

3344

Bibl. Mont

3344 - 2, 1

<36623083690017

<36623083690017

Bayer. Staatsbibliothek

COMMISSION ROYALE

D'HISTOIRE.

Noms

DES MEMBRES DE LA COMMISSION.

MM. DE GERLACHE, Président.
DE REIFFENBERG, Secrétaire.
GACHARD, Trésorier.
DE RAM.
DE SMET.
WILLEMS.



**Bayerische
Staatsbibliothek
München**

CHRONIQUE

RIMÉE

DE PHILIPPE MOUSKES,

ÉVÊQUE DE TOURNAY AU TREIZIÈME SIÈCLE,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC DES PRÉLIMINAIRES, UN COMMENTAIRE ET DES APPENDICES.



THE CORPUS CHRISTI PROCESSION IN SEVILLE

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

CHRONIQUE
RIMÉE
DE PHILIPPE MOUSKES,

PUBLIÉE PAR

Le Baron De Reiffenberg,

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES, DE L'INSTITUT DE FRANCE, ETC., ETC.

—
TOME I.



BRUXELLES,
M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

—
1836.

Bayrische
Staatsbibliothek
München

INTRODUCTION.

§ I.

COUP D'OEIL SUR LES TENTATIVES ET LES TRAVAUX FAITS JUSQU'AUJOURD'HUI
POUR PUBLIER LES MONUMENS ORIGINAUX DE NOTRE HISTOIRE.

Il est peu de pays qui possèdent plus de documens historiques imprimés que la Belgique, et une simple bibliographie qui en contiendrait l'indication, serait déjà un ouvrage considérable ¹.

¹ Nous l'avons commencé depuis plusieurs années. Des Roches promettait en 1783 de s'en occuper. C.-F. Custis l'a essayé, mais très-imparfaitement. J.-B. Verdussen a laissé sur cette matière beaucoup de matériaux et le libraire Ermens, qui s'en était procuré des copies, y avait grandement ajouté. Le 12 juillet 1783, il avait obtenu un privilège exclusif, tant du Conseil privé que du Conseil de Brabant, pour imprimer sa bibliographie historique. Il y avait travaillé plus de trente ans, et avait quitté le commerce de la librairie afin de s'y livrer tout entier. Ce manuscrit fut acheté par M. Van Hulthem. Voyez les nos 3668, 3669, 3670, 3671 et 3672 du catalogue de la bibliothèque d'Ermens. Nous avons oui dire, de plus, que M. Imbert de Bruges avait fort avancé une pareille monographie.

Mais cependant, malgré leur nombre et leur étendue, ils ne suffisent point pour écrire notre histoire, soit générale, soit particulière, d'une manière instructive et approfondie. Car tout le monde est d'accord maintenant que, si l'on ambitionne de faire bien comprendre les événemens et les hommes, de peindre vivement les révolutions arrivées dans les mœurs et les institutions, en un mot, de caractériser avec fidélité les époques, il faut surtout puiser aux sources primitives, consulter les auteurs originaux, sans négliger ces actes qui, présentant l'empreinte immédiate des faits, s'identifient en quelque sorte avec eux et, restés étrangers aux artifices littéraires dont les productions les plus naïves ne sont jamais entièrement exemptes, constatent des circonstances inconnues, redressent des traditions erronées et expliquent d'autant mieux les choses, qu'ils n'avaient pas pour but de les expliquer.

Cette théorie, considérée habituellement comme un des résultats de la philosophie moderne, est beaucoup plus ancienne qu'on ne pense, quoiqu'on l'ait souvent perdue de vue dans la pratique. Aussi y a-t-il longtemps que l'on a essayé de recueillir les matériaux inédits de nos annales.

Mais jamais cette entreprise n'a pu être conduite avec ensemble; le défaut d'appui et de ressources, les petites passions, les secousses politiques ont, chaque fois, fait avorter ou limité les efforts les plus louables, comme si notre histoire était plus difficile encore à fonder que notre nationalité.

Ces obstacles de toute espèce doivent augmenter notre reconnaissance pour les hommes qui ont tout fait pour les surmonter. Placés dans une position plus favorable, il est juste que nous tenions compte de leur utile et généreux labeur.

Gilbert ou Giselbert vivait encore en 1221.

Déjà, au commencement du treizième siècle, Gilbert, prévôt de Mons, dont un littérateur belge, le marquis Jean-François du Chasteler (A) publia la chronique, imprimée, par parties, dans les

tomes XIII et XVIII du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, en retraçant tout ce qui s'est passé dans le Hainaut, de 1030 environ, à 1195, avait eu soin de s'appuyer du texte des chartes et privilèges, ainsi qu'il l'annonce lui-même sous l'année 1191. Comme ces pièces authentiques ne se trouvaient pas dans le manuscrit, Dom Brial conjecture que la chronique de Giselbert avait un second volume à la fin duquel les diplômes étaient transcrits, et qui se sera malheureusement égaré¹.

Plus tard, nous voyons un moine franciscain, compatriote de Gilbert, essayer dans le silence du cloître une histoire complète du Hainaut, et y rattacher celle du monde et des temps les plus reculés. Pour exécuter son dessein, frère Jacques de Guyse se livra à des recherches immenses, dont il parle avec grâce et une modestie toute chrétienne. « Jaloux de suivre les traces de ses ancêtres, dit-il, mais » n'ayant pas de quoi servir dignement les chefs de son pays, parce » qu'il est pauvre et mendiant, Jacques s'en est allé, comme le » moabite, dans le champ de Booz. Là, derrière les moissonneurs, il » a glané, non sans peine, quelques épis, qu'il a liés en gerbe; et il » vient déposer humblement le denier de la veuve dans le trésor du » prince². »

Jacques de Guyse, mort en 1398, vieux style.

Quand on songe aux difficultés qu'il eut à vaincre, cette abnégation de toute vanité paraît encore plus touchante. Jacques de Guyse s'était convaincu que dans sa patrie la théologie et les autres sciences spéculatives étaient méprisées, et même que ceux qui les possédaient étaient regardés comme des insensés et des gens en délire. Afin de se préserver de l'ennui de l'âme, cette maladie terrible qui devient

¹ *Recueil des hist. des Gaules et de la France*, XVIII, 1822, Préface, xiv. *Hist. litt. de la France*. XII, 236; XV, 129; XVII, 184.

² Liv. I, ch. 10. — Le 6 novembre 1780, lorsque, pour la première fois, l'abbé Ghesquière siégea à l'Académie, il y lut une *Notice de la Chronique manuscrite de Gilbert et du troisième volume de l'histoire de Jacques de Guyse*. Elle n'a pas été imprimée. *Anciens Mém. de l'Acad.*, t. IV, *Journal des Séances*, p. xix.

bientôt incurable, et de préparer une occupation à sa vieillesse, il s'adonna aux connaissances d'application et d'expérience que, par humilité sans doute, il appelle *scientias grossas et palpabiles*. Après avoir, pendant plusieurs années, visité à grands frais et non sans danger, diverses contrées, provinces, villes, églises, bibliothèques, il se mit à écrire les annales des nobles comtes de Hainaut¹. Mais son zèle n'avait pas toujours été secondé, et jusque dans le Hainaut, des gentilshommes et d'autres personnes, par dédain ou par défiance, lui avaient discourtoisement refusé les renseignements dont il avait eu besoin. Il était même arrivé que, malgré sa robe, il n'avait pas reçu un meilleur accueil en frappant à la porte de certaines églises².

C'est que, dans ce siècle où l'enthousiasme de la science pour la science n'était pas mieux compris que de nos jours, où les droits mal définis avaient peine à se défendre contre la force brutale, où enfin des usurpations fréquentes n'étaient protégées que par l'ignorance et par le temps, on supposait volontiers une pensée hostile dans des explorations pacifiques. La crainte que la publicité ne mit en question des droits acquis, ne fit sortir de l'examen du passé des obligations inusitées ou tombées en désuétude, et ne soulevât des réclamations contre maints abus, dont l'origine restait ignorée, excitait les soupçons des individus et des corps, et rendait leurs archives inaccessibles³.

¹ *Recueil des hist. des Gaules et de la France*, liv. I, chap. 10.

² *Annal.*, ch. 14. *Item quia cum magnis laboribus, sumptibus et dangeriis in nationibus et provinciis diversis has paucas sparsim reperi historias; et in proprio territorio Han-noniensi apud magnos et aliquos alios fuerunt mihi denegati libri et historiae, etc. Ibid.*, ch. 16. *Illud autem lectorem non lateat nonnulla in hoc opere non ita penitus continuata, profundata, digesta aut apparata fore, ut desideravi, et maxime in gestis aliquorum principum aut ecclesiarum fundatione, a quibus historias aut libros precibus nec pretio extorquere valui.*

³ De pareilles craintes se manifestent même en des temps où règne plus de police et de

La moisson de frère Jacques n'en fut pas moins abondante.

Il se place parmi ceux qui ont recueilli des documens historiques de première main; car, ordinairement, il ne fait que copier des chroniques et des légendes plus anciennes; et il faut l'en croire lorsqu'il avertit qu'en parlant même en son propre nom, il se contente souvent de rapporter les paroles de ses prédécesseurs¹. De Guyse est un compilateur et non pas un historien. Si son mérite littéraire en diminue, son utilité réelle en est plus grande. En effet, comme écrivain proprement dit, il n'eût, selon toute apparence, produit qu'un ouvrage médiocre de plan et de style, tandis que, simple compilateur, il nous a conservé des textes qui paraissent aujourd'hui perdus, et nous a fait connaître ainsi Lucien de Tongres (B), Hugues de Toul, Crésus, Erodocus, Clérembauld, Rucler (C), etc. Nous n'ignorons

sécurité. « Pendant que j'étais à Nevers, dit D. Martène, un des auteurs du *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins* (1717), I, 50, il m'arriva une chose plaisante, car comme j'allais dans tous les couvens nouvellement établis, pour en connaître les fondateurs et le temps de la fondation, étant allé aux Carmélites, et, après avoir fait mon compliment à la supérieure, je la priai de me dire par qui elles avaient été fondées, et en quel temps. Cette proposition démonta tellement cette bonne fille, qu'elle s'écria : « Hé pourquoi me mandez-vous cela, mon père? N'est-ce pas pour mettre encore de nouveaux impôts sur notre maison? Nous en avons déjà tant payé que nous avons été obligées pour y satisfaire d'emprunter une somme considérable, dont nous payons la rente. » — Je lui dis que « J'étais bien éloigné d'avoir cette pensée, qui ne convient pas à un homme de ma profession. Elle me remit au lendemain, parce qu'elles étaient pressées d'enterrer une de leurs sœurs, qui était morte ce jour-là. Mais n'étant point rassurée de ce que je lui avais dit, elle envoya quérir son directeur pour savoir ce qu'elle avait à faire. Le directeur dissipa cette terreur panique, l'assurant que c'était un honneur pour leur maison qu'on en fit mention dans un ouvrage aussi considérable que celui que nous avions entrepris (le *Gallia christiana*), et lorsque je la fus voir, elle m'apporta de bonne grâce le contrat de fondation. » Dans le même voyage, on lit encore (II, 187) : « Lorsque nous y arrivâmes (à l'abbaye d'Ossine, près de S^t.-Omer), l'abbesse, qui est fort âgée, prit l'épouvante. Elle crut que nous venions pour faire la visite de son monastère, etc. »

¹ Liv. I, ch. 16 : *Denique, quia ex diversis auctoribus hoc opus contextum est, ut sciatur cujus sint, singulorum dictis eorum nomina annotavi... Interdum etiam ea quae ego ipse vel a praedecessoribus meis aut modernis doctoribus didici, vel in quorundam scriptis reperi, praenomine meo, id est actoris, intitulaui.*

pas qu'au lieu de le remercier de ce soin, on le lui a reproché avec amertume, attendu que ces auteurs ne présentent que des fables sur les commencemens de notre histoire; mais ces romans n'ont-ils pas aussi leur intérêt? Ne peuvent-ils pas être un écho d'antiques traditions populaires, servir de déguisement à quelques faits véritables et, dans tout état de cause, attester la tendance intellectuelle des époques où ils ont été composés?

D'ailleurs Jacques n'a pas exclusivement rassemblé des pièces suspectes ou apocryphes; nous lui en devons, au contraire, bon nombre qui offrent tous les caractères de l'authenticité et qui, sans lui, nous seraient totalement inconnues. Quoi de plus attachant, par exemple, que l'histoire inachevée des *Ronds* du Hainaut, courageux conspirateurs, ligués pour affranchir leur pays de l'oppression de Marguerite de Constantinople, cette princesse que le peuple dans son langage expressif appelait la *Noire dame*?

De Dinter, m. en 1448,
vieux style.

Au siècle suivant, Edmond de Dinter, qui avait été secrétaire des ducs de Brabant Antoine, Jean IV, Philippe I et Philippe II, surnommé le Bon, et qui, par conséquent, avait eu entre les mains les meilleurs matériaux, inséra dans sa chronique une multitude de diplômes, de chartes et de traités qui la rendent infiniment précieuse. Cette chronique, dont la publication a été arrêtée par la commission royale d'histoire, ne tardera pas à être mise sous les yeux du public.

Pierre Van der Heyden
ou a Thymo, mort
en 1473, v. s.

Un contemporain d'Edmond de Dinter, qui lui a survécu, Pierre Van der Heyden, plus connu sous le nom d'*a Thymo*, suivit une méthode analogue. Son travail est même plutôt une collection diplomatique relative au Brabant, qu'une chronique en règle, car, si l'on excepte la première partie, le récit y est presque toujours remplacé par la transcription des pièces officielles, dont la dernière est datée de l'an 1429 (D).

Le recueil de Van der Heyden ne paraît pas avoir été destiné aux

profanes, Trésorier et chanoine de l'église collégiale de Ste-Gudule, et pendant cinquante ans ¹ avocat pensionné de la ville de Bruxelles, il l'avait entrepris *ad usum dominorum suorum ac rectorum dicti epidi*, à condition qu'il fût gardé dans la *librairie* de ces magistrats, et qu'on l'y attachât avec des chaînes, afin d'en assurer la conservation. *Quod.... in liberaria (libraria) eorum Bruxellæ reponerentur quodque ibidem cathenis ferreis, ad finem ut perpetuis temporibus inibi permanere possint, firmarentur* ².

Le prince qui épousa l'unique et dernière héritière de la puissante maison de Bourgogne, aimait les lettres, et, quoique son éducation eût été fort négligée, il ne les cultiva point sans succès ³. Celui qui servit de modèle à l'auteur des aventures du noble *Theuerdanck* ⁴ et qui inspira ce singulier poème, n'était pas seulement un chevalier sans peur et sans reproche, c'était encore un prince persuadé que le plus brillant éclat d'un trône vient des arts et des lettres : malgré les embarras de son règne, il s'en montra toujours le zélé ardent. Par lui la musique belge, alors la meilleure de l'Europe, eut des écoles en Allemagne, et les auteurs allemands furent encouragés à se servir de leur langue natale, si belle, si riche, si flexible.

Maximilien I. empereur d'Allemagne, mort en 1519.

Les écrivains belges, préoccupés des troubles qui attristèrent l'administration de Maximilien, ont négligé de rechercher ce qu'il avait fait pour les lettres en Belgique. Parce que le dérangement de ses finances le força de mettre en gage la plupart des manuscrits de la

¹ Un acte qu'on lit dans le *Luyster van Brabant*, pp. 159-160, dit 42 ans, tandis que l'avis indiqué dans la note suivante, porte *quingenta annis*.

² Avertissement répété en tête de la table des trois volumes in-folio du manuscrit original, et rapporté, sans le passage cité ci-dessus, par J.-J. Chifflet (ou Chifflet). *Le faux Childebrand relégué aux fables*. Anv., 1659, in-4°, p. 144.

³ Voyez un catalogue de ses écrits dans Lambecius, *Comment. de bibl. Cæs.* 11, 967-971.

⁴ Ce poème vient de reparaitre par les soins de M. Charles Haltaus. Quedlinburg et Leipzig. 1836, in-8°. Un manuscrit de la bibliothèque de Joseph Ermens était intitulé : *Remarques sur le fameux ouvrage des aventures périlleuses du chevalier Teordannckths* (sic), par M. Mols, d'Anvers. 1777, in-folio de 123 pp.

magnifique librairie des ducs de Bourgogne¹, il s'en est peu fallu qu'on ne le considérât comme un ennemi des sciences et des savans. En se donnant la peine de chercher, on trouverait peut-être des preuves multipliées du contraire. Ainsi un manuscrit de la bibliothèque de Gand, nous révèle une anecdote omise par tous les biographes, c'est qu'au mois d'août 1486, le célèbre Ermolao Barbaro, envoyé en ambassade par le sénat de Venise, à Maximilien et à l'empereur Frédéric III, son père, fut armé chevalier, à Bruges, par le roi des Romains, qui lui fit présent d'une robe de drap d'or. Le même honneur fut accordé à son collègue Dominique de Trévise².

Mais, pour ne pas nous écarter de notre sujet, nous nous arrêtons à un passage de *Beatus Rhenanus*, où il dit que Maximilien promettait des récompenses à ceux qui allaient à la découverte des vieux diplômes, et qu'il suffisait de lui en montrer un, pour obtenir des preuves de sa libéralité³. Il est vraisemblable cependant que ces diplômes, dont il était si curieux, rentraient dans la classe des recherches qu'il faisait faire pour éclaircir les fastes de sa maison, et qu'il eût été beaucoup moins charmé si on lui eût exhumé quelque bonne *keure* flamande, quelque charte wallonne de privilège, car il avait eu trop à lutter, aux Pays-Bas, contre l'esprit municipal, pour ne pas redouter tout ce qui pouvait le réveiller ou exciter sa résistance.

Charles-Quint, mort
en 1558.

Son petit-fils, Charles-Quint, qui travaillait sourdement à la centralisation des pouvoirs, redoutait encore davantage, que la connaissance des privilèges dont les peuples avaient joui jadis, ne les rendit

¹ J. Barrois, *Bibliothèque prototypographique*, Liminaire, p. XIX. *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, V, 358, et tome IX de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante avec des remarques par De R., p. 266.

² Manuscrit n° 175, contenant plusieurs pièces, entre autres un discours de Barbaro et une lettre de lui au chancelier Carondelet. Jos.-Ant. Walwein de Tervliet, *Catalogue des manuscrits de la bibl. publ. de la ville de Gand*. Gand, 1816, in-8°, pp. 33-34.

³ *Rerum germ.*, lib. II, Basil. 1531, in-folio. Lambecius, *Commentarii de Bibl. Caes.* II, 455, Kollarus, *Analecta Vindobonensia*. I, 702.

remuans et factieux. Entre les exemples qu'il serait facile d'apporter de cette prudence inquiète et soupçonneuse, nous ne citerons que les termes du privilège qu'il accorda au meilleur historien de la Flandre, Jacques Meyer (E), pour la première édition de son livre, imprimée à Nuremberg, en 1538, in-4°. L'empereur permet que cette histoire voie le jour, « pourvu toutefois que ledit suppliant, en faisant faire ladite » impression, ensuivra les corrections et changemens faicts audit » livre par lesdits de notre conseil en Flandres, et *qu'il obmettra » l'insertion des privilèges d'aucunes villes et communautés parti- » culières dont audit volume est faicte mention, à peine de perdre » l'effect des actes.* » On eût dit que ce prince avait le pressentiment de l'insurrection qui éclata à Gand l'année suivante, et qui le servit à souhait pour comprimer cette formidable et orgueilleuse commune.

Jacques Meyer ou De Meyer, mort en 1552.

On lit, à cette occasion, dans la seconde édition des *Annales de Flandre*, par Meyer, que les Gantois, pour prix de leur soulèvement, reçurent de l'invincible monarque le plus utile des privilèges, c'est-à-dire, l'abolition de tout privilège quelconque¹. Cette mauvaise plaisanterie ne saurait être imputée avec justice à Meyer, qui avait cessé d'exister, et dont l'ouvrage subit la révision de son prudent neveu, Antoine, de ses timides amis Jean Hautsaeme et Pierre Libbe, ainsi que de l'impitoyable censeur Jean Hentens ou Hentenius.

1561.

Néanmoins, malgré cette mutilation, il existe dans l'édition posthume de Meyer, des traces de son dessein primitif, et, en plusieurs endroits, il semble renvoyer à un *codex diplomaticus*, publié en même temps que son histoire ou précédemment², quoiqu'il soit certain que ce projet ne reçut point d'exécution.

Nous n'avons aucune raison de croire que Divæus, en écrivant

Pierre Van Dieve ou Divæus, mort en 1581.

¹ *Mémoire sur le commerce des Pays-Bas aux XV^e et XVI^e siècles.* Brux. 1822, in-4°, p. 80.

² Fol. 47 verso, fol. 80 verso, fol. 94 verso. *Hist. des ducs de Bourg.*, par M. De Barante, avec des remarques, par De R. II, 430, 431.

l'histoire du Brabant, se soit vu dans la même nécessité que Meyer, d'autant que son travail ne parut point de son vivant. Comme il avait compulsé les archives et que c'était, au reste, un écrivain exact et instruit, il est à regretter qu'il n'ait point fait connaître en leur entier quelques-unes des pièces les plus importantes qu'il a consultées (F).

Pontus Heuterus, mort
en 1602.
J. B. Gramaye, mort en
1635.

Une observation semblable s'applique à Pontus de Heviter et à Gramaye. Ces savans, qui avaient eu quelque accès dans les bibliothèques des maisons religieuses et des communautés, dans les greffes des corporations et des villes, auraient pu soustraire aux ravages des guerres civiles que le premier déplore, quantité de documens précieux¹, et si les susceptibilités de la censure eussent supprimé tout ce qui touchait de trop près aux libertés populaires, elles ne se seraient vraisemblablement pas attaquées à d'autres renseignemens d'un intérêt moins vif et moins actuel.

Gramaye, historiographe en titre, parcourut, par ordre des archiducs et durant trois années, toutes les provinces des Pays-Bas, pour en fouiller les archives et les antiquités². Une publication récente de la *Société des bibliophiles de Mons*, nous apprend combien les vanités et les préventions locales rendaient parfois épineuse la mission de cet auteur, malgré l'appui des souverains et sa considération personnelle. Un manuscrit des archives de l'État, intitulé : *Mémoire des échevins de Tournay*, contient ce qui suit :

Page 98. « Le jeudy 17 septembre (1609) estant jà retirez en nos » maisons, nous fusmes évocquez environ le midi aux consaux, pour » la survenue d'un Jean-Baptiste Gramayus, lequel nous porta let- » tres du prince Albert, esquelles il le nommoit son historiographe » et recommandoit que lui feissions toute faveur, le deffrayant quatre

¹ Voyez plus loin la Dissertation de Nelis, § XII.

² Préface de la *Description de la ville d'Ath*, par Jean Zwallard. Ath, 1610, in-8°.

» à cinq jours, et luy montrant toutes les singularitez de la ville,
 » desquelles il prétendoit faire une description avec celles de toutes
 » les dix-sept provinces, lesquelles il avoit maintenant veues pour
 » la pluspart, et estoient ses lettres datées au mars 1608, luy natif
 » d'Arnhem¹, et doyen d'Utrecht. Sur ce fut résolu que le second
 » prevost et nostre premier conseiller, avec tels qu'ils jugeroient
 » propres, luy montreroient la ville, ses archives, monumens et
 » antiquitez, et qu'il y seroit deffrayé le temps de son séjour, sans
 » autrement lui présenter les vins, ou le recevoir.

Page 108. « Ce Gramayus duquel je parlais tantost page 98,
 » entendant que pour l'arrivée de monseigneur le comte de Solre,
 » on ne pourroit traiter avecques luy tant que ledit sieur seroit icy,
 » s'étoit retiré à Douay pour gagner temps et avoit promis revenir
 » en dedans la huitaine, achever d'apprendre le surplus des anti-
 » quités et marques de Tournay. Et sur ce le conseiller Leclerc nous
 » leut une liste tirée des plus belles remarques de la ville, en laquelle
 » tous magistrats et officiers d'icelle et autres points estoient narrez.
 » Sur quoy *nous retranchasmes quelques articles, et en feismes*
 » *adjouster d'autres*, selon le sens et la curiosité des controlleurs.
 » Puy fut autorisé ledit conseiller d'en faire part à l'historien sus-
 » nommé. »

En marge de la page 98 se trouve cette note : « *On ne lui commu-*
 » *niqua rien de ce qui peust faire contre l'honneur de la ville,*
 » *sçavoir les remuements et actes détestables y causez par les héré-*
 » *tiques, ains ce qui faisoit pour son lustre et sa réputation seu-*
 » *lement.* Au reste on veit imprimer les escrits et recherches de ceste
 » aureille batavique² que l'on receut avec si peu de faveur pour les

¹ Gramaye était d'Anvers. Il habita seulement Arnhem pendant quelques années, en sa qualité de prévôt de l'église collégiale de S^{te}-Walburge.

² Erasme explique et réfute cette locution proverbiale dans ses *Adages. Erasmi opera* (ed. Leclerc), II, 1083, F.

» mensonges y trouvez, que les libraires ne les peuvent vendre
» qu'aux apoticaire pour en faire des coffins ¹. »

Il y a ici plusieurs choses à remarquer, d'abord la fatuité d'un robin qui traite cavalièrement un savant distingué, l'impertinence d'un homme de bureau qui se croit supérieur à un homme de lettres; en second lieu les dispositions défavorables qu'on se sentait pour ceux qu'on croyait venir de la Hollande, troisièmement les communications peu franches qu'on faisait à Gramaye, enfin le jugement sévère que beaucoup de personnes portèrent de ses écrits, à leur naissance.

Sans vouloir les défendre ici ², il est manifeste que si Gramaye avait suivi aveuglément des notices semblables au *Rapport sur les antiquités de Mons*, imprimé pour la *Société des bibliophiles* de cette ville, il aurait mérité d'être traité avec beaucoup plus de sévérité que n'en montre l'échevin de Tournai lui-même.

Jean Lautens.

En 1567, Jean Lautens de Gand, mit sous presse dans cette ville, avec quelques notes, une seconde édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, publiés pour la première fois, en 1562, à Lyon, par Denis Sauvage et réimprimés en 1607 (autrement 1615 ou 1616), à Bruxelles, en 1645, à Louvain. Ces deux dernières éditions sont augmentées d'un état particulier de la maison du duc Charles-le-Hardi; celle de Louvain annonce, à tort, que cet état était inédit jusqu'en 1645, puisqu'on l'avait ajouté déjà à la réimpression de Bruxelles.

Juste-Lipse, mort en
1606.

Juste-Lipse, dont la vie presque entière avait été consacrée à l'étude de l'antiquité classique, songea, sur la fin de ses jours, à recueillir les monumens de l'histoire de son pays ³. Sweertius, son disciple et son ami, voulut exécuter ce qu'il avait médité, mais de

F. Sweertius.

¹ *Rapport sur les antiquités de Mons, fait par le magistrat de cette ville, à la fin du XVI^e siècle.* Mons, 1836, in-8°, p. VIII.

² Voyez la Dissertation de Nelis, § XII.

³ *De J. Lipsii vita et scriptis commentarius.* Brux., 1823, in-4°, p. 117.

ses vastes projets il n'est résulté qu'un seul volume, qui donne, on Francfort, 1620, in-fol. est obligé d'en convenir, une idée assez médiocre de son plan ¹.

Mieux conçues, sans comparaison, les *Lectiones antiquæ* du guel- Henri Canisius ou De Hondt. drois Canisius ², renferment peu de morceaux qui aient un rapport direct avec la Belgique. Imprimées à Ingolstadt, de 1601 à 1617, Anvers (Amsterdam), 1725, 4 vol. en 6 parties, in-fol. elles étaient devenues d'une rareté extrême et Basnage a rendu un véritable service aux lettres en les reproduisant avec des préfaces historiques et des remarques ³.

En général, les recueils spéciaux sont préférables à ceux qui roulent sur divers points, car l'esprit fixé à un objet particulier, finit par s'en rendre maître et par y découvrir mille choses qui échappent à une attention partagée; ajoutez que des recherches dirigées sur un but unique, s'enrichissent de détails qu'autrement on dédaignerait ou dont ni l'utilité, ni la connexion ne seraient aperçues, sans compter que le rapprochement explique les difficultés les unes par les autres. Voilà pour la perfection. Quant à la commodité, n'est-il pas évident qu'il est bien plus agréable de trouver réuni tout ce qui concerne certaine matière, que d'être obligé de consulter une multitude de livres qui n'offrent que des fragmens ou des parties dont le lien est presque impossible à saisir? C'est ce qui recommande les collections pareilles à celle de Chapeauville.

Jean Chapeauville ou Chapeauville, mort en 1617.

Attaché par la naissance, par devoir et par affection à l'église de Liège, il en rassembla les historiens inédits, laissant de côté cette foule de manuscrits anonymes, barbares, farcis de contes ridicules, qui couraient de mains en mains et qui, aujourd'hui, sont encore

¹ Les *Rerum Belgicarum Annales* ne sont point marqués dans la *Bibliotheca Belgica*, de Foppens.

² Il y a eu un autre Henri Canisius, né à Bois-le-duc, vers 1624, qui entra dans l'ordre de St.-Augustin et qu'il ne faut pas confondre avec celui-ci.

³ Foppens, Paquot et Struve, en indiquent le contenu, *Bibl. Belg.*, 436-437. *Mém. litt.*, in-folio, III, 142-149. *Bibl. hist.*, 1740, p. 880. Cf. Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, édition revue par Drouet, XIV, 518. *Bibl. hist. de la Fr.*, II, n° 15995, IV, sup.

très-répondus ¹. Pour être sûr de puiser aux sources, Chapeville s'adressa aux maisons religieuses, véritables dépôts de l'histoire du moyen âge. Plus heureux que Jacques de Guyse et que beaucoup d'autres, il n'eut qu'à se louer de l'empressement que l'on mit à lui communiquer les vieux parchemins, objets de son innocente et respectable passion. Nicolas de Fanson, abbé de St.-Hubert, Henri Velpen, abbé d'Alne, Guillaume de Herkenrode, prieur des chanoines réguliers de Tongres, Herman de Woestenraed, prieur des croisés de Liège, Chrysostôme Madogon, gardien des capucins de la même ville et Daniel de Raymond, chanoine de la cathédrale, lui procurèrent les copies des chroniques dont il se proposait de faire usage. Les abbés de St.-Jacques, de Lobbes, de Gembloux et le prieur de Stavelot, vinrent également à son secours, et d'autres personnes telles que Thiéri de Groesbeeck, frère de l'évêque de ce nom, et Jean de Corte ², seigneur d'Oupeye, Vivegnis, Hermal, etc., imitèrent ce noble exemple ³.

¹ *Ac quidem inter plurimos MS. codices qui Gesta pontificum Leodiensium (sic enim a veteribus inscribuntur) continent, et multorum manibus circumferuntur, nos Harigerum et Anselmum typis evulgandos delegisse: quod alii plerique omnes anonymi sunt et ignoti, barbari etiam et multa sæpe vanitate referti, et quidquid certi bonive habent, propemodum de verbo ad verbum ex MS. horum auctorum exemplaribus desumpserunt.* Tome I, *Praefatio ad lectorem* et les préfaces particulières.

² Jean de Corte ou Curtius avait acquis des richesses immenses au service du roi d'Espagne, en qualité de commissaire-général des munitions de guerre. On voit encore, au quai de la Batte, à Liège, l'hôtel qu'il s'était fait bâtir et qui sert maintenant de mont-de-piété. Il avait épousé Péronne de Braaz de Montfort. Lui et sa femme furent les fondateurs des capucins de leur résidence. Il mourut en 1628, à Leganez, en Espagne: elle, à Liège, en 1603. Le baron de Waleffe, connu par ses poésies, était un de leurs descendans. Loyens, *Recueil héraldique des bourgeois de la cité de Liège*, pp. 410, 411, papiers de famille communiqués par M. Joseph de Potesta de Waleffe.

³ Le catalogue de J.-B. Verdussen indique, p. 342, n° 31: *Bibliotheca scriptorum Leodiensium, autore R. P. Hyacintho Vandermeren, ord. praed. typis parata, cum approbationibus censorum ordinis*, in-folio. On nous a assuré que ce volume était passé dans la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. M. Lavalleye, agrégé à l'université de Liège, a acquis la *Biographie éburonne*, MS. de feu le baron de Villenfagne d'Ingihoul.

Chapeaville est vraiment un éditeur instruit et éclairé. Il suit l'ordre des temps, établit bien son texte, l'éclaircit par des tables chronologiques et ne met des notes que là où elles sont nécessaires, sans se laisser aller à cette séduction de la scolie et du commentaire, à laquelle il est si facile de céder, quand on sait beaucoup, plus mal aisé peut-être de résister quand on sait peu. Les deux livres de David Lindanus ou Van der Linden, sur la ville de Termonde, accompagnés de chartes et diplômes, sont également un modèle trop peu apprécié d'histoire particulière et locale.

David Lindanus, mort
entre 1627 et 1642.

Le XVI^e siècle avait vu les lettres jeter un grand éclat en Belgique ¹.

¹ M. de Nelis, dans un mémoire lu à l'académie, mais qui est resté manuscrit et est intitulé : *Sur les écoles et les études d'humanité aux Pays-Bas, réflexions tirées de l'histoire*, s'exprime ainsi : « (Au XVI^e siècle) chaque ville, chaque bourgade a eu des gens très-estimables et très-savans à la tête de ses écoles, et de ces écoles sortait une foule de jeunes élèves, à qui Virgile et Homère, Cicéron et Démosthènes, étaient aussi familiers que le peuvent être quelques tirades de La Fontaine ou quelques lambeaux de Chompré, à notre brillante jeunesse d'aujourd'hui.... Souvent les plus petits endroits ne le cédaient pas, à cet égard, aux grands, témoin Vilvorde, Enghien, Herenthals, Tirlemont, qui avaient leurs Silvius, leurs Oridryus, Vivarius, Schenkel, etc. » Plus bas M. de Nelis cite parmi les maîtres d'écoles ou de colléges, Vivès, P. Nannius, Paul Leopardus, J. Meyer, Cassander, Adrien Junius, Lambert Hortensius, Despautère, Corn. Valerius et Simon Verepæus, savans dont quelques-uns appartiennent à la Hollande. Il jette ensuite un coup d'œil sur les cabinets de curiosités et les bibliothèques. « On comptait, dit-il, deux cents cabinets de médailles dans les seuls Pays-Bas, au commencement du XVII^e siècle ou plutôt vers la fin du XVI^e (la Hollande comprise). C'est beaucoup. Mais ce nombre fût-il exagéré, il est toujours certain qu'il y en avait une très-grande quantité et plus qu'en Italie. La collection que les deux illustres frères Lauweryn, seigneurs de Watervliet, connus sous le nom de *Laurini*, avaient formée à Bruges, et d'après laquelle Hubert Goltzius a fait ses magnifiques ouvrages, était telle qu'aucun souverain ne l'a surpassée. Les guerres civiles l'ont dissipée, et Olivier Vredius en a depuis ramassé les débris qui sont aujourd'hui enterrés à Ypres chez un gentilhomme (le baron Bonaert), qui n'en fait aucun usage et qui cherche à s'en défaire. Ces débris forment encore (en 1774) une collection respectable.

» Nous avons suivi avec soin l'ordre dans lequel ont été formées et complétées beaucoup de grandes bibliothèques aux Pays-Bas. Tous les bons livres s'y trouvent jusqu'à la fin du XVI^e siècle, et même dans plusieurs de ces bibliothèques, jusque vers l'an 1640; effet des soins et de la *studiosité* de ceux qui étaient nés et avaient été élevés dans ce XVI^e siècle. » Mais depuis 1640, presque aucun bon livre ne s'y trouve. »

Les guerres civiles donnèrent aux esprits un élan nouveau, une vigueur inaccoutumée, et il ne fallut rien moins que la mauvaise administration espagnole, que les petitesesses et les fautes d'un ministère pitoyable pour faire succéder la langueur à une vie pleine de séve et de mouvement.

Néanmoins avant la décadence, un grand nombre de savans dont nous avons déjà nommé plusieurs, semblèrent protester contre l'anéantissement systématique de l'activité intellectuelle, et vouloir prouver au monde que si la Belgique allait disparaître de la scène littéraire, ce n'étaient pas les dispositions naturelles de ses habitans qu'il convenait d'en accuser, mais les vues étroites de son gouvernement.

Aubert Le Mire, mort
en 1640.

Parmi ces hommes, on a accordé un des premiers rangs à Aubert Le Mire. Explorateur infatigable, il amassa une quantité prodigieuse de titres, de documens inédits, et aucune bibliothèque, soit publique, soit privée, ne put se dérober à ses diligentes investigations. L'histoire du Brabant par Divæus, attendait un éditeur, il la publia en 1610; la Chronique de Sigebert de Gembloux avait besoin d'être revue sur les manuscrits et corrigée, Miræus, en 1608, se chargea de cette besogne. Avouons cependant que, malgré sa renommée, Aubert Le Mire est, en général, inexact et peu judicieux, et qu'il doit plutôt les éloges qu'on lui a décernés à la multiplicité et à l'importance des matières qu'il a choisies, qu'au talent avec lequel il les a traitées. On va même jusqu'à l'accuser de mauvaise foi, et d'avoir altéré les textes qu'il a mis au jour. Ce reproche lui a été fait principalement à l'occasion de Sigebert¹. Il n'y a aucun doute que ce chroniqueur ne gagnât à être rectifié de nouveau sur les manuscrits, en particulier sur celui qui passe pour origi-

¹ D. Francus, *Disquis. acad. de papist. indicibus*, pp. 147, 208. Cf. Raoux, *Notice sur un passage remarquable de la Chronique de Sigebert de Gembloux*, dans le tome IV des *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, pp. 461-488. *Bibl. hist. de la Fr.*, II. n° 16630.

nal, et qui est la propriété de M. le docteur Baude de Gembloux ¹.

Une lettre du président du conseil privé De Neny, conservée aux archives du royaume, contient sur ce manuscrit une anecdote faite pour intéresser ceux qui aiment sincèrement les lettres et les livres. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Marie-Thérèse, aux Pays-Bas, avait confié l'éducation de ses fils au célèbre professeur de Strasbourg Schöpflin, que cette charge attirait quelquefois à Bruxelles. Dans un de ces voyages, M. De Neny le conduisit à l'abbaye de Gembloux, où l'on gardait, assurait-on, le manuscrit de Sigebert. A la vue de cette précieuse relique, Schöpflin fut saisi d'une véritable admiration de savant et se mit à genoux, ce qui ne surprit pas médiocrement les moines. Du reste, cette visite fournit à ces hôtes distingués, l'occasion de remarquer une des fraudes pieuses qui ont tant dénaturé les monumens du moyen âge. « J'y composai, » dit M. De Neny dans sa lettre, une note sur la partie du manuscrit » où il est question du différend entre l'empereur Henri IV et le » fanatique pape Grégoire VII ², qu'un moine ignorant avait cher- » ché, mais inutilement, à effacer, et je remis une copie de cette » note à M. Schöpflin, pour être enchâssée dans son exemplaire » imprimé, comme je l'ai insérée dans le mien ³. »

Anecdote sur le manuscrit original de Sigebert de Gembloux.

¹ Le P. J.-B. de Marne, écrivait en 1742, qu'une note à la première page du *Sigebert* d'Henri Estienne, qui était à la bibliothèque du collège des Jésuites, à Liège, apprenait que le manuscrit original de Sigebert était à Stavelo. *Notes manuscrites de l'exemplaire du Sigebert de 1513, à l'université de Liège*. A la bibliothèque de Gotha il y a un manuscrit des *Opuscula varia* de Sigebert, qui vient de Metz et qui, à l'abbaye de St.-Vincent, de cette ville, a toujours passé pour autographe, car Sigebert, appelé de Gembloux dans ce monastère, y enseigna pendant plusieurs années. *Archiv. des gesellschaft für alt. deutsche geschichtsk.*, t. VI. Hannov., 1831, in-8°, p. 80. *Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*, p. 90. Ce manuscrit ne contient pas la Chronique connue de Sigebert, comme a l'air de le faire entendre M. W...., dans l'endroit cité de nos Bulletins. Sur un autre manuscrit de la Chronique, consultez le catalogue de Cambrai, par M. Le Glay, n° 863.

² Depuis quelques années il s'est opéré une réaction en faveur de ce pontife, dont MM. Guizot et Villemain ont, entre autres, pris la défense.

³ Gachard, *Analectes Beligues*, 1830, in-8°, p. 474.

1624—1630.

Les collections diplomatiques d'Aubert Le Mire, sans contredit ses plus utiles ouvrages, n'ont pas été à l'abri de l'inculpation d'inexactitude et de falsification. Cependant, avant de condamner, il faut songer à la position de Le Mire, qui, n'étant pas toujours le maître de recourir aux originaux, devait se contenter de copies imparfaites, et d'ailleurs était forcé de se plier aux caprices des censeurs ou de les désarmer par quelques précautions préliminaires. Il serait de toute injustice d'imputer aux individus le vice des institutions et de prétendre qu'avec la censure, il leur ait été possible d'être constamment vrais et exacts. Il est cependant des fautes évidentes qui naissent du manque d'attention et d'exactitude, et on ne saurait dissimuler qu'elles sont fréquentes dans Le Mire. Foppens, en augmentant ses *Opera diplomatica*, aurait dû faire disparaître ces taches : il est fâcheux qu'il ne s'en soit pas donné la peine, et qu'il ait même ajouté aux erreurs par ses notes ¹.

1723—1748.

Des Roches, qui avait promis à l'Académie une série de mémoires sur les diplômes publiés par Miræus, s'est borné à l'examen du testament de saint Remi. Ses réflexions donnèrent lieu à une polémique entre lui et l'ancien des Bollandistes, Corn. de Bye ². Un autre testa-

¹ Paquot, écrivant au comte de Cobenzl, le 24 juillet 1778, dit que dans le recueil de Le Mire, tout fourmille de fautes, sans compter que les notes aident encore souvent à se tromper. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, p. 18. — Il y a dans l'édition de Foppens des cartons aux pages 279 et 459 du premier volume. Le petit nombre d'exemplaires qui contiennent les cartons et les deux feuillets qu'ils doivent remplacer, sont recherchés.

² Réponse de l'ancien des Bollandistes Corn. De Bye, au Mémoire de M. Des Roches, touchant le testament de saint Remi, inséré au tome II des Mémoires de l'Académie de Bruxelles. Brux., 1780, in-8°. — Lettre du Secrétaire de l'Acad. de Bruxelles, à l'abbé De Bye, l'ancien des Bollandistes, au sujet de la réponse faite par ce dernier au Mémoire sur le testament de saint Remi. Brux., 1780, in-8°. — Réplique de l'ancien des Bollandistes, Corn. De Bye, à la lettre de M. Desroches. *Ib.*, 1781, in-8°. — Le 24 nov. 1780, l'abbé Ghesquière lut à l'Académie un Examen (resté inédit) de quelques diplômes belgiques que Miræus n'a pas connus. *Anciens Mém.* IV. *Journ. des Séances*. p. xix. Ce même vol. pp. 375-406, contient un Mémoire de Ghesquière sur l'authenticité d'un diplôme que Miræus n'a point connu, et qui mériterait d'être

ment, celui de sainte Aldegonde, n'est pas complet dans *Le Mire*, et M. Goethals-Vercruysse a fait remettre à la commission royale d'histoire, une copie des passages qui y manquent ¹.

Le chevalier Diericx, dont la critique, à vrai dire, était habituellement violente et passionnée, n'a pas plus ménagé *Le Mire* que Gramaye, et prétend que le premier a tronqué la plupart des chartes qu'il rapporte. L'abbé De Bast lui réplique, en convenant toutefois qu'il y a dans *Miræus* quelques chartes défectueuses ².

Au surplus, quelle que soit l'opinion qu'on se forme de cet auteur, il est incontestable qu'il a rendu des services importants aux amateurs des antiquités nationales. Il leur aurait été probablement plus utile encore, si sa carrière avait été plus longue. En effet, devenu bibliothécaire des archiducs Albert et Isabelle, il fut au moment de publier un abrégé des chroniques de Molinet, dont le manuscrit est encore à la bibliothèque de Bourgogne. L'approbation nécessaire avait déjà été obtenue. Elle est datée du dernier jour de juillet 1610, et signée *Beyerlinck* ³.

Une brochure de *Le Mire*, courte et superficielle, mais qui se recommande à notre attention par son objet, sera le dernier de ses écrits que nous mentionnerons ici ⁴. Nous voulons parler d'une liste des historiens belges inédits en 1606. Elle parut cette année à

placé dans un supplément à son Recueil, le 6 déc. 1781. Il s'agit d'une charte d'Hubert, évêque de Térouane, délivrée en 1079.

¹ *Bulletins*, p. 51.

² Diericx, *Topographie de la ville de Gand*, pp. 9 et 10; De Bast, *Premier supplément au Recueil d'antiquités romaines et gauloises*, pp. 86-87.

³ Verdussen, *Catalog.*, p. 227, n° 80, De la Serna, *Mém. sur la bibl. de Bourg.*, p. 36; le même, *Catalog.* III, 26, n° 3633. Discours prélim. de notre édit. de Vander Vynckt, p. XXV. Meerman, *Catalog.* IV, manuscrits, p. 148, n° 853.

⁴ Le catalogue d'Ermens indique, sous le n° 3686 : « Liste chronologique des livres tant imprimés que manuscrits, faits par Aubert Le Mire, bruxellois, doyen de la cathédrale d'Anvers, dont plusieurs ne sont pas connus à tous nos biographes, avec des notes par Joseph Ermens, manuscrit in-4°. » Cf. le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, 1836, p. 74.

Anvers, et à Bruxelles, en 1622. Enfin, Sanderus la reproduisit dans sa *Bibliothèque manuscrite de la Belgique*¹. Cette brochure se termine par un avis remarquable : « Tels sont, dit l'auteur, les écrivains inédits, qui ont composé en latin l'histoire de la Belgique, et qu'il m'a été donné de voir ou de connaître. S'il en existe d'autres qui restent cachés ailleurs aux regards comme ceux-ci, je prie qu'on les mette en lumière pour l'avantage commun. Je supplie en outre, instamment les abbés, prélats et princes, de faire publier chacun leurs annales, ce qui ne pourra manquer de les honorer infiniment². » Les manuscrits énumérés par Le Mire sont au nombre de cinquante, dont beaucoup ont été imprimés depuis, tels que Gilles d'Orval, Balderic, Ch. Brower, Harigerus, J. De Guyse, Lambert-le-Petit, Divæus, etc.

Antoine Sanderus, mort
en 1664.

1641—1643.

Collections de manu-
scrits en Belgique.

Sanderus a signalé infiniment plus de manuscrits que Le Mire, mais il ne s'est pas arrêté exclusivement aux livres historiques. Quoique sa *Bibliotheca manuscripta* ne soit qu'un assemblage de catalogues informes, d'une négligence et d'une sécheresse désespérantes, elle n'en est pas moins d'une grande utilité aujourd'hui pour nous mettre sur la voie des manuscrits que nous désirerions recouvrer, et pour avoir une idée approximative des richesses littéraires de nos couvens. Depuis les Normands, les anciens monastères avaient essayé bien des pertes en ce genre. Les guerres étrangères, et surtout les guerres civiles, portèrent un coup terrible aux bibliothèques monastiques. Les dissidens du XVI^e siècle faisaient de la réforme avec le fanatisme impitoyable qu'ils reprochaient à leurs adversaires. Ils brisaient des images, ils déchiraient des tableaux dont les arts étaient fiers, ils détruisaient des édifices qui agrandissaient

¹ *Insulis*, 1641, t. I, pp. 21-27.

² *Hactenus de latinis Belgii historicis, quos videre aut nosse nobis datum. Si qui alii insuper alibi lateant, ut latent, bono publico in lucem ut proferantur, rogo; idemque precor atque obtestor abbates, principes, ut suos quisque annales, honoris gratia, evulgandos curet.*

les idées en frappant les sens, ils incendiaient des manuscrits où l'esprit de réforme lui-même pouvait recevoir d'utiles enseignemens.

On se souvient qu'au XI^{me} siècle l'abbé Odon, qui rétablit les études dans l'abbaye de St.-Martin de Tournai, préposa douze des plus jeunes moines, pour transcrire des livres, sous la surveillance d'un savant religieux qui corrigeait les copies. La bibliothèque de St.-Martin devint ainsi une des plus riches de la Belgique. Les personnes curieuses d'avoir des livres corrects, empruntaient les exemplaires de St.-Martin pour leur servir de modèles. Il n'était pas jusqu'aux tables à l'usage des copistes, qui ne fussent artistement travaillées et d'une commodité singulière ¹.

Au XIII^{me} siècle, Vincent de Beauvais, qui cherchait partout des matériaux pour son *Miroir historial*, visita la bibliothèque de St.-Martin et la trouva fort belle ².

Cette *librairie*, comme on disait alors, avait une rivale dans celle de l'abbaye de St.-Hubert, et l'histoire a été jusqu'à remarquer qu'un des copistes de ce lieu, appelé Foulques, possédait un talent particulier pour peindre les lettres capitales ³.

Il faudrait citer toutes nos anciennes maisons religieuses si nous voulions dresser un tableau exact de nos anciennes bibliothèques ⁴. Que dire de celles de nos souverains, sur lesquelles MM. La Serna Santander, Peignot, Amanton et Barrois, nous ont transmis des renseignemens si curieux, et dont il nous est permis de juger encore par nous-mêmes ?

Au moment où Sanderus écrivait, le malheur des temps et aussi l'incurie et l'ignorance avaient causé beaucoup de mal. Cependant

¹ *Histoire littéraire de la France*. VII, 96-97, 155.

² *Ibid.* XVI, 36, et la troisième partie de cette Introduction.

³ *Ibid.* VII, 23.

⁴ Lomejerus *de Bibliothecis*, ed. altera. 1680, in-12, p. 290 et suiv.; L. Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques*. Paris, 1644, in-12, p. 344 et suiv.; *Archives philolog.* I, 1-80.

il restait encore des trésors que nous serions trop heureux de retrouver intacts.

Catalogues de manuscrits.

Sanderus donne les catalogues des manuscrits de soixante-deux bibliothèques. Dans ce recensement ne sont pas comprises celles d'Epternach, de St.-Denys en Broqueroie, de Rouge-Cloître, de Hamme, de Floreffe, de Cercamp, d'Everbode, de Vaucelles, de Postel, de Fontenelles, d'Orval, de Vicogne, de St.-André en Cambresis et de quelques autres monastères dont il n'avait pu obtenir les *Codicum Elenchi*. Aux inventaires qu'on lui avait fournis, il joignit une courte note imprimée par Sweertius, à la suite de son *Athenæ Belgicæ*, avec des extraits des brochures de Miræus, sur la bibliothèque d'Anvers, et d'Erycius Puteanus sur celle de l'université de Louvain¹. Il aurait pu y ajouter son propre discours adressé aux magistrats de Gand, pour l'établissement d'une bibliothèque dans cette ville².

Sanderus n'était pas le premier qui eût fait un relevé des manuscrits de la Belgique. Le dominicain Jean Bunder ou Bunderius, chargé par le pape Paul III des fonctions d'inquisiteur de la foi, et décédé à Gand, le 8 juin 1557, avait, peut-être dans l'intérêt de son ministère, rédigé, par ordre alphabétique, un indicateur des manuscrits qui se trouvaient en Belgique et dans les provinces voisines, en profitant des notices recueillies par Guillaume Carnifex, son confrère et son compatriote, qui, avant les troubles religieux, avait parcouru presque toutes les bibliothèques de la Belgique, de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. Miræus cite l'inventaire de Bunderius, en disant qu'il existait à Bruxelles, dans le cabinet de

¹ Cette brochure est de 1639. Le catalogue qui l'accompagne avait déjà été placé à la suite d'un discours de Valère André, en 1636.

² *Dissertatio paraenetica pro institutione bibliothecæ publicæ Gandavensis; ad magistratum et proceres ejusdem urbis*. Brux., Joan. Meerbecius. 1633, in-4°. M. Gérard, membre de l'Académie, avait dans son cabinet un manuscrit gardé maintenant à La Haye, et qui est intitulé : *Supplément à la Bibliotheca manuscripta de Sanderus, ou Notice des manuscrits qui étaient après le milieu du XVIII^e siècle dans les bibliothèques de plusieurs abbayes*, in-fol.

Lucas Opmeer, de Delft ¹, où Valère André l'avait vu. Aubert Le Mire en avait des extraits dont il communiqua une partie à Antoine Possevin. Celui-ci les employa dans son *Apparatus sacer* ².

Foppens qui, en 1739, déplorait la perte de ce *trésor*, dit qu'un semblable catalogue de manuscrits de la Belgique existait de son temps au couvent de St.-Martin, à Louvain ³, et qu'un autre, composé par ordre alphabétique, vers 1559, par Roland De Rivo ou Vander Beeck, était à Douai, chez Georges Colvener, mais qu'il y manquait la lettre V ⁴.

On possédait alors des élémens qui nous manquent pour bien faire un pareil travail, surtout s'il existait dans les monastères beaucoup de catalogues pareils à celui de l'abbaye de St.-Amand, dont un long fragment enrichit ce volume ⁵.

Mais, je le répète, ces *Index* ne regardaient pas seulement l'histoire de la Belgique, dans laquelle nous devons nous renfermer, et qui était l'étude par excellence de Sanderus. Parmi ses compilations, la *Flandria illustrata* ⁶ et la *Chorographia sacra Brabantiae*, sont celles qui méritent le plus d'être rappelées ici, à cause des titres originaux dont elles sont enrichies. L'auteur consacra généreusement à ces ouvrages de luxe des sommes considérables. Ce fut un

1641—1644.

1659.

¹ *Elenchus historicorum apud Sanderum*. I, 24.

² Sanderus, *Bibl. Manusc.* II, 158.

³ Paquot en parle, II, 574. Sanderus, indique également ce catalogue avec ceux de Notre-Dame-aux-Broussailles, près d'Endoven, et de Font-S^{te}-Marie, près d'Arnhem. II, 227.

⁴ *Bibl. Belg.*, 596.

⁵ Pp. 522-527, aux *Appendices*. On a dit que Folcuin, abbé de Lobbes, décédé en 990, avait dressé un catalogue des manuscrits de son monastère. La continuation de sa Chronique rapporte seulement que vers le commencement du XI siècle, on fit cet inventaire : *Floruisse etiam apud nos studia literarum in recensita librorum summa, quæ per idem tempus descripta est, concipi potest*. D'Achery, *Spicileg.* II, 744, in-fol.

⁶ Sur la partie restée manuscrite de la *Flandria illustrata*, voir *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*. V, 268, 408, *Messenger des sciences et des arts de la Belgique*. 1834, 1^{re} liv., p. 53 et suiv.

triste spectacle de voir ce vieillard qui, après avoir cherché pendant toute sa vie à être utile à son pays, et avoir sacrifié, pour y parvenir, repos, santé, fortune, se trouvait, dans l'âge des infirmités et des besoins, réduit au dénuement le plus absolu, sans que personne songeât à lui tendre une main secourable, ni le gouvernement qu'il avait servi, ni ses concitoyens qu'il avait honorés. Les temps étaient changés. Le talent et le savoir, naguère considérés comme une dignité, étaient devenus un tort, un tort irrémissible. Sanderus, s'il n'eût rien fait, aurait été peut-être comblé de faveurs. Pourtant la misère ne vint point rendre son agonie plus douloureuse, mais il ne dut le repos de ses derniers momens qu'à la pitié des moines d'Afflighem.

G. Gevartius, mort en
1666.

La biographie de Gaspard Gevaerts fournit encore une anecdote qui montre combien l'administration de ce temps était ingénieuse à décourager les gens de lettres, anecdote rapportée dans le discours préliminaire du premier volume des *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*¹, pour prouver quelles mains inhabiles régentaient alors la Belgique. Le roi de France avait accordé une pension à Gevaerts. Le gouvernement ordonna à celui-ci de refuser cette pension. Gevaerts obéit et ne fut jamais indemnisé.

1780.

Cet écrivain aurait bien mérité de l'histoire nationale si, comme il en avait le projet, il avait mis au jour la *Chronique de De Dynter*².

¹ P. viij, note.

² Voyez la Dissertation de Nelis, § XXVI. — La bibliothèque de Bourgogne est en possession d'un recueil qui mériterait d'être tiré de l'obscurité, au moins en partie; c'est un manuscrit en 3 vol. in-fol., provenant de J.-B. Verdussen. (Catal., p. 315, *epistolog.*, n° 2), intitulé: *Illustrium virorum ad Gasparem Gevartium epistolæ*, et composé de lettres originales de Benj.-Aubery du Maurier, Nic. Burgundus, André Schott, P. Weymsius, Elias Chingerus, Denis Petau, Gaspar Gusman, P.-P. Rubens, Albert Rubens, H. Brandt, Antoine Du Carne, Jérôme Alexandre, Luc Holstein, Haex, J.-B. Stratius, Aub. Miræus, Fr. Sweertius, Val. Andreas, D. Du Puy, les Chifflet, Sidronius Hoschius, Ch. Butkens, Pierre Roose, Lupus Walterus Zapata, ambassadeur d'Espagne à la paix de Munster, E. Puteanus, L. Torrius, etc. Le même dépôt possède, de plus, 1 vol. manuscrit de brouillons de lettres de Gevartius, provenant de la même source.

Mieux en cour, à la faveur du titre de médecin qui lui livrait toutes les faiblesses de son maître, de ce titre qui rendait Coctier si redoutable au redouté Louis XI, et protège jusqu'aux aventureux voyageurs tentés de pénétrer dans les contrées inconnues et barbares, J.-J. Chifflet sut faire agréer ses travaux avec plus d'adresse, en les associant aux vanités du rang et aux vues de la politique. Le premier il donna un extrait de Pierre a Thymo et, pour combattre l'existence de Childebrand, révéla quelques autres documens authentiques. Il a publié en même temps un recueil de traités entre les couronnes d'Espagne et de France, depuis le traité de Madrid, en 1526, jusqu'en 1611, et les armoiries des chevaliers de la Toison d'Or.

Jean-Jacques Chifflet, mort en 1660.

1659.

Son fils Jules, chancelier de cet ordre fameux, eut l'heureuse idée d'enlever à l'oubli l'histoire d'un de ses plus illustres membres. La vie du bon chevalier messire Jacques de Lalain avait été racontée par Georges Chastellain, avec un charme et une naïveté qu'on découvre rarement dans ses autres écrits. Jules Chifflet la fit imprimer en 1634, averti selon toute apparence par l'espèce de traduction en vers de l'ouvrage de Chastellain, que présenta l'année précédente au public Jean d'Ennetières, seigneur de Beaumé¹; je dis traduction, quoique ce rimeur ne prononce pas une seule fois le nom de l'auteur qu'il a gâté.

Jules Chifflet, mort vers 1670.

D'autres contemporains marchaient avec plus ou moins de succès dans la même voie.

Jaloux de s'instruire des antiquités ecclésiastiques du Hainaut, Philippe Brasseur visita à pied les églises, les monastères et autres lieux célèbres de cette province, il parcourut aussi plus de deux cents lieues en petits voyages, qui lui occasionèrent de grandes fatigues et des dépenses considérables. Pourtant, il ne composa guère

Philippe Brasseur, mort en 1659.

¹ Notice sur Georges Chastellain, dans notre édition de sa *Chronique métrique*, p. 1, et *Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. De Barante. X, 110.

1650.

que des brochures de peu d'intérêt pour le fond, et écrites en vers latins des plus médiocres. Ses *Origines omnium Hannonicæ cœnobiorum*, où il s'est affranchi de la gêne de la rime, sont le plus substantiel de ses livres. Il les avait détachées d'une compilation plus considérable qu'il voulait intituler *Hannonia cœnobitica*. Jean Coens, abbé de Cambron, en avait déjà accepté l'hommage, mais la mort de ce prélat et les malheurs de la guerre empêchèrent qu'elle ne parût en entier. L'auteur la gardait donc en portefeuille et s'occupait à l'augmenter, à la corriger sans cesse, la réservant pour des temps plus sereins. Le plan en est indiqué dans la préface des *Origines*. Elle devait renfermer *un grand nombre de bulles et de diplômes*, avec des notices sur les écrivains monastiques. A l'apparition d'un tel livre, Brasseur fût devenu un *Tite-Live*, jusque là, il n'était qu'un *Curtius* (par allusion à *Curtior* et à *Quinte-Curce*), c'est du moins le compliment que lui adresse Jean Vanden Zype de Malines ¹.

1637.

Valère André, mort
en 1656.

Brasseur a aussi traité de l'histoire littéraire dans ses *Sydera illustrium Hannonicæ scriptorum*. Mais il n'approche en aucune manière de Valère André ², à qui une place n'appartient dans ce ta-

¹ Paquot (mém. in-fol., III, 61-66) a consacré à Brasseur un long article qui n'est point exempt de lacunes et d'erreurs. M. Delmotte a comblé les unes et relevé les autres, dans les *Archives du Nord de la France*, IV, 286-304. Nous regrettons de n'avoir pu nous éclairer de sa notice, quand nous rédigeâmes, pour la *Biographie universelle*, l'article de Brasseur, LIX, 195-197.

² La première édition de la *Bibliotheca Belgica* est de 1623, la seconde de 1643. Cette biographie, malgré ses défauts, sera toujours la base de l'histoire littéraire des Pays-Bas, histoire qui n'est pas écrite et dont nous appelons la composition de tous nos vœux. L'édition revue et augmentée de Foppens, ne dispense pas de posséder les deux éditions originales où il y a des variantes à conserver, et qui démontrent que souvent Valère André était plus éclairé que Foppens et qu'il vivait à une époque plus avancée. — Huet, dans ses *Mémoires*, raconte qu'il alla visiter Valère André et qu'il lui demanda son amitié : *Inter Lovanienses professores nomen aliquod tum gerebat Valerius Andreas qui scriptoribus Belgis et Hispanis celebris inclaruit. Salutavi hominem, et in amicorum ejus album referri volui. Comment. de rebus ad eum pertinentibus*. Amst., 1718, in-12, p. 137. — J.-B. Verdussen avait fait relier un exemplaire

bleau que pour avoir publié avec des éclaircissemens les fastes et quelques privilèges ¹ de l'université de Louvain à laquelle Nicolas Vernulæus avait déjà voué sa plume.

1635—1650.

1627—1667.

Vredius, dont l'érudition est incontestable, mais que son amour pour sa langue natale a quelquefois d'autant plus facilement égaré, que la linguistique était à peine dans l'enfance, a inséré plusieurs pièces inédites dans ses divers ouvrages sur la Flandre. L'auteur des *Trophées de Brabant* et des *Annales généalogiques de la maison de Lynden*, ouvrage si rare et si recherché ², est plus curieux encore de cette sorte de preuves et ne marche jamais que des diplômes et de vieilles chroniques à la main. A Thymo, De Dynter, l'auteur du poème sur la guerre de Grimberghe, les chartes de Brabant, les cartulaires des églises et des maisons nobles sont sans cesse invoqués par lui. Si Pierre Scriverius l'a accusé d'avoir produit de faux titres pour établir la descendance de la maison de Lynden, on l'a victorieusement réfuté dans un avis au lecteur de la seconde édition des *Trophées de Brabant*.

Olivier de Wrée, mort en 1652.

Ch. Butkens, mort en 1650.

Butkens cite Van Heelu, ce poète flamand du XIII^e siècle, que M. Willems vient de rendre au monde littéraire. Un gentil-

H.-C. De Donghelberge, mort en 1660.

de Foppens, en 10 volumes, avec des feuillets blancs intercalés, qu'il avait chargés de ses annotations. (Catal., p. 350, n° 110). Nous croyons cet exemplaire dans la bibliothèque de feu M. Van Hulthem.

¹ L'université elle-même a publié un corps de ses privilèges en 1597, 1644, 1728, 1752, avec un supplément qui va jusqu'en 1754, etc. On n'y trouve pas le règlement de Charles-le-Téméraire, que nous avons placé à la fin du huitième volume de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. De Barante. L'édition portant la date de 1752 paraît être simplement rafraîchie. — Les *Privilegia nominationum*, parurent en 1665. Il y en a à Louvain un exemplaire sur peau de vélin, que M. Van Praet n'a pas connu, en rédigeant son catalogue des livres imprimés sur cette substance animale. — Cf. nos *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain*.

² En 1672, Moretus offrit 50 florins pour un exemplaire de ce livre, et Cnobbart, dont le père en avait été l'imprimeur, offrit la même année 100 florins de tous ceux qu'il trouverait à acheter. Cet ouvrage fut extrêmement recherché dans le temps de l'invasion des Français en Hollande. *Note manuscrite de Gérard*.

homme de Bruxelles, fort versé dans le blason, les généalogies et l'histoire de son pays, s'avisa de traduire en vers latins, d'une manière libre et abrégée, le poème sur la bataille de Woeringen ¹, et Érycius Puteanus qui imprimait volontiers, s'empessa de lui servir d'éditeur. Il aurait mieux fait, dit Paquot, de publier le poème flamand; quant à nous, notre avis est qu'il aurait eu tort, car il est probable qu'il nous eût ainsi privé de l'excellent travail de M. Willems.

Erycius Puteanus, m.
en 1648.

Placards de Brabant et
de Flandre, 1648,
1662.

Une règle s'était pour ainsi dire établie de ne plus écrire d'histoire où la critique s'associât à l'érudition, sans lui donner pour fondement le texte même des titres qui contenaient et les faits et la chronologie. A part l'utilité pratique et vulgaire, cette méthode augmentait nécessairement le prix des collections d'actes publics tels que les placards et ordonnances des ducs de Brabant et des comtes de Flandre. Celle relative au Brabant commençait à paraître en 1648. De 1220 à 1768, elle forme onze volumes in-folio, qui furent imprimés successivement et rédigés par Anselmo, Christyn et Wouters. Celle de Flandre a eu pour rédacteurs J. De Blois, Stalins, Varenberg et Serruys. Son premier tome est de 1662, et le treizième de 1786.

Acta sanctorum. 1643-
1794.

Cette entreprise, quoiqu'elle eût pu être mieux dirigée, méritait à tous égards, des applaudissemens; mais la plus vaste, la plus belle, la plus difficile du XVII^e siècle est sans contredit celle de la publication des vies des saints. Certes, si cette œuvre immense ne s'adressait qu'aux sympathies religieuses, elle serait encore d'une haute importance. Gardons-nous de croire cependant que tout s'y

¹ Parmi les ouvrages relatifs à cette bataille, nous ne nous souvenons pas qu'on ait mentionné celui-ci : *Vier-hondert-jarigen zegenprael naer den geluckigen slag van Woeringen anno 1288*, etc. Brussel, 1688, in-4°. Le manuscrit original du *Proelium Woeringanum*, fut donné par Schöpflin à M. Gérard, et il est dans le fonds de ce dernier, à la bibliothèque royale de La Haye. *Bull. de la Société de l'hist. de France*. II, 516.

réduise à une question théologique, à un but d'édification, à une affaire de croyance et de piété, car sans elle, l'histoire du moyen âge devient impossible. Antiquités, géographie, dates, mœurs, littérature, tout s'y trouve. Quelque temps avant sa mort, nous avons entendu plus d'une fois le respectable Mongès communiquer à l'Académie des inscriptions les piquantes découvertes archéologiques qu'il ne cessait de faire dans ce répertoire infini de choses curieuses et instructives. MM. Guizot et St.-Marc-Girardin l'ont envisagé sous le point de vue de l'imagination, et comme source d'émotions poétiques ; le premier a fait voir que la morale chrétienne, que les sentimens de justice et de magnanimité s'y étaient réfugiés, au milieu de l'effroyable barbarie où était tombée l'Europe. De son côté M. De Sismondi a judicieusement remarqué que telle légende apocryphe pour le fond restait vraie par les accessoires, et que, si le récit principal était fabuleux, les détails secondaires ne l'étaient pas.

D'ailleurs, les notes et les dissertations seules des éditeurs obtiendraient grâce pour le reste. Aussi, quelle que soit l'opinion que l'on professe, quelle que soit l'église que l'on ait choisie, la philosophie dont on suive les principes, croyans ou sceptiques, zélés ou indifférens, catholiques ou disciples de Luther et de Calvin, pourvu qu'ils aiment les lettres et qu'ils ne renient pas le passé, tous vénéreront les *Acta Sanctorum* comme un des monumens les plus étonnans de la science, comme les archives d'une grande époque de l'histoire de l'humanité. Leibnitz en jugeait de cette manière, et un autre grand homme dont la puissance sans pareil rehaussait encore le gigantesque génie, avait désiré que le recueil des *Bollandistes*, laissé incomplet, fût achevé sous son règne¹. Puisse

¹ En 1801, M. d'Herbouville, préfet du département des Deux-Nèthes, fit, par ordre du gouvernement, des tentatives auprès des Bollandistes restés en Belgique, pour les engager à reprendre leurs travaux ; elles n'eurent aucun succès. Il y eut, à l'instigation de l'Institut, d'autres démarches en 1803, tout aussi inutiles. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, p. 98.

la gloire de terminer cet imposant édifice nous être réservée ¹!

Bollandistes.

La collection agiologique dont la première idée fut conçue par le P. Héribert Rosweyde, d'Utrecht, et à laquelle Jean Bolland, de Julemont, au pays de Limbourg ², donna son nom, a fait partager aux jésuites la palme littéraire des bénédictins. Pendant un siècle et demi, elle exerça le talent de tout ce que cette société possédait d'hommes habiles. Il suffit, en effet, de citer Godefroid Henschenius, Daniel Papebroeck ³, Daniel Cardon, François Baert, Conrad Janning, Nicolas Rayé, François Verhoeven, J.-B. Sollier, Jean Dupin, Guillaume Cuper, Jean Perier, Pierre Van den Bossche ou Boschius, Pierre Dolmans, Corneil de Bye, Constantin Suysken, Joseph Ghesquière, etc.

A la fin du XVII^e siècle, les actes des saints composaient presque toute la littérature de la Belgique, qui s'effaçait chaque jour davantage, perdant jusqu'au souvenir de ses jours de splendeur. Si quelques laïques prenaient encore la plume et ambitionnaient de se créer par là une certaine renommée, ils formaient une exception, manquaient en général leur but et ne jouissaient d'aucune influence, d'aucune popularité. Il y a plus, ils ne se faisaient tolérer qu'à la

¹ Nous n'avons encore arrêté que la continuation des *Acta sanctorum Belgii*.

² La *Biographie universelle* (V, 60), fait naître Bolland à Tirlemont (en Brabant); l'erreur provient, selon toute apparence, de ce que dans Foppens on lit (p. 584) : *Natus Tullii-Monte*, (au lieu de *Julii-Monte*) *in Ducatu Limburgensi*. Cette faute était déjà dans la seconde édition de Valère André (1643, p. 463), mais si la première partie de la phrase pouvait induire en erreur, la seconde était là pour avertir de la méprise. — Cf. le *Mémoire sur les Bollandistes*, rédigé par M. Gachard, d'après divers dossiers des archives du royaume et inséré dans le *Messageur des sciences et des arts de la Belgique*. 1835, 200-249. Ce mémoire a été aussi tiré à part, en petit nombre.

³ Dom Martène et Durand allèrent visiter la maison professe des jésuites, à Anvers : « Les manuscrits, disent-ils, étaient dans le muséum du P. Papebrohc (sic), qui, âgé de 94 » (ans) travaillait encore tous les jours, et, joignant la piété à l'étude, disait tous les jours » son chapelet et l'office de la Vierge. » *Voyage litt.* II, 196. Ces pères étaient mal informés. Papebroeck, né en 1628, mourut le 28 juin 1714, à l'âge de quatre-vingt-sept ans; il ne pouvait donc travailler à quatre-vingt-quatorze. — Ghesquière cite les *Annales Antwerpenses*, manuscrit du père Papebroeck. *Acta SS. Belgii*. IV, 114.

condition de courtiser le seul orgueil qui eût encore quelque vivacité, celui de la naissance. Lorsque les parchemins étaient prodigués à l'obsession, aux basses complaisances et à la richesse, tout le monde se fit généalogiste; l'héraldique était le savoir à la mode : peu réfléchissaient que pour la bien connaître, il est indispensable de l'éclairer du flambeau de l'histoire et de la philologie.

Quoi qu'il en soit, et malgré les déclamations d'une fausse philosophie, la noblesse d'extraction est un fait qui tient une place considérable dans les annales du monde, un fait qu'on n'en fera pas disparaître de sitôt, et qui souvent sert de commentaire aux plus importants. Les ouvrages qui s'y rattachent, loin donc d'être si frivoles, si ridicules qu'on l'a prétendu, peuvent, entre les mains d'écrivains exercés, conduire aux plus intéressans résultats.

Fortifiée de pièces probantes, la *Jurisprudence héroïque*¹ du chancelier Christyn (G) est de cette espèce. Un peu plus ancien, Carpentier débrouilla les généalogies du Cambrésis et d'une partie de la Belgique, en s'autorisant de diplômes dont quelques-uns portent des caractères évidens de fausseté². Le *miroir des nobles*

J.-B. Christyn, 1663,
1689.

J.-B. Carpentier, 1664,
1673.

¹ *Jurisprudentia heroïca sive de jure Belgarum circa nobilitatem et insignia*. Brux., 1663, 1668 et 1689, in-4° et in-folio. Le libraire Ermens possédait un ouvrage manuscrit analogue et en français. (Catalog., n° 7460) : *Jurisprudence héraldique depuis son origine, analysée en toutes ses parties et poussée à son dernier période, ornée de toutes ses figures en taille-douce, et enrichie de divers traits historiques, intéressans et chronologiques, à l'usage des Pays-Bas autrichiens et pour l'utilité et l'intelligence de toute l'Europe en général*, par le chevalier F.-Jos. Holleber; manuscrit de 551 pages, sans la table, deux tomes en un volume in-folio. Le même libraire a mis au jour : *Recueil des placcards (sic), édits, etc., qui se trouvent dans les 21 volumes des placcards de Brabant et de Flandre, et dans les Jurisprudentia heroïca, concernant les titres et marques d'honneur, etc., jusqu'à la fin de 1779*, par Jos. Ermens. Brux., 1780, in-4°. — Le même, *jusqu'à la fin de 1784*; *ib.*, 1785; le même, *avec le texte des mêmes placcards, recueillis la plupart des éditions originales, depuis 1431 jusqu'au mois de mai 1785, avec des tables chronologiques et alphabétiques*. *Ibid.*, 1785, 2 vol.

² Le Glay, *Programme des recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord*, p. 25, et *Nouv. Progr.*, p. 41. Le même, *Notice sur J.-B. Carpentier*, dans les *Archives du Nord de la France*, tome II, 5° livr., et tirée à part avec corrections, p. 7.

de Hasbaye, malgré l'incapacité de son éditeur, offre un intérêt plus vif, plus universel, car d'abord c'est un monument original du XIV^e siècle, ensuite Hemricourt, qui en est l'auteur, en n'annonçant qu'un traité généalogique, a donné en réalité et sans le vouloir, un tableau animé de l'ancien état de la société au pays de Liège (H).

J. Le Roy, 1693.

D. Luc d'Achery avait, d'après un manuscrit de Du Cange, inséré au tome septième de son *Spicilegium*¹ des généalogies extraites des Chroniques du Hainaut, de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, frère de Jean, comte de Hainaut et second fils de Marguerite, comtesse de Hainaut et de Flandre, lequel florissait vers l'an 1289. Le baron J. Le Roy, sans mot dire de son devancier, reproduisit ces généalogies plus complètement, d'après le manuscrit des Chifflet, mentionné par Le Mire² et par Foppens³. Cette publication n'est pas étendue, puisqu'elle ne se compose que de 64 pages in-folio, indépendamment de la table et des préliminaires, et y compris un extrait de la Chronique de St.-Hubert, avec un tableau des comtes de Hainaut et des notes. Cependant son mérite ne doit pas se mesurer à sa longueur. La chronique latine qu'elle contient, commence à Charles de Lorraine, frère du roi Lothaire, et finit à l'an 1289. Le baron Le Roy rassembla en outre quantité d'autres documens dans ses nombreux ouvrages, et se ruina comme Sanderus, en faisant imprimer des livres en grand format et remplis de gravures magnifiques, tels que la description des châteaux de Brabant, les théâtres sacrés et profanes de la même province et du Brabant wallon, la chorographie du marquisat d'Anvers, etc.

Pendant qu'il sacrifiait son patrimoine sans espoir de récompense, la guerre attira de nouveau les armées françaises en Belgique,

¹ Paris, 1655-1677, 13 vol. in-4°, VII, 584-621. 2^e éd. donnée par De la Barre, Paris, 1723, 3 vol. in-fol, III, 286-297.

² *Auctar. de script. eccles.*, p. 262 (252).

³ *Bibl. Belg.*, p. 115.

cet éternel champ de bataille de l'Europe, et tonna jusqu'aux portes de Bruxelles. En 1695, le maréchal de Villeroi bombardra cette capitale. Le 7 novembre de l'année suivante, la tour dite *du Miroir*, qui dépendait de la maison du métier des orfèvres et que le bombardement avait fortement ébranlée, s'écroula tout à coup. L'on trouva dans cette tour un coffre rempli de chartes et privilèges, accordés jadis à la ville de Bruxelles. Les doyens des neuf nations les firent imprimer avec une dédicace au roi d'Espagne, en espagnol, en français et en flamand. Mais cette précaution oratoire ne leur servit point d'excuse. Ils étaient bien hardis d'oser multiplier par la presse ces odieux privilèges, que le respect aurait dû leur défendre de réclamer. Le conseil de Brabant, à la poursuite du ministère, supprima le séditieux recueil dont heureusement il reste encore des exemplaires, et J.-B. Ansems qui, en qualité de notaire apostolique et royal, en avait authentiqué les copies, fut enfermé au *Treurenberg*¹.

Luyster van Brabant,
1699.

On se rappelle, à cette occasion, le privilège de Charles-Quint pour l'historien Meyer. On n'avait accès aux chartes, dans ce temps, qu'avec beaucoup de peine et après bien des formalités. Le prince seul ou le conseil de Brabant pouvait en donner la permission : ordinairement le conseil, lorsqu'il l'accordait, nommait un de ses membres, un secrétaire et le procureur-général, pour faire, à l'intervention du garde-chartes, la recherche des pièces demandées, ce qui occasionait une grande dépense. En 1651, les ministres du prince-évêque de Liège, s'étant adressés à l'archiduc Léopold, pour avoir accès aux chartes, on le leur refusa².

On comprend que la presse, en supprimant toutes ces commodes entraves, se rendait coupable d'un crime qu'il eût été imprudent de tolérer.

¹ Prison de Bruxelles qui n'existe plus.

² Gachard, *Notice sur le dépôt des archives du royaume de Belgique*. Brux., 1831, in-8°, p. 66.
Tom. 1er.

R. Robyns, 1717.

Soit que le gouvernement de la principauté de Liège envisageât moins sérieusement cette question politique, soit qu'il ne s'agit que de pacifiques traditions, l'avocat Roland Robyns ne fut aucunement inquiet, lorsqu'en 1717, il ajouta à l'histoire du comté de Looz, par le P. Mantels, les diplômes, privilèges, traités, qui la concernaient.

Par bonheur tandis que les Belges étaient détournés de l'étude de leurs antiquités, les étrangers s'efforçaient d'exploiter une mine si féconde.

DD. Martène et Durand, 1717-1724.

Voyages littéraires.

La même année que Robyns complétait Mantelius, deux membres d'un ordre à jamais célèbre par ses travaux et par ses vertus, les bénédictins Martène et Durand, unis par une honorable communauté de talens et de vues, comme par l'amitié et la confraternité monastique, donnèrent une relation de leur premier voyage littéraire, entrepris en 1708. En 1724¹, relation d'un second voyage commencé dix ans plus tard. Ces savans religieux, toujours solitaires au milieu du monde, parcoururent les monastères du pays pour en visiter les archives et les bibliothèques. Celle de St.-Bertin était remplie d'un grand nombre de manuscrits fort anciens, mais à peine permit-on aux pieux voyageurs d'y entrer, et le peu qu'ils en virent, leur fit regretter de ne pouvoir pas en profiter². Ils furent mieux accueillis à Clairmarets, où leur qualité de bénédictins réformés inspirait moins d'appréhension et d'éloignement³. C'est là qu'ils copièrent la généalogie des comtes de Flandre, insérée au troisième

¹ Ces dates sont mal marquées dans la *Méthode pour étudier l'histoire* (Lenglet Du Fresnoy et Drouet). Paris, 1772, XIV, 529-20.

² La bibliothèque royale de La Haye, fonds Gérard, possède : *Diplômes concernant l'abbaye de St.-Bertin, tirés des manuscrits de la bibliothèque du roi à Paris*. Avec un *Recueil de diplômes et extraits de diplômes concernant l'histoire de Cambrai, Cambrésis et Hainaut, extrait d'un recueil copié sur les originaux par Henri de Beucron, abbé de St.-Waast, à Arras*. Manuscrit de 254 pages in-fol., qui a appartenu à l'abbé Mutte, doyen de la cathédrale de Cambrai.

³ Premier voyage. II, 184. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, p. 36.

tome de leurs anecdotes¹. A Ypres, ils virent dans la bibliothèque de la cathédrale, un manuscrit d'Iperius. Ils admirèrent les vitraux de l'abbaye d'Afflighem, mais pour des manuscrits, ils n'y en trouvèrent pas, quoique Sanderus en ait donné un catalogue assez étendu, ce même Sanderus dont ils transcrivent la touchante épitaphe. La bibliothèque à Tongerlo leur parut la plus belle de toutes celles qu'ils visitèrent aux Pays-Bas; parmi les manuscrits, ils remarquèrent une histoire de Bois-le-Duc. A St.-Trond, ils feuilletèrent la chronique du monastère, imprimée par d'Achery, une copie de Hugues de Fleury et deux manuscrits du livre de *l'Imitation de Jésus-Christ*, l'un et l'autre sans nom d'auteur. Il y avait trente ans qu'un incendie avait dévoré presque toute la bibliothèque de l'abbaye de Gembloux, qui avait conservé les manuscrits amassés par les abbés Olbert, Anselme et Guibert. Cependant quelques *codex* avaient échappé aux flammes, tels que les lettres de Guibert, quelques ouvrages de Ratherius, la vie de Tancrede écrite par un de ses amis et la chronique de Sigebert². Martène et Durand ne disent pas s'ils tombèrent à genoux, comme M. Schöpflin, devant ce précieux monument, mais il est probable que leur admiration, pour être plus sévère, n'en fut pas moins vive. A Louvain et aux environs, ils remarquèrent la bibliothèque des jésuites et celle de l'abbaye du Parc. Dans cette dernière, ils donnèrent une attention spéciale à une histoire manuscrite des guerres de la terre sainte³.

¹ Voyez le *Corpus chronicorum Flandriae*, imprimé dans notre collection.

² A la bibliothèque royale de La Haye, fonds Gérard, se trouve : *Diplomata Gemblacensia ab anno 961 ad annum 1610. Accedunt quaedam de abbatibus Gemblacensibus excerpta ex antiquissimo MS. hujus monasterii*. In-fol., écriture moderne.

³ Le 28 octobre 1829 et jours suivants, les derniers moines du Parc firent vendre à Louvain, chez le libraire Baumann, ce qui restait de leur bibliothèque. On y comptait 169 manuscrits sur parchemin et 121 sur papier. Les acquisitions les plus considérables furent faites pour la maison Payne de Londres et par sir Richard Heber. La bibliothèque de Bourgogne et celle de l'université de Louvain eurent aussi leur part. Une bible en trois volumes écrite vers 1148,

Arrivés à Bruxelles, ils ne parlent pas de la bibliothèque de Bourgogne, où vraisemblablement l'on ne pénétrait pas. Les vitraux de Rouge-Cloître les frappèrent et la bibliothèque de ce couvent les satisfit. Ils y trouvèrent l'*Imitation*, à la tête de laquelle une main plus récente que le manuscrit, avait mis le nom de Thomas à Kempis¹. Ce qu'ils y notèrent de plus considérable était la collection de Guillimannus, prieur du monastère, en quatre gros volumes in-folio, comprenant les récits des guerres de la Terre-Sainte et plusieurs actes des saints, particulièrement de ceux du pays. L'abbaye de Cambron possédait grand nombre de manuscrits, la plupart des pères de l'Église. Il en était de même à l'abbaye d'Alne, dont le cartulaire parut remarquable à nos visiteurs. A Lobbes, où l'abbé ne s'attira guère leur vénération, s'ils eurent l'occasion de consulter un manuscrit curieux, ce fut, chose peu édifiante, chez le maître d'hôtel. Il contenait, entre autres pièces, une courte chronique de la maison, continuée jusqu'au XVIII^e siècle. Vicogne était encore digne de son ancienne réputation, sous le rapport de sa bibliothèque. Celle de St.-Amand, quoique pillée plusieurs fois, était restée riche en manuscrits. Celle de la cathédrale de Tournay n'en était pas dépourvue, mais les doctes bénédictins n'en citent aucun qui concerne notre histoire. Quant à la bibliothèque de St.-Martin, ils se contentent de renvoyer à Sanderus.

Telle est la rapide analyse de leur premier itinéraire. Quand ils

et ornée de curieuses chroniques, partit pour l'Angleterre, qui nous dépouille volontiers de tout ce que nous avons de curieux.

¹ On sait que les bénédictins attribuaient ce livre à Jean Gersen ou Gessen, de l'ordre de St.-Benoit, tandis que les chanoines réguliers combattaient sous la bannière d'a Kempis. Il est surprenant, remarque avec finesse le P. Mabillon, qui a fait l'histoire de cette dispute, qu'un livre qui ne prêche que la paix, la paix avec Dieu, la paix avec soi-même, la paix avec tous les hommes, ait été dans le dernier siècle le sujet d'une guerre si vive..... *Ouvrag. posth. de Mabillon et de Ruinart*. I, 1. Cette guerre s'est rallumée entre M. le président de Grégory et le vénérable M. Gence, que son âge avancé n'empêche pas de s'escrimer en prose et en vers, en l'honneur du chancelier Gerson, contre le piémontais Gessen.

revinrent en 1718, ils s'arrêtèrent à Arras. L'abbé de St.-Waast leur laissa voir et extraire à loisir tous les manuscrits de son abbaye, qui étaient aussi rares que nombreux¹. Les quatre grands cartulaires leur fournirent quelques morceaux qu'ils copièrent. Des manuscrits modernes pouvaient servir à *illustrer* l'histoire du XV^e et du XVI^e siècle, principalement tout ce qui s'était passé dans les guerres de Flandre. Le principal manuscrit de la cathédrale était la chronique de Balderic, écrite de son temps, chronique à laquelle M. Le Glay vient d'attacher son nom d'une manière si honorable. La bibliothèque d'Anchin fut jugée excellente et une des meilleures des Pays-Bas, quoiqu'elle fût presque dénuée de manuscrits historiques. Néanmoins on y gardait entre autres la vie de St.-Lietbert avec l'histoire des monastères du pays de Cambrai, la vie de St.-Gosvin, abbé d'Anchin, la chronique de Sigebert avec sa continuation, par un religieux de ce couvent, beaucoup plus complète que ne l'a donnée sous le titre d'*Auctarium Aquicinctense*, Aubert Le Mire qui semble justifier ici le reproche de mauvaise foi auquel il a été en butte². L'abbaye de Marchiennes procura au troisième volume des Anecdotes, la vie de l'abbé Hugues³. L'abbaye d'Hasnon montra une copie de Sigebert.

DD. Martène et Durand retournèrent à St.-Amand, à Vicogne et à St.-Martin, pour en revoir les manuscrits. L'un, du premier de ces monastères, contenait 217 épîtres d'Étienne de Tournai. A St.-Martin on leur prêta le *Gilles li Muisis*, qui entrera dans notre collection, et ils copièrent, mais sans en saisir le caractère, une miniature du manuscrit représentant la procession des Flagellans⁴. Ils

¹ Voyez *Bulletins de la commission royale d'histoire*, p. 142 et suiv.

² *Second voyage littéraire*, p. 83. Le Glay, *Nouv. Progr.*, p. 46.

³ Les *Bull. de la comm. royale d'hist.*, p. 148, indiquent une chronique universelle écrite au XI^e siècle, qui est actuellement à Douai et provient de Marchiennes.

⁴ *Second voyage littéraire*, p. 105. Le chartier de l'abbaye de St.-Martin fut, en 1794,

firent également une seconde visite à l'abbaye de Cambron. Les manuscrits de Grimberghe avaient été brûlés par les sectaires, à l'exception de deux bibles et des statuts synodaux de l'église de Cambrai, depuis l'an 1300 jusqu'à 1324.

De retour à Bruxelles, les bons pères s'informèrent s'il n'y avait point dans cette ville quelques gens de lettres ; on leur répondit que non, attendu que la littérature exposait au soupçon de jansénisme, que les manuscrits étaient enlevés pour les Anglais et les Hollandais, et que la meilleure bibliothèque de Bruxelles était celle de l'ambassadeur de l'empereur, mais qu'elle était inaccessible ¹.

Rouge-Cloître méritait un second pèlerinage. Nos religieux examinèrent de nouveau le recueil de Guillimannus dont un tome portait pour titre : *Historiologium Brabantinorum tam sæcularium principum, quam religiosorum, in quo mutato temporum ordine locum præoccupat historia Jerosolymitana*. Sans parler de tous les ouvrages qui traitaient des croisades, on trouvait dans ce dépôt un livre de *Victoria ducis Brabantensium² et cladibus Leodiensium*, à la fin duquel on lisait : *Explicit historia compendiosa de triumpho ducis Brabantensis et cladibus terræ Leodiensis edita a viro litterato et venerabili patre Henrico de Merica, priore canonorum regularium prope Lovanium, anno MCCCCLXIX, feliciter*.

Ce manuscrit de Henri de Merica ou Vander Heyden n'était pas, au reste, inconnu à Foppens. La bibliothèque Cottonienne doit en posséder une copie ³.

comme ceux de presque toutes nos autres corporations religieuses, transporté en Allemagne. Quelques années avant 1830, le gouvernement des Pays-Bas eut connaissance du lieu où il était déposé : moyennant des arrangemens avec les dépositaires, il le retira de leurs mains. Il est maintenant aux archives du royaume à Bruxelles. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, p. 112.

¹ *Second voyage littéraire*, pp. 113-114.

² C'est de Charles-le-Téméraire qu'il est question.

³ Le catalogue de cette bibliothèque, réimprimé dans la collection des *Records* porte,

A côté de ce livre on distinguait encore :

Electio illustrissimi principis archiducis Austrasiorum et Brabantinorum in regem Romanorum, videlicet Maximiliani, generi Caroli ultimi ducis, in civitate Francofordiensi.

Ejusdem coronatio.

Itinerarium generosi militis domini Ægidii de Traseignies qui fuit cognatus ducis Brabanti.

La collection des vies des saints en quatre volumes, d'une écriture très-menue, recueillies par Jean Ghentius, chanoine régulier de Rouge-Cloître, n'était pas un des moindres manuscrits de cette abbaye.

Un sacramentaire du X^e siècle reposant dans la sacristie de l'abbaye d'Oignies, était orné d'un calendrier dont nos deux pères firent un extrait pour fixer le temps de l'ordination de plusieurs évêques de Tongres et de Cambrai. A Floreffe, ils eurent l'occasion de travailler et de faire d'amples extraits. Cette maison possédait les lettres de Pierre d'Herenthals, prieur de Floreffe, et les constitutions de l'église collégiale de St.-Denis de Liège. Dans la bibliothèque de Florennes étaient d'anciens et beaux manuscrits, inutiles, il est vrai, pour notre histoire. A St.-Hubert on gardait le manuscrit où Grégoire de Tours est réuni à l'histoire d'Angleterre de Beda, manuscrit qui est maintenant à la bibliothèque publique de Namur¹; en outre, un psautier écrit en lettres d'or donné par l'empereur Lothaire, et dont les bénédictins rapportent de longs extraits².

p. 567, Titus, D, XXV, 186 : *Historia compendiosa incomparabilis prioris Henrici de Oerschet in Bethlehem juxta Lovanium, de cladibus Leodiensium A. D. 1469.* Voyez *Bulletins de la commission royale d'histoire.*

¹ M. Mone a tiré du *Beda des variantes anglo-saxonnes. Quellen und Forschungen sur geschichte der Teutschen literatur und sprache.* Aachen, 1830, in-8°. I, 443-458. Sur le contenu du *Grégoire de Tours*, voir ce que nous en avons dit, *Supplément à l'art de vérifier les dates*, p. 803.

² PP. 135-145.

Ils gardent le silence sur le *Cantatorium de St.-Hubert*, cependant ils reconnurent que ce manuscrit était un des plus exacts que l'on pût suivre pour l'histoire du pays. Un acte notarié du 28 mai 1721, rend leur témoignage authentique. Ce manuscrit, dont le caractère est une minuscule romaine du XII^e siècle, appartient à M. Henquient, mayeur de la commune d'Arville près St.-Hubert. La bibliothèque de Bourgogne et M. Ozeray, auteur d'une histoire de Bouillon, possèdent chacun une copie du *Cantatorium* prise sur l'original¹.

M. J.-F. Ozeray.

De l'abbaye de Stavelo les Bénédictins emportèrent comme un trophée, avec un tableau historique des avoués de ce monastère², une copie des lettres de Wibaldus, un des plus grands hommes de son temps, et qui fut pour l'empire ce que Suger était en France. Cette copie était un présent du prieur.

G. de Crassier.

A Liège ils eurent la satisfaction de rencontrer enfin deux hommes d'une haute instruction, et qui semblaient représenter les lettres en Belgique, Louvrex et le baron de Crassier. L'un et l'autre avaient formé d'opulentes bibliothèques, mais le second surtout attirait les curieux par un cabinet dont on parlait dans toute l'Europe³. Entre

G. de Louvrex.

¹ *Histoire des pays, château et ville de Bouillon*, par M. J.-F. Ozeray. Luxembourg, Lamort, 1827, in-8°, p. 37. Cet ouvrage est accompagné de pièces justificatives, pp. 311-340.

² Ce tableau est imprimé, pp. 161-170. Le chartier de l'abbaye de Stavelo dont les Bénédictins font l'éloge, est aujourd'hui à Dusseldorf. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, p. 105.

³ Montfaucon et Saumery nous peignent le baron de Crassier comme un homme distingué par ses grandes connaissances et doué du plus beau caractère. Une partie de son cabinet existait en 1773, chez son fils, à Maestricht, où l'abbé de Feller le vit. Le catalogue de la bibliothèque de ce savant, fort bien rédigé, ne fut imprimé que trois ans après sa mort : *Catalogus librorum Bibl. G. S. R. J. L. baronis de Crassier, Leod. E. Kints*, 1754, in-8° de 456 pp. De Crassier lui-même prit soin d'inventorier ses médailles, statues et autres antiquités : I. *Series numismatum antiquorum tam graecorum quam romanorum cum elencho gemmarum, statuarum, aliarumque id genus antiquitatum, quae non minori sumptu quam labore summo congressit G. Baro de Crassier Leodius*. Aug. Eburon. G. Barnabé, 1721, in-8° de 360 pp.; il faut en outre un supplément de 10 pp. in-8°. Ce supplément, qui se trouve dans fort peu d'exemplaires, est intitulé : *Addimenta ad seriem numismatum aliarumque antiquitatum D. B. de Crassier, editam Leodii 1721*. II. *Descriptio brevis gemmarum quae in musaeo*

ses nombreux manuscrits, les pères choisirent le voyage aux Indes de Balthasar Spinger, en 1507¹.

Le jésuite Feller a dit, dans ses voyages, qu'après Rome Liège était la ville qui l'emportait par la beauté de ses églises². Quoiqu'il y ait de l'exagération dans ce jugement, il peut cependant se défendre avec un certain avantage. Martène et Durand ne se lassèrent point d'admirer l'église de St.-Jacques, qui, à elle seule, nous l'avons déjà dit, fournirait le sujet d'un ouvrage d'esthétique. Sa bibliothèque, dont quelques débris ont encore été récemment exposés en vente³, était plus considérable par les manuscrits que par les livres imprimés. On y trouvait encore presque tous ceux qui avaient été donnés par le fondateur, comme on s'en assurait à l'aide d'un ancien catalogue écrit sous l'abbé Olbert. La plupart avaient rapport à des matières ecclésiastiques; cependant, de plus récents roulaient sur toutes sortes de sujets. Les chartreux, moins heureux que les moines de St.-Jacques, avaient perdu leurs manuscrits dans les dernières guerres. L'abbaye de St.-Laurent présenta aux voyageurs un des appâts les plus forts pour eux, des manuscrits très-beaux, très-anciens, sur toute espèce de matières, mais moins d'historiques que d'autres; parmi ceux-ci, un martyrologe d'Usuard, un Grégoire de Tours avec Frédégaire, une ancienne collection de canons qui pouvait bien être celle dont parle Alberic sous l'an 1008⁴, un recueil de conciles précédé de la chronique

G. S. R. J. L. baronis De Crassier, etc., assercantur. Leodii, 1740, in-4° de 63 pp. avec gravures. *Nouv. archiv. hist. des Pays-Bas*, VI, 395.

¹ *Second voyage littéraire*, pp. 361-378.

² *Itinéraires ou voyages*. Liège, 1820, I, 8; *Compte-rendu du premier congrès scientifique belge*.

³ Lorsqu'on vendit la bibliothèque de St.-Jacques, en 1788, Paquot s'empessa de rédiger un catalogue raisonné des manuscrits dont le chanoine D'Adseux acheta un certain nombre. A la vente de ce dernier, en 1821, M. l'abbé Janssens en acquit plusieurs, entre autres les *Opuscules de Renier*, moine de St.-Laurent, qui ont été cédés ensuite à la bibliothèque de Louvain, deux bibles du XII^e siècle et un psautier du XIII^e siècle, exposés en vente chez Duvivier, à Liège, le 28 avril 1836.

⁴ *Baldericus, vir nobilis, Leodiensium ordinatur episcopus, qui in scripturis studiosus,*
Tom. I^{er}. f

de Beda, plusieurs copies de l'*Imitation* sans nom d'auteur. Au Val-St.-Lambert, presque tous les manuscrits avaient été vendus ou perdus. Les croisés avaient eu, au contraire, le bon esprit de conserver les leurs.

En repassant par St.-Trond, les bénédictins, à leur grand regret, n'obtinrent plus la permission de pénétrer dans la bibliothèque. Les chanoines réguliers de l'*Agonie de Jésus* à Tongres, s'efforcèrent de les dédommager en leur faisant ouvrir la *librairie* du monastère, qui contenait beaucoup de manuscrits, la plupart modernes, tels que la vie des hommes illustres de la congrégation de Windesheim.

Ici s'arrête la partie de l'itinéraire relative à la Belgique. Jamais course aussi féconde en résultats ne se fit avec plus de modestie. Accoutumés que nous sommes à voir emboucher toutes les trompettes de la renommée chaque fois qu'il plaît aux hommes les plus médiocres de changer de place, nous nous ferions difficilement une idée de ces excursions inaperçues, qui se révélaient à peine par d'importantes découvertes. Nous essayons en vain de nous représenter ces religieux, humbles et pauvres comme les apôtres, qui se condamnaient à des fatigues sans cesse renaissantes, à des travaux aussi pénibles qu'immenses, sans espoir de fortune ou de réputation. Pourtant, cette célébrité qu'ils ne cherchaient pas, ils l'ont trouvée. Leur nom s'agrandit même avec le temps, et à nous autres Belges, il est cher et respectable à plus d'un titre.

Que de ressources ne trouvons-nous pas, en effet, pour la connaissance de notre ancienne histoire, tant ecclésiastique que civile dans leur *Thesaurus novus anecdotorum* (1717), ainsi que dans leur *Veterum scriptorum... amplissima collectio* (1724—1733) ¹ !

Toutefois cette reconnaissance que nous leur témoignons si légi-

magnum illud volumen canonum edidit, scripturarum sententiis undique compilatis defloratum, collaborante sibi in hoc magistro Olberto abbate, viro undecumque doctissimo.

¹ En rendant toute justice aux PP. Martène et Durand, on est obligé de convenir que leurs transcriptions n'ont pas toujours l'exactitude désirable. Mais cette exactitude vétilleuse

timement, ne la devons-nous pas à d'autres savans étrangers, dont quelques-uns nous ont prévenus dans l'exhumation de nos monumens historiques? Antoine Le Roux et Henri Estienne éternisent par la typographie la chronique de Sigebert de Gembloux (1513), Pistorius la grande chronique belge, de l'an 54 à l'an 1474 (1607), Denys Sauvage, en altérant leur texte, les mémoires de Froissart (1559), ceux d'Olivier de la Marche et cette chronique de la Flandre (1562), qu'une conjecture hasardée a fait prendre dernièrement à un jeune et ingénieux littérateur pour celle de Jean le Bel, prédécesseur et ami de Froissart. Commynes, l'un des historiens modernes les plus profonds et les plus attachans; Commynes, que reproduisirent ensuite Sauvage, Denys et Jean Godefroid et Lenglet Du Fresnoy, est ressuscité par le président Jean De Selve (1523); André Sylvius, prieur de Marchiennes, par Raphaël De Beauchamps, moine de cette abbaye (1633) ¹; Leibnitz, l'illustre Leibnitz, ce puissant génie qui embrassa toutes les connaissances et ne faiblit dans aucune, rend à la lumière Alberic des Trois-Fontaines (1698), que Menckenius répète bientôt après (1728), et dont la bibliothèque royale de Paris possède un manuscrit ² à l'aide duquel Dom Brial a corrigé le texte de Leibnitz. Cet homme prodigieux, dans ses divers recueils, nous a restitué aussi d'autres morceaux importans, et se proposait de publier l'itinéraire de Charles-Quint par Jean Vande Nesse, dont la commission d'histoire a arrêté l'impression ³. Les actes des saints de l'ordre de St.-Benoît, par Mabillon et D'Achery

Antoine Le Roux.
Henri Estienne.

Jean Pistorius.

Denys Sauvage.

Jean De Selve, Denys
et Jean Godefroid,
Lenglet Du Fresnoy,
R. De Beauchamps.

God.-Guill. Leibnitz

Jean Burckhard Mencken.
ken.

Jean Mabillon et Luc
D'Achery.

et mécanique, est chose plus difficile qu'on ne l'imagine, et semble même demander l'inaction momentanée des plus nobles facultés de l'esprit.

¹ Dynterus, au commencement de ses Chroniques manuscrites de Brabant, dit qu'il a suivi André de Marchiennes.

² Manuscrit 4896.

³ Les *Mémoires de l'Académie* (nouvelle série, t. I, pp. 249-272; t. VIII, *Particularités sur Charles-Quint*, pp. 3-28) et les *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas* (t. VI, pp. 356-368) contiennent des extraits de Vande Nesse.

(1668), le *Spicilege* de ce dernier (1655), les ouvrages d'André Du Chesne, qui a élevé l'art généalogique à la dignité d'une science, son Histoire des rois et ducs de Bourgogne (1619), les histoires des maisons de Béthune (1639), de Guines, d'Ardres, de Gand, de Coucy (1631) et de Montmorency (1624), celle de la maison de Luxembourg par Nic. Vignier (1619), les *Capitulaires* de Baluze (1677), le *Recueil des historiens de France* commencé par André Du Chesne et son fils François (1636—1649), celui de DD. Bouquet, Maur D'Antine¹, J.-B. et Ch. Haudiguer, Jacques Précieux, Germain Poirier et François Clément, continué par l'académie des inscriptions (1738), le *Corps universel diplomatique* de Dumont (1726), la *Bibliothèque des Bibliothèques* de Montfaucon² (1739), les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale de Paris* (1787 et années suiv.), la *Bibliothèque historique de la France* du père Jacques Lelong (1719), revue et augmentée par Fevret De Fontette (1768), l'*Histoire littéraire de la France* (1733), l'*Histoire de Bourgogne*, par DD. Plancher et Alexis Salazar (1739), les *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, recueillis par DD. Des Salles, belge fixé en France, membre de l'académie des inscriptions, et par Aubry, publiés par De la Barre de Tournay (1729); les tables et recueils de diplômes de l'abbé De Foy (1765) et de Bréquigny (1769 — 1791), Mouchet et La Porte Du Theil³, etc. Tous ces ouvrages et d'autres encore, n'intéressent pas moins les Belges que les Français et fournissent en abondance à ceux qui veulent écrire sur notre pays des matériaux authentiques et origi-

¹ Sa biographie par M. M.-L. Polain, se lit dans la *Revue Belge*. Liège, 1^{re} année, 5^e liv., pp. 263-270.

² M. Gustave Haenel l'a en quelque sorte complétée par ses *Catalogi librorum manuscriptorum, qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, Belgii, etc., asservantur*. Lipsiae, 1828, in-4^o.

³ M. Warnkœnig a cru que Bréquigny et la Porte Du Theil, son collaborateur, étaient *bénédictins*. *Flandr. Staats und Rechts-gesch.* Tübingen, 1835, in-8^o, I, 29.

naux; car, c'est sous cet unique point de vue que nous envisageons cette nomenclature.

On peut en dire autant, relativement à d'autres pays, des mémoires de Lambecius (1669) et de Kollar (1761), sur la bibliothèque impériale de Vienne, qui a fait tant d'emprunts à la Belgique; des compilations de Freher (1600—1637) et de Ludewig (1720—1737), du nouveau trésor d'anecdotes de Bernard Pez, l'un des restaurateurs des études historiques en Autriche (1720), des monumens rassemblés par J. C. Lunig (1713—33), F.-C.-J. Fischer (1781—82), et Kremer (1781), des *Fœdera* de Rymer (1704) et, en général, des grandes collections diplomatiques ou chronistiques de tous les pays avec lesquels le nôtre a entretenu des rapports; car il serait absurde d'étudier une nation considérée isolément et de l'envisager comme si le genre humain avait péri autour d'elle: faire le vide autour d'un sujet d'histoire, c'est en étouffer aussi le principe de vitalité.

Quant à ces provinces qui, ayant obéi long-temps aux mêmes souverains, vécurent de la même vie que la Belgique, et, quoique séparées d'elle par la politique et les intérêts, lui ont presque toujours été réunies par la littérature¹, on conçoit qu'elles aient souvent travaillé pour nous, en croyant ne travailler que pour elles-mêmes. La chronique de Melis Stoke, publiée par Janus Dousa (1591), reproduite par le libraire Van Wouw (1620), par le savant Van Alkemade (1699) et par Huydecoper (1772); celle de Van Velthem, publiée par Isaac Lelong (1725); les cartulaires de Van Mieris (1753—1756), du baron Thoe Schwartzenberg (1786—1782) et de Bondam (1783), les *Analectes* de Mathæus (1738), *l'Histoire critique des comtés de Hollande et de Zélande*, par Kluit (1777—1782),

¹ Voyez les *Bibliotheca Belgica* de Valère André et de Foppens, les *Elogia illustrium Belgii scriptorum* de Miræus, le *Sacra Belgii Chronologia* de J.-B.-L. De Castillion, etc.

P. Lambecius.
Adam-Fr. Kollar.

P. Freher.
J.-P. Ludewig.
B. Pez.

F.-C.-J. Fischer.

C.-J. Kremer.
Thomas Rymer.

Janus Dousa, Hildebr.
Van Wouw, Corn.
Van Alkemade, Balt.
Huydecoper, Isaac
Le Long.

Fr. Van Mieris.

G.-F. Thoe Schwartz-
zenberg.

P. Bondam.
A. Mathæus.
Adr. Kluit.

nous sont indispensables. Quand il s'agit de s'instruire des vicissitudes d'une révolution qui nous a été commune dans son origine, mais dont les conséquences ont été si diverses, c'est mieux encore. Sans P. Bor (1679), en effet, nous manquerions des preuves essentielles des grands événemens dont la Belgique fut le théâtre au XVI^e siècle. Quelques-unes des sentences de cet épouvantable tribunal dont le nom excite encore l'effroi, et qui fut établi par le terrible duc D'Albe, qui les a recueillies, si ce n'est le hollandais Marcus? Les pièces du procès des plus éclatantes victimes de cette cour sangui-

Pierre Bor.

J. Marcus.

Procès des comtes D'Egmont et De Horn.

naire, des comtes D'Egmont et De Horn, semblent aussi avoir été imprimées en Hollande (1723); mais c'est par une précaution usitée en librairie que le nom d'Amsterdam a été substitué à celui de Bruxelles. La vérité est que cette procédure, servant de supplément à la traduction de Strada, sortit des presses de P. Foppens, et qu'elle avait été tirée d'un manuscrit appartenant au conseiller Wynants. Il est sans doute remarquable qu'on n'y trouve point l'interrogatoire où le comte D'Egmont déclare qu'il était né au château de la Hamaïde, dans le Hainaut, circonstance naguère inconnue, et que nous avons eu la petite satisfaction de révéler le premier ¹.

La tyrannie forte et inexorable du duc D'Albe fit place insensiblement à un despotisme tracassier, sans force et sans grandeur, ou qui, grossièrement déguisé sous des formes mielleuses, se vantait d'avoir entretenu le bonheur et la paix là où il n'y avait que sommeil et léthargie.

Une administration plus droite et plus éclairée présida enfin aux destinées de la Belgique. Marie-Thérèse avait succédé aux puissantes maisons de Bourgogne et d'Autriche, mais comme la fille de Charles-le-Téméraire, comme Marie, sa noble aïeule, elle avait vu,

Marie-Thérèse.

¹ *Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Vander Vynckt. III, 333. *Histoire de l'ordre de la Toison d'Or*, p. 421. *Bulletin de la Société de l'hist. de France*, II, 481. *Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*, p. 75.

en montant les degrés du trône, des ennemis acharnés, ligués contre elle, jeune et faible femme. Il semblait que le malheur donnât une nouvelle trempe à son âme, une direction plus sûre à ses idées. Belle de ses grâces naturelles, plus belle de son malheur et des angoisses de la maternité, elle vint, tenant son enfant entre ses bras, soutenir la lutte engagée par la majeure partie de l'Europe. Échappée aux plus grands périls, couronnée même par la victoire, elle s'appliqua à effacer les traces d'une guerre qui avait duré huit ans, et à faire fleurir partout les lois, les lettres et le commerce. Le jésuite Bertholet, très-médiocre historien du Luxembourg¹, eut du moins le mérite de nous faire connaître une quantité de diplômes relatifs à cette province (1741), et le judicieux Hoyneck Van Papendrecht, se servant d'un titre heureusement employé par Dumbar, Mathæus et Burman, réunit sous le nom d'*Analectes*, la vie et les lettres de Viglius² à son ami Hopperus, les mémoires de ce dernier et de J.-B. De Tassis, sur nos troubles du XVI^e siècle, ainsi que ceux de J. d'Hollander sur l'insurrection de Gand, contre Charles-Quint, etc. C'est surtout depuis 1753 que l'on remarque, en Belgique, une amélioration notable dans les études. Le comte De

J. Bertholet.

C.-P. Hoyneck Van Papendrecht.

¹ Le père Bertholet a fait de cette histoire un abrégé, dont le manuscrit autographe est entre les mains de M. Lavalleye, agrégé à l'université de Liège. C'est un in-f^o de 635 pag., avec des ratures de la main de l'auteur. A la biblioth. de l'univ. de Liège, sont les manuscrits suivans :

N^o 81. *Histoire de l'église et de la principauté de Liège*, par le P. Jean Bertholet, 1749, pap. fol. d. s., en tête est écrit : « Les réviseurs ont rejeté ce livre à la révision, tant ceux de la province Gallo-Belgique que de la Flandre-Belgique, où l'auteur autorisé par N. R. P. Général, s'était adressé. Signé J.-B. De Marne, *collegii Leodiensis vice-rector.* »

N^o 25. *La vie des saintes des Pays-Bas ou les femmes illustres dans l'église*, par Bertholet, 1747, in-fol., pap. cart.

N^o 175. *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas y compris le martyrologe belgeque*. Tome II, in-fol. Le premier volume est à la bibliothèque du séminaire de Liège.

² Il y a à la bibliothèque de Bourgogne beaucoup de manuscrits de Viglius, et à celle de l'université de Goettingen il y en a 22 volumes in-folio. *Nouv. Archiv. hist. des Pays-Bas*. VI, p. 167, n^o 921, 927, 942, 943, pag. 168, n^o 1090. *Archiv. der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*. VI, 202. *Bull. de la comm. royale d'hist.*, p. 91.

Le comte Charles De Cobenzl (I), ministre à grandes vues, auquel on reproche seulement de n'avoir pas assez respecté les formes constitutionnelles et d'avoir élevé quelques familles qui l'aiderent à aplanir les obstacles que ces formes lui opposaient, le comte De Cobenzl, secondé par un homme d'un caractère moins vif mais d'une sagacité extrême, le sage Neny, porta partout son regard pénétrant. Les arts furent honorés et récompensés, la bibliothèque de Bourgogne se dégagait de ses ruines, et les écoles commencèrent à s'affranchir des vieilles routines¹. Dans une lettre, dont on trouve un extrait parmi les *Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*, et qui est datée du 20 juillet 1765, Cobenzl s'exprimait d'une manière sévère sur l'université de Louvain. *Il est honteux*, disait-il, *que nous ayons dans notre université des gens si peu faits pour maintenir le bon goût, et entièrement livrés à la barbarie pour les sciences et à la rusticité pour les mœurs*. Puis il ajoutait sèchement : *je trouverai moyen de les morigéner*. L'abbé De Nelis, fixé alors à Louvain, où il remplissait les fonctions de bibliothécaire et de directeur de la typographie académique, cet abbé, courtisan et favori du ministre, qui se plaignait d'être *persécuté par les barbares*, devenus ensuite ses alliés, avait imaginé un moyen pour les combattre et effacer insensiblement ce qu'il appelait *vestigia ruris*, c'était d'établir à Louvain même une petite académie *qui pourrait faire renaitre le goût étouffé par la mauvaise et frivole philosophie de l'université*². Ce projet, présenté en 1764, Cobenzl ne l'approuve point, de peur d'exciter l'esprit de parti en élevant autel contre autel ; mais ayant pris, quatre ans après, l'avis du savant Schöpflin, il engagea l'impératrice à autoriser, à Bruxelles, l'institution d'une société littéraire, qui tint sa première séance le 5 mai

L'abbé Corneil-Fr. De Nelis.

¹ Discours préliminaire du premier volume des *Mémoires de l'Académie*, pp. ix, x.

² *Bulletins de la commission royale d'histoire*, p. 11, et les notes sur cette introduction.

1769¹. Il y fut proposé de faire faire tous les ans, par deux de ses membres, un voyage littéraire, dont le but principal serait d'annoter et de rassembler les manuscrits et autres pièces rares, de nature à servir à l'histoire belge.

Cette compagnie produisit une révolution aussi heureuse que rapide. « Depuis que l'Académie a proposé des questions, dit Des » Roches², il s'est présenté des concurrens dans toutes les classes » des citoyens; quarante ans plus tôt, personne n'eût répondu, per- » sonne n'eût compris ce que l'on demandait, ni pourquoi on le » demandait. »

Les sources furent consultées de nouveau avec empressement. Les manuscrits, les parchemins recouvrèrent leur valeur, et l'on combina plusieurs plans pour soustraire à la destruction ceux qui le méritaient. Parler au comte De Cobenzl de ces monumens du passé, c'était lui aller au cœur, l'attaquer par l'endroit le plus sensible. Voyez comme au milieu des affaires qui l'accablaient, il prêtait une attention complaisante à tout ce qu'on lui proposait sur ce chapitre! Parcourez sa correspondance, il est peu de jours où il n'écrive de sa main à des hommes de lettres, et cela toujours avec une courtoisie charmante, une intelligence parfaite de la question, une connaissance merveilleuse de ces détails, qu'ordinairement les gens du métier seuls connaissent.

Dès l'année 1760, le président De Neny avait engagé le ministre à faire imprimer à la nouvelle typographie académique de Louvain, une collection chronologique de documens déjà publiés, mais rares et exposés à se perdre à cause de leur peu de volume, entre autres les pièces litigieuses destinées à soutenir les droits du souverain (K).

Le comte De Cobenzl communiqua ce projet à son confident

¹ *Annuaire de l'Académie pour 1835*, pp. 85-86.

² Préface de *l'Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*. 1787, in-4°.

Tom. I^{er}.

J. - B. Verdussen et J. - C. - J. Van Heurck. l'abbé De Nelis, ainsi qu'à MM. Verdussen, échevin d'Anvers, et Van Heurck, conseiller-député aux affaires du commerce et de la jointe (*sic*) des monnaies ¹, sur lesquels il avait jeté les yeux pour l'exécuter.

Jean-Noël Paquot. Nelis recommandait avec raison les ouvrages inédits, et en 1762, nous voyons Paquot, historiographe de l'impératrice, faire part au ministre de ses vues sur la publication de nos monumens historiques. Il conseillait de former un recueil de diplômes, de rédiger, par ordre des temps, les actes des saints de la Belgique et de publier par ordre géographique des provinces, un choix de chroniques belges, telles que celle, de Dynterus, du prieuré de Bethléhem et de Brusthem, que nous avons admise à la fin de ce volume.

Des circulaires adressées aux abbayes et corporations religieuses pour en obtenir des listes de leurs manuscrits, produisirent peu d'effet.

Jean-Michel Van Langendonck. Pendant ce temps, l'abbé De Nelis faisait imprimer à Louvain des lettres d'Hopperus, avec des *Analectes* qui n'ont point été terminées, tandis que Paquot y publiait la chronique de Robert Macquereau, dont M. Barrois a retrouvé la fin qu'il promet de ne pas laisser dans le mystère de son cabinet. Le même écrivain publiait la plupart des ouvrages de P. Divæus (1757), avec le secours du sieur Van Langendonck ², secrétaire de la ville de Louvain, et, malgré cette assistance, se plaignait de n'avoir pu pénétrer assez facilement dans les archives de cette commune, quoique les temps

¹ Voyez dans les *Bulletins de l'Académie*, I, 127-128, une lettre du comte De Cobenzl à M. Van Heurck, du 10 mai 1760. — Jean-Charles-Joseph Van Heurck, fils de Jean-Charles Van Heurck et de Claire-Rebecca Vander Aa, naquit à Anvers, le 10 avril 1708. Il fut anobli par lettres du 4 septembre 1734, nommé échevin d'Anvers, le 24 août 1737, premier trésorier de la même ville, le 1^{er} février 1740 et enfin conseiller-député aux affaires du commerce et assesseur de la jointe des monnaies, le 25 juillet 1754. Il mourut à Anvers le 22 janv. 1766. *Suite du supp. au nobiliaire des Pays-Bas*. 1686-1762, pp. 187-189.

² Catal. de l'abbé Vandevelde. Tome II, p. 469, n° 11, 197.

fussent bien changés. Le comte De Cobenzl faisait, en outre, dresser un inventaire et des extraits des archives de la Toison d'Or, d'où nous avons tiré l'histoire de cet ordre.

Tous ces plans, toute cette correspondance, eussent produit sans doute quelque chose de mieux, si Cobenzl avait joui d'une vie plus longue; sa mort, arrivée en 1770, faillit replonger la Belgique dans les ténèbres d'où elle sortait à peine. La société littéraire naissante, faible, sans appui, sans chef, paraissait une des premières institutions condamnées à périr, et déjà quelques partisans des anciens préjugés, quelques amours-propres blessés, en éprouvaient une joie stupide.

Heureusement pour les lettres, le comte de Cobenzl avait été remplacé par le prince De Stahremberg. Dès son arrivée à Bruxelles, on sentit renaître un rayon d'espérance, et bientôt ce ministre en inspira de grandes, qui ne furent point frustrées. S'étant fait rendre compte de l'état de la société littéraire, il s'appliqua à lui donner d'abord l'appui et l'influence dont elle manquait. A sa sollicitation, elle fut érigée en académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, à laquelle on assigna, pour lieu de ses séances, la biblio-
Le prince Geor.-Adam De Stahremberg.
Le 16 décembre 1772.
 thèque royale, qui fut rendue publique et enrichie d'un grand nombre de manuscrits précieux.

Le chancelier de Brabant, Crumpipen, chargé de la présidence
Jos. De Crumpipen.
 de l'Académie, justifia par son zèle cette honorable distinction.

La Belgique allait suivre un mouvement communiqué successivement à toute l'Europe. Une congrégation religieuse, qui a trouvé des accusateurs et des apologistes également passionnés, et dont l'empire politique, moral et littéraire a eu d'incalculables conséquences, une association qui, par son institut, tenait à la fois au monde et à la vie monastique, un corps habilement discipliné qui a survécu à tous les efforts faits pour son anéantissement, les jésuites étaient au moment de perdre leurs richesses et leur force matérielle, sinon leur crédit et leur domination sur les esprits.

Mais l'année même de leur suppression officielle dans les Pays-Bas autrichiens, ils annoncèrent un dessein utile aux lettres, comme s'ils avaient voulu, par une adroite prévision, ajouter aux regrets que causerait leur chute.

Musæum Bellarmini. Vers le commencement du XVIII^e siècle, le chancelier de Brabant De Gysperre, avait fondé, à Malines, sous le titre de *Musæum Bellarmini*, un établissement augmenté par l'archevêque Humbert de Precipiano, dans le but d'écrire contre les jansénistes et les autres ennemis de la société ¹.

Analecta Belgica, mai
1773.
Joseph Ghesquière.

Les discussions sur le jansénisme et le molinisme étaient tombées dans l'oubli. Les jésuites résolurent de donner à la dotation du *Musæum* une destination plus utile; ils le transférèrent dans leur maison d'Anvers, et conçurent l'idée d'en employer les revenus à la publication d'*Analectes Belgiques*. Le prospectus de cette entreprise dont le P. Ghesquière ² fut un des principaux promoteurs, parut au mois de mai 1773 ³.

Il y avait dix ans que le président De Neny avait engagé les jésuites d'Anvers à rédiger des *Analectes*; mais son plan était tout différent du leur, car il entendait qu'on se contentât de rassembler dans un ou deux volumes in-folio, tout ce qui se trouvait d'essentiel dans l'immense ouvrage des *Acta sanctorum*, sur la géographie, l'histoire et la chronologie des Pays-Bas, surtout pendant le moyen âge. Les jésuites avaient des projets plus vastes, ils ne visaient pas

¹ Gachard, *Mém. sur les Bollandistes*, dans le *Messenger des sciences et des arts de la Belgique*. 1835, p. 207. Delmotte, *Notice sur le marquis du Chasteler*, dans les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*. IV, 118.

² Dans l'article consacré à ce savant par la *Biographie universelle*, article fort incomplet, pour le remarquer en passant, il est appelé *De Ghesquière*, nom qu'il n'a jamais signé. Ce nom, du reste, était ancien en Flandre. Un serf affranchi par Arnoul de Cisoing, en 1241, s'appelait *Ghieskière*. Cousin, *Hist. de Tournay*. IV, 33.

³ *Prospectus operis quod inscribetur: Analecta Belgica ad XVII provinciarum Belgii ac ditionum interjacentium historiam dilucidandam pertinentia*, etc. Antwerp. J. Grangé. 1773, 8 pp. in-8°.

moins qu'à une collection d'environ trente-six volumes in-4^o, divisée en plusieurs parties, dont l'une aurait été composée des vrais actes des saints des Pays-Bas.

Leur société fut supprimée en Belgique par des lettres patentes du 13 septembre 1773, ordonnant l'exécution de la bulle de Clément XIV : *Dominus ac redemptor*, en date du 21 juillet de la même année.

Suppression des jésuites aux Pays-Bas autrichiens, 13 sept. 1773.

L'Académie, que leur *prospectus* avait réduite à l'inaction, parce qu'elle ne se sentait pas la force d'entrer en rivalité avec un corps puissant, maître de ressources immenses, reprit courage et offrit d'exécuter le travail promis par les jésuites, sous la condition qu'on lui accorderait l'usage des livres et manuscrits recueillis par eux, ainsi que les fonds qu'ils avaient réservés pour en accroître le nombre, pour payer des copistes et couvrir d'autres dépenses de cette nature. MM. Gérard, Needham et De Marcy, remirent les propositions de l'académie à M. De Neny, mais on n'obtint du gouvernement aucune réponse.

Quoi qu'il en soit, la compagnie se prépara à remplir ses promesses. Entre autres chroniques, elle avait fait copier le recueil d'à Thymo. M. Des Roches offrit ses notes et ses dissertations, pour le mettre en état de paraître convenablement¹, et voulut faire précéder cet ouvrage par celui de Dynterus, également commenté.

Jean Des Roches.

D'un autre côté le gouvernement avisait aux mesures nécessaires pour assurer la continuation des *Actes des saints* et des *Analectes*.

Les *Actes des saints*, que le comité institué pour les affaires des jésuites, avait d'abord jugés avec légèreté et qu'il avait crus indignes

¹ A la séance du 5 février 1777, Des Roches lut des observations dont le précis est inséré dans le *Journal de l'Académie*, tome II des anciens mémoires, pp. XL-XLIV, et dans notre premier (et unique volume) de l'édition d'à Thymo, in-8^o, commencé par nous, pp. 46-49. M. Willems a relevé les erreurs où Des Roches est tombé. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, pp. 78-82.

d'un siècle philosophique, furent bientôt appréciés avec plus de justesse et de justice.

Le prince De Stahremberg, sans s'arrêter à des avis qui s'excluaient mutuellement, fit sonder les intentions des agiographes et des historiographes jésuites. Ceux-ci déclarèrent être prêts à poursuivre les travaux auxquels ils s'étaient livrés jusqu'alors : tous leurs vœux se bornaient à être nommés membres de l'académie des sciences et belles-lettres ; ils se soumettaient, du reste, au traitement qu'il plairait à l'impératrice de leur assigner.

L'idée d'agréger les Bollandistes à l'académie, pour leur faire continuer leurs publications sous la direction de ce corps savant, avait déjà été suggérée au prince De Stahremberg, par l'abbé De Nelis. Le comité la combattit de toutes ses forces. Il appuyait sur l'esprit d'intrigue que les jésuites ne manqueraient pas, suivant lui, de porter dans la compagnie, et n'estimait pas d'ailleurs qu'aucun réunit les qualités requises pour mériter le titre d'académicien ¹.

Le prince De Stahremberg aurait néanmoins adopté l'opinion de l'abbé De Nelis, si le chancelier impérial, prince De Kaunitz, n'avait sagement préféré qu'un ouvrage religieux fût achevé par des gens d'église, et que, pour lui conserver son caractère, on s'adressât à quelques-uns des pères qui s'en occupaient avant la suppression de leur ordre.

Quoique ces vues eussent obtenu l'approbation de l'impératrice, dix-huit mois s'écoulèrent avant qu'une annonce officielle vint révéler au public les intentions du gouvernement relativement à cet objet. Cependant elle était attendue du monde savant avec anxiété. Durant les deux années qui suivirent la suppression des jésuites, les Bollandistes avaient, de l'aveu du ministère, poursuivi leur tâche à la

¹ Gachard, *Mém. sur les Bollandistes*, MESSAGER, 1835, p. 215-216.

maison professe des jésuites; mais en 1775, cette maison ayant été destinée à l'établissement d'une académie militaire, ils s'étaient vus obligés d'en sortir, et d'y abandonner tous leurs matériaux. On conçut alors sérieusement la crainte d'une interruption indéfinie de leur entreprise. Toutes les incertitudes cessèrent par un décret du prince Charles de Lorraine, du 19 juin 1778.

L'établissement des Bollandistes et le *Musæum Bellarmini* étaient transférés dans l'abbaye de Coudenberg, pour y être continué par les ex-jésuites De Bye, De Buë et Hubens, en ce qui concernait les *Acta sanctorum*. Ghesquière, leur collaborateur, s'était chargé de plus de la rédaction des *Analectes*.

Corn. De Bye, Jacq. De Buë, Ignace Hubens.

Ce décret devait recevoir sa pleine et entière exécution sous la surveillance du conseiller d'état et privé De Kulberg ¹.

F.-A. De Kulberg.

Ces différentes mesures firent, pour la seconde fois, abandonner à l'Académie le dessein de publier la collection historique à laquelle elle désirait attacher son nom, bien qu'au mois de juillet 1778, c'est-à-dire environ un mois après l'ordonnance de l'archiduc Charles, le ministre plénipotentiaire eût demandé à Paquot un mémoire sur ce qui avait été fait précédemment pour le *Recueil des historiens belges*. Il est vrai que la réponse de Paquot marquait peu d'envie de s'associer à l'honneur d'une pareille entreprise, et ne faisait pas bien augurer du zèle de ses confrères.

D'autre part, le plan des *Analectes* ne paraissait pas à M. De Kulberg offrir assez de précision. En 1779, il en conféra avec l'abbé Ghesquière. En conséquence, celui-ci lui remit le 20 avril 1779 un mémoire explicatif (L). Ghesquière, malgré son âge, avait foi dans

¹ François-Anselme De Kulberg, écuyer, né à Tournay, le 8 octobre 1731, était premier conseiller pensionnaire des *consaux* et états de cette ville, depuis 1757, lorsqu'il fut appelé, en 1763, au conseil privé à la place de Streitaghen, devenu chancelier de Brabant. Il fut nommé ensuite au conseil d'état. Ses armes étaient d'or à trois pals de gueules, au chef d'argent, chargé d'un lambel de gueules à trois pans.

l'avenir. Les *Analectes* achevées, il demandait qu'une société d'antiquaires rédigeât une histoire des Pays-Bas, en langue française, ou du moins un abrégé chronologique dans le genre de celui du président Hénault ¹. Ce n'est pas tout. Il comptait y joindre une histoire littéraire en latin ou en français, calquée sur le plan des bénédictins ², et enfin, un recueil complet des antiquités belgiques ³.

Des considérations financières s'opposèrent à ce projet, quoiqu'appuyé par M. De Kulberg. La question d'argent était sans cesse mise en avant. Afin d'éviter cette fatale objection, M. De Kulberg, d'accord avec M. De Nelis, libella un rapport au ministre, daté du 15 septembre 1779, où il insistait sur l'établissement d'une association d'historiographes, qui aurait son siège à l'abbaye de Coudenberg, et qui serait composée de l'abbé De Nelis, du comte De Fraula, de l'abbé Heylen, prévôt de Lierre, tous trois membres de l'académie, de l'abbé Ghesquière, de l'abbé Lenssens qu'on lui adjoindrait, enfin de l'abbé de Coudenberg lui-même ⁴.

Le comte T.-F.-J. De
Fraula.

L'abbé P.-J. Heylen.

L'abbé François Lens-
sens.

L'abbé G.-S. Warnots.

Dans un nouveau rapport du 2 mai 1781, M. De Kulberg prétend que le projet d'érection d'une société historiographique excita l'in-

¹ Le troisième volume des anciens *Mém. de l'Académie*, contient pp. 341-353, des *Réflexions* du marquis du Chasteler, sur un plan d'histoire générale des Pays-Bas autrichiens, lues le 11 novembre 1779.

² La composition d'une histoire littéraire de la Belgique a été souvent appelée de tous nos vœux, et il n'a pas dépendu de nous qu'elle ne fût entreprise. N'importe qui l'eût dirigée, nous lui eussions volontiers offert, sans arrière-pensée, tous les matériaux que de longues recherches ont mis à notre disposition.

³ Dans des observations manuscrites sur la formation d'un dépôt public d'antiquités, Ghesquière disait : « Si l'on excepte le cabinet d'antiquités de S. A. R. notre sérénissime gouverneur, celui de MM. les chanoines de la cathédrale de Tournai, celui de M. le comte de Leeuwerghem, à Gand, quoique peu complet, quant à la partie des antiques, enfin la petite collection que le soussigné a formée avec les secours pécuniaires de ses parents, à peine trouverait-on dans tous les Pays-Bas autrichiens, un seul cabinet d'antiquités grecques ou romaines, qui soit digne d'un coup d'œil de la part d'un étranger curieux, ou qui puisse servir à l'éclaircissement de l'histoire ancienne. »

⁴ Gachard, *Mém. sur les Bollandistes*. MESSAGER de 1835. 1779, p. 233.

quiétude et même la jalousie de l'Académie, qui aussitôt, pour ne pas se laisser prévenir, mit la main à l'œuvre. Il est certain, que le 9 décembre 1779¹ M. Gérard lut à l'Académie un mémoire qu'il ne Joseph Gérard. déposa sur le bureau que le 27 janvier 1780, et dans lequel il communiquait ses vues *sur la manière de publier les historiens et les monumens qui pouvaient illustrer l'histoire belge* : mais il affirme qu'il fut porté à s'occuper de cet objet par la seule considération que quelques-uns des ci-devant jésuites, commis à la publication des *Analectes*, n'avaient pas voulu se contenter du traitement qui leur avait été alloué, et qu'en conséquence, le gouvernement n'était pas éloigné de recourir à l'Académie. On pourra lire dans les notes, à la fin de cette introduction, le précis de ce mémoire, resté en manuscrit, et sur lequel Des Roches, Paquot, le marquis Du Chasteler et l'abbé De Nelis, firent des observations quelquefois sévères, mais généralement favorables (M).

L'abbé De Nelis, avec sa mobilité ordinaire, embrassa chaudement le parti de l'Académie, après avoir conseillé de lui donner une émule. Le 12 octobre, l'abbé Ghesquière fut admis dans le sein de cette compagnie, qui élut un comité dont il fit aussitôt partie avec le mar- F. G.-I. Du Chasteler. quis Du Chasteler, l'abbé De Nelis, Des Roches et Gérard, pour publier les monumens de l'histoire du pays.

Non-seulement le ministre renonça à ce qu'on appelait l'*historiographie de Coudenberg*, mais il confirma l'existence du comité créé par l'Académie, et le plaça sous la direction du marquis Du Chasteler qui, à sa demande, succéda à M. De Kulberg dans l'administration économique et littéraire du *Musæum Bellarmini*.

¹ Anciens *Mém. de l'Académie*, III. *Journal des séances*, p. XLVII. En mentionnant la lecture de ce mémoire, le secrétaire ajoute : « L'Académie n'a point perdu de vue le grand » objet qu'il renferme, quoique les circonstances l'aient retardé. Elle n'a négligé aucune » occasion de se procurer des matériaux pour faire réussir un projet qu'elle forma, pour » ainsi dire, dès le premier moment de son existence. »

Voilà où l'on en était au mois de mai 1781.

Tant d'ardeur, tant d'efforts et de projets, donnaient le droit d'attendre de grandes et mémorables choses. On disait qu'un vaste monument allait être élevé aux lettres : on en ébaucha seulement quelques parties.

Le comité historique, dans une de ses premières séances, avait résolu que les éditeurs qui le désireraient, feraient imprimer les ouvrages dont ils se seraient chargés à *leurs risques et périls*, et que le débit serait à leur profit. Ce fut d'après ces bases que le marquis Du Chasteler et Ghesquière firent imprimer, l'un la chronique de Gilbert, l'autre les *Acta sanctorum Belgii* ¹.

La chronique de Gilbert parut en 1784, d'après l'exemplaire manuscrit du chapitre de Ste-Waudru, le seul dont on eût connaissance. Le volume qui devait contenir les notes n'a jamais été mis en lumière.

Le marquis Du Chasteler rédigea aussi une notice des manuscrits et monumens relatifs à l'histoire belge, qu'il avait vus à la bibliothèque de Vienne ².

Ghesquière se montra plus actif; il est vrai que, seul, il était indemnisé de ses travaux.

Le premier volume des *Acta sanctorum Belgii selecta* fut mis au jour en 1783; le deuxième, en 1784; le troisième, en 1785; le quatrième, en 1787; le cinquième, en 1789. Tous sortirent des presses de Le Maire à Bruxelles.

Corn. De Smet.

En 1785, l'abbé Corneil De Smet fut adjoint à Ghesquière, en qualité de *lecteur et copiste d'anciennes écritures*, et plus tard, obtint le titre d'*historiographe*. Il prit part à la rédaction des tomes III, IV et V.

¹ Delmotte, *Notice sur le marquis Du Chasteler*, dans les *Arch. du Nord de la France*. IV, 121.

² Cette notice, qui est peu de chose, est insérée dans le cinquième vol. des anciens *Mém. de l'Académie*; *Histoire*, 169-226.

Le tome VI, imprimé en 1794 à Tongerlo, fut rédigé avec le secours du chanoine régulier Thys. Ce volume, devenu très-rare, est plus cher que tous les autres. Isfrid Thys.

On peut considérer comme se rapportant aux travaux du comité la nouvelle édition de la *Flandria generosa* donnée par Paquot (1781), des observations de D. Anselme Berthod sur la *Notice des Gaules*, publiée par le P. Sirmond; d'autres observations du même rédigées après sa mort par Ghesquière, sur la *Notice des Gaules* tirée d'un manuscrit de l'abbaye de St-Bertin; la description d'un enterrement fait à Tournai en 1391, extraite d'un manuscrit du temps, par Gérard; une notice par le même, de manuscrits relatifs à l'histoire belge, extraite du voyage littéraire de Dom Berthod, et d'autres pièces; une semblable notice par l'abbé Lambinet, faite sur la bibliothèque de Berne¹, enfin, une édition de P. D'Oudegherst par M. J.-B. Lesbroussart (1789), et pour laquelle M. Van Hulthem, déjà riche en ce genre, lui fournit quelques matériaux (N). D. Anselme Berthod. J.-B. Lesbroussart.

Nous avons vu que le célèbre Leibnitz n'aurait pas dédaigné d'attacher son nom à l'itinéraire de Charles-Quint par Vande Nesse. Dom Berthod songea à réaliser cette idée d'un grand homme, mais ayant appris que Vande Nesse entrerait dans le cadre que M. De Nelis s'était tracé, il aima mieux lui abandonner la besogne et lui envoya une très-belle copie de l'itinéraire, d'après le manuscrit original qui est à Besançon. Cette copie est passée successivement dans les bibliothèques de M. De La Serna, de M^{elle} D'Yves et de M. Van Hulthem. Ce secours fut inutile à M. De Nelis. M. De Meer- man se borna pareillement à un commencement d'exécution, et laissa sur Vande Nesse quelques notes, que M. Raoul devait mettre à profit et dont M. Constantin Cras parle ainsi dans l'éloge du savant hollandais: *Tandem viri eximii, qui tantopere profuerat artium doctrina-* J. Meerman

¹ Tous ces mémoires sont dans le cinquième volume de l'ancienne collection de l'Académie.

rumque incrementis, et per amplissimas multiplicium disciplinarum copias prodesse adhuc posset anni XV (1815) mense februario vires lente incrementis debilitatis malo ita fractæ sunt, ut, dextræ manus usu impedito, neque observationes ad Caroli V peregrinationes, neque ea quæ de rerum in Francia ac præcipue Lutetiæ commutationibus anni MDCCCXIII scribere instituerat, posset absolvere.

Il y avait loin de là au plan exposé par De Nelis, devenu évêque d'Anvers, dans une dissertation imprimée d'abord en cette ville, ensuite en Italie, et que nous répétons à la fin de ce discours préliminaire ¹. Nelis promettait 30 à 35 volumes in-4°. Le manque de fonds nécessaires et plus que tout cela les événemens qui ont, à tant de reprises différentes, agité la Belgique, firent avorter un dessein aussi souvent traversé que conçu.

Il n'est pas inutile de faire observer que l'esprit de défiance dont J. De Guyse et Meyer avaient eu tant à se plaindre, n'était pas encore entièrement éteint. On en eut la preuve lorsque l'Académie mit au concours la question sur l'origine des trois membres des états de Brabant. Un rapport manuscrit de Gérard contient ce passage remarquable. « Entre les questions que l'Académie a proposées depuis » son institution, il n'en est aucune qui ait fait autant de sensation » que celle qui a été annoncée pour sujet du prix d'histoire de l'année 1783. Si d'un côté l'on s'est imaginé qu'elle avait été publiée » par ordre supérieur, d'un autre, quelques membres des états de » Brabant ont témoigné publiquement leur inquiétude sur le contenu des mémoires qui seraient adressés à l'Académie, et quel-

¹ *Belgicarum rerum Prodomus; sive de historia belgica ejusque scriptoribus præcipuis*, etc. Antv., J. Grangé, 1790, 115 pp. in-4° (avec une traduction française, par J.-B. Lesbroussart). C'est à tort que dans le catalogue de J.-G. Te Water, on a ajouté au n° 1373, cette note : *Desinit liber pag. 96. Reliqua autem, quod sciam, impressa non sunt*. Cet opuscule a été réimprimé en latin seulement, en 1795, chez Bodoni, in-8° maj. de 68 pp., avec le portrait de l'auteur, gravé par Rasaspina. Cf. *Rapport sur les progrès de l'hist. et de la litt. ancienne*, etc. (publié par l'Institut de France en 1810), pp. 149-150.

» **ques-uns même se sont vantés qu'ils feraient interdire la publication du mémoire couronné.**

» **Cette inquiétude singulière et déplacée des représentans du peuple, dont les archives appartiennent au public, et dans l'administration desquels il ne devrait y avoir rien de caché, est cause qu'outre les concurrens pour les prix, il est quantité d'autres personnes qui ont fait des recherches relatives à la question proposée par l'Académie, et qui attendent avec impatience la publication du mémoire auquel la palme sera adjugée. »**

Ainsi s'exprimait Gérard, dont le caractère indépendant perce dans ce peu de lignes. Le goût des recherches se répandait, en effet ; souvent, il est vrai, il se portait sur des minuties, mais l'exactitude dans les petites choses empêche de s'égarer ceux qui traitent des grandes, et s'habituer à négliger les détails, n'est-ce pas s'exposer à mal saisir l'ensemble ? A cette classe d'explorateurs appartenaient Custis, les frères Azevedo, Bors d'Overen, le comte De Coloma, De Beaucourt, De Vivario, Holleber, De Vesiano, le comte De Cuypers, De Munck, presque tous généalogistes, etc. ; puis venaient les amateurs de bibliographie et les bibliophiles, tels que J.-B. Verdussen, qui a tant écrit sans rien imprimer, les chanoines Servais et Major, Moris, De Proli, Mols, le capitaine du port d'Anvers Michiels, Nuewens, M^{lle} D'Yves (O), etc.

Un autre généalogiste, le comte De St-Genois, Saint-Genois. rendit à la science diplomatique des services qui ne sont pas à dédaigner, et aurait pu se faire une réputation durable, si, par des complaisances qu'il est difficile d'excuser, il n'avait trop souvent adopté des titres équivoques ou supposés pour appuyer les prétentions de certains individus. Pourtant ce reproche ne tombe pas sur ses premiers écrits : *Les droits primitifs des anciennes terres et seigneuries du pays et comté de Hainaut, et les monumens anciens* (1782 et années suiv.), où il a inséré en les écourtant un peu, des inventaires des chartes de la chambre des comptes de Lille par Denis-Joseph-Godefroy,

sont des répertoires utiles , et dont il serait difficile de se passer.

Les Bollandistes avançaient lentement dans leur travail. L'abbaye de Coudenberg ayant été supprimée, ils furent transférés par ordonnance du 25 juillet 1795 dans les bâtimens de la bibliothèque des ci-devant jésuites.

Des dégoûts de toute espèce furent donnés à ces pères. Tantôt on les accusait de ne pas aller assez vite, tantôt on disait que leur ouvrage manquait d'utilité. En outre, les profonds politiques parlaient très-haut des intérêts du trésor.

Les bureaux calculèrent par sous et deniers que l'extinction d'un établissement qui honorait la Belgique aux yeux du monde, vaudrait à l'État une économie de deux à trois mille florins par an. C'était à peu près la centième partie de ce qu'on prodiguait tous les jours, sans se faire prier, à des valets et à des histrions; mais épargner deux mille florins sur la science, quelle bonne fortune pour des commis! La fausse philosophie qui régnait alors trouva ce calcul admirable; la société des Bollandistes fut supprimée.

Suppression de la société des Bollandistes, 1788.

Le 16 octobre 1788 cet acte de vandalisme fut consommé.

Jaloux de l'honneur de la Belgique, les états de Flandre, plus éclairés sur ce point que le gouvernement, voulurent continuer les *Acta sanctorum* aux frais de la province. Plusieurs abbayes eurent le même dessein. En France, il fut sérieusement question d'acquérir les collections des Bollandistes et des historiographes, pour la congrégation de Saint-Maur.

Son rétablissement à Tongerlo, 11 mai 1789.

L'abbaye de Tongerlo, qui la première s'était mise sur les rangs, acheta du gouvernement la permission de réparer la faute énorme qu'il avait commise.

La révolution brabançonne qui éclata bientôt après, eut un partisan déclaré dans le chef de cette maison. Il leva un régiment et n'épargna rien pour anéantir la domination autrichienne. Une crise politique n'était guère propice aux paisibles excursions des agio-

graphes. Cependant le cinquante-troisième volume des *Acta sanctorum*, le sixième d'octobre, fut imprimé en 1794. Trois religieux de Tongerlo coopérèrent à sa rédaction avec les Bollandistes De Bye, De Buë, Fonson et Dom Berthod, qui, parvenu à une des premières dignités de son ordre, celle de grand-prieur de Luxeuil, avait renoncé à un avancement certain, pour venir, en 1782, s'enfermer dans l'abbaye de Coudenberg ¹.

Jean-Baptiste Fonson.

Siard. Van Dyck, Cy-
prien Goor, Mathias
Stals.

La révolution brabançonne et celle de Liège soulevèrent des discussions qui obligèrent de recourir aux anciens privilèges du pays. On en trouve donc des fragmens dans les pamphlets et brochures dont le public fut alors inondé. Mais ces fragmens sont presque toujours inexactement rappelés ou détournés de leur vrai sens par l'esprit de parti; d'ailleurs disséminés dans des écrits éphémères, ils n'offrent que des lambeaux informes et sans liaison entre eux.

Il est cependant resté quelques pièces importantes dans le *Recueil des représentations des provinces belgiques*, dans les *Recherches historiques* de l'abbé Vandevelde, *sur l'érection, constitution, droits et privilèges de l'université de Louvain*, etc. On recherche de plus un livre imprimé par ordre des états de Flandre, et auquel, plus tard, M. Van Hulthem fit ajouter un titre et une table. Voici ce titre : *Verzameling van XXIV origineele charters, privilegien en keuren van de provincie van Vlaenderen, van de XIII^e, XIV^e, XV^e en XVI^e eeuw, zoo in de archieven van het land van Waes, als ter greffie van d'Heeren Schepenen, en in de archieven der stad Gend berustende, door 't bevel en op kost van de staeten der zelve provincie gedrukt, in de jaeren MDCCLXXXVII en MDCCLXXXVIII, tot Gend, by Bernard Poelman, in-fol.* Chacune des vingt-quatre pièces contenues dans ce volume, a sa pagination particulière.

¹ Hubens était mort le 18 juillet 1782. Dom Berthod consentit à le remplacer.

Un ouvrage, aussi mauvais sous le rapport du style que de la critique et de l'exposition des faits, et qui date du même temps, ne peut cependant être passé sous silence, puisque l'auteur y a entassé un grand nombre de chartes inédites. Nous voulons parler de *l'Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, par Galliot¹. Les coutumes de cette province avaient paru en 1757.

Galliot.

Réunion de la Belgique
à la France.

Ces antiques dénominations de provinces, ces coutumes, ces privilèges, allaient disparaître. La Belgique forma quelques-uns des départemens de la France.

L'Académie fut anéantie, les Bollandistes se dispersèrent, les bibliothèques publiques et celles des couvens furent mises au pillage. Une loi du 24 juin 1792 ordonnait de brûler tous les papiers qui faisaient mention de titres de noblesse. C'était proscrire en masse tous les documens de notre histoire nationale. Le ministre de l'intérieur, Garat, écrivait, en 1793, à l'archiviste de la chambre des comptes de Lille, qu'il ne voyait dans les papiers de ce dépôt, rien à conserver que ce qui pouvait établir des créances de la nation envers des comptables. Il ajoutait philosophiquement que tous les papiers anciens et d'écriture gothique, ne devaient là, comme ailleurs, être que des titres de féodalité, d'assujétissement du faible au fort, et des réglemens politiques, heurtant presque toujours la raison, l'humanité et la justice; il pensait, en conséquence, qu'il valait mieux *substituer à ces vieilles et ridicules paperasses, la Déclaration des droits de l'homme*. C'était le meilleur titre qu'on pût avoir².

Il se rencontra même parmi les républicains les plus forcenés, des hommes qui osèrent refuser d'être complices de cette Saint-Barthélemi littéraire. Malgré des lois frénétiques, malgré la mau-

¹ Brux., 1788-1791, 6 vol. in-12.

² A. Le Glay, *Notice sur les archives de la chambre des comptes de Lille*, juillet 1835, Lille, in-8°, p. 18.

vaise foi, l'incurie, le désordre, il échappa une quantité prodigieuse de titres et d'archives. Mais sous la domination française, il fut très-rare d'en tirer parti.

Il avait été décidé à Paris que la Belgique était fort arriérée en civilisation et incapable de goûter les jouissances de l'esprit. Donc Bruxelles n'obtint que huit imprimeurs, de qui le brevet dépendait d'un caprice de l'administration. Cette ville néanmoins, par privilège insigne, eut la permission de lire l'*Oracle*, journal d'une bêtise énorme, en dépit de la censure quotidienne du préfet, ou peut-être (Dieu nous protège) à cause d'elle.

On écrivit donc fort peu durant cette période. Le gouvernement impérial, bien conseillé, voulut reprendre l'œuvre des Bollandistes. Le préfet du département des Deux-Nèthes, M. D'Herbouville, fit des tentatives auprès des PP. De Buë, Fonson et Heylen, pour les engager à se remettre au travail; elles n'eurent pas de succès. En 1803, à la sollicitation de l'Institut, on proposa aux Bollandistes ou de continuer leur recueil, ou de céder, au moyen d'une convention, leurs manuscrits et les autres matériaux qu'ils avaient préparés; cette démarche demeura aussi sans résultat. En 1810, l'Institut revenait encore sur cet objet. Dans son *Rapport à l'empereur sur les progrès de l'histoire et de la littérature ancienne depuis 1789*, M. Dacier disait au nom de ce corps : « On craint que les matériaux » d'un ouvrage plus considérable (que la *Gallia Christiana*) ne » soient perdus sans retour : c'est le recueil des *Acta sanctorum*, » par les Bollandistes; trésor inépuisable, même pour l'histoire profane du moyen âge.

» S'il existe des moyens d'en entreprendre la continuation, » ce travail important ne serait pas d'une grande difficulté et la » dépense serait couverte par le débit.....¹ »

¹ *Rapport*, etc. Paris, à l'imprimerie impériale, 1810, in-4°, pag. 145.

S.-P. Ernst.

L'Institut désirait en même temps la publication de l'histoire du Limbourg, par M. Ernst, ancien chanoine de Rolduc, en dernier lieu curé d'Afden, près d'Aix-la-Chapelle. Ce savant, qui avait recueilli de toutes parts une multitude de diplômes, de chartes et de chroniques, a rédigé avec la critique et l'érudition dont il a donné des preuves fréquentes au public¹, l'histoire d'une province qui en manquait encore. Espérons que cet ouvrage trouvera, sans plus tarder, un éditeur digne de lui².

Archives de Flandre.

Une partie des archives de la Flandre étaient gardées jadis au château de Rupelmonde : elles renfermaient des ordonnances, des privilèges, des traités de paix, des contrats de mariage entre des personnes distinguées, des concessions de commune, et un grand nombre d'autres chartes importantes et de titres originaux. Pendant les troubles du XVI^e siècle, les chartes furent transférées de Rupelmonde à Gand³. M. Faipoult, préfet du département de l'Escaut, nomma MM. l'avocat Hellebaut, depuis professeur à l'université de Gand, et Wallez, bibliothécaire de la même ville, ensuite imprimeur à La Haye, et aujourd'hui conseiller de légation à Londres, pour dresser un inventaire des débris de ces archives, réduites à peu près à un huitième de l'ancien dépôt. Les commissaires en commencèrent le dépouillement, dans l'idée de publier peut-être un jour cet inventaire avec la notice des diplômes qui ont disparu, et il est cité par le chanoine De Bast. Mais ce ne fut encore là qu'un de ces

J.-B. Hellebaut.

M. J.-B. Wallez.

¹ Nous avons imprimé plusieurs dissertations inédites de ce savant dans nos *Archives* et dans des recherches sur les fiefs dont la seconde partie paraîtra incessamment, et consulté plus d'une fois ses *schedæ et apparatus*; nous l'avons déjà déclaré à plusieurs reprises, notamment dans la seconde édition de Jacques Du Clercq, la *Biographie universelle*, etc., etc.

² *Rapport à l'empereur sur les progrès de l'histoire et de la littérature ancienne*, etc., page 149.

³ Sur les archives mêmes de Gand, voir une notice dans le *Messenger des sciences et des arts*. 1835, 1^{re} liv., pp. 54-88.

projets qui auraient pu grossir la *Bibliotheca promissa et latens*, de Théodore Van Almeloveen ¹.

A de rares intervalles, quelques hommes instruits, MM. De La Serna Santander, De Grave, N. Cornelissen, le chanoine De Bast, Raepsaet, De Stassart, Ph. Lesbroussart, Le Mayeur, élevèrent la voix pour rappeler les traditions de l'histoire nationale. Le respectable Dewez alla même jusqu'à essayer d'écrire cette histoire. Mais l'homme qui entretint le feu sacré avec le plus de constance et d'ardeur, bien qu'une plume lui parût un fardeau trop lourd à soutenir, fut M. Van Hulthem. Il aurait choisi à propos pour devise la pierre d'Horace, qui ne coupe pas, mais qui aiguise le fer destiné à couper.

La Serna, C.-J. De Grave, N. Cornelissen, M. De Bast, Raepsaet, le baron De Stassart, M. Ph. Lesbroussart, M. Le Mayeur.

Ch. Van Hulthem, m. le 16 déc. 1833.

A l'affût de toutes les curiosités bibliographiques, habile à profiter des circonstances où il se trouvait, il déroba à une perte infaillible quantité de documens que l'État vient d'acquérir avec toute la bibliothèque du défunt. Si celui-ci avait eu autant de facilité à écrire que de connaissances et d'enthousiasme, il ne se serait sans doute pas contenté d'acheter des livres et des manuscrits; il aurait, par le moyen de celle des inventions humaines qu'il prisait le plus, partagé avec le public ce qu'il possédait de précieux, et donné une forme durable et savante aux perquisitions de toute sa vie.

Quoiqu'il aimât la France et qu'il y fût aimé, il vit avec joie la Belgique entrer dans un système politique qui lui rappelait, à tort ou à droit, l'époque où les dix-sept provinces étaient réunies sous le sceptre de la maison de Bourgogne.

M. Van Hulthem fut un des premiers membres de l'Académie royale des sciences et belles-lettres, rétablie par arrêté du 7 mars 1816. Cette compagnie dont les services sont peut-être mieux appréciés par les étrangers que par les Belges mêmes, rappela la science historique à l'étude attentive des sources.

Rétablissement de l'Académie royale des sciences et belles-lettres, 1816.

¹ De Bast, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises*. Gand, 1808, in-4°, pp. 459-462.

Il s'accomplissait d'ailleurs dans toutes les parties de la littérature et dans la philosophie à laquelle, de gré ou de force, elle emprunte ses lois fondamentales, une révolution favorable aux chroniques vermoulues, aux chartes jaunes d'une vénérable vétusté. En toutes choses, la servilité, les formes factices de l'Empire étaient devenues insoutenables. On éprouvait un besoin irrésistible de hardiesse et de vérité. La vérité surtout était à l'ordre du jour. Or, l'histoire ne pouvait y obéir sans se retremper dans ses sources immédiates. Il y eut donc une réaction en faveur du moyen âge. Non-seulement on y déterra des faits, des dates, des traits de mœurs, mais le mouvement de la vie politique et l'avènement des gouvernements constitutionnels furent cause que l'on demanda à cette époque réhabilitée l'origine des institutions et des coutumes des peuples, et tantôt une sanction *à priori*, tantôt une condamnation des nouveautés que la marche des temps avait nécessitées.

C.-L. Diericx.

En fouillant les titres de la Flandre, le chevalier Diericx céda moins à ce mouvement qu'à son penchant particulier. Ses ouvrages, où il y a peu de méthode, et qui semblent être faits quelquefois pour procurer satisfaction à ses inimitiés personnelles, n'en sont pas moins remplis de faits curieux et de documens authentiques. De 1814 à 1821, il fit paraître ses mémoires sur la ville de Gand, sur les lois et coutumes des Gantois et son cartulaire de la même ville.

W.-A. Van Spaen.

L'historien de la Gueldre, M. Van Spaen, invoqua de même l'autorité des diplômes et monumens officiels (1814). Vers 1820, M. Goethals-Vercruysse, dont le cabinet mérite d'être visité par tous ceux qui aiment l'*archéologie moderne*, a publié avec les diverses livraisons du *Spectateur* de l'abbé De Foer, presque toute la chronique de Gilles Li Muisis ¹.

M. Josse Goethals-Vercruysse.

¹ In-8° de 144 pages, tiré à un très-petit nombre d'exemplaires.

En 1822 M. Tarte cadet¹ donna l'*Histoire des troubles des Pays-Bas* de Vander Vynckt, en la rajeunissant. Notre édition, qui parut en même temps et où le texte de l'auteur est conservé, devait être le début d'une collection de chroniques belges inédites. Elle fut suivie en 1823 des mémoires de Jacques Du Clercq.

Mémoires de Vander Vynckt et de J. Du Clercq.

En 1825, des pièces inédites furent recueillies par M. Dejonge, qui publia ensuite l'*Union de Bruxelles* de l'année 1577 et les *Résolutions des États-Généraux* depuis 1576 jusqu'en 1584.

M. J.-C. De Jonge.

Ce fut également en cette année que commencèrent les *Archives philologiques* ou *historiques*. Le *Messenger*, suite des *Annales Belges*, parut en juin 1824, et sa quarantième et dernière livraison en 1830.

M. J.-F. Willems, si avantageusement connu par ses écrits sur la langue flamande, commença en 1827, des mélanges ou *Mengelingen* qui renferment plusieurs pièces originales, et dont la dernière livraison (la sixième), est datée de 1829. Cet ouvrage sera continué.

M. J.-F. Willems.

L'année suivante, il rédigea un ouvrage consacré aux antiquités d'Anvers, et dont il fut le principal auteur. M. Van Ertborn, bourgmestre de cette ville, avait formé une commission composée de MM. J.-F. Willems, J.-G. Smolderen, J.-B. Vander Straelen et F. Lenaers. Leurs recherches produisirent un très-beau livre orné de cartes, de plans, de vues et de portraits, ainsi que de chartes avec *fac-simile*, sous le titre d'*Historisch onderzoek naer den oorsprong en den waren naem der openbare plaetsen en andere oudheden van de stad Antwerpen*.

Cependant le projet de publier les chroniques inédites de la Belgique aux frais de l'État, qui seul peut soutenir une pareille entreprise, projet sur lequel nous n'avions cessé d'appeler l'attention du gouvernement, fut enfin accueilli. Nous eûmes la satisfaction de voir

¹ Une faute d'impression en a fait *Tarte Cadel*, dans la *Biogr. univ.* XLVII, 437. Au surplus l'article qui contient cette erreur, est extrêmement fautif.

adopter toutes les idées que nous avons émises dans un mémoire soumis au Roi. Une commission historique fut nommée. Elle se composait, sous la présidence de M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur, de MM. Bernhardi, bibliothécaire de l'université de Louvain, Van Hulthem, curateur de l'université de Gand, Raoul, professeur à cette université, De Reiffenberg, professeur à celle de Louvain, M.-S. Van De Weyer, bibliothécaire de la ville de Bruxelles, maintenant envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire à Londres, et de M. Willems, receveur de l'enregistrement à Anvers. Cette commission partagea aussitôt la besogne entre ses membres; M. Van Hulthem promit de publier le voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, écrit par Antoine De Lalaing, ainsi qu'une relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, par un témoin oculaire; M. Van De Weyer, Molinet; M. Willems, Van Heelu et Nicolas De Klerck; M. Bernhardi, Dynterus; M. De Reiffenberg, a Thymo; M. Raoul, quelques chroniques de Flandre et l'itinéraire de Vande Nesse (P).

M. S. Van De Weyer.

M. Ch.-Chrét.-Sigism.
Bernhardi.

M. L.-V. Raoul.

Au reste, la commission ne s'écarta pas du plan que nous avons osé tracer; seulement elle substitua l'in-8° au format in-4° qui nous semblait préférable.

Lorsqu'elle fut dissoute par les événemens politiques, M. Willems avait commencé l'impression de la chronique de Van Heelu. Pour nous, nous avons fini celle du premier volume d'a Thymo, auquel il ne manquait plus que quelques cartons (Q).

L'*Histoire de la Toison d'Or* que nous rédigeâmes simultanément par ordre du gouvernement, appartient par son objet, par son format et son mode de publication, à notre nouvelle collection historique ¹.

¹ Cet ouvrage, dont le fonds est toujours sous le séquestre, n'a pu se répandre qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, qui, pour ce motif, sont d'un prix très-élevé. Quand il est accompagné de son atlas colorié, il se vend jusqu'à 150 francs. Voyez le *Bulletin bibliographique de Techener*. I, n° 43. Brunet, *Nouvelles recherches bibliographiques*. III, 156. Raynouard, *Journal des savans*, octobre 1834.

Le *Synopsis monumentorum Archiepiscopatus Mechliniensis*, par l'abbé Vande Velde (1822), le *Synodicon Mechliniense* commencé par lui et achevé par M. De Ram (1828), réclament une mention honorable et particulière : indépendamment des collections des synodes belgiques et des autres documens imprimés, ces auteurs ont mis à contribution les manuscrits rassemblés par le cardinal De Franckenberg, la bibliothèque de Bourgogne, les archives des évêchés ainsi que les cabinets de quelques savans et amateurs. M. De Ram déclare avec une franchise qui l'honore, qu'il n'a pas eu de médiocres obligations à M. Helias D'Huddeghem, professeur au séminaire de Gand.

J.-F. Vande Velde, m.
le 9 janv. 1823.
M. P.-F.X. De Ram.

M. E.-M.-A.-G. Helias
D'Huddeghem.
M. A. Voisin.

En 1827, M. Voisin inséra dans le *Messenger*, d'après le manuscrit de M. Goethals-Vercruysse, un extrait des mémoires de Jean, sire de Dadizeele, grand-bailli de Gand, chevalier, conseiller et chambellan de l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne ¹. Il y fit imprimer également des lettres de Guillaume de Nassau, D'Egmont et de la reine d'Angleterre Élisabeth ².

M. Jules Van Praet, à la suite d'un mémoire plein de sagacité sur les communes de Flandre, a traduit un fragment de la chronique inédite de saint André par Arnould Goethals (1829).

M. J. Van Praet.

En 1830, M. Gachard tira des archives du royaume, les matériaux d'un recueil choisi avec goût et intitulé *Analectes belgiques*,

M. L.-P. Gachard.

M. Nyhoff donna le premier volume de ses *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland door onuitgegevene oorkonden opgehelderd en bevestigd* ³, et deux jeunes avocats, MM. Delepierre et Perneel, traduisirent la vie de Charles-le-Bon, comte de Flandre, écrite par Gualbert, notaire à Bruges, son contemporain, vie insérée dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, et reprise dans le recueil

M. J.-J.-An. Nyhoff.

MM. J.-O. Delepierre et
J. Perneel.

¹ *Messenger des sciences et des arts*, 9^{me} et 10^e liv. du V^e vol., pp. 307-324. Cf. une lettre adressée à M. Voisin, sur ce sujet, 7^e et 8^e liv. du VI^e vol., pp. 254-257.

² Tome VI, pp. 249, 431, etc.

³ Arnhem, in-4^o de cxxxiv et 477 pp.

des historiens français. Tout prouvait que la langue française regagnait en puissance littéraire ce qu'elle perdait en faveur officielle.

M. C.-F.-A. Hartman. Si nous portons nos regards au delà des limites de la Belgique, M. le professeur Hartman, à Hambourg, d'un simple programme académique fait un morceau d'histoire recherché, en y joignant (1823) la chronique de l'anonyme du couvent des frères mineurs de Gand de 1296 à 1310, chronique à laquelle nous accordons place;

MM J.-Lamb, Büchler, C. - Georges Dümge et G.-H. Pertz. MM. Büchler, Dümge et Pertz, dans les archives pour la société de l'histoire ancienne d'Allemagne, recueillent des notices sur beaucoup de manuscrits relatifs à la Belgique (1820—1831) dont quelques-uns seulement sont entrés dans la magnifique collection des *Monumenta Germanicæ*, desquels M. Pertz est l'éditeur principal (1826); M. le conseiller Ritz nous fait présent de la première partie d'un *Codex diplomaticus*, relatif à l'histoire des cantons du Bas-Rhin et de la Meuse inférieure (1824), et M. Quix, dans ses publications multipliées, transcrit des documens propres à éclaircir la même histoire¹. Toujours infatigable, et rajeuni en quelque sorte par l'étude, M. le marquis De Fortia publie le texte complet de Jacques de Guyse avec une traduction, des notes où il lui accorde sans doute trop de confiance, une continuation tirée des mémoires de Jean Lefevre et d'amples appendices (1826). M. Barrois, déjà cité, imprime avec luxe d'anciens inventaires des bibliothèques de Bourgogne (1830), et médite une édition du roman du *Comte d'Artois* dont la scène est en Flandre; M. Buchon, dans ses *Chroniques nationales françaises*, auxquelles son imagination trop vive l'a peut-être empêché d'accorder l'attention scrupuleuse qu'exige un semblable labeur, nous offre du moins un Froissart plus complet et des chroniques

¹ De 1818 à 1834 M. Quix a fait imprimer dix ouvrages historiques sur Aix-la-Chapelle et ses environs. L'histoire de Borsette est appuyée sur 192 documens inédits, dont le plus ancien est de 947. — Une savante botaniste, M^{lle} Libert, réunit en ce moment les matériaux d'une histoire de Stavelo et de Malmedy.

inédites d'une haute importance, telles que la *Branche aux royaux lignages* de G. Guiart, les mémoires de Mathieu de Coussy, ceux de Jean Lefevre, de Chastellain et de Molinet (1824).

Lorsque après la secousse de 1830, le calme succéda à l'inquiétude, les études historiques reprirent bien vite leur activité. Il parut même que le mouvement des esprits, en changeant d'objet, s'était porté de la politique sur les recherches d'érudition. L'Académie donna encore l'exemple du zèle, et d'un zèle selon la science. Un mémoire de M. Steur sur les troubles de Gand, en 1540, couronné par elle avant la révolution, a paru, accompagné d'un grand nombre de pièces justificatives. Il est à regretter que M. Van Hoorebeke, après M. Cornelissen, intrépide défenseur de Jacques D'Artevelde, n'ait pas eu le temps de communiquer au public le résultat de ses perquisitions dans les comptes et archives de la ville de Gand, relativement à ce grand homme, que les écrivains français se sont plu à défigurer. Un autre mémoire de M. le baron De St.-Genois¹ sur les avoueries, était riche, trop riche au jugement de certains académiciens, de chartes et de diplômes textuellement transcrits. Dans ce large champ, nous avons essayé, à notre tour, de glaner de quoi former une mince gerbe.

M. Van Praet, que la Belgique ne cède pas à la France, quoiqu'il y ait fixé depuis quarante ans son séjour, a écrit sur Colard Mansion (1829) et Louis De la Gruthuyse (1831) des notices qui seraient moins estimées sans les pièces originales dont elles renferment des extraits.

M. De Bast se mettait en mesure de publier un cartulaire choisi de la Flandre, quand la mort nous le ravit, le 10 septembre 1832².

¹ M. Jules De St.-Genois, qui est à la fois poète et érudit, a publié en 1835 une nouvelle historique, intitulée : *Hembyse*.

² Nous avons esquissé sa notice dans la *Biographie universelle*, t. LVII, p. 270. M. Voisin nous avait devancé dans la deuxième livraison du *Nouveau Messager des sciences*.

La commission d'histoire, rétablie par arrêté royal, en 1834, et à laquelle MM. les ministres Rogier et De Theux, ont fait obtenir l'appui des Chambres, fut composée de MM. De Gerlache, premier président de la cour de cassation, Dewez, inspecteur des athénées et collèges, l'abbé De Ram, De Reiffenberg, Gachard, archiviste général du royaume, Willems et Warnkœnig. Quand M. Dewez termina, en 1834, son honorable carrière, il fut remplacé par M. le chanoine De Smet, auteur d'un abrégé de l'histoire de la Belgique, parvenu à sa quatrième édition.

M. L. Warnkœnig.

M. J.-J. De Smet.

Le plan du premier comité fut conservé en principe; seulement on revint à l'in-4^o, on agrandit le cercle des publications, on ordonna l'impression d'un bulletin des séances et on décida que les *Acta sanctorum Belgii selecta* seraient terminés.

M. André Van Hasselt.

En même temps M. Van Hasselt, qui a obtenu plus d'une palme poétique, était chargé par le gouvernement de former une espèce d'anthologie de nos anciens poètes.

Partout c'est à qui révélera quelques fragmens ignorés de notre histoire ou de notre littérature, à qui signalera des matériaux oubliés ou inconnus. M. Gachard a tiré parti de son heureuse position. A la tête du dépôt de documens le mieux fourni du royaume, il a prouvé qu'il était à sa place. Les *Documens inédits*, ses *Notices sur les archives*, sur les *Bollandistes*, sur la *collection Granvelle*, sur celle d'Esnaus, à Paris, ses *Documens diplomatiques et historiques sur la révolution brabançonne*, son *Inventaire des archives de la chambre des comptes* n'échapperont pas aux érudits et lui conquerront leur estime. Un autre archiviste, M. Lambin, s'occupe depuis long-temps de faire fructifier le dépôt qui lui est confié. Indépendamment de ses tables chronologiques de diplômes, d'une édition de l'alliance perpétuelle de Jean III, duc de Brabant, et de Louis I^{er}, comte de Flandre, des brochures sur l'assassinat de quelques échevins, conseillers et habitans d'Ypres en 1303, sur le siège de cette

M. J.-J. Lambin.

ville en 1383, et sur ses avoués et magistrats, ainsi que d'un mémoire sur la halle d'Ypres couronné par la société des antiquaires de la Morinie ¹, on lui est redevable de la chronique d'Olivier de Dixmude, ouvrage plus étendu qui embrasse l'intervalle écoulé entre les années 1377 et 1443, et qui caractérise Philippe D'Artevelde d'une manière tout-à-fait neuve.

A côté de la chronique d'Olivier de Dixmude se range tout naturellement celle de St-Bavon à Gand, par Jean de Thielrode (1298), d'après le manuscrit original appartenant à M. Lammens ², avec un extrait de la chronique de St-Bavon du XV^e siècle, d'une chronique d'Olivier de Longe et d'un martyrologe ³. L'éditeur, M. Van Lokeren, a gardé modestement l'anonyme.

M. le professeur Warnkœnig, qui a quitté la Belgique pour retourner dans sa patrie, après avoir commencé pour la commission royale d'histoire un *Corpus chronicorum Flandriæ*, rédige une histoire critique de la Flandre et de ses institutions politiques et civiles jusqu'à l'année 1305, dont le premier volume a été imprimé en allemand à Tubingue, en 1835. Ce volume est suivi de quarante-neuf pièces justificatives la plupart inédites, dont une avec *fac-simile*. M. Gheldolf a entrepris la traduction française de cet ouvrage, avec corrections et additions de l'auteur ⁴.

M. le professeur Serrure, naguère archiviste de la Flandre-Orientale

¹ La société s'est crue obligée d'imprimer ce mémoire avec ses fautes de grammaire. Il n'aurait rien perdu cependant à des corrections qui, sans changer le ton général du style, l'auraient purgé de certaines irrégularités dont les moins difficiles sont choqués. Il est juste de dire que M. Lambin écrit d'habitude en flamand, et que c'est par exception qu'il a employé la langue française.

² Ce savant bibliographe qui vient de mourir (juin 1836), avait offert à l'ancienne commission d'histoire, de mettre au jour la Chronique de Brando (Brand ou Brands), dont il possédait un bon manuscrit. *Biogr. univ.* LIX, 188.

³ Gand, Vassas, août 1835, XI et 208, pp. in-8°. Un très-petit nombre d'exemplaires tirés in-4° ne sont pas dans le commerce.

⁴ Bruxelles, Hayez. Tome I, in-8°. xv et 413, pag., carte et *fac-simile*.

M. Parmentier.
M. Scourion.

tale, lequel n'a pas été inutile à M. Warnkoenig ¹, non plus que MM. Parmentier, archiviste de la ville de Gand et Scourion, secrétaire de celle de Bruges, corrige en ce moment, les dernières feuilles d'un cartulaire de St-Bavon, et a terminé avec M. Voisin une réimpression d'un de ces romans français, auxquels s'attache aujourd'hui l'engouement des bibliophiles; mais qui, malgré l'inconstance de la mode, resteront un sujet d'étude pour les philologues et les historiens ².

Philibert et Henri Del-
motte.

Un trouvère du XIII^e siècle cité par Sanderus et Ménestrier, avait tracé un tableau attachant des mœurs chevaleresque de ses contemporains. Il avait décrit en vers un tournoi donné en 1285 à Chauvency, village entre Stenay et Montmedi, par Louis De Looz, comte de Chiny; ce nom de Looz, si célèbre dans nos annales, ceux de plusieurs autres chevaliers belges, faisaient du poème de Bretex une œuvre nationale. Feu M. Philibert Delmotte le trouva dans la bibliothèque de Mons, confiée à sa surveillance, et le mit, avant de fermer les yeux, en état de paraître. Son fils, qu'une mort prématurée vient d'enlever aux lettres et à ses nombreux amis, consentit, en 1820, à céder ce travail à M. Van De Weyer, qui l'aurait inséré parmi les chroniques belges inédites. Les événemens ayant changé, M. Delmotte en a été lui-même l'éditeur (1835).

M. S. Van De Weyer.

M. R. Chalon.

Société des bibliophiles
de Mons.

C'est M. Henri Delmotte qui, avec son digne ami, M. René Chalon, fonda (le 4 avril 1835) la *Société des bibliophiles de Mons*, dont le but est en premier lieu la publication de documens historiques ou littéraires inédits, secondement, la réimpression d'opuscules d'une grande rareté, en donnant toujours la préférence dans l'un comme dans l'autre cas, à ce qui intéresse spécialement Mons ou le Hainaut ³.

¹ M. Warnkoenig leur adresse des remerciemens ainsi qu'à MM. Raepsaet, d'Audenarde, Lievin de Bast, le comte D'Hane de Potter, l'avocat E. Weys, de Bruges, Brun Lavainne, archiviste de Lille, Willems, Lambin, J. Barrois, etc.

² *Le livre de Baudoin, comte de Flandre*. Bruxelles, Berthot, 1836, in-8° fig. sur bois.

³ La société des bibliophiles de Mons fait tirer les ouvrages qu'elle adopte à 20 exemplaires

Nous avons déjà annoncé que les matériaux considérables rassemblés par l'abbé Ernst, étant tombés entre les mains de M. Lavalleye, ne seraient pas perdus pour l'avenir.

M. Ed. Lavalleye.

Ainsi le Limbourg si rarement exploré, se dégagera de l'obscurité qui l'enveloppe encore. La Flandre mieux connue, la Flandre à laquelle se rattachent des sympathies plus vives, des souvenirs plus glorieux, n'aura pas de médiocres obligations à M. Lenz, qui a remporté le prix proposé par M. D'Hane de Potter, sur cette question : *Tracer un tableau historique et politique de la Flandre, depuis la mort du comte Robert de Béthune (1322) jusqu'à celle de Louis de Male (1384)*. Bien que l'ouvrage de M. Lenz soit encore en portefeuille, nous savons qu'il ne s'y trouve pas une ligne qui ne soit appuyée sur des titres irrécusables ¹.

M. Théod. Lenz.

M. J. - B. D'Hane de Potter.

Le pays de Liège a eu dans M. Polain un représentant instruit et actif. Sans faire mention de ses mémoires et dissertations, il a commencé une collection de chroniques liégeoises, dont il n'a paru encore que la *Mutinerie des Rivageois*, par Guillaume De Meeff, mort le 5 septembre 1557 ². M. Polain a promis, de plus, entre diverses chroniques, celle en vers de Jean d'Outremeuse, dont il a entièrement collationné et fixé le texte, et un ouvrage de jurisprudence de Jacques De Hemricourt, intitulé le *Patron de la temporalité*, que le baron De Villenfagne, avait eu l'envie de mettre sous presse ³.

M. M.-L. Polain.

Le baron H.-N. De Villenfagne d'Ingihoul.

sur papier de choix; un certain nombre d'exemplaires sur papier ordinaire, sont destinés au public et le *maximum* en est fixé à *cent*.

¹ M. Lenz a offert à la commission d'histoire de publier sous ses auspices et à ses frais, une nouvelle édition de la *Chronique de Flandre*, dite de Sauvage et les Antiquités du Luxembourg, du P. Guill. Wiltheim. La commission, dont les attributions ne sont pas illimitées, a regretté d'être obligée de refuser l'offre de M. Lenz et l'a exhorté à se confier en lui-même, dans la protection du gouvernement et la faveur du public.

² Liège, 1835, in-8° de XII et 107 pp.

³ M. De Chénédollé, qui a fait un bon article sur Villenfagne, pour la *Biographie universelle*, XLIX, 46-50, se tait pourtant sur ce projet. — Les manuscrits de Villenfagne ont été acquis par M. Lavalleye. (Voyez n. H).

Tandis que l'Écosse vante sa Marie Stuart, le Hainaut et la Hollande ont le droit de s'attendrir sur les infortunes de Jacqueline de Bavière, dont la destinée a eu quelque ressemblance avec celle de la victime d'Élisabeth. Depuis plusieurs années M. Florent Van Ertborn recueille avec une persévérance infatigable, tous les renseignements inédits qui ont trait au règne de cette princesse, et il en a composé l'histoire complète. Cet ouvrage est attendu avec impatience.

M. F. Van Ertborn.

MM. Van Hulthem, Cornelissen, Hye-Schoutheer et quelques autres membres de la commission pour la conservation des monumens de la ville de Gand, eurent le projet, il y a quelques années, de publier un recueil des épitaphes et autres inscriptions intéressantes qui se trouvent encore dans les différentes églises de la Belgique. Valère André, Sweertius, Foppens, Sanderus, Le Roy, Van Gestel, Christyn, G.-D. Azevedo, Hellin, l'auteur du *Mausolée des chevaliers de la Toison d'Or*, Maurice, Butkens et ses continuateurs ont montré, il y a long-temps, l'avantage de ce plan, qui n'eut pas d'exécution et, au fond, il n'en promettait pas.

F.-J.-P. Hye-Schoutheer.

Ce fait nous est révélé dans le nouveau *Messenger des sciences et des arts de la Belgique, ou nouvelles archives historiques, littéraires et scientifiques*, créé en 1832, et qui, depuis son origine, n'a cessé d'être utile à la littérature historique, grâce au concours de MM. Cornelissen, Voisin, Serrure, Warnkœnig, Willems, Van Lokeren, à qui nous devons bientôt un cartulaire de Gand, Schayes, Lambin, Gachard, Roulez, De St.-Genois, Polain, De Gerlache, etc. C'est là que ce dernier, qui avait déjà jeté de la vie et de l'intérêt sur les pâles chroniqueurs liégeois du XV^e siècle, a inséré une analyse de la suite inédite de Li Muisis¹, et que M. Serrure a déposé une traduction française du *Jeu d'Esmorée*, drame flamand du XIII^e (XIV^e?) siècle, pareillement inédit².

M. A. Van Lokeren.
M. A.-G.-B. Schayes.
M. J.-E.-G. Roulez.

¹ 1835, 3^e liv., pp. 354-382.

² 1835, 1^{re} liv., 6-40.

Le *Messenger* a été secondé par la *Bibliothèque des antiquités belgiques*¹, les *Nederduytsche letteroefeningen*², et le *Polygraphe*, dont l'existence fut si courte; il l'est encore par la *Revue Belge*, que publie l'association pour l'encouragement de la littérature belge; mais généralement ce journal mensuel ne semble pas tenir à offrir à ses abonnés des documens originaux; or ce n'est qu'à ce titre que nous pouvons le mentionner ici.

Des enseignemens de cette espèce ne sont pas exclus des *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, dirigées depuis 1829 par MM. Dinaux et Leroy, de Valenciennes; ils sont brigués par le *Journal de l'institut historique*, rédigé par M. De Montglave, par le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, auquel préside M. J. Desnoyers, ainsi que par la *Revue rétrospective*, de M. Taschereau, et ils sont la base des *Archives curieuses de l'histoire de France*³.

M. Arthur Dinaux.
M. Aimé Leroy.
M. E. de Montglave.

M. J. Desnoyers.
M. J. Taschereau.

Mais de tous les journaux étrangers, celui qui s'occupe de la Belgique avec le plus de persévérance et de succès, est le journal que M. Mone rédige maintenant à Karlsruhe, sous le titre de *Anzeiger für kunde der teutschen vorzeit*.

Fr.-Jos. Mone.

¹ La *Bibliothèque des antiquités belgiques*, de 1833 à 1834, n'a eu que cinq livraisons, formant un volume de 326 pp., plus un cahier de 80. La couverture porte les noms de MM. Ed. Marshall et Félix Bogaerts. Voici les morceaux les plus remarquables : *Chronique* (en flamand) *du XIV^e siècle, d'après une copie insérée dans le registre des anciens mandemens de la ville d'Anvers*. — *Ancienne population du Brabant* (1435). — *Pièce relative à la culture de la vigne et au prix des vins à Anvers, au XIV^e siècle*. — *Notice sur les monnaies tirée des archives de la ville d'Anvers*. — *Pièces relatives à la navigation de l'Escaut* (1443-1466-1467-1468). — *Keure latine de Bruxelles* (1229). — Ancienne traduction flamande de cette keure. — *Chronique latine de Brabant*, tirée par M. Schayes d'une copie prise dans les archives du chapitre de S^{te}-Gudule (928-1415), etc. M. Marshall continue ce recueil.

² Quatre cahiers, Gand, De Snoeck-Ducaju, octobre 1833-1834, 320 pp. M. Serrure a été le principal promoteur de ces *Exercices littéraires*. On y remarque pp. 231-267, son article sur la culture du flamand à Louvain, avec des extraits des archives de cette ville.

³ Les premières livraisons de ces archives portent le pseudonyme de M. Cimber. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, décembre 1834, p. 310. Au reste les éditeurs sont des employés de la bibliothèque royale de Paris.

M. Mone a été professeur à l'université de Louvain. Pendant qu'il habitait la Belgique, il a été frappé des ressources que ce pays offre pour la connaissance des antiquités et des langues des peuples du Nord; il y a découvert l'origine ou les traces de plusieurs traditions communes aux Allemands et aux Belges, et il a établi entre la langue allemande et le flamand, des comparaisons et des rapprochemens aussi inattendus qu'instructifs.

Avant lui, généralement, quand on voulait faire connaître l'ancien état de la langue flamande, on s'attachait de préférence aux chroniques métriques.

Mais ces compositions, capitales sous le rapport des faits et des mœurs, ne sont pas un témoignage suffisant de la faculté poétique d'un peuple. M. Mone a donc cherché, en donnant des échantillons de toute espèce de poésie, à établir que le génie de la Flandre avait aussi sa féconde variété. Poèmes héroïques, chansons, cantiques, lais, fabliaux, satires, viennent déposer en faveur de cet idiome flamand si injustement méprisé par ceux qui ne le connaissent pas. En parlant de la Belgique flamingante ou *thioise*, M. Mone ne croyait pas sortir de sa chère Allemagne. Néanmoins il se complait aussi dans la Belgique romane, et, entre autres discussions curieuses, il suit en différentes contrées les transformations qu'a subies la légende de *Garin le Loherain*.

M. Mone compose rapidement, parce qu'il a le travail facile; M. Mone a le travail facile parce qu'il écrit avec amour. Si on refusait de le louer sans restriction, et l'on ne loue jamais ainsi les hommes qu'on respecte, on pourrait dire que son savoir immense l'abuse quelquefois et que sa critique, à force d'être sûre d'elle-même, prend, dans certaines rencontres, très-rares à la vérité, de simples conjectures pour des réalités.

Il a coopéré à la rédaction des *Archives* de MM. Dümge et Büchler, a donné un premier volume de sources de la littérature teuto-

nique¹ et une version latine de ce *Renard*² dont M. Willems prépare le plus ancien texte flamand connu, après avoir fait de ce poème une imitation en vers pleine de grâce et de naïveté³.

Les recherches de M. Mone pour l'histoire des légendes héroïques de l'Allemagne, appartiennent à la Belgique comme à ses compatriotes⁴.

Nous venons de nommer le *Renard* : c'était rappeler MM. Scheltema⁵, Grimm⁶ et Hoffmann Von Fallersleben⁷, qui ont exercé sur le *Renard* leur critique expérimentée.

M. Jacq. Scheltema.

M. Jacq. Grimm.
M. Hoffmann Von Fallersleben.

Ce dernier écrivain est l'auteur du résumé le plus court, le plus substantiel et le plus exact que nous ayons sur la poésie flamande au moyen âge⁸. Il l'a fait suivre d'un volume de chansons sacrées et profanes⁹, et cela seul est une preuve de goût et de philosophie, car la chanson est l'expression franche et intime du caractère d'un peuple; associée à ses joies et à ses douleurs, complice de ses fureurs et de ses haines, elle le peint dans toutes les situations de la vie et sert de complément à son histoire. Pénétrée de l'importance et même de la gravité

Horæ Belgicæ.

¹ *Quellen und Forschungen zur Geschichte der deutschen Literatur und Sprachen*. Aachen und Leipzig, J. A. Mayer, 1830, in-8°.

² *Reinardus Vulpes, carmen epicum seculis IX et XII conscriptum. Ad fidem codd. MSS. edidit et adnotationibus illustravit F. J. M. Stuttgartiæ et Tubingæ, J. G. Cotta, 1832, in-8°.* Voyez l'examen de ce livre, par M. Raynouard, dans le *Journal des savans*, juillet 1834, pp. 405-417, et les variantes de M. I.-H. Bormans.

³ *Reinaert de Vos*. Eccloot, A.-B. Van Han en zoon. 1834, in-12. M. Van Hasselt a inséré, dans *l'Indépendant*, un bon article sur ce poème.

⁴ *Untersuchungen zur Geschichte der deutschen heldensage*. Quedlinburg und Leipzig, Gottfried Basse. 1836, in-8°.

⁵ *Reintje de Vos van Hendrik van Alkmaar naar den Lubekschen druk van 1498, vertaald en uitgegeven door M. J. S. Haarlem, V. Loosjes, 1826, in-8°.*

⁶ *Reinhart Fuchs*. Berlin, Reimer. 1834, in-8°.

⁷ *Reineke Vos, nach der Lubecker ausgabe vom jahre 1498, mit einleitung, glossar und anmerkungen*. Breslau, Grass, 1834, in-8°.

⁸ *Horæ Belgicæ*, Vratislaviæ, Grass, 1830-1836, in-8°, 4 parties.

⁹ Dans la *Revue Belge*, avril 1836, M. De St.-Genois a traduit librement la pièce que contient ce volume, p. 116.

d'un sujet frivole en apparence, l'université de Louvain avait, en 1817, ouvert un concours sur la *langue thioise*, où la chanson populaire était conviée ¹.

J.-C.-W. Lejeune.

M. Lejeune fut guidé par ces considérations en formant un recueil de chants populaires ² depuis le XV^e siècle; elles recevront tout leur développement dans un ouvrage pris de plus haut sur nos chansons flamandes, et que M. Willems garde encore manuscrit ³. MM. Hécart ⁴ et Wolff fourniront, de leur côté, quelques données ⁵.

G.-A.-J. Hécart.

O.-L.-B. Wolff.

La troisième et la quatrième partie des *Heures Beliques* contiennent deux poèmes flamands inédits, sur lesquels nous reviendrons, *Floris ende Blancefloer* par Diederic van Assenede, et *Caerl ende Elegast*. M. Bloemaert, connu par des succès dans la poésie flamande, a mis le même soin à *éditer* un poème flamand du XIV^e siècle, imité du français, intitulé *Theophilus*, et l'un des types de *Faust*, de ces natures ambitieuses qui, fatiguées de la terre et ne pouvant atteindre le ciel, se livrent au génie des enfers. Un autre poème flamand relatif à Audenarde et composé au XVI^e siècle, a eu pour éditeur M. Ketel. Cette érudition consciencieuse et de bon aloi fait le mérite du *Balderic* de M. Le Glay, présentement conservateur des archives du département du Nord. On sait que la chronique de ce chantre de Téroouane, qui florissait au XI^e siècle, fut publiée, pour la première fois, à Douai, en 1615, par G. Colvener, et qu'à la même époque, Gilles Boucher, jésuite, auteur du *Belgium Romanum*, en préparait

Ph. Bloemaert.

J. Ketel.

A. Le Glay.

¹ Meyer disait vers 1531, en parlant des Flamands : *Vulgus in factitandis patrio sermone rhythmicis cantilenis, mirum se præstat artificem*. Voyez *Messenger*, 1833, 2^e liv., 204-210.

² *Letterkundig overzicht en proeven van de Nederlandsche volkszangen sedert de XV^{de} eeuw*. S'Gravenhage, 1828, in-8°. Ce volume contient cent chansons ou morceaux lyriques.

³ Voy. un échantillon de ce livre dans le *Messenger des sciences*, etc. 1833, 2^e liv., pp. 194-197.

⁴ *Servantois et sottes chansons couronnées à Valenciennes*. Valenciennes, Prignet, 1827, in-4° de XXIII et 72 pp., tiré à 30 exemplaires. — 2^e édit., *ib.*, 1833, in-8° de 116 pp. — 3^e édit., 1834, in-8° de 140 pp.

⁵ *Alt. Franzoesische volkslieder*. Leipzig, Fr. Fleischer, 1831, in-18. — *Proben alt. holländische volkslieder*. Greiz, 1832, in-18.

aussi une édition; mais si le texte imprimé par les soins de M. Le Glay n'était pas nouveau, il l'a en quelque sorte renouvelé en le complétant, en l'épurant et en y ajoutant des appendices et des notes¹. Nous louerions davantage ce livre s'il ne nous avait été dédié. Quel plaisir, en effet, de rencontrer un de ces savans candides, qui ont pris leur rôle au sérieux, qui lisent ce qu'ils citent, entendent ce qu'ils traduisent! On éprouve, en les voyant, la même satisfaction que ressentirait le malheureux qui, lutiné des heures entières par des masques à la face grimacière et inanimée, à la voix glapissante et fausse, rencontrerait enfin un visage d'homme.

Un des fils de M. Le Glay a donné, dans les *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai*, une complainte ou élégie romane sur la M. Edward Le Glay.

¹ Cambrai, 1834, in-8°. MM. Faverot, licencié ès-lettres et Petit, régent au collège de Valenciennes, viennent (1835) de publier de Balderic une traduction française, dont M. Le Glay lui-même a rendu compte dans les *Archives du Nord de la France*, IV; *Bulletin bibliogr.*, 269. Nous demandons la permission de reproduire ici quelques lignes jetées par nous dans le *Messenger des sciences et des arts*, 1835, deuxième livr., p. 291. « D'abord il (M. Le Glay) s'était » proposé de publier une traduction française de Balderic. Il a bien voulu se rendre aux » raisons que je lui ai soumises, pour l'en détourner. Un homme d'esprit l'a blâmé de cette » condescendance dans les *Archives du Nord*, prétendant qu'il est urgent, indispensable, de » rendre populaires les chroniques des X^e, XI^e et XII^e siècles. Mais je persiste à penser que la » popularité n'est faite que pour les ouvrages composés avec ces élémens, et non pour ces » élémens eux-mêmes. De pareils livres ne sont guère destinés qu'aux savans, qui n'en » croiront pas sur parole le traducteur le plus discret, et qui réclameront toujours inexora- » blement le barbarisme du texte, l'expression originale seule propre à dissiper leurs doutes, » à éclairer leur critique. On a été jusqu'à me dire à moi, en face, qu'il fallait traduire les » chartes, les diplômes. M. Campan, garçon fort agréable et très-amusant, avait eu ce projet; » des personnes graves et capables l'avaient approuvé. Traduire les diplômes des Carlovin- » giens et des Othons, juste ciel!.... On peut passer cette absurdité à un étourdi qui croyait » faire de l'histoire comme on fait un vaudeville ou un bouquet à Iris, mais à des gens graves » et entendus, cela est difficile. » Nous avons dit précédemment dans nos *Archives*, VI, 372 : » « Les versions, sans aucun doute, peuvent (lorsqu'elles sont possibles) rendre moins fasti- » dieuse la lecture de nos gothiques chroniques; mais les savans ne sont pas des petits-maitres » que la moindre fatigue rebute, que le langage suranné épouvante. Pour eux les textes les » moins polis l'emportent sur les interprétations les plus ingénieuses, et d'ailleurs la note est » là pour éclaircir les endroits inintelligibles ou douteux. Une version, dans ce cas-ci, grossit » le nombre des volumes et usurpe la place d'un nouvel original. »

mort d'Enguerrand de Créqui, évêque de cette ville. Ce jeune écrivain achève son édition du roman de *Raoul de Cambrai*.

M. Achille Jubinal.

La *Complainte et le jeu de Pierre de La Broce*, publiés par M. Jubinal (1835), réveillent le souvenir de cette Marie de Brabant, célébrée par MM. Willems¹ et Ancelot, et à laquelle nous avons nous-même consacré quelques vers avant que des occupations plus sérieuses et d'amers désenchantemens nous eussent fait renoncer aux délicieuses divagations de la poésie.

M. Weiss.

Le dépouillement des papiers du cardinal Granvelle dont M. Weiss est occupé, éclaircira une période plus récente de notre histoire. C'est M. Guizot qui a chargé M. Weiss de ce travail. Il était naturel qu'un tel ministre préférât un savant de ce mérite.

Qu'on nous pardonne de le dire : dans tous les temps, partout où il s'est fait de grandes choses, on est sûr de rencontrer le nom belge. Notre pays, qu'un despote ottoman, du temps de Granvelle, croyait facile de jeter à la mer et qui a encore un si grand poids dans la balance politique du monde, notre pays, malgré ses bornes étroites, a donné des empereurs à Constantinople et des souverains à plusieurs contrées de l'Asie. En réunissant les historiens des croisades

MM. B.-E.-C. Guérard,
le c^{te} A.-A. Beugnot,
Ch.-B. Hase, J.-T.
Reinaud, E. Quatre-
mère, P.-C.-F. Dau-
nou, Jos. Naudet,
J.-M. Pardessus,
J.-M. Lappenberg.

MM. Guérard, Beugnot, Hase, Reinaud et Étienne Quatremère rendent en quelque sorte hommage à la Belgique. La Belgique figure encore avec éclat dans la continuation des historiens de France de MM. Daunou et Naudet. Pays essentiellement commercial, elle a également sa place dans les *Lois maritimes* de M. Pardessus et dans les additions faites par M. Lappenberg à l'histoire de la ligue hanséatique par Sartorius², sujet repris par M. Altmeyer.

M. Altmeyer.

¹ *Maria van Brabant; gedrukt voor de vrienden der dichters* (imprimé pour les amis du poète). Antw., wed. J. S. Schoeeters, 1828, in-8° de 41 pp.

² *Urkundliche geschichte des ursprungs der deutsche Hanse von G. F. Sartorius, herausgegeben von J. M. Lappenberg*. Hamburg, Perthis, 1830, 2 vol. in-4°. Cf. dans le *Messenger* différens articles de MM. Lambin et Parmentier sur la ligue hanséatique en Flandre; 1833, 2° liv., p. 198; 4° liv., p. 466.

M. Buchon a publié récemment dans le *Panthéon littéraire* une seconde édition plus correcte de Froissart, dont M. Lacabanne re-
voit le texte. M. Lacabanne.

Enfin la *Table des chartes et diplômes*, imprimée sous la surveillance de M. Pardessus, et les *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, continuées par M. le marquis de Pastoret, se rangent en partie parmi nos monumens nationaux, ainsi que le *Filips-Willem* de M. Van Cappelle¹, et la *Correspondance politique* publiée
par M. Groen van Prinsterer. Les diplômes karolingiens, ceux des rois des Romains et des empereurs depuis Conrad-le-Salique, la liste chronologique des lois impériales depuis 900 jusqu'à 1400, par M. Boehmer, bibliothécaire-archiviste de Francfort, les codes diplomatiques du Bas-Rhin, par MM. Binterim, Mooren et Lacomblet, l'*Eufalia* de M. Boos pour le pays entre Meuse et Rhin², enfin ces *Records* d'Angleterre, si magnifiquement dotés par le Parlement et qui font tant d'honneur à MM. Cooper, Harris Nicolas, Duffus-Hardy, Roberts, Hunter, Palgrave, Ellis, Caley, Illingworth, Bailey, Harper, Minchin, Lemon, Thomson, Vanderzee, Rose, Raithby, etc. M. le marquis C.-E.-
J.-P. De Pastoret.
J.-P. Van Cappelle.
M. Guill. Groen Van
Prinsterer.
M. J.-F. Boehmer.
MM. A.-J. Binterim,
Mooren, T.-J. Lacomblet,
Boos.

Cette énumération est bien longue. Cependant, quoique nous ayons moins redouté d'être oublieux que monotone, il nous est sans doute échappé plus d'un nom digne de notre reconnaissance. Parmi les écrivains que nous avons cités, il se peut aussi que nous n'ayons pas signalé tous leurs travaux, même en nous renfermant dans l'examen de ceux qui ont pour fin principale ou accessoire la publication de monumens historiques originaux. On excusera, nous l'espérons, des lacunes involontaires et qu'il était d'ailleurs presque impossible d'éviter³. MM. Purton Cooper,
sir Harris Nicolas,
Th. Duffus-Hardy,
Ch. Roberts, Jos.
Hunter, sir Francis
Palgrave, H. Ellis,
J. Caley, W. Illingworth,
J. Bailey,
R.-J. Harper, W.
Minchin, R. Lemon,
T. Thomson, G. Vanderzee,
G. Rose, J.
Raithby.

¹ Harlem, 1828, in-8°, texte 1-153, notes 154-199; pièces justificatives 201-263.

² La collection de diplômes relatifs à l'origine des villes dans la Silésie et la Lusace, par MM. Tschoppe et Stenzel, contient les chartes des colonies flamandes, établies dans ce pays aux XII^e et XIII^e siècles.

³ Ce qui se publie sur les provinces qui autrefois étaient belges, telles que la Flandre et le

Nous aurons peut-être plus de peine à nous faire amnistier, lorsque nous venons nous-même clore la liste de tant d'hommes distingués, en offrant au public une édition de Philippe Mouskes; mais ce rapprochement, qu'on veuille le remarquer, n'a pas été conseillé par la vanité : c'est l'ordre des temps et l'analogie des sujets qui seuls l'ont commandé.

§ II.

DE LA LANGUE FRANÇAISE EN BELGIQUE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À LA FIN DU XIII^e SIÈCLE.

Philippe Mouskes, quoique né dans la Flandre flamingante, a écrit en français, et, comme nous l'expliquerons tout à l'heure, sa chronique, pour les deux tiers, est moins une autorité historique qu'un monument littéraire. Nous n'avons point à examiner si la Belgique, par l'usage d'une langue à elle, d'une langue uniforme pour tous ses habitans, n'aurait pas une nationalité plus compacte, plus franche et plus libre, nous ne considérons ici que l'œuvre des siècles. Or, de toute antiquité, deux idiomes distincts se partagent la Belgique, et vouloir de haute lutte supprimer l'un aux dépens de l'autre, c'est s'exposer à des malheurs dont le souvenir est trop récent pour nous y arrêter.

Deux langues principales en Belgique, de toute antiquité.

Aujourd'hui l'on reproche à ceux d'entre nous qui écrivent en français d'être des copistes ou de gauches imitateurs; mais il n'en a pas

Hainaut français, le Cambrésis et l'Artois, ne peut exciter notre indifférence; au contraire, les recherches de M. Brun Lavainne, sur Lille, les mémoires des sociétés de Lille, Cambrai, Douai, Valenciennes, St.-Omer, Boulogne-sur-mer, etc., seront consultés avec fruit par l'historien belge.

toujours été ainsi, et la langue française qui, au dire de bien des gens, est moins l'expression spontanée de notre caractère national, que l'acquisition laborieuse et lente de l'éducation, a compté jadis ses auteurs les plus renommés en Belgique ¹, non pas, à la vérité, dans cette Belgique écourtée, mutilée par les guerres, l'usurpation et la diplomatie, mais dans cette grande Belgique, donnée par la similitude des origines, la sympathie des mœurs et des souvenirs, et qui survivra encore long-temps aux combinaisons arbitraires de la politique.

Forcés de reconnaître cette vérité, des critiques ont cru en louant notre passé, acquérir le droit de nous ravaler dans le présent. Habités à une légèreté dédaigneuse, ce n'est point par des dénégations, mais par d'honorables efforts, que nous voulons leur répondre ².

Il y a plus : cette polémique, si nous avons la triste envie de nous y livrer, serait un hors-d'œuvre, puisque, par un bonheur de notre sujet, nous demeurons étrangers aux vanités et aux passions contemporaines, pour nous plonger avec délices dans les attrayantes obscurités du moyen âge.

En remontant le plus loin possible, nous sommes frappés d'un fait singulier. Il a fallu que les Romains soumissent les Gaules, pour que ces contrées eussent un commencement d'histoire. Nos traditions ne deviennent certaines qu'avec le souvenir de nos défaites, défaites glorieuses, puisque ce ne fut pas trop de tout le génie et de toute la puissance de Rome, pour vaincre à demi quelques Belges indisciplinés.

La plupart des tribus qui peuplaient la Belgique étaient d'origine

Quelles langues on parlait en Belgique au temps de César.

¹ Roquefort, *De l'état de la poésie française dans les XII^e et XIII^e siècles*, p. 44.

² « C'est un fait digne de remarque que le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et la Flandre, qui, depuis que la langue poétique a été achevée par Malherbe, n'ont pas produit un seul poète remarquable, soient de toutes les provinces de Flandre, en deçà de la Loire, celles qui, au treizième siècle, aient compté le plus grand nombre d'écrivains en vers, et que tous ces écrivains aient été regardés comme les meilleurs de leur temps. » Auguis, *Les poètes français depuis le XII^e siècle jusqu'à Malherbe*. 1824, in-8°, I, 379.

germanique : on parlait donc dans cette contrée deux langues principales, la tudesque et la gauloise. Les confondre, à la manière de Cluvier, Van Gorp ou Goropius, Ortelius, Van Schrieck, De Wrée, Valère André, Wachter, Hontheim, etc., c'est renverser tous les principes de la linguistique ¹.

Ces Belges, germains d'origine, qui, fiers de leurs ancêtres, ne s'étaient pas mêlés avec les anciens habitans du pays et les avaient expulsés, qui étaient-ils? César et Tacite, nomment les Tréviriens, les Tongriens, les Éburons, les Condrosiens, les Cerèses, les Pémanes, les Atuatiques et les Nerviens. Schöpflin, M. Raoux et d'autres comptent les Ménapiens parmi les Belgo-Germains, quoique ni César ni Tacite ne le disent et que des écrivains judicieux rangent ces peuples parmi les Gaulois ².

Si l'on ne fait pas d'exception à l'égard des Ménapiens, toute la contrée qui porte actuellement le nom de Belgique se servait donc, selon les apparences, de la langue germanique.

Les autres Belges, plus voisins de la Marne, de la Seine et de la Somme, c'est-à-dire, les Rémois, les Suessoniens, les Véromandues, les Bellovaques, les Amiénois, les Calètes, les Atrébates et les Morins, que l'on peut considérer comme gaulois aborigènes, auront sans doute continué à parler celtique.

¹ Raoux, *Mémoire sur l'origine de la langue flamande et wallonne*. 1825, in-4°, p. 5 et suiv., comparé avec un mémoire du même sur *l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons aux Pays-Bas*. *Ibid.*, IV, 409. Consulter de plus un troisième mémoire de M. Raoux, intitulé : *Dissertation historique sur l'origine du nom de Belges*. *Ibid.*, III, 408 et addition à ce mémoire, *ibid.*, VII. Adr. Balbi, *Atlas ethnographique du globe*. 1826, Disc. prélim. xxv. Il y a quelques erreurs, relativement aux Belges, dans les tableaux XI et XIII de cet atlas, où M. Balbi fait parler le celtique à des Belgo-Germains. Nous remarquerons, en passant, qu'il cite comme monument du néerlandais, la chronique métrique de Klaas Kolyn, reconnue depuis long-temps pour apocryphe, et qu'il ne dit rien des excellens mémoires de M. Raoux.

² *Alsatia illustr.* Période celt. § 113, p. 93. *Mémoire sur l'origine des langues flamande et wallonne* par M. Meyer, parmi ceux de l'Acad., nouvelle série, III, 435.

On va nous objecter ici un passage de saint Jérôme, dont jamais personne n'a songé à contester l'exactitude. Ce père de l'Église, dans son commentaire sur l'épître de saint Paul aux Galates, dit que cette colonie gauloise, établie en Asie plus de 200 ans avant Jésus-Christ, n'employait pas seulement la langue grecque usitée dans tout l'Orient, mais encore une langue particulière qui était à peu près la même que celle des Tréviriens.

Or nous venons d'avancer que les Tréviriens, originaires germaniques, parlaient vraisemblablement le tudesque ou teuton.

Il en résulterait que le teuton et le gaulois étaient des dialectes de la même langue, ce que nous avons nié.

Où il faudrait suivre l'opinion de Brower et de Schöpflin, qui expliquent le passage de saint Jérôme, en disant que les Tréviriens, par une suite du long séjour qu'ils avaient fait dans les Gaules, où ils étaient établis depuis plusieurs siècles, avaient abandonné l'usage de leur langue primitive, et adopté peu à peu celle des Gaulois¹.

Mais on dit que parmi les Gaulois qui allèrent chercher un asile en Asie, il y eut des Belgo-Germains, et cela n'est pas une simple conjecture, puisque Pline le naturaliste compte parmi eux les *Teutobodiques*, dont le nom est purement tudesque et signifie *envoyés par les Teutons*²; ce qui désignerait les Belgo-Germains détachés par leurs tribus ou nations respectives, pour concourir à l'expédition projetée par les Gaulois en commun, dans un temps où les Belges, déjà établis dans la troisième partie des Gaules, par le droit des armes, étaient entrés dans la confédération générale³. Cette explication est, à notre avis, la seule satisfaisante.

Autre difficulté. On s'est demandé comment il s'est fait qu'une

¹ Raoux, *Origine des langues flam. et wall.*, p. 24.

² *Praetenditur Cappadocia a septentrione et solis ortu, cujus uberrimam partem occupavere Tectosagi et Teutobodici*. Lib. V, cap. 32.

³ Des Roches, *Hist. ancienne des Pays-Bas autrichiens*. 1787, in-4°, p. 3.

partie des Belges, quoiqu'elle fût de race germanique, ait, par la suite des temps, adopté la langue wallonne ou française, tandis que leurs compatriotes conservaient leur idiome primitif ou tudesque.

Ce phénomène remarquable est fait pour exercer la sagacité des philologues et des érudits.

Dans son ouvrage intitulé : *Analyse des droits politiques et civils des Belges et des Gaulois*, qui parut en 1825, M. Raepsaet prétend qu'après l'extermination des Nerviens, des Éburons et des Atuatiques, César repeupla leur pays de colonies d'Ambianois et de Véromanduels. Au troisième volume, publié en 1826, l'auteur a développé cette opinion avec plus de détail, dans une réfutation du mémoire de M. Meyer d'Amsterdam, inséré parmi ceux de l'Académie de Bruxelles, et où ce dernier avance qu'il est impossible de démontrer par aucun fait historique, la cause de la différence des idiomes usités en Belgique¹. M. Raepsaet avance au contraire qu'il existe plus d'un fait historique qui prouve la cause de cette différence, et il la cherche cette cause, dans un repeuplement du pays des tribus nerviennes, éburonnes et atuatiques, par des colonies gauloises.

Dans la seconde édition de son *Histoire générale de la Belgique*, M. Dewez a reproduit le sentiment de M. Raepsaet².

M. Schayes a fait voir que si les Éburons avaient été exterminés par César, on n'en pouvait pas dire autant des Nerviens et des Atuatiques, et que le repeuplement de leur pays, par des Gaulois, était purement imaginaire³. Au contraire, toutes les colonies introduites en Belgique depuis César jusqu'au V^e siècle, étaient germaniques. Auguste peupla le pays des Éburons et des Atuatiques, de Suèves, d'Ubiens, de Sicambres et d'autres peuplades germaniques, connues sous le nom

¹ Mémoire cité plus haut.

² 1826, in-8°, I, 206, II, 215.

³ *Réfutation de l'opinion de M. Raepsaet*, etc., dans les *Nouv. archiv. histor. des Pays-Bas*, V, 276-287.

général de Toxandres et de Tongriens¹; Tibère accorda à quarante mille Germains, prisonniers de guerre, la permission de s'établir sur la rive gauche du Rhin². Après lui, Probus transplanta encore en Flandre un grand nombre de Francs³; Constance Chlore fit de même, ainsi que Maximien⁴, enfin sous Julien, des Francs Saliens vinrent habiter les déserts de la Toxandrie⁵.

Cependant donnons gain de cause à M. Raepsaet. Admettons que des tribus gauloises aient remplacé des tribus germaniques, il ne jaillira de là aucune lumière sur l'origine de la langue française en Belgique, cette langue ne dérivant pas immédiatement de celle des Gaulois, mais bien de la langue latine.

Au surplus, si l'explication de M. Raepsaet était la bonne, elle n'éclaircirait qu'une très-faible partie de la difficulté et ne nous ferait nullement comprendre comment il est arrivé que le territoire des Ménapiens, des Morins, des Tréviriens et des Tongriens, a été partagé entre la langue wallonne et plusieurs dialectes teutoniques.

M. Meyer a vu dans ce partage l'influence de la langue et de la littérature française sur les provinces des Pays-Bas, dans un temps où la littérature française n'existait pas, et où la langue romane n'était pas plus ancienne dans la France proprement dite que dans la Belgique, où on la parle encore.

Force est donc d'en revenir au système de l'abbé Du Bos, corroboré par M. Raoux, qui lui a donné un degré de solidité et de lucidité tout-à-fait propre à entraîner la conviction.

Voici en peu de mots, l'analyse de ses argumens.

Quoiqu'il ne faille pas croire à un édit prétendu de l'empereur

¹ Suet. *in Aug.*, c. 21.

² *Id. in Tiberio*, c. q. Cf. Tacit. *de Morib. Germ.*, c. 2. Procop., *de Bello goth.*, l. I, c. 12.

³ *Vopisc. in Probo*.

⁴ Eumen., *Paneg. Constant.*, c. 9, *ibid.*, *Paneg. Constantini*, c. 21.

⁵ Sozim., l. III, c. 6, Amm. Marcel., l. XVII, c. 8.

Auguste, qui aurait défendu aux Gaulois, sous peine de mort, d'employer par écrit, et même en conversation, la langue gauloise, à laquelle il substitua la langue latine, celle-ci n'en devint pas moins un langage vulgaire dans les Gaules. La politique de Rome fut secondée par le cours naturel des événemens ¹.

Cependant les peuples les plus septentrionaux de cette vaste contrée, par leur position géographique et leur contact avec les Germains non soumis, ne subirent pas le joug romain aussi complètement que les autres, de sorte que les Romains trouvèrent plus d'obstacles et de résistance à y introduire leur langue et leur civilisation.

En second lieu, des peuplades de Germains d'au delà du Rhin, et particulièrement de Francs, se sont établies successivement dans le nord de la Gaule belge, avec ou sans le consentement des Romains, et y ont apporté et conservé l'usage de leur langue tudesque.

En troisième lieu, après la conquête de Clovis, à la fin du V^{me} siècle, on a remarqué que la plupart de ses compagnons d'armes fixèrent leurs demeures dans les parties septentrionales ou voisines du Rhin et de la Moselle, plutôt que dans celles de l'intérieur des Gaules.

Enfin les auteurs contemporains et les traditions du pays attestent également que Charlemagne a transplanté des milliers de familles saxonnes en deçà du Rhin, en Flandre et en Brabant; ce qui, quelle que soit l'origine gauloise des Morins, et si l'on veut aussi des Ménapiens, a contribué à y maintenir et à y renforcer l'usage de la langue teutonique, déjà rendu plausible par l'exposé des faits précédens.

Voilà comment en Belgique s'est tracée la démarcation des idiomes,

¹ Cf. Bonamy, *Mém. sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules, sous la domination des Romains*, Acad. des Inscr., XXIV, 657.

démarcation qui remonte à l'époque romaine et qui n'a été que très-légèrement altérée jusqu'à nos jours ¹.

Le wallon est la langue romane ou française, née directement du latin dégénéré, du latin devenu la langue dominante des Gaules. Les mots celtiques, tudesques ou empruntés à d'autres langues étrangères, et dont on y reconnaît l'existence, ne sont qu'un élément secondaire²; mais la syntaxe de ces langues a eu sans doute une grande influence.

A prendre la chose dans toute sa généralité, la langue romane³ est beaucoup plus ancienne qu'on ne le croit ordinairement. On conviendra sans peine que le latin parlé à Rome par le peuple et surtout dans les provinces éloignées de l'empire, principalement au temps de la décadence, différait sensiblement de la langue savante, littéraire; et partant bien des tournures et des expressions qui, dans la latinité moderne, passeraient pour des gallicismes, trouveraient leur légitimation dans Plaute et Térence, et même dans Cicéron, Tite-Live et d'autres classiques.

Nous ne répèterons pas ce qui a été dit souvent, et en dernier lieu d'une manière si ingénieuse par MM. Raynouard et Villemain, des commencemens de la langue romane ⁴.

¹ Raoux, sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons, avec une carte qui en montre les limites. *Nouv. Mém. de l'Acad.*, IV, 412, 452.

² Voilà pourquoi M. Raynouard range le français parmi les langues *néo-latines*, expression que M. Nodier renvoie à l'*hybride jargon de certains philologues*. *Dict. de la conversation*, article sur l'origine de la langue française, XXVIII, 197. Dans cet article on pose en axiome, cette proposition que nous avons toujours considérée comme inattaquable : *Quiconque ne sait pas le latin est incapable d'écrire en français avec exactitude et pureté*.

³ Appelée tour-à-tour *sermo communis*, *rusticanus*, *vulgaris*, *lingua rustica*, *romana*, *gallicana*, *laica*, *materna*, *francigena*, *wallonica*, etc.

⁴ Comparez *Dissert. sur le génie de la langue française*, en tête du Suppl. au glossaire de la langue romane, par Roquefort, et Gabriel Peignot, *Monumens de la langue française, depuis son origine jusqu'au XVII^e siècle*, dans la *France littéraire*, mai 1835, pp. 48-108. Ce morceau a été tiré à part. Nous serions fâché cependant que l'on crût que nous partageons la préoccupation de Barbazan qui rapportait au latin toutes les origines du langage français. Le marquis Du Roure, *Analectabiblion*, p. 64 et suiv. se moque, à cette occasion, de

Les Romains avaient imprimé leur domination d'une manière impérissable sur le monde. Les barbares qui renversèrent l'empire, ne traitaient leurs affaires que dans la langue des Romains, dont néanmoins ils bravaient les règles avec un mépris sauvage, comme s'ils rangeaient cette langue parmi leurs conquêtes et qu'elle fit partie de leur butin.

Guerriers farouches, ils mutilaient les mots aussi bien que les statues et les chefs-d'œuvre des arts. Ces harmonieux vocables, mollement cadencés par Virgile et Horace, semblaient frappés de la même hache que le vase convoité par Clovis, et dont un pillard grossier réclamait insolemment sa part.

Suppression des terminaisons sonores et euphoniques, rares additions de syllabes ou de lettres, fréquentes syncopes et contractions¹, anéantissement des pittoresques flexions des cas, surcharge du pronom personnel, de l'article et des verbes auxiliaires, constructions moins souples et moins hardies, voilà les changemens principaux que subit la langue latine pour devenir *latin rustique* ou *roman*.

Mais en se transformant ainsi, elle ne resta pas long-temps avilie. Du cahos sortit une grammaire et une syntaxe, il s'introduisit une disciplinè dans les mots, de même que dans les mœurs; les sons aigus et après s'adoucirent, l'imagination affranchit la langue de son embarrassante timidité. Si elle n'eut pas toutes les hardiesses heureuses des idiomes antiques, elle compensa cet avantage par celui de la clarté et de la précision; enfin sa pauvreté fit place à la richesse des combinaisons et à l'abondance des signes.

Barbazan, qui prétend que *grenouille* vient de *nana*, mais, au fond, il n'y a rien de si plaisant à cela. En effet, jadis on disait *renoille*, qui représente bien le diminutif *ranula*. Le *g* est une aspiration. La troisième fable de Marie de France est intitulée : *De la soris et de la renoille*, la vingt-sixième : *D'un estanc plein de reines* alias *des renoilles*, etc.

¹ Cette disposition à contracter les mots, naturelle à tous les langages familiers, est particulière aux Français; ainsi, les beaux parleurs du temps de Brantôme disaient : *l'once du pape*, au lieu du *nonce*. *Œuvres*, Paris, 1823, III, 273.

D'Alembert voulant prouver qu'il nous est impossible d'écrire correctement en latin, cite un passage où Cicéron définit les mots qui exprimaient les degrés divers du regret et de la tristesse, et demande si nous aurions jamais connu ces délicates nuances, en supposant que Cicéron n'eût pas pris la peine de nous les indiquer. On pourrait alléguer un passage analogue de la langue romane du XIII^e siècle, où vécut Philippe Mouskes, et, raisonnant comme D'Alembert, dire que privés de cette opulente synonymie, incapables même de la bien comprendre, nous avons désappris plutôt que perfectionné la langue. C'est un extrait d'un poème didactique et anonyme sur l'art de parler élégamment anglo-normand. Hickes l'a inséré dans sa grammaire anglo-saxonne et M. Amaury Duval le transcrit d'après lui, au t. XVII de *l'Histoire littéraire de la France*. Il s'agit d'apprendre à désigner Pages 634-635. grand nombre d'associations ou de groupes d'êtres animés et d'objets insensibles. Le texte de Hickes a été manifestement altéré. Nous rejetons en note ses explications et celles de M. Amaury Duval, avec quelques-unes de nos remarques.

Primez où cervez sont assemblé
 Un *herde* donque est appelé :
 Des grues ensy un *herde*
 Et des griuez sans h *erde*.
 5 *Nye* des fésauntez, *coveye* des perdriz,
Dams des alowez, *eipe* des berbyz.

1 *Vras*. La mesure veut *primes* (d'abord) où *cerfs*...

2 *Herd*, *herde*, en anglais, en allemand et en flamand, signifie troupeau; *herder* est un berger en flamand et en hollandais, et *herdier* avait le même sens en roman. Le mot se trouve dans Hemricourt et dans un auteur liégeois du XVII^e siècle. « Et ils prennent des *herdiers* pour garder chascue espèce de bestes à son particulier. » Remacle Mohy du Ronchamp, *Le cabinet historial*. Liège, 1610, in-4^e, p. 156.

3 La mesure demande l'addition d'une syllabe, soit : *Des grues ensy est un herde*.

4 *Grives*, grives. Pour le rythme prononcez : *Et des grives sans hache* (point d'éliision) *erde*.

5 *Nye des fésauntes*, nichée des faisans; *coveye*, *coveye*, couvée, compagnie.

6 *Dams des alowes*. Le premier de ces mots doit être mal écrit; ne serait-ce pas *dance* ou *danse*? Les alouettes en volant ensemble forment une espèce de danse. *Eipe*, en saxon comme en franco-théotisque; *heap*, suivant Hickes, signifie une assemblée, une troupe. Il signifie encore, en anglais, un tas, un amas, et nous le retrouvons dans nos mots flamands composés *mandschap*, *riendschap*, *landschap*, etc. — *Berbyz*, on écrivait jadis ce mot de cette manière, du latin *verves*, Marie de France, fable IV :

Or cunte d'un chien mentéou

- Soundre* des porks et estaruyz,
Deuys des héronz et *pipe* des oseaux.
Greyle des geleznez et *torbe* des cercieles.
 10 *Lure* de faukonez et demesclez.
Oste dit homme en batayle;
Fuson dit homme de vif amayle,
Haraz dit homme dez poleynez,
Folie dit homme dez vileynez.
 15 *Summe* du blé, *summe* de bienez
Mace d'argent, *fume* dez fuez.
Mut dez chiens vos dirrez
 Quant vint racchez ensemble couptez;
 Un *lese* des leurez est nommé
 20 Quant tres en lese sount ensemblé.

De meintes guises trichéour.
 Qui une *berbis* empleida,
 Devant justice l'amena.

7 *Soundre*, ce mot, suivant Hickes, vient du francique et il l'interprète en latin par *grex*. En anglais *sound* veut dire entier; *estaruyz*, il est évident que devant rimer avec *oseaux* dans le vers suivant, ce mot doit avoir une autre terminaison. Ne serait-ce pas *estorniaux*, étourneaux?

8 La mesure demande : *Deuys des hérons*, *deuys* exprime peut-être le vol dégingandé des hérons, et serait formé à peu près comme *coveys* (*couvéa*). *Pipe*, ce mot, dit Ménage, est imité de la voix des oiseaux.

9 *Greyle des geleznez*; ne serait-ce pas *grêle de gelinottes*, comme nous disons *grêle de pierres*, de *traits*? *Greyle* signifie aussi une espèce de plat; alors *greyle de geleznez* signifierait, assez de gelinottes pour en former un bon plat. Enfin *greyle* pourrait signifier le caquetage de la gelinotte, puisque Roquefort traduit *grailer* par caqueter comme une poule. *Torbe des cercieles*, troupe de sarcelles, sans aucun doute.

10 Le vers manque encore de mesure et, par conséquent, il est corrompu. *Lure*, leurre? *Demesclez*, ce mot doit rimer avec *cercieles*. Si on rétablissait ainsi le vers :

Lure de faukonz et de melles,

cela signifierait leurre des faucons et milans, et c'est vraisemblablement la bonne leçon qui a échappé à Hickes et à M. Amaury Duval.

11 *Oste*, c'est notre vieux mot *oste*, armée. *Homme*, cette orthographe confirme tout ce qu'a dit M. Raynouard de l'impersonnel *on*.

12 *Fuson*, mêlée, multitude. De *fusion*, vient notre mot *foison*, abondance. De *vif amayle*, d'animaux vivans. — *Amayle*, du latin *animal*.

13 *Haras*. Hickes croit que ce mot vient du francique *herge*, au pluriel *hearge*, en latin *cætus*, *legio*. — *Poleynez*, poulains.

14 *Folie*, foule; mot qui, suivant Hickes, vient du francique *filu*, *felo*, *feala*, *fela*, *multus*, *multum*, all. *viel*; holl. *veel*, *vele*. — *Vileynez*, vilains.

15 et 16 Dans ces deux vers le poète s'est éloigné du plan qu'il semblait s'être tracé, puisque le fragment est tiré du premier chapitre intitulé, dans le manuscrit, *caput primum docet rhetoricæ loqui de assimilitudine bestiarum*. Il n'indique plus les noms divers des réunions d'êtres animés; mais il nous apprend qu'il faut dire : *somme* de blé, *somme* de biens, *masse* d'argent, *fumée* du feu.

17 Ce vers est trop court et le suivant trop long. — *Mut*, meute. En franco-théotisque, suivant Hickes, *moz*, *gemos*, signifie assemblée.

18 Quand vingt chiens de race ou de course sont accouplés ensemble. On dit encore en anglais *a horse-race*, une course de chevaux; *couptez* pourrait bien être mis pour *couplez*.

19 *Un lese*, une lesse. Ce mot ne se dit plus que de la corde avec laquelle on attache les lévriers (*leurez*, *leurers*).

20 *Tres*, trois.

Et un *bras* est dez leurers
 Quant deux en lese sount entiers.
Brut dez barones doit home nomer,
Frap des clerckes et droit dever,
 25 *Aray* dit homme des chevaliers,
Routs dit homme des esquiers.

21 *Bras*, couple, paire, en anglais *brace*.

23 Ce vers, pour la mesure, doit être écrit ainsi:

Brut des barons doit hom nomer.

Brut, brust?

24 *Frap*; c'est de ce mot, sans doute, que vient *frappart*. — *Droit dever*, droit devoir.

25 *Aray*, *arroy*, mot que l'anglais a gardé du roman; *ordre*, rang; *homme*, écrivez *hom* pour la mesure.

26 *Routs*, assemblée, concours de peuple; mot que l'anglais a encore conservé comme bien d'autres de l'ancien roman, de sorte qu'en recourant à l'anglais pour expliquer du vieux français, on prend quelquefois le dérivé pour le mot primitif, et nous demandons à des étrangers le sens de termes qu'ils tiennent à notre ancien *estoc*, suivant l'expression de Pasquier.

Nous le demandons, si un Beauzée de ce temps-là ne nous avait transmis cet exemple des délicatesses du beau langage roman, aurait-on cru que les exigences de l'usage et de la règle pussent aller jusque-là? Certes, une langue où la propriété des termes est poussée à ce point, où la même idée se reproduit de tant de manières différentes qu'il est pourtant défendu de confondre, n'est pas une langue barbare, une langue pauvre, et nous ferions bien d'y revenir quelquefois pour enrichir notre vocabulaire d'une foule de locutions auxquelles nous avons fièrement renoncé, sans cependant les remplacer ni suppléer à leur absence.

Du moment que la langue romane se forma, elle exista en Belgique aux lieux où le français est à présent vulgaire. C'est à tort qu'on a cru que le roman n'avait que plus tard refoulé le tudesque vers le Nord, puisqu'il a, dès le principe, coexisté dans nos provinces wallonnes avec le latin et le tudesque.

Nous dirons davantage; le roman parlé au Nord et au Midi dut subir l'influence de ces situations contraires. Au Midi, plus voisin du siège de la langue latine, entouré d'idiomes qui avaient avec lui communauté complète d'origine et des ressemblances infinies, il n'arriva pas à l'état de langue propre et distincte, tandis qu'au Nord

Tom. Ier.

en présence d'idiomes d'une nature totalement étrangère, il se replia sur lui-même, acquit plus de fermeté et prit de bonne heure une physionomie décidée et tranchante.

Nous allons maintenant, en suivant l'ordre chronologique, réunir les détails épars çà et là, qui peuvent faire connaître l'état de la langue française en Belgique, depuis sa naissance jusqu'à la fin du XIII^e siècle.

Le 26 avril 1770, Paquot lut à l'Académie un mémoire sur les différentes langues qui ont eu ou qui ont cours, depuis les temps les plus reculés, dans les contrées dont se sont formées les dix-sept provinces des Pays-Bas et la principauté de Liège. Cette dissertation, qui aurait pu nous être utile, est restée inédite, et on ne l'a pas retrouvée dans les papiers de la compagnie.

VII^e SIÈCLE.

Pour nous, nous ne remonterons pas plus haut que le VII^e siècle.

Quoique le latin corrompu, rudiment de la langue romane, fût le moyen vulgaire de communication dans nos provinces wallonnes au milieu de ce siècle, on a des raisons de croire que le latin véritable y était encore généralement entendu. Un auteur du X^e siècle écrivant la vie de saint Ursmer qui vivait au VII^e, remarque que son nom est formé des deux idiomes usités en Gaule : *Ursmarus enim ex duobus usitatis Gallicæ locutionum generibus, latina videlicet quam usurpantes vitiarunt, et teutonica, Ursus dicitur*¹. N'oublions pas que cette remarque a été faite à Lobbes, dans le Hainaut, et que les mots *quam usurpantes vitiarunt* conviennent au roman auquel le mot *urs* (ours) appartient effectivement. Saint Éloi, évêque de Noyon et de Tournai, prêchait dans ses diocèses : *Ad vos, dit-il, simplici et rusticano utentes eloquio convertemur*². M. Raoux est persuadé que ces homélies latines ont été réellement prêchées au peuple. A la rigueur, il serait permis de les regarder comme des ca-

¹ *Folcuinus apud d'Achery in Spicileg.* II, 732, in-fol.

² Tome I, in *Biblioth. patrum*.

nevas ou des thèmes tels que les sermons de Barlette, de Menot, de Maillard, qui n'ont pu être prêchés en latin au peuple du XV^e siècle, quelque plat et facile que fût ce latin. Mais d'autres passages prouvent que les habitans de ces cantons en savaient davantage, sous ce rapport, au VII^e siècle. Ainsi Baudemond, moine d'Elnone, qui vivait à cette époque, dit, dans son prologue de la vie de saint Amand, qu'il écrit d'un style rustique et vulgaire afin d'être intelligible : *Rustico ac plebeio sermone, propter exemplum et imitationem, memorice, contempta verecundia, tradere curabo*¹.

Le peuple comprenait donc assez de latin pour entendre celui de Baudemond. Il y avait même encore des personnes instruites à qui il fallait demander grâce de cette inélégance et de cette incorrection², quoique le roman rustique gagnât chaque jour. Entre un grand nombre d'écrivains, Anson, abbé de Lobbes, qui écrivait vers 780, en montre des traces dans la vie de l'abbé Herminon, l'un de ses prédécesseurs : *Contigit*, dit-il quelque part, *ut ipsa die S. Ermino equitaret de suo monasterio ad villam quæ vocatur FLEON*; et plus bas : *Alio tempore cum esset idem vir Dei S. Ermino apud aliud monasterium quod vocatum est ELNON*³. Nous reviendrons tout à l'heure sur les désignations géographiques.

Molanus raconte que saint Ghislain, apôtre de la Belgique, au VII^e siècle, étant venu à Roisin, village du Hainaut, guérit la dame du lieu, malade des suites d'une couche, et cela par l'application de

¹ *Acta sanctorum Belgii*. IV, 245.

² L'auteur contemporain et anonyme de la *Vie de saint Léodégaire*, dit : *Meas rusticitati veniam detis* (*Acta sanct. Belg.*, IV, 63), et le biographe anonyme de sainte Waltrude ou Waudru : *Lectorem supplex exorans ut parcens rusticitati scribentis.... existat; sciens me magis intendisse qualiter..... veritatem propositae rei gestae lucide panderem, quam ut grammaticorum regulæ custodirem*. *Ibid.*, 439.

³ L'abbé Lebeuf, *Recherches sur les plus anciennes traductions en langue française*, ACAD. DES INSCA., XVII, 714. Folcuin dit du style d'Anson : *de confusione autem verborum (et) dictorum non nostrum est judicare*. Le reste de la phrase est corrompu.

sa ceinture. *Per cingulum... quod erat ex corio asini et tunc vulgari lingua BODRI (alii BAUDRI scribunt) dicebatur.* Molanus ajoute que l'enfant fut nommé Baudri, en mémoire de ce miracle, et que tous les aînés de Roisin portèrent le même nom.

Cette langue vulgaire à laquelle appartenait le mot *baudri* ou *baudrier*, est certainement le roman. Mais l'anecdote de Molanus n'étant racontée par aucun des anciens biographes de saint Ghislain, et cet auteur ne la tenant que de la bouche de Mathieu Moullaerts, abbé de St.-Ghislain, qui devint évêque d'Arras, il faut la rejeter comme apocryphe. C'est le parti que prend Jacques De Buë¹.

La vie de saint Mommolin, qui passe pour la plus ancienne et la plus authentique, dit qu'il fut mis sur le siège de Noyon, pour remplacer saint Éloi, parce qu'à part sa réputation de piété, il connaissait les deux langues romane et teutonne, en usage dans son diocèse : *Interea vir Dei Eligius, Noviomensis urbis episcopus, post multa patrata miracula in pace plenus dierum migravit ad Dominum, cujus in loco fama honorum operum, quia prævalebat non tantum in teutonica sed etiam in ROMANA LINGUA, Lotharii regis (III) ad aures usque perveniente, præfatus Mummolinus ad pastoralis regiminis curam subrogatus est episcopus*².

Meyer rapporte à peu près la même chose sous l'an 665³.

VIII^e SIÈCLE.

Au VIII^e siècle le latin n'était plus guère qu'une langue savante, à la culture de laquelle Charlemagne ramena les ecclésiastiques, par tous les moyens en son pouvoir.

En 743, il se tint aux Estines, dans le Hainaut, un concile fameux où l'on arrêta un tableau des superstitions et pratiques païennes dont les évêques tâcheraient de détourner leurs ouailles. Holstenius dé-

¹ *Acta sanctorum*, octob., IV, 1021; Molan., *Natal. SS. Belgii*, ad IX octob.; Vinchant, *Ann. de Hainaut*, p. 114.

² *Acta sanctorum Belgii*. IV, 408.

³ Raoux, *Origine des langues flam. et wall.*, 22.

couvrit le premier ce curieux monument, ainsi qu'une renonciation au diable et une profession de foi, en langue théotisque, que M. Dewez a traduite et qu'il avait d'abord mal entendue ¹.

On a conclu de là qu'alors l'on parlait tudesque dans le Hainaut.

Sans doute depuis les invasions des Francs et d'autres peuples septentrionaux, on y parlait cette langue; c'était celle des conquérans; leurs rapports journaliers avec les vaincus, le besoin et l'intérêt personnels en étendaient nécessairement la sphère d'action, mais la langue populaire, celle qui pousse les racines les plus profondes, celle qui brave les tyrannies de la mode et du pouvoir, n'était pas nécessairement pour cela germanique. Au fond, des évêques, des ecclésiastiques francs, rédigeant leurs actes dans leur langue, au milieu du Hainaut, ne sont pas plus singuliers au VIII^e siècle, qu'au XIX^e des fonctionnaires hollandais instrumentant, verbalisant dans la leur, au sein de nos provinces wallonnes.

D'ailleurs, il faut remarquer que le synode ou concile des Estines, n'était qu'une confirmation des canons rédigés l'année précédente dans une ville d'Allemagne, qui n'est pas nommée et que ces canons n'étaient pas faits expressément pour le Hainaut.

La division des langues existantes au VIII^e siècle, est marquée dans plusieurs auteurs contemporains. Adelard, abbé de la célèbre abbaye de Corbie, en Picardie, parent de Charlemagne, qui l'appela à sa cour et dans son conseil, fut un des hommes les plus distingués de son siècle, par la connaissance des affaires de l'État, et par la facilité avec laquelle il s'exprimait dans chacune des trois langues. Sa vie a été écrite par Paschase, son disciple, et ensuite abbé de

¹ Des Roches, *sur la religion des peuples de l'ancienne Belgique*. ANC. MÉM. DE L'ACAD., I, 456. Le même, *Epitome historiæ Belg.* I, 128. Dewez, *Hist. génér.* I, 134, 2^e éd. II, 92. Le même, *sur la ressemblance des Germains et des Gaulois*, dans les *Nouv. Mém. de l'Acad.*, tom. VII, p. 27. Raoux, *Origine des langues*, etc., p. 81. *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, *ibid.*, IX, p. 85. L'*Indiculus* est réimprimé dans la *Deutsche Mythologie* de M. J. Grimm. Götting, 1835, in-8°. *Aberglaube*, pp. xxxi-xxxii.

Corbie, qui dit de lui : *Quem si vulgo (en roman) audisses, dulcissimus emanabat, si vero idem barbara quam teutiscam dicunt, lingua loqueretur, præeminebat charitatis eloquio; quod si latine, jam alterius, præ aviditate dulcoris, non erat spiritus*¹.

Un autre écrivain ancien, qui a aussi laissé une vie du même Adelard, fait également l'éloge de ce triple talent : *Qui si vulgari, id est romana lingua, loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius; si vero teutonica, enitebat perfectius; si latina, in nulla omnino absolutius*².

Si l'on examine attentivement les plus anciens diplômes qui nous soient parvenus, et si l'on compare la plupart des noms des lieux situés dans nos provinces wallonnes avec ceux qui appartiennent aux cantons où l'on parle l'un des dialectes teutoniques, on est frappé de leur différence radicale. Cette remarque, par sa généralité, acquiert un grand poids, et sans donner dans les excès de l'auteur de la *République des champs-élysées*³, elle vient à l'appui de notre système, que le tudesque n'a jamais été la langue vulgaire et universelle d'aucune des provinces wallonnes, depuis que le français a pris naissance.

« Il existe, à la vérité, dit M. Raoux⁴, dans les provinces wal-

¹ Surius, tom. I, 2 jan.; Raoux, *Origine des langues flamande et wallonne*, 46.

² S. Gerardus, abbas Sylva Majoris in VITA ADELARDI, c. 8; *Glossaire de Du Cange*, éd. des Bénédictins, préf. XIII; *Histoire littéraire de la France*, IV, 487; *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XVII, 173; Mabillon, *Acta Sanct. Bened.*, sæc. IV. part. I, p. 375; Raoux, *ibid.*, p. 46.

³ Il existe à la bibliothèque de Bourgogne une réfutation manuscrite, par feu M. Beyts, du livre de M. de Grave.

⁴ *Ancienne démarcation des pays flamand et wallon*, MÈM. DE L'ACAD. DE BRUX., tom. V, p. 459. Cf. Eusèbe Salverte, *Essai sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°; A. Balbi, *Introd. à l'atlas ethnogr. du globe*, Paris, 1826, in-8°; A. Le Glay, *Nouv. prog. des principales recherches à faire sur l'hist. et les antiq. du dép. du Nord*, Lille, 1836, in-18°, p. 94; F. Grigny, médecin, *État des villes de la Gaule Belgique, avant le XII^e siècle, avec des recherches étymologiques sur l'origine de leurs noms*; *Magasin encyclop.*, II^e ann., tom. V, p. 314; tom. VI, p. 175; VI^e ann., tom. I, p. 193; tom. IV, p. 55. Cette dissertation ne doit être lue qu'avec défiance.

» lonnes , vers la frontière flamande , quelques villages dont les noms
 » vulgaires présentent une étymologie teutonique , tels que Ostkerk,
 » Steinkerk , Hove, Helberg , Wannebecq , etc.; mais ces dénominations
 » peuvent leur avoir été données par d'anciens seigneurs , francs
 » d'origine , quoique les habitans attachés à la glèbe fussent wallons.
 » Et en supposant que cette étymologie pût faire présumer qu'on
 » parlait autrefois flamand dans ces villages , l'on n'en rencontre que
 » sur la lisière des pays wallons , et il n'en résulterait que la présomp-
 » tion d'un léger mouvement dans la ligne de démarcation des deux
 » langages , qui aurait fait perdre à la langue flamande quelques
 » communes rurales. »

Pour être exact il faut cependant convenir , qu'à une assez grande distance de cette lisière , il se trouve encore quelques désignations teutoniques ; Folcuin , déjà cité , par exemple , en cherchant l'étymologie du nom de Lobbes , près de Thuin , dit : *Teutones hoc adstipulare videntur* ; il entre ensuite dans les détails de cette étymologie ¹. Mais l'origine des Nerviens et le séjour des Francs suffisent pour expliquer ces exceptions. Observons d'ailleurs que Folcuin , mort en 990 , et qui écrivait dans le Hainaut , parle des peuples teutoniques comme s'ils lui étaient étrangers , *vocant , videntur* , et que le latin , en passant sur ces racines germaniques , semble les avoir adoucies et effacées bien autrement que dans les provinces flamandes où il a exercé moins d'empire.

Le IX^e siècle nous offre en ce genre une pièce très-importante. C'est l'acte de partage du royaume de Lothaire , fait en 870 , entre Louis , roi de Germanie , et Charles-le-Chauve , roi de France ². Là , les pays romans et teutons sont opposés nettement l'un à l'autre , et la plupart des noms germaniques ne sont pas latinisés , afin de rendre

IX^e SIÈCLE.

¹ *De Gestis abbatum Lobiensium* ; D'Achery , *Spicileg.* , II , 781 , in-fol.

² *Miræi Opera dipl.* , I , 28 et sqq. ; *Capitul. reg. Franc.* , II , 222 ; Des Roches , *Epitome* , etc. , I , 179 .

la limite plus sensible. Il est évident que *Hunulcourt* est roman, et que si *Altus Mons* ou Haumont, dans le Hainaut, avait désigné une localité germanique, elle eût été nommée *Hochberg* ou *Hoogberg*. M. Raoux, au surplus, a parfaitement apprécié la valeur ethnographique de ce document : nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à son mémoire ¹.

Si les noms géographiques conduisent à la conclusion que nous venons d'énoncer, les noms de personnes, même dans nos provinces wallonnes, sont presque tous germaniques, du moins ceux conservés par l'histoire, car l'histoire n'a aperçu que les sommités sociales, comme on dit aujourd'hui, et elles étaient nécessairement du côté des maîtres du sol. La majeure partie des noms de lieux étaient antérieurs à la conquête; les noms de personnes, les noms pour qui l'on eut quelque considération, étaient, au contraire, venus avec elle.

Sermens de 842.

C'est à la même période qu'appartiennent les fameux sermens de Louis-le-Germanique ² et de Charles-le-Chauve, prononcés au mois de février 842 ou 843, à Strasbourg, celui de Louis, en langue *romane*, celui de Charles, en *tudesque*; sermens qui furent répétés ensuite par les deux peuples, chacun dans sa propre langue, et, sous ce nom de peuple, les grands sont expressément compris par Nithard, *primores populi præfatum pepigerunt pactum*. Ce monument si souvent examiné ³ et qui méritait de l'être, vient encore d'être commenté de nouveau par l'illustre M. Raynouard.

¹ *Mémoires de l'Acad. de Brus.*, V, 432.

² Et non pas *Louis-le-Pie*, comme dit Borel. Ce surnom était celui du père de ce prince, qui, loin de mériter une pareille épithète, osa faire la guerre à l'auteur de ses jours.

³ Nithardus, lib. III, c. 5; dans Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, VII, 27, 35, 36; Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue et poésie françaises*. Paris, 1581, p. 28; Bodin, *De la République*, liv. V, ch. 6, éd. de 1580, p. 825, dit que Fauchet lui a montré ces sermens en Guytard (Nithard); Lipsius, *Epist. Oper.*, II, 494; Vredius, *Hist. com. Fl.*, lib. prodr., II, 361; Vigenère, *Trad. des Comment. de César*, Paris, 1603, in-4°, p. 270; Borel, *Trésor et préf.*; *Gloss.* de Du Cange, pref. xxxix; Poutrain, *Histoire de Tournai*,

M. Augustin Thierry dit que la langue romane employée dans cette occasion, et en 860, à la conférence qui eut lieu à Coblentz, n'était point celle dont s'est formé le français actuel ¹. Sans doute, à sa naissance, elle ressemble davantage au provençal, qui s'est toujours tenu plus près du latin que la langue d'oïl, mais elle n'en est pas moins la souche commune du français et du languedocien, car l'on ne souviendra pas que l'armée de Charles-le-Chauve n'était composée que de Provençaux, quoique la défense de la Neustrie fût une des causes de l'alliance de Charles avec Louis, roi de Bavière.

De ce document découlent plusieurs corollaires.

Quoique grossier et barbare, il révèle, à y regarder de près, l'existence d'une langue déjà formée, soumise, jusqu'à un certain point, à la discipline des principes et des règles, ainsi que l'a fait voir M. Raynouard; je dis jusqu'à un certain point, car il ne faut pas s'exagérer l'empire de ces règles, ni attribuer à cette grammaire naissante une logique trop subtile ².

II, 704; Des Roches, *Epitome*, etc., I, 160; *Hist. litt. de la France*, IV, 278; Duclos, *Second mémoire sur l'origine et les révolutions des langues celtique et française*, ACADEMIE DES INSCRIPTIONS, XVII, 178; Bonamy, *Sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules*, ACADEMIE DES INSCRIPTIONS, XXIV, 582; le même, *Réflexions sur la langue latine vulgaire*, ib., 608; le même, *Sur les causes de la cessation de la langue tudesque en France*, ib., 657; le même, *Explication des sermens*, XXVI, 638; La Combe, *Dictionnaire du vieux langage*, II, préf., v; Notes de J. Fr. de Tabary sur les *Essais sur la noblesse de France*, par le comte De Boullainvilliers; Amst., 1732, in-12, p. 278; Roquefort, *Gloss.*, disc. prélim., xx. Cet auteur a donné un *fac-simile* de ces sermens, tiré du manuscrit original de Nithard. Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, II, 2; le même, *Nouveau choix*, etc., II, III et suiv.; Dewez, *Hist. générale*, 2^e éd. II, 225; Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, Brux., 1834, in-8°, p. 407; Raoux, *Origine des langues flamande et wallonne*, p. 18; J.-P. Carpentier, *Essai sur l'histoire littéraire du moyen âge*, Paris, 1833, in-8°, p. 190; Peignot, *Monumens*, etc., p. 85; Le marquis Du Roure, *Analectabiblion*, p. 80; Ypey, *Beknopte geschiedenis der Nederlandsche tale*, p. 250; J.-F. Willems, *Verhandeling over de nederduytsche tael- en letterkunde*, I, 77 et suiv., etc., etc.

¹ *Lettres*, etc., p. 408.

² *Sur la grammaire comparée des langues de l'Europe latine*, par M. Raynouard, art. de M. Lanjuinais dans la *Rev. Encycl.*, mai, 1824, pp. 346-351; *Critique des idées de M. Ray-*

Or, pour qu'une langue commence à se systématiser, il faut un temps considérable ; le roman, en 842, devait donc déjà compter une assez longue existence.

Non-seulement il était vulgaire parmi le peuple, mais familier aux seigneurs, dans les états de Charles-le-Chauve, quoique Charlemagne, mort seulement depuis vingt-huit ans, eût montré une prédilection marquée pour le tudesque, sa langue naturelle ¹, que le tudesque eût été le langage de sa cour, et que les Francs parvenus sous ce grand monarque à l'apogée de leur puissance, possédassent des établissemens nombreux dans toute la Gaule, au nord de la Loire.

Enfin comme ces fragmens sont évidemment et exclusivement tirés de la langue latine ², il n'est pas permis de douter que dans les siècles immédiatement antérieurs, le langage vulgaire de la plupart des Gaulois n'ait été le latin. S'ils avaient conservé, observe judicieusement M. Raoux, comme propre et vulgaire l'ancien langage celtique (ajoutons et tudesque), on les retrouverait au moins en grande partie dans la version romane du pacte national que nous a transmis Nithard.

nouard sur la fixité des règles grammaticales de la langue romane, par M. Paulin Paris, dans la *France littéraire*, I, 28-46.

¹ Nicole Gilles et Du Haillan font parler *français* à Charlemagne ; Levesque de la Ravallière, l'abbé Imbert, Fabre d'Olivet et M. Tissot ont aussi commis cette faute grossière, déjà relevée par les Bénédictins en 1746. Avertiss. du tom. VII de l'*Hist. litt. de la France*, p. xxxviii. Voyez la note sur le vers 2990 de Philippe Mouskes et les remarques supplémentaires du premier volume.

² Ces sermens, remarque M. Raynouard, contiennent cent quatorze mots ; quatre-vingt-cinq appartiennent à la romane rustique primitive, cinq sont purement latins ; dix-neuf peuvent, avec de légères modifications, être comptés parmi ceux de la langue romane, cinq autres n'entrent dans aucune de ces classifications et ne sont, suivant lui, ni romans, ni latins (*Nouveau choix*, etc., II, xiii, xx). Les mots ainsi reniés sont *dist*, *doit*, *faset*, *fera*, *stanit*, *tient*, *sendra*, *seigneur*, *iver*, j'irai. Mais ce dernier n'est autre que le futur passé *ivero* dont la terminaison a été retranchée, et les quatre qui le précèdent et qui pourraient être considérés comme défigurés par le copiste, présentent encore, malgré leur altération, des vestiges de leur origine latine.

On sait que Mabillon découvrit, vers la fin du XVII^e siècle, parmi les manuscrits de l'abbaye de St.-Amand, près de Valenciennes, une pièce de vers en vieux langage germanique, qu'il envoya à Schilter, savant professeur à l'université de Strasbourg, et que celui-ci la traduisit en latin et la fit imprimer dans les deux langues, en 1699, dans la deuxième partie de son *Thesaurus*, sous le titre de *Epinikion rythmo teutonico Ludovico regi acclamatum*¹. On a pensé généralement depuis que c'était un poème en l'honneur du roi français Louis III, fils de Louis-le-Bègue, vainqueur des Normands en l'année 881. Mais de cette circonstance on a déduit des conséquences exagérées. Tout ce qu'on en pourrait rigoureusement inférer, c'est qu'il y avait encore en 881, dans la France proprement dite, des Francs d'origine, qui se servaient de leur langue, mais non que cette langue fût vulgaire dans la nation, puisque trente-neuf ans auparavant, pour se faire comprendre de l'armée de Charles-le-Chauve, il fallut la haranguer en langue romane. Il sera encore question de ce chant guerrier quelques lignes plus bas.

Il est curieux de voir quelle était l'opinion d'un contemporain instruit, sur la langue tudesque qu'il semble avoir améliorée et dans laquelle nous aimons à découvrir avec des traces de génie, le germe de grandes compositions plus récentes. Le moine Otfried, né en Otfried. Alsace et vivant dans l'abbaye de Weissembourg, termina en l'an 888 une traduction paraphrasée de l'évangile, en vers teutoniques rimés, et divisée en cinq livres. Cet ouvrage est dédié à Louis, roi de Germanie. La première dédicace est suivie d'une seconde à Luitbert, archevêque de Mayence, et d'une troisième, à Salomon, évêque de

¹ M. Docen en a corrigé le texte, *Lied eines fränkischen dichters auf Ludwig III*, München, 1813, ainsi que M. Lachmann, *Specim. ling. franc.*, p. 15 sq. Voyez Von der Hagen's *Grond.* xxx, xxxi, Th. Heinsius, *Geschichte der sprach-dicht- und redkunst der Deutschen*, Berlin, 1823, p. 27 et suiv.; et la *Dissert.* de C. A. Klotz, sur les chants militaires, en tête de son édition de *Tyrtée*; Brême, 1764; Altenb., 1767.

Constance. C'est dans celle à Luitbert, qu'Otfried dit que la barbarie de sa langue est indisciplinable et inaccoutumée au joug des règles grammaticales. Il ne fallait pas s'en étonner, puisqu'il ajoute que ceux à qui elle était naturelle ne l'avaient jamais polie à l'aide de l'écriture et de l'art, qu'ils négligeaient de transmettre à la postérité l'histoire de leurs prédécesseurs et que si, par hasard, ils prenaient ce soin, ils recouraient pour cela à des langues étrangères, principalement à celles des Latins et des Grecs.

..... *Hujus enim linguæ barbaries ut est inculta et indisciplinabilis atque insueta capi regulari fræno grammaticæ artis..... Lingua enim hæc velut agrestis habetur, dum a propriis nec scriptura, nec arte aliqua ullis est temporibus expolita; quippe qui nec historias suorum antecessorum, ut multæ gentes cæteræ, commendant memoriæ, nec eorum gesta vel vitam ornant, dignitatis amore. Quod si raro contigit, aliarum gentium lingua, id est Latinorum vel Græcorum, potius explanant. Cavent aliarum, et deformitatem non verecundant suarum. Stupent in aliis vel litterula parva artem transgredi, et pene propria lingua vitium generant per singula verba. Res mira, tam magnos viros, prudentiæ deditos, cautela præcipuos, agilitate suffultos, sapientia latos, sanctitate præclaros cuncta hæc in aliene linguæ gloriam transferre, et usum scripturæ in propria lingua non habere¹.*

Ce passage ne peut pas signifier que les nations germaniques manquassent de chants populaires et historiques, dans leur idiome, mais seulement qu'ils négligeaient de les écrire. Or, une langue non fixée par l'écriture et dans un état complet d'anarchie, ne peut lutter contre une langue faite et réglée.

En outre, les Francs, chez qui le sentiment de l'individualité con-

¹ P. Lambecii *Comment. de Bibl. Cæs.*, II, 425-26; A.-F. Kollarii *Analecta Vindobonensia*, I, 662, 664, 665; Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoises*, Paris, 1581, p. 19-21.

servait une grande énergie, avaient laissé aux vaincus leur langue, par le même motif qu'ils ne leur avaient point imposé leurs lois. Cette langue était même devenue celle des intérêts et de l'autorité du vainqueur.

La minorité conquérante devait donc, dans ces temps peu éloignés, adopter la double langue de la majorité conquise, sa langue savante et sa langue familière, qui n'en était qu'une dégénérescence, et, de préférence, ils adoptèrent cette dernière. C'est ainsi que les Normands, qui parlaient aussi une langue germanique, ne furent pas installés d'un siècle dans la province qui a pris leur nom, qu'ils oublièrent leurs mœurs et leur langage pour ceux des Français. Mais là où les conquérans avaient trouvé leur langue établie, comme en Flandre et en Brabant, les dialectes germains se perpétuèrent et prirent un développement rapide. D'ailleurs ce fut dans ces provinces tudesques que les Francs durent s'habituer plus volontiers que dans aucune autre contrée des Gaules, et s'y étant trouvés en plus grand nombre que les Romains, ils leur ont, par la force des choses, donné peu à peu leur langage.

Le divorce politique de l'Allemagne et de la France mit une barrière chaque jour plus élevée entre les *Francs-Teutons* et les *Francs-latins*. Une chronique, écrite par un auteur anonyme, sous Conrad II ou Conrad III, au XI^e siècle, s'explique ainsi, à l'année 888, du temps de l'empereur Arnoul : *Ejusdem Arnulfi tempore, Gallorum populi elegerunt Odonem ducem sibi in regem. Hinc divisio facta est inter Teutones Francos et Latinos Francos*¹.

Au X^e siècle, la révolution dans le langage des Francs établis dans les contrées actuellement françaises de langage, était déjà entièrement consommée, même sous les Karolingiens. *Videtur mihi Francos qui in Galliis morantur*, dit Luitprand, germain d'origine, et qui

X^e SIÈCLE.

¹ *Recueil des hist. de Fr.*, VIII, 231; Raoux, *Origine des langues flamande et wallonne*, 59, 60.

écrivait son histoire vers le milieu du X^e siècle, *a Romanis linguam eorum qua usque hodie utuntur, accommodasse : nam alii, qui circa Rhenum ac in Germania remanserunt, teutonica lingua utuntur*¹.

Anéantissement progressif du tudesque en France.

A la cour de Charles-le-Simple, roi de France, on n'entendait plus le tudesque. En 912, ce monarque, pour obtenir la paix avec les Normands, céda à leur chef Rollon le duché de Normandie. Rollon ayant prononcé, dans cette occasion, les mots *bi got*, fit rire le roi et ses courtisans, qui ne comprenaient pas des paroles si simples².

Robert Wace, sans rapporter cette circonstance, en raconte une autre, qui prouve que le roi de France et Rollon, avaient besoin d'un interprète :

Li archeveske Franches fu mult tenu por sage ;
Enveié fu à Rou à porter cest message ;
Et il le sout bien fère, *quer cognut maint langage*³.

Il n'y a aucun motif de nier pour la Belgique ce qui est reconnu vrai pour la France. Cependant Des Roches croyait que le domaine de la langue flamande avait été autrefois beaucoup plus vaste dans les provinces belgiques, et qu'il s'était même étendu jusque bien avant dans la Picardie, au delà de la Somme et vers les bords de la Seine⁴.

Feu M. Lesbroussart l'a suivi dans une note sur un passage des *Annales de Flandre*, par Oudegherst, où celui-ci fait observer que, presque de tout temps, au-dessus de Menin, le pays sur la rive droite de la Lys s'est appelé *Flandre gallicane*, parce que l'on s'y sert de la langue française.

« Nous croyons pouvoir avancer, dit M. Lesbroussart⁵, qu'au X^e siècle, la langue flamande était en usage bien au delà des pro-

¹ Lib. IV, c. 22 ; Raoux, *Origine*, etc., p. 67.

² Dom Bouquet, VIII, §16.

³ *Le Roman de Rou*, publié par Fréd. Pluquet, I, 93, 94.

⁴ *Epitome historiæ Belg.*, I, 214 ; *Histoire ancienne des Pays-Bas Autrichiens*, p. 44.

⁵ I, 9.

» vices situées au midi de la Lys, c'est-à-dire, au moins dans toute
 » la Picardie. Le moine Hariulphe, qui écrivait à peu près à cette
 » époque, rapporte qu'on chantait partout, dans cette province, les
 » vers teutoniques composés en l'honneur de Louis, fils de Louis-le-
 » Bègue, lorsqu'en 881, il eut vaincu les Normands. *Quomodo sit*
 » *factum non solum historiis sed etiam patriensium memoria*
 » *quotidie recolitur et cantatur.* » (*Chron. Centul.*, lib. III, c. 20¹).

Chants populaires sur
la victoire du roi
Louis, en 881.

M. Roquefort a répété la même assertion², et M. De la Rue s'en forge un argument, dans l'efficacité duquel il espère beaucoup³.

A tous M. Raoux a opposé des argumens péremptoires.

En effet, l'opinion de MM. Des Roches, Lesbroussart, Roquefort et De la Rue, ne repose que sur la supposition du fait, que du temps d'Hariulphe, les habitans de la Picardie, et nommément ceux de Vimou, chantaient encore la chanson dont nous avons parlé ou quelque autre chanson en vers teutoniques, sur la victoire du roi Louis, en 881. Mais le texte d'Hariulphe ne dit pas que l'on chantât en langue teutonique; il se contente d'avancer que le souvenir de cette victoire était rappelé et célébré par les chants des habitans du pays: *Patriensium memoria quotidie recolitur et cantatur.* Tout ce qui précède défend d'élargir le sens de cette phrase.

Cependant par *patrienses*, M. Raoux observe que Hariulphe a pu entendre les habitans flamands des environs d'Oudenbourg, où Hariulphe a vécu pendant les trente-huit dernières années de sa vie⁴.

Au reste cette réponse n'est que subsidiaire, puisque Hariulphe ne dit pas en quelle langue les habitans chantaient le triomphe du roi Louis.

A défaut d'autres renseignemens, les diplômes nous fourniraient dans les noms géographiques, une preuve que nous avons déjà in-

¹ Dom Bouquet, XI, 99, et préf., p. 25.

² A l'errata de son mémoire sur l'État de la poésie française dans les XII^e et XIII^e siècles, note sur la page 25.

³ De la Rue, *Essai hist. sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*, I, xxix.

⁴ *Ancienne démarcation des pays flamand et wallon.*

voquée, car aux IX^e, X^e et XI^e siècles, quoique toujours rédigés en latin, ils présentent plus souvent qu'aux époques antérieures, des noms de lieux, sans leur donner la forme latine et ces noms sont encore les mêmes actuellement : preuve que le langage tudesque et le wallon se trouvaient moralement dans les mêmes limites qu'aujourd'hui. Nous nous bornerons à renvoyer aux diplômes que nous avons nous-même insérés dans ce volume ¹.

Les Belges qui parlaient le roman ou français, étaient alors appelés

Sens étendu du mot wallon.

Wallons (*Waelen*) comme à présent.

L'abbé de St.-Trond, Rodulphe, applique ce mot à un personnage du X^e siècle ; mais lui-même n'écrivait qu'au XII^e.

Adelard, abbé de Saint-Trond.

Il s'agit d'Adelard, qui, en 999, fut abbé de St.-Trond, ville du diocèse de Liège, située dans un canton où l'on parle flamand, mais voisin du pays wallon.

Voici le texte de Rodulphe : *Primus Adelardus factus abbas hujus loci anno Domini DCCCCXCIX, nativam linguam non habuit teutonicam, sed quam corrupte nominant romanam, teutonice wallonicam* ².

En allemand et en flamand, le mot *waelen*, ne s'applique pas seulement aux Belges-Gallicans ; les Allemands désignent ainsi jusqu'aux Italiens, et c'est plus spécialement le nom des Français ³. De sorte que

¹ Pag. 548 et suiv. Voyez aussi Raoux, *Ancienne démarcation*, etc., p. 431.

² D'Achery, *Spicileg.*, II, 691, Dom Bouquet, XI, 204.

³ Cette large signification est conservée au mot *gallus* dans le Renard latin que la Belgique peut revendiquer :

Hircus ad hæc : proceres, aliter quam noscitis, actum est.

Artis adhuc medicæ permanet ipse memor,

Sed desunt species. Transcendere sueverat Alpem,

Mercari species, more sagacis avi;

Nostra sed arva super gallæ commercia vocis

Perdidit, idcirco stat vacua olla domi.

(II, 403.)

Carcophas (*c'est-à-dire l'âne*)

Non didicit causas galla tractare loquela.

(IV, 379.)

nous ne saurions tirer avantage de l'aveu d'un grand nombre d'auteurs allemands et flamands qui, indiquant les modèles qu'ils ont eus sous les yeux, disent, par exemple :

Maer hi ¹ wasser in ontraect,
Want hine uten *walsce* dichte,
So wort hi ontledt te lichte
Ende hevet dat ware begheven.

J. VAN MAERLANT, *Spiegel histor.*, I, XLV.

Dat *walsc* maect grote sprake
Van sconinx Alexanders wrake, etc.

LE MÊME, *Ib.*, I, 350.

Ende heftse utten *walschen* boeken
In dietsche aldus begonnen.

Van den Vos Reinaerde, dans le *Reinhart Fuchs* de M. J. GRIMM, pag. 115.

« ... Ick Hinrek van Alckmar... hebbe dyt yeghenwerdyge bók uth *walscher* und französischer sprake ghesocht, etc.

Reintje de Vos, publié par M. J. SCHELTEMA, p. 4; édit. de J.-C. GOTTSCHED., Leips., 1752, in-4^e, pag. 3 du texte.

Beghinnen willic, in Godes name,
Een historie uten *walscen*, etc.

Malaghys.

Dat hyt uten *walsce* heeft gedicht, etc.

DIEDERIC VAN ASSENEDE, *Floris ende Blancefloer*, édit. de M. Hoffmann von Fallersleben, pag. 2.

Quel que soit notre désir d'augmenter notre gloire littéraire, nous n'affirmerons pas que tous ces auteurs ont imité des poèmes écrits en français par des Belges. Le patriotisme qui fausse sciemment la critique est puéril et misérable. Cependant le passage de Henri

¹ C'est-à-dire Guillaume Van Utenhove.
Tom. I^{er}.

D'Alkmaar mérite d'être pesé, car on y emploie simultanément les mots *walscher* et *franzosischer*. Cette double expression embarrasse M. Charles Villers. Quant à nous, il nous semble que, cette fois, le poète bas-saxon l'a employée pour désigner des auteurs nés dans la France proprement dite et dans la Flandre wallonne, comme Jacquemars Gielée, de Lille. Ici l'opposition précise et détermine le sens. Le terme dont Voltaire fit une injure adressée à ses compatriotes, indique, à notre avis, mais dans un cas particulier, la Belgique romane ou wallonne.

C'est de la langue de cette dernière et du tudesque, qu'il est question dans des vers relatifs à Notker, évêque de Liège, depuis l'an 971 :

Vulgari plebem, clerum sermone latino
Erudit et satiat magna dulcedine verbi ¹.

Ces vers sont rapportés par Gilles D'Orval, qui florissait vers 1230, mais qui les tire d'un ouvrage plus ancien. D'ailleurs cet écrivain était en position de bien connaître toutes les particularités relatives à Notker, qui se conformait en cela aux prescriptions des conciles de Reims et de Tours, en 813, et de Mayence, en 847.

Vulgari sermone est la langue vulgaire des diocésains de cet évêque, qui parlaient tudesque et roman. Le roman de Liège, où l'action des idiomes germaniques se fait fortement sentir et où l'on découvre en même temps quantité de termes et de locutions dont il serait difficile d'expliquer l'étymologie, subsiste encore dans le patois du peuple, que Walter Scott, par une méprise singulière, a confondu avec le flamand ²; car c'est dans les patois qu'il faut étudier les antiquités des langues, dont, par leur immobilité, ils représentent d'une manière presque identique, les formes anciennes ou primitives ³.

¹ Chapeav., *Gesta pontificum Tungr.*, etc., I, 220.

² *Archiv. philolog.*, II, 26.

³ Champollion Figeac, *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France*,

Notker aura parlé au peuple de Liège le langage qui lui était familier et dont on peut prendre une idée dans Hemricourt, qui écrivait néanmoins dans un temps où ce langage avait dû subir quelques changements. *Vulgari* est le roman liégeois; c'est aussi le tudesque parlé dans les cantons flamands du diocèse, et que possédait parfaitement

Paris, 1809, in-12. — *Voy.* dans le *Bulletin du bibliophile* du libraire Techener, n° 14, un article de M. Ch. Nodier, intitulé : *Comment les patois furent détruits en France, et Mélanges tirés d'une petite bible*, p. 148.—Barbazan, *Sur la langue des Suisses*, en tête du second vol. de son recueil de fabliaux, édition de Méon (comparer ce morceau avec les dissertations du même auteur dans cet ouvrage, tom. I, p. 1-58; *Dissert. sur l'origine de la langue française*, tom. II, pp. 1-24; *Dissert. sur la langue des Celtes ou Gaulois*, pp. 27-38; *Nouvelles observations sur les étymologies*.—L.-A.-J. Grégoire d'Essigny, *Mém. sur le patois picard*, dans le *Magasin encycl.* de Millin, sept. 1811, pp. 116-142; octob. 1811, pp. 241-283.—*Diction. roman, wallon, celtique et tudesque, pour servir à l'intelligence des anciennes lois et contrats...*, écrits en langue romane ou française ancienne, par un religieux bénédictin (Dom Jean François); Bouillon, 1777, in-4°.—Cambresier, *Diction. wallon-franç.*; Liège, 1787, in-8°.—L. Remacle, *Diction. wallon-flamand*; Liège, 1823, in-8°.—*Théâtre Ligeoi*, à Liège, 1827, in-82.—G.-A.-J. Hécart, *Diction. rouchi-français*, 2° éd.; Valenciennes, 1826, in-18 (la 1^{re} édition fait partie du *Journal central des Académies*); 3° éd., *ib.*, 1833, in-8°.—*Parabole de l'enfant prodigue*, en patois rouchi, dans la première édition des *Serventois* de M. Hécart; Valenciennes, 1827, in-4° (tiré à 44 exemplaires, selon *La France littéraire* de M. Guérard, et à 30, d'après une lettre que l'auteur nous a fait l'honneur de nous écrire). *N. B.* La société des antiquaires de France a publié la même parabole dans une infinité de patois français.—*Dialogue inédit*, en patois rouchi, écrit au XVI^e siècle, dans la 3^e édition de ses *Serventois*; Valenciennes, 1834, in-8°, p. 105.—*Essai d'un glossaire wallon qui peut servir à démontrer que cet idiome, tel qu'il se parle encore aujourd'hui dans la province de Hainaut, n'est que le roman ou françois des XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, peu corrompu, et mélangé d'un fort petit nombre de mots étrangers*, par Philibert Delmotte. En manuscrit chez la belle-fille de ce savant, M^{me} veuve Delmotte, née Dolez.—*Scènes populaires montoises* (en patois), par H. Delmotte; Mons, 1834; 76 pages in-8° (tiré à 160 exemplaires).—*Règlement pour le jeu de la galoche* (en patois), par le même, 6 feuillets in-18, papier rose.—*Morceaux choisis sur la kermesse de Mons* (plusieurs éditions), in-12. Le morceau en patois intitulé *El Doudou*, est de M. H. Delmotte, que la mort vient de frapper. *Voyez* sa notice dans l'*Annuaire de l'Académie pour 1837*.—M. Pierquin de Gembloux, né à Bruxelles, docteur en médecine et littérateur, fixé en France, a annoncé dans la *La France littéraire* de M. Ch. Malo, qu'il a en porte-feuille un travail sur la littérature des patois romans, précédé d'un discours sur l'unité de ces dialectes. Cette annonce se trouve dans des *Recherches arithmétiques sur le PATOIS ESCUALDUNAC* (le basque), où il s'applique à démontrer que son origine n'est pas aussi ancienne qu'on a voulu le faire croire. *Voyez* en outre *La France Littéraire* de M. Guérard, VII, 155.

Notker, auquel l'historien Anselme ¹ donne l'épithète d'*Allemannus*.

Enfin Notker donnait ses instructions en latin, au clergé, parce qu'alors le clergé était instruit et que Liège était fameuse par ses écoles. Si Pétrarque avait visité cette ville alors, au lieu d'y venir au XIV^e siècle, il ne se serait pas plaint d'avoir pu à peine trouver un peu d'encre *in tam bona civitate barbarica*, encore était-elle jaune comme du safran. Au surplus, cette anecdote, dont on a voulu faire un acte d'accusation contre les Liégeois, ne prouve pas grand'chose, et il est plus d'un brillant hôtel maintenant à Paris, où Pétrarque aurait sujet de renouveler ses plaintes. D'ailleurs ce grand poète n'estimait que son pays et écrit sans façon au pape Urbain V : *Nullus est gallicus, nullus doctus in Gallia..... Oratores et poetæ extra Italiam non quærentur* ².

¹ Ce qui est imprimé sous le nom d'Anselme dans le premier volume de Chapeville n'est qu'un abrégé de l'ouvrage de cet historien. Ainsi qu'on peut le voir par l'édition de Martène et Durand (*Ampl. Coll.*, IV, 837), celui qui a rédigé l'abrégé a le plus souvent conservé les expressions de l'original. Mais en abrégant la préface qui est à la tête de la seconde partie, il a pris la licence d'y nommer Anselme au lieu d'Alexandre qui se lit dans le texte qu'il abrège. Il a laissé d'ailleurs des articles entiers sans y toucher, entre autres celui de saint Théodore et la préface générale de l'auteur à l'archevêque Annon, que Chapeville a placée à la tête de son recueil. *Hist. litt. de la France*, VII, 475.

² *Opera*, Basil., 1581, in-fol., p. 847. — Sur Notker voir l'*Histoire litt. de la France*, VII, 208-216; *Essai historique sur la vie de Notger*, par le baron De Villenfagne et par M. Malherbe, pp. 1 — 77 des *Mémoires pour servir à l'hist. de Liège, ou Collection des discours hist. qui ont concouru à la société d'émulation, depuis son établissement*. Maestricht, 1785, in-8°. L'essai de M. De Villenfagne est répété dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire*; Liège, 1788, in-8°, pp. 169-229 — Le baron De Crassier possédait dans son cabinet deux textes des Évangiles, écrits en 800. Sur la couverture de l'un et de l'autre, enrichie d'ivoire, on voyait en bas-relief, entre autres décorations, la figure de l'évêque Notker, priant à genoux, un livre ouvert en main, avec cette inscription que les bénédictins lui attribuent :

En ego Notkerus peccati pondere pressus
Ad te flecto genu, qui terras omnia nutu.

La tradition porte que ce prélat avait donné à la collégiale de St-Jean-Baptiste, dont il fut le principal fondateur, le plus riche de ces deux livres. C'est de là qu'il passa, par voie de reconnaissance, au baron De Crassier. Nous ignorons le sort de ces deux inestimables manuscrits. *Histoire littéraire de la France*, VII, 215.

Un prince grand par lui-même, mais qui doit sa gloire la plus éclatante à un poète italien, Godefroid de Bouillon, que les uns font naître à Baisy, village voisin de Genappes, dans le Brabant wallon, et les autres à Boulogne-sur-Mer ¹, tirait de la connaissance du roman et du tudesque, qu'il parlait fort bien, les moyens d'apaiser les querelles qui s'élevaient entre les Français et les Allemands, pendant la première croisade ². C'est en roman que, vers l'an 1099, il fit rédiger un des plus remarquables monumens législatifs qui existent, le code connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem* ³. Si l'on veut connaître le roman de nos provinces wallonnes, c'est là sans doute qu'il faut recourir, quoique, à la vérité, ces lois aient été retouchées vers 1250, et qu'il ne paraisse pas que nous les ayons dans leur pureté originale.

La connaissance du roman et du thiois conduisait aux dignités ecclésiastiques, là où la supériorité ecclésiastique et séculière s'exerçait sur des hommes parlant les deux langues. Thiéri, qui les possédait, comme Notker, fut élu, pour ce motif, abbé de St.-Trond, en 1099, ainsi que Adelard l'avait été en 999. *Aiunt fratres nostri, nec non clerici et laici qui eum cognoverant, quia Gandæ in monasterio S. Petri moraretur unus de nostris fratribus nomine Theodericus, qui a loco nostro recesserat sub contentione abbatum Lanzonis et Luiponis. Hic si posset extrahi inde, idoneus illis videbatur ad regendam abbatiam, quoniam theutonica et gallicana lingua expeditus, liberalibus artibus egregie eruditus, in prosa et versu nulli esset, suo tempore, secundus, dulci et altissima sonorus vocalitate.....* ⁴

XI^e SIÈCLE.

Thiéri, abbé de Saint-Trond.

¹ Paquot, *Mém. litt.*, in-fol., III, 1; *Dissert.* de M. P. Hedouin, lue à la société acad. de Boulogne-sur-Mer, le 19 sept. 1832. — *Dictionn. de la conversation et de la lecture*, article *Godefroid de Bouillon*.

² *Hist. litt. de la France*, VII, avert., p. XLVI, VIII, 601.

³ Paquot, III, 5, 6. — *Hist. litt. de la France*, VII, LXI, 108; *Analectabiblion*, p. 86.

⁴ *Spicil.*, II, 674.

Rodulphe, abbé de
Saint-Trond.

Rodulphe, contemporain de Thierrî, et qui était né à Moustier-sur-Sambre, dans la province de Namur, ne pouvait manquer de parler le roman, sa langue naturelle, ainsi que le tudesque, puisqu'il s'était consacré à la vie religieuse, dans l'abbaye de Borcette, près d'Aix-la-Chapelle ¹, et qu'ayant eu le soin des enfans qu'on y élevait, le latin ne pouvait lui suffire. Cette double connaissance perce dans sa chronique, où ses tribulations sont peintes avec tant de naïveté et d'intérêt. Nous ne citerons que ces passages, à l'appui de notre assertion : *Nihil de possessione sua tempore ejus perdidit ecclesia nostra, excepto allodio, quod jacet versus ANDEGUERP juxta MALINES....* ². Plus loin il est question de l'ordinaire des religieux : *Aut pro tanaceto PORRATAM (purée), bene ovis et sagimine confectam....* ³.

Il est évident qu'un flamand n'aurait pas dit *Malines*, et que *porrata* est un mot roman. Quant à *Andegwerp* ou *Andewerp*, car les lettres qui composent ces deux mots ont à peu près la même valeur, c'est la désignation flamande à laquelle le roman n'avait pas encore substitué *Anvers*.

Jusqu'ici les notions que nous avons recueillies pour la Belgique ne nous ont pas attesté qu'on y eût cultivé en roman un genre particulier de poésie. Il est cependant selon la nature de l'homme, que dès que le roman aura existé, l'imagination s'en sera emparée : bien ou mal, on aura chanté en roman aussitôt qu'il aura pu servir d'expression à la pensée; mais l'histoire sur laquelle nous marchons appuyés ne nous apprend rien de ces essais, et se borne à nous mentionner, de

¹ *Hist. litt. de la France*, XI, 678.

² *Spicileg.*, II, 681.

³ *Id.*, 707. Ce passage est tiré du XIII^e livre de la *Chronique de S^t-Trond*, dont les sept premiers appartiennent incontestablement à Rodulphe. Les six livres suivans sont entièrement consacrés à l'histoire de son gouvernement et paraissent aux auteurs de l'*Hist. littér. de la France* (XI, 683) avoir été composés de son vivant par quelqu'un de ses religieux, puisque sa mort n'y est point rapportée; cependant D'Achery prétend qu'ils ne sortent pas d'une autre plume que les précédens.

loin en loin, l'usage que le pouvoir religieux fit de cet idiome. La religion, en effet, était, pour ainsi dire, le seul lien social à une époque de dissolution, où tout tendait à se localiser, à se subdiviser à l'infini. Ce morcellement de la nation, au profit de la féodalité, n'était guère propice au développement d'une langue. Toute poésie, sans doute, n'était pas étouffée, car la poésie est un élément de l'humanité, mais sa manifestation par l'art était retardée. Il fallut que les croisades et l'affranchissement des communes vinssent réveiller des sympathies vraiment populaires, et tirer la vie commune de son abjection et de sa monotonie. C'est au XI^e siècle que ces grands événements portent fruit.

En 1071, le moine anonyme de Stavelo, auteur du *Triomphe de saint Remacle*¹, se trouvait à Liège, à la suite de ses reliques. Un ^{Jongleur.} jongleur, *cantor quidam secularis*, qui crut avoir eu une vision du saint, composa un cantique sur cet événement; *ignarus quid caneret, fortuitu*

Cœpit de sancto percurrere plura canendo².

L'auteur ne dit pas en quelle langue était ce cantique, mais il se sert du mot *cantilencæ*, qui se dit toujours de la langue vulgaire³, et nous avons déjà vu que celle de Liège ne pouvait être que le roman.

Quel que fût le mérite de ce jongleur ménestrel, voilà toute la poésie du moyen âge constituée, et c'est encore, quant à la forme extérieure, celle du peuple qui continue à se presser autour de ces chanteurs grossiers, dont les récits s'adressent à sa crédulité et réveillent ses plus chaudes impressions.

La vie de saint Aybert, prêtre et reclus, nous apprend qu'on voyait

¹ Dans l'*Hist. litt. de la France*, tom. VII, avert., p. XLVIII, on a imprimé *Remnele* au lieu de *Remacle*. Cette anecdote y est rapportée tout autrement.

² *Triumphus sancti Remacii apud Chapeau*. II, 561. *Acta SS. Belgii*. III, 522. Le vers rapporté ci-dessus est confondu dans la prose par Ghesquière, ce qu'avait évité Chapeauville.

³ *Hist. litt. de la France*. VII, avertiss., XLVII, XLIX.

aussi des jongleurs dans le Hainaut et le territoire de Tournai. *Itaque cum esset (Aybertus) juvenis et laicus in domo patris sui, et sanctitatis, ut dictum est, amator, forte quadam die audivit mimum cantando referentem vitam et conversionem S. Theobaldi et asperitatem vitæ ejus, quam nunquam vivendo deserens, tandem perpetuam adeptus est gloriam*¹. Saint Aybert détourna ensuite de la voie profane ce jongleur, dont les chants avaient été cause de sa conversion : *Inter quos et jocolatorem illum, abjectis nugis, ad viam veritatis convertit, cujus cantu divinitus inspiratus ad veram religionem prius conversus fuerat.*

Pasquier ajoute que ces jongleurs allaient de préférence à la cour des comtes de Flandre. Il cite pour garant un auteur du XIII^e siècle². Ce qu'il dit n'en est pas moins vrai du XI^e, car la cour de Flandre était une des plus brillantes après celle de France, et les plaisirs de l'esprit y étaient avidement recherchés.

Mathilde, fille de Baudouin V, comte de Flandre, mort le 1^{er} septembre 1067, et femme de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, n'était pas moins renommée par ses connaissances que par sa beauté. Elle fut mère de deux filles, qui acquirent aussi une réputation de savoir, Cécile, abbesse de la Trinité de Caen, où elle fut instruite des sciences divines et humaines, *multipliciter erudita*, et Adèle, depuis comtesse de Blois, qui réussissait à faire des vers, comme l'atteste Baudri, évêque de Dol en Bretagne :

Adèle de Hainaut.

Una tamen restat qua præsit filia patri,
Versibus applaudit, scitque vacare libris.
Hæc etiam novit sua merces esse poetis,
A probitate sua nemo redit vacuus.

¹ *Act. Sanctor.*, 7 apr., p. 674. *Hist. litt. de la France*. VII, 128. J. De Guyse, éd. de M. De Fortia, XI, 334. Le Beuf, *Diss. sur l'hist. eccl. et civile de Paris*. II, 67. Roquefort, *de la poésie*, etc., p. 41.

² *Recherches de la France*, liv. VII, c. 3.

Rursus inest illi dictandi copia torrens,
Et præferre sapit carmina carminibus ¹.

Il est clair que la langue d'Adèle était le français ; c'était celle de sa mère et de son père, qui l'imposa à l'Angleterre subjuguée.

Les comtes de Flandre, pairs de France, et dont la domination s'étendait sur des pays où l'on ne parlait que la langue française, se considéraient eux-mêmes comme princes français. Autour d'eux on n'entendait guère que le roman, et grand nombre de leurs chartes, même pour les provinces flamandes, furent rédigées en français ; c'était le langage de l'aristocratie ; rien ne sentait mieux son gentilhomme que de s'en servir. Les devises des anciennes maisons, dans une grande partie de l'Europe, sont conçues en cette langue. De là vient que plusieurs écrivains, flamands de naissance, l'ont préférée avec d'autant plus de raison, qu'elle les mettait en communication avec un plus grand nombre de lecteurs.

Universalité du français
au moyen âge.

Il semble que le caractère d'universalité de la langue française ait été reconnu dès sa naissance : Rivarol et Schwab sont loin d'avoir épuisé cette matière, l'un tout étincelant de métaphores et d'aperçus pleins de finesse, l'autre, si plus sage, moins ingénieux.

Le pape Grégoire V, nommé auparavant Brunon, allemand de nation, et parent de l'empereur Othon, décédé en 999, parlait français aussi bien qu'allemand et latin, comme le témoigne son épitaphe :

Ante famen Bruno, Francorum regia proles,
Usus francisca, *vulgari* et voce latina,
Instituit populos eloquio triplici ².

Une chronique de Clugny, écrite au commencement du XII^e siècle, rapporte que vers l'année 1100, un seigneur du pays de Bâle,

¹ *Hist. litt. de la France*. VII, XLIX, 152, IX, 131.

² Dom Bouquet, X, 470, note B. Raoux, *Origine des langues flam. et wall.*, p. 61.

envoya à Clugny en Bourgogne, pour peupler un monastère qu'il avait fondé. On lui dépêcha quelques religieux, mais qui furent obligés de revenir parce qu'ils ne savaient pas le français. *Sed in hoc solum impediti fuerant, quod nostræ locutionis modulum non noverant..... Propere rediit* (prior Constantius)..... *Asserens se suos-que comites gallicum ignorantes, Alamanniæ sine interprete minime profuturos esse.* Ce passage étonne à bon droit Lambecius qui y ajoute cette note : *Locus notabilis et singularis de usu linguæ gallicæ in Alamannia, tempore S. Hugonis Cluniacensis*¹. Pour bien apprécier ce passage, il faudrait savoir de quelle nation étaient et quelle langue parlaient les religieux envoyés à Altkirch. S'ils parlaient tout autre langue que le roman et l'allemand, on conçoit qu'ils aient trouvé quelque difficulté à se faire entendre dans le pays où ils étaient envoyés, et qu'à défaut de l'allemand, le roman aurait pu leur être d'un certain secours en Allemagne. Ainsi on lit, touchant le moine Nanterre, depuis abbé de St.-Michel, en Lorraine, que sous le roi Robert, parvenu à la couronne en 996, il fut chargé de plusieurs ambassades, parce qu'il était très-versé dans la langue française : *linguæ gallicæ facundia peritissimum*².

Avant le milieu du XI^e siècle, les Normands étaient entièrement métamorphosés en français, pour les mœurs et le langage. Ingulphe rapporte que le roi Édouard-le-Confesseur était anglais de naissance, mais qu'ayant été élevé et ayant demeuré long-temps en Normandie, il s'y était, en quelque sorte, transformé en français, *pene in gallicum transierat*.

Devenu roi d'Angleterre, il y avait attiré plusieurs Normands. A l'exemple du monarque et de ces étrangers, les grands seigneurs anglais commencèrent à se dépouiller des mœurs de leur pays, et à

¹ *Comm. de bibl. Caes.* II, 892. Kollarius, *Anal. Vindob.* I, 907. L'abbé Le Beuf, *Recherches sur les plus anciennes trad.* ACAD. DES INSCR. XVII, 718. Dom Bouquet, XI, 154.

² Le Beuf, *ibid.*, 718. *Hist. litt. de la France.* VII, xlj.

imiter celles des Français, jusqu'à faire parler la langue française dans les cours de leurs seigneuries. *Cœpit ergo tota terra, sub rege (Edwardo) et sub aliis Normannis introductis, anglicos ritus dimittere et Francorum mores in multis imitari, gallicum idioma omnes magnates in suis curis, tanquam magnum gentilitium, loqui, chartas et chirographa sua more Francorum conficere, etc.*¹

Après la conquête des Normands, Wlstan, évêque de Worcester, fut regardé, en 1095, comme un homme illettré et incapable d'assister aux conseils du roi, parce qu'il ne savait pas le français : *Quasi homo idiota qui linguam gallicam non noverat*².

Nous l'avons dit : le français était la langue des grands. Domnizo, chapelain de Mathilde, duchesse de Toscane, si connue par son attachement au parti du pape Grégoire VII, contre l'empereur Henri IV, et morte en 1125, écrit de cette princesse :

Hæc apices dictat, scit tætonicam bene linguam,
Hæc loquitur lætam, quin francigenamque loquelam³.

Les Normands portèrent le français en Calabre, en Pouille et en Sicile :

Moribus et lingua quoscunque venire videbant,
Informant propria, gens efficiatur ut una.

Le français passa également, à la faveur des croisades, dans l'empire d'Orient et s'y maintint au moins jusqu'à la fin du XII^e siècle. Les *Assises de Jérusalem* en offrent la preuve la plus remarquable⁴.

¹ Dom Bouquet, XI, 183. Raoux, *ibid.*, p. 21.

² *Math. Paris. ad ann. 1095.* Le Beuf, *ibid.*, 718. L'abbé Le Beuf traduit mal *Vigornia*, Worcester, par Wigorne. *Hist. litt. de la France.* VII, avertiss., p. XLIV.

³ Leibnitz, *Scriptor. Brunsw.*, p. 646; Raoux, *ibid.*, p. 62.

⁴ Muratori, *Script. Fr.* V, 255, VII, 322. *Hist. litt. de la France.* VII, 112, IX, 147.

Un poète dont nous parlerons tout à l'heure, racontant dans son roman de *Berte aus grans piés*, quelle fut l'éducation de cette princesse, fille du roi de Hongrie, a écrit ces vers où rien n'empêche de voir un fait véritable :

Tout droit à celui temps que je ci vous devis
 Avoit une coustume ens el tyois païs,
 Que tout li grant seignor, li conte et li marchis
 Avoient, entour aus, gent françoise tous dis
 Pour aprendre *françois* leur filles et leur fils.
 Li rois et la roïne et Berte o le cler vis,
 Sorent près d'aussi bien le *françois de Paris*
 Com se il fussent nés el bour à Saint-Denis.
 Car li rois de Hongrie fu en France nourris,
 De son paï si fu mené moult très petis,
François savoit Aliste, car léens l'ot appris...¹.

Dans le roman de *Partonopeus de Blois*, Sornegur, roi des *Norois*, c'est-à-dire de Norwége ou de Danemarck, laisse son neveu en France, pour qu'il apprenne le français :

Il est fils al bon roi Fabur
 Et de la seror Sornegur,
 Qui Partonopeus l'ot tremis
 Pour aprendre l'us del païs
 Et de *françois* l'afaitement,
 Les mors et le contenment.
 En son païs ot non Fursin,
 Ensi l'apelent barbarin :
 Li cuens l'a Guillemot nommé,
 Son nom en France plus usé.

CHAPLET, II, 9.

Florent V, comte de Hollande, avait appris le français à l'école :

¹ Ed. de M. Paulin Paris. I, 10.

Doë dede sine ter scoleu gaen
Walsc ende dietse leren wel ¹.

L'auteur du roman de Garins en dit autant de son héros :

De lettres sot li Loherains Garins ;
 Quant fu petis si fu as lettres mis ,
 Tant que il sot et *roman* et latin ,
 Bien vit les lettre et reconnut l'escrit ².

Lorsqu'en 1282, le même Florent V voulut annoncer au roi d'Angleterre les succès qu'il avait obtenus sur les Frisons, il lui écrit en français. Quand le même prince prétendit au trône d'Écosse, que se disputaient treize concurrents, ce fut en français qu'on rédigea toutes les transactions relatives à cette rivalité.

Le maître de Dante, Brunetto Latini, composa en français son *Trésor*, pour chou, dit-il, que la parlure en est plus délectable et plus commune à toute gent. Il n'est donc pas étonnant que le français ait eu tant de vogue à la cour de Flandre, sans cependant devenir jamais populaire dans cette province : il ne l'est même pas aujourd'hui, et plus d'une personne que l'usage forcé du flamand avait naguère soulevée, cherche maintenant à lui rendre ses droits. Les vrais Flamands étaient jaloux de leur langue et soutenaient volontiers sa supériorité sur les autres. L'historien Jacques Meyer, à la vérité, n'aimait pas la France et semblait épouser les animosités qui avaient, au XIV^e siècle, séparé le parti français du parti flamand, le parti du pouvoir de celui de la démocratie. Aussi dit-il dans ses Annales : *Suam tantum Galli norunt linguam quam mirum in modum solent extollere, quum tamen spuma duntaxat sit lingue latinæ, nostramque licet perfectissimam odisse, ideo quod assequi illam facile nequeant* ³.

¹ Melis Stoke. IV, 68-69.

² Ed. de M. Paulin Paris. II, 263.

³ Fol. 188 verso de l'édition de 1567; éd. de l'*Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante. Brux., 1835-36. I, 40, note.

XII^e SIÈCLE.

Si tous les faits qui ont été réunis jusqu'à présent laissent subsister encore l'opinion que l'idiome tudesque ne s'est retiré que tard de nos provinces aujourd'hui wallonnes, il se présente dans la première moitié du XII^e siècle, deux anecdotes faites exprès pour la détruire.

Saint Norbert.

La vie de saint Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré, écrite par un de ses contemporains et recueillie par les Bollandistes¹, nous offre une preuve ultérieure et surabondante, qu'en 1119, la seule langue vulgaire à Valenciennes et à Fosses, près de Namur, était la langue romane, et que la teutonique y était entièrement ignorée du peuple.

Norbert était né à Xanten, dans le pays de Clèves. Après sa conversion, il embrassa l'austère vie de missionnaire. Ayant voyagé en Allemagne, en Italie et traversé une partie de la France, il arriva à Valenciennes, avec trois compagnons, la veille du dimanche des Rameaux, en 1119, dans l'intention de se rendre à Cologne pour y prêcher. Quoiqu'il ne sût presque pas encore parler le roman, qui était la langue du pays et qu'il n'avait pas appris, l'ardeur de son zèle le déterminait à prêcher le lendemain en présence du peuple; il fut accueilli si favorablement de tout le public, qu'on le sollicita vivement de passer les fêtes de Pâques à Valenciennes, et de s'y reposer de ses fatigues; à quoi il ne voulut pas acquiescer, son dessein étant d'aller dans le diocèse de Cologne, parce qu'il en connaissait la langue et les habitans. *Cum tribus venit Valentianas sabbato palmarum. In crastinum ergo fecit sermonem ad populum, vix adhuc sciens vel intelligens de lingua illa, romana videlicet, quia eam nunquam didicerat. Sed non diffidebat quin, si materna lingua verbum Dei*

¹ 6 juin, p. 827. *Hist. litt. de la France*, VII, avertiss. XLIV; D'Outreman, *Hist. de Valenciennes*, p. 120; Raoux, *Ancienne démarcation des pays flam. et wall.*, p. 424; *Archives hist. et litt. du Nord de la France*, LES HOMMES ET LES CHOSES, tom. III, 4^e liv., p. 816; Roquefort, *de la poésie franç. dans les XII^e et XIII^e siècles*, p. 41.

*adoriretur, spiritus sanctus, qui quondam centum viginti linguarum erudierat diversitatem, linguæ teutonicæ barbariem, vel latinæ eloquentiæ difficultatem, auditoribus habilem ad intelligendum faceret. Et ita, per gratiam Dei, omnibus acceptus factus est, ut cogèrent eum ibi festa peragerè et attenuata membra paululum recreare. Quibus cum non vellet acquiescere, facies enim ejus erat euntis in episcopatum Coloniensem, propter populi et linguæ notitiam quam habebat*¹.

Cette prédication consistait probablement dans un débit véhément, des gestes multipliés et significatifs, et ces éclats de voix, ces accens pathétiques qui manquent rarement leur effet sur la multitude. C'était une pantomime animée de quelques phrases sonores et où l'enthousiasme de l'acteur se communiquait aux spectateurs.

Norbert, malgré sa résistance, fut cependant forcé de séjourner quelque temps à Valenciennes, parce que ses associés tombèrent malades et moururent tous trois dans cette ville. Sur ces entrefaites, Burchard, évêque de Cambrai, y arriva, et Norbert, qui l'avait connu à la cour de l'empereur, crut devoir lui faire une visite. Il s'y présenta sous le costume plus que modeste d'un pauvre missionnaire qui voyageait à pieds nus, malgré la rigueur de la saison.

L'évêque avait pour chapelain un prêtre nommé Hugues, natif de Fosses, près de Namur, et qui avait été élevé dans le monastère de cette ville. Hugues introduisit Norbert dans l'appartement de l'évêque, qui eut peine à reconnaître son ancien ami, sous des habillemens si différens de ceux qu'il portait jadis à la cour; mais lorsqu'il l'eut reconnu, il l'embrassa tendrement et lui témoigna les sentimens les plus affectueux. Le prêtre Hugues, qui était debout et présent à leur conversation, n'y comprenait cependant rien, parce qu'ils parlaient en allemand; mais étonné des manières de l'évêque envers ce singu-

¹ *Acta SS.* 6 juin, p. 827. De Guyse, qui transcrit presque toute cette légende, a effacé le membre de phrase relatif à la langue. Éd. de M. de Fortia, XII, 30.

lier personnage, il prit la liberté de s'avancer près du prélat, et de lui demander qui était cet étranger. Alors l'évêque lui raconta l'histoire de Norbert. Hugues fut si touché de tout ce qu'il apprit à ce sujet que, peu de jours après, il forma la résolution de suivre le missionnaire et devint son plus fidèle compagnon, c'est même à lui que plusieurs auteurs attribuent la vie de saint Norbert, où sont puisés ces renseignemens ¹.

Stans vero prædictus clericus qui eum introduxerat, et affectum episcopi viderat erga hominem, minime tamen sermocinationem eorum intelligens, quia teutonice loquebantur, præsumens accessit et interrogavit quodnam hoc esset. Statim ait episcopus, etc. ²

Ce récit est un peu long, mais n'a rien de fastidieux. Nous avons déjà énoncé la conséquence que nous prétendions en tirer.

Autre anecdote, plus longue encore, d'où il résulte clairement qu'à Liège le peuple n'entendait pas le tudesque, à la fin de 1146, et que la démarcation des langues était alors la même qu'aujourd'hui; état de chose qui n'avait pu naître spontanément, et que le temps avait inévitablement préparé.

Saint Bernard fit en 1146 un voyage pour prêcher la croisade en Allemagne, dans les contrées qui bordent le Rhin; il revint en France dans le courant de janvier 1147, par Cologne, Aix-la-Chapelle, Maestricht, Liège, Huy, les abbayes de Gembloux et de Villers, en Brabant, Fontaine-l'Évêque, Binche, Mons, Valenciennes et Cambrai.

L'abbé de Clairvaux était accompagné dans ce voyage par quelques-

¹ La vie de saint Norbert est dans l'*Histoire littéraire de la France*. XI, 248-250. Du temps de ce saint, un prêtre appelé Gui, breton de naissance, mais parfaitement instruit du langage et des mœurs des Français, *Francorum tamen loquelis et moribus luculenter satis imbutus*, acheta d'un allemand appelé De Pons, *Alemannum scilicet de Pons*, une partie de la forêt de Vicogne, pour y construire le monastère de ce nom, Jacques De Guyse. XII, 108, 114.

² *Acta Sanctorum. Ib.*, J. De Guyse, XII, 82.

uns de ses religieux et par trois autres ecclésiastiques, dont l'un, nommé Philippe, était archidiacre du diocèse de Liège. Ces compagnons, dans le cours même du voyage, en ont écrit une relation très-détaillée, en forme de journal¹.

Le chapitre dixième contient ce qui se passa dans la route par Cologne, Aix-la-Chapelle et Maestricht, jusqu'à l'arrivée des voyageurs à Liège.

On y lit qu'à chaque miracle de saint Bernard, le peuple faisait retentir l'air de ses acclamations et des louanges de Dieu, en chantant *Christ uns genade, kirie eleison, die heiligen alle helffen uns* : Christ, ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous, que tous les saints nous assistent !

Ce chapitre dixième finit ainsi : « Ces choses se sont passées hier » à Maestricht : aujourd'hui à Liège, le nombreux clergé de cette » ville s'étoit assemblé au palais de l'évêque pour y attendre notre » prélat. »

Le chapitre onzième est intitulé : *De miraculis Leodii, Gemblaci, Villarii, Montibus, Valencenis, etc., factis*. C'est une longue lettre du moine Godefroid, adressée à Hermann, évêque de Constance, chez qui l'abbé de Clairvaux et ses compagnons s'étaient arrêtés quelques jours ; elle contient la preuve positive que, parmi les villes que les voyageurs avaient parcourues depuis Cologne jusqu'à Valenciennes et Cambrai, le langage teutonique du peuple finissait à Aix-la-Chapelle et Maestricht, comme aujourd'hui, et que le roman était la langue vulgaire à Liège et dans tous les autres endroits désignés par la lettre dont voici le commencement : « Nous avons envoyé au clergé » de Cologne la description des miracles dont nous avons été témoins,

¹ Elle fait partie d'une histoire de saint Bernard, imprimée à la suite de ses œuvres. Tome II, pp. 1180-1211, de l'édition de Mabillon. Paris, 1719, en 2 vol. in-fol. Voyez Raoux, *Ancienne démarcation*, etc., pp. 420-424. *Archives du Nord de la France*, ib., p. 317.

» depuis la ville de Spire jusqu'à Liége.... Mais, dès que nous fûmes
 » sortis du pays allemand, on n'entendit plus votre *Christ uns*
 » *genade*, et l'on ne chantoit plus; car les peuples qui parlent la
 » langue romane, n'ont pas, comme vos compatriotes, des chants
 » accoutumés pour rendre grâces à Dieu à chaque miracle qu'ils voient.
 » Quand nous fûmes à Liége, notre prélat guérit un boiteux dans
 » l'église cathédrale, en présence de la foule du peuple, et le clergé
 » entonna le *Te Deum*; mais le peuple n'ayant pas l'habitude de
 » chanter, exprima son émotion par des pleurs et des sanglots dont
 » le bruit couvroit le chant du prêtre..... » *Maxime tamen nocuit*
ubi teutonicorum exivimus regionem, quod cessaverat vestrum
illud Christ uns genade, et non erat qui vociferaretur. Neque
enim secundum vestrates, propria habet cantica populus romanæ
linguæ, quibus ad singula quæque miracula referrent gratias
Deo....

Voilà donc le passage du pays teutonique au pays wallon, bien marqué, de Maestricht à Liége et autres endroits, dans le journal dont on va continuer la traduction abrégée, en ce qui concerne ce sujet.

« Nous partîmes le mercredi d'une ville nommée Huy (*cui nomen*
 » *Huy*). De là nous allâmes au monastère qu'on appelle Gembloux....
 » On bâtit dans ce quartier un nouveau monastère, qu'on nomme
 » Villers (*cui Villare nomen est*), où notre vénérable père a envoyé
 » depuis peu une colonie de ses moines, qu'il voulut visiter en pas-
 » sant. De Villers, il alla dans une ville nommée Fontaine, où notre
 » Philippe l'avoit prié de recevoir l'hospitalité chez des parens qu'il
 » y avoit. De là, nous nous acheminâmes vers un château que les
 » habitans nomment Bins (*quod nominant Bins*). » C'est encore
 ainsi, observe M. Raoux, que plusieurs personnes des environs pro-
 noncent le nom de la petite ville de Binche.

« On appelle Mons la capitale de la province de Hainaut, où nous

» logeâmes le vendredi (*Mons vocatur*¹).» On sait qu'au lieu de Mons les Flamands disent *Bergen*.

Sur la route de Mons à Valenciennes, les voyageurs passèrent une rivière nommée *Huns* dans l'itinéraire (*propre torrentem Huns*); c'est le *Hon*, entre le bourg de Quiévrain et Honnaing.

Ils arrivèrent le samedi à Valenciennes, qui déjà alors était une ville considérable et populeuse, d'où étant partis le lendemain, ils furent le dimanche à Cambrai².

Ici commence le chapitre douzième: *De miraculis Cameraci factis*.

Il y est fait le récit d'un miracle où la langue vulgaire du pays joue un rôle marquant, et c'est la langue romane.

On amena dans l'église cathédrale, où saint Bernard avait dit la messe, un enfant d'un village voisin, né sourd et muet, *surdus et mutus ex utero matris suæ*.

Après que l'enfant eut baisé la main du thaumaturge, il se retira, et aussitôt un des soldats de l'évêque s'approcha de lui et lui demanda: *Oz-tu?* (*interrogavit puerum dicens: Oz-tu? Quod latine interpretatum audis-tu?*) Les auteurs de la relation disent que l'enfant, qui ne pouvait proférer que les mots qu'il venait d'entendre, répondit et répéta *oz-tu*³?

¹ Jacques de Guyse nous transmet un tableau de toutes les paroisses et collèges du comté de Hainaut, par doyennés, tels qu'ils étaient en 1186. Les noms sont les mêmes qu'aujourd'hui. Ce tableau est précédé de cet avis: *Villas parrochiales cum collegiis, de quibus Baldwinus historiographus facit mentionem, recollegi juxta formam alphabeti, prout consequenter patet*. Éd. de M. De Fortia. XII, 338-355.

² En 1171, un incendie y dévora plus de MILLE MAISONS. *Ultra mille capita hospitiorum*. De Guyse, XII, 194.

³ Mabillon, dans son édition des Œuvres de saint Bernard, a inséré, tom. II, p. 722, un fragment du premier sermon de saint Bernard, sur l'avent, en langue vulgaire. Voir ce fragment d'après un MS. de la bibl. roy., fonds des Feuillans, in-4°, dans l'*Essai historique sur l'éloquence de la chaire*, que M. De Roquefort a mis au devant du *Dict. biogr. et bibliogr. des prédicateurs*. Paris, 1824, in-8°, pp. 27-31. L'abbé Le Beuf donne, de plus, le commencement d'une lettre aux chartreux du Mont-Dieu, diocèse de Reims, attribuée à saint Bernard. *Recherches sur les plus anciennes trad. en langue franç.*, ACAD. DES INSCR., XVII, 721. Cf. *Hist. litt. de la France*, IX, 146.

Il est inutile de remarquer qu'*os-tu* vient du verbe *oir* et que le scepticisme, en attaquant le fond du récit, ne tentera pas raisonnablement de repousser ni de détruire la preuve qui en résulte, en faveur du langage usité dans le Cambrésis à cette époque reculée.

Mais cette preuve est surrogatoire.

Avec le XII^e siècle les monumens se multiplient et nous n'en sommes pas réduits à deux monosyllabes qui en disent plus pourtant que bien des pièces étendues.

Déjà quelques actes se rédigent en langue vulgaire, témoin une charte de l'abbaye d'Honnecourt, datée du mois de juin 1133 et rapportée dans les *Preuves de l'histoire de Cambrai*, par Carpentier¹.

Les traductions en langue vulgaire relèguent le latin parmi les langues mortes.

Lambert de Liège.

Alberic de Trois-Fontaines assure, dans sa chronique, sous l'an 1177, que Lambert de Liège, autrement dit de St.-Christophe, ou Lambert-le-Bègue, auquel quelques-uns attribuent la fondation des béguinages, traduisit en français beaucoup de livres, notamment les vies des saints et les actes des apôtres. *Magister Lambertus Leodiensis de sancto Christophoro obiit... iste antigraphum scripsit et tabulam quæ Lamberti intitulatur, edidit, sed et multos libros, et maxime vitas sanctorum et actus apostolorum e latino vertit in romanum*². Gilles D'Orval dit qu'il s'occupa d'une partie de ce travail dans la prison où la liberté de ses prédications l'avait fait mettre. *Rodulphus episcopus.... jussit eum deduci et in castro de Rivogne incarcerari. Quod ita factum est, ibique cum aliquandiu captus detineretur, actus apostolorum de latino in gallicum transulit*. Gilles D'Orval ajoute que saint Paul, l'apôtre, pour lequel il avait

¹ II, *Preuv.*, p. 18. Le Glay, *Programme des principales recherches à faire sur l'hist. et les antiquités du départ. du Nord*, p. 55; nouv. éd. 1836, p. III.

² Le Beuf, *Recherches sur les plus anciennes trad.*, ACAD. DES INSCR., XVIII, 720. *Hist. litt. de la France*, IX, 150.

toujours eu une dévotion particulière, lui apparut et lui fournit tout ce qui lui était nécessaire pour écrire ¹. L'abbé Le Beuf croit qu'une vie de sainte Bathilde, reine de France, contenue dans un manuscrit donné à la Sorbonne par le cardinal de Richelieu, pourrait bien être un échantillon de cette version; il remarque qu'elle a été écrite sur la vie latine, composée par un auteur du VII^e siècle, contemporain de la sainte, et qu'on peut juger, dans tous les cas, par quelques expressions, que cette traduction a été faite dans les Pays-Bas ². En voici le prologue :

« Bénéois soit nostres Sires qui vouldroit que cascuns hom fust saus »
 » et que cascuns venist à la conaissance de se vérité. Sons nons doit »
 » estre glorefié en toutes choses : car il fait des petis grans et des fous »
 » saiges et des poures (*poovres*) riches; si comme nous véons qu'il est »
 » aempli en ceste glorieuse roine me Dame Sainte Balthalt, dela cui »
 » vie nous volons un peu parler à l'onnor et à la gloire nostre Seigneur.

» Chestre dame fu née en Sessouingne et estraitte de royal lignie; et »
 » fu en sa jonece ravie des mescréans; et fu par le porvéanche nostre »
 » Seigneur, amenée en cest païs et vendue à un haut hom qui avoit »
 » nom Erchenoalx, et estoit à chest tans mareschaux de France. »

Ces derniers mots rappellent les vers de Ph. Mouskes :

A son tour fu Archinoaus
 De France marissaus et dus.

V. 1567-68.

Un autre manuscrit de Sorbonne, contenant des vies de saints, a été analysé par Levesque de la Ravalière ³, qui adopte le sentiment de l'abbé Le Beuf, relativement à la vie de Bathilde, dont Lambert de Liège serait le traducteur ⁴.

¹ Chapeav., II, 127.

² *Ibid.*, p. 726.

³ *Acad. des Inscr.*, XXIII, 254.

⁴ *Ibid.*, p. 258.

C'est par distraction que, dans le tome treizième de l'*Histoire littéraire de la France*¹, on a rangé Lambert de Liège, à propos de cette légende de sainte Bathilde, sous le titre général de *poètes français*. Cette erreur n'est pas répétée au tome subséquent qui contient la vie de Lambert et où l'on exprime du doute à l'égard de la conjecture de l'abbé Le Beuf.

Lambert-le-Bègue doit être non-seulement rangé parmi les traducteurs, mais encore parmi les prédicateurs qui savaient remuer et entraîner les masses par la puissance de leur parole. En tonnait contre les vices du clergé, il attira le peuple à ses sermons, mais il se fit des ennemis qui le privèrent de sa liberté, ainsi qu'on l'a dit en passant. Les paroles de Gilles D'Orval méritent d'être rapportées.

Homo iste justus et timoratus, quamvis litterarum studiis parum instructus esset, Christi tamen gratia ad prædicandum Dei verbum in ipso non deerat. Intrepidus itaque et servare fidei armatus, cœpit contra ecclesiasticorum depravatos mores prædicare, erroresque eorum palam refutare.

Nec mora, tota civitas commota est, curruntque certatim omnes ad insoliti sermonis prædicationem (R).

Gilles D'Orval cite en latin un de ses mouvemens d'éloquence que le P. Beauregard mit en usage dans une occasion différente. *Sacerdotes quidam et clerici, Dei timore et reverentia postpositis, in ipsa ecclesia (S. Lamberti) in ipsum irruentes, suis cum stylis et unguibus pungebant. Ipse vero, erectis oculis, respexit ad altare S. Marice, et productis ab imo corde suspiriis, ingemuit et dixit: «Heu, heu, ecce dies veniunt, cum subtus te terram effodient porci, et quæ in honorem sanctorum ara dedicata es, hara porcorum efficietis.» Quæ postea sic accidisse ut prædixerat non dubium est².*

Cette église de St.-Lambert, menacée par la prédiction de Lam-

¹ *Acad. des Insc.*, XXIII, p. 114.

² *Chapeav.*, II, 127.

bert-le-Bègue, fut consumée entièrement par un incendie en 1183. Tous les livres et toutes les histoires *que l'on y conservoit dans la librairie* furent brûlés. Le chapitre confia à Enguerrand de Bar, fils du comte Bertrand et chanoine-écolâtre de la cathédrale, le soin de rassembler tout ce qu'il pourrait trouver concernant les événemens passés à Liège et dans les pays voisins, et d'en composer une nouvelle chronique. Le travail d'Enguerrand fut terminé vers 1203 ou 1204 ; il s'étendait depuis saint Materne jusqu'à cette époque. Ces chroniques d'Enguerrand furent ensuite, par motif de sûreté, enchaînées dans la librairie de la cathédrale, mais elles n'y furent pas longtemps, car on s'aperçut qu'il en avait corrompu, à dessein, quelques faits principaux. On ne dit pas s'il avait écrit en latin ou en français, et c'est cependant ce qui nous intéresse le plus. Nous présumons, quant à nous, que les chroniques de l'église de Liège étaient en roman comme celles de saint Denis, d'autant qu'alors les études classiques avaient fort décliné, et quoique Lambert-le-Petit et d'autres aient employé le latin vers le même temps. Jean D'Outremeuse, qui place sa mort en 1215, en parle ainsi dans sa chronique en prose :

Ce fust cheis Engorans de Bars qui faulchat tous les cronicques de l'engliese de Liège, car il lui estoit comis si que scolastre de l'engliese de Liège, quant l'engliese fust ars et touts les libres, com j'ay deviseit devant, qu'il fesist un cronicques vray et authentique ; et il prist et eult bonne information et encordant il les fist tous de comenchement jusque à li fin.... et à lict del mort cognut devant III abbeis et aultres barons que les cronicques de l'engliese de Liège estoient tous corompus et qu'il y avoist peu de vériteit, et ce fust escrips par tabellions publicqs, de quoy eult grand courroche¹ en chapitre de Liège..... N'y a-t-il pas quelque chose de respectable dans ces scrupules d'un côté, et cette colère de l'autre ? On se faisait

Chroniques d'Enguerrand de Bar et de Hugues de Pierrepont.

¹ Courroux.

une haute idée alors des fonctions de l'historien, et si l'on péchait contre la vérité, c'était plutôt par ignorance que par mauvaise foi.

Radu.

A l'époque de la mort d'Enguerrand de Bar, il y avait à Liège un grand amateur de chroniques : Radu, doyen de Ste-Croix. Il dépensa beaucoup d'argent pour réunir les matériaux d'une histoire du pays, et fit compiler à Trèves, à Mayence, à Cologne, à Metz et à Aix-la-Chapelle, tout ce qui la concernait depuis la fondation (fabuleuse) de Tongres, jusqu'à saint Materne.

De saint Materne jusqu'à Hugues de Pierrepont, c'est-à-dire jusqu'en 1200, la continuation fut faite par Radu lui-même, *quy*, au dire de Jean D'Outremeuse, *estoit un grand docteur en théologie et un grand poète*.

Il en composa deux livres qu'il donna à l'église de Ste-Croix. Un chanoine de St.-Lambert, nommé Guy Eudon, en fit prendre une copie à ses dépens et la déposa dans la bibliothèque de la cathédrale. Depuis, des chanoines de St.-Lambert, nés brabançons, en arrachèrent les feuillets où il (l'auteur) *parloit de meschieff de Braibant et di leur desconfiture et grande occision*, tant qu'à la fin le livre disparut et on ne sait ce qu'il devint. L'exemplaire de Ste-Croix fut dérobé, mais par bonheur l'évêque Hugues de Pierrepont l'avait aussi fait copier. Ce prélat rédigea des annales sous le titre de *Croniques des Vavassour*, y fit entrer, mot à mot, l'ouvrage de Radu et les présenta au roi d'Espagne, qui les donna à Henri, évêque d'Aix en Piémont. Ces chroniques, ajoute D'Outremeuse, ont été maintes fois copiées et mises en beaucoup d'églises. Lui-même en possédait un exemplaire pris sur l'original d'Aix et signé de trois notaires qui l'avaient collationné. Hugues de Pierrepont paraît avoir écrit en français, puisque en un endroit D'Outremeuse déclare transcrire sa narration *sans prendre ny mettre, en tel manière que l'evesque Hues de Pierepont le jeta en escript en ses cronicques, ainsi que vous*

orez¹. Néanmoins il est juste d'avertir que D'Oultremeuse en commençant sa chronique, annonce qu'il l'a translâtée *de latin en franchoy*; mais cela ne doit pas être pris à la lettre, et signifie peut-être, qu'à la langue latine appartient la plus grande partie des matériaux dont cet écrivain a fait usage. Se donner pour traduire du latin, était d'ailleurs affaire de costume et d'étiquette, ainsi que nous le dirons plus bas, et bien souvent on ne craignait pas d'en imposer au lecteur sur ce chapitre.

Au surplus nous n'avons ni les chroniques d'Enguerrand de Bar, ni celles de Hugues de Pierrepont, et nous en sommes réduits aux conjectures. Il n'en est pas de même de l'écrivain connu sous le nom de Lucien ou mieux de Lucius de Tongres, et que nous croyons du Lucius de Tongres. XII^e siècle. Quoique nous ne possédions qu'une traduction incomplète de son histoire, nous savons qu'il a écrit *in grossum gallicum*, en gros français², comme disaient Jacques De Guyse et Fauchet, ce qui remet en mémoire ces vers de Jacques Bretex :

Quant il me vit bien me cognut
 Tout maintenant qu'il m'aparsut ;
 Lors commença à fastroilier
 Et le bon François essillier,
 Et d'un walois tout despaneï
 M'a dit : « Bien soiez-vous veneï,
 » Sire Jacquinet, volentiers. »
 — Diex vos saut, sire chevaliers,
 Fis-je, et à Dieu vos commant.»
 Lors dit en son tyois-romant, etc.

Les tournois de Chauvency, p. 23.

Dans la notice consacrée à Lucius de Tongres, parmi les notes de cette Introduction, nous élevons des doutes sur sa patrie et entrons

¹ Notice sur Jean D'Oultremeuse, par M. L. Polain, dans le *Messenger des sciences et des arts de la Belgique*. 1834, 3^e liv., pp. 379, 380, 381, 382, 384.

² De la langue et poésie franç., liv. I, ch. 4, p. 33. Ce gros français détaillé....

dans quelques détails sur les fables dont il paraît avoir plus que personne infecté l'histoire de la Belgique ¹. Les souverains d'une province qui a eu long-temps avec celle dont relevait Tongres, des relations politiques très-étroites, les comtes de Hainaut, nous offrent encore, au XII^e siècle, deux recueils de lois dignes de prendre place à côté des *Assises de Jérusalem*. Déjà, on le remarque, la langue française y déploie cette clarté et cette faculté d'analyse qui la rendent si propre à la vie pratique. Il s'agit de la paix de Valenciennes, établie en 1114, par Baudouin III ², et de la charte de 1200, publiée par Baudouin VI et non par Baudouin V, ainsi qu'on le lit dans des ouvrages justement estimés ³.

Baudouin III.

Baudouin VI.

Baudouin V.

Baudouin V, dit le Courageux, comte de Hainaut, se distingua par sa magnificence et la splendeur de sa cour. Il se montra toujours doux et affable à ses sujets, cruel et implacable à ses ennemis. Il était assez versé dans la grammaire, dans la rhétorique et surtout dans la poésie, *maxime in poetria*. Il savait presque par cœur le *Traité de la consolation*, de Boëce ⁴, ainsi que plusieurs autres ouvrages; et sa mémoire était si bonne, que fort souvent elle lui tenait lieu de livres ⁵.

¹ Voyez note B.

² De Guyse, XI, 265, 394 et suiv.

³ De Guyse a relevé l'erreur de Gilbert, qui dit que cette charte fut donnée par Baudouin V ou le Courageux. XII, 214; XIII, 248 et suiv. Martene, *Thes. Anecd.* I, 765. L'*Histoire littéraire de la France* a copié la faute de Gilbert. XV, 132. Voir *Chartes de Hainaut, de l'an 1200, en gaulois, français et latin, avec des notes*, etc., par De Lattre. Mons, Hoyois, 1822, in-8°.

⁴ Dans la seconde moitié du XII^e siècle, Simon Du Fresne, chanoine de l'église cathédrale de Hereford, fit une traduction latine de Boëce, en 1600 vers anglo-normands. De La Rue, II, 329-334. M. Raynouard a publié un poème sur Boëce qui peut être considéré comme un des plus anciens monumens de la langue romane. Il le place immédiatement après les sermons de 842 et le donne comme appartenant à la fin du X^e siècle. *Choix des poésies des troubadours*. II, 4-39.

⁵ De Guyse, XII, 206. Cet écrivain appelle Baudouin-le-Courageux *Baldwinus quartus post Richildem*.

Vers l'an 1189, Baudouin, fils aîné de ce prince, fut armé chevalier avec solennité, à Spire, par le roi des Romains, auquel il avait été envoyé, dit Gilbert, pour apprendre l'allemand et les coutumes de la cour¹. A cette fête se trouvèrent des jongleurs des deux sexes, qu'il récompensa généreusement : *Joculatores etiam et jocularices grate et placide remuneravit*². Les jongleresses ne doivent pas surprendre. L'*Histoire littéraire de la France* ne trouve que deux monumens qui attestent leur existence; nous en produisons un troisième qui a échappé à ces savans auteurs et qui est plus ancien de près d'un siècle. Celui qu'ils citent est le roman de *Beuves de Hanstone*, composé, selon les apparences, vers le milieu du XIII^e siècle. Josiane, la première maîtresse de Beuves, ayant su que son amant, en épousant la fille du roi de Séville, a promis de ne jamais retourner à Hanstone, prend la résolution de se rendre à Séville, déguisée en jongleresse³.

Avant de partir pour la croisade, Baudouin VI, comte de Hainaut et de Flandre, à la suggestion de certains grands clercs de ses états, fit réunir et composer des histoires sous une forme abrégée, à partir de la création du monde jusqu'au temps où il vivait, particulièrement celles qui avaient rapport à ses pays, et les généalogies des princes du lignage desquels il paraissait descendu. Il fit rédiger en langue française ces compilations, qui prirent de lui le nom d'Histoires de Baudouin. *Quas in gallicano idiomate redigi fecit, quæ ab ipso Historiæ Balduini nuncupabantur*⁴. Jacques de Guyse dit en avoir tiré plusieurs généalogies; le reste est inconnu. La découverte de ces chroniques serait pour la commission d'histoire de Belgique un véritable triomphe; le Hainaut, en effet, n'a pas encore des annales convenablement écrites et où soit consigné tout ce qui regarde ses institutions,

¹ *Ad descendam linguam teutonicam et mores curiæ, ad ann. 1189.*

² *Chron. Gisleberti*, éd. de Du Chasteler, 199. De Guyse, XII, 480.

³ *Hist. litt. de la France*. XVIII, 701.

⁴ De Guyse, XIII, 244.

ses mœurs et son développement social. L'ouvrage le plus complet sur cette province, celui de Vinchant, n'a pas même été publié dans son intégrité, et l'éditeur Ruteau lui a fait, en plusieurs endroits, de larges et ineptes coupures ¹.

Baudouin VI n'a pas seulement bien mérité de l'histoire et de la science législative, il a encore un nom comme poète, et, qui plus est, comme poète provençal. En 1202, se trouvant à la cour de Boniface II, marquis de Montferrat, avec lequel il s'embarqua pour la terre sainte, il connut le troubadour Folquet de Romans. Ce prince, peu accoutumé aux familiarités des poètes avec les grands, l'attaqua dans la première strophe d'un tenson, où il l'invitait à ne pas prendre un ton au-dessus de son rang.

Pero conseil li darai gen
Et er fols s'il no l'enten,
C'ades tegna son viatge
Dreit lai vas son estatge;
Que sai vei la gent disen
Que por cinq cent marcs d'argen
No ill calria metre gatge.

Le poète lui répondit avec noblesse et causticité ².

Lambert, abbé de Lobbes.

La langue française ne florissait pas moins à l'abbaye de Lobbes, dans le Hainaut, que les lettres anciennes. L'abbé Lambert, mort en 1149, était aussi éloquent en latin et en français, qu'en tudesque, sa langue naturelle.

..... *Ea, qua præeminebat, facundia delectabilius ad ea, ad quæ*

¹ Le MS. autographe de Vinchant, en trois forts vol. in-fol., a été acheté par M. H. Delmotte, à la vente des livres de M. Leclercqz, en 1829, et déposé à la bibliothèque publique de Mons. Voyez le *Bulletin de l'Académie*, 1835, p. 257, et la *Notice* de M. R. Chalon sur les tombeaux des comtes de Hainaut inhumés dans l'église de Ste-Waudru. Mons, 1836, in-8° de 30 pp., p. 8, note.

² Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*. V, 152. *Hist. litt. de la France*. XVIII, 622. Il n'est rien dit de cette lutte dans l'*Hist. des troubadours*, rédigée par l'abbé Millot, sur les recherches de La Curne de Ste.-Palaye. I, 460-468.

*hortabatur sectanda, persuadebat. Ut enim de facultate vulgaris linguæ, id est theutonicæ, quæ ei naturalis erat, et romanæ quæ accidentalis, omittam, in utraque inoffensus erat*¹. Cette habileté dans l'art de la parole, le fit choisir pour prêcher la croisade : *Sub his quoque diebus a novo quodam, ut putabatur, apostolo, Arnulpho nomine, vita et habitu et scientia insigni, per universos verbum Dei disseminabatur; ad hoc maxime, ut quicumque annuntiationi huic obedirent, ad vindicandum christianæ in paganos religionis injuriam Jerosolymam proficiscerentur. A quo ad opus simile abbas Lambertus propter utriusque linguæ videlicet theutonicæ et romanæ facundiam (cujus ille ignarus erat) accitus est; cui et socius itineris ac prædicationis aliquanto tempore conjunctus est*².

La prédication, et la prédication pour exhorter aux croisades, a été la principale cause du perfectionnement des langues modernes, surtout du français³.

On a vu combien il était nécessaire en Flandre. Ceux qui ne le savaient pas, cherchaient des maîtres qui le leur apprissent. C'est ce que firent deux jeunes flamands qui, au commencement du XII^e siècle, allèrent, à cette fin, au prieuré de St.-Amand de Barisi, au diocèse de Laon. Garembert, autre flamand, alla, dans le même dessein,

¹ *Spicileg.* II, 753.

² *Ibid.*, 754. Arnoul, disent les auteurs de l'*Hist. litt. de la France*, XII, 292, fut un prédicateur flamand, remarquable par l'austérité de sa vie. A la publication de la seconde croisade, il prit avec lui Lambert, *abbé de Gembloux*. Il est clair qu'il faut lire *abbé de Lobbes*.

³ Introduction de notre édition des *Leçons de littérature et de morale*, p. XIV : « Les croisades, qui pour la première fois réunirent toute la grande famille chrétienne, dans l'unité d'une même volonté religieuse, les croisades, en exaltant la poésie, déterminèrent les progrès de la prose. Pour échauffer l'enthousiasme religieux, pour arracher le prince de son trône, le noble à son manoir, l'insouciant à son repos, le riche à son opulence, l'époux à sa jeune épouse, le père à ses enfans, l'éloquence était forcée de recourir à ses moyens les plus entraînants. La prédication fut la première cause du perfectionnement du langage non mesuré. »

passer quelque temps d'abord à Cambrai, puis à St.-Quentin.

Philippe d'Alsace.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, fils de Thierrî et de Sybille d'Anjou, fut élevé avec soin ¹ et acquit dans les lettres des connaissances assez étendues, si nous nous en rapportons à une épître intéressante à consulter, de Philippe de Harveng ², d'abord prieur et ensuite abbé de Bonne-Espérance, dans le diocèse de Cambrai.

Chrestien de Troyes.

Il attacha à sa personne un trouvère aussi célèbre que fécond, Chrestien de Troyes, qui lui dédia la plupart de ses ouvrages ³, entre autres le roman de *Tristan* ⁴. Celui de *Lancelot* ou de la *Charrette*, que la mort l'empêcha de finir, est offert à une dame de Champagne :

Puisque ma dame de Champagne
Vielt que romans à faire anpraigne,
Je l'anprendrai moult volentiers,
Come cil qui est suens antiers, etc.

C'était probablement Marie de Champagne, femme de Baudouin IX, comte de Flandre, et mère de Jeanne ⁵.

Fauchet et La Serna ont cité comme faisant partie du roman du St.-Gréal, des vers que M. Ginguené dit être du roman de Perceval Le Gallois, dans lequel se trouvent, en effet, les dernières aventures

¹ *Hist. litt. de la France*. IX. 8.

² Et non pas *Havinge*, comme dans l'*Hist. litt. de la France*. XV, 2, où le vrai nom se trouve, XIV, 268; ces fautes, légères en elles-mêmes, sont cependant des taches dans un si bel ouvrage et des taches trop fréquentes. Ainsi au tome XVIII, p. 152, à l'article de Gilles de Lèves, on met *Lèves* et *Lèvres* pour *Leeuw* ou *Leau*, *Walchren* et *Walckeren*, pour *Walcheren*, *Zérieb-Zée* pour *Zierickzee*, qu'on place dans l'île de *Walcheren*, au lieu de celle de *Schouwen*, et, ce qui est plus grave, on prend le mot *plebanus*, pléban, titre d'un fonctionnaire ecclésiastique, pour une qualification qui désigne la roture !

³ La Monnoye, dans ses notes sur La Croix du Mainé, dit que Chrétien de Troyes fut attaché à *Philippe de Valois*. Édit. de Rigoley de Juvigny, I, 120. Du Verdier, *ibid.*, I, 319. Ginguené impute à tort cette méprise au président Bouhier.

⁴ Raynouard, *Choix des poésies orig. des troub.* II, 316.

⁵ *Hist. litt. de la France*. XV, 253.

du St.-Gréal. Quant au roman même qui porte ce nom, Ginguené le refuse à Chrestien de Troyes¹. Quoi qu'il en soit, les vers cités par Fauchet se rapportent à Philippe d'Alsace :

Qui petit seme, petit cuelt,
 Et qui auques recueillir velt
 En tel leu sa semence espanse
 Que fruit à cent doubles luy rende :
 5 Car en terre qui rien ne valt
 Buene semence sèche et falt.
 Christians seme et fet semence,
 Et si le seme en si buen leu
 Qu'il ne peut estre sans grant preu.
 10 Qu'il le fet por le plus preudhomme
 Qui soit en l'empire de Romme,
 C'est li quens Phelipe de Flandre.

 Christians qui entent et paine
 A rimoyer le meilleur conte,
 15 Par le commandement le conte,
 Qu'il soit contez en cort royal.
 Ce est li contes del Graal,
 Dont li quens li bailla le livre.

2 VERS. *Auques*, aussi, allemand *auch*, flamand, de Chartres ou son homonyme l'archidiacre de Bath? hollandais *ook*.
 5 *Valt*, vaut, *val(e)t*.
 6 *Buens*, bonne; *falt*, faut, manque *fal(l)t*.
 9 *Preu*, profit. Borel, au mot *PREU*, cite ces vers sous le nom de Pierre de Blois; est-ce l'archidiacre
 Mais le vavasors par son preu
 Entendant, en autre manière,
 Qu'il avoit la langue menière
 A bien parler et sagement.
Hist. litt. de la Fr., 15, 417.

Ainsi donc la cour de Flandre eut les prémices des compositions de Chrestien de Troyes, dont les ouvrages ne sont quelquefois que des rédactions nouvelles ou des traductions libres en vers; tels qu'*Erec*

¹ Fauchet, *Recueil de l'origine*, etc., p. 98. La Serna, *Mém. sur la bibl. de Bourg.*, p. 4. *Hist. litt. de la France*. XV, 195, 245.

(fils de Lancelot du Lac), et *Enide*¹, l'*Art d'aimer* d'Ovide, le *Mors de l'espaule*, ou la *métamorphose de Tantale*, le roi *Marc et Iselt la blonde*, ou le roman de *Tristan*, la *Hupe et l'Aronde*, la *Muance del rossignol*, ou *métamorphoses de Térée*, de *Progné et de Philomèle*, le *Chevalier au lion*, *Guillaume d'Angleterre*², *Perceval le Gallois et Lancelot*³, etc.

Van Maerlant, qui ne voyait pas sans dépit la préférence que l'on donnait à la langue et aux fictions françaises, cite souvent quelques-unes de ces compositions :

Dien dan die boerde van den Grale,
Die loghene van Perchevale
Ende andere valscer saghen
Vernoyen ende niet en behagen,
Houde desen spiegle historiale
Over die truffen van Lenvale.

Prol. II. Sp. hist., I. D. bl. 2.

Mer Tristram ende Lanceloet,
Perchevael ende Galehoet,
Ghevens de namen ende ongeboren,
Hier of willen de lieden horen.

Leven van H. Franciscus.

¹ M. Auguis a transcrit les premiers vers de ce poème, *Poètes français*. I, 450. On y lit :

Derec le fit lac est li contes ;
Il faut lire sans doute :
D'Erec, le fil Lac, est li contes.

² M. Mone en a donné un fragment dans ses *Anzeiger*, etc. 1835, 80-81. Quelques morceaux de Chrestien de Troyes se lisent dans les *Poètes français*, de M. Auguis. I, 448-453.

³ Dans le *Fabliau dou chevalier à l'espée*, mis mal à propos sur le compte de Chrestien de Troyes, le trouvère parle ainsi de cet auteur :

L'en ne doit Crestien de Troies,
Ce m'est vis, pas raison blasmer,
Qui sot dou roi Artu conter,
De sa cort et de sa mesniée,
Qui tant fu loés et prisicé,
Et qui les fez des autres conte,
Et onques de lui ne tient conte :
Trop ert preudon à oblier.

Méon, Nouv. Recueil de fabl. 1823, I, 126. Cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XV (1820), 197.

Jean Van Heelu fait les mêmes allusions :

Van dien daden die hi dede (Jan I)
Soude men scriven wel also grote
Yeeste, als men van Lancelote
Vint, ochte van Perchevalen.

Édit. de M. J.-F. WILLEMS, pag. 304,
n° 6316, et Introd., pag. x.

Quoique les fictions romanesques fissent négliger presque toute autre lecture, on cite quelques ouvrages d'un genre plus sérieux. Le latin n'étant plus connu des gens du monde, il devenait impossible de leur donner une idée des anciens, autrement qu'à l'aide de traductions. Baudouin II, qui succéda, en 1169, dans le comté de Guines, à Arnoul I^{er}, son père, entretenait des traducteurs, parmi lesquels nous remarquons Simon de Boulogne, ville dont l'histoire se rattache Simon de Boulogne. à celle de Flandre et d'Artois. Cet auteur, encore vivant en 1198, translata, de latin en vulgaire, Solin, *de la nature des choses*. Ginguéné soupçonne que Simon était aussi poète et lui attribue, à ce titre, une traduction de l'ouvrage de Guy Columna : *Historia destructionis Trojae*, traduction marquée dans le catalogue de la bibliothèque du Louvre, fait en 1373 par Gilles Mallet¹, et qui pourtant pouvait fort bien être en prose². Le nom de poète appartiendrait sans contestation à cet écrivain, s'il était le même que le clerc Simon, dont il va être parlé.

Le comte de Guines se forma, de plus, une bibliothèque, dont il confia la surveillance à Hésard d'Aldehem ou Haedem, dont Lambert Hésard de Haedem. d'Ardres dit : *Totam comitis bibliothecam retinens et custodiens, omnes ejus libros de latino in ROMANAM LINGUAM interpretatos et legit et intellexit*³. Cet Hésard de Haedem, dont le nom est teutonique,

¹ Van Praet, p. 26, n° 93.

² *Hist. litt. de la France*, tom. XV, 801 ; tom. IX, 180.

³ Andr. Du Chesne, *Hist. général. des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*. Preuves, p. 115.

appartenait sans doute à la partie flamande de la Morinie, où l'on trouve vers la côte, tant de noms géographiques d'origine évidemment tudesque, tels que Bavelinghem, Sangate, Wisant, etc., et où le surnom de Craugroc (*Krohen-rok*) (*ab inversa tunica*), donné au premier comte d'Ardres, est assez significatif ¹.

Gautier de l'Écluse.

Baudouin mit auprès de son fils trois autres savans, entre autres Gautier de Cluse ou de l'Écluse, descendant d'un fils naturel de Raoul I^{er}, seigneur d'Ardres. Gautier l'entretenait des faits historiques et fabuleux des Anglais, de Germond et d'Isembard, de Tristan et d'Iseult, de Merlin et de Merculfe, etc., tandis que ses collègues *charmaient les oreilles* de leur élève, en lui contant les histoires des empereurs romains, de Charlemagne, de Roland, d'Olivier, et les guerres d'outre-mer ².

Dans une des assemblées que ces trois derniers savans tenaient en présence du jeune comte Arnoul, Gautier de l'Écluse prononça un long discours où il fit toute l'histoire de la ville d'Ardres et des actions mémorables des seigneurs de cette ville. Le chroniqueur Lambert nous a conservé ce long discours, que l'on trouve imprimé en entier parmi les preuves de l'histoire généalogique,

¹ Voici l'étymologie du nom d'*Ardres*, telle que l'explique le chroniqueur Lambert : *Locus autem, qui nunc Ardensium populo frequentatur, accessu pascuus erat, et raro cultus habitatore. Mansit tamen ibi in medio agri pascui secus viam, in loco ubi nunc Ardew forum rerum frequentatur venalium, quidam cervesiæ brasiator vel cambarius, ubi rustici homines et incompositi ad bibendum, vel ad cheolandum, vel etiam herkandum, propter agri pascui largam et latam planitiem, convenire solebant. Ille autem adhuc sine nomine locus, eo quod usque ad montem, qui Agemelinda ab indigenis nomen accepit, pascuus erat, denominative a pastura, ut aiunt incolae, in vulgali dicebatur ARDA.*

Dicebant enim pastores ad invicem, et alii qui illuc convenire consueverant, nomen tabernarii vel inhabitati loci ignorantes, alteri alteros instigantes, et ad ludendum provocantes : eamus, eamus et conveniamus in pasturam, hoc est in ARDAM. Du Cange n'a pas donné ce mot, qui n'est autre que le flamand, *arde, aerde* (terre), latinisé.

² *Ibid.*, André Du Chesne, *Hist. géneal. des maisons de Guines*, pp. 71-72, 91-102, et Preuves, p. 114. Voyez la quatrième partie de cette Introduction et au second volume, la Dissertation sur Roland.

écrite par André Du Chesne et que nous venons d'alléguer ¹.

Un des héros qu'on proposait pour modèle au jeune Arnoul de Guines, Alexandre-le-Grand, était presque méconnaissable dans les fables des trouvères. Fauchet, Borél, Ménage et les premiers auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, citent un roman d'Alexandre, mis sous le nom du Clerc Simon, que l'on croit être le même que Le Clerc Simon. Simon de Boulogne ². Ce roman est plus ancien que celui commencé par Lambert-Li-Cors et Alexandre de Bernay ou de Paris ³. Un de leurs continuateurs rima la *Vengeance d'Alexandre*. Cet auteur est appelé ordinairement *Jehan-le-Névelois* ou *Jehan-le-Névelois*. Jehan-le-Névelois. Mais M. De La Serna, ou plutôt M. Gérard, ayant remarqué que le poète emploie le mot flamand *grams*, pour signifier *fâché* ou *marri*, croit qu'il était plutôt de Névele en Flandre, que de Nivelles dans le Brabant-Wallon ⁴. Voici quelques vers de son poème, qui prouvent qu'il allait le lire par les châteaux des grands seigneurs, à la manière des trouvères ou rhapsodes du moyen âge :

Seigneurs, or faites pès, un petit vos taisiez ⁵,
S'orrez bons vers nouveiaux, car li autre sont viez ;
Jehan li Névelois fut moult bien afaitiez ⁶ ;
A son hostel se sied : si fu joyans et liez ⁷.

¹ Preuves, 139 et suiv.

² *Hist. litt. de la France*. VII, avertiss., lxxix-lxxx.

³ *Ibid.*, XV, 119, 160.

⁴ *Mém. sur la bibl. de Bourg.*, p. 117. L'abbé De La Rue, *Essai hist. sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*. II, 341-352. Sur le mot GRAMS, consulter plus bas la note qui accompagne le vers 84 d'*Aymeri de Noirbone*.

⁵ Début fréquent chez les trouvères. C'est le *Faveto linguis* des anciens.

Tenez silence, bone gent,
Un miracle qui moult est grant
Dire vous veil et réciter.

Du Varlet, par Gautier de Coinsi. BARBAZAN et MÉON ; II, 420.

⁶ Bien appris.

⁷ Gai.

Un chanterre li dit d'Alixandre à ses piez.
 E quand il l'a oï s'en fu *grams* et iriez¹,
 Du fuis qu'ot de Caudace² en a vers comenciez,
 Bien fais et bien tîmez, bien dicts et bien dictiez,
 Encor sera du comte Henri molt bien loiez³.

Fauchet conjecture que ce comte Henri était Henri II, comte de Champagne, qui fut depuis roi de Jérusalem, et que, par conséquent, Jehan-le-Névelois, qui paraît lui avoir présenté son poème, pour en obtenir une récompense, vivait du temps de Louis-le-Jeune, et écrivait avant 1193, année du couronnement de Henri. Et si l'on voulait remonter quelques années plus haut, ne pourrait-on pas choisir Henri dit le Libéral ou le Large, si fameux par sa prédilection pour les gens de lettres⁴?

Le Grand D'Aussy pense que l'ouvrage de Lambert et d'Alexandre, qui ont travaillé simultanément, est postérieur à la bataille de Bouvines, par conséquent à l'année 1214, et puisque *la Vengeance d'Alexandre* en est une continuation, elle serait plus récente encore.

Le Grand D'Aussy change le nom de l'auteur de cette dernière branche; il l'appelle *Jehan-le-Vénélois*, et le traite comme l'écrivain le plus médiocre⁵. Cependant Pasquier invoque, dans ses *Recherches de la France*⁶, un jugement porté par un auteur français sur Pierre de Saint-Cloot, autre continuateur de l'*Alexandre*, et sur Jehan-le-Névelois (non pas Vénélois). Ce jugement le met au-dessus de tous les poètes qui fleurirent dans le même siècle. Geoffroy Tory, imprimeur à Paris, fit paraître en 1526, sous le titre de *Champ Flori*, un

¹ Irrité.

² Du fils qu'il eut de Candace.

³ Roquefort, en citant les quatre derniers vers, nomme l'auteur *Jehan li Nivelons*. Gloss. au mot GRAMS; I, 708.

⁴ Voyez son article dans l'*Hist. litt. de la France*; XIV, 205.

⁵ *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale*; V, 103, 106, 119, 120.

⁶ Liv. VII, ch. 3; *Hist. litt. de la France*; XV, 126.

livre *sur l'art et la science de la vraie proportion des lettres anti-ques*. Selon lui ces deux poètes avaient en leur style *une grande majesté de langage ancien*, et il croit que s'ils eussent eu *le temps en fleur de bonnes lettres*, comme il était au moment où lui Geoffroy Tory écrivait, *ils eussent excédé tous auteurs grecs et latins*. « Ils » ont, ajoute-t-il, en leurs compositions, don accompli de toute » grace en fleur de rhétorique et poésie ancienne. Jaçoit que Jean » le Maire ne fasse aucune mention d'iceux, toutefois si a-t-il pris et » emprunté d'eux la plus grande part de son bon langage, comme on » pourroit bien voir en la lecture qu'on feroit attentivement ès-œuvres » des uns et des autres. »

M. Arthur Dinaux nomme parmi les continuateurs du roman d'Alexandre, Guy de Cambrai. N'omettons pas de remarquer que le roman de *Garins le Loherains*, dont il sera fait mention plus bas, a été attribué également à un trouvère Cambrésien du XIII^e siècle, Camelain de Cambrai. La Monnoye, MM. Paulin Paris et Amaury Duval le restituent à Jean De Flagy ¹.

Guy de Cambrai.

XIII^e SIÈCLE.

Camelain de Cambrai.

Le XIII^e siècle, ère de mouvement et de progrès intérieurs, ne fit qu'étendre l'action des idiomes vulgaires. La Belgique, occupée de commerce et de réformes politiques, sans tomber dans ce matérialisme social, qui est une des plaies de notre époque, resta religieuse et poétique. Les deux langues qui se la partageaient, y jetèrent un grand éclat, et quoiqu'un écrivain doué d'une rare sagacité ait dit que les Belges avaient plus de goût pour le genre narratif et didactique que pour les sujets d'invention ², ceux-ci furent traités avec talent. La langue française devenait, à la vérité, de jour en jour plus difficile à manier, et se divisait en une infinité de dialectes, qui déjà relevaient presque tous de la ville royale par excellence. Mais la Belgique avait

¹ Arthur Dinaux, *les Trouvères Cambrésiens*, p. 46-60. *Hist. litt. de la France*. XII, 495, 510; XVI, 232, XVIII, 738, J. Goerres, *Lohengrin*, Heidelb., 1813, p. LXV.

² Hoffmann von Fallersleben, *Horæ belgicæ*, I, 8.

la prétention d'être centre littéraire et de dicter des lois au lieu d'en recevoir.

Jean Clopinel de Méung, dans l'Orléanais, continuateur du *roman de la Rose*, disait avant l'année 1305 :

Si m'excuse de mon langage,
 Car (je) ne suis pas de Paris,
 Ne si cointes ¹ que (à) Paris;
 Mais me rapporte et me compère ²
 Au parler que m'apprit ma mère,
 A Méung quand je l'aloitoie ³,
 Dont mes parlens ne s'en desvoye,
 Ne n'ai nul parler plus habile
 Que celui qui keurt à no ville.

Nous ne voyons pas la même modestie ni ces précautions oratoires dans les poètes qui écrivaient à Gand ou à Bruxelles, quoique les dialectes wallons s'éloignassent de plus en plus du langage vraiment français et s'apprêtassent à nous léguer nos patois.

Une remarque singulière, c'est qu'une des provinces les plus wallonnes de la Belgique proprement dite, celle de Namur, s'efface tout-à-fait sous le point de vue littéraire. Constamment condamné à un rôle politique subalterne, ce pays ne saurait citer que peu de noms dignes d'être recueillis, et quoique ses habitans se fassent remarquer par une conception vive et facile, un tour d'esprit ingénieux, il en a toujours été à peu près ainsi dans toutes les carrières où le talent se déploie ⁴.

Marguerite II, dite de Constantinople, devint comtesse de Flandre

¹ Correct, élégant, *com(p)t(us)*.

² *Compère*, me refère, me conforme.

³ *L'aloitoie*, suçais son lait.

⁴ Voyez notre *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, 1^{re} partie, p. 21, seconde partie, p. 61, 165. MM. D'Omalius, De Stassart, etc., sont une exception.

et de Hainaut, en 1244. Son règne fut lourd, surtout pour cette dernière province, et lui valut, de la part du peuple, le surnom de la *noire dame*. Il se forma dans le Hainaut une vaste conspiration pour secouer le joug des Flamands. Cette ligue s'appelait celle des *Ronds*. Un auteur en fit le sujet d'un poème, qui devait être très-intéressant, à en juger par la traduction latine que Jacques De Guyse nous a laissée d'une partie de cet ouvrage. C'est même par quelques lignes incomplètes, tirées du poème, que se terminent les *Annales de Hainaut*. « Il m'est tombé entre les mains, dit Jacques De Guyse, un petit » poème en langue vulgaire, *libellus in vulgari rithmatisatus*, de » deux mille vers environ, qui m'était inconnu, et que je n'ai pu » rencontrer depuis. Il avait pour titre : *Livre de la société des Ronds de Hainaut*, sans nom d'auteur, et contenait, après un préambule, » des récits de faits curieux; puis des discours ¹. »

Poème sur la conspiration des Ronds du HAINAUT.

Ce poème, dont la perte doit être regrettée, fut sans doute supprimé à son apparition, et la crainte aura empêché d'en garder des copies. Ce n'était pas sans danger que De Guyse avait retracé les malheurs du règne de Marguerite; mais sa courageuse loyauté l'avait emporté sur toute considération personnelle. « Les trente-cinq années du gouvernement de la comtesse Marguerite furent, dit-il, » marquées par tant de troubles et de turpitudes, que je n'aurais pas » osé en écrire l'histoire, si je n'y eusse été déterminé par la pitié, par » ma conscience et par mon amour pour la vérité et la justice. En » voyant les hommes de bien opprimés, poursuivis chaque jour, » contre toute équité et toute raison, tandis que leurs oppresseurs » persévéraient dans le crime et semblaient s'en faire gloire, je n'ai » pu soutenir ce spectacle, et, à l'exemple de Judas Machabée, j'aime » mieux m'exposer à la mort, pour défendre la vérité, que de voir et » d'entendre ainsi raconter chaque jour les maux de mon pays et des

¹ De Guyse, XV, 110-142, 192.

» saints qui l'honorent, sans plaider la cause de la vérité et de la justice, etc., etc.¹ »

Ici vient se placer la continuation de Villehardouin, rédigée sur les Henri de Valenciennes. mémoires d'un Henri de Valenciennes, que, contre l'opinion de Dom Brial, M. Daunou incline à prendre pour l'empereur de Constantinople, Henri, né en effet à Valenciennes et successeur de son frère Baudouin².

Les recueils de fabliaux et de contes offrent beaucoup de pièces anonymes qui, par le ton général, par la diction, les localités et les noms que l'on y cite, peuvent être attribuées, sans crainte de démenti, à l'une ou à l'autre des provinces de la Belgique, soit ancienne, soit actuelle.

Nous laisserons aux amis de cette sorte de littérature le plaisir d'en faire la vérification et ne citerons que des auteurs dont l'existence est attestée, tels que Jehan Baillehaus de Valenciennes, Jean et Baudouin de Condé, etc. M. Arthur Dinaux range à côté d'eux, au XIII^e siècle, un poète du Hainaut appelé *Colmi* ou *Colin*, familier de Jean De Beaumont, et qui, auteur d'un poème sur la bataille de Crécy, livrée le 26 août 1346, appartient plutôt au XIV^e³.

Jean Baillehaus. Deux *serventois* et *sottes chansons* de Baillehaus, ont été publiés par M. De Roquefort et par M. Hécart⁴. Ces pièces furent couronnées, avec beaucoup d'autres, à Valenciennes, dans une de ces académies poétiques appelées *puy*s (*podia*), *palinods*, *jeux sous l'ormel*,

¹ De Guyse, p. 18. Raynouard, *Journal des savans*, nov. 1834 et dans la préface du t. XVI, de J. De Guyse, éd. de M. De Fortia, p. xxiv; *le Lundi*, p. 141.

² Dom Brial, *Hist. franç.* XVIII, 491-514. *Hist. litt. de la France.* XVII, 169, 198. Buchon, *Coll. de Chron. franç.* III, 193-269.

³ *Trouvères Cambrésiens*, 20. Buchon, *Collection*; XIV, 279. *Biogr. univ.*, suppl. Dans les *Archiv. phil.*, II, 17, on a inutilement fait des conjectures sur l'auteur du poème de la *Bataille de Crécy*, puisqu'il se nomme lui-même. Voir notre édition de l'*Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. De Barante; II, 423.

⁴ Roquefort, *de la poésie française aux XII^e et XIII^e siècles*, p. 383. Hécart, *Serventois, etc.*, 3^e édit., pp. 47, 83.

et dont la Belgique posséda par la suite un grand nombre sous le nom de *Chambres de rhétorique*. M. Hécart fait remonter celle de Valenciennes à l'an 1229¹, en supposant qu'on la confonde avec la cour ou *puy d'amour*, établie à cette époque².

Jean de Condé, né à Valenciennes, à la fin du XIII^e siècle; écrivit dans le XIV^e. Il entra dans le couvent des carmes de Valenciennes; mais la vie monastique n'ôta rien à l'enjouement de son esprit. Sous la bure, il conserva la hardiesse narquoise d'un trouvère. Parmi ses nombreuses compositions, on remarque sa *Défense des Ménestriers*, satire violente contre les dominicains, qui, en chaire, avaient mal parlé de ces chanteurs. Entre les raisons que l'apologiste expose en faveur de ses cliens, il dit que la Vierge fit présent à quelques-uns d'entre eux de la *sainte chandelle d'Arras*, qui brûle toujours sans se consumer³.

¹ Le Glay, *Programme*, etc., p. 56; nouv. éd. 1836, p. 112.

² Sur les chambres de rhétorique, voir *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*; XII, 406. — Gérard, *Notice historique des anciennes institutions littéraires de la Belgique, connues sous le nom de Chambres de rhétorique*, à la suite du mémoire de La Serna, sur la bibliothèque de Bourgogne, pp. 152-200. — H.-M.-F.-J. De Vivario, *Réponse à un ami qui demandait des éclaircissemens sur une célèbre Académie qu'il y avait eu à Malines au XII^e siècle, et sur l'époque des constitutions des Chambres de rhétorique de la même ville*. 1787, in-8°. — W. Kops, *Schets eener geschiedenis des Rederykeren*, dans la 2^e partie des *Verhandelingen van de maatschappy der Ned. Letterk.*, te Leyden. 1774, in-4°. — N. Cornelissen, *De l'origine, des progrès et de la décadence des Chambres de rhétorique établies en Flandre*. Gand, 1812, in-8°. — J.-C.-E. Van Erborn, *Geschiedkundige aenteekeningen aengaende de Ste. Lucas-Gilde ende Rederykkamers van den Olyftak, de Violieren en de Goudsbloem*. Antw., 1806, in-8°, 2^e éd., 1822; *ibid.*, dans la brochure du même, intitulée: *Recherches historiques sur l'Académie d'Anvers*. Bruxelles, 1814, in-12, pp. 7-10. — N.-C. Lambrechtsen van Ritthem, *Beknopte geschiedenis van de Middelburgsche Rhetorykkamer: Het bloemken Jesse*; 3^e partie, 1^{er} tome des mémoires cités de la Société de Leyde, pour 1819. — *Le Dimanche*, Brux., 1834, 248-251. — Serrure, sur les chambres de rhétorique de Louvain, dans les *Nederduytsche Letteroeffeningen* (déjà cités plus haut, p. LXXXIX). — H. Delmotte, note sur les chambres de rhétorique de Mons, *Bulletins de l'Académie de Bruxelles* pour 1835, p. 257, etc., etc. — Consulter de plus les ouvrages de MM. Van Wyn, Siegenbeek, J.-F. Willems, Van Kampen, Witsen Geesbeek, De Vries, etc., etc., sur les littératures flamande et hollandaise.

³ M. Hécart a fait une notice sur Jean de Condé: *Serventois*, etc., 3^e éd., pp. 22-36.

Baudouin de Condé.

Baudouin de Condé, peut-être de la même famille que le précédent, surnommé ainsi du lieu de sa naissance, a composé entre autres, le *Dit des héraults*, le *Dit de warde-corps*, le *Dit du pélican*, l'*Ave Maria*, le *Dit du bacheler*, *Li mantiaus d'onnour*, *Li dis dou pseudome*, *Li dis dou dragon*, *Les trois mors et les trois vis*, l'*Équivoque de Bauduins de Condé*¹. Le *Dit des héraults* est en vers que l'auteur appelle *rétrogrades*; les puérités difficiles envahissaient l'art poétique².

Quant au *Dit des trois mors et des trois vis*, en voici le sujet : trois jeunes seigneurs, riches et puissans, reçoivent de trois corps rongés de vers, dont ils font rencontre, des leçons terribles sur la vanité. Cette fiction à la fois lugubre et comique, dans le genre de celle de la *Danse macabre*, et d'une fameuse scène de Macbeth, était fort en vogue aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Le manuscrit du duc de la Vallière, n^o 2736, en contient trois versions différentes et il en existe une imprimée³; chacune y est accompagnée d'une miniature, dans laquelle se voient d'un côté les trois seigneurs, dont le premier porte sur le poing un faucon, marque de son rang, et de l'autre côté les trois morts debout. On retrouve ce sujet représenté dans des monumens anciens, ainsi que dans quelques heures manuscrites du XV^e siècle, mais avec une différence, c'est que, dans celles-ci, les

¹ Roquefort, *de la poésie*, etc., 121. *Glossaire*, II, 757.

² Voici un exemple de ces vers :

Amours est vie glorieuse,
 Tenir fait ordre gracieuse,
 Maintenir veult courtoises mours.
 Mours courtoises veult maintenir
 Gracieuse ordre fait tenir,
 Glorieuse vie est amours.

L'art de dictier et de feire chansons, ballades, virelais et rondeaulx, dans les *Poésies d'Eustache Deschamps*, pp. 259-282. *L'art et science de rhétorique pour faire rimes et ballades*, par Henri De Croï, dans les *Poésies des XV^e et XVI^e siècles*. Paris, Silvestre, 1832, et l'analyse de *L'art de rhétorique*, par Molinet, dans notre édition de sa *Chronique métrique*.

³ Sans lieu ni date, petit in-4^o goth. de 6 feuillets. Brunet, *Nouv. recherches bibl.*, III, 359.

trois seigneurs, au lieu d'être à pied, le faucon sur le poing, y sont figurés à cheval, sans cet oiseau ¹.

Gautier de Soignies, auquel une ville du Hainaut a probablement donné ce nom, vivait vers le milieu du XIII^e siècle. L'abbé Massieu en fait mention, comme ayant composé plusieurs chansons amoureuses ².

Arras, quoi qu'on ait dit contre sa gloire, était riche en poètes. Sauvage, Carausaux ³, Jean Bodel ou Bodiaus, Adam De la Halle, Courtois, Jean Moniot, (qu'il faut distinguer de son homonyme de Paris), Jean Caron, Jean Charpentier, Vilains, Baude Fastoul, Engrebans, Nevelos Amions, Jean Bretel, Antoine Duval, Hugues, Vautier, ont tous laissé des œuvres dignes d'éloges.

Rien ne prouve que Hugues de Tabarie ou de Tibériade, mentionné dans l'*Ordène de chevalerie*, soit le châtelain de St.-Omer, que M. Arthur Dinaux associe à ces poètes; rien ne prouve même qu'il ait jamais trouvé ⁴.

Jean Bodel et Adam De la Halle sont comptés parmi les auteurs dramatiques. Adam De la Halle, que plusieurs écrivains et nommément M. De la Rue, ont confondu avec Adenez, a obtenu une notice étendue de M. Monmerqué, dans les *Mélanges de la société des bibliophiles français* ⁵, malheureusement destinés à un très-petit nombre de privilégiés. Ces mélanges contiennent *Li jus de S. Nicolai* ⁶, par Jean Bodel, et ceux d'*Adan* ou de *la Feuillée* ⁷, de *Robins et Marion*, et du *Pelerin* ⁸, par Adam De la Halle.

¹ *Catal. de la Vallière*, rédigé par M. Van Praet, pour la partie des MSS. II, 235.

² Fauchet, *Recueil*, etc., liv. II, ch. 3. Massieu, *Histoire de la poésie française*, p. 153. La Serna, *Mémoire*, etc., p. 117.

³ Fauchet, liv. II, ch. 74. M. De la Rue parle d'un trouvère anglo-normand, appelé François Carausaus ou Carausol. III, 207.

⁴ De la Rue, *Essai historique sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*; II, 335-340.

⁵ Tome VI.

⁶ Tome VII.

⁷ Tome VI.

⁸ Tome II. Cf. Fauchet, *Recueil de l'origine*, etc., liv. II, c. 121.

Nous ne ferons que deux courtes observations, parce que M. Monmerqué ne les a pas faites. Quoique Adam fût surnommé le *Bossu*, ce sobriquet ne provenait d'aucune difformité, il le déclare lui-même :

On m'apèle Bochu, mais je ne le sui mie.

Ce vers est tiré du poème sur le *Roi de Sezile*, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, poème dont Li Muisis a fait un grand éloge : *Facta autem et gesta dicti principis nobilia habentur in metro et in prosa in diversis locis, et maxime Adam li Bochus de Atrehato fecit et composuit librum unum in quo plurimum ipsum emendavit*¹. Ainsi le roi de Sicile aurait servi de correcteur à son poète.

Ce n'étaient pas les seuls trouvères dont l'Artois eût à se vanter. Messire Quens de Béthune, dont le Romancero de M. Paulin Paris contient des vers, s'est signalé dans la romance², Gibert de Montreuil³ (sur mer) et Guillaume de Bapaume, dans les chansons de geste. Le mot *chansons*, on le sait, ne doit pas être pris à la lettre, pas plus que les mots *je chante*, qui servaient jadis de début à tous les poèmes. Ceux du moyen âge, composés de vingt à trente mille vers, formaient, quand ils étaient écrits en un volume, un véritable meuble, et cette comparaison de M. Villemain n'a rien d'exagéré pour qui a visité quelque ancienne librairie. Des fragmens de ces ouvrages pouvaient se réciter dans une espèce de mélodie, de récitatif ou de déclamation psalmodiée, accompagnée d'instrumens, mais personne ne s'imaginera qu'on les chantât d'un bout à l'autre. M. Amaury Duval, qui partage cette opinion dans un endroit, la rejette dans un

¹ *Chronicon*, c. 3.

² P. 77.

³ M. De Roquefort écrit *Mosterval* dans son *Gloss.*; II, 762; mais, dans son *Essai sur la poésie française*, il rétablit *Montreuil*.

autre. En effet, en parlant de Gibert de Montreuil, qu'il appelle avec raison l'auteur de l'un des meilleurs romans d'amour et de chevalerie qui nous soient parvenus, celui de Gérard de Nevers ou de *la Violette*¹, récemment publié par M. Francisque Michel, il transcrit le passage où le comte Gérard, inconnu dans son pays, voulant se faire ouvrir le château de Nevers, s'y présente en ménestrel :

Lors commence, si com moi semble,
Come cil qui mout iert senés
Ces vers de Guillaume au Cornés,
A clère vois et à dous son.

Il remarque que le morceau que *chante* Gérard, se retrouve en effet dans le roman de *Guillaume au Court nez* et contient vingt-cinq vers endécasyllabes dans le roman de *la Violette*, tous sur une seule rime en *on*. Il ajoute que c'était là ce qu'on appelait *verset* ou *couplet*, ou simplement *un vers*, expression dont on se sert encore dans le patois wallon. Par là, dit M. Duval, se trouve confirmée l'observation que nous avons déjà faite en diverses occasions, que les jongleurs ne chantaient que des passages de romans, et, de préférence, ceux que le poète avait mis en vers monorimes². Et cependant à la page 716 du même volume, ce savant s'exprime ainsi : « Un jeune écrivain » qui s'occupe avec succès de recherches sur notre ancienne poésie » française (M. P. Paris), a cru pouvoir donner ce nom (*chansons de gestes*) aux romans eux-mêmes, et pense qu'on chantait » aussi ces longues compositions, du moins par fragmens. C'est ce » que nous ne saurions admettre; ils n'étaient que récités par les » jongleurs. »

¹ L'abbé De la Rue, *Essai histor. sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*; III, 152-156. *Hist. litt. de la France*; XVI, 232.

² *Hist. litt. de la France*; XVIII, 770. Cf. p. 747.

La contradiction est manifeste. Quant à nous, adoptant l'avis de M. P. Paris, nous nous en tenons en même temps à la première explication, empruntée à M. A. Duval. M. P. Paris, en donnant le nom de *chansons* aux romans historiques, n'a rien imaginé : il en a cru les trouvères sur parole, et il a bien fait, car, sans doute ils savaient mieux que nous ce qui en était. Ainsi Jean De Flagy commence le roman de Garin par ces vers :

Vielle *chançon* voire (*vraie*) volez oïr,
De bone estoire vos dirai sans mentir.

.
Huimés (*à cette heure*) comance la *chançon* à venir.

Les exemples nous accablent, si nous voulions les multiplier. On a aussi de Gibert de Montreuil une *Vie de saint Éloy*, en vers français, laquelle ne se trouve que dans un manuscrit de M. Douce, à Londres, à ce que nous apprend M. De la Rue.

Guillaume de Bapaume est, suivant plusieurs critiques, auteur d'un roman de Guillaume d'Orange, surnommé *au Court nez*¹, que d'autres donnent à Adenez Le Roi². Le style ou le dialecte artésien, si aisé à reconnaître, ne se laisse pas apercevoir, et semble dénoter un écrivain étranger à l'Artois. Il se rapproche d'ailleurs de celui d'Adenez, et les formes de la versification rendent le rapprochement encore plus plausible. Quoi qu'il en soit, voici un fragment inédit de ce roman, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Paris³.

¹ Roquefort, *de la poésie franç.*, p. 163.

² Roquefort, *Gloss.*; II, 755. Van Praet, *Catal. de la Vallière*; II, 223, n° 7186-3. Colbert, n° 1377.

³ *Catal. de la Vallière*, II, 224; n° 2735. Les vers transcrits ici ne sont que le commencement de la troisième branche de ce manuscrit. Ce qui précède appartient au roman d'Aymeri de Noirbone, dont nous allons aussi rapporter un fragment.

Guillaume au Court nez.

- Oiez, seigneurs, que Diex vous soit aidant ;
 Plest-vous oyr d'une estoire vaillant,
 Bone et courtoise, gentis et avenant ?
 Vilain joglères ne sai pour quoi se vant,
 5 Nul mot n'en die dusque l'en li commant ;
 De Loéys ne lairai ne vous chant
 Et de Guillaume au court nez le puissant
 Qui tant soufri contre paienne gent :
 De meillor home ne cuit que nus vous chant.
 10 Seigneurs baron, pleroit-il vous entendre
 Bone chançon bien fete pour aprendre ?
 Quant Diex ellut nonnante et ix royaumes,
 Tout le meillour tourna en douce France ;
 Le meilleur roy si ot non Challemaïne,
 15 Cil aleva à son pooir le règne,
 Diex ne fist terre qui envers lui n'apende
 Où crestiens aient leur demourance ;
 Jà y apent Baivière et Allemaïne
 Et Normendie et Anjou et Bretaigne,
 20 Et Berriier et Navare et Toscane.
 Roy qui de France porte couronne d'or
 Preudom doit estre et vaillant de son cors :
 Et s'il est hom qui li face nul tort,

Louis-le-Débonnaire.

Charlemagne.

Vers 2 *Vaillant*, de prix. Ph. Mouskes, v. 241.3 *Courtoise*, la dernière syllabe s'élide à cause de la césure. Sur cette règle de l'ancienne versification, voir les notes sur Ph. Mouskes, v. 1489.4 *Se vant*, se vante.5 *Dusque*, jusqu'à ce que; *commant*, commande.6 *Loéys*, Louis-le-Débonnaire; ce nom, forme abrégée de ceux de *Chlodovius*, *Chlodoveus*, *Chlodocus*; *Clodovicus*, *Illudovicus*, *Ludovicus*, est assurément un des plus anciens noms modernes qui existent. Voy. l'observation de Fréret sur le nom de *Mérovingiens*, Acad. des Inscr.; XX, 68. *Ne lairai ne vous chant*, je ne négligerai pas de vous chanter.9 *Cuit*, crois.11 *Chançon*, voy. l'observ. faite ci-dessus p. clvi.13 *Ellut*, choisit.15 *Règne*, royaume. On sait que la tiare papale s'appelle le *régne*. Voy. dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. I, pag. 162-168, l'extrait d'une dissert. de Vertot sur la signification du mot *regnum* dans quelques écrivains du Bas-Empire. L'homonymie du mot *régne* se trouve dans ce passage du *Renart le bestourné*, Suppl. de M. P. Chabaille, 1835, in-8°.

Renars est mors, Renars est vis

Renars est ors, Renars est vils

Et Renars règne;

Renars a moult régné el règne

Bien i chevauche a lasche règne...

16 *N'apende*, ne dépende, ne relève.17 Ce vers doit se rattacher au mot *terre*.20 *Berriier*, Berry.

- Ne doit guérir ne à plain ne à bos
 25 Desci qu'il l'ait ou récréant ou mort,
 S'ainssi n'el fet dont pert France son los,
 Ce dist l'estoire, couronnez est à tort.
 Quant la chapele fu bèneoite à Ays
 Et le moustier i fu fourmez et fais,
 30 Court y ot bone, cele ne verrez mès :
 XIII contes gardèrent le palès
 Pour la justice la povre gent i ait.
 Nus ne s'i clame que moult bon droit n'i ait.
 Lors fist l'en droit, mes poi en fet-on mais,
 35 A couvaitise sont tournez les mauvais,
 Par fauls louier esloignent le droit plait,
 Diex emprent droit, qui nous gouverne et fait,
 S'en conquerront enfer qui est pusnais,
 Le mauvès puiz dont ne resourdront mais.
 40 Le jour fu bel qui fu icele festes
 Et si y ot xxv archevesques,
 Et l'apostole méismes chanta messe;
 Ce jour y ot si bele offrende fete
 Que puis icele en France n'ot si bele,
 45 Qui la reçut em parfist moult grand feste.
 Ce jour y ot bien xxviii abbés
 Et si y ot III rois couronnés,
 Quatorze contes, pour le palès garder,
 Ce jour y fu Loéys alevéz

Vers 24 Il ne doit échapper ni en plaine ni dans les bois.

25 *Desci*, jusqu'à ce que; *récréant*, harassé.

26 *S'ainssi*, si, ainsi, dont, donc; *los*, gloire, laus.

28 *Bénoite*, bénie; *Ais*, Aix-la-Chapelle.

30 *Mès*, jamais, *ma(g)is*.

32 Pour que le peuple y obtint justice.

33 Nul ne s'en réclame...

34 Alors on faisait droit, mais il n'en a plus été de même depuis.

35 *Couvaitise*, convoitise, cupidité. Si ce mot était une altération de *culvertise* ou *couvertise*, il signifierait ici perfidie, bassesse. Voy. Ph. Mouskes, v. 827.

36 Par corruption, intrigue, ils éloignent la juste sentence.

37 Dieu qui nous créa et nous gouverne, en fera justice.

38 De sorte qu'ils n'en obtiendront que l'enfer; *pusnais*, puant :

Dou siècle *puant* et horrible
 M'estuet commencer une bible.

GUIOT DE PROVINS, Recueil de
 Barbazan et Méon, II, 307.

39 Puits, gouffre fatal dont ils n'échapperont jamais.

42 *L'apostole*, le pape

45 *Em*, en; *parfist*, fit

49 *Alevéz*, élevé. Il n'y a de vrai dans tout ce que raconte le poète, que l'association de Louis à l'empire,

- 50 Et la couronne mise desus l'autelz.
 Le roy, son père, l'en ot le don donnez ;
 I archevesque est el letrin montez
 Qui sermonna à la crestientez.
 « Baron, dist-il, à moi en entendez ;
- 55 Challes, li rois, a son temps moult usé ;
 Or ne veut plus ceste vie mener,
 Il ne veut pas la couronne porter,
 Il a i filz à cui la veut donner. »
 Quant cis l'entendent, grant joie en ont mené.
- 60 Chescun ses mains entendi envers Dé :
 « Père de gloire, vous soiez aouré
 Qu'estrangle roy n'ait sus nous poesté. »
 Nostre emperère a son filz apelé :
 Biax filz, dist-il, envers moi entendez ,
- 65 Vois la couronne qui est desus l'autel
 Par tel couvent la vous veull-je donner
 Tort ne outrage que vous ne maintendrois,
 Ne traïson vers nus bons ne ferez,
 Ne orphelin de son fieu ne toudrez,
- 70 Les veves fames toutes bon droit tendrez.
 S'ainssi le fais, je te di pour verté,
 De Dieu seras et de tes genz amé.

dans une assemblée tenue à Aix-la-Chapelle au mois d'août 813. Ph. Mouskes, v. 248.

52 *Letrin*, lutrin, mot plus éloigné de son étymologie que le roman. C'est ce qu'on a appelé aussi *l'aigle*, à cause de la forme ordinaire de ce meuble.

55 *Challes*, Charles; cette prononciation est encore usitée dans le patois wallon; ailleurs *Charles* a usé son temps, est fort avancé en âge.

59 *Cis*, ceux-là.

60 *Chescun*, chacun; *Dé*, Dieu.

61 *Aouré*, adoré.

62 A cause qu'un roi étranger n'aura point autorité sur nous.

63 *Emperère*, empereur, plus bas *emperiére*.

64 *Biax filz*, beau fils. *Les Honneurs de la cour de Bourgogne*, rédigés à la fin du XV^e siècle, par Éléonore ou Aliénor de Poitiers, prouvent que les épithètes *beau*, *belle*, mises devant les titres de parenté,

n'étaient communément employées que par les personnes d'un rang supérieur, en parlant à celles d'un plus bas degré. « Est aussy à sçavoir que quand les » Roys, Roynes, Ducqs, Duchesses, Princesses ont » des parents, niepces, cousins germains, et aultres » de grand linage, puisqu'ils sont de sang royal, les » doibvent appeler *beaux-nepveux*, *belles-niepces*, » *beaux-cousins*, *belles-tantes*, et *belles-cousines*, » et doibt estre ce nom de *beau* ou *belle*, et des uns » aux aultres aussy en escripture, mais qu'ils soient » du mesme degré et d'une mesme noblesse. » La Curie de Ste.-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, éd. de 1826, II, 212.

66-67 Je veux vous la donner à condition que... ; *maintendrois*, pour *maintendrez*.

68 *Nus hors*, personne.

69 *Fieus*, fief, bien; *toudrez*, futur de *tollir*, enlever.

70 Et garderez le bon droit des veves

- Pren la couronne, s'en seras couronné
 Ou se ce non, filz, lesse là ester,
 75 Ge vous défent que vous n'i adesez.
 « Filz, ce dist Challes, véz-ci la couronne,
 Se tu la prens, emperière es de Roume,
 En ost porras bien mener c mil homes,
 Passer pourras les eaues de Gironde,
 80 Paienne gent tourmenter et confondre
 Et la leur terre dois à la teue ajindre.
 S'ainssi veuz fère, ge te doins la couronne
 Ou se ce non, filz, ne la baillier onques.
 » Filz, dist li roi, je te veull chastoier,
 85 Se tu dois prendre aucun mauvès loier,
 Ne desmesure alever n'essaucier
 Ne fère tort ne alever péchié,
 Ne orfelin à retolir son fié,
 Ne veve fame seul tolir r denier,
 90 Cele couronne qui desus l'autel siet
 De Dieu de gloire, la vous défent-ge bien,
 Filz Loéys, que vous ne la bailliez... »
 Oit li enfès, n'en mist avant le pié,
 Esbahi fu de ce qu'il entendit,
 95 N'osa aler la couronne baillier.
 Et quant ce voient li baron chevalier,
 Moult en sont touz dolens et courociez
 Et l'emperière en fu forment iriez,
 Quant son filz vit qui si ert vergoigniez,

74 Ou si tu n'acceptes pas ces conditions, mon
 fils, laisse-là la couronne.

75 Je te défends d'y toucher. Prov. *adesar*, at-
 teindre, adhérer, *adhærere*, et, suivant Roquefort,
adesse.

Et de son bec dese *adhesa*
 Sus en la carn; pues que l'a preza.

« Et de son bec toujours il s'attache sur la chair,
 depuis qu'il l'a prise. » Raynouard, *Lexique roman*
 dans le *Nouveau choix des poésies originales des*
Troubadours, II, 25.

78 *En ost*, en guerre; *C mil homes*, l'accroisse-
 ment prodigieux des forces militaires ferait regarder

aujourd'hui ce nombre comme peu considérable.

81 *La leur*, l'adjonction de l'article est remar-
 quable; *teue*, tienne.

84 *Chastoier*, avertir.

85 Si tu dois suivre la mauvaise voie.

86 Et élever, exhausser, *desmesure*, c'est-à-dire
 dérèglement.

87 Ou faire tort ou commettre péché.

88 Ou dépouiller l'orphelin de son héritage.

90 *Siet*, repose.

91 *De Dieu de gloire*, se rapporte à *autel*.

92 *Baillies*, prenez.

93 Son fils l'entend, il n'en bouge pas davantage.

99 *Si ert vergoignies*, était si timide.

- 100 Dont le mescrut l'emperière proisiez.
Si a parlé que l'orent maint princier.
« Hé! las! dist-il, com je sui engigniez!
Tel cuide avoir une bonne moullier,
Qui l'a mauvaise, de verté le sachiez.
- 105 Or jureroie par la vertu du ciel,
Delez ma fame se coucha pautonnier
Qui engendra cest mauvès héritier :
Qu'en feroit roi ce seroit grand péchiez;
Or li façons les cheveux rooignier,
- 110 Si le metrons par dedenz un moustier,
Tirra les cordes et sera marrublier,
S'aura prouvende quanqu'il porra mengier. »
Delez le roy se sist Ernaut le fier,
Riches hons fu et moult fist à proisier,
- 115 Le roy emprist tantost à aresnier,
De granz losenges le voudra consseillier.
« Drois emperières, fêtes pès, si m'oiez,
Mes sire est joene, n'a que xv ans entiers,
Jà seroit mort qu'en feroit chevalier,
- 120 Ceste besoigne s'il vous plest m'otroiez,
Dusqu'à iii ans qu'en verra comment iert,
S'il veut preuz estre jà ne bon chevalier,
On li croistra et sa tière et ses fiez. »

Ernaut.

100 *Le mescrut*, en eut mauvaise idée; *l'emperière proisiez*, Ph. Mouskes, v. 8036.

101 Il a parlé de manière à être entendu par maint grand personnage.

102 *Engigniez*, trompé.

103 *Moullier*, femme, *mulier*. Ce mot a ici deux syllabes; il est compté pour trois dans Ph. Mouskes, v. 877.

106 *Delez*, près; *pautonnier*, terme de mépris.

Avez-vous cel pautonnier
Com il est orgueilleux et fier?
Autant eussé-je d'or réal
Com se croit ce fient de chyval.

Le jongleur d'Etli. DE LA RUE;
I, 294.

109 Faisons-lui donc couper les cheveux.

111 Il tirera les cordes (des cloches); *marrublier*, marguillier.

112 Ainsi il aura provende autant qu'il pourra manger.

113 *Ernaut*, Arnoul ou Arnulphe. Ph Mouskes, v. 1470 :

Mais cil Ernous fu moult prudon.

Li fiers, *ibid.*, v. 5036.

114 *Riches hons*, nous remarquons ailleurs que cette expression est analogue aux *ricos hombres* des Espagnols.

115 *Emprist*, commença; *aresnier*, entretenir, parler raison.

116 Il veut lui donner des conseils perfides, le tromper sous de faux semblans

117 *Drois emperières*, légitime empereur.

118 *Mes sire*, mon seigneur; *entiers*, accomplis.

121 *Iert*, sera, *ovit*.

- Li rois a dit : « ce fet à otroier. »
- 125 « Grant mercis, sire, » dient li losengier
 Qui parent èrent celui Ernaut le fier.
 Sempres fust roy le cuvert losengier
 Ne fust Guillaumes, le marchis au vis fier.
 Par les degrez est entré el moustier,
- 130 A la cour vient o lui maint chevalier ;
 Bertran, ses niés, li courut à l'estrier,
 Il li demande : « dont venez, sire niés ? »
 — « En non Dieu, sire, de léenz du moustier ;
 Ernaut le fel, cui Diex doit encombrer,
- 135 Si veut léenz son droit seigneur boisier,
 A Loéys veut retolir son fié,
 Sempres iert roy, quar les pers l'ont jugié. »
 Guillaumes l'ot, s'en fu moult courocié ;
 « Mar le pensa, » dist Guillaumes le fier.
- 140 L'espée ceinte est entré el moustier
 Deront la presse devant maint chevalier,
 Ernaut i trueve moult bien appareillié
 Jà le vouloient couronner losengier,
 Tantost fust roy, quant Guillaumes là vient.

Guillaume le marquis.

Bertrand.

124 *Ce fet à otroier*, cela est à accorder.125 *Losengier*, flatteurs, trompeurs.

127 Le perfide courtisan eût été roi pour tous jours. *Cuvert*, proprement serf, esclave, affranchi désigne la bassesse de l'âme et ne signifie pas *couvert*, comme on pourrait d'abord le croire Ph. Mouskes, v. 7827.

Voyez Raynouard, *Lexique Roman*, au mot CULVERT :

L'evesque *culvert*
 Non o prison gaire,
 S'el sainz vas se pert.

TOMIERS, de Chantar.

« Les évêques *pervers*, si le saint tombeau se perd, ne s'en soucient guère. »

128 *Vis*, visage Ph. Mouskes, v. 5525.129 *El*, dans le.130 *O*, avec.133 *De léenz*, de l'intérieur.

134 *Ernaut*, le félon, à qui Dieu donne encombre. Ph. Mouskes, v. 6893.

135 *Boisier*, tromper.137 *Sempres*, toujours ; *jugié*, décidé.

139 *Mar le pensa*, il le crut ainsi à la male heure.

141 *Deront*, dérompt ; il fend la presse.142 *Trueve*, trouve.

C'est à ce roman d'Adenez que fait allusion Nicolas De Clerk :

Oec syn somme walsce boeke,
 Die werdich syn grote vloeke,

Die van Willem van Orenghen
Grote loghenen voert brenghen ¹.

On est plus d'accord pour reconnaître Adenez comme l'auteur du roman d'*Aymeri de Noirbone* (Narbonne), première branche de celui de *Guillaume au Court nez*, dans le manuscrit de la Vallière, et qui semble être du même style ². Il est divisé également en couplets monorimes et parfois simplement sur la même assonance. En voici le début : malheureusement le manuscrit est en si mauvais état³ que des mots et des vers entiers n'ont pu être transcrits par le copiste :

Aymeri de Noirbone.

A cest estoire dire me plect entendre
Où l'en peut sens et exemple aprendre
Si veult un poi de maandre
Pour ce que cil fait forment à reprendre
5 Qui set le sens et ne le veult aprendre,
Quar sens repost, ce vous di sanz mesprendre,
Semble le feu que l'en cuevre de cendre
Qui desouz art et flanme ne puet rendre
Et pour ice, dirai sanz plus atendre,

4-5 On remarque sur Ph. Mouskes, v. 16, que cette réflexion était un lieu commun des trouvères. *Le Renart le nouvel* débute ainsi :

Ki le bien set, dire le doit;
S'il ne le dist por lui le doit.

forment, fortement.

6 *Repost*, caché, *repos(s)é(us)*.

7 *Cuevre*, couvrir.

8 *Art*, brûle.

9 *Pour ice*, pour cela.

¹ *Brab. josten*, II, 43. Cet ouvrage encore inédit va paraître dans notre collection par les soins de M. Willems.

² Comme nous voulons éviter toute décision hasardée, nous avertirons que n'ayant pas ces romans à notre disposition et ne pouvant les confronter à loisir, nous n'en jugeons que sur des extraits et un examen qui date déjà de loin et dont notre mémoire n'a peut-être pas gardé toutes les impressions.

³ Fonds de la Vallière, n° 2735.

Alexandre-le-Grand.

- 10 Del plus preudonme qui fust puis Alixandre,
Très bien le sévent li plus grant et li mendre
Pour ce fait mieulx la chançon à entendre,
Qu'ele est de haute ystoire.....
Ceste chançon, seigneurs, dont je vous di,
15 Est de l'estoire du preux conte Aymeri,
Gil de Noirbone, au courage hardi,
Qui tante poine en sa vie soufri
Et vers paiens tant gran.....
Crestienté essauçà et chiéri
20 Et vers paiens toujours se défendi,
Que bien savons que, tant com il vesqui,
Ne trouva-il Perssant ne Arrabbi,
Se il ne vint avant à sa merci.
En plusieurs liex avez souvent oy
25 Que la lignée il issi d'Aimery
Puisque Diex ot cestui mont es....
Tele mesniee nus hons n'engénuy
Ne tant preudome, ce sachiez vous de fi,
Com de cest conte, seigneurs, que ge vous di,
30 Bien ait la dame qu'es porta et nourri.

11 *Sévent*, savent; *li mendre*, les moindres.12 *Chançon*, même remarque que plus haut.14 *Dont*, donc.17 *Tante poine*, tant de peines.19 *Essauça*, exhaussa.21 *Que*, de sorte que.22 *Arrabbi*, Arabes.25 Peut-être pour *quele lignée il issi d'Aimery*.26 *Mont*, monde.27 *N'engénuy*, n'engendra.28 *De fi*, pour certain, *de fi(de)*. Ce sachiez vous de fi est une de ces chevilles prodiguées dans les écrivains anciens qui soignaient peu les détails de la com-

position, et couraient à la rime par le chemin le plus court. Souvent nous aurons l'occasion de faire cette remarque, qui s'applique également aux écrivains qui ont employé d'autres langues. Jacques Maerlant, quoique postérieur, n'était pas plus châtié, et on lui a reproché le retour nauséabonde de locutions parasites telles que celles-ci; *sonder waen, over waer, dats waer, met voerwaer, des syt ghewes, syt seker das, dat verstaet, ic wane, wi lesent dus, alse wyt horen, alse men hoert, als ict' weet, als ict' las, als ict' versta, als ict' vernam, als ict' vant, als ict' merke, als ict' gome, als ict' kenne, etc.* Voy. Ph. Mouskes, v. 2257.

30 *Qu'es*, qu'el?

Nous passons ici une colonne entière de quarante-cinq vers; elle est tellement gâtée que la moitié de chaque vers est illisible.

Que VII rois ot en sa subjécion
Et tuit tenoient de lui leur région

- Et l'en servoient à cuite d'esperon.
 Par mainte fois chanté nous en avon
 35 Que maint païs, maint chastel, maint danjon
 Conquist roy Challes à force et à bandon,
 Maint Sarrazin et maint paien félon
 Fist-il livrer à grant destruction,
 C'onques nul jour paien ne esclavon
 40 N'orent vers lui longue deffension
 Jusqu'à ce jour que Rollant, le baron,
 Et Olivier, son vaillant compagnon,
 Perdi li rois, par la grant traïson
 Que Guénes fist, à guise de félon,
 45 Qui les vendi au roy Marssilion,
 Et les xx mile, c'on dist en la chançon,
 Qui furent mort par si grant mesprison,
 En la terre d'Espagne....
 Preudons fu Challes à la barbe florie,
 50 Grant vertus fist Diex pour lui en sa vie,
 Dont vous avez mainte chançon oye.
 a home de si grant seigneurie,
 Ne amirant ne roy de paienie,
 S'il ot vers lui ne guerre ne astie,
 55 Qu'il n'esillast sans nule garandie,
 Ou.... st en bataille fournie,
 N'el pot guérir chastel ne tour aucie.

Roland et Olivier.

Ganélon.

Marsile.

33 *A cuite d'esperon*, à coups d'éperon, c'est-à-dire avec empressement.

35 *Danjon*, donjon.

36 *A bandon*, à discrétion.

39 *C'onques*, de manière que jamais; *esclavon*, voy. Ph. Mouskes, v. 7328, 10192, 10346.

44 *Guénes*, Ganélon. Voir les détails sur ce personnage dans la dissertation sur Roland et les paladins de Charlemagne, au tom. II.

45 Ph. Mouskes, v. 6672 et suiv.

46 *Chançon*, le poète cite un roman plus ancien.

49 *A la barbe florie*, Ph. Mouskes, v. 4908.

51 Encore de plus anciens romans cités.

52 Suppléés *Et n'i*.

53 *Amirant*, chef; arabe *amir*, *émir*; *paienie*, pays des païens :

.... me convient retraire

A rimoier et à conter,

D'un rois qu'en terre paienie

Fu jadis de grand signorie.

Fabliaux de BARBAZAN et de MÉON
L'ordène de Chevalerie, I, 59.

54 *Astie*, inimitié.

55 *N'esillast*, qu'il ne détruisit sans ressource. Le Duchat donne une singulière étymologie à ce mot. *Exillé, ée*, dit-il, ne dérive pas d'*exilium*, et il a raison; mais de *nihil*, prononcé à l'antique *nichil*, d'où *annichilé*, *chillé*, *exillé*, pour dire une chose réduite à rien. *Ducatianna*, I, 78.

56 *Ou ne vainquist? Bataille fournie*, bataille rangée.

57 *Guérir*, sauver; *tour aucie*, on trouve ordinaï

Siège de Barbastro.

Mainte miracle en fist Diex en sa vie
 Quant en Espagne ala à ost banie
 60 Oû il mena si grant chevalerie,
 Et tant de gent combatant et hardie.
 ot Barbastre et Nobles, ot Saisie,
 Et ot conquise la cité d'Alérie:
 Bien éust lors sa besoigne fournie;
 65 Toute la terre fust en sa commandie :
 De toute Espagne et de toute Perssie
 lors toute la seigneurie.
 st grévés qui, par tel félonie,
 Rollant, à la chièr hardie,
 70 et l'autre compaignie
 x furent mort par envie.
 Quant le sot Charlles à la barbe fleurie,
 Tel duel en ot qu'il n'est hom qui le die.
 N'es jours ne tarja mie
 75 Que il venja sa riche baronnie,
 Kar sus Marssille asembla s'ost bannie,
 S'occistrent tant de la gent païenie,
 Couverte en fu plus de lieue et demie
 Toute la terre en la place et vestie ;
 80 Si en chacièrent, par moult grant aastie,
 Marsilion et sa gent maléie,
 Puis revint Charlles vers France la garnie,

Marsile.

rement dans les trouvères *tour antié Voy.* au Glossaire, le mot *antié, antié*, et parmi *les leçons diverses et remarques supplémentaires*, la note sur le vers 5829 de Ph. Mouskes.

59 *Ost banie*, Ph. Mouskes, v. 4171.

62 *Barbastre*, Barbastro. *Li sièges de Barbastre* est la sixième branche du roman d'Aimeri, dans le MS. de La Vallière.

Plest vous oïr chançon bien fete et compassée
 Toute est de vielle hystoire de long temps pourpensée.

Nobles, Niella.

63 *Alérie*, Alegria.

68 Allusion à la défaite de Roncevaux.

69 *Chièr*, mine. Ph. Mouskes, v. 5525. Froissart

dit d'une de ses belles :

Et se n'ai nul confort de li,
 Encore voi-je à sa manière
 Qu'elle me monstre *crue chièr*.

Poésies, éd. de M. ВУСНОН, pag. 229.

73 *Duel*, deuil.

74 *Tarja*, tarda.

75 *Venja*, vengea.

77 *S'occistrent*, ainsi ils tuèrent...

79 *Vestie*, nous pensons qu'il faut plutôt *vertie*, en la place et autour, dans les environs du champ de bataille ; à moins que *vestie* ne soit une altération de *vestige* exigée par la rime.

80 *Aastie*, tout-à-l'heure *astie*, ressentiment.

81 *Maléie*, maudite.

- Iriez et tristes, de ce ne doutez mie:
 François repèrent, chescun moult le gramie,
 85 Bien semblent gent qui soit moult travellie.
 Challes chevauche derrier sa compaignie,
 De souz lui ot un destrier de Surie,
 Des XII pers fait chière moult marrie
 Et pour leur ames Jhésu-Crist forment prie,
 90 Que il les mete en pardurable vie.
 « Biaux niez, dist Charles, vostre ame soit guérie
 En paradis couronnée et fleurie;
 Que dirai or en France la garnie,
 A Saint Denis, en la mestre abbaie?
 95 Là trouverai la grant chevalerie,
 Demanderont de la grant baronnie
 Qu'en Espagne menai par aastie :
 Que dirai-je, Dame Sainte Marie,
 Fors qu'en Espagne est morte et enfouie? »
 100 « Sire, dist Naymes, ne dites tel folie,
 Le duel que faites ne vous vaut une alye,
 Mort sont li conte, n'es recouverrez mie,
 Ce a fait Guènes, que le cors Dieu maudie. »
 — « Voire, dist Challes, bien a France honnie
 105 Quatre cens ans et plus après ma vie
 De la . . . sera chançon oye. »
 A tant le . . . sont leur voie accueillie
 Challes et sa compaignie.
 Grant fu li deuls dont vous m'oez conter

Le duc Naymes.

Gandlon.

83 *Iriez*, irrité.

84 *Repèrent*, reviennent; *gramie*, regrette, se courrouce. Ce mot est de la même famille que *grams* que l'on a vu dans le roman de *La vengeance d'Alexandre*. C'est le flamand ou l'allemand *gram*, theutonisme qui se conçoit dans un auteur qui a vécu à la cour des ducs de Brabant. Mais *gramoier* se trouve dans le fabliau de Gautier d'Aupais et ailleurs; et ce n'est pas certes le seul mot d'origine tudesque employé par des écrivains français, sans qu'on en puisse rien préjuger cependant du lieu de leur naissance.

85 *Travellie*, tourmentée, travaillée.

91 Comparer ce passage avec Ph. Mouskes, v. 9350.

93 *Or, orre*, maintenant.94 *La mestre abbaie*, la première des abbayes.99 *Fers qu'...*, si ce n'est qu'...

100 La manière familière dont les barons parlent aux rois dans les romans du moyen âge, est tout-à-fait remarquable. Nous y reviendrons dans la dissertation sur les paladins de Charlemagne.

101 *Alye*, gousse d'ail. Ph. Mouskes, v. 2167 et 5300.

102 *N'es*, ne les.

103 *Cors Dieu*, c'est de là que vient le juron de *corbieu*, *corbleu*.

109 *Deuls*, plus haut *duel*.

Tom. Ier.

20

- 110 Que demenoient li baron et li per.
A tant de gent, com il pot ramener,
S'en repairoit Challemaïne, li ber;
Nostre emperere, à un puy devaler,
Si com il dot un haut tertre monter,
- 115 Pardevers deatre le prist à resgarder;
Entre n roches, près d'un regort de mer,
Desus un puy vit une vile ester,
Moult bien iert close de mur et de piler,
Onques plus forte ne vit-on compasser;
- 120 Virent l'arbroie contre le vent venter,
D'yf et d'aubour, qu'i oreat fait planter,
Plus bel dédnit ne peut-on regarder.
Trente et ii tours y ot faites de lyois cler,
Et une enmi qui mout fist à loer,
- 125 N'a home n mant, tant sache deviser,
N'i convenist un jour d'esté user
S'il vouloit bien toute l'oeuvre aconter
Que paiens firent à cele jour fonder.
Les creniaux firent tout à plon scéler,
- 130 Jusques batailles ot i arc à geter.
Sus as estajes el palais principer
Ot un pumel de fin or d'outre mer,
I escharboucle y ot-on fait fermer
Qui flambéoit et reluisoit mout cler
- 135 Que le soleïll, qui au main doit lever;

112 *Challemaïne, li ber*, expression consacrée dans les poètes du moyen âge. Voy. le mot *ber* au *Glossaire*.

113 *A un puy devaler*, à la descente d'une colline, d'une montagne. Cette expression est restée dans celle de *Puy-de-Dôme*, etc.

116 *Regort*, baie.

117 Vit une ville assise (*estans*) sur une colline.

118 *Piler*, piliers.

119 *Compasser*, édifier; à ce mot se joint l'idée d'un travail intelligent et soigné.

120 *Arbrois*, bocage, *arbore(tum)*.

121 *Aubour*, aubiers.

123 *Lyois*, pierres de liais. Pour que ce vers ait sa mesure il faut le prononcer comme si *y ot* et *lyois* ne faisaient chacun qu'une syllabe.

124 Et une au milieu qui était très-digne d'admiration.

125-128 Il n'y a personne au monde, quelque habile qu'il fût à manier la parole, qui, s'il voulait décrire toutes les merveilles bâties par les païens, n'y passât tout un jour d'été, alors que les jours sont les plus longs.

129 *A plon*, à plomb; *scéler*, sceller.

130 Jusqu'au lieu où l'on pouvait se battre, jusqu'au sol, il y avait la distance d'un trait d'arc.

131 Au sommet du palais principal.

132 *Pumel*, ornement de forme ronde, pommeau.

133 *Former*, enfermer.

135 *Main*, matin.

Par nuit obscure, sanz mençonge conter,
 De m̄ lieues le puet-on esgarder.
 D'autre part est la grève de la mer
 Et la grant onde, qui moult puet raiimer,
 140 Qui leur amaine quanqu'il sēvent viser.
 As granz dromons que la font arriver
 Font marchéans les granz avois porter,
 Dont la cité font si bien rassazer
 Que riens n'i faut c'om sache demander.

139 *Raiimer*, ramer, naviguer.

Enz granz *dromons* et en barges s'en entrent.

140 Qui leur amène tout ce qu'ils peuvent sou-
 haïter.

Roman d'Amiles et d'Amy.

141 *Dromons*, sorte de navires. Du Cange, au mot
Dromones cite Ph. Mouskes.

143 *Rassazer*, rassasier.

144 *Faut*, manque.

Le roman d'*Aymeri* offre plus d'un passage à comparer avec des endroits correspondans de Ph. Mouskes. Il est monorime ainsi que ceux de *Guillaume au Court nez* et de *Berte aus grans piés*, mais celui de *Cléomadès* est en rime plate. Dans ce dernier, l'auteur se nomme et donne des détails très-piquans sur lui-même et sur notre histoire littéraire. D'abord il rappelle trois autres de ses ouvrages qui subsistent encore aujourd'hui, et dont l'un a été publié par M. Paulin Paris : *Berte, Ogier-le-Danois* et *Buévon de Commar-chis*¹. Ensuite il ajoute que ce fut après avoir entendu raconter par deux belles dames dont il tait les noms, de peur de leur déplaire, l'histoire de Cléomadès, qu'il en reçut tout de suite l'ordre de la mettre en rimes : il paraîtrait même qu'elles l'aidèrent dans l'exécution de ce travail. Ces deux dames passent pour être Blanche d'Artois, sœur de Robert II², et petite-fille de Henri II de Brabant,

¹ Il en est question dans le fabliau des *Deux menestriers* :

Et si sai du roi Loéis
 Et de *Buévon de Commar-chis*.

A. C. M. ROBERT, *Fabliaux inédits*,
 Paris, 1834, pag. 25.

² Roquefort se trompe en disant Blanche de Bretagne, femme de Robert II, comte d'Artois.

Marie de Brabant.

et Marié de Brabant, fille du duc Henri III, princesse aimable, qui épousa, en 1274, Philippe-le-Hardi, roi de France. Comme son père, elle aimait l'art des vers et le cultivait, dit-on, avec succès¹. Les aventures de cette reine poète, sur lesquelles le temps a jeté une teinte romanesque, ont été consacrées par la poésie.

Le sujet de Cléomadès nous vient d'Asie; il a été apporté en Europe pendant les dernières croisades. Girardin d'Amiens, contemporain d'Adenez, et qui a fait une suite au roman de *Berte*, a mis aussi l'histoire de Cléomadès en rimes, mais sa diction est moins attachante que celle de notre poète, qui, remarque M. Van Praet², élevé au milieu d'une cour où les beaux esprits étaient accueillis avec empressement, avait acquis le talent de s'exprimer d'une manière plus agréable.

L'abbé De la Rue, au lieu de deux romans sur Cléomadès en nomme trois. « Le roman de *Cléomadès* et de *Clermondine*, dit-il; le roman de *Méliacins* et de *Célinde* et le roman du *Cheval de fust*, sont un seul et même ouvrage; il n'y a de différence que dans les titres et les noms des personnages et ceux des auteurs et quelques altérations évidemment calculées. Le premier de ces romans est du roi Adenez, *alias* Adam-le-Bossu d'Arras (erreur déjà signalée),... les deux autres sont attribués à Girard d'Amiens³. »

C'est dans Cléomadès qu'on trouve la fiction du *Cheval de fust* ou de bois, qui est dans les *Mille et une nuits*, et dont l'auteur de Don Quichotte a tiré un parti si comique⁴.

Ce prince eut trois femmes dont aucune ne porta ce nom. Il ajoute : ou plutôt Blanche de France, fille de saint Louis, *État de la poésie française*, etc., pag. 139.

¹ *Biogr. univ.*, XXVII, 63, Hénault, *Abrégé chr. de l'histoire de France*, au règne de Philippe-le-Hardi, *Mémoire sur la bibl. de Bourgogne*, pag. 118; Fetis, *Dict. des musiciens*.

² *Catalogue de la Vallière*, II, 220.

³ *Idem*, I, 253.

⁴ *Dict. de la Conversation*, article, *Souvenirs et traditions littéraires relatives au cheval*, XIV, II, et la dissertation sur Roland, au second volume du présent ouvrage.

Le comte De Tressan a fait de ce poème un extrait à sa manière, semé de quelques paillettes de plus dans la *Bibliothèque des romans*¹. Voici les premiers vers de l'original² :

Cléomadès.

Si commence li livres de Cléomadès que li rois Adans rima.

El non de Dieu, le créateur,
 Qui nous doint par sa grant douçour
 Que les ames li puissions rendre,
 Voudrai à rimoier entendre.
 5 Je qui fis d'Ogier le Danois
 Et de Bertain qui fu el bois
 Et de Buévon de Commarchis,
 Ai un autre livre entrepris
 Moult merueilleus et moult divers ;
 10 Diex doint que tel soit chescun vers
 Que blasmé n'en soie et repris.
 Moult est l'ystoire de grant pris
 Et à oyr moult gracieuse,
 Tant est diversse et merueilleuse
 15 Que je croi c'onques nus n'oï
 Si diversse comme cestui.
 Je m'esmai ferment de l'emprise

Ouvrages composés par
 Adeuz.

¹ *El non*, au nom.

⁶ Ph. Mouskes, v. 1994 :

Parfond et bos laissié forent.

¹⁷ *Je m'esmai*, je m'étonne, je m'émerveille.

¹ *Œuvres choisies du comte De Tressan*, Evreux, 1796, VII, 271-316.

² *Fonds de la Vallière*, MS., n° 2733. *L'Artiste*, journal de Bruxelles, 1835, pag. 186, a annoncé que M. A. Van Hasselt avait découvert un fragment de *Cléomadès* dans le parchemin qui servait à la reliure d'un vieux livre. Comme on possède le poème entier, cette découverte a peu d'importance, à moins qu'elle ne révèle quelques passages inconnus.

- 80 Car mesdit *muet* de traïson,
 Et cil qui en traïson maint,
 Ce sevent bien maintes et maint,
 N'a part en Dieu ne Dieu en lui.
 Or gart Dieu de honte et d'ennui
- 85 Cens qui maignent en loïauté,
 Et me doïnt, par sa volenté,
 Que je puisse venir à chief
 De recorder, de chief en chief,
 La plus très merveilleuse ystoire
- 90 Qui onques fust mise en mémoire;
 Bien doit estre en auctorité,
 Pour ce qu'ele est, de vérité,
 Estrete du temps ancien,
 Dès le temps Déoclésien.
- 95 Dire le vous voudrai briément,
 Vez ent-ci le commencement.
 Es ystoires des rois d'Espagne
 Troevons que un roy de Sartaïgne
 Fut jadis qui Caldas ot non.
- 100 Puissant fu et de grant renon.
 Enfanz ot, mès ne sai pas quans,
 Mès bien sai qu'à icelui tamps,
 Ot en Espagne une pucele
 Qui avoit non done Ynabele.
- 105 Plus bele ne couvenist querre.
 Hoïr fu de trestoute la terre
 D'Espagne et de tout le païs;
 Sage fu en fez et en dis,

Caldas, roi de Sardaigne.

Dona Ynabele.

80 *Muet*, vient, dérive :

La sixième art est musike
 Ki se forme d'arismetike :
 De ceste *muet* tute atamprance
 Ke naist de tute concordance
 Et tote duce mélodie
 K'au monde puet estre ole.

Image du monde.

84 *Gart*, garde.

85 *Maignent*, restent.

88 *De chief en chief*, de point en point.

89 *La plus très*, superlatif usité alors; on disait aussi au comparatif *trop plus*.

93 *Estrete*, extraite.

96 *Vez ent-ci*, en voici.

101 *Quans*, combien.

104 *Dons*, dona; *Ynabele*, Ecrivain dans l'extrait de Tressan.

105 *Couvenist*, il n'eût convenu.

106 *Hoïr*, héritière.

108 *Fez*, faits.

- Caldas, le roi, qui moult fu ber,
 110 La fist requerré et demander
 Pour i sien filz, et ainssi vint
 Que li mariages avint,
 Où moult ot noblesse et aroi.
 Maint duc, maint conte et maint roi
 115 Y péust-on véir le jour,
 Et mainte dame de valour
 Et mainte pucelle ensement
 Appareillies noblement.
 Assez y péust-on oïr
 120 Dous estrumens pour esjoïr.
 Lors fu Ynabele amenée
 A celui qui l'a espousée,
 Qui joians fu de la venue,
 Tel dame li fu eschéue.
 125 Martadigas à non avoit
 Sages et preuz et biaux estoit,
 Et larges et courtois et frans.
 Moult parfurent les noces grans.
 Car arréées telement
 130 Furent qu'il affiert à tel gent.
 Ne s'entremmèrent pas à gas
 Ynabele et Martadigas,
 Mès, com amis et com amie,
 Moult menèrent honneste vie.
 135 Ceus d'Espagne moult honnourèrent
 Roi Martadigas et l'amèrent,
 Quar moult fu sages et vaillanz
 Et à toute honneur entendanz,
 Et douz et courtois et loyaux
 140 Et du cors hardiz et vassaux;

Martadigas.

109 *Qui moult fu ber*, qui avait de grandes qualités.
 113 *Aroi*, rang, personnes de haut rang
 116 *De valour*, de mérite.
 117 *Ensement*, pareillement.
 118 *Appareillies*, ornées, vêtues.
 123 *Joians* ou *jouiaus*, joyeux.
 125 *Martadigas*, autrement *Marchadigas*. — Dans

Tom. I^{er}.l'extrait de Tressan *Marchabias*.

129 *Arréées*, disposées, réglées; *arroi*, *aroi*, rang, disposition, ordre; *arroi de chevaliers*, voy. plus haut. Nous avons conservé *désarroi*.

130 *Affiert*, convient.131 *A gas*, pour un vain plaisir.140 *Vassaux*, courageux. Ph. Mouskes, v. 217.

A point set donner et prometre
 Et largement enz es bons metre.
 Une tèche en son cuer manoit
 Tele que adès li sembloit
 145 Qu'il ne pooit trop honnourer
 Les bons.....

143 *Enz es bons metre*, placer ses bienfaits dans
 les personnes qui les méritaient.

143 *Tèche*, qualité, vertu.
 144 *Adès*, toujours.

Le roman de *Cléomadès* est bien conduit et offre des passages pleins d'intérêt et d'une exquise délicatesse. Froissart, qui aimait tout ce qui frappe l'imagination, avait commencé son éducation dans les romans de chevalerie. Celui de *Cléomadès* fut le premier instrument dont l'amour se servit pour le captiver. Il le trouva entre les mains d'une jeune personne qui le lisait et qui l'invita à le lire avec elle. Il en arriva, sans doute, ce qui advint à Francesca de Rimini et à son amant en lisant le roman de *Lancelot*. Laissons parler Froissart lui-même, ce respectable prêtre, chanoine et trésorier de l'église collégiale de Chimai :

Droitement sus l'eure de prime,
 S'esbattoit une damoiselle
 A lire un rommant : moi vers elle
 M'en vinc, et li dis doucement
 Par son nom : « Ce rommant, comment
 » L'appelez-vous, ma belle et douce ? »
 Elle cloï atant la bouche ;
 Sa main dessus le livre adoise,
 Lors respondi comme courtoise,
 Et me dist : « de *Cléomadès*
 » Est appellés ; il fut bien fés
 » Et dittés amoureusement.
 » Vous l'orés ; si dirés, comment
 » Vous plaira, dessus votre avis. »
 Je regardai lors son doulc vis,

Sa couleur fresce et ses vers yeulx.
 On n'oserait souhedier mieulx,
 Car chevelis avoit plus blons
 Qu'uns lins ne soit, tout à point lons;
 Et portoit si très belles mains
 Que bien s'en passeroit dou mains (*du moins*)
 La plus friche dame dou monde.
 Vrès Diez! com lors ert belle et monde,
 De gai maintien et de gent corps!
 « Belle, di-je, adont je m'acors
 » A ce que je vous oë lire.
 » N'est sons d'instrument ne de lire
 » Où je prende si grant esbat. »
 Et la demoiselle s'embat
 En un lieu qui adonnait rire.
 Or ne vous saroi-je pas dire
 Le doulc mouvement de sa bouche.....

.

Elle me requert par sa grasce
 Que je vosisse un petit lire....

.

Adont laissâmes nous le lire
 Et entrâmes en aultres geugles.

(*Foldtreries.*)

Tout ce petit tableau est charmant : sachons gré à Adenez de l'avoir inspiré ¹.

On ignore l'année précise de la composition de ce roman de *Cléomadès*, qui a dû voir le jour après l'an 1261 (N. S.), puisque le poète y parle, à la fin, de son bienfaiteur Henri III, duc de Brabant, Henri III, duc de Brabant.
 comme étant déjà mort :

Ce livre de Cléomadès
 Rimai-jé li rois Adenès;

¹ Mémoire de La Curne de Ste.-Palaye sur Froissart, en tête de ses poésies publiées par M. Buchon, pag. 6; *L'Espinette amoureuse*, ib., pag. 206, et suiv.

Menestrels au bon duc Henri
 Fui; cil m'aleva et norri
 Et me fist mon mestier aprendre;
 Diex l'en ville guerredon rendre
 Avec ses sains en paradis.

Il dit ensuite, et on le croira sans peine d'après le témoignage de l'histoire, que la mort de ce duc excita les regrets de tous ses sujets. Il fait l'éloge de son bon cœur, et le dépeint comme un prince vertueux, charitable, compatissant et juste. Il rapporte qu'avant de mourir, Henri commanda d'ouvrir les portes de son palais à tous ceux qui voudraient venir le voir, ayant fait mettre beaucoup d'or et d'argent près de lui, afin de le donner aux pauvres. Ce trait touchant, qui ne se lit dans aucun historien, n'est pourtant pas suspect dans la bouche d'un contemporain qui parlait de ce qu'il avait vu comme tout le monde. Après le récit de cet acte de générosité, le poète souhaite toutes sortes de prospérités aux enfans du duc Henri, Jean et Godefroid et au *bon comte Guion*, ou Guy de Dampierre, comte de Flandre. Il parle ainsi du vainqueur de Voeringen et de son frère :

Lui (Jean I) et mon signour Godefroit
 Maintes fois m'ont gardé de froit.

Le poème est terminé par un envoi de douze vers qui manque souvent; il est intitulé :

*C'est li envois que li roys Adenès fait de sen livre au conte d'Artois*¹.

Ce comte d'Artois est Robert II, et l'envoi confirme la conjecture qu'une des deux dames louées dans le préambule du roman, était l'épouse de ce prince. Robert succéda aux états de son père en 1250, et fut tué en 1302, à la bataille de Courtrai qu'il perdit.

¹ Van Praet, *Catal. de la Vallière*, n° 2733, II, 220.

Le récit principal de *Cléomadès* est souvent coupé par d'agréables épisodes, comme l'histoire des prodiges opérés par Virgile, le plus grand enchanteur de Rome, non point par ses vers dont l'auteur ne parle pas, lui poète, mais par sa magie, chose bien plus belle et plus admirable. Entre autres merveilles qui malheureusement n'ont pu résister au temps, Adenez cite les bains de Pouzzole, rappelés aussi par J. De Guyse. Sur chaque baignoire Virgile avait inscrit le nom de la maladie dont ils avaient la vertu de guérir à l'instant même :

Mais sachiez que phisicien
 Qui ont fait maint mal et maint bien,
 Depecièrent tous les escris,
 Car ce n'estoit pas leur pourfis;
 Et si tex bains encore estoient,
 Croi-je que pou les ameroient ¹.

La magie de Virgile (c'est sa sorcellerie que nous voulons dire) est vantée dans l'ouvrage didactique intitulé *l'Image du monde*, composé par Omons ou par Gautier de Metz², encyclopédie rimée qui date du XIII^e siècle. Dans cet ouvrage singulier on lui attribue plusieurs prodiges, tels qu'une lampe inextinguible; un pont très-long qui se soutenait sans être appuyé dans aucune de ses parties; une tête parlante qui prononçait des oracles et répondait aux questions qu'on lui proposait; un jardin impénétrable, et qui cependant n'était fermé que par un mur d'air; une mouche d'airain qui, s'il se trouvait dans l'appartement une autre mouche vivante, volait sur elle et la tuait; un cheval de même matière, et dont la vertu était telle, que les chevaux malades qui le regardaient étaient guéris; enfin un œuf sur lequel était bâtie une très-grande ville qui croulait tout entière

¹ Préliminaires de l'édition du roman de Berte, publié par M. P. Paris, pag. XLVII.

² Le Grand D'Aussy, *Notices des manuscrits*, V, 244; Roquefort, *De l'état de la poésie française*, etc., pag. 255; *Glossaire*, II, 761; Robert, *Fables*, I, CLVII, note 2.

lorsqu'on remuait l'œuf, mais qui, l'instant d'après, se rétablissait d'elle-même. L'auteur ajoute que la mouche, le cheval et la boîte de l'œuf se voyaient encore de son temps à Naples, observation propre à rendre un peu suspectes les allégations relatives à des histoires conservées, au dire des trouvères, dans telle ou telle localité.

L'auteur du *Renard contrefait*, postérieur à l'an 1341, Martin Franc, qui, au XV^e siècle, rima le *Champion des dames*, et les *Gesta Romanorum*, font également de Virgile un magicien.

Antérieurement à Gautier de Metz, Hélinand, mort en 1209, avait fait mention de ces fables. Gervais de Tilbury en rapporte également un certain nombre et cite plusieurs de ces merveilles comme en ayant été témoin oculaire. Les *Faits merveilleux de Virgile* furent imprimés à l'époque de la naissance de l'imprimerie chez A. Trepperel, in-4^o, et chez G. Niverd, in-8^o.

Ce livre a été publié en anglais et est devenu une rareté bibliographique : *Virgilius. This booke treateth of the lyfe of Virgilius, and of his deth and many marvagles that he dyd in hys lyfe tyme by whychcraft and nygramancye thorowgh the help of the devyls of hell. Emprynted in the city of Anwarp by me Johnn Doesborcke....*

La circonstance que cet ouvrage anglais a été imprimé à Anvers, doit nous le rendre encore plus remarquable. Il a été réimprimé en 1812, petit in-4^o, chez J.-M. Creery, à Londres. Cette réimpression, qui n'a pas été mise dans le commerce, a été tirée seulement à 51 exemplaires, dont un sur peau de vélin. Le titre porte le *fac-simile* d'une gravure en bois.

Van Maerlant attribue aussi à Virgile des œuvres surnaturelles :

Maecte eene vlieghe coperine,
Die alle d'andere vliegekine
Jagede al gadere uter stat be.

Spleg. hist., I. VI, 26.

C'est aux enchantemens de Virgile que le voyageur Thévet attribue, d'après la tradition du pays, le chemin qui conduit de Gaëte à Capoue; chemin formé selon lui de carreaux de marbre si considérables, qu'il en est que vingt hommes réunis ne pourraient remuer. Dans le trésor de saint Denis on montrait un miroir de composition chimique, qu'on attribuait à Virgile. Il en est fait mention dans l'ancien inventaire sous le titre de *Miroir du prince des poètes Virgile, qui est de jaiet*. Fougroux de Bondaroi a lu à l'académie des sciences un mémoire sur ce monument.

Au XV^e siècle, dit l'abbé Bertinelli dans son *Discours sur l'état des lettres et des arts à Mantoue, 1775, in-4^o*, on avait coutume de chanter dans cette ville, à la messe de saint Paul, un hymne en l'honneur de Virgile; on y supposait que l'apôtre des nations arrivant à Naples, tourna ses regards vers le mont Pausilippe, où reposent les cendres de Virgile, et qu'il regretta de n'avoir pu le connaître pendant sa vie, afin d'en faire un prosélyte; ce qui est exprimé dans la strophe suivante :

Ad Maronis mausoleum
 Ductus, fudit super eum
 Piæ rorem lacrymæ;
 « Quem te, inquit, reddidissèm,
 Si te vivum invenissem
 Poetarum maxime! »

Naudé a cru devoir défendre Virgile contre l'imputation de magie, précaution inutile, selon Le Grand D'Aussy qui prétend qu'au moyen âge on connaissait deux Virgile, le magicien d'abord, puis le poète¹. Mais nous voilà un peu loin d'Adenez.

¹ Bayle, *Dict.* au mot VIRGILE; Dreux Du Radier, *Récréations historiques*, I, 361; Le Grand D'Aussy, *Notices des manuscrits*, etc. V, 253; *Mémoires de J. Du Clercq*, introd. I, III; Gabriel Peignot, *Manuel du bibliophile*, I, 69; Naudé, *Apologie pour les grands hommes accusés de magie*, Amst. 1712, in-12, pag. 439.

Le duc Henri III de Brabant, loué par Adenez, est mis lui-même au nombre des poètes. Sa première chanson, dit Fauchet ¹, est un dialogue adressé à Guillebert De Berneville à qui il demande s'il *doit quitter l'amour d'une qui l'a laissé; l'autre montre qu'il n'estoit pas fort loyal en amour et en prenoit où il pouvoit.*

Le précieux manuscrit du duc De la Vallière, n° 2719, indique une chanson de Henri III et sept de Guillebert De Berneville, attaché à son service. Il paraît par les chansons de ce dernier, qu'il avait à Courtrai une maîtresse, dont on ignore le nom, et dans la ville d'Audenaerde une autre appelée *Biétris*. Cela était de règle : point de chansons sans amours, et à défaut d'une maîtresse véritable, le poète se serait vu obligé d'en supposer une ². Il n'y avait qu'un inconvénient, c'est qu'il était marié, comme ses chansons nous l'apprennent.

L'envoi de l'une d'elles est ainsi conçu :

Chanson, va-t-en à Courtrai droitement :
 Car là dois-tu premièrement aller.
 Ma dame di, de par son chantéor,
 Sé il li plaist, que te face chanter.
 Quand t'aura ouye,
 Va, sans arrester,
 Erar saluer
 Qui *Valeri* crie.

C'est-à-dire le seigneur de Valeri ³.

Dans une autre, il se plaint qu'il *est hors d'amours, pour avoir été loyal*, et il débite ces maximes dignes d'Ovide :

¹ *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, liv. II, chap. XLVIII. Roquefort, *De la poésie française aux XII^e et XIII^e siècles*, pag. 211.

² *Catal. de la Vallière*; II, 195-196. *Mém. sur la bibl. de Bourg.*, p. 119.

³ Fauchet, liv. II, ch. 24.

Qui refu Roberts de Salveil
 Et Bernars de Saint Valeri?

La Bible Gutot de Provins, dans le recueil
 de Barbazan et Méon; II, 319.

Nus ne se puet avencer
 En amors, fors par mentir,
 Et qui miex s'en sait aidier
 Plus tost en a son plaisir.

Un jeu parti ou tenson est adressé à la dame de Gosnai :

Dame de Gosnai gardez
 Que soyez bien conseillie.
 A Robert Bosquet parlez,
 Tant qu'il soit de vostre aïe ¹.
 Je vous part ² : seigneur arez :
 S'à vo vouloir le prenez,
 C'iert sans le gré vos amis :
 Ensi est le jeu partis ;
 Ou vous l'aurez par lor gré,
 Maugré vostre volenté.

¹ Aïe, aide, secours. Tant qu'il vous soit favorable.

² Je vous fais cette part, je vous donne cette alternative.

L'envoi est à Hue d'Arras. A la fin d'une autre pièce, il nomme le comte d'Anjou.

Quel était le lieu de naissance de Guillebert ? Si l'on s'en rapporte au surnom de Berneville, il était artésien. Nous n'en savons pas davantage.

On n'en connaît pas plus sur l'origine d'Adam ou d'Adenez, nommé le roi, probablement parce qu'il était le chef d'une de ces nombreuses institutions de rhétorique qui existaient aux Pays-Bas, ou parce qu'il avait remporté le prix, le *landsjuwel*, dans un concours de poésie, ou enfin, selon la conjecture de Fauchet, *que possible il fut héraut et roy d'armes du duc son maître* ¹. Une miniature copiée dans l'édition de *Berte*, donnée par M. Paulin Paris, le représente la couronne en tête, par allusion au surnom qu'il prend lui-même dans ses vers, ainsi qu'on l'a vu.

Adenez.

¹ Liv. II, ch. 116.

Jean Mados.

Rien n'empêche de croire qu'Adenez était Belge ; la chose est vraisemblable, puisqu'il fut élevé à la cour du duc Henri. Son nom, diminutif d'Adam, a même une physionomie flamande. M. De la Rue lui donne pour neveu Jean Mados, auteur d'une pièce de vers contre les jongleurs, qui voulaient *afaitier* ou corriger les ouvrages des autres, tandis qu'ils ne faisaient que les *empirer* :

Qu'altres ont fait sont repregnans ¹
 Et à trestoz les bons nuisans,
 Si que jà riens n'a honor
 Qu'il n'en aient ire et dolor.

Mais puisque M. De la Rue confond Adenez avec Adam De la Halle, c'est peut-être de celui-ci que Mados était neveu ². Le nom de *Mados*, rappelle ces vers de Maerlant :

Want dit nes niet *Matocs* drôm
 No Reinaerts, no Arturs boerden.

M. Scheltema a cru qu'un *Willem die Madock* (*Matoc*, *Madox*) avait composé un poème du Renard. S'il ne s'était pas trompé, on pourrait établir quelque affinité entre ce Guillaume et Jean Mados ; mais M. Scheltema est dans l'erreur. Un passage du prologue de *Reinaert de Vos*, prouve que *Willem* ne s'appelait pas *Madock*, mais qu'il composa un livre sous ce titre, peut-être le *Malaghys* :

Willam, die *Madock* maecte.

Cette observation n'a pour but que de prévenir d'inutiles conjectures ³.

¹ Reprenant, censurant.

² *Essai historique*, etc., I, 255.

³ Grimm, *Reinhart Fuchs*, cXLIX. J.-F. Willems, notice sur le *Reinardus Vulpes*, dans le *Messageur des sciences*. 1833, p. 329, et tirée à part, p. 10. J.-H. Bormans, *Notæ in Reinardum*, pp. 15-20 ; Mone, *Anzeiger*, etc., 1834, 197.

M. Van Praet avance qu'au rapport de Marie de France, Adenez traduisit d'abord les *Fables d'Ésope*, de grec en latin, et ensuite de latin en anglais ¹. Nous n'avons rien trouvé de pareil dans les ouvrages de Marie. Marie dit dans l'épilogue de ses fables ² :

Isopet apefuns ce livre

.....

Li rois Henris qui moult fama

Le translata puis en engleis.

M. Van Praet a pris *le roi Adenez* pour un *roi d'Angleterre*. Le véritable monarque était Henri I^{er}, selon M. De la Rue ³.

Adenez est désigné par le président Hénault comme l'auteur d'un roman de *Bertand du Bois*, que nous ne connaissons pas; d'autres lui attribuent *Doolin de Mayence*, que M. De Roquefort met sous le nom de Huon de Villeneuve, mais on ne saurait lui contester le roman des *Enfances d'Ogier* ⁴ (et non des *enfants*, comme l'écrit M. De la Rue), puisqu'il s'en déclare expressément l'auteur. De même que Savari, moine de St.-Denis, avait communiqué à Adenez la *vraie histoire* de Berte et de Pepin, Nicolas de Reims, appartenant à cette abbaye, lui fit part de celle d'Ogier le Danois. M. De Roquefort, dans son glossaire, a interverti l'ordre de ces communications littéraires et donné à Savari ce qui revenait à Nicolas de Reims ⁵.

Nous transcrivons le commencement du roman d'Ogier le Danois, qui n'est pas encore sorti de l'obscurité des bibliothèques ⁶.

¹ *Catal. de la Vallière*, I, 221.

² *Poésies de Marie de France*, éd. de Roquefort. 1820, II, 40, 401.

³ III, 92.

⁴ *A catalogue of the Harleian MSS. in British museum*. London, 1808, in-fol. III, 141, n° 4404.

⁵ II, 755.

⁶ Fonds de la Vallière, n° 2729.

Ogier le Danois.

Bien doit chascuns son afaire arréer
 A ce qu'il puist sa vie eu bien user.
 Aumosnes est dou bien amonester
 Et des preudoumes le bien fait recorder,
 5 Car nus n'el ot qui n'en doie amender.
 Pour ce me plaist estoire à deviser
 Certaine et vraie, qui moult fait à amer ;
 Ce est d'Ogier qui tant fist à loer,
 Qui, pour l'amour de Dieu à conquister
 10 Et pour sa foi essaucier et lever,
 Fist maint païen l'ame dou cors sevrer,
 Par lui morurent maint Turc et maint Escler.
 Cil jougléour qui ne sorent rimer,
 Ne firent force fors que dou tans passer ;
 15 L'estoire firent en plusours lieux fausser,
 D'amours et d'armes et d'onnour mesurer
 Ne sorent pas les poins ne compasser,
 Ne les paroles à leur droit enarmer
 Qui apartiennent à noblement diter ;
 20 Car qui estoire veut par rime ordener,
 Il doit son sens à mesure acorder
 Et à raison, sans point de descorder,
 Ou il n'i puet ne ne doit assener.
 Li rois Adans ne veut plus endurer
 25 Que li estoire d'Ogier, le vassal ber,
 Soit corrompue, pour ce i veut penser,

Plaintes contre les mauvais jongleurs.

1 *Arréer*, régler. *Cléomadès*, v. 129.

3 *Aumosnes*, bonne action; c'est donner que d'offrir de bons exemples et rappeler les belles actions des prud'hommes.

5 *Ot*, entend.

11 *Sevrer l'âme du corps*, séparer l'âme du corps; *maint païen*, à maint païen.

12 *Turc..... Escler*, Ph. Mouskes, v. 3453, 7328.

16 Ils ne surent pas exposer dans leur juste mesure et avec le ton convenable, tout ce qui tient aux

amours, aux armes et à l'honneur, ni se servir de l'expression propre, ni conserver aux mots leur vrai sens.

19 *Diter*, dicter, d'où *diotid*, *dictier*, pièce de poésie.

23 *Sans point de descorder*, sans s'en écarter.

23 Où il ne peut ni ne doit y viser, s'en mêler.

24 Voyez la quatrième partie de cette introduction, et la dissertation sur Roland et les paladins de Charlemagne.

25 *Le vassal ber*, cette expression, en impliquant

INTRODUCTION.

CLXXXIX

- Tant qu'il le puist à son droit ramener,
 K'au roi Adam le plest à commander
 Celui que il ne doit pas refuser
- 30 Que ses commans ne face sans véer,
 C'est li quens Guis de Flandres seur la mer.
 Li jougléour deveront bien plourer
 Quant il morra, car moult porront aler
 Ainz que tel père puissent mais recouvrer :
- 35 Or le nous vueille Diex longuement sauver.
 Droit enz ou tans k'yer couvient cesser,
 Que arbrissel prennent à boutonner
 Et herbeletes commencent à lever,
 Ala Adans, plus ne volt demourer,
- 40 A Saint Denis, en France, demander
 Comment porra de ceste estoire ouvrer,
 Parquoi le puist seur vérité fonder,
 Car n'i vorra nule riens ajouster
 Fors que le voir, et mençonges oster,
- 45 Là où seront les vorra fors sarcler.

Guy, comte de Flandre,
 père des jongleurs.

l'idée de sujétion féodale, se rendrait peut-être assez bien par *le courageux et loyal baron*.

27 *A son droit ramener*, en rétablir les vraies traditions.

30 *Commans*, commandemens; *sans véer*, sans obstacle, sans hésitation, *ve(f)ars*.

35 *Nous*, Adenez fait cause commune avec les jongleurs, qui, suivant M. De la Rue, ne se confondaient point avec les ménestrels.

36 La description du printemps, comme début de compositions poétiques, est encore un des nombreux lieux communs des trouvères et des troubadours.

A l'issue d'avril, un temps doux et joli
 Que erbelete poignent et pré sont raverdi
 Et arbrissel désirent qu'il fussent parfleur...

Berte aus grans piés, p. 1.

En may e'arbre et pré sunt fiori
 Et vert de fueilles, que joli
 Fait ès selves (*bois*) et ès foriés,
 Que cil oisiel content adlés,
 C'amoureux cuers fait novvians sons...

Renart le nouvel, MÉON, IV, 127.

... En la saison qu'arbres florissent
 Hors du manoir aux champs yssy,
 Pour veoir les biens qui de terre yssent
 Et comme oyseaux se resjouissent
 Quant voient leurs pers arriver,
 Aussi comme herbes reverdissent
 A l'issue du temps d'iver....

Le débat de deux demoiselles, Paris, 1825,
 in-8°, p. 2.

Li solaus se torne al serain .
 Et s'eniellist et soir et main :
 Li ciels est clers, li airs est purs ;
 Adiés s'en vaît li tans obscurs ;
 L'ore est et soef et serie ;
 La terre est muet de mort à vie ;
 L'erbe verdoie et la flors nest ;
 Vie et verdors cas bos revest.
 L'aloete conte d'amor,
 Si estrine l'aube del jor, etc.

Partonopeus de Blois, CRAPELET, I, 1.

43 *Seur*, sur.

44 *Fors que le voir*, que la vérité.

45 *Fors sarcler*, arracher.

Ogier, prisonnier à Saint-Omer.

Uns courtois moignes cui Diex puisse honorer ,
 Dant Nicolas de Rains l'oy nommer ,
 Li fist l'estoire de chief en chief moustrer ,
 Si comme Charles en fist Ogier mener
 50 En sa prison, el bourc à Saint-Omer.
 Icesto estoire dont ci m'oez parler ,
 Est gracieuse à dire et à chanter.
 En la matère vueill des or mais entrer ,
 Plus ne m'en quier tenir ne arrester ;
 55 Or me doinst Diex que la puisse achever
 En tel manière c'on ne m'en puist blasmer.
 Jadis avint au tans c'a en arrier
 Que Charlemaines , qui tant fist à prisier ,
 Fu en Espagne pour paiens guerrier ,
 60 Si que il dut arriere repairier.
 De vers Hongrie li vinrent messagier.
 « Sire, font-il, nous vous venons noncier
 Que li Danois ne vous ont gaires chier.
 De Hongrie ont essillié grant quartier ,
 65 Li dux Gaufrois fait moult à desprisier ,
 Quant il guerrie. Coustance au cuer entier ,
 Voustre chièr ante, cui Diex gart d'encombrier,
 Par nous vous mande que li venés aidier ,
 Car d'aye a, ce sachiez, tel mestier

Le duc Godefroid de Danemarck.

50 *El*, dans le.

54 *Tenir*, tarder, abstenir.

55 *Doinst*, donne, au subjonctif.

58 *Qui tant fist à prisier*, phrase faite, comme on l'a déjà vu. *Aymeri*, v. 124.

62 Il paraît que quelques écrivains à la mode ont découvert une grande finesse de l'art d'écrire, dans la substitution de *fit-il* à *dit-il* ; ils ont, il est vrai, des exemples respectables par leur ancienneté, mais ce n'était pas en cela qu'il convenait de les imiter avec une si puérile affectation. *Noncier*, annoncer.

65 *Gaufrois*, Godefroid. Le nom de Godefroid, rapporté dans l'*Histoire des invasions des Normands*, est peut-être une variante de celui de *Freyr*, qui se trouve dans le chant de *Lodbrok* :

Hjugga vér med hjórví !

Hilder var synt i vexti,
 A' dr Freyr konung felli
 I Flæmingja veldi, etc.

Ce qui signifie : « Nous avons frappé du glaive ! Le combat était douteux avant que le roi *Freyr* succombât dans les champs des Flamands. » *Krakas maal*, etc., éd. de M. C.-C. Rafn. Copenh., 1826, in-8o, 10^e strophe. *Freyr* (*Frærr*, *Frær*), était le nom du dieu du soleil et du solstice d'hiver, de la fécondité, des moissons, de la paix, des richesses et de l'abondance. *Edda Sæmundar hins Froda*, pag. III. Hauniæ, 1828, in-4o, pag. 361, et notre *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique* ; II, 29, 20.

66 *Au cuer entier*, au cœur intègre.

67 *Voustrè chièr ante*, votre chère tante.

69 *Aye*, secours, aide ; *mestier*, besoin.

- 70 Que son roiaume li couvendra widier
Par droite force, et aler mendier,
Se ne metés conseil en li vengier. »
Charles l'entent, le sens cuide changier,
Dieu en jura, le père droiturier,
- 75 Que là ira pour Danois chastier,
Ains qu'il reviegne l'aront comparé chier;
Se Diex le sauve, qui tout a à baillier,
Le duc Gaufroi fera le chief trenchier
Ains qu'il là vieigne, ne vient merci prier.
- 80 Lors fist li rois, en cui n'ot k'enseignier,
Tous ses barons mander, sans détrier,
De ces nouveles se vorra conseilier,
Car n'est pas sages, bien le puis tesmoignier,
Qui sanz conseil vut grant chose embracier.
- 85 Mout biau leur sot la besoingne acointier.
Quant oy l'orent li baron chevalier,
Il virent bien qu'il avoit désirrier
De la besoingne reprendre; sans targier,
Tout li loèrent duc et conte et princier,
- 90 Car par raison ne le pooit laisser,
Car amis doit pour son ami veillier
Et l'avoir meitre et le cors travaillier,
Ou il n'a pas en lui cuer droiturier.
Cis consaus fist le roi eslécier :
- 95 Trestout errant, sanz point de délaier,
Vers Danemarche a fait s'ost adrécier.
Quant li dus Namles sot ce grant destorbier,
Bien povez croire, moult li dut anuier,

Le duc Naymes.

70 *Li couvendra widier*, lui faudra abandonner, vuidier.

73 *Le sens cuide changier*, pense se trouver mal.

76 *Comparé chier*, payé cher.

77 Si Dieu le protège, lui qui dispose de tout.

80 *En cui n'ot k'enseignier*, en qui il n'y avait que sagesse. Ph. Mouskes, v. 5835.

81 *Sanz détrier*, sans délai.

84 *Fut, vent*.

85 *Biaux*, bien; *acointier*, raconter.

87 *Désirrier*, désir.

88 *Targier*, tarder.

89 *Loèrent*, approuvèrent.

92 *L'avoir meitre*, exposer ses biens.

94 Ce conseil réjouit le roi.

95 *Errant*, aussitôt, *sanz point, de délaier*, sans délai.

96 *S'ost adrécier*, diriger son armée.

97 *Namles*, Naymes, Nevelon, Niebelung; *Destorbier*, agitation.

- Car éue ot sa seror à moillier
- 100 **Ogier.** Icis Gaufrois, dont ci m'oez raisnier.
N'en ot c'un fill, on l'apeloit Ogier,
Et une fille dont pour voirs puis jugier
C'on ne devroit plus bele souhaidier,
Flandrine. Non ot Flandrine : or plus parler n'en quier.
- 105 Icele Dame dont vous oy avés,
La suer Namlon qui de Baivière ert nés,
Fu mère Ogier qui tant fu alosés;
Ne vesqui gaires, dont ce fu grant pités,
Car moult fu bele et plaine de bontés.
- 110 Li dux Gaufrois ert jà remariés,
Femme ot reprise plaine de mauvestés,
Car ainc ne fu par li nus biens loés
Ne pourchaciez ne faiz ne alevés.
Corras, Hues et Giboués. III filz en ot, Corras ot non l'ainsnés,
- 115 Li autres Hues et li tiers Giboués.
Quant Namles vit que Charles fu irés,
Isnielement fu uns briés seelés,
En Danemaroch fu à Gaufrois portés
De par Namlon, qui estoit ses privés :
- 120 Li corrous Charle ne li fu pas celés;
Ainçois li fu bien dis et recordés.
Quant il oy k'ainsi fu tormentés
Rois Charlemaines sor lui et abosmés,
Moult durement en fu espoentés.
- 125 De par sa terre a ses barons mandés
Pour conseil querre, et il li fu donnés
Tels que encontre Charlon soit tost alés,
En sa merci se soit dou tout livrés.
Gaufrois l'entent, tantost s'est arréés,
- 130 Encontre Charle s'en va tous aprestés;
- 99-100 Car ce Godefroid dont vous m'entendez parler ici, avait épousé sa sœur.
- 101 *Ogier*, sur les généalogies d'Ogier et les traditions qui lui sont relatives, surtout dans le pays de Liège, consulter la dissertation sur Roland.
- 107 *Alosés*, loué.
- 108 *Pités*, pitié.
- 112 *Ainc*, jamais.
- 117 *Isnielement*, promptement; *briés*, bref, lettre; *seelés*, scellé.
- 119 *Ses privés*, son privé.
- 121 *Ainçois*, au contraire.
- 123 *Abosmés*, fortement ému à cause de lui.
- 124 *Durement*, fort; *espoentés*, épouvanté.

O lui Ogier, son fill qui fu senés,
 Doux et courtois et bien endoctrinés,
 Contre Charlon ala, c'est vérités.
 Ainc ne finèrent tant qu'il fu rencontrés.
 135 Jà ert li rois l'aigue dou riu passés,
 Grant joie en ot Namles et li barnés,
 Quant de Gaufroi s'orent nouveles tés.

133 *Contre*, vers.

134 *Finèrent*, cessèrent.

135 *L'aigue*, l'eau, *Aigue-morte*, *Aigue-perce*;
riu, ruisseau, rivière.

136 *Li barnés*, le baronnage, les barons. Ph. Mous-
 kes, v. 359, 454b.

137 *Tés*, telles.

Guy de Dampierre, comte de Flandre, pour qui Adenez fit le roman d'Ogier et qu'il loue dans celui de *Cléomadès*, comme le *père des ménestrels et des jongleurs*, nous ramène en Flandre. Ce prince prit les rênes du gouvernement en 1280. Son frère aîné, tué dans un tournoi, à Trazegnies, par la perfidie des D'Avesnes, ses frères du premier lit, n'était pas un protecteur des lettres moins éclairé ni moins magnifique. La Serna Santander et Méon pensent que c'était de lui que Marie, surnommée de France, voulait parler, en affirmant Marie de France. qu'elle a écrit ses fables parce que, dit-elle,

Cil m'en semunt
 Ki flourz est de chevalerie,
 D'enseignemenz, de curtoisie;
 Et quant tex hum m'en ad requise,
 Ne voil lessier en nule guise
 Que n'i mette traveil et peine;
 Or ke m'en tiegne pur vileine
 Mult deit feire pur sa préière ¹.

Ce paladin accompli est nommé dans la conclusion.

¹ Prologue des fables; II, 61.

Том. Ier.

Marie ai num, si suis de France.

.
 Pur amur le cumte Willaume,
 Le plus vaillant de cest royaume,
 M'entremis de cest livre feire
 Et de l'angleiz en roman treire ¹.

N'est-il pas évident que, par la connexion des idées, *cest royaume* se rapporte à *France*, et que, par conséquent, le comte Guillaume y devait appartenir? ce qui était en effet, puisque la Flandre formait une *pairie française*.

M. Robert a imaginé que ce comte si célèbre, cette fleur de la chrétienté, était Guillaume d'Ypres, personnage obscur de la première moitié du XII^e siècle. *His powerful fleming supporter*, comme dit un critique anglais; cette malencontreuse opinion ne peut obtenir aucun crédit ².

Le Grand D'Aussy se fait le champion de Guillaume de Dampierre, époux de Marguerite; il fallait dire son fils.

MM. De Roquefort, Auguis et De la Rue, et après eux M^{lle} Louisa Stuart Costello ³, se prononcent pour Guillaume Longue-espée, fils naturel du roi Henri II ⁴. Cette opinion est fondée sur les raisons suivantes:

1^o Marie écrivait en Angleterre. Mais quoiqu'elle y ait habité, il n'est pas certain qu'elle y ait passé toute sa vie, rien ne s'opposait d'ailleurs à ce qu'elle fit en Angleterre l'éloge d'un prince étranger, d'un prince flamand, né dans un pays qui avait avec l'Angleterre des relations fréquentes d'intérêt.

¹ II, 401. Le *Journal de la librairie*, pour 1832, annonce l'impression d'un titre et d'un faux titre, pour les poésies de Marie de France, pour en faire une *fausse seconde édition*.

² *Fables inédites*, I, CLIV.

³ *Specimens of the early poetry of France*. London, Pickering, 1835, in-8°. *Athenæum*, 16 mai 1835, pp. 369-370.

⁴ De Roquefort, *Poésies de Marie de France*; I, 17; Auguis, *Poètes français*; I. 412. De la Rue, *Essai histor.*; III, 69; Jauffret, *Lettres sur les Fabulistes*, lett. 34.

2° « Guillaume de Dampierre, dit M. De la Rue, n'avait par lui-même aucun droit au titre de comte, et les gentilshommes d'alors n'usurpaient pas des titres, comme ceux de nos jours. Il est vrai qu'il avait épousé Marguerite de Flandre, mais il était mort trois ans avant qu'elle eût hérité du comté de Flandre, par la mort de sa sœur Jeanne, décédée sans enfans; il n'a donc jamais eu le titre de comte, et son fils Guy de Dampierre ne le prit qu'à la mort de sa mère, en 1280¹. »

Cet argument n'effleure pas même notre opinion. D'abord il ne s'agit pas de l'époux de Marguerite, mais de son fils, mort en 1251. Quoiqu'il n'eût pas plus régné que son père, il porta effectivement, comme succédant aux droits de Marguerite, le titre de *comte*. Joinville ne l'appelle pas autrement. « Et pourtant que le bon roy se croisa, aussi se croisèrent..... Guillaume, comte de Flandre, son frère Guion de Flandre². » Les poètes du temps s'expriment de la même manière, et on lit à la fin d'un traité intitulé : *La manière et facture des monstres des hommes qui sont en Orient et plus en Inde* :

Désormais voel finer cest livre,
Car je (le) voel rendre délivre
A çaus ki amèrent *le conte*
Por cui j'ai mis cet livre en conte,
Après les *Fables d'Ysopet*.

Ces derniers mots donnent lieu à La Serna d'attribuer ce traité à Marie³.

Gautier de Belle-Perche, dans son roman de Judas Machabée, terminé par Pierre Du Riez ou Ries⁴, s'exprime sur le même person-

¹ De Roquefort, 70.

² Éd. de Du Cange, p. 22, voyez de plus pp. 53, 68, 71, 75, 80.

³ *Mém. sur la bibl. de Bourg.*, p. 7.

⁴ Fauchet, liv. II, 122-123. De la Rue, III, 178.

nage, sans aucune équivoque et dans des termes équivalens à ceux de Marie :

. Monsieur Guillaume
 Qui de l'empire et du royaume
 Porte le pris de chevalier
 Et de preud'homme droiturier,
 En Flandre doit avoir son iestre.

Enfin dans le *Couronnemens Renart*, on lit :

Pour la noble chevalerie
 Qui jadis fu si envauchie
 En France et en toute Bretagne,
 En Engleterre, en Allemaigne,
 Partout l'empire et le roiaume,
 Dou preu vaillant *conte Guillaume*
 Qui jadis fu contes de Flandres,
 Pour le grant non dont nus eschandres
 Ne fu de lui, dont vilains dis
 Fust oncques contés ne oïs,
 M'est pris talent et volentés
 Que pour çou qu'il fu si senés ¹,
 Si larges, si preus, si cortois,
 Par raison déuist iestre rois.

 Pour coi ma matère pris ai
 Sous celui que j'ai dit desai.

Dans la suite de ce prologue, l'auteur raconte la mort de Guillaume, au tournois de Trazegnies ².

L'argumentation de M. De la Rue est donc complètement battue en ruines. Il est plus heureux lorsqu'il dit : « M. Méon, dans la préface du roman du Renard, a attribué à Marie de France, une branche de

¹ Sensé, sage.

² *Le roman du Renart*, éd. de Méon ; IV, 6.

ce roman, intitulée : *le couronnement du Renard*. Mais le passage de cette branche sur lequel s'appuie le laborieux éditeur, pour défendre son opinion, me semble prouver positivement le contraire. » Cela fait, M. De la Rue passe outre. On est fort ébranlé, si au lieu des passages invoqués par M. Méon, on s'arrête à ceux-ci :

Et pour çou dou conte Guillaume
Qui ceste honor eut encharcie,
Pris mon prologue *com Marie*
Qui pour lui traita d'Izopet.

.

. Cest conte
Que je traitié pour le *bon conte*
Ai isi, com avés oï.

.

Et pour çou veil ici en droit
Raconter pour coi m'entremet
Des bons proverbes d'Izopet.

Remarquons que M. Méon a omis quelques vers que M. Robert a rapportés ; les voici :

Or entendez pour Diu, seigneur,
Coment Marie nos traita
Des proverbes qu'ele trova
Et dont jà desus nos a dit,
Si entendés com ele dit :
Cil qui sevent des écritures.

Ici viennent dans le manuscrit le prologue, 197 fables et la conclusion.

Cependant il n'y a pas d'obstacle absolu à croire que Marie ait parlé ainsi d'elle-même à la troisième personne, puisque dans le *Lai de Gugemer* elle dit :

Oiez, seigneurs, que dit Marie
Ki en un tens pas ne s'oblie.

Cette branche pourrait donc, à toute force, lui appartenir, et si le style ou plutôt l'orthographe en est différente de celle des lais et des apologues, on répondra avec une certaine vraisemblance, que Marie n'était pas encore allée en Angleterre, ou qu'elle a préféré se servir d'un autre dialecte. Au surplus, M. De la Rue ne fait point cette objection que nous avons prévenue.

Que si l'on refuse de considérer Marie comme l'auteur du *Renard couronné*, à cause des vers cités, on y trouve du moins un argument en faveur du sentiment de ceux qui prétendent qu'elle a écrit pour le comte Guillaume de Dampierre : *Marie..... pour lui traita d'Izopet.*

M. Méon est disposé à admettre, en outre, que Marie était née dans un pays dépendant de la Flandre. Car elle se déclare de France, dont la Flandre faisait partie, et elle ajoute que le comte Guillaume était son seigneur, s'il est vrai que le *Couronnemens Renart* soit d'elle, puisque c'est dans cette composition que M. Méon va chercher ses preuves :

Argent pour toi pierdu avons
No bon singnour qui tant valoit,

Et ailleurs :

Mais de çou , sachiés, ne dout mie
Que puisque *li miens sire* est mors,
Ses nons encor n'est mie mors.

On pouvait cependant s'exprimer ainsi sur un prince au service duquel on était, ou dont on éprouvait la protection. Une critique loyale ne doit rien dissimuler.

On n'en trouve pas davantage sur cette femme célèbre, si ce n'est au vers 132 du *Couronnemens Renart*, qui, toujours en la supposant auteur de cette pièce, ferait soupçonner qu'elle était mariée de ma-

nière à s'en repentir :

Et dont puis qu'il vaut mius tous mors,
C'un vilains vis¹ cui sui amors².

M. Robert nomme le poète Butor, qui, en 1294, fit le roman de *Constans*, par ordre du comte Guy de Dampierre³, et qui a peut-être des droits à la composition du *Renard couronné*.

Butor.

La tante des comtes Guillaume et Guy, la comtesse Jeanne, eut aussi son poète en titre, car un poète alors était un indispensable officier de la maison des princes. Le règne de cette princesse fut agité. Mariée à Ferdinand de Portugal, elle le vit, à la bataille de Bovines, tomber entre les mains des Français et traîné en triomphe :

Quatre ferrans bien ferrés
Trainoient Ferrant bien enferré,

disaient le peuple, que les misères des grands mettent en gaieté, et les chroniqueurs qui font quelquefois du bel esprit avec les mots que jette le peuple⁴. Un imposteur qui se fit passer pour Baudouin IX, père de la comtesse, excita ensuite du trouble en Flandre. Cependant Jeanne avait encore des momens à accorder à la poésie.

Manessier, dont nous ignorons l'origine, acheva le roman de *Perceval*, de Chrestien de Troyes, et le dédia à la comtesse Jeanne, environ entre les années 1208 et 1210. L'auteur parle d'un superbe tombeau qu'on avait élevé à Perceval :

Manessier.

¹ Vivant.

² Méon, I, IX. *Archiv. philol.*, I, 220-224; III, 64-69.

³ *Fables inédites*, I, CXXIX, note.

⁴ Ce jeu de mots a été traduit en latin, dans les *Gesta Ludovici VIII*, de Nicolas de Braie ou de Braia :

Nam Ferrandus erat ferratus compe de ferri.

INTRODUCTION.

La sépulture puet véoir,
 Sor quatre pilers d'or séoir,
 Si com Manesiers le tesmoigne
 Que à fin traist ceste besoigne,
 El non *Jehane*, la contesse,
 Qui est de Flandres dame et maistresse ¹.
 Et par ce que tant ai apris
 De ses bones mours à délivre,
 Ai en son non finé mon livre.
 El non son aiol comencha,
 Ne puis ne fu dès lors en chà
 Nus hom qui la main i mesist
 Ne de finer s'entremesist ².
 Dame, por vos s'en a peiné
 Manesiers, tant qu'il a finé
 Selonc l'estoire proprement ³.

Le président Bouhier s'est mis en tête que *Manessier* était le nom propre de Chrestien de Troyes ⁴, et comme une erreur conduit à une autre, il fait Jeanne petite-fille de Philippe d'Alsace, dont elle était petite-nièce.

Jean Dyckeman.

M. Robert signale en Flandre, au XIII^e siècle, un poète dont le nom appartient à la partie flamingante du pays. C'est Jean Dyckeman, surnommé *le laboureur*, et dont nous soupçonnons que le nom véritable était *Ackerman*, qui a la même signification, et qu'on rend dans les chroniques latines par *Agricola*. Cet auteur traduisit les distiques de Caton, pour les enfans de Philippe de Montmorency, seigneur de Névèle ⁵. Mais il n'y eut pas de seigneur de ce nom avant

¹ Pour

Qui de Flandre est dame et maistresse.

² Et depuis que Chrestien de Troyes l'eut commencé pour Philippe d'Alsace, personne n'y mit la main et ne s'entremet de le finir.

³ *Hist. litt. de la France*; XV, 252.

⁴ Note sur Du Verdier; I, 319.

⁵ Et non pas *Muelle*, comme dit M. Robert; I, clxiv.

le milieu du XV^e siècle. Il y a donc erreur dans la désignation de ce personnage, ou Jean Dyckeman doit être placé à une époque plus rapprochée de nous ¹. Et en effet, son style paraît assez moderne, à en juger par ces vers :

Caton fu preu chevalier et sage homme,
 Maint bon conseil, en la cité de Romme,
 Donna jadis pour la chose publique :
 Un livre fist vaillant et autentique :
 Par grant amour lui mit un propre nom.
 Jules César, ung homs de grant renom,
 Sur les Romains lors gouvernoit l'empire.
 En ce monde, qui va de mal en pire,
 Y eut grant destors entre lui et Pompée :
 En Thessale le vainquit à l'espée.
 Adont Caton qui moult ama franchise,
 Pour eschever (*esquiver*) de César l'entreprise,
 En Libie s'en alla o sa route (*avec ses troupes*):
 Illec mourust, etc.

Le traité de Gilles de Rome, de l'ordre de St.-Augustin, *De regimine principum*, avait été présenté à Philippe-le-Hardi, fils de Henri de Gand saint Louis. La traduction qu'on en fit presque aussitôt, fut dédiée à Philippe-le-Bel, avant qu'il montât sur le trône. L'abbé Le Beuf ² remarque que dans plusieurs manuscrits, s'est glissée une faute sur le nom de l'auteur. Un exemplaire de la bibliothèque royale de Paris marque qu'il s'appelait *Henri de Gauchi*. C'est le nom que lui donne Du Cange, dans la Table des écrivains français consultés pour la rédaction de son *Glossaire*. Le Beuf avait lu la même chose dans le manuscrit des Minimes de Tonnerre. Mais ces deux manuscrits lui avaient paru défectueux. Celui de la bibliothèque du roi

¹ Robert, I, CLXIV. Sur les trad. flamandes de Caton, Voyez Hoffmann von Fallersleben, *Horae Belgicae*; I, 116.

² *Recherches sur les plus anciennes traductions*, etc. ACAD. DES INSCR., XVII, 783.

n'a été copié que vers le temps de Louis XI, sur du papier et par une très-mauvaise main; celui de Tonnerre était si peu exact, qu'au lieu d'écrire *Gilles de Rome*, pour le nom de l'auteur du livre, on y avait mis *Hirei de Rome*. Le Beuf eut recours à un troisième manuscrit, conservé parmi ceux du chancelier Séguier, et très-bien écrit au XV^e siècle, où, au lieu du nom de Henri De Gauchi, il lut deux fois *Henri de Gand*. Voici le commencement du volume : *Ici commence la doctrine et composition de frère Gille de Rome, de l'ordre des augustins, au commendement et instance de noble roy Philippe de France, laquelle est divisée en trois livres particuliers, jadis composés de latin en François, par maistre Henri de Gand, à l'ordonnance dudit roy.*

Or Henri Goethals ou de Gand naquit dans cette ville en 1217, et se fit recevoir docteur à l'université de Paris¹. C'est lui que l'école, dans son pédantesque enthousiasme, salua du nom de *docteurs solennel*.

Mahieu ou Mathieu de Gand.

Né dans la même ville que Henri Goethals et que Philippe Mouskes, Mahieu ou Mathieu fit des chansons dialoguées; dans l'une, que Fauchet avait vue, il demandait si l'on peut *changer s'amie pour une plus belle* : grande et sérieuse question, de celles qu'on agitait dans les cours d'amour, que Martial de Paris a traitées et que Benoît de Court a commentées avec toute la formidable artillerie de la jurisprudence².

Au XIII^e siècle, la Flandre française et le Cambrésis jetèrent un certain éclat littéraire. La ligne qui les séparait de leurs voisins est tracée par Guillaume Le Breton. Ce poète latin contemporain avait

¹ *Notice sur Henri de Gand*. Gand, P.-J. Van Ryckegem, 1828, broch. in-8° de 16 pages, avec portrait. *Esquisses biographiques sur la maison de Goethals, rédigées par M. le chevalier de la Basse Mouturie et extraites du deuxième volume de l'Annuaire historique de l'ancienne noblesse de France, par M. de St.-Allais*. Paris, Guyot, 1835, in-8° de 57 pages, avec portraits et un suppl. imprimé à Gand, pp. 57-97. Ces brochures, où il y a des renseignemens qu'on ne trouve pas ailleurs, pèchent contre la vraie critique historique, dans tout ce qui tient à l'origine nobiliaire de la famille qu'elles sont destinées à mettre en relief.

² Fauchet, liv. II, ch. 67; La Serna, *Mém. sur la bibl. de Bourg.*, p. 112.

sui Philippe-Auguste en Flandre, et, après le récit de la bataille de Bovines, il s'exprime ainsi :

Hinc quoque Cortraci vi mænia capta subivit,
 Nos ubi barbaricæ post verba incognita linguæ,
 Sub qua longa diu fueramus tædia passi,
 Demum nativæ cognovimus organa vocis.
 Insula.¹.

Le poète le plus remarquable de Lille, durant cette période, est Jacquemart Gielée. Jacquemart Gielée ou Gelée, auteur de *Renard le nouvel*, poème de 8048 vers, et où se trouvent plusieurs chansons avec leur musique. Il le termina en 1288, ainsi qu'il l'indique lui-même :

En l'an del incarnation
 Mil et deus cens et quatrevins
 Et huit, fu chi faite li fins
 De ceste branche, en une ville
 Que on apièle en Flandres Lille,
 Et parfaite au jour saint Denis.

Gielée ne dit pas où il a puisé les fables qu'il raconte, et laisse indécise la question si souvent débattue de l'origine primitive de cette fiction ingénieuse, dont le fonds semble du domaine général des nations, sans appartenir à aucune en particulier, et qui, en prenant diverses formes, a dû recevoir l'inévitable empreinte des temps, des localités et des mœurs; fiction inépuisable et dont les expositions les plus anciennes qui nous soient connues, paraissent être néanmoins un fruit du sol belge².

¹ *Philippidos* lib. IV, v. 585. *Recueil des hist. franç.*, XVII, 238.

² Jacquemart Gielée a été transformé par Sanderus et Foppens en *Jacquemantius Grelæus*, Fauchet, liv. II, ch. 124; La Croix du Maine, I, 386; Du Verdier, II, 257; Prosper Marchand, *Dict.*, I, 105 et 274-281; Paquot, I, 423-425; La Serna, *Mém. sur la bibl. de Bourg.*, p. 113; De Roquefort, *Essai*, etc., p. 162, *Gloss.*, II, 764; Méon, éd. du Renard, avec le supplément de M. Chabaille; *Biogr. univ.*, article de M. Weiss; *Dict. de la convers. et de la lecture*, etc.; J. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. CXLVII.

Trouvères de la Flandre française.

La matière s'étendrait indéfiniment sous notre plume, si, au lieu de ne leur accorder qu'une simple mention, nous consacrons un article spécial à chacun des auteurs dont il nous reste à parler. La nécessité d'abréger nous oblige à nommer simplement Jean Fremaux ou Frumiaux, Pierre-le-Borgne ou le Trésorier, Richard et Marie ou Marotte Dregneau de Lille, Michel dou Mesnil, seigneur du village d'Auchy, Jean Durpain, moine de Vaucelles, le chevalier André, Jean et Gandor de Douai; ce Gandor, dont le roman du *Chevalier au Cygne* sera longuement analysé dans notre second volume; enfin Gilles Li Muisis de Tournai, né vers l'an 1279¹.

Gilles Li Muisis.

La *Bibliotheca Belgica*, et d'après elle la *Bibliothèque historique de la France*, cite plusieurs ouvrages en rime française par Li Muisis². A la fin du manuscrit contenant la suite de sa chronique, lequel provient de M^{lle} Le Candele, on lit une chronique biographique en vers alternativement latins et français, des dix-sept abbés de St.-Martin de Tournai. Voici quelques-uns des vers qui concernent Li Muisis lui-même, le dernier sur ce catalogue :

Gilles Li Muisis fu només
 Grant paour ot quant fu somés
 S'il volroit le faix entreprendre,
 Consentir convenoit ou rendre....
 Or fu maistres dix et septismes....
 Pape Jehans vinte-deusismes
 Cassa, pour voir, l'élection....
 puis le pronuncha
 Abbet
 Trestoutes ses prospérités,
 Et toutes ses adversités
 En son livre seront trouvées,
 Car il les a bien registrées³.

¹ *Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*, p. 53.

² Foppens, I, 31; *Bibl. histor. de la France*, I, n° 8631, 12634.

³ Notice par M. De Gerlache, dans le *Messager des sciences et des arts de la Belg*, 1835, p. 382.

Les *Lamentations* de Li Muisis ont été vendues à Paris, il n'y a pas long-temps; ce manuscrit, probablement unique, avait appartenu à sir R. Heber. Sanderus en a parlé¹.

La ville de Cambrai a trouvé dans M. Arthur Dinaux un écrivain jaloux de son illustration. Son ouvrage sur les trouvères Cambrésiens² a fait passer sous nos yeux dans une suite d'articles instructifs et piquans, Alars, Albert, Camelain, Enguerrand d'Oisy, Foucquart, Geoffroy de Barale, Guy, Jacques, Jean du Pin, Jean le Tartier³, Mars, Martin le Béguins, Raoul, Roix et Rogeret; d'autres écrivains seront sans doute révélés par de nouvelles recherches; d'autres en plus grand nombre resteront ignorés.

Ce n'est pas plus tard que dans les premières années du XIII^e siècle qu'a été écrite une histoire sacrée et profane depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Le prologue est en vers. Lambecius le rapporte parmi les extraits des manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne⁴ :

Seignors, je ai oï retraire
C'on doit adès bien dire et faire ;
Tant c'un hom au siècle demore
Li hom n'euit c'une sole hunore,
Ains trepase et va à le fin, etc.

L'auteur promet de continuer son ouvrage jusqu'aux invasions des Normands :

Après sera dit en comun
Coment li Wandéle, Got, Hun

¹ *Bibl. MS. Belg.*, I, 128. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, p. 54.

² *Les Trouvères Cambrésiens*, impr. dans les *Archives du Nord de la France*, tom. III, et tiré à part à 25 exemplaires, seconde édition. Valenciennes, Prignet, 1834, in-8° de 98 pp., pap. fort; Raynouard, *Journal des savans*, juin 1834, pp. 344-354.

³ Il est fait mention de sa chronique dans les *Bulletins de la comm. roy. d'hist.*, p. 104.

⁴ II, 875. Nous avons corrigé en plusieurs endroits la leçon de Lambecius, quand elle était visiblement fautive.

France pelfirent¹ et gastèrent,
 Et les yglises derobèrent;
 Et des Normains vos iert retrait,
 Que lor conqueste et lor fait;
 Coment destruirent Germanie,
 Couloigne et France la garnie,
 Angou², Poito, Borgoigne toute,
 De ce ne reste-il mie doute, etc.

Il dit ensuite par ordre de qui il a travaillé, c'était pour *Rugier, châtelain de Lille*, probablement Roger, troisième du nom, neuvième châtelain, et qui mourut vers 1229 :

Qu'en penseray conter à plain,
 Por qu'il plaise le kastelain
 De l'Isle, Rugier, mon seignor,
 Cui Dieus doint santé et honor, etc.

L'histoire, qui est en prose, commence ainsi : *Quant Diès out fait li angles et la terre et les aigues douces et salés, et le sol et la lune et les estoilles et il ot a hascuns comandés (comandet?) sellonc son ouvres; ce est à dire que li souleill' luy sist tous le jors, et luminast por sa grant clartés tous les mondes entor*, etc. Voici la souscription : *Ici fine le livres des estoires dou commencement dou monde. C'est d'Adam et de sa lignie et de Noé et de la seue lignie, et d'Abraam et des XII filz Israël et de la destruction de Thèbes et dou commencement dou règne de Femenie (Fenecie?) et l'estoire de Troje et d'Alexandre li grant et de son père et dou commence-*

¹ *Pelfirent, pejorem fecere?*

² *Anjou*. Henri de Hainaut, fils de Baudouin V et empereur de Constantinople, eut d'abord pour apanage le village d'Angre; ce nom a trompé quantité d'historiens, qui nomment Henri tantôt d'*Anjou*, puis d'*Ango*, supposant qu'il fut père des rois de Jérusalem, et c'est pourquoi peut-être Du Cange lui donne le surnom *dit d'Anjou* dans sa première table des empereurs de Constantinople, et *dit d'Angers* dans la seconde édition de cette table, *Andegavensis dictus*. M. Petit Radet, qui relève cette erreur, renvoie à des passages qu'on ne trouvera sûrement pas où il les indique. *Hist. litt. de la France*. XVII, 187.

ment de la cité de Rome et des batailles que li Romain firent jusque à la naisance nostre seignor Jésu Crist qu'il conquistrent tos le monde.

Philippe Mouskes, il en est temps, va fermer cette liste qui prouve à suffisance par l'irrécusable histoire, que la langue française n'est pas chez nous une importation nouvelle ni une imitation postiche de coutumes étrangères, sans liaison avec nos mœurs et nos antécédens ¹.

§ III.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR PHILIPPE MOUSKES.

Cet écrivain indique lui-même son nom dès le premier vers de sa chronique, dans le seul manuscrit que l'on en possède et qui est à la bibliothèque royale de Paris.

Phelippres Mouskes s'entremet,
Ensi que point de faus n'i met, etc.

Cependant quelques-uns l'appellent *Mus*, *Meuse* ou *Meuze*. Meyer², Vrai nom de cet écrivain. Sanderus et Gramaye³ lui donnent la première de ces désignations. Foppens lui restitue le nom de *Mouske* (sans *s*), qu'il traduit par

¹ L'Académie de Bruxelles vient de renouveler cette question pour le concours de 1887 : *Présenter une dissertation raisonnée sur la poésie française en Belgique, dès sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle; en y ajoutant un choix judicieux, mais sobre, des passages les plus saillans, propres à caractériser l'esprit et le genre des ouvrages de poésie française publiés ou restés manuscrits.*

² *Ann. Fland.*, 1861, fol. 80.

³ *De Gand. erud. clar.*, p. 111. — *Flandr. illust.*, I, 378. — *Gandav. antiq.*, c. 34, éd. de 1708, p. 16.

Meuse, le *Mensius* de J.-B.-L. De Castillion et de Buzelin¹; Cousin balance entre *Mus* et *Meuze*²; Gazet adopte ce dernier³; Paquot, de son côté, croit que le véritable nom était *Mussche*⁴, encore connu à Gand et porté, en dernier lieu, par un botaniste estimable⁵. Cela supposé, puisque l'auteur écrit autrement son nom, il faudrait que la forme qu'il a adoptée, fût une modification wallonne du patronymique ou du sobriquet flamand. Enfin des chroniqueurs se servent de la dénomination de *Philippus à Gandavo*⁶, Philippe de Gand. Il naquit en effet dans cette ville, au XIII^e siècle⁷.

Il devient chanoine et chancelier de l'église de Tournai.

Au plus tard, en 1242, il devint chanoine et chancelier de la cathédrale de Tournai. M. Serrure qui, ainsi que nous l'avons annoncé il n'y a qu'un moment, est sur le point de publier un cartulaire choisi de St.-Bavon, a bien voulu nous communiquer le diplôme suivant, contenant un échange de biens entre cette abbaye et Philippe Mouskes, qui y prend la qualité de chancelier de Tournai. Il est daté du mois de mai 1272.

Universis presentes litteras inspecturis Philippus de Gandavo, cancellarius Tornacensis, salutem in Domino sempiternam. Noverit universitas vestra quod ego specialem affectum gerens erga ecclesiam sancti Bavonis Gandensis... (contulerim) mansum meum, quod habebam in parrochia de Gothem, cum terris allodiis, nemoribus, pratis et cum omnibus juribus et appendiciis a dicta eccle-

¹ *Sacra Belgii chronologia*, pag. 409. — *Annal. Gall. Flandr.*, p. 294.

² *Hist. de Tournai*, XI, 75.

³ *Tableaux sacrés de la Gaule Belg.*, 1610, pag. 34. — *Hist. ecclés. du Pays-Bas*, par le même, p. 228.

⁴ Ce mot flamand signifie *moineau*. Dans le Glossaire de Roquefort, l'expression romane *mousque* est interprétée par *moustache*. Paquot, *Mém. litt.*, in-fol, II, 126.

⁵ *Notice consacrée à rappeler la mémoire et les services de Jean-Henri Mussche*, jardinier en chef du jardin de l'université de Gand, par N.-C. Cornelissen. *Messenger des sciences et des arts*, 1835, n° 4, et tirée à part, 26 pages in-8°, avec portrait.

⁶ Voyez parmi les Appendices, p. 542, et la plupart des auteurs cités ci-dessus.

⁷ Gilles Li Muisis, *Chron.*, éd. de M. Goethals-Vercruyse, p. 17.

... perpetuo possidendum.... Predicti autem abbas et conventus memoratam donationem hylariter admittentes et beneficii immemores esse nolentes, concesserunt et contulerunt mihi liberaliter curtem suam de Lathem, cum omnibus juribus et pertinentiis suis tenendam quamdiu vixero ac pacifice possidendam.... In quorum omnium robur et firmitatem ego Philippus, cancellarius predictus, sigillum meum, dicti autem abbas et conventus sigilla sua presentibus litteris duximus apponenda. Actum et datum anno Domini M^oCC^o septuagesimo secundo, mense Maio.

Environ deux ans après cet échange, Jean d'Enghien, étant passé au siège épiscopal de Liège, en 1274 et non pas en 1270, comme on devrait le marquer si l'on suivait Gazet, Philippe-le-Hardi, roi de France, permit au chapitre de Tournai d'élire un autre évêque; le choix tomba sur Mouskes, et l'on n'eut pas sujet de s'en repentir ¹.

Ce prélat se montra jaloux des privilèges de son église. Exerçant une partie de l'autorité temporelle, il en aimait la pompe et l'éclat extérieur. Gilles Li Muisis, abbé de St.-Martin, dit l'avoir vu plusieurs fois galopant par la ville, avec une suite de seize à vingt chevaux, mais jamais davantage. Il paraît par ses vers que sa piété ne s'effarouchait pas des plaisirs honnêtes, des *tournois, baleries et donois*, et que l'âge d'or où l'on *aimait par amour*, souriait à son imagination. La courtoisie du seigneur féodal et la galanterie du trouvère s'alliaient ainsi à l'austère dignité de l'épiscopat : c'est un point de rapprochement entre lui et le chanoine historien Jean Le Bel, auquel nous l'avons comparé ailleurs ².

Cette indulgence aimable pour le monde ne lui fit aucun tort dans l'opinion. Le bon Gilles Li Muisis, qui ne transigeait point avec le

¹ André Du Chesne, dit Du Cange, est le premier qui ait avancé que Mouskes fut évêque de Tournai (*Preuves de l'Hist. de la maison de Béthune*, p. 371). C'est donc, dit-il, celui que Meyer, à l'an 1273, appelle Mus, etc. *Villehardouin*, p. 209.

² Voyez note sur le vers 33 de la chronique.

vice et le dérèglement, loue sans restriction aucune sa discrétion et sa sagesse.

Foppens assure qu'il obtint la faveur du roi de France Philippe-le-Hardi, qui lui accorda la permission de battre monnaie d'or et d'argent dans sa ville épiscopale. Cousin, en s'appuyant sur le chartrier de la cathédrale, raconte autrement cette anecdote et dit que ce fut au contraire l'évêque qui accorda pour quatre ans au roi *licence de forger* à Tournai *de la grosse monnaie d'argent*; mais la chronique que nous avons imprimée parmi les pièces justificatives, porte de la monnaie d'or. La même chronique place cette concession sous l'an 1289, et Gazet la met sous l'année 1285, tandis que Gilles Li Muisis fait mourir Philippe Mouskes en 1282. Il est plus probable que cet arrangement eut lieu en 1273, année où le roi Philippe fit son entrée à Tournai, le jeudi de Pâques¹.

Notre auteur, qui naturellement ne révoquait pas en doute la donation de Chilperic à Crasmar, regardait l'évêque comme souverain de Tournai :

Le vesques ki fu de bon non,
Voiant tous, en reciut le don
Ki moult fu biaux, rices et buens,
Car il fu de la vile quens,
Et Celpris, pour çou k'il l'ama,
Signour et conte le clama.

V. 1090—1095.

Le droit de monnayage était compris dans cette souveraineté :

Ce sacent tot certainement
Dona-il en fief la monnoie
Et le cange c'on i mannoie.

V. 1117—1119.

¹ Poutrain, *Hist. de la ville et cité de Tournai*. 1, 193.

L'avoué de Tournai relevait également de l'église :

Et si est om li castelains
A le vesque de ses II mains ,
Et li avoués en apriés.

V. 1160—1162.

Comme vassal, cet avoué portait chaque année un cierge à l'offrande, lors de la fête de la Chandeleur, et pour autant qu'en 1275, l'avoué Regnier le Borgne, sire d'Aigremont et de Wez, avait manqué à ce devoir, il en fut admonesté, et promit de ne plus omettre cette formalité à l'avenir ¹.

En cette année *cheurent du ciel à Tournay des gresles et pierres contenans en tous six poulces, qui tuèrent hommes et bestes* ².

L'année 1276 fut marquée par le supplice de Pierre De la Brosse, représenté par la plupart des historiens comme l'ennemi et le calomniateur de Marie de Brabant, épouse de Philippe-le-Hardi, roi de France. Cet événement fit sans doute une sensation très-vive en Belgique ³.

Vers l'an 1277, il y eut un accord entre l'évêque et les bourgeois concernant l'orfèvrerie. Il fut convenu que tout orfèvre qui voudrait ouvrir boutique, paierait à l'évêque, en sa joyeuse entrée, un marc d'argent, demanderait licence et promettrait sûreté.

En cette même année la procession de Notre-Dame fut si fréquentée, que vingt-six personnes étouffèrent dans la presse. Ce fut

¹ Poutrain, II, 654.

² MS. de Dufief, extrait de La Barre. Sur les aërolithes, voir notre édition de la *Chronique métrique* de Chastellain et de Molinet, p. 119 et 120. *Quatrième mémoire sur l'ancienne université de Louvain*, p. 73, et *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, première partie, p. 74.

³ Voyez *La Complainte et le jeu de Pierre de la Broce*, chambellan de Philippe-le-Hardi, qui fut pendu le 30 juin 1278 (?), publiés pour la première fois par Achille Jubinal. Paris, Téchener, 1835, in-8°. Voyez aussi plus haut, p. LXXXIV.

aussi alors qu'on éleva des tours et des murs au-dessus de l'Escaut, entre les portes *Bordel* ou à *floc à brebis* et *Cocriel*. Mouskes assista vers ce temps au concile convoqué à Compiègne, par l'archevêque de Reims.

L'an 1278, le 1^{er} juillet, Philippe Mouskes transféra à Aeltre ou Aelter, entre Bruges et Gand, les reliques de sainte Landrade. A cette translation furent présents les archidiaques Henri de Muyde et Nicolas Mison, l'abbé de St.-Martin, Gilles de Celles, Rodolphe de Névèle, Jean et Philippe de Haxpoele, chevaliers ¹.

L'année suivante, le 28 mai, il se trouva avec l'archevêque de Reims, à la dédicace de l'église du monastère de Flines, et y consacra ce jour-là et le 27 du mois de juin, quelques autels, en présence de la fondatrice Marguerite, comtesse de Flandre, et de quantité d'abbés et de seigneurs ².

Une de ces contagions si fréquentes au moyen âge et qu'on désignait toutes sous le nom général de peste, désola Tournai en 1280. Pour en prévenir les effets, on fonda, en l'honneur de Notre-Dame, la *Confrérie des Damoiseaux*, à laquelle le chapitre accorda une châsse ou *fierte* remplie de reliques, entre autres de fragmens de la verge d'Aaron et de la table sur laquelle le Sauveur avait fait la cène, ainsi que de quelques cailloux qui avaient servi à lapider saint Étienne.

Cette *fierte* se portait en procession; mais, comme tout dégénère facilement en abus, les uns, dit Cousin, portaient la fierte pour la gloire du monde; les autres parce qu'ils étaient persuadés de ne point mourir dans l'année.

Jean Li Muisis, parent de l'abbé Gilles, étant décédé pendant l'année qu'il devait porter la châsse, la confiance publique fut fort

¹ Meyerus, fol. 80 verso. Dans les *Acta SS. Belgii selecta*, V, 221, on lit que cette translation eut lieu l'an 1277, le dimanche après la fête de saint Pierre et de saint Paul.

² Buzelinus, *Gallo-Flandria*, p. 231.

ébranlée, et on eut grand'peine à réhabiliter cette dévotion dans l'esprit du peuple ¹.

En 1281, on arrêta plusieurs tisserands qui s'étaient révoltés; l'un d'eux, Rousseau le Ris, fut écartelé ².

Entre autres dons que Ph. Mouskes fit aux chanoines, il leur assigna pour son anniversaire, la dîme de Huerne, qui rapportait au réfectoire une rente annuelle de 19 livres. Enfin notre évêque fit, de commun accord avec les dignitaires de son église et le chapitre, des réglemens pour le régime des maisons des *bons enfans* et des *émérités*, et pour l'admission des prêtres dans ces dernières ³.

Après avoir gouverné avec beaucoup de sagesse pendant huit ans son diocèse, qui était d'une grande étendue, il mourut le 24 février 1282 et fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale. La chronique placée dans les appendices, fixe cette mort en 1293, puisque c'est alors qu'elle marque la consécration de Michel de Warenguien, mais la chronologie de Gilles li Muisis est préférable.

Mort de Ph. Mouskes.

Ph. Mouskes eut pour successeur Michel de Warenguien, le même dont parle son contemporain, Jacquemart Gielée, l'auteur du *Renart le nouvel* :

Grant plait conmença, bien le sai,
Étoit dont veskes de Tournai
Maistre Mikius de Warengien,
C'on tint de clergie à scien.
De Lille fu nouris et nés,
Des jacobins fu tost plourés
Et des cordelois ensemment,
Quant ses cors traist à finement.

V. 7561.

Cet écrivain aux éloges qu'il décerne à Philippe Mouskes ajoute

¹ Cousin, IV, 83.

² MS. de Duffef, à la bibliothèque de Tournai.

³ Append., tom. I, pag. 542.

Bibliothèque de Saint-
Martin.

celui de lettré, *litteratus*. A l'époque où il vécut, les bonnes études florissaient à Tournai. Nous avons déjà dit que, sous le règne de St.-Louis, un savant, qui avait conçu l'idée de réunir en un seul corps toutes les connaissances humaines, Vincent de Beauvais, en visitant les bibliothèques de France, vint voir celle de St.-Martin de Tournai. Après l'avoir examinée avec attention, il déclara que, dans aucun monastère, de quelque ordre que ce fût, il n'avait trouvé tant et de si bons livres. *Et contigit*, dit Li Muisis, *quod venit in nostro monasterio sancti Martini dictus frater, et aperta est ei libraria, et vidit omnia sicut suæ placita (placitum) fuit voluntati, unde audivi a prædecessoribus nostris antiquis et viventibus tunc temporis, quod dictus frater dixerat quod in nullo monasterio cujuscunque ordinis invenerat tam bonos libros et sufficientes, tam bona et vera originalia, moralia et antiquas historias, sicut invenerat in nostra libraria; et multum habuit monasterium nostrum commendatum, dicens, sicuti dicit (dicitur) in vulgari, quod per fragmenta apparet qualis potus fuit, dicens etiam quod bene apparebat quod monachi scripturas plus amabant quam carnis vitia et otia, supplicans conventui ut semper in melius proficerent: et audivi a multis prædecessoribus nostris, viris religiosis, quod omni tempore, tam in hyeme quam æstate, semper monachi inveniebant (inveniebantur) aut in templo cantantes aut orantes, vel coram altaribus existentes aut in claustro studentes vel scribentes, exceptis horis prandii sive cœnæ et recreationum in giardino, ubi simul semper erant et hora competenti*¹. Puisque Li Muisis parle de cette application à l'étude et de cette régularité comme d'une chose passée, il est à croire que la discipline s'était relâchée au moment où il écrivait.

Simon et Étienne de
Tournai.

Simon et Étienne de Tournai se distinguèrent, le premier dans la

¹ Édition de M. Goethals-Vercruyse, p. 3.

théologie, le second dans le droit canon et même dans le droit civil. Simon, qui florissait vers l'an 1201, se montra si téméraire qu'il est du nombre de ceux à qui le *Livre des trois imposteurs* a été attribué¹. Étienne fut un des prédécesseurs de Philippe Mouskes, et devint évêque en 1192. Une de ses lettres² nous apprend qu'il avait découvert à Tournai des faussaires, fabricateurs de bulles papales, et il décrit l'instrument dont ils se servaient pour frapper le sceau pendant. C'étaient des coins à deux branches en forme de tenailles, au bout desquelles étaient deux poinçons qu'on plaçait l'un au-dessous de l'autre, *superiorem et inferiorem molam* ou *incudem*, pour serrer et frapper la matière, et lui donner l'empreinte des deux côtés. Ce genre d'industrie, qui devait facilement échapper au contrôle dans un temps où les précautions pour constater l'authenticité des actes publics se réduisaient à peu de chose, et où la police n'avait pas ces mille regards auxquels rien n'échappe maintenant, était encore cultivé au XV^e siècle avec succès, au cœur même de l'Italie. La chronique métrique de Molinet nous en fournit un exemple :

A Rome ung de Viterbe,
 Pour ducatz amasser,
 Sceut d'eau et de viste (*vile?*) herbe
 Plusieurs bulles casser,
 Faire seconde lettre
 Où la première feu;
 Mieux que tison en l'estre,
 En fut bruslé au feu³.

La ville de Tournai qui, au XIII^e siècle, se glorifiait de son *Puy*

¹ *Hist. litt. de la France*. XVI, 392. — La Monnoye, *Lettre à M. Bouhier*, président au parlement de Dijon, sur le prétendu livre des trois imposteurs. — Menagiana de 1713, IV, 283-312. — Casimir Oudin, *De scriptorib. eccles.*, sæc. XIII, 66-79. — Ch. Nodier, *Questions de littérature légale*, seconde édition, 1828, in-8°, p. 126-134.

² Epist. 214, al. 221, *Hist. litt. de la France*, XVI, 564.

³ *Chronique métrique de Chastellain et de Molinet*, Brux., 1836, in-8°, avec portrait, p. 110.

Puy de rhétorique,
école de philosophie.

de rhétorique, possédait une école de philosophie. La *Bataille des sept arts* est une fiction critique et satirique de Henri d'Andeli qui la composa sur le déclin du XIII^e siècle, c'est-à-dire lorsque Philippe Mouskes venait de finir sa carrière. Les universités de Paris et d'Orléans sont en guerre. Logique attaquée par Orléans, s'épouvante. Cependant elle ne perd pas courage, et, pour se mettre en état de résister, elle s'occupe du soin d'assembler des troupes, et mande celles qu'elle avait à Tournai. Là étaient Jean Le Page, Poilane de Gamaches, Nicole Aux-hautes-Fesses, admirable nom pour un grave philosophe. Elle dépêche vers eux Pierre de Courtenai, et les fait inviter par lui à se rendre au plus tôt à Paris. Ils placent sur une cuve, dans un char, Trive (*Trivium*) et Quadruve (*Quadrivium*), et se mettent en marche. Le char était trainé par les bedeaux, et conduit par Robert-le-Nain et Cheron-le-Vieux, qui, le fouet à la main, aiguillonnaient l'attelage ¹.

Voilà des noms qui devaient jouir d'une certaine réputation et que l'histoire littéraire, toujours sans dédain et sans pruderie, n'a pourtant pas encore recueillis ; sans doute la science était grossière, incomplète, mais il est juste et sage de tenir compte des premiers efforts et de ne jamais oublier que sans les écrivains qui se jetèrent en enfans perdus dans le champ de l'erreur, la voie n'eût jamais été frayée à la vérité ni au génie.

Henri de Gand.

Ami des lettres, Philippe Mouskes ne conféra les bénéfices ecclésiastiques qu'à des théologiens et à des jurisconsultes habiles et décorés des grades académiques ; de ce nombre fut le fameux Henri de Gand ou Goethals, qu'il fit archidiacre de son église. *Cujus temporibus fuit præbendatus in ecclesia Tornacensi magister Henricus ad Plagam de Gandavo et archidiaconus Tornacensis, doctor in theologia egregius et nominatissimus, qui sustinuit opinionem*

¹ *Notices et extraits des manuscrits de la bibl. royale de Paris.* V, 503.

*prælatorum contra opinionem ordinum mendicantium, dicentium quod illi qui sibi confitebantur, non tenebantur suis curatis de hoc iterato confiteri, fueruntque multi canonici de Gandavo et de Flandria et de aliis locis doctores in decretis, legum professores, in legibus licentiati, doctores in physica, in ecclesia Tornacensi præbendati, quos vidi et cognovi. Parmi eux se trouvaient vraisemblablement les doctes personnages que Henri d'Andeli place dans une situation si grotesque*¹.

Ph. Mouskes, historien et poète, va maintenant fixer notre attention.

§ IV.

DE LA CHRONIQUE MÉTRIQUE DE PHILIPPE MOUSKES. — ANALYSE ET EXAMEN DU PREMIER VOLUME.

Philippe Mouskes est auteur d'une chronique métrique contenant l'histoire de France et de Flandre, depuis Priam, commencement obligé de toutes les chroniques, jusqu'à l'année 1242.

Il est apparent qu'il la termina long-temps avant d'être évêque, mais rien n'empêche qu'il ne l'ait retouchée depuis.

On n'en connaît qu'un seul manuscrit, celui de la bibliothèque royale de Paris, que le P. Labbe y marque sous le n^o 244² et qui

Manuscrit de Philippe Mouskes.

¹ Aux auteurs que nous avons cités sur Philippe Mouskes, joindre : *Gallia christiana*, III, 221. — *Summa statutorum Tornacensium*, collectore J. Le Groux, p. I, p. cxiii-cxiv. — Massieu, *Hist. de la poésie française*, p. 163-164. — Goujet, *Bibliothèque française*, IX, 23-25. — Adrien-Marie Hoverlant de Bauwelaer, *Histoire de Tournai*, EN CENT QUINZE VOLUMES in-12 !, à la table. — Floegel, *Gesch. der Hofnarren*, p. 184. — Van Lokeren, *Chron. S. Bavonis*, 48, 169; notre auteur y est appelé *Muus*, etc.

² *Bibl. des Manuscrits*, p. 273.

Par qui cité.

y est conservé maintenant sous le n^o 9634 ¹. Il forme un petit in-folio en parchemin, à deux colonnes. C'est de ce manuscrit unique que Du Cange a tiré les nombreuses citations dont il a semé son glossaire de la latinité du moyen âge, ainsi que les notes et dissertations dont il a enrichi Joinville ². C'est aussi de là qu'il a extrait, pour le joindre à son édition de Villehardouin, publiée en 1657, le morceau relatif aux empereurs français de Constantinople, qui commence au folio 134 du manuscrit et n'en est qu'une très-faible partie ³.

Cet extrait, sauf quelques vers, a été réimprimé par M. Buchon, au tome III de sa *Collection des chroniques nationales françaises* ⁴.

André Du Chesne, parmi les Preuves de l'histoire de la maison de Béthune ⁵, cite onze vers de Mouskes, sur le couronnement d'Isabelle d'Angleterre, femme de l'empereur Frédéric II.

Il en rapporte des passages étendus dans son *Histoire de la maison de Montmorency* ⁶, en n'invoquant jamais que *l'original de la bibliothèque du Roy*.

Il en transcrit encore dix-sept vers dans les Preuves de l'histoire des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy ⁷.

Borel lui emprunte des autorités pour son *Trésor*, et M. De Roquefort pour son *Glossaire*. La Curne de Ste.-Palaye montre, dans ses mémoires sur la chevalerie, qu'il ne lui était pas inconnu. M. Paulin Paris l'appelle en témoignage, pour soutenir son opinion touchant les amours de Thibaud, comte de Champagne, et de la reine Blanche, et

¹ Borel, *Trésor de recherches*, etc., Paris, 1655, in-4°. *Biblioth. ou catalogue des anciens poètes français*, à la lettre M. — Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 1039. — Paquot, II, 127. — *Bibl. hist. de la France*, II, n^o 15655 et 16. — Roquefort, *Glossaire*, II, 767. — G. Haenel, *Catal.*, n^o 103.

² Paris, 1668, in-fol., pp. 9, 34, 136, 213, 214, 234, 250, 252.

³ Il occupe dans le *Villehardouin* de Du Cange les pp. 209-219.

⁴ Pages 343-305.

⁵ Paris, 1639, in-fol., p. 371.

⁶ Paris, 1624, in-fol., pp. 138, 140, 143.

⁷ Paris, 1631, p. 469.

pour éclaircir l'histoire de Quènes de Béthune ¹. M. Raynouard le recommande comme l'historien le mieux instruit de ce qui regarde le faux Baudouin ². Enfin M. Jules Berger de Xivrey, voulant montrer par quelles gradations le français a passé du latin corrompu à l'état où il se trouve, copie tout le morceau où est racontée la découverte des eaux thermales d'Aix-la-Chapelle, en y joignant une traduction latine et une interprétation en français moderne ³.

Il est bien surprenant que M. De Roquefort, ayant à retracer l'état de la poésie française au XIII^e siècle, ait sciemment passé sous silence un ouvrage d'environ trente mille vers; nous disons sciemment, car dans son *Glossaire*, ainsi que nous l'avons remarqué, il en parle et le cite.

Quelque opinion qu'il se formât du mérite de la chronique de notre auteur, il ne pouvait se dispenser d'en faire mention.

« Cette histoire, dit Du Cange, est rare et remplie de grand nombre de belles remarques et non communes, quoiqu'il n'y ait pas oublié les fables de l'archevêque Turpin ⁴. »

Jugemens sur la chronique de Ph. Mouskes.

Paquot fait sien ce jugement d'un des savans les plus profonds que la France ait produits.

A.-F. Delandine, dans un article très-fautif sur les chroniques de St.-Denis, avertit que la chronique de Mouskes, en vers français *presque inintelligibles*, est encore consultée comme véridique ⁵.

Une extrême rigueur est déployée par M. Daunou : « Un des contemporains de Vincent de Beauvais, dit-il, Philippe Mouskes, a écrit l'histoire de France, en vers français, et n'a réellement mérité

¹ *Romancero*, pp. 105, 175, 177, 193.

² *Journal des savans*, nov. 1834; *Jacques de Guyse*, éd. de M. de Fortia, XVI, préface, XVI-XVII.

³ *Recherches sur les sources antiques de la littérature française*; Paris, 1829, in-8°, pp. 30-41. Voyez les leçons diverses et remarques supplémentaires sur ce passage, du v. 2390 au v. 2495.

⁴ *Villehardouin*, p. 209.

⁵ Manuscrits de la bibliothèque de Lyon, 1812, in-8°, 11, 53, 54.

» de place que parmi les poètes ou les romanciers; après avoir raconté
» l'enlèvement d'Hélène et le siège de Troie, il suit dans les Gaules
» ce Francion ou Francus, fils d'Hector, duquel il fallait absolument
» que les Francs descendissent; se met ensuite à réunir tous les autres
» contes imaginés sur Pharamond, sur Pepin, sur la reine Berthe, sur
» Charlemagne et ses chevaliers; et n'est plus enfin qu'un fastidieux
» versificateur, lorsque à défaut de fables inventées par ses devan-
» ciers, il est réduit à rapporter des faits et à traduire des chroni-
» ques arides¹. »

Et plus loin : « Le nom de Philippe Mouskes, chanoine, puis
» évêque de Tournai, est attaché à une histoire générale des Francs,
» depuis l'enlèvement d'Hélène et la prise de Troie, jusqu'en 1242.
» La partie la plus ancienne est un tissu de fables puisées surtout dans
» la chronique dite de Turpin; mais les derniers articles, à partir de
» l'installation de Baudouin au trône de Constantinople, ont paru à
» Du Cange dignes d'être publiés à la suite de Villehardouin. Du
» reste, Mouskes est dénué de tout talent poétique². »

Philippe Mouskes, selon M. Paulin Paris, est fort mauvais poète,
mais historien très-candide³.

Tels sont les divers jugemens prononcés sur cet écrivain. Nous les
avons rapportés à la lettre, sans rien omettre ni ajouter, sans em-
ployer aucun de ces artifices bénévoles qui, non-seulement sont
permis aux éditeurs, mais qui long-temps ont fait partie de leurs
devoirs; car prendre sur soi de publier un auteur, si médiocre qu'il
fût, c'était contracter l'obligation de le défendre envers et contre tous,
de dissimuler ses défauts et de trouver moyen de lui créer les qualités
dont il manquait le plus. La préface d'un éditeur devenait un plaidoyer
où la rhétorique épuisait toutes ses finesses, une thèse où le sophisme

¹ *Histoire littéraire de la France*, diss. sur l'état des lettres au XIII^e siècle, XVI, 132-33.

² *Ibid.*, 221-222.

³ *Romancero*, p. 175.

était toujours soupçonné, même lorsqu'on lui avait donné l'exclusion.

Sans imiter cette partialité aveugle, cet enthousiasme de commande, résumons les opinions si divergentes que nous venons de rapprocher et ne craignons point d'y ajouter les réflexions qu'une étude longue et réfléchie a dû inévitablement nous suggérer. Comme il n'existait qu'un seul exemplaire de Philippe Mouskes et qu'on ne sache point que jamais copie complète en ait été tirée, il est probable que cet historien s'est vu rarement apprécié sur pièces, et qu'au contraire, on en a fait le plus souvent un examen superficiel ou fragmentaire. Pour nous, qui en avons pesé un à un les vers, les mots, les syllabes, et qui n'avions aucun intérêt à le préférer pour notre travail à un autre écrivain, nous le jugerons en conscience : ce mot si cruellement flétri, si indignement prodigué, n'est point ici un mensonge.

Philippe Mouskes se présente à nous sous deux points de vue, en qualité d'écrivain, d'abord, puis comme historien.

Poète, il est inutile de lui demander de l'invention, des mouvemens variés, de l'harmonie, de l'élégance, des images riantes, gracieuses ou terribles. L'élégance et l'harmonie étaient alors presque ignorées; les trouvères négligeaient les détails de la composition et se mettaient peu en peine des scrupules et des délicatesses du goût, ce tyrannique législateur des littératures perfectionnées ou vieillies. Quant à l'imagination, Mouskes en était dépourvu. On sent qu'il a sous les yeux un texte et qu'il laisse aller sa phrase tant qu'à l'aide de la rime, elle ait épuisé le sens de l'original. Dans cette course vagabonde la rime est-elle près de défaillir? les chevilles, les phrases de convention sont là pour le tirer d'embarras et il se remet en route, se confiant dans la providence et la longueur de son parchemin. Cependant, à tout prendre, il n'est pas au-dessous de Guillaume Guiart, de Godefroy de Paris, du chroniqueur anonyme de St.-Magloire¹,

¹ Ces trois auteurs ont été admis dans la collection de M. Buchon.

ni de la plupart de ceux qui, en flamand, ont rimé des chroniques, genre mortel à la poésie; même il est des endroits où nous découvririons, sans trop de peine, quelques lignes auxquelles nous pourrions, avec la sagacité de certains critiques, supposer une grande portée et des beautés supérieures à celles de ces classiques surannés, qu'une réaction prochaine va rajeunir.

Si la faculté poétique a été refusée à Philippe Mouskes, son ouvrage n'en est pas moins le monument le plus entier, le plus vaste de la langue romane en Belgique. Nulle part, sans excepter la France, on n'en a encore publié de cette étendue. Renonçant au titre ambitieux de poème, il restera répertoire très-riche de mots et de phrases, s'expliquant les uns par les autres et par juxtaposition. Il n'est pas de situation de la vie qui n'y soit indiquée, pas de fait social ou domestique qui n'y ait son expression; de sorte que tout le vocabulaire, toute la grammaire, toute la syntaxe de ce temps-là, s'y retrouvent d'une manière pratique et animée.

Historien, Philippe Mouskes mérite l'éloge qu'en fait le grave et judicieux Du Cange. La moitié de sa chronique est envahie par des fables, soit, mais ces fables elles-mêmes sont l'histoire de l'esprit humain, mais elles aident à trouver la filiation des croyances merveilleuses qui semblent traduites dans toutes les œuvres du moyen âge; mais en se complaisant dans ces fictions, l'auteur y attache une foule de ces traits de mœurs dont La Curne de Ste.-Palaye a fait si habilement sentir l'agréable utilité¹, et que la tendance de notre littérature moderne doit nous rendre précieux. Au surplus, l'histoire, l'histoire proprement dite, n'a pas perdu ses droits dans cette chronique: elle y révèle beaucoup de faits que l'on cher-

¹ *Mémoire concernant la lecture des anciens romans de chevalerie*, ACAD. DES INSCR., XVII, 787-799, et dans les *Mém. sur l'ancienne chevalerie*, Paris, 1826, I, 431-452. — Le Laboureur, *Histoire de la Pairie et du Parlement*; Londres (Rouen), 1753, p. 280. — Daunou, *Hist. litt. de la France*, XVI, 180.

cherait vainement ailleurs, ou les présente sous une face imprévue.

Le premier volume de Philippe Mouskes appartient à l'âge héroïque; dans le second l'histoire prend sa revanche.

Une analyse détaillée de ce que contient cet ouvrage servira de preuve à notre jugement.

Mouskes commence par dire qu'il entreprend un travail qui n'avait jamais été fait, celui de mettre en rimes vulgaires toute l'histoire et la lignée des rois de France. Il semblerait, d'après cette déclaration, que cet écrivain belge est, du moins historiquement, étranger à la Belgique; mais sous le nom général de France, il traite de notre pays, et ce n'est pas sa faute si l'histoire confond si souvent les Belges avec les Français auxquels ils sont unis par tant de sympathies et par des nécessités si pressantes.

Analyse du premier volume de la chronique de Ph. Mouskes.

Où a-t-il puisé ses matériaux? dans les livres écrits en latin conservés à l'abbaye de St.-Denis. Ce dépôt, qui comprenait toute es-

Dépôt historique de St-Denis.

èce de documens, ne doit pas être pris pour la compilation connue sous le nom des chroniques de St.-Denis. Écrites en français, celles-ci sont postérieures à Ph. Mouskes¹, à moins qu'on ne regarde comme leur première édition l'ouvrage de Nicolas de Senlis, que M. Paulin Paris² place au commencement du XIII^e siècle, et qui, par conséquent, serait contemporain de notre auteur.

En lisant Ph. Mouskes et la plupart des romanciers, on est amené à conjecturer qu'il existait dans certains monastères des rédactions latines d'anciennes traditions populaires, des espèces de canevas en latin des chants nationaux des différens peuples qui s'entrechoquèrent dans les Gaules; des contrefaçons, enfin, de ces *Heroicæ cantilenæ*,

¹ La Curne de Ste.-Palaye (ce savant cite Ph. Mouskes), *Mém. concernant les principaux monumens de l'histoire de France, avec la notice et l'histoire des chroniques de St.-Denis*, ACAD. DES INSCR., XV, 580-616. — *Hist. litt. de la France*, XVI, 134-135.

² Paulin Paris, *Dissertation sur les chroniques de St.-Denis*, en tête des GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE; Paris, 1836, in-12, I, xvii-xviii et l'errata à la fin du volume.

d'après lesquelles Alberic de Trois-Fontaines fait mention des victoires que Charles-le-Chauve remporta, en 866, sur Gérard de Vienne, duc des deux Bourgognes. St.-Denis paraît surtout avoir joui à cet égard d'une grande célébrité.

On en verra des preuves dans les notes sur les premiers vers du texte ¹, et l'on a déjà lu qu'Adenez dut au moine Savari la communication de la *vraie* histoire de Berte aux grands pieds, comme il trouva de grandes facilités dans Nicolas de Rheims pour la composition des romans d'Oger de Danemarck et d'Aimeri de Narbonne; car la circonstance que le même personnage fit connaître les sources des deux romans, est une raison de plus pour attribuer ces romans à un seul et unique auteur, au ménestrel Adenez.

A St.-Denis en France la droite voie alai,
A un moine courtois sagement m'acointai;
Dans Nicolas ot non, car je li demandai,
D'estories anciennes enquis et encerchai.

AYMERI DE NOIRBONE.

L'auteur du roman de *Doolin de Mayence*, racontant les exploits des descendants de son héros contre les païens, *tant de çà que de là la mer*, s'exprime ainsi ² :

Les saiges clers adont, par leur signifiance,
En firent les chronicques qui sont de grant vaillance
Et sont en l'abbeye de St.-Denis en France,
Puis ont esté estraites, par moult belle ordonnance,
De latin en rommand pour donner congnoissance
Des grans fais approuvés, etc.

L'épître dédicatoire du faux Turpin à Leoprandus, doyen d'Aix-la-Chapelle, que La Curne de Ste.-Palaye, et d'après lui Delandine

¹ Vers 9.

² La Curne de Ste.-Palaye, *Acad. des Inscript.*, XV, 590-591. — Le même auteur écrit *d'adont* au lieu de *adont*. Cf. *Hist. litt. de la France*, XVIII, 727.

transforment en un archevêque d'Aix ¹, insinue qu'on ne trouvait pas dans la chronique de St.-Denis, *in sancti Dionysii chronico* ², assez d'éclaircissemens sur l'expédition de Charlemagne en Espagne. Ici le mot *chronico*, expliqué par ce qui suit ³, ne saurait se prendre pour les archives du monastère en général, mais désigne les annales qu'on rédigeait sur chaque règne à St.-Denis, dont les religieux étaient en quelque sorte les historiographes en titre des rois de France.

Ainsi des cénobites, qui avaient fait vœu de renoncer au monde, furent presque les seuls, dans les siècles d'ignorance, qui transmirent à la postérité le souvenir des événemens dont le monde était agité. Des solitaires, à qui les passions étaient interdites, enregistraient les terribles résultats des plus fougueuses passions, et le bruit des armes, la chute des trônes, trouvaient un écho dans le silence du cloître.

Chrétien de Troyes dit avoir puisé dans les archives de l'église de Beauvais l'histoire de Cligès :

Ceste estore trovons escrite,
Que conter vos voel et retraire,
En un des livres de l'aumaire ⁴
Monsignor St.-Paul, à Biauvais.
Delà fu li contes estrais
Qui tesmoyne l'estore à voire ⁵,
Pour ce fait-ele mius à croire.

Guillaume *li Clers*, en versifiant le lai de l'Épine, déclare qu'il le tire des histoires conservées à Carléon, dans l'église de St.-Aaron ⁶ :

¹ La Curne de Ste.-Palaye, p. 589; *Manuscrits de la bibl. de Lyon*, II, 53.

² Voyez dans ce volume, p. 489.

³ *Igitur auctorem illius (chronici)..... ea ignoravit*, etc. Voyez p. 489 de ce volume.

⁴ Bibliothèque, appelée autrefois dans les monastères *armarium*, armoire.

⁵ Au vrai.

⁶ L'abbé De la Rue, *Essais histor.*, I, 21. — *Hist. litt. de la France*, XVI, 171. Au lieu de Carléon ou Carlion, on lit Cardiff dans ce dernier ouvrage.

Les estores en trai avant
 Ki encore sont à Carlion,
 Ens el moustier St.-Aaron;
 Et en Bretagne sont séues
 Et en plusors lius conéues.

Chroniques de l'église
 cathédrale de Liège.

On a parlé plus haut des désastres arrivés aux chroniques de l'église de Liège. Au XIV^e siècle, Jacques de Hemricourt en parlait encore avec vénération : *Et moy suis en alcuns cas radrechies aux coronikes delle grande engliese de Liège, etc.*¹

Sources latines des ro-
 mans et fabliaux.

Quand le latin, cessant d'être vulgaire, fut devenu langue savante à l'usage d'un petit nombre², et que l'ignorance eut rendu la critique presque impossible, raconter un fait d'après un auteur latin, c'était commander la confiance et le respect. Beaucoup de poètes puisèrent réellement à cette source; d'autres, témoins de leur succès, supposèrent un emprunt qui n'existait pas³ et imaginèrent cette sorte de ruse qu'on a poussée à l'excès de nos jours, en donnant comme traduits du grec, du serbe, du morlaque, de l'espagnol, ou composés par des personnages célèbres, morts depuis long-temps, des livres fabriqués fraîchement à Paris dans les ateliers des grands industriels littéraires.

Alexandre de Bernay dit, en célébrant son fameux homonyme :

Un clers de Chastiaudun, Lambers-li-Cors l'i mist
 Qui du *latin* l'a traist, et en roumant la fist.

Gérard de Roussillon avait une semblable origine⁴ :

¹ *Miroir des nobles de Hasbaye*, 1673, in-fol., p. 2.

² Jacques de Guyse, qui est du XIV^e siècle, dit qu'il traduit les histoires de langue vulgaire en mauvais latin, pour la plus grande commodité des religieux. *Ea vero quæ in vulgari reperi transferre propono in rudi et impolito latino, propter rigatos clericos et propter ignorantiam meam, quæ magna est.* I, 86.

³ Le Grand D'Aussy, *Notices et extraits des manuscrits*, etc., V, 103. — Fabre d'Olivet, *Le Troubadour*, prélim.

⁴ MS. de la bibl. de Bourg., in-4°, XV^e siècle, 113 f. pap., n° 823. M. Mone en a donné

Encor dit moult de choses qu'il baiïe pour notoires,
 Que selon le *latin* je ne trouve pas voires,
 Et pour ce au *latin* me vueilz de tout aordre,
 Quar en *pluseurs moustiers* le lisent la gent d'ordre.
 Cilz qui ne m'en croira à Pontières s'en voise,
 A Verzelay auxi, si saura si le boise,
 Car on lit au mangier, pour chose toute certe,
 Auxi comme de sains, les fais Girart et Berte.

Et ailleurs :

Li clers qui en *latin* ceste ystoire poussa,
 Dit que Charles li Chauz sa serour espousa.

Pierre de St.-Cloud fait honneur de son *Renard* à un ouvrage
 intitulé *Aucupre*.

Or oez, si ne vos anuit,
 Je vos conteré (*conterai*) par déduit
 Comment il vindrent en avant,
 Si con je l'ai trové lisant,
 Qui fu Renart et Ysengrin.
 Je trovai jà en un esclin
 Un livre, *Aucupre* avoit à non :

 A une grant letre vermoille
 Là trovai-je mainte mervoille;
 Se je ne la trovasse el livre,
 Je tenisse celui por yvre
 Qui dite éust tele aventure;
 Mais l'en doit croire l'escripture.
 A desenor muert à bon droit
 Qui n'aime livre ne ne croit ².

Les simples *fabliers* imitaient les auteurs des romans en vingt ou

une analyse étendue dans ses *Anzeiger für kunde der deutschen vorzeit*, 1835, 208-222.

¹ *Roman du Renart*, éd. de M. Méon, I, 2.

trente mille vers : petits bourgeois qui singent les grands seigneurs.

Gautier de Coinsi à qui, du reste, un peu d'aide faisait grand bien, et qui n'avait pas assez de vigueur pour voler de ses propres ailes, dit au prologue de son fabliau de *l'Empereri qui garda sa chastée* :

Un bel miracle voil retraire
Et en romans de *latin* traire.

.

La *lettre* dit.....¹.

Le fabliau du *Moine qui amoit saint Pierre*, commence ainsi :

Si con *li livres* tesmoingne
A Saint Père, devant Coloingne,
Ot un moine s'a en arrière
Moult dissolus de grant manière².

Des passages analogues sont communs :

Uns riche home ot, ce dit la *lettre*.

*De celui qui se tua par l'amonestement du dyable*³.

Un autre conte vos voil dire
Que en un livre escrit trovon,
Qu'on apele *Liber regum*.

*De la royne qui oclst son seneschal*⁴.

. L'aventure
Qui avint, ce dist l'*escriture*,
N'a pas lonc tans, en Normandie.

*Le Revenant*⁵.

D'une vielle vos voil conter
Une fable por déliter.
Deus vaches ot, se truis o *livre*.

*De la vielle qui mit la palme au chevalier*⁶.

Ces indications, le *livre*, la *lettre*, la *somme*, l'*escriture*, n'ont

¹ Méon, *Nouveau recueil de fabliaux et contes*, II, 2.

² *Ibid.*, II, 139. ³ *Ibid.*, II, 147. ⁴ *Ibid.*, II, 258. ⁵ *Ibid.*, I, 174. ⁶ *Ibid.*, I, 188.

souvent pas plus de réalité que la *Légende des Levantins* ou d'autres autorités tout aussi respectables, alléguées par La Fontaine. Il semble d'abord inutile d'en avertir, mais en voyant que sur des allégations si vagues on bâtit des systèmes et l'on entasse des conjectures qu'on veut faire passer pour des certitudes, il est bon de prémunir les lecteurs contre ces savantes déceptions.

Marie de France avait envie de suivre la route commune. En se vouant à la poésie, elle voulait, comme tout le monde, traduire du latin; mais en y réfléchissant, elle eut quelque honte de se traîner dans un sentier si battu :

Par ceo commençai à penser
D'aukune bone estoire faire
Et de *latin* en romans traire;
Mais ne me fust guaires de pris,
Tant se sunt altres entremis ¹.

Le plus parfait modèle d'un mensonge bien circonstancié (Walter Scott en a fait la remarque) est le fait suivant de la découverte de la *très-élégante, délicieuse, melliflue et très-plaisante histoire du très-noble roi Perceforest* (imprimée à Paris, en 1528, chez Galliot Du Pré), et nous le citons d'autant plus volontiers, qu'il n'est pas sans rapport avec la Belgique, à laquelle, en définitive, aboutissent toutes nos recherches.

L'auteur raconte donc que, dans l'année 1286, le comte Guillaume de Hainaut ² avait passé la mer pour assister aux noces d'Édouard I^{er} (IV) dit aux *Longues jambes*, et que, pendant une tournée en Grande-Bretagne, on lui donna gracieusement l'hospitalité dans une abbaye, sur les bords de l'Humber, appelée, à ce qu'il prétend, *Burtimer*, parce qu'elle avait été fondée par un certain *Burtimeris*, monarque dont l'histoire ne fait aucune mention, mais qui n'en remporta pas

¹ *Poésie*, I, 44.

² Qui succéda en 1304 à son père Jean d'Avesnes.

moins sur cet emplacement même, une victoire contre les païens d'Allemagne. C'est là qu'une cassette, qui avait été cachée en un lieu sûr, fut découverte dans le massif du mur d'une tourelle en ruines. Elle renfermait un manuscrit grec et une couronne royale. L'abbé envoya la couronne au roi Édouard, et le comte de Hainaut, à grand'peine, obtint le manuscrit : il le fit traduire du grec en latin, par un moine de l'abbaye de St.-Landelin; c'est de cette dernière langue que le manuscrit se trouve être traduit en français, par l'auteur qui le consacre à la gloire de la vierge Marie et à l'édification de la chevalerie et de la noblesse ¹.

Au XV^e siècle, un auteur belge, Georges Chastellain, dans l'*Instruction d'un jeune prince pour se gouverner devant Dieu et le monde*, suppose qu'ayant voyagé en Norwége, et ayant été obligé de relâcher dans un port écarté, il y trouva par hasard un manuscrit en vieux tudesque, qu'il fit traduire tant bien que mal et qu'il publia. Ce manuscrit contenait, dit-il, des enseignemens pour le fils d'une reine de Norwége, qui vivait en 1231 ².

P. Mouskes a puisé dans
des romans en vers.

Ce n'est point un artifice quand Philippe Mouskes nous assure qu'il a mis en rimes des histoires primitivement écrites en latin. Cependant il n'a pas suivi ces seuls guides, et lui-même, quoique antérieur à un grand nombre des romans de chevalerie qui nous restent, confesse avoir consulté des *histoires rimées*.

En énumérant les prétendues conquêtes de Charlemagne, en Espagne, il dit :

. . . Sa conquête vous voil dire
De contés et de régions
Et de castiaus dont j'ai les nons,

¹ *Essai littéraire sur les romans*, par Walter Scott, dans les *Essais hist. et litt.*; Paris, 1825, I, 87. — *Archiv. philolog.*, II, 101.

² Notice sur Georges Chastellain, dans notre édition de sa *Chronique métrique*, p. 5. — *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, recueil D, pp. 303-316.

Selonc les *estores rimés*,
Si que peu en i a remés.
Or oiés et j'es nommerai ¹.

Poursuivant son prologue, il fait la satire de son siècle, où les vertus chevaleresques avaient fait place à la perfidie et aux penchans ignobles. Il se plaint de la rareté des poètes et semble l'attribuer à l'avarice des grands :

Ne de biel conte ne d'estore,
Ne set nus mais faire mémore,
Ni à celui ne face bourse,
Soit de cief u de vace u d'ourse,
Car avarisse les traïne..... ².

Plaintes en faveur des
ménestrels et trou-
vères.

Si on a lu la seconde partie de cette Introduction, on a pu se convaincre qu'au XIII^e siècle les poètes n'étaient pas rares en Belgique. Quant au peu de générosité des grands, il y a long-temps que les écrivains s'en plaignent. Un fabliau contient une fiction assez ingénieuse, mais passablement hardie. Dieu, selon le trouvère, quand il eut créé le monde, y plaça trois espèces d'hommes, les nobles, les ecclésiastiques et les vilains. Il donna les terres aux premiers, les décimes et les aumônes aux seconds, et condamna les derniers à travailler toute leur vie pour les uns et les autres. Les lots ainsi faits, il se trouva néanmoins encore deux sortes de gens qui n'étaient pas pourvus : les ménétriers et les filles de folle vie. Ils vinrent présenter leur requête à Dieu, le priant de leur assigner leur provende. Dieu alors donna les ménétriers à nourrir aux nobles et les filles aux prêtres. Ceux-ci ont obéi à Dieu, dit le malin trouvère, et obéi avec zèle à la loi qui leur était imposée; aussi seront-ils sauvés incontestablement. Mais pour les nobles, qui n'ont eu nul soin de ceux qu'on leur avait confiés, ils ne doivent attendre aucun salut ³.

Fabliau.

¹ Vers 11971. ² Vers 36.

³ Le Grand'Aussy, *Fabliaux ou contes*, éd. in-8°, II, 117. — *Mém. de Jacques Du Clercq*, I, 25. — *Dict. de la conversation*, AUX MOTS FILLES DE FOLLE VIE.

Si les jongleurs et ménestriers ne recevaient pas toujours un bon accueil, il y avait souvent de leur faute. Leur conduite, en effet, n'était pas seulement irrégulière, elle allait même jusqu'à la licence. C'est peut-être ce qui força Philippe-Auguste à les chasser de sa cour, en 1181¹. Les chroniques de St.-Denis contiennent, à ce sujet, un passage très-curieux.

« Il avient aucune foiz que jugléor, enchantéor, goliardois, et
 » autres manières de ménestriex, s'assemblent aus corz des princes et
 » des barons et des riches homes, et sert chascuns de son mestier au
 » mieuz et au plus apertement que il puet, pour avoir dons ou robes
 » ou autres joiaus, et chantent et content noviaus motez et noviaus
 » diz, et risies de diverses guises, et faignent à la loangence des riches
 » homes quanque il puent faindre, pour ce que il leur plaisent mieuz.
 » Si avons veu aucune foiz avenir que aucun riche home fesoient
 » feste et robes desguisées par grant estude porpensées, par grant
 » travail laborées et par grant avoir achatées, qui avoient par
 » aventure cousté XX marcs d'argent ou XXX, si n'es avoient pas
 » portées plus de cinq jors ou six, quant les donoient à un ménestrel,
 » à la première voiz et à la première requeste. Dont c'est granz douleur;
 » car du pris d'une tele robe seroient par an soustenues XX povres
 » personnes ou XXX. Mais pour ce que li bons rois (Philippe-Au-
 » guste) regarda que toutes ces choses estoient faites pour le boban
 » et pour la vanité du siècle, si estoient contraires à l'ame; et d'autre
 » part il ramenoit à mémoire ce que il avoit oï dire à aucuns reli-
 » gieus, que cil qui done à tiex ménestriex il fait sacrilége au déable,
 » il voua et proposa en son cuer que, tant com il vivroit, il donroit
 » ses viez robes aus povres gens revestir, pour ce que aumosne
 » délivre de péchié et done grant fiance devant Dieu à tous ceus
 » qui la font. Se tuit li prince et li riche home fesoient ausi com

Passage contraire aux
 ménestrels.

¹ De la Rue, *Essais historiques*, etc., I, 247.

« li preuzdons fist, il ne corroit mie tant de lécheurs aval le país ¹. »

Il est à remarquer qu'on trouve fréquemment dans les auteurs du moyen âge comme dans les nôtres, des plaintes et des doléances, mais elles n'ont pas chez les premiers le ton amer, personnel et orgueilleux que leur donnent les seconds. Il faut que le malheur ait bien de la ressemblance avec la gloire, puisque tant de gens feignent des infortunes qu'ils n'ont pas éprouvées. Pour l'homme dont l'âme a réellement beaucoup souffert, il est comme le soldat qui jouit de ses fatigues et de ses périls passés, en montrant avec fierté ses profondes cicatrices.

Le prologue n'a que quarante-neuf vers. Aussitôt l'auteur entre en matière et débute par l'enlèvement d'Hélène et le siège de Troie, car l'opinion que les Français descendaient des Troyens n'admettait aucun doute. Philippe Mouskes se soumettait à une croyance reçue : il n'était pas plus avancé que son siècle.

Mais cette croyance était bien antérieure. Les Romains furent les maîtres du monde, et, jusque dans sa décadence, leur gloire effaçait toutes les gloires rivales. On tâcha donc de bonne heure de s'associer à leur grandeur soit présente, soit passée, par une communauté d'origine. Lucain dit que les habitans de l'Auvergne, les *Arverni*, se vantaient d'être issus du même sang que les Romains ; Sidoine Apollinaire, long-temps après, répète cette prétention ². Les chefs des barbares, en détruisant l'empire romain, s'honoraient des dignités romaines qui leur étaient conférées, et quand le titre de

¹ *Recueil des historiens français*, XVII, 363, C, D.

² *Arvernique ausi Latio se dicere fratres.*
Sanguine ab Iliaco populi.

PHARSAL.

Arvernorum populi (proh! dolor) servitus, qui, si prisca replicarentur, audebant se quondam fratres Latio dicere, et sanguine ab Iliaco populos computare. Sid. Apollin. *Opera*; Paris. 1598, lib. VII, ep. 7, p. 147.

TOX. Ier.

ce

patrice fut donné à leurs rois, quand Charlemagne devint empereur, les peuples du Nord, qui ont toujours été grands généalogistes, n'ont pu manquer de bardes et de chantres pour rattacher leur berceau à celui de la nation qu'ils avaient dépouillée de sa puissance.

Ainsi les Anglais tirent encore vanité de descendre des Normands, vainqueurs de l'Angleterre, et, depuis les croisades, les grands de Constantinople aimaient à se dire alliés des familles illustres parmi les Latins.

Est-il absurde de présumer qu'à ces suppositions ambitieuses se mêlaient des souvenirs relatifs à d'anciennes migrations des bords de la Mer Noire ou des Palus-Méotides? Est-il impossible que les expéditions des habitans des Gaules dans l'Asie mineure aient introduit dans leurs chants populaires les traditions troyennes?

Quoi qu'il en soit, dès le VII^e siècle ces traditions sont formulées d'une manière précise. Frédégaire, qui vivait sous Dagobert I^{er} et sous son fils Clovis, rapporte cette origine comme une chose établie et généralement acceptée. L'auteur anonyme des gestes des rois de France, Paul Diacre, dans son livre des évêques de Metz, le moine Roricon, Aimoin, moine de Fleury, Sigebert de Gembloux, et presque tous ceux qui les ont suivis, l'ont regardée comme véritable. Cette donnée ainsi passée en force de chose jugée, a été embellie par des écrivains qui l'ont appliquée à différens pays en la développant à leur manière, tels que Rucler, Clérembauld, Lucius de Tongres, Hugues de Toul. Les livres fabuleux qui en résultèrent appartiennent au XII^e siècle, ou peut-être même au XIII^e¹. Bustalus qu'on a pris pour un historien de cette espèce, n'est qu'un héros de roman².

¹ Voyez Notes B et C.

² C'est Jacques de Guyse qui est cause de cette erreur : « Il m'est dernièrement tombé entre les mains, écrit-il (II, 251), une histoire en vers vulgaires, mais fabuleuse, qui raconte des merveilles de la seconde Rome, Hostile, Servie ou Tournai, et dont l'auteur parait se nommer Bucalio ou Buscalus. *Reperi siquidem nuper quemdam novellum fictum historiographum rhith-*

Hunebaud, que Trithem prétend avoir abrégé, non-seulement admet cette descendance troyenne, mais déduit la liste des rois francs antérieurs à Clovis. Hunebaud est une de ces autorités suspectes qu'il est permis, en bonne critique, de décliner.

M. le comte Du Buat croit, lui, aux origines troyennes; M. le marquis de Fortia croit en Hunebaud, en Bérose (le Bérose d'Annius de Viterbe), en Godefroid de Monmouth, en Lucius de Tongres et en Rucler¹. Si, à une époque où les sciences historiques ont fait tant de progrès, des savans si habiles ont professé un tel symbole, le chroniqueur du XIII^e siècle doit-il être traité avec sévérité?

L'auteur de *Partonopeus de Blois* fournit ici un objet de comparaison avec Ph. Mouskes :

En Aise (*Aste*) sist la rice Troie :
Si fu ciés d'Aise et flors et voie.
Priamus en fu rois darrains,
Qui grant pou d'Aise ot en ses mains.

.

Le poète décrit ainsi l'état de la Gaule avant l'arrivée des Troyens :

France ot nom Galles à cel jor,
Se voir dient nostre ancissor;
Dont n'i avoit casteaus ne tors,

matisatum in vulgari, cujus nomen Bucalio sive Buscalus inesse videtur. M. De Fortia a nommé ce prétendu historien d'après J. De Guyse (*Mém. sur l'hist. ancienne du Globe*, I, 225); mais le bon De Guyse s'est trompé. Il existe en effet un roman intitulé : *Bustalus lequel fut seigneur de Tournay et de Tournesis*, et qui est désigné encore ainsi : *Chronique de Tournai, ou histoire de Bustalus, Achifer, Blanchandin, Gloriand, Philipis, Nervus et Turnus*. Barrois, *Bibl. protyp.*, 1240, 2234. — *Mém. de l'Acad. de Brux.*, V, Hist., p. 213. La méprise saute aux yeux. Il est superflu d'insister.

Roman de Buscalus ou Bustalus, sur Tournai.

¹ Le comte Du Buat, *Histoire ancienne des peuples de l'Europe*; Paris, 1772, V, 583 et suiv. — Le marquis de Fortia, *Mémoires pour servir à l'histoire du globe terrestre*, I, 153 et suiv.; III, 9 et suiv.; VII, 129 et suiv.; *Annales de Hainaut de Jacques de Guyse*, publiées par le même. — Mone, *Anseig.*, 1833, 1-9, etc., etc.

Ne nobles cités, ne beaus bors.
 Ains manioient tote la gent,
 Çà deux, çà trois, esparsément.
 Li plus de France estoit gastine,
 De bos, plaine et de sauvegine :
 N'i avoit rois, ne dus, ne contes,
 Provos, ne maiors, ne viscontes;
 Cascuns est del sien dus et rois :
 Ensi vivoient dont François.

V. 143—390.

Notre Van Maerlant, à l'imitation de Vincent de Beauvais, fait passer ces fictions dans sa langue :

Dat edel Fraensoysche diet,
 Dat was ute Troyen geboren, etc.

Spieg. hist., III, 1, 4. ¹

Philippe Mouskes, en remontant au siège de Troie, commence sa liste des rois francs à Marcomire, auquel il donne pour conseils Simon et Genebaut, tandis que des historiens mettent *Sunno* et *Gennebodus* sur le même rang que Marcomire, comme chefs des Francs². On ne saurait dire au juste quel est l'auteur qu'il suit de préférence, mais il semble avoir eu connaissance de Frédégaire, des *Gesta regum Francorum*, des *Gesta Dagoberti*, et d'un grand nombre de légendes de saints. A propos de Tournai, il répète les fables longuement racontées dans le roman de *Bustalus*, ou *Buscalus*, dont la rédaction connue est plus récente que Philippe Mouskes.

Gérard de Roussillon. Charles Martel conduit le poète à toucher, en passant, les démêlés qu'il eut avec Gérard de Roussillon, d'après les romans. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* remarquent qu'il y a eu

¹ Sur les divers auteurs qui ont traité de l'origine des Francs, voir B.-G. Struve, C.-G. Buder et J.-G. Meusel, *Bibl. Historica*; Lips. 1794, VII, 1, 186 et suiv.

² *Recueil des historiens français*, II, 668, C.

trois Gérard de Roussillon très-fameux en leur temps. L'un commandait dans la seconde Belgique sur les côtes maritimes, du temps de Pepin-le-Bref, et durant les premières années de Charlemagne son fils; l'autre, comte de Provence, sous le règne de Charles-le-Chauve, s'acquit beaucoup de réputation par ses victoires sur les Normands. Enfin un troisième Gérard de Roussillon fut l'un des seigneurs français qui assistèrent à la croisade ¹.

Quant au premier, son existence historique affirmée sur la foi de Meyer, à l'année 765, n'est pas des plus sûres, puisque Meyer, dans cet endroit, suit l'histoire fabuleuse de la Flandre et désigne Gérard comme beau-père de Lideric de Harlebeeck, dont les aventures, transformées ou inventées par les trouvères, se lisent dans D'Oudegherst, qui, en cette occasion, écrit à la manière des romanciers, mais plutôt des romanciers de son siècle que d'une époque plus reculée ².

Le personnage semble donc être celui du roman. Ph. Mouskes dit :

Girart ³ fu desconfis,
Et tantes fois soupris de guerre
K'il en pierdi toute sa tière,
Et furent si parent ocis,
Et il en wida le païs.
Si se gari *com karboniers*
Li dus, ki tant ot esté fiers.

V. 1823.

Gérard de Roussillon,
forcé de se faire char-
bonnier.

Les deux derniers vers, qui semblent avoir la forme d'une expression proverbiale, s'expliquent par ce passage du roman :

..... Et de vous raconter comment, par quel manière,

¹ VII, Avertiss., lxxvj-lxxvij.

² Éd. de 1789, I, 27 et suiv.

³ Ce mot est écrit ainsi dans le MS. La règle semblerait demander *Girars*, mais le sujet est déterminé par l'épithète *desconfis* qui prend l's.

Girars de Rossillon *fu sept ans charbonniers* ,
 Futis¹ de son pays, n'en fu point parçonniers².
 Charles, li filz Loys tout ce li pourchaça,
 Son pays li tolit et tout hors l'en chaça,
 Cilz Challes fu nonmez, saichiez, Challes li Chauves.
 Petit avoit couleur, qu'il estoit ung pou fauves.
 Le *Cronique latin* ainsin me le recontre;
 Cilz qui fit le romant, en fait ung autre conte
 Et dit *Challes Marteaulez* ainsin le demena,
 De lui deshonorer moult très fort se pena.
 Challes Marteaulez fu pères Pepin l'emperéour,
 Et Pepins Challemaigne, le très fort guerréour,
 Challemaignes Loys, Loys Challes le Chautz,
 Cilz fist Girart overer de charbon et de chausz.
 Or soit sauvé la grâce du premier romancier,
 Qui dit Challes Marteaulez fit le plait commencier;
 Encor dit moult de choses qu'il baille pour notoires
 Que selon le latin je ne trouve pas voires.

Ph. Mouskes qui fait aussi vivre Gérard de Roussillon sous Charles Martel et non sous Charles-le-Chauve, avait donc suivi l'ancien roman ou une légende, un résumé latin d'accord avec lui. Cette légende était très-ancienne. Le roman provençal de Gérard de Roussillon, d'où le roman wallon est imité, est, selon M. Raynouard, le plus ancien de ceux qui nous restent; il n'hésite pas à croire qu'il est du commencement du XII^e siècle, car les critiques qui vont plus loin ne s'appuient que sur des hypothèses. Dans le roman provençal, Gérard est aussi contemporain de Charles Martel. Le troubadour Pierre Cardinal y faisant allusion, dit en effet :

Anc Carles Martel ni Girartz.....
 Non ancizeron homes tans³.

¹ Fugitif.

² N'en eut point sa part héréditaire.

³ *Choix des poés. orig. des troub.*, II, 283-285.

Quand le règne du fils de Charles est arrivé, Mouskes raconte, à la façon d'Adenez, l'histoire de Berte qui a tant d'analogie avec celle de la reine Biétris dans le roman du *Chevalier au Cygne*, et avec celle de la duchesse de Brabant, la belle Gèneviève.

Adenez, auteur du roman de Berte, fut nourri par Henri III, duc de Brabant. Or, ce prince ne régna qu'en 1248, et, selon toutes les probabilités, Philippe Mouskes avait fini sa chronique en 1243. Il n'avait donc point connaissance du roman d'Adenez, et il aura puisé, comme lui, dans les légendes latines conservées à St.-Denis¹. Ce fait remarquable a été ignoré de M. Paulin Paris à qui si peu de choses curieuses échappent.

Histoire romanesque de Berte aus grans piés, antérieure au roman d'Adenez.

Philippe Mouskes ne nomme qu'en passant le roi Flore, père prétendu de Berte, qui lui-même avec sa femme Blanche-flor, est le sujet d'un roman du XIII^e siècle dont nous transcrivons le début².

Roman de Flore et Blanche-flor.

Flore et Blanche-flor.

Signor, oiiés tous li amant,
 Cil qui d'amours se vont peinant,
 Li chevalier et les puceles,
 Li damoiseel, les damoiseles;
 5 Se mon conte volés entendre
 Mout i porrés d'amours apprendre.
 Çou est du roy Flore, l'enfant,
 Et de Blanceflour, la vaillant,

² *Peinant*, peinant.

⁷ *L'enfant*, le texte flamand porte :

Blancefloer ende Floris

Twe scone kinder....

¹ C'est dans ce sens qu'il faut entendre la note sur le v. 1970, où nous disons que toute cette narration est tirée du roman que nous avons déjà cité.

² MS. de la bibl. du Roi, à Paris, n° 8987.

- De cui Berte as grans piés fu née,
 10 Puis fu en France mariée.
 Berte fu mère Charlemaine
 Qui puis tint France et tout le mainne.
 Flores, ses amis que vous dy,
 I rois paiens l'engénui;
 15 Et Blanceflor que tant ama,
 I nobles crestiens l'engendra.
 Flores fu tous nés de paiens
 Et Blanceflour de crestiens.
 Bautisier se fist, en sa vie,
 20 Flores pour Blanceflour, sa mie;
 Car i beau jour (il) furent né
 Et en une nuit engené.
 Puis que Flores fu crestiens
 Li avint grans honnours et biens,
 25 Car puis fu rois de Honguerie,
 Et de trestoute Bougerie.
 I sien oncle fu mors sans hoirs
 Qui de Honguerie estoit rois;
 Flores fu fis de sa serour,
 30 Pour çou fu sires de l'onour.
 Or tiendray mon proposement,
 Si parleray avenanment.
 En une chambre entray l'autrier,
 I venredi apriés mengier,
 35 Pour déporter as demoiseles
 Dont en la chambre avoit de beles.
 En cele chambre i lit avoit
 Qui de paille aournés estoit,
 Mout par iert bons et chiers li pailles,
 40 Ainc ne vint craindres de ce saile.

19 *Bautisier*, baptiser.23 *Puis que*, depuis que.25 *Bougerie*, Bulgarie.29 *Serour*, sœur.30 *Sires de l'onour*, le maître de la couronne.32 *Avenanment*, convenablement; nous disons
une mine *avenante*, etc.33 *L'autrier*, avant-hier, ou l'autre jour, en pre-
nant l'indéterminé pour le déterminé.35 *Déporter*, me divertir avec les demoiselles.38 *Paille*, couverture, *pal(lium)*.39 *Par*, superlatif.40 Ce vers est obscur : il signifie peut-être : ja-
mais ne vint crainte que de là il ne partît, *sal(irot)*.

INTRODUCTION.

CCLI

Li pailles iert ouvrés à flours,
 Deux des tires bendés à our.
 Illec m'asis pour escouter
 Deux dames que j'oy parler.
 45 Eles estoient deux serours,
 Ensamble parloient d'amours.
 Les dames èrent de parage,
 Chascune estoit et bele et sage.
 L'aisnée d'une amour parloit
 50 A sa serour, que moult amoit,
 Qui fu jà entre deux enfans,
 Bien avoit passé deux cens ans.
 Mais uns bons clers li avoit dit,
 Qui l'avoit mis en son escrit,
 55 Et le commence avenanment.
 Or oiiés son commencement.
 Uns rois estoit issus d'Espagne,
 De chevaliers ot grant compaignie,
 En sa nef ot la mer passée,
 60 En Galisse fu arivée.
 Félis ot non, si fu paiens,
 Mer ot passé sur crestiens,
 Par tel païs qui voloit prendre
 Et les cités livrer à cendre.
 65 Un mois entier et XV dis
 Séjourna li rois ou païs.
 Ne fu nuls jours que sa maisnie
 Ne fust li rois en chevaucie.
 Viles reuboit, avoires prenoit,
 70 Et à ses nés tout conduisoit.
 De XV lieues au rivaige
 Ne remeist lors ne buief ne vaiche,

Félis, roi d'Espagne.

41 La couverture était travaillée à fleurs.
 42 *Tires*, Roquefort définit ce mot des paquets de pelletteries attachées ensemble. Ce serait dans ce cas des espèces d'oreillers ou de coussins *bendés à our*, avec des bandes d'or.
 47 *Parage*, noble parenté, haut parage.
 63 *Qui*, qu'il.

65 *Dis*, jour, *dies*.
 67 *Maisnie*, suite.
 68 *En chevaucie*, à cheval.
 70 *Nés*, nefs.
 71-72 *Rivaige* et *vaiche*, rime rurale.
 72 *Remeist*, resta.

TOM. Ier.

ff

- Ne chastel ne vile en estant
 Vilain n'y va son boeuf querrant,
 75 Et fu le país tout destruit.
 Paien en eut joie et déduit,
 Dont en vault li rois repairier.
 Ses nés commanda à chargier,
 Et apela de ses fourriers
 80 Jusque à XL chevaliers.
 « Esranment, fait-il, vous armés,
 Nous chargerons sans vous assés;
 Alés là sus, en ces chemins,
 Gaitier pour reuber pélerins. »
 85 Et cil en vont en la montaigne,
 Gardent aval parmi la plainne,
 Pélerins voient qui montoient
 La montaigne que il gardoient.
 Il leur vont seure, les assaillent,
 90 Et li pélerin se deffendent
 De combatre; tout li pluisor
 Lor avoir tendent pour paour.
 En la compaigne ot un François,
 Chevalier preu et courtois,
 95 Qui au baron St. Jaque aloit.
 Une soye fille y menoit
 Qui à l'apostle s'est vouée,
 Ains qu'ele ysist de sa contrée,
 Pour son ami qui mors estoit,
 100 De qui remèse enchainte estoit.
 Li chevaliers le vaut deffendre,
 De lui ne saut à aux vif prendre,
 Ains l'ocisent et le laissent mort,
 Et sa fille mainnent au port.

73 *En estant*, debout.77 *Repairier*, partir.84 *Gaitier*, guêter.85-86 *Montaigne et plainne*, rime en goret.89-90 *Assaillent et deffendent*, même remarque.

92 Offrent ce qu'ils ont, par peur.

94 Ce vers est trop court d'une syllabe :

Chevalier et preu et courtois.

95 *Baron St. Jaque*, cette qualification était communément donnée aux saints. On a dit long-temps après *monsieur saint-Jacques, monsieur saint-Denis*.101 *Vaut, vout, veut*, plus haut *vault*.

102 Il ne se laisse point prendre vivant par eux.

INTRODUCTION.

CCLIII

- 105 Au roy Félis l'ont présentée
 Et il l'a forment esgardée.
 Bien aperçoit à son visaige
 Que elle estoit de grant parage,
 Et dist, s'il puet, à la roïne
- 110 Fera présent de la meschine.
 De cel avoir mout se pensa
 Quant il, pour reuber, mer passa.
 A tant s'en entrent tout en mer,
 Et avant traient sus les trés.
- 115 Or ont bon vent et bien portant,
 Si repairent lié et joiant.
 Il n'orent pas deux jours erré
 K'en leur païs sont arivé.
 A tant est issus du rivaige
- 120 Li rois o trestout son barnage.
 A Naples, à la cité bele,
 Est de lui venue nouvele
 Qu'arivé sont lié et joiant.
 Ce dient cil qui vont devant.
- 125 Cil de la vile encontre vont,
 A l'encontrer grant joie font;
 Tous se font lié de lor amis
 C'arivé sont en lor païs.
 Evous le roi en la cité
- 130 Son barnage a trestout mandé.
 Son eskiet lors départ li rois
 Bien largement comme courtois,
 Et, pour la part à la royne,
 Donne de gaaing la meschine.
- 135 La roïne s'en fait moult lié,
 En sa chambre l'a envoiée,
 Sa loy li laist moult bien garder,

110 *Meschine*, jeune fille, bachelette.
 113-114 *Mer, trés*, ce sont à peine des assonnances. *Trés*, voiles, font force de voiles.
 116 *Lié*, en une syllabe. *Voyez* plus bas, vers 127.

124 *Dient*, disent.
 129 *Evous*, voilà.
 131 *Eskiet*, ce qui lui était échü, son butin.
 134 *Gaaing*, part du butin, gain.
 135 *Lié*, liée.

Servir le fait et honnourer,
 O li souvent jue et parole
 140 Et françois aprent de l'escole.
 La meschine est courtoise et proux,
 Mout se faisoit amer à tous,
 La roïne mout bien servoit,
 Comme cele qui saige estoit.
 145 I jour avint que la meschine
 Ouvroit ès chambres la roïne, etc.

140 Encore une probabilité en faveur de l'universalité de la langue française.

141 *Proux*, sage.

Ce joli roman dont le comte de Tressan a fait un extrait, d'après la rédaction espagnole, a été imité dans plusieurs langues. Il a dû en exister une version en provençal antérieure au poème en langue d'oïl, puisque dans le roman de Jaufre, écrit au plus tard dans le commencement du XIII^e siècle, il y est fait allusion :

Que far m'o fai forsa d'amor
 Que fes Floris a Blancaflor
 Tant amar, qu'era filz de rei,
 Que partir los fes de sa lei.

M. Raynouard cite encore d'autres passages de la comtesse de Die, d'Arnaud de Mareuil, de Folquet de Romans, de Gaucelm Faidit et d'Aimeri de Bellinoi¹ où ce roman est rappelé. M. Fauriel est aussi d'avis qu'il a une origine provençale². M. Hoffmann von Fallersleben, qui a fait des recherches sur cet ouvrage et l'a publié en flamand, ne se prononce pas sur ce point.

M. Robert, qui a préparé pour M. Crapelet le texte de Partonopeus de Blois, se propose, dit-on, de publier le poème français.

En italien, le *Filocolo* de Boccace est emprunté à Flore et à

¹ *Choix des poésies originales des troubadours*, II, 304, 305.

² *Introduction aux chants populaires de la Grèce moderne*, pp. xviii.

Blanchefleur¹; Lodovico Dolce a mis ce sujet en *ottave rime* sous le titre de l'*Amore di Florio et di Biancaflore*, Venet., 1532, in-4^o.

Le poème espagnol que Tressan croyait écrit au commencement du IX^e siècle, opinion insoutenable de tous points, a été traduit en français par Jacques Vincent, Paris, 1554, in-8^o.

Conrad Flecke, au XIV^e siècle, a tourné ce sujet en *moyen-haut-allemand* (*mittel hoch-deutsch*), et confesse qu'il l'a emprunté à *Robert d'Orbent, d'Orlant ou d'Orléans*. Les Allemands en possèdent encore d'autres imitations telles qu'un poème en douze chants par M^{me} Sophie Von Knorring, née Tieck, publié en 1822 avec une préface de A.-W. Von Schlegel.

Il y en a aussi des textes en anglais, en danois et en grec². Enfin Dideric van Assenede l'a traité, vers le milieu du XIV^e siècle, en flamand ou hollandais. C'est la version que M. Hoffmann von Fallersleben vient de mettre au jour³.

Dideric van Assenede qui, dans la préface du *Theutonista* est in-Dideric van Assenede, diqué aussi comme l'auteur du *Ferguut*⁴, imite librement, comme tous les romanciers du moyen âge; il ajoute et retranche suivant sa fan-

¹ Guinguené, *Hist. litt. d'Italie*, III, 55.

² Lambecius, *Comment. de bibl. de Cæs.*, V, I, 284. — Nessel, *De Bibl. Vindob.*, I, 342, sqq. — Fauriel, *ubi supra*.

³ Troisième partie des *Horæ Belgicæ : Floris ende Blancefloer*; Leipz., F.-A. Brockhaus, 1836, in-8^o, 3978 vers. — *Biogr. Univ.*, Suppl. au mot *Assenede*, LVI, 502. — *Bibl. des Romans*, fév. 1777, p. 224. — Roquefort, *Gloss.*, II, 776. — Koberstein, *Grundriss zur geschichte der deutschen national-litteratur*; Leipz., 1830, p. 49. — Cf. *Horæ Belg.*, I, 61, 62. — Préface de l'édition flamande de M. Hoffmann, pp. XI et XII. — Voyez aussi dans les *Fabliaux* de Le Grand D'Aussy, in-8^o, I, 230 : *Huélène et Églantine*; alias, *le Jugement d'amour*; alias, *Florance et Blanchefleur*. — Le comte De Caylus, *Mercure de décembre* 1754. — Recueil de Barbazan et Méon, IV, 354, *Ci commence de Florance et Blanchefleur*; alias, *Jugement d'amour*. Nouveau Recueil, I, 353, *De Huélène et d'Aiglantine*. Ces fabliaux, il faut y faire attention, n'ont de commun avec le roman que le titre.

⁴ Huydecoper sur Melis Stoke, I, 167, 168. — Lelyveld, *Huydecopers Proeve*, etc., I, 143. Van Wyn, *Avondts.*, 312-315. — La Serna, *Mémoire*, etc., p. 148. — J.-F. Willems, *Verhandeling oever de nederduytsche tael- en letterkunde*, I, 168, 171.

taisie. Voici quelques-uns de ses premiers vers :

Nu hoort na mi! ic sal beghinnen
 Ene aventure tellen van minnen,
 Die den dorperen no den doren
 Niet bestaet, dat sise horen.

.
 Hets worden harde te sure
 Van Assenede Diederike,
 Dien seldys danken ghemeenlike,
 Dat hyt uten walsche heeft ghedicht
 Ende verstandelike in dietsche bericht
 Den ghenen, diet walsc niet en connen.

Légende de Garin le
 Lorrain.

Après avoir mis en œuvre les légendes de Berte, Ph. Mouskes emploie des fragmens de celle de Garin, duc de Metz et de Brabant, une des plus anciennes traditions héroïques du moyen âge, qui ne se réclame d'aucune autre et qui semble un vestige poétique de la grande lutte des Francs d'Austrasie contre ceux de Neustrie, de Bourgogne et d'Aquitaine. L'examen de cette chanson de geste et de quelques autres questions qui se rapportent à l'antiquité de ces sortes d'épopées ainsi qu'aux traditions romanesques auxquelles la Belgique est particulièrement intéressée, pour être traité avec quelque étendue, allongerait beaucoup trop cette introduction déjà si longue et si remplie de faits divers. Nous le renvoyons à une dissertation spéciale, qui sera insérée au second volume et que nous avons déjà promise.

De ce drame si animé Mouskes ne rapporte avec détail qu'un épisode : la chasse de Bègues de Bélin. Si l'on en croyait Dom Calmet, Du Cange, Loysel, Goujet, Sinner, qui font remonter la composition de *Garin* à l'année 1150, sous le règne de Louis-le-Jeune, bisaïeul de saint Louis, Mouskes aurait pu lire le poème de Jean De Flagy. Mais les auteurs de *l'Histoire littéraire de la France* placent ce poème au XIII^e siècle¹.

¹ *Hist. litt. de la France*, XVI, 282; XVIII, 738-748. — Roquefort, *État de la poésie*, etc., p. 165; *Gloss.*, II, 777. — *Catal. de la Vallière*, n° 2728.

Le théâtre de la mort de Bègues est dans l'ancienne Belgique. C'est près de Valenciennes, dans le bois de Vicogne et de Lens que le comte de Bélin fut tué par un sanglier :

Li quens Bèghes ki tint Bélin,
Li frère al Loherenc Garin,
Hors de sa tière adont s'eslogne
Et vint kacier en la Vicogne.

V. 2080.

M. Ed. Le Glay a traduit cet épisode ¹.

Parvenu au règne de Charlemagne, Mouskes suit Éginhard et ^{Éginhard.} principalement la chronique attribuée à Turpin, chronique dont ^{Turpin ou Tilpin.} nous parlerons d'une manière circonstanciée dans la dissertation sur Roland et d'autres paladins. Non-seulement il rime le texte tel que l'ont donné S. Schardius et J. Reuberus, mais encore les chapitres qui furent ajoutés plus tard et qui ont été publiés par Lambecius et par Kollarius. Il emploie, en outre, des fragmens de la chronique de Charlemagne publiée en partie par Bollandus et Lambecius, et qui fut écrite vers l'an 1165, sous l'empereur Frédéric I, surnommé Barberousse, à l'occasion de la canonisation de Charlemagne, célébrée alors à Aix-la-Chapelle. Or, cette chronique contient des fragmens de celle de Turpin. Si Mouskes n'a pas connu cette pièce, il a eu du moins sous les yeux des écrits que le chroniqueur a employés ².

Dom Brial présume que le Leoprandus, doyen d'Aix-la-Chapelle, auquel est adressée la chronique de Turpin, pourrait bien être l'auteur de l'autre chronique, où, par parenthèse, cette épître dédicatoire est transcrite tout entière. Il paraît que le savant bénédictin ne

¹ *Archives du nord de la France*, IV, 193—231, et tiré à part à 50 exempl.; in-8° de 48 pages. Valenciennes, 1835.

² *Dissertation sur l'origine des pairs de France*, en tête du RECUEIL DES HISTORIENS FRANÇAIS, XVII, xxiv. — Bolland., 28 janvier, p. 875, n° 10. — Lambecius, *Commentarii de bibl. Cæs.*, II, 332, 333-339. — Kollarius, *Analecta Vindobonensia*, I, 468-489.

connaissait le livre de 1165 que par les fragmens de Bollandus et qu'il ignorait ou ne se souvenait pas que Lambecius, copié par Kollarius, en avait imprimé des extraits. Son opinion n'est, au surplus, qu'une conjecture.

Tous les récits fabuleux sur les conquêtes de Charlemagne, sur le siège d'Apremont et le roi Aygoland, Gérard de Vienne, Jean de Lanson, Oger le Danois, la bataille d'Aleschans, les quatre fils Aymon, la défaite de Roncevaux, Doon de Nanteuil et même le roi Artus, sont une mine où Philippe Mouskes puise à pleines mains, et sur laquelle nous reviendrons. Il n'est pas de récit épique qui ne soit effleuré en passant et dont l'auteur ne nomme un des héros. Si l'histoire n'a rien à gagner à ces détails, la critique littéraire s'en empare avec empressement et y trouve des données précises qu'autrement elle serait obligée de remplacer par des suppositions.

Nous avons fait remarquer dans une note la prééminence poétique accordée par notre auteur aux provençaux sur les autres nations¹. La guerre qui n'est pas si près de finir entre les partisans des troubadours et des trouvères, fera de ce passage une arme redoutable.

Au milieu de toute cette érudition romancière, Philippe Mouskes confond quelquefois l'ordre des récits, tombe dans des redites et se laisse aller à des longueurs. Nous n'avons jamais prétendu qu'il fût un écrivain irréprochable.

Voyage de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem.

Le voyage à Constantinople et à Jérusalem, et la description des lieux saints retiennent long-temps le prolix narrateur.

L'abbé Le Beuf croit que l'ouvrage latin que nous avons sur ce sujet a été fabriqué dans le cours du XI^e siècle, et que l'auteur est un moine de St.-Denis dont le but était d'accréditer de prétendues reliques que Charles-le-Chauve avait transportées d'Aix-la-Chapelle à cette abbaye².

¹ Vers 6298. ² *Académie des Inscriptions*, XXI, *Hist.*, 137.

De Foncemagne recherchant l'origine de cette tradition, la trouve dans Hélinand, Guy de Bazoches, Pierre-le-Mangeur ou Comestor et Turpin, dont les témoignages ont été recueillis par Alberic de Trois-Fontaines, qui florissait en 1241, c'est-à-dire en même temps que Philippe Mouskes.

La chronique latine relative au voyage de Jérusalem, qui a été fondue dans les chroniques de St.-Denis, paraît à Foncemagne le monument le plus ancien où il en soit parlé. Il ne le fait pas toutefois remonter plus haut que l'abbé Le Beuf; selon lui elle repose originairement sur une tradition non écrite, fondée sur le récit des premiers pèlerins de Jérusalem. L'auteur le donne positivement à entendre, lorsque, parlant de l'oiseau miraculeux qui adressa la parole à Charlemagne¹ et qui le remit dans le chemin dont il s'était écarté : *Encore, ajoute-t-il², dient li pèlerin.... que il oient aucune fois les oiseaux du pays parler en tele manière; et plus que li paisant et les gens du pays témoignent que puis Challemaines li grant fu au pays, à celle voie ne fu que celle manière d'oiseaux ne chantaient ce chant, aussi comme par accoutumance.*

Et il ne faut pas s'étonner que des pèlerins soient, à cet égard, tombés dans l'erreur et qu'ils aient cru de bonne foi que Charlemagne avait été avant eux à Jérusalem. En arrivant en cette ville ils y trouvaient, en effet, un hôpital pour les Latins, créé par Charlemagne, une église, une bibliothèque fondées par Charlemagne. Il n'en fallait pas davantage, à part l'amour du merveilleux et le privilège d'inventer acquis aux voyageurs, pour mettre des gens grossiers et peu instruits en droit de conclure que Charlemagne avait fait par lui-même ces divers établissemens³.

¹ Philippe Mouskes, vers 10386.

² Dans le texte roman des *Chron. de St.-Denis*.

³ ACAD. DES INSCR., XXI, *Examen de la tradition historique touchant le voyage de Charlemagne à Jérusalem*, HIST., 149-156.

Les philologues trouveront quelque plaisir à comparer le texte de Ph. Mouskes avec le roman anonyme que l'abbé De La Rue prétend être le plus anciennement écrit en français, lorsque M. Fr. Michel, qui a déjà tant fait pour ce genre de littérature, aura achevé la publication du *voyage de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem*¹. Martial de Paris fait allusion à ce prétendu voyage²:

Le roy Pepin
 eut ung filz, le vaillant Charlemaigne,
 Qui conquesta jusques à la montaigne
 De Thiberye, Germanye et Espagne,
 Le Ryn, Pavonne (*Bayonne*?) et par delà Almaine;
 Pape Léon en son lieu rebouta,
 Empereur fut, le peuple bien traicta,
 Brief tout chascun le craignit et doubta,
 Oncques depuis roy si hault ne monta
 Qui en ses faitz obtint telle victoire :
 Églises fist, *les saintz lieux visita*,
 Et si très bien en son temps se porta
 Que tousjours mais il en sera mémoire.

Géographie.

Nous doutons fort que Ph. Mouskes, tout entier au plaisir de mettre en vers ses auteurs favoris, se soit fort embarrassé de vérifier la topographie de la Terre-Sainte. Au XII^e siècle, les moines de St.-Martin de Tournai ne savaient pas où découvrir l'abbaye de Ferrières; la géographie était dans un état déplorable dont ne purent la tirer Guy de Bazoches, Robert, moine de St.-Marien d'Auxerre, ni même Otton de Frisingen³. Les rapports verbaux des croisés belges auraient pu être plus utiles à notre auteur que les savantes erreurs des lettrés.

Émun, abbé de Werum, au pays de Groningue, a rédigé une chro-

¹ *Essai historique sur les bardes*, II, 25. — L'abbé De La Rue considérant que, dans ce roman on cite Turpin, estime qu'il a dû être écrit dans les dix premières années du XII^e siècle. — Cf. Roquefort, *De la poésie française, etc.*, pp. 207, 208.

² Édition de Coustelier, 1724, in-12, I, 62, 63.

³ *Histoire littéraire de la France*, IX, 153-155.

nique qui, sous l'année 1217 et à l'occasion d'une croisade en Palestine, contient les détails et presque le journal du voyage entier, avec la description de toutes les contrées traversées par les croisés, depuis les Pays-Bas jusqu'à la Terre-Sainte. Il n'est pas croyable que Mouskes s'en soit servi.

Les relations des voyageurs belges au XIII^e siècle, de Plan Carpin et de Rubruquis, ne lui ont pas servi davantage et ne pouvaient lui servir¹.

Il avait pu cependant tirer quelque secours du voyage à Jérusalem de saint Guillebaud, au VIII^e siècle, voyage où les descriptions sont courtes, mais où toutes les stations sont marquées. Nous en dirons autant du traité du vénérable Bède *de locis sanctis*, et des écrits de Bernard le moine, qui se trouvait en Palestine en 870². Mais, nous le répétons, nous doutons fort que Mouskes ait fait de si grandes recherches.

La mort de Charlemagne, qui termine notre premier volume, est Mort de Charlemagne. encore racontée d'après les traditions romancières.

C'est le lieu de rappeler que parmi les livres manuscrits du duc de Berry, frère du roi Charles V, inventoriés en 1416, il y avait l'article suivant :

*Un petit livre en latin, qui se adresse à Monseigneur le duc, compilé par Aymery, abbé de Moysac, des lamentations du roy Charlemagne*³.

Et celui-ci parmi les livres du duc Philippe-le-Hardi, en 1404 :
*Huit petits cayers : l'un contenant le service de Saint Anthonne, Saint Charlemaigne, et Saint Loys de Marseille, etc.*⁴

Ici s'arrête notre analyse de la première partie de Ph. Mouskes ;

¹ *Histoire littéraire de la France*, XVI, 120-127.

² Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Introduction.

³ J. Barrois, *Bibl. protyp.*, n° 523.

⁴ *Ibid.*, n° 637.

l'introduction du deuxième volume offrira l'examen du reste. Nous n'avons plus qu'à rendre compte de ce que nous avons essayé pour que cette édition fût aussi parfaite que possible.

Ce qui a été fait dans
cette édition.

D'abord nous avons eu un respect religieux, fanatique, si l'on veut, pour le texte de notre auteur. Nous voulions répéter fidèlement le manuscrit unique que l'on possède, et nous avons été heureusement secondé dans ce projet par M. Amstein, avocat à Paris, qui a bien voulu, pour nous obliger, accepter les fonctions de copiste, fonctions difficiles et qui supposent, dans ce cas-ci, des connaissances littéraires peu communes.

Nous n'avons donc pas adopté la méthode de Marot qui altérait Villon pour le rendre plus clair et plus châtié, et, malgré notre prévention en faveur de M. Paul Lacroix, que le pseudonyme du *Bibliophile Jacob* ne peut plus déguiser, nous n'avons pas cru l'orthographe moderne de nature à rendre avec fidélité des vers composés au XIII^e siècle.

Le seul changement que nous nous soyons permis, c'est d'ajouter à l'original la ponctuation et des accens. Cette addition, qui équivaut, jusqu'à un certain point, à un commentaire, est autorisée par d'illustres exemples.

Au lieu de renvoyer sans cesse à un glossaire où l'on trouve toutes les interprétations du monde, excepté celle qui s'adapte au passage dont on est embarrassé, nous avons préféré d'expliquer au bas des pages les mots difficiles, sans craindre quelques répétitions, pour la commodité du lecteur. C'était nous exposer, sans doute, à des méprises, nous préparer des difficultés quelquefois inextricables, mais nous étions persuadé qu'un éditeur ne doit pas se coucher sur des roses, et que nos devoirs n'eussent été qu'incomplètement remplis, si nous avions suivi une autre marche.

Cependant, nous n'avons pas rejeté les glossaires; au contraire, nous en donnons pour les mots romans et ceux de la basse latinité,

avec des tables étendues des matières, des noms géographiques et des noms d'hommes.

Si les notes continues n'offrent pas assez d'éclaircissements, ou si quelques-unes paraissent manquer d'exactitude, c'est aux remarques supplémentaires, aux glossaires et aux tables qu'il faut recourir.

Il y a peut-être nécessité d'entrer dans plus de détails en imprimant en Belgique un livre en vieux français, attendu que cette branche de la littérature y est encore récente; d'ailleurs, dans plusieurs provinces, le français n'est que la langue de l'éducation.

On conçoit que l'impression d'un ouvrage de longue haleine donne lieu de rectifier certaines assertions et de reconnaître des explications fausses par la comparaison réitérée des textes, par des réflexions nouvelles et surtout par l'incompréhensible puissance de la lettre moulée. Les *Leçons diverses* indiquent les rectifications qui sont cependant peu nombreuses et tombent particulièrement sur les mots *cuvert*, *gravier*, *quiaus*, *lance sur fautre*, *murs*, *savie* et *Tremogne*.

Ceux qui s'occupent de philologie patiente et minutieuse, savent que s'il est impossible d'échapper à toute erreur, il est très-aisé à la critique d'étaler une grande érudition sur des vétilles. L'expérience prouve que les censeurs les plus durs, les plus impitoyables ont été les plus sujets à errer lorsqu'ils ont mis la main à l'œuvre. La querelle élevée sur des virgules entre M. l'abbé Prompsault et M. Crapelet est là pour en administrer une preuve nouvelle¹.

Nous avons néanmoins prêté notre attention aux virgules et aux moindres bagatelles, s'il est des bagatelles en philologie.

De courts sommaires placés en marge facilitent les recherches

¹ *Discours sur les publications littéraires du moyen âge, suivi d'un errata comprenant plus de 2000 corrections et rectifications*, etc., par l'abbé H.-R. Prompsault; Paris, Ebrard, 1835, grand in-8° de 150 pages chiffrées et 3 feuillets. — *Villonie littéraire de l'abbé Prompsault* (par Crapelet); Paris, Crapelet, juillet 1835, grand in-8° de VI et 24 pages. — *Lettre à M. Crapelet... pour servir... de réponse à sa brochure intitulée: VILLONIE LITTÉRAIRE*; Paris, Ebrard, 1835, in-8° de 35 pages.

dans les ouvrages plutôt destinés à être consultés que lus d'un bout à l'autre. Nous avons fait usage de ce petit moyen d'être utile.

Enfin des appendices contiennent des pièces propres à éclaircir ou à compléter le texte. Voici celles que nous avons admises dans le premier volume :

Revue des pièces justificatives.

I. Pour faciliter l'intelligence de l'épopée de Charlemagne, nous avons recueilli plusieurs morceaux relatifs à l'histoire héroïque ou romanesque de cet empereur, et d'abord *la bataille de Charlon contre Agoulant et Jaumont son fil*, avec *la bataille de Rainchevaus*, tirées d'un manuscrit du XIII^e siècle, de la bibliothèque de Tournai, décrit pag. 43, vers 1066.

II. La *table des matières* du roman en prose des *Conquestes de Charlemaine*. Le manuscrit est à la bibliothèque de Bourgogne et forme deux volumes en trois gros tomes in-fol., sur parchemin, embellis de belles figures en grisaille rehaussées d'or, dont plusieurs ont été copiées pour cette édition. M. Barrois marque ce superbe manuscrit, dans sa *Bibliothèque protypographique*, sous le n^o 2222. Sur les gardes du tome I^{er} on lit :

Stuvaert Lievin

Me lya ainsin.

A Gand ou à Bruges.

On y voit aussi les signatures de Philippe-le-Beau et de Jeanne de Castille son épouse :

Qui voudra
Phe.

Jeane de Castille.

Au commencement du second tome, on lit au-dessous d'un chiffre qui ressemble à un B entrelacé d'un Z :

NIEN + NIEN

Phe.

Sur le dernier feuillet de garde du troisième tome, il y a, entre autres inscriptions :

A
Plus sera
P

Le prologue du tome premier annonce que le texte en prose a été rédigé à l'étroit commandement de monseigneur de Créquy, *re-cognoissant*, dit l'auteur, *que après Dieu je tieng de luy ma vie... sachant de vray que de sa nature il est affecté à veoir estudier et avoir livres et croniques sur toutes riens, et comme il en ait desjà veu moult de nouveaux mis en avant en plusieurs lieux et que largement en ait fait escrire et que l'eslite de la fleur des histoires et batailles fust mise en delay et en derrière....*

Le sire De Créquy aura probablement offert le commencement de cet ouvrage à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fort sensible à de semblables cadeaux, et ce prince l'aura fait terminer, car la fin du troisième tome porte : *Cy fine le second volume des conquestes de noble empereur Charlemaine lequel par le commendement et ordonnance de très hault, très excellent et très puissant prince Phelippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgongne, de Lothryk, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, palatin de Hainau, de Hollande, de Zeelande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Saksin et de Malines, a esté extrait et couchié en cler françois par David Aubert, l'an de grace mil quatre cent cinquante huit.*

Ainsi en 1458 le français des trouvères n'était plus du clair français, et à ceux qui lisaient Chastellain et Molinet, il fallait des traducteurs qui renouvelassent leur vieux langage. David Aubert était, par ordre, le Tressan de la cour de Bourgogne, mais moins infi-

dèle et moins affecté que le bel esprit de la petite cour de Stanislas.

III. *Joannis Turpini historia de vita Caroli magni et Rolandi.*

Les emprunts multipliés faits par Mouskes à cette chronique, le rapport qu'elle a avec la plupart des personnages des légendes romanesques et la difficulté qu'on éprouve à se la procurer jointe à la considération de son peu d'étendue, nous ont engagé à la réimprimer. Nous avons suivi le texte de Reuber, qui, de même que Schardius, a reproduit le texte des plus anciens manuscrits. Cependant nous l'avons collationné sur d'autres et corrigé en certains endroits. Parmi les *leçons diverses et remarques supplémentaires* on trouvera les chapitres que contiennent les manuscrits plus récents.

M. Monmerqué.

M. Monmerqué, notre savant confrère à la société des bibliophiles français et à l'institut de France, prépare depuis long-temps une édition de Turpin. Nous n'aurions pas osé le prévenir, si nous n'avions été dans la nécessité de donner à notre édition tous les accessoires qu'elle exigeait. D'ailleurs, ce que nous avons ébauché, M. Monmerqué, placé à la source des richesses littéraires du moyen âge, disposant de secours immenses et de toute nature qui nous sont refusés, le portera infailliblement à la perfection. En publiant le Turpin, nous ne ferons qu'inspirer un désir plus vif de le voir sortir en meilleur état des mains de cet habile philologue.

IV. Une courte *chronique de St.-Amand* tirée primitivement d'un manuscrit de l'abbaye de Rouge-Cloître ou Rouge-Val, et copiée sur un recueil de N. Dufief, conservé à la bibliothèque de Tournai. Cette chronique ne va pas au delà du sixième abbé de St.-Amand.

Une liste des abbés, des extraits d'un ancien catalogue, des notices sur les écrivains de ce monastère, le tout tiré des papiers de Dufief.

V. Une *chronique des évêques de Tournai*, tirée par Dufief de la bibliothèque de l'abbaye de Cisoing. Le commencement en est certainement très-ancien, et quoique la chronologie n'en soit pas fort régulière, cette pièce est importante, attendu qu'elle est fondée sur

des actes originaux qu'on y cite souvent en indiquant l'endroit même, la layette où ils se trouvent.

VI. Quatorze documens, que nous croyons inédits, concernant ou Charlemagne ou l'église d'Aix-la-Chapelle.

VII. La *chronique des évêques de Liège, des princes de Tongres et des ducs de Brabant* par Jean Brusthem, chronique copiée sur un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, et dont Paquot conseillait la publication au comte de Cobenzl. Brusthem a résumé au commencement de son *Epitome* toutes les fables débitées sur les princes de Tongres et les ducs de Brabant, et les a exposées avec la précision d'une histoire véritable. M. L. Polain, archiviste de la province de Liège, dont il a été fait mention plus haut, a eu la complaisance de nous communiquer une notice inédite sur Brusthem par feu le baron de Villenfagne, qui a eu entre les mains un tout autre ouvrage que le nôtre; c'est une des raisons qui nous engagent à la transcrire ici :

« Brusthem (Jean) ou Brustemius, naquit dans le village de ce nom, du comté de Looz qui faisait partie de la principauté de Liège, et embrassa la règle de saint François dans un couvent de cet ordre de la ville de St.-Trond. Cet auteur adressa à George d'Autriche, élu en 1544 prince et évêque de Liège, les gestes de ses prédécesseurs dans cet évêché, avec ceux des ducs de Brabant depuis saint Materne jusqu'à l'année 1505, ouvrage qui n'a point été imprimé. J'ai dans ce moment sous les yeux le manuscrit original de Brusthem; il a souvent été cité par nos historiens modernes, c'est-à-dire par Fisen, Foulhon, Bouille, ce qui témoigne qu'ils en faisaient un certain cas; je crois donc faire plaisir à mes lecteurs de m'y arrêter un instant. Ce manuscrit est intitulé : *Res gestæ episcoporum Leodiensium et ducum Brabanticæ, a temporibus sancti Materni ad annum 1505*¹, etc.

¹ Dans notre MS. l'événement le plus récent est de 1542.

Georgio Austriaco Leodiensi episcopo dedicatæ. Cette dédicace est de l'an 1545¹. On convient que l'auteur florissait alors. Ce manuscrit avait appartenu au savant baron De Crassier², et je pense que c'est lui qui a tracé ces mots sur le premier feuillet : *Chronicon autographum Joannis Brusthemii nondum impressum*, 1748. On voit au commencement de cette chronique une vignette qui représente la ville de Tongres. Dans cette vignette on distingue la mer qui entoure les murailles de cette ville ; c'est une des fables dont est enveloppée son origine, fable qui s'est perpétuée de nos jours par des écrivains systématiques ou trop crédules. Jean Brusthem rapporte le fameux passage de Pline, concernant une fontaine de notre pays dont les eaux, il y a près de deux mille ans, étaient déjà très-salutaires, et il est bien persuadé que cet ancien a voulu désigner la source située près des remparts de Tongres. Ainsi Brusthem a fait l'application de ce passage à la fontaine de cette ville quelques années avant Hubert Thomas, et l'un et l'autre se taisent sur celles de Spa. On peut donc assurer avec fondement que ces dernières n'étaient point connues de leur temps. Au reste, la page qui suit la dédicace, offre une autre vignette assez bien dessinée : c'est le portrait de notre écrivain, occupé dans une bibliothèque à compiler sa chronique ; il est visité par trois personnes habillées d'une manière singulière ; je m'imaginais que ce sont des religieux. Il y a quelques autres vignettes assez jolies et souvent pittoresques ; on y remarque encore plusieurs portraits des évêques de Liège ; mais passons au corps de l'ouvrage. Brusthem l'a divisé en sept livres ; le premier paraît être de sa composition. On trouve dans le deuxième la chronique d'Hériger, abbé de Lobbes, depuis saint Materne jusqu'à saint Lambert, et celle du prêtre Anselme depuis Théodart jusqu'à Wason ; le troisième contient les gestes de nos évêques du même Anselme, chanoine de St.-Lambert,

¹ Dans notre MS. 1542.

² Voyez son catalogue.

depuis saint Hubert jusqu'à Hirchaire; le quatrième renferme l'histoire des mêmes évêques, tirée aussi en partie d'Anselme et en partie d'un nommé *Frédéric*, moine d'Orval; le cinquième commence à Obert et va jusqu'à Adolphe de La Marck, par le même Frédéric d'Orval et par Jean Hocsem, chanoine et écolâtre de l'église de Liège. Cette classification de nos vieux annalistes est très-inexacte, et j'annoterai encore qu'on a souligné le mot Frédéric en y joignant une petite étoile qui renvoie au haut de la page où on a écrit *ab Ægidio* : c'est en effet sous ce nom que cet auteur est connu. Le sixième livre du recueil de Brusthem donne l'histoire d'Adolphe de La Marck jusqu'à Jean de Hornes par Hocsem que je viens de citer, et par Jean de Stavelo, moine de St.-Laurent; le septième enfin, qui, comme je le soupçonne, est de la composition de Brusthem, est consacré aux vies de Jean de Hornes et d'Érard de La Marck. Le manuscrit dont j'ai présenté une idée est un petit et gros in-4° d'un caractère menu et difficile à lire. Si on en excepte quelques traits assez singuliers, il n'y a pas grand'chose à y glaner : voici un fait entre autres qui se passa en 1378 : il y avait alors à Malines un certain Hévinus, curé de St.-Rombaud, qui, n'osant se soustraire à l'autorité spirituelle de l'évêque de Cambrai dont Malines dépendait, et ne voulant pas, d'un autre côté, se séparer de l'église romaine, prit le parti d'aller consulter l'évêque et le chapitre de Liège. On lui conseilla de se rendre à Rome; c'est ce qu'il fit, et, après avoir exposé au pape les motifs de son voyage (motifs que nous ignorons), le souverain pontife le consacra évêque, et le renvoya à Malines où il remplit assez long-temps les fonctions de l'épiscopat, qui furent regardées comme valides¹. Le recueil de Brusthem a été effacé par celui du docte Chapeauville, dont le public jouit depuis deux siècles. Je ne sais où le jésuite Fisen a trouvé que notre auteur a

¹ Rien de tout cela n'est dans notre MS.

poussé sa chronique jusqu'en 1600 : il y avait 35 à 40 ans qu'il était mort alors. Brusthem a placé à la fin de sa compilation une vie d'Érard de La Marck, prince de Liège. Et comme on lit sur le titre de cette compilation qu'il n'a porté l'histoire de nos évêques que jusqu'en 1505, on pourrait croire qu'il n'a pas écrit cette vie ; mais Brusthem ayant vécu jusque vers 1560, et ayant rempli la tâche qu'il s'était imposée, il aura peut-être ajouté à son manuscrit ce qui s'était passé de mémorable sous le règne d'Érard, mort en 1538. Quoi qu'il en soit, pour ne rien omettre de ce qui concerne notre annaliste, nous ferons observer que du temps de Fisen (en 1640), on conservait dans la bibliothèque des jésuites de Liège, l'ouvrage inédit d'un anonyme contemporain de Louis de Bourbon, évêque de Liège, qui n'a laissé, à ce qu'il paraît, que le récit des événemens qui se sont passés sous ses yeux ; son ouvrage va jusqu'en 1468 et a été continué par un autre anonyme jusqu'en 1505 : Brusthem, dit Fisen, s'est servi de ces deux auteurs, et les a copiés presque mot pour mot (*Historia ecclesiæ Leodiensis*, pars II, liv. 10, n° 7). Ce jésuite a ignoré que notre auteur a copié quelquefois mot pour mot la chronique de l'abbaye de St.-Trond, composée par Radulphe, abbé de cette maison, qui écrivait dans le XII^e siècle, et c'est ce qu'a ignoré aussi Chapeauville. *Voyez le Spicilegium de D'Achery, tom. II, pag. 700.* »

Tel est le compte rendu de notre travail. Sans prétendre le surfaire au lecteur, nous dirons qu'il nous a coûté des veilles multipliées. Nous savons bien toutefois que ces fatigues philologiques ne mènent pas à la gloire. Ceux qui se servent d'une pièce de monnaie s'inquiètent peu, en effet, des sueurs du malheureux qui en a péniblement extrait le métal de la mine. D'ailleurs à notre époque la gloire est rare et passagère, et n'a pas plus de durée que toutes les autres aristocraties.

Notre récompense serait d'obtenir une place obscure à la suite des écrivains qui prouvent tous les jours que la littérature française ne date pas seulement de Villon, comme l'avait décidé Boileau. Nous

nommerons en France MM. Raynouard, de Roquefort, Monmerqué, Paulin Paris, Champollion-Figeac, Francisque Michel, Robert, La Cabanne, Paul Lacroix, Leroux de Lincy, Jubinal, Chabaille, Berger de Xivrey, Th. Licquet, Aug. Le Prevost, Crapelet, M^{me} de Saint-Surin, Ed. Le Glay, Arthur Dinaux, Hécart, l'abbé Prompsault, Hérisson, Bourdillon, Monin, Ch. Richelet, G. Duplessis, etc. ; en Allemagne, MM. E. Bekker¹, F. J. Grimm, Mone, F. Wolff, L. Uhland et Vonder Hagen; en Angleterre, M^{lle} Louisa Stuart Costello, Sir Francis Palgrave, Sir Frédéric Madder, MM. Thomas Wright, Thomas Duffus Hardy, W. J. Thoms et John M. Kemble; en Belgique, cette littérature promet d'être cultivée avec succès, et les articles publiés à propos de Van Heelu dans l'*Indépendant*, le *Courrier Belge*, l'*Observateur* et l'*Union*, sont du plus favorable augure.

Si nos recherches ne brillent pas de cet éclat qui frappe et qui saisit, elles n'ont rien, par compensation, qui provoque les sévérités de la critique : ses foudres ne doivent frapper que les chênes altiers; pour nous, humble roseau, plus d'une fois courbé par le vent des tempêtes que nous n'avions pas semées, nous comptons sur une indulgence à laquelle dès long-temps elle nous a accoutumé.

¹ Éditeur du roman provençal de *Fier-à-Bras*, et d'extraits tirés des romans des *Quatre fils Aymon*, d'*Agolant*, d'*Aubri le Bourguignon*, etc.



BELGICARUM RERUM
PRODROMUS;
SIVE
DE HISTORIA BELGICA
EJUSQUE SCRIPTORIBUS
COMMENTATIO.

EDITOR LECTORI S.

Quam hic in lucem proferimus commentationem, decreverat autor, non tam laboris impatiens quam majoribus curis impeditus, perpetua nocte premere, aut certe non huic tempori reservare, sed lucidiores, si forte orituri sunt, soles operiri. Consilium hoc, de quo non semel apud ipsum conquesti sumus, fixum illi ratumque erat; at ita tamen ut facile esset deprehendere, non rem ipsam, sed temporum iniquitatem ei displicere. Itaque pervicimus tandem ut commentarium ejus exscribere, exscriptum typographo dare nobis liceret. Typographus suscepit lubens, quamquam sub incerta spe secutorum codicum.

En igitur tecum, benevole Lector, fidenter illum communicamus, non parva, uti speramus, cum tui gratia; neque autoris, quemadmodum etiam confidimus, ingratiis, aut iis certe non æternis. Itaque, quod felix faustumque sit et *cum bonis*, quod in Præfatione sua Livius ait, *precationibus*, BELGICARUM HUNCCE RERUM PRODROMUM in publicum emittimus, ut (neque indignus enim est, aut videtur), *cæra mereat liber Sosis*; ne non Horatiano quoque, quemadmodum Liviano usi sumus, hic verbo utamur. Cætera, quorum hoc suo Prodromo spem autor fecerat, si sors voluerit, sequentur.

Accendat eruditus impigri autoris labor hominum nostrorum studia, in patriæ monumentis historicis eruendis, ac latinis etiam literis, sine quibus

res omnis literaria jacet sordetque, instaurandis. Scriptor noster ab adolescentia sua imprimis illas adamavit, atque eas, ni fallimur, redamantes. Quamvis etenim opellam hanc multa inter negotia fere occupatus scripserit, et dolandæ expoliendæque tempus et animus defuerint, facile erit videre scriptores veteres apud eum nullo unquam tempore in oblivione positos fuisse; dabuntque elegantia Belgii nostri ac reliquæ Europæ, quæ etiamnum supersunt, ingenia, laborem hunc non fuisse omnino invita Minerva susceptum. Unum interim est, amice Lector, quod te moneamus: memineris scilicet *aliud esse grammaticæ, aliud latine loqui*: alioqui dum ex Despauterii tui calculis omnia dijudicas, vide ne tu majorem quam noster, quem forte coarguis, *errorem erres*, aut si Ciceronem secutus hanc phrasim præfers, *majus peccatum pecces*. Itaque UTERE, FRUERE et VALE.



DE
HISTORIA BELGICA

EJUSQUE SCRIPTORIBUS
COMMENTATIO.

I. Belgarum imperii originem et incrementa, regnantum, optimatum, nec non plebis ipsius mores, ingenium, per temporum seriem evolvere, vel, quod magis etiam e re publica futurum est, eorum qui ante nos sedulam in iis evolvendis operam posuere, quique plenius ac melius rerum causas digessere, utpote ipsis originibus propiores, scripta luculentissima in medium proferre, jam dudum propositum nobis est, atque id exsequi tandem et opere complere, animo destinavimus.

II. Lucubrationes illæ quidem, a multis laudatæ, a paucis agnitæ vel inspectæ, latent pleræque plures inter manu exaratos codices in bibliothecarum angulis; e quibus ut proferantur, eruditorum omnium, et totius pa-

I. Développer l'origine et les changemens successifs du gouvernement de ces provinces, qui ont été connues sous le nom de Belgique, faire connaître, suivant l'ordre des temps, le caractère et les mœurs des souverains, des grands et du peuple qui ont habité cette contrée, ou ce qui sera moins un titre littéraire pour nous auprès de la postérité, qu'une entreprise utile pour le public, mettre au jour les estimables écrits de ceux qui, avant nous, se sont occupés du même objet, et qui, plus voisins de la naissance de cet État, ont traité avec plus d'étendue et plus de clarté des causes de chaque événement; tel est le projet que nous avons conçu depuis long-temps, et à l'exécution duquel nous nous déterminons à mettre la dernière main.

II. Ces ouvrages vantés depuis long-temps à si juste titre, et néanmoins connus et médités par si peu de personnes, languissent la plupart étouffés sous la poussière des bibliothèques, parmi un grand nombre de manuscrits. Les ren-

triæ , immo et Germaniæ , nec non doctissimæ Galliæ (quæ per plures ætates patria nobiscum communis fuit) vota exposcunt. His magno animo satisfactum imus , certi nec labori nec sumptui ulli parcere , dummodo efficiamus ut et exteri et gentiles nostri habeant , unde plenior rerum historicarum notitia hauriatur , et nostrorum hominum diligentia in eruendis iis , et a situ ac tenebris vindicandis , diutius haud requiratur.

III. Neque vero hic noster labor (quod aliquibus videri posset) unius populi parva initia, res tenues, tardos progressus, brevi penicillo adumbrabit, aut exiguum terrarum angulum, velut in tabella descriptum, ob oculos ponet; uti facile erit persuadere iis qui nostrates historias vel a limine salutarint. Sentient hi profecto, quod res a Belgis jam olim præclare gesta, et quæ hinc profecta est gloria aut utilitas, vicinas nationes, Lotharingos, Gallos, Germanos quoque, et quotquot ab antiquis Celtis prognatæ gentes Europam nostram incolunt, jure merito complectatur. Sentient id universim omnes, dummodo pro rerum magnitudine ac dignitate argumentum hoc pertractatum viderint, atque ex nativo fonte, et ex ipsis, ut ita loquar, antiquitatis visceribus, quæ in lucem proferenda sunt, eruantur.

IV. Et profecto, ut de vetustioribus omnino rebus sileam, quas in Belgica nostra, uti et in reliqua Gallia, priorum temporum caligo atra nocte involvit; ut Græcorum annalibus haud ignota nomina (quanquam hi, quod et Tacito observatum est, sua tantum mirantur) Belgios hic ac Brennos præteream, quorum belli gloria et res fortiter gestæ sese trans Alpinos montes et mare Ionium diffudere, sed

dre à la lumière, c'est se conformer aux vœux de toute la nation, de l'Allemagne et de la France; de la France, qui, pendant plusieurs siècles, a eu tout commun avec nous, mêmes souverains, mêmes lois, même patrie. Nous allons travailler avec courage à les satisfaire, déterminés à n'épargner ni fatigues, ni dépenses, pour ouvrir tant aux étrangers qu'à nos compatriotes, une source abondante de faits historiques, et pour prévenir désormais le reproche qu'on pourrait nous faire, avec justice, de laisser ensevelis dans les ténèbres et dans l'oubli, des monumens si dignes du grand jour.

III. Notre travail ne se bornera pas, comme quelques-uns pourraient se l'imaginer, à peindre en raccourci les faibles commencemens, les actions obscures, ou les succès peu éclatans d'un seul peuple; ni à renfermer, comme dans un cadre étroit, la description d'une petite partie du continent. Tous ceux qui ont la plus légère connaissance de notre histoire, seront facilement convaincus de cette vérité. Ils comprendront sans peine, que l'éclat des grandes actions de nos ancêtres rejailit en quelque sorte sur tous les peuples voisins; et que ceux de la Lorraine et de la Gaule, que les Germains mêmes, et toutes les nations qui, sorties des anciens Celtes, habitent aujourd'hui l'Europe, doivent prendre intérêt à ce qui nous concerne, et aux événemens qui se sont passés parmi nous. Mais il faut pour cela que l'histoire qui les raconte, réponde à la grandeur et à la noblesse de ces événemens, que l'on aille puiser à leur source naturelle les vérités qu'on veut exposer au grand jour, et qu'on les tire, si j'ose m'exprimer ainsi, des entrailles de l'antiquité.

IV. En effet, sans parler des événemens les plus reculés, qui, dans la Belgique comme dans le reste de la Gaule, sont enveloppés des ténèbres impénétrables des premiers temps; sans parler des Belgius et des Brennus, que les historiens Grecs, malgré leur admiration exclusive pour tout ce qui était de leur nation, ne nous ont point laissé ignorer, et qui ont étendu leurs conquêtes et leur gloire militaire au delà des

qui ad nostram ætatem non nisi nomine tenus pervenerunt, idque

Carent quia vate sacro ;

apud Belgas certe nata et educta videri potest Francorum potentia. Quascumque primum sedes gens illa habuerit, et, si vera non sit doctissimi patriarum nostrarum antiquitatum indagatoris sententia, qui non alibi quam in Brabantia *Legum Salicarum natale solum* quærendum esse, erudito opere ostendere annis fuit : illud in confesso est, in Belgio nostro advenas Francos, postea quam Rhenum transiissent, per annos fere XL pedem fixisse, et virium suarum, quas tanto successu contra Gallos Romanosque exserturi essent, veluti periculum fecisse. Illic lilia illa, toto orbe mox futura celeberrima, nata sunt, ut sano sensu loquar, et non sicut nugator ille, a *Lisia* hæc deducens amne, qui Viroviacum ac Corturiacum, antiqua at nunc minuta oppida, præterfluens, Gandavi in Schaldim influit : apud nos Francorum solium crevit et adultum est. Postmodum maximi quod olim fuit aut forte futurum est, imperii conditor, et totius prope Europæ rector Carolus, non nomine tantum sed re magnus, urbem Aquisgranum, in media Austrasia (cujus maximam partem Belgæ tenebant), sedem principalem regni, et cæterarum urbium velut Metropolim statuit ; et quanquam a Pyrenæis jugis usque ad mare Balthicum, et quocumque eum seu belli ardor, seu pacis negotia vocabant, fulguris instar celer heros discurreret, in Belgio tamen habitasse, et sedem vitæ ac fortunarum fixisse, optimo jure dicendus est. Qua quidem in re non novo exemplo usus fuisse, sed, quod Belgarum etiam gloriam antiquiorem facit, decessorum suorum jam inolitum morem secutus videri potest. Namque, ut præteream et Carolum avum et Pipinum patrem et avunculum Carolomanum, quorum hic in regio apud Liptinas palatio (hodie *Lestines*

Alpes et de la mer d'Ionie, mais dont les hauts faits nous sont inconnus, du moins dans un certain détail, parce qu'aucun écrivain ou barde de l'antiquité ne les a chantés ; on peut assurer que c'est dans la Belgique qu'on a vu naître et s'élever la puissance et l'empire des Francs. Quelle que soit notre ignorance par rapport à l'origine de ce peuple, et aux lieux qu'il a habités d'abord, ou parcourus successivement ; quelque douteuse même que puisse paraître l'opinion d'un savant distingué, qui a fait de profondes recherches sur les antiquités de notre pays, et qui a consacré un ouvrage plein d'érudition à prouver qu'il ne faut point chercher ailleurs, que dans le Brabant, le berceau des lois saliques, il est certain que les Francs, après avoir passé le Rhin, séjournèrent dans notre Belgique pendant près de quarante ans, et qu'ils y firent le premier essai de leurs forces, que bientôt après ils devaient développer avec tant de succès dans le reste des Gaules et contre les Romains. C'est donc dans cette terre que sont nés ces lis dont l'éclat devait, dans la suite, se répandre par tout l'univers : assertion vraie, mais dans un sens un peu différent de celui de cet écrivain romanesque, qui les fait sortir de la Lis ; rivière qui, après avoir arrosé les petites villes de Vervick, de Menin et de Courtrai, va se décharger à Gand dans l'Escaut : c'est chez nous que s'est élevé et que s'est affermi le trône des Français. Quelques siècles après, le fondateur du plus grand empire qui eût encore été et qui peut-être existera jamais, le dominateur de tout l'Occident, Charlemagne, prince aussi grand par ses actions que par son nom, fixa le siège de son empire à Aix-la-Chapelle, au centre de l'Austrasie, dont les Belges occupaient la plus grande partie, et fit de cette ville la métropole de tous ses États. Forcé souvent de voler, avec la rapidité de l'éclair, des Pyrénées jusqu'à la mer Baltique, et de se porter partout où l'appelait son ardeur guerrière ou le rétablissement de l'ordre et de la paix, il n'en faisait pas moins sa résidence habituelle dans la Belgique. On peut donc la regarder comme le lieu ordinaire

Horat.

God. Wendelini *Legum Salicarum natale solum demonstratum.* Antv. 1649. in fol.

Vid. ap. J. J. Chiffletium in *Lil. Franc.*

ou *les Estines*, in agro Binchiensi, tertio a Montibus Hannoniæ lapide), celebrem illum anni DCCXLII conventum habuit, in quo leges permultæ, hodiedum superstites, et tam imperio quam sacerdotio imprimis utiles, perlatæ sunt: Sigibertus, Chilpericus, Chlotarius, Dagoberti duo, aliique e prima apud Francos regnatrice domo principes, solemne habuere in Belgio morari, Belgium excolere et in deliciis habere. Cujus rei testes sunt tot ubique villæ regiæ, tot palatia; Valentianense, antiquissimum; illud Victoriaci ad Scarpam; Trajectense ad Mosam, Trevirensia duo, vetus et novum; Theodonis-villæ palatium; Marsanense, Heristalliense et Jopilense; ut Noviomagense celeberrimum, aliaque plura, a Carolo Magno instaurata, omittam: innumera quoque edicta, sive, uti ea tunc vocare moris erat, *Præcepta*, in Belgio passim obsignata.

V. Belgarum itaque res et historia, a prima Francici regni origine adusque avulsam a præclaro hoc stipite Lotharingiam, sub Henrico I, Germaniæ rege (quem factis nobilem ignobili cognomine Aucupem posteritas dixit), propria Francorum ac Francici regni historia jure meritoque vocari debent. Atque hæc quidem periodus quingentis, et quod excurrit, annis absolvitur. Neque minori consideratione digna sunt quæ exinde contigere, quanquam jam attritis rebus et haud parum imminuta regni majestate, tum per quassa-

de son séjour, et le centre de son empire. Cette préférence accordée à nos provinces, n'était pas même une distinction nouvelle de sa part. Il paraît au contraire n'avoir suivi en cela qu'un usage très-anciennement établi parmi ses prédécesseurs; ce qui fait remonter plus haut la gloire et l'état florissant de ce pays. En effet, sans parler de Charles-Martel son aïeul, et de Pepin son père, ce fut dans le palais royal de Leptines (aujourd'hui *Estines* ou *les Estines*, dans la prévôté de Binche, à trois lieues de Mons) que le dernier de ces deux princes tint en 742 cette assemblée célèbre, où l'on fit plusieurs réglemens qui se sont conservés jusqu'à nous; et qui, pendant long-temps, n'ont pas été moins utiles à l'empire qu'au sacerdoce. Sigegbert, Chilpéric, Clotaire, les deux Dagobert, et d'autres rois francs de la première race, se faisaient un honneur de séjourner fréquemment dans la Belgique, et semblaient lui donner par là une préférence sur leurs autres provinces: témoin tant de maisons royales, tant de palais, tels que celui de Valenciennes, l'un des plus anciens; celui de Vitri sur la Scarpe, celui de Maestricht; les deux palais de Trèves, l'ancien et le nouveau; celui de Thionville, de Marsen, de Herstal et de Jopiles; tels encore le palais de Nimègue, et plusieurs autres rétablis par Charlemagne, et dont je ne parlerai point ici; témoin enfin un nombre infini d'édits, ou, comme on les appelait alors, de *præcepta*, sortis des chancelleries de la Belgique.

V. On peut donc assurer avec fondement que l'histoire des Pays-Bas n'en fait qu'une avec celle des Français et de leur empire, depuis l'origine connue de cet empire jusqu'au temps où la Lorraine en fut détachée sous le règne de Henri I^{er}, roi de Germanie ou d'Allemagne, que la postérité s'est contentée d'appeler l'Oïseleur, malgré l'éclat de ses belles actions; et cet espace forme une période de plus de cinq cents ans. Et quant aux événemens postérieurs, ils ne sont pas moins remarquables. Ils nous font connaître d'abord l'épuisement extrême auquel l'État s'est vu réduit sous les faibles descendans de Charle-

tiones varias, quas a gentibus septentrionalibus toto pene sæculo nono et decimo citerior hæc Europa passa est; tum per divisionem Romani seu Germanici imperii a regno Franciæ; præcipue vero per pullulantem illam vicariorum, ut ita loquar, ubique principum potentiam, quos eadem pene ætas et nascentes vidit et adultos, et qui vix aliter poterant quam mutuis cladibus inclarescere.

VI. Tunc etiam videre fuit Caroli Magni genuinam sobolem patrio regno exutam, in Belgioque exceptam, per annos plures Bruxellis humili in palatio delitescere. Neque enim tum temporis Bruxellæ inter Europæas urbes caput efferebant, aut aliud fere erant quam illa sub Æneæ adventum antiqua Roma, vel potius Evandri regia, ab iis scilicet Bruxellis, quas hodie videre est, tantum diversæ, lenta quantum celsis a cupressis viburna aut humiles myricæ. Ibi Caroli ducis, infelicis patris (qui Aurelianis arcta in custodia reliquum vitæ exegit), haud multo felicior filius Otto, improles, annos paucos inglorius vixit; donec in Gerberga sorore tanti fulgoris superstes scintillula, sensim atque sensim augescens, primum Lotharingiæ, Burgundiæ postea, denique Austriæ nomen illustravit, et in eam postmodum claritatem educta est, quam in imperatore cæsare Carolo V, belga iterum et Magno, suspexit orbis, hodieque miratur.

VII. Medio tempore res nostræ arctiori vinculo cum Germanico imperio conjunctæ fuere; fuere etiam cum Italiæ et Byzantii regno, cum transmarinis Syriæ ac Palestinæ negotiis, nec

magne, les diverses secousses que le midi de l'Europe reçut des peuples du Nord, pendant presque tout le IX^e et le X^e siècle, le démembrément de l'empire romain, ou plutôt du royaume d'Allemagne d'avec le royaume de France; et enfin les entreprises et les efforts continuels de ces espèces de petits souverains subalternes, à qui la féodalité a donné l'existence, et que le même siècle vit naître à la fois et s'élever au plus haut point, pour ainsi dire, de leur grandeur, mais qui ne pouvaient s'agrandir que par leurs défaites mutuelles.

VI. Ce fut alors qu'ont vit un descendant légitime de Charlemagne, dépouillé du royaume de ses pères, mais reçu dans la Belgique, dont une partie seule lui restait, se retirer à Bruxelles, et y vivre obscur pendant plusieurs années, dans un palais indigne de sa naissance; car alors Bruxelles n'osait élever sa tête parmi les autres cités de l'Europe. Cette ville était, à cette époque, à peu près ce qu'était l'ancienne Rome, ou plutôt le palais d'Évandre, au moment où Énée aborda dans l'Italie, c'est-à-dire, aussi inférieure à cette ville telle que nous la voyons aujourd'hui, que le sont au cyprès altier le viorne rampant et l'humble bruyère. Ce fut là que vécut pendant quelques années, sans enfans et sans gloire, Othon, non moins infortuné que le duc Charles son père, qui termina ses jours à Orléans dans une étroite captivité. Heureusement une faible étincelle s'était conservée de tant de splendeur dans la personne de Gerberge sa sœur. Cette étincelle acquérant de jour en jour de nouvelles forces et un nouvel aliment, communiqua bientôt son éclat au nom de Lorraine, ensuite à celui de Bourgogne, en dernier lieu à celui d'Autriche, et elle jeta enfin cette masse de lumière, que l'univers ébloui admira dans Charles-Quint, né, et vivant presque toujours, comme Charlemagne, au sein de la Belgique, et que l'on peut admirer encore aujourd'hui.

VII. Dans le moyen âge notre histoire fut plus étroitement liée avec celle de l'empire Germanique. Elle le fut même avec l'histoire d'Italie et de Constantinople, avec les guerres de Palæ-

V. Doultremanni Constantinopolim Belgi-

cam. 4^o; Mémoires de l'Académie de Brux. couronnés en 1778. 4^o. Acta et Fœdera de Rymer etc. etc.

non cum divisis brevi interjectu vix a reliquo Belgio¹ Britannis. Quibus si mercatus celeberrimos, florentissima emporia, communicata quaqua versum per Orientem et Occidentem cum exteris gentibus commercia; si denique propiora temporibus nostris bella civilia addas, et scissionem illam luctuosam potentis imperii, ac iisdem legibus, lingua, dominatu feliciter eatenus utentium populorum, quæ Philippo II rege contigit: profecto fatendum erit, vix aut ne vix esse historiam ullam, sive veterem, sive novam, quæ rerum magnitudine ac varietate Belgicam aut adæquet aut superet; adeo ut si quis ex nostratibus Æneas, apud exteras gentes res a Belgis suis fortiter, æque ac præclare gestas intueatur, verius quam ille apud Didonem exclamare possit:

Virg. Æneid.

Quæ regio in terris nostri non plena laboris!

VIII. Cæterum multos eosque nobiles scriptores, qui seu patria seu romana lingua res istas enarrandas suscepere, et nostra et patrum nostrorum ætas tulit. Et quidem tantus fuit eorum proventus, ut vel nudum eorum indicem texere, res sit infiniti pene tædii ac laboris; quam tamen a viro erudito, curioso rerum istarum et historiæ omnis indagatore, aliquando susceptum iri confidimus².

IX. Verum enim vero in tanta scriptorum

tine et de Syrie. Elle le fut avec l'histoire d'Angleterre, royaume qui, comme on sait, n'est séparé des Pays-Bas que par un détroit peu considérable. Qu'on ajoute à cela ces foires et ces marchés célèbres, ces entrepôts florissans, le commerce le plus étendu que les Belges faisaient avec tous les peuples de l'Orient et de l'Occident; qu'on y ajoute des événemens plus modernes, nos guerres civiles et cette scission déplorable arrivée sous Philippe II, entre des peuples heureux jusque-là sous l'empire d'un même prince, d'une même religion, des mêmes lois, et qui parlaient la même langue: et l'on sera forcé d'avouer qu'aucune histoire, soit ancienne, soit moderne, ne peut égaler ou surpasser la nôtre, tant par l'importance que par la diversité des événemens. Enfin si un nouvel Énée, transporté du sein de la Belgique chez des peuples étrangers, promenait ses regards sur les monumens des actions éclatantes et des travaux de ses compatriotes et de ses ancêtres, ne pourrait-il pas s'écrier avec plus de raison que le héros Troyen, en voyant le tableau des révolutions de sa patrie dans le palais de Didon: *Quel pays sur la terre n'a point retenti du bruit de notre nom, de nos actions et de nos malheurs!*

VIII. Au reste, nos ancêtres et nous, nous avons eu plusieurs savans estimables, qui ont écrit notre histoire, soit en latin, soit en langue vulgaire. Le nombre de ces écrivains est même si considérable, que ce serait un travail effrayant de vouloir en dresser simplement le catalogue. Nous nous flattons cependant de voir bientôt se former cette entreprise par un savant distingué. Ce savant, que son amour pour l'histoire en général, et surtout pour celle de notre pays, fera assez connaître, l'exécutera sans doute d'une manière digne de lui.

IX. Cependant quelque nombreuse que soit la

¹ Est et in ipsa Britannia Belgium, de quo viri docti commentati sunt.

² Dum hæc commentabamur, ineunte anno MDCLXXIII, Jo. Des Roches, scriptor *Epitomes Historiæ Belgicæ* in usum scholarum Belgii, Bruxellis editæ typis academicis, nobis hujus rei spem fecerat. Spem hanc mors abruptit, et, si non abruptisset, pluribus intentus viri animus, varium ingenium, leves illas spes brevi fecissent evanescere.

copia latent adhuc in eruditorum scriniis, latent apud urbium aut monasteriorum charophylaces, Belgicæ historiæ autores præstantissimi, et, ut verissime loquar, antesignani; qui quanquam majori fide quam eloquentia (nam et hoc fatendum est) historiam tractavere, dignissimi tamen sunt qui in lucem publicam proferantur; et, quod jam a duobus retro sæculis factum oportuit, his, qui rebus nostris meliori stylo exarandis ac poliendis operam daturi sunt, Livii ac Taciti nostratibus facem præferant.

X. Lumen hoc, sed variis dissitisque locis tremule se ostentans, secutus est, qui primus apud nos, post renatas litteras, explosis fabulis, patriæ historiæ præclaram operam impendit, Flandricorum annalium parens Jac. Meyerus. Excussis hic bibliothecarum forulis, codices manuscriptos, quotquot reperire potuit, evolvit omnes, iisque egregium opus superstruxit, quod etiamnum posterum miramur; addito ab elegantioribus litteris, quibus a teneris innutritus erat, et succo et colore et sanguine.

XI. Quo tempore res Flandricas Meyerus, eodem fere Brabanticas conquerere et illustrare jam cœperat P. Divæus, urbis Mechliniensis syndicus, non mediocri et ipse doctrina multisque limati ingenii dotibus instructus. Sed eruditus ipsius labor spem scriptoris, ejusque, qua vixit, ætatis, omnino fefellit; utpote cujus pars aliqua non nisi octo vel decem post lustris typis descripta fuit, alia hoc nostro demum sæculo; reliqua sempiternis, ut credere est, tenebris occultatur.

XII. Feliciores aliquanto fuere Pontus Heuterus, Delfius, et Jo. Baptista Gramaius, ambo Arnheimenses præpositi; qui, variis susceptis itineribus, religiosorum virorum scrutari bibliothecas et asceteria, scriptores historicos et ἀνέκδοτους inspicere atque in commentarios

Tom. Ier.

collectione de ces écrivains, il en est d'autres encore qui languissent, oubliés ou inconnus dans les cabinets des savans, ainsi que dans les archives des villes et des monastères; et ces historiens, j'ose le dire, doivent tenir le premier rang pour notre histoire. J'avoue qu'ils ont écrit souvent avec moins d'élégance que de bonne foi; mais ils n'en méritent pas moins de voir le jour, par l'étendue et l'exactitude de leur travail; et en les publiant, comme on aurait dû le faire il y a deux siècles, leurs écrits serviront de flambeau à ceux de nos compatriotes qui voudront traiter notre histoire avec plus d'élégance et plus de noblesse.

X. Ce flambeau, dont toutefois les rayons épars çà et là dans divers lieux, ont été bien difficiles à rassembler, avait déjà éclairé le père des annales de Flandre, Jacques Meyer. Le premier parmi nous il débrouilla le chaos de notre histoire, et la purgea des fables qui la défiguraient. Il pénétra dans les recoins les plus secrets des bibliothèques; il feuilleta les manuscrits qu'il put y trouver; et ce fut avec ces matériaux qu'il composa l'ouvrage estimable, que nous admirons encore aujourd'hui, et qu'il a su orner et nourrir des grâces de la littérature latine, qu'il possédait parfaitement.

XI. Dans le même temps que Meyer écrivait ainsi l'histoire de la Flandre, celle du Brabant commençait également à sortir du désordre où elle était, par les soins et les recherches de Pierre Van Dieve ou Divæus, conseiller pensionnaire de la ville de Malines, homme doué d'un savoir profond et de toutes les qualités d'un beau génie. Mais ni van Dieve lui-même, ni le siècle où il a vécu, n'ont pu jouir de la gloire de ses travaux, puisqu'une petite partie n'en fut livrée à l'impression que plus de quarante ans après. Une autre ne l'a été que de nos jours. Le reste sera probablement perdu pour toujours.

XII. Pontus Heuterus ou de Heviter, originaire de Delft, et Jean-Baptiste Gramaye, tous deux prévôts d'Arnheim dans la Gueldre, ont joui d'un destin un peu plus heureux. A la faveur de plusieurs voyages, auxquels ils consacrèrent une partie de leur vie, ils pénétrèrent

P. Divæi *Res. Brabant.* lib. XIX. Antv. 1610. 4.º *Ejusd. Res. Lovan.* lib. IV. — *Annalium opp. Lovan.* lib. VIII. Lov. 1757. fol. — *Commentarius de statu Belgicæ sub Francorum imperio,* nunquam editus.

kk

referre, per annos plures solemnè habuere. Hæc profecto de se ipsi prædicabant, et jure ac merito, quanquam Gramaio paullo iniquior postera ætas, laudem diligentæ, et non nisi e puris fontibus proferendæ veritatis studium (quæ omnia tantopere gravem scriptorem decent) detrahère conata sit, eumque sublestæ fidei arguere: non secus ac si monumenta apocrypha aut effinxisset ipse, aut efficta ab aliis, credulitate nimia in testimonium adduxisset. Sed vellem ut ipsi, adductis tabulis, aut constitutis vadimoniis, objectum crimen demonstrassent. Nam dum scriptoris hujus narem emunctam et industriam haud vulgarem considero, facile adducor ut credam accidisse Gramaio quod Huberto Goltzio nostro, maximo huic veterum numismatum et rei antiquariæ omnis helluoni; qui Mœcenatibus, fratribus Laurinis, patriciis Brugensibus, quum magnificum opus, quinque sat magnis voluminibus vix absolutum, procudisset, et tam immenso numero præstantissimorum omnis generis numismatum ectypa protulisset, incertos reliquit posteros, an non pars aliqua, uti autoris cælata manu (erat enim mirus in his artifex), ita et adinventâ ab ipso, atque ab ejus solo ingenio et non ex antiquitatis fide profecta esset, et cum Patavinis fraudibus annumeranda. Sed si quæ a Goltzio descripta numismata, Vaillantii, Patinii, Begeri, Mediobarbi, aliorumve recentiorum diligentiam effugerunt, atque hinc in suspicionem fraudis venire potuerunt, nonnulla etiam; quæ novis curis detecta sunt, et in dies deteguntur, doctissimi ac diligentissimi Goltzii fidem liberare jam cœpere, eumque Græcæ et Romanæ antiquitatis amatoribus cariorem reddere. Consimile Gramaio nostro fatum forte præ sagire est; hac tamen perpetua ejus culpa, quod illam suam calamitatem nullo negotio prævertere potuisset scriptor iste non illaudatus. Et quam sibi laudem, quam a posteris gratiam non meruisset, si vetera monumenta,

dans les bibliothèques des maisons religieuses et des communautés. Ils feuilletèrent les historiens, et se servirent des mémoires inconnus jusque-là, pour en composer leurs histoires. Ils n'ont pas craint, et avec raison, d'en convenir eux-mêmes. Cependant la postérité, peut-être un peu trop injuste envers Gramaye, a cherché à le rendre suspect d'infidélité, en lui enlevant le mérite de cette exactitude et de cette délicatesse scrupuleuses qui constituent le caractère d'un écrivain respectable; comme s'il avait forgé des monuments apocryphes, ou, qu'en ayant trouvé de forgés ainsi, une aveugle crédulité l'eût porté à les donner comme des autorités irréfragables. Mais je voudrais que ses critiques, munis de preuves évidentes, ou appuyés par des garans irréprochables, pussent le convaincre du crime dont ils l'accusent. En effet, lorsque je considère le talent, la sagacité et l'application de cet écrivain, je suis assez tenté de croire qu'il en est de Gramaye comme de notre Hubert Goltzius, si connu de son temps par son insatiable avidité pour les médailles grecques et romaines, et pour tout ce qui portait l'empreinte de l'antiquité. Goltzius composa un superbe ouvrage en cinq volumes in-folio, sous les auspices des frères Laurini ou Lauweryna, ses Mécènes, issus d'une famille distinguée de la ville de Bruges; il y avait dessiné un nombre prodigieux de médailles les plus rares dans tous les genres. Ce nombre fut trouvé si grand, qu'il fit douter à la postérité, si une partie de cette superbe collection n'était point autant le fruit de l'imagination de l'auteur que de ses découvertes, et si ce n'était pas une ruse digne du Padouan et de quelques autres graveurs de ce temps. Mais si quelques-unes des médailles gravées par Goltzius, ont échappé aux recherches des Vaillant, des Patins, des Begerus, des Mezzobarba, et des autres modernes qui ont travaillé plus tard sur les médailles; et que par cette raison on les ait soupçonnées d'être fausses, quelques-unes d'elles, que de nouvelles recherches ont fait et font découvrir encore tous les jours, commencent à venger du reproche d'infidélité le docte et laborieux antiquaire, en

quorum copiam habebat et sese filo dirigebat, indicasse non contentus, ea ipsa integra protulisset, atque hoc pacto ab interitu vindicasset? Quod utinam et P. Divæo, et Pontus Heutero, aliisque scriptoribus, qui ante vastitatem illam, quam, sæculo decimo sexto jam inclinante, Belgicæ bibliothecæ passæ sunt, lucubrationes suas vulgavere, consilium incidisset! Profecto haud dolentes haberemus, uti habemus Heuterum ipsum, magnam partem istorum monumentorum fuisse posteriorum temporum injuria absumptam. Audiamus, si lubet, Heuterum, in Libros *rerum suarum Burgundicarum* ita præfatem :

« Usus sum, inquit, in concinnanda historia »
 » non solum Latinis auctoribus omnibus qui »
 » instituto meo serviebant, sed Francicis etiam »
 » ac Belgicis..... manuscriptis quamplurimis, »
 » quorum nunc major pars a nostri temporis »
 » barbarie, durantibus civium furiis, »
 » est discerpta. » Et paulo post : « Hos ego, »
 » cum cæteris, cum satis essem usus, monasteriis »
 » sincere remis; qui postea contra meam et »
 » multorum expectationem, magno cum dolore, »
 » partim sunt discerpti, partim exusti : »
 » pleraque in usum pharmacopolarum ablata, »
 » pauca non omnino barbarorum quorumdam »
 » ingenio etiamnum custodita, quo meliori »
 » ac feliciori sæculo bibliothecis reddantur. »

XIII. Stragem hanc, quam a malevolorum manu infaustis illis Belgicarum secessionum temporibus res nostra historica ac litteraria tulit, alibi ab igne fortuito aut alterius generis infortuniis, communi rerum omnium mortalium fato, expertæ sunt bibliothecæ

rendant sa mémoire plus chère aux amateurs de l'antiquité grecque et romaine. Peut-être un jour en sera-t-il de même de Gramaye. Cependant voici une faute qu'on lui reprochera toujours, ainsi qu'à d'autres écrivains estimables. C'est qu'au lieu de se borner à indiquer les monumens anciens, qu'ils avaient entre les mains et qui leur servaient de guides, ils auraient dû les faire connaître en entier, et par ce moyen les garantir d'une ruine totale. Combien ne serait-il pas à souhaiter que Divæus, par exemple, que Pontus Heuterus, et ceux de nos historiens qui ont publié leurs ouvrages avant les désastres qu'éprouvèrent les bibliothèques belgiques à la fin du XVI^e siècle, eussent pris ce parti? Ils n'auraient pas été réduits, comme le fut Pontus Heuterus lui-même, à pleurer ensuite la perte d'une grande partie de ces monumens, enlevés par les malheurs des temps. Écoutons ce dernier parler un instant dans la préface de son histoire de la maison de Bourgogne. C'est ainsi qu'il s'exprime : « Pour embellir mon ouvrage, j'ai »
 » fait usage, dit-il, non-seulement des auteurs »
 » latins qui pouvaient m'aider dans cette entreprise, »
 » mais encore d'un grand nombre de »
 » manuscrits français et flamands, dont la plus »
 » grande partie a été mise en pièces pendant nos »
 » guerres civiles. » Un peu plus loin il ajoute : « Après en avoir fait l'usage que je désirais, je »
 » les ai rendus fidèlement aux monastères qui »
 » me les avaient confiés ; mais dans la suite nous »
 » apprîmes avec une surprise égale à notre douleur, »
 » que les uns avaient été lacérés, les autres »
 » livrés aux flammes, et que la plupart avaient »
 » été abandonnés aux marchands droguistes ou »
 » épiciers. Il en échappa quelques-uns, que des »
 » mains moins cruelles conservent sans doute »
 » pour les rendre, dans des temps plus heureux, »
 » aux bibliothèques auxquelles ils appartiennent. »

XIII. Ces coups désastreux, portés par des mains impies à notre histoire et à notre littérature pendant nos discordes civiles, des incendies fortuits et d'autres malheurs, par une destinée commune à toutes les choses d'ici-bas, les ont fait éprouver ailleurs dans plusieurs de

nostrates plurimæ, qualis illa Gemblacensis, dives opum variarum, et præsertim manusccriptorum codicum; quorum e numero pauciservati, sed tamen insignis ille, et qui ejusdem fere pretii cum autographo creditur, Sigeberti Gemblacensis, chronographorum omnium mediæ ævi apud nos facile principis, chronicon seu historiam exhibens.

XIV. Bono itaque consilio factum est quod Aubertus Miræus, Atwepiensis decanus, in hanc cogitationem primus, ut ita dicam, apud nos devenerit (exteri enim erant Scharadius et Pistorius, qui *Sigebertum*, et *Magnum Chronicum Belgicum* jam ediderant) ut vetera monumenta in lucem erueret, iisque ab typographicis prælis æternitatem assereret; qua in re vir litterarum commodis proferendis natus, per totos annos XL, Principibus Alberto et Isabella, egregie desudavit. Vulgaverat is jam anno MDCVI *Elenchum Historicorum Belgii*¹ tum temporis necdum in publicum editorum; sed quorum pars aliqua ab ipsomet Miræo jam tum prælo parabatur, alia exterorum typis descripta fuit, pars major operæ ac labori nostro servata est.

XV. Justus Lipsius, magnum illud Brabantici soli ac Lovaniensis academiæ decus, totius prope Europæ consensu reip. litterariæ princeps designatus (quanquam Taciti ac Senecæ sui, quos scriptores unice adamabat, stylo exemploque nimium delectatus, *dulcibus*, ut et illi, *abundabat vitis*), cujusvis doctrinæ capax ingenium ad res patrias illustrandas transferre jam cœperat; et historici regii titulo a Philippo II auctus, *in animum induxerat*, ut refert Sweertius, *visere religionum antiqua monasteria, principis auctori-*

nos bibliothèques. Telle était celle de Gembloux, précieuse par les richesses qu'elle renfermait, et surtout par ses manuscrits. Les flammes en épargnèrent très-peu; mais parmi ceux-ci, il faut compter le manuscrit historique de Sigebert de Gembloux, le premier de nos chronographes du moyen âge, manuscrit célèbre, et qu'on regarde comme autographe.

XIV. On ne peut donc assez louer Aubert Le Mire, qui, pour ainsi dire, le premier parmi nous (car Scharadius et Pistorius, qui avaient déjà mis au jour Sigebert et le *Magnum Chronicum Belgicum*, étaient des étrangers); on ne peut, dis-je, assez louer Le Mire d'avoir conçu le projet de tirer des ténèbres le plus d'anciens monumens qu'il pourrait, et d'avoir assuré à plusieurs l'immortalité par la voie de l'impression; projet dont l'exécution sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle coûta 40 ans de travaux à cet homme vraiment né pour la gloire des lettres. Dès 1606, il avait publié une liste des historiens belgiques, qui, jusque-là, n'avaient pas encore vu le jour, mais dont quelques-uns allaient déjà s'imprimer par ses soins, et dont plusieurs autres furent imprimés par des étrangers; la plus grande partie cependant est restée en manuscrit jusqu'à nos jours, personne n'ayant été assez heureux pour la recouvrer, ou n'ayant osé y toucher, soit à cause des difficultés, soit à cause de la dépense.

XV. Le Mire avait été précédé par Juste-Lipse, l'ornement du Brabant et de l'Université de Louvain, et que presque toute l'Europe honora du titre de prince de la république des Lettres, malgré sa prédilection et son admiration excessive pour le style de Tacite et de Sénèque, qu'il avait pris pour modèles. Ce savant homme, dont les défauts, s'il en eut, furent bien séduisants, avait commencé à consacrer son génie, vaste et universel, à célébrer aussi la gloire de son pays. Décoré par Philippe II du titre d'historiographe « il s'était proposé, dit Sweertius,

Quintil.

In Athenis Belgicis.

¹ Quem etiam videre est in Ant. Sanderi bibliotheca MSS. cod. Belgii, in-4^o.

tate; quod primi fere ac soli (addit idem Sweertius), ad sæculi sui historiam scribendam monachi sponte sine præmio se contulissent; sed immatura languentis corpusculi morte rebus humanis ereptus, quod serio at sero meditatius, infectum demum reliquit, ac posteris lampada abiens tradidit.

XVI. Lipsio itaque succenturiatus ipse Franc. Sweertius idem et amplius aliquid, majoribus forte ausis moliebatur. Scriptores enim rerum Belgicarum omnes, veteres certe neque adhuc vulgatos, in lucem edere; et quod Pithæus, Sirmondus, Bongarsius jam præstiterant in rebus Francicis, quod Andreas Schottus in Hispanicis, Hervagius, Schardius, Reuberus, Pistorius, Reineccius, Freherus, Urtisius, cæteri, in Germanicis; in Italicis, Siculis, Anglicisque, immo et in Persicis Turcicisque viri docti, egregie atque animose, plaudente orbe erudito, jam factitaverant, id quoque in Belgarum gratiam exsequi, et nostratis historiæ corpus Francofurtianis typis emittere animo destinaverat. Cur patrios, eosque celeberrimos, municipis sui Moreti, Plantini generi, lubens volensque præterierit, compertum non habeo: hoc tantum, quod præclarus ille conatus intra primum volumen substitit, in typographio Danielis et Davidis Aubriorum anno MDCXX Francofurti excusum; et in quo præter Jo. Gerbrandum a Leidis, Reinerum Snoium Goudanum, Ægidium a Roya, Dunensem monachum, (scriptores non illaudatos quidem, verum quibus et meliores et vetustiores alii) neminem conspicimus, ne *Anonymum* quidem de rebus Belgicis, quem tamen in ipsa fronte ac libri titulo autor promiserat.

» de parcourir, sous les auspices du souverain, » les anciens monastères, parce que, dit encore » Sweertius, les moines furent les premiers, et » les seuls, qui se portèrent volontairement, et » sans autre espoir de récompense, à écrire » l'histoire de leur siècle: mais sa santé languissante succombant bientôt à ses maux, il » fut enlevé au monde et aux lettres peu de » temps après avoir formé ce projet. L'ouvrage, » qui lui avait coûté de sérieuses mais trop tardives recherches demeura imparfait; et il ne » laissa en mourant qu'un projet et des desirs » à remplir par d'autres. »

XVI. Juste-Lipse eut pour successeur ce Sweertius même qui a poursuivi l'entreprise, ou plutôt qui en avait formé une beaucoup plus hardie. C'était de mettre au jour tous les écrivains contemporains ou originaux de l'histoire belge, parmi lesquels il eût sans doute donné la préférence à ceux qui n'étaient pas encore publiés ou connus. Ce qu'avaient déjà fait, en faveur de l'histoire de France, Pithou, Sirmond, Bongars; ce qu'avaient fait André Scot pour celle d'Espagne, Hervagius, Schardius, Reuberus, Pistorius, Reineccius, Freherus, Urtisius, et plusieurs autres, pour celle d'Allemagne; ce que plusieurs savans hommes avaient fait avec autant de courage que de gloire, pour celle d'Italie, de Sicile, d'Angleterre, et même de la Perse et de la Turquie, il se proposait de le faire en faveur de la Belgique, et de former un corps d'histoire nationale, qu'il devait livrer aux presses de Francfort. J'ignore pourquoi il dédaigna d'employer celles de sa patrie, devenues si célèbres entre les mains de B. Moretus, son concitoyen et gendre de Plantin. Ce que je sais, c'est que cette grande entreprise n'alla point au delà du premier volume, qui fut imprimé à Francfort en 1620 par Daniel et David Aubri, et qui ne renferme que le moine Gerbrand, de Leyde; Regnier Snoy, de Tergow; Gilles de Roye, religieux de l'abbaye des Dunes; écrivains estimables, il est vrai, mais qui ne sont pas des plus anciens, ni des plus considérables pour notre histoire. On n'y en trouve aucun autre,

XVII. Temporibus iisdem per Belgium universum tantus fuit litterarum proventus, tanta doctorum virorum egregiorumque scriptorum copia, quibus omnibus mens eadem, idem propositum, de communi patria ac bonis litteris bene mereri, et collatis studiis rem præsertim historicam pro virili promovere, ut in aperto sit nullam ætatem fuisse apud Belgas, qua in ingenuis artibus ac disciplinis majori sive industria sive gloria desudatum sit. Rubenius eadem ætate artem pictoriam ad summum evehebat, stupendi in cæteris quoque artibus aut disciplinis vir ingenii, et omnigenæ doctrinæ flosculus ac civili prudentia ornatissimi, qualem vel epistolæ ejus nonnullæ, quæ autographæ apud nos sunt, eum demonstrant; et quo auspice, in centore vel magistro, illustres alii artifices complures docuere, immortalis nominis sui fama, nec vel ipsi cultissimæ Italiæ Belgicam cedere; regionibus cæteris, Gallicis, Hispanicis, Britannicis ac Germanicis, palmam longè præripere.

XVIII. Sed ut rei litterariæ ac instituto nostro, quod ad historiam spectat, memores immoremur, pergamusque ostendere quæ tum temporis clarissima ingenia in eruderandis patriæ monumentis ubique insudarint: Bruxellis, quem jam dixi, Miræus, industria, labore, studio indefesso, præibat, animabat omnes, adjutoribus Chiffletii binis, ternisque; patre scilicet Joanne Jacobo, et *natis*, Julio ac Joanne, *patre dignis*. Lovanii Pet. Divæi vestigiis insistebant Gramaius et Haræus; ille de quo jam plura præfati sumus; hic, *Annalium principum Brabanticæ conditor*.

et pas même l'auteur anonyme de l'histoire Bel-
gique, que l'éditeur avait annoncé à la tête et
dans le titre de son volume.

XVII. A la même époque, les lettres firent
des progrès étonnans dans tous les Pays-Bas.
On y vit paraître un nombre presque incroyable
d'hommes savans et d'excellens écrivains, tous
animés du même zèle pour l'intérêt des lettres et
de leur commune patrie, et qui, réunissant leurs
efforts, s'appliquèrent à l'envi à développer notre
histoire. Aussi les sciences et les beaux arts
ne furent-ils jamais cultivés dans la Belgique
avec plus de succès et de gloire que dans ce siècle.
Alors la peinture acquérait le plus haut degré
de perfection par les talens de Rubens, génie
étonnant par la diversité de ses connaissances,
savant universel autant que bon politique, comme
le prouvent les ambassades où il fut employé,
et plusieurs de ses lettres autographes que l'on
peut voir dans les cabinets de Bruxelles, et dont
nous possédons même quelques-unes.

Cet homme célèbre, né pour la gloire des Pays-
Bas, ne se contenta pas de contribuer par son
nom et ses talens à la gloire des arts et de sa
patrie. Par ses encouragemens et ses lumières il
forma un grand nombre d'autres célèbres artistes,
qui prouvèrent par l'éclat immortel de leur ré-
putation, que l'école des Pays-Bas ne le cède en
rien à celle de la féconde Italie, et qu'elle l'em-
porte de beaucoup sur les écoles de France,
d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne.

XVIII. Mais pour ne pas trop nous écarter de
notre littérature, et de l'histoire qui est notre
but principal, continuons d'indiquer ce que plu-
sieurs savans firent alors dans toutes nos pro-
vinces, pour déterrer les monumens de notre
patrie. A Bruxelles, Le Mire dont j'ai déjà parlé,
devançait tous les autres par son habilité, par
son travail et par son infatigable activité. Il por-
tait le courage dans tous les cœurs, et il était
secondé par deux ou trois Chifflet; c'est-à-dire,
par le père, Jean-Jacques, et par Jules et Jean
Chifflet, dignes fils d'un tel père. A Louvain,
Gramaye et Haræus marchaient sur les traces de
Van Dieve. J'ai déjà parlé de Gramaye: Vander

Antwerpiæ sedem vitæ studiorumque fixerant Christophorus Butkenius, quo acutius nemo principum nostrorum stemmata et genealogicas tabulas dispescuit, ac Casperius Gevartius, qui *Edmundi Dinteri* Historiæ a se edendæ spem fecerat; tum, quos præ cæteris nominasse oportuit, e societate Jesu doctissimi viri, qui, ducibus Rosweido et Bollando, præclarum illud opus, quod *Acta Sanctorum* inscribitur, circa id tempus animo et calamo delineabant, quod postmodum in eam molem excrevit, quam hodie miramur.

XIX. Sed neque hic stetit optimorum scriptorum in Belgio exuberans fons et scaturigo. Trevirensia et antiquitates Belgiæ Primæ illustrabant Christoph. Browerus, Guilielmus et Alexander Wilthemii; Gallo-Flandriam Buzelinus; Brugis Flandrorum origines patrias, domos et sigilla principum evolvebat Oliverius Vredius; Tornaci leges salicas Wendelinus; Morinos et Morinorum res Malbrancquius; ut plures alios omittam non inferioris famæ aut ingenii. Et ut paucis complectar omnia, is fuit per omnes fere Belgii civitates, usque ad annum sæculi illius quinquagesimum, præstantissimorum ingeniorum cumulus, is discendi ac docendi ardor, ut vix alibi parem invenias. Sed deferbuit hic brevi, et sæculo integro, quod insecutum est, tantum non interiit omne veteris doctrinæ et historiæ studium: cujus rei genuinas causas facile esset depromere, ni temporis ac instituti nostri ratio prohiberet. Gratius profecto erit et jucundus ad ea tempora transilire, quibus faventissimis auspiciis res litteraria et historica e gravi somno, quo sopita erat, velut expergisci visa est, et subitaneo impetu novas vires animumque sumere.

Haer ou Haræus est auteur de l'histoire des ducs de Brabant, en trois volumes in-folio. A Anvers, Christophe Butkens éclaircissait, avec une sagacité inimitable, tout ce qui regarde la généalogie et le gouvernement de nos princes, tandis que le greffier Gevaerts annonçait une édition, mais qu'il ne donna jamais, de la chronique de notre Edmond de Dinter. A la tête de ces écrivains j'aurais dû placer les savans jésuites, qui, à peu près à la même époque, guidés par les PP. Rosweidus et Bolland, consacraient leurs veilles et leur plume à rassembler les *Actes des Saints*, ouvrage fameux et qui excite aujourd'hui notre admiration et notre reconnaissance, autant par l'étendue des recherches, que par le nombre prodigieux des volumes auxquels ils l'ont porté depuis sa naissance.

XIX. Et ce ne sont point là les seules richesses qui soient sorties du sol fécond de la Belgique. L'histoire de Trèves et les antiquités de la *Belgica prima*, comme les Romains l'appelaient, étaient tirées des ténèbres qui les enveloppaient, par les recherches de Christophe Brouwer, de Guillaume et Alexandre Wilthem, comme celles de la Flandre française le furent par les soins de Buzelin. A Bruges, Olivier de Wrée développait les origines de la Flandre, ainsi que la généalogie et les sceaux de ses souverains. A Tournai, Wendelin expliquait les lois saliques, et Malbrancq nous traçait l'histoire des peuples de la Flandre occidentale ou des Morins. Je ne parlerai pas ici de plusieurs autres écrivains non moins célèbres et non moins savans. Je me bornerai à dire que jusque vers le milieu du dernier siècle, toutes les villes de la Belgique furent peuplées d'un nombre prodigieux d'excellens écrivains. La passion de s'instruire y était même si universelle, qu'il n'y a point de pays qui puisse le lui disputer à cet égard: mais cette passion se ralentit bientôt; et dans l'intervalle d'un siècle entier, qui s'est écoulé depuis, il s'en fallut peu qu'on ne vit s'éteindre tout-à-fait le goût des lettres et de l'étude de l'histoire. Il ne serait pas difficile peut-être d'indiquer les véritables causes de cette décadence; mais ni le temps, ni le but

XX. Contigit id circa annum sæculi hujus decimi octavi sexagesimum, quo de instituenta Bruxellis bonarum artium ac disciplinarum, nec non elegantium litterarum academia, jam primum cogitari cœptum est, illudque mox actum, ut in manuscriptos codices, qui in Belgii bibliothecis adhuc laterent, inquiretur diligentius, omnesque foruli excuterentur, ex quibus utile aliquid aut profuturum historiæ patriæ incremento, proferri posse sperabatur. Quam in rem annitente in primis patricio comite de Neny, sanctioris consilii præside, scriptæ litteræ fuere, Caroli comitis Cobenzellii nomine, pro Maria Theresia augmentum temporis in Belgio regni administrari, et ad omnia religiosorum virorum asceteria ac canonicorum collegia transmissæ. Sed egregium consilium si non fefellit, certe haud omnino probavit eventus. Oblati fuere aut detecti codices omnino pauci, et vix alia habita indicia, quam quæ Antonius Sanderus in *Bibliotheca Manuscriptorum Belgii*, jam anno 1641 et 1643 collegerat et publici juris fecerat. *Edmundi Dinteri chronicon ducum Brabanticæ et Lotharingicæ, regumque Franciæ sex libris distinctum* : *Petri a Thymo historia principum Austrasiæ, Lotharingicæ*, ac potissimum *Brabanticæ, diplomatica*; *Jacobi Guisii annales principum Hannoniæ*; *Gilberti Montensis chronicon*, aliique ex historicis nostris autores principes bene multi (de quibus particulatim mox agemus), atra nocte, qua tegebantur, immersi permansere; et de quo jure merito dubitari poterat, num luce publica perbene dignus esset, utpote quo scriptore frigidius

que nous nous sommes proposé, ne nous permettent de le faire. Il sera sans doute bien plus agréable de passer à cette époque où, sous les plus heureux auspices, la littérature et l'histoire ont paru sortir enfin de la léthargie profonde dans laquelle elles étaient plongées, pour reprendre tout-à-coup de nouvelles forces et une nouvelle énergie.

XX. Cette révolution eut lieu vers l'année soixante de ce siècle, où l'on commença de s'occuper de l'établissement d'une académie des sciences et belles-lettres à Bruxelles. Bientôt après, on fit une recherche exacte des manuscrits qui restaient encore inconnus dans les bibliothèques des Pays-Bas. On creusa toutes les mines dont on espérait tirer des secours nécessaires pour enrichir notre histoire. Pour parvenir à cette heureuse fin, on envoya à toutes les communautés religieuses, et à tous les chapitres des lettres par M. le comte de Neny, chef et président du conseil-privé, et écrites au nom du comte de Cobenzl, alors ministre plénipotentiaire de l'impératrice Marie-Thérèse aux Pays-Bas. Mais si le succès ne trompa point nos espérances, du moins il s'en fallut beaucoup qu'il les remplît entièrement. On n'offrit, où l'on ne découvrit que très-peu de manuscrits, et l'on ne trouva même qu'une petite partie des monumens que Sanderus avait déjà fait connaître par ses catalogues publiés en 1641 et 1643 sous le titre de *Bibliothèque des Manuscrits des Pays-Bas*. La chronique des ducs de la Lotharingie, ou, si l'on veut, de Lothier et du Brabant, ainsi que des rois de France, par Edme ou Edmond de Dinter; l'histoire diplomatique de l'Austrasie, de la Lotharingie et surtout du Brabant par Pierre Vander Heyden, dit *a Thymo*; les annales des souverains du Hainaut par Jacques de Guyse; la chronique de Gilbert, prévôt des églises de Mons et secrétaire ou chancelier du comte; et plusieurs autres de nos meilleurs historiens dont nous parlerons séparément, restèrent plongés dans la nuit épaisse qui les couvrait; tandis qu'on imprima à Louvain Robert Maquereau, celui d'entre tous nos écrivains qui, par sa sécheresse

nihil, nihil jejunius, Robertus Maquerellus in lucem editus est, et Lovaniensibus typis descriptus.

XXI. Sed quod felix faustumque sit, et quod præsens ætas ac posteri gratentur, jactura illa brevi resarcita fuit. Dinterum geminum, alterum ex Gevartii bibliotheca, Corsendoncanum alterum accepimus : tertium etiam, qui quondam Johannis Miræi, Antwerpensis episcopi, codex fuerat. Petrum a Thymo, quo scriptore luculentius nihil, nihil accuratius, ex chartophylacio urbis Bruxellensis, consulum ac senatorum beneficio. Jacobi Guisii annales latinos, quos Aubertus Miræus regum ipsorum munificentia in lucem proferendos jam dudum optaverat, quique omnium æstimatione deperditi habebantur, ex ipso, ut credere est, autographo descripsimus, Insulis Flandrorum apud humanissimos ordinis Franciscani religiosos viros reperto, et nobiscum benevolentissime communicato. Gilberti præpositi Montensis chronicon e latebris eductum est, et illustris viri marchionis Chastelerii opera descriptum editumque jam dudum sub prælo sudare desiit. Monumenta antiquissima bene multa, Brandonem, Li-Muisium et chronographos alios quamplures, Molinetum, Clericum, cæteros, quorum nomenclator mox aderit, cum optimis exemplaribus contulimus. Verbo, nihil operis aut industriæ reliquum fecimus, quo jam laudati scriptores, aliique complures, summa fide emaculati, descripti, illustrati, in publicum emittantur, et cum eruditis viris, non tantum Belgii nostri, sed totius, ut vere dicam, Europæ (quibus, quod sperare licet, labor iste non ingratus vel injucundus accidet), quantocius communicentur.

XXII. Sed jam Dinterum nostrum, Thymium, Guisium, cæteros, et quo quisque auctor tempore vel vixerit vel scripserit, fusius tantisper et enucleatius enarremus.

Tom. Ier.

et son insipidité, méritait le moins de voir le jour.

XXI. Heureusement pour nous et pour la postérité, cette perte fut bientôt réparée. Nous avons reçu deux exemplaires de De Dinter, l'un copié d'après celui de la bibliothèque de Gevartius, l'autre du monastère de Corsendonck, et un troisième qui avait appartenu à Le Mire, évêque d'Anvers. Le magistrat de la ville de Bruxelles nous a communiqué l'original de l'ouvrage d'a Thymo, ouvrage si exact, si circonstancié, si riche en diplômes et en autres monuments du temps. On regardait comme perdues les annales latines de Jacques de Guyse, ouvrage précieux, dont la munificence des rois, selon Le Mire, aurait dû depuis long-temps enrichir le public. Elles ont été retrouvées chez les religieux Franciscains de Lille en Flandre, et nous les avons transcrites d'après le manuscrit, original à ce qu'il paraît, que ces pères ont eu l'honnêteté de nous communiquer. La chronique de Gilbert, prévôt de Mons, a été tirée des ténèbres et vient d'être imprimée par les soins de M. le marquis du Chasteler. Nous avons comparé avec les meilleurs exemplaires les chroniques et mémoires de Molinet, de Du Clercq, et de quelques autres dont nous allons donner une liste raisonnée et détaillée. En un mot, nous n'avons épargné ni soins, ni fatigues, pour rendre dignes du grand jour de l'impression les écrivains dont nous venons de parler, ainsi que plusieurs autres. Nous les avons transcrits, corrigés, éclaircis, avec la plus grande exactitude, pour les mettre au plus tôt entre les mains des savans, non-seulement des Pays-Bas, mais même de toute l'Europe, en les réunissant en un corps d'ouvrage; entreprise qui, comme nous l'osons espérer, ne peut manquer d'être accueillie de leur part avec plaisir et avec reconnaissance.

XXII. Mais il est temps de rendre compte avec un peu plus de méthode et d'étendue, des ouvrages de De Dinter, de ceux d'a Thymo, de De Guyse et de nos autres auteurs, suivant l'ordre des temps où chacun d'eux a écrit ou vécu.

//

XXIII. Ab Edmundo Dintero faciemus initium. Dinterus, cognomen hoc a vico *Dinter*, qui Maeslandici territorii in agro Sylvæ-Ducensi pars est, procul dubio sortitus, quatuor ex ordine Brabantiae ducibus, Antonio I, Johanni III, Philippo I et II, ab epistolis sive a secretis fuit. Si cui unquam scriptorum contigit vicinam temporum suorum historiam certissimis ex monumentis contexere, ea Dinteri nostri propria laus ac felicitas dicenda est. Monumenta omnia quæ ab anno MC ab Henrici V scilicet imperatoris, et Godefridi Barbati, Lotharingiæ et Brabantiae ducis, ævo, historiæ suæ libris IV, V et VI larga manu interspersit, ex publicis privatisque principum, quibus, serviebat, tabulariis haurire ei copia fuit, illaque minime omnium adulterata, aut amanuensium incuria fœdata in lucem proferre. Quæ antiquiora sunt, aliis ex fontibus fide integra repetiit, seque in primis secutum profitetur fratris Andreae chronica, ejusque vestigiis instituisse. Non quod Andream hunc (qui Marchianensis ad Scarpam cœnobii monachus fuerat, cognomento Sylvius, quique sæculo duodecimo clarebat, et cujus chronographicum opus Raphaël de Bello-Campo, ejusdem monasterii asceta, typis Duacenis Petri Bogardi anno 1633 describendum curavit), Dinterus noster nude ac jejune expresserit: contrarium, si geminos istos scriptores inter se conferas, facili negotio patebit: sed quod filium ejus historicum, seu chronologicum ordinem, sibi sequendum duxerit, ac scriptoribus aliis prætulit.

XXIV. Qua in existimatione toto Belgio ac per Germaniam fuerit auctoris nostri celebratissimus labor, abunde declarat non illa so-

XXIII. Commençons par Edmond De Dinter. Dinter, ainsi surnommé sans doute du bourg ou village du même nom, situé dans le territoire de Maesland, dépendant de la seigneurie de Bois-le-Duc, fut consécutivement secrétaire de quatre ducs de Brabant, savoir d'Antoine I^{er}, de Jean III, de Philippe I^{er} et de Philippe II surnommé le Bon. Il eut le bonheur et l'avantage, bien rares parmi les historiens, de tirer les matériaux de son histoire des dépôts les plus authentiques. Tous les actes publics, qui concernent les trois derniers siècles de son histoire, c'est-à-dire, qui commencent à peu près l'année MC, siècle où vécurent l'empereur Henri V et Godefroid-le-Barbu, duc de Lothier et de Brabant, et dont De Dinter a enrichi les livres IV, V et VI de son ouvrage. Il les a tirés des archives des princes, au service desquels il était attaché, ou du trésor des chartres des différentes provinces. Comme ces trésors étaient encore intacts, il nous a transmis ces actes sans aucune altération de la part des copistes, et dans toute leur intégrité. Ceux qui remontent à une origine plus reculée, il les a puisés dans d'autres sources avec une fidélité scrupuleuse. Il avoue d'ailleurs lui-même qu'il a pris pour guide la chronique de frère André. Cet André, connu sous le nom de Sylvius, et moine de l'abbaye de Marchiennes sur la Scarpe, vivait au XII^e siècle. C'est à lui qu'on est redevable d'une chronique imprimée à Douai en 1633 chez Pierre Vanden Bogaerde, par les soins de Raphaël de Beauchamps, religieux de la même abbaye. Au reste, en prenant ce chronographe pour guide, De Dinter ne s'est point traîné sur ses pas en copiste froid et servile, comme il est facile de s'en convaincre par la comparaison des deux ouvrages. Il s'est borné seulement à donner la préférence à l'ordre chronologique de frère André, souvent cité par les écrivains postérieurs, mais surtout par de Guyse; et il ne le suit que quant à l'enchaînement des faits historiques.

XXIV. Ce qui prouve combien l'ouvrage de De Dinter était estimé, non-seulement dans toutes les provinces belgiques, mais encore dans

lum scriptorum series qui a tribus sæculis, et quod excurrit, non certius aliunde aut luculentius quam ex hoc Dinteriano fonte historiarum suarum lumen ac materiam hausere; sed et pragmaticos inter ac politicos præstantissima ingenia, et principalibus reipublicæ curis admota, *Viglius ab Aytta*, *Libertus de Pape*, *Goswinus Wynantius*, aliique, apud quos Dinterus non raro utramque paginam facit, quotiescumque seu principum seu populorum jura, commoda, utilitates, ex antiquorum rebus gestis scriptivæ dirimenda vel comprobanda sibi sumpsere. Immensum foret, et quod non patiuntur commentationis hujus angustia, testimonia omnia in medium proferre. Satis sit monuisse, autorem *Magni Chronici Belgici*, a Pistorio vulgati, Dintero fere æqualem (ut qui sæculo quinto decimo necdum exeunte floruit), magistrum Edmundum (ita enim eum appellat), plerumque et laudare et exscribere; quod et alii chronologi faciunt, sed non eodem semper pudore ingenuo, cujus præcipua pars est, ut recte Plinio observatum, *monere per quos profeceris*. Dinteri nomen sæpe sæpius apud illos ipsos scriptores, qui ei plurimum debent, alto silentio premittitur. Qua injuria et scriptores alii afflicti; quos inter Dunensis monachus Brando, chronographus egregius, cujus edendi consilium quoque nobis est, et de quo sectione XLIV proxime sequenti agemus.

XXV. Interim ut aliquod elogiorum specimen, quibus Dinterus ab æqua posteritate mactatus fuit, hic exhibeamus, en tibi iconem ejus, ex autographo fideliter expressam, et ab Auberto Miræo his subscriptis versiculis jam olim ornatam :

Hic vir hic est tibi quem promitti sæpius audis;
Hic præco historicus, terra Brabanta, tuus.

l'Allemagne, c'est que, depuis trois siècles, la plupart des historiens n'ont pas cru pouvoir puiser dans une source plus pure, ni plus abondante. Les publicistes mêmes, les politiques les plus éclairés, les hommes d'état les plus célèbres parmi nous, tels que Viglius, De Pape, le comte Goswin De Wynants, et plusieurs autres, ont souvent eu recours à De Dinter, lorsque pour discuter, ou pour prouver les droits et les privilèges du souverain ou du peuple, ils ont été obligés de s'appuyer sur les faits ou sur les écrits des anciens. Les bornes étroites de cette préface ne me permettent pas de rapporter tous les témoignages honorables accordés au mérite de cet historien. Je me contenterai de citer ici l'auteur de la grande chronique belge, publiée par Pistorius. Cet auteur presque contemporain de De Dinter, puisqu'il a écrit plus de vingt ans avant la fin du XV^e siècle, loue partout et copie souvent maître Edmond (car c'est ainsi qu'il l'appelle). Il fut imité en cela par d'autres chronologues; mais ils ne l'ont pas toujours fait avec la même délicatesse ni la même franchise, vertu qui, selon la remarque judicieuse de Pline, exigent qu'on fasse connaître ceux à qui l'on est redevable de ses lumières. Il n'est pas rare au contraire de voir des historiens qui doivent le plus à De Dinter, pousser l'ingratitude jusqu'à ne point prononcer son nom dans tout leur ouvrage. C'est une injustice qu'ont partagée avec lui plusieurs autres écrivains, et surtout Brand, Brandts ou Brandon, religieux de l'abbaye des Dunes, chronographe estimable, que nous nous proposons aussi de publier, et dont nous parlerons plus amplement dans la suite de ce discours.

XXV. Cependant pour donner une idée des éloges accordés à De Dinter par l'équitable postérité, voici son portrait, copié fidèlement d'après le tableau original qui s'est trouvé long-temps dans l'Église de l'abbaye de Caudenberg à Bruxelles, et dont l'ancienne gravure a été ornée par Aubert Le Mire d'un distique latin. On trouvera à la tête de l'édition même que nous donnerons de l'ouvrage de cet historien, quelques autres ré-

In Pref. Hist. Nat. ad
Ti. Vesp. Aug.

Hoc duce, magna ducum attollet se fama tuorum,
Et Latii heroes ambitiosa premet.

Cætera, quæ de viro hoc cum fructu prænos-
cenda, in ipsa edendi operis fronte prompturi
sumus.

XXVI. Supra memoravimus Casperium Ge-
vartium, bonum historicum, antiquarium
summum, optimum poetam, et qui jam senex
stipendiariis Ludovici XIV donis auctus fue-
rat, quamvis homo exterus, sed doctissimus :
memoravimus, inquam, Gevartium hunc
edendi Dinteri consilium suscepisse. Verum
quo fato, quæ de caussa res in irritum ceci-
derit, reperire non potuimus, vestigare certe
adnisi sumus. Pervolvimus in hunc finem
epistolas ejus anecdotas omnes, quæ in biblio-
theca Jo. Bapt. Verdussenii exstant, nunc
in Academica Bruxellensi; tum virorum doc-
torum ad Gevartium scriptas : si forte ea de
re mentem suam aperuisset apud amicorum
eruditissimos aut fidissimos. Quo in numero
Wendelinum, Peirescium, Gassendum, ambo
Puteanos fratres, Chiffletios, Miræum, Peta-
vium, And. Schottum, Holstenium, Grono-
vium, Vlitium, atque alios bene multos
computabat, non per Gallias tantum ac Ger-
maniam, sed quotquot toto Belgio litteras
colebant. Rara temporum felicitate, qua com-
munia studia commune etiam habebantur
vinculum animorum; simultates inter eruditos
aut raræ aut nullæ; nulla invidentia excelsos
animos inficiebat aut egregios conatus inter-
turbabat, quæ vitia jam pene adulta, latius
serpunt hac profecto ætate nostra, quam res
publica aut litteraria patiatur, magno bona-
rum artium dehonestamento. Sed ad Gevartii
epistolas redeamus. Invenimus inter eas sche-
dam unicam, ab And. Schotto ad Gevartium
directam, qua eum ita interpellat : « Scribit
» Clemens Steichius pro Aubrianis.... de Din-
» tero vero tuo, his verbis : *Ad hæc valde mi-*
» *ror ubi Dinterus hæreat : nam procul dubio*
» *absolutus. Utinam ad manus nostras veniat!*

flexions, qu'il est important de faire relative-
ment à lui, et que nous jugeons à propos
d'omettre ici.

XXVI. Nous avons déjà parlé plus haut de
Gaspar Gevartius ou Gevaerts, historien fidèle,
savant antiquaire, bon poète, et qui, quoi-
que étranger, éprouva dans sa vieillesse, à titre
d'homme de lettres, la munificence de Louis XIV.
Nous avons dit de cet écrivain, qu'il avait conçu
le projet de faire imprimer l'ouvrage de De
Dinter; mais nous n'avons pu, malgré toutes
nos recherches, découvrir les obstacles qui se
sont opposés à l'exécution de cette entreprise.
Nous avons parcouru à cet effet toutes ses lettres
non imprimées, qui se trouvaient dans la biblio-
thèque de Jean-Baptiste Verdussen, et qui sont
maintenant dans celle de l'Académie de Bruxelles.
Nous avons encore consulté celles qui lui ont été
écrites par plusieurs savans, pour découvrir s'il
n'avait pas fait part de ses desseins à quelques-
uns de ceux qui tenaient le premier rang dans
son cœur par leur savoir et leur amitié. De ce
nombre étaient Wendelin, le célèbre Peiresc,
Gassendi, les deux frères Dupuis, les Chifflet,
Le Mire, le P. Petau, André Schott, Luc de Hol-
stein, Gronovius, Vlitius et beaucoup d'autres,
dont les travaux littéraires enrichissaient alors
la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Dans ces
temps heureux le goût de l'étude était une chaîne
qui rapprochait et liait entre eux tous les amis
du savoir et des lettres. On ne voyait jamais, ou
du moins l'on voyait rarement les inimitiés se-
crètes diviser les savans. L'envie ne pouvait
atteindre des âmes nées pour l'élévation : ja-
mais elle n'arrêtait leurs généreux efforts; tan-
dis qu'à la honte des beaux-arts, notre siècle a
vu les mêmes vices s'accroître et étendre au loin
leur poison, non moins funeste au bien public
qu'à la littérature. Mais il est temps de revenir
aux épîtres de Gevaerts. Une seule d'entre elles,
que lui adresse le P. André Schott, son pa-
rent, présente le passage suivant : « Clément

» *Statim edi curabimus.* Quare si alibi vis edi
 » tuo sumptu, aut promere statuisti, nec
 » posteritatem eo fraudare, ad illum verbo
 » scribe, ne vanus ipse habear. Neque erat
 » cur Valerio doctori in ejus Bibliotheca Bel-
 » gica spem ejus historiæ edendæ faceres, ut
 » ii solent qui aureos promittunt montes,
 » præstant nihil. Neque dictis constant ipsi
 » juris sacerdotes! Sic *parturiunt montes!* »

» Steichius m'écrit en faveur des Aubris, et me
 » parle en ces termes de votre De Dinter : *Je*
 » *suis impatient d'apprendre où se trouve De*
 » *Dinter, et si l'ouvrage est prêt et achevé. Puisse-*
 » *t-il être bientôt remis entre nos mains ! Nous*
 » *nous hâterons de l'imprimer.* C'est pourquoi, si
 » vous êtes déterminé à le faire imprimer ail-
 » leurs à vos dépens, pour n'en point frustrer
 » la postérité, mandez-le lui vous-même, afin
 » qu'il ne puisse me reprocher de l'avoir trompé.
 » Il était plus qu'inutile sans cela de faire an-
 » noncer une édition prochaine de cette histoire,
 » par le docteur Valère André dans sa Bibliothè-
 » que Belgique; vous ressemblez un peu à ceux
 » qui promettent des montagnes d'or, et qui ne
 » donnent rien. Les gardiens du temple de Thé-
 » mis ne sont donc pas plus exacts que les autres
 » hommes à garder leur parole ! Ainsi

« La montagne en travail enfante une souris. »

XXVII. Id certe constat, ut et annotatum est in catalogo codicum manuscriptorum qui in bibliotheca Corsendoncana servantur, Dinterum a Joh. Gevartio, Casperii patre, non aliunde quam ex ipso codice Corsendoncano descriptum fuisse; quem codicem nobiscum communicatum ab optimo illius loci antistite jam supra diximus, quique aut autographus est, aut autographi loco semper habitus, et etiamnum habendus. Descriptus est partim in charta lineæ, partim in pergamenæ; ea ratione, ut post folia lineæ quatuor (nonnunquam octo vel decem), sequantur pergamenæ duo; quam normam ab initio libri ad finem usque servatam videmus: eo, uti credere est, consilio, ut alternantibus hoc modo foliis, pergamenis et lineis, in plura sæcula liber perduret. Quod ex consimili artificio, non semel eo sæculo usurpato, consequi natum erat, ut nobiscum facile consentient, qui harum rerum peritiam profitentur. Patet vel hinc librum illum, si non ante inventam typographiam, certe ante artem illam jam aliquo modo perfectam propagatamque, scriptum

XXVII. D'après une remarque insérée dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Corsendonck, il est certain que Jean Gevaerts, père de Gaspar, a copié l'ouvrage de De Dinter, d'après le manuscrit de Corsendonck, qui, comme nous l'avons déjà dit, nous a été communiqué par le respectable prieur de ce monastère. Il est autographe, du moins il a toujours passé pour l'être, et l'on peut le regarder comme tel. Il est écrit en partie sur papier, et en partie sur parchemin, de manière qu'après quatre, et quelquefois après huit ou dix feuilles de papier, on en trouve deux de parchemin. Le but de ce mélange qu'on retrouve dans tout le volume, était sans doute de lui assurer par là une existence plus durable. Les connaisseurs en ce genre doivent avouer, du moins, que l'on a souvent usé de cette méthode dans le siècle dont il s'agit. On peut conclure de là que, si ce livre n'a point été écrit avant l'invention de l'imprimerie, il l'a été du moins avant que ce bel art eût atteint quelque degré de perfection, et qu'il se fût répandu dans l'Europe; en un mot, assez probablement du vivant de l'auteur qui n'est mort qu'en 1448, et qui s'était retiré pendant quelque

fuisse, et forte, superstite etiamnum Dintero, utpote qui anno 1448 mortuus est. Degebat hic tum temporis in Corsendoncano cœnobio, quo eum, aulicæ ac turbidæ vitæ pertæsum, historicus labor atque adamata studia deduxerant, quæ utique *secessum scribentis et otia poscunt*. Non pauca igitur veri criteria in hoc conspirant, ut codicem nostrum pro autographo habeamus, qualis etiam a Miræo, Valerio-Andrea, Sanderò, Foppenio, aliisque creditus fuit.

XXVIII. Præter hunc, alii duo codices perpetuo nobis ob oculos versati sunt, quorum jam supra mentio quoque facta fuit. Cæterum, ne ulla in re diligentiam nostram lectores optimi requirant, quum apud Jesuitas Antwerpenses, Bollandiani laboris atque industriæ heredes, inaudivissemus existitisse olim volumina duo, hoc titulo notata; *Jo. Gevartii adversaria ad historiam Brabantinam; et, Diplomata, aliaque monumenta Brabantina, ex bibliotheca Gevartii, nihil operæ reliquum fecimus, ut illorum voluminum nobis copia fieret, existimantes nos Gevartiani laboris, quo Dinterum illustrandum susceperat, reliquias forte fortuna reperturos. Sed nostra nos spes fefellit. Et primus quidem codex nihil aliud nobis obtulit quam pura pura adversaria, id est, ex notis et obviis scriptoribus digestas in annos singulos, at plerumque interrupta serie, temporum belgicorum nonnullas adnotationes: alter privilegia quædam Brabantica, in edictorum libris passim vulgata; uterque, ut veteri verbo dicam, pro thesauro carbones.*

XXIX. Superest ut moneamus, nos in eo esse ut totius operis Dinteriani elenchum sive indicem, cum aliorum monumentorum indicibus, commentationi huic nostræ subjiciamus: eo utique consilio, quod infra declarabitur: futuros scilicet majori operi nostro,

temps dans le monastère de Corsendonck. C'est là que, tout entier à ses recherches historiques et à sa passion pour l'étude, il était allé oublier au sein de la retraite et du repos, si utiles à l'homme de lettres, les dégoûts du commerce des grands et les fatigues d'une vie agitée. Tout conspire donc à nous faire regarder ce manuscrit comme original; opinion qui est aussi celle de Le Mire, de Valère-André, de Sanderus, de Foppens et de tous nos biographes.

XXVIII. Outre ce manuscrit, nous en avons eu sous les yeux deux autres dont nous avons déjà parlé. De plus, pour répondre pleinement à la confiance de nos lecteurs, ayant appris que les jésuites d'Anvers, héritiers du travail et des recherches littéraires du P. Bolland et de ses collègues, avaient possédé autrefois deux volumes, dont les titres étaient: *Recueil de Jean Gevartius, concernant l'histoire du Brabant, et, Diplômes et autres monumens du Brabant*; nous n'avons rien négligé pour nous procurer ces deux volumes. Nous nous flattions alors que le hasard nous offrirait peut-être les restes précieux du travail entrepris par Gevartius; mais ces espérances ont été trompées. De ces deux volumes, le premier n'est autre chose qu'un simple recueil ou plutôt une esquisse imparfaite de quelques extraits concernant l'histoire belge, tirés des écrivains les plus connus et disposés en forme d'annales, presque sans ordre et sans suite. Le second ne renferme, pour ainsi dire, que quelques lois, quelques privilèges accordés au Brabant, et qu'on trouve partout dans les recueils des édits de nos souverains. En un mot, pour me servir d'un vieil adage, tous les deux ne nous ont offert que *des charbons au lieu d'un trésor*.

XXIX. Il ne nous reste, pour finir avec De Dinter, qu'à prévenir le lecteur que nous sommes d'intention de lui offrir la table de tout l'ouvrage de De Dinter, avec celle de beaucoup d'autres écrivains. Nous y ajouterons quelques petites chroniques, parmi lesquelles il s'en trou-

cujus hic expectationem facimus, veluti promulsidis loco. Adjiciemus his alia quædam monumenta, nec non aliqua chronica brevia, quorum nonnulla ad Pipini ævum referenda.

XXX. Minoris apud exteros et nostrates, post Dinterum, famæ, sed non minoris futuri pretii, dummodo cognitus, egregius atque omni encomio dignus Petri a Thymo per lustra decem Belgicæ historiæ impensus labor. Fuit vir hic ecclesiæ SS. Michaelis et Gudulæ Bruxellis canonicus ac *Thesaurarius*, nec non urbis Bruxellensis syndicus (hodie *pensionarium* vocant). Quam quidem sacrorum ac civilium munerum conjunctionem si quis mirari velit, cogitet is et Dinterum ipsum, de quo jam plura locuti sumus, et quotquot pene tum temporis in re litteraria, sæpissime etiam et in re publica, utilem patriæ ac principibus operam navabant, sacris addictos fuisse, atque ordinis ecclesiastici viros. Quod quidem non loci, quem ipse teneo, amore (quanquam nemo id jure vituperet), sed solum pro re nata, et quia verissimum est, hic commemoro.

XXXI. Cæterum viri hujus eruditus labor, quo nec in historia nostra operosior, nec diligentior ante eum ullus exstitit, tria volumina, eaque maximi moduli et ponderis, complectitur, in membranis seu charta pergamena nitidissime exarata. Volumen primum primas, ut ita dicam, operis lineas et veluti prolationes exhibet: continet etiam nonnulla, hic illic, et præsertim sub libri initium, sublestæ fidei, seu dicere mavis *ἀπόκρυφα*; non tam scriptoris quam sæculi vitio adscribenda, quæque autor ipse, secundis curis, emendanda ac resecanda censuit, magna profecto tum diligentia, tum judicii laude.

vera du siècle même de Pepin. Tout cela fera une espèce de suite à cette dissertation, et servira à faire mieux connaître les auteurs que nous avons dessein de publier; il servira encore comme d'avant-goût et de prélude au vaste recueil que nous annonçons.

XXX. Un ouvrage moins célèbre chez nos voisins, et même parmi nous, mais non moins estimable pour ceux qui le connaissent, c'est celui que Pierre a Thymo, ou Vander Heyden, entreprit sur notre histoire, et auquel il consacra plus de cinquante ans de travaux. Cet écrivain, digne des plus grands éloges, était chanoine et trésorier de l'église de S^{te}-Gudule à Bruxelles. Il était, outre cela, revêtu de la charge de syndic, ou, comme on l'appelle aujourd'hui, de conseiller-pensionnaire de la même ville. La réunion de ces deux emplois étonnerait de nos jours; mais qu'il nous soit permis d'observer ici en passant, que non-seulement a Thymo, ainsi que De Dinter (dont nous venons de parler), mais encore une grande partie de ceux qui servaient alors l'État et les souverains par leurs connaissances littéraires, ou par leurs talents politiques, étaient engagés au culte des autels. Au reste, ce n'est point l'attachement, bien pardonnable d'ailleurs, pour un état que j'ai moi-même embrassé, mais l'occasion seule et l'amour de la vérité, qui m'ont porté à faire cette réflexion.

XXXI. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage d'a Thymo, l'un des plus étendus et des plus exacts qui aient paru jusqu'ici sur notre histoire, contient trois volumes d'une grandeur et d'un poids prodigieux. Tous trois sont écrits sur parchemin, avec une netteté merveilleuse. Le premier est comme l'ébauche de l'ouvrage et le coup d'essai de l'écrivain. On y trouve encore, çà et là, mais surtout au commencement, quelques traits apocryphes, qu'il faut moins imputer à l'auteur, qu'au siècle où il vivait. D'ailleurs il a cru dans la suite devoir les corriger ou supprimer; ce qui fait à la fois l'éloge de son exactitude et de son discernement.

XXXII. Et quidem, quæ hanc laudem egregie confirmant, autor ubique res publicas summa cura prosequitur; privatas sicubi attingit parcius id et velut ἐν παρόδῳ. Itaque librorum ipsius partitiones hunc fere titulum præferunt: de Carolomanno, et legibus istius temporis; de Pipino, et legibus, etc. Tum leges ipsas vel totas exscribit atque operi suo plerasque interserit, vel summa ac præcipua illarum capita adducit. Habermus igitur hic, et si alias deperditæ forent, veteres plerasque Francorum leges, et Germanicorum imperatorum, tam de rebus sacris quam civilibus, constitutiones: habebimus unde vel post eruditos Pithoei, Sirmundi, Baluzii, et novissimi *Capitularium regum Franciæ* editoris, N. de Chiniac, eruditos labores, capitularibus illis lucem aliquam aut medicinam afferre posse forte haud difficile sit. Et ut verbo complectar omnia, utque jam initio dixi, nihil plenius, nihil accuratius quam hoc historicum et diplomaticum penu; non nostris solummodo rebus illustrandis, sed et iis quæ ad Austrasiam, Lotharingiam, Franciam ac Germaniam pertinent, et ad Hugonis Capeti temporibus non extinctam, sed apud Lotharingos et Brabantinos solos superstitem Caroli Magni domum, et in Bruxellensi aula regnatricem.

XXXIII. Accidit huic operi quod thesauro accidere solet, quem dum nimius servandi amor ab aliorum oculis ac manibus substrahit et velut latibulo condit, ab hominum quoque memoria prorsus eliminat. Edixerat autor, ut opus, quod per totos quinquaginta annos summo studio elaboraverat, post obitum suum in bibliotheca urbis Bruxellensis collocaretur, in eaque, ne auferendi potestas esset, pro more istius temporis catenis ferreis figeretur.

XXXII. Ce qui justifie cet éloge, c'est que chez lui les événemens publics sont développés dans le plus grand détail et avec le plus grand soin, tandis qu'il se contente, pour ainsi dire, d'effleurer les faits particuliers et moins importants. C'est pourquoi les divisions des livres, qui composent son ouvrage, sont annoncées à peu près sous ce titre: de Carloman, et des lois du temps où il a vécu; de Pepin, et des lois, etc. Et ensuite, ou il copie ces lois en entier, en les mariant presque toujours au corps de son ouvrage; ou il se borne à en rapporter les articles les plus intéressans. C'est pourquoi si la plupart des lois anciennes des rois Francs, si les constitutions, tant ecclésiastiques que civiles, des empereurs germaniques étaient perdues ailleurs, on les retrouverait dans l'ouvrage d'a Thymo. On y retrouvera du moins de quoi répandre quelque lumière sur les capitulaires des rois de France, et de quoi leur rendre en partie leur intégrité, même après les savantes recherches de Pithou, de Sirmond, de Baluze, et du dernier éditeur des capitulaires, M. De Chiniac. En un mot, nous n'avons rien, comme je l'ai déjà insinué, de plus complet ni de plus exact que ce recueil historique et diplomatique. Il peut servir à développer non-seulement notre histoire, mais encore celle de l'Austrasie, de la France et de l'Allemagne. Enfin il n'est pas moins utile pour éclaircir celle de la maison de Charlemagne, qui ne s'est pas éteinte sous le règne de Hugues Capet, mais qui, ayant trouvé un asile chez les peuples de la Lotharingie et du Brabant, avait établi son trône dans le palais de Bruxelles.

XXXIII. Cet ouvrage éprouva le sort qu'ont coutume d'éprouver les trésors que l'on cache. Tandis que pour les soustraire aux yeux et à l'avidité des ravisseurs, la crainte de les perdre nous porte à les ensevelir dans des lieux ignorés, le souvenir de leur existence s'efface souvent de la mémoire des hommes. L'auteur avait ordonné que son ouvrage, qui était le fruit de cinquante ans de recherches, fût déposé après sa mort dans la bibliothèque de la ville de Bruxelles; et que, pour en assurer la conservation, il y fût

Credendum profecto neque locum ita satistutum visum fuisse. Ablatus enim liber patriciorum jussu et in locum secretiorem abditus, nostra demum ætate cognitus et inventus est, ac beneficio amplissimi et nobilissimi ejusdem urbis senatorum collegii cum Academia regia communicatus, et mihi tandem concreditus. Brevi is in lucem prodibit; non tantum Brabantia nostræ (cui in primis necessarius est), sed totius Belgicæ, immo et Germaniæ ac Galliæ, quod fidenter conjicimus, favore ac plausu.

XXXIV. Hi libri, quanquam aut a paucis aut a nemine scriptorum nostrorum, qui expiscandis veterum monumentis jam a duobus sæculis sedulam operam navaverunt, procul dubio visi fuerint, fama tamen noti fuere: creditumque posterioribus temporibus, vel igne absumptos, vel alio quovis malo fato perditos.

XXXV. Miræus in *Elencho Historicorum Belgii*, cujus supra mentionem injecimus, quemque in *Bibliotheca sua Belgica manuscripta* recusum dedit Antonius Sanderus, ita de hoc opere (pagina apud Sanderum 27): « Petrus a Thymo, Ghirlensis, canonicus ac » thesaurarius Bruxellensis, *Historiam Brabantia*, tribus voluminibus comprehensam, » posteris reliquit; quæ volumina senatus » Bruxellensis in archivis adservat. » Verba hæc accuratam libri notitiam profecto non redolent. Nec multo rectius, immo majorem errorem errat Valerius Andreas, vel potius qui hunc supplevit et illustravit, Franciscus Foppenius, in *bibliotheca scriptorum Belgii*. « Petrus a Thymo, ait, reliquit chronicon » Brabantia usque ad tempora Caroli Burgundia et Brabantia ducis, voluminibus » tribus in pergamena descriptis, quod senatus Bruxellensis in archivis suis servavit; » donec anno 1695 in fatali illius urbis permissiles Gallorum ignes conflagratione, pe-

Tom. Ier.

attaché avec des chaînes de fer, suivant l'usage de ce siècle. Il est vraisemblable que ces précautions parurent insuffisantes, puisque l'ouvrage fut tiré de là pour être enfermé dans un lieu plus secret encore; et ce n'est enfin que de nos jours qu'il a été découvert et reconnu. MM. les magistrats en ont obligeamment offert la communication à l'Académie, et celle-ci m'a fait la faveur de me le confier. Bientôt on le verra paraître au grand jour; et nous osons espérer que, non-seulement le Brabant, auquel surtout il est nécessaire, mais encore toute la Belgique, ainsi que l'Allemagne et la France, le recevront avec plaisir et avec reconnaissance.

XXXIV. Ce manuscrit, quoiqu'il n'ait été consulté, pour ainsi dire, de personne, ni même d'aucun de ceux qui, depuis deux siècles, ont travaillé à déterrer nos anciens monumens, ne laissait pas d'être connu de réputation; et l'on a cru dans les derniers temps, qu'il avait été la proie des flammes, ou qu'il avait péri par quelque autre événement malheureux.

XXXV. Le Mire, dans son catalogue des historiens dont nous avons parlé, et qu'Antoine Sanderus a donné à la tête de sa bibliothèque des manuscrits des Pays-Bas, parle en ces termes de cet ouvrage: « Pierre a Thymo, natif de » Ghierle, chanoine et trésorier de Bruxelles, » a laissé à la postérité une histoire du Brabant, » en trois volumes. On les conserve dans les » archives de Bruxelles. » Ces paroles ne prouvent pas dans leur auteur une connaissance bien exacte de cet ouvrage; mais Valère-André, ou plutôt son continuateur l'archidiacre Foppens, s'est trompé grossièrement dans sa bibliothèque des écrivains belgiques. « Pierre a Thymo, dit-il, » a laissé une chronique de Brabant, qui s'étend » jusqu'au temps de Charles, duc de Bourgogne » et de Brabant. Elle est écrite sur parchemin, » et renferme trois volumes. Les magistrats de » Bruxelles les conservèrent dans leurs archives, » jusqu'au temps où ils sont devenus la proie » des flammes, lors du bombardement de cette » ville par les Français, en 1695. D'autres prétendent qu'ils ont été enlevés furtivement. »

mm

» riit. Dicunt alii furto ablatum fuisse. » Utrumque, quod felix faustumque sit, peræque falsum. A vero etiam abludit, chronicon illud, vel potius historiam, eamque non Brabantiarum tantum rerum, sed Francicarum et Lotharingiarum, usque ad Caroli Burgundi tempora deductam fuisse; quum in Joanne duce IV desinat, Philippi Burgundi, quem Carolus patrem habuit, quique totos XXX annos regnavit, res fere non attingat: adeo ut in historico nostro mire hallucinati sint scriptores nostrates omnes, et clare appareat quam recte a nobis pronunciatum sit, lucubrationes ejus, quanquam præstantissimas, a paucis, aut a nemine visas fuisse; scriptorem fama tantum et nomine cognitum.

XXXVI. Eandem diligentiam ac sinceritatis laudem requiras in iis quæ bibliothecæ Belgicæ autores subnectunt, his verbis: « Chronicon hoc, eodem a Thymo curante, in » rhythmos vernaculos translatum est: id tes- » tante ac laudante autore chronici vernaculi » Brabantix, editi Antwerpix anno 1522. »

XXXVII. Si qui rhythmici vernaculi historiam Belgicam enarrant, uti sunt sane plures, sed illi duriores plerique et inconditi, ii profecto non magis Petrum a Thymo, quam alios quosvis vetustiores historicos exprimunt; præterquam quod rhythmici illi inconditi, ut jam diximus, leves, jejuni, et passim breviusculi sint: et Petrus noster multa rerum ac monumentorum mole gravis.

XXXVIII. Sed piget tædetque hic errores loqui et hallucinationes meras. Quis quantusque historicus noster fuerit, aut quid ab eo effectum sit, ex ipsius operis breviario, quod Dinterianum Elenchum proxime excipiet, melius patebit.

XXXIX. Si quo quisque autor tempore vel vixit vel scripsit, eodem ipse ordine a nobis enarrandus fuisset, debebat, uti et factum est, Thymium anteire Dinterus: sed utrum-

Heureusement, l'un et l'autre se trouvent évidemment faux. Il ne l'est pas moins que cette chronique, ou plutôt cette histoire, qui n'appartient pas seulement au Brabant, mais encore à la France et à la Lotharingie, s'étende jusqu'au règne de Charles de Bourgogne. Elle finit au règne du duc Jean IV; et l'on n'y trouve rien que la *Joyeuse Entrée* de Philippe de Bourgogne, qui fut le père de Charles, et qui régna pendant trente ans. On voit par là, jusqu'où nos écrivains se sont égarés à l'égard de cet historien, et combien nous avons eu raison de dire que son nom seul et sa réputation avaient passé à la postérité, et que ses ouvrages, malgré leur mérite éclatant, n'avaient été connus de personne, ou qu'ils ne l'avaient été que d'un petit nombre.

XXXVI. Les auteurs de la bibliothèque Belgique n'ont été ni plus exacts, ni plus sincères, lorsqu'ils ont avancé que cette chronique avait été rimée en langue vulgaire par les soins d'a Thymo lui-même; assertion fondée, selon eux, sur le témoignage de l'auteur de la chronique flamande de Brabant, imprimée à Anvers, en 1512.

XXXVII. Sans doute, l'histoire des Pays-Bas a été plusieurs fois écrite en rimes flamandes; mais ces productions, digérées pour la plupart sans ordre et sans goût, ne sont en aucune façon comparables à celle d'a Thymo et de nos autres anciens historiens. D'ailleurs ces chroniques rimées sont écrites sans intérêt, vides de choses, et beaucoup trop abrégées. L'ouvrage d'a Thymo est au contraire un vaste et précieux recueil de monumens et de faits intéressans.

XXXVIII. Mais qu'est-il besoin de perdre le temps à relever des erreurs et des bévues? On connaîtra mieux le mérite de notre historien et le prix de son travail, par les sommaires de son histoire qui suivront ceux de l'histoire de De Dinter.

XXXIX. Si, dans la notice que nous venons de donner de nos historiens, nous avons dû suivre l'ordre des temps, où chacun d'eux a écrit ou vécu, De Dinter devait précéder a Thymo,

que Guisius. Vir hic non infimis apud Montenses Hannonios ortus natalibus, ineunte sæculo XIV, nascenti tum apud Belgas S. Francisci familiæ sese socium dedit, in eaque theologicas ac philosophicas disciplinas per quinque lustra suos edocuit. Postea quæstionum, quas φιλοσοφουµενα illa pariunt, tricas fastidiens, ad historiam, et præsertim patriam, animum adjecit, eamque paucos inter illustrandam suscepit. Lustratis itaque cœnobiorum bibliothecis, excussis urbium regestis, virorum consularium atque in aula principis versantium auctoritate fultus, condidit *Annales*, seu *Chronica illustrium principum Hannoniæ*, latino et inculto, qualem tempora illa ferebant, sed pleno priscæ fidei ac candoris sermone; quos libros in vernaculam Gallorum linguam Philippi Boni, Burgundiæ ducis, temporibus et jussu transductos, vulgavit Parisiis, anno 1531, Franciscus Regnaldus, at libris aut sectionibus plurimis decurtatos, prout ex editione nostra planum fiet, et in libri ipsius prologomenis fusius edisseremus.

XL. Tota pene Galliæ Belgicæ, quæ ad meridiem vergit, historia innititur huic Guisiano operi, quod non pro meritis laudavere, qui illud in decursu tantum et primoribus, ut ita dicam, labris attigerunt, maximi semper fecere quotquot penitus inspexerunt. Nec refert quod multa in historia romana peccet Guisius, vel quod Trojanas fabulas et Priamo atque Antenore prognatos Belgicæ principes, Sylvios quoque ac Brabones toto libri initio crepet. Quale peccatum et Dinterus noster, et

(et c'est l'ordre que nous avons suivi), mais De Guyse doit précéder l'un et l'autre. Cet écrivain, issu d'une famille distinguée dans la ville de Mons en Hainaut, s'était engagé dans l'ordre de saint François, récemment introduit dans les provinces Belges au siècle de notre auteur. Il y enseigna la théologie, les mathématiques et la philosophie, pendant plus de vingt ans. Dégoûté ensuite des vaines et ridicules questions qui occupaient les philosophes de son temps, il tourna toutes ses vues vers l'histoire. Celle de son pays lui parut mériter la préférence, et il s'y livra avec une ardeur que peu de personnes eurent le courage d'imiter. Il parcourut les bibliothèques des monastères, fouilla dans les archives des villes; et soutenu partout du crédit de quelques personnes puissantes et des officiers municipaux, il composa les Annales ou chroniques des souverains du Hainaut. Cet ouvrage est écrit en latin, et le style en est dur et barbare, comme dans tous les écrits de ce temps; mais il respire la candeur et la bonne foi antiques. Il fut traduit en français sous le règne et par les ordres de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Rien n'est si beau que l'exemplaire qui fut offert à ce Prince. Il est écrit sur vélin, et orné de miniatures fort intéressantes. Il a été imprimé ensuite (toujours en français), à Paris en 1531, par François Regnaud: mais on verra par l'édition que nous publierons de l'original, et par le discours préliminaire qui le précédera, combien le traducteur a défiguré un ouvrage, dont il a retranché plusieurs morceaux intéressans.

XL. Presque toute l'histoire de la Gaule Belgique méridionale est appuyée sur celle de De Guyse. Si ceux qui ne l'ont parcourue que superficiellement, lui ont accordé peu d'éloges, elle en a reçu de très-grands de ceux qui l'ont étudiée à fond. Qu'importe au reste, que De Guyse se trompe à l'égard de l'histoire romaine; qu'il nous rappelle des fables troyennes, en faisant descendre les souverains de la Belgique de Priam et d'Antenor, et qu'il vante partout au commencement de son ouvrage les Sylvius et les Brabons? Les mêmes fables n'ont-elles pas servi de

ante Meyerum cæteri fere scriptores peccant. An non victoris gentium populi historia similibus fabulis tota superstructa est? Aut Titus Livio, historiarum principi, fraudi fuit, quod veteres romanorum glorias ab Ilio et Ænea, tum Cæsarum, quod et poetæ faciunt, a magno deducat nomen Iulo? Datur hæc venia antiquitati (liceat enim ipsis, quibus se Livius verbis, Guisium absolvere), datur hæc venia antiquitati, ut miscendo humana divinis, primordia urbium augustiora faciat. Præterea non Guisii hoc vitium fuit, sed illius qua vixit ætatis, quando omnium animos prurigo hæc invaserat, et repetitæ a nescio quo Hunibaldo ac Lucio Tungrensi fabulæ eo avidius excipiebantur, quod per eas principum auribus adrepebatur; quibus scilicet haud injucundum erat, quod dicebantur *genus trahere alto a sanguine Trojæ*.

XLI. Itaque quod jam dixi, non Dinterus ipse, non alii cordati viri ab hac labe immunes; quo modo Thuani ætate (uti videre est in prioribus LXXX illius historiarum libris, quanquam eo scriptore diligentior nemo, nemo forte magis ἀδελφιδαιμων) passim genethliacis et astrologicis fabulis fides intendebatur, et perpetuus de annis climactericis sermo erat. Porro, quod ad Guisii nostri laudem summopere facit, duo in egregio hoc scriptore imprimis animadvertenda censeo. Alterum quod Trojanam originem, et fabulas omnes, et quidquid amore gentis ac principum suorum peccavit, septem prioribus libris, seu operis sui parte prima veluti recondidit. Tum quasi novum opus inchoans, et vetera illa crepundia respiciens, ac præteritarum nugarum osor, opus suum ex integro orditur, quod parte secunda et tertia, utraque septem libris constans, absolvit; ubi et si *manent vestigia ruris* (uti certe manent toto libro I) tamen optimarum annotationum seges, quæ ubivis utramque fere paginam facit, haud sinere visa est, ut multa a nobis, ex secunda præsertim

fondement à l'histoire du peuple vainqueur de l'univers? Ou le prince des historiens, Tite-Live, est-il blâmable pour avoir imité les poètes, qui font venir d'Iule, fils d'Énée, le nom du premier des Césars? Pardonnons à l'antiquité (car on me permettra, j'espère, pour justifier De Guyse, d'employer ici les termes dont Tite-Live se sert pour se justifier lui-même), pardonnons, dis-je, à l'antiquité, de mêler ainsi la mythologie avec l'histoire, le profane avec le sacré, pour rendre plus auguste l'origine des villes et des empires. D'ailleurs, ce défaut doit être moins imputé à De Guyse, qu'au siècle où il a vécu. Les plus savans hommes d'alors ne surent pas mieux s'en garantir que lui; et les fables inventées ou répétées sous le nom de je ne sais quel Hunibaud, et d'un Lucius de Tongres, étaient reçues avec d'autant plus d'avidité, que l'on s'insinuaient par là dans la faveur des princes, flattés qu'on les fit descendre du sang illustre des Troyens.

XLI. C'est ainsi que De Dinter lui-même et plusieurs autres personnages estimables, se sont exposés au même reproche. C'est ainsi que l'historien De Thou, malgré tout son bon sens et son éloignement extrême pour toute espèce de superstition, n'a pas laissé de parler sans cesse, dans les quatre-vingt premiers livres de son histoire, des prédictions des astrologues et de l'influence des planètes sur la vie et les actions des hommes; parce que dans le siècle où il vivait, en croyait aveuglément à ce charlatanisme des faiseurs d'horoscopes et aux fables astrologiques, et que chacun redoutait l'influence de son année climatérique. Telle était la manie du siècle. Pour achever de justifier de Guyse, qu'on me permette encore de placer ici deux réflexions, qui tournent à l'avantage de cet excellent écrivain: la première, c'est qu'il a renfermé dans les sept premiers livres, ou dans la première partie de son ouvrage, ses origines troyennes et toutes les fables dont l'amour de la patrie, et son attachement à ses souverains avaient séduit son imagination. Mais bientôt dédaignant les contes et les rêveries puérides dont il s'est occupé précédemment, il jette de nouveau

Liv. in Præf.

parte, resecetur, tertia supra omnem laudem indubitatae fidei se ferente.

XLII. Et profecto non tantum historiae Francicae parens Chesnius, sed qui eum sequuti sunt, novissimi atque eruditissimi Galliarum ac Francicarum rerum editores, benedictini ordinis apud Parisienses viri nobiscum consentiunt : et suo illi exemplo nos docuere, ex libris nostris penitus abjicienda non esse haec mediae aetatis, oblectamenta dicam, an nugamenta? Iis infercitos utique dederunt nobis scriptores bene multos, quos enumerare et longum et supervacuum esset : nulla id publica querela, immo cum magna utentium ac legentium gratia.

XLIII. Hanc profecto gratiam ab aequis lectoribus sibi postulat Guisius ; non tantam quod majorum res gestas quam diligentissime expiscatus sit ; sed quod fontes ipsos ac rivos quos ipsum adire contigit, et quorum non paucos posteriorum temporum incuria exsicari fecit, perpetuo fere indiget. Atque hoc duorum alterum est, quod in scriptore nostro probandum in primis existimavimus. Sic Almericos, Hugones Tullenses, ignota nomina, aut thesauros deperditos, passim et sequitur et exscribit : Gilbertum, Montensem praepositum, lubens etiam, qua licet, ducem sequitur ; sed minori hodie cum nostra gratia, utpote qui Gilbertum ipsum jam praemanibus

les fondemens de son ouvrage, le recommence pour ainsi dire en entier, et le poursuit jusqu'à sa perfection dans les seconde et troisième parties, dont chacune est également composée de sept livres. On retrouve encore, il est vrai, surtout au commencement de cette seconde partie, quelques traces de cette bonhomie antique ; mais elle est d'ailleurs si abondamment remplie d'observations judicieuses, que nous avons jugé à propos de n'en retrancher que très-peu de choses. Quant à la troisième, elle porte le caractère d'une véracité historique la plus complète et la plus irréprochable.

XLII. Pour nous étayer au reste d'illustres exemples, nous pouvons citer le père de l'histoire de France, André Du Chesne, ainsi que les PP. Bénédictins de Paris, qui, après lui, nous donnent aujourd'hui le recueil des historiens des Gaules et de la France. Ils ont tous suivi la même méthode que nous. Ces savans hommes nous ont donc appris à ne point rejeter du corps de notre ouvrage des rêveries, si on veut, mais passagères, mais agréables, des joujoux du moyen âge ; puisqu'ils les ont conservés dans les nombreux écrivains qu'ils nous ont fait connaître, et dont il est inutile de faire ici l'énumération. Cependant, loin de leur en faire un reproche, on a accueilli leur ouvrage avec la plus vraie reconnaissance.

XLIII. De Guyse réclame en sa faveur la même grâce, non-seulement pour avoir développé l'histoire de nos pères avec tant de sagacité, mais encore parce qu'il nous indique presque toujours les sources où il a puisé, et dont plusieurs se sont taries pour nous par la négligence des écrivains des derniers temps. C'est là la seconde réflexion qui nous restait à faire, et qui rend cet estimable historien le plus digne de nos éloges. Partout il suit et copie les Almeric, les Hugues de Toul, etc., noms inconnus, ou trésors perdus pour la postérité. Souvent même il prend pour guide Gilbert, prévôt de Mons ; mais ce qu'il extrait de ce dernier, nous intéresse moins aujourd'hui, puisque nous possédons cet ouvrage en entier. Au reste, après la table des ouvrages de

habemus. Quod superest, Guisiani operis elenchum, sive quis malit epitomen aut summarium dicere, post elenchum Thymiani et Dinteriani operis, commentationi nostræ subjicere animus est: ad eumque eruditos lectores remittimus.

XLIV. Guisium chronographi alii complures excipient, mole quidem ii fere minores (si hoc numero Jo. Brandonis chronodromum eximas), at non raro et rerum pondere et meritis prægraves aut æquales. Ab anecdotis, id est, hucdum haud vulgatis, exordiemur; ad alios forte, qui in Acherii, Martenii, Labbæi aliorumve thesauris, thesaurorum ipsi omen et instar habent, id est, altius reconditi jacent, postea transituri, si consilio huic lectores nostri adriserint.

XLV. Cæterum quo numero aut ordine chronica nostra anecdota edituri simus; et an integra et non interrupta serie (quo exemplo nobis præivere Reuberi, Pistorii, Urstisii, Freheri, aliique rerum Germanicarum editores præstantissimi), an in partes secta (uti a Chesnio, Bouquetio, aliisque Gallorum doctissimis usurpatum), necdum in propatulo est. Diligentius itaque in illud inquisituri sumus, et non nisi cognita causa dijudicaturi. Juvabit interim obviam ac promiscuam aliquot istius modi chronicorum, quæ penu nostrum continet, hic nomenclaturam texere, et sequentibus XIX capitibus enarrare.

XLVI. Agmen illorum ducent chronica tria vel quatuor, optima, antiquissima, sed brevia, ex codicibus Stabulensis, Epternacensis, et San-Maximiniani apud Treviros monasterii

De Dinter et d'a Thymo, que nous avons déjà dit que nous songions à publier, l'on trouvera celle de tout l'ouvrage de De Guyse, et nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.

XLIV. A De Guyse succéderont plusieurs autres chronographes, moins volumineux, il est vrai, si l'on excepte le religieux de l'abbaye des Dunes, Jean Brandts ou Brando, mais qui ne le cèdent aux autres, ni par le mérite, ni par l'importance de la matière. Nous commencerons par ceux qui n'ont pas encore vu le jour. Quant aux écrivains déjà publiés dans des recueils tels que ceux de D. Luc d'Acheri, des PP. Martène et Durand, ou du jésuite Labbe, leurs ouvrages existent, quoique dispersés dans de vastes compilations, et parmi des pièces tout-à-fait disparates. Rien ne presse donc à cet égard; et ce ne sera qu'après avoir fini notre première tâche, que nous songerons peut-être à rassembler et à tirer de ces recueils, pour les insérer dans le nôtre, les pièces qui appartiennent à notre histoire, si le projet paraît en être agréable à nos lecteurs.

XLV. Nous ne pouvons encore fixer le nombre de toutes nos chroniques non imprimées, ni déterminer l'ordre dans lequel nous les ferons paraître. Nous doutons même, si nous les publierons toutes en entier, comme l'ont fait avant nous Reuberus, Pistorius, Urstisius, Freherus, et d'autres éditeurs célèbres en Allemagne, ou si nous nous bornerons de temps en temps à des extraits, à l'exemple de Du Chesne, du P. Labbe, de D. Bouquet et d'autres savans français. Ce ne sera qu'après avoir bien pesé l'avantage de ces deux méthodes, que nous embrasserons définitivement l'une ou l'autre. En attendant, nous allons, dans les dix-neuf chapitres suivans, donner le catalogue de quelques-unes de ces chroniques anecdotes que nous avons entre les mains.

XLVI. A leur tête nous placerons trois ou quatre chroniques, non moins estimables qu'anciennes, mais d'une étendue médiocre. Elles ont été copiées, il y a un siècle et demi, avec une

summa diligentia jam a sesqui-sæculo descripta. Debemus ea Guilielmo et Alexandro Wilthemis, viris e societate Jesu doctissimis et illarum rerum curiosissimis; quibus cum Browero, Sirmondo, Papebrochio, aliisque ea tempestate tum sacræ tum profanæ antiquitatis helluonibus, perpetuum fuisse studiorum ac litterarum commercium ex epistolis eorum amœbeis, quæ complures apud nos sunt, magna cum voluptate didicimus. Ex eorum itaque schedis autographis chronica illa accuratissime deprompsimus, ut et alia plura intemeratæ vetustatis monumenta, quæ ipsi e San-Maximiniano, Prumiensi, Gorziensi, Epternacensi, cæterisque septimi, octavi et noni sæculi tabulariis, in usus suos describerant, cum perpetua nostra, ut et posterorum, erga præclaros illorum virorum labores ac indefessa studia grati animi recordatione.

XLVII. Chronica illa (San-Maximinianum, Stabulense et Epternacense) subsequetur aut præcedet chronicon monasterii S^{ti}-Bavonis, quod ex exemplari autographo, labente sæculo XII exarato, summa alacritate ac diligentia descripsimus, ab illustrissimo principe Ferdinando de Lobkowitz, Gandavensium episcopo, pro sua erga nos benevolentia et in bonas litteras affectu, lubentissime nobiscum communicato. Quo in pretio coævum hoc, ut ita dicam, Sigeberto Gemblacensi, chronographorum nostrorum facile principi, monumentum habendum sit, illudque paucis hactenus visum, et a nemine, quod sciam, integre descriptum, non est quod moneamus; res ipsa

exactitude scrupuleuse sur les manuscrits des abbayes de Stavelo, d'Epternach et de St.-Maximin de Trèves. Nous sommes redevables de ces copies aux PP. Guillaume et Alexandre Wilheim, savans jésuites, qu'une noble passion portait à ce genre de recherches, et que l'amour des lettres et de l'étude avait étroitement liés avec la plupart des savans de leur temps, et surtout avec les PP. Brower, Sirmond, Papebroch et plusieurs autres, tous infatigables scrutateurs de l'antiquité, tant sacrée que profane. Nous avons rencontré avec plaisir les preuves de leur commerce d'érudition dans un grand nombre de lettres que ces savans se sont écrites. Quelques-unes d'elles ont été imprimées; mais le plus grand nombre est encore en manuscrit. Les copies écrites de la propre main de ces habiles gens nous ont inspiré autant de confiance que les originaux mêmes, et nous emploierons sans crainte pour plusieurs autres monumens de l'antiquité de semblables copies, que ces hommes laborieux ont tirées des archives de l'abbaye de St.-Maximin, de celle de Prum, de Gorze, d'Epternach, ou d'autres dépôts des VII^e, VIII^e et IX^e siècles, avec toute la reconnaissance que leurs infatigables recherches méritent de nous et de la postérité.

XLVII. Ces chroniques, c'est-à-dire, celles de St.-Maximin, de Stavelo et d'Epternach, seront suivies de la chronique de St.-Bavon, que nous avons copiée d'après le manuscrit original du XII^e siècle. Nous la devons aux bontés de M. le prince de Lobkowitz, évêque de Gand, qui a bien voulu nous la communiquer. On conçoit assez quel doit être le prix de ce monument que peu de personnes ont connu jusqu'ici, et qui, je pense, n'a jamais été copié en entier¹. L'auteur a l'avantage d'être à peu près contemporain de Sigebert, c'est-à-dire, du premier d'entre nos chronographes. Au reste, nous devons avouer que, si cette chronique offre beaucoup de choses intéressantes, relativement à l'état ancien de la Flandre et à l'histoire de la Belgique, elle en

¹ On en trouve quelques fragmens dans la *Teneramunda* de Lindanus.

per se eloquitur. Cæterum illud fatendum est, etsi egregia multa chronico illi interspersa et ad res Flandrorum ac Belgarum pertinentia, passim reperire est, multa tamen jam alibi obvia ac vulgata inibi sese offerre, ipsumque Sigebertum, totus quantus est, tantum non describi.

XLVIII. Quam in rem (ut semel id in limine adnotemus), juvat hic in mentem revocare quod a viris doctissimis jam pluries observatum, Bernardi Montfalconii verbis disertissime proditum est : « Ex frequenti chronico-
 » rum hujusmodi tractatione, » ait vir ille celeberrimus, « animadverti, chronographos
 » eadem fere ipsa, quantum ad prisca sæcula,
 » repetere, quæ in antiquioribus chronicis
 » ferebantur; in iis vero quæ paullo ante, vel
 » etiam a ducentis circiter annis ad suum us-
 » que tempus contigerunt, multa nova et
 » aliquando insignia, referre; in iis vero quæ
 » ad patriam suam pertinent, quædam nova
 » et ab aliis haud observata interserere. » Unde consecutaneum est, maximum antiquioribus chronicis pretium habendum; suum item, levidensius quanquam, recentioribus; tum recentiora cum antiquis componenda, ita ut, ne crambis eadem recoquatur, quæ similibus verbis aut sententiis priores narravere, e subsequentibus eradantur, servato solummodo quod cuique peculiare est, et, ut Horatius vocat, *insigne, recens, indictum ore alio*. Hac via, qua Labbæus, Bouquetius, aliique viri doctissimi ante nos iere, non tantum legendium labori et fastidio, sed et crumenæ parcutur, et de librorum mole, jam satis alioqui per se magna, multum detrahitur; unde hac quoque nobis eundum esse, facile nobiscum plures consentient.

offre aussi qu'on retrouve ailleurs; et Sigebert lui-même y est presque copié en entier¹.

XLVIII. Il ne sera pas hors de propos de faire ici à ce sujet, une fois pour toutes, une réflexion, quoique déjà faite par plusieurs savans person- nages : « Le long usage que j'ai de ces sortes de
 » chroniques (ce sont les paroles du docte Mont-
 » faucon), m'a appris que, quant aux premiers
 » siècles, les chronographes se bornent presque
 » à répéter ce que des chroniqueurs plus anciens
 » ont écrit avant eux; au contraire, quand il
 » s'agit des événemens plus voisins de leur temps,
 » et en remontant même jusqu'à 200 ans, ou à
 » peu près, au delà du temps où ils ont vécu;
 » on voit qu'ils rapportent beaucoup de faits
 » nouveaux et quelquefois assez remarquables;
 » et même, pour tout ce qui appartient à l'his-
 » toire de leur pays, on y trouve souvent des
 » choses tout-à-fait neuves, et qui avaient
 » échappé jusque-là à tout le monde. » On peut
 » juger par là, combien les plus anciennes chroni-
 » ques sont intéressantes. On voit aussi que celles
 » qui sont modernes, ont également leur prix,
 » quoique dans un degré inférieur. Il s'agit seu-
 » lement alors de comparer les unes avec les autres,
 » de supprimer dans celles-là ce qu'on retrouve
 » dans celles-ci, afin d'éviter l'ennui des répéti-
 » tions oiseuses, de ne laisser enfin à chacune que
 » ce qui lui appartient en propre, et qui, selon l'ex-
 » pression d'Horace, *porte avec soi un caractère*
frappant d'intérêt et de nouveauté. Cette méthode
 » adoptée avant nous par le P. Labbe, par D. Bou-
 » quet, et par d'autres savans, épargne aux lecteurs
 » de longs travaux, de longs dégoûts et d'inutiles
 » dépenses, en ce qu'elle tend à diminuer le nom-
 » bre ou du moins le volume des livres, qui ne
 » sont déjà que trop gros et trop multipliés. C'est

In Præf. ad Bibl. Mss.
 oedd. etc.

¹ Ces allégations sur la chronique de St.-Bavon sont inexactes et ont été relevées par M. Van Lokeren, *Chron. de St.-Bavon*, p. VIII, et par M. Warnkœnig dans les *Bul. de la commission roy. d'histoire*, pp. 83-85.

XLIX. Chronicon monasterii S^t-Bavonis, cui annus MCLII finem imponit, excipient chronica minimum tria; chronicon nempe cœnobii Rolducensis, altero ab urbe Aquisgrano lapide; tum Brabantina duo, quorum unum, optimæ notæ, sub finem sæculi XIII conditum fuisse scriptor ipse testatur; alterum multo locupletius, sed a commentitia Trojanorum origine (quam resecaimus) initium faciens, ad annum usque MCCCCLXX narrationis filum perducit.

L. Chronica illa scriptores anonymos autores habent, sed *veteres et fidos*, uti Ant. Mathæus de suo illo deprædicat, quod Ultrajectinis typis edidit anno MDCCVII derivatum ex codice Gemblacensis monasterii; qui quidem codex, amplissimi Abbatis beneficio, modo apud nos est; et cujus forte partem alteram, quam Ant. Mathæo videre haud contigit, bono publico vulgabimus. Contulimus nostra cum veteri codice qui apud Bollandianos socios Antwerpia fuit, dabimusque ea, qua licet, accuratissime.

LI. Ex eadem libraria supellectile, quæ hodie in bibliothecam regiam Bruxellensem transiit, accepimus Theodorici Pauli Gorcomiensis sat magnum opus, quo tum historiam antiquam omnem, tum recentiore, et maxime Europæam, complexus est; sed leviter hanc et perfunctorie. Nonnulla tamen quæ ad res nostras et ad autoris ætatem propius accedunt, inde excerpemus, uti et ex alio codice bibliothecæ ecclesiæ Tornacensis, scriptoris ejusdem volumen alterum nobis offerentis, in quo de *cladibus Leodiensium* non pauca scitu digna, et quæ apud scriptores alios minus enucleate descripta invenias.

Tom. Ier.

aussi la méthode dont nous parlions plus haut, et que probablement plusieurs personnes seront bien contentes de nous voir suivre.

XLIX. La chronique de S^t-Bavon, qui finit à l'année 1152, sera suivie de trois autres au moins. La première est tirée de l'abbaye de Rolduc, située près d'Aix-la-Chapelle. Les deux autres appartiennent au Brabant. L'une d'elles, très-précieuse en elle-même, est de la fin du XIII^e siècle, comme on peut le voir par le témoignage de l'auteur. L'autre, beaucoup plus volumineuse, s'étend jusqu'à l'année 1470, et remonte jusqu'aux Troyens; partie absolument fabuleuse, que nous aurons soin de supprimer.

L. Ces chroniques sont anonymes; mais elles n'en sont ni moins anciennes, ni moins dignes de foi. C'est le témoignage avantageux que rend Antoine Mathæus de celle qu'il a fait imprimer à Utrecht en 1707, d'après un arrière-manuscrit de l'abbaye de Gembloux, dont le respectable abbé de ce monastère a eu l'honnêteté de nous confier l'original, et dont nous publierons vraisemblablement la seconde partie, qui n'a point été connue de Mathæus. Nos deux autres chroniques de Brabant ont été comparées soigneusement avec un manuscrit ancien que possédèrent autrefois les Bollandistes d'Anvers, et nous ne négligerons rien pour les faire paraître de la manière la plus correcte.

LI. Parmi les richesses littéraires que renferme actuellement la bibliothèque royale de Bruxelles, nous avons trouvé un ouvrage assez considérable d'un certain Thiéri, fils de Paul, ou Pauwels, natif de Gorcum. Nous savons d'ailleurs que ce Thiéri était chanoine régulier. Dans ce volume, l'auteur a embrassé toute l'histoire, tant ancienne que moderne, et surtout celle de l'Europe; mais cette dernière est la moins détaillée. Nous en extrairons néanmoins ce qui sera relatif à notre histoire et au siècle où a vécu cet historien. Il avait fait un autre petit ouvrage sur les désastres que le pays de Liège avait essuyés de son temps, et nous l'avons trouvé dans la bibliothèque du chapitre de Tournai. Comme cet

””

LII. Bibliotheca Tornacensis altera, vetustissima scilicet monasterii S. Martini, Benedictini ordinis, alium nobis, eumque autographum, codicem pergamenum detulit, *Ægidii Mucidi*, sive Li Muisis, opera historica continentem; quæ quidem opera fuere olim Andreae Chesnio haud incognita vel inaudita. Muisius hic, sive Mucidus (namque eum et Valerius Andreas et alii plures hoc nomine appellant), circa annum MCCLXX in lucem editus, juvenem sese S. Benedicti familiæ Tornaci adscripsit, et latinis gallicisque litteris, prout illa tempora ferebant, haud vulgariter eruditus, in utraque lingua, tam prosa quam versu plura reliquit monumenta, quæ historiam illorum temporum, et quæ S. Ludovico regnante contigerunt, ad annum usque MCCCCLI (quem propecta ætate bonus ille vegetusque senex attigit) miro candore ob oculos ponunt: ut vel hinc in primis digna sint quæ cum pluribus communicentur.

LIII. Quum hæc scriberemus, forte fortuna incidimus in volumen satis spissum, manu exaratos codices complures referens; qui quidem in limine nihil promittebant præter Limburgensia ac Leodiensia minoris momenti, et in his Feudorum seu *Reliviorum*, qualia illa ætas vocabat, monumenta. At dum curioso oculo lustramus singula, ecce nobis autoris incerti chronicon, seu potius rerum Brabanticarum atque Leodicensium historiam, ab anno MCCX ad annum usque MCCCXXXVI et quod excurrit, non eventus solum, sed (quod proprie historici scriptoris est), eventuum causas, continua, id est, non interrupta serie et historico filo enarrantem.

Liber hic, quod dolendum, non unius libra-

ouvrage est fort court, et qu'il renferme cependant des détails qu'aucun autre historien n'a donnés, nous les donnerons en entier.

LII. Nous devons à l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de St.-Martin de la même ville de Tournai un manuscrit plus curieux encore. Ce manuscrit autographe, et en parchemin, est de Gilles Li Muisis, auteur qui n'a pas été inconnu à André Du Chesne. Li Muisis, ou Mucidus, comme l'appellent Valère André et plusieurs autres écrivains des Pays-Bas, naquit vers l'an 1270, et se fit, fort jeune, religieux à l'abbaye de St.-Martin, dont il devint ensuite abbé. Comme il était très-versé, du moins pour le temps, dans les langues latine et française, il les employa toutes deux à écrire, tant en vers qu'en prose, l'histoire de son temps et celle du règne de St.-Louis, jusqu'à l'année 1351, époque vers laquelle il termina sa carrière aussi longue qu'utile et laborieuse. Ses ouvrages, marqués au coin de la bonne foi, sont remplis de choses intéressantes qui méritent d'être connues des savans¹.

LIII. Tandis que nous en étions à cette partie de nos recherches, le hasard a remis entre nos mains un assez gros volume manuscrit, qui ne promettait au premier abord que quelques traits relatifs à l'histoire des pays de Limbourg et de Liège, et beaucoup d'actes contenant des *reliefs* des XIII^e et XIV^e siècles. Mais en le parcourant avec attention, nous avons été agréablement surpris d'y trouver une chronique sans nom d'auteur, ou plutôt un fragment d'histoire du grand genre, concernant le Brabant et le pays de Liège, qui s'étend depuis l'an 1210 jusque vers l'année 1340; et dont l'auteur non content de rapporter les événemens, en développe le plus souvent les causes, et les suit avec ordre et sans interruption, comme le doit faire tout historien.

Malheureusement cet ouvrage, écrit de deux

¹ Ces détails sont rectifiés dans la notice de M. de Gerlache, *Messenger des sciences et des arts de la Belgique*, 1835. (R.)

rîi seu amanuensis opera descriptus, ingentem triginta annorum hiatum exhibet; et quæ hiatum hunc subsequuntur, ad usque historiæ finem, ita notis, siglis, seu *abbreviatio-nibus* quas vocant, oppleta sunt, ut nesciamus an majorem laborem ullum in enodanda veteri scriptura umquam susceperimus.

Cæterum qua diligentia, quo judicio acri et imperturbato, qua rerum etiam politicarum notitia instructus autor se ad scribendum contulerit, ex uno alterove libri loco facile erit intelligere; quare ea, non selecta, sed prout sese offerunt, accepta, haud gravate huc adducemus.

« Postquam (*jam discesserat*)¹ imperator, »
 » Henricus, dux Lovaniensis, sibi soli domi- »
 » nium Lotharingiæ reputans esse relictum, »
 » gladium in vicinas sibi gentes rotat; et cum »
 » exercitu copioso Hollandiam sibi subjugat, »
 » item comitem Gelrensem suæ ditioni sub- »
 » mittit, nexu homagii ipsum confederans : »
 » quem post maliciose captivat, cogens eum »
 » promittere se soluturum tria millia mar- »
 » charum Coloniensium; quas ut celerius sol- »
 » vat, comes, loco sui, in captivitate filium »
 » suum primogenitum reliquit, et liber abiit : »
 » episcopo Leodiensi Hugoni, homagio ligio »
 » sese constringit, totumque allodium suum, »
 » qua extenditur, a parte Trajecti usque ad »
 » *Rulemont*, de manu episcopi recipit, offe- »
 » rends illud super altare S. Lamberti per ma- »
 » nus ducis de *Lembure*, etc.....

» Intransibus Gelrensibus, dux vult combu- »
 » rere Leodium. Sed castellanus de Bruxella, »
 » habens ibi filium canonicum, hoc dissua- »
 » det; cujus consilio dux cives et canonicos »
 » in palatium convocat, et facit eos promit- »
 » tere fidelitatem, et imperatori, etc., etc.....

» Brabantini revertentes cum lætitia, can-

» mains fort différentes, mais toutes deux fort an- »
 » ciennes, présente une lacune de 30 années; et »
 » tout ce qui suit cette lacune, jusqu'à la fin de »
 » l'histoire, est si chargé de notes et d'abrèvia- »
 » tions, que je ne crois pas avoir jamais éprouvé »
 » autant de difficulté à déchiffrer l'ancienne écriture.

Au reste, l'on pourra juger de l'exactitude, du discernement singulier et des connaissances politiques de l'auteur, par quelques passages, pris au hasard, que nous allons rapporter.

« Après (*le départ de*) l'empereur, Henri, duc »
 » de Louvain, se croyant maître absolu de la »
 » Lotharingie, tourne ses armes contre ses voi- »
 » sins. Marchant à la tête d'une armée nom- »
 » breuse, il réduit la Hollande sous sa puissance »
 » et soumet également le comte de Gueldre, »
 » qu'il enchaîne à ses intérêts par les liens de »
 » la vassalité et de l'hommage. Ensuite, il a re- »
 » cours à la ruse pour lui ravir la liberté, et le »
 » force à lui promettre trois mille marcs de Co- »
 » logne. Pour acquitter cette somme plus promp- »
 » tement, le comte constitua son fils prisonnier »
 » à sa place, et la liberté lui fut rendue. Il se »
 » rend homme lige après cela de Hugues, évêque »
 » de Liège, et reçoit des mains de ce Pontife »
 » tout son domaine, depuis Maestricht jusqu'à »
 » Ruremonde. Le duc de Limbourg en fit la so- »
 » lennité en son nom sur l'autel de St.-Lam- »
 » bert, etc.....

» En voyant entrer les Gueldrois, le duc vou- »
 » lut mettre le feu à la ville de Liège; mais le »
 » châtelain de Bruxelles, qui avait un fils cha- »
 » noine dans cette ville, sut l'en dissuader. Ce »
 » fut également par son conseil que le duc, ayant »
 » assemblé dans le palais les chanoines et les »
 » habitans de la ville, leur fit prêter serment de »
 » fidélité, etc.....

» Les Brabançons chantaient, en retournant

¹ Deerrant hio in exemplari nostro vocalæ duæ, per hasce *jam discesserat*, aut consimiles, supplendæ.

» tabant :

*Inter Brabantinos sint flores,
Et inter Leodienses dolores.*

» *Muha autem non obsidetur, quia fortissimus erat locus, sed ad propria redeunt.* »

Quæ de bellorum caussis, de mutatione monetarum, multa itidem quæ Leodicensibus magis quam Brabantinis aut San-Trudonensibus favent, superaddit autor, huc conglomerare supervacuum foret : itaque ad alia properantes hisce supersedemus. Satis sit hic monuisse, autorem nostrum eo fere modo restas decurrere omnes ; adeo ut Lamberto Aschafnaburgensi ac sæculi Ottoniani scriptoribus, parum aut nihil concedat.

Et prima quidem ea nos cogitatio subiit, esse forte scriptoris non incogniti opus, seu potius fragmentum aliquod libri qui jam exstat publice typis exscriptus, atque adeo non inter anecdota computandus. Habemus enim vero monumentorum historicum jam sylloges bene multas, neque omnia quæ iis continentur, primo sese obtutu sistunt ; et sunt quæ fida etiam ac tenaci memoria facile nonnunquam elaborantur. Sed neque nostra, neque litteratorum aliquot virorum (quos consulimus), diligentia scriptori nostro simile aliquid offendit.

Alterum quod inquirere nobis curæ fuit, illud est de autore libri, qui tempore suo æstumatissimus esse debuit. Hic dum omnes nos in partes versamus, alius non occurrit præter Jac. Warnantium, Norbertinæ familiæ, et Floreffiensis, quod ad Sabim est, monasterii virum, quem illa tempestate non procul ab Hoiensi ad Mosam oppido scriptis inclaruisse, ac latino idiomate illorum temporum historiam condidisse, certum nobis erat. Sed hunc frustra inquisitum, excussis tam Floreffiensis quam aliarum bibliothecarum forulis, una cum nobilissimo viro comite Oultremontio, qui Antwerpia degit, quique non historia patriæ tan-

» gaiement dans leur patrie :

*Les fleurs, des Brabançons sont le noble partage ;
Les pleurs, des Liégeois sont le triste apanage.*

» On ne fit point le siège du château de Moha, parce que cette place était très-fortifiée. Ainsi les troupes retournèrent dans leur pays. »

On trouve dans cette histoire beaucoup de détails semblables, relatifs aux causes des guerres, quelquefois aussi aux changemens des monnaies, et un grand nombre de choses qui appartiennent à l'histoire de Liège, ou à celle de l'abbaye et de la ville de St.-Trond. C'est pourquoi, sans nous arrêter davantage sur cet objet, nous nous contenterons de dire que telle est à peu près partout la manière de notre auteur ; ce qui le place sans contredit à côté d'un Lambert d'Afschaffembourg et des écrivains du siècle d'Othon.

Nous avons pensé d'abord que ce manuscrit pouvait bien ne pas être l'ouvrage d'un écrivain inconnu, mais quelque fragment d'un auteur déjà imprimé. On en rencontre tant dans les nombreux recueils historiques que nous avons, et tout ce qu'ils contiennent ne se présente pas d'abord à l'esprit. Mais puisque ni nos recherches, ni celles de gens de lettres, à qui nous nous sommes adressés, n'ont pu nous conduire à aucune preuve qui justifiât cette idée, nous y renonçons volontiers.

Un autre objet vers lequel nous avons ensuite tourné nos recherches, c'est sur le nom de l'auteur, qui a dû jouir dans son temps d'une grande célébrité. Le résultat de nos réflexions sur ce point a été, que ce ne pouvait être que Jean de Warnant, chanoine prémontré de l'abbaye de Floreffie sur la Sambre, que nous savions avoir demeuré au prieuré de Warnant, près de la ville de Huy sur la Meuse, et avoir composé en latin l'histoire de son temps. Nous avons déjà fait à son sujet, pendant plusieurs années, d'inutiles recherches, de concert avec M. le comte D'Outremont, aujourd'hui citoyen d'Anvers, amateur zélé de l'histoire de son pays, de tous les genres de talens et de tout ce qui porte gé-

tum, sed elegantia omnis parens est et assectator, jam inveniri posse desparabamus, quum ipse, aut certe ei perquam simillimus sese ex improviso obtulit, et gaudium nostrum complevit.

Dicebatur multa ex eo in usus suos transulisse Joh. Oultramosius, seu dicere mavis, Transmosanus, patriæ et ipse historia vernacula lingua scriptor; sed, pace ejus dixerim, minus profecto nobilis; adeo ut de hujus asserti veritate nobis dubitare fas sit. Rem post hæc indagabimus. Certe si verum est, ab auctore suo tantum recessit interpres, quantum a limpido fonte remotus ac limosus rivulus.

LIV. Postremus, quod latinus scriptores attinet, nobis sermo erit non de scriptorum ultimo, sed uno fere e primipilis, Johanne Brandone, Dunensis apud Flandros asceterii monacho, deque *celebri ejus chronico*, ita enim vocant quotquot de eo verba fecerunt; de quo quidem plura in ipso Excerptorum nostrorum opere (neque enim integrum Brandonem daturisumus), edocebimus. Meyerus certe in concinnandis annalibus suis haud parum se ab scriptore hoc adjutum sublevatumque proficitur; et quanquam Ægidius de Roya, religiosi ejusdem instituti sodalis, illud in compendium redegerit, redactumque, et ab Andrea Schotto descriptum, Franciscus Sweertius Francofurtensibus typis (uti jam supra diximus), anno MDCXX foras prodire jusserit, multa tamen in priori opere reperire est quibus res nostræ, et quæ sæculo præsertim XII, XIII et XIV domi militiæque a nostris gesta sunt, egregie illustrantur; adeo ut quod de Justini historiarum ex Trogo Pompeio deductarum Epitome veteribus observatum est, hic quoque usuveniat; epitomen nempe majoris operis sitim aut desiderium non restinguere.

LV. Cæterorum, quorum aut copia nobis est aut propediem fiet, chronicorum omnium, et illorum quidem latine conscriptorum, numerum ac rationem inire, difficile admodum ac supervacuum esset. Præterquam enim quod

négalement l'empreinte du beau; et nous désespérons de le découvrir jamais, lorsque le hasard, comme on a vu, vint combler nos vœux et nous offrit cet auteur, ou si ce n'est pas lui, un écrivain qui lui ressemble parfaitement. On a prétendu que le prieur de Warnant avait été d'une grande utilité à J. D'Outremeuse, auteur d'une histoire de son pays, écrite en langue vulgaire et non encore imprimée. Mais quoi qu'il en soit de cette assertion (que nous examinerons plus tard), il est certain qu'il doit y avoir ici entre l'original et la copie la même différence qu'entre une source limpide et un courant d'eau bourbeuse.

LIV. Il nous reste à parler en peu de mots de Jean Brando, *Brand* ou *Brands*, etc., religieux de l'abbaye des Dunes en Flandre, et de sa célèbre chronique; car c'est le titre dont l'honorent tous ceux qui en ont fait mention. Nous nous proposons au reste d'en parler plus au long dans le corps de nos extraits. Meyerus avoue avec franchise que cette chronique lui a été d'un grand secours dans la rédaction de ses annales. Il est vrai que Gilles de Roye, religieux du même monastère, en fit un abrégé, et que cet abrégé, d'après une copie du P. André Schott, fut, comme nous l'avons dit plus haut, imprimé à Francfort en 1620, par les soins de Fr. Sweertius ou De Sweert. Cependant l'original contient beaucoup de faits qui jettent un grand jour sur notre histoire et sur les événements qui se sont passés dans notre pays aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, tant pendant la paix que pendant la guerre; de sorte que l'on peut dire de cette chronique ce que les anciens ont dit de l'abrégiateur de Trogue-Pompée, que l'abrégé qu'on en a fait, augmente encore le désir de connaître le grand ouvrage tout entier.

LV. Il serait difficile, il serait même superflu de déterminer ici le nombre, et de rendre compte de toutes les autres chroniques qui sont déjà ou qui seront bientôt entre nos mains, même en nous bornant à celles qui sont écrites en latin.

in limine unius cujusque adscribemus quæ ad autoris, temporis, locive unde depromptus erit codex, notitiam facient, multa nobis etiamnum indaganda sunt, a quibus lucem aliquam obsoletis illis veteris ævi reliquiis affundi posse haud immerito speramus, ut majori ita cum fructu legentium manibus terantur.

LVI. Hactenus de latinis, seu qui latine scripserunt, historicis nobis sermo fuit, superest quod de Gallicis moneamus. Ordinem illorum ducet Balduinus Avenensis, filius Margarete Flandricæ et Burchardi Avenensis, Balduini imperatoris Constantinopolitani nepos, vir supra ætatem et egregiam fortunam sapiens, et, quod illo ævo atque illis apud nos litterarum incunabulis rarissimum, multorum librorum helluo et avidissimus conquisitor; scriptor ad hæc, cætera inter, earum rerum quæ temporibus ejus contigere, et *quarum pars magna fuit*: adeo ut clariorem historicum, quacumque tibi lance scripta ejus expendere lubeat, apud nostrates frustra inquiras.

Creditur is quidem scripsisse sermone latino; quo sermone fragmentum genealogicum ejus operis primus edidit Lucas Dacherius, et post hunc Alphonsus Baro *Le Roy*, atque hic luculento illud commentario instructum. Verum addubitavit ea de re jam quidem Valerius noster Andreas; et sunt profecto non pauca quæ in contrariam sententiam me quoque facile pertrahant, in ipsius operis fronte pluribus discutienda. Interim ipsius operis elenchum, sive summa librorum capita, quæ Philippo Labbæo, doctissimo e societate Jesu sacerdoti jam innotuerant, promulsidis loco præmittemus.

LVII. Balduinum insequetur, qui post longam plurium sæculorum intercapedinem scripsit, J. Molinetus, Philippi Argentonii Cominii

Car outre la notice, que nous placerons à la tête de chaque chronique pour en faire connaître l'auteur, le temps où elle a été composée et le lieu d'où on l'a tirée, il nous reste encore à faire bien des recherches, qui serviront, comme nous l'espérons, à répandre quelques lumières sur ces restes précieux, mais souvent obscurs, du premier et du moyen âge, et par là nous rendrons plus utile la lecture des ouvrages que nous publierons.

LVI. Jusqu'ici nous n'avons parlé que des chroniques latines, ou de ceux qui ont écrit notre histoire en latin. Il nous reste donc à parler des historiens français. A leur tête nous placerons Baudouin d'Avesnes, fils de Marguerite de Flandre et de Bouchard d'Avesnes, et petit-fils de Baudouin, empereur de Constantinople. Supérieur à son rang et à l'éclat de sa naissance par l'étendue de son savoir, et, ce qui était étonnant dans ce siècle de barbarie et surtout dans les personnes de son rang, entraîné par un penchant irrésistible vers la recherche des bons ouvrages, ce prince écrivit l'histoire de son temps, et celle des événemens auxquels lui-même avait eu part; et il l'a fait avec tant de succès, que, sous quelque point de vue qu'on envisage ses écrits, il mérite d'être placé parmi les écrivains les plus estimables. L'on croit qu'il écrivit son histoire en latin, et l'on appuie cette conjecture sur ce que c'est dans cette langue qu'est écrit le fragment généalogique de son ouvrage, publié d'abord par Dom Luc D'Acheri dans son *Spicilege*, et enrichi depuis d'un savant commentaire par le baron Le Roy. Cependant Valère André a depuis long-temps formé des doutes à cet égard. Je placerai à la tête de l'ouvrage plusieurs réflexions qui me portent à suivre l'opinion de ce savant. En attendant, nous donnerons la table des chapitres de l'ouvrage même, ou le sommaire des livres dont il est composé, sommaire qui n'a point été inconnu au savant jésuite le P. Labbe.

LVII. Baudouin d'Avesnes sera suivi de Jean Molinet, contemporain de Philippe de Comines, infiniment moins ancien par conséquent que

toparchæ æqualis; qui Froissardo ac Monstreleto, necnon Oliverio a Marca succenturiatus, res tota Europa, et præsertim in Belgio et Gallia, gestas, pluribus libris prægrandi volumine complexus est, ab anno MCCCCLXXIV, eas enarrans ad annum usque MDVI, quo Philippus, in serie regum Hispaniæ hoc nomine primus, Caroli V, Cæsaris, Belgarum principis, pater, diem suum extremum clausit.

LVIII. Molinetus noster Diverniæ in agro Boloniensi, qui ad Oceanum Britannicum vergit, natus (quo omnino anno, incertum), Margaritæ Austriacæ, Maximiliani I et Mariæ Burgundicæ filiæ, a bibliothecis et historiis fuit *Indiciarii* titulo (ita enim vocabant), quo et præceptor ejus Georgius Castellanus, eques, usus fuerat, quique ad Joannem Marium postea pervenit. Canonicis in aula comitis apud Valencenas adscriptus, inter ævi sui poetas præclarum nomen adeptus est, quantum quidem illa tempora atque artis apud ipsos Gallos infantia ferebant. Et quidem poetæ nomine apud posteros magis quam historici inclaudit; non quod somniaverit in Parnasso, aut quod versus ejus pumice liniri aut cedro digni fuerint, sed quia typis editi ad plures pervenerunt. Molinetum itaque poetam memorant quotquot de poetis Gallicis commentarios edidere, Verderius, Cruci-Manius, Goujetius, et nuperus ac nobilissimus *Miscellaneorum Gallicorum* autor, historicum vero, si nostrates scriptores excipis, aut nemo aut pauci. Solus ille, quem dixi, *Miscellaneorum Gallicorum* clarissimus scriptor Molineti annales sub hoc elogio breviter transmittit¹. « Bibliothecæ nonnullæ Molineti chronicon » manuscriptum servant, quo res temporibus » suis gestas ab anno MCCCCLXXVII, ad an-

Baudouin, moins ancien aussi que Froissart, Monstrelet et Olivier de la Marche. Cet écrivain a renfermé dans un ouvrage assez volumineux l'histoire de l'Europe, et surtout celle de la Belgique et de la France, depuis 1474 jusqu'à 1506 que mourut Philippe, premier roi de ce nom en Espagne et père de l'empereur Charles V, souverain comme lui de la Belgique.

LVIII. Molinet né, on ne sait quelle année, près de Boulogne-sur-Mer, avait été bibliothécaire et historiographe de Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien I^{er} et de Marie de Bourgogne. Les historiographes portaient alors le titre d'*Indiciaires*, comme l'avaient porté avant lui le chevalier Georges Chastellain, son maître, et après lui Jean Le Maire de Belges. Devenu chanoine de Notre Dame à Valenciennse, il se fit un grand nom parmi les poètes de son temps; et il était poète, autant toutefois que le permettaient la grossièreté de ce siècle et la poésie française encore dans son enfance. Il est même beaucoup plus connu de la postérité comme poète, que comme historien; non pas qu'Apollon l'ait jamais véritablement échauffé de son souffle divin, ou que ses vers aient été jugés dignes de l'immortalité, mais parce qu'ils sont parvenus jusqu'à nous par la voie de l'impression. C'est pourquoi il est mis au rang des poètes par tous ceux qui nous ont donné l'histoire ou la vie des poètes français. C'est sous ce titre qu'en parlent Duverdier, La Croix Du Maine, l'abbé Goujet et l'auteur moderne, si justement célèbre, des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*. Mais personne, ou du moins presque personne, si l'on en excepte les écrivains de nos provinces, ne parle de lui comme historien. L'illustre auteur des *Mélanges*, dont nous venons de parler, est le seul qui fasse, en passant, une petite mention des annales de notre Molinet. Voici comme il en parle: « On

M. le marq. De Paulmy.

¹ « On conserve dans quelques bibliothèques une chronique manuscrite de Molinet, qui contient l'histoire de son temps depuis 1477 jusqu'à 1504 (1506). Nous ne la connaissons pas: mais l'on peut juger de son mérite par ce qui vient d'être cité du même auteur. » (Cette citation est répétée dans le texte. R.)

Mélanges tirés d'une grande bibliothèque; De la lecture des livres français. 1^{re} partie, pag. 322.

» num usque MDIV (MDVI) prosequitur; quod
 » quidem chronicon videre nobis haud contigit. Verum quo loco illud habendum sit,
 » auctoris nugæ et quisquilæ, quas modo
 » enarravimus, iudicium facient. »

LIX. Bene quod invisæ sibi fatetur scriptoris nostri opera historica; at quod de re sibi incomperta statuat; quod historici ingenium, stylum, industriam, omnia hæc ex poetæ ingenio metiatur, an non censura hæc præcipitis iudicii vitio tantisper inquinata dicenda est? et nonne pronuntiari potest de eo qui ita arbitratur,

Sen.

Æquum licet statuerit, haud æquus fuit.

LX. Dissimile profecto de Molineto nostro iudicium tulere quotquot eum penitus introspexerunt, et præ cæteris vir in Europæa historia illustranda feliciter versatus, N. Godofredus, ex familia doctorum hominum feraci oriundus, et jam ipse Phil. Cominæi commentariorum editione celebris. Hic eandem operam, quam Cominæo navaverat, Molineto quoque impendere paratus erat, ni mors vitæ simul ac studiorum filum abrupisset.

LXI. Cæterum historici nostri labor et ingenium non aliunde melius innotescunt quam ex ipso opere, quod vulgabimus; aut, si in antecessum aliquid saltem de eo præripere placitum est, ex operis breviario, quod ad calcem commentationis hujus nostræ adnectemus, quemadmodum in Dintero, cæteris, præstare consultum duximus; utili, uti confidimus, et lectoribus nostris haud futura injucunda opera.

LXII. Juvabit certe viros, rerum nostrarum ac veritatis historicæ amatores, conferre ea quæ scriptor noster præclare ac luculente enarrat, cum iis quæ posteritati ac litteris

» conserve dans quelques bibliothèques une chronique manuscrite de Molinet, qui contient
 » l'histoire de son temps, depuis 1477 jusqu'à
 » 1504 (1506). Nous ne la connaissons pas; mais
 » l'on peut juger de son mérite par ce qui vient
 » d'être cité du même auteur. »

LIX. Que l'auteur de cette opinion sévère n'ait eu aucune connaissance des ouvrages historiques de Molinet, à la bonne heure, mais qu'il juge d'une chose qui lui est inconnue, et qu'il prenne le talent poétique de Molinet pour règle du style et des talens de l'historien, voilà ce qui n'est pas dans les règles d'une exacte logique. On peut donc reprocher ici à M. De Paulmy un peu de précipitation dans sa critique, et dire de lui que *son jugement, quand même il serait équitable, ne laisserait pas d'être injuste.*

LX. Au reste ce n'est point ainsi que Molinet a été jugé par ceux qui ont été à portée de le bien étudier, et surtout par M. Godefroy, issu d'une famille féconde en hommes savans, et célèbre lui-même par ses travaux sur l'histoire. M. Godefroy, déjà connu par sa belle édition de Philippe de Comines, se préparait à faire le même honneur à Molinet, lorsque la mort, en tranchant le fil de ses jours, l'enleva à la vie et à la littérature¹.

LXI. Au reste, rien ne pourra mieux faire connaître le mérite et le travail de cet historien que l'édition que nous en donnerons; ou, si l'on aime en quelque sorte à l'apprécier d'avance, on pourra le faire d'après les sommaires de l'ouvrage que nous ferons imprimer avec toutes les autres tables, comme une suite de ce discours.

LXII. Ceux qui aiment notre histoire, et qui veulent s'assurer de la vérité des faits, ne manqueront pas de comparer les sages et lumineuses narrations de Molinet avec celles de Philippe

¹ Le fils de ce M. Godefroy, surintendant du dépôt des archives de S. M. T. C. à Lille en Flandre, nous a fait l'honneur de nous mander à ce sujet l'anecdote que nous venons de rapporter.

mandata sunt ab illo, quem jam diximus, Philippo Cominæo, scriptore nobili et cordato, sed principibus nostris iniquiori, utpote qui a partibus Ludovici XI stabat, atque adeo Carolo, ejusque heredi Mariæ Burgundicæ, adversus erat. Sane non aliunde veritas ipsa magis elucescit, quam ex conspiratione, nonnunquam et collisione contrariarum partium historicorum. Ubi concinna atque eadem tradunt, in confesso veritas habenda est. Ubi disparibus sententiis res gestæ enarrantur, lectoris eruditi et prudentis erit uniuscujusque sententiæ librare pondera, tum in res ipsas altius inquirere, et non nisi momentis omnibus bene perpensis, et historicorum ingenio, studiis, affectibus rite introspectis, judicium ferre. Atque utinam felicitas eadem nobis obtigisset in rebus ab ætate et memoria nostra longe disjunctis! in quibus plerumque bene nobiscum agitur, si vel scriptor unus, in tanta sæculorum caligine, facem nobis præferat, viamque monstret, salebris quantumvis ac sentibus obsitam. Et vero quid non profuisset, Ctesiam integrum, aliosve melioris etiam notæ historicos Herodoto objicere potuisse? Vel Tito Livio scriptorem aliquem rerum Fidenatium, Vejentium vel Sabinorum, seu ex Amilcaris aut Annibalis familia, Carthaginensem? Et ut ad res nostras propius accedamus, Cæsar, qui tot tantaque in historia Gallica et Belgica peccavit¹, et quo tamen solo in antiquioribus nostris rebus fere duce utimur, scriptorem Celtam, Druidem, Bardumve? Gregorio Turo-nensi ac Fredegario, Sulpicium Alexandrum, Renatum Profuturum Frigeridum, aut oculatiorem aliquem doctioremque, ex Itolorum aut Græcorum sive etiam Saxonum gente? Pro-

de Comines, historien à la vérité plein de mérite et de génie, mais quelquefois un peu trop prévenu contre nos souverains. Il était attaché à la personne de Louis XI; il devait donc être naturellement contraire à Charles-le-Hardi, et à Marie de Bourgogne, la fille et l'héritière de ce prince. En effet, rien ne fait mieux sortir le jour de la vérité que la comparaison et le choc des opinions diverses des écrivains entre eux. Lorsqu'ils se réunissent pour dire clairement les mêmes choses, on ne peut alors douter de la vérité; mais s'il les racontent différemment, c'est au lecteur prudent et éclairé à peser ces diverses opinions, à examiner avec plus de soin la nature des événemens, et à ne porter son jugement, qu'après avoir démêlé tous les motifs, le caractère, les vues et les passions qui ont pu conduire la plume des historiens. Que n'avons-nous le même avantage pour l'histoire des temps plus éloignés du siècle où nous vivons! Dans la nuit épaisse de ces âges reculés, nous nous croyons déjà heureux d'avoir pour guide un seul historien qui éclaire notre marche incertaine. Combien ne serait-il donc pas à désirer d'avoir par exemple, l'historien Ctesias en entier, ou tout autre encore plus digne de foi, et de pouvoir l'opposer à Hérodote? Que n'avons-nous de même à opposer à Tite-Live, un auteur Fidenat, Véjent ou Sabin, ou même un historien Carthaginois du parti d'Annibal ou d'Amilcar? Et pour nous rapprocher davantage de notre histoire, combien ne serait-il pas heureux pour nous de pouvoir opposer un écrivain Celte, Druides ou Bardes, à ce César qui, si élégant dans ses commentaires, y altère néanmoins si souvent la vérité dans tout ce qu'il rapporte des Belges et des Gaulois? Cependant c'est à peu près le seul guide que nous ayons pour les premiers temps de notre histoire. Que ne pou-

¹ Idem de C. Julio Cæsare judicium jam alibi promissimus, sed obiter et velut aliud agentes, quod quidem v. Mém. de l'Acad. de enucleabimus, quum tempus et occasio ferent. Interim ne soli et perperam de scriptore alioquin doctissimo, et quem in oculis ferimus, ita existimare videamur, forte fortuna apud Gallicarum rerum autorem non contemnendum, sed minus quam oportuit, hodie vulgo cognitum, incidimus, qui non vulgaria, et nostris plane consentanea refert. Sed de his postea, et majori cum otio. Brux., t. I.

fecto res nostras elegantius ac sincerius descriptas habemus, atque in majori luce primis sex septemve æræ nostræ christianæ sæculis versaremur. Sed nunc e diverticulo in viam.

LXIII. Molinetum subsequetur, si non antecedit, Jac. Clericus, Gallicus Gallicarum, seu potius Belgicarum rerum scriptor, qui res gestas principum ac gentilium suorum annalibus vernaculis complexus est, temporum illorum æqualis. Vir hic ex nobili apud Atrebatensium prosapia oriundus, vixit sub Philippo Bono, Burgundiæ duce, cui inter aulicos palatinos nomen dederat. Fratrem habuit Jo. Clericum, cœnobii Vedastini in patria antistitem, qui anno MCCCCLXII, octogenario major, ex hac vita excessit. Ex quibus facile est agnoscere, tum scriptoris ætatem, tum quibus adminiculis in scribenda historia usus sit, et qua id fide præstare potuerit; quæ tamen omnia melius etiam prudens lector advertet, ex ipso operis elencho, huic lucubrationi, si ita visum fuerit, subjiciendo.

LXIV. Jac. Clerico synchronum alium scriptorem, primæ apud Belgas nobilitatis virum, Joannem Haininium adnectemus, aut nos, aut qui iisdem studiis delectatur, neque levem in emaculando hoc scriptore, scriptoribus omnibus, etiam nostratibus ignoto, operam posuit, doctissimus nobisque conjunctissimus Bruxellensis Academiæ socius.

LXV. Viros hos nobiles nobilissimus alter

vons-nous enfin confronter avec Grégoire de Tours, ou avec Frédégaire, un Sulpice Alexandre, ou ce Frigeridus que Grégoire cite quelquefois, ou quelque autre historien latin, grec ou saxon, plus critique ou plus savant que celui qui, malgré tous ses défauts, n'en est pas moins considéré, et à juste titre, comme le père de l'histoire de France? Cette histoire en deviendrait encore plus intéressante, et les six ou sept premiers siècles de l'ère chrétienne ne seraient pas enveloppés de tant de ténèbres pour tout ce qui regarde l'histoire des Gaules et de la Belgique. Mais il est temps de reprendre le fil de notre discours.

LXIII. Molinet sera suivi, ou peut-être précédé, de Jacques Du Clercq, écrivain français, à qui nous devons des recherches sur l'histoire des provinces méridionales des Pays-Bas. L'auteur était contemporain des événemens qu'il décrit. Issu d'une famille noble de l'Artois, il vivait sous Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, auquel il était attaché en qualité de gentilhomme de sa cour. Il eut pour frère (?) Jean Du Clercq, abbé de St.-Vaast à Arras, qui mourut en 1462 âgé de plus de 80 ans. On peut connaître par là le temps où a vécu notre historien, les secours qu'il a eus pour écrire ses annales, ainsi que la fidélité avec laquelle il l'a pu faire; mais on le connaîtra mieux encore par les sommaires des chapitres de son manuscrit, que nous donnerons peut-être, comme tant d'autres, à la suite de notre présent ouvrage.

LXIV. A Jacques Du Clercq nous ferons succéder Jean De Haynin, historien contemporain et sorti d'une famille noble des Pays-Bas¹. Ces mémoires seront publiés par nous, ou par M. Gérard, membre de l'Académie de Bruxelles, livré par goût aux mêmes recherches, et qui n'a rien négligé pour faire disparaître les taches qui obscurcissent cet historien inconnu à tous les biographes, même à ceux de notre pays.

LXV. Ces nobles écrivains seront suivis d'un

¹ Jean sire de Haynin et de Louvegnies est né en 1423. Il mourut le 13 mai 1495. Il s'est trouvé à la bataille de Rupelmonde, à celles de Gavre, de Mont-le-Héry et de Brustem. (V. notre édit. de M. de Barante. R.)

scriptor excipiet, ex domo comitum Hoogstratanorum, Jac. Lalaingius, Montinii toparcha. Scripsit is hodœporicon Philippi III, Burgundiæ et Brabantia ducis, at hoc nomine primi Hispaniarum regis, Philippi Boni abnepotis, quo tempore animosus ac regius juvenis, tam magnitudinis quam formæ suæ haud nescius, ad capescenda Hispaniarum regna e Belgio per Gallias proficiscebatur. Lateri ejus comes hæsit Montinius, totumque aulæ statum et festivos apparatus, et quæ sive in itinere, sive in duplici cum Ludovico XII, Galliarum rege congressu, Blesis primo, tum Lugduni, gesta sunt; adventum ejus in Hispaniam, et in Belgium reditum, omnia festive atque accurate descripsit; multa addens tum temporis ignota Belgis, de Hispanorum rebus, moribus, foris, templis, palatiis, quæ neque nobis ingratum aut injucundum erit a viro in principis aula primario discere, res scilicet virorum nobilium, nobili, et ut tempora illa ferebant, eleganti calamo exaratas. Oculos modo injiciat lector in operis elenchum seu breviarium, cum cæteris breviori commentationi nostræ subjiciendum.

LXVI. Philippum patrem æquum est filius Carolus excipiat, patre suo longævitate, felicitate, ingenio, tanto superior; rerum etiam gestarum magnitudine ac varietate, perpetua fere profectionum et peregrinationum serie, cum antiquo illo Belgarum Francorumque principe Carolo, re et nomine Magno, adamussim conferendus. Octavianum certe Augustum, Nervam Trajanum, et quot post illos fuere Cæsares, laborum patientia, peregrinationum numero atque asperitate, hic noster vicit, a solo ejus sanguine et herede fortasse vincendus.

autre non moins distingué par sa naissance, Jacques De Lalaing, de la maison des comtes d'Hoogstraten, et seigneur, ou, comme l'on disait alors, sire de Montigni. Il nous a laissé un itinéraire de Philippe III, duc de Brabant et de Bourgogne, arrière-petit-fils de Philippe-le-Bon, et le premier de ce nom qui fût roi d'Espagne. Cet itinéraire a été composé dans le temps que ce jeune prince, fier de la noblesse de son origine, et n'ignorant ni la puissance qui l'attendait, ni la beauté de sa figure, passait des Pays-Bas à travers la France pour aller en Espagne voir un empire dont il devait prendre un jour les rênes, si une mort prématurée ne l'en avait empêché. Montigni qui l'accompagnait, s'est plu à décrire l'état de la cour de son maître, les fêtes et les événemens de son voyage, ses deux entrevues avec Louis XII, la première à Blois, l'autre à Lyon, son arrivée en Espagne et son retour dans les Pays-Bas. Il a su incorporer à sa narration beaucoup de choses inconnues à ses compatriotes, sur l'Espagne, sur les mœurs, les places publiques, les temples et les palais de ce pays; et ces réflexions nous doivent être d'autant plus agréables qu'elles sont l'ouvrage d'un homme qui tenait un rang distingué à la cour du souverain, et qui peint avec l'élégance de son siècle les mœurs des grands, ses égaux. Pour en être convaincu, on n'a qu'à jeter les yeux sur l'*Index* ou l'abrégé de cet ouvrage, que nous pourrons donner, avec plusieurs autres, à la suite de cette dissertation.

LXVI. A l'histoire de Philippe I doit naturellement succéder celle de Charles son fils, si supérieur à son père par une vie d'abord beaucoup plus longue, puis par son bonheur et par ses talens; héros vraiment digne par l'éclat et le nombre de ses brillans exploits, comme par ses courses infatigables, d'être mis en parallèle avec Charlemagne. Si Charles Quint, né au sein de la Belgique, ne l'emporte même pas sur Charlemagne par la multiplicité de ses courses et de ses voyages, il surpasse, au moins de ce côté-là, et Auguste et Trajan, et tous les Césars; et si sa gloire à cet égard peut jamais être effacée, ce

LXVII. Patet hinc quo loco et quo in pretio habendum sit, tam varium tanti principis hodieporicon, si modo sincere ac sine fuce, ab oculato quoque atque idoneo teste conscriptum sit. Et profecto ejusmodi illud est quod e triplici codice manuscripto in lucem proferemus, luculento testimonio jam pridem probatum ab illustri Leibnitio, qui in animo habebat illud in publicum emittere. Idem ante nos meditatus fuerat vir eruditissimus, veteri amicitia omniumque officiorum genere, dum vixit, nobis conjunctissimus, D. Anselmus Berthod, celeberrimi apud Sequanos Luxoviensis cœnobii rector; sed cognito consilio nostro maluit hanc nobis spartam relinquere, collata tamen eam in rem præclara symbola, descripto scilicet nitidissimo exemplari ex auctoris ipsius autographo, quod in Granvellana apud Vesontiones bibliotheca exstabat.

V. les lettres de Leibnits au père Bouchet et à d'autres.

LXVIII. Autor operis Vandenessius, Carolo Cæs. ab infantia comes additus, atque omnium ejus peregrinationum socius, commentarios suos ab anno MDXIV exorditur, quo anno juvenis princeps sub tutore Maximiliano Aug., avo, et amita Margareta Austriaca Belgium moderante, Bruxellis aut Lovanii agebat; quos quidem commentarios non tantum ad secessum usque Caroli in Hispaniensi S. Justi cœnobia, sed ad annum imperii Philippi II quartum, qui sæculi XVI sexagesimus fuit, perducit.

LXIX. Huc usque scriptores coætaneos enarravimus, qui aut omnium oculos hactenus effugerunt, aut, si paucis cogniti, multorum utilitatibus inservire haud potuerunt, utpote non tantum editi nunquam, sed in bibliote-

ne sera que par un héritier de son sang et de ses États.

LXVII. On peut juger par là, combien doit être intéressant et précieux l'itinéraire d'un si grand prince, pourvu qu'il soit marqué au coin de la bonne foi et de la vérité, et qu'il ait été écrit par un témoin oculaire et capable de remplir une tâche aussi difficile. Tel est au reste celui que nous allons mettre au jour, d'après trois exemplaires manuscrits. Il est déjà suffisamment connu par le suffrage du célèbre Leibnitz, qui se proposait de le donner au public. Le même projet avait été conçu avant nous par Dom Berthod, prieur de l'abbaye de Luxeuil en Franche-Comté, homme non moins estimable par son savoir, qu'il nous a été cher pendant toute sa vie par son amitié et par des services réciproques. Informé de notre dessein, il a mieux aimé nous abandonner ce travail, auquel cependant il a concouru en nous envoyant une très-belle copie de cet itinéraire, d'après le manuscrit original de l'auteur, qui se trouvait à Besançon dans la bibliothèque du cardinal Granvelle.

LXVIII. L'auteur de cet ouvrage est Vandeness, issu d'une famille originaire de la Flandre, mais qui a été transplantée et a subsisté long-temps en Franche-Comté. Il était attaché à l'empereur Charles-Quint, et il eut l'avantage de l'accompagner dans toutes ses expéditions. Cet itinéraire commence à l'année 1514, époque à laquelle le prince, encore jeune, habitait Bruxelles, ou peut-être Louvain, sous la tutelle de l'empereur Maximilien son aïeul, et pendant que sa tante Marguerite d'Autriche gouvernait les Pays-Bas. L'auteur ne le termine pas à la retraite de Charles dans le monastère de St.-Just en Espagne, ni même à sa mort; mais il le continue jusqu'à la 4^{me} année du règne de Philippe II, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 1560.

LXIX. Jusqu'ici nous avons parlé d'écrivains anciens et contemporains, qui n'ont été connus, pour ainsi dire, de personne, ou qui, quoique connus de quelques-uns, n'ont été que médiocrement utiles, puisque loin d'avoir jamais été

carum angulis obscure delitescentes. Et tamen ex hoc numero non pauci sunt quos Miræus, Leibnitius, aliique inter doctos doctissimi, cum pluribus communicandos jam dudum enixe postulaverunt. Patet hinc, merito a nobis sperari, fore ut gratiam aliquam a præsentis ætate nec non apud æquos posteros ineamus, qui tantum in nos laboris atque impensæ suscepimus, quantum suscipere necesse fuit, ut monumenta illa, non singula, non pauca, sed ea larga manu collecta, in lucem proferamus. Hac certe nos spe solamur; hac malevolorum obtreccionibus, si quæ ingruant, facile feremus. Neque enim adeo nobis blandimur; ut, quod nemini mortali, qui publico prodesse voluere, hactenus concessum fuit, concedendum nobis putemus: defuturos scilicet qui studiis nostris, quorum tamen labor ac impensa nihil ad eos pertineant, obstrepere parati sint. Fert profecto hæc ætas nostra quales et pristina sæcula tulerunt, et quidem, ut jam ante diximus, majori quam unquam numero, qui alienæ laudi strenue inuideant; sive quod suam inde minui reformident; sive, ut C. Plinius in epistola ad Titum Vespasianum Cæs. ait, *quod obtreccionibus alienæ scientiæ famam sibi aucupentur.*

Multi præterea, etiam ex urbanis ingeniis, bonas litteras vix aut ne vix a limine salutarunt; et, ut comicus scribit,

Homine imperito nunquam quæquam injustus:
Qui nisi quod ipse facit, nil rectam putat.

Eorum ego orationes, vel potius vitilitigationes, ut pergamus cum eodem Plinio et quidem censorii Catonis verbis loqui, sino præterfluere.

LXX. Superest quod de diplomatibus, aliis-

imprimés, ils sont toujours restés ensevelis dans la poussière des bibliothèques. Parmi eux il en est cependant plusieurs dont Le Mire, Leibnitz, et plusieurs autres savans du premier ordre ont ardemment désiré l'impression. Nous osons par conséquent espérer et de l'âge présent et de la postérité, que l'on recevra non-seulement avec indulgence, mais encore avec une sorte de satisfaction un travail de longue haleine et de beaucoup de dépense; car ce ne sont pas quelques monumens particuliers ou rassemblés en petit nombre qu'il s'agit de mettre au jour, mais une collection peu commune et qui doit aller à un grand nombre de volumes. Cet espoir nous anime et nous soutient contre les coups que la malignité ou l'envie pourra nous lancer, car pourquoi nous flatterions-nous d'échapper aux traits que n'ont pu éviter jusqu'ici tous ceux qui ont travaillé à bien mériter du public? Sans doute, nous pouvons bien nous attendre à voir cet ouvrage décrié d'avance par des hommes, qui cependant n'en ont partagé ni les fatigues ni la dépense. Avouons-le: notre siècle n'est pas moins que les siècles précédens le siècle de l'envie. On y trouve même en plus grand nombre que jamais des détracteurs acharnés du mérite d'autrui, soit qu'ils craignent de voir offusquer le leur, soit que, comme le disait Pline à l'empereur Tite, dans cette belle préface que toute l'antiquité a regardée comme un chef-d'œuvre, *ils veulent se donner une réputation de savoir, en blâmant le savoir d'autrui.*

Outre cela, il en est plusieurs parmi nos beaux esprits de ville qui n'ont aucune connaissance de l'histoire ni des sciences solides. Or, suivant l'expression du plus poli des anciens dramatiques, *l'injustice est presque toujours le partage de l'ignorant, qui condamne tout, excepté ce qu'il fait lui-même.* Au reste, pour me servir encore avec Pline des termes du vieux Caton, *je me sens, comme lui, le courage de mépriser profondément tous ces discours, ou plutôt ces basses chicanes, qui ne peuvent partir que de détracteurs jaloux.*

LXX. Il nous reste à parler en peu de mots

V. Præf. Hist. Nat.

Terent. Adelp. act. 1.
s. 2.

lb. in Præf. Hist. Nat.

que veterum chartis moneamus. Magnum hujusmodi spicilegium jam instituimus ; jam collectas spicas in horrea nostra recondidimus , a quibus non parva utique accessio fiet rei diplomaticæ Belgicæ , Gallicæ , nec non et Germanicæ. Sed hæc summatim describi haud posse , neque in compendium contrahi aut in brevium , harum rerum periti facile nobiscum consentient. Cæterum qui Schannati , Lunigii , Ludwigii , aliorumque apud Germanos hac in re labores præstantissimos , apud nos Miræi ; in Britannia Rymeri , et quam doctissimi in Gallia viri alacritate maxima hodie operam susceperunt , vel leviter perspecta habuerint , facile agnoscent quid utilitatis ac commodi a sylloge hac diplomatica expectari possit.

MM. Moreau , De Bréquigny , etc.

LXXI. Hisce , coronidis loco , adjiciemus non parvam segetem variarum epistolarum , tam historici quam politici argumenti , quas principes sive in re publica , sive in re litteraria , viri , sæculis XVI et XVII conscripsere. Has inter primo loco recensere est autographas epistolas omnes Joachimi Hopperi ad Viglium Zuichemum , Mantua Carpetanorum datas , sub primis Belgicarum secessionum temporibus ; quæ quo in pretio habendæ sint , fatebuntur omnes qui Viglianas illas ad Hopperum , quas Mechliniensis olim archipresbyter *Van Papendrecht* tomo secundo *Analectorum suorum Belgicorum* magna cum studiosorum ac politicorum hominum gratia edidit , evolverunt. Et quis patriæ nostræ historiæ amans eas non evoluit ? Viglianis itaque illis hæ nostræ respondent , constituentque analectorum istorum legitimam appendicem , tomum scilicet septimum ; cui et octavum adjiciemus , conflatum , si ita superis placitum fuerit , ex

des diplômes et des autres chartes anciennes. Nous en avons déjà formé un ample recueil , et nous avons de quoi augmenter par là les richesses diplomatiques tant des Pays-Bas , que de la France et de l'Allemagne. Mais comme les personnes versées dans la connaissance de ces sortes de choses n'ignorent pas qu'il est impossible de les analyser et de les renfermer dans des extraits , elles n'attendront pas de nous une notice raisonnée de ces sortes de pièces , dont l'importance sera facilement sentie par ceux qui connaissent les savantes et laborieuses recherches en ce genre des Schannat , des Lunig , des Ludwig , et de plusieurs autres célèbres écrivains d'Allemagne ; d'un Le Mire parmi nous , d'un Rymer en Angleterre , etc. ; par ceux enfin qui connaissent la vaste entreprise formée depuis peu en France par MM. Moreau , De Bréquigny , et leurs savans coopérateurs , sous la direction de l'illustre magistrat , qui est le chef des lettres comme celui de la magistrature ¹.

LXXI. A ce recueil diplomatique nous nous proposons , pour couronner l'ouvrage , d'ajouter une collection nombreuse de lettres , tant historiques que politiques , écrites pendant le XVI^e et le XVII^e siècle , par ceux qui tenaient les premiers rangs dans la littérature ou dans le gouvernement. Parmi ces lettres nous placerons d'abord les lettres originales , écrites de Madrid par Joachim Hopper au chef-président Viglius ab Ayta , dans les premiers temps de nos discordes civiles du XVI^e siècle. On ne peut douter de leur mérite , ni de leur utilité , quand on a parcouru celles de Viglius au même Hopper , que M. Hoynck Van Papendrecht a rassemblées et publiées dans le tome second de ses *Analecta Belgica* , à la grande satisfaction des littérateurs et des politiques. Et quel est l'homme un peu curieux de connaître notre histoire qui n'a point parcouru ces lettres ? Celles d'Hopper que nous annonçons ici , servent de réponses à celles de Viglius ; elles serviront de suite naturelle à ces *Analecta* , dont elles formeront le septième

¹ Ceci fut écrit du temps que M. de Miromesnil était garde-des-sceaux.

Margaritæ Parmensis ad cardinalem Granvelanum Italico idiomate conscriptis epistolis, et propria feminæ principis manu signatis; ex quotidianis quoque Hopperi ad Philippum regem commentariis autographis, quibus ipsius Philippi manu plerumque responsum est: quæ quidem responsa ex Hispanico in Gallicum convertemus, opera viri nobilis atque eruditi et docti utriusque linguæ; tum complura alia certissimæ fidei monumenta (quale illud Metsii episcopi Sylvæducensis de motibus Belgicis suorum temporum), omnia ex exemplaribus autographis plerumque transducta.

LXXII. Sed tempus est, dum ad finem properat oratio nostra, ut de duplici recentiori opere, rei omnis antiquariæ diviti supellectile, cujus quoque in publicos usus promendæ consilium nobis est, aliquid hic moneamus. Utrumque Alexandrum Wilthemium¹, eruditissimum e societate Jesu virum, autorem aut certe perfectorem habet, ab patruo scilicet ejus Guilielmo Wilthemio ejusdem societatis Jesu sacerdote, affectum inchoatumque. Primum origines San-Maximianas et cœnobii illius annales² libris VIII complectitur. Alterum Luciliburgensem (ita enim appellat) historiam antiquariam omnem, libris III.

¹ La Bibliothèque des Jésuites de Sotwel, et après elle M. de Hontheim, disent le P. Guillaume Wilthem frère d'Alexandre. D'après une note originale du dernier, nous le croyons son oncle.

² De hoc opere ita Cl. Honthemius in diss. de script. *Hist. Trevir.*, pag. 1005 et seqq.

Postquam libro I ab anno 338 ad annum 456 erudite satis egisset de actis S. Agritii, de vita S. Maximini et discipulorum ejus, de quaterna Trevirorum eversione, de variis inscriptionibus sepulchralibus Romanis intra muros Maximinianos erutis, etc., claudit hunc librum, sicut et sequentes, nonnullis dissertationibus, quas de rebus maxime dubiis et controversis instituit. Harum prima est de patria S. Helenæ, quam Trevirensem esse *sustinet*. Sed vereor ut rem conficiat iis testimoniis, quibus utitur, nempe 1° præmemorato Dagobertino diplomate; 2° nota marginali (recentiori utique), quæ antiquissimo codici Eusebiano, in primaria sede olim servato, his verbis adscripta est: *Helena Treverens Galliarum indigena*; 3° fide commenta-

volume. Nous nous proposons, si les destins nous le permettent, d'y en ajouter un huitième. Il sera composé d'abord des lettres italiennes de Marguerite de Parme au cardinal Granvelle, que nous possédons toutes, signées de la propre main de cette princesse; puis des *Relations* ou mémoires d'Hopper à Philippe II avec les réponses que ce prince y fit, et qui sont aussi de sa propre main. Nous tâcherons de les traduire de l'espagnol en français, à l'aide de MM. De Santander, oncle et neveu, gentilshommes espagnols, connus par leur amour pour les lettres et par leur bellebibliothèque. Enfin nous terminerons cette collection par plusieurs autres monuments dignes de la plus grande attention, tel, par exemple, que le mémoire de l'évêque de Bois-le-Duc, Metsius, sur les guerres civiles de son temps. Ces monuments seront presque tous tirés des originaux.

LXXII. Mais avant de finir ce discours, il est temps de parler de deux ouvrages modernes, pleins de recherches savantes sur l'antiquité, et que nous nous proposons aussi de mettre au jour. Tous deux entrepris et commencés par Guillaume Wilthem, jésuite, ils ont été continués et achevés par Alexandre Wilthem¹, son neveu, aussi savant et de la même société. L'un embrasse, en sept livres, les origines de l'ancienne et célèbre abbaye de St.-Maximin de Trèves, avec les annales de ce monastère. L'autre renferme, en trois livres, toutes les antiquités de la province de Luxembourg.

LXXIII. Quæ horum operum apud eruditos LXXIII. Peu de personnes ont été plus à
expectatio fuerit, qua ingenii ac doctrinæ portée que moi de connaître l'empressement

rioli de D. Helena, quem sub imperio Caroli Calvi Hincmarus scribi jussit; et 4^o Berengosi abbatis, quorum verba recensimus dissert. in sæculum VI, § XXII. Demum, et 5^o, testimonio nonnullorum recentiorum *chronicatorum**, scilicet Ottonis Frisingensis, lib. III, cap. 45. Godefridi Viterbiensis ad annum 290, auctoris chronici Reichersbergensis et aliorum. Vid. Brower., *Annal. Trev.*, lib. IV, n. 14 seqq., et Masenii annot. in annum 327, pag. 576 et seqq. Altera disputatio est de symbolo *quicumque*, quod non Romæ, sed Trevis in exilio à S. Athanasio scriptum hic defenditur. Verum cessat ea controversia, postquam S. Athanasium hujus symboli auctorem non esse hodie inter eruditos pro comperto reputatur. Vide Natal. Alexandri *Hist. Eccles.*, tom IV, sæc. IV, cap. 6, art. 8, n. 9. Cellier, *Histoire générale des auteurs sacrés*, tom. V, cap. 2, art. 4, § 19, etc. Tertia dissertatione quaerit Wilthemius, an, qui cum S. Maximino (referente Lupo in ejus vita) Romam ivit Martinus, sit celebris ille Turonensis, an alius? eamque litem pro Turonensi decedit. At verius totum illud iter Romanum commentitium definiunt Antwerpenses, tomo I, septemb., pag. 624 et seq. Ultima dissertatio in librum I occasione narrationis, quæ legitur in D. Augustini Confessionum lib. VIII, cap. VI, per integra decem capita disputatur de casa, in qua Trevis servi Dei a Pontiano et sodalibus ejus inventi, eamque ad monasterium S. Maximini pertinere adversus Browerum sustinet. Nos hanc quaestionem tetigimus dissert. in sæculum VI, §, XXIV, verbis Masenii, asserentis, Rheginonis prototypum Maximiniani haud favere; neque id hic negat Wilthemius, dum præsentis dissert. cap. IV, eam narrationem recentiori manu, quæ tercentenorum circiter annorum ætatem proderet, ad oram membranæ adscriptam legit in Prumiensi codice. Continet ille codex Francorum Annales, Eginhardi commentarium de vita Caroli M. et Theganum, una perpetuaque manu cum Rheginone exaratos et denique ad calcem non variantibus litteris positum, *anno Dominice Incarnationis MLXXXIV scriptum est hoc volumen ab Arnolde scolari, præcipiente Domino Wolframno pio ac venerabili Abbate Prumiensis cœnobii.*

Libro II quem ab anno 456 ad annum 747 deducit, inter pauca, quæ monasterium S. Maximini supeditat, multis agit de Trevirensibus archiepiscopis, Nicetio ad S. Maximinum sepulto, Hildulfo et Basino, ejusdem asceterii alumnis et abbatibus. Binæ huic libro dissertationes subjunguntur, quarum prima disputatur: num S. Nicetius monachus fuerit ante episcopatum? In affirmativam auctorem nostrum inclinat imprimis vox *cuculli*, quæ apud Gregorium Turonensem, lib. de Vitæ Patrum, cap. XVII occurrit, ibi: *Sæpe ipse (Nicetius) contecto capite cucullo, ne agnosceretur in publico, cum uno tantum puero basilicas sanctorum circumibat.* Sed magis adhuc verba: *in statutis cœnobialibus eruditi*: quæ occurrunt in Epistola Floriani ad Nicetium, quam tom. I, num. V edidimus. Altera dissertatione multis agit de genuina æra episcopatus S. Hildulfi, cujus chronologiam ut cum vita conciliaret, duos hoc nomine finxit Trevirorum antistites. Sed nos hanc difficultatem aliter expedivimus in notis ad privilegium Hildulfi, quod ad annum 670 referimus.

Post hæc Wilthemius Annalium librum III, in annum 911 profert, in quo jam plures res Maximiniani cœnobii: scilicet diplomatibus, quæ deinceps occurrunt, subsidium ferentibus. Insimul tamen gesta regum et imperatorum, nec non acta Trevirensium archiepiscoporum paucis prosequitur, quibus HAUD RARO INSERUNTUR, QUÆ FRUSTRA ALIBI QUÆSERIS. Inter hæc notatu non indignum, quod ex bibliotheca S. Maximini de anno decessus S. Weomadi archiepiscopi memorat. Nos post Mabillonium mortem Weomadi (quem ante annum 755 Trevirensis cathedram tenuisse, diximus ad chartam Ægelberti de 1 Martii 712) anno 776 consignavimus. Browerus, *Annal.*, lib. VII, n. 223, annum obitus ejus incertum esse fassus, illum 781 conjectando defigit. Wilthemius noster eundem ad annum 791 refert, subsidio annalium MSS. in memo-

* *Sriptores historicos, id est, auctores alicujus libri chronici hic Honthemius indigitat, more suo loquens (Chroniqueurs). Sic superius dixerat: sustinet; il soutient que telle chose est ainsi. Hæc semel indicasse sufficiat; si etenim scriptoris hujus solacismus omnes indicare aut adnotare animus esset, oporteret librum integrum scribere et Honthemium fere exscribere.*

fama nobilis illa Wilthemiorum triga, Guilielmus et Alexander (quos ambos societati Jesu qu'a témoigné autrefois le monde savant pour jouir de ces ouvrages, ainsi que la réputation

rata bibliotheca servatorum, qui Moisiacensibus persimiles sunt, iis tamen multo vetustiores, quippe quod anno DCCCXI exarati videantur, in quem desinunt. Carolo M. imperante conditos fuisse indubium facit, quod in eis sub anno, qui octingentesimum undecimum proxime antecedit, de Amorozio Cæsar-Augustæ præfecto, in potestatem Caroli imp. se tradente ita scriptum sit: *Amoros præfectus Cæsar-Augustanae urbis, qui et Oscam ceperat, cum omnibus, quæ habebat, in deditionem domino nostro se venire promisit, adeo ut scriptor horum annalium plane de Carolo vivente videatur locutus.* In iis itaque annalibus Angilramno Metensi et Sindperto Ratisbonensi episcopis mortuis medius interponitur *Wiomadus* (noster, uti haud vane auguratur Wilthemius), in hunc modum: *Anno DCCXCI perrexit dominus Karolus cum Francis et Saxonibus, cum Baiouariis et Alemanniis, et cum cæteris populis suis in Pannoniam ultra Omundesthorf, et cum triumphî gloria rediit, et hyemavit in Regensburc. Egilramnus, WIOMADUS, Sindpertus episcopi obierunt.* Wiomadum mense Novembri defunctum, docent fasti Maximiniani his verbis: IV id. Novemb. 51 Wiomadi archiepiscopi et confessoris. Potuit Wiomadus, tanquam missus Caroli M. (quo eum munere functum diximus dissert. ad sæculum VIII, § VII) cum aliis præsulibus castra illa Pannonica secutus, ibique aut in Bavariam cum imperatore redux, morbo exstinctus, indeque Treviros deportatus esse: hic enim ad divi Maximini ejus exuviæ depositæ noscuntur; perinde ut Angilramnus ad D. Naboris cænobium, quod ipse, a Chrodegango cæptum, perfecerat, e Pannonicis finibus tumultandus revectus est. In tanta caligine, qua æræ episcoporum nostrorum, qui hisce sæculis floruerunt, obductæ sunt, minime veto nostra emendari, atque ita pontificatum Richbodi a fine anni 791 aut initio sequentis auspicari.

Occasione diplomatis Ludovici Pii de 2 aprilis anno 822, dato in *Longolano*, seu ut alii legunt *Longolare* (quod nos pro genuino non agnovimus) Wilthemius de hujus nominis palatio tractat. Egere de eodem Mabillonius *De Re Diplom.*, lib. IV, Eckard., *Rerum Francic.*, lib. XXIV, § 55. Auct. Chron. Gottwicensis, *Tomi prodromi*, lib. III; sed ita Wilthemius: « *Longolare* in Arduenna, proxime Novocastro (*Neufchâteau en Ardenne*) est vicus Francorum regum, maxime si quando venandi studium in sylvam » vacuos a curis sevocaret, celebre quondam palatium. Quanquam vereor vehementer, ne Novum-Castrum, » quod non ultra teli jactum Longolare abest, ipsum aliquando Longolare sit; quod enim Longolare » caput esset parocciæ ingentis (triginta nunc ibi vici sacra obeunt) facile inducor, ut Longolare ob sacrorum prærogativam vicini Novi-Castri nomen absorpsisse arbitrer. Neque id profecto adeo alienum est, » quando circumfusis Arduennæ nemoribus, qua late immensi saltus explicantur, *Longolaris* sylvæ nomen » hæsiisse constat. » Vide Acta Dagoberti a monachis D. Dionysii, Aimon. lib. IV, cap. 18.

Qua ratione D. Maximini et aliarum ecclesiarum prædia post Normannorum invasiones inter potentiores regni fuerint direpta, graphice describit ad annum 887. Nec indigna mihi visa sunt ejus verba, quæ hic legantur: « Vivo etiam, inquit, Carolo M. cum regni unum esset caput, eæ tamen turbæ miscbantur; » nunc eo mortuo, tot pro uno dominis, dici nequit, quæ exinde fuerit rerum colluvies. Parte alia non » desinere sui similes esse Normanni, eoque sædiora in divisum factionibus imperium edere, quo lacera, » quam integra pessumdare minoris est operæ..... Nec clericorum magis quam monachorum bonis parcitum, » utroque unus Meginaudus comes exemplum esto. Præfectus is erat in Meginensi agro, ubi Rhenus et » Mosella confluant, quod et Epternacensibus tabulis traditur. Ducem quoque regni Lothariensis appellavit » Sigehardus, etc.

Post hunc lib. III, Wilthemius pro more binas disputationes instituit, quarum prior de Ada, Caroli M. sorore. Notissimus est Eginhardi in vita Caroli M. cap. XVIII. locus, ubi: « Erat, inquit, Carolo unica soror, nomine Gissa, a puellaribus annis religiosæ conversationi mancipata, etc. » Hoc tamen asserto minime » territus Wilthemius, pro Ada litem decedit, fide lapidis sepulchralis in æde S.-Maximini, cujus, præter formam, hanc inscriptionem refert: ADA. ANCILLA. CHRISTI. SOROR. CAROLI. MAGNI. Libri quoque mortuales Maximiniani hanc Adæ memoriam, donorumque ejus servant: *V. Idus ☉ Ada ancilla Christi, piæ memoriæ filia Pipini Regis, soror magni imperatoris Caroli, quæ multa bona circa et infra Moguntiam*

Tom. Ier.

pp

nomen dedisse jam præmonui,) tum Eustachius, quem senatus Luxemburgensis ab anno que se sont faite les deux pères Wiltheim, et un troisième savant du même nom et de la même

et Wormatiam et in pago Nachove S.-Maximino contulit, et textum Evangelii auro conscriptum et auro decoratum dedit, et post finem vitæ hic sepulta in pace quiescit. Ut vero cum Eginhardo in gratiam redeat noster, Adam Pipini naturalem filiam fuisse, interpretatur. Sed de his plura cl. Eckhard rerum Francic. lib. XXIV, n. 101, et ex hoc ipso quidem nostro MS. Wilthemii, quod viderat. Altera disputatione de Lupo, Actorum D. Maximini conditore agitur; atque imprimis adversus Baronium, *Annal. Eccles. an. 838, n. 6* probatur, Lupum nondum fuisse abbatem Ferrariensem, cum res S. Maximini literis mandaret. Deinde Lupum X Kal. Decembris an. 842 Ferrariæ abbatem creatum, evincit epistola Lupi XL ad Rabanum. Denique minus recte a Browero in notis ad carmina Rabani scribi, Rabanum anno 838 cessisse Hattoni abbatis munus, cum sequenti anno 839 XVI Kal. Augusti Rabanus etiamnum Fuldensibus præesset, et eo loci multitudinem regeret monachorum, ut est in literis Ratfridæ, scriptis anno *XXVI Hludovici gloriosissimi imperatoris*, nimirum Ludovici Pii. Ratfridæ literæ prostant lib. I. *Thes. Antiq. Fuld.* Sed hæc omnia versantur in supposito, quod Vita S. Maximini revera sit opus Ferrariensis Lupi; quod a recentioribus in controversiam trahi, supra § VIII insinuavi. Neque id quidem sine gravi ratione: ex quo Sigehardus in prologo Historiæ miraculorum S. Maximini in Actis SS. Antwerp. tom. VII. Maii pag. 25, lit. d. profiteatur, se ea jussu scribere, quæ facta sunt post editum a Lupo EPISCOPO de vita S. Maximini librum; at Episcopi titulus Lupo abbati non convenit.

Ex libro IV qui ab anno 912 ad annum 967 provehitur, unicum saltem delibamus, eruditus hactenus ignoratum, Maximiniani monumentis servatum. Pertinet id ad primum annum regiminis Ottonis III., qui est Christi 937. Ad eum annum Witikindus lib. II Annal. pag. 644: «Antiqui hostes Ungari venere virtutem probare novi regis. Intranses autem Franciam statuerunt, si possent, ab occidentali plaga invadere Saxoniam. Rex autem audiens, nihil moratus, cum exercitu valido occurrit illis, fugavitque et a terminis suis abegit.» De hac victoria ita in fastis S. Maximini: REX. OTTO. HVNGAROS. VSQVE. METTIS. CIVITATEM. PERSEQVITVR. Inde barbaros, in Gallias effusos, omnia urendo populandoque sædasse ex Flodoardo et aliis intelligitur.

Dissertatione unica, huic libro subnexa, de tribus Remigiis agitur, singulis literarum eo ævo professoribus. Primus *Autissiodorensis*, cujus discipulus Folco, teste Flodoardo *Hist. Remen.* lib. IV, cap. 9, initio sæculi X, «duas scholas Remis, canonicorum scilicet loci, atque ruralium clericorum jam pene delapsas restituit et evocato Remigio Autissiodorensi» magistro, liberalium artium studiis adolescentes clericos exerceri fecit. Alter Remigius *Mediolacensis*, in Treviris, abbas, de quo vetus scriptor rerum D. Luotwini: «Post hunc Remigio committitur regimen Mediolacensium, in cujus cordis sacrario sapientia sibi placitam ædificaverat domum. Talis, enim scientiæ plenitudo illi inerat, et ita sæcularium et divinarum exercitationibus literarum proprios et ad se confluentes ubertim imbuerat ut multi monachi et clerici ex omnibus Galliæ partibus ad suum magisterium convenirent, ut de tali fonte sapientiæ arida corda rigarent. Tanta etiam discipulis ejus provenerat profectio, ac sic in cordibus eorum pii magistri fructificabat affectio, ut ad summam scientiæ arcem attingerent, et ad propria redeundo, confines, et omnium Galliarum regiones luce Mediolacensis seminarii perfunderent. Quidam itaque ex illis ad episcopatum sunt promoti, alii abbates sunt effecti. Fecit quidam de proprio patrono Liutwino sermonem in ejusdem patris legendum annuam festivitatem. Rogatus insuper a Stephano et ejus socio Blandiniensibus monachis, de S. Bavone cantum composuit nocturnalem, quem illi ad propria reportabant gaudentes, omni thesauro cariorem. Jussu etiam Eckberti episcopi de Confessoribus Christi Eucharico, Valerio, Materno, dulci modulatione composuit historiam, cui de Evangelio: *Designavit Dominus in illo die, etc.* legendam annexit omeliam. Illi autem Remigio abbati Otto Imp. camenam misit gracilis avenæ, munus ob suavitatem musicæ artis in illo jam probatæ. Fecit et regulas de divisionibus Abaci. Fecit et excerptionem Prisciani super octo partes Donati etc.» Nos de hoc Remigio et litterario ejusdem commercio cum Gerberto pluribus dissert. in sæcul. X § X et XII. Tertius Remigius prioris fuit ex sorore nepos, qui sub Nixone I Mediolacensi abbate, post mortem

MDCXLVIII ad annum MDCLXVII principem familie, qui fut président au conseil de Luxembourg, orbi litterato innotuere, me luculentum habuit, qui fut président au conseil de Luxembourg depuis 1648 jusqu'en 1687¹. J'ai pu me

Otonis III imp. ac dein Poppone in Trevirensi cathedra sedente, apud Mediolacum inter alios viros doctos floruit. Ita de eo scriptor paulo ante relatus : « Equibus Remigius, prioris Remigii sororis filius, dulcore ejus sapientiæ repletus, Promiensium, Metensium, Trevirensium doctissimus scholarum fuit, quo etiam semen doctrinæ ejus in cordibus discipulorum latius, longiusque uberrime fructificavit. Dehinc pro mercede laborum congregationi S. Martini est prælatus. Quem locum frequentia discipulorum et spiritualis palestræ exercitio adornatum, quacumque quæsitis ditavit opibus. »

Librum V ab anno 957 ad 1001 prolatum, ac pluribus diplomatibus (quæ et nos pleraque edimus) ornatum, claudit dissertatione in plures quæstiones distincta, de Adelberto, e cœnobio S. Maximini ad Magdeburgensem archiepiscopatum assumpto. Postquam deinde librum VI in annum 1048 eodem quo prioribus ductu, prolixius, disputationem de S. Simeone duobus capitibus instituit, quorum primo indagat, cujus monasterii abbas fuerit Eberwinus, conditor Vitæ S. Simeonis? eamque quæstionem pro Tholeiensi abbatiæ definit, iisdem fere argumentis, quibus et nos ad literas Popponis de anno 1030 usi fuimus. Altero capite adversus Browerum *Annal. Trev.* lib. XI, n. 68, obitum beati Simeonis in anno 1035 statuit, et vetusto codice basilicæ ejusdem Sancti; quem enim titulum Browerus *l. cit.* e diarii bibliothecæ sædis primariæ Trevirensis profert, is secum ipse pugnat, cum neque annus MXXXIV, neque indictio II in annos decimum regni et octavum imperii Conradi, et decimum octavum archiepiscopatus Popponis conveniant. Lib. VII ad annum 1080 pertingit. Postremus in anno 1130 desinit, non Maximiniani solum, sed universim Treviris, quorum acta erudita non minus quam studiosa manu identidem delibat, absoluti operis desiderium relinquens.

Opus Wilhelmi seu Guilielmi Wilthemii, quod et nos perbelle in charta linea scriptum servamus, et ex quo rarioris momenti fraterno Alexandri operi adnectemus, hunc titulum servat : *Historia Luxemburgensis antiquariarum disquisitionum libri tres*. De eo ita Honthemius de Script. Hist. Trev. pag. 1017 et seqq.

Primo libro Wilhelmus agit de populis, qui Romanorum temporibus Luxemburgensem agrum incolere. Atero loca Luxemburgica a Romanis specialius in-et exulta designantur. Tertio tractatur de rebus intra fines Luxemburgensium per Romanos gestis.

Primum librum in XXV capita partitus est, quorum I, II et III Luxemburgum veteris Arduennæ portio fuisse demonstratur. Sed et hoc nos dissertationis nostræ primæ seu præviæ § VI de Treviris probavimus. Cap. IV et V de Metallariis Romanorum officinis ad Arduennam et præcis Fabricensium institutis tractat noster, suaque asserta patriis marmoribus firmat, non hic solum, sed et in sequentibus plerumque. Cap. VI quinque in Arduenna Cynegia, id est officinas textorias fuisse, probat : scilicet unam Treviris, alteram Metis, Augustoduno illuc translata, utramque in Belgica prima; tertiam Rhemis, quartam Tornaci, utramque in Belgica secunda; quintam item Treviris sub dispositione viri illustris comitis rerum privatarum. Cap. VII et VIII in numina gentiliū provinciæ Luxemburgensis inquirunt, inter quæ princeps Diana. Qui veteris territorii Luxemburgici incolæ fuerint. Cap. IX et X indagat, eosque imprimis Belgas statuit et maxima quidem parte Treviros; quippe quorum sedes Cæsaris ævo, et deinceps usque ad Francorum adventum ab extremis Rheni ripis ad Mosam usque producerentur. Sed de hoc a nobis distinctius actum est tom. I, dissert. præv. § II seqq. Addit Wilthemius, nec incongrue, Trevericos fines ipsis his locis atque oppidis minutius consignari posse, si ea putentur ejusdem populi olim fuisse, quæ hodieque ecclesiasticæ Trevirotum jurisdictionis etiamnum sunt, quippe quod primi fidei nostræ assertores in more habuerint, ut dioceses iisdem fere limitibus circumscriberent, queis suas gentiles provincias; idque in Galliis potissimum

¹ J'ai eu l'occasion de m'en convaincre par la correspondance de tous ces savans avec la plupart des savans de l'Europe, dont j'ai trouvé beaucoup de restes, dans les papiers que j'ai été à portée de parcourir, lors du débâcle (sic) de la bibliothèque du collège de Luxembourg, à l'époque de la suppression de la célèbre société qui a tant fait pour les lettres.

tius nemo haud facile didicerit, ut qui eorum convincre à loisir de leurs profondes recherches; schedas omnes, eclogas, collectanea, atque j'ai feuilleté leurs nombreuses compilations,

obtinue. Dum cap. XI Trevirorum antiquitatem et originem perscrutatur, recte definit, hanc tantis vetustatis tenebris esse involutam, ut certi nihil de ea statui valeat, quam quod omnium consensu Cisalpinarum urbium antiquissima. Cap. XII de prisca Trevirorum magnitudine sollicitus, multiplex eis elogium ex Romanis scriptoribus tribuit; quod nempe fuerint domicilium Romanorum principum, juris et legum, musarum et literarum, sedes Martis et belli, etc. Lustrat deinde urbis amplitudinem, opes, ædificia et opera publica. Denique civitatem Trevirorum fuisse clarissimam, excellentissimam, summam, nobilissimam, vere Augustam et alteram Romam, Romanorum scriptorum testimoniis evincit. Sed hæc omnia luxu, ebrietate, inertia pessumdata sunt, teste Salviano *lib. VI de Providentia*. Sequentia quinque capita investigandis aliis populis, qui nonnullas hinc inde partes ab agro Luxemburgensi delibarent, destinat: nempe Mediomaticibus, Condrusis, Segnis, Cæresis, Pæmanis, Leucis. Quærit etiam, an Luxemburgum sit Augusta Romandorum et num Glabi seu Virodunenses aliqua parte in Luxemburgensi olim solo fuerint? et prius quidem recte negat, posterius affirmat. Cap. XVII quæstioni destinat: eccujus Belgicæ et Germanicæ pars fuerint singulæ Luxemburgi portiones? scilicet maxima sui parte, ea nimirum, quæ Treviris, Mediomaticibus, Leucis et Virodunensibus parebat, ad Belgicam primam: illa vero, quæ Condrusis, Segnis, Pæmanis et Cæresis, ad Germanicam secundam pertinuisse, definit. Reliqua lib. I capita quorum adhuc septem supersunt, fluviis ducatus Luxemburgensis dicat, horumque memoranda et antiquitates perlustrat. Huc pertinent Mosa, et qui in eundem sese exonerant Carus, Somena, Urta, Lætia, Homo; item Mosella, hujusque conjugales Sara, Sura, Pronæa, Nemesa, Alisontia, Gelbis, Lesura et Orna. Mosellæ varia nomina et encomia ex Ausonio, Fortunato, aliisque repetit: scilicet *speciosus, ingens, arctus, dominus, corniger*, etc. Cap. XXIII studiose examinat: an Mosella sit *Obrincus* Ptolemæi qui lib. II Geogr. cap. 9, « pars regionis, inquit, quæ ad Rhenum est, a mari usque ad Obringam fluvium, dicitur Germania inferior; quæ a fluvio Obringa est ad meridiem, vocatur superior Germania. » Negat id Wilhelmus Wilthemius, Obringam in Trans-Rhenana ripa quærendum statuens, quippe quam Romani jam oppugnabant et in provinciam redigere cupiebant; unde Mœnum esse contendit qui fuit per arva Obringæ quasi dicas, *Ober-rhin-gaw*. Sed oppugnat Wilhelmum Alexander frater in *Luxemburgo Romano* lib. II. cap. 6, qui tamen inter plures concertantium sententias nulli subscribit, salva Ptolemæi reverentia, quem inextricabilia tradidisse nonnulli criminantur.

Libri II cap. I, regias et militares Romanorum vias demonstrat: ac imprimis quidem Remis Treviros per Ivodium, Orolaunum, Andethannam; Treviris Coloniam Agrippinam per Bedam, Ausanam, Icorigium; Treviris Divodurum per Caranuscam (potius Saranuscam) et Ricciacum; aliam item Treviris Divodurum per Mosellæ ripam Luxemburgensem; quartam Treviris, per *Alt-Trier* villam præposituræ Epternacensis, Bastoniam et Ardennas hodiernas; ad Pæmanos seu Famanam, ac deinceps in Belgium. Capite II in Luxemburgi ejusque nominis originem indagat, quam frustra a Lætorum lignorum stativa derivat, cum simplicissima simul ac verissima sit, quæ a *Lützel-burg*, id est parvo castro petitur. Vide chartam nostram *Sar-Maximianam* de 17 Aprilis an 963, et ibi not. e. Pergit deinde cap. III ad veteris Luxemburgi varias mutationes, numismata, inscriptiones, etc., quibus, cap. IV Luxemburgi hodierni opera publica eorumque origines subjungit. Capite V Mansfeldici palatii marmora lustrat et explicat. Quid a Marte Luxemburgum, quid a Luxemburgo Mars et Musæ retulerint, cap. VI recenset. Scrutatur deinde cap. VII. et seqq. alia prisca Romanorum monumenta, per provinciam Luxemburgensem sparsa, scilicet in *Berckum, Hostert, Keln*, in castris Romanorum *Dalomensibus* et Monte Tetrici vulgo *Tittenberg*, in Epoissio id est Ivodio, Orolauno seu *Arlon*, Andethanna hodie *Anven*. Monumento Secundinorum Iglensi totum caput XIII sacrat. Prosequitur deinde cap. XIV antiquarium suum iter Bedam, hodie *Bidburg*. Post cap. XV in *Alt-Trier*, quod ab ala Trevirorum, Tacito sæpius memorata, appellatum Wilthemius conjicit, sed a sola nominis similitudine. Inde cap. XVI ad fanum Apollinis hodie, *Bollendorff* ad Suram, haud procul Epternaco. Utrum Divodurum, Tacito, Ptolemæo et Itinerariis cognitum Theodonis-Villa sit vel Metæ, cap. XVII proponit, et pro urbe Metensi resolvit, viam monstrantibus militaribus Romanorum viis, quæ Treviris ducunt ex utraque Mosellæ ripa non Theodonis-Villam sed

eruditorum virorum cum ipsis commutatas aussi bien que les lettres qui leur furent écrites
epistolas, pervolvi sedulo, postquam illa ex par plusieurs savans; tout cela s'est trouvé

Metas; eo nempe, unde et Rhemis et Cabillone ducuntur vias in Itinerario Divodurum assignatas. Cap. XVIII de antiquitatibus tractat, quæ supersunt in Marvilla, Martia, Montismedio, Solubrio et aliis locis.

Libri III prioribus tribus capitibus noster refert acta in finibus Luxemburgensibus (rectius in Trevericis) ante Christi Nativitatem. Cap. IV, V et VI res gestas in iisdem finibus primo OEræ christianæ sæculo, ubi de primorum Trevirensium apostolorum Eucharii, Valerii et Materni adventu more vulgari agit. Hac occasione de vetustis Trevirensis ecclesiæ finibus tractans, eos Belgicæ primæ ita commensurat, ut quæ etiamnum ad spirituale memoratæ ecclesiæ regimen pertinent, ejusdem Belgicæ primæ fuisse reputet; adeoque Germaniam primam infra Navam haud descendisse, Germaniam secundam supra Andernacum (quod hodieque Trevericæ archidiocesis est) non ascendisse reputat. Quæ quidem ego verissima censeo, atque adeo Trans-Rhenanas terras, nulla provincia Romana comprehensas, sacris nostris non ab origine quidem paruisse, sed primævorum antistitum nostrorum zelo, et ne una quidem vice, lucrifactas autumo. Idque vel inde etiam colligitur, quod Limburgum ad Lahnam (ut de remotioribus locis, Wetzlaria, Werhemio, etc., jam nihil memorem) sæculo demum XI nostræ archidiocesi assertum legatur, uti ad chartam Ludovici infantis de 10 Febr. an 910 nota a. observavimus. Adde Broweri *Annal. Trev.* lib. IV n. 70. Iis quæ supersunt, capitibus, auctor noster reliqua Romanorum gesta in finibus Luxemburgorum usque ad Francorum adventum indagat; speciatim autem cap. VII numismata principum aliquot Romanorum, Vitellii successorum, usque ad Commodum. Cap. X nummos Augustorum Commodum inter et Constantinum Chlorum, cap. XII numismata ad Constantini M. familiam spectantia, demum cap. XV imperatorum numismata a Constantino usque ad Honorium, et ea quidem omnia in agro Luxemburgensi reperta, lustrat et interpretatur.

Operis inediti delineationem hic intueri, nemini potest esse ingratum. In octo illud libros divisum est, horum primi capite I dum provinciæ Luxemburgensis situm in veteri Arduenna quærit, Celticum vocabulum Arduennam esse autumat, qua terminatione apud Tacitum Baduenna, et alibi id genus alia. Nec huic solum nostræ proprium id nomen, quando et in veteri Saxonia, ubi nunc Westphali, sua Arduenna, et in Gallia olim plures. Cap. II inquirat in Arduennæ opes, fruges præsertim et pecora, inter quæ oves hodieque laudantur; de equis autem vulgatum est illud Cæsaris lib. V de Bell. Gall. «Hæc civitas (populus nempe Trevirorum) longe plurimum totius Galliæ equitatu valet.» Ferri metalla et fabricæ in Arduenna nullo non tempore uberrima. Hinc et apud Romanos in ea fabricæ armorum: scilicet Rhemis spatharia; est autem spatha proprium Celtis atque Germanis olim gladii genus, utraque parte acuti, apti cæsim ferientibus. Vocabuli vestigium Galli hodie, Hispani et Itali retinent in *épée, espada, spada*; Germani quoque in palis fossoriis, quos *spaden* nuncupant. Trevis scutaria et balistaria. In ea facti umbones, scuta, clypei, peltæ, catapultæ, quæ postea, et tum maxime, cum libellus Notitiæ scriptus est, balistæ dici cœperunt. Fuere autem et *manubalistæ* et *arcubalistæ*, minora sagittis evibrandis organa, manu gestata, unde hodieque nomen *arquebuse*. Cap. III fabricensium legibus sacratum est. An olim in Arduenna æris, argenti, auri venæ? Cap. IV disquiratur, cui rei argumenta e saxis nostratibus et præposito thesaurorum, ut scriptum est in libello Notitiæ, ibi: «sub dispositione V. J. comitis sacrarum largitionum.» Cap. V et VI de officinis monetariis, Trevirensi præcipue, agitur; item de literis, numeris et signis nummorum, primum a Galieno ad Constantinum Chlorum, post a Diocletiano ad Arcadium. Cap. VII de lana Arduennæ et lanificiis Trevirorum, de cretaria, in qua factum, ut vestimenta supra nativum lanæ candorem splenderent et sordidæ eluebantur, hæc omnia celebrantur illo Ausonii de Augusta Trevirorum:

Imperii vires quod alit, quod vestit et armat.

Cap. VIII. de Numinibus Arduennatibus, Diana præsertim, cujus colossus ad Carum amnem prope Ferteiacum, specus Dionanti, simulacra ad Varchinam, ubi jam Malmundarium, monumentum ad Suram supra Epternacum, idolum Trevis ad S Matthiam, ara ad Mosellam in vico Clusserath. Item de deo Intarabo.

Luxemburgensis collegii bibliotheca communi sous ma main après le transport qui en fut fait
celeberrimæ societatis fato demigrarunt. de la bibliothèque du collège de Luxembourg

deæ Mairs, etc. quibus ego nunc Asclepium addo, cujus aram anno 1734 Trevis prope pontem in horto
curiæ Melitensis effossam, ego in ædes paternas invexi, hac inscriptione notabilem :

DEO. ASCLEPIO

T. JUL. TITI. FILIVS. FABIA.

SATVRNIVS. PROCVRATOR

AVGVSTORVM. DONO. DEDIT.

Simulacrum divinitatis, capite, manibus, pedibusque truncatæ commissarius bellicus Descartes Metas abduxit. Capite IX Wilthemius noster de moribus et institutis Arduennæ tractat, potissimum autem de lingua, quam celticam fuisse probat, Gallis Germanisque communem et flexu tantum vocum, sono, formaque disparem, aut corruptione a variis populis alteratam, postquam autem imperiosa civitas Roma non solum jugum, sed linguam etiam domitis gentibus imponeret, sermo Romanus in Gallia quidem dominatus est, at longius a Rheno, ubi Celticæ Germanicæque linguæ usu penitus erepto, Romani populos, ut ita loquar, latinitate donarunt, quanquam non ea pura et ad nativum defæcata, sed barbarica quadam intermixtione, quæ deinceps pro vernacula fuit, placuitque eam sermonis corruptionem quondam *Romanam linguam*, ab ortu suo, appellare : Gallicum nunc aut Francicum dicitur ; sed Luxemburgenses etiamnum Romanum vocant, vel, ut more gentico loquuntur, *Roman*, unde et finitimos Gallici idiomatis Arduennæ populos Romanos, seu dictione patria *les Romans* hodieque nominant. Cæteri Arduennatum cum Luxemburgo Celticum vetus retinere, sed suis quoque flexibus a veteri illo more immutatum ; censenturque Luxemburgi pristino æque ac moderno sermone Germani. Conf. Dissert. nostram præviam § VIII.

Lib II veteris Arduennæ populis, fluminibus et pagis destinatus est. Inter populos, Arduennæ fines ingressos, recensentur Mediomatrices, Rhemi, Eburones, Condrusi, Phæmani. Cæresorum sedes inter fontes amnium Aræ, Gelbis, Nimesæ et Pronæs. Segnorum terra prope Senticum. De Lætis hic Wilthemius pluribus agit ; de iisdem Eumenius, vel quisquis est orator, qui Maximiano Herculeo Trevis panegyricum dixit : « Tuo, inquit, Maximiane Auguste, nutu Nerviorum et Trevirorum arva jacentia Lætus postliminio restitutus, et receptus in leges Francus, excolunt. » Arabant itaque ii publico. Ab iisdem derivat Francorum *Lîtos, Luitos, Lîdos, Leudes*, quorum in legibus, chartis et historia mediæ ætatis crebra mentio. Verum in eo Wilthemio calculum non adjicio, quod hæc vocabula Germanicæ, non Latinæ originis esse noverim. Porro de Clavis, ad Virodunum olim in Luxemburgico limite, tractat. Denique de Taifalis ; a quibus Eifiam seu Eufaliam derivare laborat, his utens rationibus : « Statio Taifalis junioribus in Britannia sub » *V. J. comite Britannorum*, post *sub magistro militum præsentium a parte peditum in Italia*, *præfectus » Sarmatarum et Taifalorum genfilium Pictavis* in Gallia ; ubi deinde, stabili fixa sede, *pago* seu regioni Tai- » liæ dedere nomen, ut scripsit Gregorius Turonensis Lib. V Hist. Quanta in his opinandi blandimenta, » Eifaliam nostram a Taifalis habitatam, et hinc suum duxisse nomen ? Primo vox ipsa ipsi mere accom- » moda, præsertim elata ore nostro *die Eyffel*, quasi *Teifol*, seu *Taifol*. Deinde vetus Eufaliæ pagus seu » regio in sinistra parte Mosellæ Trevirensis. Ad hæc juncti in libello Notitiæ Teifalis Sarmatæ, cujus rei » arcanum jam paulo diffusius aperiæm. Anno CCCXXXIV Sarmatas dominos a servis et clientibus patria » sua ejectos, Constantinus M. suscepit, provinciisque Romanis inspexit varie, parte eorum traducta in » horridum vastis nemoribus solum, quod inter Mosellam, Rhenum, Navam et Saravum. Certissimus » auctor Ausonius in Mosella :

- » Transierat celere nebulo flumine Navam,
- » Unde iter ingrediens nemorosa per avia solum,
- » Et nulla humani spectans vestigia cultus,
- » Arvaque Sauromatum nuper metata colonis.

dans la bibliothèque royale de Bruxelles.
LXXIV. Quod ad primum Alexandri Wil- LXXIV. Le premier ouvrage d'Alexandre

- » Et tandem primis Belgarum conspicio oris,
- » Novioma gum divi castra incluta Constantini.

» Tempora autem Constantini M. vere Ausonio nupera et rura *Sauromatis* seu Sarmatis tunc *metata*, nunc » *Hunsruckium* dicunt, seu dorsa et montes Hunnorum, qui a Sarmatis nihilo pene distare solent Ausonio, » ut observavit perspicax Marquardus Freherus. » Hanc Freheri sententiam et nos secuti sumus dissertatione in sæculum VII § XVI. Quanquam habeat, quod circa eam maneat *Mascovius Geschichte der Teutschen* lib. VII, § 28 not. 3. Pergit deinde Alexander Wilthemius: « Sarmatis ergo Constantinus M. arva in dextris » *Mosellæ* jugis colenda dedit, teste Ausonio. At ego præterea eum sinistram assignasse Taifalis, non una » ratione persuadeor: eodem quippe, quo Constantinus de Sarmatis victoriam retulit, cum Taifalis quoque » eum belligerasse, ex Zosimo minime obscurum. Is enim quo historiæ loco, et quo tempore scriptores » vetusti cæteri omnes bellum Constantini Sarmaticum narrant, eum cum Taifalis confixisse memorat, » etsi infelicio. Sed non hoc unum hominis Constantino infensissimi mendacium. Victoriam Constantini » de Sarmatia, scythica gente, omnis historia vetus, atque ipsi adeo nummi prædicant et Taifali, gens quoque » scythica, eodem bello arma victicia Constantini evaserit? imo eis illuserit, ut vult osor Constantini Zosi- » mus? Quæ huic rei fides, etiam ut abesset scribentis implacabile odium. Hoc tamen Zosimo auctore didicisse » juvat, Sarmatico Constantini bello Taifalos quoque impetitos, ac proinde ejusdem belli fortuna usos, » hoc est, una cum Sarmatis armis domitos. Quid jam creditu pronius, ut Sarmatas Constantinus in Treviris » colonos agrorum populi romani fecit, ita quoque fecisse Taifalos; hos autem, qua regione, quove loco? in » sinistris, opinor, *Mosellæ* asperis incultisque jugis, ut paribus feritate et barbarie gentibus pares horrore » solique inclementia fuerint tum attributæ terræ, quæ a barbaris deinde cultoribus accepto nomine, illæ » Hunnorum seu *Sauromatum*, vel *Sarmatarum* juga dicerentur, hæ *Eifaliensem* seu *Eifensem* pagum, hoc » est, regionem constituerent. Sic in *Pictavis* data Taifalis inhabitanda regio, quam ab eis posteri pagum » Taifaliæ dixere, ut supra memoravimus, ubi ex *Notitia* addidimus, in *Pictavis* junotim degisse cum » Taifalis Sarmatas; an quod iis ager communis exercendus attributus sit, an quod Sarmatis præsidii tem- » porarii tantum causa sedes ibi data? obscurum est; de Taifalis utrumque indubitatum. » Hæc pluribus huc referre haud pœnituit, tanquam quæ alibi frustra quæsieris.

Toto libro III Wilthemius in vias consulares Romanorum investigat, quarum non solum stationes designat sed et fabricam. Hanc, cap. I, ita describit: « Eandem viam scrutari quondam placuit, ubi trans *Alisontiam* » in urbis (*Luxemburgensis*) conspectu montanam planitiem decurrit. Aderant animi causa AA. et CC. VV. » *Eustachius* Wilthemius præses et *Christophorus* Binsfeldius senator, historiæ et antiquitatum nostrarum » amantes atque periti. Deprehensum statumen compositum lapidibus planis, sed rudibus, et quales latumie » dederant; ii non in calce sed in sabulone croceo in se invicem inclinati et proni, specie operis reticulati » jacebant, absque arte tamen, et ut sors tulerat. Altitudo statuminis pes unus. Supra statumen nucleus, » minutis lapidibus firmiter inculcatis, crassitudine pedali. Dein pari altitudine ruderatio, plerumque » minutissima glarea, raris ovum gallinaceum adæquantibus lapillis, ita dense arctoque calce interfarta, ut » ligonum ictus pertinax operis durities pene respueret. Postremo semisse superjecta paulo major glarea, et » ipsa admodum dense pavita, modico ubique fusæ terræ interjectu. Totius aggeris quatuor stamenta: sta- » tumen, nucleus, ruderatio et glarea tres pedes et semissem a summo ad imum solvebant. »

Librum IV sola *Trevirorum* Augusta occupat: agitur quippe de ejus et populi ortu a Germanis; de *Trevirorum* virtutibus et potentia; qui *Cæsares*, quoque potissimum tempore *Trevirorum* Augustam insederint? De senatus *Treverici* cæterorumque magistratum splendore ac majestate; de artium ibidem cultu; de urbia magnitudine et opulentia; de ædificiis publicis, campo *Martio* et christiano sanguine in eo sub *Rictio* *Varo* copiose fuso; de tribus antiquissimis in ejus ambitu basilicis; de amphitheatro, thermis, sacris profanisque inscriptionibus sepulchralibus, etc.

Libri V tribus prioribus capitibus in originem *Luxemburgi* sollicitè indagat non quidem Romanam, sed

themii opus, annales scilicet San-Maximinianos attinet, illustris Honthemius non alio fere Wiltheim, celui qui renferme les origines et les annales de l'abbaye de St.-Maximin de Trèves,

quatenus illud, teste Lupo in Actis D. Maximini, cum Wimari-Ecclesia primum a Carolo Martello monasterio S. Maximini cum rebus aliis anno 733 donatum, deinde anno 963 permutatione in Sigefridum comitem translatum fuerit, quod permutationis documentum a nobis suo loco exhibitum est. Causam hujus acquisitionis a Sigefrido factæ edimus in dissertatione ante sæculum X, § VII, quam hic firmat Wilthemfus ex ignotis hactenus cœnobii Maximiniani documentis, in quibus hæc : « Anno DCCCCXXVI auctoritatis Domini nostri Jesu Christi secundum humanam fragilitatem, depopulantibus Agarenis, pene totum regnum Belgicæ Galliæ, studuit unusquisque diligenter tuta loca perquirere, ubi aliquid firmitatis fieri potuisset contra prædictorum insidias perfidorum. » Inquit deinde IV et seqq. in Romanas antiquitates urbi Luxemburgensi illatas, tam quæ in hortis Mansfeldicis olim visebantur, quam in collegio Societatis Jesu et alibi, quæ omnia multa eruditione interpretatur. Exspatiatur post hæc in universam provinciam, Romana monumenta lustraturus. In his primum celeberrimumque Eglensæ Secundinorum, duabus ab urbe Trevirensi horis, cujus formam accuratius depingit totis quatuor prioribus capitibus Libri VI, atque in illud tanta eruditione commentatur, ut, quam a Browero in *Annal. Trevir. proparasc.* cap. XVIII habemus ejusdem monumenti explicationem multis passibus superet. Post cap. V examinat antiquitates ad viam consulariæ ab Eglâ Orolaunum, videlicet in Andethanna et Holderkinga. Plures Orolauni invenit, quibus recensendis reliqua fere omnia ejusdem libri capita absomit, quorum septimo fabulosam esse aram Lunæ contendit, a qua Arlunum hodieque dici voluit; quæ quæstio magnis motibus nuper acta est inter novissimum historiæ Luxemburgicæ scriptorem Joannem Bertholet S. J. et Patrem Bonaventuram Arlunensem capucinum, pluribus ab utraque parte editis libellis, in asperitatem fere desinentibus.

Libro VII de castris Romanorum et castellis tractat et I quidem cap. de Dalheimensibus, II. de iis, quæ sunt ad Altrier et Tittelberg, rejecta prioris denominatione, ab ala Trevirorum petita, non alio quam solius sonus fundamento nixa. Cap. III de castris Romanorum ad D Wolfscacii juxta Ferteiacum. Demum cap. IV de castello Celobrio, nec non alio ad Gandram in monte Heilberg, vulgo Heilpert. Libro demum octavo villas Romanorum agri Luxemburgici peragratur, quarum aliæ certæ sunt : una Bilaci, hodie Waldbillig, ubi Gaji Sattoni quondam monumentum, Eglensi Secundinorum vix inferius, altera Epternaci; aliæ dubiæ scilicet Theodonis-Villæ et Martis-Villæ; at Hieronis-Villa commentitia ex nudo nomine. Dum ejusdem libri capite VIII quasdam equestris ordinis personas, qui milites olim dicebantur, memorat, et speciatim nomen militis de Veteri Vertuno, quod in vetustis tabulis lagerat, hanc profert vocis et rei originem : colonias, inquit, duxere Romani florente Rep. vel ut populos devictos permixtione civium Romanorum coërcerent, hostibusque terrorem opponerent, vel ut milites emeriti terræ alicujus possessione remunerarentur; dictæque hæc posteriores colonie militares. Ex his, qui genus in posteros transmitterent, Romani nominis dignitatem inter barbaros (qui Romanum imperium undique adorti occuparunt) conservavere. Hinc perpetua illa discrimina inter Romanos et Gothos, Burgundiones et Francoos, ut in eorum legibus et formulis cernere licet. Ex hac Romana militum stirpe post longa ætatum intervalla orti viri nobiles ordinis equestris, quos sæcula media simpliciter appellavere milites. Et hæc origo hominum clari ordinis, quos modo nobiles, aut equites nuncupamus, venerabili in eis prisco illo Romano sanguine. Trevirorum, addit, civitatem coloniam esse Romanorum, in confesso, jamque Coloniam appellavit Tacitus. Cum autem militaris illa colonia post devictum a Cæsare Belgium deduceretur, et Trevirorum ager inter colonos divideretur, quis ambigat, Vertunum (quod olim et nunc in Treviris) fertilitate et ubere gleba pinguisque pascuis præcipuum, posthabitu a colonis deducendæ Triumviris? Et quamvis post tantam retro vetustatem colonos primos ejus agri de nomine appellare, sit in desperatis, agri tamen ipsius, sedisque antiquitas intelligitur ex veteris Vertuni vocabulo, antiquissimis tabulis servato, etc. Quin olim Romani sanguinis nobilitas hic floruerit, et multo etiam tempore vigerit, nullus dubito; an autem vel in unica militarium familiarum, quæ hodie supersunt, idem adhuc ebulliat; definiri, saltem probari, non potest. Conf. ad Venantii Fortunati hodopocicon de an. 562, notam nostram f, nec non foundationem Claustrî Hemmerodiensis an. 1138. Not H.

quam *egregii eruditionis omnis thesauri* eos titulo indigitat; asseverans, Wilthemium Papebrochio, Papebrochium Mabillonio ansam dedisse cogitandi de re diplomatica, eamque petractandi; quo vel solo nomine quantum scriptori nostro debeant litterati omnes, ii facile mecum consentient. Et quidem eo luculentius est hoc Honthemii testimonium, quod neque ipse dissimulet, in celebri illa ac diutina contentione, quæ San-Maximianus inter et Trevirenses antistites intercessit, ab adversis fere partibus stetit Wilthemium; scilicet plus egregiæ doctrinæ tribuens Honthemius, quam qualiumcumque partium studio.

LXXV. Fatendum interim est, uti ex Papebrochio discimus, effecisse hoc partium studium, quod *præcipuum illud opus*, ac *sæculi fere dimidii labor*, is, inquam, *The-saurus, defossus*, ut sic loquar, « in auto- » graphis lateat, ubi et fortasse æternum » latebit, non magnopere pro eo publicando » satagentibus monachis, quorum honori et » utilitati fuerat collectus, ne forte illius libri » conflictus celeberrimus cum annalibus Trevirensibus, sub nomine Broweri editis, suscitaret » aliquid veterum cum archiepiscopo litium, » jam bene compositarum; superioribus autem societatis, penes quos (Luxemburgi) » hæc MSS. sunt, prudenter caventibus, » quidquam ejusmodi publicare amborum ingratiis. Unde nec obtinere potui, ut lucubrationes ejus servandas acciperem, licet, » annuentibus olim moderatoribus, mihi, ut » fideicommissario, legatas: solatio est interrim, eosdem anno MDCLXVII evolvisse per otium non sine profectu. » Sed et idem Pa-

Том. Ier.

est regardé par le baron De Hontheim, évêque suffragant de Trèves, comme un trésor de la plus vaste érudition. Ce prélat fait remarquer que c'est le père Wiltheim qui a fait naître au père Papebroch, comme celui-ci à Dom Mabillon, l'idée de s'occuper sérieusement de la diplomatique; et ne fût-ce que de ce chef seul, quelle estime et quelle reconnaissance ne doivent pas tous les savans à un auteur et à des ouvrages qui ont servi de base et d'occasion à des recherches aussi importantes et aussi profondes? Le témoignage du baron De Hontheim est même ici d'autant plus imposant, qu'il avoue lui-même que, dans la querelle fameuse qui divisa si longtemps les religieux de St.-Maximin et les archevêques de Trèves, Wiltheim a cru devoir suivre le parti des religieux. C'est donc le seul amour de la vérité qui a guidé dans ses jugemens le moderne historien; et il a su séparer de tout intérêt personnel l'intérêt des lettres et la justice qu'il est si beau de rendre au vrai savoir partout où il se trouve.

LXXV. Ce furent cependant, comme nous l'apprenons du P. Papebroch, ces malheureuses contestations qui empêchèrent l'ouvrage du P. Wiltheim de voir le jour, ouvrage important, malgré quelques défauts, et le fruit d'un demi-siècle de recherches. « Peut-être même, continue le P. Papebroch, l'ouvrage restera-t-il » toujours enseveli dans les ténèbres, à cause » du peu d'intérêt que paraissent y prendre les » religieux, pour la gloire et l'utilité desquels » il a été composé; ou parce qu'ils craignent » qu'en le publiant, et par la comparaison qu'on » en ferait avec les annales de Trèves, imprimées » sous le nom du P. Brower, on ne réveillât » les anciennes querelles entre eux et l'archevêque. Les supérieurs de la société, qui conservent ces manuscrits à Luxembourg, prennent garde, de leur côté, de ne laisser rien » publier qui puisse troubler la paix qui règne » maintenant entre les deux partis. C'est pour- » quoi je n'ai pu obtenir qu'on me confiât cet » ouvrage, quoiqu'il m'eût été légué autrefois » par son auteur, de l'aveu même des supé-

v. *Papebrochii App. III. ad Henschenii Exegesim de Episcopatu Tungrensi, etc. T. VII. Maji et Honthemium de Script. Hist. Trev., § XLV.*

pebrochius in vita Godefridi Henschenii tom. VII maii, § 3, de iisdem Wilthemianis annalibus sequentia refert : « Luxemburgum per- » veneramus; integrum istic mensem coacti » sumus subsistere, quod ego tempus in- » sumpsi evolvendis, quos R. P. Alexander » Wilthemius apparaverat prælo, San-Maxi- » minianis annalibus et Luxemburgensibus » antiquitatibus, unde occasio mihi nata con- » cipiendi aliquid de re diplomatica; argu- » mentum intactum eatenus, et a me quidem » impari conatu tentatum ante aprillem, a » Mabillone autem justo pulcherrimoque opere » explicatum. Absolvit hos annalium libros » Wilthemius anno MDCL uti ex ejus epistola » ad Sirmundum de 25 junii ejusdem anni » discimus, quæ exstat operum Sirmundi tom. » IV, pag. 811, edit. Venet. » Hæc Honthe- » mius.

LXXVI. Juvabit hic, quo majorem a lectoribus nostris fidem mercemur, ejusdem Cl. Honthemii verbis, alterum quoque Alexandri Wilthemii opus enarrare : « Absolverat, in- » quit, Wilhelmus Wilthemius antiquarias » suas disquisitiones anno 1630. Non tamen » hanc provinciam ita expleverat, quin Alexan- » dro fratri magnam ejus partem peragran- » dam relinqueret. Is igitur, fraterno exemplo » animatus, absolutissimum opus composuit, » hoc titulo : *Luciliburgensia*, seu Luxembur- » gum Romanum. Hoc est, Arduennæ veteris » situs, populi, loca prisca, ritus, sacra, lin- » gua, viæ consulares, castra, castella, viæ » publicæ, jam inde a Cæsarum temporibus; » urbis ad hæc Luxemburgensis incunabula » et incrementum investigata, atque a fabula » vindicata monumentorum insuper, imprimis » vero Eglensis Secundinorum, Cis-Alpinorum » principis, inscriptionum, simulacrorum, » sigillorum epitrapeziorum, gemmarum et » aliarum antiquitatum quamplurimarum,

» rieurs; mais j'ai eu du moins la consolation » de le parcourir à loisir et avec fruit en 1667. » Le même Papebroch parle encore de ces annales dans la vie de Godefroi Henschenius au tome 7 du mois de mai : « Arrivé à Luxembourg, et » forcé d'y rester pendant un mois, j'ai employé » ce temps à parcourir les annales de St.-Maxi- » min et les antiquités de Luxembourg, que le » R. P. Alexandre Wilthem avait eu dessein de » faire imprimer. La lecture que j'en fis, m'in- » spira l'idée de la diplomatique. C'est une en- » treprise que personne n'a formée jusqu'ici, » que j'ai tentée peut-être avec témérité dans » mes prolégomènes sur les actes des saints du » mois d'avril, et que D. Mabillon a exécutée » ensuite avec le plus grand succès. Wilthem » a mis la dernière main à ses annales en 1630, » comme nous l'apprenons d'une de ses lettres » au P. Sirmond, datée du 25 juin de la même » année, et que l'on trouve dans les ouvrages » de ce savant, tom. IV, pag. 811, édition de Ve- » nise. »

LXXVI. Pour mieux mériter encore la confiance de nos lecteurs, nous allons ajouter ce que le baron De Hontheim dit de l'autre ouvrage d'Alexandre Wilthem. » Guillaume Wilthem, » dit-il, avait achevé en 1630 ses recherches sur » les antiquités de Luxembourg; mais il n'avait » pu tellement remplir cette tâche laborieuse, » qu'il n'eût laissé encore beaucoup à faire à » son neveu Alexandre Wilthem. C'est pourquoi » celui-ci, animé par l'exemple de son oncle, a » mis la dernière main à cet ouvrage, et l'a » porté à sa perfection. Il a pour titre : *Lucili- » burgensia*, sive *Luxemburgum Romanum*. Il y » décrit la situation et les limites des Ardennes » dans les âges les plus reculés, ses habitans, » et les lieux qui étaient anciennement habités, » leurs usages, leurs cérémonies sacrées, leur » langue, les voies consulaires, les camps, les » forts, les chemins publics, etc. Ces recherches » s'étendent depuis le règne des empereurs ro- » mains jusqu'à la fondation et aux accroisse- » mens de la ville de Luxembourg, que l'auteur » a étudiés avec soin et purgés de ce qu'ils avaient

V. Diss. de Script. Hist. Trevir., § LV.

* Immo fratris filio.

» tum urbi Luxemburgensi importatarum ,
 » quam per totam passim provinciam spar-
 » sarum, mythologica romana, pleraque aut
 » prorsus nova, aut a nemine hactenus ex-
 » planata, erudite non minus quam operose
 » eruderata et illustrata a R. P. Alexandro
 » Wilthemio Luxemburgensi S. J. sacerdote.
 » Innumera sunt, quæ de Romanorum mo-
 » ribus, institutis, ritibus, etc. doctissimo hoc
 » opere Wilthemius profert. Neque sane aliter
 » evenire potuit ubi trecenta et amplius ro-
 » mana marmora, totidemque ad minus ins-
 » criptiones multa eruditione illustrantur ;
 » quæque, si liber typo traderetur, ejusdem
 » pretium oppido multum augerent. Ut autem
 » ille publici juris aliquando fiat, a multo
 » jam tempore in litteratorum votis est. »

» de fabuleux. Il y a joint une description des
 » monumens anciens, surtout de celui d'Igel,
 » le plus beau peut-être et le plus entier de tous
 » ceux qui sont en deçà des Alpes; celle des
 » inscriptions, des statues, des sceaux, des ta-
 » bles et des marbres, des pierres précieuses,
 » et de beaucoup d'autres antiquités renfermées
 » dans la ville de Luxembourg ou éparses dans
 » la province. Ces monumens, restes de la my-
 » thologie romaine, que l'on avait ignorés ou
 » méconnus jusque-là, ou que personne n'avait
 » cherché à expliquer, le père Wilthem les a
 » déterrés et expliqués dans cet ouvrage, non
 » moins savant que pénible. En effet, il y a ren-
 » fermé une infinité de recherches sur les mœurs,
 » sur les lois et sur les coutumes des Romains.
 » Au reste, l'on avait droit de s'attendre à ces
 » recherches, puisque l'auteur avait rassemblé
 » plus de 300 marbres romains et pour le moins
 » autant d'inscriptions, qu'il a toutes expliquées;
 » monumens qui, étant gravés, ajouteront beau-
 » coup au prix du livre, si on l'imprime un jour,
 » comme tous les gens de lettres le désirent de-
 » puis fort long-temps. »

V. Bayle, *Dictionn.
 hist. et critique,
 Voc. Luxembourg.*
 — Calmet, *Hist. de
 Lorr.*, t. I; in cata-
 logo Script.

LXXVII. Et vero quæ Historiæ Belgicæ illus-
 trandæ suppetiæ nobis sint, jam magnam
 partem declaravimus, jam gazophylarci nostri
 litterarii censum quodammodo instituimus :
 superest ut, quo pacto divitias hasce effun-
 dere et cum pluribus communicare decretum
 nobis sit, paucis quoque enarremus.

LXXVIII. Primo quidem, quum monumenta
 illa omnia *ανεκδοτα* sint, ut, qua licet, integra
 proferantur, res et ratio postulant. Dabimus
 ea igitur qua poterimus fide optima, diligen-
 tia maxima; et quod in magna parte felicitatis
 nostræ ponimus, plerumque ex exemplari
 autographo, aut quod autographi locum ha-
 beat, descripta.

LXXVII. Après avoir fait connaître les secours
 nombreux qui peuvent nous servir à bien déve-
 lopper l'histoire de Belgique, après avoir rendu
 compte des richesses que renferme notre trésor
 littéraire, il ne nous reste plus qu'à instruire
 le public, en peu de mots, de la manière dont
 nous nous proposons de partager ces richesses
 avec lui.

LXXVIII. D'abord, comme tous ces monu-
 mens n'ont jamais vu le jour, la raison et la na-
 ture de la chose exigent qu'on les fasse imprimer
 en entier. Nous les présenterons donc au public
 avec toute la bonne foi et toute l'exactitude
 possibles, et ce qui nous flatte le plus, c'est
 que nous le ferons presque toujours d'après les
 originaux, ou du moins d'après des exemplaires
 regardés comme tels.

LXXIX. Quam scriptori alicui semel ad-moverimus manum, non retrahemus, donec nitidissimis typis descriptus sit totus, ea forma quam *quadruplicatam* vocant, eique quam in specimine, commentationi huic nostræ veluti promulsidis loco, adjiciendo, adhibere visum fuit, persimillima.

LXXX. Quanquam *Dinteri Chronicon, Petri a Thymo Historia, Jac. Guisii Annales*, cæteraque monumenta, quæ superius ex ordine enarravimus, singula opus singulum et absolutum constituant, tamen juncta et compaginata unum veluti corpus efficient; in quo, quid primi, quid secundi, quid tertii, atque ita aliorum ex ordine voluminum locum habere debeat, declarabimus: tum novos voluminis uniuscujusque titulos hunc ordinem præferentes, lectoribus nostris distribuemus, ita integrum atque amplissimum Historiæ Belgicæ corpus habituris.

LXXXI. Reliquum est ut et hoc moneamus, non multis prolegomenis, non commentariorum ambitiosa mole aut observationum farragine, opus, satis per se magnum, a nobis adauctum iri; sed si dignus aliquis vindice nodus sese obtulerit, si error sive autoris seu librarii, exemplari, quod præ manibus habemus, forte irrepserit, in ima charta vel in latere notabitur: tum ad libros singulos nonnulla præfabimur, quæ iis illustrandis opportuna aut necessaria visa fuerint.

Cæterum hunc morem accurate servabimus et religioni ducemus, ut nihil de scriptorum phrasi, stylo, orthographia, omnino immutemus; sed eos, quantum libet, archaice, barbære aut solæce sinamus et loqui et scribere, dummodo majori fide quam eloquentia,

LXXIX. Lorsqu'une fois nous aurons commencé l'édition d'un historien, nous ne l'abandonnerons pas qu'il ne soit entièrement imprimé. Les caractères typographiques seront de la plus grande netteté. La forme de l'ouvrage sera celle de l'*in-quarto*, et elle sera parfaitement semblable aux essais historiques qui suivront la publication de ce discours, et qui par là serviront de modèle.

LXXX. Quoique la chronique de De Dinter, l'histoire d'a Thymo, les annales de De Guyse, et les autres monumens dont nous avons rendu compte plus haut, forment, chacun en particulier, des ouvrages séparés et complets, cependant rapprochés et réunis, ils ne feront plus qu'un corps unique, divisé en plusieurs volumes. Nous aurons soin d'indiquer quel historien y doit tenir la place du premier, du second, du troisième volume, et ainsi du reste, suivant l'ordre qui leur appartiendra. Ensuite, selon que la disposition nous paraîtra convenable, nous distribuerons à nos lecteurs les nouveaux titres de chaque volume, et par là ils auront un corps entier et très-étendu d'histoire belge.

LXXXI. Il nous reste à prévenir le lecteur que nous ne chargerons cet ouvrage, déjà considérable par lui-même, ni de prolegomènes trop multipliés, ni de commentaires insipides, ni d'un vain amas de notes superflues. Cependant, s'il se rencontre quelque difficulté qu'il faille éclaircir, si dans l'exemplaire que nous possédons, il s'est glissé quelque erreur, non pas tant de la part de l'auteur que de celle du copiste, nous l'indiquerons, soit au bas de la page, soit à la marge; ensuite nous placerons à la tête de chaque livre quelques réflexions préliminaires qui nous auront paru propres ou nécessaires pour les bien faire connaître.

Au reste, nous suivrons scrupuleusement la marche que nous venons d'indiquer, et nous nous ferons une loi sacrée de ne rien changer à la phrase, au style, ni à l'orthographe des écrivains. Nous laisserons à chacun sa manière de parler, antique ou barbære; contents, suivant

quod verissimum profecto est et jam ante notavimus, res gestas descripserint.

LXXXII. Denique antequam manum hic de tabula tollamus, et commentationi huic, qua suscepti a nobis consilii rationem reddere conati sumus, finem imponamus, operæ pretium nos facturos esse existimavimus, si scriptorum nostrorum elenchum, et summa veluti rerum capita exhibuerimus : C. Plinium secundum hac in parte secuti, qui, quum libros naturalis historiæ F. Vespasiano suo narrare constituisset atque in vulgus edere, omnium, quæ XXXVI illis libris continentur, indicem utilissimum eundemque simplicissimum texuit; a quo exorsus, eum totius operis elenchum et librum primum esse voluit. Ejus itaque exemplo nos quoque scriptores omnes, quos penu nostrum continet, vel certe principes eorum quos in publicum emittere destinavimus, per capita et sectiones veluti enucleatos, erudito Lectori, melius sic et intimius cognoscendos, si ita videbitur, ob oculos sistemus. Habebunt hoc pacto historiæ ac litterarum nostrarum amatores quod eligant, quod sectentur; habebunt ferculorum omnium quæ iis apparantur, saporem quemdam prævium; nobisque, quibus antiquius nihil est quam studiosorum votis obsecundare, non alio modo certius innotescet, a quibus scriptoribus incipiendum sit, in quibus desinendum, ut publico desiderio satisfiat.

la réflexion que nous avons déjà faite, et que nous croyons très-raisonnable, d'avoir des écrivains fidèles et judicieux, qui ont décrit les événemens avec beaucoup de bonne foi, sinon avec beaucoup d'éloquence ou d'élégance.

LXXXII. Enfin, avant de terminer cette dissertation et de mettre la dernière main à une préface que nous avons jugée nécessaire pour rendre compte de nos desseins, nous avons cru qu'il ne serait pas hors de propos de donner une espèce de table ou de sommaire de De Dinter, d'a Thymo, de De Guyse, et de la plupart des autres écrivains que nous publierons. Si nous le faisons, nous ne pouvons prendre pour guide et pour modèle un écrivain plus respectable que Pline l'ancien, homme à la fois si docte et si judicieux, qui, avant de publier son ouvrage, qu'il dédia à Tite, fils de l'empereur Vespasien, publia une table, non moins utile que simple, de toutes les matières qui devaient être renfermées dans les 36 livres de son histoire naturelle. C'est par cette table qu'il la commence, et il a voulu qu'elle servît d'abrégé et de premier livre à tout l'ouvrage. Nous ne ferons donc pas mal d'en agir ainsi à l'égard des historiens que nous possédons, ou du moins à l'égard des plus célèbres d'entre ceux que nous nous proposons de mettre au jour. En les présentant d'abord ainsi comme découpés par chapitres et par sections, le lecteur judicieux sera bien plus en état de les connaître et de les apprécier; et les amateurs de notre littérature et de notre histoire pourront asseoir, dès à présent, leur jugement et leur choix; ils pourront, si j'ose parler ainsi, savourer d'avance les différens mets qu'on leur prépare. Pour nous, qui mettons toute notre gloire à seconder les vœux de nos littérateurs, nous espérons connaître aussi par ce moyen quels sont ceux de nos historiens qui, au jugement des personnes instruites et studieuses, doivent tenir le premier ou le dernier rang dans notre collection, quel ordre, en un mot, il nous convient d'y suivre, afin de satisfaire au goût et à l'empressement du public.

V. *Plinius Hist. Nat.*
lib. I.

REMARQUES.

REMARQUES.

A. (PAG. II.)

François-Gabriel-Joseph DU CHASTELER, naquit à Mons, le 20 mars 1744, de Jean-François, créé marquis Du Chasteler en 1725, et de Marie-Claire-Joseph Du Sart. Il mourut à Liège le 11 octobre 1783, à l'âge de 43 ans, après avoir épousé en secondes noces Catherine-Élisabeth De Hasselaer, douairière De Geelwinck, fille du bourgmestre d'Amsterdam. Feu M. Henri Delmotte a écrit sa biographie dans les *Archives du nord de la France*, IV, 104-123. Cette notice est bien faite et exacte; cependant on pourrait être trompé par la mention relative au mémoire sur l'évêque de Tournai Crasmer¹, dont il ne reste que quelques lignes d'analyse dans les *Mémoires de l'Académie*. On n'y dit rien non plus d'une satire fort peu spirituelle, mais rare et recherchée, intitulée : *Récueil des requêtes, placets et mémoires les plus intéressants* (sic), que l'on présenta à Sa Majesté Impériale Joseph II durant le voyage qu'il fit, dans ses Pays-Bas, en 1781. Sa Majesté Impériale Joseph II a fait insérer dans ce recueil l'apocalypse du bienheureux Jean, apôtre de la philosophie : *songe philosophique extraordinaire, que les censeurs ecclésiastiques de* (sic) *Pays-Bas, n'avaient pas laissé imprimer. A Vienne en Autriche, de l'imprimerie de la Cour, 1782, 83 pp. in-8°, sans les titres et l'avertissement.*

Le n° XIII a pour titre : *Le marquis De* (sic) *Chasteler, directeur de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, etc., à Sa Majesté Impériale Joseph II, etc., etc., etc.* Dans cette lettre, on fait jouer, en mauvais style, à M. Du Chasteler le rôle d'un prétendu esprit fort, bouffi de ridicule et d'impertinence. (*Voy. la Biogr. univ.*, Suppl.)

Avant de publier son édition de Gilbert, le marquis Du Chasteler en avait communiqué

¹ Note sur le vers 1078 de Philippe Mouskes, pag. 45.

le manuscrit aux auteurs du *Recueil des historiens français*, et c'est d'après ce manuscrit qu'ils insérèrent, dans leur XIII^e volume (pp. 542-580), jusqu'à l'année 1180, le commencement de la chronique, imprimée ensuite tout entière et séparément par les soins de ce seigneur.

Dom Brial (XYIII, xc) dit qu'on distingue dans cet écrit deux parties : la première, qui commence à l'année 1071 et finit en 1169, est proprement une introduction. A l'an 1170, l'auteur entame l'histoire de Baudouin V et la termine en 1195. Mais comme Gilbert parle de Richilde, qui commença à régner en 1080 ou environ, nous avons cru plus exact de placer à cette année le début de cet historien, plutôt qu'en 1071, où Baudouin II, surnommé *de Jérusalem*, succéda au comte de Hainaut.

Vossius ne savait pas si Gilbert avait écrit en *français* ou en latin, mais il ne le connaissait que d'après une citation de Jacques Meyer sur l'an 1071.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, contrairement à leur méthode de classer les écrivains par l'époque de leur décès, ont placé Gilbert dans le XII^e siècle. (*Voy.* tom. XII, 286, XV, 129-134.)

B. (PAG. V.)

Notice sur LUCIEN ou LUCIUS DE TONGRES et sur quelques autres écrivains du moyen âge.

On ne sait rien de la vie de cet écrivain, qui semble avoir été un de ceux qui ont le plus contribué à répandre les fables répétées par Van Vaernewyck et par d'autres¹, sans être toutefois, ainsi que le présume Paquot, l'inventeur de la suite chimérique des rois de Tongres, à laquelle M. le marquis De Fortia, malgré sa critique, se sent du penchant à ajouter foi.

Il n'a point écrit après le milieu du XIV^e siècle, puisque Jacques de Guyse, qui florissait alors, en a fait un fréquent usage, et il ne peut pas appartenir à un siècle plus éloigné que le XII^e, car les romans et chroniques en prose française ne remontent pas plus haut. D'ailleurs, Lucius parle du blason en véritable roi d'armes et comme d'une science dont les principes étaient déjà arrêtés².

M. De Roquefort, qui, j'en conviens, avait à s'occuper spécialement de poésie, aurait dû pourtant faire mention de ce romancier, mais il l'a totalement négligé, ainsi que Clairembaud, quoique poète français. Lucius, en revanche, est cité par l'auteur du *Fasciculus temporum*, par Amand De Ziericzee³, Marc Van Vaernewyck, P. Divæus et Gramaye, qui ne l'ont peut-être jamais consulté d'original et pouvaient n'en avoir connaissance que par les extraits de Jacques De Guyse.

¹ M. Raynouard, dans le *Journal des savans*, juillet 1831, et dans l'édition de Jacques De Guyse de M. le marquis De Fortia, X, 213. | ² Jacques De Guyse, I, 362, 364. | ³ *Chronica compendiosissima*, Antwerp., 1534, in-12, fol. 37, et peut-être encore fol. 27 et 33, où sont invoquées simplement les chroniques de Tongres; les passages rapportés par De Guyse sont plutôt relatifs à Belgis qu'aux Tongrois, dont il a consulté, entre autres historiens fabuleux, Rethmoldus; mais on sait que les uns disent que cette fameuse Belgis était Tongres, et les autres Bavai.

Paquot, après Valère André, a consacré à Lucius de Tongres une courte notice, et a voulu deviner l'âge où il a vécu par la qualité de son style, prenant pour du français de Lucius même celui du traducteur de Jacques De Guyse, dans l'édition abrégée de 1831.

En recourant à la deuxième édition de la *Bibliothèque historique de la France*, on serait exposé à tomber dans une autre erreur. En effet, à la table des auteurs rappelés dans ce grand et utile répertoire, Lucius de Tongres est désigné comme *cordelier*¹, mais en lisant la liste même, on s'assure que cette dénomination ne convient qu'à Amand De Ziericée, qu'on y appelle encore, par méprise, Amand de Zuyderzée.

Il est remarquable que la *Bibliothèque des manuscrits de la Belgique*, par Sanderus, ne mentionne qu'une fois l'*Histoire des Belges* de Lucius de Tongres, conservée in-folio, en 1648, dans le cabinet de Jean Le Comte, chevalier et seigneur de Jandrain, secrétaire des conseils d'État et privé².

Ce manuscrit contenait-il le texte complet de Lucius ou n'offrait-il que la réunion des fragmens disséminés dans Jacques de Guyse? Il nous est impossible de répondre d'une manière catégorique.

Ce n'est, au surplus, que ce dernier chroniqueur qui nous donne une idée de Lucius de Tongres. Il le nomme d'abord, avec Hugues de Toul, Nicolas Rucler et Clairembaud, ses autorités pour l'histoire des Belges, des Tongrois et des Tréviriens³, et il le place en tête de ces auteurs, ce qui ne prouve pas cependant qu'il ait observé l'ordre d'ancienneté, puisque, quelques lignes plus bas, il met après Sigebert de Gembloux, le faux Turpin, qu'il croyait contemporain de Charlemagne.

Dans un autre endroit⁴, il s'exprime en ces termes : « *Aliqui tractant dictam historiam (Belgensium) metricè satis subtiliter, ut Nicolaus Rucleri; alii rhythmicè sed vulgariter, ut Clarembaldus, qui et licet multa minus digesta conscripserit, tamen quamplurima vera et ad propositum aliorum historiographorum, in suis rhythmicis reliquisse videtur, licet enim nobis testimonium recipere etiam ab iis qui foris sunt. Alii dictam historiam tractaverunt prosaice, et hoc dupliciter. Nam alius in gallico prosam tenuit seriose, ut Lucius Tungrensis, qui solus videtur fuisse translator a latinis in grossum gallicum.....*

Ainsi Lucius de Tongres a écrit en mauvaise prose française, en prose grossière et d'un ton sérieux, la plupart des faits retracés par Nicolas Rucler, Clairembaud et même Hugues De Toul, moins raisonnable en cela que Hélinand, qui avait dédaigné les contes débités sur Belgis⁵, et il s'est borné à peu près au rôle d'interprète, d'où il suit qu'il n'a pas été *inven-tour*, comme l'a soupçonné Paquot.

L'histoire de Lucius se terminait avec la destruction de Belgis par Arioviste, qui, selon lui, fit la guerre aux Belges⁶.

Le nom qu'on lui donne, *Lucius Tungrensis*, indique-t-il décidément sa patrie? Jacques De Guyse a-t-il raison quand il affirme que Lucius a écrit son histoire dans la ville de

¹ Dans la table des cinq premiers volumes de l'édition de M. De Fortia, on confond Lucius, procureur romain dans la Grande-Bretagne, avec Lucius de Tongres, I, 179, V, 353. Entre autres inexactitudes de cette table, nous indiquerons *Rinchant* mis pour *Vinchant*, historien du Hainaut. | ² II, 131. | ³ I, 34. | ⁴ I, 76. | ⁵ Jacques De Guyse, I, 72. | ⁶ *Ibid.*, III, 116.

Tongres : *Lucius Tungrensis qui in Tungrensi civitate quam condidit historiam*, et plus bas : *Lucio ipso existenti in Tungrim, citra Rhenum* ¹. Tongres est une ville dont la langue naturelle n'est pas le français et où le français était totalement ignoré il y a quelques siècles. C'est peut-être en qualité d'étranger que Lucius aura écrit dans un français barbare : *in grossum gallicum*. Mais il n'est pas de nécessité que Lucius ait été de Tongres, et il se peut qu'ayant traité des Tongrois (si en effet telle fut son intention), ses plus anciens manuscrits aient porté pour titre *Lucius de Tongres*, latinisme usité jadis, et qui rend très-bien ces locutions *Tacitus de moribus Germaniæ*, *Lucius de Tungris*, *Lipsius de magnitudine romana*, etc. ; cela supposé, on aura pris le titre d'un livre pour l'indication de l'origine d'un individu.

Et pour pousser plus loin le scepticisme historique, Lucius de Tongres (*Tungrensis* ou de *Tungris*) n'est-il pas un pseudonyme ? Le nom de Lucius n'est point un nom usité dans les pays tudesques, il est même très-rare au moyen âge, et on ne se souvient guère parmi les écrivains que de *Luces Du Gast*, un des auteurs ou translateurs des romans de la Table-ronde.

Revenons à Jacques De Guyse.

A la page 80 du premier volume, il rapporte un fragment du sixième chapitre des *Histoires de Lucius, capitulo VI historiarum suarum*, où il parle de la fondation de Belgis par Bavo, prince de Phrygie et cousin de Priam. Cette histoire était donc divisée par chapitres.

A la page 229 du même volume et ailleurs, scrupuleux dans le choix des fictions qu'il présente pour des vérités, il préfère Lucius à Clairembaud et à Rucler, ce qui prouve que Lucius n'était pas le traducteur de ce dernier. Lucius aura probablement traduit ou imité au XIII^e siècle un roman latin du XII^e.

Il est vraisemblable que Jacques De Guyse, grand compilateur, s'il en fut, a copié la meilleure partie de Lucius de Tongres, comme il reproduit ensuite Gilbert presque tout entier, car le nombre des chapitres et des passages qu'il lui emprunte, en en avertissant le lecteur, est très-considérable, et il dit, en outre, lui-même ² *Lucius Tungrensis cujus historiam prosequor istis temporibus.....*, de sorte que, si cet auteur est définitivement perdu et s'il y a des amis des études historiques qui le regrettent, Jacques De Guyse leur offre de quoi les consoler. Quant à ceux qui, épris de l'ancienne littérature française, ne voient dans Lucius qu'un monument de la langue, leurs regrets n'ont reçu jusqu'ici aucun adoucissement ³.

C. (PAG. V.)

Notice sur Erodocus et Rucler.

Erodocus. Cet auteur est postérieur à l'an 1148, année où mourut Alvisé, d'abord chanoine de St.-Bertin, ensuite évêque d'Arras, attendu qu'il cite une lettre adressée à ce prélat par Robert, archidiacre d'Ostrevant ⁴. Il est vraisemblable qu'il appartient au XIII^e siècle. C'était

¹ De Guyse, III, 48. | ² *Ibid.* II, 52. | ³ Cette notice, à quelques changemens près, a été imprimée dans le *Bulletin de la société de l'histoire de France*, tom. I, octobre 1834, pag. 269, et parmi les notes de la seconde partie de notre *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, pp. 141-144. | ⁴ De Guyse, I, 174.

un géographe qui avait écrit un ouvrage cité plus d'une fois par De Guyse sous le titre de : *De descriptione regionum*, ou description du monde ¹. Barthélemi De Glanvill, dans son livre des *Propriétés des choses*, y a puisé, de son propre aveu ². De Guyse tire d'Erodoc son court chapitre des *Ruthènes* ³. Meyer l'appelle *Orodocus*, à propos du même peuple ⁴.

RUCLERUS, RUCLERI ou RUCLER (*Nicolas*). Suivant De Guyse, il avait traité l'histoire des Morins et des Flamands ⁵, en vers latins et non sans art : *aliqui tractant dictam historiam metricè satis subtiliter ut Nicolaus Rucleri*. Son poème (*Poetarium*) était divisé par chapitres et écrit en vers léonins. Le chapitre second commençait ainsi :

Rex fuit immensus quondam, qui nomine dictus
Bavo : de genere regis Priami fuit ille ⁶.

De Guyse en transcrit textuellement de longs passages ⁷ et l'invoque dans plusieurs circonstances, en faisant observer qu'il n'est pas toujours d'accord avec Lucius.

M. Raynouard trouve, dans un de ces passages, une allusion à la captivité de saint Louis, et en effet cette allusion paraît frappante ⁸.

La latinité annonce aussi un écrivain du XII^e ou du XIII^e siècle. Nous croyons Rucler du XIII^e.

Il est cité dans l'histoire des grands chemins de l'empire romain et dans Vredius. M. Le Maire a admis dans ses *Poetas minores*, cinq vers de Rucler, sur la ville de Trèves, quoique cet auteur n'appartienne en aucune manière à l'âge de ces poètes.

Plus anciennement, Molinet, au chapitre XLVI de ses chroniques, s'exprime ainsi : « Nico-
» laus Renclercq (Reucler) et autres vénérables docteurs autorisés, lesquels ont tissues et
» recoillies les très-merveilleuses histoires de la cité de Belges, récitent en leurs volumes,
» que, en l'an de la création du monde deux mille sept cent quatre vingt et trois, Abdon
» étant juge en Israël, Bavo, roy de Phrygie, cler astronome et de singulière dévotion aux
» dieux, cousin germain du roy Priam, son comilitant et frère d'armes, se partit de Troie
» bien accompagné, lorsque tout fut consommé en cendres; et, après avoir souffert maints
» dangereux périls de mer, il descendit selon le Rin, par le conseil du dieu Jupiter, et, tirant
» vers occident, s'arresta au pays de Hainaut, etc. ⁹ » Le poème de Rucler n'était qu'une
amplification de cette donnée fabuleuse.

Cependant si l'histoire des temps anciens, dont ces auteurs parlent, n'a rien à gagner à leur lecture, celle de l'époque où ils ont vécu peut s'éclaircir par les allusions qu'ils y font involontairement, et par les anachronismes qu'ils commettent. Ainsi les peintres, les architectes et les sculpteurs en étudiant les miniatures du moyen âge, où sont représentés des Grecs et des Romains, n'apprennent rien sans doute sur le costume et les mœurs de Rome et de la Grèce, mais y trouvent des images vivantes des siècles féodaux.

¹ De Guyse, I, 74. | ² *Ib.*, 156, 168, 160. | ³ *Ib.*, 174. | ⁴ *Flandricarum rerum*, tom. I, fol. 6. | ⁵ De Guyse, I, 34. | ⁶ *Ib.*, I, 78. | ⁷ I, 228, 374; III, 84, 226. | ⁸ *Journal des savans*, juillet 1831; éd. de Jacq. De Guyse, X, 315. | ⁹ J.-A. Buchon, *Collection des chron.*, etc., XLIV, 90.

CLAIREMBAUD. Il en a été question plus haut. Il avait écrit l'histoire des Belges en vers français, et cela avec négligence. C'était sans doute un étranger, ainsi que Rucler, puisque en parlant d'eux, De Guyse dit qu'il n'est pas interdit de recueillir le témoignage des écrivains qui ne sont pas du pays : *Licet enim testimonium recipere etiam ab iis qui foris sunt* ¹. Clairembaud dans ses rimes, *in suis rignatibus* ², de même que Rucler, différait de Lucius, sur certains points ³.

D. (PAG. VI.)

Foppens croyait que l'ouvrage d'a Thymo avait péri par le feu lors du bombardement de Bruxelles en 1695, ou qu'il avait été volé. Paquot, *Mém. Litt.*, dit également que depuis cette époque il ne s'est plus retrouvé. Cependant, vers 1774, après la publication des ouvrages de ces deux auteurs, les trois volumes ont été retrouvés dans le grenier de l'hôtel de ville, sous un tas de papiers. M. S. De Valeriola, alors échevin et depuis bourgmestre de Bruxelles, obtint la permission de les transporter dans sa maison pour les faire copier sous ses yeux, et deux autres copies en ont été faites ensuite, l'une sous les yeux de M. Des Roches, pour l'Académie de Bruxelles, et l'autre à Anvers, par M. l'évêque De Nelis, pour la collection de ses monumens historiques. Ces trois copies sont les seules qui existent.

M. De Valeriola n'a pas fait copier les trois volumes d'a Thymo d'un bout à l'autre, comme ils sont écrits dans le MS. original, mais il en a séparé les différens articles qu'ensuite, d'après un ordre particulier, il a distribués dans six volumes de la manière suivante :

Tom. I. Première partie. *Souverains des Pays-Bas avant et depuis l'érection du duché de Lothier et de Brabant en fiefs de l'Empire.* — 2^e partie. *Des ducs de Lothier et de Brabant.*

Tom. II. *Province du Brabant.*

Tom. III. *Actes concernant les États, villes, bourgs et villages, voisins du Brabant.*

Tom. IV. *Pièces antiques regardant la ville de Bruxelles, tirées d'a Thymo (sic) et d'autres anciens livres, mises en ordre chronologique par S. De Valeriola.*

Tom. V. *Clergé des Pays-Bas.*

Tom. VI. *Lois ecclésiastiques, synodales, civiles, tant générales que particulières, municipales et autres tirées d'a Thymo (sic) et d'autres archives de la ville de Bruxelles.*

Cet exemplaire appartenait, en 1777, à M. De Valeriola, bourgmestre de Bruxelles.

M. le marquis Visconti d'Arconati l'acquit après sa mort, et le donna, en 1810, à M. Malaise, chef du bureau des finances de la ville de Bruxelles.

M. Van De Velde, de Bruxelles, grand amateur de livres, l'acheta dans une vente publique, le 2 août 1818.

M. Van Hulthem l'a acheté, dans une autre vente publique des livres précieux de cet amateur, le 20 mars 1823.

¹ De Guyse, I, 78. | ² I, 266. | ³ I, 229.

E. (PAG. IX.)

Notices sur Meyer.

Jacques MEYER, ou plutôt *DE MEYER*, ou *MEYERE*, est le meilleur des historiens belges proprement dits. Il naquit le 17 janvier 1491, à Vleteren village de l'ancienne chàtellenie de Cassel, en Flandre, à deux lieues de Bailleul, ce qui l'a engagé à se nommer quelquefois *Baliolanus*. Ferri de Locre dit que son père s'appelait Brandier (*Brandarius*) et sa mère Martine. Ayant fait ses humanités dans son pays, il alla étudier en philosophie et en théologie à Paris. De retour en Flandre, il y prit les ordres sacrés et se fixa d'abord à Ypres, ensuite à Bruges où il ouvrit une école qui acquit de la célébrité. Ses longs services comme instituteur ne lui valurent qu'un bénéfice simple dans l'église collégiale de Saint-Donat. Son âge avancé ne lui permettant plus de continuer ses pénibles fonctions, il accepta la cure de Blanckenberg, gros village sur la mer, peu éloigné d'Ostende, et il conserva ce poste modeste jusqu'à la fin de sa vie. Il avait 61 ans lorsqu'une fièvre maligne l'enleva à Bruges, le 5 février 1552. Son corps fut enterré à Saint-Donat. Paquot transcrit trois épitaphes composées en son honneur, une en flamand et deux en latin. Les poésies latines d'Arnold Laurent de Berchem (Anvers, 1560), présentent (pp. 40-41) une pièce intitulée : *Flandria Jacobi Meyeri chronographi sui mortem dolens*.

Jacques De Meyer se consacra uniquement aux lettres dont il hàta la renaissance dans sa patrie; il s'appliqua surtout à l'histoire de la Flandre. Ses connaissances, son zèle, son noble caractère lui méritèrent l'estime de Desputère et d'Érasme, ainsi que d'autres gens de lettres distingués. Avec des moyens bornés il fit des choses surprenantes. Sa bibliothèque devint considérable, mais ne se contentant pas de consulter les livres imprimés, il fouilla les dépôts d'archives où il était alors très-difficile de pénétrer, et se procura quantité de manuscrits; il voyagea aussi pour s'assurer par lui-même de la vérité des faits. En mourant, il institua héritier de tout ce qu'il possédait son neveu Antoine De Meyer, qui n'a pas cultivé les lettres sans succès. Voici la liste des ouvrages de Jacques De Meyer :

I. *Flandricarum rerum tomus X. Brugis, Hubertus Crocus, 1531, in-4°, item, Antv., Guill. Vorstermannus, 1531, in-12*. On lit à la fin de cet ouvrage : *finis primæ decadis*, ce qui montre que l'auteur avait dessein de le continuer. Il contient le fond de ses recherches, et quoiqu'il n'annonce pas une critique bien sûre, quand il s'agit des premiers temps, il offre des détails curieux sur les mœurs et la géographie. On y voit que Meyer n'épargnait rien pour s'instruire. Ainsi, par exemple, il s'autorise de ce que Louis Vivès avait ouï conter aux anciens Brugeois de l'origine du Franc; ailleurs il cite une lettre que lui avait écrite Judocus Badius; il s'appuie du témoignage de Jacques de Guyse, de celui des chroniques de Saint-Bertin, de Saint-Bavon, etc.; et allègue les Antiquités de Flandre, de Wielant, que lui avaient communiquées Pierre Zuutpen de Cassel et Jacques Van Pours.

II. *Bellum quod Philippus, Francorum rex, cum Othone Augusto, Anglis Flandriaque gessit, annis abhinc CCC. Antv., Martin. Cæsar, 1534*. C'est un fragment de la *Philippide* de Guill. Le Breton, fragment que Meyer avait trouvé à Bruges, et auquel il fit des corrections pour le rendre plus latin. Il y joignit quelques poésies latines fort médiocres de sa façon. Dom

Brial en énumérant les éditions du poème de G. Le Breton, passe sous silence celle de Meyer. *Recueil des Historiens Français, XVII*, 117.

III. *Hymni aliquot ecclesiastici, meliores redditi, item carmina pia, etc. Lovan., Rutgerus Rescius, 1537, in-12.* Les Hymnes ont été insérées dans les *Preces ecclesiasticæ* de George Cassandre; Paquot trouve la correction qu'en a faite Meyer fort inférieure à celle des bréviaires de Rome et de Paris. Guy Le Fèvre de la Boderie, dans ses *Hymnes ecclésiastiques selon le cours de l'année*, publiées en 1578, puis en 1581, Paris, in-16, a inséré la traduction de trois hymnes de Jacques Meyer, la première pour la fête de la transfiguration, la seconde pour la visitation de la sainte Vierge et la dernière pour la fête de saint Nicolas.

IV. *Chronicorum Flandriæ... opus. Norimbergæ, Joan. Petreius, 1538, in-4°.* Cette édition, qui ne va que depuis 445 jusqu'en 1278, est accompagnée d'un privilège de Charles-Quint fort remarquable, en ce qu'il oblige l'auteur à supprimer une des parties les plus précieuses de son ouvrage, savoir les chartes et privilèges dont il l'avait enrichi, de peur sans doute que la connaissance de certains droits, en se répandant, ne fit germer des idées d'indépendance ou de mécontentement. Meyer augmenta ensuite son histoire, la corrigea et la continua jusqu'en 1447, c'est-à-dire jusqu'au temps de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne. Elle a paru ainsi, par les soins d'Antoine De Meyer, son neveu, sous ce nouveau titre : *Commentarii seu annales rerum Flandricarum, libri septendecim, Antv., Joan. Graphæus, 1561, in-fol.* — Réimprimée à Francfort dans la Collection d'Historiens belges, dédiée par Sigismond Feyerabend, en 1580, à Philippe De Reiffenberg, lieutenant-général de l'électorat de Trèves. — M. Weiss, dont nous avons chaque jour l'occasion d'admirer l'érudition choisie et variée, a écrit dans la *Biographie universelle* que la chronique de Flandre a été continuée par Antoine Meyer. Mais quoique Antoine ait donné l'édition de 1561, loin de rien ajouter au manuscrit original, il en a retranché, déclare-t-il lui-même, sur l'avis de Jean Hantsamus et de Pierre Libbus, quelques digressions que la liberté d'opinion familière à l'auteur rendait probablement dangereuses à l'éditeur. Peut-être les a-t-il remplacées par des réflexions qui ont concouru à attirer à Jacques De Meyer l'accusation de partialité. Le censeur J. Hentenius fit de nouvelles coupures, et c'est à lui, sans doute, que l'on doit la suppression de l'éloge d'Érasme, amené d'une manière si naturelle dans la première édition, car Hentenius n'aimait pas Érasme; l'on conserve même de lui à la Bibliothèque de Bourgogne une censure détaillée des œuvres du philosophe de Rotterdam, reproduite presque en entier dans le rare index du duc d'Albe, et dont nous avons publié un extrait dans les *Notices et extraits des manuscrits*, etc. Le même Hentenius a apposé à la fin des annales de Meyer, ce certificat qui prouve qu'il s'était permis des altérations sensibles : *Digni sunt hi libri XVII Annalium Flandricorum Jacobi Meyeri, sic a me correcti, qui prælo tradantur; ita assero ego F. Joannes Hentenius.*—Des gentilshommes flamands, craignant sans doute que leurs noms ne fussent compromis, se montrèrent encore plus difficiles qu'Hentenius, et traversèrent de tout leur pouvoir la publication des annales de Meyer.

M. De Godefroy de Lille, fils du dernier archiviste de la Chambre des Comptes de cette ville, nous a confié qu'il se proposait de traduire cet ouvrage en français. C'est un travail qui nous avait été conseillé il y a long-temps au sein de l'Académie.

Le père Lelong, Duclos et la plupart des écrivains français traitent Meyer avec dureté, ce

qui provient de ce qu'il aimait peu la France, toujours empressée à fomentier des troubles en Flandre et à spéculer sur les malheurs de cette province. Cependant il a trouvé des défenseurs même en France, tels que l'abbé De la Motte. Au reste, il se proposait de retoucher son ouvrage, quand la mort le surprit, et sur son manuscrit il avait tracé ce vers de sa propre main :

Optime, postremam, lector, desidero limam.

Meyer avait laissé dix volumes de notes et de recherches lesquels ne furent malheureusement pas retrouvés. Son petit neveu, Philippe De Meyer, fils d'Antoine, continua les *Annales de Flandre* depuis 1477 jusqu'en 1617. Ce supplément, divisé en 10 livres, se conservait à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Ferri de Locre et Jean Buzelin en ont fait usage.

Parmi les sources auxquelles a puisé Jacques Meyer, et sur lesquelles s'est étendu M. Warnkœnig, il en est une remarquable par sa rareté, et qu'un savant allemand nous a fait connaître, c'est l'historien que Meyer appelle *Minorita Gandensis*. Or, sa chronique a paru en 1823 à Hambourg, dans un programme académique de M. le professeur Ch. Fréd. Aug. Hartmann, qui l'avait trouvée à la bibliothèque de cette ville, laquelle est confiée à ses soins. Ce morceau fort curieux, composé par un contemporain, forme 48 pages in-4°, avec un *fac-simile d'écriture*. Comme il est extrêmement difficile de se le procurer, M. Warnkœnig¹ le réimprimera avec les Chroniques de Flandre, qui feront partie de la collection rédigée par la commission d'histoire de Belgique. — Sur Meyer, consulter le *préliminaire* de ses *Annales*, 2^e édit. — Locrii Chron. Belg., 557 et 687. — Sanderi Flandr. III. ult. edit., II, 412, III, 289. — Sweertius, 367, 368. — Val. Andr., 421, 422. — Paquot, in-fol., II, 34-36, 38. — *Bibl. Hist. de la Fr.*, III, 636. — MM. Ch. Du Rozoir, dans les *Mém. de la Société d'Émulation de Cambrai* pour 1827, p. 85, et M. Em. Dubos, dans les mêmes mémoires pour 1818, p. 181. — Notre Essai sur la statistique ancienne de la Belg., 1^{re} partie, p. 10, 2^e partie, p. 82. — *Bulletin du Bibliophile*, Paris, Techener, 1835, n° 15, pp. 15-16. — Warnkœnig, *Fland. st. und Rechtsgeschichte*, I, 34-60, et la traduction de cet ouvrage. — *Histoire des ducs de Bourgogne* par M. De Barante, avec des remarques par D. R., I, 83-87. — *Bulletin de la société de l'histoire de France*, tom. 11, juin, 1835, pp. 222-226.

F. (PAG. X.)

Notice sur P. Divæus.

Pierre Van Dieve ou Divæus, vit le jour à Louvain, en 1536. Son père descendait des anciens seigneurs du village dont il portait le nom, et qui dépendait de la baronnie de Rotse-laer. Sa mère, Marie Heyme, appartenait comme lui à une de ces *sept familles* ou *lignages* de Louvain, qui jouissaient des honneurs du patriciat, transmissibles, par alliance, à tous les degrés, et dans lesquelles il fallait nécessairement être admis pour arriver aux magistratures

¹ Depuis que cette notice a été écrite, M. Warnkœnig a quitté la Belgique pour retourner dans sa patrie. M. l'abbé De Smet s'est chargé de surveiller l'impression de la fin du *Corpus Chronicorum Flandriae*.

municipales. Il est assez remarquable que Bruxelles ait eu aussi sept familles patriciennes, et qu'Anvers ait affiché la même prétention, quoique, dans cette ville, ces familles ne pussent réclamer aucun privilège. Les sept principales maisons du Gévaudan se vantaient d'une origine fabuleuse. Malmedy et Augsburg étaient fières également de leurs sept familles, et l'on pourrait citer d'autres exemples de cette coutume, sur laquelle on trouve quelques éclaircissemens dans l'histoire romaine de Niebuhr, ainsi que dans celle des villes de Hulmann.

Les Van Dieve portaient d'argent à deux fleurs de lis au pied posé de sable, une sur le deuxième quartier en chef, et l'autre en pointe, au franc quartier de gueules.

Divæus étudiait avec ardeur les humanités à l'université de Louvain, lorsqu'il en fut arraché, au commencement de ses études, et à peine sorti de l'adolescence, pour se livrer à des occupations presque mécaniques. Il ne fut cependant pas perdu pour les lettres, car son père étant décédé en 1560, il fut choisi pour greffier¹, l'année suivante, par le magistrat, qui lui assigna un traitement de 60 florins. Cette somme, aujourd'hui si modique, fut successivement augmentée jusqu'à 150 florins, après qu'en 1565 il eut été chargé de rechercher et de mettre en ordre les privilèges de la ville.

Ce travail le mit à même d'acquérir des connaissances historiques précieuses. Il avait d'ailleurs, par une application soutenue, suppléé à ce qui manquait à son éducation, et son activité personnelle s'était trouvée puissamment stimulée par le mouvement général des esprits, à une époque où la Belgique déployait les plus grandes ressources politiques et intellectuelles.

Pendant la pacification de Gand, conclue en 1576, l'engagea à se démettre de ses fonctions, dans lesquelles il fut remplacé par Michel Vander Heyden. Les troubles civils ayant fait des progrès, il embrassa le parti des États et mena quelque temps une vie errante. En 1580, il était conseiller de guerre au gouvernement des États, assemblés à Anvers, et c'est en cette qualité que, cette année, il eut commission de s'entendre avec les députés de Malines, sur la demande des aides et subsides. Pendant cette même année, Malines ayant été prise par les Anglais et les confédérés, Divæus en fut créé *pensionnaire* ou *syndic*. Mais il n'occupa que peu de temps ce poste honorable. Frappé en 1581 d'une maladie mortelle, il eut à peine le temps de dicter, le 1^{er} novembre, un testament approuvé par sa femme Marie Vanden Eynde, et il expira immédiatement après, sans avoir achevé sa quarante-sixième année. Il fut enterré dans l'église de St.-Rombaud.

De la femme que nous venons de nommer, il avait eu sept enfans, cinq filles décédées avant leur père, et deux fils qui lui survécurent. Corneil Van Dieve, écuyer, seigneur de Tendale, mort en 1632, fut enterré à St.-Jacques de Louvain, dans la chapelle de St.-Hubert, où se voit le beau tableau de Crayer, représentant ce saint². François Van Dieve, né à Louvain en septembre 1568, entra à l'âge de treize ans chez les chanoines réguliers de St.-Martin et devint sous-prieur de cette maison, puis directeur du couvent de Béthanie, à

¹ En flamand *clerk van den register*. | ² Corneil Van Dieve épousa Catherine Vanden Zande; il en eut Gérard-Aloys, seigneur de Tendale. Celui-ci épousa Anne Appelmans, et fut père de Guillaume-Antoine, dont il sera question tout à l'heure. Guillaume-Antoine mourut le 23 juillet 1764, et son frère aîné, Grégoire-Laurent, le 20 novembre 1729.

Malines. Il mourut en 1612, ayant dirigé les religieuses de cette maison durant deux années.

Divæus fit constamment preuve d'un esprit éclairé et obtint l'estime de plusieurs hommes distingués de son temps, entre autres de Juste Lipse, qui avoue lui avoir plus d'une obligation. Dans une lettre à Pierre Pithou, Lipse rapporte des corrections de ce littérateur aux panégyriques anciens, publiés par Beatus Rhenanus. Dans une autre lettre à Philippe De Lannoy, il cite une de ses conjectures sur un texte de Tite-Live. C'est à Divæus qu'il adresse plusieurs de ses *Questions épistolaires* qui ont rapport à la littérature ancienne; enfin, dans son ouvrage sur Louvain, il déclare avoir profité de ses écrits. Haræus invoque pareillement son autorité. Tous ses écrits, d'un style clair et sans prétention, et rédigés avec beaucoup d'exactitude et de critique, n'ont paru, excepté un seul, qu'après sa mort.

I. *Rerum Brabanticarum libri*, publiés en 1610, avec quelques changemens, par Aubert Le Mire (Anvers, Henri Verdussen, in-4°), mais prêts à être imprimés dès 1562, ainsi que Divæus l'atteste lui-même, ajoutant qu'il avait consacré beaucoup d'années à ce travail, sans épargner ni peine ni dépense, pour tirer des archives des villes et des monastères les matériaux qui lui étaient nécessaires. M. De Nelis lui a rendu pleine justice¹.

La première partie du catalogue de J.-B. Verdussen (1776), p. 222, n° 14, porte cet article : *Petri Divæi antiquitates Brabantia, accedit ejusdem historia Brabantia MS.* « *Opus hoc anno 1503 (c'est une faute d'impression, lisez 1562) a Petro Divæo compositum, multum differt ab editione Miræi : additæ sunt et huic codici MS. variæ Caspari Gevartii notæ.* » Un rapport manuscrit du savant Des Roches, à l'Académie de Bruxelles, sur la bibliothèque de Verdussen, confirme le contenu de cette note.

II. *De Gallia Belgicæ antiquitatibus liber I, statum ejus quem sub Romanorum imperio habuit, complectens.* Cet ouvrage, dédié à Charles-Philippe De Croy d'Havré, est le seul qui ait vu le jour du vivant de l'auteur. Il parut chez Plantin, en 1565, *ibid.*, 1584, in-4°. Il a été inséré dans la *Germania illustrata*, I, 668; dans le *Schardius redivivus* (Giessæ, 1678), I, 354, ainsi qu'au tome 1^{er} du *Schardius de Francfort*, 1556, in-fol., et avec la description de la Germanie inférieure, de B. Pirckheimer, Anv. 1585, in-8°, etc. Ce premier livre était suivi d'un second qui n'a point été imprimé, et qui présentait l'état de la Belgique sous les Francs. Miræus (*Dipl. Belg.*, lib. I, c. xix, note 5), F. Sweertius (*Ath. Belg.*), Pierre Scriverius (*Epist. ad Isacium*, 12 nov. 1609, in *A. Mathæi Analect.*, II, 387), en ont eu connaissance. Paquot avait fait tous ses efforts pour le retrouver, mais il ne put en venir à bout. Sanderus, d'après Miræus, le cite comme étant dans la bibliothèque publique d'Anvers, en 1609, et c'est sur son témoignage qu'en parle la *Bibliothèque historique de la France*, n° 39, 282.

III. Peu après, Divæus composa *Rerum Lovaniensium*, lib. IV, imprimés pour la première fois par Paquot, dans un recueil in-fol., intitulé : *Petri Divæi opera varia*, Lov. 1757, fig., et où le traité précédent se trouve reproduit. Paquot se servit de deux manuscrits, dont l'un provenait de Divæus lui-même, et qu'il compléta autant qu'il put, principalement en mettant à contribution un manuscrit de Guillaume Boone, qui fut aussi greffier de Louvain. Il se plaint de n'avoir pu faire davantage, faute de loisir, et parce que les archives de la ville

¹ *Prodromus*, etc.

n'étaient pas d'un assez facile accès pour lui, quoiqu'il fût professeur de l'université. Les *Res Lovanienses*, sont en manuscrit à la bibliothèque de Bourgogne, n^o 4488, 7395.

Le catalogue de cette bibliothèque marque de plus, sous le n^o 4501, *Divæi catalogus Scabiorum Lovaniensium*, ab anno 1187. Paquot n'a pas négligé ces renseignemens domestiques.

Le même catalogue indique sous le n^o 5029 : *Divæi Bellum Grimberganum*.

IV. *Annalium Lovaniensium lib. VIII*, publiés par Paquot dans le recueil mentionné plus haut, d'après deux manuscrits; l'un copié par Guillaume-Antoine Van Dieve, petit-fils de l'auteur et secrétaire de la ville de Louvain, sur l'exemplaire de l'abbaye d'Everbode; l'autre communiqué par J.-B. Verdussen. Paquot y a ajouté un supplément contenant des *Fasti consulares*, jusqu'à l'année 1756 inclusivement.

Il y avait en outre dans la bibliothèque de Verdussen, une traduction flamande de ces annales, avec des corrections par Guillaume-Antoine Divæus. Ce MS. autographe est passé dans la bibliothèque de l'université de Louvain.

Les *Annales Lovanienses* vont de 240 à 1507. Au commencement l'auteur exprime une opinion qui ne peut manquer d'être adoptée avec empressement par ceux de nos antiquaires qui aiment à découvrir dans nos romans du moyen âge et dans nos fabuleuses chroniques, un écho affaibli ou altéré des chants des bardes, un reflet plus ou moins fidèle des monumens primitifs de notre histoire. *Porro*, dit-il, *quanquam ea quæ Guisianus, Mariusque de origine omnium Belgarum, et Castregatensis de initiis Brabantinorum scripsere, ejusdem modi sint, ut non omni ex parte fidem mereantur, quod a Romanorum historiis nimium dissentiant : tamen non nihil antiquitati et rei a majoribus constanter traditæ tribuendum est. Exstant enim passim chronica manuscripta, nosque unum alterumque vidimus ante trecentos, ut apparebat, annos conscriptum (ex quibus supra nominatos scriptores sua desumpsisse verosimile est) quæ Tungrorum ac Belgarum antiquitates rhythmis vernaculis complectebantur... Romanorum sane non omnes exstant scriptores qui de nobis scripsere; qui exstant multa odio externarum gentium suppressere. Germanis Gallisque in usu non fuit sua scripto mandare, aut si fuit, Hunnorum aut Normannorum depopulationes omnia monumenta perdiderunt. Quid mirum pauca atque ea incerta, ad nos pervenisse?*

C'est pour fixer les doutes à cet égard, qu'au sein de l'Académie de Bruxelles, nous avons mis au concours un mémoire sur les ressources que peuvent offrir les écrivains du moyen âge pour l'histoire de la Belgique, avant et sous les Romains. Il nous semble que M. Schayes a résolu cette question d'une manière satisfaisante.

Les ouvrages suivans de Divæus sont perdus ou ignorés du public :

V. *De Henrici Lucemburgii imperatoris rebus gestis*. Divæus parle de cet ouvrage à la fin du livre VII de ses *Annales du Brabant*.

VI. *De Ducibus Brabantiæ*. Mention dans le même ouvrage, lib. I, c. 3.

VII. *De Godefrido-Barbato ejusque posteris*. Mention au même chapitre.

VIII. *Rerum Germanicarum commentarii*. Ibid., lib. II, à la fin.

IX. *Liber de legibus Brabantiæ*. Ibid., lib. X, à la fin.

Gérard-Dominique De Azevedo-Continho-y-Bernal, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame-outre-Dyle, à Malines, est auteur d'un ouvrage inédit, que Paquot a consulté et qui a pour titre : *Elogium sive synopsis vitæ Petri Divæi, historici in Belgio celeberrimi : accedit*

narratio brevis de ejusdem posteris. Ce manuscrit se trouve actuellement dans le cabinet du respectable archiviste de Malines, M. Gysseleers-Thys.

(Voyez les Préliminaires de *P. Divæi opera varia.* — Pontus Heuterus *de veterum ac sui sæculi Belgio*, lib. I, c. 9. — Abr. Ortelius, *ad finem sui ITINERARII.* — J. Lipsii *opera*, I, 154, 176, 207, 217, III, 753, 755, 772. — Fr. Sweertii *Athen. Belg.* — Val. Andr. et Foppens, *Bibl. Belg.* — Aub. Le Mire dans l'épître dédicatoire à l'archiduc Albert, au devant des *Annales du Brabant*, de Divæus. — Sanderus, *Bibl. Belg. MS.*, I, 251. — *Septem tribus patriciæ Lov.*, 1754, in-12, pp. 23, 40, 67, 68, 131, 155. — *Bibl. hist. de la Fr.*, 39221, 39281, 39282. Suppl., 13396, 39491. — *Biogr. univ.*, XI, 426. — *Bulletin de la société de l'hist. de Fr.*, II, 390-395; 520, note 1).

G. (PAG. XXXI.)

Nous avons fait une notice sur le chancelier Christyn, pour le supplément de la *Biographie universelle* et nous en parlerons avec étendue dans notre *Bibliothèque historique de la Belgique*.

H. (PAG. XXXII.)

Notice sur Jacques de Hemricourt.

Jacques DE HEMRICOURT fut lié avec Jean Le Bel dont nous consignons également la notice dans cet ouvrage. Son véritable nom de famille était *Tomboir*¹. Adam Tomboir avait pour père un paysan du village de Hemricourt ou Remicourt, dans la Hesbaie. Comme il était quelque peu clerc, Thomas, seigneur du lieu, lui confia l'administration de son château de Lantremange, et sa fille cadette, Marie, lui accorda plus encore; elle lui donna sa tendresse, elle lui livra sa personne. Pour se dérober au ressentiment du sire de Hemricourt, les deux amans se réfugièrent dans la ville de St.-Trond, où ils reçurent la bénédiction nuptiale. Au bout de deux ans, ils parvinrent, par l'entremise de quelques amis, à apaiser leur père, qui, désarmant son orgueil féodal, les admit dans son noble manoir; il rendit à Tomboir l'emploi qu'il y exerçait auparavant, mais il s'opiniâtra à ne rien donner à sa fille. Adam cependant quitta le nom de Tomboir pour prendre celui de Hemricourt, qu'il transmit à ses descendans. Son fils, Thomas, qu'il envoya étudier à Paris, fit de très-grands progrès dans la jurisprudence, et exerça avec succès la profession d'avocat à Liège. Celui-ci eut deux filles et sept fils, entre autres, Thomas, marchand de vin et bourgmestre de Liège, et Gilles, secrétaire des échevins de la même ville, où sans doute naquit, en 1333, Jacques, notre historien, dont la mère était Ide D'Abéc, issue de l'ancienne maison de Dammartin.

Jacques de Hemricourt obtint aussi la charge de secrétaire des échevins, de 1360 à 1376, celle de mayeur en féauté, pour Rasse de Waroux, en 1372, et devint bourgmestre en 1390,

¹ La *Biographie universelle*, XX, 42, imprime Tomboit.

sous Jean de Bavière. Il se maria deux fois , et non trois , comme le dit Loyens ¹ ; la première avec Françoise , fille de Pierre Mission , honnête drapier liégeois , dont il eut un fils nommé Gilles , décédé en 1382 ; la seconde avec Agnès , fille de Véri de Coir , seigneur de Ramioul , chevalier , dont il n'eut point d'enfans et qui mourut en 1397. Veuf de cette dernière , il demanda à être reçu parmi les chevaliers de saint Jean de Jérusalem. Son désir exaucé , il se contenta de pratiquer la règle , sans participer aux bénéfices de l'ordre.

Si l'on s'étonne que ce titre de chevalier ait été conféré à un homme d'extraction masculine roturière , on pourra citer plus d'un exemple de cette dérogation aux usages ordinaires. Un des plus piquans est celui que raconte Geoffroi , prieur de l'abbaye de Vigeois , dans le Limousin. Un jour Guillaume IX , comte de Poitiers et duc d'Aquitaine , vint surprendre à l'improviste Ebles , vicomte de Ventadour , dans son château , avec cent chevaliers. Celui-ci s'apercevant qu'on veut l'humilier , fait donner promptement à laver à ses hôtes. En même temps ses domestiques s'étant mis à parcourir les maisons du bourg , enlèvent toutes les viandes qu'ils y trouvent et les apportent à la cuisine du château ². C'était par hasard un jour de fête où chacun se régalaient de poules , d'oies et d'autres volailles ; ils en amassèrent tant qu'ils eurent de quoi faire un repas qu'on eût pris pour le festin de noces d'un grand prince. Ce ne fut pas tout. Vers le soir , arrive un paysan conduisant une charrette traînée par des bœufs , sans que le vicomte l'eût mandé , et il se met à crier : *Que les gens du comte de Poitiers apprennent comment on délivre la cire dans la cour de monseigneur de Ventadour!* En disant ces mots , il prend une coignée ; et fait tomber à terre une quantité prodigieuse de formes de cire , la plus belle et la plus pure qu'on pût voir. Alors le villageois , sans mettre beaucoup d'importance à ce qu'il venait de faire , reprend son char , et retourne à la métairie de Malmont , d'où il était venu. Cette magnificence étonna beaucoup le comte de Poitiers , qui , depuis , faisait partout l'éloge du bon ordre qui régnait dans la maison du vicomte. Ebles ne laissa pas sans récompense l'action du villageois : il lui fit don de la métairie de Malmont pour lui et pour sa postérité. *Ses enfans acquirent l'honneur de la chevalerie* , et sont aujourd'hui , dit Geoffroi , les neveux d'Archambaud de Solignac et d'Audouin , archidiacre de Limoges ³.

Hemricourt avait été attaché à Henri De Fexhe , mais il ne dit pas en quel temps : *car je estois à ses dras et à ses bins fais*. C'était peut-être dans son noviciat d'écuyer ⁴.

Il mourut dans un âge fort avancé , le 18 décembre 1403 , et fut enterré à Liège , dans la *chapelle des clerks* ⁵ , où on lui dressa un tombeau avec son effigie qui a été gravée , et l'épithaphe suivante : *Chi gist messires Jakes de Hemricourt , chevalier de l'ordene Sains Johan de Jhlem , ki en ses reufcies et anciens jours entra en la dure religion sur son propre patrimoine sans prendre les binfai de celi et trespasat l'an de grace MCCCC et trois le XVIII jour el mois de decem.*

Ses armes sont d'argent au sautoir de gueules , brisées en cœur d'un écu d'argent à la croix d'azur.

¹ *Recueil héraldique des bourgmestres de Liège* (avec les suppl. de Ophoven , pag. 164. | ² On croirait que Walter Scott a eu cette anecdote présente à l'esprit dans un des chapitres de la *Fiancée de Lammermoor*. | ³ *Hist. litt. de la Fr.*, XIV, 342. | ⁴ Pag. 46. | ⁵ Paquot dit que c'était une chapelle de la cathédrale , mais ce lieu était distinct de l'église de St.-Lambert , quoiqu'il n'en fût pas éloigné.

Nous avons de lui :

I. *Miroir des nobles de Hasbaye* (Bruxelles, E.-H. Fricx, 1678, in-fol., fig.); des exemplaires portent la date de 1715, mais le titre seul en a été changé. Le texte est accompagné d'une version française qui, dans plus d'un endroit, le défigure au lieu de l'éclaircir. Cette édition a été publiée par un sieur de Salbray, précepteur du fils du comte de Marchin, chevalier de la Jarretière et maître-de-camp-général des armées des Pays-Bas, auquel il l'a dédiée. Salbray annonce qu'il a eu entre les mains le manuscrit original avec une copie datée de 1486, et il avoue qu'il n'est venu à bout de les déchiffrer qu'avec le secours d'un abbé Massart, liégeois, ayant quelque teinture de l'ancien langage. Cette coopération ne l'a pas empêché d'altérer son texte et de tomber dans de grossiers contre-sens¹. Les *Recherches historiques sur l'histoire de la principauté de Liège*, par le baron de Villenfagne, contiennent une lettre où ce savant prouve que le *Miroir des nobles de Hasbaye* est tronqué, et qu'il n'est point, malgré l'assurance de Salbray, parvenu jusqu'à nous tel qu'il est sorti des mains de son auteur. Il eût sans doute été plus complet dans l'édition qu'en préparait l'habile héraldiste Christophe Butkens, qui se proposait de le mettre en lumière avec une préface, des notes, un supplément, et dont M. J.-B. Verdussen, échevin d'Anvers et membre de l'Académie, possédait le manuscrit, qui est passé dans la bibliothèque de Bourgogne, où il se trouve maintenant.

En 1791, l'abbé Jalbeau fit paraître, à Liège, en un vol. in-fol. orné de gravures, une nouvelle édition du *Miroir*. Mais, dédaignant le texte de Hemricourt, il s'est contenté de la traduction de Salbray en la rajeunissant et en y ajoutant quelques notes, pour flatter les prétentions de certaines familles. Au surplus, il y a dans le commerce fort peu d'exemplaires du livre de l'abbé Jalbeau; presque tous furent déposés chez le comte D'Oultremont de Végimont, qui en avait fait les frais.

Hemricourt commença son recueil en 1353; il nous apprend qu'il avait alors 20 ans, ce qui détermine l'époque de sa naissance telle que nous l'avons marquée. Il y mit la dernière main en 1398. On y trouve les généalogies des familles nombreuses issues de Rasse de Dammartin, chevalier français, établi dans la Hesbaye, et qui y épousa une *damoiselle* de Warfusée. Ce travail embrasse donc les années écoulées de 1102 à 1398. L'auteur l'avait entrepris pour tâcher de rendre à la noblesse son lustre obscurci; car le petit-fils du paysan de Hemricourt voyait avec peine que *li forche des frankes vilhes estoit ensachie et augmentée* aux dépens de l'honneur de la chevalerie. Il déclare que ce livre lui avait coûté beaucoup de peine, et qu'afin de le rendre conforme à la vérité, il s'était adressé aux anciens, qui pouvaient en avoir connaissance, et avait consulté les chroniques de la grande église de Liège² (aujourd'hui perdues,

¹ Par exemple, pag. 119, il vient nous parler d'un *duc de Leefdaele en Hainaut!* | ² Voyez plus haut pag. cxxiv. A cette occasion M. De Villenfagne fait une observation d'accord avec ce qui a été dit pag. 54, c'est que de son temps (1788) personne n'aurait pu pénétrer dans les archives de cette église. Il ajoute que l'abbesse de Herkenrode, résistante à toutes les prières qui lui furent faites, même par l'entremise de personnes respectables, ne voulut jamais communiquer des chartes que Kluit recherchait pour son histoire critique du comté de Hollande. L'abbesse de Robermont, dit encore M. De Villenfagne, ne traita pas plus favorablement M. le chanoine Ernst; elle refusa de lui montrer d'anciens diplômes des ducs de Limbourg, qu'elle conservait dans le chartrier de son monastère. A la page 121, Hemricourt s'appuie sur les *Coronikes de Saint-Lambert*.

selon toute apparence), outre les recueils particuliers, vieux rôles et autres papiers provenant de sa famille.

Hemricourt employa 45 ans à compiler son ouvrage. Il convient, il est vrai, que ses charges l'empêchèrent d'y vaquer continuellement et qu'il restait quelquefois deux ans sans y toucher. Ce fut dans sa vieillesse qu'il s'y adonna avec le plus de constance : il se défit alors de son emploi et relut et corrigea ce qu'il avait composé avant sa retraite ; sans cela, dit-il, avec un candide orgueil, cet ouvrage n'eût jamais été achevé ni par moi ni par un autre.

Le *Miroir des nobles* n'est pas seulement un traité généalogique, on y trouve encore des anecdotes intéressantes et d'assez nombreux renseignements sur les mœurs dont La Curne de S^{te}-Palaye n'a pas songé à profiter. M. De Villenfagne avait dessein de les réunir et M. De Gerlache, qui semble avoir eu la même idée, a donné lecture de quelques-uns de ses extraits, il y a plusieurs années, dans les séances publiques de la *Société d'émulation de Liège*. Déjà nous avons considéré Hemricourt sous ce point de vue dans nos *Archives*, et depuis nous lui avons emprunté la nouvelle intitulée : *Rasse à la barbe*.

Quel tableau du moyen âge l'emporte sûr ce que raconte Jacques d'un ancien seigneur de Hemricourt, qui portait le nom de Thomas, comme le père de sa propre aieule ?

Si ce seigneur ne pensait point à s'enrichir, madame sa femme, grande ménagère, s'appliquait par l'entretien des troupeaux, à suppléer aux dépenses faites par son mari dans ses expéditions. Quand le chevalier allait à quelque tournoi dans les pays étrangers, il ne trouvait pas d'autre moyen pour subvenir aux frais de voyage, que d'engager ses terres, sa vaisselle et ses bijoux, et madame sa femme ne s'y opposait point, afin que la considération de cette dépense aussi excessive que superflue, le pût retenir une autre fois et l'empêcher de recourir à l'emprunt, lui cachant les moyens qu'elle employait pour rétablir et même pour augmenter ses affaires. Un jour qu'il revenait d'une passe d'armes qui avait eu lieu entre Juliers et Aldenhove, il quitta, près de Maestricht, ses compagnons de route et cotoya la Geer pour regagner Hemricourt. Dans les pâturages d'Oreye il aperçut d'innombrables moutons, et demanda à qui ils appartenaient. Le berger répondit que c'était à madame de Hemricourt. Avancé vers Moumale, nouvelle rencontre, nouvelle surprise. « Dame, dit-il à sa femme au retour, j'ai dépensé tout le mien, ce me semble, mais vous, votre épargne est fort considérable. Vous avez la réputation d'être riche et moi je passe pour pauvre et endetté. En mon chemin, près d'ici, j'ai trouvé deux beaux troupeaux de moutons, les bergers m'ont dit qu'ils étaient à vous, trouvez bon que j'en réclame ma part. — Vraiment, cher sire, répondit la sage dame, vous n'avez pas encore tout vu. Ne soyez point en peine de la dépense que vous avez faite, vous ne fûtes jamais si riche que vous êtes à présent ; j'ai dégagé vos héritages, j'ai retiré vos bijoux et j'ai racheté tout cela avec des vaches et des moutons ; ce m'est grande plaisance que vous acquériez l'honneur du monde que je partage avec vous, jaçoit que vous en ayez les plaies et le travail, et c'est bien raison que vous ayez part aussi au profit de mon ménage. » Le naïf chroniqueur ajoute que messire Thomas grandement festoya sa femme et devint meilleur mari que devant ¹. Ce trait a frappé M. Le Mayeur, auteur du poème de la *Gloire belge*, mais malheureusement il lui manquait l'imagination et le sentiment poétiques.

¹ Page 110.

Thomas De Hemricourt n'était pas, on le voit, grand financier ; en revanche, *tant fort chevauchoit qu'il n'estoit mis à remuer, et estoit si bien estoffé et façonné de tous ses membres et de si grande force et hardement, que c'estoit merveille ; onc en nul fait d'armes on ne pouvoit lui faire perdre l'estrier, si la courroie ne rompoit par hasard ; il mit toute son entente et courage à chercher les faits d'armes par tous pays et y despensoit grant trésor.*

Charles, roi de Sicile, et le roi d'Aragon étaient convenus de vider leurs querelles par un combat singulier de cinquante hommes d'armes ou chevaliers contre pareil nombre. Charles choisit parmi ses champions trois Hesbinois et un Brabançon : Thomas De Hemricourt, le sire de Haneffe, le bon bâtard de Wesemael, tous trois bannerets, et le bon monsieur Wauthier de Moumale qui ne l'était pas. Le roi de Sicile envoya à chacun d'eux un cheval de bataille. Messire Thomas, ayant voulu éprouver le sien, saisit une branche d'arbre, et piqua des deux sans que l'animal pût faire un pas. Il en demanda donc un autre qui fût à son gré. L'Aragonais n'ayant point comparu au jour fixé, le roi de Sicile envoya reprendre les chevaux de ses défenseurs. « Comment, garçon, répondit messire Thomas au messenger, m'a le roi baillé une carogne pour soutenir son honneur, et pour lui ai mis mon corps en aventure de mort, moi qui ne suis point de son pays ni de sa seigneurie, et il m'en rend tel guerdon qu'il veut ravoit son cheval et son don rappeler. Par les yeux de Dieu, si le lui renverrai, mais ce sera en tel état que jamais prud'homme ne daignera le monter. » Cela dit, il fit amener le destrier devant lui, ordonna qu'on lui coupât la queue et la crinière, et le livra au messenger.

Ce même seigneur De Hemricourt, durant une guerre de famille, était tombé dans une embuscade que lui avait dressée un écuyer nommé le Vilain de Jardignies. Celui-ci lui ayant ôté son épée et son heaume, lui dit : « Sire De Hemricourt, sire De Hemricourt, après avoir cherché los et renommée par tous pays deçà et delà la mer, vous voilà tombé aux lacs d'un si pauvre écuyer que je suis. Je vous conjure par la foi que devez à Dieu et à monseigneur S^t-George, que me disiez ce que vous feriez de moi, si vous me teniez en tel point que je vous tiens à cette heure ? » Le chevalier répliqua sans s'émouvoir : « Par le serment dont tu m'as conjuré et par les yeux de Dieu, tu mourrais de cette main qui en a bien fait mourir d'autres. » — « Sire De Hemricourt, sire De Hemricourt, repartit le Vilain, de ma mort ne serait-ce grand dommage, mais de la vôtre ne serait onc le dommage réparé. J'à ne plaise à Dieu que de si petit homme que je suis meure si vaillant que vous êtes ; mais je vous requiers sur loyauté de chevalerie que me réconciliez avec vos cousins de Blehen, car tout ce que leur ai forfait, je l'amenderai à votre ordonnance, et me suffira votre simple parole, puisque ne suis digne de recevoir la créance de si vaillant homme que vous êtes, et de ce que ai mépris envers vous, je vous en prie merci. » Lors il aida à relever le chevalier, et, se mettant à genoux devant lui, il obtint le pardon qu'il sollicitait.

Ceux qui ont lu l'*Egmont* de Goëthe, ont admiré le personnage de Claire, quoiqu'il répugne à l'histoire. Ne dirait-on pas que l'illustre poète avait lu dans Hemricourt qu'il y avait jadis à Liège une pauvre petite fille innocente, nommée Paquette, demeurant à S^t-Laurent, et qui tant avait en amitié monsieur Jehan Du Lardier, qu'elle ne pouvait laisser passer un jour sans se trouver le matin à la porte de son logis, dans la rue de Souverain-Pont, pour l'en voir issir ? Dès qu'elle pouvait l'apercevoir, elle se prosternait comme pour l'adorer,

et lui baisait la main ou les draps (*vêtemens*). Cette pauvre fille, qui était assez belle, parlait souvent de lui en bien au temps des guerres, et pour cette cause, tant seulement, elle fut accusée d'espionnage et noyée dans la Meuse.

A la page 46, on lit une particularité curieuse que Van Heelu passe sous silence; c'est qu'après la bataille de Woeringen, le duc de Brabant ayant écartelé son écu des armes de Limbourg, tous ceux qui, dans le parti vaincu, les portaient, y renoncèrent par dépit et en prirent d'autres.

II. A la fin du *Miroir*, pp. 327-378, on a inséré un autre écrit de Jacques De Hemricourt, l'abrégé des guerres d'Awans et de Waroux, qui ont occupé MM. De Villenfagne et De Gerlache.

III. Notre auteur a encore laissé le *Traité de la temporalité*, et, selon Loyens, d'autres curieux recueils. M. De Villenfagne avait vu une copie du *Patron de la temporalité*, dans la bibliothèque du baron De Cler, dont le catalogue le porte sous le n° 73 des MSS en papier, in-fol., pag. 252. En 1788, il annonçait qu'il le publierait sous peu; mais il s'est contenté d'en donner plus tard une analyse dans ses *Essais critiques*, I, 208 et suiv., et d'y revenir dans ses *Mélanges historiques et littéraires*, 151-181, ainsi que dans ses *Recherches*, I, 384, 385 et suiv. M. Polain, à qui l'histoire de Liège a tant d'obligations, a annoncé qu'il se chargeait de tenir la promesse de M. De Villenfagne. Ce traité était autrefois si estimé, qu'on l'avait placé à côté des monumens les plus vénérés des libertés liégeoises. On le trouve dans les recueils que les Liégeois appelaient *Pawillarts*, et qui contiennent les anciens statuts du pays.

Consulter le *Miroir des nobles de Hasbaye*, prélim., et les pages 38, 127, 128, 176, 177, etc. — Foppens, *Bibl. Belg.*, 516. — Paquot, *Mém. litt.*, in-fol., I, 570-571. — De Villenfagne, *Esprit des journaux*, 1786. — Le même, *Mélanges de litt. et d'hist.*, 231-267. — *Mélanges pour servir à l'hist. de Liège ou Mélanges hist. et litt.*, 1-46. — *Éclaircissemens sur Raes De Dammartin*, 1793, in-8°; et les autres passages de cet auteur, déjà cités. — Loyens, les *Bourgmestres de la noble cité de Liège*, ubi supra. — *Biographie universelle*, XX, 42. — Verdussen, *Catalog.*, I, 227, n° 81 (le manuscrit désigné en cet endroit, a été vendu 48 florins de change). — Dewez, *Hist. du pays de Liège*, II, 353. — *Bibl. hist. de la France*, 2^{me} édit., III, n° 40, 632. — *Archives philologiques*, par De R., II, 94-100; — De Gerlache, *Fragmens d'une histoire de Liège, Guerres d'Awans et de Waroux* (procès-verbal de la séance publique, tenue le 12 juin 1828, par la Société d'Émulation de Liège. Liège, 1828, in-8°, pp. 37-74). — *Le Lundi*, pp. 9-35. — *Revue belge*, 1^{re} année, 2^{me} livr., pp. 154-168.

I. (PAG. XLVIII).

Sur le comte De Cobenzl ou Cobentzl, voir la *Biogr. univ.*, l'*Annuaire de l'Académie de Bruxelles*, pour 1835 et le *Nobiliaire des Pays-Bas*, Suppl., 1686-1762, pp. 111-112.

On va voir plus bas des extraits des Bulletins de la commission royale d'histoire, qui ont rapport aux projets de ce ministre.

K. (PAG. XLIX.)

Extrait du procès-verbal de la séance du 27 octobre.

M. De Reiffenberg lit ensuite des extraits de deux manuscrits communiqués par MM. Gachard et De Ram.

Le premier de ces manuscrits appartient aux Archives du Royaume, et contient une correspondance du comte De Cobenzl avec le chef-président De Neny, l'abbé De Nelis et Paquot, relativement à la publication des monumens inédits de notre histoire, et à d'autres desseins littéraires analogues.

Voici l'analyse de ce curieux recueil :

— Minute d'une lettre écrite par le chef-président De Neny, au nom du ministre comte De Cobenzl, aux abbés, chapitres et prieurés des Pays-Bas autrichiens, à l'effet d'en obtenir une note de tous les manuscrits qui pouvaient se trouver dans leur maisons ou dans les archives de leurs églises, concernant l'histoire, soit ecclésiastique, soit civile de la Belgique.

— Mémoire de M. De Neny au comte De Cobenzl, pour lui proposer de faire imprimer, à la nouvelle typographie académique de Louvain, une collection chronologique de documens historiques déjà publiés, mais rares et exposés à se perdre à cause de leur peu de volume, entre autres les pièces litigieuses destinées à soutenir les droits du souverain.

La collection devait être distribuée en trois parties :

1° La première, comprenant les écrits antérieurs à l'abdication de Charles-Quint;

2° La seconde, ceux relatifs aux troubles des Pays-Bas, jusqu'à la mort de Philippe II;

3° La troisième enfin, les écrits postérieurs à cette époque.

Les morceaux composés en flamand auraient été imprimés dans cette langue; *mais*, dit le mémoire, *il serait important d'en donner aussi une traduction française.*

Chaque ouvrage devait être enrichi d'une notice historique sur son auteur.

— *Le comte De Cobenzl à De Neny, 7 mai 1760.* Il approuve ce projet, et spécialement ce qui regarde les traductions françaises des ouvrages flamands.

— *Nelis au comte De Cobenzl, 11 mai 1760.* Il remercie le ministre de lui avoir communiqué le plan de M. De Neny, et de l'avoir choisi avec MM. Verdussen et Van Heurck, pour l'exécuter.

— *Le même au même, 29 avril 1761.* Il s'occupait de rechercher des manuscrits, mais il croyait qu'il y en avait peu de curieux restés dans le pays. Il était alors question de réimprimer les ouvrages des Chifflet. Fr. Varrentrapp, libraire à Francfort, auquel on avait parlé de cette entreprise, ne la jugeait pas heureuse. Il envoya cependant au comte de Cobenzl une liste des écrits des Chifflet beaucoup plus complète que celle de Nelis.

— *Nelis au comte De Cobenzl, 15 mai 1761.* Il plaide en faveur de son projet de publier les écrits des Chifflet, et combat l'opinion de Varrentrapp.

— *Le comte De Cobenzl à Nelis, 4 juillet 1762.* La typographie académique trouvait de l'opposition dans l'université; *mais*, disait le ministre, *ils ne doivent pas nous laisser : nous les vaincrons successivement.*

— *Nelis au comte De Cobenzl*, 15 décembre 1763. Il s'était procuré, pour son usage particulier, une petite imprimerie, et la chose avait été considérée comme une infraction aux réglemens de police. Il demande d'être employé ailleurs qu'à Louvain, attendu que ses études n'avaient jamais été tournées vers l'école.

— *Le même au même*, 24 octobre 1764. Il se plaint qu'on cherche à semer sa carrière de dégoûts; puis, pour contrebalancer à Louvain ce qu'il appelle *vestigia ruris*, il sollicite du ministre la permission d'y établir, sous ses auspices, une petite académie, qui pourrait faire renaitre le goût étouffé par la mauvaise et frivole philosophie de l'université.

— *Le comte De Cobenzl à Nelis*, 25 octobre 1764. Il n'approuve aucunement le projet d'académie. Ce serait, dit-il, établir un esprit de parti, ranimer les jalousies, que vous avez déjà essuyées, et produire assurément plus de mal que de bien.

— En cette même année 1764, le comte De Cobenzl désirait qu'on imprimât Macquereau, dont Paquot a donné la première partie et dont M. J.-B. Barrois se prépare à publier la seconde. Il voulait se procurer aussi un recueil des lettres de Granvelle, que M. le ministre Guizot a dessein de faire imprimer en France.

— *Nelis au comte De Cobenzl*, 5 juillet 1765. Le ministre lui avait envoyé les lettres d'Hopperus pour les imprimer. Voici un passage textuel de cette lettre: « Ces lettres d'Hopperus » m'ont fait penser à celles du président Viglius, qui n'ont pas été toutes imprimées. » M. Hoyneck (Van Papendrecht) les avait destinées toutes à la presse; mais son imprimeur, » qui n'aimait pas à se mettre si fort en frais, y a opposé tant de difficultés, qu'on a dû se » contenter d'une partie. J'ai vu moi-même, dans la bibliothèque de M. D'Ortho, à Malines, » qui avait hérité de celle de M. Hoyneck, ces lettres que ce dernier avait destinées à former » le troisième tome des lettres de Viglius dans les *Analecta Belgica*, et je me souviens que le » chanoine Major les acheta pour environ deux pistoles. J'ai lu les mêmes lettres, mais » éparpillées, dans huit gros volumes que l'on m'a communiqués du collège de Viglius à » Louvain. »

Nous remarquerons ici que les lettres d'Hopperus sont conservées à la Bibliothèque de Bourgogne, et que, quant à celles de Viglius, on n'en trouve aucun recueil manuscrit indiqué dans le catalogue de Major, qui porte seulement, sous le n° 6270: *Viglii Zwicemi ab Aytta Epistolæ ad Hopperum, Leovardiæ, 1661, in-8°*. Plusieurs volumes des lettres de Viglius doivent se trouver à la bibliothèque de Goettingue.

— *Nelis au comte De Cobenzl*, 7 août 1765. Il envoie au ministre une relation du concile de Trente, par deux théologiens, dont l'un y avait été envoyé par la gouvernante des Pays-Bas. Il la tenait du comte Garampi, et, moyennant l'agrément de Cobenzl, il se proposait de l'insérer dans un recueil dont on a une partie, qui est devenue une véritable rareté bibliographique, et où l'on trouve le commencement de l'ancien cartulaire de la ville de Louvain, d'après l'original, compilé vers 1380, par un certain *Lambertus de Insula*. Un mémoire de M. De Reiffenberg, inséré parmi ceux de l'Académie, et qui roule sur les tentatives faites au sein de cette compagnie pour la publication des monumens inédits de notre histoire, (on en trouve un extrait plus loin) contient une notice détaillée de ce qui reste des *Analectes*, dont l'impression n'a été qu'ébauchée par Nelis.

— *Le comte De Cobenzl à Nelis*, 22 novembre 1765. Le ministre avait fait acheter, à la

vente de la bibliothèque des jésuites de Paris, plusieurs portefeuilles remplis de lettres du cardinal De Granvelle. Il en envoie l'analyse pour être examinée par Paquot et Nelis, afin de savoir si ces lettres méritaient la publicité.

— *Le même au même, 20 juillet 1766.* Des difficultés étaient suscitées au frère de l'abbé De Nelis, professeur en droit, par des docteurs composant le strict collège de cette faculté. *Il est honteux*, dit le ministre, *que nous ayons dans notre université des gens si peu faits pour maintenir le bon goût et entièrement livrés à la barbarie pour les sciences et à la rusticité pour les mœurs. Je trouverai moyen de les morigéner.*

— *Nelis au comte De Cobenzl, 23 janvier 1767.* Envoi des quatre premières pages imprimées des lettres d'Hopperus. A leur suite, l'éditeur se proposait de publier un choix de celles de Granvelle et de Philippe II (il existe deux portefeuilles à la Bibliothèque de Bourgogne, renfermant des lettres autographes de Granvelle avec de longues apostilles de la main de Philippe; M. De Laserna Santander avait conçu l'idée de les faire imprimer avec une traduction française de l'espagnol, et ce qu'il avait terminé de ce travail fait partie, si nous ne sommes pas dans l'erreur, de la précieuse collection de feu M. Van Hulthem). Nelis changea ensuite de plan, comme on le verra plus bas.

— *Le même au même, 11 mars 1767.* Compte rendu des manuscrits de Butkens qui se trouvaient chez le baron De Raet, maître des postes à Louvain. Quant aux papiers du baron Jacques Le Roy, M. De Raet, allié à sa famille, soupçonnait qu'ils étaient conservés au château de Bunderfeldt, du côté de Tirlemont.

— *Nelis au comte De Cobenzl, 28 mars 1767.* Envoi de la première feuille de l'Hopperus in-4° (le libraire Altheer, d'Utrecht, a acquis le fonds de cette édition, et y a ajouté un titre. L'exemplaire de la bibliothèque du savant Te Water est désigné au catalogue sous le n° 1411, avec cette note : *Deest titulus, deinde præfixus; adsunt autem editoris, qui fuit De Nelis, episcopus Antuerpiensis, annotationes multæ mss. in fronte*). Manuscrit historique de Robert De la Marck soumis à l'examen de Nelis. Cet ouvrage avait déjà été imprimé dans les mémoires de Du Bellay.

— *Le même au même, 9 juin 1767.* La typographie académique ne possédait que trois presses avec lesquelles on imprimait simultanément les mémoires littéraires de Paquot, Hopperus, Morgagni et les thèses des étudiants de Louvain.

— *Le même au même, 13 mai 1768.* Projet d'une académie ou société littéraire communiqué à Nelis, et sur lequel le célèbre Schöpflin avait été consulté. Cela donna naissance quelque temps après à l'Académie de Bruxelles.

— *Le comte De Cobenzl à Nelis, 14 mai 1768.* Des lettres de Philippe II, accompagnées d'une traduction, devaient, comme un choix de celles de Granvelle, servir de complément aux lettres d'Hopperus.

— *Paquot au comte De Cobenzl, 29 avril 1762.* Diverses vues sur la publication des monuments historiques. Les diplômes seraient recueillis à part, comme supplément de Miræus; quant aux vies des saints, on les abandonnerait aux Bollandistes, mais il serait à désirer qu'on fit un recueil des *Acta sanctorum* de la Belgique, en suivant l'ordre des temps (ce qu'a exécuté Ghesquière jusqu'au VII^e siècle). Les ouvrages flamands en prose devaient être accompagnés d'une version latine; mais, s'ils étaient en vers, il aurait suffi d'y joindre des sommaires en latin.

Quant à l'arrangement des pièces, Paquot, qui voulait une collection dont toutes les parties fussent liées et formassent un corps, préférait l'ordre géographique.

Il propose d'abord d'imprimer Edmond De Dinter, un manuscrit du prieuré de Bethléhem, contenant l'histoire des chanoines réguliers du pays, et la chronique de Brusthemius qui se conservait à Everbode. C'était à Paquot que le ministre envoyait toutes les réponses des abbayes et corporations religieuses, comme à l'historiographe de l'impératrice.

— *Paquot au comte De Cobenzl, 13 mai 1762.* Il pense qu'il faudrait faire copier les pièces suivantes, qui appartenaient au monastère de S^t-Pierre de Gand :

Annales Flandriæ ab anno 1244 usque ad annum 1366 (coté n° 5);

Cronyck van Philippe hertog Jans-soone, 1420-1439 (n° 6);

Un extrait du *Chronodromon seu cursus temporum*, n° 10, qui contiendrait les généalogies des souverains des Pays-Bas;

Defensio comitis Flandriæ adversus parlamentarios regis Francorum (n° 16).

Au monastère de S^t-Ghislain :

Les chartes relatives aux privilèges de cette maison et un extrait du volume marqué D, renfermant ce qui regardait les comtes de Flandre et de Hainaut qui allèrent à la croisade, ainsi que le généalogies des maisons de Ligne, Rumegnies ou Rumigny, Fontaine, Rœulx, etc.

— *de Corsendonck :*

Annalia (sic) Civitatis Busciducensis ab exordio Civitatis usque ad annum 1550 (n° 2).

— *d'Everbode :*

Outre Brusthemius, un extrait du n° 4 contenant la partie qui était de Jacques De Warnans.

Il faudrait, ajoutait Paquot, voir ce que c'est que l'histoire de Liège par George Munterus, laquelle se garde dans la même abbaye et chez les Augustins de Hasselt, comme je l'apprends du père Mantelius (1762).

— *de S^t-Gérard :*

Les chartes du monastère.

— *d'Epternach :*

Cette maison ne semblait pas devoir rien fournir, à moins qu'elle ne possédât des chartes et diplômes.

— *Le comte de Cobenzl à Paquot, 5 juin 1762.* Envoi d'un manuscrit de l'abbaye d'Orval (les mémoires de Jean D'Anly qui se trouvent à la Bibliothèque de Bourgogne, marqués autrefois n° 5261, maintenant 4930). Suivant le vœu de l'abbé, il fallait trouver un copiste assez prudent pour omettre ce qui s'y trouvait d'injurieux et de préjudiciable aux propriétaires.

— *Paquot au comte de Cobenzl, 18 juillet 1762.* Manuscrits dont il propose définitivement l'impression :

1° Brusthemius.

2° Les mémoires de Jean D'Anly, qui écrivait vers 1583.

3° La chronique de Bethléhem ;

4° De Dinter conservé au prieuré de Corsendonck.

Quant aux ouvrages déjà imprimés qu'il serait bon de publier de nouveau, vu leur rareté, Paquot s'arrêtait d'abord à ceux-ci :

1° *Joannes Balinus de Bello Belgico* (imprimé à Bruxelles, chez Rutger Velpius, en 1609, in-8°) ;

2° *Bertelii Historia Luxemburgensis*, en y joignant les ouvrages du P. Alexandre Wiltheim, encore inédits ;

3° Antonio Carnero, avec une traduction de l'espagnol.

— *Le comte De Cobenzl à J.-J. Michaux, sous-bailli de la terre de Samson, près de Namur, 23 août 1763.* Invitation de concourir au dessein des chroniques, en communiquant ce qu'il y avait de curieux dans les archives de son bailliage.

— *Réponse du sieur Michaux, 4 septembre 1763.* Presque toutes les archives avaient été enlevées par les Français au premier siège de Namur, en 1692 ; le château de Samson avait été démoli en 1691, par trahison, et les archives emportées à Lille, au dire des anciens.

— *Le comte De Cobenzl à l'abbé de Géronsart, 10 septembre 1764.* Le sieur Michaux sera requis d'aller compulsier les archives de la terre de Samson (le résultat ne produisit rien d'utile).

— *Paquot au comte De Cobenzl, 11 mars 1764.* Pièces inédites à publier :

1° La relation des troubles de Flandre par Weitsius ;

2° Le mémoire de l'abbé de Rolduc sur le gouvernement du duché de Limbourg.

Voici un passage textuel de la lettre de Paquot :

« J'ai appris que les *Luciliburgensia* ou antiquités du pays de Luxembourg, du P. Alexandre Wiltheim, se trouvent dans l'abbaye de Senones en Lorraine. C'est le plus curieux et le plus savant ouvrage qui ait été fait sur notre histoire. Votre excellence trouvera bien le moyen de le faire copier, avec les dessins des antiques qu'il renferme, et il fera le plus bel ornement du recueil qui paraltra sous ses auspices.... »

Quelques-unes des lettres suivantes ont rapport à l'impression de Robert Macquereau.

— *Paquot au comte De Cobenzl, 6 juillet 1764.* Renseignemens demandés sur les filles naturelles de l'empereur Maximilien 1^{er} ; impossibilité d'en donner de sûrs, vu la confusion et les contradictions des historiens.

— *Du même au même, 29 novembre 1764.* Nouvelles remarques sur le P. Wiltheim ; mérite de son travail. De toutes les inscriptions qu'il renferme, à peine s'en trouve-t-il la vingtième partie dans les recueils imprimés de Goltzius, Gruterus, Du Choul, Montfaucon, etc. Wiltheim est le seul qui ait déterré les anciens noms et la véritable situation des localités du Luxembourg, du temps des Romains. Cet ouvrage exigerait environ 120 planches in-folio, ce qui nécessiterait des frais considérables.

— *Du même au même, 24 octobre 1765.* Le commencement de Jacques De Guyse ne mérite aucune attention.

(Malgré ce jugement rigoureux de Paquot, on n'en doit pas moins de reconnaissance à M. le marquis De Fortia pour avoir publié un De Guyse complet, parce que ses fables même

témoignent de l'esprit du temps et peuvent, dans certains cas, mettre sur la voie de quelques vérités perdues. (Voir ci-dessous la notice sur Jacques De Guyse).

Les antiquités de Wielant ayant été presque entièrement copiées par P. D'Oudegherst, il ne paraît pas fort utile d'en tirer copie. (Nous en avons donné une analyse dans la première partie des *Notices et extraits des MSS. de la Bibliothèque de Bourgogne.*)

— *Du même au même, 9 décembre 1765.* Intérêt que présenterait un choix de lettres du cardinal De Granvelle, par exemple, de celles relatives à la S^t-Barthélemy. Elles exigeraient des notes historiques, politiques, et même théologiques.

— *Lettre à Paquot, au nom du ministre plénipotentiaire, 13 juillet 1778,* pour lui demander un mémoire sur ce qui avait été fait quelques années avant pour le recueil des historiens belges.

— *Réponse de Paquot, 24 juillet 1778.* « Il ne me fut pas difficile, dit-il, de m'apercevoir que la plupart de ceux à qui l'on s'était adressé, ou n'avaient pas compris le but auquel on tendait, ou n'étaient pas d'humeur d'y contribuer, ou n'étaient nullement en état de le faire, quoique avec de la bonne volonté. »

A propos du recueil diplomatique de Le Mire, il affirme que « tout y fourmille de fautes, sans compter que les notes aident encore souvent à se tromper. »

« Je me trouve ici (à Bruxelles), ajoute-t-il, destitué de presque tous les livres nécessaires.... Il n'y en a peut-être pas quatre dans la bibliothèque royale, même depuis qu'on y a transporté une partie des livres historiques trouvés chez les ex-jésuites. Les listes envoyées autrefois par les monastères n'ont pas été conservées. A cette époque, c'est-à-dire en 1778, l'abbé Ghesquière était chargé de la direction du travail de la collection projetée des *Analecta Belgica*. M. Gérard s'était engagé, de son côté, à fouiller dans les archives du gouvernement. »

Jacques De Guyse.

On est généralement persuadé que J. DE GUYSE naquit à Mons. Cependant une copie de ses chroniques écrite au XV^e siècle, provenant de l'abbaye de Boneffe, et vue par le marquis Du Chasteler à Vienne, le fait naître à *Chièvre-la-Franche* (*Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, V, Hist., pag. 172). Philippe Brasseur n'en était pas moins autorisé à le placer dans ses *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum* (pag. 70, 71, 83, 84, 96).

M. De Fortia semble être dans l'idée que nos savans, en écrivant sur notre histoire, ne connaissent pas J. De Guyse, et qu'ils seraient arrivés à de tout autres résultats s'ils l'avaient consulté. Rien de moins vrai. Les Butkens, les Le Mire, les D'Outreman, les Chifflet, les Delewarde, les Meyer, etc., avaient étudié les *Annales* de J. De Guyse, ils le citent et le jugent en connaissance de cause. M. De Nelis, venu après eux, a fait de ce chroniqueur une censure à laquelle il est difficile de ne pas souscrire.

Au reste, on en avait une traduction. C'est un abrégé de la version complète qui se trouve à Bruxelles, abrégé attribué par le P. Wadding à un Jean Lessabé, que Paquot soupçonne être

mis pour Jacques Lessabé¹. Gilles De Boussu dit ridiculement que cet abrégé fut réimprimé à Anvers par ordre du duc de Bourgogne².

Dans le manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, dont nous avons fait copier la première miniature qui révèle le pinceau de Memling ou de son école, et qui représente le traducteur offrant son ouvrage à Philippe-le-Bon au milieu de sa cour, on lit que cette traduction a été commencée à la demande de Simon Nockart (non pas *Norkart*), clerc du bailliage de Hainaut, et conseiller de Philippe-le-Bon, de même que dans le volume imprimé par Galliot Du Pré en 1531-32. Or, Jacques Lessabé mourut le 1^{er} juillet 1537, et le manuscrit cité porte que le premier volume a été terminé en 1446 et le second le 8 décembre 1449, dates qui rendent la supposition impossible, puisque cent onze ans séparent la mort de Lessabé de l'époque où le premier volume de sa traduction fut terminé³. Lessabé ne peut donc avoir été tout au plus que l'abréviateur et non le traducteur primitif, ce qui s'accorde avec Wadding.

M. A. Le Glay, dans son catalogue des manuscrits de Cambrai, n° 621, en décrit un de l'abrégé imprimé. Il le croit du XV^e siècle. S'il est en tout conforme à l'édition de Galliot et que la conjecture relativement à J. Lessabé soit juste, il appartient au XVI^e siècle. Mais il est difficile de penser qu'un homme aussi exercé que M. Le Glay ait pu se tromper de deux siècles, tandis que du XIV^e au XV^e les différences sont peu sensibles, surtout au moment de la transition d'un âge à l'autre : toujours est-il certain que ce MS. ne saurait être du XIV^e siècle.

M. de St-Genois (*Les pairies du Hainaut*, cxxxvi), rapporte un acte passé le 18 février 1435, par Arnoul de Hamal, sire d'Odeur, de Trazegnies et de Silly, par-devant les pairs et hommes de fiefs de Hainaut, entre lesquels se trouve ce Simon Nockars ou Nockart (sujet ou régime), qui fit traduire les Annales avant que M. De Fortia entreprit son édition dont le premier volume est de 1826. Dom Brial (*Recueil des historiens français*, xviii, 1822, pag. 588-592), avait publié un extrait de J. de Guyse d'après le MS. du roi, n° 8995, et intitulé : *Burchardi de Avesnis varia fortuna*. A la Bibliothèque de Bourgogne il y a sous le n° 9652 un manuscrit intitulé : *Abrégé des antiquitez du comté d'Haynau extrait de maistre JACQUES DE GUISE et d'autres historiographes, divisé en trois parties par JEAN D'ANLY, contenant (sic) tout ce qui est arrivé de plus remarquable audit pays et province voisines (sic) depuis l'an 2788 après la création du monde et 1261 avant la naissance de Jésus-Christ jusqu'à Philippe II, roy d'Espagne*, in-fol., de 379 pages; qui a appartenu au comte De Cuvelier et à M^{lle} Le Candele. Cet ouvrage se trouve aussi à la bibliothèque de Mons : c'est la copie que possédait M^{lle} D'Yves. L'épître dédicatoire à Charles De Berlainmont est datée de Montmédy, 12 septembre 1578.

¹ En effet, Brasseur, o. c., pag. 7, dit à propos de celui-ci :

Guisius *Annales* scripsit, *compendia* dictus
Lessabæus habet sæpe citanda mihi.

Ce qui pourrait néanmoins s'entendre de *Hannonia urbium et nominatorum locorum ac conobiorum, adjectis aliquot limitaneis, ex annalibus anacephalosis... Jacobo Lessabæo Marcenensi auctore*, Antwerp. 1534, in-12, dern. signature E. 3. | ² *Histoire de Mons*, pag. 431. | ³ A plus forte raison, si ce renseignement donné par Paquot est exact, chose dont il est permis de douter : « M. Bonaventure Dumont de Gache (*de Gache*), premier conseiller du conseil souverain de Hainaut, possédait en 1718 les mêmes chroniques... traduites en français à la demande de Philippe-le-Bon, l'an 1404, à la prière de Simon Norkart (sic) clerc, 2 vol. in-fol. » Philippe, en 1404, avait à peine 8 ans.

La bibliothèque de Mons contient plusieurs parties de J. De Guyse.

1. *Les annales de Hainaut*, second volume (renfermant les VIII^e-XIV^e livres) in-fol., papier. A la fin on lit : *ecscript en 1448*.

Les renseignements suivans se lisent sur les gardes :

Cette seconde partie des histoires de Haynnaut appartiennent à moi Johan Thiron dit Brassot, et le fich (sic) escripte à mes despens en l'an mil III^e L. Signé Brassot.

2. *Les mêmes*, texte latin, in-fol., papier. Ce MS. ne contient que les sept premiers livres. Il a été exécuté en 1453 par Jean de Loe.

3. *Les mêmes* en français, in-fol., papier, écrit par Philippe Masure, portier à la porte de Havré à Mons, en 1641 ; contient les 21 livres des *Annales de Hainaut*.

Consulter *Nic. Guysii Mons Hannoniæ metrop. in prolog.*, Sweertius ; *Sanderi Bibl. MS*, I, 222, 251, et II, 4 ; Aubert. Miræus, *de Script. eccles.*, 261 (bis) ; P. D'Outreman, *Constantinopolis Belgica*, 574, etc. ; Christ. Butkens, *Trophées de Brabant*, I, *Preuves*, 5, 6 ; Valère André, 411 ; Wadding, *Script. ord. mend.*, 183, *Bibl. histor. de la France*, nouv. éd., n^o 39, 288, 39366, 39427 ; Boussu, *Histoire de Mons*, 118, 119 ; Prosper Marchand, *Dict.*, I, 301 ; Paquot, I, 196, 388, 389 ; Nelis, *Prodrom. rer. Belg.*, Antv., in-4^o, 50-53, et ci-dessus. *Archiv. histor. des Pays-Bas*, I, 298 ; III, 122, 125-138, etc. ; A. Le Glay, *Catal. des MSS. de Cambrai*, n^o 521 ; *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, I, 18, 68, 69, 70, 71 ; Raynouard, *Journal des savans*, juillet et octobre 1831, novembre 1835 ; *Bulletin des bibliophiles* de Techener, première série, n^o 18, pag. 14-16.

L. (PAG. LV).

Extrait du procès-verbal de la même séance.

M. De Reiffenberg lit ensuite l'analyse du manuscrit communiqué par M. De Ram. Ce manuscrit in-folio, provenant de la bibliothèque de M. De Nelis, porte ce titre : *Collèges, Séminaires, Hagiographes*. Voici ce qu'il contient d'essentiel sur l'objet dont la commission a à s'occuper :

Rapport sur l'établissement de l'historiographie, présenté le 15 septembre 1779 à S. A le prince de Stahremberg par le conseiller d'état et privé De Kulberg.

Le 10 mai précédent, M. De Kulberg avait adressé au ministre un mémoire ou rapport sur l'établissement de l'*historiographie*, en général, dans l'abbaye de Caudenberg, et en particulier sur les *Analectes Belges*. Mais il ne connaissait pas au juste les vues du gouvernement.

On n'avait alors aucun plan arrêté, et l'on considérait l'achèvement des *Acta Sanctorum* comme le terme auquel on pourrait commencer les *Analectes*. Jusque-là il ne s'agissait que de recueillir des matériaux. Telles étaient les seules idées auxquelles on se fût fixé.

Au surplus, l'intention du gouvernement n'était pas d'employer à l'*historiographie* au delà de la somme annuelle de 1,500 florins, à laquelle le produit du fonds du *Musæum Bellarmini* avait été évalué ; en outre, après un certain nombre d'années, il ne devait plus être question

de ce subside : de sorte que , observe M. De Kulberg , il fallait faire que l'établissement subsistât par lui-même.

M. De Kulberg témoigne beaucoup de zèle pour le projet des *Analectes* , accueilli dans toute l'Europe avec applaudissement et devant faire au pays le plus grand honneur. En conséquence, il propose un plan pour le réaliser , plan sur lequel il avait conféré avec l'abbé De Nelis , qui était entièrement de son avis.

Il s'agissait d'abord de ne pas réduire l'abbé Ghesquière au simple rôle de compilateur pendant nombre d'années, de mettre la main immédiatement au travail de la publication , et , pour cela , de lui associer quelques académiciens habiles , tels que M. De Nelis , le baron De Fraula et le doyen de Lierre , Heylen.

Il fallait ensuite trouver à l'abbé Ghesquière un collaborateur habituel , demeurant aussi à l'abbaye de Caudenberg et communiquant avec lui à tous les instans de la journée. M. De Kulberg fixa son choix sur l'abbé Lenssens , jésuite , qui avait été désigné en 1772 , pour travailler aux *Analectes Belghes* , et qui avait commencé dès lors à se livrer à ce travail avec l'abbé Ghesquière. M. Warnots , abbé de Caudenberg , à cause de son influence et de sa bonne volonté , devait être attaché également à la commission , laquelle serait présidée par un commissaire impérial.

Suivent quelques détails financiers ; tout est réglé avec une parcimonie que permettaient les habitudes et les ressources monastiques.

M. De Kulberg demandait des assemblées hebdomadaires du comité.

Il pensait qu'en 1795 , l'emploi des fonds du *Museum Bellarmini* pourrait cesser , et qu'après toute l'entreprise subsisterait de ses propres bénéfices.

Ainsi à l'*historiographe Ghesquière* serait substituée une *Société de gens de lettres occupés de la rédaction des Analectes Belghes*.

— *Rapport du même , nommé commissaire pour l'établissement des hagiographes et historiographes , au prince de Saxe-Cobourg , 7 juillet 1778.*

Ce rapport antérieur à l'autre devenait inutile.

On y lit que les ci-devant jésuites hagiographes et historiographes De Bie , De Bué , Hubens et Ghesquière , étaient venus résider à l'abbaye de Caudenberg , pour se conformer aux vues du gouvernement.

Ils attendaient la remise des archives des Bollandistes , qui avaient été jetées confusément et sans inventaire dans des caisses et transportées ainsi à Bruxelles. Cette remise devait s'opérer par l'auditeur de la chambre des comptes , Gérard , chargé de la vente des bibliothèques des jésuites.

« Ces Messieurs , dit le rapport , sont dans la plus grande inquiétude que , parmi la quantité de papiers intéressans que renfermait leur bibliothèque , il n'y en ait d'égarés et de perdus. Ils disent qu'ayant continué de travailler pendant un an et demi , après la dissolution de leur ordre , dans leur quartier de la maison professe , ils durent quitter tout avec la plus grande précipitation , au moment où on leur notifia que cette maison était destinée à l'académie militaire , et que depuis ce moment , ils n'ont plus été à portée de savoir ce qu'on avait fait de leurs livres et papiers. Ils ajoutent que , lorsque la remise sera faite de ce qui a été transporté d'Anvers à Bruxelles , ils seront en état de juger si le tout se trouve ,

» et de désigner ce qui manquera , tant ils étaient familiarisés par un travail continuel avec leurs livres et papiers.

» L'historiographe Ghesquière sent plus vivement , à ce qu'il paraît , de l'inquiétude à ce sujet. Occupé depuis huit ans , au moins , à la recherche de tous les matériaux propres à l'ouvrage intéressant des *Analectes Beligiques* , il avait environ 200 feuilles de notes rassemblées sur des faits et des objets essentiels.

» Il a sollicité , depuis quelque temps , à ce qu'on lui remît ce recueil , et tout ce qu'il a pu en retirer jusqu'à présent , à ce qu'il assure , consiste en la feuille onzième et la quatorzième.

» Il serait bien fâcheux pour cet homme , que le fruit de tant de travail fût en partie perdu , et qu'il se trouvât dans la nécessité de recommencer. Mais on doit suspendre tout jugement sur cet objet , jusqu'à ce que la remise des livres et papiers , sans inventaire , vienne déterminer l'état de choses. »

S. M. I. abandonnait , au profit de l'abbaye de Caudenberg et des hagiographes , les *Acta Sanctorum* , publiés ou à publier , moyennant qu'ils se chargeassent de tous les frais et dépenses exigés pour cet ouvrage.

Deux élèves étaient agrégés aux PP. jésuites ; c'étaient des religieux de la maison : François-Joseph Reinders , de Bruxelles , âgé de 29 ans , et Jean-Baptiste Fonson , aussi de Bruxelles , âgé de 22 ans.

Suivent des détails sur l'ordre du travail des hagiographes.

Les volumes des *Acta Sanctorum* étaient tirés à 800 exemplaires.

Ils se répandaient dans le monde à mesure qu'ils paraissaient. Au moment de la dissolution des jésuites , il n'en restait , dans le magasin des hagiographes , que deux exemplaires de chaque volume des mois de janvier , février , mars , avril et mai , et une certaine quantité des volumes consacrés aux mois postérieurs ; savoir : juin , juillet , août et septembre , en sorte qu'il n'y en avait véritablement que deux exemplaires complets.

C'était la cour de Vienne qui désignait le personnage à qui chaque tome serait dédié , et qui devait approuver le portrait sur toile que faisait exécuter le procureur des jésuites à Vienne , en vertu des ordres de l'empereur. On gravait le portrait en Hollande , et on en expédiait une épreuve à Vienne , pour y subir la censure de la cour.

Quant à l'ouvrage lui-même , les hagiographes n'admettaient que la censure ecclésiastique , et rejetèrent constamment les prétentions des censeurs royaux.

Pour la continuation des *Acta Sanctorum* , on avait résolu quelques réformes propres à abrégé le travail ; mais on n'avait pas cru devoir les annoncer , de peur de discréditer le livre. Par exemple , on n'imprimait plus textuellement toutes les vies déjà imprimées d'un saint , et l'on restreignait les notes et commentaires.

Au moment de la suppression , il y avait , dans le magasin des hagiographes , 880 pages déjà tirées pour le volume à paraître. On s'obligeait à les compléter dans un an. Cinquante volumes avaient été donnés dans l'espace d'un siècle et demi.

M. De Kulberg désirait rattacher aux *Acta Sanctorum* la reprise et continuation des *Analectes Beligiques*.

— *Avertissement de la continuation de l'ouvrage ayant pour titre : Acta sanctorum.*

Cet avis était destiné au public.

Marie-Thérèse avait ordonné cette continuation.

Le dernier volume livré au public était le troisième du mois d'octobre. (On sait que le cinquième volume du mois d'octobre a été imprimé à Bruxelles en 1786, et le sixième à Tongerlo en 1794, de manière que la collection est maintenant composée de 53 volumes in-folio.)

On annonçait en même temps la reprise des *Analectes*, assemblage méthodique de matériaux servant à l'histoire ecclésiastique et civile de la Belgique.

— *Rapport du conseiller d'état et privé De Kulberg au prince de Stahremberg sur l'établissement des hagiographes dans l'abbaye de Caudenberg, 10 mai 1779.*

M. De Kulberg, dans son rapport du 15 septembre même année, dit que, lorsqu'il rédigea celui-ci, il ne connaissait pas bien encore les intentions du gouvernement.

L'adjonction des abbés Lenssens et Cornet à l'abbé Ghesquière lui semblait déjà très-utile.

— *Idee de l'ouvrage annoncé en 1773 sous le titre d'Analectes Beligues, auquel l'historiographe Ghesquière continue de travailler sous les auspices de S. M. l'Impératrice-Reine apostolique et du gouvernement général des Pays-Bas.*

Ce prospectus, signé Ghesquière, et daté de Bruxelles le 20 avril 1779, n'a point été mis au jour. On y renvoie au programme latin de 1773.

Le travail aurait été divisé en trois parties.

La première aurait contenu toutes les recherches qui concernent les provinces et les peuples des Pays-Bas, suivant leurs divers états, sous les Celtes, les Romains, les Francs; sous les divers comtes, ducs ou seigneurs particuliers; sous les Bourguignons et la maison d'Autriche.

Ces recherches devaient consister en plusieurs dissertations originales sur les commencemens, le nombre, les différens noms et limites des anciens peuples des Pays-Bas qui s'y établirent en corps de nation; sur les origines des villes et de leurs dépendances; sur les idiomes, la religion, les usages, les mœurs, les sciences, les arts, l'agriculture, le commerce des anciens Belges, et sur d'autres objets également intéressans.

A ces dissertations aurait succédé un abrégé chronologique en forme d'annales, comprenant, le plus succinctement possible, ce que les auteurs contemporains ou dignes de croyance attestent avoir été fait par les Belges, soit chez eux, soit en pays étrangers: le tout orné de cartes, de plans, de médailles et d'inscriptions antiques.

La seconde partie aurait été consacrée *aux vrais actes des vies des saints des Pays-Bas*, selon l'ordre chronologique. L'auteur était Bollandiste depuis 1763.

La troisième partie enfin aurait été composée de chroniques, telles que celles de Nicolas De Clerck et de Dinterus, de celle de Corsendonck, de grand nombre de diplômes inédits ou mal publiés, des anciens actes ou procès-verbaux de démarcation des limites, etc. L'auteur cite même une de ces dernières pièces en français, offrant la démarcation des anciennes limites de l'empire et du royaume de France, et qu'il avait obtenue par la faveur de feu M. De Choiseul, archevêque de Cambrai.

Ghesquière avait alors 49 ans, ce qui l'empêchait d'espérer d'achever seul un si grand travail. Il proposait donc pour ses collaborateurs:

François Lenssens, prêtre, né à Malines en 1742, établi dans la même ville;

Philippe Cornet , prêtre , né à Bruxelles en 1738 , établi à Anvers ;
 Donatien Dujardin , prêtre , né à Ypres en 1738 , établi dans la même ville ;
 Jean de Mersseman , prêtre , né en 1739 , établi à Dunkerque ;
 Corneille Smet , prêtre , né à Morsele près d'Alost en 1742 , et établi dans le même endroit.

Mais Ghesquière déclarait que peu lui importait la profession et le pays de ses associés , attendu qu'il n'en exigeait que de la capacité et un caractère conciliant.

— *Projet d'une lettre que Ghesquière enverrait aux abbayes , chapitres , etc. , pour obtenir communication des manuscrits , titres , diplômes , etc. , qu'ils possédaient.*

Cette lecture terminée , M. Gachard remarque qu'il existe , aux Archives du Royaume , des pièces de nature à compléter ces renseignements , et il s'engage à en donner communication.

M. (PAG. LVII).

Extrait des Nouveaux Mémoires de l'Académie , tome VIII , dissertation de M. De R.

En 1779 , M. Gérard lut à l'Académie un plan qu'il déposa sur le bureau , le 27 janvier 1780 ¹ , et dans lequel il communiquait ses idées sur la *Manière de publier les historiens et les monumens qui pouvaient illustrer l'histoire belgique*. Voici le précis de ce plan , sur lequel MM. Des Roches , Paquot , Du Chasteler et De Nelis , firent des observations quelquefois sévères , mais généralement favorables. M. Gérard avait été porté à s'occuper de cet objet , par la considération que quelques-uns des ci-devant jésuites , commis à la publication des *Analectes* , n'avaient pas voulu se contenter du traitement qui leur avait été alloué , et qu'en conséquence le gouvernement n'était pas éloigné de recourir à l'Académie qui , dès le principe , aurait dû fixer son attention.

En premier lieu , M. Gérard blâmait le titre d'*Analecta Belgica* , qui n'indique que des pièces de peu d'étendue , des espèces de rognures historiques. Il lui préférait celui de *Rerum Belgicarum scriptores* , ou de *Monumenta historiæ Belgicæ* ; et M. Du Chasteler inclinait pour ce dernier , attendu que le recueil projeté devait comprendre non-seulement les historiens et chroniqueurs proprement dits , mais les chartes , diplômes , capitulaires ² , etc.

M. Gérard désirait comprendre dans sa collection :

1° Les extraits des auteurs anciens grecs et latins , dans lesquels il est fait mention des Pays-Bas.

M. Du Chasteler remarqua que ce travail était très-avancé , Dom Bouquet ayant réuni à peu près tout ce que les anciens avaient dit des Gaules , où la Belgique était comprise. Il ne restait donc plus que deux choses à faire : l'une d'extraire du corps des historiens de la France ce qui devait entrer dans celui des historiens de la Belgique ; l'autre , d'y ajouter ce que Dom Bouquet et ses successeurs avaient pu omettre.

¹ Il en fut question dans les séances des 7 et 27 janvier — *Mémoires* , IV. *Journal* , p. xv. | ² Les capitulaires étaient d'une importance décidée pour les Pays-Bas , y ayant force de loi.

2° Les inscriptions, antiquités, médailles qui avaient existé ou qui existaient encore dans les Pays-Bas ou ailleurs, pourvu qu'elles fussent propres à éclaircir l'histoire de nos provinces.

3° Les extraits des auteurs du moyen âge, de différentes nations, ainsi que ceux des Vies des Saints, qui avaient trait à la même histoire.

Quant aux Vies des Saints, M. Du Chasteler était d'avis d'en laisser le dépouillement aux Bollandistes, mieux versés que personne dans ce travail; et en effet, il a été fort bien exécuté par MM. Jos. Ghesquière, Corn. Smet et Isfride Thys, de 1788 à 1794, en six volumes in-4°¹. Le sixième volume, imprimé dans l'abbaye de Tongerlo, ne se rencontre pas fréquemment.

4° Les histoires des Pays-Bas, qui n'avaient jamais été imprimées, et qui avaient assez d'intérêt pour l'être en entier ou par fragmens.

5° Les histoires des Pays-Bas déjà publiées, mais devenues rares et qui méritaient d'être reproduites.

6° Les extraits des historiens étrangers et contemporains qui avaient écrit depuis le moyen âge, et qui pouvaient avoir quelque liaison avec les annales des Pays-Bas.

7° Les lois anciennes, les conciles ou synodes, les diplômes encore inédits, ceux qui n'avaient été publiés que par extraits, ou qui l'avaient été incorrectement par Le Mire ou par d'autres.

Tel eût été le fonds de l'ouvrage. Voici présentement pour la forme :

M. Gérard pensait : 1° qu'il fallait, autant que possible, suivre l'ordre chronologique, c'est-à-dire, placer les auteurs selon le temps où ils avaient vécu, en se relâchant de ce principe lorsque la chose serait absolument nécessaire.

2° Qu'il serait expédient de consulter toutes les copies qu'on pourrait se procurer du même auteur, ainsi que les différentes éditions des livres imprimés; d'éclaircir le texte par des notes et d'y joindre des variantes.

3° Enfin, il demandait que l'Académie, n'envisageant dans cette entreprise que l'utilité publique, se bornât à s'indemniser de ses avances, sans viser à aucun bénéfice.

Ces bases posées, il divisait son recueil en sept parties, qu'on eût pu se procurer séparément, et qui répondaient aux sept divisions que l'on vient de voir.

La première partie eût été consacrée à l'ancienne géographie, d'après Ptolomée, Strabon, Pomponius Mela, César, Tacite, Pline le Naturaliste, Ammien Marcellin, etc., et Ortelius, Brietius, Valois, Cluvierus, Cellarius, D'Anville, etc., en tâchant de concilier les opinions contraires de ces auteurs, ou de signaler les erreurs dans lesquelles ils sont tombés. Cette partie aurait pu être terminée par une notice alphabétique de toutes les villes, villages et châteaux

¹ Leibnitz applaudit à la publication des *Acta Sanctorum*, et écrivit même au marquis de Westerloo que, quand les jésuites n'auraient produit que cet ouvrage, ils auraient mérité d'être venus au monde et d'en être souhaités et estimés. J.-J. Chifflet a eu raison d'écrire : « *Ad Acta Sanctorum quod attinet, certum est ipsas provinciarum, urbium et familiarum historias ex illis magnam mutuari lucem; unde Cæsar Baronius, Andreas Chesnius, Aubertus Miræus, Guillelmus Camblenus, Martinus Crusius, Philippus Cluvierus, aliique viri docti ex Vitis Sanctorum et Monumentis canobiorum permulta eaque firmissima vetustatis hausere testimonia.* » Ghesquière a donné ce passage pour épigraphe à sa compilation hagiographique.

situés dans l'étendue des Pays-Bas autrichiens, avant l'année 600 de l'ère chrétienne : notice dans laquelle on eût désigné l'emplacement de ces villes, villages ou châteaux, avec leurs noms anciens et modernes, et un abrégé des événemens remarquables qui s'y passèrent durant les six premiers siècles.

La seconde partie eût été entièrement archéologique. M. Gérard augurait que la province de Luxembourg fournirait une ample moisson pour cet objet. MM. Heylen et De Bast n'avaient pas encore publié leurs recherches : le premier, dans nos Mémoires ; le second, dans des recueils séparés.

Notre académicien avait trouvé les manuscrits originaux de Guillaume Wiltheim¹, dans la bibliothèque des ci-devant jésuites de Luxembourg, et une copie de l'ouvrage de son frère Alexandre², dans la bibliothèque de l'archiduc Charles. Il conseillait de les donner au public, soit en entier, soit par extraits, et recommandait de prêter une attention particulière à ces *tumuli*, qu'on rencontre dans quelques-unes de nos provinces, et qui ont fourni au sieur Lepeintre le fonds d'une de ses facéties de mauvais goût.

La troisième partie devait se composer encore d'extraits des auteurs anciens mis à contribution dans la première, ce qui aurait occasionné des redites inutiles, qu'il était cependant facile d'éviter au moyen de quelques renvois.

Ces extraits eussent été fortifiés de différentes dissertations sur l'état des Pays-Bas avant et après la venue des Romains, et pendant le règne des premiers rois francs ; sur les premières invasions des peuples du Nord, si bien éclaircies depuis par M. Depping ; sur la religion, les mœurs, usages et coutumes des peuples qui ont habité ce pays ; sur les premiers établissemens des Francs dans les Gaules ; sur la propagation du christianisme, etc. ; le tout terminé par des fragmens d'écrivains du moyen âge, et par un tableau chronologique de l'histoire des six premiers siècles, dressé d'après ces mêmes auteurs.

La quatrième partie eût embrassé la géographie des Pays-Bas au moyen âge, c'est-à-dire du VII^e au XII^e siècle.

M. Gérard faisait observer que les auteurs contemporains, si l'on exceptait l'anonyme de Ravenne, offriraient peu de lumières pour cette géographie. Il se proposait de recourir principalement aux archives des maisons religieuses, telles que celles de l'abbaye de S^t-Bertin à S^t-Omer, dont l'abbé se préparait à faire imprimer un recueil de *donations* ; celles de S^t-Pierre de Gand, de S^t-Hubert en Ardennes, ainsi que des chapitres de S^{te}-Waudru à Mons, et de S^{te}-Gertrude à Nivelles.

Ici serait venue se placer une description des Pays-Bas autrichiens au moyen âge, par *pagi*, cantons ou comtés, avec une notice alphabétique et raisonnée des endroits qui y ressortissaient, tant au sacré qu'au profane.

Dans la cinquième partie eussent été réunis les extraits des écrivains du moyen âge, relatifs à la Belgique. Ce travail exigeait des recherches immenses. Il n'y avait point alors de manuscrits historiques du moyen âge, dans la bibliothèque royale, et M. Gérard n'en avait

¹ *Historiæ Luxemburgensis antiquariarum disquisitionum libri tres.* | ² *Luciliburgensia seu Luxemburgum romanum.* De Hontheim donne une analyse assez étendue de ces deux ouvrages inédits. *Hist. Trev.*, III, 1017—1025. Voy. ci-dessus, *Commentatio*, etc., § LXXII, Note.

trouvé que très-peu dans les bibliothèques des ci-devant jésuites ; mais il comptait en découvrir parmi les archives des villes et de plusieurs maisons religieuses. On lui avait dit que Tournai en possédait quelques-uns, de même que les abbayes de S^t-Martin de la même ville, de S^t-Pierre à Gand, des Dunes à Bruges, et le prieuré de S^t-Martin à Louvain, trésors aujourd'hui dispersés. M. Gérard les avait visités, mais sans avoir le loisir de les examiner en détail. Dans le même but, il avait poussé ses investigations jusqu'à l'abbaye de S^t-Guilain en Hainaut, et celle de S^t-Maximin à Trèves ; il n'y avait malheureusement découvert que des bibles, des ouvrages des saints pères, et un petit nombre de littérateurs anciens. Les manuscrits historiques de la première de ces abbayes avaient été enlevés par les Français pendant qu'ils occupaient nos provinces, et ceux de l'abbaye de S^t-Maximin avaient été brûlés ou dérobés. Dans ses courses, M. Gérard avait consulté d'autres dépôts, bien inutilement. Néanmoins il avait vu, à Ypres, une ancienne chronique d'Iperius ¹, qui différait en quelques endroits de celle publiée par les bénédictins français, Martène et Durand. Il avait aussi connaissance de la chronique de Gilbert, publiée plus tard par le marquis Du Chasteler, qui avait promis d'y joindre un volume de notes et d'appendices.

C'était cette partie qu'il regardait comme la plus intéressante, et pour laquelle il voulait qu'on recourût surtout aux écrivains étrangers (que les nôtres alors connaissaient peu), en les rectifiant toutefois. Une notice biographique et bibliographique des hommes célèbres de cette époque lui paraissait indispensable. Il eût volontiers terminé cette partie par l'extrait des Vies des Saints des Pays-Bas, au moyen âge ; par une dissertation qui eût représenté l'état de ces contrées à la même époque ; enfin, par un abrégé chronologique de notre histoire du VI^e au XII^e siècle, tiré uniquement des auteurs contemporains.

La sixième partie, qui se serait étendue depuis le XII^e siècle jusqu'au XVII^e, aurait compris :

1^o Les manuscrits historiques inédits des écrivains de cette période, en entier ou par extraits, selon leur degré d'intérêt ;

2^o Les livres déjà imprimés, mais rares, se rapportant au même objet ;

3^o Des extraits d'historiens étrangers ;

4^o Une notice des hommes célèbres, avec la liste de leurs écrits.

Il y avait deux partis à prendre : l'un de publier les historiens selon leur âge ; l'autre de les réunir par provinces, et de publier à part les historiens généraux, suivant le temps où ils avaient vécu.

M. Gérard se prononçait en faveur du second parti, par des raisons d'économie et de commodité pour les lecteurs. Il faisait en cette rencontre des réflexions malignes sur les prix prétendument élevés des livres classiques publiés par la commission des études. Des Roches, qui était de cette commission et qui y faisait beaucoup de bien, releva avec chaleur l'attaque détournée de son bilieux collègue.

La sixième partie aurait été, comme les autres, accompagnée de sa topographie ainsi que de sa chronologie spéciales.

Enfin, la septième partie eût été diplomatique. Lois, traités, chartes, actes synodaux, etc.,

¹ J. Iperius, surnommé *Longus*, né à Ypres et mort l'an 1383. *Bibl., Belg.*, II, 669.

elle n'eût rien négligé. Ici la distribution par provinces était encore préférée, et cela toujours par des motifs de commodité et d'économie.

Chaque volume de cette partie devait être précédé de dissertations qui représenteraient, siècle par siècle, l'état politique de chaque province, à peu près comme M. Nyhoff l'a fait récemment pour la Gueldre, dans ses *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, tom. 1^{er}, Arnhem, 1830, in-4°.

Tous les actes non publiés textuellement seraient indiqués selon l'ordre de leur date, avec des renvois aux ouvrages qui les contiennent.

Enfin, tous les volumes indistinctement seraient enrichis de tables détaillées et de notes courtes et substantielles.

M. Gérard terminait par cette réflexion : « Si le gouvernement chargeait d'autres personnes » que les membres de la classe d'histoire, de la rédaction de cet important ouvrage, il ne » resterait à ceux-ci déclarés incapables, par ce seul fait, d'autre ressource que de renoncer » au titre d'académicien, devenu ignominieux pour eux, et de regretter le temps qu'ils » auraient jusqu'ici employé gratuitement et inutilement à l'étude de l'histoire belge. »

Tel fut le projet de M. Gérard ; il ne dépendait pas de l'Académie de l'approuver en tout ou en partie, mais elle ne perdit jamais de vue le dessein de publier un grand corps d'histoire. Pour faciliter ses travaux, on avait érigé une bibliothèque publique, dans le local de laquelle elle tenait ses séances, et qu'elle enrichissait d'acquisitions nouvelles faites sur ses propres fonds, ou de cadeaux qui lui étaient adressés. C'est ainsi qu'elle y fit déposer en 1779, un ouvrage manuscrit, et cru perdu, de Gaspar Scioppius, lequel était intitulé : *Machiavellicorum operæ pretium*. Il avait été envoyé par M. Perrenot, conseiller du prince d'Orange. M. De Laserna a détaillé, dans son *Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne*, les accroissemens successifs qu'elle dut à notre compagnie et dont elle jouit encore, quoique l'Académie n'ait point conservé sur ce dépôt littéraire sa légitime surveillance, tout en continuant d'en augmenter les ressources.

Les mémoires des académiciens et les dissertations couronnées dans les concours ouverts par la compagnie exceptés, ses travaux en histoire sont exposés dans la préface de la collection des *Res Belgicæ*, préface rédigée en latin par De Nelis, qui la publia à Parme, chez Bodoni, en 1795, in-8° maj. de 60 pages, avec le portrait de l'auteur, gravé par Rasaspina. Cet intéressant opuscule, reproduit par nous, avait déjà été imprimé à Anvers, en 1790, in-4°, avec une traduction libre en français et anonyme, mais écrite par M. J.-B. Lesbroussart¹. Cette

¹ Cette traduction n'est pas mentionnée dans la notice consacrée à ce littérateur dans la *Biogr. Universelle*, non plus que *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges, et particulièrement les Brabançons, pendant l'occupation des Pays-Bas par les Français, depuis le mois de novembre 1792, jusqu'au mois de mars 1793*. Bruxelles, Le Maire, in-8° maj., 28 pp. Ce *Mémoire* fut lu au sein de l'Académie, qui avait repris, le 15 avril 1793, ses séances, interrompues depuis le 5 novembre 1792. Le permis d'imprimer est signé de M. Gérard. A la page 8, on remarque le passage suivant : « Un proverbe ancien, et qu'Éginhart » nous a conservé, souhaitait à tous les peuples d'avoir les Francs pour amis, mais non pas pour voisins : » *Francum amicum, non vicinum habeas*. Il est permis de renouveler ce souhait plus ardemment que jamais, » aujourd'hui que les successeurs de ces Francs ont voulu étendre partout leurs dogmes désastreux..... » M. Lesbroussart était né français. On a encore de lui, sans que la *Biogr.* en avertisse : *Journal littéraire et*

édition a 118 pages. C'est à tort que le catalogue du docte J.-G. Te Water porte cette note au n° 1375 : *desinit liber*, p. 96. *Reliqua autem ; quod sciam, impressa non sunt*. Il en est fait une mention honorable dans le rapport de l'Académie des Inscriptions, de l'année 1810, p. 149.

M. De Nelis avait commencé, à l'imprimerie de l'université de Louvain, des espèces d'*Analectes*, dont quelques fragmens seulement ont été achevés ; nous disons *analectes*, quoique ce titre ni tout autre ne se retrouve pas.

(T. I^{er}, 1^{re} partie.) *Oratio Martini Dorpii, theologi, de laudibus sigillatim cujusque disciplinarum, ac amœnissimi Lovanii, Academiae Lovaniensis*, avec des notes de l'éditeur, comme les pièces suivantes, pp. 1-86. Nous parlons de ce discours dans nos mémoires sur l'université de Louvain.

Martini Dorpii tomus aulularia Plautinae adjectus, pp. 67-94.

Petri Castellani ludus sive convivium saturnale, pp. 98-139.

Erycii Puteani auspicio bibliotheca publica Lovaniensis, pp. 140-192.

Ce morceau n'est pas entièrement imprimé.

(T. I^{er}, 2^{me} partie.) *Vigili ab Ayta Zuichemi dissertationes historico-pragmaticae quinque, de rebus Lotharingicis, Brabanticis, Luxemburgensibus, Namurcensibus et Burgundicis*, pp. 1-48.

Cette pièce inachevée s'arrête à la 3^{me} page de *Brevis historia comitum Namurcensium*.

(T. II.) *Tabulae publicae Lovaniensium, sive veteres chartae quibus concessa Lovaniensibus privilegia et alia plurima continentur. Ab anno MCCXXXIII ad annum usque MCCCLXVIII*.

Ce recueil s'arrête à la pag. 176. La dernière pièce, qui n'est pas finie, est de l'an 1332. Il y en a un exemplaire aux archives du royaume avec une variante.

On peut encore se procurer à Utrecht :

Joachimi Hopperi, Frisii, epistolae ad Vigilium ab Ayta Zuichemum, sanctioris concilii praesidem. Trajecti ad Rhenum, B. Wild et J. Altheer, 1802, in-4° de 395 pages.

Le titre a été ajouté après coup.

Ce qui nous a engagé à consigner ici ces détails bibliographiques, c'est que la *Biographie Universelle* n'en fait nulle mention, et qu'ils sont d'ailleurs peu connus.

N. (PAG. LIX.)

M. J.-B. Lesbroussart, né français, s'établit en Belgique, s'y voua à l'enseignement public et y acquit la réputation d'un excellent professeur. Élève de cet homme respectable, honoré de son amitié, nous avons été mis dans la confiance de ses vertus modestes et solides, nous avons pu apprécier toute l'aménité de son caractère, toute l'étendue de son savoir. M. Lesbroussart avait connu Gresset dans sa jeunesse et lui avait entendu lire son *Farrain magnifique*, qui resta long-temps inédit. Lorsque les études furent réformées en Belgique, il publia

politique des Pays-Bas autrichiens. Cette feuille hebdomadaire, imprimée à Maestricht, commença le 1^{er} janvier 1786, et finit le 8 juillet de la même année. Il n'en a paru que vingt-sept numéros, formant un vol. in-8° de 442 pages. M. Des Chiens l'a omise dans sa *Biographie des Journaux*.

M. Lesbroussart remporta, en 1781, le prix extraordinaire fondé par un particulier et décerné par l'Académie, pour le meilleur éloge funèbre du duc Charles de Lorraine.

sur ce sujet des réflexions qui semblaient dictées par Rollin. — Nous ne pouvons oublier qu'un jour les inspecteurs de l'université impériale étant venus visiter sa classe, remarquèrent impertinemment qu'il portait des bottes et le reprirent d'un manque de prosodie, lui docte et profond écolier de soixante-quinze ans ! C'était le ton des *Missi dominici* de M. De Fontanes.

M. Van Hulthem qui ne vécut guère que pour les livres, avait commencé à en acheter lors même qu'il était au collège. La suppression des monastères, l'entrée des Français en Belgique et le petit nombre de bibliophiles que comptait alors ce pays, lui avaient offert des occasions qui ne se représenteraient plus aujourd'hui et lui avaient permis d'acquérir des trésors dont le gouvernement, par une munificence qu'on ne peut trop louer, vient d'assurer la possession à l'État. Le public jugera bientôt de la valeur considérable de ce dépôt, par le catalogue que fait imprimer M. Voisin. Il paraît que la bibliothèque de M. Van Hulthem sera le premier fonds d'une grande bibliothèque nationale, qui réunira des livres imprimés, des manuscrits, des estampes, des médailles et d'autres curiosités. Un pareil monument suffirait pour honorer le ministre qui y attacherait son nom et il se distinguerait de tous ceux du même genre, s'il ne contenait rien qui n'eût rapport à la Belgique, considérée sous les points de vue les plus divers et les plus étendus.

Bruxelles est presque la seule capitale qui n'ait point de grande bibliothèque. Si elle voulait en avoir une qui embrassât toutes les matières, il lui serait impossible d'approcher de ces vastes collections qui sont l'œuvre des siècles. Mais en formant une bibliothèque spéciale, Bruxelles pourra soutenir la comparaison avec l'étranger et lui fournira, de plus, un modèle à suivre. C'est dans ce sens que nous avons rédigé un mémoire mis sous les yeux du Ministre de l'intérieur.

O. (PAG. LXI.)

Malines réunissait au XVIII^e siècle un assez grand nombre de personnes instruites, mais d'un savoir de peu de portée, manquant de goût, de critique et de philosophie.

Les frères Azevedo ont été quelquefois confondus. Joseph-Félix-Antoine-François De Azevedo-Coutinho-y-Bernal, né à Malines le 22 avril 1717, devint chanoine laïque de Notre-Dame-audè-la-Dyle, le 2 mai 1738, et mourut le 21 octobre 1794. On a de lui plusieurs généalogies qui toutes sont rares et recherchées. Gérard-Dominique, né également à Malines, le 4 août 1712, devint chanoine de la même église, le 1^{er} avril 1730, fut ordonné prêtre le 24 septembre 1735 et prévôt du chapitre de Notre-Dame, le 2 décembre 1763. Il mourut le 22 février 1782.

En 1747, il commença, sur le plan de Remmerus Valerius, curé de Muyzen, près de Malines, une chronique de cette ville, qu'il inséra successivement dans l'Almanach de Louvain, imprimé chez Jean Jacobs, et continua jusqu'en 1773 ce travail qui s'arrête historiquement à l'année 1872.

Sur la fin de 1770 il mit au jour :

Deductie ende relaes van den staet van Mechelen van 28 maart 1563 tot 9 oest 1566.

C'est un supplément à la partie de la susdite chronique, imprimée en 1769.

En 1774, Gérard De Azevedo commença dans l'Almanach de J.-B. Vander Haert, imprimeur

de Louvain, les antiquités de Malines, pour compléter et corriger la chronique publiée précédemment. Il poursuivit jusqu'en 1777 cette nouvelle compilation qui forme quatre parties de 228 pages, avec figures.

Dans cette même année 1774, il continua la chronique de Malines, depuis le mois de juin 1572 jusques y compris le 19 novembre 1582. La première partie (elles sont toutes imprimées chez Vander Haert) contient 370 pages, la seconde 260 sans pagination, et les trois autres ensemble 416 pages in-16, avec fig.

En 1753 il publia à Louvain chez Jacobs, avec son frère Joseph-Félix, un volume in-folio intitulé :

Table généalogique de la famille de Corten.... avec quelques pièces y annexées touchant l'érection du chapitre, un abrégé chronologique de cette église, etc.

La généalogie seule est de Joseph-Félix.

En 1763, Gérard-Dominique fit encore imprimer chez Jacobs un abrégé en flamand de la vie de saint Rombaud. Cette vie fut réimprimée à Bruxelles en 1775, avec des changemens et corrections; elle contient, dans cette seconde édition, 40 pages.

En 1765 il ajouta une notice sur R. Valerius, à la chronique de cet ecclésiastique, imprimée chez J. Vander Elst, et joignit à cet ouvrage une table générale des matières.

Le 3 mars 1776 il entreprit dans le journal hebdomadaire de Malines (*Wekelykx berigt van Mechelen*), un aperçu de l'histoire de cette ville, depuis Pepin jusqu'en 1775. Son dernier article parut le 21 décembre 1777.

Il a laissé un manuscrit que possède M. Gyseleers-Thys et que nous avons cité dans la note sur Divæus.

La *Généalogie de la famille de Coloma*, qu'il est presque impossible de se procurer complète, a paru sous le nom de J.-F.-A.-F. De Azevedo.

Mais le véritable auteur est Pierre-Alphonse Livin, comte de Coloma, seigneur de Beaupré, d'Emaus, Westacker, Oosthoven, Mallem, Leemputte, etc., né à Gand le 12 novembre 1707. Il entreprit cet ouvrage vers l'an 1750, dans l'intention de dresser seulement la généalogie de sa famille. Mais pour l'éclaircir davantage, y ayant ajouté des fragmens des familles qui lui ont été alliées, l'abondance des matériaux qu'on lui communiqua et le désir d'étendre ses recherches l'entraînèrent bien au delà des bornes qu'il s'était prescrites, et, presque sans le savoir, il fit un recueil généalogique pour ainsi dire général, enrichi de plusieurs diplômes et d'autres documens historiques qu'on chercherait inutilement ailleurs. Il s'en occupa jusqu'en 1777; après l'impression de la page 500, ses infirmités l'obligèrent à cesser, et les 150 exemplaires qu'il avait fait imprimer à ses frais restèrent incomplets. Le comte de Coloma mourut à Malines, dans la paroisse des SS. Pierre et Paul, le 31 décembre 1788, vers les 10 heures du matin, et fut enseveli le 2 janvier 1789, dans le cimetière de Bornhem, du côté méridional de l'église.

H.-M.-F.-J. de Vivario coopéra à la généalogie de Coloma. Lorsque l'impression en eut été interrompue, il recueillit, de l'aveu de l'auteur, les matériaux nécessaires pour conduire ce livre à fin, mais peu après survinrent les troubles des Pays-Bas autrichiens et les deux invasions françaises: l'ouvrage ne fut pas achevé. La partie manuscrite est en la possession de M. Gyseleers-Thys, archiviste de Malines, né dans cette ville le 23 juillet 1761.

De Vivario, né à Malines, substitué du procureur-général près le grand-conseil, légua, en mourant, ses manuscrits à M. Gyseleers-Thys, comme le fit aussi Joseph-Jacques De Munck, notaire de Malines, mort le 9 mai 1792. Cet écrivain, dont on a plusieurs ouvrages, aida J.-A. Rombaut dans la rédaction de *Bruxelles illustrée*.

Le chanoine de la collégiale de Notre-Dame-au-delà-de-la-Dyle, Rombauid-Nicolas Vanden Eynde, décédé à Malines le 30 janvier 1765, est auteur de :

Provincie, stad en district van Mechelen, Brussel, 1770, 2 vol. publiés par les soins du comte G. de Cuypers.

Les fautes qui s'étaient glissées dans cet ouvrage donnèrent lieu à une critique sous ce titre :

Bericht wegens de historie van de provincie, de stad en district van Mechelen, opgehelderd in haere kerken, kloosters, capellen, godshuysen en gilden, als ook opschriften, grafschriften, jaerschriften, wapens-quartiers en generatie, etc., etc., tot Rosendael, by Gisleinus Cuypersken, in den graeffelyken segel, door versoek van de beminders der waerheyd, des jaers 1770.

Nous avons déjà parlé dans notre histoire de la Toison-d'Or du projet gigantesque, conçu par De Bors d'Overen, pour écrire sur une grande échelle l'histoire de cet ordre.

M. De Bors d'Overen avait un cabinet curieux à en juger par le volume intitulé :

Catalogue d'une belle collection de tableaux, d'estampes et de quelques pièces rares, etc., délaissés par M. De B. d'O. Cologne, 1798, in-8°.

On peut nommer encore Guillaume-Gommaire-François Verhoeven, natif de Lierre, vulgairement nommé *den geletterden Cremer*, décédé à Malines le 16 mai 1809; Jean-Charles de Veziano ou plutôt de Vegiano, seigneur de Hoves, mort à Malines avant le 12 mars 1800, auteur du nobiliaire des Pays-Bas et de différentes généalogies, telles que celles des Visscher-de-Celles, de Dormer, des Brouhoven-de-Bergeyck, etc., etc.; et Gaspard-Joseph De Servais, né en 1735, le 13 juillet, décédé à Malines le 17 mars 1807. Sa riche bibliothèque fut vendue le 8 octobre 1808.

P. (PAG. LXX.)

Avant de former, sur notre proposition, une commission d'histoire, le Gouvernement ouvrit un concours sur la question de savoir quelle était la meilleure manière d'écrire l'histoire des Pays-Bas. M. Groen Van Prinsterer obtint une médaille d'or.

Q. (PAG. LXX.)

Voici presque en son entier la préface du volume imprimé d'a Thymo :

« Inter studia quibus præsertim delectari videntur ætatis hujus ingenia, primum prorsus locum obtinet historia; nec mirum, cum nunquam tanta cogitandi agendique facultate vigerit conjunctionis humanæ societas, variasque duplicis motus vices historia, suo rite munere fungens, describere debeat.

Quam tamen, ut fit, quisque sua ductus indole colit : alii enim in evolvendis gentium annalibus

vanæ curiositati solummodo indulgent, elapsaque sæcula contemplantur, perinde ac si in theatri subselliis tragicis comicisque ludis intersint; alii, temporis acti laudatores, vitiorum quibus contaminatur et politia nostra excusationem sedulo quærent; alii contra, præsentis pertæsi, novitatum exempla colligere conantur, dum prudentiores universæ hominum naturæ singulis in hominibus student; per tot bellorum ac civilium perturbationum tumultus, per assiduos bonorum pravorumque renixus, cæcum Fortunæ numen aspernantes, certas rerum gerendarum normas statuunt, detecta in præteritis eorum quæ nunc fiunt, quæ mox futura sunt, causa et ratione.

Cæterum, quod apud majores nostros contemnimus, ipsi nonnunquam inscii, mutata solum forma, huc usque veneramus, et tempora vel ista quæ turpissimæ barbarici incunabula vocamus, institutorum hodie laudibus merito elatorum secunda semina nec non firmissimas forte radices continuerunt. Sic mediam ætatem, tamdiu spretam, unde quaque certatim explorant, ruderaque ejus, in quibus latent plurima fatorum nostrorum arcana, diligenter rimantur. Classica enim, sicuti aiunt, vetustas nos regit ideis, barbara vero rebus. Proinde hæc vitæ intellectualis et practicæ pugna ut tandem desinat instare, nemo est qui diffiteatur, cupiuntque omnes historia deponat quidquid habet alienum, quæsitum, affectatum.

Unde autem veritas illa, tantopere exoptata, satius erui potuisset nisi monumentis quæ singularum ætatum nativam indolem, habitum et quasi faciem referunt, sublato cujusvis literariæ industriæ fuco? Idcirco ad codices situ blattisque corrosos jamjam itum est, bibliothecarum latebræ sunt perlustratæ; quique umbraticos doctores ac fatuam eorum eruditionem maxime oderant, eodem quo illi pulvere lubentes sorduerunt.

Hujus modi laborum se patronum præbuit Rex.....

Quapropter jussit ut a J. LIPSIO, J.-F. SWERTIO, J.-F. NELISIO, aliis, olim tentatum id demum opere completeretur, scilicet ut in lucem nondum prolata publici muneris fierent præcipua historiæ belgicæ monumenta, positis his edendi legibus:

I. Ne quid de scriptorum vulgandorum sermone, licet barbære aut solæcæ scripserint, omnino immutetur, religioni ducuntur.

II. Quæ jam reseratis e fontibus facile hauriri possunt, libris illorum eraduntur.

III. Nec multis prolegomenis, nec commentariorum ambitiosa mole aut observationum farragine, opus satis per se magnum, augentur.

IV. Quoties peccaverit auctor aut librarius, quoties a cæteris ille dissenserit et nova sive illustrationis indigentia protulerit, in ima charta notantur.

V. Tum ad singulos libros pauca de scriptore ac ejus ætate, editionumque subsidiis et ratione præfantur; indices adjiciuntur.

VI. Iconibus, mappis, vetustiorum literarum imitatione non semel, sed raro, opus suum illustrantur.

VII. Denique sui auctoris sermone, seu belgico, seu franco-gallico, seu latino, singuli interpretes utuntur.

Quis non videt consilium istud longe discrepare ab eo quo ducti sunt CÆSNIUS, BOUQUETUS, ac nuperrime G.-H. PÆTZIUS, qui cunctos rerum patriarum scriptores, tum jam prelis mandatos, tum primum e tenebris erutos, servato annorum ordine, in unum coire voluerunt; cum seorsim quædam tantum inedita corporisque historici forma et nexu plane carentia, ecce lectoribus samæ belgicæ studiosis, typographia auxiliante, offeruntur?

In his erat et *Petro* a *Tyrno* suus locus, diligentissimo nempe Brabanticæ diplomatum ac historicarum collectori; atque in me tantarum opum cunctos qui bonas literas fovent participes faciendi

honus collatus est, honos quidem meritis meis multo major, sed quem forte tantisper merueram studio illo, apud meos antiquitus vulgari ¹, quo vel adolescens pro neglectis Belgii scriptoribus indesinenter egi.

Liceat igitur de auctore meo et de iis quæ in gratiam ejus, etsi tyro, fecerim, paucis commonere.

Petrus A ТУМО, vulgo VAN DER HEYDEN, in Ghierlensi Brabantiae municipio juxta Tunrhautum, honesto loco natus est anno MCCCXCIII, dum regnaret *Joanna, Venceslai* Brabantiae ducis vidua, florerentque *Edmundus DINTERUS* ac *Joannes BRANDO*, tres circiter annos ante *Jacobi GUISII* obitum, duos autem antequam vitalem auram susciperet *Nicolaus SCHOONHOVIUS*: qui omnes, pro parte sua, Belgarum historiae non parum profuerunt.

Reliqua quæ ad *Petri* vitam spectant in testimoniis inferius excerptis legi possunt. Diem vero supremum clausit die 26 februarii MCCCCLXXIII, vixitque igitur imperantibus *Joanna, Antonio, Joanne IV, Philippo Bono* ac *Carolo Audace*, istius filio, tempore scilicet quo Belgæ, opibus mercaturaque pollentes, felicius mores suos excoluerunt civilisque sapientiae exemplaria non pro-
sus despicienda cæteris gentibus præbuerunt. Attamen literæ non eodem gressu primum processere quo illæ artes quæ politicæ modo felicitati (sit venia verbo) aliquid afferre videntur; et certe iniquum esset de belgico intellectu ex primis scriptorum tentaminibus omnino dijudicare, quamvis in hunc errorem sæpius incurrant viri mere literati qui in libris exarandis quidquid humani sit, contineri reputant. Nam perrara adhuc erat eruditio, imo rarior vis critica; vix veneranda antiquitas spiasissimis tenebris quibus premebatur, paulisper emergebat. Qui annales gentium digerere in animo habebant, auxiliis fere destituebantur, maximeque arduum illis erat accedere ad acta et codices, quæ sparsim in cænobiis et tabulariis ignota jacebant, aut quæ nota ibi tanquam in carcere seris catenisque servabantur, seu incuria doctrinæque odio, seu ne quis, nimia cognoscendi lubidine impulsus, aliorum jura et privilegia in dubium venire cogeret, suave nimis perdisceret. Quo majoris faciendi sunt scriptores dum præter sibi undique obstantia ac melioribus usi auspiciis, nobis vetera monumenta ab oblivio temporumque edacitate, ut *Petrus* A ТУМО, asserere potuerunt; quos sane decet laus illa quam *PLINIUS* primis naturæ indagatoribus diserte impertitur.

Tria sunt *Petri* nostri maximæ molis membranea volumina, quorum mihi Civitatis Bruxellensis prætores copiam humanissime fecerunt. Hæc, quoniam ipsius autographum perhibent, satis erat exscribere; at nihilominus cum duobus apographis contuli, uno quod confici curaverat v. c. S. DE VALERIOLA, civitatis Bruxellensis quondam prætor, sed permutata materiarum serie nonnullisque hic illic intextis; altero quod *NELIUS*, episcopi Antuerpiensis, fuit. Ambo autem nobiscum communicavit *HULTHEMIUS* cujus consortio vehementer nec immerito lætamur, literariæ suppellectilis et doctrinæ dives *HULTHEMIUS*.

Volumen primum, cujus partem nunc habetis, quasi totius operis periculum esse videtur, A *Constantini* donatione initium ducit fragmentisque permultis ex *GRATIANO, JUSTINIANO, D. GREGORIO, SIGEBERTO GERBLACENSI, TURPINO*, et aliis chronicis, una ex capitularibus refertitur, quæ integra, omisso tamen quodam *JUSTINIANI* loco, fideliter descripsimus, rati ne fabellas quidem ad dignoscenda hominum ingenia inutiles esse; præterea quæ fastidit alter iisdem alterum sæpe delectari, atque hunc luxum, si quis vere est in opere cui providet regis augustissimi munificentia, haud nobis vituperio fore. Cæteroquin brevi se suis mendis exuet *Petrus* A ТУМО, inæstimabilesque

¹ Ut id unum modo notetur, anno 1580, *Philippi ab REIFFENBERG*, per universum Electoris Trevirensis principatum summi præfecti, auspiciis, *Sigismundus FEYRABENDIUS Annales sive Historias Rerum Belgicarum* Francofurti ad Mœnum forma maxima edidit.

thesauros lectoribus largietur. Nec plura de meritis ejus addenda, cum varia de iis judicia proxime sequentur.

De semetipso absque superbiæ nota si loqui fas est, candide dicam a me nihil omissum quo, pro viribus meis, castigatior prodiret *Petrus a TAYMO* : ideoque sedulo evolutos fuisse fere omnes qui de similibus argumentis egerint scriptores; brevibus notis, tabulis chronologicis annorum seriem factorumque fidem emendatam; concordiam aut repugnantiam auctorum, ut potui, indicatam, multis insuper circa nominum etymologicam significationem, ritus, mores, historiam literariam congestis. Varii indices ultimo tomo finem imponent.

In tenui sane labor, tamen labor improbus; parum dulcis, fateor, mulierculis ac elegantulis etiam hominibus, qui, istarum instar, leviora tractant et suaviora, sed nec mulierculis nec delicatulis homunculis consecrandus..... »

Scribendam Lovanii II kalend. quintilis, CIC ICCCCXXIX.

R. (PAG. CXXXIV.)

Voici un fragment de sermon du XIII^e siècle, sur la Pentecôte, trouvé à Mons, par M. le professeur Bormans, dans la couverture d'une vieille édition de Sénèque.

« Jonatas, ses fis, ki ne savoit le commant son pere, gostat un petit de miel por defate de cuer quil avoit trop junet. Nostre sires sen corechat si durement quil ne porent prendre vengeance de lor anemis. Puis quil se corechat si durement de ce ke fut fait anvers li autre et par necessiteit, se doit hom avoir grant paour destre inobediens. Or aveis quilh orent parteit et... Noteis¹ quilh dist quilh j entailast. Ueure entailhie entre en la paroit et la paroit le sent. Mais ueure² peinte ni entre mie. Ueure entailhie est durable, la pointe puet hom la veir rabatre (ou abattre). Li ueuvre entailhie ce sunt les oeuvres ki sunt faites de cuer et de desier, ki sunt fermes en kariteit, quar celes sent li cuers. Mais li ueure pointe cest cele ki est par ypocresie et par vaine gloire; celes ne sunt nient durables. Quar a une petite peinture dune impatience et a un petit vent dorguelh senvont totes ces uevres et porce dist ilh quil j entailhast cherubim, ki dist autant cum plantet de science. Ilh furent tot plain de science sicum sains Poz dit : Je sais, dist ilh, de tot, car je sai estre povres et riches; entos liés et en totes gens me sai je a avoir. Ilh se savoit si bien conformeir par tot..... »

¹ Peut-être *notis*, notes. | ² Plus bas *oeuvre*.

18. *[Faint, illegible text]*

19. *[Faint, illegible text]*

20. *[Faint, illegible text]*

21. *[Faint, illegible text]*

22. *[Faint, illegible text]*

23. *[Faint, illegible text]*

24. *[Faint, illegible text]*

25. *[Faint, illegible text]*

26. *[Faint, illegible text]*

27. *[Faint, illegible text]*

28. *[Faint, illegible text]*

29. *[Faint, illegible text]*

30. *[Faint, illegible text]*

[Faint, illegible section header]

31. *[Faint, illegible text]*

32. *[Faint, illegible text]*

33. *[Faint, illegible text]*

34. *[Faint, illegible text]*

35. *[Faint, illegible text]*

36. *[Faint, illegible text]*

37. *[Faint, illegible text]*

38. *[Faint, illegible text]*

39. *[Faint, illegible text]*

40. *[Faint, illegible text]*

41. *[Faint, illegible text]*

42. *[Faint, illegible text]*

43. *[Faint, illegible text]*

44. *[Faint, illegible text]*

45. *[Faint, illegible text]*

46. *[Faint, illegible text]*

47. *[Faint, illegible text]*

48. *[Faint, illegible text]*

49. *[Faint, illegible text]*

50. *[Faint, illegible text]*

POST-SCRIPTUM.

Depuis que cette introduction a été écrite, nous avons appris que M. Hoyois, ancien imprimeur-libraire, à Mons, et père de M. Hoyois-Derely, travaille depuis plusieurs années à une *Bibliographie belge* ¹.

En second lieu, l'*Émancipation* du 20 août dernier, contenait une notice sur le *Cantatorium* de saint Hubert ², où l'on avertissait que le manuscrit original appartient maintenant à M. Geoffroy, capitaine au premier régiment de cuirassiers, et la copie de M. Ozeray, à M. Linotte, bourgmestre de Bouillon.

Troisièmement, M. De Ram, recteur de l'université catholique de Louvain, a bien voulu nous informer que les débris du *Musæum Bellarmini* ³, qui sont considérables en ce qui concerne l'histoire du jansénisme et celle de l'institut des jésuites, surtout aux Pays-Bas, se trouvent à la bibliothèque de l'archevêché de Malines.

Le P. Uylenbroeck qui avait mis ce *Musæum* en ordre, avait commencé un ouvrage intitulé : *Imago primi sæculi jansenistarum*, qui rappelle un livre célèbre, et dont on voit à Malines les trois premiers volumes in-folio MSS., avec des fragmens du quatrième.

À la fin de la préface des *Acta S. B. Van Espen*, de Backhusius, publiés deux fois à Malines, il y a quelques années, M. De Ram a donné une notice sur le P. Uylenbroeck.

Enfin nous apprenons avec satisfaction qu'un concours de littérature flamande a eu lieu en septembre 1855, à Eecke, village du département du Nord, dans le canton de Steenvoorde, où il existe une société de rhétorique flamande depuis 1542. *Archives du nord de la France*, IV, 7^e livr. *Hommes et choses*, p. 552 ⁴. Ce fait se rapporte à ce que nous avons dit de la fixité des limites respectives des langues wallonne et thioise.

Au moment où cette page sort humide de la presse, on nous remet la livraison de mai-juin 1856, de la *France littéraire*, dont M. Ch. Malo est l'éditeur. Ce cahier nous fournit des indications propres à compléter ce que nous avons dit des patois. On y lit pp. 100-126, un article de M. Jules Ollivier, juge au tribunal civil de Valence, intitulé : *Origine et formation des dialectes vulgaires ou patois du Dauphiné*, article qui doit servir d'introduction à une *Collection des monumens littéraires des patois du Dauphiné*, que M. Paul Colomb de Batines se propose de publier.

¹ Voyez plus haut pag. 1, note 1. | ² Voyez pag. XL. | ³ Voyez pag. LII. | ⁴ Voyez pag. CIV.

The discovery of America by Christopher Columbus in 1492 is one of the most important events in the history of the world. It opened up a new world of opportunity and led to the development of a new continent. The discovery was made while Columbus was seeking a westward route to the Indies. He sailed from Spain in August 1492 and landed in the Bahamas in October. He then sailed on to the mainland of North America, where he landed in the present-day state of Florida. Columbus's discovery led to the European colonization of the Americas and the eventual formation of the United States.

The early history of the United States is a story of exploration, discovery, and settlement. It begins with the arrival of the first Europeans in the Americas in 1492. Columbus's discovery led to the European colonization of the Americas and the eventual formation of the United States. The early years of the United States were marked by a period of rapid growth and expansion. The country was founded on the principles of liberty and democracy, and it quickly became a leading power in the world.

The early history of the United States is a story of exploration, discovery, and settlement. It begins with the arrival of the first Europeans in the Americas in 1492. Columbus's discovery led to the European colonization of the Americas and the eventual formation of the United States. The early years of the United States were marked by a period of rapid growth and expansion. The country was founded on the principles of liberty and democracy, and it quickly became a leading power in the world.

The early history of the United States is a story of exploration, discovery, and settlement. It begins with the arrival of the first Europeans in the Americas in 1492. Columbus's discovery led to the European colonization of the Americas and the eventual formation of the United States. The early years of the United States were marked by a period of rapid growth and expansion. The country was founded on the principles of liberty and democracy, and it quickly became a leading power in the world.

EXPLICATION DES FIGURES

DU PREMIER VOLUME.

Ces figures ont été copiées sur les miniatures du manuscrit des *Conquêtes de Charlemagne*, décrit dans l'*Introduction*.

- I. (Au frontispice et p. 178.) *Couronnement de Charlemagne, comme empereur d'Occident.*
 - II. (pp. 170, 478.) *Baptême des Saxons.*
 - III. (pp. 181, 478.) *Ambassade de Charlemagne à Gérard de Vienne.*
 - IV. (p. 482.) *Mort de Charlemagne.*
-

CHRONIQUE

DE

PHILIPPE MOUSKES.

CHRONIQUE

DE

PHILIPPE MOUSKES.

Phelippres Mouskes s'entremet,
Ensi que point de faus n'i met,
Tout sans donner et sans proumetre,
Des Rois de Franche en rime mettre
5 Toute l'estorie et la lignie.
Matère l'en a ensegnie
Li livres ki des anchiiens
Tiesmougne les maus et les biens,
En l'abéie Saint Denise

Prologue.

5 Pour la mesure il faudrait, au lieu de l'estorie, l'estore comme plus bas.

9 En l'abéie Saint Denise. On a vu que grand nombre de chroniqueurs et de romanciers prétendent avoir puisé à cette source : un poète belge déjà cité, le trouvère Adenez, s'exprime ainsi au commencement de son roman de *Berte aus grans piés* (Édit. de M. Paulin Paris, pag. 1-2).

..... En mon cuer m'assenti
Qu'à Saint Denis iroie pour prier Dieu merci.
A un moine courtois qu'on nommoit Savari
M'accointai telement, Dame-Dieu en graci,
Que le livre as ystoires me montra, où je vi

TOM. 1^{er}.

L'ystoire de Bertain et de Pepin aussi.
.....
Ilucques demorai delors jusque mardi,
Tant que la vraie ystoire emportai avec mi.

et page 12 :

..... Quant j'esgardai
L'ystoire à Saint Denis, tout ainsi le trouvai.

Au prologue des grandes chroniques dites de Saint-Denis, d'après un manuscrit qu'on assure avoir appartenu au fameux comte d'Egmont et qui se trouve en ce moment (janvier 1838) entre les mains du libraire Verbyst, de Bruxelles, ms. du commencement du XIV^e siècle, où

1

- 10 De France u j'ai l'estore prise,
Et del latin mise en roumans,
Sans proières et sans coumans.
Or en ai l'estorie entamée
Ki ne fut mais onges rimée.
- 15 Si n'en sai l'estore desdire,
Car ki bien set si doit bien dire,
Et des biens à ramentevoir

est contenu avec l'histoire de France le récit d'événemens relatifs au Hainaut et à la Flandre, et auquel nous reviendrons dans notre dissertation sur Roland, on lit les mots suivans : « Si sera cheste estoire descrite selon la lettre et l'ordenanche des croniques del abéie de Monseigneur Saint Denis en Franche, où les estoires et les fais de tous les rois sont escrit : *Car là doit on prendre et puchier l'original de l'estoire.* »

Guillaume Guiart, qui a terminé à l'année 1306 sa chronique métrique connue sous le nom de *Branche aux royaux lignages*, s'exprime ainsi dans l'édition de M. Buchon :

Sont ordenées mes repliques
Selonc les certaines croniques,
C'est-à-dire paroles voires
Dont j'ai transcrites les mémoires
A Saint Denis soir et matin,
A l'exemplaire du latin,
Et à droit François ramenées
Et puis en rime ordenées.
.....
Dont un bon clerc se merveilla,
Qui dit, quant il me conseilla
Que trop obscurément savoie
Les fais que je ramentevoie;
Et que s' à Saint Denis alasse,
Le voir (*la vérité*) des gestes y trouvasse,
Non pas mençonges ne favoles.
Bien tost après cestes paroles,
M'en vins là et tant exploitai
Que vi i ce que convoitai.
Lors alai sans apercevant
Quanque j'avoie fait devant;
Si l'ardi, c'on n'i déust croire

Et me pris à la vraie histoire
Jouste laquelle je me sis.

La Curne de Sainte-Palaye, qui a inséré parmi les *Mémoires de l'Académie* des inscriptions, une savante dissertation sur les chroniques de Saint-Denis, y cite d'autres passages analogues. Voyez aussi la préface de Dom Bouquet sur ces mêmes chroniques, III, 145 et l'introduction de ce volume.

12 Sans prière et sans commandement, de moi-même.

13 La mesure demande encore l'estore au lieu de l'estorie.

15 Desdire, cacher.

16 Cette réflexion est un lien commun des anciens trouvères. Robert Wace, au 12^e siècle, disait dans sa *Vie de saint Thomas* :

Qui miex set, miex deit enseigner,
Qui plus est fort, plus deit porter,
Et qui plus poet, plus deit aider,
Et qui plus a, plus deit doner,
Chacun deit mustrer son saver
Et sa bonté et son poer,
Petit prendra qui sert petit,
Si cum l'Escriture le dit, etc.

Adam de la Halle que l'abbé de La Rue a confondu, on ne sait pourquoi, avec Adenez, dit le Roi, s'exprime ainsi sur sa chronique du *Roi de Sezile*, dont fait mention Gilles Li Muisis :

On doit plaindre, et c'est honte à tous bons trouvours
Quand bonne matère est ordenée à rebours;
Car qui miex set, plus doit metro paine et secours
A che bien ordener.....

Conquiert on proaice et savoir ;
 Mais li siècles, quoique nus die,
 20 Si est comblés de grant boisdie,
 Li emperéour et li roi
 Sont devenu de tel conroi
 Que par aus empirent l'empire ;
 Que pueent faire li menut
 25 Quant li haut sont bas devenu
 Et que feront li povre niche
 Quant mauvais deviennent li rice ?
 On siout jadis tenir grans cours
 Et despendre l'avoir à cours,
 30 C'on en parloit outre la mer,
 Et siout on par amors amer
 Et faire joustes et tornois
 Et baleries et dosnois ;
 Or ne set mes fors que trécier
 35 Et tout engloutir et lécier ;

20 *Boisdie, bosdie, vosdie*, fourberie, trahison.

22 *Conroi*, entretien, de *cura*.

23 *Que par aus empirent l'empire*. Le goût pour l'allitération et l'assonance qui est empreint dans la versification française du moyen âge, fut remplacé plus tard par la manie puérile de jouer sur un seul son, comme dans ces vers de Molinet :

J'ay ven Tournay tournée
 En un mauvais tournant,
 Sans estre retournée,
 Ses voisins bestournant ;
 Nos maisons, nos tourelles
 En cendre contourner,
 Et Flamens entour elles
 Durement attourner.

Que, plus bas ke.

26 *Niche, nice*, simple, ignorant.

33 *Dosnois*, réjouissances, plaisirs où domine

la galanterie. — Ce regret de l'amour sincère et des plaisirs mondains est remarquable dans un prêtre. Il rappelle ce que Hemricourt dit de Jean Le Bel, chanoine de Liège et prédécesseur de l'historien Froissart : cet ecclésiastique, d'un esprit distingué, tenait table ouverte et accueillait magnifiquement tous les étrangers de marque ; il aimait les exercices et les tournois où il avait brillé dans sa jeunesse, se montrait bon compagnon, recherchait l'entretien des dames et savait faire chansons et virelais. Il n'y a rien là du fanatisme farouche auquel pendant long-temps on a réduit le moyen âge. *Miroir des nobles de Hasbaye*, Bruxelles, 1673, in-fol., pag. 158-159. Il est remarquable que Jean Le Bel qui a fourni des mémoires à Froissart, n'a point d'article dans la *Biographie universelle*. — *Voy. v. 241.*

34 *Mes*, tout à l'heure *mais*. *Trécier*, tricher, tromper.

- Ne de biel conte ne d'estore
 Ne set nus mais faire mémore,
 Ni à celui ne face bourse,
 Soit de cierf u de vace u d'ourse,
 40 Car avarisse les traïne
 Et amours ki devient haïne.
 Poi de gent est ki voille oïr
 Son n'estore pour resgoir.
 Mais non pour quant pour moi déduire,
 45 Comment ke il me doie nuire,
 Enprendrai l'estore à rimer,
 Pour loenge ne pour blasmer
 N'el lairai : ore oïés mon livre,
 Si com matère le délivre.
 50 Quant Paris ot la biele Elaine
 Ravie al port de sous Mikaine,
 K'il ot roi Ménélau tolue,
 Ki feme ele ot esté et drue,
 Dedens Troies l'en amena
 55 A moult grant joie l'espousa,
 Malgré le roi Priant, son père,
 Mais la roïne i fu, sa mère :
 Ménélaus ert de Gresse rois;
 Si aüna tous ses Grigois,
 60 Et coumugnes et cevaliers,

Guerre de Troie.

38 On ne donne rien aux trouvères, aux conteurs, etc.

41 *Traïne* et *haïne* sont ici des dissyllabes.

43 *Son n'estore*, ni chant ni histoire.

44 *Non pour quant*, cependant.

46 La mesure demande *l'estorie* au lieu de *l'estore*.

51 *Mikaine*, Mycènes.

52 *K'il ot roi*, qu'il eut au Roi.

53 *Drue*, ce mot emporte l'idée de l'enjouement, de la grâce et souvent de la galanterie ou

de l'amour : Jean de Courcy, dans son *Chemin de vaillance*, décrit ainsi l'Enfance :

Vestu de longs vestemens,
 Et desirant esbatemens,
 Une pelote en sa main
 De laquelle soir et matin
 El se jouoit par *druerie*,
 Quérans d'enfans la compagnie, etc.

58 *Ert, iert*, était (*erat*).

59 *Aüna*, rassembla, d'*adunare*.

60 Et peuple et chevaliers.

- Nés et kalans et maronniers ;
 Assés quist gens et grant avoir ;
 Si ot cascuns son estavoir :
 Entrent ès nès , siglent al vent ,
 65 Lor hontes plagent moult souvent.
 Devant Troïes sont arivé ;
 Logiet se sont et atravé.
 Tant i ont fait et tant i sisent
 Que la chitet à force prisent ;
 70 Mais ce fu aukes par consence.
 Grant mortoire i ot et grant tence.
 Si ot tel gent qui blasme en orent ,
 Pour çou que la traison sorent.
 Mais trop furent vilain Grijois
 75 Ki ne s'acordèrent anchois
 Qu'Ector éuist pierdue vie ,
 Ki flours iert de cevalerie.
 Jou truis de lui , çou os bien dire ,
 Que çou fu des armes li sire.
 80 Apriés la mort son frère Ector
 C'on loa , dont est fait enkor ,
 Ne Paris ne la biele Elainne ,
 Ki de biauté fu premerainne ,
 Ne c'onques fust li rois Prians ,
 85 Li sages , li courtois , li frans ,

61 Nefs, galères et mariniérs. Le mot *cale* est sans doute de la même famille que *kalans*.

62 *Quist*, chercha, ressembla.

63 *Estavoir*, approvisionnement.

64 *Siglent*, cinglent.

67 *Atravé*, établis.

68 *Tant i sisent*, tant y restèrent (*sederunt*).

69 *Chitet*, cité. *Prisent*, prirent.

70 *Aukes*, aussi; flam. *ook*. Plus bas *auques*, *auges*. *Par consence*, par arrangement.

71 *Tence*, combat.

74 *Grijois* tout à l'heure *Grigois*, ce qui prouve

qu'en certains cas le *g* avait le son du *j*. Ainsi v. 43 il y a *resgoïr* pour *resjoïr*.

75 *Anchois*, avant.

77 Qui était la fleur de la chevalerie.

78 Je trouve, et je l'ose bien dire, qu'il fut le premier par la gloire des armes.

80 Après la mort d'Hector qu'on loua et qu'on loue encore, c'en fut fait de son frère Paris, d'Hélène... de Priam et d'Hécube, car les Grecs... *dont*, donc.

85 *Premerainne*, la première, sous le rapport de la beauté.

Ne Cuba, la roïne gente;
 Mais li Grigois orent entente
 D'aus à détruire et decevoir,
 Et destiné leur fu pour voir.
 90 Par proumetre et par raiisson
 I brasèrent la traisson
 Dont il ne se porent deffendre,
 Et la chités fu mise à cendre.

Émigration des Troyens.

Enéas et la soie gent
 95 En orent moult or et argent,
 Et Anthenor fu ses compaing.
 K'il n'i ot pierde ne mahaing
 Al rendre, misent en couvent
 K'il s'en iroient sauvement
 100 Et toutes lor gens sans damage.
 Venu en sont trosqu'al rivage,
 Et Troïes fu toute gastée,
 Et exillie et désiertée.
 Ilions fu à tière mis
 105 Et li rois Prians et Paris
 Furent ocis et tot li frère

86 *Cuba* (Hécube) cette disposition à l'aphérèse, familière aux Flamands, à fait dire à Nic. Cleynarts, *Epistol.* Antv. 1566, pag. 222 : *Et ut de Flandria loquar, aut Brabantia, in hujus modi peculiariter affectant aphæresin, ἀπέφαλον, reddentes, Joannem, Jacobum, Bartholomeum cum plerisque aliis qui decollati non fuerunt, dicentes* HENNEN, COPPEN, MEEUS.

89 *Pour voir*, vraiment.

90 *Raiisson* (ratio), veut dire ici raisonnement captieux. Le poète le fait de trois syllabes.

91 *L's* qui est pour nous de trop dans *traisson* se laisse désirer dans *brasèrent*.

94 *Soie*, sienne.

96 *Fu ses compaing*, fut son compagnon.

Ses (suus) son, au nominatif singulier.

97 *K'il n'i ot*, afin qu'il n'y eût. *Pierde*, perte, *mahaing*, incommodité, blessure.

98 *Misent en couvent*, convinrent. *Misent* est une ancienne forme de la troisième personne du prétérit pluriel. *Voy.* v. 68 et 69.

100 *Damage* est plus près de *damnum* que *domage*. Il est resté dans le patois wallon.

101 *Trosqu'al rivage*, jusqu'au rivage, droit au rivage.

103 *Exillie*, ruinée (*exilis*).

Maint chastel abattu, mainte vile *escillie*.

Borte aus grans piés, pag. 3.

- Et la roïne à grant misère.
 Mais une nourrice i avoit
 Ki lor menour enfant gardoit;
 110 France feme ert et débonnaire.
 Quant ele ot entendu l'afaire,
 En la nef Enéas couru
 A tout l'enfant ki petis fu.
 Marchomires avoit à non;
 115 Cele ki l'ot à noureçon,
 Le cela et tint comme sien
 Pour son père ki li fist bien.
 Ensi fu Prians damagiés
 Et li rois Ménélus vengiés.
 120 Ès nés entrent, par mer nagèrent,
 En leur païs s'en repairièrent.
 Mais Anthenor et Enéas
 A la mer n'atargièrent pas;
 En mer s'empagnet, si s'en vont
 125 Tant qu'en Ytale venu sont.
 Or est Ytale Lombardie:
 Cele gent fu auques hardie.
 En Rommenie s'atravèrent,
 Enéas lor signor clamèrent,
 130 Ki puis pour Laivine la gente
 Se combati, devant Laurente,
 A Turnus, et si le venqui
 Et la tieste en prist droit enki,
 Quant d'Apallas li ramenbra

109 *Menour*, plus jeune, de *minor*.
 110 *France*, franche, courageuse.
 113 *A tout*, avec.
 121 *S'en repairièrent*, s'en revinrent.
 123 *A la mer n'atargièrent pas*, ne tardèrent pas à se mettre en mer.
 124 *S'empagnet*, se jettent précipitamment, d'*impingere*.

129 Proclamèrent Énée leur chef. La langue française n'a conservé que des composés du verbe *clamer* qui était significatif et sonore.

130 *Laivine*, Lavinie.

133 *Droit enki*, aussitôt.

134 *D'Apallas*, de Pallas. *Virg. ÆN. XII, 941* :

....*Infelix humero cum apparuit alto
 Balteus*, etc.

- 135 Qu'ocist Turnus et desmembra.
 Demi le règne au roi Latin
 Ot Enéas, à boin destin,
 Et si prist sa fille Laivine,
 Si com l'estore nous devine.
- 140 Une chité fist el roion
 Enéas, et s'el mist à non
 Albe; fort et grant la fonda,
 Et moult de gent i abonda,
 Et quant li rois Latins moru,
- 145 De toute la tière rois fu.
 Enéas regna longement
 Et quant il fu mors voirement
 Askanius, ses fius, régna;
 Si com Ancisses devina,
- 150 Régnerent apriés d'oir en oir,
 S'orent grant gent et grant pooir.
 De cel linage issi Romus
 Ki fu jà rois et Romulus,
 Ses frères, ki Romme fonda.
- 155 Cele gens auques abonda;
 Si ot Roume la signorie
 Sor tot le mont et la baillie.
 Ensi d'Enéas, dont jou di,
 Cis grans linages descendi
- 160 Par çaus ki de Troïes partirent,
 Quant Griu l'arsent et abatirent.
 Par cest afaire di-jou bien
 Qu'en cest isle sommes Troïien,
 Car une pars de cele gent,

140 *Roion*, royaume.149 *Ancisses*, Anchise; *devina*, prédit.150 *Oir* pour *hoir* (hères).152 *Romus*, Remus.154 *Romme*, plus bas *Roume*.157 *Mont*, monde. *Baillie*, gouvernement.

... Le chevalier

Que toz li *mons* doit honuerer,

Car il nous ont toz à garder.

L'ordens de chevalerie.161 *Griu*, Grecs. 163 *Isle*, pays.

- 165 XII milier tant seulement,
Par mer al vent, sans essonne,
S'en alèrent droit en Pannone.
Pannone si est or Hongrie :
Là ariva cele maisnie.
- 170 Anthenor qui moult fu cortois
Fu lor mestre, si comme rois.
Une cité là si fondèrent,
Sikambre par non l'apielèrent ;
Tuit s'entramoient comme frère.
- 175 A cel temps étoit emperère
Valentiniens premerains ;
Si avoit guerre as Alains ;
Mais il orent si forte tière
C'on n'es pooit vaincre par guerre.
- 180 Dont manda Valentiniens
As Kambre les Troiens,
Se par force faire peüssent
Que çaus d'Alenie venquissent,
Quites les feroit à son tans
- 185 Del tréu de Roume X ans.
Atant lors en fisent homage
Que quite ièrent del tréuage ;
Li Troiens par teus couvens
Venquirent Alains et lor gens ;

166 Il manque une syllabe à ce vers qui se lirait mieux ainsi :

Par mer et al vent sans essonne.

Essonne, essoinne, empêchement.

175 *Sikambre*, Jean le Maire de Belges a raconté cette fondation en détail dans ses *Illustrations des Gaules*, liv. III. La même histoire se lit plus anciennement encore dans Jacques de Guyse, VI, 27, 65, et M. le marquis de Fortia incline à la croire véritable, X, xxvj. Voy. l'Introduction.

174 *S'entramoient*, la dernière syllabe de la

3^e personne du pluriel de l'imparfait se prononçait alors comme un dissyllabe.

Adonc tenoient Franc les Tyois por amis.

Berte aus grans piés, pag. 10.

179 *C'on n'es pooit vaincre*, qu'on ne les pouvait vaincre.

181 *As Kambre* pour *à Sikambre*. Cette variante est même nécessitée par la mesure. *Troiens*, trissyllabe.

185 *Tréu, tréuage*, tribut, *Roume*, tout à l'heure *Romme*.

188 *Teus couvens*, telles conventions.

- 190 X ans furent quite et francis ,
 Si com en l'estore le truis.
 Renvoia Valentiniens
 Pour son tréu as Troiens;
 Mais il ièrent hardi et sage ,
- 195 Si respondirent al mésage
 Que par leur sanc et par leur luite
 En ièrent délivré et quite ,
 Ne jamais tréu ne donroient
 Mais quitement lor fiés tenroient.
- 200 Et quant l'emperère le sot
 Sour aus en vint à quan k'il pot.
 Et il ont Sikambre laissie ,
 Si s'en vinrent en Germanie.
 De leur femes orent enfans
- 205 Dont il acriurent gens moult grans ,
 Si que toute Gaule conquisent
 Et de sous leur pooir le misent.
 Or est Gaille France apielée ,
 Si est la cause très alée ,
- 210 Et si come jou truis lisant ,
 Li régnemens le roi Priant
 Fu al tans Valentiniien
 L'emperéour , çou sai-jou bien.
 Ces gens ki vinrent de Hungrie .
- 215 Quant il orent Gaule saisie ,
 Antenor fisent signor d'aus
 Car il iert sage et vasaus.
 Tant k'il vesqui bien les maintint

190 *Francis*, affranchis.

196 *Luite*, lutte, résistance.

199 *Lor fiés*, leurs fiefs.

201 Il vint les attaquer avec le plus de forces
 qu'il put. *Sour*, sur.

205 *Acriurent*, accrurent. Le pronom *il* semble

être inutile pour le sens comme pour la quantité.

209 Mais la chose (*causa*), la coutume en est
 passée.

217 *Vasaus*, Roquefort ne veut pas que ce
 mot signifie *courageux*, *intrépide*. C'est cependant
 le sens qui se présente ici naturellement.

- Mais apriés morir le convint
 220 Et li Troïien, si com il durent,
 Come gent ki moult hardi furent,
 Signour vorrent faire et avoir
 Qu'assés orent tière et avoir,
 Mais ne savoient ki eslire
 225 Ki d'aus puist estre rois et sire.
 La dame ki nourri avoit
 Marchomire ki grans estoit,
 Puis qu'Antenor fu deviés,
 Des plus haus homes a mendés
 230 Devant li, car malade estoit,
 Si com cele ki se moroit,
 Si lor gehi, tout enoiant,
 Que cil iert fuis le roi Priant,
 Mais ele l'avoit alaitié
 235 Et tout nourri et afaitié,
 Pour çou n'el vqt laisier ocire:
 Bien devroit estre rois et sire.
 Quant le Troïien ont çou oï
 Que la dame leur a gehi,
 240 Pour son père le roi Priant
 Et pour sa mère le vallant,
 Pour Ector et pour Troillus,
 Ki plus fisent d'armes que nus,
 Ont le Troïien coumandé
 245 C'on ait l'enfant esrant mandé

Marcomire.

228 *Deviés*, décédé, mort.

232 *Gehi enoiant*, déclara au milieu de ses souffrances.

235 *Afaitié*, élevé, formé. *Voy.* le passage cité sur le vers 241.

240 *Pour son père*, en mémoire de son père.

241 *Le vallant*, pour *la vaillante*, distinguée par son mérite, ses vertus, car cette épithète ne désignait pas la bravoure seulement, par exem-

ple, dans ce passage de Hemricourt, p. 158 : « et ly escuwiers d'onneur qu'ilavoit escoleit, teilement affaitiez, que sains parler à leur maistre, s'ilh veoyent alcon *vailhant homme* estraingne, fuisit prélaz, chevaliers ou escuwiers, ilh le prioient fuisit al dyneir ou al soupeir, etc. » Il est question dans cette phrase de Jean Le Bel déjà cité, sur le vers 33.

245 *Esrant*, *esranment*, incontinent.

Et méesmement pour l'enfant
 Que il virent sage et parant
 A signour l'ont pris et levé
 Et si l'ont tout assuré
 250 Quar il estoit preus et gentius
 Mais il ot od lui II baillius
 Un Simon et I Genebaut
 Ki sage ièrent et viste et baut,
 Pour adrécier la région :
 255 Furent cil doi si compaignon.
 Marchomires fu rois poisans,
 Sages et vistes et conquérans
 Et bons justicières sans faille,
 Cis fu li premiers rois de Gaille.
 260 Mais cil rois et tout li Troïen
 Estoient adonques paien.
 Come signor forment l'amèrent
 Et haute feme li donnèrent.
 I fil en ot, grans fu et lons,
 265 Si fu apielés Faramons.
 XXXIIII ans fu Marchomires
 De cele gent et rois et sires :
 Quant il moru dolant en furent
 Toutes ses gens, si com il diurent.
 270 Enfoui l'ont à grant ounour
 Et à grant duel come signor.
 Faramons, ses fuis, ot l'empire,

Pharamond.

247 *Parant*, docile (*parere*), peut-être aussi de bonne mine (*apparere*).

248 *Levé*, allusion à la coutume des Francs de lever leurs chefs sur le pavois.

249 *Assuré* est ici quadrissyllabe.

251 *Od, o*, avec.

Od ma harpe me délitoie.

THOMAS D'ENCELDOUN, *Tristan* (XIII^e s.)

253 *Viste et baut*, diligens et habiles à gouverner le pays.

255 *Doi*, deux.

256 *Poisans*, puissant.

257 *Sages et vistes*; l'*et* est de trop pour la mesure.

262 *Forment*, fortement.

Forment li deult li cuers, moult fu en grant esmay.

Berte aus grans piés, pag. 11.

- Mais il fu de son père pire.
 Sour Troiiens fu cis secons rois,
 275 Mout haï guerres et desrois;
 Femme ot biele, sage et gentil,
 Et de celi si ot un fil;
 Clodes fu apielés ses nons,
 Bien tint sa tière Faramons,
 280 XII ans ot été rois sans plus;
 Quant il est à la mort venus,
 Souputure ot et biele et bonne
 Si com lois de paiens li doune.
 Clodes, ses fius, fu couronnés
 285 Et de la tière assés.
 Mout fu volages et légiers.
 Des rois de Gaille fu cis tiers.
 Apielés fu de ses voissins
 Partout rois Clodes as lons crins,
 290 Pour çou que trécier se faisoit
 Et longue barbe adières avoit,
 Et pour soi, si com j'ai léu,
 L'ont plusiour à costume éu.
 Cis fut mauvés rois et coars,
 295 Envius, avers et escars.
 XVIII ans la tière tint,
 Mais vilainnement le sostint,
 Et quant la mors l'a hierst et prist,
 N'ot oir ki sa tière tenist,
 300 Ne de sougnant ne d'espousée,
 A ki la tière fust dounée.
 Ensevelis fu ricement.

Clodion.

275 *Voy.* la note sur le 25^m v.
 282 *Souputure*, sépulture.
 283 Il y a *doune* dans le manuscrit, quoique
 ce mot rime mal avec *bonne*.
 286 *Mout*, plus haut *mout*.

291 *Adies*, *adès*, toujours (*a die ad diem*).
 295 *Escars*, ménager, d'où *escarcelle*.
 296 Lisez *dir* et *huit ans*.
 298 *Hierst*, heurté, frappé.
 300 *Sougnant*, concubine.

Sans signor furent longuement.

Puis orent par eslection

- 305 I conte de la région,
 Ki de Troïes iert escapés
 Quant Prians i fu atrapés.
 Sages iert et courtois et preus
 Et si ot à non Méroveus;
- 310 Si fu del linage Priant
 Et Marchomire le vallant.
 Preudom fu et sages des arts,
 Des rois paiens fus cis li quars.
 Méroveus fu preus et hardis
- 315 Et, si com je truis ès escriis,
 Cil fu li mioudres rois paiens
 Ki fust encor sour Troïiens.
 El premier an cestui, fu nés
 St. Remis, li buens, ordenés
- 320 A Rains, où il tint siège et leu,
 L'an del incarnation dieu
 XLVIII et III cens;
 Et al quart an, si com je pens,
 Sont li Hungre issu de Hungrie;
- 325 Si ont toute Gaille exillie,
 Car il en orent liu et aisse;
 S'ocisent à Rains St. Nicaïsse
 Et clers et lais communément;
 Dont St. Pias de Bonivent
- 330 Vint à Tournai; se li tuèrent
 Li mescréant ki dont ièrent,
 Mais quant il se vit à déclin

Mérovée.

Saint Remi, saint Nicaïse et saint Piat.

Les Hongrois ou les Huns.

312 *Sages des arts*, instruit.

316 *Mioudres*, meilleur.

319 *St. Remis*, v. *Acta SS. Belg. selec.* I, 501-650.

320 *Leu*, lieu, domicile.

322 St. Remi fut évêque de Reims en 460 selon les uns, en 480 selon les autres.

326 Car ils furent maîtres du pays et de ses richesses.

328 *Clers et lais*, clercs (le clergé) et laïques ensemble.

329 St. Pias, voy. *Acta SS. Belg. selecta*, I, 98-134.

- A tout son cop trest à Seclin.
 Adont fu St. Lehires nés Saint Éleuthère.
- 335 A Tornai dont puis fu curés
 Et vesques eslius en apriés.
 De Dieu servir fu moult en griés.
 Et Méroveus et li Troïien
 Renforcèrent lor tière bien.
- 340 Adont St. Denises, sans faille, Saint Denis.
 Convierti France ki-fu Gaille,
 Et de lui le tienent li roi.
 Mais crestiens i avoit poi
 Et cil estoient par maint leu,
- 345 Car estoit crestiens là peu.
 Mais puis France et Galles sans doute
 Convierti St. Denises toute.
 X ans ot regné Méroveus.
 Quant à la mort l'amena Dieus
- 350 Entieré l'ont come signour,
 Duel en orent grant et menour.
 De sa feme ot i fil à oir
 Ki n'ot proaice ne savoir,
 Ne de sa gent ne fu amés;
- 355 Cilderis fu par non nommés;
 XXII ans avoit et noient plus
 Quant al règne fu recéus.

333 *Seclin*, en Flandre. Le saint, suivant la tradition, étant décapité se retira dans ce lieu, portant lui-même sa tête : *A tout son cop.* (Flamand, *kop.*)

334 St. *Lehires*, saint Éleuthère. *Acta SS. Belg. selecta*, I, 455—500. Parmi les MSS. de la bibl. de Tournay il y en a un sur papier, petit in-4°, relié en cuir et qui porte ce titre :

Ce présent livre contient toute la vie de saint Piat et saint Éleuthère, et fut écrit l'an 1479, par M. Alard Janvier ou Janvier. Ce manuscrit coté

n° 17, contient principalement la vie de saint Éleuthère qui tantôt y garde ce nom, tantôt est appelé saint Lehires comme dans Ph. Mouskes. Cette traduction n'est pas dans le *vocabulaire hagiologique* de Cl. Chastelain.

336 Et ensuite (*en après*) évêque élu.

337 *En griés*, en gré.

338 Le mot *Troïien*, comme au v. 163, n'est plus compté que pour deux syllabes au lieu de trois.

335 *Cilderis*, Childeric, plus bas *Cilderic*.

336 *Et noient plus*, et rien de plus.

Childeric.

Cilderis fu lues couronnés,
 Car loet l'a tous li barnés;
 360 Mais peu apriés pour sa malise,
 Pour luxure et pour avarisse,
 Le desposèrent li Troïen
 Ki roi l'avoient fait pour bien.
 Si fisent d'un rommain lor roi,
 365 Gilies ot non, si com je croi.
 Quant Cilderis fu desposés
 En Touringe s'en est alés
 Al roi Bissin, et tant fu là
 Que Bissine, sa feme, ama;
 370 Et li Troïen, par envengon,
 Redesposèrent Gilion,
 Si ont Cilderic rapielé
 Ki en Tourainne avoit esté.
 A Bissine, feme Bissin,
 375 Ki l'avoit amé de cuer fin,
 S'en est en Gaille alée o lui,
 Dont ses maris ot moult annui,
 Et Cilderic ki l'ot amée

368 *Lues*, aussitôt, alors.

369 Car tous les barons, toute la noblesse y ont consenti.

365 *Gilies*, Egidius.

367 *Touringe*, Thuringe.

369 *Bissin*, *Bissine* : Basin, Basine.

370 Il y a dans le MS. *envengon*, contraction commandée par la mesure pour *envencion*.

373 *Tourainne*, tout à l'heure *Touringe*.

374 *A Bissine*, c'est ainsi que porte le MS.; mais le sens serait plus clair s'il y avait *et Bissine*.

375 *Fin*, fidèle, affectueux :

Prenez conseil bon et loial et *fin*.

Garin le Loherain, t. 1^{er} pag. 5.

Li nouveaux tans et mais et violete

Et lousseignolz me semont de chanter,
 Et mes *fin*s cuers me fait d'une amorete
 Si doux présent que ne l'oz refuser.

LE CHASTELAIN DE COUCY, *chanson vi*,
id. de M. FRANCISQUE MICHEL.

Por verdure, ne por préé,
 Ne por feuille ne por flor
 Nulle chançon ne m'agrée,
 S'il ne vient de *fine* amor.

LE CHASTELAIN DE COUCY, *chanson I^{re}*.

fin viendrait donc de *fi* (*fides*). Ne serait-il pas singulier que *finesse* tirât son origine de *fidélité*? Mais *finesse* procède plutôt de *feindre* :

Tant sumes *feins* k'en ubliance
 Mettum tut Deu e sa puissance.

CHARDNY, *Le dit de Baarlaam et Josaphat*.

- Reprist et si l'a couronnée.
- 380 Adont St. Remis, li boins sains,
Fu fais arcevesques de Rains.
De Troiiens come Sarrasins
Fu cis rois en France li quins.
Mors est, si l'ont enseveli;
- 385 Al plus de sa gent abieli,
Rois ot esté XXXII ans.
De Bissine, ki fu vaillans,
Ot I fil : Cloévis ot non,
Ki puis fu de moult grant renon.
- 390 A grant honnour fu couronnés,
Quar il estoit preus et senés.
St.-Lehire, li Dieu amis,
Fu de Tornai dont vesques puis.
Cloévis, cis rois, I jor main, Clovis.
- 395 Le fil Gillion le romain
Venqui à Sessons et ocist,
Sa gent toute et sa tière prist,
Et puis al plus tot que il peut
Si prist il à feme Groheut, Clotilde.
- 400 Fille Cilderic de Bourgongne.
N'ot plus sage dusqu'a trémogne,
Et fu nièce roi Gondebaut,
De linage gentil et haut.
Sa mère avoit esté paiene,
- 405 Mais Groheus estoit crestiène.

385 *Al plus*, à la plus grande partie; *abieli*, agréable.

387 *Vaillans*, voy. v. 241.

391 *Senés*, sensé.

399 *Groheut*, Clotilde. — L'arcade gothique du Bourg-de-Four, à Genève, laquelle est une porte de la ville, passe pour avoir été celle du palais de Clotilde. « Étrange souvenir dans la ville de Calvin, dit M. Valery, de la femme qui

avait converti les Francs au christianisme!» *Voy. en Italie*, liv. I, ch. 5.

401 *Dusqu'a trémogne*, jusqu'au delà des monts (*trans montes*). Peut-être *Trémogne* a-t-il été écrit pour *Crémogne*, Crémone. Adenez, afin de donner une idée de la beauté de la fille du roi de Hongrie, dit bien :

N'ot plus bele pucele de là dusques en *Pise*.

Berte aus grans piés, pag. 11.

- St. Denises l'ot conviertie
 Qui praiçoit en sa partie.
 Roi Cloévis mot n'en savoit
 Que la roïne tele estoit.
- 410 Et moult forment li anoia
 Que St. Denis le guerroia ;
 Prendre le fist et le cierviel
 D'une soie ki fu d'acier
 Li fist trencier outre parmi.
- 415 St. Denis ot Dieu à ami :
 Son hanepier con li trença
 Prist et remist et si parla ,
 Voiant tous, si con le vot Deus.
 Par quoi la roïne Grosheus
- 420 Fist tant puis envers Cloévi ,
 Son bon signor et son ami ,
 Qu'alés s'en est tot droit à Rains
 Dont eslius estoit premerains
 St. Remis, ki ne sot boisier ,
- 425 Si se fist de lui batissier.
 En dementiers que St. Remis
 L'avoit en une cuve mis ,
 Et il de Dieu le bénissoit
 Et en lissant le batissoit ,
- 430 Si ne l'avoit de quoi en oindre ,
 Pour l'aigue de quoi à en joindre ;
 Es vous l'angle nostre Signour ,
 Pour lui à faire plus d'ounour ,

La St^e Ampoule.

407 *Praieçoit*, prêchait. *En sa partie*, (*in illis partibus*) en cette contrée.

410 *Anoia*, ennuya, déplut.

413 *Soie*, scie; *acier*, acier.

416 *Hanepier*, proprement le crâne, pour la tête entière.

418 A la vue de tous, ainsi que le voulut Dieu.
Con pour *com*.

423 *Eslus*, évêque élu; c'est ainsi qu'on disait *l'élu de Liège*.

424 *Boisier*, tromper. Voir la note du 20^e v.
 Dans les *Tournois de Chauvenci* (1288) :

Sans fauseté et sans boisdie.

426 *En dementiers*, pendant que.

431 *L'aigue*, l'eau (*aqua*), ainsi *Aigueperce*.

432 *Es vous*, *esvous*, voilà.

- En guise d'un blanc coulombiel,
 435 Resplendissant et cler et biel,
 Une ampoulaite el bieç tenoit,
 Ki plainne de saint oile estoit.
 Et quant St. Remis la véue
 Si l'a dignement recéue,
 440 Et tout esrant l'en a enoint
 Si que il n'en i remest point.
 Ensi fu en oins Cloévis
 Del saint oile ki fu ravis
 Del ciel en tière, al plaisir Dieu.
 445 Encore en vient assés el lieu
 Quant besoins est à roi sacrer.
 Bien doit-on le vaissiel garder
 U cil saint oiles nest et vient,
 Si fait-on, car il le couvient.
 450 Donques s'obéi par dévise
 Trestoute France à St. Denise
 Et à St. Climent autresi
 Ki praieciot i ot ensi.
 Cis Cloévis fu de Troïiens
 455 Li premerains rois crestiens.
 Si fu de Gaille li rois sistes,
 Come preudom régna et vistes.
 En son vivant fu à Arras
 Premerains veskes fais St. Vas;
 460 Ordenés fu de St. Remi.
 St. Benéois adont feni
 Et St. Remis moru apriés.

Saint Clément.

Saint Vaast, saint Benoît.

432 *Autresi*, pareillement (*alter sic*).
 436 *Sistes*, sixième (*sextus*).
 439 *St. Vas*, v. *Acta SS. Belg. selecta*, II, 3—90. La *Chron. de Balderic*, publiée par M. Le Glay, pp. 15—27.
 461 *Feni*, finit, mourut. Saint Benoît mou-

rut le 21 mars 543 selon Mabillon. J. De Guyse en parle d'après Vincent de Beauvais, VI, 392 et suiv.

462 Saint Remi mourut le 13 janvier vers l'an 535, par conséquent avant saint Benoît et non apriés.

Saint Mars.

- Et puis St. Mars qui fu confiés.
 Adont roi Cloévis regna,
 465 Groheut sa feme moult ama
 Et Dieu servi moult volentiers.
 Il se combati à Poitiers
 Al roi de Godes, s'el venqui
 Et sa tière toute saissi.
 470 Anestassies ki dont vivoit
 Et l'empire de Rome avoit,
 Li manda par ses mesagiers
 K'il fust de Rome consilliers;
 Et il s'en ala tout esrant
 475 A Tours, à St. Martin-Ferant.
 Si se fist là recourouner
 Et cézar-auguste clamer.
 XXX ans maintint sa tière bien;
 Assés conquist n'i perdi rien;
 480 I fil ot éu de Meulsent,
 Si l'apielèrent Floévent;
 Si fu compains à St. Ricier
 De Pontice, et si l'ot moult cier,
 Et si fisent maintes fois gierre
 485 As Sarrasins et à lor tière.
 Cis Floévens fu moult vallans

Floévent.
Saint Riquier.

465 *St. Mars*, saint Mars, abbé en Auvergne, mort vers l'an 525 ou 530, ou peut être saint Maur, disciple de saint Benoît, lequel mourut le 15 janvier 584. *Confiés*, confesseur.

467 *AVouglé*, près de Champagne-St-Hilaire, sur le Clain, à 10 milles de Poitiers.

468 *Roi de Godes*, Alaric, roi des Wisigoths.

470 *Anestassies*, Anastase.

473 *Consilliers*, patrice et consul honoraire.

475 *St. Martin-Ferant*, cette cérémonie se fit en effet, dans l'église de St.-Martin. Ce saint est ici surnommé *Férant*, c'est-à-dire le noir (*à ferro*).

480 *Meulsent*, MAXELLENDIS, en latin. M. Henri Carion, parmi les *Sept merveilles du Cambrésis*, énumère les *reliques de sainte Maxellende*, personnage différent de celui-ci.

481 *Floévent*, ce fils n'appartient pas à l'histoire, mais aux fictions romanesques du moyen âge.

482 *St. Ricier*, saint Riquier, abbé de Centule, dans le Ponthieu, vers l'an 658, mort vers l'an 645, selon Mabillon.

485 *Sarrasins* signifie, comme plus haut, des peuples non chrétiens.

- Sages, vistes et conquerans,
 Et de largaice fu moult clers,
 Si moru juvenes bacelers.
- 490 Puis ot de Groheut Cloévis
 III fuis biaux et bien apris.
 S'en ot une fille senée,
 Celi a ses père dounée
 Amauri, le fil Alari,
- 495 Ki tint Auvergne et tot Berri.
 Rois Cloévis fist en sa vie
 I péciét plain de vilonnie,
 Tel c'onques ne l'osa gehir.
 Mais en la fin al repentir,
- 500 Quant laisier vot sa fole tece,
 Si vint à Lehire, le vesque
 De Tournai, et gehi li a,
 Et li vesques Dieu en proia
 Tant k'il l'en dist la connissance,
- 505 Et li roi fu fors de cremance;
 Et puis tant qu'il maintint l'empire,
 Fist maint bien le vesque Lehire.
 Preudom fu et bons justicières
 Cloévis et fors guerroières.
- 510 Quant il fu mors et deviés
 Tous li pais en fu torblés,
 Quar il n'iert mie rois fallis.
 A grant ounour fu sevelis
 A Paris, el moustier St. Pière,

488 *Clers (clarus)* renommé, célèbre par sa munificence.

489 *Jovenes*, prononcez *jouènes* en deux syllabes. Voy. aussi vers 575. *Bacelers*, aspirant à la chevalerie.

498 *Gehir*, confesser. Voir la note du 252° v.

500 *Tece, teche, teiche, tesche*, précédé d'une épithète telle que *folle* signifie vice, défaut, au-

trement il s'employait pour exprimer une bonne qualité, une vertu, une perfection.

505 *Cremance*, crainte.

511 *Torblés, troblés*, troublé, affligé.

512 *Fallis*, manqué. On dit encore en Belgique, pour désigner une fille qui a des manières viriles, que c'est un *garçon failli*, c'est-à-dire un garçon manqué.

- 515 C'ondist or sainte Genevière ;
 Il méismes l'avoit fondée :
 Puis i fu sa feme entierée ;
 Si est dite S^{te}. Groheus ,
 Tant l'ama notre Sire Dieux .
- 520 Quant Cloévis fu entierés ,
 Clotaires , ses fius li ainnés ,
 Fu couronnés droit à Sessons .
 Clodomers , ses frères secons ,
 Ot Orliens , Cildebiers Paris ,
- 525 Rains ot li quars Théoderis .
 S^t. Lehires adont moru
 Et S^t. Amés , ki preudom fu ,
 Et S^t. Omers et S^t. Biertins ,
 Ce nous tiesmogne li latins .
- 530 Clotaires fu bons crestiens
 Et rois siétismes gailliens ,
 Clodomers ses frère secons
 Ki cevaliers fu biaux et blons ,
 Guerroia le roi Sigesmons
- 535 De Bourgogne et s'el prist : adont
 A Orliens prison l'enmena ,
 Moult le haï et fourmena ,
 Et puis le fist II siers tuer

Clotaire I^{er} et ses frères.

Saint Amé, saint Omer
 et saint Bertin.

515 *Or*, maintenant, comme aux v. 168 et 208.
 522 *Sessons*, Soissons.
 523 *Clodomers*, Clodomir.
 524 *Orliens*, dissyllabe; *Cildebiers*, Childebert.
 525 *Théoderis*, Théodoric.
 527 *S^t. Amés*, voy. *acta SS. Belg. selecta*, IV,
 573 — 598. La légende de saint Amé est aussi
 dans Jacques de Guyse qui a donné 29 vies de
 saints et 10 de saintes.
 528 *S^t. Omers*, voy. *acta SS. Belg. selecta*, III,
 600 — 665. *S^t. Biertins*, saint Bertin, *ibid.* V.
 545-666.

529 *Li latins*, le latin, les actes et chroniques
 écrits en cette langue.

534 *Sigesmons*, Sigismond.

536 *Prisson*, prisonnier. Le *lai d'Ignaurés*
 s'appelait aussi le *lai du prisonnier* :

François, Poitevin et Breton
 L'appellent le *Lai del prison*.

Voy. l'édition de MM. Monmerqué et Fran-
 cisque Michel.

537 *Fourmena*, maltraita.

538 Puis le fit tuer par deux de ses serviteurs.

- Et en I puc parfont gieter.
 540 Une autre fois ala li rois
 Clotaires od ses frères III
 Sour Gomar ki Bourgogne avoit
 Et frères Sigismont estoit.
 Là s'enbati trop folement
 545 Clodomers en la Gomart gent.
 Quant là se fu mis Clodomers,
 Ki moult fu hardis bachelers,
 Les gens Gomart li ont ocis
 Et Gomars méismes fu pris
 550 Et ocis en cele bataille.
 S'ot li rois Clotaires sans faille
 Toute Bourgogne à son plaisir.
 Et quant çou vint al départir
 La feme son frère espousa,
 555 Clodomers ki mors estoit là ;
 Et el demain que il le prist
 II des enfans son frère ocist,
 Pour convoitisse de leur tière :
 Ensi fu finée la gierre.
 560 Mais li tiers frères s'enfui,
 Clodovaus, et si se rendi
 En une abéie lointaine,
 Pour sauver sa vie demainne.
 Clotaires ot la tière ensi.
 565 De son frère Théoderi
 Issi uns oirs : Tiébiens ot non.

Théodoric, ou Thierri I,
 roi de Metz.

539 *Puc*, puits. — Cet événement doit être rapporté à l'an 523.

563 *Demainne*, domaine, bien : pour sauver sa vie, *son seul* bien. Tel est le sens qui peut se présenter, à moins que *demainne* ne soit une autre forme de *demain*, *demaint*, aussitôt. Enfin pour ne pas laisser aux autres le plaisir de nous devancer dans le champ de la conjecture, ne pour-

rait-on pas, au lieu de *demainne* en un seul mot, en faire deux et lire *sauver sa vie de mainne*, c'est-à-dire *sauver sa vie des maux* dont elle était menacée (*mainne* de *minæ*) ? Nous le répétons, ce n'est là qu'une interprétation forcée et nous la donnons pour telle.

566 *Tiébiens*, tout à l'heure *Théobiers*, Théobert.

- Hardis fu et de grant renon.
 A son tans vinrent li Walois
 Et li Escot et li Danois
 570 En Gaille; et il s'i combati,
 Le roi tua, sa gent venqui.
 Et cil Théobiers r'ot I fil
 Et vaillant et sage et soutil.
 Tiébaus ot non, je sai de voir;
 575 Mais il moru juvenes sans oir.
 Apriés çou Clotaires li rois
 Et Théoderis li courtois,
 Ses frère, et Théobiers, ses fius,
 Ki de gierres fu ententius,
 580 A grant gent en Turinge entrèrent
 Et Hiermanfroi fors en gietèrent,
 Ki rois en ot esté et sire,
 Et ensi conquisent l'empire.
 Al repairier de ces affaires
 585 Si relaissa li rois Clotaires
 La feme Clodomer son frère,
 K'il ot prise por sa misère;
 Moult fu petit sans feme et dont
 Reprist à feme Raégont,
 590 La fille Biertaire le roi,
 Et si fu nièce Hiermenfroi
 De Turinge; sage ert et bonne

572 *R'ot*, il nous semble que *ot* serait préférable.

573 *Soutil*, subtil, adroit.

574 *Je sai de voir (de vero)*, je le sais de bonne source.

575 Même observation pour la mesure que sur le vers 489.

579 *Ententius*, entendu dans l'art de la guerre ou ami de la guerre (*intentus*).

581 *Fors*, dehors (*foras*).

584 *Al repairier*, au retour.

588 *Moult fu petit sans feme*. Il eut six femmes, selon les uns, et seulement cinq, selon les autres, ce qui fait dire au poète qu'il fut très-pen de temps sans femmes.

589 *Raégont*, Radegonde.

590 *Biertaire*, Berthaire, qu'Hermanfroi, son frère, avait assassiné.

Puis assés tot fut ele nonne,
 Come vaillans dame, à Poitiers,
 595 Et Dieu siervi moult volentiers.
 Théoderis, frères cest roi,
 Fu moult vaillans et sans desroi.
 Théobiers, ses fuis, en sa vie,
 En Ytale, qu'est Lonbardie,
 600 Manda grant gent; si le conquist,
 Et de sous son pooir le mist,
 Très Mongui jusques à la mer.
 Et puis apriés, sans demorer,
 Théobiers et li rois Clotaires,
 605 Pour faire guerres et contraires,
 S'en alèrent droit en Espagne,
 Et si menèrent tel compagne
 K'il venquisent tote lor gent;
 Si prisent moult or et argent,
 610 Murs et palefrois et cevaus,
 Et vairs et gris et bon cendaus
 Et des haus homes plus de C;
 S'orent l'estole St. Vincent.
 Al repairier de cel pais
 615 Moru Cildebiers de Paris
 Sans oir, ensi la tière toute
 Remest à Clotaire sans doute,
 Et de France la signourie
 Repaira toute en sa baillie,

Mort de Childébert, roi
 de Paris.

595 Radegonde se consacra à Dieu en 544.
 Elle mourut le 15 août 587.

602 *Trés Mongui*, depuis le Mont-Jou ou *Mons-Jovis*, c'est-à-dire le St-Bernard.

610 *Murs*, fourrures d'hermine.

611 *Cendaus*, *cedal*, étoffe précieuse que Ducange croit avoir été de soie. Jean de Flagy, au douzième siècle, parle du *cedal de Candie*,

comme étant particulièrement renommé :

El front devant l'enseigne Saint-Denise

A mil pennons de *cedal de Candie*.

Garin le Loherrain, t. 1^{er}, pag. 95.

615 Par respect pour l'étole de saint Vincent qui leur fut donnée, ils levèrent le siège de Saragosse.

619 Revint toute entre ses mains.

Tom. I^{er}.

4

- 620 Car si frère estoient tot mort,
 Ki preudome furent et fort.
 Ensi ot tout li rois adont;
 Mais de sa feme Raégont
 Ot-il III fuis, j'el sai bien,
 625 Vaillant furent sour tote rien;
 Et si ot autres plusiors fuis
 De plusiors femes bien gentius.
 I en i ot, Crannes ot non
 Ki Clotaires douna en don
 630 Toute Aquitaine entièrement.
 Mais cil exploita malement
 K'al roi Counimbre s'alia
 Et puis son père guerroia.
 Rois Clotaires, quant çou senti .
 635 A aus I jor se combati,
 Mors i fu Conimbres li rois,
 Et Crannes pris od ses conrois.
 Ardoir le fist li rois ses père,
 Et ses enfans avoec la mère;
 640 Tout çou fist li rois pour justice,
 Quar fuis ot d'autre feme rice.
 Petit apriés çou dévia
 Li rois, car la mors l'envia.
 Sa tière tint come poissans
 645 Li rois Clotaires L ans.
 Ses gens font duel et plorisons .

620 *Frère* qui prend l's au nominatif singulier, n'en prend pas au pluriel, ce qui confirme de nouveau la grammaire de M. Raynouard. De même *ses* (son) devient *si* (*ses*) au pluriel.

628 *Crannes*, Cramne.

632 *Counimbre*, Conobre ou Conoover, comte de Bretagne.

636 *Conimbres*, tout à l'heure *Counimbre*.

637 *Od ses conrois*, avec armes et bagages.

640 Grégoire de Tours, lib. IV, c. 20, raconte ainsi cette épouvantable vengeance: *Chramnus... ab exercitu patris oppressus, captus atque ligatus est. Quod cum Chlothario regi nunciatum fuisset, jussit eum cum uxore et filiabus igne consumi: inclusisque in tugurio cujusdam pauperulae, Chramnus super scamnum extensus orario suggillatus est; et sic postea super eos incensa casula, cum uxor et filiabus interit.*

- Et fu enfouois à Sessons,
 Come rois, à St. Marc-mostier;
 Quar il n'avoit mais del mestier.
- 650 Cel an est St. Vas deviés.
 Et St. Amans est adont nés.
 Et St. Bavons fu adont mors,
 St. Élois fu diakes lors.
 Clotaires ot IIII fius grans
- 655 De sa feme courtois et frans :
 Celpri, Gruntanne et Sigebiert,
 Le quart nommèrent Cildebiert.
 Quant lor pères fu définés,
 Si ont tout lor fiés assenés.
- 660 Celpri ot Sessons, li ainsnés;
 Si fu de France courounés
 Et fu li drois roiaumes siens;
 Gruntannes, ses frère, ot Orliens,
 Sigebiers ot en sa part Rains,
- 665 Cildebiers, ot Paris darrains.
 En Gaille, g'en sui ciers et fis,
 Fu rois witismes fais Celpri.
 Couronnés fu, mais non pour qant,
 Si com jou truis pour voir lissant.

Saint Amand, saint Ba-
 von et saint Éloi.

Chilperic, roi de Sois-
 sons.

647 *Enfouois*, enfoui, enseveli (*in fovea*).

649 *Mais*, jamais; *mestier*, besoin.

650 Clotaire mourut en 561, et saint Vaast, suivant l'opinion commune qui n'est pas celle de Mouskes, le 6 février 540. Saint Amand naquit en 589 et saint Bavon mourut vers 653, peut-être en 637. Sur saint Amand, voir *Acta SS. Belgii selecta*, I, 175—290; sur saint Bavon, *ibid*, II, 455—652. Jacques de Guyse a recueilli pareillement la légende de ces deux saints.

656 *Celpri*, Chilperic; *Gruntanne*, Gontran.

657 *Cildebiert*, nommé par les historiens *Caribert* ou *Cherebert*.

658 *Définés*, décédé. Jean le Maire disait en-

core, en s'adressant à son livre des *Illustrations de France* :

Va, mon livre, et fais tant que de Troye finée
 La grandeur monte aux cieus par bonne destinée.

Voy. v. 461.

659 *Assenés*, assignés.

665 *Darrains*, le dernier, en dernier.

666 *Ciers et fis*, ces deux mots veulent dire certain, assuré (*certus, fidus*).

667 *Witismes*, huitième.

668 *Mais non pour qant*, néanmoins; Chilperic commença à régner en 561.

Sigebert I, roi de Metz.

670 Sijebiers fu plus conquerans,
 Plus préus, plus sages, plus vallans
 Apriés moru, jou sai de voir,
 Cildebiers sans feme et sans oir,
 I soir, si com il a viespri,

675 Et Paris remest à Celpri.
 Sijebiers, par son consillier,
 Prist donques une mollier
 Et, si com l'estore m'ensagne,
 Fille fu à I roi d'Espagne :

Brunehaut.

680 Brunehaus fu cele nommée;
 Trop fu de male renommée.
 I fil orent biel et apiert,
 Si l'apielèrent Cildebiert.
 Gruntannes, ses oncles, moru
 685 Et, pour çou qu'il n'eut oir éu,
 Fist Cildebiert de sa tière oir,
 Le fil son frère, et del avoir.

Sigebiers laissa Brunehaut
 Et se vot marier plus haut.

690 A çou fu lonc tans ententius.
 S'ot d'une autre feme II fuis :
 Théobiers ot non, li ainsnés,
 Et Théoderis li mainsnés.
 Théobiers n'ot mie cuer fol,

695 Cil ot la tière son aiol
 Cildebiert, ki sans oir moru ;
 Par tout otroiié li fu.
 Théodōris, sans faire guierre,

670 *Sijebiers*, ailleurs *Sigebiers*.672 *Pour voir*, pour vrai.674 *Viespri* de *viesprir*, faire nuit (*vespera*).677 *Mollier*, femme (*mulier*). Trissyllabe.

680 Brunehaut, fille puinée d'Athanagilde, roi des Wisigoths, épousa Sigebert en 566, v. 713.

682 *Apiert*, intelligent, qui a l'esprit ouvert (*apertus*).687 *Et del avoir*, et héritier de ses biens.690 *Ententius*, occupé. Voir la note du v. 579.697. *Otroiié*, octroyé. Nulle part on ne lui disputa l'autorité.

- Apriés Cildebiert ot la tière,
 700 Ki Gruntanne ot devant esté.
 Puis, avint-il, par vérité,
 Que par le consel Brunehaut,
 S'aiole, à ki la tière faut,
 Théoderis, li non sachans,
 705 Ocist son frère et ses enfans,
 Pour convoitisse de leur tière,
 Com ne l'en peuist faire gierre,
 Et Brunehaut l'enmena puis;
 Mais les siens enfans a destruis
 710 Li rois Celpris pour la vengeance,
 Quar dire oï ke, par faillance,
 Prise Sigebiers pour aide
 La fille le roi Analcide
 D'Espagne, cele Brunehaut,
 715 Ki le cuer ot légier et baut.
 Ensi par cele dame sote
 Commença corine et rihote
 Entre Celpris et Sigebiert,
 Son frère le félon cuiert.
 720 Celpris pour Sigebiert son frère
 Laissa sa feme Audouère.
 Mais III fuis ot jà la roïne,

700 Théodoric, âgé de 9 ans, succéda à son père en 596, dans le royaume de Gontran, c'est-à-dire celui d'Orléans et de Bourgogne.

703 *S'aiole*, son aïeule; *faut*, manque.

704 *Li non sachans*. Brunehaut persuada à Théodoric que Théodebert n'était point son frère, mais le fils d'un jardinier.

711 *Quar dire oï*, car j'ai ouï dire; *faillance*, tromperie.

712 Il semble qu'il manque quelque chose dans ce vers et qu'il vaudrait mieux dire :

A prise Sigebiers pour aide.....

713 *Analcide*, Athanagilde. *Voy.* v. 680.

715 *Légier et baut*, inconstant, perfide et entreprenant. André de Marchiennes l'appelle *elegantem sed male callidam*.

716 *Sote* n'a pas ici le sens qu'on lui donne aujourd'hui, il signifie insensée, aveuglée par la passion.

717 *Corine et rihote*, la haine (*cor*) et les querelles. On connaît l'expression anglaise officielle *riot-act*.

719 *Félon cuiert*, félon couvert.

721 *Audouère*, Audovère, dont Chilperic avait eu trois fils et une fille. Manque une syllabe.

- Ki moult estoit gentius et fine.
 Théodebiers fu li ainsnés,
 725 Et Cloévis li secons nés,
 Li tiers ot à non Méroveus,
 Apriés I roi ki moult fu preus.
 Quant Audouère fu laissie,
 Li rois Celpris par sa mesnie
 730 Analcide, le roi, manda,
 Et, comme roi, li commanda
 Qu'une fille li tramesist
 Qu'il ot encore, et il si fist.
 Et cele avoit à non Wassonte,
 735 Mais puis fu ele ocise à honte;
 Car Audouère, qant fu rice,
 Avoit éu à son siervice
 Une mescine bele et blonde,
 Si fu apielée Frésonde.
 740 Avoec Celpri remese estoit,
 Le roi, come signour, servoit,
 Et li rois méismes l'amoit
 Et sa parente le clamoit.
 Cele Frésonde pourkaça
 745 Par son engien et pourtraça
 Que Celpris estranla Wassonte;
 Et puis, si com l'estore conte,
 Sa feme Audouère reprist;
 Et puis cele Frésonde fist

Frédegonde.

729 *Par sa mesnie*, par quelqu'un de sa maison. *Voy.* v. 169.

732 *Tramesist*, transmit, envoyât.

734 *Wassonte*, Galasainte, fille aînée d'Athana-gilde, appelée *Gadsonne* dans le MS. de Verbyst.

738 *Mescine*, personne attachée au service d'une autre. Aujourd'hui encore en wallon une *mesquenne* est une servante (fl. *mesken*).

739 *Frésonde*, Frédegonde.

740 *Remese estoit*, était demeurée (*remanere*).

Berte remest pamée dessus le pavement.

Berte aus grans piés, pag. 14.

743 Et l'appelait son égale (*par*); le pour la.

744 *Pourkaça*, pourchassa.

746 *Estranla*, étrangla.

- 750 Q'Audouère, qui moult greva,
 Son propre fil de fons leva
 Qu'ele avoit éu de Celpri.
 Par quoi Celpri s'en départi
 D'Audowère, et si prist Frésonde,
 755 Dont grant nouvele fu el monde.
 III fuis en ot, jovene morurent :
 Ne sai coment apielet furent.
 Li quars vesqui comme senés,
 Si fu Clotaires apielés
 760 Pour le roi Clotaire son avie;
 A cestui tint on à moult sa vie,
 Si fu, j'el vous di en apiert,
 Pères le bon roi Dagobiert.
 Mais la roïne Audowère ains
 765 Et sa fille furent nounains.
 Frésonde remest el roïame
 De Celpri, fu roïne et dame.
 Quant Sigebiers le sot, ses frère,
 N'en pot l'anui de son cuer rère
 770 Pour Audowère et pour Wassonte
 Qu'il avoit fait ocire à honte,

750 Il vaudrait mieux pour le sens :

Q'Audouère, *que* moult greva,

c'est-à-dire que Frédegonde persécuta.

751 *De fons leva*, tint sur les fons, fut mar-
 raine. Cette ruse est racontée dans le *Gesta Fran-*
corum, et par André de Marchiennes que J. de
 Guyse a copié, VI, 396 et suiv. M. Aug. Thierry
 a revêtu cette narration du coloris de son style
 dans des *Scènes du seizième siècle*, qui font partie
 de l'ouvrage intitulé : *Dix ans d'études histo-*
riques.

756 *Voy.* v. 489 et 575.

760 A cause du roi Clotaire son aïeul (*avus*).

Ce vers est trop long : on le rétablirait en sup-
 primant l'article *le* ou en lisant *s'avie* au lieu de
son avie, ce dont on a des exemples.

761 Ce vers est également trop long : on pour-
 rait lire :

Cestui tint on à moult sa vie.

c'est-à-dire, on attachait beaucoup de prix à son
 existence, attendu qu'il fut père du bon roi
 Dagobert.

762 *En apiert*, ouvertement. *Voy.* v. 682.

764 *Audowère*, tout à l'heure *Audouère* : ains,
 avant, auparavant.

769 *Rère*, effacer, ôter (*radere*).

- Et pour çou ke de fit savoit
 Que Frésonde espousée avoit,
 Ki de moult lonc tans en arière
- 775 Avoit esté sa camborière,
 Et tenue l'avoit sougnant,
 Or iert roïne à destragant.
 Sigebiers en ot si grant ire
 Que deffiance li fist dire.
- 780 Tant fu de son frère haïs
 Celpris, que de tout le païs
 L'en kaça par sa grant vaillance,
 Pour çou qu'à duel et à viltance
 Wassonte q'a feme avoit prise,
- 785 Serour sa feme, avoit ocise,
 Ki biele estoit et de haut grain,
 Et de sa fille fist nounain
 Et d'Audowère la roïne,
 Or ot fait sa garce roïne.
- 790 Ensi le haï Sigebiers,
 Ses frères, ki moult fu cuuiers,
 Et tant fist que kacié l'en ot
 De la tière, com il ains pot,
 Saissi castiaus, saissi cités,
- 795 Bours et viles et fermetés.
 Et si prist à force des gens
 Et houmages et sairemens

772 *De fit*, ailleurs et mieux *de fi* (*de fide*).

775 *Camborière*, chambrière.

776 *Sougnant*, concubine, comme plus haut,
 v. 500.

777 Maintenant était reine, à *destragant* pour
 à *destrahant*, de manière à ôter l'honneur (*dé-
 trahere*), d'une manière infâme, scandaleuse.

779 Lui fit porter un défi.

782 *Kaça*, chassa.

785 *A viltance*, avec outrage.

785 *Serour sa feme*, sœur de sa femme (*so-
 sor*). Brunehaut, femme de Sigebert était la fille
 puinée d'Athanagilde, et Galasuinte, épouse de
 Chilperic, la fille aînée de ce roi des Wisigoths.

786 *De haut grain*, d'une naissance illustre.

787 — 88 Cette construction est fréquente
 dans les vieux auteurs. De sa fille *qui était celle*
 d'Audovère, etc. Elle s'appelait Basine et fut con-
 finée à S^{te}-Croix de Poitiers.

795 *Fermetés*, lieux fortifiés (*firmitates*).

- Sans loiauté et contre cuer.
 N'avoir ne pot pais à nul fuer.
 800 Celpris ne sot que devenir,
 Ne ki laiser ne ki tenir.
 Cà et là trest li mescéans,
 Com pélerins et marcéans,
 Partout requist et clers et lais
 805 Pour avoir de son frère pais.
 Sigebiers vaillant une pomme
 N'en fist pour le pape de Romme
 Et moult tint Frésonde en pour vil,
 Et de Gaille l'en kaça-il.
 810 Toute la tière ot jà saissie;
 Mais à Tornai ne fu-il mie
 Ne ses mesages n'i tramist,
 Et non pour qant l'estore dist
 Que Tornais dont liges estoit
 815 Celui ki la couronne avoit,
 Et le roi en ièrent les rentes
 Ki moult i furent grans et gentes,
 Et les droitures plainnement
 Estoient le roi voirement.
 820 Adonques moru S^t-Amans,
 Et S^t-Amés droit à cel tans,

799 *Fuer*, fois; *nul fuer*, jamais, aucunement.
Ne pot semble devoir se rapporter à Chilperic.

A nul fuer ne porroit estordre
 De droit aler en Paradis.

L'ordène de chevalerie.

802 *Mescéans*, petites gens (messéans, mal-séans).

803 *Marcéans*, marchands.

806—7 Sigebert n'eût pas fait la moindre attention à ses démarches, même en considération du pape.

TOM. I^{er}.

808 *En pour vil*, tenir en pour vil, mépriser au dernier point.

811 Sigebert commença le siège de cette place et fut assassiné avant de pouvoir le finir.

813 *Et non pour qant*, et quoique, nonobstant.

814 Tournay était lige, c'est-à-dire vassale du Roi qui en touchait les revenus. *Et le roi en ièrent les rentes pour du roi en ièrent* (étaient) les rentes.

818—19 *Les droitures estoient le roi*, les droits de souveraineté étaient au roi.

820 Saint Amand mourut en 675.

821 Saint Amé en 690.

5

- Et St-Omers moru apriés,
 Et St-Biertins ki fu confiés.
 Celpris, si com lui fu mestiers,
 825 Pourkaça gens et cevaliers;
 Sigebiert ala guerroiant,
 Et il ala apriés kaçant,
 Tant q'une fois l'a consui.
 Au roi Celpri se combati,
 830 Ses gens prist et son fil tua.
 Celpris fuiant s'en escapa.
 N'ainc en castiel ne en cité,
 Bourc ne vile ne fermeté
 De tout le royaume de France,
 835 Ne pour pitié ne pour veniance,
 Ne trouva ki le retenist,
 Pour Sigebert ki tant li fist
 Que partout ot ses gardes mises
 Et les fiances en ot prises.
 840 Partout les portes li fermoient,
 Et si ot teus ki moult l'amoient
 Pour çou qu'il ert roi naturaus
 Et Sigebiers, ses frère, ert faus,
 Ki de France s'iert iretés.
 845 Quant Celpris fu desbaretés,
 Vers Flandres s'en ala fuiant,
 Ki dont estoit à son commant,

823 Saint Bertin mourut en 709.

828 *L'a consui*, l'a atteint (*consecutus est*).

830 *Son fil tua*, Théodebert.

832 *N'ainc* (*nec unquam*).

835 *Veniance*, vengeance, vengeance : comme si l'on disait : ni par pitié ni par amour, désir de le venger. Si l'on dérivait *veniance* de *venia*, il signifierait alors *pardon des injures*, mais nous ne nous souvenons pas de l'avoir rencontré dans ce sens.

837 *Pour Sigebert* (ordinairement *Sigebiert*), à cause de Sigebert.

839 *Les fiances en ot prises*, en prit des assurances, des gages de fidélité.

842 *Roi naturaus*, leur roi naturel, en d'autres termes le *droiturier seigneur*, le *droit signor*, v. 882.

844 *S'iert iretés*, était héritier.

845 *Desbaretés*, *desbaraté*, renversé, vaincu.

847 *A son commant*, sous sa domination.

- Premiers est à Tournai venus,
Dolans et coureciés et mus.
- 850 Tornais iert dont de grant renon
C'une liuwe tout environ
Ièrent les tours et li haut mur.
Dont li bourgeois ièrent séur,
Et si ot cevaliers assés.
- 855 Li rois Celpris i vint lasés,
Les portes fermées trouva;
Le vesque ki bien s'i prouva,
Manda et les plus haus bourgeois,
Mais le vesques i vint ançois.
- 860 Defors la cité s'avanci,
Et li rois li cria mierchi
De lui et de toute sa gent,
Quar il n'avoit or ne argent,
Et dist, coment k'il fust mesnés,
- 865 K'il estoit drois rois coronnés
Et bénéoïs en plain concille.
— « Vous gardés de par moi la vile,
Et li bourgeois tout plainnement
En fisent à moi sairement.
- 870 Parlés à aus, détenés moi,
Qu'aillors ma garison ne voi.
Mes frères me vient ci kaçant,
Ne sai mais où fuir avant
S'outre la mer tous seus ne vois :
- 875 Or i parra vo boïne fois.

Siège de Tournay.

859 *Ançois*, aussitôt. Cet évêque est appelé
Chrasmarus, Cousin, I, 314.

860 *Defors*, hors (*foras*).

864 *Coment k'il fust mesnés*, que quoiqu'il fût
le plus jeune de ses frères...

866 Et béni, consacré en pleine assemblée.

871 *Garison*, salut, conservation.

872 *Mes*, mon (*meus*).

874 Si outre mertout *seul* je ne vais. *Seus*, seul.

Qui ci (*ici*) ne veut avoir vie honteuse
S'aïlle morir por Dieu, liex (*letus*) et joïeux;
Car cele mort est douce et favoreuse
Où conquis est le règne glorieus,
Ne jà de mort n'en i morra un *seus*;
Ainz nestront tuit en vie glorieuse.

CHASTELAIN DE COUCY, ch. XXIII.

875 *Parra*, paraîtra.

- Toutes mes gens et tot mi ome
 M'ont relenqui à la parsoume;
 Car mes frères les a matés,
 Si a prises mes yrétés. » —
- 880 Le vesques l'ot, pitiés l'en prist,
 Les bourgeois apiela et dist :
 — « Signor, vesci no droit signor,
 Or li portons foi et ounour,
 Rendons li toute la cité
- 885 Qu'ele est soie d'antiquité. » —
 Li plus otroier ne l'osoient,
 Et si ot teus ki le voloient,
 Mais moult cremoient Sigebiert,
 Le faus, le félon, le cuuert.
- 890 Quant li bons vesques entendi
 Que nus bourgeois n'i s'asenti,
 For li millour et li plus haut,
 Des autres moult petit li caut.
 Tout maugré aus les clés a prises
- 895 En la main Celpri les a mises
 Et en la cité le mena :
 En sa maison le hierbeja,
 Quar de lui quite le tenoit;
 Et li vesques ki moult l'amoit
- 900 Moult grant ounour li a portée,
 Et la vile fu bien fermée.
 Sergens mandent et cevaliers

876 *Ome*, hommes, serviteurs, vassaux.
 877 *Relenqui*, m'ont abandonné (*relinquere*);
 à la *parsoume*, à la fin.
 878 *Matés*, vaincus (*mactare*).
 879 *Yrétés*, héritages.
 886 *Li plus*, la plupart n'osaient y consentir.
 887 *Et si*, et cependant il y en eut tels qui le
 voulaient.
 889 *Le faus*, etc. Mouskes parle en sujet loyal

qui ne connaît que son *seigneur naturel*, quelles
 que soient ses fautes et ses crimes. Voilà pour-
 quoi il traite si mal Sigebert, que les auteurs de
 l'*Art de vérifier les dates* appellent un *bon maître*.

891 *Ni s'asenti*, n'y consentit (*assentire*).

892 *For*, excepté.

893 *Moult petit li caut*, fort peu lui chant, lui
 importe.

897 *Hierbeja*, hébergea.

- Et il i vinrent volentiers,
 Quar li vesques et li bourgeois
 905 Lor dounèrent dras et conrois.
 Quant Sigebiers ceste oeuvre sot,
 A quant que de gent avoir pot,
 Les fist asségier à Tournai.
 Mais il remest de fors Dowai
 910 A Lambres, u puis ot ahan;
 Si manda tout l'arière ban
 De France et de tout son pais,
 Que nus om ne fust tant hardis
 Qu'à Tornai ne venist al siège;
 915 Lorgne i vinrent et cil de Liège.
 Tornais iert dont si plains de gens
 Que Il liuwes ot en tous sens.
 A Markeng estoit li markiés,
 Et à Blandeng li mestres siés,
 920 Encore est çou la mère glise.
 Moul fu la cité bien assise;
 Si com oï avés d'arière,
 Gent i ot de mainte manière.
 Sigebiers sa gent atropiele.
 925 Quant Frésonde en ot la noviele
 (Que Celpris ot roïne faite),
 Pour son signour moult se dehaite.

905 *Dras et conrois*, vêtements et vivres.

909-10 Mais il resta aux environs de Douay, à Lambres, où il fut d'abord enseveli. *U puis ot ahan*, où depuis il fut victime de la violence, où il eut méchef.

915 *Lorgne i vinrent*, ceux du pays de Looz. (*Loen.*) Ce comté appartient aux évêques de Liège.

Il serait possible aussi qu'on eût écrit *lorgne* pour *adont*, alors.

918 *Markeng*, Marquain, commune du canton, de l'arrondissement et à une lieue de

Tournay. Elle touche à la commune de Blandain.

919 *Blandeng*, Blandain, commune du canton et à $\frac{1}{2}$ de lieue sud de Templeuve (*Templum Jovis*), de l'arrondissement de Tournay. *Li mestres siés*, les charpentiers, scieurs, chargés de fabriquer les machines de siège.

920 *Glise*, église. Le vers signifie : Ce lieu dépend encore de l'évêché de Tournay.

922 *D'arière*, plus haut.

924 *Atropiele*, attroupe, assemble.

927 *Se dehaite*, se déssole.

- Quar il ert pour çou essilliés,
 Que par li s'estoit avilliés;
 930 Grant duel en ot et grant contraire,
 Dolante fu, ne sot que faire,
 Quar petis estoit ses pooirs.
 I fil en ot, n'orent plus d'oïrs;
 Avoec l'enfant fuioite en fu,
 935 Pour Sigebiers qu'ele a cremu.
 Il siers avoit piéça nouris :
 Li uns fu grans, l'autre petis.
 En sa cambre les apiela,
 Tant leur promist, tant i parla,
 940 Q'andoi li orent en couvent
 Que Sigebiers tout voirement
 Li ociront pour iestre franc;
 Jà de çou ne seront restanc,
 Frésonde en prist le sairement,
 945 Et puis si leur a esramment
 Il coutiaus à pointe bailliés;
 Deniers orent, dras ont tailliés,
 Ès cevas montent, si s'en vont,
 Tout droit à Lambres venu sont,
 950 Où rois Sigebiers soujournoit
 Et ses grans gens i atendoit.
 Biaus fu li jors, vint à la nuit,
 Couça li rois, coucièrent tuit.
 Li sierf ne s'oblièrent pas,
 955 A tapine sont ès le pas,
 Vinrent au roi, sans nule atente,

929 *Par li*, pour elle.

954 *Fuioite*, fugitive.

955 *Cremu*, craint.

956 *Siers*, serfs.

942 *Pour iestre franc*, pour obtenir leur liberté.

945 *Estrament*, à l'instant.

949 *A Lambres*, on fait ordinairement assassiner Sigebert à Vitri, sur la Scarpe, entre Arras et Douay.

953 *Couça*, se coucha.

955 *A tapine*, en tapinois; *ès le pas*, dans le passage, le chemin, sont sur pied.

- Dormant le truevent en sa tente,
 Les coutiaus li boutent el cors,
 Qar om ki dort est de nient mors,
 960 Et li autre dormoient tuit.
 Fuiroit s'en sont toute la nuit;
 A Celpri n'osèrent aler,
 Que il n'es fesist décoler,
 Mais droit en France s'en revinrent.
- 965 Frésonde lor afaire disent,
 Entr'aus le celèrent ensi,
 Et la roïne les franci.
 Ensi fu rois Sigebiers mors.
 Liève li cris et grans et fors,
- 970 Mais il ne sorent ki l'ot fet,
 Par l'ost en tinrent moult grant plet,
 Et par lor dious s'en desconfisent,
 Tentes et pavellons guerpisent.
 Sigebiers, de fit le savons,
- 975 Fu dont reportés à Sessons,
 Et enfouois jouste son père
 Pour çou que sa hautece père.
 Le roi laissent, alet en sont;
 A Tornai les novieles vont
- 980 Là où les gens Sigebiers èrent,
 Dolant en furent, si s'armèrent.
 Destravé sont, toursent soumiers;

959 *De nient*, de rien, italien *niente*, *de nient mors* à peu de chose près mort. Encore aujourd'hui nous disons *un homme de néant*.

961 *Fuiroit*, enfuis.

963 *N'es*, ne les.

971 *L'ost*, l'armée; *plet*, assemblée (*placitum*), et par suite discussion.

972 Se déconfirent eux-mêmes dans leur douleur, c'est-à-dire, se mirent eux-mêmes en déroute, se débandèrent.

976 *Jouste*, auprès (*juxta*).

977 *Hautece*, hautece, grandeur, *père* était égale à la sienne.

982 *Destravé sont* (ce mot n'est pas dans Roquefort), le contraire d'*attraver*, lèvent le camp, *entraver* est un mot de la même famille. *Toursent soumiers*, chargent les sommiers, les bêtes de somme. Dans *toursent* on reconnaît le verbe *trousser*. Encore aujourd'hui nous disons *détrousser quelqu'un* pour le dépouiller.

- D'entr'aus s'en part I cevaliers,
 Ki le vesque parens estoit,
 985 A la porte s'en vint tout droit
 U li bourgeois venit estoient,
 Ki pour deffendre s'aprestoient,
 Si come cil ki tout de voir
 Ki doient la bataille avoir.
- 990 Li cevaliers fu à la porte,
 Ki les novieles lor aporte.
 Le roi Celpri a demandé,
 Et on li a moult tos mené.
 Et si est li vesques venus,
 995 Li uns dist à l'autre salus,
 Et il leur conte la nouvele,
 Ki fu Celpri et laide et biele.
 Mais non pour qant as armes ceurent,
 De la cité issent qains peurent,
 1000 As gens Sigebiers se meslèrent,
 Assés en prisent et tuèrent,
 Mais il se sont bien deffendu,
 Maint bourgeois i ont pourfendu.
 Ès fourbours estoient logiet
 1005 Et li cevalier hierbegiet,
 Furent as cans à Dolant-Mont,
 Et tout droit là desconfit sont;
 Car al tans roi Tarkiniien
 Par les Roumains, ce set-on bien.
 1010 Eut la cités estet destruite

988-89 Comme devant certainement avoir bataille. Le *ki* est répété inutilement.

997 Qui fut pour Chilperic et laide et belle.

998 Mais nonobstant ils *ceurent*, ils coururent aux armes.

999 *Qains peurent*, aussi nombreux qu'ils purent (*quantum*).

1006 *Dolant-Mont*, serait-ce un calvaire, le

Mont St-Aubert? Une dépendance de la commune de St-Sauveur, à 5 lieues de Tournay, s'appelle *Mont-Doyelle*, mais il ne peut en être question ici. Il y a enfin une commune appelée Dormont.

1007 Le récit du siège de Tournay et de la mort de Sigebert est présenté d'une manière intéressante et avec des détails qu'on ne trouve point ailleurs. Nous en rapprocherons un fragment d'un

Et moult grévée par leur luite,
 Et fu coumandé par le monde
 Que ce n'iert mais seconde Rome,
 Mais pour anemi fu la vile
 1015 Tous jors mais clamée Hastile.
 Si que li mur furent refait
 Meneur et plus arière trait;
 Car Tornais fu d'ancisserie

Traditions fabuleuses sur
 Tournay.

manuscrit de la bibliothèque de Tournay, que nous citons encore plus bas, vers 1066, et qui est principalement curieux pour la langue.

Fol. LVII.

LA MORT SIGEBIERT ET LE REGNE CHILDEBERT.

« Quant li rois Cilpris sot ceste meschance (*mésaventure*), il s'enfui à tout sa feme et ses enfans ne n'arresta; si vint à Tournai. Cil de la citet le recurent volentiers par le conseil et par l'enortement del évesque de la vile, et Sigebiers saisi toute la terre Cilpri et puis vint à Paris. Et en chou que il s'aparilloit pour aler apriés Cilpri, sains Germain, li évesques de Paris, vint parler à lui et li dist : « Se tu vas contre ton frère et tu n'as talent de lui ocire, tu revenras à victoire; se tu as autre pourpos tu moras. Car diex dist par la bouche Salmon : tu chéras en la fosse que tu as apparillie pour ton frère. » Sigebiers n'acouta rien as paroles del évesque, ains meina son ost jusque à une ville que on apielle Viteri. Quant Frégons sot que Sigebiert venoit pour assiégir Tornai, elle parla à deus hardis sierjans qui estoient privet de chelui et leur proumist tant que il orent en couvent que il ociroient le roi Sigebiert. Dont se partirent li siergant (*sic*) de Tournai; si s'en alèrent là où Sigebiers estoit et fissent (*fissent*) semblant de parler à lui en conseil; si l'en meinèrent à une part et puis si lor férèrent de lor misericorde (*dague, poignard*) parmi les chostes (*côtes*), si l'ocissent (*sic*) illuec. Les gens Sigebiert sallirent avant et ocisent les deus siergans. La nouvelle de la mort Sigebiert

fu tost seue à Tournai. Quant Celpris en fu chier-tains, il vint cele part, si fist son frère enfour hounorablement à Lambres, et de là fu-il puis portés à Seissons et fu enfouis à Saint Mart, d'en coste le roi Clotaire, son père. Il avoit regnet XIIIJ ans.

» Brunehaus et si enfans qui estoient remès à Paris, furent en grant dolor ¹, quant il orent la nouvelle de sa mort, dont prist li dus Gontenaus Gildebiart, son fil, et l'en porta en Austre (*Austrasie*) et le fist courouner dou règne (*royaume*) son père.

» Quant Cilpris se parti de Tournai (*sic*), il dona al évesque la seignourie, la monnaie, le cange et les muelins de la ville de Tournai et l'oumage dou castelain, la rivière d'Escaut, l'avouet (*l'avouerie*) et mout d'autres droitures. Se l'en rechut à home et l'en doit li vesques siervir à IX chevaliers quand il va en ost u en cevauchié.

» Apriés ces choses vint li rois Cilpris à Paris et prist la roine Brunehaut qui avoit estat feme Sigebiert, si l'envoia en Ruem (*Rouen*) em (*sic*) prison, et deux filles que elle avoit envoia-il à Miaus et prist tout le tressor (*sic*) que Brunehaus avoit. »

1011 *Luite*, lutte.

1015 *Hastile*, Hostilia. La plupart de ces fables se retrouvent dans Jacques de Guyse.

1017 Moindres et tirés plus en arrière, c'est-à-dire qu'on construisit à Tournai une enceinte moins forte et moins étendue.

1018 *Ancisserie*, antiquité (*ante cedere*).

¹ Dans le manuscrit il y a répétition déplacée des mots en grant dolor.

- Dame de si grant signorie
 1020 Que VI vins castiaus que cités,
 Dame de si grans seurtés,
 Et fu premiers, ce dist la somme,
 Apielée seconde Roume,
 Qar vizée fu et pourtraite
 1025 Soentre Rome et si grans faite.
 Et petit failloit que Romain,
 Pour li liu délitable et sain,
 Ne laisoient Rome le grant
 Pour à Tornai estre manant.
 1030 Tant furent fort, tant orent gent
 K'il ne vorent or ne argent
 De leur tréu à Romme rendre;
 Adont lor avint pour aus prendre.
 A Mons, en Hainnau, fist castiel
 1035 Et I sour le mont de Kasiel,
 Et pour aus ferma, bien le sai,
 A Audenarde et à Douai.
 Tant i fist Cézar par II fois,
 Qu'il n'orent à lui nul de fois.
 1040 Si refu destruite la vile,
 Et fu apielée Hastille,
 Et puis se refermèrent-il,

1020 Que d'elle relevaient 120 châteaux et cités; le sens serait plus clair si au lieu du premier que il y avait *q'ot*, et si le vers 1021 devenait le 1020.

Car Tornais fu d'ancisserie
 Dame de si grant signorie,
 Dame de si grant seurtés
 Q'ot VI vins castiaus que cités....

1021 *Seurtés*, en écrivant ainsi ce mot, comme dans le MS. le vers est trop court d'une syllabe. Il faut donc *seurtés*.

1022 *La somme*, titre d'une foule d'ouvrages du moyen âge; il signifie un recueil général, la

somme de saint Thomas, la *somme rurale*, etc.

1024—25 Elle fut modelée sur Rome. *Soentre* veut dire *d'après*, selon.

1026 *Petit failloit*, il s'en fallait peu.

1035 *Mont de Kasiel*, mont Cassel.

1036 *Ferma*, fortifia. *Ville fermée*, ville fortifiée (*firmata* et non *clausa*).

1039 *Fois*, fidélité (*fides*).

1040 *Refu destruite*, cet itératif est regrettable; fut détruite une seconde fois, quelle différence! *Voy.* v. 1630.

1042 *Se refermèrent*, se fortifièrent de nouveau.

- Come vaillant preu et gentil,
 N'à Romains tréu ne rendirent,
 1045 Pour çou que tant les abatirent.
 Si ot X mile cevaliers,
 Preus et vaillans, hardis et fiers,
 S'en i ot I millour que nus,
 Cil estoit apielés Turnus,
 1050 S'en fisent Tornai en son non :
 Pour çou Tournai l'apiele-on.
 Ensi fu tante fois gastée
 Et exillie et désiertée
 Qu'à peticié fu forment
 1055 Jusqu'à Celpri ki durement
 L'ama à cel jour ke jou di,
 Qu'à son frere se combati,
 De fors Tornai à Dolant-Mont,
 A çaus ki asis l'orent, dont
 1060 Forte et crueus fu la bataille,
 Mais de tant dire ne me caille.
 Desconfit furent en apiert
 Trestoute la gent Sigebiert.
 Plus gaégnèrent li bourgeois
 1065 Qu'il n'i orent perduto ançois.
 Et li quens de Flandres Liedris

Lideric.

1054 — 55 Qu'elle fut de très-peu d'importance jusqu'à Chilperic...

1056—57 *Durement l'ama*, ces deux mots qui semblent s'exclure, signifient ici une prédilection très-marquée.

1059 A cause qu'ils l'avaient aidé, assisté.

1061 *Ne me caille*, tout à l'heure *ne me caut*.

1065 *Ançois*, auparavant.

1066 *Liedris*, Lideric.

Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Tournay, marqué au dos : CHRONIQUES ANCIENNES. [C'est le second volume d'une histoire uni-

verselle écrite sur parchemin à deux colonnes, dans le courant du XIII^e siècle, et commençant à Hérode Antipater pour se terminer à la mort de Pierre de la Broche ou de la Brosse (1276).

A la fin on lit : CHI DEFFINENT LES CRONIKES EN ROUMANT. AMEN. EXPLICIT.]

Fol. LXXXV, recto.

DE LYEDRI LE PREMIER CONTE DE FLANDRES ET DE
 ODACRE ET DE BAUDUIN-COSTE-FERRÉE.

« Por çou que je vous ai parlé dou conte Bauduin de Flandres et parlerai encore de ses su-

Leur aida moult comme hardis.
 De Celpri tenoit Flandres quite
 Et bien avoit la tière duite.
 1070 Li vesques moult s'i esvertue.
 Qant la bataille fu vencue,

cesseurs, vous dirai-ge dout ils vinrent. Au tans que Carles, li grans rois, ot régné en Franche XV ans, entreprist Lichdric, li sires de Harlebïeke, la terre de Flandres à gouvrenner. Elle estoit basse et plainne de palus. Il i abitoit poi de gent. Ce fu l'an del incarnation nre signor vij^o, el tans pape Adrien. Il fu hardis et entreprenans et quant il ot conquise cele sauvage tere il se fist apieler quens. Quant il moru ses fils Odacres euit la tere apiés lui. Cil Odacres engendra Bauduincoste-ferrée, de cui nous (avons) couchié desus; qui esposa Judich fille Carlon-le-cauf. Cil Bauduins ot de Judich I fil qui ot non Bauduins-li-cauf. »

Extrait d'un autre MS. de la bibliothèque de Tournay, in-4° sur papier, partie écrit au 15^e, partie au 16^e siècle. Marqué n° 15.

Vous qui volez savoir la progénie
 Dont les comtes de Flandres cydevant
 Sont procréés de lignye en lignye,
 Les troverez par escript cy avant.
 Flandres jadis estoit une contrée,
 Plus des larrons que des bons habitée;
 L'isle de Buck en ce temps se nommoit;
 Pour les grans maux que tant on y faisoit
 Par les meurtriers plains de crédulité
 On la nommoit la forest sans pitié,
 Et y réguoit, comme aucuns vont disant,
 Pignart alors ung très féloneq ghaiant,
 Lequel tenoit en sa subjection
 Tous les mannans de cette région.
 Mais là subvint ung Liedricque moult fier
 Qui le ghaiant fist par mort tresbuchier,
 Et par sa forche, avec les bons sergans,
 Fist destruire ces meurtriers et bringans.
 Cest escuyer qui Liedricque eult nom
 Eult ung père, prinche de grand renom,
 De Digon sire et nommet Salezart,
 Sa dame mère eult à nom Ermeghart,

En ce tamps-là dame de Roussillon.

Or advint-il que en certaine saison,
 Comme dient aucuns historiens,
 Que faulx pillars, larons ou ruffyens,
 Ne say soubz paix ou soubz tître de gluerre,
 Par dedans Franche avoient esté querre
 Du roy la fille. Et en ce temps réguoit
 Ung roy lequell Lotaire se nommoit:
 Eulx, sans viser à roy, prince ne duc,
 L'admenèrent dedans l'isle de Buck,
 Et pour premier en avoir la copye (*)
 S'entretua la maudicte maisnye (**).
 Lors Liedricque oyant de ce l'effroy,
 Et la dame cryant par grant desroy,
 Vint en ce lieu et trouva l'aventure
 Des faulx meurtriers et la déconfiture
 De la dame que pas ne cognoissoit,
 Et elle aussi craindant, ne lui osoit
 Au vray narrer sa secte et progénie:
 Dont fin finable elle fust son amy.
 Se eult XV fils de lui en certain tamps
 Et trois filles qui sont dix-huit enfans.
 Ce tamps pendant le roy pour ses esbas
 Vint en ceste isle et pour prendre repas
 Alla au lieu où sa fille habitoit
 Et Liedricque qui honteux en estoit:
 Dont en ce lieu avant son partement
 Le roy sceult d'eux tout le gouvernement,
 Et des enfans la génération.
 Là en grant joie et exaltation
 Il espousa la belle au cuer entier
 Et Liedricque alors fust forestier
 De ceste isle et Flandres la contrée
 Par conté puis en honneur augmentée.
 Droitchy povez veoir en pourtraicture
 De Liedricque la fachon et figure, etc. (***)

1069 *Duite*, gouverné (*ducere*).

(*) *Copiam habere*, se l'approprier le premier.

(**) *Maisnye*, race.

(***) Cette chronique rimée va jusqu'à la mort de Philippe-le-Beau, roi de Castille.

Ci rois Celpris vint en la vile
 Le vesque en ki n'ot point de gille,
 Pour çou qu'il l'ot rahiretet,
 1075 Rendi les clés de la citet,
 Et tous ses drois moult docement
 Li a donés entirement,
 Qar la vile iert soie en demainne.

1072 Bien long-temps après une verrière placée dans la cathédrale, fut destinée à rappeler au peuple le souvenir de la bataille de Chilperic et de Sigebert, de la retraite de ce prince à Tournay et du don qu'il fit à l'évêque. Voy. notre diss. sur la *peinture sur verre*, pag. 14, Mém. de l'Acad., tom. VII.

1073 *Gille*, tromperie. *Le vesque* est ici pour à l'évêque.

1074 *Rahiretet*, rétabli dans son héritage.

1078 *Iert soie*, était sienne. On peut voir le passage allégué sur le vers 1007. Meyer, *Ann. Fland.*, fol. 4, se contente de dire : « *Donatque episcopo Crasmaro fiscum regium, ut aiunt, in Tornaco, cum temporaria quadam jurisdictione in Flandris.* »

André de Marchiennes copié par J. de Guyse, VI, 402, va plus loin :

« *Chilpericus autem, dit-il, Tornacensibus gratias agens, quicquid fuerit in civitate sanctæ Dei genitrici Mariæ condonavit, et ecclesiam beatæ Virginis ejusdem civitatis fundavit ac dotavit.* »

Voici comment s'exprime Hériman, cité par Cousin, I, 320.

« *Chilpericus fratrem suum in vico qui dicitur Lambrus juxta Duacum, sepelivit, civibus Tornacensibus gratias reddidit, ecclesiæ B. Mariæ Virginis multa beneficia contulit : pro salute animæ suæ et animæ fratris sui, qui improvise interemptus fuerat, jura sua regalia quæ in eadem civitate possidebat, inter episcopum et clerum distribuit. Episcopo delegavit monetam civitatis, mairiam, de qua fermentantur cervisiæ, justiciam, districtum, advocatorem hominum Beatæ Mariæ,*

et winagia plaustorum et vehiculorum, quæ venalia in civitatem afferunt. Clero vero tribuit teloneum, pontinagium, ut ex eorum redditibus vestimentorum suorum necessaria compararent : et ut victum copiose et sufficienter haberent, omnem terram quæ jacet inter duos fluviolos, Ries scilicet et Mairam, eorum ditioni subdidit, ut ex ejus agricultura absque penuria sustentarentur; cunctaque molendina quæ tunc erant in Shalda, eis superaddidit, sex ex his episcopo reservatis cum quinque quadrigis terræ : foragia vero camborum et redditus vasorum vini inter utrosque æquis partibus divisit. »

La donation même rapportée aussi par Cousin, pag. 322, porte : « *Episcopo telonium de navibus super fluvio Scalt, qui pertinet ad fiscum Tornacum (sic), vel quolibet commercio, seu et de cariagio vel de sagenis, nec non de ponte super fluvio Scalt, vel de omnibus venalibus, ubicumque vendantur et undecumque telonium exigitur, sicut fiscus noster et regia potestas vendicare potest, imo et justitiam de ipso telonio, ut stipendiis canonicorum de nostra gratia plene visi sumus concessisse.* »

Cousin rapporte en outre ces vers latins :

*Ob sibi collatum cleri populique favorem
 Dat Rex Pontifici claves, dat et urbis honorem.
 Qui pontem servat, pontis naulum coacervat,
 Bos vel equus magnus dat idem quod parvulus agnus.
 Quoquid in urbe potest vendi vel emi trutinando
 Ponderat ecclesiæ bajulus libramine justo.
 Tradita canonicis a Rege foragia vini.
 Distribuunt illis æqua ratione ministri.*

Le 22 mars 1781, le marquis Du Chasteler lut à l'Académie de Bruxelles une dissertation restée inédite dans laquelle il cherchait à fixer le temps où

- Li vesques son clergiet amainne
 1080 Et si furent avoec mandet
 Li haut bourgeois de la citet
 Et li cevalier ki manoiënt
 En la cité et soujournoiënt.
 Celpris, pour s'ounour et pour s'ame,
 1085 A l'église de nostre dame,
 Pour Dieu et pour sa douce mère
 Par ki il ot esté vainquère,
 Et par ki s'ounour recouvra,
 Toutes ses rentes délivra.
 1090 Le vesques ki fu de bon non,
 Voiant tous, en reciut le don
 Ki moult fu biaux, rices et buens,
 Quar il fu de la vile quens,
 Et Celpris, pour çou k'il l'ama,
 1095 Signour et conte le clama,
 Et li vesques, ki fu preudom,
 En devint là ses liges om,
 Si qu'à X cevaliers en ost
 L'en doit servir au besoing tost.

Crasmer (*sic*) fut évêque de Tournay. S'appuyant de l'autorité de Hérیمان, abbé de S^t-Martin, il faisait voir que cet évêque vivait au XIII^e siècle, et réfutait le sentiment de Cousin qui croyait trouver dans un diplôme de Chilperic une preuve certaine de l'existence de ce prélat dans le VI^e siècle. L'examen critique de ce diplôme faisait presque entièrement l'objet du mémoire; l'auteur attribuant cette chartre à Chilperic II, établissait qu'elle ne peut avoir été donnée en aucune manière par le premier Chilperic. Il tirait ses preuves 1^o de l'année de l'indiction qui doit concorder avec la première année du règne de Chilperic; 2^o de la mention du scel apposé, formule extrêmement rare sous les rois de la première race; 3^o de la nature même de la donation. Il développait ces diverses preuves et promettait de

chercher de nouveaux éclaircissemens dans les archives du chapitre de Tournay, pour les joindre à sa dissertation.

Il faut observer que le siège de Tournay est mis par Meyer et Cousin, à l'an 578, tandis que l'*Art de vérifier les dates* le place en 575.

1082 *Manoiënt*, demeuraient, d'où *manans* pour habitans : mot tombé ensuite dans la dégradation.

1084 *S'ounour*, son honneur.

1093 *Quens*, comte. Cela n'a aucun fondement, mais il ne faut pas oublier que c'est un évêque de Tournay qui parle. L'auteur de *Garin le Loherain* appelle l'évêque de Liège *Li quens dou Liège*.

1098 Le MS. cité plus haut au lieu de X chevaliers n'en porte que IX.

- 1100 As kanonnes fu l'autre rente
 Ki moult est grans et biele et gente,
 Ne de rien ne leur entama,
 Mais tout le don leur conferma
 Moult déboinairement et biel,
- 1105 De prévilège et de saiel,
 Si que d'oïr en oïr jusqu'à ci
 Le tient li vesques, dieu merci.
 Mais li canonne i ont leur part
 Si com devise les départ,
- 1110 Et se vesques muert entretant,
 Li rois a tot le remanant.
 Et si lor dona rente france
 A li boines viles en France.
 Moult fist grant bien Celpris, li rois,
- 1115 As canonnes et as bourgeois,
 Mais au vesque nommeément.
 Ce sacent tot certainement,
 Dona-il en fief la monnoie
 Et le cange c'on i manioie,
- 1120 Dont li vesques a les omages,
 A çaus ki n'ont les irétages,
 Et de lui tient-on le maière
 C'on prent et avant et arière;
 Et si leur donna la justice
- 1125 Dont la signorie est moult rice,
 Li castelains, li avoués,
 En dont lor oumages voés,

Privilèges de l'évêque de
 Tournay et du cha-
 pitre.

1100 *As kanonnes*, aux chanoines.

1105 *Saiel*, lettres scellées.

1109 *Les départ*, les actes, les registres de partage. Cousin, I, 521, remarque que la division des biens ne se trouve pas indiquée dans les lettres de donation, comme dans les Annales de Hérیمان, ce qui lui fait croire que cette division

est postérieure, et qu'elle a été faite plus tard du consentement de l'évêque et du clergé.

1115 *Canonnes*, tout à l'heure *kanonnes*.

1119 Et le change qu'on y faisait.

1122 *Maière (mairie)*, levain. *Voy. v. 1078*.

1127 Dont l'hommage lui était par conséquent *voé*, c'est-à-dire lui appartenait.

- Et s'éut la voerie ausi,
 Et les forages leur guerpi,
 1130 De vin, de ciervoise et de miés,
 Quel k'il soient, nouviel u viés;
 Si leur donna le wiénage
 Des nés et tout le pontenage,
 Qu'autant i doit uns agnelés,
 1135 Uns kaurois ou uns pourcelés,
 Que vake, ne ronks, ne bues,
 Karaite u kars ki s'en va lues,
 Et l'estalage des mierciers
 Et de quan c'on vent à deniers
 1140 Ont-il le tonniu plainnement,
 Et si ont les pois quitement,
 Et des balances, sans trécier,
 La signorie et le dangier;
 Et, pour faire le don plus haut,
 1145 Leur dona les molins d'Escaut
 Dont il ert rois et sire et maire,
 Et la tière entre Ries et Maire,
 Pour la glise et pour sa mémore,
 De s'ouneur et de sa vitore;
 1150 Et se riens nule i remanoit

1128 *Voerie*, voirie.

1129 Leur abandonna le droit de forage,

1130 *Ciervoise*, bière, *miés* (*mulsum*), hydromel, cidre, etc.

1132 *Wiénage*, toute espèce de droit, ici le droit sur les bateaux.

1135 *Pontenage*, le droit de passage sur les ponts. Tous ces détails s'éclaircissent par la note du vers 1078.

1138 *Kaurois*, veau (flam. *kalf*?) peut-être un chevreau.

1136 Vaches, chevaux (*roncins*) ou bœufs.

1137 *Karaite u kars*, charrettes ou chariots; le *kar d'or* est encore fameux aujourd'hui dans les

fêtes communales de Mons. On connaît la chanson populaire : *Nos irons vir l'kar d'or*, etc.

1139 *Et de quan c'on vent*, et de tout ce qu'on vend.

1140 *Tonniu*, thonlieu, droit ou gabelle.

1141 *Pois*, poids.

1142-43 Et le droit de balance, avec les charges (*dangier*) y attachées, le tout à condition d'en user sans fraude (*sans trécier*).

1147 *Ries*, le Grand-Rieux, ruisseau qui coule presque au pied de la citadelle et flue dans l'Escaut. v. 1078.

1149 *Vitore*, victoire.

1150 *Riens nule*, nulle chose (*res nulla*).

- Tout entirement lor donoit.
 Encor lor fist-il confermer
 Tel cose que ne sai nommer,
 Et de ça l'Escaut et de là,
 1155 Tout si com sa puissance ala,
 Et pour son droit anniversaire
 Tousjors une poise en l'an faire,
 Leur donna-il rentes assés
 De deniers dont il iert casés.
 1160 Et si est om li castelains
 A le vesque de ses II mains
 Et li avoués en apriés,
 Ki lès eslius doit iestre priés.
 Tout fu le roi, tout renonça
 1165 Al église ki la variça.
 Encor en tiennent les honors
 Li kanonne, et feront tos jors.
 Et cascuns veskes premerains
 Dou roi de France joint ses mains,
 1170 Prent son régale par droiture,
 Et ses om est de tenéure;
 Ensirent tous ses drois al vesque,
 Quant sacrés est del arcevesque.
 Quant dounée ot sa rente france
 1175 Si s'en rala li rois en France
 Et laissa tout à Nostre Dame,

1156 Et pour célébrer son anniversaire.
 1157 *Une poise en l'an faire*, dire un *requiem* chaque année, faire un service annuel pour le repos de son âme.
 1159 *Casé, chasé, chassier*, celui qui tient en fief une propriété.
 1160 *Om*, vassal (*homo* d'où *hommage*).
 1164 Tout ce qu'avait le roi, il y renonça en faveur de l'église.
 1165 *Al église*, pour rétablir le vers il fau-

drat *al glise*, *al glise ki la variça* (*warissa*) : à celui qui gardait, gouvernait l'église. Du moins nous ne devinons pas d'autre sens à cette phrase.
 1168 *Premersains*, d'abord.
 1169 Joint ses mains à celles du roi de France, l'une des cérémonies de l'hommage.
 1170 *Régale*, investiture.
 1171 *Tenéure*, condition sous laquelle on tient un fief.
 1172 *Ensirent*, passent (*transire*).

- Dont on encor prie pour s'ame.
 Sa tière raquist à la ronde
 Et avoec sa feme Frésonde
 1180 Séjorna plus d'un an assés,
 Qar des wières estoit lasés.
 Mais Frésonde, dont je vous di,
 En ama le conte Landri,
 Et fu del tout à son plaisir,
 1185 Qant ele en pot avoir loisir,
 Et pour çou qu'ele i fu tenue
 Si cremi iestre apercée
 Et fist I soir, quant a vespri,
 Ocire son signour Celpri.
 1190 Au demain fu ensevelis
 A grant dolour à St. Denis.
 Mais cis afares fu celés,
 Si ne fu pas eskandelés,
 Ne ne s'en perciut riens el monde.
 1195 I fil ot éut de Frésonde.
 Tout lues fist faire son service
 A Tornai, li vesques moult rice.
 Lonc çans apriés, de fit le sai,
 Si fu li vesquiés de Tournai
 1200 Et celle de Noion tout un,
 Si que tout aloit de commun.
 Car poures ièrent les veskiés;
 Mais puis avint, bien le saciés,
 Que par I clerc, Libiert-le-blont,
 1205 Ki canceliers estoit adont

Assassinat de Chilperic.

- | | |
|--|---|
| 1181 <i>Wières</i> , guerres. | événemens rapportés ici par Philippe Mouskes. |
| 1187 <i>Cremit</i> , craignit. | 1202 <i>Poures</i> , <i>poovres</i> , pauvres. |
| 1193 Et ne fut pas une occasion de scandale. | 1203 <i>Bien le saciés</i> , sachez le bien. |
| 1199 <i>Li vesquiés</i> , l'évêché. Saint Médard, évêque de Noyon, avait accepté l'administration de l'évêché de Tournay, long-temps avant les | 1204 <i>Libiert-le-blont</i> , ou Letbert-le-Blond, jeune chanoine, depuis doyen de N.-D. de Tournay. Cousin, III, 258. |

- Revint li veskiés à son droit,
 Et par Roume et par son exploit
 S'i amena le vesque Ansiel,
 Ki puis i moru sans réviel,
 1210 Quar il maria ses nieçains
 Des grans rentes, des grans arçains
 Que Celpris leur avoit dounés;
 De çou fist-il que mal senés,
 S'en desyréta Nostre Dame,
 1215 Dont s'arme ot anui et il blasme.
 Oït avés com fu Celpris
 Par sa feme mors et traïs.
 I fil en ot preu et montant,
 Si com l'estore va contant.
 1220 Clotaires fu cil apielés,
 Si fu de France couronnés;
 Cil fu neuvismes rois de France.
 Et prist feme d'orine france.
 Frésonde sa mère moru
 1225 Petit apriés, quar vielle fu.
 Ses fius Clotaires à poisance
 Retint l'ounour de toute France.
 Par le conseil d'un home sage
 Si vot-il vengier son linage
 1230 De la roïne Brunehaut,

Clotaire II.

1208 *Ansiel*, Anselme, abbé de St.-Vincent, de Laon, avant d'être évêque de Tournay, l'an 1146.

1210 *Nieçains*, nièces ou neveux.

1211 *Arçains*, droits productifs.

1215 *De çou fist-il, etc.*; Cousin vante cependant le désintéressement d'Anselme.

1218 *S'arme*, son âme.

1223 *D'orine france*, d'origine libre.

..... Avec ce que je suis clers
 Suis-je d'orins chevalers.

Fabliau cité par ROQUEFORT.

Ses femmes sont nommées Haldétrude, Bertrude et Sichilde.

1227 Clotaire II, en effet, commença à régner seul en 613.

1229 *Si vot-il....* L'histoire dit que Clotaire ayant dissipé dans les plaines de Châlons-sur-Marne l'armée de Sigebert, l'ainé des enfans de Thierrî II, Brunehaut fut elle-mêmelivrée à Clotaire par le connétable Herpon, son propre confident, au village d'Orville, près de Selongei, entre Dijon et Langres.

- Feme Sigebiert al cuer haut.
 Clotaires , ki fu prius et sages ,
 L'a mandée par ses messages
 Tout ausi que par consillier ,
1235 Prendre le vosist à moullier.
 Et Brunehaus , ki moult fu lie ,
 Trop cointement aparillie ,
 Vint à la court ot le mesage .
 Mais ele ne fist pas que sage ,
1240 Quar li rois ki vint à plaisir
 Le fist lues et prendre et saisir ,
 Et demener à grant viltance ,
 Par le commun conseil de France ,
 Sour I kameul par la contrée
1245 U plus ot de gent ariestée ,
 Et apriés le fist traîner
 Et à cevaus toute escefler ,
 Et puis en fist-il , sans demoure ,
 Les os ardoir , venter la poure .
1250 Cis rois Clotaires ot I fil
 D'une dame k'il ot gentil .
 Biele et sage et de bon renon .
 Cil fuis ot Dagobiers à non .
 Ses pères , ki forment l'ama ,
1255 A son vivant li délivra

1234 *Tout ausi que*, comme si.

1235 *Vosist*, peut-être pour *volsist*.

1236 *Lie*, joyeuse (*lata*); on a conservé *liesse*.

1237 *Cointement*, avec soin, avec coquetterie; *apparillie*, parée, ajustée.

1238 *Ot le mesage*, avec l'envoyé.

1240 *Quar*, plus haut *qar*.

1241 *Le*, la.

1244 *Sour I kameul*, sur un chameau.

1245 *U*, où; *ariestée*, où il eut le plus de

gens arrêtés, réunis; peut-être aussi *ariestée* vint-il du latin *aries* et signifierait alors l'irritation qu'excitait Brunehaut.

1247 *Escefler*, ce mot est resté dans le patois wallon où il se prononce *esquefler*, *squefler*, et signifie déchirer.

1249 *Venter la poure*, jeter la poudre de ses os au vent.

1255 Dagobert était fils d'Haldétrude ainsi que Mérovée, tué par ordre de Brunehaut, l'an 604, après la bataille d'Étampes, où il fut pris.

- Toute la tière d'Osterike,
 Pour çou qu'ele ert et bonne et rike,
 Mais li Sesne le gueroièrent
 Et moult forment la damagièrent.
- 1260 Mais li rois Clotaires, ses père,
 Le soucoru od son empère.
 Outre le Rin se combati
 As Sesnes et si les venqui.
 Et ocist lor duc Biertoulaut
- 1265 Ki de linage estoit moult haut.
 Et tout esranment, comme siers,
 Pour çou que ses fuis Dagobiers
 Fu ocis en cele bataille,
 Fist ocire tous çaus, sans faille,
- 1270 Ki grignour ièrent que s'espée,
 Quan qu'il en ot en la contrée.
 Et saciés bien tout en apiert
 Qu'al tans Clotaire et Dagobiert,
 Son fil, crut moult et amenda
- 1275 Li règues de France et monda;
 Et sainte glise et lor pastour
 Furent en pais et à hounor.
 L'apostoles, ce dit la soume,
 Ki dont estoit sacrés à Roume,
- 1280 Par une grande mésestance,
 Envoia dont prou clers en France
 Pour disputer as mescréans

1256 *Osterike*, Austrasie (*Oosteryck*). Clotaire donna ce pays à Dagobert, à l'exception des cantons des Ardennes et des Vosges (an 622).

1258 *Sesne*, Saxons.

1261 *Od son empère*, avec sa puissance.

1264 *Biertoulaut*, Berthold.

1266 *Siers*, seigneur, maître. L'histoire n'est pas ici d'accord avec Mouskes.

1270 *Ki grignour...*, qui avaient échappé à son

épée. *Grignour*, plus grand, plus considérable, plus fort.

1274 *Crut*, accrut.

1275 *Monda*, se purifia (*mundare*).

1278 *L'apostoles*, le pape (*apostolus*).

1280 *Mésestance*, à cause de la vive affliction que lui causait l'hérésie.

1281 *Prou clers*, grand nombre de clercs, d'ecclésiastiques instruits.

- Et contre les popelikans.
Héracles adont l'emperère
1285 Au roi Clotaire, com à frère,
Et à Dagobiert le sien fil,
Par I mesage signouril,
Manda k'il ostassent de France
Tous les Juïs sans demorance;
1290 Et il si fisent esranment
Et fors en furent longement.
La roïne Bierte moru
Et Dagobiers, ses fius, en fu
Moult dolans, quar petit apriés
1295 Fu Clotaires, ses père, en griés
D'avoir une autre : si le prist,
Socheus ot non, moult bien li sist;
I fil en ot, s'ot nom Haibiers,
Mais plus vaillans fu Dagobiers.
1300 Li roi Clotaires dont moru
Et à Paris enfouois fu
A St. Vinchant, en l'abéie
Qu'il avoit moult édifie.
Or est li tans si remués
1305 C'on dist à St. Giermain des prés.
Clotaires i fu enfouois,
XLII ans fu cis rois.

1283 *Popelikans*, Manichéens (a *Paulo Paulliciani*).

1284 *Héracles*, Héraclius. Sur cette proscription des Juifs voir à *Thymo*, p. 1, t. III, c. III.

1287 *Signouril*, seigneurial.

1289 *Sans demorance*, sans tarder.

1290 *Esranment*, promptement.

1291 *Fors*, dehors (*fōris*).

1292 La mère de Dagobert était Haldetrude, première femme de Clotaire II qui épousa ensuite Bertrude et en troisième lieu Sichilde dont on va

parler. Ce dernier mariage fut contracté en 618.

1297 *Socheus*, Sichilde; *sist*, convint. L'*Art de vérifier les dates* dit qu'on ignore si Clotaire II eut des enfans de Sichilde. Ph. Mouskes en fait naître Herbert qui était certainement fils de Bertrude.

1304 Or le temps amène tant de changemens que...

1307 Il était, quand il mourut, dans la 45^e année de son règne, en Neustrie, et la 15^e en Bourgogne.

- Dagobiers, ses fius li ainsnés,
 Par les barons fu couronnés
 1310 Et si prist d'aus la seurté.
 Rois disimes fu par verté.
 Emperère iert Eraclius,
 Et grant partie des gius
 Se conviertirent en Espagne
 1315 Et aillours, si com l'uevre ensagne.
 Dieudenés, ce nous dist la soume,
 Fu dont apostoles de Roume.
 III ans comme pseudom i fu
 Et dont en nuevembre mouru.
 1320 Bonifasses fu apostoles,
 Bénéis fu à Montdestoles.
 Haibiers, ki bien sanbla cuuiert,
 Son frère le roi Dagobiert
 Guerroia moult vilainement.
 1325 Mais çou fu par l'enortement
 Brunolf, son oncle, ki moult peut,
 Et de la roïne Sicheut;
 Quar Haibiers vot avoir de bout
 Partie del rioume u tout.
 1330 Puis fu Brunof ocis d'un glave
 De la gent Dagobiert à Blave.
 S'en fu moult li pais desiers,

Dagobert I.

Dieudonné et Boniface V, papes.

1310 *Seurté*, pour la mesure il faudrait *seurté*.

1313 *Gius*, juifs.

1316 *Deusededit*, ou Dieudonné devint pape en 614 ou 615 et mourut en 617 ou 618.

1319 Voir dans l'*Art de vérifier les dates* les différentes opinions sur la chronologie de ce pape.

1320 Boniface V.

1321 *Montdestoles* (?).

1322 *Haibiers*, Charibert, Hairbert, Herbertou Aribert, frère consanguin de Dagobert I, voulut

d'abord s'emparer de la succession de Clotaire II.

1326 *Brunolf*, en latin *Bernulphus*, *Brunulfus*, *Brodulfus*, *Produlfus*, *Rudulfus*, *Hradulfus*. Il était frère de Sichilde.

1328 *Debout*, en débouttant Dagobert, *depulso*?

1330 *Brunof*, pour *Brunolf*; *glave*, lance, petite pique.

1331 *Blave*, Blaye, devenu fameux dans les derniers temps par la captivité de la duchesse de Berry.

1332 *Desiers*, affligé (*desiderare*, regretter).

Charibert II.

- Et puis si donna Dagobiers,
Par le conseil de ses barons,
1335 Haibiart, son frère, Pières-Mons
Et Toulouse et Piéregort,
Par tel couvent qu'a droit n'a tort
N'estrivoit à lui jamais,
Ainc li lairoit sa tière en pais.
- 1340 Dagobiers ot dont espousée
Gomatru, ki moult fu senée
Et haute feme et bien venue;
V ans l'ot jà li rois tenue,
Mais, pour çou qu'ele estoit brehagne,
- 1345 Ne vot plus estre en sa compagne
Pour çou qu'oir n'en pooit avoir;
Si le laissa par non savoir.
Dont si prist à feme Nateut,
Une autre feme ki moult seut.
- 1350 Lonc tans le tint que oir n'en ot,
Quar il ne pout ne Dieu ne plot.
Lors apiela, pour son délit,
Li rois Dagobiers à son lit
Une puciele renommée :
- 1355 Renetreus fu cele clamée
Et fu de linage gentil.
De li ot Dagobiers I fil,
Que Haibiers, ses frères, porta

1355 *Pières-Mons*, la partie de la France voisine des *Mons Pyrénées*. En effet on lit dans Frédégaire : « *Montis Pyrenæi pagos et civitates... noscitur concessisse.* » LVII. Dans les *Gesta Dagoberti*, on lit également : « *Montes Pyrenæos, pagos et civitates... placuit concessisse.* » XVI.

1341 *Gomatru*, Gomatrude.

1344 *Brehagne*, stérile.

1345 *Compagne*, compagnie.

1346 Parce qu'il n'en pouvait avoir d'héritier.

Mouskes ne dit rien de la conduite de Dagobert, envers saint Amand qui avait blâmé ce divorce.

1347 *Le pour la*.

1348 *Nateut*, Nantilde, de race saxonne. *Gesta reg. Franc.* XLII. Voy. note du v. 1456.

1351 Car il ne le put et la chose ne plut pas à Dieu.

1352 *Délit de delectare*.

1355 *Renetreus*, Ragnetruide qu'il mit au nombre de ses femmes en 650.

- A Orliens as fons et levâ.
 1360 De cel enfant merveille avint
 Que quant li prestre as fons le tint,
 Et ne fu ki li respondist,
 Li enfeçons méismes dist :
Amen, amen, oiant plusiors,
 1365 Et si n'avoit que XXX jours.
 Droiture ot de sel et de cresse,
 Sigebiers ot non en batesme.
 Haibiers moru par une gierre,
 Et Dagobiers si ot sa tierre,
 1370 Car il n'avoit feme ne oir,
 Ki ses riciés devist avoir.
 Ensi la tière repaire
 A Dagobiert ki dont manda
 Samon le roi d'Esclavonie
 1375 K'il demorast de sa mesnie
 Et tenist sa tière de lui.
 Samons, par ire et par anui,
 Lor respondi tout en apiert :
 « Jou et ma tière à Dagobiert
 1380 Sommes, s'il viot nos amis iestre;

Samon, chef des Esclavons.

1360 Ce récit est conforme aux chron. de S^t-Denis, liv. V., chap. II, aux *Gesta Dagoberti*, XXIV, et à la vie de saint Sigebert par Sigebert de Gembloux, vie insérée dans le recueil des Bollandistes, sous le 1^{er} fév., dans le tom. II de Dom Bouquet, et dans les *Acta SS. Belgii*, tom. III, pag. 81-88, Miræus, *Chron. belg.* 121, l'a adopté.

1366 *Droiture*, aussitôt. *Sel et cresse* indiquent que Sigebert fut roi d'Austrasie presque aussitôt que baptisé.

1368 Il mourut l'an 651 à Blaye, âgé de 25 ans.

1371 *Riciés*, richesses. Charibert avait épousé Gisèle, fille d'Amand, duc de Gascogne, qui lui apporta en dot le comté de Bigorre et le Béarn

qu'elle tenait de sa mère Amantia. De ce mariage il eut trois fils, Chilperic qu'il fit reconnaître pour son successeur, mais qui lui survécut très-peu de temps (le bruit courut que Dagobert avait fait empoisonner le père et le fils), Boggis et Bertrand, à qui le roi, leur oncle, donna le duché de Toulouse ou d'Aquitaine.

1377 Samon était un Franc que M. Lemayeur regarde comme Belge. En effet, Frédégaire l'appelle *natione francus de pago Sennenago*, ce que les uns traduisent en disant qu'il était de *Sens*, et d'autres de *Soignies* dans le Hainaut. Samon, étant venu trafiquer chez les Slaves ou Esclavons-Vinides, et les ayant délivrés du joug des Abares, fut choisi par eux pour chef ou pour roi.

- Mais ainc n'el furent no anciestre. »
 Quant li mesagier çou oïrent,
 A Samon, le roi, respondirent :
 « Jà li sierf Dieu anes I jour
 1385 N'auront as chiens pais ne amour. »
 Samons respondi : « Se vous iestes
 Li sierf Dieu nous somes ses biestes,
 Et, se vous esres contre nous,
 Nous avomes congié sor vous
 1390 De vous amordre et dépécier
 Se vous nos volés guerroyer. »
 Quant li mesage l'entendirent
 Tout droit en France se revinrent
 Et à Dagobert racontèrent
 1395 Comment de Samon déseurèrent.
 Dagobiers en ot mautalent,
 Si asambla lues moult grant gent,
 Sour aus ala, lor tières prist,
 Tout leur gasta, tout les ocist.
 1400 En cel tans fu en son pais
 Li dus Sadagrezil ocis,
 Ki tote Aquitaine tenoit.

1382 *Li mesagier*, on sait son nom. Cet envoyé s'appelait *Sicharius*. *Fredeg.* LXVIII. *Gesta Dagoberti*. XXVII.

1384 *Anes*, jamais.

1385 *Chiens*, chiens. *Frédégair* et les *Gesta Dagoberti* donnent ainsi cette réponse : « *Non est possibile ut christiani et Dei servi cum canibus amicitias conjungere possint.* »

1389 *Avomes*, préterit usité dans le patois wallon. *Frédégair* et les *Gesta Dagoberti* portent que Samon répliqua : « *Si vos estis servi Dei et nos Dei canes, dum vos assidue contra ipsum agitis, nos permissum habemus vos morsibus lacerare.* » *Aimoin*, IV, 23, rapporte à peu près la même chose et les *Chroniques de S^t-Denis*, V, 13, traduisent ainsi : « A ce respondi Siccaires li me-

sage : ce ne puet, dist-il, estre que li serjant nostre seigneur ferment alances avec chiens. Et li rois Samon respondi : puisque il est ainsi, comme vous dites, que vous êtes serjant Dieu et nous sommes si chien, il nous est otroié que nous vengions en vous par mors ce que vous faites outre sa volonté comme mauvais serjant et digne de venjance. »

1395 *Déseurèrent*, se séparèrent.

1398 *Lor* et *leur* sont employés à quelques mots de distance, peut-être pour varier les sons. *Tières*, régime singulier ne doit pas prendre l's, selon la règle, c'est donc ici le pluriel.

1401 *Sadagrezil*, en latin, *Sadregiselus*.

1402 *Tote Aquitaine*. *Valois*, lib. 19 *Rer. Francor.*, remarque que si *Sadragésile* a existé,

- Si fil que grans noris avoit
 Péuissent bien vengier leur père,
 1405 Mais ils ne vorent par misère.
 Parquoi à Roume fu jugiet
 Et esgardet et otriiet
 K'il orent fourfait en éage
 Leur père, tière et iretage,
 1410 Et pour tant jugièrent l'ounour
 A Dagobiert, comme à Signour.
 Et il en donna en aumosne,
 Pour cel Signour ki fist le trosne,
 A St. Denis XXII viles,
 1415 Sour cele mer, et les salines.
 Encor les tienent en francise
 Li kanonne de St. Denise.
 Quant Dagobiers d'Esclavonie
 Fu revenus od sa mesnie,
 1420 Si donna-il enes-le-pas
 A Sigebiert, son fil de bas,
 Austrie, c'on dist Osterike,
 Où il a mainte cité rike,
 Par le conseil de ses barons,
 1425 Quar sages iert et biaux et bons.
 Puis ot Dagobiers de Nateut,
 Sa feme ki moult de sens eut,
 I fil : Cloévis ot à non.

il n'a pas été duc de toute l'Aquitaine, et que ses fils ne devaient pas être jugés par la loi romaine, comme le disent les *Gesta Dagoberti* et après eux Mouskes assez incorrectement, mais par la loi salique et nationale.

1407 Et décidé et accordé.

1408 *En éage*, à l'âge où ils auraient pu et dû venger leur père.

1414 Lisez *vingt et deux*. Les *Chroniques de St-Denis*, V. 13, disent que Dagobert donna à l'église

St-Denis 19 villes et le ch. XXXV des *Gesta Dagoberti*, *vingt-sept*, parmi lesquelles Nogent en Anjou, Parci, Mombac, Pastellières et Anglières.

1420 *Enes-le-pas*, sur-le-champ, c'est-à-dire peu après sa naissance. Sigebert, né en 630, fut établi roi d'Austrasie en 632, ou 633 selon Dom Plancher, 634 si l'on en croit Longuemare.

1421 *De bas*, de bas âge, d'une mère peu illustre.

1425 Les historiens ne ratifient pas tous ces éloges.

- Dagobiers, par devisson,
 1430 Fist Sigebiert, son fil, jurer,
 Quoi qu'avenist de son finer,
 Que bien apacié se tenroit
 De çou que douné li avoit,
 Et Cloévi, puis son déçais,
 1435 Lairoit tenir sa tière en pais.
 Dont moru Dagobiers li rois,
 A St. Denis fu enfouois,
 K'il ot la glise édifie
 A son tans et moult enricie,
 1440 Sevelis fu et embausmés;
 XXII ans fu courounés.
 Mors fu, çou dist-on, par sainnie,
 Par sa feme et par sa mesnie
 K'en sa sale une pière avoit
 1445 Kavée, où li rois se sainnoit.
 Sa feme l'ot faite piercier,
 Et quant li rois s'y fist sainner,
 Tant i sanna k'il en moru,
 Car la pière pierchie fu,
 1450 Si couloit à la tière jus :

1429 *Devisson*, il faut *devisio* pour la mesure et pour l'analogie, le mot venant de *devisier*, stipuler, convenir par écrit.

1451 *Son finer*, sa fin.

1452 *Apacié*, satisfait.

1454 *Puis son deçais*, après son décès.

1456 *Dont* pour *donc*, comme plus haut.

1458 Sur Dagobert, comme fondateur de St-Denis, voir l'histoire de cette abbaye par Félibien et Gilles Corrozet, *les Antiquitez, croniques et singularitez de Paris*, Paris, 1586, in-8°, p. 22, suiv. Selon les *Gesta. Dag.* chap. XL et les *Chroniques de St-Denis*, liv. V, chap. XVII, Dagobert donna pour couvrir l'église St-Denis VIII (VII) mille livres de plomb, de celui que on lui devait de rente en la ville de Marseille. Cette espèce de couverture était

en effet en usage alors, et l'on se servait volontiers de plomb d'Angleterre (v. notre *Essai sur la statist. ancienne de la Belg.*, p. 92). *Hermanus Contractus*, dit sous l'an 859 (860), que Lothaire faisant pénitence de ses crimes et péchés, ordonna de réparer l'église St-Martin de Tours et la fit couvrir de plomb.

1441 Il mourut le 19 janvier 638, après avoir régné 16 ans, 6 du vivant de son père, 10 après sa mort. Voy. la dissertation de Mabillon sur ce point de chronologie et la note du v. 1414.

1442 *Sainnie*, saignée. Cette anecdote est fabuleuse. On lit dans les *Chron. de St-Denis*, liv. V, ch. XVIII, où l'on a suivi Aimoin, liv. IV, ch. III: « Une maladie le prist que phesicien appellent dissinterre..... »

Ensi fu li rois décéus.
 Sevelis fu à St-Denise,
 N'ainc sa feme n'en fu reprise.
 XXV ans éut rois esté
 1455 Et çou si fu el tans d'esté.
 Cloévis, ses fius, apriés lui
 Ot la couronne sans anui,
 Par la volenté des barons.
 Mout fu sages et grans et lons,
 1460 Feme prist ki fu biele et sage,
 De Saissougne et de haut parage;
 III fius en ot : Théodéric
 Et Clothaire et Cilderic.
 Onzimes est cis rois contés,
 1465 Mais il ne fu gaires doutés.
 Uns haus hom, Ernous ot à non,
 Cil fu mestres de sa maisson,
 Et ses fius Ancisses o lui;
 Si mestre furent ambedui.
 1470 Mais cil Ernous fu moul prudon
 Et de si glorieus renon
 Qu'il laisa tout son iretage.
 Si entra en I hermitage.
 Mais d'enfance iert as letres mis,
 1475 Puis fu-il teus k'il fu eslis

Clovis II.

Arnould, maire du palais.

1455 *El tans d'esté.* Cette mort arriva en hiver et il y a ici erreur comme sur la durée du règne de Dagobert.

1456 L'an 638 et non 644, Clovis II, fils de Dagobert et de la reine Nantilde, succéda à son père dans les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, étant à peine âgé de cinq ans. — *Rev. univ.*, 1^{re} ann., III, 204, art. de M. Ch. Magnin.

1460 Il épousa, l'an 649, Batilde que des pirates anglais avaient vendue à Erchinoald, maire du palais de Neustrie. — 1465 Sans élision.

1465 *Doutés*, redouté.

1466 *Ernous*, en latin *Arnulfus*, maire du palais, puis évêque de Metz.

1468 *Ancisses*, Ansigise; *o lui*, avec lui.

1469 *Ambedui*, l'un et l'autre.

1470 Sigebert de Gembloux sous l'an 640 : « *S. Arnulfus ex majore-domus Mettensium episcopus, ex episcopo solitarius.* »

1474 *Iert as letres mis*, il avait été instruit dans les lettres.

1475 *Teus*, tel; *eslis*, élu.

Et pris à évesques d'Amiens,
Si fu là prudom tierriens.

El premier an, çou dist l'escris,
Que rois fu fais cis Cloévis,

1480 Fu St. Éloi, se trueve l'on,
Eslus évesques de Noion
Et s'ot la vesquié de Tornai,
Çou dist l'estore u je tornai.
Preudom fu cis rois Cloévis.

1485 Sigebiers, ses frères gentis,
En Austrie lors dévia;
I sien fil la tière donna;
Dagobiers ot non pour son avie,
A preut le tinrent et à sa vie.

Saint Éloi.

1476 *D'Amiens*, de Metz.

1477 *Tierriens*, terrestre; et là il donna l'exemple de la sagesse humaine.

1480 Saint Éloi fut ordonné évêque de Noyon en 640 et Clovis II commença à régner en 638. Il y a donc inexactitude encore dans la chronologie de Ph. Mouskes. Paquot, *Mémoires*, II, 36, remarque que J. de Meyer s'est trompé lorsque sous l'an 879 il avance que ce fut seulement cette année-là que ceux de Tournay et du reste de la Flandre furent soumis à la juridiction de l'évêque de Noyon, quoique saint Ouen ait marqué très-clairement, comme le fait ici Ph. Mouskes, qu'ils l'étaient dès le temps de saint Éloi, sacré avec saint Ouen, à Rouen, le 21 mai 640, mort la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre 659.

1483 *U je tornai*, que j'ai mise en vers, tournée.

1486 Sigebert II mourut le 1^{er} février 656, après 18 ans environ de règne. Il a été mis au rang des saints. *Acta SS. Belg.*, III, 95-96.

1488 La mesure exigeait :

Dagobiers ot non pour s'avie,

c'est-à-dire en mémoire de son aïeul. Ce Dagobert était fils d'Himnechilde.

1489 Ce vers est également trop long d'une syllabe et n'est pas des plus intelligibles.

Pent-être signifie-t-il qu'on espérait que cet enfant imiterait la prudence et en général la conduite de son aïeul, où que les peuples augurèrent bien de sa *prud'homie*, dès qu'il commença à vivre. Il semble, au surplus, que ce passage s'explique par un autre qui précède :

Si fu Clotaires apielés

Pour le roi Clotaire son avie (peut-être *s'avie*).

Cestui tint-on à moult sa vie.

d preut est distinct d'*à preuz* ou *à preud*. Dans le premier cas il signifie *d'abord*, selon Borel, mais il se pourrait que le *t* tint ici la place du *d*.

Quant à la longueur des vers on remarque cependant chez les anciens poètes, que la terminaison *rent s'élide*; par exemple ces vers que M. de la Rue attribue à Thomas de Kent, *Essais historiques sur les Bardes*, II, 353 :

Quant Arthur et li Brès viarent en Orient

Que tant orent alé qu'il ne porent avant,

Deux images d'or firent qui furent de l'or grant,

En tel lieu les posèrent que bien sont aparant, etc.

mais cela n'arrive légitimement qu'au premier

- 1490 Grimaus, I haus om cevaliers,
 Ki sènescaus et consilliers
 Estoit de la tière d'Austrie,
 Prist cel Dagobiert par envie,
 Et comme moune le tondi.
- 1495 Et quant il ot ouvré ensi,
 A Poitiers l'envoia garder
 Doon, le vesque, sans tarder,
 Dont prisent li Francois Grimaut,
 Vosist u non, comme ribaut,
- 1500 Droit à Paris l'enprisonnèrent
 Oû il mouru, tant li gardèrent.
 Cil Grimaus estoit fuis Pepin
 Ki prudom fu et de haut lin,
 Et Pepins fu fuis Angezil
- 1505 D'une dame biele et gentil,
 Et niés St. Jernoul del linage
 Le rois de France. En cel éage,
 Al tans à cest roi Cloévi,
 Fil Dagobiert, dont je vous di,
- 1510 Commença, par afébloiance,
 La tière à empirer de France.
 Adont moru li pape Honories,

Grimoald.

Pepin-le-Gros.

Le pape Honorius I.

hémistiche, pour les rimes féminines en général, et l'abbé de la Rue, II, 138, est persuadé que c'est le trouvère anglo-normand Guichard de Beaulieu, qui, au XII^e siècle, fit une règle de ce procédé pour les vers de dix et douze syllabes seulement.

1490 *Grimaus, Grimot, Grimols, Grimoald.*

1494 *Moune, moine.*

1497 *Doon*, ou Didon, évêque de *Poitiers*, qui conduisit le jeune prince en *Écosse*, et non dans sa ville épiscopale.

1499 *Vosist u non*, qu'il le voulût ou non; *ribaut*, méchant, scélérat.

1502 *Fils de Pepin-le-Vieux. Acta SS. Belg.*, II, 356-368.

1505 *Lin*, lignage (*linea*).

1504 *Angezil, Ancisses, Ansigise*, père de *Pepin-le-Gros*.

1505 *Begge*, fille de *Pepin-le-Vieux*, avec lequel *Ph. Mouskes* confond *Pepin-le-Gros*.

1506 *Niés*, petit-fils; *Jernoul*, Arnoul, père d'*Ansigise*.

1512 Pour la mesure il faudrait écrire:

Dont moru li pape Honories,
 Ce nous content les estories.

Honorius I, ordonné le 27 octobre 628, mourut le 12 octobre 638.

Le pape Séverin.

Les empereurs Héraclius
et Héraclius-Constantin.

Rois sainéans.

- Ce nous racontent les estories,
Et martirs fu li rois Esmars,
1515 Pour Jhésu Crist, par I de mars;
Et St. Sévrins fu pape en piés
Dont furent li Juïs confiés
Et batissié par toute Espagne;
Moult en fu grande la compagne.
1520 Héracles moru l'emperère,
Constantins tint apriés l'empère.
Adont li haut ome de France,
Quant il virent par mésestance
Le roiaume ensi dekaïr,
1525 Pour la tière mious sostenir
Establirent I mariskal,
Sage et prudoume et bien loial,
Ki toute France pourvéoit
Et les saudées départoit
1530 As sergans et as cevaliers.
Et cil ki rois iert droituriers
Soujornoit en une cité,
Et non pas à sa volenté,
Mais al voloir del mariskal
1535 C'on faisoit de la tière bal.
Ne de toute sa signourie
N'avoit-il plus en sa baillie

1514 *Esmars*, peut-être Aymar ou Adémar. Nous ne connaissons pas ce roi martyr. Les *Chron. de St-Denis* parlent de saint Germer, liv. V, ch. XXII.

1515 *Par I de mars*, par un jour du mois de mars.

1516 *Saint Séverin* succéda à Honorius le 28 mai 640, selon Pagi, ou le 29 d'après Fleuri.

1519 *Compagne*, compagnie, multitude.

1520 *Héracles*, Héraclius, mort le 11 février 641.

1521 *Constantins*, Héraclius-Constantin; l'empère, ailleurs l'empire.

1523 *Mésestance*, situation fâcheuse, produite ici par un mauvais gouvernement (*malus status*).

1524 *Dekaïr*, déchoir.

1526 *Mariskal*, c'est le *dux Francorum*.

1529 Qui payait les gens de guerre.

1530 Nous avons déjà remarqué que le *g* était tantôt rude, tantôt doux, *longement*, *longuement*, *grigeois*, *resgoïr*, etc.

1535 *Bal* pour *bail*, gouverneur, régent.

- Que cele vile com prouvende,
 Et li mariscaus tot amende,
 1540 Ki dont princes clamés estoit.
 Li rois fors que le non n'avoit
 De la couronne seulement,
 Et son vivre tot purement
 Pour sa feme et pour ses enfans,
 1545 Pour camborières, pour siergans.
 Et cil mariscaus fu premiers
 Ki fust en France coustumiers.
 Adonques cis rois Cloévis,
 Fius Dagobiert, ce dist l'escris,
 1550 Si ot de sa feme III fuis:
 Clotaire ki moult fu gentius
 Li secons ot non Cilderis,
 Et li mainsnés Théodéris.
 Cloévis à Paris moru,
 1555 A St. Denis enfouis fu.
 Rois ot esté XXV ans.
 Fais fu par le conseil des Frans
 Clotaires rois, ses fuis ainsnés,
 Et Cilderis, li secons nés,
 1560 Ot toute la tière d'Austrie
 Et s'ot castiaus en Lombardie
 Et Théodoris, li mainsnés,
 Est en France od le roi remés.
 Cis rois Clotaires fu douzimes,
 1565 Et moult haï félons et crismes
 Et lor afaire et lor consaus.

Clotaire III, roi de Neustrie et de Bourgogne.
 Childeric II, roi d'Austrasie.

1558 *Com prouvende*, pour son entretien.
 1559 *Tot amende*, dirige tout.
 1549 *L'escris*, ailleurs *l'écriture*, etc.
 1554 Clovis II mourut dans la 19^e année de son règne, le 8 septembre 656. Pour que le vers ait sa mesure, il faut lire :

TOM. I^{er}.

Rois ot esté vingt et cinq ans.
 1559 Thierry III, fut roi de Neustrie et de Bourgogne l'an 670, après la mort de Clotaire III, son frère, qui n'avait pas laissé d'enfans.
 1565 Il détestait les méchants, leurs actions et leurs conseils. *Crismes*, criminels.

9

Erchinoald.

A son tans fu Archinoaus
De France marissaus et dus.
S'a les affaires entendus.

. Ebroin.

1570 Mais lues moru et Eurewins,
Uns rices ber quens palasins,
Fu princes fais et mariscaus
Et de toute la tière baus.
St. Elois fu dont ordenés

1575 A vesque, ki moult fu senés.
Eurewins ki princes estoit,
Recevoit l'avoir et prestoit.
Mais puis le haïrent François
Ki l'avoient esliut ançois.

1580 Li rois Clotaires dont moru
III ans avoit le règne éu,
A Paris, ç'ou dist l'escripture,
Ot à grant ounor sépulture.

Thierry III, roi de Neustrie et de Bourgogne.

Théoderis, ses maisnés frère,
1585 Ot la couronne de l'empère.
I an tant seulement régna;
Mais pour çou q'Eurewin ama,
Li tolirent François sans gierre
La couronne et toute la tière,

1590 Et fu Eurewins, ses privés,
De la marescaucie ostés.
Et si qu'entre lui et le roi
Furent rés et tondu andoi
Et envoiïet, par félounie,

1595 En Bourgogne, en une abéie.
Puis envoiïerent li baron

1867 *Archinoaus*, Erchinoald, mort en 659.1870 *Eurewins*, Ébroïn.1871 *Ber*, baron; *quens palasins*, comte palatin.Les principaux barons de Flandres'appelaient *bers*.1875 *Baus*, *bail*, *bul*.1873 *St. Elois*. Ce fait est déjà rapporté v. 1480.1890 *Ses privés*, son ami particulier (*privatus*).1893 *Rés*, rasés; *andoi*, tous deux.

1895 Ébroïn fut enfermé au monastère de Luxeu et Thierry dans celui de St-Denis.

- En Austrie I leur compaignon
 Pour Cilderic, s'el fisent roi.
 Mais puis l'ocisent à desroi
 1600 Et sa feme o lui toute ençainte,
 Dont en la tière fu grans plainte
 Et en batirent mainte paume.
 XII ans ot tenu le roiaume.
 Traisimes rois fu Cilderis
 1605 Ki de ses homes fu ochis.
 Walferaus qui dont estoit dus
 Et pour mariscal eslés
 S'en est fuiois o sa mesnie
 A Pepin, ki sire iert d'Austrie,
 1610 Et li François, ki point n'en caut,
 Leudise, fils Archinoaut,
 Fisent prince k'il ert senés.
 Théoderis fut remandés
 K'il orent congée de France
 1615 Et descouronné par viltance.
 Quant il sot que ses frère ert mors
 Tot esraument en issi fors
 Et Eurewins de l'abéie;
 Ricement à grant cevaucie
 1620 S'en sont en France revenu
 Et furent lor ceviel créu.
 Si refu Théoderis rois,
 Eurewins princes, com ançois.
 Rois quatorzimes par escrits

Wulfoad.

1599 Bodilon tua Childeric II, dans la forêt de Livri ou de Chaumont, en Vexin, au commencement de septembre 675.

1600 *Et sa feme*, Blichilde.

1602 *Paume*, main : signe de douleur.

1603 Mouskes, peu exact dans ses nombres, se trompe encore ici. Childeric II régna 14 ans.

1606 *Walferaus*, Wulfoad ou Wulfoad.

1608 *Fuiois*, enfui.

1610 *Ki point n'en caut*, qui ne s'en inquiète pas.

1611 *Leudise, Lendisse, Leudèse.*

1614 *Congée*, congédié.

1619 *Cevaucie*, chevauchée, suite à cheval.

1621 Et ils laissèrent croître leur chevelure.

1625 *Com ançois*, comme auparavant.

Saint Léger.

- 1625 Est nombrés cis Théoderis.
 Petit apriés par sa malisse
 Si ocist Eurewins Lendisse
 Que François orent prince fet,
 Et puis apriés, pour cel forfet,
- 1630 R'ocist Eurewins St. Ligier,
 Le vesque, et son frère Gérier
 Par ki conseil iert avenu
 C'on avoit Lendisse esléu.
 Mais apriés ocist uns françois
- 1635 Eurewin, s'ot non Hermenfrois;
 Mais il s'en fui à tapin
 En Austrie, droit à Pepin,
 Et li François sans nule essone
 Fisent prince de Waratonne.
- 1640 Cil ot l fil ki fu senés,
 Si fu Gillemars apielés.
 Cil fist guerre par aramie
 A Pepin, le signour d'Austrie,
 Contre la volenté son père,
- 1645 Maugré ses parens et sa mère.
 Mais cil Pepins s'i combati
 Et à Bertarie et si venqui,
 Et Théoderic ausement,
 Ki rois ert fais novelement.

Gislemar, maire de Ne-
strie.

- 1627 *Lendisse*, tout à l'heure *Leudise*.
 1629 *Pour cel forfet*, saint Léger avait empêché Childeric de punir Ébroïn de ce crime.
 1630 *R'ocist*, cet itératif indique une aggravation de mal. En effet, Ébroïn ne fit mourir saint Léger qu'après lui avoir infligé les plus horribles tourmens. Il lui fit endurer plusieurs morts pour une. *Voy.* v. 1040. Saint Léger périt au mois d'octobre 678.
 1631 *Gérier*, Guerin.
 1635 *Hermenfrois*, *Hiermenfrois*, Hermanfroi ou Ermenfride.
- 1636 *A tapin*, en tapinois, secrètement.
 1639 Firent un prince de Waraton que les *Chron. de St-Denis* appellent *Garatons*, liv. V, ch. XXIV.
 1641 *Gillemars*, Gislemar.
 1642 *Guerre par aramie*, guerre d'extermination.
 1647 Il y a une syllabe de trop. *Bertarie*, Berthaire, le successeur de Waraton, mort l'an 686.
 1648 *Ausement*, pareillement. Il s'agit ici de la bataille de Testri, sur le Daumignon, dans le Vermandois, l'an 687.

- 1650 Li quens Liedris adont moru,
 Enghelrans quens de Flandres fu.
 Dont fist Pepins tot en apiert
 Prince d'un sien ami Norbiert.
 Si s'en ala droit en Austrie
- 1655 Comme preudom, à grant mesnie,
 Et se fu al roi concordés
 Et li outrages amendés.
 Puis ot Pepins, si com Dieu plot,
 Il fuis, un Doon et Grimot
- 1660 De Plectru qu'espousée avoit,
 Ki de Saisougne née estoit,
 Et s'éut de bas I fil
 Ki moult ot haut cuer et gentil
 Et fu moult hardis et preudom
- 1665 Et cevaliers de grant renom.
 Carles Martiaus fu apielés,
 Pour çou que de sougnant fu nés,
 D'une serour Téri d'Ardane
 Qu'ot en l'abéie d'Andane,
- 1670 Et Pepins amoit le païs.
 Encor vivoit li rois Tiéris
 Et ot, puis qu'il fu despozés;
 XIII ans estet couronnés

Lideric et Enghelrame,
 prétendus comtes de
 Flandre.

Alpaïde.

1651 *Enghelrans*, dans Meyer *Englerannus Harlebecanus*.

1653 *Norbiert*, Norbert, maire du palais de Neustrie.

1659 *Doon*, Drogon, *Grimot*, Grimoald.

1660 *Plectru*, Plectrude, fille d'Hugobert.

1662 Le vers serait complet s'il y avait :

Et si éut de bas I fil.

De bas, d'une liaison peu légitime, d'Alpaïde (*Alpaïs*, *Alpagedis*, *Alpheida*, *Alheydis*). V. 1421.

1666 *Carles Martiaus*, Charles Martel. Il fut appelé *Martel*, à cause de la bataille de Poitiers. Voy. plus bas.

1668 *Téri d'Ardane*, Thierry d'Ardennes.

1669 *D'Andane*, Andennes. Les auteurs dignes de foi se taisent sur cette origine d'Alpaïde. Dewez, au III^e vol. des *Nouveaux Mémoires de l'Acad. de Brux.* a inséré, pag. 315 — 340, un *Mémoire pour servir à l'histoire d'Alpaïde* ; il y remarque que le continuateur de Frédégaire dit qu'Alpaïde était distinguée par sa naissance et par sa beauté, *nobilem et elegantem*. Mais quelle est cette naissance?

1671 Thierry III, mort en 691, avait porté le titre de roi pendant vingt et un ans et non pas quatorze.

Clovis ou Clotaire, roi
de Neustrie.

Si ot de sa feme II fius,
1675 Clotaire ki moult fu soutius,
L'autre nommèrent Cildebier,
Biau vallait i ot et apiert.

Théoderis, li rois moru
Et Clothaires, ses fius, rois fu
1680 III ans régna quant il est mors,
Bacelers iert juvenes et fors.
Enfouis fu à St. Denise,
Jouste son père, par devise.
Cis fu quinzimes rois par conte,

1685 Ki la mors donta ki tot donte.
Al tierc jour k'il est enfouois
Fu Cildebiers, ses frères, rois.
Saizime le truis en l'estore,
Mais moult petite en fu sa glore.

Childebert III, roi de
Neustrie.

1690 II ans régna, lues si moru;
I fil ot de sa feme éu;
Dagobiers ot non, si fu rois,
Si com ses pères fu ançois.

Dagobert III.

Disiétisme le puis nombrer,
1695 Se le conte n'en voil fauser.
Grimols, dont je vous ai conté,
Fu ocis del frisson Tangré

1675 *Clotaire*, ou Clovis; *soutius*, *soutil*, subtil.

1677 *Vallait*, *vallet*, *valet*, dans le même sens
que *bachelor*. Voy. v. 489. Dans les *Tournois de
Chauvenci*, v. 1881 :

Et cil qui sont de l'autre pars
Escrient : « Amance à Wichart !
» Amance, Amance deux cents fois !
» Amance au bachelor courtois
» Wichart, qui tant fait à amer
» Que ne lui fist onques blasmer!

Et plus bas v. 3124 :

Des bachelers noviaus et fors
Parmi la vile sont espars
Armer se vont de toutes parts....

1680 Clovis III succéda à son père en 691 et
mourut en 695.

1685 *Devise*, ce mot s'employait fréquemment
et dans des acceptions diverses. Ici il signifie sui-
vant la volonté du défunt ou par convenance.

1685 Le sens exigeait : *Que* la mort dompta
ki tout dompte.

1690 Mouskes se trompe ici grossièrement, car
Childebert III porta le titre de roi de 595 à 711.

1696 *Grimols*, Grimoald, fils cadet de Pepin-
le-Gros ou d'Héristal.

1697 *Tangré*, celui qui assassina Grimoald
s'appelait Rantgaire, ou comme disent les *Chro-*

- Ki fu à Andioce rendre
Et puis à Jhérusalem prendre.
- 1700 Fait fu el moustier S^t. Lambiert Saint Lambert.
Ki martirs fu tout en apiert
Al tans le darrain roi Clotaire,
Dont on fait rice anniversaire.
Et Pepins, li sires d'Austrie,
- 1705 Rendi de France la mestrie
A Tiébaut, ki fuis iert Grimot.
Quar grant pooir del metre i ot
Par tant k'il iert princes de France.
Et haus om et de grant vaillance.
- 1710 Si metoit ki que il voloit
Ki France en liu de lui gardoit.
Cis Pepins adonques moru
Et Plectrus, ki sa feme fu,
Mist en prison en I castiel
- 1715 Son fil devant Carlon Martiel, Charles-Martel.
Mais il escapa con vasaus,
Sa marastre fist moult d'asaus.
Rois Dagobiers ki juvenes fu
Régna V ans dont si moru
- 1720 Entour la fieste S^t. Jehan.

niques de S^t-Denis, liv. V, chap. XXIV. « Rangaires, un sergans Rabode, duc de Frise. »

1698 *Andioce*, Antioche. Ce pèlerinage de Rantgaire n'est pas mentionné dans les *Chroniques de S^t-Denis*.

1700 *S^t. Lambiert*, saint Lambert, v. *Acta SS. Belg.* VI, 119—148; De Guyse, VIII, 166—171.

1706 *Tiébaut*, Théodoald, petit-fils de Pepin II, remplaça Grimoald, son père, à l'âge de six ans.

1710 *Ki que* quiconque; *quisque*, *qu*, *q* et *k* sont toujours indifféremment pris l'un pour l'autre.

1712 *Moru*, le 16 décembre 714.

1714 *En I castiel*, à Cologne.

1716 *Con vasaus*, comme homme de cœur, de résolution.

1717 *Sa marastre*, à sa marâtre, forme très-usitée dans l'ancien français où l'on supprime souvent soit l'article soit la préposition qui indique les différens cas.

1718 *Juvenes*, toujours la même observation que plus haut sur la prononciation de ce mot, *jouènes*.

1719 Dagobert succéda à Childebart III, au mois d'avril 711, et mourut le 24 juin 715, ne laissant qu'un fils appelé Thiéri.

- Il fuis ot : l'uns n'avoit qu'un an,
 Et li François tout maintenant,
 Quant si petit virent l'enfant,
 Vorrent faire par contençon
 1725 Lor roi d'un clerc : Daniaus ot non.
 Mais Carles Martiaus ki fu preux
 Et cevaliers bien orgilleus,
 En ot desdaing quant il l'oï.
 Pour tant à lui se combati,
 1730 S'el venqui et desbareta
 Et de la tière le kaça
 Et toute sa tière saissi,
 Puis se combati-il ausi
 Contre Robiert, le duc de Frise,
 1735 Et contre Rainfroi, sans faintise,
 De ki li François orent fait
 Mariscal et prince par plait.
 Quant Pepins, ses pères, fu mors,
 Ki moult estoit poisans et fors,
 1740 Et mariscaus avoit esté,
 En liu de Tiébaut le sené,
 Si s'en ala Carles Martiaus
 A Coulogne, comme vasaus,
 Et prist à force le trésor
 1745 Plectru sa marastre, et tot l'or.
 Dont si revint en France arière
 Et fist, par force et par proiière,

1721 *L'uns...* Thiéri.

1725 *Daniaus*, Daniel, fils de Childerie II, roi d'Austrasie. Il prit le nom de Chilperic II.

1730 *Desbareta*, le réduisit à l'extrémité (*barat*, *baral*, *baras*, *baraz* (empêchement, obstacle). *Embarrassés*, *débarrassés*, ont la même racine.

1734 *Robiert*, Radbode.

1735 *Rainfroi*, RAGANFREDUS. *Sans faintise*, cheville semblable à *sans faille*, *sans doute*, *dijou bien*, *je sai de voir*, *sachés le bien*, etc.

1737 *Par plait*, par complot.

1738 Pepin-le-Gros avait été maire du palais après Vulfoad.

1745 *Come vasaus*, plus haut, v. 1716 *con vasaus*.

- Couronner de France Clotaire,
 Mais il en ot maint aversaire,
 1750 Et non pour quant sages estoit
 Et par droit iestre le devoit,
 Car fuis iert cel roi Dagobiert
 Ki mors estoit. Lors en apiert,
 Si fist de son trésor l'agan,
 1755 Mais il ne vesqui qu'un seul an.
 Lor fisent roi tout en apiert
 Théoderic, fil Dagobiert,
 Et Charles Martiaus par mestrie
 Fu princes de France et d'Austrie,
 1760 Pour i tant qu'il ot le renon,
 Qu'il iert com ses pères prudon.
 Et si garda bien le roiaume
 Par escut, par lame et par hiaume,
 A loi de proudoume et de sage,
 1765 Quar li roi ot petit d'ége.
 X et nuévismes fu cis rois,
 Ce dist l'estore sour François.
 Charles Martiaus pour sa besogne
 Contre Oedon, le duc de Bourgogne,
 1770 Se combati, si le venqui
 Et toute sa tière saissi
 Et mist à grant destruxion,
 Et puis Girart del Rousillon.
 Mais il ot mandé sans congié
 1775 Tous les prélas et le clergié.
 Si leur commanda faire aïe

Clotaire, roi d'Austrasie.

Thierry V, roi d'Austrasie et de Neustrie.

1748 Ce Clotaire dont on ne connaît pas les parens, était probablement issu de la race Mérovingienne. Fait roi en 717, il mourut en 719.

1754 Il mit à l'encan les objets précieux de son trésor.

1757 *Théoderic*, Thierry IV.

1760 *Pour i tant*, pour autant.

1767 *L'estore sour François*, l'histoire des Français.

1769 *Oedon*, Eudes.

1775 *Girart*, voy. v. 1816.

1776 *Aïe*, aide.

- Pour guerre faire et envaie,
 Quar Sarrasin à icele eure
 Li couroient durement seure.
- 1780 Mais li clergies a respondu :
 « Combat, sire, et fis soies-tu
 Que Dieu proierons jor et nuit,
 Jà n'aies cose ki t'anuit. »
 Mais n'el vot pas laisier atant,
- 1785 Ainc a fait prendre lues batant
 As bourgeois, as moines, as clers
 Tant d'avoir k'il en fu tous fers.
 Et puis venqui-il les Baiwiers
 Les Mansiaus et les Berruiers ;
- 1790 Puis combati-il voirement,
 A quan qu'il pot avoir de gent,
 Contre les Sarrasins d'Espagne
 Ki manioient en Aquitaine,
 S'orent toute la tière prise
- 1795 Jusques à Viane et conquise,
 Et lor femes et lor enfant
 I estoient jà tout manant.
 Charles Martiaus, dont je vous di,
 II fois à aus se combati :
- 1800 A Poitiers fu l'une bataille
 Oû moult ot mors de Turs, sans faille,
 Ki vinrent de vers Lillebonne ;

Bataille de Poitiers,
 l'an 732.

1777 *Envaie*, invasion (*envahir*). Voy. le passage cité sur le v. 1833.

1779 *Couroient seure*, couraient sus.

1781 *Fis soies-tu*, et aie confiance.

1784 *Atant, à-tant*, cependant.

1785 *Lues batant*, à l'instant même.

1787 *Fers*, fier (*ferus*).

1788 *Baiwiers*, Bavares.

1789 *Mansiaus... Berruiers*, ceux du Mans et du Berri.

1795 *Manoient*, demeurait (*manere*).

1795 *Viane*, Vienne.

1800 C'est cette bataille qui valut à Charles le nom de *Martel*.

1801 *Turs*, Sarrasins que le naïf écrivain appelle Turcs.

1802 *Lillebonne*, il ne peut être question ici de Lillebonne, ville de Normandie ; mais P. Mouskes aura sans doute achevé de défigurer le nom de la ville appelée dans les *Chron. de St. Denis*, liv. V, ch. XXVII, *Alle-le-Blanc*, c'est-à-dire la ville d'Arles.

- Et li autre fu à Nierbonne.
 Ce nos tieamogne li latins,
 1805 Si ot ocis de Sarrasins
 III cens et L miliers,
 S'en orent moult ocis premiers.
 Ensi par force de compagne
 Les rekaça tous en Espagne.
 1810 Partout, ce raconte l'estorie,
 Ot-il hounor et pris et glorie.
 Et s'ot feme gentil et noble
 Ki li vint de Coustantinoble
 Et fu fille l'emperéour.
 1815 Dont il ot guerre tamaint jor
 Al duc Girart del Rousillon,
 Quar il diut par dévision
 Avoir celi que Carles ot,
 Et quant il avoir ne la pot
 1820 Si prist l'autre seror à feme
 Ki d'autres fu safirs et gemme.
 Mais entr'aus commença l'estris
 Par quoi Girart fu desconfis,
 Et tantes fois soupris de guerre
 1825 K'il en pierdi toute sa tière,
 Et furent si parent ocis,
 Et il en wida le país.
 Si se gari com karbonniers
 Li dus, ki tant ot esté fiers;

Gérard de Rousillon.

1805 *Nierbonne*, Narbonne.
 1805 C'est là une exagération que personne ne conteste plus.
 1810-11 *L'estorie, glorie*, la mesure demande *l'estore, gloire*.
 1812 Charles-Martel eut pour femmes Rotrude, mère de Carloman et de Pepin-le-Bref, et Sonechilde, mère de Gripon. Celle-ci était barvaroise.

1815 *Tamaint jor*, comme nous disons un *beau jour*. On s'en sert encore en rouchi.
 1817 *Par dévision*, par partage.
 1821 *Safirs et gemme (gemma)*, la perle des femmes.
 1822 *L'estris, l'estrif*, la dissension, la querelle. Au v. 1538 on a vu *estriver*, puis *estrier*.
 1828 *Se gari com karbonniers*, se guérit comme charbonnier : proverbe du temps.

- 1830 Mais par sa feme et sa sereur ,
 Ki fu dame de grant valeur ,
 Se racorda puis à Charlon
 Et Foucon mist fors de prison.
 Cis Charles , çou dist li escriz ,
- 1835 Pour les guerres , pour les estris
 Pour les desrois , pour les batailles
 Aquist avoir et fist grans tailles ,
 Et , comme fel et enragiés ,
 Des veves dames prist les fiés
- 1840 Et les dismes de sainte glise ,
 Par outrage et par convoitisse.
 Si les douna as cevaliers
 As sergans et as saudoiers
 Et les parti à laie gent ;
- 1845 Et prist lor or et lor argent
 Pour faire guerres et desrois ,
 Dont il venqui contes et rois
 Et Sarrasins , à son vivant.
 Encore en tiennent li auquant
- 1850 Les dismes ki furent tolues ,
 Et li plusiour les ont rendues ,

1833 *Foucon*, Foulques. Cette guerre contre Gérard de Roussillon n'appartient pas à l'histoire. Il existe un roman provençal intitulé *Gérard de Rossillon* que M. Raynouard regarde comme le plus ancien de ceux qui nous restent et qu'il n'hésite pas à attribuer au commencement du douzième siècle. *Choix des poésies originales des Troubadours*, II, 283-285. J. de Guyse, VIII, 189 et suiv. a recueilli la légende de Gérard de Roussillon et cite un roman en vers dont il est le héros, car il existe plusieurs versions de cette ancienne épopée. « *De isto Gerardo*, dit-il, *aliqua reperi in quodam libro metrificato in vulgari.* » Dans cette légende on lit que ce Gérard était comte de Tournay et de Brabant et qu'il épousa

Berthe, fille de l'empereur de Constantinople, *sœur de la femme de Charles-Martel*. Quant à Foulques ou Foucon, c'était, comme Gérard, un adversaire de Charles-Martel :

Charles Martians ot nom : mainte grande envaie
 Fist (à) Gerart et Foucon et ceus de leur partie.

Berte aus grans piés, p. 3.

Voyez l'Introduction.

1837 *Et fist grans tailles*, et mit des tailles considérables sur ses sujets.

1838 *Fel (félon) et enragiés*, le bon Ph. Mouskes, on le voit, ne ménage pas les termes quand le sujet excite son indignation.

1844 Et les distribua aux laiques.

1849 *Li auquant*, aucuns, quelques-uns.

Car les om n'a droit el tenir,
S'il ne viout Dieu son droit tolier.

Charles Martiaus par sa poisance

1855 Tint XII ans le règne de France
Et régna comme rois et sire :
Bien tint le roiaume et l'empire.

Et si vous di que à cel tans
Que cis Charles fu si poisans,

1860 Si asist Roume à ost banie
Rois Alebrans de Lonbardie.
Anestases iert emperère,
Et Carles maintint bien l'empère,
Si le soucouru et tensa

1865 Et venqui Lombars et kaça.
Lors vint en France séjourner
Et fit sa tière bien garder.
Mais encore vivoit li rois
Théoderis, ki fu courtois,

1870 Et, si nos dist l'estore itant,
Que Sainte Fierehaus de Gant
Fu fille à icel roi Tiéri
Ki forment l'ama et ciéri,

Sainte Pharaïlde.

1855 S'il ne veut enlever à Dieu son droit.

1855 Charles mourut au palais de Quierzy-sur-Oise, le 22 octobre 741, à l'âge de 52 ans, après avoir gouverné pendant l'espace de plus de 25 ans et non pas 12, comme l'écrivit Ph. Mouskes.

1860 *Si asist*, assiégea, à ost banie, avec une armée assemblée en vertu d'un ban qui sommait les vassaux de faire le service militaire; ost banie le ban de l'ost, de l'armée, de la prise d'armes.

1861 *Alebrans*, ce nom ce rapproche de Hildebrand, mais il doit être question de Liutprand, son oncle, qui se présenta devant Rome en 729, et se laissa désarmer par les représentations du pape. *Albran*, en wallon, est une injure.

1862 *Anestases*. Anastase II ou Artemius, em-

peur le 4 juin 713, détrôné en 716, mis à mort en 719.

1870 *Itant*, ainsi, *ita*, *istinc*.

1871 *Fierehaus*, Pharaïlde, principalement honorée à Gand, fille de Thiéri III, et selon les autres d'un Thiéri, duc de Lotharingie, époux de sainte Amelberge, sœur de Pepin; on la distingue généralement de la sœur de sainte Gudule. Sa légende lui donne pour époux Guidon qui la rendit malheureuse. *Bolland. iv januar*; Molanus, *Natales SS. Belg.* ad. iv jan.; Dom Bouquet, III, 628-629. Cependant les meilleurs auteurs n'admettent pas l'existence de cette fille de Thiéri III. Il est inutile de dire que jamais Pharaïlde ne fut duchesse de Hainaut.

- Et fu duchoise de Hainnau.
 1875 Signour ot ki li vesqui pau,
 Fil au roi Othon de Saisogne,
 Mors fu, si com l'uevre tiesmogne,
 Et ele vesqui saintement
 Et siervi Dieu moult longement,
 1880 Sous Valenciennes, au Ruel,
 Fu enfouoite par conseil.
 Charles Martiaus ki fu moult preus,
 Fors Carlemainne ainc ne fu teus,
 Mais couronnés onques ne fu.
 1885 A Paris, comme roi, moru
 Et fu enfouois, comme rois,
 A St. Denise, des François,
 A grant hounour et à grant cri,
 Quar il l'avoit bien désiervi.
 1890 Il fuis ot de sa feme éus
 Que li baron ont recéus.
 Li ainsnés ot Pepins à non,
 Pour son avie ki fu preudon;
 Carlon nomèrent l'autre biel,
 1895 Pour son père Carlon Martiel:
 Cil fu preudom et de boin iestre;
 Si fu moines à St Selviestre
 Et puis apriés à Mont-Siraut,
 Com cil qui del siècle ne caut.
 1900 Apriés si fu à Mont-Kasin
 Rendus, et preudom de cuer fin.
 Et s'ot Charles I fil bastar,

Pepin-le-Bref et Carlo-
man.

1876 *Saisogne*, Saxe.

1880 *Ruel*, Rœult, à 4 lieues de Valenciennes?

1885 Excepté Charlemagne, il n'y en eut point de tel.

1895 *Voyez* v. 1488. La mesure semblerait mieux observée s'il y avait :

Pour son *ave* ki fut preudon.

1897-98 Il fonda sur le Mont-Soracte (*Mont-Siraut*), en Étrurie, un monastère dédié à saint Silvestre. Ph. Mouskes voit dans ce fait unique un double changement de lieu.

1899 Comme celui qui avait renoncé au monde.

- Grifons ot non, ki moult sot d'art.
 Quand leur pères fu sevelis
 1905 Comme poissans et signouris,
 De Pepin, son fil, le soutiu,
 Fisent François prince et baillu
 Pour recevoir rentes et tailles;
 Quar preudom fu ses pères Carles,
 1910 Mais, se l'escriture ne ment,
 Dannés est permenablement
 Pour les dismes qu'à Dieu toli,
 La gent laïe les départi,
 Et pour les fiés des veves dames,
 1915 Dont encor s'en plagent les armes.
 Sa dampnation et sa honte
 Nos tiesmogne et dist et raconte
 St. Éustères tout par non,
 Ki faisoit à Dieu s'orisson
 1920 Et fu ravis soudainement
 Tout droit à infer vraiment,
 En l'autre siècle, et là vit-il
 Carlon Martiel à grant exil,
 En cors et en arme danné.
 1925 Li angles ki li ot mené
 Li dist que teus painnes souffroit
 Pour çou que les dismes avoit

Vision de saint Euchère.

1905 *Grifons*, Grippon, Grifon, fils de Sonechilde, nièce de Bilitrude, femme de Théodoald, duc de Bavière.

1906 *Le soutiu*, le subtil, l'habile.

1911 *Danné* est éternellement.

1915 *Armes*; plus bas ce mot signifie *âme*; ce serait les âmes des trépassés qui avaient enrichi l'église pour faire leur salut; ce mot ne pourrait-il pas être ici un *flandricisme* pour signifier les pauvres, les *malheureux* (ARMEN)?

1917 Dans le MS. il y a :

Nos tiesmogne et redist et raconte.

1918 *Éustères* (quadrisyllabe), Euchère; cette vision se lit dans une lettre des pères du concile de Quierzy, en 858, à Louis, roi de Germanie. Dom Bouquet, III, 659-660. Pierre à Thymo en fait mention, part. I, tit. VIII, c. III. Feu J.-J. Raep-saet a écrit : *Défense de Charles Martel contre l'imputation d'avoir usurpé les biens ecclésiastiques, et nommé les dimes*. Gand, 1806, in-8°.

1919 *S'orisson*, son oraison.

1924 *Arme*, voy. v. 1915.

- Retolues à sainte glise,
Dont on faisoit le Dieu service.
- 1930 Et si reuba vaives et orfenes
Ki faisoient bieles aumosnes;
Et pour le péciét soufroït-il
Cele grant painne et cel péril.
Et mainte merveille pesant
- 1935 Si moustra l'angles en menant
A St. Éustère, le vesque,
Ki plains estoit de boine tèque;
Et quant il fu bien revenus
En son esprit et retenus,
- 1940 Et il ot bien à Dieu oré,
Si manda lues l'abé Fouré
De St. Denis, son buen ami,
Et St. Bonifasse autresi,
Et maint prudome de bon non
- 1945 Et de sainte religion.
Si leur dist tout apertement
K'il avoit véut proprement
Carlou Martiel, le destaeé,
En cors et en arme danné.
- 1950 Si leur proia k'il deffouissent
Lé tombe Carlou, s'el véissent,
Et on si fist tot maintenant.
Mais si com l'alèrent ouvrant,
S'en issi volant I dragons,

1929 *Dont*, se rapporte à *dismes*.

1930 Le premier *et* est de trop pour la mesure.
Orfenes, orphelins. Ce mot ne rime avec *aumosnes* que pour l'œil et à la dernière syllabe qui pourtant est muette. *Voy.* v. 1592-95.

1934 *Pesant*, étonnant, causant une surprise qui *pèse*, qui a quelque chose de pénible.

1935 *En menant*, en le conduisant.

1936 Ce vers manque d'une syllabe à moins

qu'on n'accentue encore le premier *e* d'Eustère.

1937 *Boine tèque*, bonnes qualités, *voy.* v. 500.

1940 *Oré*, prié (*orare*).

1941 *Fouré*, Fulrade.

1948 *Destaeé*, décédé (de *de* et *stare*); *destant*, dans le *Renart le nouvel* veut dire *il s'en va*, Méon IV, 484, mais là il semble venir de *de* et *tendere*.

1952 *On si fist*, on fit ainsi.

- 1955 Noirs et hideus et grans et lons;
 Mais le cors trouvèrent entir,
 Quar de péciét ne pot pourir,
 Tout ausi noir comme la poit.
 S'en fu cascuns à grant destroit,
- 1960 La fosse fisent bien remplir,
 Si l'alèrent son fil gehir,
 Pepin ki la tière gardoit,
 Et comme rois princes estoit;
 Quar ses frère avoit jà guerpie
- 1965 Carles toute cevalerie,
 Si iert moines tondus et rés,
 Et si savoit laitres assés.
 Ensi fu Pepins, li gentius,
 De toute France fais baillius.
- 1970 Feme manda, ce dist l'estore,
 Sa fille li transmist rois Flore,
 Ki noble estoit et biele et fine.
 Od li en vint une mescine,
 Pour çou que la roine sierve,
- 1975 Mais s'anciele estoit et la sierve.
 Pepins a la dame espousée,
 Grant fieste en ot par la contrée,
 Et, quant ce vint à la viesprir,
 Qu'ele se diut aler gesir,
- 1980 La dame ki forment douta

Berthe-aux-grands pieds.

1956 *Entir*, entier.1957 *Quar de péciét*, car à cause du péché.1959 *Destroit*, angoisse.

1961 L'allèrent déclarer à son fils.

1964-65 On lit dans les *Chron. de S^t-Denis*, liv. V, ch. XXVIII : « Car ses cuers tendoit à guerpier le siècle et à adosser toute la vaine gloire de cest monde. »1967 *Laitres*, lettres. Il était assez versé dans les lettres pour être clerc.1970 Toute cette narration est tirée du roman de *Berte aux grans piés* que nous avons déjà cité. Voy. l'Introduction.1971 *Flore* ou *Floires*, roi de Hongrie, dans le roman; sa fille y est appelée Berte.1973 *Mescine*, Aliste dans le roman.

1974 Pour servir la reine.

1975 *S'anciele*, sa servante, *ancilla*.1979 *Gesir*, *gisir*, *jesiz*, coucher. De là *git*, *gisement*.

- Pepin pour çou que grant vit a,
 Od li fist en son liu gesir
 Sa sierve, et s'en fist son plaisir.
 Et saciés que trop s'adama,
 1985 Quar Pepins la sierve en ama,
 Et la sierve prist la roïne,
 Si là tramist en la gaudine.
 Li roi par son conseil l'osta,
 En la foriest le coumanda
 1990 Mener et livrer à exil;
 Mais li sergant furent gentil:
 Pitiet en orent pour le tort,
 Si ne l'ont pas livrée à mort.
 Parfond el bos laissié l'orent,
 1995 Repairié sont plus tost que porent.
 Li forestiers ala kacier,
 Si trouva la dame el ramier,
 A son ostel menée l'a.
 Sa feme moult grant joie en a,
 2000 Et la dame les siervi bien,
 C'onques de soi ne parla rien.

1981 On nous excusera de faire une note sur ce passage d'une naïveté si crue, d'une liberté si pudique. L'auteur du roman de Berte explique la substitution de la serve à la reine, en disant que Margiste, mère d'Aliste, fit accroire à Berte que Pepin, la première nuit de ses noces, pourrait bien la tuer, et offrit à cette princesse de la remplacer par sa fille à elle, pour éviter un tel malheur :

Quant li rois vous devra en connuit compaigner
 Et faire la droiture qu'on doit à sa moillier,
 Paour ai ne vous tue, si me puist Diex aidier!
 (Pag. 19.)

1984 *Trop s'adama*, eut trop soin d'elle-même.
 1987 *Gaudine*, bois. Le roman, p. 78, dit en la forêt du Maine :

Diex ! que ne sait Constance que ce soit la roïne
 Que on eüst ainsi lessie en la gaudine!

- 1994 *Parfont el bos*, au fond du bois.
 1995 *Repairié*, revenus.
 1996 *Li forestiers*, Simons dans le roman.
 1997 *El ramier*, ce passage peut s'expliquer par celui-ci du roman :

De paine et de travail dort si ferm et si dur
 Desous un arbrisel....
 (Pag. 60.)

et par cet autre :

Berte fu chiés Simon ens el grant bois ramu.
 (Pag. 74.)

- 1999 *Sa feme*, Constance, dans le roman.

- Entretant ot Pepins ensi
 II fius, Raienfroit et Heldri,
 De la sierve; et puis si avint
2005 Que Pepins el bos kacier vint,
 Ciés le forestier s'enbati
 U sa feme r'eut puissedi.
 Théoderis iert rois enkor
 Et ot aquis moult grant trésor;
2010 XV ans fu rois, dont si moru,
 A St. Denis enfouois fu;
 De sa feme ot éut I fil,
 De son éage assés gentil.
 Quant ses pères fu enfouois
2015 A St. Denis, fu fais rois;
 Vintismes fu, s'ot non Celdris,
 Sages estoit et bien apri:
 En Saissougne se maria.
 Pepins adonques envoia
2020 A l'apostole Zakarie,
 Et li manda par signorie
 Se ensi devoit remanoir
 Que cil c'on tenoit à droit oir
 De France et s'en iert coronés.
2025 N'en iert fors que sires clamés

Childeric III.

Pepin, roi, mars 752.

2003 *Rainfrois* et *Hendri* (diminutif *Hendriet*) dans le roman.

Bien aves ot dire que nommés fu Rainfrois
 Li premiers enfés qu'ot eu la serve li rois:
 Li autres ot non Hendri:

(Pag. 85.)

Le petit Hendriet vouroie bien avoir.

(Pag. 91.)

2006 *S'enbati*, en quelque sorte s'abattit:

En Normandie s'enbatent un matin.

Garin le Loherain, I, 69.

2007 *Puissedi*, ensuite (*post diem*).

2008 *Théoderis*, Thierris IV, mort en 757, après avoir porté 17 ans le nom de roi.

2015 A ce vers manque une syllabe, à moins qu'on ne lise:

A St. Denise, fu fais rois.

2016 Après un interrègne de cinq ans Childeric III fut proclamé roi. Il n'était pas fils de Thierris IV, ainsi que le dit Ph. Mouskes, mais de Chilperic II.

2018 *Saissougne*, Saxe.

2021 *Par signorie*, comme à son seigneur, comme au maître suprême.

2022 Si les choses devaient rester au point où elles étaient.

- Et soujournoit, com prouvendiers,
 A II u à sis cevaliers
 Là u li princes le metoit,
 Fors que son vivre n'i avoit.
- 2030 Zakarie lues remanda,
 L'apostoles, et commanda
 A tous les barons de la tière,
 Pour le país oster de gierre,
 Qu'il fesissent roi de celui
- 2035 Ki bien aidast soi et autrui
 Et ki sens éuist et proaice,
 Valour, courtesie et largaice,
 Pour le roiaume maintenir
 Et les barons à droit tenir.
- 2040 Dont asamblèrent li baron
 Par le règne tout environ,
 Si fisent roi sans nul apiel
 Pepin, le fil Carlon Martiel,
 Pour çou qu'il iert sages et vistes.
- 2045 Celdris, li rois, en fu moult tristes,
 Mais, pour çou que n'i pot plus iestre,
 Fu rés et tondus comme prestre
 Et tramis en une abaïe :
 Ensi perdi sa signourie.
- 2050 Quant cis Pepins fu coronnés,
 Grifons, ses frère li mainnés,
 Od lui I fil de sa serour,
 Le gueroièrent par vigour.
 Pepins, ki n'ot soing de lor tence,

Grippon, frère de Pepin.

2026 *Prouvendiers*, ayant sa provende, sa pittance réglée. — 2041 *Règne*, royaume.

2048 *Abaïe*, ailleurs *abéie*. Ici il est question de celle de Sithiu, plus tard S^t-Bertin, à S^t-Omer, dont Jean d'Ypres (*Yperius*) a écrit l'histoire.

2050 Les démêlés de Pepin avec Grippon ne sont pas exactement rapportés. L'an 741, Grip-

pon se rendit à Pepin et Carloman qui l'envoyèrent en prison à Neufchâtel. Remis en liberté, Grippon va soulever les Saxons. Obligé de s'enfuir, il se retire en Bavière et se rend maître de ce duché. Fait de nouveau prisonnier en 749, il reçoit de Pepin les villes du Mans avec douze comtés. En 751, Grippon se retire en Aquitaine;

- 2055 Par pais et par boine consence,
 Douna Grifon trestoute Austrie
 Si laissa çou dont il estrie,
 Et de l'autre fist, par proière,
 Et duc et signor de Baiwière.
- 2060 Vint-et-unimes fu Pepins
 Rois de France; loiaus et fins
 Le règne tint et garda bien,
 Assés conquist, n'i perdi rien.
 Dont fu Fromons et Fromondins,
- 2065 Gerbiers et Hernaus et Gerins :
 La roïne fu leur parente,
 Si mist en aus painne et entente.
 Zakarie donques moru
 Et St-Estiévènes papes fu.
- 2070 Si vint en France sans desri
 Et si sacra et bénéi
 Pepin et sa feme Bertain
 Et s'es couronna de sa main,
 Et ses II enfans bénéi
- 2075 Carlon et Carlemaine aussi,
 Et s'escumenia tous çaus
 Ki jamais de bas ne de haus
 Feroient roi d'autre lignie

Le pape Étienne II.

enfin, en 753, en fuyant chez les Lombards, il périt dans un combat.

2057 Çou dont il estrie, ce qui était l'objet de la querelle.

2063 Ce vers est une répétition.

2064 Dans le roman de Berte, pag. 7, on lit :

Se feme fut estraitte, sans mençoenge conter,
 De Gerbert, de Gérin de Malvoisin, le ber,
 A Fromont orent guerre qu'aves oi conter.

Cette femme n'était pas Berte mais Blanche fleur dont Pepin, suivant le romancier, n'eut pas d'enfant, ce qui le força de contracter un autre mariage. M. Paulin Paris, sur le passage qu'on vient

de transcrire, remarque que la guerre des barons lorrains contre la lignée gasconne des Fromont est le sujet de quatre grands poèmes. Voy. l'Introduction.

2069-70 Pour que la mesure fût rigoureusement observée, ce dont les anciens trouvères ne se piquaient pas toujours, du moins à notre manière, il faudrait lire :

Et St-Stiévènes papes fu.

Estiévènes, Étienne II (*Stephanus*), sacré le 26 mars 752. *Desri*, détour.

2072 *Bertain*, diminutif de Berte.

2077 *De bas ne de haus*, illégitime ou légitime.

Le comte Bégues.

Garin, le Lorrain.

- Que cele k'il ot bënëe.
 2080 Li quens Bēghes ki tint Belin,
 Li frère al Loherenc Garin,
 Fors de sa tière adont s'eslogne
 Et vint kacier en la Vicougne;
 Car il avoit oït parler
 2085 Qu'el siècle n'ot si grant sengler.
 A Valenciennes hierbega,
 Et ses ostes li enseigna.
 Le porc a ses chiens aquelli.
 Parmi gauhière le sui,
 2090 Tout droit, en la forest de Lens,
 Fu li pors restanciés et lens,
 Estal rendi tous irascus,
 Et li quens Bēghe eat descendus,
 De son espïel l'a acoré,
 2095 S'en a forment Dieu acoré
 Quant mort le vit, caoir el sanc.
 Si compagnon ièrent restanc,
 Si fu li quens tous seus el bos.
 Li forestiers oï les mos
 2100 De la cace, si s'en vint là
 Buisnart, et fol si l'apiela,
 Prendre le volt, si le saisi.

2080 Ph. Mevakes puise encore ici à la source des romans. Le lorrain Hervis eut deux fils d'*Aélis, la gente*, l'aîné appelé Garin, le second Bégues, qui tint Belin, village à six lieues de Bordeaux.

2085 *Vicougne*, Vicogne, près de Valenciennes, où se trouvait jadis une célèbre abbaye avec une riche bibliothèque.

2085 Qu'il n'y avait nulle part de pareils sangliers.

2086 *Hierbega*, logea.

2087 Et son hôte lui donna les renseignements nécessaires.

2088 *Le porc*, le sanglier; *chiens*, chiens; *aquelli*, accueilli, rencontré, assailli. V. 2413.

2089 *Gauhière*, taillis; nous avons vu tout à l'heure *gaudine*, signifier bois. *Sui*, suivit.

2091 Le sanglier fut relancé, serré de près.

2092 Rendit combat, tout furieux.

2094 De son épée ou de sa pique lui a percé le cœur.

2095 *Acoré*, adoré.

2096 *Caoir el sanc*, couler son sang.

2098 *Tous seus el bos*, tout seul dans le bois.

2099—100 *Les mos de la cace*, les cris de chasse.

- Béghe, li quens, le féri si
 K'il ocist le félon en griés
2105 Ki moult l'ot encaucié de prés,
 Et si ocist II cevaliers
 K'il ot trouvés félons et fiers.
 Es celui ki gardoit le parc ;
 Sajaites avoit et bon arc,
2110 Couzins al forestier estoit ;
 Et quant cil mort jesir le voit,
 Une sajaite a entesée,
 Fiert Bégon parmi la corée,
 Sour le porc l'a mort trébucié,
2115 Lors a son compaignon hucié.
 Puis si ont pris li forestier
 L'espier, le cor et le destrier.
 A Lens alèrent et les cors
 I portèrent de tous les mors,
2120 Et le sengler en ont porté.
 Très tout ont Fromon aconté,
 Et Fromons, quant i l'a véu,
 S'a lues Bégon reconéu.
 Grant duel en fist : par la contrée
2125 En est lor la noviele alée ;
 Peu apriés par toute la tière
 Encommença trop fors la gière :

2104 *En griés*, en gré, par manière de revanche.

2105 *Encaucié de prés*, qui l'avait serré de si près.

2108 *Es*, voici (*ecce*).

2109 *Sajaites*, flèches (*sagittæ*).

2112 *Entesée*, ajustée.

2115 *Corée*, dans le cœur, dans la région du cœur.

2115 *Hucié*, appelé.

2117 *Cor*, du latin *cornu*, plus bas de *corpus*.

2120 Construction remarquable quoiqu'assez

fréquente : *en ont porté*, pour *ont en porté* (emporté).

2121 *Aconté*, raconté.

2122 Jacques de Guyse qui n'a pas dédaigné plus que Ph. Mouskes, les sources romanesques, parle de Garin au ch. LXVIII du liv. XI et aux trois premiers ch. du liv. XIV. Il raconte d'après Hugues de Toul qu'il s'éleva des différends entre Garin, gouverneur de Lorraine, et Bégon, son frère d'une part, Fromond, prince de Bruges et d'Artois, comte de Boulogne, et ses amis, de l'autre. *Voy.* l'Introduction.

- Puis en fu mors li Loherens
 Garins, li dus, et autres gens.
 2130 Gerbiers et Gerins et Hernaus
 Maintinrent gières et asaus;
 Fromondis fisent moine rendre,
 Ki Gironvile vot sourprendre.
 As païens s'en ala Froimons,
 2135 Si renoia Dieu et ses nons,
 Passer les fist sour crestiens;
 S'en fu tués, çou fu grans biens,
 Et Fromondis laissa la gierre.
 Si tint Gerbiers en pais sa tière
 2140 Et puis fu-il rois de Gascogne.
 Li quens Aimeris de Narbonne
 Li donna sa file; s'el prist.
 Et saciés bien que moult lor fist
 La roïne Bierte grans biens,
 2145 Et Pepins n'es haï de riens.
 Or vous dirai-jou le linage
 Le roi Pepin petit et sage.
 Lohiers engendra Dagobiert
 Et Dagobiers fu père Ansbiert,
 2150 Ansbiert Jernoul engénui,

Lignage du roi Pepin.

2136 Il préféra les païens aux chrétiens.

2145 *N'es*, ne les; *de riens*, nullement.

Pour un petit n'es en firent aler.

Garin le Loherain, I, 27.

2146 Le commencement de cette généalogie, assez semblable à celle de Pantagruel, est fabuleux.

2149 *Ansbiert*, Anselbert, dit le sénateur, qu'on marie à Blichilde, contre l'opinion des plus habiles critiques.

2150 *Jernoul*, Arnould, père d'Ansigise, fils lui-même d'Arnould, lequel Arnould, n'est pas compté par Ph. Mouskes. *Voy. Le Maire, Illustrations de France orientale et occidentale*, 1548, in-4°, le tiers liv. . p. XL; P. A Thymo, part. I, tit. V, chap. 1.

Voici la généalogie de Pepin-le-Bref, selon Goppius Becanus et d'autres, *Francic.* 90 :

UTILON ép. la sœur de Théodebert;

HUBERT;

ANSELBERT ép. Blichilde;

ARNOULD ép. Ode;

ARNOULD, évêque de Metz, ép. Dode;

ANSIGISE ép. Begge, fille de Pepin de Landen ou le Vieux;

PEPIN D'HÉRISTAL ou le Gros;

CHARLES-MARTEL;

PEPIN-LE-BREF et CARLOMAN;

PEPIN épousa Berthe ou Bertrade-au-grand-pied, fille, suivant la plus probable opinion, non pas

- Jernous Angis, j'el sai de fi,
 Angis Pepin, Pepins Carlon,
 Celui ki Martiaus ot à non.
 Carles Martiaus, bien le vous di.
- 2155 Pepin, le petit, genuï;
 Pepins, Carlemainne et Carlon
 Ki Carles li grans ot à non.
 Pepins, li petit, fu sacrés
 Et bénéis et courounés
- 2160 De l'apostole Estiévenon,
 Ki fu preudom et de boin non.
 En France estoit venus à lui
 Pour çou qu'on li ot fait anui.
 Ralés s'en fu, mais à poi d'eure
- 2165 Li recoururent Lombart seure,
 Ki, pour le mant au roi Pepin,
 N'en fisent vaillant I pépin,

de Floires, roi de Hongrie, comme disent les romans, mais de Caribert, comte de Laon.

2151 *Angis*, Ansigise ou *Angisile*. *Les Chron. de S^t-Denis*, liv. V, ch. XXII, disent qu'Anchise vaut autant qu'Ansegise ou Ansigise; c'est également la même chose qu'Anséis, nom d'un roi de Cologne mentionné dans le roman de Garin, nom du héros d'un autre roman intitulé *Anséis de Cartage*, paladin ou neveu de Charlemagne. De ce roman on a une version par Pierre du Ries, trouvère normand du XIV^e siècle, dont parle l'abbé de La Rue, III, 170-172. M. Mone en a donné un fragment de 116 vers, copié sur du parchemin qui servait à la reliure d'un exemplaire du traité de G. Puteanus *de medicamentorum facultatibus*, Lyon, 1842, in-4^o. *Anzeiger für Kunde des deutschen Vorzeit*, 1838, 77-80. Sanderus, *Bibl. Mss. Belg.* II, 13, place ce roman dans la bibl. des ducs de Bourgogne, sous le n^o 758 et avec ce titre: *Le livre d'Ansée de Cartage*.

2152 Ce vers est de nouveau une preuve frappante que le sujet prend l'*s* et que le ré-

gime le supprime régulièrement au singulier.
 2158 *Pepins*, etc.; cela est déjà dit plus haut.

2160 *Estiévenon*, Étienne.

2164 *A poi d'eure*, bientôt.

2166 *Le mant au roi Pepin*, le commandement du roi Pepin.

2167 On disait aussi plus noblement:

Anséis de Carthage

Que Dieu ne prise vaillant un esperon.

Garin le Loherain, I, 25.

Ibid., pag. 125:

Ne vous donroie la monte d'un besant.

Ibid., pag. 129:

Ne le doutèrent vaillant un esperon.

Ibid., pag. 131:

Ne il n'el present vaillant un sol denier.

Ibid., pag. 267:

Par celui qui de l'aigue fist vin,
 Jà n'en arons vaillant un angevin.

- Quar il n'avoit dont à cel jour
 A Roume point d'emperéour.
- 2170 L'emperères de tière noble
 De Grèze et de Constantinoble,
 Et Deziiers de Lombardie,
 Li rois ki gent avoit hardie,
 Guerrioient Romme et Romains,
- 2175 Partout les prenoient as mains.
 Pape Estiévènes et sa mesnie
 S'en iscirent de Romenie,
 En France revint à Pepin
 Pour cele guerre maitre à fin.
- 2180 Moul fu bien venus à Paris,
 Mais il n'i ot ne giu ne ris.
 Des Lombars se plainst moult ançois
 Et de l'emperéour griois
 Se plainst ausi, k'i li grévoient
- 2185 Et Roume à St. Pierre toloient.
 Le Roi Pepin mercit proia
 Ki tout son boin li otroia,
 Et il manda toute sa gent
 Et quist assés or et argent.
- 2190 Entrues li pape s'acouça
 D'un mal ki al cuer li toça.
 Quant il ot quinzainne géu

Didier, roi des Lombards.

Vision du pape Étienne II.

2172 *Deziiers*, Didier, dernier roi des Lombards en Italie.

2176 Il y a pour les oreilles modernes une syllabe de trop dans ce vers, comme dans ceux-ci :

Le roy Charles Martel convint à fin aler.

Après mourut sa feme, la roïne au vis cler.

Comme droit hoir de France font Pepin coronner.

Mais nous avons vu que ça été une règle pour les syllabes muettes qui tombaient à l'hémistiche. *Voy. v. 1489.*

2179 Le pape Étienne II n'eut rien à démêler avec Didier nommé plus haut, mais bien avec

Astolphe prédécesseur de Didier, comme roi de Lombardie. Il contribua même à faire obtenir la couronne à ce dernier.

2181 Mais il n'y eut aucune réjouissance.

2186 *Mercit*, merci.

2187 *Boin*, bien, ressource.

2189 *Quist*, rassembla.

2190 *Entrues*, dans l'intervalle (*interdum*); *s'acouça*, tomba malade, *s'alita* (*accubare*).

2191 *Toça*, *toca*, toucha, attaqua.

2192 *Géu*, resté couché. La vision qui suit, racontée par le pape lui-même, d'après un MS. de

- Al mious k'il pot levés se fu.
 En I moustier, dalés canpiaus,
 2195 De St. martire ki fu biaux,
 Séoit St. Estiévénes, li pape,
 Afublés de réonde kape;
 Tous seus pour ses orisons dire
 I estoit venus cil boins sire,
 2200 Et si com il là se séoit
 Et Dam-el-Dieu santé queroit,
 Devant l'autel vit, par devise,
 St. Pol, St. Pière et St. Denise,
 Mais plus lons et plus graillés fu
 2205 St. Denises, ça il véu,
 Que ne fu St. Pière et St. Pos,
 Priés al montant de XII pos.
 Si fu entr'aus II en estant.
 St. Pières leur a dit avant :
 2210 « Cis nos frères requiert santé, »
 Dist St. Pos : « Jà l'aurons sané. »
 Et lors se traist vers St. Denis,
 Et mist sa main desour son pis,
 Et a St. Pière regardé,
 2215 Et St. Pières a dont parlé
 A St. Denis, et si a dit :
 « La toie grasse a tel prouffit

la bibl. royale de Paris, a été recueillie par Lenglet du Fresnoy, *Recueil de diss. anc. et nouv. sur les app., les visions et les songes*, I, 180—181.

2195 *Al mious k'il pot*, le mieux qu'il put.

2194 *Dalés, delés*, auprès; ce mot est encore conservé dans le patois wallon, qui n'est pour ainsi dire que du vieux français. *Canpiaus*, les cloches. Le texte de la vision porte : *subtus campanas*.

2196 Du saint martyr, de saint Denis.

2197 *Réonde kape*, chappe ronde.

2201 *Dam-el-Dieu (Dominus Deus)*, le seigneur Dieu.

2202 *Par devise*, comme nous disons aujourd'hui, chose remarquable! Phr. explétive, v. 1685.

2204 *Graillés*, grêle, élancée, *subtilem et longiorem*.

2207 A peu près de douze pieds. C'est Ph. Mouskes qui prend cette évaluation sous sa responsabilité.

2208 *En estant*, debout (*stans*).

2211 *Sané*, guéri (*sanare*).

2215 *Pis*, poitrine : *Et appropinquans misit manum suam ad pectus domini Dionysii amicabilem*.

2217 *Tua est gratia sanitas ejus*.

Que c'est santés entirement. »
 Et St. Denis tot esranment
2220 Prist un encensier et huça
 I diakène ki s'estut là
 Et I prestre ki fu avoec,
 Et lors si s'est parti d'iluec.
 Al pape Estiévene vint le pas
2225 Et li a dit par biel compas :
 « Ne t'esmaier je te castoi,
 Et bien sacés, Dieux est od toi,
 De cest mal ne morras-tu mie,
 N'en requier mais méicine à mie
2230 Qu'ains seras à Rome, à toñ sié.
 Liève sus quant jou t'ai hucié
 Et, en l'ounour et en la vois
 De ces II apostles que vois,
 Sacre cest autel et dédie,
2235 Ce viout Dieux et S^{te}. Marie,
 Et si fai loenges à Dieu
 Quant messe aras dite en cest lieu. »
 Tout maintenant si fu sanés
 Pape Estiévenes, et s'est levés,
2240 Et cel commandement vot faire
 Tot maintenant, pour à Dieu plaire ;
 Mais si clerc jà venu estoient
 Et quant à çou torner le voient

2220 *Encensier*, encensoir.

2221 *S'estut là*, se tenait là.

2223 *D'iluec*, delà.

2224 Toujours même remarque pour la longueur du vers.

2225 *Par biel compas*, avec dignité.

2226 Je t'engage, je t'exhorte à ne point t'émerveiller. *Voy.* v. 2059.

2229 *Méicine*, médecine, remède.

2230 *A ton sié*, à ton siège.

2232 *Vois*, il n'est pas aisé de préciser ce qu'a voulu dire par ce mot Ph. Mouskes, à moins que *vois* n'indique le nom (*vox*) sous lequel l'autel devait être consacré.

2235 *Viout*, telle est la volonté de Dieu....
 « *Surge sanus, et hoc altare in honore Dei et apostolorum ejus Petri et Pauli quos videt (vides) dedica missas gratiarum agens.* »

2239 *Voy.* v. 2069 et 2176.

2242 *Si clerc*, ses clercs, son clergé.

- Si disent k'il ert fors dou sens
2245 Ki rien voloit faire laiens.
 A lendemain çou raconta
 Al roi Pepin ki l'ascouta,
 Et si n'i ot estet pièce ot;
 Liés en fu Pepins quant il l'ot,
2250 Et si fil andui i estoient
 Ki moult volentiers l'ascoutoient.
 Lendemain l'autel dédia,
 Tout ensi c'on li devisa
 St. Denises en son avièr,
2255 En l'ounour St. Pol et St. Pièr.
 Et apriés cel dédiément,
 Ce dist l'estore voirement,
 Voiant maint conte palasin,
 Carlemainne, le fil Pepin,
2260 En oinst à roi, car ainsnés fu,
 Et ç'ot au roi Pepin pléu
 Q'en son vivant le coromast,
 Et dont li pleut que s'atornast,
 Et il a mandé sa gent
2265 Et prist son or et son argent.
 Pape Estiévènes s'acemina
 Vers Roume; sa gent ramena.
 Pepins s'en est apriés alés,

Sacre de Pepin et de ses
deux fils, l'an 754.

Guerre de Lombardie.

- 2244** *Fors dou sens*, hors de sens.
2245 *Rien*, quelque chose (*res*); *laiens*, là,
 céans, dans l'état de maladie où il était.
2248 *Pièce ot*, long-temps, *pièçâ*.
2249 *L'ot*, l'ouït.
2250 *Et si fil andui*, et ses deux fils.
2254 *Avièr*, discours contenant des règles de
 conduite (*via*)? ou plutôt, vision.
2257 Ces phrases de remplissage reviennent,
 très-souvent, comme on a déjà eu l'occasion
 d'en faire la remarque. On citerait facilement
 grand nombre d'exemples analogues tirés des

poètes du moyen âge; on se borne à ceux-ci :

Quens fu d'Anjou, *st com la chanson dit.*

.....
St com la bible le nous tesmoigne et dit.

Garin, I, 51.

2258 *Voiant*, c'est l'ablatif absolu; *palasin*,
 palatin.

2259 Carloman (*Carlemainne*) était, au con-
 traire, le cadet. *Voy. v. 2542.*

2264 Ce vers est trop court d'une syllabe et
 le **2266** trop long d'une autre.

- Tous ses barons en a menés ;
2270 Si cevauça par Lombardie ,
 Quar il ot gent , sage et hardie .
 Tant fist li rois as premerains
 Que Deziiers jura sour sains ,
 Jamais n'aroit gierre à St. Pière ,
2275 Et li rendi sa tière entière ;
 Et de l'emperéour griiois
 Ot-il amende par François ,
 Si que li pape et li Roumain
 En loèrent Dieu tout à plain ,
2280 Et Pepin , le boin roi gentil ,
 Ki les avoit ostés d'escil ,
 Et disent que buer fust-il nés ;
 Si fu-il preudom et senés ,
 Petis et hardis durement
2285 Et St. Pière aida vistement .
 Adont pour Roume oster de mal
 Li pape et tout si cardenal ,
 Et des sénaus tot li millor
 Le vorent faire emperéour .
2290 Et lors fu sacrés emperère
 Par l'otroi de çaus de l'enpère
 Et de la pape Estiévenon .
 Si revint en France à Noyon ,
 Et si ot guerre al duc Gaifier ,
2295 I rice home , vaillant et fier .
 Assés li fist Pepins d'anuis ,
 Et toli tières jors et nuis ;

Expédition d'Aquitaine.

2269 *En a menés*, a emmenés, comme tout à l'heure *en a porté* pour *a emporté*.

2270 Cette guerre de Lombardie eut lieu contre Astolphe et non contre Didier son successeur.

2277 *Amende*, réparation; *par François*, par le moyen des Français.

2282 *Buer fust-il nés*, était né heureusement.

2288 *Sénaus*, sénateurs.

2289 Chacun sait que Pepin ne fut jamais empereur, mais qu'il fut patrice de Rome.

2292 *De la pape (sic)*. Voy. plus bas.

2294 *Gaifer*, Waifre, duc d'Aquitaine.

2297 *Toli*, enleva (*tollere*).

- Mais Pepins ne l'acieva mie,
Ensi demora l'arramie.
- 2300 Si repaira en France arriere
Et volt faire rendre à prière
Toutes les dismes et les fiés
Que ses pères, dont iert iriés,
Ot départies et dounées
- 2305 As sodoiers pour leur saudées.
Et ce vot-il faire par non,
Pour l'arme son père Carlon
Oster d'infier, car bien savoit
Qu'en infier tormentés estoit.
- 2310 Mainte messe et mainte végile
En fist canter, et tint concile.
Et si fu uns légas de Roume,
Grégores, c'on tint à preudome.
Saint Bonifasses fu avoec,
- 2315 Ki dont estoit présens iluec,
Et si ot moult des haus barons,
Dont je ne sai dire les nons.
Mais il ne porent cel afaire
Oster, ne les dismes retraire,
- 2320 Quar Pepins ot I destorbier
Par la guerre le duc Gaifier,
Ki tint Poito et Aquitaine,
Ango, Limozin et Touragne,
Ne onques puis n'i recouvrèrent,
- 2325 Ensi les dismes demorèrent,
Ne la guierre ne l'arramie

Tentative pour rendre
les dîmes à l'église.

Concile.

2298 *Acieva*, acheva.
2299 *Arramie*, guerre déclarée, guerre d'ex-
termination, voy. v. 1642.
2301 *A prière*, par voie d'accommodement.
Voy. cette prétendue spoliation v. 1854.
2305 *Iriés*, héritier.

2307 *L'arme*, l'âme. Voy. v. 1915.
2314 *Saint Bonifasses*, saint Boniface, arche-
vêque de Mayence.
2320 *Destorbiers*, contretemps.
2322 *Poito*, Poitou.
2325 *Touragne*, Ango, Tourraine et Anjou.

Mort de Pepin, 24 septembre 768.

Del duc Gaifier n'acieva mie.
 Pepins fu preudom et vallans,
 Le règne tint XVIII ans,
 2330 A Paris d'un mal s'acoucha,
 S'el prist la mors et atoucha;
 Et dont li rois Pepins moru.
 A St. Denis entierés fu.
 Carles vivoit et Carlemans,
 2335 Et sa feme vesqui lonctans,
 Bierte, ki fu fille al roi Florie
 Et Blance-fors, ce dist l'estorie,
 Et cele fu Bierte as grans piés,
 De voir et de fit le saciés.
 2340 De Pepin furent si enfant,
 Carlemans et Carles, dolant.
 Carlemainne, lor fius ainsnés,

2328 Pepin mourut d'hydropisie, dans la 54^e année de son âge, la 27^e de son règne, depuis la mort de son père, la 17^e depuis qu'il fut élevé à la royauté.

2333 Elle mourut le 12 juillet 783.

2336 Ce vers est trop long ainsi que le suivant; on les rétablirait en écrivant *Flore* et *estore*, ou *Floire* et *estoire*.

2337 *Ce dist l'estorie*, c'est-à-dire le roman d'Adenez déjà cité.

2338 *Bierte as grans piés*. M. Paulin Paris rejette le témoignage des *Annales de Metz*, qui font Berthe fille de Caribert, comte de Laon, et croit qu'elle venait d'une cour du Nord, peut-être de celle désignée par le trouvère Adenez. Il adopte au surplus l'identité de la reine Berthe et de la *reine Pédaque*. Cette opinion n'est pas nouvelle. Montfaucon s'était imaginé que cette reine était Clotilde. L'abbé Lebeuf (*Mercur de F.* 1731, Déc.) combattit cette opinion par des raisons péremptoires; mais heureux à détruire, il le fut moins à édifier, car, suivant lui, *la reine Pédaque* n'était autre que la reine de Saba. Bullet, dans ses

curieuses et rares *Dissertations sur la mythologie française* (Paris, 1771, in-12), prouve qu'il faut s'arrêter à la reine Berthe, épouse de Pépin. Et comme cette princesse s'appelait la *reine au pied d'oie*, et que pour signifier le *bon vieux tems* on disait *du tems que la reine Berthe filait*, M. Collin de Plancy, qui a donné en 1826, une édition des œuvres choisies de Ch. Perrault, a eu l'ingénieuse idée que la *mère l'oie* des contes d'enfants était aussi cette même Berthe.

2340 *Si, ses*.

2342 Il y a ici des erreurs très-grossières. Charlemagne est donné pour le fils cadet de Pepin, tandis qu'il était l'aîné; voy. v. 2289. Carloman se fait sacrer une seconde fois à Noyon, tandis que cela ne convient qu'à son frère et que lui célébra cette cérémonie à Soissons, le 9 octobre 768; on donne Soissons pour part à Charlemagne qui eut d'abord la Neustrie, la Bourgogne et la Provence; enfin Carloman mourut dans la quatrième année de son règne, et ne fut pas enseveli à St-Denis mais à St-Remi de Rheims d'où il fut, dans la suite, transféré à St-Denis.

- Fu des barons recouronnés,
 Car ses père, sans nule envie,
 2345 L'ot fait couronner en sa vie
 De l'apostole Estiévenon,
 Droit à la citet de Noion.
 Des barons fu assurés,
 Mais il i est moult poi durés,
 2350 Quar il n'i vesqui que II ans. Sa mort, 772.
 XII rois fist à son tans.
 Carles, ses frère, avoit Sessons :
 Çou fu sa partie et ses dons.
 Carlemainnes fu sevelis
 2355 Jouste son père, à St. Denis. Charlemagne.
 Carle, ki fu frères mainsnés,
 Quant Carlemans est entierés,
 Couronnèrent lues li baron
 De tout le païs environ.
 2360 Et cis fu Carles, li grans sires,
 Ki conquist règues et enpires,
 Maint paien furent mort par lui.
 XIII rois sont à cestui.
 Par ses castiaus, par ses cités,
 2365 Commanda faire fermetés,
 Et commença à cevaucier
 Par la tière, pour adrécier,
 Et fist à sainte glise ounour,

2348 Il reçut le serment des barons.
 2350 Le texte ordinaire d'Éginhard qui, avec le faux Turpin, semble être ici l'auteur que Mouskes suit le plus volontiers, porte en effet *biennio*, mais Dom Bouquet remarque que le chronographe de St-Benigne de Dijon, qui a extrait mot à mot d'Éginhard tout ce qu'il raconte de Charlemagne, écrit *quadriennio*. En effet, Carloman, après la mort de son père, régna trois ans, deux mois et dix jours. Dom Bouquet, V. 20.

2351 Si ce vers n'est pas altéré, il manque de sens et de mesure.

2355 *Sa partie*, sa part.

2356 *Mainsnés*, c'est-à-dire, au contraire, *ainsnés*, comme on vient de le remarquer.

2363 Il semble qu'on peut appliquer à ce vers la remarque faite sur le 2351°.

2365 *Fermetés*, fortifications.

2367 Pour redresser les torts, pour veiller au gouvernement.

- Tant k'il ne pot faire grignour ;
2370 Traïtours et larons kaça
 Et tous preudoumes avança.
 A cel tans la mors, ki tot hape,
 Prist St. Estiévène, le bon pape.
 Si refu fais Pape Adriens,
2375 Ki sages fu et plains de biens.
 Lors, pour aconplir sa besogne,
 S'en ala Karles en Gascogne;
 S'i gueroia le duc Gaifier,
 C'on tenoit à preut et à fier.
2380 Si li toli non mie pou,
 Mais toute Gascongne et Poitou.
 Et Gaifiers s'en ala fuiant,
 Une eure arière l'autre avant,
 Et li rois ferma ses castiaus,
2385 Et des mellors et des plus biaux ;
 A Paris s'en vint séjourner,
 Et puis fist son oire atorner.
 En la contrée d'Ais ala,
 Et sa mesnie o lui mena.
2390 Volentiers séjournoit à Ais
 Li rois, quant il estoit à pais ;
 Et n'iert mie la vile grans,
 Mais plentive iert et bien séans,
 Et li païs estoit tous plains
2395 De ciers, de bisses et de dains.
 Par les foriès et par les bos,

Adrien 1^{er}, pape, 772.

Guerre d'Aquitaine.

Aix-la-Chapelle.

- | | |
|---|--|
| 2369 <i>Grignour</i> , plus grand. | 2383 <i>Eure</i> , heure. |
| 2373 <i>Estiévène</i> , Étienne III, sacré le 7 août
768, mort le 1 ^{er} février 772. | 2384 <i>Ferma</i> , fortifia. |
| 2378 <i>Gaifier</i> , Waifre fut tué le 2 juin 768.
Ce n'est pas à lui que Charlemagne fit la guerre,
mais à Hunald, père de Waifre. | 2387 <i>Son oire atorner</i> , tout disposer pour un
voyage. |
| 2380 <i>Mie pou</i> , pas peu. | 2391 <i>A pais</i> , en paix. |
| 2382 <i>Gaifiers</i> , lisez Hunald. | 2393 <i>Plentive</i> , abondante en toutes choses.
<i>Voy.</i> Sur Aix-la-Chapelle, A Thymo, part. II,
tit. I, ch. XXI. |

- Dont li pais ert tous enclos,
 Et n'i avoit nul forestier,
 Adont ne glise ne mostier.
- 2400 Li rois volentiers i manoit,
 Pour çou que plenté i avoit
 D'oiziaus et d'autre sauvegine,
 Et s'avoit ciens de boine orine.
 Et nules gens en tout le mont
- 2405 Si volentiers kacier ne vont,
 Ne en rivière, com François,
 Et orent fait tousjors ancois;
 Et li rois Charles ausément
 Kaçoit volentiers, et sa gent.
- 2410 En la contrée d'Ais étoit
 I jour li rois, et s'i kaçoit,
 Car n'i avoit se foriès non
 Et de longaice et d'environ.
 Li rois ot I cierf aquelli,
- 2415 Si compagnon ièrent failli,
 Et li rois vint tous seus kaçant
 Avoec ses ciens ki vont daçant.
 Sour un ceval séoit li rois,
 Moul't grant et rice de norois.
- 2420 Parmi le riu d'une fontaine,
 Ki n'estoit mie trop lointaine,

Découverte des sources
 minérales d'Aix-la-
 Chapelle.

2400 Ce vers et les neuf suivans sont transcrits assez incorrectement par La Curne de Sté-Palaye, *Mém. sur la chasse*, 1^{re} partie, note 3.

2402 *Sauvegine*, bêtes sauvages.

2403 *De boine orine*, de bonne race.

2404 Plus bas, en traçant le portrait de Charlemagne, Ph. Mouskes répète à peu près la même chose; *mont*, monde.

2408 *Ausement*, pareillement.

2410 *Voy*. A Thymo, à l'endroit cité tout à l'heure.

2412-13 Car il n'y avait que forêts dans les environs.

2414 *Aquelli*, rencontré, attaqué, assailli, comme au vers 2088.

2415 *Failli*, égarés, trompés.

2416 *Daçant*, dansant, sautant, s'élançant.

2419 *Rice de norois*. *Norois* signifie *fier*; *rice de norois* signifierait-il *riche de fierté*, ou bien *nourri*, *riche de nourriture*?

2420 *Riu*, ruisseau (*rivus*). Le wallon a conservé *ri*, *rio*, *réio*.

Li cevas entra ens d'un pié;
 L'aigue fu caude, s'a haucié
 Le pié, et le prist à escoure
2425 Fors de l'aigue, et mist en la porre,
 Quar l'aigue estoit caude forment.
 Li rois s'aperciut esranment,
 Si descendi aluec el val;
 Quant il vit clocier son ceval;
2430 De sa main al piet li senti,
 Et li cevas bien li soufri;
 Caut trouva l'ongle durement,
 Et il mist sa main esranment
 En l'aigue, et caude le trouva.
2435 Ensi le ceval esprouva
 K'il ot à droit le pié haucié.
 Li rois monta par son estrié,
 Contremont le riu s'en ala
 Il arpens, et là si trouva
2440 La fontaine dont li rius fu,
 Mais s'ele fust plainne de fu,
 Ne fust-ele si kaude pas,
 Et s'iert réonde par compas.
 Sentie l'ot à sa main diestre,
2445 Carles regarda vers seniestre,
 Et trouva une autre fontaine
 Ki clère estoit et froide et saine;
 De sa main nue le tasta
 Et forment s'en esmervilla.
2450 Li rois s'est un poi regardés

2423 *L'aigue fu caude*, l'eau était chaude.
S'a haucié, c'est pourquoi il leva (*haussa*) le
 pied.

2424 *Prist à escoure*, retira (*excutere*).

2425 *Porre, poure*, poudre, poussière (*pulvis*).

2428 Il mit là pied à terre. *Aluec, iluec, illec*,

là. *Descendi el val*, battologie, descendre en bas.

2438 *Contremont le riu*, contre le cours de
 l'eau.

2440 *Dont li rius fu*, d'où sortait le ruisseau.

2441 *Fu*, feu.

2442 Quoiqu'elle ne fût pas si chaude.

- Et vit I grand palais dalés,
 Et gasté et viés et déceu,
 Plains de buissons et rainsies fu:
 Rices et biaux avoit esté,
2455 Mais viellaice l'ot craventé.
 Granus, qui fu frères Noiron,
 Ki St. Pière ocist et Paulon,
 Et frère Agripe, le fonda;
 Rois ot estet el pais là.
2460 D'anciserie iert li palais,
 Assés i ot kambres et lais.
 Carles proia à Dam-el-Dieu
 K'il le consillast en cel lieu
 K'il en feroit, et il si fist.
2465 Quar une avisions li dist,
 La nuit, si com il se dormoit,
 C'une kapiele là feroit
 De madame Ste. Marie;
 Et li rois ne l'oublia mie.
2470 La pière fist de lonc atraire,
 Et si fist la kapiele faire
 Ausi biele com nule el monde,
 Et si le fist faire réonde,
 Apriés l'ongle de son ceval,
2475 Ki senti l'aive caude el val;
 U, fust à pais, u, fust à gierre,

Granus, prétendu frère
de Néron.

Vision de Charlemagne.

Fondation de la basilique
d'Aix la-Chapelle.

- | | |
|--|--|
| 2451 <i>Dalés</i> , auprès; <i>delez</i> . | 2463 Pour qu'il lui conseillât ce qu'il ferait de ce lieu. |
| 2452 <i>Viés</i> , vieux; <i>déceu</i> , déchu. | 2465 <i>Avisions</i> , vision. |
| 2453 <i>Rainsies</i> , rameaux étroitement serrés; <i>rainsel</i> , <i>rainsiaux</i> (<i>ramusculi</i>), ronces. | 2470 <i>Atraire</i> , amener (<i>attrahere</i>). |
| 2455 <i>Craventé</i> , ruiné. | 2472 <i>El monde</i> , au monde. |
| 2460 <i>Anciserie</i> , <i>ancisserie</i> , <i>ancesserie</i> , anti-
quité (<i>ante cedere</i>). <i>Voy.</i> v. 1018. | 2474 <i>Apriés</i> , d'après, selon la forme de <i>l'ongle</i> , de la sole de son cheval. |
| 2461 <i>Et lais</i> , et même grandes (<i>late</i>). | 2475 <i>L'aive</i> , l'eau; <i>el val</i> , par en bas. |
| 2462 <i>Dam-el-Dieu</i> , le Seigneur-Dieu (<i>Dominus Deus</i>). v. 2201. | 2476 <i>U</i> , a été déjà mis plus haut et plusieurs fois pour où. Il en est de même dans le passage |

- Mestres i ot de plusiors tière.
 Si le fist faire à telle devise
 K'il n'ot el mont si biele glise.
- 2480 Et de martirs et de confiés
 K'il aporta de lonc et priés,
 Et de kalisses et de crois,
 Et de viestemens à orfrois,
 Et de clokes et de bons livres
- 2485 Ki coustèrent et mars et livres,
 L'aourna li rices rois bien
 C'onques ni laissa faillir rien.
 Et de l'apostole Adrien
 K'il i manda pour faire bien,
- 2490 Barons et princes et éveskes,
 Primas, abés et arcevesques,
 Et preudoumes et de bon fame,
 Fu, en l'ounour de Nostre Dame,
 Dédiée lors et sacrée,
- 2495 Et bénée et ordenée
 De la pape, que li bons rois

suivant du couronnement Renart :

A cest mot Renart le cucu (*coucou*)
 Entend, si jeta un faux ris,
 Jou te conjur, fait-il de cris,
 Cucus, que me diés le voir,
 Quans ans j'ai à vivre, savoir
 Le veil, cucu.

Éd. de Méon, IV, 9.

2485 Orfrois, broderies, franchises, etc.

2485 Mars, marcs.

2486 Aubert le Mire a conservé le testament du comte Éverard qui fonda l'église de Cisoing, testament dressé en 837, et que nous avons cité dans la 2^e partie de notre *Essai sur la Statistique ancienne de la Belgique*, p. 125. Cette pièce contient un inventaire curieux d'une chapelle riche et bien ornée: « *De paramento vero capellæ nostræ ciboreum cum cruce aurea et capsâ aurea et calicem aureum cum paterna, coronam auream cum ligno domini, cru-*

cem auream cum cristallo super ciboreum, etc. », et une infinité d'autres objets. A la chapelle d'Éverard était attachée une bibliothèque qui ne contenait pas uniquement des livres de piété, puisqu'on y trouve *librum de lege Francorum et Ripuariorum et Langobardorum et Alamanorum et Bavariorum, et librum rei militaris, et librum de constitutionibus principum et edictis imperatorum, et synonymia Isidori et librum bestiarum et cosmographiam Ethici Philosophi*, etc. Ce testament n'a pas assez fixé l'attention de ceux qui ont travaillé sur l'histoire littéraire et sur celle des mœurs.

2488 La consécration de la basilique d'Aix-la-Chapelle fut faite vers l'an 799 par le pape Léon III et non par Adrien. *Voy. A Thymo*, part. II, t. I, chap. XVI.

2492 *Bon fame*, bonne renommée, bien famés.

- Ot mandet à rice conrois,
 Sour l'amour k'il avoit à lui,
 Et il n'i quist jour ne refui.
- 2500 De trestout le pooir Charlon
 I furent mandet li baron,
 Et roi et duc et conte et prince,
 Et bas et haut et poure et rice,
 Et kardenal et tous clergiés.
- 2505 Et quant li lius fu dédiés,
 Si pria et vot li rois dous
 Al clergiet et as barons tous,
 Que trestout li oir del règne
 Fusent en cel liu couronné
- 2510 Et fait roi, et de là à Roume
 Présist son sacre à la persome
 D'iestre roi et emperéour,
 Depuis en avant à cel jour.
 Li pape ensi le comferma
- 2515 Pour le bon roi ki moult ama,
 Et si l'otrièrent de bout
 Li baron ki là furent tout.
 Et pour çou que çou fust estable,
 I mist son saiiel délitable
- 2520 Li rois, pour mious aconfermer
 Que nus om n'el péuist fauser,
 Et pour çou que, à tous mesciés,
 Fust cil lius de France li ciés.

Franchises d'Aix-la-
 Chapelle.

2498 *Sour l'amour*, au nom de l'affection...

2499 *Il*, c'est-à-dire le pape ; *refui*, prétexte pour refuser.

2500 *Trestout*, superlatif de *tout*, déjà employé.

2503 *Poure*, *poivre*, pauvre. La rime de *prince* et de *rice*, ressemble à celle de *vinrent* et *dirent*. Voy. v. 1592-95, 1930-31.

2508 Manque une syllabe à la mesure.

2511-12 *A la persome d'iestre...*, à cette fin d'être couronné roi et empereur.

2513 Le vers tout entier signifie *dorénavant*.

2515 *Ki* pour *ke* ou *que*.

2516 *De bout*, aussitôt. Voy. v. 1328.

2519 *Saiiel délitable*, *sœaurévéré* (*delectabilis*).

2522 *A tous mesciés*, à tout méchef, quoi qu'il arrivât.

2523 *Li ciés*, le chef, le chef-lieu.

- Et si establi l'emperère
 2525 Que, se nus om voloit çou rère,
 Ne frans ne siers, que parlemens
 En fust à Ais, et purgemens,
 Et par les pers dampnés li tors
 Et li drois fais poissans et fors.
- 2530 Et si commanda que tout cil,
 Ne franc, ne sierf, ne bon, ne vil,
 Ne clop, ne rous, ne blanc, ne noir,
 Ki venroient à Ais manoir,
 De tous usages fuserent franc.
- 2535 Si que bien lor fust à resanc;
 Et clerc et lai, jovene et meur,
 Et li présent et li futur,
 Et cil ki de là seront né,
 U k'il soient aillours torné,
- 2540 Soient tousjors franc et en pais,
 Si com cil ki manront à Ais,
 Pour la francise des pais
 Dont il aront esté naïs.
 Et, pour cel dit k'il fust tenus,
- 2545 Si ont tout li baron pendus
 Leur saïiaus avoec le Charlon,
 Et li pape i ot mis le son,
 Que lor tiesmoins en soit garans

2526 *Ne frans ne siers*, soit hommes libres soit serfs. *Que parlement...* que l'affaire en serait jugée à Aix. *Le que* est inutilement répété.

2528 *Dampnés*, condamnés, punis.

2529 *Fais*, et le droit fait, rendu.

2532 *Clop*, boiteux; aujourd'hui encore on dit *clopin clopant*. Jehan de Meung, l'un des auteurs du *Roman de la Rose*, était surnommé *Clopinet*, parce qu'il boitait.

2535 Aussi bien que s'ils y eussent été à demeure, à résidence.

2536 *Jovene*, ici ne peut se prononcer *jouène* en deux syllabes comme la mesure semblait l'exiger plus haut. *Voy. v. 1718. Meur*, d'âge mûr. La rime paraît demander *mur*.

2545 *Nais*, natifs.

2544 Et pour que cette déclaration (*cel dit*) fût tenue, observée...

2546 *Avoec le Charlon*, avec celui de Charles.

2547 *Le son*, le sien.

2548 *Tiesmoins*, témoignage.

- D'icel jor enpriés à tos tans.
2550 Dont avint que li rois de Pierse,
 Ki mainte ricoise ot diverse,
 Li envoia I pavellon
 Qu'ainc puis si rice ne vit-on;
 Et, se vérité vous disoie,
2555 De toutes coulors fu de soie.
 Et si li tramist, com amis,
 Cendaus et pales et samis
 Et moult rices aornemens,
 Bausmes et autres ongemens,
2560 Et li tramist, se jou n'i fal,
 I moult rice horloge d'arkal :
 As XII eures, sans détrier,
 Venoient XII cevalier
 Armé, sour cevales trop biaus;
2565 Escus orent et pignonciaus;
 Par XII feniestres issoient,
 Et apriés toutes recloioient,
 Quant il en estoient issu.
 Et cil orloges tous plains fu
2570 De cloketes trop bien sonans,
 Petitaites et bien parans.
 S'en iert tele la mélodie

Ambassade d'Haroun,
 roi de Perse, 807.

Horloge merveilleuse.

2549 *Tos tans, tostans*, tous temps, toujours.

2551 *Ricoise, riçaise*, richesse.

2557 *Pales*, draps (*pallium*); *samis*, sorte de taffetas ou de satin.

2559 *Ongemens*, latin *unguenta*.

2560 *Se jou n'i fal*, c'est le *ni fallor* des Latins, et une de ces chevilles que nous avons déjà signalées.

2561 *Arkal*, laiton, fil d'archal.

2562 *Détrier*, tarder.

2565 *Pignonciaus*, pennonceaux, espèce de bannière.

2567 *Recloioient*, refermaient (*re et claudere*).

2572 Cette description, à peu de chose près, est conforme à ce qu'on lit dans les *Annales de Loisel*, Dom Bouquet, V, 86, B; les *Chron. de S^t-Denis sur les gestes de Charlemagne*, liv. II, ch. IV, ib. 254. C; la *Chron. d'Adon*, ib. 522, B; les *Annales de Fulde*, ib., 535, B; celles de Metz, ib., 584, B, et la *Chron. d'Herman dit Contractus*, ib., 566, A. Voici le passage des *Chr. de S^t-Denis* : « Abdelles, qui messages » (estoit) au roi de Perse, aporta dons et présens » de par son seignour, c'est à savoir tentes et » paveillons et un tref (*tente*) de merveilleuse » grandour et de très grant biauté : car il estoit

- C'onques tele ne fu oïe.
 Et II trop rices kandelers
 2575 D'or et d'argent, bien fés et clers,
 De moult rice oeuvre, li tramist;
 Et tout à la kapiele mist
 Pour la virgene de toutes virgenes,
 Dont li lius iert sacrés et dignes;
 2580 Et fist sales et maisons faire,
 Et murs et tours de grant afaire.
 A cele dédikassion
 Sans le pape, bien le set-on,
 Si ot entre abés et évesques,
 2585 Kardenaus, primas, arcevesques,
 LXV, avoec III cens,
 De grant renon et de grant sens,
 Sans dus, sans contes, sans marcis,
 Sans rois, sans princes enforcis.
 2590 Et moult ama Carles cel liu,
 Et, de cuer amiable et piu,
 Tos tans, quant il avoit loisir,
 Dedens aloit son liu coisir,

» de fine soie, et li trés et les cordes enluminez
 » de diverses coulours, et si li aporta dras de
 » soie riches et précieux, et vaissiaux plains de
 » baume et de laituares confiz de précieuses es-
 » pices et plains d'odours aromatiques. Entre
 » les autres présens li envoia uns hologes de lé-
 » ton (*arkal*, dit Mouskes) ouvrez par merveil-
 » leuse maistrise : en cest hologe estoit ordenez
 » li cours des XII heures du jour et autretant
 » de pilonetes d'airain qui, en la fin de l'une,
 » chaoient sour un tymbre, et le faisoient son-
 » ner mélodieusement. Moult autres grans
 » soutilletés estoient en cest hologe, qui trop
 » seroient longues à raconter; car en la fin
 » des XII heures sailloient hors XII chevalier
 » armé par XII fenestres que il ouvroient à leur
 » coisir, et puis le recloient par enging, quand

» il entroient dedenz. Entre ces autres présens
 » li aportèrent dui chandelabres de cuivre grans
 » et engignousement ouvrez. » Remarquez que
 l'ambassade de Perse qui eut lieu en 807, ne peut
 concorder avec la dédicace de la basilique d'Aix-
 la-Chapelle, laquelle fut célébrée l'an 799, lors
 du premier voyage du pape Léon III en France,
 ou au plus tard en 804, qu'il y vint pour la se-
 conde fois; Aubert Le Mire adopte la première
 date.

2578 Pour que la mesure et la rime y fussent,
 il faudrait par contraction :

Pour la *virgae* de toutes *virgenes*.

2588 *Marcis*, marquis.

2589 *Princes enforcis*, force princes.

2593 *Coisir*, *quoissir*, choisir.

- Et prioit Dieu et nostre Dame
2595 Qu'il gardasent son corps et s'ame
 Et li dounassent à hair
 Çou qu'il haïoient, et fuir,
 Et li dounassent à amer
 Çou k'il amoient, et garder :
- 2600** Et ceste proiere demaine
 Prioit tous jors rois Carlemaine.
 Puis tint concille li bons rois,
 Et commanda tenir les drois
 Et les kanons de sainte glise
- 2605** Tenir, et faire plain service,
 Si com l'escriture de Roume
 Le termine et tiesmogne et nomme ;
 Et l'ordènes de tous monniages,
 Selonc le riule des plus sages,
- 2610** Commanda tenir li bons rois,
 Et départir mès et conrois ;
 Et siervice et religion
 Garder en boine opinion,
 Et les escoles maintenir
- 2615** En liu convenable, et tenir,
 Pour clergie plus honorer ;

Règlement des affaires
ecclésiastiques.

Écoles.

2600 *Demaine, demainne*, c'est sans doute une autre forme de *demaint*, comme au vers 563,

Pour sauver sa vie demainne ;

vers pour lequel nous avons cependant indiqué deux autres interprétations, afin de satisfaire ceux qui aiment les explications détournées. Il signifierait ici *exactement*. On trouve *demanois*, *demannois* pour *à l'instant*, dans le *Renard* français ainsi que dans les trouvères des XI^e, XII^e et XIII^e siècles.

2608 *Monniages*, ordres monastiques.

2609 *Riule*, règle (*regula*).

2611 Tout ce qui tient à l'entretien ; *mès*, mets.

2616 *Clergie*, la science cléricale, et en général la science des lettres. Par exemple, Henri I^{er}, roi d'Angleterre, monté sur le trône en 1100, dut à son savoir le surnom de *beau clerc*. Sous le titre de *discipline de clergie* (*Diciplina clericalis*), il y a un ouvrage de Pierre Alphonse, né en 1062, lequel a été publié en 1824, par la société des *Bibliophiles français* avec une traduction en prose et une en vers différente de celle mise au jour précédemment par Barbazan, et intitulée aussi le *Chastoiement* ou *Castoiment*. On a aussi le *Livre de Clergie* ou *Image du monde* par Gautier de Metz, mis plus tard en prose et analysé au t. V, 243-266, des *Notices et extraits des manus-*

- Et si commanda à donner
 Par toute sa tière méismes,
 A toutes gens leur droites dismes
 2620 As églises en l'ounor Dieu,
 Et puis fist tenir, en maint lieu,
 Arcevesques, vesques concille,
 Pour toute oster mauvaise gille.
 Li premiers, par grant sapience,
 2625 Si fu tenus droit à Maïence;
 Li secons fu tenus à Rains,
 Et plus fors que li premerains;
 Li tiers si fu tenus à Tours,
 Si ot légas et sénatours;
 2630 Li quars fu fais à Kabilone,
 Si ot clers de vers Babilone.
 Li quins fu à Arles tenus,
 U moult ot de clers eslés,
 Et asisent les jugemens
 2635 Et les lois et les sacremens
 Qu'estorèrent li ancien,
 Li saint preudoume crestien,
 Pour bien faire et les maus laisier
 Et les commans Dieu avancier;
 2640 Et ki vorroit lor drois prover
 En ces V lius les puet trouver.

Conciles.

crits de la bibl. roy. de Paris. On dit encore aujourd'hui pour désigner une personne peu instruite : *ce n'est pas un grand clerc.*

2617 - 20 Et commanda à toutes gens, par toute sa terre, de donner la dîme aux églises...

2623 *Gille*, tromperie, fraude.

2624 *Les Annales Loiseliani*, dans la collection de Dom Bouquet, V, 62, A, à l'année 713 : « *Concilia quoque jussu ejus super statu ecclesiarum corrigendo per totam Galliam ab Episcopis celebrata sunt : quorum unum Moguntinis, alterum Remis, tertium Turonis, quartum Cabillone,*

quintum Arelati congregatum est, et constitutum, quæ in singulis factæ sunt, collatio coram Imperatore in illo conventu habita. Quas qui nosse voluerit in supradictis quinque civitatibus invenire poterit : quanquam et in archivo palatii exemplaria illarum habeantur. » Cf. *Chr. de S^t-Denis*, ib. 262.

2630 *Kabilone*, Châlons sur Saône.

2631 *Babilone* est ici pour la rime.

2636 *Estorèrent*, établirent (*instaurare*).

2640-41 Ces deux vers sont expliqués par la fin du passage rapporté sur le vers 2624.

- Et si fisent, par buen asens,
 En tous lius despondre lor sens
 Pour avancier crestientet,
 2645 (Dont Carles ot grant volontet)
 Selonc la vie des martirs
 Et des confiés fers et entirs.
 Et si fist tenir, à plain vol,
 Les dis de St. Pière et St. Pol.
 2650 St Jérôme et St. Augustin,
 Et les autres ki maint hustin
 Souffrirent pour nostre signor,
 Dont il ont or joie grignor.
 Par çaus ki fisent les kanons,
 2655 Dont je ne voel dire les nons,
 Fist li rois Carles maintenir
 Les commans Dieu et retenir.
 Bien doit iestre devant Dieu sains
 Carles, ki tant fu fers et sains
 2660 Qu'il ouvra tousjors selonc Dieu,
 Partout, non pas en un seul lieu,
 Et partout fu de tel renon
 C'on ne parloit se de lui non
 Pour le mellor roi tierrien
 2665 Ki fust el siècle crestien.
 Bierte la roïne, sa mère,
 Quant ele sot que ses fius ère.
 Par tot le mont si renommés,

Mariage de Charlemagne

- 2642 *Buen asens*, bon accord, heureux accord.
 2643 *Despondre lor sens*, expliquer leur sens.
 2647 *Confiés fers et entirs*, confesseurs austères, courageux (*feri*) et intègres (*integri*).
 2648-49 Et il fit observer exactement les préceptes de saint Pierre....
 2651 *Hustin*, persécution.
 2653 Dont ils sont récompensés maintenant par un bonheur bien plus grand.

- 2659 *Sains, sage (sanus)*.
 2660 *Ouvra*. On se souvient de l'emploi qu'a fait François I^{er} du mot *ouvrer* dans ses vers si connus sur Agnès Sorel :

Ici dessous des belles gist l'eslite,
 Car louanges sa beauté plus mérite,
 La cause étant de France recouvrer,
 Que tout cela qu'en cloistre peut *ouvrer*
 Close nonain, ni en désert hermite.

- Et si crémus et si amés,
2670 Se li loa que il présist
 Feme gentil, et il si fist.
 Lors si tramist al roi Galafre
 Ki biele fille avoit et safre;
 Et Galafres li a tramise
2675 Od grant rigoise, et il l'a prise.
 Biele et sage et courtoise fu,
 Il ans le tint, lors si moru.
 Dont iert li rois de grant valor
 Et de proaice sans folour.
2680 Par tout le monde fu amés,
 Et de boine fame enfamés,
 Et il commença à reluire
 Sour tous autres, et à destruire

2670 *Loa* est ici pris dans le sens d'engager par des paroles affectueuses. — Charlemagne eut plusieurs femmes après la concubine Himiltrude : 1° Désiderade ou Hermengarde, fille de Didier, roi des Lombards; 2° Hildegarde, d'une maison illustre de Souabe; 3° Fastrade; 4° Liudgarde. On ne voit donc point parmi ces femmes de fille du roi *Galafre*, à moins que ce ne soit Didier qu'on nomme ainsi, ce qui est peu vraisemblable, puisque ce prince est appelé par son vrai nom plus haut, et que d'ailleurs Désiderade ne mourut pas après deux ans d'hymen, mais fut répudiée l'année qui suivit son mariage. Au reste, l'incertitude et le travestissement des noms rappellent ce que dit à ce sujet Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. 46 : « Il n'est chose où il se rencontre plus de mutation et de confusion... A qui touche l'honneur de tant de victoires, à Guesquin, à Glesquin, ou à Gueaquin? Il y aurait bien plus d'apparence icy qu'en Lucien, que Σ mit T en procès; car

*Non levia aut ludicra petuntur
 Præmia.*

• Il y va de bon; il est question laquelle de ces lettres doit estre payée de tant de sièges, ba-

tailles, bleceures, prisons et services faicts à la couronne de France par ce sien fameux connétable. » Dans des temps moins anciens on trouve encore quelquefois des exemples pareils, et M. Flourens a remarqué dans le *Journal des Savans* (mars, 1823, p. 31) que l'inventeur des logarithmes s'était appelé tour-à-tour *Napier*, *Naiper*, *Naipper* et *Neper*.

2673 *Safre*, jolie, mignonne (*suavior*).

2675 *Od grant rigoise*, tout à l'heure, *ricoise*, avec de grandes richesses.

2679 *Folour*, imprudence, *proaice sans folour*, c'est un courage guidé par la raison. *Folur*, *folour* est employé pour folies, bagatelles profanes, dans les vers suivans de Guillaume de Wadington, trouvère normand de la fin du XIII^e siècle, qui interdit d'écouter et de composer des vers le dimanche :

Romanz, fables et chansunz,
 Rotwanges ou altres *folurs*
 Fere ne oïr à teus jurs
 Nul ne deit, cum sunt plusurs
 Etc.

Le son de l'*u* prononcé *ou* se confirme encore ici.

2681 Et en grande réputation.

- Païens et Turs et mescréans
2685 Et amoit tous les biens créans.
 Et nostre sires tant l'ama
 Que sour tous rois le reforma
 Et de mezure et de victore,
 De non et d'ounour et de gloire.
2690 Plains fu de tote bonne vie,
 Et sans orguel et sans envie,
 Ne jà mès om ne l'amenast
 A çou que point se courouçast,
 Se à çaus non ki par malise
2695 Grévoient foit et sainte glise.
 La roïne Bertain, sa mère,
 Amoit d'amor non pas amère,
 Mais de loial amor entière,
 Et tousjors faisoit sa prioïère.
2700 Carles une serour avoit,
 Ghillain, que durement amoit,
 Quar biele estoit et s'amoit Deu
 Et si fu nonne en I saint leu,
 Qu'ele ne sot prendre signor,
2705 Pour riçaiçe ne pour honor.
 S'ot Charles une autre sereur,
 Bertain; cele prist à signeur

Sœurs de Charlemagne.

- 2686** *Nostre sires*, Dieu.
2688 *Mezure*, sagesse, et cette synonymie est remarquable, moralement parlant. Ces vers signifient que Dieu rendit Charlemagne supérieur aux autres monarques en sagesse, en victoire; en nom, en honneurs et en gloire.
2692 *Jà mès*, jamais; *om*, homme.
2695 *Foit*, foi.
2701 *Ghillain*, Gisèle, abbesse de Chelles; durement, beaucoup.
2704 *Qu'ele*, parce qu'elle. *Signor*, v. la note qui suit.
2707 *Bertain*, cette sœur ne paraît pas dans

l'histoire où l'on ne voit que Rothais et Adelaïde, mortes dans le célibat. Ce n'est qu'un personnage de roman. *Prist à signeur*, épousa; voyez v. 1875. Les anciens trouvères au lieu de *signeur* mettent souvent *baron* :

Li feme aussi Mahieu l'anstier

 Des ongles s'ale et des dois;

 Mais je tieng sen baron à sage
 Qui se taist.

Li jus Adan dans les *Mélanges de la Soc. des Bibliophiles français*, t. VI.

de là pour femme, *barnesse* :

Roland.

Milon d'Anglers, s'en ot Rollant,
Le hardit conte, le vallant.

2710 Carlon siervi et il l'ot cier,
S'el fist à XV ans cevalier,
Et fu si preus et si hardis
C'on en parra mais à tous dis.
Et de Milon d'Anglers ausi

Baudouin, fils de Milon
ou de Ganélon.

2715 Ot cele Bierte, dont je di,
Bauduin ki moult fu gentius.
Moult ama Bierte ces II fius
Mais non pour qant cestui, dist-on,
Que cis fu li fius Guenélon.

2720 Et li rois Charles les nori,
Ki moult les ama et chiéri.
Bierte ki Carlon moult ama,
Et jor et nuit tant li blasma
Qu'il ert sans feme et n'avoit oir

2725 Ki sa tière péuist avoir,
K'ensi fu morte la première
Ki moult ert de bonne manière,
K'il li otria maintenant
De marier à son talant.

Hildegarde, épouse de
Charlemagne.

2730 Charles manda lors à Soave
La fille al duc; bele ert et save :
Heldegars ot non et fu blonde.

LE FISICIENS.

Chis maus vient de gesir souvine,
Dame, ce dist chis orinaus.

DOUCE DAME.

Vous en mentes, sire ribaus,
Je ne sui mie tel *barnesse*,
Onques pour don ne pour promesse
Tel mestier faire je ne vauc.

*Ibidem.*2708 *D'Anglers*, d'Angers.

Jehan Bouchet dans l'armée de Charlemagne
met Roland, comte de Blayes, fils de Milon, comte
du Maine, *Annales d'Aquitaine*, fol. XLII verso.

L'Arioste appelle Roland *il cavalier d'Anglante*.

Voy. la dissertation que nous lui avons con-
sacrée à la fin de cet ouvrage.

2713 *Parra*, contraction pour *par (le) ra*.2719 *Guenélon*, Ganélon, Gannes, Gava-
lon.2726 Attendu que sa première femme qui était
de bonne manière, avait cessé de vivre.2729 De se marier à son *talant*, c'est-à-dire
suivant ses intentions.2730 *A Soave*, en Souabe.2731 *Save*, agréable (*suavis*) *Voy.* v. 2673.

- S'ot de cele feme seconde,
 Ançois qu'ele venist à fin,
 2735 Carlon, Loéys et Pepin,
 Et III filles apriés en ot :
 Ghillain et Biertain et Ruot.
 Et cil enfant orent norices
 Gentius, dames beles et rices.
 2740 Si crurent moult li enfançon
 Pour la très boine noureçon.
 Jà ceveauçoient si III fil
 Quant la mère al cors signoril.
 Feme le roi Charlon, moru :
 2745 Li rois forment dolans en fu,
 Pour çou que femes trop ama.
 La tierce feme lues prise a,
 Fastadrée ot non d'orient,
 Iert priés née et de haute gent.
 2750 III filles ot de cele dame
 Ki moult fu jovene et de bon fame :
 Théoderalde et Heltru
 Ki vers son père sanblans fu,
 Et la tierce ot à non Ruonde,

Fastrade.

- 2734 Avant qu'elle mourût.
 2737 *Ghillain*, Gisele ou Gisle, baptisée à Milan, en 781.
Biertain, Berthe, femme de saint Angelbert, qu'elle fit père de Harnid et de l'abbé Nithard, historien de son temps. *Ruot*, Rotrude, née vers l'an 776; fiancée, l'an 787, à l'empereur Constantin V, mariée ensuite à Roricon, comte du Maine.
 2741 *Noureçon*, nourriture, manière d'être élevé.
 2743 *Al cors signoril*, au cœur de reine, à l'âme élevée. Ce n'est pas précisément une cheville amenée par le besoin de la rime.
 2748 *Fastadrée*, Fastrade, fille du comte

- Rodolphe, celle de toutes les femmes de Charlemagne qui passe pour avoir eu le plus d'ascendant sur son esprit. *D'orient (ab ortu)*, en naissant.
 2749 *Priés*, en une syllabe, *prés*, *preus*, d'un sang généreux.
 2751 *Jovene*, prononcez encore pour la mesure, *jouéne* en deux syllabes.
 2752 *Théoderalde et Heltru*, Théodrade et Hiltrude, abbesses, la première d'Argenteuil, l'autre de Farmoutiers.
 2753 Qui ressembla à son père.
 2754 *Ruonde*, Charlemagne n'eut que deux filles de Fastrade, au moins les historiens n'en marquent pas davantage.

- 2755 Ki fu sage et plaisans et blonde.
Li rois forment les honora
Pour la mère que moult ama,
Et quant Fastadrée moru
Carles par II ans veves fu;
2760 D'une dame veve, Mabile,
Ot en sogmentage une fille;
Soentre la mère ot à non :
Sa mère en fist la noureçon.
Charles, ki son péciét regarde ,
2765 Reprist à feme Liudegarde,
Pour çou q'en péciét trop ne magne.
Moult fu bien née d'Alemagne.
I an et demi fu od li,
Et moult forment li abeli.
2770 Li rois nul enfant de li n'ot.
Morte fu, qar vivre ne pot;
Sevelie fu ricement
Joste les autres voirement.
Ces III ot li rois espousées,
2775 De grant ounor erent doées.
Carles, ses fius, ert jà si grans
Qu'il béhourdoit, et s'ot XV ans,

Luidgarde.

2760 Pour donner un sens clair à ces vers, il faudrait en déplacer un; alors tout ce qui s'y trouve de louche et d'embarrassé disparaîtrait : qu'on nous accorde donc cette liberté dont on a usé à l'égard des textes les plus respectés; nous lirons alors :

Ot en sogmentage une fille
D'une dame veve; Mabile
Soentre la mère ot à non.

C'est-à-dire que Charlemagne eut d'une veuve, sa concubine, une fille appelée Mabile d'après ou comme sa mère. On rencontre dans les historiens les noms de plusieurs concubines de Charlemagne, Himiltrude déjà nommée, dont on fait naître Rothais, Mathalgarde, mère de Rothilde,

Gersuinde, saxonne appelée Gersonde dans les *Chroniques de St-Denis* et par Ph. Mouskes, mère d'Adeltrude, Régine qui donna le jour à Drogon, évêque de Metz, et à Hugues, abbé de St-Quentin, enfin Adalinde, mère de Thierry.

2761 *Sogmentage*, union illégitime, concubinage. *Voy. le Romancero Franç.*, p. 22.

2766 *En péciét trop ne magne*, ne reste trop long-temps dans le péché; *magne (maneat)*.

2769 *Li abeli*, lui plut. *Voy. v. 388.*

2777 *Béhourdoit*, joutait. Le premier dimanche de carême s'appela long-temps *le jour du behourdit*, parce que ce jour-là on donnait ordinairement au peuple le spectacle d'une course de lances.

- Et li rois en fist cevalier
 Par çaus k'el diurent consillier.
 2780 Et, quant petite gierre avoit,
 Son fil Charlon y envoïoit.
 Assés li cargoit chevaliers,
 Et siergans et or et deniers;
 Et Carles moult bien s'i prouvoit,
 2785 Par quoi ses pères moult l'amoit.
 Deus ans apriés, ce dist la fins,
 Fu cevaliers ses fuis Pepins,
 Moult ricement à tele ounor
 C'on ne li peut faire grignour.
 2790 Vaillans et cortois forment ère,
 Pour tant si l'ama trop ses père.
 Lors mist à son lit Maldegart,
 Ki moult avoit simple regart
 Li rois, et s'en ot une fille
 2795 Ki fu apielée Rotille;
 Puis ot-il une autre, Gersonde,
 Ki bien fu née de Saisogne.
 Une fille en ot et non plus,
 Cele fu nommée Alottrus.
 2800 Puis ot une autre, s'ot non Rome,

Pepin, fils de Charlemagne.

Mathalgarde.

2779 Par le conseil de ceux qui avaient le droit de donner de tels avis.

2782 *Cargoit* ou *carguoit*, d'où *cargaison*, chargeait. Nouvel exemple du double son du *g*, comme dans ce passage d'Adam de la Halle, édition de M. Monmerqué, pour la *Société des Bibliophiles français*.

LI FISICIENS.

Feis-tu orine à en gun (à jeun) ?

MAISTRE HENRIS.

OU.

Li jus de la feuillée.

2786 *Ce dist la fins*, quelle fin? la fin d'Égin-

hard qui ne dit rien d'absolument semblable, mais qui énumère en effet les enfans de Charlemagne vers la fin de son ouvrage.

2792-93 *Foy*. v. 1355. Racine a employé avec noblesse cette manière de parler. Agrippine, dans *Britannicus*, dit :

Le sénat fut séduit ; une loi moins sévère
 Mit Claude dans mon lit , et Rome à mes genoux.

Muldegart, Mathalgarde. *Foy*. la note du vers 2760. *Ki moult*, pour qui moult.

2795 *Rotille*, Rothilde.

2796 *Gersonde*, Gersuinde. Rime incomplète.

2799 *Alottrus*, Adeltrude.

2800 *Rome* ou *Rone*, *Roine*, Régine, Reine.

Drogon.

Gentius feme fu d'outre Sone :
 Il fuis en ot : I clerc Drogon,
 Et puis I autre clerc, Hugon.

Droges fu évesques de Miés

2805 Et cascuns mois estoit confiés.
 Sains om fu et de bonne vie,
 N'onques sor autrui envie,
 Bien si prova; pouruec en fu
 Li rois dolans quant il moru.

Hugue.

2810 Hués, li mainnés, j'el vous di,
 Fu arcevesques tamaint di
 De Ruem, et là sainti-il puis,
 Çou dist l'estore u je le truis.
 Puis ot à son lit Aldalinde,

2815 Amenée fu devers Inde;
 Biele et sage iert, si le ciéri,
 S'en ot Carles I fil Tiéri.
 De ses oirs que l'estore nomme
 Vous dirai bien aillors la somme,

2820 Et grant partie de ses mours
 Vous dirai bien ci et aillours.

2801 *Sone* ou *Somme*, Saone ou Somme.

2804 *Miés*, Metz.

2805 *Confiés*, confessé, plus haut confesseur.

2807 *Autrui*, trissyllabe; *envie*, envieux.

2808 *Pouruec* (*propter hæc*).

2811 *Tamaint di*, maints jours, un certain temps. *Tamaint* est resté dans le patois rouchi. *Voy.* le dict. de M. Hécart, 3^{me} édit., 1833, pag. 444 et vers 1813.

2812 *Ruem*, Rouen. Hugues fut abbé de S^t-Quentin et de S^t-Bertin, et tué l'an 844. Voici un passage qui le concerne dans les annales d'Yperius, MS. de la bibl. de Bourgogne, n° 6265, lequel fut donné en 1655 à Godefroy Henschenius par Édouard Sandelin, échevin d'Anvers, puis bourgmestre de Louvain. Cap. XII. « *De*

Hughone hujus nominis primo hujus loci abbate.

« *Hugho, hujus loci abbas XII, filius imperatoris et Francorum regis Caroli magni, frater imperatoris Ludovici primi tunc regnantis, Lotharii imperatoris ac Caroli calvi etiam imperatoris patruus, abbas de monasterio S. Quintini Viromandensis, secularis canonicus, hanc ecclesiam regia donatione suscepit et tenuit una cum ecclesia S. Quintini prædicta anno Ludovici fratris sui XXI.* »
 Vient ensuite le récit des événements qui marquèrent le gouvernement de cet abbé.

2813 *U je le truis*, où je le trouve.

2814 *Aldalinde*, Adalinde.

2815 *Inde* est ici, sans doute, pour la rime.

2820 *Mours*, mœurs.

- La mère Carlon longement
 Vesqui et tousjors saintement.
 Morte fu apriés Hildegart,
 2825 Si qu'ele vit en bon esgart
 Ses III neveux et ses II nièces
 En la maison son fil grans pièces.
 Quant ele fu alée à fin,
 Dalés son mari roi Pepin,
 2830 Fu sevelie à St. Denis
 Bierte as grans piés, ce dist l'escris.
 Petit apriés que morte fu,
 Gille, sa fille, si moru;
 Comme noune fu sevelie,
 2835 A grant ounour, en s'abée.
 Li rois ama moult ses enfans,
 Ausi les petis com les grans.
 Ses fuis aprist à cevaucier
 Et leur armes à manoyer,
 2840 Selonc la coustume de France,
 Et bien porter escut et lance,
 Et de boscage et de rivière
 Savoir trestoute la manière;
 S'aprisent d'esciés et de tables,
 2845 Et de siervir à hautes tables,
 Et de clergie, pour entendre,
 Lor fist mainte manière aprendre.
 Des III premiers fuis k'il avoit
 Loéys durement amoit.

Mort de Berthe-aux-
 grands-pieds ou au-
 grand-pied, 30 avril
 782.

Amour de Charlemagne
 pour ses enfans.

Leur éducation.

2827 *Grans pièces, long-temps.*
 2838 Éginhard XIX: « *Liberos suos ita censuit
 instituendos, ut tam filii quam filia primo libera-
 libus studiis, quibus et ipse operam dabat, erudi-
 rentur. Tum filios, cum primum aetas patiebatur,
 more Francorum equitare, armis ac venationibus
 exerceri fecit, filias vero lanificio assuescere, colo-
 que ac fuso, ne per otium torperent, operam im-*

*pendere, atque ad omnem honestatem erudiri jus-
 sit. »*

2844 Ils apprirent le jeu des échecs et celui
 des tables. Ces jeux figurent parmi ceux de Gar-
 gantua, liv. I, chap. 22. MM. Eloi Johanneau et
 Esmangart croient que le dernier est une espèce
 de jeu de dames ou de tric-trac. Un ouvrage du
 moyen âge est intitulé: *Le jeu des eschetz moralisé.*

- 2850 Ses filles fist bien doctriner
 Et aprendre keudre et filer
 Et à ouvrer soie en taulieles,
 Ausi les laides com les bieles,
 Pour çou que ne fuses viseuses,
 2855 Ne desdégans ne orgilleuses.
 Et, tant comme Carles vesqui,
 Plus de ses enfans ne perdi
 Que trois : une fille et II fuis,
 Carlon, l'aisné, ki fu gentius,
 2860 Et Pepin, la chièr hardie,
 K'il ot fait roi de Lonbardie,
 Et Ruot, la fille l'ainsnée,
 Ki moult estoit bele et senée
 Et dounée l'ot, ains la fin,
 2865 A l'emperéour Constantin
 De Constantinoble, le grant.
 S'en ot lit rois son cuer dolant,
 Et quant Pepins, ses fuis, fut mors
 Si fu al roi moult grans confors
 2870 Qu'il en remest I fuis, Herbars,
 Jovenes dansiaus, preus et gallars,
 Et V filles jovenes et bieles.
 Li rois manda les damoiseles
 Et Herbart, son petit neveu,
 2875 Pour Pepin, son fil, et pour Dieu,

Mort de Pepin, roi d'Italie, 8 juillet 810.

2851 *Keudre*, coudre.

2852 *Taulieles*, métiers de femmes, *tabula* : diminutif de *taule*, encore usité dans le patois wallon et rouchi, Hécart, o. c. pag. 447. Peut-être aussi *taulieles* est-il la même chose que *touaille*, *toaille*, *touaillon*, étoffe de soie, parement d'autel, serviette, nappe, etc.

2854 *Viseuses*, vicieuses, *ne per otium torperent*, dit Éginhard.

2860 *Pepin la chièr hardie*, Pépin à la

mine résolue. *Chièr*, visage, contenance.

2862 *Ruot*, Rotrude, comme plus haut.

2864 *Ains la fin*, avant sa mort, ce qui est incontestable.

2865 *Constantin*, Constantin V. *Voy.* la note du v. 2737.

2870 *Remest*, restait; *Herbart*, Bernard.

2871 *Jovenes*, prononcez encore *jouènes*, dissyllabe; *dansiaus*, *dansel*, damoiseil; *gallars*, gaillard.

- Quar la feme Pepin ert morte,
 Ki les enfans moult desconforte.
 Pour çou, par droit et par raisson,
 Les fist norir en sa maisson
- 2880 Avoec ses filles et ses fius.
 Et tant i estoit ententius
 Et tant les amoit à dangier,
 K'il ne pooit sans aus mangier.
 Si fil cevauçoient od lui,
- 2885 Son baille avoit n'i ot celui,
 Et ses filles apriés venoient
 Que si cevaliers adestroient.
 N'onqes plus n'en vot marier,
 Quar ne s'en pooit consirer.
- 2890 Moult volentiers de grant manière
 Aloit en bois et en rivière,
 Quar nules gens ne vont en bois
 Moult volentiers comme François.
 Et les caus bains forment amoit,
- 2895 Pour çou que bien s'i escaufoit,

Passion de Charlemagne
 pour la chasse.

2876 Les cinq filles de Pepin s'appelaient Adelaïde, Atule, Gundrade, Bertrade et Théodrade.

2882 *A dangier*, avec sollicitude.

2885 Il leur servait lui-même de gardien.

2887 *Adestroient*, escortaient. Ce mot se rencontre souvent dans les *Honneurs de la cour de Bourgogne*, par Éléonore de Poitiers. Il s'employait sans distinction de la droite ou de la gauche.

2889 *Consirer*, séparer. M. Roquefort a fort bien montré l'erreur de Lévêque de la Ravalière sur ce mot. La plupart des détails qu'on vient de lire sont dans Éginhard, XIX.

2890 Ce vers et les trois suivans sont cités par La Corne de S^{te}-Palaye. Ce savant remarque qu'il est souvent question dans les historiens des chasses que Charlemagne et ses successeurs faisaient aux serfs et aux sangliers dans différentes forêts,

vers la fin de l'été. L'auteur du Roman de Gérard, écrit en provençal, dit que Charles étant allé vers le château de Roussillon pour s'en emparer, fit amener ses chiens, ses lévriers et son équipage, dans lequel on voyait des ours et des lions. Dans le même roman, l'auteur fait tenir à Charlemagne un discours où il met au nombre des qualités qui distinguaient un des plus braves guerriers de l'armée ennemie, son adresse à la chasse et à la pêche, son habileté aux jeux des échecs, des tables et des dés. Un auteur contemporain de Charlemagne, qui a composé un poème latin sur l'entrevue de ce prince et du pape Léon III, poème inséré au tom. V du recueil de Dom Bouquet, pp. 388-397, après avoir été précédemment publié par Canisius et par Duchesne, se borne pour ainsi dire à décrire une chasse :

Non procul excelsa nemus est, etc.

Bains.

- Et par cel fist-il les bains faire,
 Quar il ne s'en pooit retraire.
 A la fontaine k'il trouva
 Les premerains bains estora,
 2900 Et puis en fist faire en maint leu,
 Auques pour aisse auques pour Deu,
 Et pour les poures aaissier
 Ki n'avoient de quoi bagnier.
 A Ais, que durement ama,
 2905 Volentiers Carles séjorna,
 Quant il i pot avoir loisir
 Et il i pot s'aise quoissir;
 Et ses enfans o lui bagnoit,
 Et le bagnier ne desdegnoit
 2910 Od les haus homes, ses amis,
 Qu'il avoit à lui garder mis;
 Et savoit li rois bien noer,
 Et ne pooit pas soujourner
 Qu'od lui n'éuist C cevaliers:
 2915 De çou iert-il bien costumier.
 Bieles braies, bieles cemise
 Avoit tousjors à sa car mise,
 Et, tout à la guise de France,
 Se vestoit par acoustumance;
 2920 Et cote de soie viestoit

Costume.

2898 Éginhard parle des eaux thermales d'Aix-la-Chapelle, ch. XXII, et le poète saxon, liv. V, vers 321.

2901 Aussi bien pour la commodité que par charité.

2902 *Aaissier*, aider.

2904 *A Ais*, voy. v. 2389. Dans le poème sur l'entrevue de Charlemagne et de Léon III, que l'on vient de citer, il y a une description magnifique d'Aix que l'auteur appelle *Roma secunda, ventura Roma, alia Roma*. Nous donnons dans les Appen-

dices plusieurs diplômes relatifs à Aix-la-Chapelle.

2905 *Séjorna*, ailleurs *soujorna*.

2907 Mot à mot, quand il y put trouver ses aises.

2808 *Voy*. Éginhard, XXII.

2912 *Noer*, nager.

2916 Éginhard, XXIII.

2917 *A sa car*, sur la chair.

2918 *A la guise de France*, Éginhard : *vestitu patrio, id est Francisco, utebatur*. Il ne faut pas confondre français et francisque.

- Ki son genoul I peu pasoit.
 Et tousjors estoit bien cauciés,
 Quar il avoit moult biaux les piés.
 Et tousjors en ivier si ot
- 2925 A mances I nouviel sourcot,
 Fourré de vair u de goupis,
 Pour garder son cors et son pis.
 Et s'espée adiés çainte avoit
 Et maintesfois II en portoit,
- 2930 Se par haute fieste ne fust
 U mesager estrange éust,
 U s'il se sist à son disner,
 U la vesprée à son souper,
 Pour çou que ne fust desgarnis
- 2935 De traïtours u d'anemis.
 Estranges dras et longues cotes
 Haoit forment et grandes botes;
 N'ainc longe cote ne vesti
 Fors une fois (pour nul casti),
- 2940 Que Pape Adriens l'en pria
 A Rome, quant il l'i manda;
 Et s'ot puis lons dras une fois
 Que Pape Léon, sour de fois,
 Li fist viestir cote et mantiel
- 2945 D'iermine et de soie moult biel,

2921 *Pasoit*, passait.
 2922 *Cauciés*, chaussé.
 2925 *Sourcot, surcot*, espèce de surtout.
 2926 *Vair*, fourrure de couleur gris-blanc mêlé; *goupis*, renard.
 2927 Éginhard: *Humeros ac pectus...muniebat.*
 2928 Ibid.: *Gladio semper accinctus, cujus capulus ac baltheus aut aureus aut argenteus erat. Aliquoties et gemmato ense utebatur: quod tamen non nisi in præcipuis festivitibus, vel si quando exterarum gentium legati adessent, faciebat.* — *Adiés*, toujours.

2931 *Mesager estrange*, un envoyé, un ambassadeur étranger, ce qu'on appela aussi plus tard un orateur.

3937 *Botes*, chaussure à la romaine. Éginhard: *Calceis quoque romano more formatis.*

2939 *Pour nul casti*, *Voy.* v. 2226. *Casti* ou *chastoi* (*castigare*), signifie avis, remontrance. Le membre de phrase est déplacé et le sens serait plus clair s'il y avait: *n'ainc longe cote ne vesti, pour nul casti, fors une fois*. Nous avons déjà cité le *Castoïement d'un père à son fils*.

2945 *Sour de fois*, nous n'entendons pas bien

- Selonc la coustume de Rome.
 A hautes fiestes, en la some,
 Viestoit I viestement à or
 Plain de pières, jusques al cor,
 2950 Et caucement de manières *
 Plainne de précieuses pières,
 Et d'or avoit rice fermal
 Tout plain de pières à esmal,
 Et s'ot couronne d'or trop rice
 2955 A millors pières q'en la fise.
 As hautes fiestes s'atornoit
 Li rois ensi quant lui plaisoit;
 Et les autres jors viestus fu
 Ensi com vous avez oü.
 2960 De mangier auques de viande
 N'estoit mie li rois engrande.
 A hautes fiestes une fois,
 Si avoit moult de gent li rois,
 A son mangier et III mès
 2965 Avoient sans plus et non mès;
 Se il n'éuist aucun daintié
 Diversement aparillié
 Que si venéor aportasent
 Et devant aus li présentasent,

Table.

cette expression. Serait-ce *source de foi*? Cela ne nous paraît pas néanmoins vraisemblable; ou *ex debita fide*? en vertu de la foi qu'il lui devait; ce sens est plus naturel.

2947 *En la some*, (*in summis*).

2950 *Caucement*, chaussure.

2952 *Fermal, fermail*, Éginhard: *Fibula aurea sagum astringente*. Les hérauts portaient un *fermail* aux armes de leurs maîtres.

2955 Avec les meilleures pierres qu'on la pût faire.

2956 *As*, voy. v. 2947 et 2962; à.

2959 *Oü*, ouï.

2960 Éginhard, XXIV: *A cibo et potu temperans*.

2961 *Engrande*, empressé.

2963 Éginhard: *Cena quotidiana quaternis tantum ferculis præbebatur, præter assam, quam venatores verubus inferre solebant, qua ille libentius quam ullo alio cibo vesceretur*.

2965 *Non mès*, (*non ma(g)is*).

2966 *Daintié*, morceau de daim, de venaison. Voy. Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée* (c'est-à-dire de la cuisine) *des Fr.*, 2^e éd.

2967 *Aparillié, apurillie*, accommodé.

2968 *Si, ses*.

- 2970 Servir se faisoit par dangier,
Et si n'ot cure de blangier.
Et si ooit mout volentiers
Aucune estore à ses mangiers
U aucune biele cronike;
2975 Et moult s'écréoit en fisike,
Et par viesprée et par matin,
Et des œvres St. Augustin
Ooit volentiers ramentoivre.
Et si hαιοit fort vin à boivre.
2980 Et en esté, pour son déduit,
Si mangeoit I poi de bon fruit,
Apriés mangier, al miédi,
Et buvoit une fois ausi;
Et lors tous nus si se couçoit
2985 Dormir II eures, puis levoit;
Et la nuit dormoit ausément,
Mais il se resvelloit sovent.
Sovent parloit et moult ert sages,
Et si savoit plusiors langages,
2990 Si que drugeman l'apieloient

Savoir de Charlemagne.

2970 *Par dangier*, il se faisait servir ce qui se trouvait, au hasard.

2971-72 *Blangier*, friandise (*blanditiæ*).
Ooit, écoutait.

2975 *S'écréoit*, se récréait.

2978 *Ramentoivre*, ramentevoir. *Voy.* v. 5308.

2979 *Boivre*, boire.

2982 *Miédi*, midi.

2984-85 *Se couçoit dormir*, se couchait pour dormir; tournure remarquable.

2990 *Drugeman*, drogman, *voy.* Éginhard, ch. XXV. M. F.-J. Mone a recherché quelle était la langue maternelle de Charlemagne dans ses *Quellen und Forschungen zur Geschichte der teutschen Literatur und Sprache*, Aachen, 1850, I, 258, et a donné en même temps des gloses sur le passage d'Éginhard relatif aux noms imposés par

Charles aux mois et aux vens, gloses tirées d'un manuscrit de Bruxelles, n° 196, in-4°. Il pense que ce prince parlait le haut-allemand (*hochdeutsch*), et il revient sur ce sujet dans les *Anzeiger für Kunde der mittelalter*.

Une erreur très-singulière et très-grossière est celle de Lévesque de la Ravalière, éditeur des *Poésies du roi de Navarre*, qui, p. viii de sa préface et p. 77 (*Révolutions de la langue française*), interprète le texte d'Éginhard: *inchoavit et grammaticam patrii sermonis*, de manière à prendre la langue *francique* pour la *romana rustica* ou française. Cette faute a été commise aussi par l'abbé Aubert ainsi que par M. Fabre d'Olivet qui, dans une dissertation en tête de son *Troubadour*, Paris, 1803, in-8°, p. xxxiii, pense que les vers des bardes, copiés par Charlemagne ou par ses

Cil ki de sa mesnie estoient.

Pières li pisans, c'oï retraire,

Cil li aprist l'art de grammaire.

Boins clers iert et si en sot moult,

2995 Et renommés en fu partout.

Des autres ars ot mestre Albin

Que plusior nommèrent Alkin.

Uns autres mestres en Bretagne,

Nés de Saisogne et d'Alemagne,

3000 Aprist Charlon dialétique,

Astrenomie et rétorique.

Alcuin

ordres, étaient en langue romane. Mais ce qui étonne c'est que M. Tissot, de l'Académie française, ait reproduit cette inexplicable méprise dans l'article ACADEMIE du *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*. Il est vrai que M. Tissot, poète élégant, homme d'esprit et de talent, mais peu familiarisé avec l'histoire littéraire, a, dans le texte primitif de son discours de réception à l'Institut, parlé de la *Cyropédie de Lucien* et confondu Dupuis l'auteur de *l'Origine de tous les cultes*, avec Dupuy, secrétaire de l'Académie des inscriptions.

2992 *C'oï retraire*, ce j'ouïs retracer, réciter. — Ce passage s'explique par Éginhard, XXV : « *In discenda grammatica Petrum Pisanum diaconum senem audivit, in cæteris disciplinis Albinum cognomento Alcuinum, item diaconum, de Britannia, saxonici generis hominem, virum undecunque doctissimum, præceptorem habuit : apud quem et rhetoricæ et dialecticæ, præcipue tamen astronomiæ ediscendæ plurimum et temporis et laboris impertivit. Discebat et artem computandi, et intentione sagaci syderum cursum curiosissime rimabatur ; tentabat et scribere, tabulasque et codicillos ad hoc in lectulo sub cervicalibus circumferre solebat, ut cum vacuum tempus esset, manum effingendis literis assuefaceret : sed parum successit labor præposterus ac sero inchoatus.* »

2997 *Alkin*, Alcuin. Dans ses œuvres il y a deux dialogues, un sur la rhétorique et l'autre

sur la dialectique : les deux interlocuteurs sont Charles et Alcuin, et le premier appelle constamment le second *son maître et son précepteur* ; tandis que dans le dialogue sur la grammaire ne figurent que le *maître* et le *disciple*, parce que Alcuin n'enseigna pas la grammaire à Charlemagne. Alcuin lui-même, ailleurs, dit positivement qu'il fut le maître de ce prince. Ph. Mouskes, comprenant mal Éginhard, a fait deux personnages d'Alcuin et du *mestres en Bretagne*.

En 1829, M. J.-H. de Speyr-Passavant, de Bâle, montrait aux curieux, à Paris, une bible magnifique qui semblait être celle qu'écrivait Alcuin de l'an 778 à 800 et qu'il offrit à Charlemagne, le jour de son couronnement à Rome, l'an 801. M. de Speyr possède encore cette bible qu'il a vainement offerte à tous les souverains. Elle provient du monastère de Prum, en Lorraine, d'où elle fut transportée en 1876 à Moustier-Grand-Mal, près de Bâle. En 1793 elle fut vendue, ainsi que toutes les propriétés du couvent, et en 1822 M. de Speyr l'acquit de M. Bennot, vice-président du tribunal de Délemont. Le dernier propriétaire a décrit ce monument précieux dans une brochure publiée en octobre 1829, Paris, J. Fontaine, in-8° de VIII et 105 pages. La *Gazette des Cultes* du 16 janvier 1850, contient plusieurs témoignages en faveur de l'authenticité de cette bible que nous même avons reconnue, mais ces témoignages se lisent déjà dans la brochure citée.

- L'art d'acter aprist volentiers
 Et des estoiles les sentiers ;
 Et moult volentiers escrisoit
 3005 En tables, quant loissir avoit,
 Mais moult estoit petit wiseus.
 Et moult estoit vistes et preus,
 Toutes les noisses abaisoit
 Et trop bons justicière estoit.
 3010 Et si aloit à sainte église
 Et ascoutoit tot le service
 Moult volentiers et nuit et jour,
 Et al esrer et al soujour.
 De ses coustumes grant partie
 3015 Vous ai-jou dit à ceste fie.
 Aillours dirai de ses mangiers,
 Et de çou qu'il fist volentiers.
 Par sa bonté, par sa proèce,
 Pour son sens et pour sa largece,
 3020 Si li tramist li patriarces
 De Jhérusalem, en ces marces,
 Les clés de toute Surie,
 Par amours et par signourie,
 Et les clés dou sépucre ans II,
 3025 Et del mont de Cauvaire u Diex

Ses qualités moreles.

Envoi du patriarche de
 Jérusalem à Charle-
 magne.

3002 *L'art d'acter*, c'est ce qu'Éginhard appelle *ars computandi*, acter, comme qui dirait dater convenablement les actes, en reconnaître, en vérifier les dates. Le poète saxon, liv. V, dit :

Computus annalis fuerat notissimus illi.

3004 *Escrisoit*. Velly a cru que Charlemagne ne savait pas même écrire son nom ; Lambecius dit qu'Éginhard n'a voulu parler que de son peu d'habileté à tracer ces caractères ornés qui appartiennent plutôt à l'art de peindre qu'à celui d'écrire, et ajoute quel'on conserve à la bibliothèque

impériale à Vienne, l'exemplaire d'une explication de l'épître aux Romains, corrigée de sa main.

2006 *Petit wiseus*. Mais il y était peu habile. flam. *wys*, sagesse, habileté.

3008 *Noisses*, noises, querelles ; *abaisoit*, apaisait.

3013 Et en voyage et quand il séjournait.

3015 *A ceste fie*. A cette fois.

3022 Ce vers manque d'une syllabe ; on y suppléerait en ajoutant *la Surie*, Syrie.

3024 *Ans II*, c'est-à-dire *ans dex*, et aussi (*ans*) les deux clefs du sépulcre.

- Fu cruceficés et destrois,
 Et granment de la vraie crois.
 Et Charles reciu les mesages
 A grant ounor, comme rois sages,
 3030 Et si lor douna dons moult grans.
 Li patriarce ot non Jehans.
 Karles, par moult grant amisté,
 Del sien li tramist à plenté.
 Apriés fist Karles hospitaus
 3035 En Saisougne et en Rainscevaus,
 En Allemagne et en Gascogne
 Et puis en France et en Bourgogne,
 Et partout là ù il savoit
 Que poures repairans avoit.
 3040 Et de cà mer et de là mer,
 Pour Jhésu Crist k'il vot amer,
 Et pour les poures aaissier.
 Et fist de son avoir baillier,
 Et si fist doner mainte almosne,
 3045 Pour cel signour ki fist le trosne.
 Si fil i dounèrent ausi,
 Pour saouler poures ensi.

Hôpitaux.

Bienfaisance de Charle-
magne.3026 *Destrois*, tourmenté, supplicié.3027 *Granment*, une grande partie.3053 *A plenté*, cette expression a déjà été employée; elle signifie *en quantité, avec abondance*: il nous reste *plantureux*. *Voy.* v. 2392.3059 *Repairans*, voyageurs, pèlerins. *Repairer* signifie proprement *revenir, regagner*. Ce mot se trouve dans une ordonnance du roi de France de l'an 1375, en faveur des drapiers de Bruxelles, ordonnance contenue dans le recueil MS. d'A Thymo et dont Des Roches a donné un extrait: « Il est venu à nostre cognoissance par la grief complainte des marchands de draps et drapiers de la ville de Broixelle, fréquentans et *repairans* en notre bonne ville de Paris, que en très

grant déception de nos subgez et au préjudice, domage et vitupère des diz complaignans, plusirs des marchands de draps de nostredite ville de Paris, ont au temps passé, baillié, livré et vendu, et encore de jour en jour baillent, livrent et vendent à nos diz subgez, draps qui sont d'autres lieux et pays que Broixelle, pour draps de Broixelle. »

3045 Cette phrase a déjà été employée v. 1415; c'est le même sens que dans le fameux passage de Bossuet: *Celui qui régné dans les cieus et de qui relèvent les empires*, ou dans le vers sublime de Racine:

Et du haut de son trône interroge les rois.

- Or oiés com Dieux l'espira ,
 Ki par tout ensi atira
 3050 Les maisons à la poure gent
 Ki n'avoient or ne argent.
 Ausi devoit cascuns penser
 Pour s'arme d'anemi tenses ,
 Quar riens ne vit se bien fès non
 3055 Et oeuvre à boine entension.
 Quant li rices om a assés
 Et de tous biens est amassés
 Et li poures se meurt de soit ,
 De faim, de mésaïsse et de froit ,
 3060 Dont le devoit-il apieler
 Et reviestir et soéler ,
 Que quant venra al jugement :
 Dieux ne li die cruelement :
 « Quant jou eu soif et faim et froit
 3065 Jou trouvai ton ostel destroit ;
 Ne m'escaufas , ne me péuis ,
 Ne bien faire ne me séuis :
 Ki le mien poure l'éust fet ,
 Moi le fesist tout entreset ,
 3070 Pour tous ses péciets à laver. »
 Et lors dira Dieux à l'aver :
 « Or en enfier, malevirous ,

Moralité.

3048 *L'espira*, l'inspira.

3049 *Atira*, disposa pour....; *ensi*, ainsi. Ce mot avant d'arriver à sa dernière forme, a subi de nombreuses altérations. Au XVI^e siècle, par euphonie et pour éviter l'hiatus, on l'écrivait quelquefois *ainsin*. Du *Bartas* dans sa *Judit* :

Puis pour couper chemin aux préparés méchefs,
 Tout soudain elle fait chés soi venir les chefs
 Oû de mots aigre-doux *ainsin* elle les tance.

3054 Car rien ne reste que nos bienfaits et nos bonnes œuvres.

3058 *Soit*, soif; on prononce encore *soit* en wallon.

3061 *Soéler*, tout à l'heure *saouler*.

3062 *Que quant*, afin que quand.

3063 *Destroit*, fermé.

3066 *Ne me péuis*, tu ne m'as repu.

3067 *Séuis*, sus.

3068-69 Qui fait du bien à mes pauvres, le fait à moi-même *tout entreset*, en même temps.

3071 *Aver*, avare.

3072 Maintenant en enfer malveillans, inhumains, méchans (*mali viri*).

- Despissans, faus et orgillous ;
 Et j'aurai et menrai toudis
 3075 Mes boins poures en paradis. »
 Pour çou fist Karles tous les biens
 Que faire pot nus crestiens.
 Moult haï li rois yrézie,
 Fauseté et ypocrézie
 3080 Et vot sévrer de sainte glise
 Tout leur afaire par devise.
 I jour apriés proçainnement
 Si avint-il q'à Dogelent
 Le vesques, ki Félice ot non,
 3085 Yrézie tout à bandon
 Avoit en son païs semée,
 Si que plainne en ert la contrée.
 Au vesque Éléfant de Toulete,
 Ki n'ouvroit mie d'uevre nete,
 3090 S'iert consilliés et par celui
 Faisoient-il tele œvre andui.
 Cil Félices estudia
 Tant c'un livre escriut et fina
 Contre la loi de Jhézu Crist.
 3095 A Éléfant, le vesque, dist
 Que tout estoit fable de Dieu,
 Et cil se sentoit auques preu.

Charlemagne ennemi de
l'hérésie.

Hérésie de Félix, évêque
d'Urgel.

3075 *Despissans*, dédaigneux, qui méprisent
le pauvre; de *despire*, *despirer* (*despicere*).

3074 *Menrai*, mènerai.

3077 *Nus*, nul.

3085 *Dogelent*, Urgel.

3085 *Tout à bandon*, à foison, à pleines mains.
En 794, année de la mort de Fastrade, Charles
célébra la Pâques à Francfort et y assembla un
concile d'évêques, qui condamnèrent l'hérésie
de Félix, contre lequel Agobard, archevêque de
Lyon, écrivit: *Voy.* dans ses œuvres de l'édition

de Baluze, 1666: *Liber adversum dogma Felicis,
episcopi Urgellensis, ad Ludovicum piium impe-
ratorem.*

3088 *Éléfant de Toulete*, Élipand ou Elipan-
dus, évêque de Tolède. Dans la collection des
Conciles de Fr. II, 186, et dans Dom Bouquet,
V. 623, il y a une lettre que Charlemagne lui
adressa en 794, ainsi qu'aux autres évêques d'Es-
pagne, *de eorum erroribus.*

3089 Qui n'agissait pas avec droiture.

3097 *Preu*, il se sentait aussi sage que Dieu.

- Si dist encontre et assés pis.
 Quant cil livres fu tous escrits,
 3100 Par la contrée l'ont semé;
 Contre çou que Dieu ot amé,
 S'ont enracinée irésie,
 Contre-foit et ypocrisie.
 Carles le sot et tint concille
 3105 En Roumenie, à une vile.
 Cil livres i fu aportés
 Et par les boins clers fu donnés,
 Ki Dieu siervoient et sa loi.
 Quant li rois oï le besloi,
 3110 Pour le mal oster ki ens fu,
 Le rouva ardoir en I fu;
 Et Phélices et Éléfans,
 Et des viellars et des enfans,
 Furent dampné et exillié,
 3115 Pour çou que Dieu orent gillié.
 Et à cel sesne ot II légas,
 Estiévène et Théofilas,
 Çou que il fist à ramembrer
 Fisent escrire et démonstrer,
 3120 Et oster çou c'on duit laisier
 Pour les maus vises abaisier :
 Ces II vesques fist li bons rois
 Exillier et tous leur conrois,

3098 *Assés pis*, et des choses pires encore.
 3103 *Contre-foit*, incrédulité.
 3105 *En Roumenie*, l'hérésie de Félix fut condamnée à Ratisbonne et à Francfort.
 3109 *Besloi*, désordre : M. Roquefort dit que ce mot signifie une loi contraire à une autre, *bis-lex!*
 3110 *Ens*, dedans le livre.
 3111 *Rousia*, commanda.
 3115 *Gillié, gillier Dieu*, mentir à Dieu, tromper sur les choses divines.

3116 *Sesne, senne*, concile, synode, *syn(odus)*.
 3117 *Théofilas*, Théophilacte, légat du pape Adrien au concile de Francfort. Dans les *Annales Francorum*, on lit sous l'an 794 : « *Quam damnationem per auctoritatem sanctorum patrum in libro conscripserunt.* » C'est ce latin qu'a paraphrasé Ph. Mouskes.
 3118 *Ramembrer*, remémorer.
 3120 *Laisier*, abandonner.
 3121 *Maus vises (mala vitia)*.
 3122 *Ces II vesques*, Félix et Élipand.

- Car il haoit à desmesure
 3125 Toute rien encontre nature.
 Pour çou se doivent naitement
 Garder li cleric et saintement,
 Quar cil est perdus entresait
 Ki set le bien et le mal fait.
- 3130 Reposer se quida li rois,
 Et pour lui et pour ses conrois.
 Mais guerre li sorst vers Espagne,
 Et il i mena sa compagne.
 Quant sarrasin dire l'oïrent,
 3135 Devant le bon roi s'enfuïrent.
 Il prist les bors et les cités
 Et faire i fist grans fermetés.
 Par Gascougne s'en retorna,
 Mais tant i ot montagnes là
- 3140 Que seus n'i pot mie passer ;
 Quar li Gascons, pour aus gréver,
 Furent armé à I destroit,
 Lés I bos ki moult grans estoit.
 L'ost cevauça, mais li Gascon
- 3145 Les misent à perdicion,
 Quar cil derière ne pooient
 Çaus aidier ki devant aloient.
 Là si fu mors à cel desroi
 Agiars, uns prouvos le roi,
- 3150 Bons cevaliers et de sa table,
 Et moult avoit cors délitable ;
 Et Ansiaumes, quens d'Alemagne,

Expédition en Espagne et
 en Gascogne, l'an 778.

3128 *Entresait, entreset (interea).*

3131 *Conrois, suite, train, troupes.*

3132 *Sorst, sourdit.*

3133 *Compagne, compagnons d'armes.*

3136 *Bors, bourgs.*

3147 *Voy. Éginhard, IX. Cet écrivain dit :*

« *Eggihardus, regio mensæ præpositus, Anselmus, comes palatii, et Rotlandus, Britannici limitis præfectus, cum aliis pluribus interficiuntur.* »

Phil. Mouskes ne dit rien ici de Roland, et y substitue *Hunaus, uns quens* (aussi) *de Bretagne.*

- Et Hunaus, uns quens de Bretagne.
 Toutes voies, par son afi,
 3155 Li bons rois tous les desconfi,
 Tant que cil à sa merci furent.
 Atant li rois et li sien murent.
 En Bretagne Bretons avoit
 Dont li sires le roi grévoit;
 3160 Mais il se sont adevanci,
 Si vinrent au roi à merci.
 D'iluec en Lombardie ala
 Et toute l'ost o lui mena.
 Et hierbrega à Bonivent.
 3165 I duc i ot ki moult souvent
 Li ot grévet, de tant sui fis
 Que li dus ot non Arragis.
 Carles li manda k'il venist
 A sa miercit, et il si fist.
 3170 Il fuis ot Rumot et Grimont,
 Ki pour leur père ostage i sont ;
 Par si que li dus pas n'i viegne
 Biel fu le roi k'il les retiegne,
 Car se il sour le duc aloit
 3175 Assés tost damage i aroit.
 Le mainsnet fil retenut a,
 L'ainsnet al père renvoia;
 Et dont si prist le sairement
 De pais à çaus de Bonivent;

Expédition contre les
Bretons, l'an 786.

En Lombardie.

- 3154 *Afi*, assurance, courage.
 3157 *Murent* (*moverunt*), partirent.
 3160 *Adevanci*, été au devant, avancés.
 3164 *Hierbrega*, ailleurs hierbega, *hierbega* à
Bonivent, Éginhard dit que Charlemagne vint à
 Capoue d'où il menaça Bénévent d'un siège.
 3166 *De tant sui fis*, j'en suis certain.
 3167 *Arragis*, Aragise ou Hérigise.
 3169 *Miercit*, tout à l'heure *merci*. Mouskes

traduit à peu près Éginhard, X: « *Filios suos Romoldum (Romaldum) et Grimoldum cum magna pecunia obviam regi mittens, rogat ut filios obsides suscipiat, seque cum gente imperata facturum pollicetur, præter hoc solum, si ipse ad conspectum venire non cogeretur.* »

3170 Éginhard que suit volontiers Ph. Mouskes, vient de nommer ces deux fils; leurs noms, *Romaldus* et *Grimoldus*, se trouvent aussi dans les

Guerre en Bavière l'an
787.

- 3180 A Roume vint, là séjourna
 II mois, et puis en France ala.
 Apriés li resorst en Baiwière
 Une gierre orgillouse et fière.
 Li sire iert dus, s'ot non Rasaus,
- 3185 Ki moult estoit preus et vasaus.
 Cil ot la fille Desiier
 De Lombardie, I roi trop fier.
 Sa feme tant li enorta
 Que cil dus as Henes ala.
- 3190 Si fisent entr'aus aliance
 De gueroier le roi de France.
 Carles le sot, sor aus ala,
 Sour une aigue se herberga
 Ki part Alemagne et Baiwière;
- 3195 Et ot li rois grant gent et fière.
 Li rois tramist al duc mesage
 Pour bien connoistre son corage,
 Et li dus n'ot mie conseil,
 Ne pour gent ne pour apparel,
- 3200 Que il combatist à Charlon.
 Si li proia miércit par non,
 Et si li renvoia mesages
 De pais tenir en lor éages,
 Et avoec envoia son fil;
- 3205 Térís ot non preu et gentil;
 Et li rois a le duc mandé
 Si l'en a en France mené.

Annales Francorum Tiliáni, sous l'an 788 (787),
 Dom Bouquet, V. 21, B.

3184 *Rasaus* (*Tasaus*), Tassilon.

3186 *Desiier*, dernier roi de Lombardie. Sa
 fille se nommait Liutperge.

3189 *Henes*, les Huns. *Hunis qui Bajoariis sunt*
ab Oriente contermini. Éginh., XI. *Voy.* ce que dit

sur les Huns M. Mone, *Anzeiger*, etc. (1854), 218.

3195 *Aigue*, eau, rivière, le *Leck*.

3194 *Part*, sépare, divise (*partiri*).

3198-99 Ph. Mouskes traduit librement Égin-
 hard, XI : *Sed nec ille pertinaciter agere vel sibi*
vel genti utile ratus, supplex se regi permisit.

3205 *Térís*, Théodon.

- A III des contes, en sa tière,
Fist ses castiaus garder pour gierre.
- 3210 Puis ot-il guerre as Esclavons
Par les Sesnes, bien le savons,
Ki crestien iestre devoient,
Mais fausement s'i maintenoient.
Faite lor orent seurtance
- 3215 Del roi Charlon faire gréance;
Cele guerre moult li gréva;
Non pour quant teux les conréa
Que tout furent à sa merci,
Abotride et Ventalabi,
- 3220 Et li Danois et li Normant,
Et li Esclave et li Sorant.
Apriés cele guerre s'ot-il
II autres guerres à péril
As Alemans et as Danois.
- 3225 S'es amena uns Godefrois;
Sor la mer, devers Alemagne
Arivèrent à grant compagne.
Cil Godefrois iert rois moult vistes;
S'ot à lui trais les Abotrites,
- 3230 Vencu furent quant arrivèrent,
En Danemarce s'en ralèrent;
Si revinrent à grant navie
El cor de France en Germanie.
Cil rois iert fos et si disoit

Guerre contre les Esclavons, l'an 789.

Guerre contre les Danois ou Normands, l'an 806.

3208-9 Éginhard, XI : *Neque provincia quam tenebat ulterius duci, sed comitibus ad regendum commissa est.*

3211 *Sesnes*, les Saxons qui s'allièrent avec les Wilzes, peuple dont s'est occupé M. Mone, *Anzeiger*, etc. (1854), 75 et 199.

3214 *Seurtance*, lisez pour la mesure *seurtance*, promesse formelle. Voyez vers 1021 et 1510.

3217 *Conréa*, traita.

3219 *Abotrites* ou *Abodrites* et *Weletabes*.

3221 *Sorant*, Sorabes.

3225 *S'es*, si les.

3232 *A grant navie*, avec une grande flotte. Voy. l'intéressant ouvrage de M. Depping sur les expéditions maritimes des Normands.

3233 *El cor de France*, du cœur de la France.

3234 *Fos*, insensé.

- 3235 Qu'a Ais couronner se feroit.
 Mais tot demora, quan qu'il dist,
 Quar I siens cevaliers l'ocist,
 Et li autre, j'el sai de fit,
 S'en ralèrent tot desconfit.
- 3240 Charles, li fius Carlon ainsnés,
 Ki moult iert vistes et senés,
 De ces II guerres fu li sire,
 Et moult garda bien son empire.
 Petit apriés çou si moru :
- 3245 Ses pères trop dolans en fu,
 Li rois Charles, ki tant l'amoit
 Qu'adiés son cier fil le clamoit.
 Entierés fu à grant ounour,
 Comme li fius de tel signour.
- 3250 Li rois grans ricoisse i offri
 Et son anui moult biel souffri.
 Preudom fu Carles et saçans,
 Et de grans painnes enbraçans,
 Et de cà mer et de là mer,
- 3255 Et partout se faisoit amer.
 Heldefons, li rois de Galisse,
 Cil l'amoit com frère à devise;
 Li rois d'Escoce le siervi,
 Et li rois d'Engletière ausi;
- 3260 Et Aaron, li rois de Pierse,
 Ki gent avoit forte et avierse,

Mort de Charles, fils de
 Charlemagne.

Alfonse, roi de Galice
 et d'Asturie.

Le calife Haroun.

3236 *Quan qu'il dist*, quoi qu'il pût dire.
 3242 Éginhard, XIV : *Boemanicum quoque
 et Linonicum, quæ postea exorta sunt (bella) diu
 durare non potuerunt. Quorum utrumque ductu
 Karoli junioris celeri sine completum est.*
 3252 *Saçans*, sachant, expérimenté.
 3253 Et se dévouant à de grands travaux.
 3254 Ce vers est une répétition.
 3257 *Devise*, mot si fréquemment employé et

dans une acception si diverse et si difficile à fixer
 et qui est bien souvent une simple cheville.
 A *devise*, d'une manière digne d'être contée.

3258 *Li rois d'Escoce*; *Scotorum quoque reges*,
 dit Éginhard, XVI.

3260 *Aaron*, le calife Haroun-al-Raschid. *Voy.*
 plus haut, v. 2550.

3261 *Avierse*, avide, cupide. Peut-être ce mot
 vient-il ici d'*adversa* et signifie-t-il ennemi?

- Et quant Carles de sa mesnie
 Envoioit aucun en Surie
 Pour rakater aucun caitif
 3265 Q'en prison ièrent encor vif,
 Li roi de Surie outremer
 Voloient tant Charlon amer,
 Qu'as mesages biaux dons donoient,
 Et Charlon grans présens faisoient.
 3270 Et li emperéour de Grèze,
 Ki n'estoit pas adont remèze,
 Constantins et Nicoforus
 Et puis Léons et Michéus,
 Comme loial preudome et sage,
 3275 Li envoièrent maint mesage,
 Et, par pais et par grant amour,
 Ne onques n'ot entr'aus clamor.
 Çaus de Hongrie et de Soravie,
 Hons, Turinge et çaus d'Arabie,
 3280 Et de partout conquist li rois
 A sa gent et as ses conrois,
 Et fist faire nés et galies
 Pour garder toutes ses parties,
 Que li paien d'estrangle terre
 3285 Ne li feissent par mer gierre :
 Ses gans i mist et cevaliers
 Ki cevas orent et deniers.
 Partout fist les marces garder,
 Castiaus, cités et bors fermer.
 3290 Or poés savoir quel poissance

Autres succès et ex-
 péditions de Charle-
 magne.

3264 *Caitif*, captif.
 3271 *Remèze*, restés en arrière.
 3272 *Nicoforus*, Nicéphore.
 3273 *Michéus*, Michel.
 3277 *Clamor*, querelle; ce mot rime mal avec
amour, mais nous avons déjà eu des exemples de ces

rimes incomplètes : *clamour* remédierait à tout.
 3278 Pour que le vers ait sa mesure il faut que
 l'*H* de *Hongrie* ne soit pas aspirée. *Soravie*, pays
 des Sorabes.
 3279 *Hons*, Huns; *Arabie* est là pour rimer.
 3286 *Gans*, gens.

Soulèvement des Saxons.

- Sor tot le mont avoit dont France.
 Carles iert en France à I jour,
 Iestre i quidoit à grant séjour,
 Mais li Sesne se revelèrent;
3295 Carles et ses gens i alèrent.
 A Wormaise vint I mardi
 Et sa gent illuec atendi.
 D'iluec sour Sesnes en ala
 A Hieresbourc, et si prist là
3300 Une ymage que Sarrazin
 Auouroient soir et matin.
 Li roi toute le débrisa,
 Et par III jors i soujorna.
 Quant le castiel ot abatu
3305 Par sa gent et par sa viertu,
 Lors s'i fist si caut et si biel
 Que les aigues et li ruissiel
 Sécièrent; si n'orent que boivre,
 Par la calour, ki leur dessoivre.
3310 Et li bons rois fist sa proière
 A Dam-el-Dieu de grant manière,
 Et dist que delà ne mouvroit
 Dusques adont que il auroit
 Le liu déliié et sacré,
3315 Et en l'ounor de Dieu mondé.

3294 *Se revelèrent, se révoltèrent.*

3296 *Wormaise, Worms.*

3299 *Hieresbourc, Eresburg, Stadtberg.*

3500 *Sarrazin*, tous ceux qui n'étaient pas chrétiens. Antoine de la Salle, au XV^e siècle, dans son joli roman du *Petit Jehan de Saintré*, décrit le *Voyage en Prusse contre les Sarrasins*. Quant à l'image dont parle l'auteur, c'est la prétendue divinité *Hermensul* sur laquelle on a dit tant de choses ridicules. Gaillard y a cherché une déité grecque ou romaine; M. Éloi Johanneau a cru qu'*Hermensul* était le soleil, tandis que tout se

réduisait à un monument en mémoire d'*Hermann* ou d'*Arminius*: *Hermann's saeule*.

3508 *Boivre*. *Voy. v. 2978-79*. Nous avons déjà eu sous les yeux plus d'un exemple de la terminaison ancienne en *oivre* de quelques-uns de nos verbes en *oir* et en *oire*. Jean li Gallois d'Aubepierre, trouvère du XIII^e siècle, dit dans son conte intitulé: *La bourse pleine de sens*:

Car moult le vauisist bien *decoivre*.

La fame s'en prist à *perçoivre*.

3509 *Dessoivre*, désaltère.

3515 *Mondé*, purifié.

- Nostre sire Dieus entendi
Çou que li rois i despondi :
Si vot lui et sa gent soucorre.
Lors si a fait del mont acorre
3320 Une fontaine parmi l'ost.
S'en furent rasaziet tost.
Quar soufraitte en orent éue
Par la calour ki fu venue.
Et li castiaus fu refermés
3325 Et de crestienté puplés.
Apriés li rois et sa compagne
Vint séjourner en Aquitaine.
Uns sesnes ki Rogaus ot non ,
Ki moult avoit le cuer félon ,
3330 Sot que Carles s'en fu alés :
Les Sesnes a tous apielés.
A Hairesbourc vint asalir
Et leur fosses a fait emplir.
No crestien se deffendirent
3335 Et li Sesne si leur requisent
Que il widasent lor castiel ,
Si s'en alasant sans apiel.
François n'i vorent pas entendre ,
Ainc s'atornèrent à deffendre.
3340 Es vous Sesnes pour asaillir ;
Et Dieux , ki vot sa gent gavir ,
Fist II escus vermaus paroir ,

- 3317 *Despondi*, exposé, remontré.
3318 *Soucorre*, secourir.
3319 *Acorre*, accourir, couler.
3320 *Voy. Annales Francor. Loiseliani*, à l'an
772. Dom Bouquet, V, 37, D.
3322 *Soufraitte*, disette.
3325 *Crestienté*, autrement *crestientet* et *crestiëntet*.
3328 *Rogaus*, nous ne trouvons rien dans les

- historiens qui approche de ce nom parmi les
Saxons; mais quelques lignes avant le récit du
siège d'Eresburg, dans les *Ann. Loisel.*, il est ques-
tion du lombard Rotgaud, que Mouskes aura peut-
être pris pour un Saxon, Dom Bouquet, V, 39, C.
3333 Rime qui n'est pas nouvelle.
3341 *Gavir*, favoriser?
3342 *Vermaus*, vermeils, rouges. *Voy. An-
nal. Loisel.* Dom Bouquet, V, 40, A.

- Ki faisoient sanblant, pour voir,
De deffendre la tour et Fiestre,
3345 Et paien n'i ozèrent iestre,
Ainc se sont tot mis à la fuite :
De lor gent i ot moult destruite,
Quant plus furent espoenté,
Furent François plus conforté,
3350 Et li Sesne s'en sont fui
K'il ne furent aconsui.
A Dubourc s'en vinrent fuiant,
Pour la tour prendre maintenant.
Mais Dieux guarda la région
3355 Pour le roi, son buen kampion,
Qu'il n'i forsient ne gastèrent :
Ensi desconfit s'en allèrent.
Enpriés çou li bons rois hardis
Soujornoit à Théodonis,
3360 Et tout l'ivier i voloit iestre
Pour le liu plaisant et ouniestre.
Mais li Sesne se revelèrent
Li rois et ses gens i tornèrent.
A Burriabroc, I castiel
3365 Moult bien séant et fort et biel,
Estoient li Sesne venu.
Partout vorrent bouter le fu ;
Par le commant de leur signour,
Ki moult haoit Dieu et s'ounour
3370 Ont toute la vile bruie ;

Autres mouvemens des
Saxons.

3344 *L'iestre*, le reste du château. On dit encore *connaître les êtres*.

3348 *Quant plus (quo plus)*.

3352 *Dubourc*, Sigisburg.

3355 *Kampion*, champion.

3356 *Forsient*, forcèrent.

3359 *Théodonis*, c'est-à-dire *Theodonis-villa*, Thionville dont M. G.-F. Teissier a écrit l'histoire.

3361 *Ouniestre*, honnête, dans le sens d'*honestus*.

3364 *Burriabroc*, Buriaburg; ces événemens sont racontés dans les Annales dites de Loisel, à l'an 774, par conséquent ils sont antérieurs à ceux qui précèdent, mais Ph. Mouskes n'est pas, on le sait, très-scrupuleux sur la chronologie.

3370 *Bruie*, incendiée.

- La gent s'en est morte et fuie;
 Ki fuir ne pot si moru:
 Partout li cris alés en fu.
 A Fradillar, en une glise,
 3375 Vorrent le fu metre en esprise;
 Mais, si com alumées furent,
 Desour le moustier aparurent
 Doi vallet en blanc vestement;
 Si deffendoient vistement
 3380 La glise del feu, voiant aus,
 Et il laisièrent leur asaus,
 Si s'entornèrent lues fuiant.
 Li crestien vinrent avant,
 Si ont mort à genous trové
 3385 Celui ki le fu ot soufflé,
 Et faisait sanblant de souffler
 Pour la glise tout embraser;
 Et si ne l'avoit nus toucié
 Ne adeset ne aprocié.
 3390 Or oiés meruelles de Deu,
 Ki pour le roi vaillant et preu,
 Faisoit miracles et vertus,
 Ainc qu'il fust à sa gent venus.
 Dont asanbla li rois concille
 3395 Vers Alemagne, à une vile
 Que l'estorie apiele Daniens,

Vision de Charlemagne

3374 *Fradillar*, Fridislar.3375 *Esprise*, Roquefort explique *espris* par embrasé, *esprise* serait donc un embrasement : peut-être signifie-t-il ici surprise?3380 *Voiant aus* (*ipsis videntibus*).3384 Les *Annal. Loiseliani* dans Dom Bouquet, V, 38, C :« *Inventus est autem postea unus ex eisdem Saxonibus mortuus juxta ipsam basilicam, genibus curvis, adclinis super pedes, habens ignem et ligna*
in manibus, velut ore flando eandem basilicam igni tradere voluisset. »3389 *Adeset*, *adesé*, atteint.3396 *L'estorie*, il faut de toute nécessité *l'estore*, pour la mesure, *Voy. v. 8. Daniens*, le monastère d'Aniane qui n'appartenait pas à l'Allemagne, et qui tirait son nom d'un ruisseau du Languedoc. Il y eut en 779 un concile à Duren, aujourd'hui dans le duché de Juliers, mais la suite prouve qu'il est question de l'abbaye d'Aniane.

- Ki plentieuse est de tous biens ;
 Et faire i volt, par karitet,
 Le glise de la trinitet.
- 3400 III cens que vesques q'arcevesques
 I ot prouvés en bonnes têtes,
 Si ot dus, contes et barons,
 Tant c'on n'en pot savoir les nons.
 A une nuit que cele église
- 3405 Devoit lendemain, par devise,
 Iestre bénée et sacrée,
 Li rois en sa cambre pavée
 Se gisoit, et levoit par sogne,
 Et l'arcevesques de Coulogne,
- 3410 Et l'abés del liu Benéois ;
 Et lor sanbla que par II fois
 Estoit li mostiers enbrasés.
 Si lor fu vis tous III assés
 Que li flame al ciel s'en aloit,
- 3415 Et puis sour la glise avaloit ;
 Et de l'église al ciel ausi
 S'en rala par III fois ensi,
 Et de cele flame une vois
 Isci, ki leur a dit III fois :
- 3420 « Nostre sire a sacré cest liu,
 De fin cuer amiable et piu,
 Et si l'a bien sanctifié
 Et bénét et dédié. »
 Karles en fu lies et joians,

Saint Benoît d'Aniane.

- 3397 *Plentieuse*, abondante.
 3401 *Prouvés en bonnes têtes*, dont les vertus
 étaient *prouvées*, exemplaires.
 3408 *Sogne*, sollicitude, inquiétude.
 3410 *Benéois*, saint Benoît, élevé à la cour de
 Pepin, fondateur du monastère d'Aniane, auquel
 Charlemagne accorda deux diplômes qu'on lit
 dans Dom Bouquet, V. 751, 761. Sa vie a été

écrite par Ardon ou Smaragde son disciple, *ibid.*,
 486, 488. On a de saint Benoît quatre opuscules
 contre Félix, évêque d'Urgel, dont il a déjà été
 parlé. Il mourut le 11 février 821, à l'âge de
 71 ans.

- 3413 *Si lor fu vis* (*sic eis visum est*).
 3415 *Avaloit*, descendait.
 3424 *Joians*, joyeux.

- 3425 Et li arcevesques oians,
Et li abés en fu trop lies.
Autrement ne fu dédiies
Cil lius, ne sacrés ne bénis.
Tous li peules en fu gois.
- 3430 La dedicase ont célébrée
Communalment par la contrée,
Si hautement comme celi
Que Dieux de sa main bénéi.
Encore le tient-on en mémoire
- 3435 Pour le signour ki maint en gloire.
Ces miracles et moult grignors
Fist Diex, li sires des signors,
Pour Carlemainne, le bon roi,
Ki, de bon cuer et sans desroi,
- 3440 Siervoit et amoit Jhésu Crist,
Et tousjors sa volenté fist,
Quar ki Dieu siert Diex le sostient
Et le gouverne et le maintient.
Puis avint chose que li Sesne,
- 3445 Ki les cuers avoient de kesne,
Coume desloial et félon
Se parjurèrent vers Charlon.
Et li rois i ala tantost
A quan qu'il pot mener en ost.
- 3450 Et à cel ost, j'el sai de fi,
'Trestous les Sesnes desconfi,
Et si desconfi Albion,

Nouvelle défaite des
Saxons.

3426 *Lies*, ce mot rejeté à la rime semble devoir se prononcer *liés* en une syllabe, à moins que *dédiies* ne change sa prononciation en faveur de la rime.

Et vous estes jone et jolie
Et par droit amoureuse et *lie*.

Poésies de Froissart, éd. d'A. Buchon, 458.

Adont de cuer *lie* et joiant
Une ballade maçonnai.

Ibid, 225.

3429 *Peules*, peuple; *gois*, réjouir.

3435 *Maint*, demeure.

3445 *Kesne*, chêne, les Saxons qui étaient indomptables et sans foi.

3452 *Albion* ou *Abbion*, baptisé avec Witi-

- Un turc pire assés que lion.
 Sesnes étoit et quens poisans.
- 3455 Crestientet fu descroisans ;
 Mais si cruelment l'akata
 Que Charles l'ocist et mata ,
 Et sa tière a lues bénéie :
 S'i estora mainte abéie.
- 3460 Un sesne ot en Constantinoble ,
 Si ot maint clerc et sage et noble ,
 Al tans l'empereur Constantin.
 Li rois Charles , à bon destin ,
 I ala et par sa devise
- 3465 Commanda que de sainte glise
 Tenist-on les commandemens ,
 A tousjors , par amendemens ;
 Et gardast-on et tenist bien
 Les kanons que li ancien
- 3470 Avoient tenus et assis.
 Là ot des arceveskes VI
 Et des vesques et des abés ,
 Rois et dus et contes assés.
 Se devisèrent en la soume
- 3475 Que soentre la loi de Roume
 Traitast-on la crestienté.
 Or oiés la grant volenté
 Carles avoit de Dieu servir ,
 Et hounorer et obéir.
- 3480 Ce fu li sires de victorie ,

Concile de Constantino-
 ple.

Piété de Charlemagne ;
 ses grandes qualités ,
 ses belles actions.

kind en 785. *Ann. Loisel*. Dom Bouquet, V, 44,
 A. *Voy.* v. 3789.

3455 Voilà un Saxon métamorphosé en turc ;
 ce mot ici signifie païen , ennemi du nom chré-
 tien.

3456 Mais il le paya si cher...

3460 *Sesne*, concile. Ce concile se tint en 786,
 et fut dissous par la violence des iconoclastes et

des soldats. Personne n'ignore que Charlemagne
 n'y assista point.

3462 *Constantin*, Constantin V, fils de Léon IV
 et d'Irène.

3470 *Assis*, établis.

3475 *Soentre*, d'après.

3480-81 Pour la mesure lisez *victore* et
glore.

- Ce fu l'ounors, ce fu la glorie
 De crestienté avancier
 Et maintenir et exaucier,
 Ce fu cil ki faisoit boin parc,
 3485 Et si fu cil ki portoit l'arc
 Et les sajaïtes et la glavie
 A loi de preudoume et de savie,
 Pour les maufaitors à destruire
 Ki sainte glise vorent nuire.
 3490 Ce fu cil ki les orgillous
 Donta et les lius périllous ;
 Ce fu cil ki, par son grant sens,
 Par sa proaïce et par assens,
 Gouverna le règne de France
 3495 Et mist en boine acoustumance,
 Apriés le roi Pepin, son père,
 Comme rois et com emperère,
 Et priés al double l'amenda
 Et tous les biens i commanda.
 3500 Moult estoit dous à ses amis,
 Et fel contre ses anemis,
 Et à sa gent misericors ;
 A Dieu estoit tous ses recors.
 Ce fu cil ki en tous périus
 3505 Metoit son cors et en tos lius,
 Pour adrécier les crestiens

3483 *Exaucier*, exhausser.

3484 Ce fut celui qui faisait bonne garde.

3486-87 *Glavie, savie*, lisez *glave, save*. *Save* ou *savie* veut dire *sage*, de sorte que ce passage jetterait du jour sur d'autres qui précèdent, et pourrait en fournir une interprétation nouvelle. Ainsi v. 760 :

Cestui tint-on à moult savie.

Au lieu de dire : on attacha beaucoup de prix à

son existence, il serait plus simple d'interpréter, on le regarda comme un sage, un homme habile. La même explication s'appliquerait au vers 1489 qu'on lirait ainsi :

A preut le tinrent et savie (et à save).

Quoique dans le manuscrit on ait séparé les syllabes *sa* et *vie*.

3498 *Et priés al double*, et près du double.

3503 *Recors*, recours.

3504 *Périus*, périls.

- Et pour destruire les paiens ;
 Çou fu cil ki Jérusalem ,
 Ala soucorre et Belléem ;
 3510 Çou fu cil ki ala par some ,
 Adréça sainte glise et Rome ,
 Quant li pape en fu fors kaciés
 St. Estiévénes , li essilliés ,
 Et pape Adriens apriés lui ,
 3515 Ki soufiert i ot maint anui ,
 Et li pape Léons apriés ,
 Ki n'iert onques fos ne en griés.
 Ce fu cil ki le duc Hastoul
 Venqui , et mist en grant triboul ;
 3520 Et Deziier , roi des Lombars ,
 Ki St. Pière toli ses pars
 De sa tière et mist à exil ,
 Desyréta et venqui-il ,
 Et Adalgis , son fil , apriés
 3525 Ki moult estoit fel et en griés.
 XXXIII ans , par cele tierre ,
 Contre Sesnes dura sa gierre.
 Pour çou , vous roi , vous haut princier ,
 Ki devés tières justicier ,
 3530 Devés prendre garde à Karlon
 Ki simplaice avoit de couloun ,

Apostrophe aux grands
de la terre.

3509 *Belléem* , Bethléhem. L'expédition de Charlemagne en Palestine appartient au roman.

3512 *Fors kaciés* , chassé dehors.

3513 *S. Estiévénes* , prononcez *S^t. Stiévènes*.

3517 *Engriés* , en *griés* , violent. *Voy. v. 3779*.

3518 *Hastoul (Huistulphus)* , Astolphe , prédécesseur de Didier , eut affaire à Pepin et non à Charlemagne.

3519 *Triboul* , trouble. Ce mot a été conservé dans les patois wallon et rouchi , où *tribouler* est aussi employé pour dégringoler. C'est peut-être

du mot *triboul* et *triboulé* que provient le nom du fou si connu de Louis XII et de François I^{er} , nom qui , dans ce cas , ne serait qu'un sobriquet. *Voy. l'Histoire des fous en titre d'office* dans notre recueil intitulé *le Lundi*.

3522 Il semble que le sens serait plus clair s'il y avait :

De sa tière *el* mist à exil.

3531 Qui avait la simplicité de la colombe. En wallon *couloun* subsiste pour pigeon.

- Pour ses amis adiés amer
 Et avancier et ounourer;
 S'ot cuer de lion en lui mis,
 3535 Pour destruire ses anemis
 Et çaus ki ne créoient Dieu,
 Dont moult avoit en tamaint lieu;
 Et si avançoit sainte glise
 De cuer, d'avoir et de service;
 3540 De boin parc et de boin anciestre
 Devroit cascuns poursuir l'iestre.
 Il n'ot mie cuer de félon,
 Si ne portoit mie aguillon,
 Pour sa povre gent aguillier,
 3545 Desyréter ne exillier;
 Et là devoient garde prendre
 Roi, conte et duc et prince entendre,
 Et li pape et li kardenal,
 Pour tout le peule oster de mal,
 3550 Li prélat et li arcevesque
 Arcediakène, doïien, vesque,
 Abé, primat, et tous clergiés
 Et tous li peules baptisiés,
 Ki sor autre gent a pooir.
 3555 Cascuns devroit, pour Dieu le voir,
 Docement maintenir sa gent,
 Et repartir or et argent
 As povres, en lor sostenance,
 Et castoier, pour ramenbrance
 3560 De Dam-el-dieu et de Karlon,
 Ki par sa boine entension
 Maintint sa gent et son païs,
 Si qu'il n'i fu onges haïs.

3536 *Créoient, cremoient, craignaient.*3540-41 Chacun de vous, ô rois et princes,
devrait imiter cette conduite.3544 *Aguillier, frapper de l'aiguillon.*3555 *Pour Dieu le voir, pour la vérité de
Dieu.*

Suite de l'éloge de Charlemagne.

Moult fu partout Carles doutés
 3565 Et en boines oevres dontés ;
 Les tors osta et les bellois ,
 Et fist tenir les droites lois ,
 Et deffendi louiers à prendre ,
 Mais selonc droit faire et aprendre ,
 3570 Et siervices guerredonner ,
 Et droite disme à Dieu donner .
 Et , pour çou faire sans tençon ,
 I mist li rois à esliçon
 De ses contes et de ses dus ,
 3575 Quant li commans fu despondus ;
 N'onques ne sot povre ome asir
 A çou garder ne maintenir ,
 Que cil n'en préisent louier ,
 N'autre garçon ne bielemier ;
 3580 Ainc commanda que cascuns om
 Éwist son droit jusques à som ,
 K'il ni perdist une veslaie ,
 Ausi clergiés comme gent laie .
 Partout le manda as évesqes ,
 3585 As abés et as arcevesqes
 Dont moult avoit en son empire .
 Or voel les arceveskiés dire
 Que Karles asist en sa tière ,

Justice de Charlemagne pour les petits.

Archevêchés du temps de Charlemagne.

3564 *Doutés*, redouté.
 3568 *Donpté en bonnes œuvres* (*dom(ina)tus*),
 Ph. Mouskes a voulu dire probablement que Charlemagne soumettait tout à sa sage et sévère administration.
 3568 *Louiers*, salaire, prix.
 3569 *Aprendre* (*apprehendere*).
 3570 *Guerredonner*, récompenser.
 3573 *Mist à esliçon*, mit à élection; consulta, prit l'avis.
 3575 Quand les ordonnances furent proclamées.

3576 *Asir*, *assir* (*assidere*), charger de...
 3578 Sans qu'ils en fussent payés, indemnisés.
 3579 *Bielemier* doit signifier une personne d'un rang très-inférieur, à moins qu'il ne faille lire :
N'autre garçon ne bielinner,
 c'est-à-dire : ni *tromper*, frustrer d'autres gens de petit état.
 3581 *Jusques à som* (*ad summum*), entièrement.
 3582 Sans y perdre même une bagatelle (*ne quid vilis perderet*).

- Auques à pais, auques à gierre.
- 3590 Roume est la première c'on nomme,
Car ele est de toutes la somme;
Ravenne est apriés la seconde,
Pourvec que verté en desponde;
Rains est la tierce, Melans quarte,
- 3595 Coulogne quinte, sistes Grade
Et Fortinel apriés la siéme,
U à cel tans avoit gent piésme;
Apriés si est Maience witisme,
Et Juane si est neuvisme,
- 3600 C'on apiele ore Salesbourc;
Mainte glise a dedens le bourc;
Ruem est disime, onzime Triève
Dont la cité n'est mie briève;
Apriés si est Sens la douzime,
- 3605 Vézonce si est la trézime,
La quatorzime est Tarentaise,
U il n'a riens ki moult ne plaise;
Lucdum la quinsime apielons,
Arle la sézime trouvons.

3591 *Somme (summa)*, la plus élevée en dignité. Voy. *Mariani Scoti Chron.*, Dom Bouquet, V, 370, B. Les métropoles du temps de Charlemagne y sont ainsi désignées : « *Roma, Ravenna, Mediolanum, Forum-Julii, Gradus, Moguntia, Colonia, Juvavum quæ et Salzburg, Treviris, Senones, Vesuntium, Lugdunum, Rothomagum, Remis, Arelas, Vienna, Tarantasia, Ebrodunum, Burdegala, Turones, Bituriges.* » Ces noms se trouvent aussi, à quelques légères différences près, dans le testament de Charlemagne, Dom Bouquet, V, 102, D.

3593 Pourvu que vérité soit respectée.

3594 *Melans*, Milan.

Mès à Mélan, en Lombardie,
Une bonne cote hardie

Me donna de vingt florins d'or.

Poésies de Froissart, 337.

3594-95 *Quarte* et *Grade*, offrent une rime très-imparfaite. *Grade*, Grado dans le pays de Venise.

3596 *Fortinel (Forum-Julii)*, le Frioul.

3597 *Piésme*, très-pieuse.

3598 Pour la mesure, au lieu de *si est* il faut prononcer *s'est*.

3599 *Juane (Juvanum)*.

3600 *Salesbourc*, Salzburg.

3602 *Ruem*, Rouen.

3605 *Vézonce*, Besançon.

3606 *Tarentaise*, Moustiers-en-Tarantaise.

3608 *Lucdum (Lugdunum)* par contraction, Lyon.

- 3610 Disiétime dissons Viane,
 U mains enfers séjorne et sane,
 Ébroide en est dis et witisme
 Et Bourdiaus est X et nuévisme.
 Tours est vintisme et par cascune
- 3615 Si fait Béorges XX et une.
 Tante arcevesque fist li rois
 Atorner de rices conrois,
 Et à toutes fist-il grans biens,
 Qu'à lor glises ne fali riens.
- 3620 As evesquiés fist-il ausi
 Maint rice don, j'el sai de fi,
 Mainte abie, maint hermitage,
 Quar sa tière ert ample et large.
 Or vous dirai-je tout premiers
- 3625 Les nons de XXIII mostiers
 Que li boins Carles fist de gré
 Sor le nombre del a bé cé,
 Quar il estoit kampions Dieu.
 Si les fist faire en plaisant lieu,
- 3630 Si com la gieste de Paris
 Le nous tiesmogne à St. Denis.
 Il fist, l'estore m'en fait ciert,
 Le moustier de St. Fillebiert
 Et le moustier de St. Florent
- 3635 A Saumur fist-il voirement ;

Monastères.

- 3610 *Viane*, Vienne en Dauphiné.
 3611 *Enfers*, infirme; *sane*, guérit.
 3612 *Ébroide*, Embrun.
 3615 *Béorges*, Bourges.
 3616 *Tante* (*tot quot erant*).
 3617 *Conrois*, train, maison.
 3622 *Abie*, *abéie*, abbaye.
 3625-24 *Hermitage* et *large*, rime semblable
 à *quarte* et *Grade*, v. 3594-95.
 3625 XXIII, lisez vingt-et-trois.
- 3630 *Gieste* (*gesta*). Voici de nouveau les *Chroniques de St-Denis* citées. *Voy.* v. 9. Un passage de la vie anonyme de Louis-le-Pieux, dans Dom Bouquet, VI. 95, B. C., peut servir à expliquer ce qui suit, ainsi que Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. XXVIII, num. 1.
 3632 *Ciert*, certain.
 3633 *St. Fillebiert*, St-Filibert dans l'île d'Hero en Poitou; Hermoutier.
 3634 *S. Florent*, St-Florent-le-Vieil.

- Et apriés cel termine I pou
 Si fist St. Sauveur à Cartou,
 Et, quant vers France vint adonques,
 Si funda le moustier de Conces,
3640 Et le moustier de St. Maissant
 Fist li rois ordenéement;
 Si fist l'église de Menate,
 Mener i fist la pière plate;
 Et fist l'église de Grant-Liu,
3645 Et s'ot le cuer moult ententiu
 A faire cele de Moussat,
 Et tout i mist de son akat;
 Et le moustier de St. Fanin,
 Et le moustier de Noellin,
3650 Et le moustier de St. Neffroit
 Fist faire par caut et par froit;
 Et le moustier de St. Passent,
 Et puis fist-il faire esranment
 Trestout le moustier à Dorouse;
3655 Et apriés I autre à Toulouse
 Et de Solegni le moustier,
 Et dont celui de Puellier,
 En l'ounour de Sainte Marie,
 Qu'ele ne soit vers lui marie,
3660 Et bien i mist s'entension.

3637 *Cartou*, Charroux en Poitou.
3639 *Conces*, Conques dans le Rouergue.
3640 *St. Maissant*, St.-Maicent, en Poitou.
3642 *Menate*, Menat, dans l'Auvergne.
3644 *Grant-Liu*, Manlieu, en Auvergne.
3646 *Moussat*, Moissac.
3648 *St. Fanin*, St.-Savin, en Poitou.
3649 *Noellin* (*monasterium Nobiliacum*), de
 Nouailles, en Poitou.
3650 *St. Neffroit* (*monast. S. Theotfridi apud*
Vellavos), St.-Chafre.

3652 *St. Passent*, St.-Paxent, monastère in-
 connu.
3654 *Dorouse*, Donzère, dans le diocèse d'O-
 range.
3655 *Toulouse* (*Valada in pago Tolosano*), in-
 connu.
3656 *Solegni* (*Solemniacum*), Solignac dans
 le Limousin.
3657 *Puellier* (*monast. puellare S. Marie de*
Regula), dans le Limousin.
3659 *Marie* (*amara*), sévère, peu propice.

- Puis fist-il sainte Raagon,
 Si fist le moustier de Véré,
 Tout si com il l'ot avéré,
 Et fist faire de bon ouvragne
 3665 Le moustier en fort Septimane
 Et l'église de St. Agnien,
 Et puis i fist li rois maint bien.
 Si fist le moustier de Galonne
 D'uevre moult acesmée et bonne,
 3670 Et le moustier de St. Lorens,
 Qu'il n'i ot mestre fors son sens
 Al deviser, ne gent commune;
 Et sainte Marie en Relune
 Fist-il apriés et estora,
 3675 Et puis cel de Caunes funda,
 Et mainte autre fist-il non pou
 Ki le roiaume de Poitou
 Enbielirent et avancièrent,
 Quar les glises moult bieles ièrent,
 3680 Et de trestous aornemens
 Les aorna, de viestemens
 Et de rentes et de biaux dons,
 Pour avoir à Dieu gueredons;
 Et saintes reliques i mist
 3685 Que partout pourkaça et quist:
 Et tout si fist-il, par son gré,
 Sour les laitres de l'a bé cé,

3661 *Sainte Raagon* (*mon. puellare S. Rudigundis*), dans le Poitou.

3662 *Véré*, ce monastère est inconnu à Mabilion, ainsi que ceux que nous avons déjà marqués. — 3663 Suivant son plan.

3664 *Ouvragne*, ouvrage, rime mal avec *Septimane*.

3665-66 *S. Aniani in Septimania*, St-Chignan.

3668 *Galonne* (*monasterium Gillouense*), St-Guillem du désert.

3669 *Acesmée*, ornée.

3670-72 *St. Lorens* (*S. Laurentii in Septimania*). Où l'on ne pouvait admettre que des personnes de distinction; *al deviser*, par stipulation.

3673 *Sainte Marie en Relune*, Sainte-Marie d'Arles.

3675 *Caunes*, dans le diocèse de Narbonne.

- Si qu'el front de cascune glise
 A une laitre par devise,
 3690 Et qui l'estorie en meskeroit
 Il i alast, s'es i veroit.
 Dont commanda li boins rois fers
 As arcevesques et tous clerks
 Et as contes et as marcis,
 3695 Et tous les barons enforcis,
 Que s'en lor tière avoit église
 Vielle, caiue ne mal mise,
 Que cascuns le fesist refaire,
 Quar assés tost de grant afaire
 3700 Avoient esté d'en arière.
 Ensi de cascune manière
 Fist li rois tos biens amenbrer;
 Et les boins livres ordener
 Des commandemens Jhésu Crist,
 3705 Et tous les maus oster en fist.
 Li rois estoit sages et pius
 Et à tous les biens ententius;
 Ne jà cose ne commençast
 Que li rois ançois ne visast
 3710 A quel fin en poroit venir,
 Pour son afaire soustenir.
 Et comme ses pères amoit
 Tous les priestres et onoroit,

Suite de l'éloge de Char-
 lemagne

3690 *L'estorie*, il faut *l'estore* pour la mesure. *Meskerroit*, moquerait.

3692 *Fers*. Précédemment nous avons traduit ce mot par *fier* (*ferus*), mais ici son adjonction à l'épithète *boins* ne permet pas de lui donner ce sens. Au vers 3611, nous avons vu *enfes* pour infirme; *fers* ne serait-il pas le positif *firmus*, sain d'esprit, sage? *Voy.* v. 3759.

3697 *Caiue*, déchue, ruinée.

3699 — 700 Car ils avaient été trop négli-

gens, trop en retard sur ce point important.

3702 *Amenbrer*, relever, détailler par écrit.

3705 Dans un capitulaire rendu à Aix-la-Chapelle, Charlemagne ordonna que les élèves des écoles qu'il avait fondées dans les monastères et sous la surveillance des évêques, fussent pourvus de livres de piété soigneusement corrigés: « *Sed et libros catholicos bene emendatos habeant: quia sæpe dum bene aliquid Deum rogare cupiunt, per inemendatos libros male rogant.* »

- K'il se voloit tous obéir,
 3715 En Dieu amer, en Dieu cremir,
 Quar il sot bien qu'ensi commence
 Li haus livres de sapience;
 Et il amoit tant sainte glise
 C'on n'en poroit faire devise.
 3720 Adiés ses filles ensignoit
 Et tous ses fuis moult castioit,
 Et faisoit anter sainte glise
 Et ascouter le Dieu service.
 Et saciés que li rois iert teus
 3725 Qu'il n'iert el monde vrais espeus
 Ki mious amast onques s'espeuse,
 Com il faisoit la glorieuse
 Sainte Marie mère Dieu;
 Et tous jors honoroit son lieu.
 3730 Et, quan qu'à glise apartenoit,
 Comme canpions sostenoit,
 Et commandoit que si enfant
 Fussent à cel obéissant,
 Et trestout cil ki le siervoient
 3735 Et tout li baron ki l'amoient.
 Et saciés bien que sans envie
 Les guarda-il toute sa vie,
 Et lor fu deffensables murs
 Contre anemis, fers et séurs,
 3740 Et hiaumes de vertu et lance
 Pour contre peser la balance
 De bien, de créance et de foit,

3717 « *Timor Domini principium sapientia;* » ces paroles ne sont pas au commencement du livre de la Sagesse, mais de celui des Proverbes, ch. I, 7, et ch. IX, 10. La même sentence (*initium sapientia timor Domini*) se retrouve dans l'Écclésiastique, I, 16, et dans le Psaume CX, 10. Voy. aussi Job, XXVIII, 28.

3722 *Anter*, hanter.

3725 *Espeus*, époux.

3730 *Quan qu'à*, autant qu'à.

3738 *Deffensables murs*, mur de défense, rempart.

3739 *Fers*, ferme, voy. v. 3692. *Séurs*, sûr; se rapporte à *murs*.

- Pour abatre orguel et boufoit ;
 Et si leur fu, sans félounie,
 3745 Haubiers encontre vilonnie.
 Si poés savoir finement
 Que Dieu l'ama certainement,
 Quar encore l'apielast-on
 Roi sour tous autres de haut non.
 3750 Pour çou n'ot-il onques orguel
 En cors ne en cuer ne en oel,
 Mais tout adiés s'umilia,
 Et amouli et souplia,
 Et prist garde à humelité
 3755 Que Dieux ot et en karité.
 Si pot li rois dire à bon fuer :
 « Dieux sire, je n'ai pas mon cuer
 En orguel exaucié ne mis ;
 Ne mi oel ne sont entremis
 3760 D'outrage ne de fauseté,
 Pour nule aisse de riceté. »
 Ce pot li rois dire pour voir,
 Et si poés de fi savoir,
 Dieux l'espira et bénéi
 3765 Pour sa volenté faire ensi,
 Et pour doner si rice don
 Com paradis en gueredon,
 Quar il ne fust jà si vaillans,
 Si hardis ne si batillans
 3770 Se Diex ne fust ki tot, sans faille,
 Le soustenoit à la bataille,

3743 *Boufoit*, comme on dit maintenant des bouffées d'orgueil, d'ambition.

3745 *Haubiers*, haubert, au figuré pour défense.

3755 *Amouli*, s'amollit, *souplia*, se rendit souple, c'est-à-dire, n'eut aucune arrogance.

3756 *A bon fuer*, à bon droit; *fuer*, manière, occasion.

3759 *Mi oel*, mes yeux, comme l'organe qui sert le plus au jeu des passions.

3761 Pour nul avantage, ni richesse.

3769 *Batillans*, belliqueux.

- Sa force et ses mains et ses dois,
Si qu'il n'i fu onques redois.
Encor fust Karles rois poisans
- 3775 Et sour tous autres conquerans.
Il ne voloit mie trop nuire
Tous ses anemis ne destruire,
Si com vous orés en apriés,
Guitekins ki trop fu engriés,
- 3780 Et forment l'avoit travellié,
Grévet, pené et resvellié,
Siermonna-il tant et blandi
K'il le fist batissier I di.
Il méismes ses parins fu;
- 3785 Ensi del hiaume de salu
L'arma li rois et de la lance
Pour oster s'arme de balance;
Et I autre sesne félon,
Que l'estore claimme Albion,
- 3790 Fist-il crestiéner ausi;
Droit en la vile de Tigni
Furent cil doi crestiéné
Par Carlemainne le sené,
Mais il furent si faitement
- 3795 Qu'il si maintiunrent fausement.
Or oiés d'oume de grant sens
Et espiret de boin pourpens,
Ki maintenoit ses anemis
Tout autresi com ses amis.

3775 De sorte qu'il n'y fut onc en reste (*redois*).
Mot qui, comme une foule d'autres, ne se trouve
pas dans Roquefort.

3779 *Guitekins*, Witikind; *engriés*, *Voy.* v.
3817, ainsi que la dissertation de J.-H. Boecler
sur Witikind.

3782 *Blandi* (*blandiri*), l'engageapardedouces
paroles.

4783 *I di*, un jour.

3787 *S'arme*, son âme.

3789 *Albion*, ou *Abbion*; *Voy.* v. 3452.

3791 *Tigni*, Attigny, ou Atigni.

3794 *Si faitement*, si adroitement, avec tant
de feinte ou de ruse.

3797 *Espiret*, inspiré; *boin pourpens*, bonnes
pensées.

- 3800 Il les avoit à force pris
 En Il castiaus et bien surpris.
 N'éuissent la mort désiervie
 Par mescréance et par envie,
 Mais li boins rois ert pareceus
- 3805 As gens danner et moult piteus,
 Et s'iert isniaus à praiecier
 Crestientet et avancier,
 S'ot en son cuer une rozée,
 Que Dieux dist, et une pensée
- 3810 K'il ne voloit mie la mort
 Del péceor, mais par acort
 Se conviertist et bien vesquist,
 Pour çou que l'arme ne perdist.
 Pour çou s'en ot Carles pité,
- 3815 Et maint travail ot respité;
 S'ot en son cuer mis I exemple
 Tout aparillie et tout ample
 De Jhésu Crist ki de St. Pol,
 Le tirant outrageus et fol,
- 3820 Fist I preudome et St. Martir,
 Quant il créi de cuer entir.
 Et pour ce voloit li bons rois
 Amoloiier tous leur desrois,
 Et tant faire, se il péuist,
- 3825 Que Dieux les armes en éuist;
 Car confiés et martir et angle
 Et li apostle et li arkangle
 Et sainte Marie et ses virgènes,
 Les plus saintes et les plus dignes,

3805 - 4 Ils n'eussent pas évité la mort, si l'on n'avait eu égard qu'à leur mauvaise foi, etc. *val*, tourment, danger; *travail d'enfant*, etc.

3806 *Isniaus*, dispos. 3819 *Tirant*, tyran.

3811 *Péceor*, pécheur. 3825 *Amoloiier*, atténuer.

3815 Et l'a tiré de sa position périlleuse; tra- 3828 *Virgènes*, lisez *virgnes*, pour la mesure et pour la rime, comme au v. 2578.

- 3830 Font plus grant joie d'un péceur,
 D'un mescréant et d'un léceur,
 Quant Dieux en a l'arme retraite,
 Qu'il n'éuist en paradis faite
 S'il i entroient C martir
- 3835 Ki fusement de créance entir;
 Quar s'on rekiout çou que sien est
 Là n'a mie moult grant conquest;
 Mais cil est lies de sa bargagne
 Ki sa grant pierde regagne.
- 3840 Pour çou doit-on Charlon amer
 Et ses affaires ramenbrer
 Ki tant pécéour desloial
 Osta de péciét et de mal,
 Et mist à voie de salut
- 3845 Et de créance et de viertut;
 Et les atrest sans nule corde
 A pais et à miséricorde,
 Et les osta fors de tristaice
 Et mist en voie de laiaice.
- 3850 Il fist ausi com li siergans
 Al rice home ki V besans
 Bailla à I sierf k'il avoit,
 Et li secons II en avoit,
 Et li tiers I pour gaégnier
- 3855 Et son avoir monteplier;
 Et quant li sires fu venus,
 Cil ki V besans ot éus,

3831 *Léceur*, débauché, libertin.

3836 *Rekiout*, reçoit; car recevoir ce qui nous appartient, ce qui est à nous, ce n'est pas une grande conquête.

3838 *Bargagne*, marché; mais celui-là est satisfait de son marché, de son lot, qui regagne ce qu'il avait perdu.

3846 *Atrest*, attiré, *sans nule corde*, au figuré sans violence. Cette réflexion ne peut guère s'appliquer aux compatriotes de Witikind et d'Abbion.

3849 *Laiiace*, liesse, joie.

3850 C'est une parabole rapportée dans l'Évangile, *Matth.*, XXV, 14; *Marc.*, XIII, 33; *Luc.*, XIX, 12.

- Vint avant et si li rendi
 Et de gaaing V autresi.
- 3860 Ensi cascuns monteplia
 Et son avoir rendu li a ;
 Car ki loiauté viout avoir
 Ne tol pas autrui son avoir.
 Tout ausément fist li bons rois
- 3865 Carlemainne, par ses conrois :
 Quar çou que Dieux li ot cargié
 Et commandé et enseigné,
 Li rendi si plénièrement
 Que par lui n'i perdi noient ,
- 3870 Ainc li rendi gaaing assés.
 Onkes de çou ne fu lassés ,
 Ains siervi tant et désiervi,
 Que Dieux l'ama et encouvi
 Pour son peule garder en droit ;
- 3875 Et il si fist par boine foit.
 Comparer puis sa dignité
 A l'apostle , par vérité.
 Quant nostre sire voirement
 Venra tenir son jugement ,
- 3880 St. Pières dont se vantera ,
 Al jugement u Diex sera ,
 De Judée k'il convierti.
 Et St. Andrius dira ausi
 Que il convierti toute Alkaie
- 3885 Et remist en la Dieu manaie ;
 Et des apostles tout ensi
 Dira cascuns k'il convierti

3865 *Tol (tollit)*, ravit, enlève.3864 *Ausement*, pareillement, comme plus haut.3865 *Conrois*, soins.3875 *Encouvi*, choisit, exhorta. *Voy.* v. 4146.3876 *Puis*, je puis.3885 *St. Andrius*, saint André, frère de saint Pierre, subit, suivant quelques-uns, le martyr à Patras, capitale de l'Achaïe (*Alkaie*).3885 *Dieu manaie*, la grâce de Dieu.

- Çaus et cele tière et ces gens,
 Et devant Dieu les fisent gens
 3890 Et nés et mondes en créance,
 U par martire, sans faillance.
 Et que dira dont Carlemainne
 Ki, par son travail, en demainne,
 Tante tière à Dieu ramena,
 3895 Et tant home à lui rasena
 Ki par lor mauvaise créance
 Estoiert en péciert d'enfance?
 Ce n'iert pas d'une seule cose
 K'il se pora vanter, s'il ose;
 3900 Ainc sera des estranges tières
 Que par sa painne et par ses gierres,
 Par son sanc et par sa suour,
 Et soir et main et nuit et jor,
 Ramena à port de salut
 3905 Çaus ki aukes orent valut
 Et la menue gent ausi.
 Li boins rois ouvra tot ensi,
 Quar il ne ratrest pas le rice
 Pour le poure metre en la brice;
 3910 Ausi les bas comme les haus,
 Lava et gari ses consaus.
 Quar tot ausi comme la lune
 Est par tout le monde commune,

3889 *Gens*, agréables.

3890 *Nés et mondes*, nets et purs.

3895 *En demainne*, en domaine; c'est-à-dire, ramena tant de contrées sous le pouvoir de Dieu, fit reconnaître à tant de pays l'autorité divine.

3895 *Rasena*, ce verbe, d'après Roquefort, signifie frapper un second coup (*re-assener*); ici il doit avoir le sens de ramener ou de corriger (*re-sanare*).

3902-3 Nouvel exemple de rime incomplète;

comme dans le passage du *Fabliau du jongleur d'Ély*, l'abbé de La Rue. *Essais*, etc., I, p. 287 :

Et il repont sans nul paour :
 Sire, je suis à Monseigneur.

3905 *Main (mane)*, matin.

3905 *Ki... orent valut*, les gens considérables.

3908 *Ratrest*, retira, sauva.

3909 *Brice*, bourbier, ordure.

3910-11 Ses conseils, sa sagesse purifièrent et guérirent les petits comme les grands.

- Et tout ausi com li solaus
 3915 Est partout et communs et caus,
 Si fu Carles li rois lumière
 Et tierce et seconde et première
 Pour resplendir sor tos les rois
 Ki gent tenoient en conrois
 3920 En nostre tierriene vie,
 Et par çou a-il désiervie
 La glorie Dieu en paradis,
 S'el doit bien avoir à tou dis.
 Sesnes et Hungres et Lonbars,
 3925 Ki par la tière èrent espars,
 Et ki les ydeles aouroient
 Et le vrai Dieu relenquisoient,
 Et par lui et par son défois,
 Desconfi-il par plusiors fois.
 3930 Adonques se crestiènèrent
 Hungre et Frison ki paien erent
 Et fist-on glises et cités
 En lor tière, et grans fermetés.
 En cele tière de Provence
 3935 Fu li rois par I diémence;
 Les mescréans en ot kaciés
 Et des auquans ot baptisiés.
 Pour les foriés qu'il i trouva
 VIII jors et plus i séjorna.
 3940 Ses venéors od lui avoit.
 A I jour que moult hiel faisoit,

Aventure de Charlema-
 gne et d'un ermite.

3914 *Li solaus*, le soleil. La sixième fable de Marie de France et intitulée : *Dou Solaus qui volst fame prendre*. Dans la même fable on lit *soluez, soulueil et solaiz*.

3919 *Conrois*, tenir en conrois, gouverner (*curam habere*). — 3922 *Glorie*, lisez *glore*.

3926 *Ydeles*, idoles.

3927 *Relenquisoient*, abandonnaient (*relinquere*).

3928 Et par la protection divine et par ses propres forces; *défois, deffois, défais, defaiz*, défense.

3935 *Diémence*, dimanche: cheville.

3937 *Auquans*, aucuns.

- S'en fu alés esbanoier
 En la foriest, pour arcoier.
 Esvous une bisce afuiant
 3945 Et si cien l'alèrent sivant.
 El bosc avoit I hermitage
 Ki n'avoit pas trop grant éage.
 Gilles ot non, moult ert prudon.
 Del commencement jusqu'à son
 3950 La bisce i ot sovent esté,
 Et par ivier et par esté.
 Quar li cien l'orent désentie
 Qu'ele n'i s'ot sa garandie,
 Al iermitage vint fuiant
 3955 Et li veneur apriés huant.
 L'iermites iert devant l'autel;
 Si prioit Dieu et d'un et d'el.
 Entre ses jambes vint la bisce
 Pour ce que il le garandisse.
 3960 Esvous I arcier acourant
 D'une sajaite bien trençant
 Volt la bisce férir et traire

3942 *Esbanoier*, s'amuser, *esbanoi*, plaisir, dissipation, amusement.

Molinet, en parlant des grands musiciens de son temps, dans la *Recollection des Merveilleuses* que nous avons réimprimée avec commentaire, dans notre édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. de Barante, Molinet s'exprime ainsi:

J'ay veu, comme il me semble,
 Ung fort homme d'honneur
 Luy seul chanter ensemble
 Et dessus et teneur:
 Olbeken, Alexandre,
 Jossequin ne Bugnois,
 Qui sçay maints chants espandre
 Ne font tels *esbanots*.

3943 *Arcoier*, tirer de l'arc (*Arcuare*).

3944 *Esvous*, voilà, *bisce*, biche; *afuiant*, à fuiant, fuyant.

3945 *Sivant*, suivant.

3946 *Bosc*, bois; *hermitage*, ermite.

3949 *Jusqu'à son* (*usque ad summum*), jusqu'à la fin.

3952 *Quar*, c'est ainsi que porte la copie du manuscrit. Le sens serait beaucoup plus clair s'il y avait *quant*. *Désentie*, trouvé sa piste, flairée.

3955 *Sa garandie*, sa sûreté, sa garantie.

3955 *Huant*, mot conservé dans une autre acception. Mathieu de Coussy, décrivant le banquet donné à Lille, en 1453, par le duc Philippe-le-Bon, dit qu'on y représenta, dans un *entremets*, une *chasse de petits chiens glapissants et de braconniers huants*.

3957 *Et d'un et d'el*, pour une chose ou pour une autre.

- Pour prendre , et à la mort atraire ;
 En la quisce féri l'iermite
 3965 Et la bisce fu de mort quite.
 Li arciers parvint jusques là ,
 Del iermite s'esmervilla.
 Esvous le roi et sa mesnie
 Ki la bisce orent poursuie ;
 3970 L'iermite ont là séant trouvé
 Comme preudome et bien prové.
 Li rois Charles en fist grant fieste
 Et ne laissa toucier la bieste.
 Souvent i viunt et congoï
 3975 Tant q'une fois la messe oï.
 Et li rois ot fait I péciét
 Ki forment l'avoit enteciet ,
 N'ainc à home ne l'osa dire
 De paour et de honte et d'ire.
 3980 Dolans en iert et repentans
 Et moult en ot fait , à son tans ,
 Aumosnes , junes et penences
 Et proières et astinences.
 De son gret faites les avoit ,
 3985 Quar nus fors Dieu ne le savoit ,
 Et lui ki de cors et de cuer
 Ot le malisse gieté puer ,
 La messe ooit en l'ermitage
 Del preudome loial et sage
 3990 Saint Gille , ki biel le cantoit.

3964 *Quisce, cuisee.*

3977 *Enteciet, entaché.*

3982 *Penences, pénitences :*

Saints il n'est pas , ce sachez bien ,
 Car s'il fust saints , ne fust pas mien ,
 Les noirs moines l'auroient tolleit
 Pour mettre en sacre ; il en serelit
 Ainsi come autres saints corps sunt

Par tot le universe mount ,
 Pour grâce avoir , *penance* fère
 A tote la gent de la terre.

*Fabliau du jongleur d'Ély ,
 DELA RUE, Essais , I, 289.*

3987 *Puer, dehors, ot le malisse gieté puer,*
 a renoncé à toute malice , à tout mal , de corps
 et de cœur. *Pourchasser.*

- Et si com el secré estoit,
 Esvous l'angle Dieu à l'autel
 Si li a mis sour le mesel
 Une chartre nouvele escrite,
 3995 Et li preudom l'a moult tos lite.
 S'i trouva escriut le pécié
 Ki Charlon avoit entecié,
 Tel k'il n'ozoit dire entresait,
 Pour l'ordure del péciét lait.
 4000 Et quant la cartre revisa
 Et espieli et devisa,
 Si vit que Dieu al roi sené
 Avoit cel péciét pardouné.
 Quant il ot finé son service
 4005 D'uevre et d'orison non faintice,
 Al roi Charlon tout aconta
 Ki moult volentiers l'escouta
 Et lies en fu de grant manière;
 S'en fist à Dieu grase et proière.
 4010 Ceste miracle est plus grignors
 Fist li sires des plus signors
 Pour le roi Charlon, son lige home,
 Que l'estore roi souverain nomme
 Entre tous les rois tierriens,
 4015 Quar il fu parfaits crestiens

- 3991 Et à la consécration...
 3993 *Mesel*, missel.
 3994 *Chartre*, *cartre*, papier ou parchemin
 (*charta*), mais proprement papier.
 3995 *Lite*, lue.
 3996 *Escriut*, écrit.
 3998 *Entresait* (*interea*), comme plus haut,
 vers 3128.
 3999 *Lait*, laid.
 4000 *Revisa*, revit.
 4001 *Espieli*, lut attentivement, syllabe à

syllabe, épela. *Devisa*, s'expliqua cet écrit à lui-même, y réfléchit.

4005 *Non faintice*, c'est-à-dire qu'il était tout entier à son œuvre sainte.

4010 Le sens gagnerait en netteté s'il y avait :

Ceste miracle et plus grignors,

ce miracle et de plus grands encore.

4011 *Li sires des plus signors*, le maître des plus puissans, Dieu.

4012 *Lige home*, Du Cange, au mot *LIGIVS*.

- Et d'arme et de cors et de cuer,
 Quar il ne pensast à nul fuer
 Chose ki fust à sainte ghise
 Contraire, par nule devise.
- 4020 Tamaintes fois fu coreciés
 Li rois, et si ot eskaciés
 Et Sesnes et Lombars et Huns;
 Quar menti li avoit cascuns
 Et envers lui se parjurèrent,
- 4025 Com mescréant et faus k'il èrent.
 Et li boins kampions loiaus
 Moul't vistement rala sor aus.
 Si combati dalés I mont
 Ki fu nommés Otiniaus; dont
- 4030 Là les ocist et descomfi,
 Et par Dieu et par son afi.
 Une autre fois puis revelèrent:
 Carles et ses gens i ralèrent,
 Sour Aze une aigue ki là cort,
- 4035 Tint li rois lor signor si court
 K'il l'ocist et toute sa gent :
 Moul't i conquist or et argent.
 Par ces II batailles ensi
 Furent si mat et desconfi

Suite des exploits de
 Charlemagne.

4016 *D'arme*, d'âme, ainsi qu'on l'a vu ailleurs.
 4017 *Nul fuer*, jamais.
 4019 *Par nule devise*, en aucune manière.
 4021 *Eskaciés*, chassé, mis en déroute.
 4029 *Otiniaus*, ce mot semble correspondre à *Attigni*, qui était un palais impérial, près duquel il ne se livra pas de bataille contre les Saxons, mais où en 785 leurs chefs Witikind et Albion, vinrent faire leur soumission et recevoir le baptême. Cependant ce n'est pas d'Attigni qu'il s'agit ici, mais du mont appelé *Osneggi*, par Éginhard, que suit de préférence Philippe Mouskes, C. VIII : « *Semel juxta montem qui*

Osneggi dicitur, in loco Theotmelli nominato et iterum apud Hasam fluvium..... » Theotmelli, Dethmold.

Après l'ot *Guttequins*, qui ainc n'ama François.
Berte, 87.

V. le roman de *Guiteclin de Sassoigne* et v. 3779.

4030 *Descomfi* ou *desconfi*.

4031 Par le secours de Dieu et la confiance qu'il avait en lui; vers analogue au 3928.

4032 *Revelèrent*, se rebellèrent.

4034 *Aze, Hase*, en Westphalie. Voy. le passage d'Éginhard cité sur le vers 4029.

4039 *Mat*, matés (*échec et mat*).

- 4040 K'il n'orent talent onques puis
De reveler, si com jou truis;
Et la guierre ot duré tostans
Par le país XXXIII ans.
Et seulement en cel país
- 4045 N'estoit mie Carles haïs,
Ne Dieux oubliés ne sa mère
De la gent mescréant amère.
Mais en Navare et en Espagne,
En Gascougne et en Alemagne
- 4050 Et es parties de Porto
En avoit priés dusq'en Ango :
De toutes pars à grant plenté
Travelloient crestienté;
Et li rois, ki s'en offendoit,
- 4055 De toutes pars le deffendoit,
Et tant partout s'en avanci
Qu'il venoient à sa mierci;
Jà n'éuissent autrement pais :
A çou fu-il tousjors entais
- 4060 De travellier et de combatre,
Pour les anemis Dieu abatre
Et la viertu Dieu anoncier
Et sa naissance praiecier.
Gaiifers, I dus vaillans et preus,

Guerre d'Aquitaine.
(Voy. pag. 98.)

4045 La guerre de Charlemagne contre les Saxons commença l'an 772 et finit en 804, ce qui est à peu près d'accord avec le calcul de notre auteur.

4050 *Porto*, sans doute *Poito*, Poitou. Comme au vers 2322.

4051 *Anjo*, Anjou.

4053 *Travelloient*, tourmentaient, vexaient.

4054 *Offendoit*, offensait.

4059 *Entais* (*intentus*).

4064 On a déjà remarqué, v. 2378, que

Waifre était mort avant que Charlemagne montât sur le trône, et que ce prince n'eut affaire qu'à Hunald, qui, voyant son fils Waifre décédé, renonça à la vie monastique pour ressaisir le pouvoir. Le nom de *Gaiifers*, *Waifre*, a beaucoup de ressemblance avec celui de *Jauvre*, fils de Dovon, héros d'un poème écrit au plus tard au commencement du treizième siècle, lequel appartient au cycle de la Table Ronde, Raynouard, *Choix des poésies orig. des Trouv.*, II; 283-293. *Don Gayferos*, seigneur de Paris,

- 4065 Ki de créance n'estoit preus,
Ainc estoit parjures et faus,
Et faisoit Carlon moult d'asaus.
Recommença donques la gierre;
Si toli St. Pière grant tière,
4070 Et Sains Adriens ki fu Pape,
Ki moult cremoit lui et s'atrape,
Se plainst à Charlon, et manda
Qu'il le venist soucorre là.
Et li bons rois à s'ost mandée,
4075 Si s'en ala de randounée
Sour le duc Gaifiers, ki sa tière
Avoit gastée pour sa gierre.
Si li toli non mie pou,
Mais toute Gascogne et Poitou.
4080 Et Gaifiers en ala fuiant,
Une eure arière, l'autre avant.
En cel país I duc avoit,
Leus avoit non et moult savoit.
Carles li manda k'il présist
4085 Gaifiers, et se li tramesist,
U se ce non sour lui iroit,

Origine fabuleuse du
surnom de *Grand*,
donné à Charlemagne.

la grande, et cousin du comte d'Irlos, l'un des lieutenans de Charlemagne, figure dans les anciennes romances espagnoles.

4064-65 *Preus*, ce mot au premier vers a le sens que nous lui conservons encore, au second il peut se prendre dans le sens de *chiche* : n'était chiche de croyance, de religion.

4070 *Adriens*, Adrien 1^{er} implora le secours de Charlemagne, non pas contre Waifre, mais contre Didier, roi des Lombards. — On peut comparer le portrait de Charlemagne, tel qu'on vient de le lire, et le tableau de ses guerres, avec un long passage de la chronique métrique de Guill. Guiart, intitulé *la Branche aux royaux Lignages*, édition de M. Buchon, v. 7594-7679.

4071 *S'atrape*, *sa trape*, sa perfidie.

4075 *De randounée*, impétueusement. Les Wallons ont gardé *randon*.

4078 Répétition.

4081 Répétition.

4083 *Leus*, Lupo ou Lupus, duc de Gascogne, ne livra pas Waifre, mais Hunald.

4086 *Se ce non*, sinon (*si ce non* était, *si ce n'était pas*), au XIII^e siècle, ces trois mots étaient toujours ainsi construits dans la même acception :

Prenez conseil bon et loial et fin
Que il se puissent sauver et garantir.
Ou, *se ce non*, je vous rens le pais.

Garin, I, 5.

- Lui et sa tière destruiroit.
 Cil fu sages, s'el prist I di,
 A Charlon vint, si li rendi,
 4090 Et si devint ses om avoec.
 Et li rois soujorna aluec,
 Quar li païs ert de bos plains :
 Assés i ot et ciers et dains.
 Un jour fu venus de kacier,
 4095 Si li couvint à hierbegier
 En une moult biele abéie
 Ki priés del bos ert estableie.
 Une ourse en la foriest manoit
 Ki par coustume là venoit,
 4100 La gent mangoit auques sovent.
 Esvous l'ourse tot esranment,
 Et cascuns s'en ala fuiant
 En l'enclostre de maintenant.
 « Vesci l'ourse ! » crioit cascuns.
 4105 N'i demora ne blans ne bruns ;
 Li rois iert el mostier demainne
 Et avoec lui la sougrestainne.
 Landre avoit non, si li douna
 Une bare qu'ele trouva,
 4110 Et li dist : « Sire rois, tenés,
 De cele ourse vous deffendés. »
 Li rois prist la bare et III fois
 Fist sour lui signe de la crois.
 Esvous l'ourse entrée el moustier,
 4115 Et li rois ki il fu mestier

4094 *Kacier*, ce mot ainsi écrit répond très-bien au *caciare* de la basse latinité. Dans les capitulaires de Charles-le-Chauve, titre XLIII, ch. xxxiii, on lit : « *In Odra villa porcos non accipiat et non ibi CACIET nisi in transeundo*. V. aussi ch. xxxiii, et Ducange aux mots *caciare*, *chaciare*.
 4103 *L'enclostre*, l'enclos du monastère.

4107 *Sougrestainne*, la religieuse faisant l'office de sacristain. On connaît le fabliau *du Segretain, moine*, publié dans la collection de Barbazan et de Méon, I, 242—269.

4108 *Landre*, Landrade.

4115 *Ki*, il vaudrait mieux *cui*, à qui il fut métier, à qui besoin était de se défendre.

- Le fiert el cief, si le tua,
 Et si compaignon vinrent là,
 Del roi furent moult esmaïé,
 De çou k'il l'orent seul laisié,
 4120 Et pour l'ourse, puis en avant,
 L'apielèrent *Charlon-le-Grand*.
 Apriés si avint el demain
 Que li rois à une nounain
 El moustier, moult biele, parloit :
 4125 Et haute feme moult estoit ;
 Amaubierge ert cele nommée.
 Li rois l'avoit moult enamée,
 D'amour li requist et pria.
 Et la nonne escondit li a,
 4130 Ki bien estoit en Dieu créans,
 Et biele et sage et bien parlans,
 Et moult amoit laiens à iestre.
 Li rois le prist par la main diestre
 Et cele s'estort pour fuïr
 4135 Que il n'el péuist consuïr.
 Li rois le tint, cele tira,
 S'avint que li bras li brisa,
 Et la nonne, ki fu sans blâme,

Amalberge.

4118 *Esmaié*, troublés, en émoi :

Dame, ce dist la vieille, ne vous chaut d'esmaier.
Berte aus grans piés, XIX.

4121 Jacques Van Maerlant donne du nom de Charlemagne, une étymologie qui semble prouver que ce poète connaissait fort peu la langue française :

*Die Walen hatene Chaerlemeine,
 In weet wat sire mede menen,
 Men vint in vrayen boeken ghenen,
 Dat hi anders oec hiet
 Dat grote Carle alse men siet.*

Dans le *Lekenspiegel*, IV, XVII, 138, 139, on lit qu'une croyance populaire faisait naître

Charles dans un chariot (*car*) :

*Om dat syn vader wan
 Op enen waghen aen oen dienstwyf.*

Voy. le roman espagnol, *Nochés de Invierno*.

4128 C'était l'expression consacrée et elle était pleine de grâce et de pudeur.

4129 *Escondit*, éconduit.

4152 Et aimait beaucoup de rester dans son monastère ; *laiens*, céans.

4153 *Diestre*, dextre.

4154 *S'estort*, se détourne, fait effort.

4156 Ce vers rappelle la coupe de celui de La Fontaine :

L'arbre tient bon, le roseau plie.

- Vint devant l'autel nostre Dame,
 4140 Santé li quist, si fu garie.
 Tantost en une autre abaie,
 Avoec I sien frère Rodin,
 S'en fuï la nonne au cuer fin.
 Ensi par le bras dépecié
 4145 Gari Dieux Charlon de pécié,
 Et la nonnain qu'ot encouvie,
 Ki nostre dame avoit servie;
 Si le mist li rois en soufrance,
 Et revint séjourner en France.
 4150 Dont recommencièrent la gierre
 Li Lonbart, et arsent la tière
 St. Pière od le roi Desiier.
 Pape Adriens, sans détrier,
 Manda Charlon qu'il i venist
 4155 St. Pière aidier, et il si fist,
 Le conte Hastoul desconfi,
 Et le roi Deziier venqui,
 Et Adalgis, son fil, kacha
 Fors de la tière, et restora
 4160 A St. Pière sa tière toute,
 Et puis desconfi-il sans doute
 I duc ki Hénégaus ot non,
 Ki moult estoit de grant renon.

La guerre recommence
 en Lombardie.

4142 *Rodin*, Rodi(ga)n(gus).

4143 *Fin*, voy. v. 375. M. Paulin Paris croit que *fin*, dans le sens qu'il a ici, vient d'*affinis*. Étienne Pasquier a consacré un chapitre de ses *Recherches*, au mot *fin*. C'est le 64^e du livre VIII. « Entre tous les mots de la France, dit-il, celui-ci seul contient autant de significations que de lettres.... mais encore le trouverez-vous plus étrange quand vous entendrez que l'ordinaire de nos anciens estoit d'employer le mot de *fin* pour bon, en toutes les occurrences quise présentoient. »

4144 *Dépecié*, dépecé, mis en pièces, brisé.

4146 *Encouvie*, sollicitée. *Covit*, invitation.

4148 Le roi prit la chose en patience, se résigna.

4152 *Desiier*, *Deziier*, Didier, voy. v. 2172.

4156 *Hastoul*, *Hastous*, Astolphe, devancier de Didier.

4162 *Hénégaus*, plutôt *Hérégaus*. Il doit être question d'*Heregisus*, duc de Bénévent, contre lequel marcha effectivement Charlemagne. *Hereg(is)us*.

- Karles adont I fil avoit,
 4165 Pepins ot non, moult preus estoit :
 De Lombardie le fist roi,
 Quant il ot vencu cel desroi.
 Carles s'en revint en Borgogne.
 Rois Desiiers trest en Saisogne
 4170 As paiens et en Germanie.
 S'es amena à ost banie
 Sor Pepin, son fil, pour destruire.
 Moult se penèrent de lui nuire
 Et li rois, ki cuer ot gentil,
 4175 S'en r'ala pour aidier son fil,
 Et avoec lui grans gens alèrent.
 Tos les venqui et il jurèrent
 Qu'il devenroient crestiien.
 Carles revint, n'en fisent rien,
 4180 Ainc ont la guère renforcie
 Et li rois, à la devanchie,
 Lor revint, si les desconfi,
 Et il refisent pais ensi
 Que de leur tière grant partie
 4185 I ont mise par plégerie.

4171 *Ost banie*, expression déjà expliquée.
 Du Cange, au mot *Bannire*, cite d'autres vers de
 Ph. Mouskes qu'on a lus plus haut, v. 1860.

Si asist Roume à ost bannie
 Rois Alebrans de Lombardie.

Robert Vace fait très-bien comprendre cette expression en disant :

Li rois Loéis fit semondre et bannir son oust.

C'est ainsi du moins que Du Cange le cite, quoique ce vers ait une syllabe de trop, ce qu'il est facile d'éviter en mettant l'*oust* au lieu de *son oust*. M. Pluquet, dans son édition du *Roman du Rou*, supprime le verbe *bannir*, si significatif, et d'un

hexamètre fait un vers de dix syllabes, I, 185 :

Li rois Loéis fist sémondre son ost.

4185 *Plégerie, plèges, gage, caution, sûreté*. « Nous avons une coutume, dit Pasquier, *Recherches*, liv. VIII, ch. LXI, non-seulement aux banquets, mais aux communes tables, de boire les uns aux autres.... Le formulaire que l'on tient est que si un homme boit à moy, à l'instant mesme le remerciant je luy diray que je le *plegeray promptement*, c'est-à-dire que je m'envois boire à luy. Response certainement inepte, et qui ne se rapporte aucunement à l'assaut que l'on m'a livré, car le mot de *plège* signifie en soy celui qui intervient pour un autre. » *Voy.* Du Cange au mot *PLEGERIUS*.

- Li rois et ses gens en revinrent
 Et li Sesne rien ne li tinrent.
 Et li boins rois sor aus ala ,
 Combati soi , mout en tua ,
 4190 Et il crièrent la mierci ;
 Et puis une autre fois ausi ,
 Tant que li boins rois jura Dieu
 Que jamais n'es kerroit nul lieu.
 Il et sa gent sor aus alèrent ,
 4195 Et li Sesne plèges dounèrent ,
 X mil omes ki là manoiënt
 Sor I flueve que Blanc clamoient.
 Et li bons rois en Germanie
 Mena tous çaus et lor mesnie ,
 4200 Par convenance et por bien ,
 I devenroient crestien .
 Ensi donques li Sesne furent
 Lonctans en pais que ne s'émurent .
 Carles fu en France r'alés ;
 4205 Rois Desiiers fu revelés .
 Pape Adriens al roi Carlon
 Se plainst de Desiier par non ,
 Ki tenoient Pulle et Lonbardie ,
 Ki la guerre ot recommencie
 4210 Puis que Hastous laisa la guierre ,
 Ki St. Pière toli sa tière ,
 Et bours et castiaus et cités ,
 Ki sien ièrent d'antiquités ,
 Et s'ot les Roumains guerroiés ,
 4215 Dont li Pape estoit coreciés .

4193 *N'es kerroit nul lieu*, qu'il ne les pour-
 suivrait nulle part; qu'il les épargnerait : ser-
 ment sans doute conditionnel, attendu ce qui
 le suivit.

4194 *Il et sa gent*, cette tournure est re-

marquable pour signifier lui et sa gent.

4197 *Blanc*, l'Elbe.

4200 Pour que la mesure soit conservée, il
 ne faut point d'élision.

4210 *Puis que*, depuis que.



W. J.

Et, quant Karles en sot le voir,
 Si asanbla tout son pooir,
 Et, par avoir et par proière,
 Si r'ala, pour l'ounour St. Pière,
4220 Droit à Pavie, et si l'asist,
 Et le roi Desiier i prist,
 Od lui sa feme et I sien fil,
 Et l'autre kaça en exil.
 Adalgis ot non et moult sot,
4225 Puis vint-il à pais quant il pot.
 Et Carles, par sa grant poisance,
 St. Pière toute sa tenance
 Rendi quite et entirement
 Et, pour avoir pais longement,
4230 Tramist Carles, sans détrier,
 En France le roi Desiier;
 Si le fist monne à St. Denise.
 Rés et tondus fu par devise.
 Et moru mounes voirement :
4235 VII ans et plus fu el couvent.
 Quant li boins rois et ses escus
 Ot ces anemis Dieu veucus
 En France revint séjourner.
 Saingnier se fist et ventoser,
4240 Et si fu baigniés et lavés,
 Quar moult avoit esté grévés
 Par Hastoul et par Desiier,
 K'il ot fait en France envoier
 Et monnie en clostre l'avoit fet .

4222 *Sa feme, Ansa.*

4224 Adalgise se réfugia à Constantinople, où, élevé à la dignité de patrice, il changea son nom en celui de Théodote.

4225 Loin de faire la paix, il descendit en Italie en 788, fut pris et mis à mort par les Français.

4235 Didier fut d'abord relégué à Liège, ensuite à l'abbaye de Corbie. Dom Bouquet, V, 360 n. 376 D. 385 D.

4236 *Escus*, écuyers, chevaliers, compagnons d'armes.

4244 La mesure veut *monne* au lieu de *monnie*.

Mort d'Engelrame de
Flandre.
Odoacre, son fils.

Le pape Léon III, 795.

- 4245 Pour espanéir ses meffet.
Li quens de Flandres Engelrans
Si moru donkes à cel tans.
Ses fius Odacres de bonté
Si ot apriés lui la conté,
4250 Al roi Karlon homage en fist
Et de lui sa tière reprist.
Pape Adriens donques mouru
Et Léons apostoles fu.
Biaus clers estoit et bons légistes,
4255 Sa tière gardoit comme vistes,
Et li Sarrasin sour la tière
St. Pière reprisent la gierre.
Si fu mandés Karles, li rois,
Pour aus abatre et lor desrois.
4260 Pape Léons, par III mesages,
Le manda comme preus et sages.
En dementiers k'il le manda,
Ses afares mout agréva,
Quar li parent pape Adrien
4265 Ne li vorent amour ne bien.
Ensanble furent aüné,
Si sont à son ostel alé
Pour ahonter et agréver.

4245 *Espanéir*, punir.

4246 *Engelrans*, sur Enghelrame voir Vredius, I, *Prod.* 69, *Hist.*, 494, 495, 508, 509. Il est question des *Comitatus Engilramni*, dans un capitulaire de Charles-le-Chauve, de l'an 855. *Mirai Donat.*, I, 540. Ces comtés sont *Noviomisum*, *Vermendisum*, *Adertisum*, *Curtracisum* et *Flandra*. *Voy.* aussi Meyer, 10-11; cet historien fait mourir Enghelrame en 824.

4248 *Odacres*, Odoacre, Meyer, fol. 11. *De bonté* (*ut bonum erat*), comme il était juste, convenable.

4255 *Apostoles*, ce mot qui a déjà passé plu-

sieurs fois sous nos yeux, a fait naître celui d'*apostolité*, pour papauté, comme on le verra plus bas :

Pour çou que Grigoire cil pape
De son avoir ot acaté
Le don de l'*apostolité*, etc.

Ce passage est cité par Du Cange au mot *APOSTOLATUS*.

4262 *En dementiers*, pendant, sur ces entre-faites.

4266 *Aüné*, réunis.

4268 *Ahonter*, outrager, faire honte.

- Les II ious li fisent créver
 4270 Et la langue trancier li fisent;
 Dont vers Dieu et Karlon mesprisent.
 Pour cel anui, pour cel afaire
 Refisent li cardenal faire
 Laitres, et cargier tel mesage
 4275 Ki s'en vint en France al roi sage,
 Et li conta cele nouviele
 Ki ne li fu plaisans ne biele.
 Et Karles, ki fu soujournés,
 Se rest à Roume aceminés,
 4280 Et moult grant gent mena o lui
 Pour adrécier cel grant anui.
 Moult fu li rois d'esrer en griés.
 Quant il fu XII lieues priés
 De Roume, s'en furent moult lie
 4285 Li Roumain, et aparillie
 Ont contre lui grant aparel,
 Et par raisson et par conseil.
 Et cil se furent destorné
 Ki le pape orent bestorné.
 4290 Lendemain à moult grant honor
 Ont recéu comme signour
 Karlon, et par dévotion
 Alèrent à pourciession
 Tous li clergiés, jusq'à la porte,
 4295 Contre celui ki tout conforte,
 Et l'amenèrent al mostier,

4269 *Ious*, yeux.
 4271 C'était faire en même temps mépris de
 Dieu et de Charles.
 4277 Répétition.
 4279 *Se rest*, s'est.
 4284-85 *Lie*, *aparillie* ou *lié* et *aparillié*.
 4286 *Contre lui*, au-devant de lui.

4288-89 Ceux qui avaient maltraité le pape
 s'étaient enfuis. *Bestorné*, maltraité, mutilé; une
 pièce de vers de Rutebeuf est intitulée : *Renard
 le bestourné*. *Notices et extr. des MSS. de la Bibl.
 royale de Paris*, V, 328-329; *Reinhart Fuchs,
 von Jacob Grimm*, Berlin, 1834, 443-444.
 4295 *Pourciession*, procession.

Cantant et faisant lor mestier.
 Tout droit à mon signor St. Pière
 U li Pape iert en sa kaière,
 4300 Léons, ki les ious ot crevés,
 Dont il estoit moult agrévé,
 Et si ot la langue trencie
 Pour souffrir plus grande hascie.
 Ensi l'eurent cil conraé,
 4305 Et si ne l'ot pas enrée.
 Quant li rois vit pape Léon,
 Dire ne dist ne od ne non,
 Trop fu dolans, trop fu irés,
 Les kardenaus a apielés
 4310 Et tous li clergiés environ.
 Si rouva faire affliction
 Et orisons de grant manière,
 De cuer et de pensée entière,
 Primes à Dieu et à sa mère
 4315 Et puis à St. Pière, leur père,
 Qu'aus voiant en son tabernacle,
 Fesist une aperte miracle
 Del pape Léon esranment.
 Tot à genous el pavement
 4320 Fisent proière de bon cuer,
 Et Dieux n'el gieta mie puer.
 Entrues k'il èrent à genous
 Et li rois ki prioit sour tous,
 S'ot li papes langue et lumière

Miracle en faveur de
 Léon III.

4305 *Hascie*, tourment infligé par la haine.
Voy. Du Cange au mot *Atia*. *Atié* signifie proprement haine, d'où application à nuire. *Atiner*, *atainer* signifie nuire.

4304 *Conraé*, traité.

4305 *Enrée*, cherché. Et pourtant il ne l'avait pas cherché, mérité.

4307 De colère il ne dit ni oui ni non. *Od (oil)* ici signifie oui.

4311 *Rouva*, ordonna (*ro(ga)vit*).

4317 Afin qu'il fit un miracle...

4319 Tous à genoux sur le pavé.

4321 Et Dieu ne rejeta pas leur prière.

4322 *Entrues*, pendant.

4325 Plus biele assés que la première.
Lors si rendirent grase à Dieu
Tout cil ki furent en cel lieu,
Et gardèrent el ciel là sus,
Cantant *te Deum laudamus*.

4330 Ne demora gaires apriés
Que li rois fu forment engriés
De çaus tuer ki l'orent fet.
Quis furent et pris entreset,
Jugié furent par loi honnieste

4335 Que cascuns diut perdre la tieste.
Pape Léons, quant il le sot,
Au roi s'en vint com plus tos pot;
Tant li blandi, tant li pria
Que li bons rois s'umilia.

Générosité de Léon.

4340 Par la proière de Léon,
Lor fist de mort remision,
Mais il les tramist en exil :
Ensi délivret furent cil.
Apriés tout l'ivier demora

4345 Li rois à Roume et séjorna
Par le dit Léon l'apostole,
Ki l'en avoit mis à parole,
Et kardenaus, primas et princes
Contes et dus et barons rices.

4350 Li Romain donques à cel jour
N'avoient point d'emperéour.
Pape Léons et li clergiés,

Charlemagne empereur,
800.

4333 *Quis*, recherchés.

4334 *Honnieste*. Cette épithète est employée plaisamment par Brantôme, lorsqu'il raconte les aventures scandaleuses de celles qu'il appelle de belles et *honnêtes dames*. Ici honnête est pris par Ph. Mouskes, dans le sens de bienséant, équitable.

4346 Sur l'invitation du pape Léon qui en avait tiré promesse, auquel il avait engagé sa parole.

4349 On a déjà remarqué de semblables rimes. En général dans les écrivains de cette époque le mot *rice* est employé pour grand, puissant; c'est ainsi que les Espagnols disent *ricos ombres*.

- Ki bien s'en estoit consilliés,
 Et li prince de la contrée,
 4355 Communalment à vois outrée,
 Vorrent faire, sans nul séjor,
 Le roi Karlon emperéour.
 Le jour de la nativité
 Jhésu-Crist, à grant dignité,
 4360 Desus l'autel St. Pière, à Rome,
 De Léon, c'on tint à preudome,
 Fu sacrés Karles, li bons rois,
 Ounestement et sans desrois;
 Et s'ot les dras empériaus,
 4365 Com emperères drois et haus.
 Pape Léons, à trop grant fieste,
 Li mist couronne sor la tieste,
 Et, comme roi et empeur,
 Li fisent tot joie et oneur;
 4370 Quar Carles n'ert estous ne veules.
 Adont s'escria tos li peules :
 « Carlemaine, rois fais de Dieu
 Et emperère del St. Lieu,
 Et des Roumains mestres et dus,
 4375 Tu soies César Augustus,
 A toi soit loenge et ounors,
 Et li empires à tousjors,
 Paisivle emperère et pius,
 Et rois conquerère gentius! »
 4380 Et cest sournon ot il demainne

4355 *A vois outrée*, par acclamations unanimes et excessives.

4356 *Sans nul séjor*, sans retard.

4364 *Dras*, vêtements.

4370 *Estous ne veules*, manquant de sens et d'énergie; estous (*stultus*). Guill. Guiart, v. 7667:

Et fu puis de Romme emperière

Quant il s'ot par dévociion

Mis en siège pape Léon

C'on avoit déposé par ire :

Cil le couronna de l'empire ;

Romains qui le connurent juste,

L'apelèrent César-Auguste.

4378 *Paisivle*, paisible ; *pius*, pieux.

4379 *Conquerère*, conquérant.

- Pour le sien frère Carlemainne
 Ki moru lues apriés son père,
 Mais il n'ot pas éut l'empère.
 Donques fu li rois apielés
- 4385 Carlemainne par tous regnés,
 C'est à dire sire acroisans :
 Rois et emperères poisans,
 Tu aies l'ounour Cézari!
 Ainc puis cel jour ne li failli
- 4390 Que Charles ne fust à tos lés
 César Augustes apielés,
 Pour Cézaren ki gouvernoit
 Trestout le mont et retenoit.
 Par Charlon poés savoir tuit
- 4395 Que de boin arbre on a bon fruit,
 Et boine ierbe et boine racine
 Aporte boine médecine.
 Al jour que Karles fu sacrés
 De Léon, ki tant fu discrés,
- 4400 Si descendi del ciel concorde
 Et vertus et miséricorde
 Et pais et fois et loiautés;
 Amors, justice et vérités
 S'entrebaisièrent docement
- 4405 Pour estre à son couronnement.
 Pour Karlemainne, le buen roi,
 Si rafermèrent lor desroi
 Li tirant d'ample le païs,

Étymologie du nom de
 Charlemagne.

4381 Phil. Mouskes, continue de faire Carlo-
 man l'ainé de Charlemagne.

4385 *Regnés, regnes (regna)*, royaumes, con-
 trées.

4388 *L'ounour Cézari*, autant de gloire que
 César.

4390 *A tos lés*, de tous côtés.

Том. Ier.

4406-7 A cause delui, les tyrans, les oppres-
 seurs dont il était haï, mirent un terme à leurs
 excès. *D'ample le païs*, cette expression manque
 pour nous de clarté, nous entendrions mieux la
 phrase s'il y avait : *lor desroi... d'emblen le païs*;
emblen, rançonner, voler, quoique ce mot se
 dise mieux de la chose même qu'on dérobe.

23

- De ki li rois ert moult hâis.
 4410 En son empire, de raisnie,
 Ot XXI arcevesquie
 Dont ces III cités naturaus
 Sur toutes sont et principaus,
 Ravenne, Melans et puis Roume
 4415 Que l'estore souverainne nomme.
 VIII jors à Roume séjourna
 Karles, et puis en retorna
 Par ses bours et par ses cités,
 Par viles et par fermetés,
 4420 Si comme rois poisans et sages,
 Et par tout li fisent homages
 Cil ki tière vorrent tenir
 A-en-avant et maintenir.
 Puis avint cose l' poi apriés
 4425 Que Sarrasin furent en griés
 De crestienté à destruire,
 Et en tous lieux gréver et nuire;
 Car il èrent fort et rike.
 En Espagne vinrent d'Aufrike
 4430 Agoulans et ses fius Jaumons,
 Et puplèrent et vaus et mons.
 Agoulans avoit oï dire,
 Que Karlemainne iert partout sire,
 Comme li mioudres rois del mont;

Expédition d'Espagne.

Aygotland et Jaumont,
 son fils.

4410 L'auteur a déjà parlé plus amplement de cette matière, voy. v. 3587. *De raisnie (ex ratione)*.

4412 *Naturaus*, semble signifier du même pays, comme dans ces vers du roman de la guerre de Troyes :

Ses homes liges, naturaus,
 Herdis, pros et buons vassaux.

4415 Le vers demanderait :

Qu'estore souverainne nomme.

4425 *A-en-avant*, à l'avenir.

4424 Ph. Mouskes va mettre à contribution le faux Turpin et les romanciers. Voir les *Chron. de St. Denis* sur les gestes de Charlemagne, liv. IV, ch. 5, P. A Thymo, part. II, tit. I, c. 8 et *Die alder excellenste Cronyke van Brabant*; Antw. 1512, in-fol., fol. xix et suivant.

4428 Pour rétablir la mesure on peut lire :

Car il èrent et fort et rike.

4430 *Agoulans*, Aygotland, héros d'un poème publié en partie par M. E. Bekker.

- 4435 Si commanda son fil Jaumont
 Qu'il présist gent tot à son çois
 Et trepasast et plains et bois
 Et combatist au roi Charlou,
 L'outrageus rois et le félon ;
 4440 Quar il n'i dégnit pas aler.
 En Jaumont ot preu baceler :
 Si fist son commandement tost
 Et s'est méus à toute s'ost.
 Vers Aspremont s'en est venus,
 4445 Gens le suirent et plus et plus
 Et commencèrent si fort gierre
 Qu'il préèrent toute la tière.
 Carlemaine oi la nouvele,
 Si li fu moult al cuer noviele,
 4450 Car trop li pesa durement,
 Et si l'en prist ségurement ;
 Manda ses os et cevauça
 Tant qu'en Aspremont aproça
 U jà s'estoit logiés Jaumonts,
 4455 Et par valées et par mons,
 Que vous iroie-jou contant,
 Entre coissi se furent tant
 Que devisèrent les batailles
 Des cevaliers et des piétailles.
 4460 Carles à aus se combati,
 Assés en prist et abati,
 Poi failli qu'il ne fu vencus ;
 S'en fu Charles trop irascus.

Apremont.

4436 *A son çois*, à son choix.
 4437 Et qu'il traversât plaines et bois.
 4447 *Préèrent*, M. de Roquefort dit que *préer*,
 signifie faucheur. *Préèrent* veut-il dire que les
 Sarasins balayèrent tout le pays?
 4451 *Ségurement*, sûrement (*securiter*).

4456 Qu'il est inutile de détailler.
 4457 *Entre coissi*, cherchés.
 4458 *Devisèrent*, disposèrent; *batailles*, corps
 de troupes,
 4459 *Cevaliers*, cavalerie ; *piétailles*, infan-
 terie.

Gérard-le-Vieux.

Esvous à tant le viel Girart :
 4465 Adiestre fiert en l'estandart ,
 Il et ses gens l'ont abatu
 Et moult s'i sont bien combatu.
 Entre II vaus, vers Aspremont,
 Ont ocises les gens Jaumont.

Naymes de Bavière.
Oger le Danois.

4470 Jaumons s'en est tornés fuiant,
 Carles s'en vait apriés sivant,
 Et li vious Namles et Ogiers,
 Ki moult estoit preus et légiers.
 Mais Jaumons abati Namlon

4475 Tout estourdi sour le sablon,
 S'abati le Danois Ogier
 Et ocist son ceval légier;
 Tout deffendant s'en est alés,
 Et Karles le siut par dalés.

Roland.

4480 Al eskiermir furent venu,
 S'en fu Carlon mal avenu.
 Rollandins ot sivi le roi
 Sour I ronci, à grant desroi.
 Le ceval Namlon ot trouvé,
 4485 Si monta sus com esprouvé,
 Vint à l'estour, Carlon trova,
 Et tant li enfés s'i prova

4465 *Adiestre*, adroitement.4472 *Vious*, vieux; *Namles*, Naymes, duc de Bavière, l'une des formes du nom de *Nibelung*.

Ogiers, Oger le Danois, héros de plusieurs traditions populaires en Belgique, à la mémoire duquel Adenez a consacré un poème intitulé *les Enfances d'Ogier le Danois*, Rembert de Paris, un poème sur sa vie entière, et sur lequel deux poèmes flamands ont été composés; Oger chanté aussi en allemand, comme on le dira dans la dissertation sur Roland.

4475 *Légiers*, alerte.4479 *Par dalés*, de près.

4480 *Eskiermir*, même racine qu'*escarmoucher*; ce mot a le sens d'*escremir*, combattre, pour combat. *Scara*, *scara*, *scherra*, dans la basse latinité, signifiaient une armée. Guill. Guiart et d'autres poètes se servent du mot *esquière*, d'où est venu *escadron* :

Et li rois ne veut c'on les sivo,
 Mès sans son séu se distrive
 Du chief de l'une des *esquières*.

4483 Sur un roncin, à grande peine.

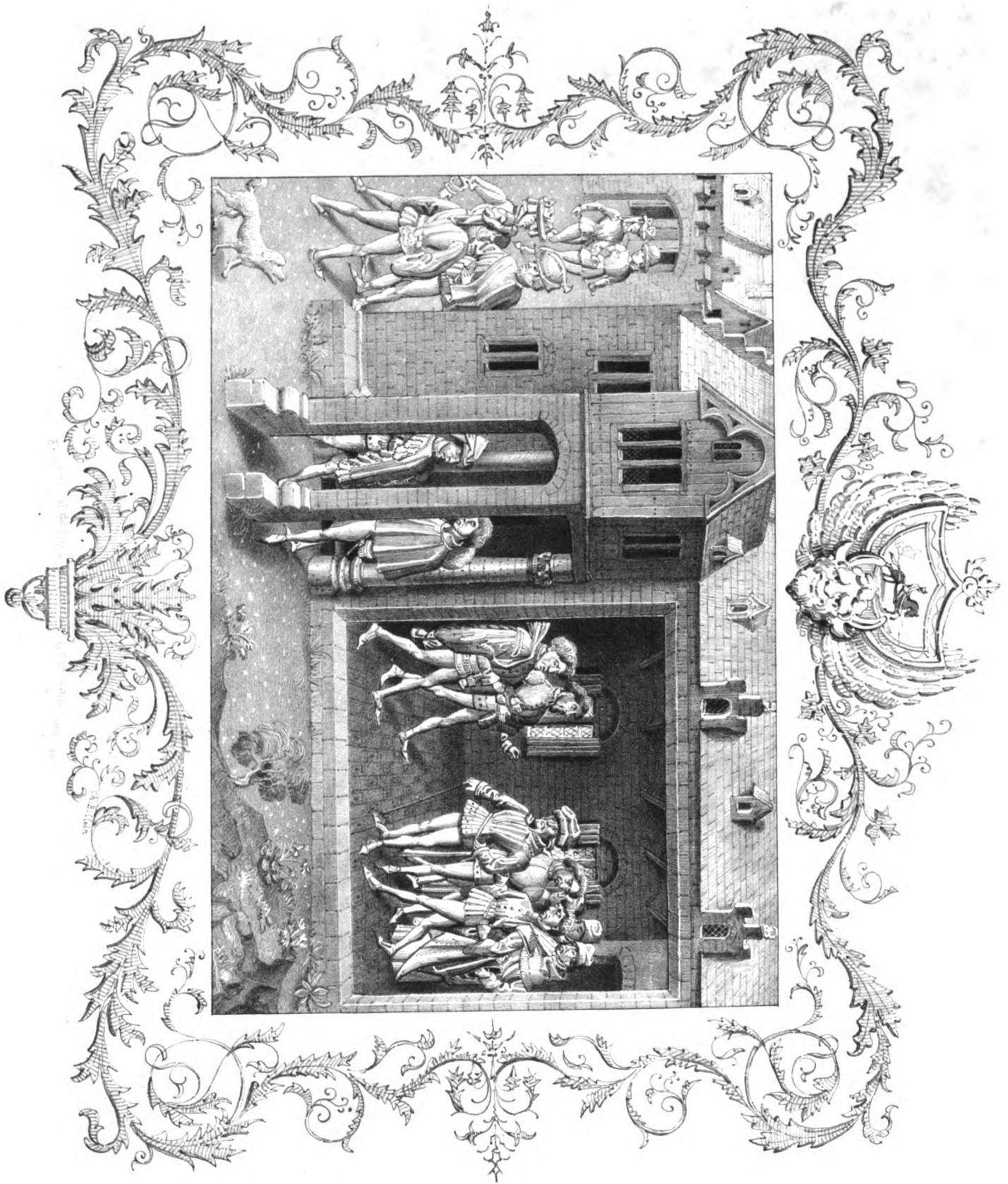
4486 *Estour*, combat.4487 *Li enfés*, et le jeune homme s'y montra si redoutable....

1870
The first part of the book is devoted to a general history of the subject, and to a description of the various methods which have been employed for its investigation. The second part is devoted to a detailed description of the various methods which have been employed for its investigation.

The third part is devoted to a detailed description of the various methods which have been employed for its investigation. The fourth part is devoted to a detailed description of the various methods which have been employed for its investigation.

The fifth part is devoted to a detailed description of the various methods which have been employed for its investigation. The sixth part is devoted to a detailed description of the various methods which have been employed for its investigation.

The seventh part is devoted to a detailed description of the various methods which have been employed for its investigation. The eighth part is devoted to a detailed description of the various methods which have been employed for its investigation.



- Que d'un tronçon ocist Jaumont.
 Voiant son oncle, lés i mont,
 4490 Dont fist Rollandin cevalier
 Carles, od maint fil de princier.
 Et là conquist-il Durendal
 Et Viellantin, son buen ceval,
 Et si conquist son olifant,
 4495 Qu'encor voient viel et enfant.
 Granment i soujorna li rois
 Et raparilla ses conrois.
 A Ais viunt et d'Ais à Paris,
 Si ot mout et giue et ris,
 4500 Et maint haut prince i ot venu.
 Adont si estoit avenu
 Qu'il ot mandé le duc Girart
 A Viane, le preu gagnart,
 Ki ne l'avoit mie siervi,
 4505 Qu'il li venist droit faire enqui;
 Et li dus Girart, ki fu fel,
 Ot respondu, par fol conseil,
 Qu'il n'el siervi ne sierviroit,
 Mais le sien francement tenroit.

Mort de Jaumont, fils
d'Aygoland.

L'épée Durendal et le
cheval Vaillantia.

Cornet de Roland.

Gérard de Vienne.

4488 *Tronçon*, un morceau de lance?

4489 *Lés i monte*, il monte près de lui.

4492 *Durendal*, voy. la dissertation sur Roland.

4495 *Viellantin*, Vaillantia.

4494 *Olifant*, corne d'ivoire. Voy. la dissertation citée:

Ni ot busine ne oliphant sonnè.

Garin, I, 20.

M. Paris dit que Dom Carpentier et Roquefort ont mal défini ce mot, et ajoute qu'olifant était un instrument de musique guerrière fait en forme de trompe d'éléphant. Il est certain qu'on décrit celui de Roland comme un cor d'ivoire, et les

Chroniques de S^t-Denis, (Dom Bouquet, V, 302, E), s'expriment ainsi: «*Lors sonna son cor d'olifant...*» Ce qui est la traduction du *tuba eburnea* du faux Turpin.

4502 *Girart*, Gérard de Vienne, fils de Garin de Montglave, et frère de Hainaud de Beaulande, de Miles de Puille et de Reniers. Il est le personnage principal d'un roman du XIII^e siècle, composé à Bar-sur-Aube, par Bertrams le Clerc et publié en partie par M. E. Bekker.

4505 *Gagnart*, expression prise en mauvaise part, laquelle semble avoir le sens de *gagnon*, *gaignon*, méchant homme, de *canis*.

4509 *Francement*, sans reconnaître de suzerain.

- 4510 Quant li messages repaira
 Li rois forment s'en aïra,
 Manda ses gens, manda ses os,
 Si se traist à Viane tos,
 Et l'aséga par moult grant ire,
 4515 Et ot od lui moult fort empire.
 Li dus Girart pas n'i estoit,
 Mais Oliviers bien le gardoit.
 Et s'iert dedans Aude la biele
 Ki moult ert france damoisiele.
 4520 Quant li dus Girart oï dire
 Qu'à Viane iert Karles, ses sire,
 Tant fist par amour et par art
 Que, parmi les loges Bernart,
 Le conte d'Auvergne, entra ens
 4525 Ségurement, il et ses gens,
 C'onques om n'es parciut en ost;
 Par son conseil pasèrent tost.
 Puis en fu Bernart acusés,
 Et souvent à court refusés,
 4530 Quar il ot estet ses compaing,
 Souvent à perde et à gaaing;
 Par hardement et par forfait
 I ot assés et dit et fait,
 Tant k'il avint que el gravier
 4535 Jousta Rollans à Olivier,
 Et moult fu dure la bataille
 Des II contes, sans nule faille,
 Tant que par aus s'entracordèrent,
 Voiant tous çaus ki en l'ost èrent.

Olivier.

Aude-la-Belle, sa sour.

Bernard d'Auvergne.

Combat de Roland et
d'Olivier.

4515 Et eut avec lui une force imposante.

4525 Qu'à travers le camp de Bernard....

4529 A court refusés, exclu de la cour.

4531 Partageant sa bonne et mauvaise fortune.

4534 Gravier, se rapporte à Roland, le comte.

Graven, basse latinité, *grafio*, *graffio*, *graphio*, *gravio*.4535 Olivier, disent, comme le roman de Gérard, les *Chron. de S^t-Denis*, Dom Bouquet, V, 289, D, *Cuens de Genes*, *fiulz le conte Renier*.

- 4540 Et Girart ot sa pais au roi,
 Sans vilonnie et sans desroi.
 Donques fu biele Aude, la cointe,
 Al duc Rollant d'amour acointe,
 Et fu jurés li mariages.
- 4545 Moult en fu liés tous li barnages.
 Par cel Oliviers et Rollans
 Furent puis compaignons lonctans.
 A cel tans fu, par vérités,
 St. Tumas en fiertre levés
- 4550 Et maint cors saint, par le pais,
 Dont Dieux n'ot pas esté haïs.
 Li Sesne adont se revelèrent,
 Carles et ses gens i alèrent
 Et ferma castiaus sour le Rin
- 4555 Encontre le roi Guitekin,
 De la tière grantment conquist
 Et moult grant avoir i aquist.
 Jà i avoit II mois esté,
 A poi de gent, par I esté.
- 4560 Congié orent prist si baron,
 Et Karles iert là environ,
 Pour çou que li pais ert sains,
 De bos et de rivières plains.
 Si ot séjourné à grant aïsee

Roland épouse Aude.

Saint Thomas.

Révolte des Saxons.

4542 *Cointe*, gentille, voy. v. 1257. Mathieu Paris sur l'an 1252 : « *Mille enim milites et amplius vestiti serico, ut vulgariter loquamur, cointises, in nuptiis ex parte regis apparuerunt.* » Ici *cointises* signifie des vêtements d'une élégance et d'une recherche particulières. Guill. Guiart dit aussi :

Là ot tante, enseigne orfresée
 Du lonc des renc en l'air assises,
 Tant hyaume brun, tant *cointises*,
 De soie parfaite et tissus.

Voy. le gloss. de Du Cange à ce mot.

4543 *Acoints*, unie.

4545 *Barnages*, ailleurs *barnés*, v. 389, le baronnage, les barons, les grands vassaux. Du Cange, au mot *BARONATUS*, cite de Philippe Mouskes l'endroit auquel nous venons de renvoyer. Dans le roman de *Rou* :

Mout fu grant le *barnage* que Rou, ont amené...

dans celui de Garin :

Li jors approche et li *barnage* vint.

4555 *Guitekin*, Witikind, comme plus haut.

- 4565 En la contrée de Wormaise.
 Li quens Rollant à grant compagne
 S'en estoit r'alés vers Espagne,
 Et quant li Seenes oïrent dire
 Que Karlemaine en leur empire
- 4570 A poi de gent iert à séjour,
 Si mandèrent et nuit et jour
 Lor gent, et de priés et de loing,
 Que venissent à cel besoing.
 Lues III fort roi Sarrasin
- 4575 L'asiégèrent par I matin,
 En I castiel ki fors estoit,
 Quar li rois poi de gent avoit.
 Si comme cil ki soujourné
 I ot lonctans, et ratorné
- 4580 Maint castiel et mainte cité,
 Et mainte église à dignité,
 Très çou k'il ot vencu Jaumont
 Et sa gent tote en Aspremont,
 Qu'Agolans fist avant conduire
- 4585 Pour crestienté à destruire.
 Li quens Rollans estoit remés
 A Garanople u il ot més,
 VII mois et plus i ot jà sis
 Et ot destruit tout le país,
- 4590 Ne la cité ne pooit prendre,
 Qu'il entendoient à deffendre,
 Quar dedans ot moult Sarazins,
 Princes et contes palazins.
 Et Carles fu estroitement
- 4595 Assis des rois et de leur gent.

Querelle de Charlema-
 gue et de Roland et
 leur réconciliation.

4565 *Wormaise*, Worms.

4579 *Ratorné*, réparé, rendu à dignité.

4582 *Très çou k'il*, depuis qu'il.

4586 *Remés*, resté, v. 2870.

4587 *Garanople*, Grenoble; *més*, séjourné.

4588 *Sis*, demeuré.

4593 *Palazins*, du palais.

4595 *Assis*, assiégé.

- Si tramist fors I sien garcon
 Cargiet de laitres à la ron :
 Si manda Rollant, son neveu,
 Ki tost le soucourust pour Dieu.
- 4600 Et Rollans s'est del roi partis,
 Par mautelement tous aatis,
 Car il l'ot de son gant féru,
 Et pour itant partis en fu.
 A Garanople vint li gars,
- 4605 Cargiés de laitres par esgars.
 Rollans les donna en sa main
 Par I diémence trop main.
 Li capelains esrant les liut,
 Oiant tos ciaux qu'iestre là liut.
- 4610 Li quens Rollans fu si plains d'ire,
 N'en sot que faire ne que dire,
 Ne le siège n'osa gierpir,
 Ne son oncle n'oza faillir ;
 Encor se fust-il coureciés,
- 4615 Tous ses cuers fu al roi dréciés.
 Rollans, ki bons crestiens fu,
 Fist sa proière au roi Jhésu
 Si durement, en boine foi,
 Et apriés cascuns en droit soi,

4597 *A la ron*, à la ronde.

4601 *Mautelement*, *mautalent*, dépit ; *aatis*, aigri.

4605 *Pour itant*, pour cela.

4608 *Par esgars*, en vertu du motif allégué plus haut.

4608 S'il y avait *Rollant*, comme nous le préférons, il faudrait entendre naturellement à *Roland les donna en sa main*, mais l'*s* indiquant le sujet, ce vers doit signifier Roland les prit en sa main, ce qui est un peu forcé.

4607 *Trop main*, de grand matin.

4608 *Capelains*, sous ce nom on désignait sou-

vent, dans le moyen âge, les scribes et secrétaires. Du Cange au mot *CAPELLANUS*. Dans le *roman de Garin* on lit :

Un chappelain appelle, si li dist :
 Fés une lestre orendroit, biaux amis,
 Si les envoie Fromondin le posteis, etc.

4609 *Qu'iestre là liut*, auxquels il fut permis (*licuit*) d'être là.

4612 *Gierpir*, abandonner.

4614—15 Malgré son courroux, tout son cœur revint à Charlemagne.

4619 Et chacun après lui.

- 4620 Que Dieux sa proière entendi.
Si fendirent li mur parmi,
Et païen furent décopé,
Et li auquant crestiéné,
Et fu la vile refermée
- 4625 Et de crestienté puplée.
Lors s'en ala Rollans moult tost,
A quan qu'il pot mener en ost ;
Si dességa, à moult grant painne,
Son oncle le roi Carlemainne ;
- 4630 Et s'orent el país poisance,
Puis revinrent arière en France :
Et ceste miracle fist Dieux
Pour Rollant, ki tant par fu preu.
Apriés Karles et sa compagne
- 4635 Prisent grant partie d'Espagne
Et si ocist Turs et païens
Et mist lor tière à crestiens,
Conquist Escos et les Frisons,
Et les Mansiaus et les Bretons ,
- 4640 Et Nierbounois et Berruiers ,
Les Esclavons et les Baiwiers
Et Engletière et Danemarcs ,
Ki moult estoit lontaine marce :
Si en ot le Danois Ogier
- 4645 Pour Gaufrois son père ostagier ,

Roland délivre Charle-
magne.

Expéditions diverses.

Oger le Danois.

- 4623 Et quelques-uns baptisés.
4628 *Dességa*, désassiégea, s'il est permis de parler ainsi.
4630 Et ils remirent le pays en leur puissance.
4635 *Par fu preu*, superlatif.
4637 Et soumit leurs terres aux chrétiens.
4638 *Escos*, voy. v. 569.

A son tans vinrent li Walois
Et li Escot et li Danois.

Gallois, *Écossais* et Danois. Le *faux Turpin*, traduit dans les *Chroniques de St-Denis*, donne les Écossais pour auxiliaires à Charlemagne, dans sa guerre d'Espagne : *Estous li Escos*.

4640 *Nierbounois*, ceux de Narbonne.

4643 *Marce* (*marcha*, *marca*, *marchia*, *terminus*, *limes seu finis cujusque regionis*. Du Gange), non-seulement la frontière mais le pays lui-même, *ibid.*, voy. v. 5021 et 5288.

4645 *Gaufrois*, Godefroid ; *ostagier*, otage.

- Et diut rendre et tréu et ban
 De III deniers eascun an.
 Mais Gaufrois i laisa Ogier
 Del tout en tout four ostagier.
 4650 Et il siervi si bien le roi
 Qu'il n'i eut perde ne desroi.
 Ses om ert et il ses amis,
 Si l'ot od les XII pers mis,
 Et li conquist maint fort estour,
 4655 Mainte cité et mainte tour.
 Puis conquist Karles à tençon
 Le duc Jehan qui tint Lanson;
 Et de l'une mer jusqu'à l'autre,
 Conquist Karles, lance sor fautre,
 4660 Si k'il n'i ot nule grévance,
 Puis revint séjourner en France,
 Et fist ses malades garir,
 Com cil ki tout savoit mérir.
 Puis fu Roume par force prise,
 4665 Et la gent destruite et ocise,
 Et li apostoles ocis,
 Castiaus-Miréors ars et pris
 Et toute la cité bruie.
 Li dus Garins et sa mesnie

Jean de Lanson.

Le duc Garin, le Lorrain.

4646 *Tréu*, voy. v. 135. *Ban*, amende pécuniaire.

4649 *Four ostagier*, otage demeurant hors du pays.

4652 Il était son homme, son vassal, son serviteur, et lui Charlemagne était son ami.

4654 *Estour*, voy. v. 4486.

4656 *A tençon* (*contendendo*).

4659 *Lance sor fautre*; fautre était la garniture d'une selle pour tenir la lance; lance sur fautre, signifie aisément, sans avoir la lance en arrêt; à peu près comme nous disons *rouler sur le velours*, voy. v. 4875.

4665 Comme prince sachant pourvoir à tout.

4667 *Castiaus-Miréors*, Château-Miroir, nous ne connaissons pas ce lieu qui, sans doute, ne se trouve que sur les cartes où est marquée la citadelle d'Aspremont, si fameuse dans le roman d'*Agolant*, voy. v. 4444. Il en est de même du Castiel-Croissant, qui appartient également à la géographie romanesque. Serait-ce, par hasard, *Santa-Croce*, en Toscane, etc. ?

4669 *Le faux Turpin* met Garin, duc de Lorraine, parmi les capitaines de Charlemagne, tandis que le Garin du roman qui porte ce nom, est contemporain de Charles-Martel.

- 4670 Entrèrent en Castiel-Croissant,
 Quar Sarrasin, Turc et Persant
 Amenèrent trop grant compagne
 Et devers Surie et d'Espagne;
 Si furent crestien dolant,
 4675 Et mandèrent tot maintenant
 Soucors al bon roi Carlemainne
 Ki sa fieste en France demainne.
 Et li rois en cele besogne
 Lor tramist Guion de Bourgogne,
 4680 Ki noviaus chevaliers estoit
 Et des juvenes enfans avoit.
 Devant çou la couronne ot prise;
 Et soucorurent sans faintise
 Lor bon roi en la tière estrange,
 4685 U il n'orent ne lin ne lange.
 En France estoient revenu,
 Et soujourné et bien péu;
 Mais à cel soucors le tramist
 Li rois, ki moult s'en entremist.
 4690 Et si tramist de Normendie
 Ricart à la cière hardie.

Guion de Bourgogne.

Richard de Normandie.

4670 *Castiel-Croissant*, voy. v. 4667.

4677 Qui demenait fête, qui célébrait fêtes
 en France.

4679 *Guion de Bourgogne* :

Lo coms Guis de Bergonha la correc abrasar,
*Roman provençal de Fier-à-
 Bras*, v. 3373.

D'en Guio de Bergonha es Karle departis.
Ib., v. 5051.

4681 *Jovenes*, voy. v. 489, 575, 1718, 2751, etc.,
 prononcez *juènes* en deux syllabes, c'est ainsi
 que dans le roman d'*Agolant*, on lit :

Parfols, dist Karle, il fet bien à lessier,
 Rollans est trop *juènes* à cest mestier.

Mouskes continue à négliger l'histoire pour les
 traditions romanesques.

4682 Dans *Fier-à-Bras*, v. 4986, on lit :

Senhors, dis l'arsivesque, per Dieu ar escoutatz.
 Ve us aychi la corona don Dieu fou coronatz, etc.

4685 *Lin*, vêtement de lin; *lange*, vêtements
 de laine.

4687 *Péu*, repus.

4691 *Ricart*.

E cavalguet amb el Richart de Normandia.
*Roman provençal de Fier-à-
 Bras*, v. 75.

Richart de Normandia a lo rey apelat.
Ib., 652.

Richart de Normandia vic venir fort punhen.
Ib., 3914.

- Si reprisent li Miréour :
 Et dus Garins vint à l'estour ,
 Ki tint Pavie en quité ,
 4695 S'ot bien Castil-Croisant gardé.
 Et Karles ot sa gent mandée :
 Si vinrent de mainte contrée ,
 Quar il lor faisoit tant de biens
 Qu'à ses amis ne faloit riens.
 4700 Si trest vers Rome li bons rois ,
 Et fist as païens moult d'anois.
 Dont se combati Oliviers ,
 A Fierabras ki tant fu fiers ;
 D'armes l'outra , si reconquist
 4705 Les II barius qu'à Rome prist ,
 Si les gieta enmi le Toivre
 Pour çou que plus n'en péust boire.
 Quar c'est baumes ki fu remés
 Dont Jhésu-Cris fu embausmés.
 4710 Puis furent mort tot li païen
 Et mis en Roume crestien :
 Si ot autre apostole fait ,
 Et Karles s'en revint à hait.
 Si gratia Dieu et St. Pière
 4715 Que recouvrée ot sa kaière.
 Soujourner vint droit à Paris

Fier-à-Bras.

Baume miraculeux.

4692 *Miréour*, voy. v. 4667.
 4694 *En quité* (*in quiete*), en repos, en tranquillité.
 4701 *Moult d'anois*, beaucoup de mal.
 4703 *Fierabras*, M. Emmanuel Bekker cité plus haut, et comme on l'a dit dans l'Introduction, a donné une bonne édition du roman provençal de *Fier-à-Bras*, avec des extraits d'autres romans en langue d'oïl : ceux des *Quatre fils Aymon*, de *Gérard de Viane*, d'*Agolant*, d'*Aubri li Borgonnon*, etc.
 4704 *D'armes l'outra*, en triompha.

4705 *Barius*, barils.
 4706 *Toivre*, le Tibre.
 4707 *Boire*, ailleurs la rime a amené *boière*. Il est question des deux barils de baume miraculeux dans le roman de *Fier-à-Bras*. Voy. v. 188 de ce poème, etc.
 4708 *Remés, remés*, reconquis, repris, revenu.
 4715 *A hait*, selon son souhait, avec joie.
 4715 *Kaière*, le siège de l'empire. Charlemagne dit lui-même, dans Gérard de Vienne, extrait de M. Bekker, v. 4027 :
 Mon fort de Rome ke l'on clame ma chambre.

Et fu souvent à St. Denis.

- Un jour se prist à pourpenser
 Que moult se vorroit reposer
 4720 Et que mais ne se combatroit,
 Quar assés travelliés estoit.
 De Galisse et de Compostiele
 N'estoit encore nule noviele;
 N'encor n'avoit Karles esté
 4725 En Espagne, ne conquesté.
 Or oiés le commencement
 Comment St. Jakes voirement
 A Carlemainne s'aparü,
 Et comment toute Espagne fu
 4730 Conquise et mort li XII per,
 Ki del monde estoient non per.
 Une nuit gisoit en son lit
 Li Rois, si dormoit par délit.
 Si li vint en avision
 4735 Uns cemins d'estoïles par non,
 Ki venoit dès la mer de Frise
 Parmi Gascougne, par devise,
 Et par Navarre, à grant compagne,
 Et parmi la tière d'Espagne
 4740 U li cors St. Jakes gisoit,
 Et très dont géüt i avoit
 C'on li ot la tieste copée,
 Droit en Surie, d'une espée,
 Par Hérode commandement;
 4745 Et de là tout entirement

Saint Jacques apparait à
 Charlemagne.

4720 *Mais*, plus, jamais (*ma(g)is*).

4730-31 Les douze *pairs*, qui n'avaient pas
 leurs pareils au monde.

4731 *Voy. Chron. de St.-Denis*, sur les Gestes
 de Charlemagne, d'après le *faux Turpin*, liv.
 IV, ch. I. *Voy. de plus, Gaillard, Histoire de*

Charlemagne, 1782, tom. III, pp. 578 et suiv.,
 et la *Chron. de Turpin*, éd. de Sylvestre, 1838.

4738 C'est de là que le peuple appelle encore,
 dans certains endroits, la voie lactée le che-
 min de St.-Jacques.

4741 Et y avait reposé depuis que...

- Fu-il aportés, par devise,
 Droit à Compostiele, en Galise;
 Là l'orent si desciple mis;
 Si n'el savoit nus el país;
 4750 Mort estoient li crestien :
 Si manoiert turo et païen.
 Moult fu peudom rois Carlemainne;
 Messire St. Jake en demainne
 Une autre nuit, com il dormoit,
 4755 S'aparü et à lui dissoit :
 « Biaus fius que fés? biaus fius que fais?
 Parole à moi en bonne pais. »
 Il s'esvella, si respondi;
 « Ki estu, sire? Car me di. »
 4760 St. Jakes li a respondu :
 « Jou sui couzin le roi Jhésu,
 Jakes, li fius Zébédé.
 Et sacés que sui, par verté,
 Frères Jehan le vangelistre.
 4765 Si ai de çou le cuer moult triste
 Que li miens cors gist en Espagne
 Et est entre la gent grifagne :
 Et si ne set-on en quel place.
 Si m'esmervel, et Dieux si face,
 4770 Que tu, ki tante tière as prise,
 Et tante gent morte et conquise,
 Et que Dieux a esliut pour soi
 A iestre le plus poisant roi,

4756 *Fés et fais*, même mot écrit de deux manières différentes.

4757 *Parole*, parle, réponds sans crainte.

4759 *Car*, peut-être pour *ça*.

4767 *Grifagne*, méchante, cruelle. Du Cange et ailleurs :
 tire ce mot de *grifalco*, oiseau de proie, grifau.
 Le roman de la guerre de Troye :

Phellmenis et sa compagne

Qui mult parent fière et *grifaigne*,
 Vint (venist) à Troye pour deffendre.
 Que Greks ne la peusse prendre.

D'Agreste une isle est mer lontaine
 Dont la gent sont fière et *grifaigne*.

- Pour crestienté essaucier
 4775 En tière, et pour lui adrécier,
 Que tu n'as en cele contrée
 Ma soupouture délivrée.
 « Or sacés que Jhésus te mande,
 Par moi méisme et te commande,
 4780 Et jou le voel et s'el te di
 Que tu voisés sans contredi
 Ma soupouture délivrer,
 Et des mains sarrasine oster.
 Là te viout faire Jhésu Cris
 4785 Aler, pour avoir paradis.
 Li signes que tu as véu
 Et li ceminis ki t'a paru
 Senefie que là iras
 Et tout le país conquerras,
 4790 Et apriés toi jusqu'en la fin
 I revenront maint pelerin,
 Pour leur péciés espanéir,
 Et jou lor saurai bien mérir.
 Va là tantost com tu poras,
 4795 Quar de moi consilliés seras,
 U que tu soies g'i serai
 Et ta painne te mérirai. »
 Ensi III fois s'aparú bien
 St. Jakes al bon crestiien
 4800 Carlemainne; et il asanbla
 Toutes ses os et s'en ala
 Droit en Espagne et si asist
 Panpelune, et rien n'i forsist,
 Quar bien iert garnie de murs
 4805 Et de viandes et de Turs.

Siège de Pampelune.

4781 *Voises*, ailes.

4792 *Espanéir*, expier.

4795 *Mérir*, accorder récompense.

4803 *Rien n'i forsist*, il ne put la forcer, l'enlever, voy. v. 3356.

4805 *Viandes*, vivres.

- Lors fist Carlemainne prière
 A Jhésu Crist en tel manière :
 « Sire, pour ki foi avancier
 Et pour crestiens exaucier,
 4810 Jou sui venus en ceste tierre,
 Pour Sarrasins vaintre et conquerre,
 Dounés-moi ceste cité prendre
 Que vous en puise gracie rendre.
 Et vous, St. Jakes, se voirs fu
 4815 Que vostre saintés m'aparue
 Et q'aiuwe me promesistes,
 Faites le moi, si com desistes,
 Que prendre puisse ceste vile
 Et Sarrasins vaintre et lor gille. »
 4820 Petit apriés que s'orisson
 Ot dite par dévotion,
 Si caïrent trestot li mur
 Ki haut estoient fort et dur.
 Çaus ki se vorent batisier
 4825 Fist Karlemaine en pais laisier,
 Et li autre furent tot mort.
 Par cel miracle grant et fort
 S'aclinèrent à Carlemainne
 Des paiens li plus en demainne,
 4830 Et se convertissent partout
 Et vinrent à lui tot debout,
 Par la volenté Jhésu Crist

4811 *Vaintre*, vaincre.4815 *Gracie*, lisez *grâce*. — 4816 *Aiuwe*, aide.4817 *Desistes*, dites.4826 *Mort*, cet esprit, ainsi que l'a remarqué Gaillard, se retrouve partout dans les romans de Charlemagne. Dans un combat des Français contre les Bulgares, Baudouin, frère de Roland et neveu de Charlemagne, court à Firamor, roi des Bulgares, en lui criant : *Fais-toi chré-**tiennes ou tu es mort! Tais-toi*, répond le roi Bulgare, et défends ta vie. Dans le *Mabrian*, un roi sarrasin des Indes, ayant été vaincu et s'étant fait baptiser, pousse déjà le zèle jusqu'à trancher lui-même la tête à son propre frère, parce que celui-ci refusait le baptême. *Voy. v. 4869.*4828 *S'aclinèrent*, s'inclinèrent, se soumirent.

4829 Les plus puissans des païens ; en demainne, en puissance.

- Et de St. Jake, ki li fist
 La voie enprendre et commencer,
 4835 Pour sa soupouture anoncier.
 Mais durement s'esmerilloient
 Li Sarrasin, quant il véoient
 Si bien apariller les Frans,
 Si biaux et si fors et si grans.
 4840 Et dont lor armes jus gietoient
 Et liément les recevoient;
 Carlemaines adont s'en ala
 Al cors St. Jake, et visita
 La soupouture u il gisoit,
 4845 Si con enseigniet li avoit
 Li apostles, et demoustré
 Par ensègues, dedans son tré.
 Puis cevauça jusqu'al perron,
 Avoec lui si mellor baron,
 4850 Et fiça sa banière en mer.
 Si commença Dieu à loer
 Et St. Jake, le buen apostle
 Et de Galisse et de Compostle,
 Par ki poissance il ot outrée
 4855 Tel gent et si forte contrée.
 Lors vint li rois et sa gent fière
 Tout droit à Compostiele arière,
 Et par III ans i soujourna,
 Et la glise bien ratourna
 4860 De l'or qu'il prist et de l'argent.
 S'i mist religieuse gent.

Charlemagne visite la sépulture de saint Jacques.

4840—41 Ils jetaient leurs armes et recevaient les Francs avec joie. Mouskes ici est un traducteur fidèle.

4847 *Tré*, tente, quand il dormait dans sa tente.

4848 *Perron*, *Chronique de St-Denis*; Dom Bouquet, V. 284 B : *Puis passa outre jusques*

au perron, sans contredit; sa lance fiça en la mer, etc.

Perron signifie bord, rivage.

4850 *Fiça*, ficha, arbora.

4855 *Compostle*, Compostelle.

4857 *Arière*, il revint sur ses pas car il vit qu'il ne porroit outrepasser. *Chron. de St-Denis*, ibid.

- Çaus de la tière et del païs,
 Que St. Jakes ot conviertis
 A son vivant, et laisciet l'orent
 4865 Pour Sarrasins, quant mious ne porent,
 Çaus fist li rois rebatisier
 Turpin l'arcevesque, et laisier
 En pais, et ki n'el vorent faire
 Fist li rois ocire et deffaie
 4870 U mener en caitivisson.
 Puis ala Carles environ
 Le païs, d'une mer à autre,
 Et conquist tout, lance sor fautre.
 Quant li rois s'en fu repairiés
 4875 En France, tous joians et liés,
 D'Yaumont, son fil, sot Agolans
 La nouviele, s'en fu dolans.
 Vinrent en Espagne, s'el prisent,
 Et tous les crestiens ocisent
 4880 Que Carlemainne i ot laisiés,
 C'onques n'en escapa clergiés.
 Et quant li rois sot la noviele,
 Saciés, ne li fu mie bieie.
 A moult grant gent, si com il dut,
 4885 D'aler en Espagne s'esmut.
 Et fu mestres pour aler tost
 Dus Miles d'Anglers de son ost,
 Li pères Rollant, son neveu.
 Et Agoulans ot fait son veu

Aygoland vient en Espagne.

Milon d'Angers.

4864—65 *Les Galiciens, qui puis la prédication Monseigneur saint Jacque et de ses disciples estoient reconverti à la paienne loi...* lb.

4869 *Voy.* v. 4826.

4870 *Caitivisson, captivité.*

4875 *Lance sor fautre, voy.* v. 4639.

4876 *Yaumont, plus haut Jaumont, voy.* v. 4430.

Dans le roman d'Agolant, il est appelé *Hiaumon, Hiamont, Hiamon*:

Hiaumon vont querre, li fort roi sarrazin
 Et Agolant qui meine grant hustin.

Extrait de M. E. BEKKER, v. 26.

Si les conduit Agolans et *Hiamons*.

Ibid., 50.

4887 *Miles, Milon, voy.* v. 2708.

- 4890 K'il vengeroit Jaumont, son fil :
Si mist tière et gent à exil.
Dont quist Karles et sa compagne
Agoulant, par trestote Espagne.
S'el trouvèrent priés del païs
- 4895 U il s'iert bien de gent garnis.
Sour l'aigue de See à Descans
S'estoit logiés li mescréans.
Là ot puis faite une abaie
D'une gent de moult bonne vie,
- 4900 El non de ces II bons martirs
St. Fagon et St. Primitif.
Là vint Karles et vit l'orguel
Plus grant que dire ne vous voel.
Agoulans estoit là, sans faille,
- 4905 Si manda à Charlon bataille,
Mil à mil, u cent contre cent,
U vint à XX, u autrement.
Si faitement tout par devise
Fu la bataille faite et prise.
- 4910 Si furent ocis li paien
C'onques n'i ot mort crestien.
Al tierc jor fist Agoulans sort,
Par quoi il fu en grant confort
Quar il vit que Karles à droit,
- 4915 Se li a mandé, tout pardroit,
A lendemain bataille grant ;

Défaite des palens.

4891 *Exil*, destruction, ravage.

4896 *Sour l'aigue*, etc., tant et si sagement le quistrent que il le trouvèrent en un lieu qui est appelé la terre des chans, sous un fleuve qui est nommé Cheia. *Chron. de St-Denis*, Dom. Bouquet, V. 286 E.

4900—901 *En ce meisme lieu fonda Charlemaine une église en l'onnoir des dui martirs Faconde et Primitif*, ib. *Martirs et Primitif* ne sont

qu'un assonance et non pas une rime, voy. v. 3894—95, 3823—24, 4970—71.

4912 *Tierc*, troisième; *fist sort*, jeta les sorts, consulta le sort.

4914 Il semble qu'il vaudrait mieux lire :

Quar il vit que Karles pardroit (perdroit) :
Se li a mandé tout à droit...

Ce ne serait qu'une transposition à laquelle la distraction a bien pu donner lieu.

- Et Karles l'otria esrant.
 Lors se garnirent li paien.
 Dont avint que li crestien
 4920 Ki lor lances nueves et gentes
 Ficièrent par devant lor tentes,
 K'il les trouvèrent, par destin,
 Vers et foillies al matin.
 S'iert cascune entière reprise,
 4925 Et c'ièrent cil ki, par devise,
 Durent morir en la bataille,
 Et il si fisent tous sans faille.
 Al matin quant il s'i armèrent
 Lor lances rès tière copèrent,
 4930 Mais li tronçon devinrent bos;
 Si fu branciés et foillis tos:
 Encor le voient pelerin
 Ki là trespasent le cemin.
 Là morurent, ki tot le virent,
 4935 Tout cil ki les lances florirent
 K'il n'orent terme ne séjour.
 Moul't i ot grant noisse le jour;
 Et si vos di qu'à cel estour,
 Ki là fu fais sans relaisour,
 4940 Fu ocis li père Rollant,
 Miles d'Angiers, al cors vallant,
 Et li cevas Carlon ocis.
 Si fu à piet comme hardis,
 Et ocist moult de Sarrazins.
 4945 Od lui ses contes palazins

Miracle des lances.

Mort de Milon.

4918 *Se garnirent, s'apprêtèrent.*4923 *Vers et foillies, vertes et couvertes de feuilles.*4929 *Rès tière, à rase de terre. Les lances coupèrent emprés terre et li estoc qui demeurèrent monteplèrent puis grant bois, qui jusques aujourd'hui**apert encore en ce lieu meisme. Chron. de S^t-Denis, ib. 287, B.*4936 *Sans rémission.*4937 *Noisse, voy. v. 3008.*4939 *Relaisour, relais, interruption.*4945 *Palazins, du palais.*

Jusqu'al viespre se combatirent,
Et li paien s'en départirent.
Carles remest, comme venkère,
El camp u il combatus ère.

4950 Lendemain vinrent al soucors
Karlemainne ausi, con le cours,
III marcis de Lombardie,
A III mil de gent hardie.
Et quant Agoulans vit leur os

Charlemagne abandonne
l'Espagne.

4955 Vers Lions s'en ala moult tos.
Et li boins rois et sa gent france
Revinrent séjourner en France.

Sens spirituel du miracle
des lances.

En la bataille que j'ai dite
Doit iestre entendue et descrite

4960 La joie et li salus des armes
Des cevaliers, ki par leurs armes
S'aparillièrent contre Turs.
Si doit cascuns estre séurs
Et garnis contre l'anemi,

4965 De cuer entir, non pas demi,
Quar à lui devons nous combatre
Pour nos maus vises jus abatre.
Kar ki boine foit et créance
A contre fole mescréance,

4970 Et karité contre haïne,
Et largaice contre avarise,
Encontre orguel humilité,
Contre luxure kaesté,
Et simpleté et orisson

4975 Contre male temptation,

4948 Resta maître du champ de bataille.

4951 *Con le cours*, comme appartenant à la
cour de Charlemagne? Le *Turpin* de 1838, fol. vii.

4955 *Lions*, Léon.

4960 *Armes*, âmes.

4961 *Armes*, (*arma*).

4967 *Maus vises*, péchés; *jus abatre*, détruire,
voy. v. 3121.

4973 *Kaesté*, chasteté.

4974 *Simpleté*, simplicité de cœur.

- Et persévérance ablégie
 Encontre fole légèrie,
 Poverté pour Dieu souspirant,
 Contre rikece del tirant,
 4980 Et sillence contre tençon,
 Obédience à cuer félon,
 Saciés que cil aura sa lance
 Vert et foillue, sans doutance,
 Quant Dieux tenra son jugement.
 4985 Ha ! Dieux tant sera docement
 L'arme del venkéour florie
 Ki loiaument, sans trécerie,
 Contre maus vises combatra
 Et fors de son cuer les metra ;
 4990 Quar Dieux dist, si est vérités :
 « Jà n'estera bien couronnés
 Ki loiaument ne combatra
 Et ki ces vises ne vainera. »
 Puis asanbla rois Agolans,
 4995 Sans nule mesure, gens grans
 Les Sarrasins, les Turs, les Mors,
 Les Arrabiteus preus et fors,
 Le roi de Perse à la grant barbe,
 Et Théréfin, le roi d'Arrabe,

Alliés d'Aygotland.

4976 *Ablégie, oblégie, (obligata)*, fortement liée, constante.

4977 *Légèrie, légèreté, frivolité.*

4978 *Poverté, pauvreté.*

4991 *N'estera, ne sera.*

4997 *Arrabiteus*, Dom Bouquet, V. 288 B, *Moabithiens*, la *Chron. de Turpin* publiée en 1855 d'après l'édition de 1885, *Moabitains*.

4998 *A la grant barbe*, ce signe extérieur de dignité est souvent attribué par les romanciers à Charlemagne et à ses plus illustres chefs.

Tant li proioit dus Naines li *barbeiz*.

Gérard de Viane, E. BEKKER, v. 385.

Por Karlemaine à la *barbe florie*.

Ibid., 1299.

Li home Karle à la *barbe florie*.

Ibid., 1607.

Ce dist duc Naines à la *barbe florie*.

Ibid., 1755.

Avoec Karlon à la *barbe chanue*.

Ibid., 3708.

Seignor, dist Naymes à la *barbe chanue*.

Ibid., 3713.

4999 *Théréfin, le roi d'Arrabe*, Dom Bouquet,

- 5000 Et Barre, le roi d'Alexandrie,
 Nut, le roi de Bougrie grande,
 Ospiniel, le roi de Gaybe,
 Fatuel, roi de Barbarie,
 Aélis, le roi de Marroc,
 5005 Ki plus ert noirs de monne à froc ;
 Anfimore, roi de Majore,
 Et li rois d'Inde i fu encore,
 Et Mérions, li rois de Miec,
 Ki n'ot ainc de crestiens piec,
 5010 Et Hébraïn, de Sébile roi,
 Et l'aumacour de Corde o soi.
 Rois Agoulans sans demorée,
 En Gascongne, od sa gent armée,
 Vint à Agiènes, si l'asist,
 5015 La vile prist, la gent ocist,
 Si fist la cité refermer

Prise d'Agen.

Thezophine, le roi d'Arabe, le Turpin de 1835, Terephin, roy de Bugye.

5000 Ce vers est trop long ; on le rétablit en écrivant :

Et Barre, roi d'Alexandrie ;

mais *Alexandrie* ne rime pas avec *grande*, de sorte qu'après ce vers on pourrait peut-être placer le 5005° qui est lui-même sans rime.

Fatuel, roi de Barbarie.

dans Dom Bouquet il y a *Buirabel, le roi d'Alexandrie* et dans le *Turpin de 1835, Burrabeau, roy d'Alexandrie*.

5001 Dom Bouquet : *Anithe le roi de Bougie*. Le *Turpin de 1835 : Aviton, roy de Beurrye*.

5002 Dom Bouquet : *Hospine, le roi d'Agabibe, le Turpin de 1835 : Hospin, roy de Agahibe*. *Grande et Gaybe* ne riment point.

5003 Dom Bouquet : *Fature, le roi de Barbarie*. Le *Turpin de 1835 : Fatin, roy de Barbarie*.

5004 Dom Bouquet, *Allis, le roi de Marroc*. Le *Turpin de 1835 : Alain, roy de Matroc*.

5005 *Monne à froc*, plus noir qu'un moine en froc.

5006 *Anfimore, le Turpin de 1835 : Apivorgius, roi de Majorie*.

5008 Dom Bouquet : *Maimone, le roi de Meque* ; le *Turpin de 1835 : Mauvon, roy de Meque*.

5009 Ennemi juré des chrétiens. *Piec, pièce*. V. 7051.

5010 Dom Bouquet : *Ébréthim, le roi de Sébille, (Séville)*. Le *Turpin de 1835 : Hebraim, roy de Sibille*.

5011 Dom Bouquet : *l'aumatour de Cordes (Cordoue)* ; l'aumatour, l'aumajors, en latin *altumajor*.

5014 *Agiènes, Agen*.

5016 *Refermer*. Adenez, dans son roman de *Berte*, donne cette étymologie de *Namur*. Berte a quitté ses parens pour venir en France épouser Pepin :

Alemaigne trespasent, n'i font délaement,
 A Saint Herbert passèrent le Rin isnelement ;
 A Rostemont sur Muese ont pris hébergement,

- Contre Charlon , et racesmer ;
 Par le pais prist les castiaus ,
 Tous les mellors et les plus biaux.
 5020 Et dont al roi Karlon manda
 Qu'il venist à lui parler là ,
 Par trives , à poi de mesnie ;
 S'il viout iestre en sa compagnie ,
 Et lui amer et lui siervir ,
 5025 Trop li donra à son plaisir.
 Agoulans pour çou li mandoit ,
 Que Karlon connoistre voloit ,
 Pour çou qu'il le péuist , sans faille ,
 Ocire en aucune bataille.
 5030 Et Karles , ki fu piercevens ,
 A II mile cevaliers frans
 S'en ala priés de la cité ,
 En I bruellet foillu , ramé :
 Si fist sa gent illuec remaindre ,
 5035 Pour cele fauseté ataindre.
 Si s'en ala Carles , li fiers ,

Ruse d'Aygotland.

Un très riche chastel qui moult très noblement
 Entre deux grans rivières siet seignoriement ;
 Forés et praeries tout ce n'i faut noient :
 Puis la *fréma* dus Naimes de Bavière autrement
 Qu'ele n'étoit *fermé* , et moult plus fortement.
 Pour ce que Naimes est plains de grant hardement ,
 Preus et loiaus et sages , et de bon escient ,
 Fu Namur apelée , depuis communaument.

Pages 14-15 de l'édit. de M. P. PARIS.

- 5017 *Racesmer* , mettre en meilleur état.
 5020 *Manda* , c'est-à-dire Aygotland.
 5030 *Piercevens* , pénétrant. Dom Bouquet :
mais Kallemaine qui bien pensoit la malice...
 5031 *Frans* , wallonisme pour signifier braves ,
 intrépides. On dit encore *Franc comme Artaban*.
 Ou plutôt c'est un nom de peuple , les *Francs*
 ou Français comme au vers 5057.
 5035 *Bruellet* , buisson , broussailles ; *foillu* ,
ramé , touffu , épais , garni de feuilles et de bran-
 chage.

TOM. Ier.

- 5034 *Remaindre* , rester.
 5035 *Fauseté* , perfidie , trahison ; *ataindre* ,
 déjouer , punir.
 5056 *Carles , li fiers*. Le mot fier , qui dans cet
 endroit exprime l'idée du courage et d'un grand
 caractère , est en quelque sorte une formule poé-
 tique des trouvères ; en voici quelques exemples
 tirés du roman de Gérard de Vienne , texte de
 M. E. Bekker :

Naines fiert lui à guise d'ome *fier*.

V. 594.

Lors si saurai com grant est sa *fiertez*.

V. 611.

Si vos serveiz Karlemaine le *fier*.

V. 986.

Ke li donoit Audain o le *vis fier*.

V. 1046.

Devant le tref Karlemaine à *vis fier*.

V. 1086.

26

Blous à XL cevaliers
Trosqu'à I mont que il savoit,
Ki priés de la chité estoit;
5040 Et là ses compagnons laisa
Et sa vestéure kanga,
Si trest en la cité dedans,
Comme mesages à cel tens,
Od lui I cevalier sans plus,
5045 Et li autre furent repus.
Li rois fu menés tot esrant
Pardevant le roi Agoulant.
Et, quant il fu pardevant lui,
Si li a dit : « Sire, jou sui
5050 Li mesages au roi Karlon;
Si vous mande, sire, par non,
K'il vient à vous tot simplement
Pour faire vo commandement.
S'ensi faites com li mandastes
5055 Quant vostre més i envoiastes. »
— « Or en alés, dist Agoulans,
Et g'irai jà véoir les Frans. »
Adont s'est Agoulans armés
Et Karles s'en est retornés;
5060 Car Agoulans n'el connut mie.
Ensi revint à sa mesnie,
Et torné s'en sont esranment.
Mais ançois ot moult longement
Regardé entour la cité

Ke li donoit la belle Aude au vis fier.

V. 1092.

Devant le roi Karlemaine à vis fier.

V. 1125.

Les fils Garin où tant ait de fierté.

V. 1214.

5037 *Blous*, peut-être *vlous* (*velox*), rapide-

ment? Peut-être seulement?

5038 *Trosqu'à*, jusqu'à.

5041 Et il changea de vêtements.

5051 *Par non*, comme plus haut, positivement, formellement.

5055 *Més* (*missus*), envoyé.

5057 *Frans*, voy. v. 5031.

- 5065 Quel part ot mains de fermeté;
 Et quant Agoulans fu armés,
 Apriés Charlon s'est aroutés,
 Pour çou k'il le quidoit ocire.
 Mais li rois à tout son empire
- 5070 Se desloga, et vint en France
 Et manda toute sa poisance.
 Si asambla trop grant avoir
 Et quant k'il pot de gent avoir.
 A Agiènes vint, si l'asist,
- 5075 Et ses engiens atraire i fist.
 Mais Agoulans et tout si roi
 Ki mené orent grant desroi,
 Très parmi l'aigue de Garonne,
 Une rivière large et bonne,
- 5080 De la chité, par nuit, issirent.
 Quant François le sorent et virent,
 Si entrèrent en la chité
 Et furent li païen tué,
 X mil que trouvés en i ot.
- 5085 Agoulans aidier ne leur pot,
 Si s'en ala tot droit à Saintes,
 Et si manda partot gens maintes.
 Mais Karles le sivi tantost
 A quan k'il pot mener en ost,
- 5090 Et li manda k'il li rendist
 Sa cité, et fors en issist.
 Mais Agoulans ne li vot rendre,
 Quar il s'i quida bien deffendre;
 S'isci contre lui à bataille,
- 5095 Par tel convenence, sans faille,

Charlemagne asséige
 Agen.

Il s'en empare.

5065 Quel était le côté le plus faible de la place. *poudre*, canons ou artillerie en général, dans les écrivains postérieurs.

5067 *Aroutés*, mis en marche, en route.

5086 *Saintes*, ainsi que dans dom Bouquet,

5075 *Engiens*, machine de guerre. *Engins à* le *Turpin* de 1838, *Xeinctes*.

Que cil la chité quite auroit
Ki la bataille vaineroit.

- Mais tout ausement com ançois
Furent folliés des François
5100 Les lances, ki morir i durent,
Et lendemain tot mort i furent.
Mais li Sarrasin furent tuit
Et ocis et mort et destruit,
Et li cevaus Charlon ocis,
5105 Ki moult i fu preus et hardis.
Pris i fu li rois de Gaybe
Et ocis li rois de Bougrie
Od III mil de Sarrasins.
Moult fu le jour grans li hustins,
5110 I fu faite la menlée;
Si dura jusqu'à la vesprée.
Moult le fisent bien crestien,
Desconfit furent li paien,
Si rentrèrent en la chité,
5115 Et Karles, de lonc et de lé,
Les assist, et il s'enfuïrent
Par nuit, et la cité guerpirent;
Et Carlemainne les kaça,
Moult en prist et moult en tua;
5120 Et Agoulans passa les pors,
Desire à Panpelune lors
S'en vint, et à Charlon manda

Défaite des Sarrasins.

5097 *Vaineroit*, vaincrait.

5099 *Folliés*, couvertes de feuilles.

5100 *Ki* se rapporte à *François*.

5106 *Gaybe*, dom Bouquet : *Gababile*; le *Turpin* de 1835 : *Agabibe*.

5107 *Bougrie*, dom Bouquet : *Bougie*; le *Turpin* de 1835 : *Bugie*.

5109 *Le jour*, plutôt *ce jour*; *hustins*, combat.

5110 Il manque une syllabe à ce vers :

Et i fu faite la menlée.

Menlée, meslée, mêlée.

5120 *Pors*, ports, passages.

5121 *Desire*. Nous ignorons ce que signifie cette expression, à moins que ce ne soit une variante de ce passage du *Turpin* de 1835 : *Et arriva au port de la Payre, et se combatit Charles avecques luy. Desire* ne serait-il pas mis pour affligé, *desiderans* ?

- Qu'à bataille l'atendroit là.
 Mais li rois vint en France lues ,
 5125 Si com mestiers li fu et oes.
 A grant délibération
 Manda par trestot son roion
 Et priés et loing quan qu'avoir pot ,
 Com cil ki bien faire le sot ,
 5130 Que cil ki sierf orent esté ,
 Fusent tot franc et racaté
 Et fors de mauvais signorage
 A tous les jors de lor éage ,
 Pour aler en cele besougne ,
 5135 Quar c'est la riens dont il plus sogne.
 De ses anemis fist amis ,
 S'a les pris fors de prison mis
 Et les povres , par son savoir ,
 Reviesti tous de son avoir ;
 5140 Les males amors apaissa
 Et les grans faides aquoissa ,
 Les exilliés a rapielés ,
 Si manda les desyrétes
 Et remist en lor yrétages ,
 5145 Comme preudom et frans et sages ;
 Et tous çaus ki armer se porent
 Douna selonc çou que il sorent ,
 Et acompaigna de gaaigne
 Pour aler od lui en Espagne.
 5150 Turpins , l'arcevesques de Rains ,
 Ki semons i fu premerains ,
 Nos tiesmogne par escriture

Affranchissemens.

Turpin.

5125 *Oes, oés*, volonté.

5135 Car c'est la chose dont il a le plus de soin.

5137 *Les pris*, les prisonniers.5140 *Males amors*, ressentimens, haines.5141 *Faides*, inimitiés de famille, *vindicta**parentum*, dit Région. Du Cange au mot *Faida*.*Aquoissa*, adoucit, désarma.

5148 Et leur fit de grands avantages.

5150 *Turpins*, voy. l'Introduction et la dissertation sur Roland.

- Et l'uevre et toute l'aventure;
 Quar il embrieva de sa main
 5155 Et le premier et le darrain,
 Et dist apriés, si com moi sanble.
 Qu'à cele ost ot Karles ensamble
 C et XXXIII miliers,
 Que siergans que bons chevaliers;
 5160 Et si ot clers, abés et vesques
 Et kardenaus et arcevesques.
 Or oiés, jou dirai les nons
 Et des contes et des barons.
 Rollans i fu, li preus, li fiers,
 5165 Quens de Blaves et quens d'Angiers,
 Fius Bertain, la serour le roi.
 Si mena l'ost sans nul desroi,
 Quar il en estoit mariscaus,
 Et fu sages, preus et loiaus.
 5170 MMMM houmes i mena
 Et à cascun assés douna.
 Oliviers en ala apriés
 Ki tous jors fu sor Turcs engriés;
 De Genve iert et dus et sire,
 5175 Fius Renier ki n'iert mie pire;
 III mil homes mena od lui
 Ki furent mort en cel anui.
 Estous, li fius au conte Oedon,

Recensement de l'armée
de Charlemagne.

Roland.

Olivier.

Estous ou Estultus,
comte de Langres.

5154 *Embrieva*, enregistra. Basse latinité :
INBREVIARE, in *brevés describere*. Du Cange, au
 mot *Brevis*, inventaire, etc. Dans le roman pro-
 vençal de *Fier-à-bras*, on lit :

Karles nostr'emperayre s'en es en pes levats
 Et apelet Milho e Turpis lo letrats.

v. 1898.

Turpin reçoit encore cette épithète de lettré
 (*letratz*), au v. 1810, etc.

5155 *Darrain*, dernier.

5164 *Li fiers*, voy. v. 5036.

5165 *Blaves*, Blaye.

5173 Qui fut toujours l'ennemi déclaré des
 païens.

5174 *Genve*, Olivier, fils de Renier, *cuens*
 de *Genes*. *Voy.* v. 4517. Dans un chapitre précéd-
 ent le *faux Turpin*, parlant de quatre ducs de
 Lombardie qui vinrent au secours de Charlema-
 gne, y compte *Renier de Losane et Olivier son filz*.

5178 *Li fius au conte Oedon*, dans le *Turpin*

- III mil homes ki furent bons ,
 5180 Tous de Lengres, i fist aler ;
 Et tot furent mort al caploier
 Avoec lor signor, comme preu ,
 Pour avancier la loi de Dieu.
 Arestains, li rois de Bretagne, Arestain de Bretagne.
- 5185 En ot VII mil en sa compagne ,
 Preus et hardis et bien armés ,
 Et li rois fu bien acesmés.
 Engeliers i vint de Gascogne, Engeliers de Gascogne
 Od lui III mil en la besogne.
- 5190 Gaifiers apriés, rois de Bourdiaus ,
 A III mile vaillans et biaux.
 Geriers, Gerins et Salemons, Gaifiers de Bordeaux.
 Ki cevaliers fu biaux et blons ,
 En i amenèrent III mil Geriers, Gerins et Sa-
lomon.
- 5195 Que Guenélons mist à exil.
 Bauduins, li frère Rollant , Baudouin, frère de Ro-
land.
 C'on tenoit encor pour enfant ,
 En i amena M vasaus

de 1835, Esculius ou Estulius, fils d'Odon de Langres. La tradition romanesque énumère un autre *Estous*, écoçsais, voy. v. 4638.

Le texte latin de *Turpin* appelle l'*Estouz*, dont parle Ph. Mouskes, *Estultus, comes Lincgonensis*.

De ce furent dolent li parent Guenelon
 Mais joyans en estoient cil de l'estracion
 Ogier de Danemarche, *Estoit*, le fils Odon,
 L'Arcevesque Turpin et le bon duc Naymon,
 Regnier de Vautarnise et Gautier de Digon,
 Thiery li Ardenois, Gérars de Rosillon,
 Salemon de Bretagne es de Nanteuil Doon.

Roman des quatre fils Aymon,
 extr. v. 235.

Ce passage vient d'autant plus à propos qu'il contient plusieurs autres personnages mentionnés dans notre auteur.

Entre luy e Berart cavalgo lats et lats,
 E fo y *Estout* de Lengres et Turpi lo letrats.
Fier-à-bras en prov., v. 457.

Estos de Langres revint sans demorer.
 Li rois li ceint tantost le bran d'acier,
 Après l'a ceint Haton et Berengier,
 Ivon, Ivore, le gascoign Angelier.

Agolant.

Encore des noms recueillis par Ph. Mouskes.

- 5181 *Caploier*, combattre, *al caploier*, dans le combat. — Vers trop long.
 5184 *Arestains*, Arastannes ou Arastagne.
 5187 *Acesmés*, équipé.
 5188 *Engeliers*, ou Angeliers.
 5190 *Gaifiers*, le *Turpin* de 1835, *Gayser*.
 5192 Le *Turpin* de 1835 : *Gelin* et *Salomon* *compaignon de Estulius*.
 5195 *Guenélons*, Ganélon, le traître.

- Ki furent mōrt en Rainscevaus.
- Gondebaud, roi de Frise. 5200 Gondelbues, ki fu rois de Frise,
En i amena, par devise,
III mil ki tot furent vasal :
S'ot cascuns oberc et ceval.
- Hoiaus de Nantes. 5205 Ki tous furent preu et gentil.
Hoiaus de Nante en i ot mil,
Ernaus de Biaulande, li preus,
En ot II mil qu'il n'i ot teus.
- Naymes de Bavière. Namlon, li boins dus de Baiwière,
I ot X mile de gent fière.
- Oger de Danemarck. 5210 Ogiers après, li bons danois,
En ot X mile à bons harnois.

5200 *Gondelbues*, Godebues, Gondalbond, *Gandellodus*, dans l'*Excellente Chron. de Brabant*. Hamconius parle de ce personnage dont il fait le huitième roi de Frise, et le fils d'Adgilus II. Voici ses termes : *Rex autem ipse (Gondobaldus), suppetias 8000 Fristorum Carolo Magno contra Saracenos in Hispaniam ducons, cum Rolando aliisque christianorum ducibus in Roncivalle occubuit, ut Turpinus, Sabellicus atque alii referunt; sed tempora id magis in Gondobaldum juniorem rejiciunt, quem nepotem ejus ex fratre Radbodo fuisse Cappidus refert.* Frisia, p. 28. — *Frise*. Dans le roman d'*Aubri li Borgonnon*, quand Baudouin, comte de Flandre, veut venger sur lui, la mort de ses cousins, toute sa cour intercède en faveur du noble étranger, qui est appelé *Alemant*, par le poète :

En le cort ot cent chevalier de pris
Qui en sodées ièrent contre le *Frise*.
Tot sont de France, de règne S. Denis;
Qui por Aubri se sont à genos mis,

Ailleurs :

Li rois de *Frise* est en ma terre entrés,
Si a mon reigne et mon pals gasté, etc. :

Et dans un autre endroit :

Rois sui de *Frise*, si ai grant irité,

Iles de mer avons à grant planté.

5205 *Oberc*, haubert. Dans le roman d'*Agolant* :

Karlon descent sos un arbre ramé,
Isnelement a son cors adoubé.
Il vest l'*auberc*, qui fu roi Macabré.
Que il conquist desoz Tolose el pré.
Tote iert la maille de fin acier trempé,
Qu'ele ne orient dart ne branc acéré;
Trestuit li pan en sont sorargenté.

5204 *Hoiaus*, le *Turpin* de 1835 : *Cetus conte de la cité qu'on appelle Nantes*.

5206 *Ernaus de Biaulande*, *Hernaus*, *Hainaud* ou *Arnauld de Berlande* ou *Beaulande*, frère de Gérard de Vienne : v. 4502.

5208 *Namlon*, *Naymes*, *Neimes*, *Naymon*, etc. *Voy.* v. 4472.

Ce est dus *Naymes*, li sires de Baivier,
Li hons el sicle que Charles a plus chier.
.....
Ge quenois bien du *Nayme* de Baivier
En tote France n'a plus biau chevalier.

Extrait d'Agolant, v. 1173 et 1192.

5210 *Ogiers*, le *Turpin* de 1835 : *Ogier, roy de Dacie, avec dix mille combattans : on chante de luy une chanson jusques à présent, car il a fait signes et prodiges innumérables.* V. 4472.

Lambiers de Béourges i fu,	Lambert de Bourges.
Od lui II mile fier vestu.	
Sanses, ki fu dus de Bourgogne,	Sanson de Bourgogne.
5215 En ot VII mil en la besougne.	
Coustantins, li prévôs de Rome,	Constantin de Rome.
XX mil ki furent tout preudome.	
Renaus d'Aubespain vint apriés	Rensud de Montauban
A M compaignons tous engriés.	
5220 Garins, li dus de Loherainne,	Garin, le Lorrain.
II mil tous preus en i amainne.	
Gautiers de Tiermes I milier	Gautier de Termes.
Que Marsiles fist exillier.	
Willaumes, ki tint Valcolour,	Guillaume de Vaucou-
5225 En i ot M de grant valour.	leurs.
Aubris i vint, le bourgignons,	Aubri, le Bourguignon.

5212 *Lambiers*, Lambert. Le roman de *Gérard de Viane*, v. 725, parle ainsi de Lambert, comte de Berri :

Atant es voz un chevalier menbrey,
Cuens de Baris et de Borgoigne ney,
Fillues le roi et de son parentey.
Bien puet en ost chevaliers mener
Por sa proesce, por son pris à loer;
Laise la raigne, lait le destrier aler,
Fiert Olivier en l'escut à joster,
Desouz la boucle li ait frait et troé.
Voi l'Oliviers, n'ot an lui c'alrer.
Par mantalant en ait pris à jurer,
Ainz k'il an mueve, li iert chier comparé.
Il s'aparole k'à *Lanbert* veut joster, etc.

5213 *Fier vestu*, richement équipés.

5214 *Sanses*, Sanson.

5216 Le *Turpin* de 1835 : *Constantin prevost d'Oviam*; mais il faut *Rome* ou *Roume*.

5218 *Renaus*. Le roman des *Quatre fils Aymon*, extrait par M. E. Bekker, contient dès le début, ces vers dont nous changeons un peu l'orthographe :

Or faites pais, seigneurs, ne faites cris ne sons,
Et je vous chanterai une bonne chanson.
Onque meilleur n'oistes, bien dire le puet hons,
Car c'est des vaillans hoirs du pieu conte Doon,

TOM. I^{er}.

Cil qu'on dist de Mayence, que tant fu vaillans hons;
D'un de ses douze fieulz qu'on appella Aïmons,
Aussi quatre biaux frères desquels oïrés les noms.
Regnaus fu le premier, *Alars* fu le seconds,
Et *Guichars* et *Richars* aussi furent les noms.

V. 11—19, etc.

Le *Turpin* de 1835 dit : *Regnault de Blanche Espine* (Dom Bouquet : *Aube-espine*), autrement *Regnault de Montauban*, et l'*Excellente Chronique de Brabant* : *Raynout van Albespyne*.

5223 *Marsiles*, ce trait comme plusieurs autres, ne se trouve pas dans *Turpin*, qui cependant plus tard parle de Marsile, comme d'un roi de Saragosse et du frère de Baligan.

5226 *Aubris*, héros d'un roman déjà cité et dont M. E. Bekker a fait imprimer des fragmens, entre autres le passage où est raconté comment Aubri vint en Flandre.

Or faites pais, bon chevaler vaillant,
S'oïés chançon dant le vers sont séant.
Cum Auberis, li hardis combattant,
Se vint en Flandres sodées conquerant.
Escapés fu de maint péril pesant,
Mais or en est en aventure grant.
Il ne ses niés ne se vont arestant.
A Cortraï trovent Bauduin le vaillant,
Le gentil conte o le cors avenant,

27

- A mil et V^c compagnons.
 Béghe en ot mil de bonne gent,
 S'orent assés or et argent.
- Bégues. 5230 Biernars de Nubles autresi
 Bernard de Nubles. Enmena M preus et hardi.
 Estourmis. Estourmis mil en i mena,
 Dont oncques nus n'en retorna.
- Guimard. 5235 Preudomes, vaillans et apiers,
 Guimars V cens à bons obiers,
 Ivories. Ivories CC moult parans ;
 Li plus vious n'ot mie XXX ans.
- Geris d'Orléans. Geris d'Orliens mil en i ot
 Qu'en tous I seul couart n'en sot.
- Otton. 5240 Othes II mile tous légiers,
 D'armes garnis et bons guerriers.
- Béranger. Biéringiers, ki fu fuis de conte,
 En amena II mil par conte.
- Gandlon. Guenélons en i mena mil
 5245 Ki n'orent coupes el péril.
 De la propre tière le roi
 XL M houme pour soi
 I furent trestot à cheval,
 Et tant à pié, sans devinal,

Et le contesse qui avait bel semblant,
 Qui puis se fit por Aubri dolant.

Aubri était fils de Basin.

Un riche duc poissant.

Il tint Borgogne, une terre pesant,
 Et Genevois sunt à lui spendant,
 Mais Genevois le font sovent dolant,
 En prison l'ont, dont ai le quer dolant.

Aubri lui-même fut forcé de fuir avec son
 neveu Gascelin. Il servit en Bavière, sous le roi
 Auris, oncle de Baudouin de Flandre, et dont
 il tua les deux fils qui l'avaient outragé.

5228 *Béghe*, dans le *Turpin* de 1835 on ne
 fait qu'un seul nom de Bégues et d'Aubri qui
 suit : *Belgoalberic*. Ce Bégues ne peut-être

celui dont il a été parlé plus haut, v. 2080.

5230 *Biernars*, le *Turpin* de 1835 : *Berard*.

5232 *Estourmis*, *Estormis*, *Esturrant*.

5234 *Guimars*, *Guinars*, *Guinard*.

5236 *Ivories*, *Yvoires*, *Yvorins*; *parans*, de
 belle apparence, de bonne mine.

5238 *Geris*, *Dom Bouquet Thierris*, le *Tur-*
pin de 1835, *Tedric*.

5240 *Othes*, *Hastous*, *Atho*.

5242 *Biéringiers*, *Béranger*.

5245 *Ki n'orent coupes el péril*, qui ne se ren-
 dirent coupables d'aucune faute (*culpa*, coupe)
 dans le péril.

5249 *Sans devinal*, sans le don de la divina-

- 5250 Que nus n'en pot conte savoir.
Si manda cascuns grant avoir.
Ernaus de Biaulande, li fors,
Cil passa tous premiers les pors,
Et puis li autre priés à priés :
- 5255 Cascuns fu de passer en griés.
Carlemainnes passa darrains,
Quar on n'el laisa passer ains.
VIII jors tous plains al passer misent,
Panpelune de plain asisent.
- 5260 Si manda Carles Agoulant
Que la cité rendist esrant,
U il venist à lui combatre,
Quar il voloit sa loi abatre.
Agoulans vit que la cité
- 5265 Ne pot tenir à sauveté,
Si manda trives à Carlon,
Par si que tout si compagnon
Péuissent de la vile issir
Tot sauvement, pour aus garir,
- 5270 Quar il se viout à lui combattre.
Triuwes orent de fors esbatre.
Si s'en iscirent sauvement

L'armée se met en mouvement.

Siège de Pampelune.

tion ; pour rendre le sens plus clair il faut construire : *Que sans devinal nus n'en pot conte savoir.*

5251 Voici un passage du roman d'*Agalant*, qui de tous ces champions ne nomme que Salomon, Oger, Roland et Turpin. V. 1139 :

Rois Agolans en apela Sorbrin.
« Fus-tu en France, fis de bon Sarraain,
Pour espier Karlon le fiz Pepin ?
Quenois-le tu, le mave, le frarin ? »
— Oïl voir, sire, par mon dieu Apollin.
Les hommes Karle connois, ce est la fin.
Je connois bien Droon le Potevin,
Et Salemon et le roi Tiorin,
Et Jous du Mens et Giffroi l'Angevin.

Si connois bien de Biavés Baudoin,
De Taragone li bon conte Hélin,
Le duc Frangale et le duc Alboin,
Fagon qui tient et Tors et Saint Martin,
J'i connois bien l'arcevesque Turpin ;
Si connois bien Ogter le palein ;
Le neveu Karle connois-je Rollandin
Et d'Engleterre Caece le meschin,
Trestoz les princes Karlon le fiz Pepin.

5255 *Les pors.* Le Turpin de 1838 : les portz
Scizeriens et plus bas les *pors marins*.

5266 *Trives*, trèves.

5267 *Par si que*, de telle sorte que....

5271 *Triuwes*, trèves pour *s'ebattre*, se refaire dehors.

Entrevue de Charlema-
gne et d'Aygoland.

- Et s'armèrent isnielement
Fors de Panpelune, en I pré.
5275 Agoulans laisa son barné,
Si s'en ala, com preus et fiers,
Blous à XL cevaliers,
Al tref Carlemainne, le roi.
Quant Karles le vit devant soi,
5280 Si li dist : « Tu iés Agoulans,
Li fel, li faus, li mescréans,
Ki m'as Espagne retolue,
Dont j'ai tamainte paine éue
Pour conquerre à l'onor de Dieu. »
5285 Quant Karles ot parlé I peu
Sarrasinois qu'il savoit bien,
Mervilla soi sour tote rien
Agoulans, ki parler l'oi,
Et la raisson bien entendu;
5290 Mais il l'ot à Toulaite apris
Au roi Galafre, u fu tramis.
Entre Agoulant et nostre roi
Estrivèrent moult de la loi
Laquele des II valoit miols.
5295 Dist Agoulans : « Karles li vious,
Di moi pourquoi tu iés si fos,
Que ceste tière nos tos
U tes anciestres ne tes avies,
Ne tu, ki tant iés vious et savies,

Dispute sur la foi.

5273 *Isnielement*, promptement.

5275 *Barné*. Voy. v. 359 et 4545.

5277 *Blous*. Voy. v. 5037; seulement ?

5286 Dom Bouquet, V. 290 C. : *Quant Agoulans entendit que Kalemaine parloit à li en arabie, il s'esmerveilla moult et moult en fu liez; car Karlemaine avoit appris langue sarrasinoise en la cité de Toulette, où il demoura une partie du temps de s'enfance.*

5294 *Miols*, mieux.

5295 Dit Agolant à Charles le vieux.

5296 *Fos*, insensé.

5297 *Tos*, enlèves. Pour que ce vers ait sa mesure, on doit donner trois syllabes à *tière* qui ailleurs n'en a que deux.

5298—99 *Avies* et *savies*, la mesure exige encore *aves* et *saves*. Voy. v. 760, 1489, 1895 et 3486.

- 5300 N'éuis onques vaillant I pois,
Or le demandes sor mon pois. »
— « J'el te dirai, dist Karles, bien,
Pour çou que nostre crestien
Sont esliut sor tote autre gent,
5305 Et, par bataine net et gent,
S'ont par Jhésu Crist et s'aïie
Partout le monde signorie;
Et sacés bien que tes paiens
Ai-je conviertis pour lor biens
5310 Quant jou peu, et encor ferai,
Se Dieu plest, tant com je vivrai. »
— « Grans tors est, ce dist Agolans,
Que nostre gent ki plus est grans,
Doie iestre à la vostre sogite,
5315 Quar nostre gent est plus eslite,
Nos créomes en Mahommet

5300 *I pois*, autrement, un *pepin*, un *sol denier*, un *angevin*, un *esperon*, un *besant*. Aux exemples cités sur le v. 2167, on peut ajouter ceux-ci :

K'il n'en tenroit valissant une *alle*.
Gérard de Viane, extr., v. 1310.

Mais il n'en sevent valissant une *alle*.
PIERRE DU RIES, cité par l'abbé DE LA RUE,
Essais, I, 261, III, 171.

Vieils brebailles ou moutons
Qui ne valent pas deux *boutons*,
La farce de Pathelin, éd. de
Constelier, p. 95.

Dont il ne sevent mie la monte d'un *bouton*.
Roman de Maugis.

Cil de Paris li clerc Platon
Ne les prise pas un *boton*.
*Anonyme cité dans les poésies
du roi de Navarre*, II, 206.

Por ce le cuer prenes,
Car corps sans cuer ne vaut pas un *boton*.
Mais du cuer vien d'amour le guerredon.
Ibid.

Que li uns l'autre ne redoute un *bouton*.
Gérard de Viane, v. 2488.

Mais li dus n'en vout prendre vaillant un *esperon*.
Roman de Rou, I, 123.

Mais il n'en firent mie conte d'un *bouton*.
MARTIN DE COTIGNIÉS, dans les *Notices
et extraits des MSS. de la Biblioth.*
roy. V, 469.

Que onques n'i conquestèrent la valeur d'une *pine*.
Ibid., 609.

Devant n'avoie valissant un *denier*.
Agolant, v. 1052.

Ne l'an toreiz valissant un *denier*.
Gérard de Viane, v. 1318.

C'est ne vaut mie envers lui un *denier*.
Agolant, v. 1194.

5301 Tu le réclames maintenant de ma puissance (*pois*).

5305 *Bataine*, baptême.

5306 *S'aïie*, son aide, comme ailleurs.

5314 *Sogite*, sujette.

5316 *Créomes*, croyons, présent de l'indicatif encore usité dans le wallon. *Voy.* v. 1389. — *Mahomet*, dans le roman provençal de *Fier-à-Bras*. v. 229, on lit :

E *Bafom* le lor Dieu fara tot debrizier.

Ki tous à saueté nos met,
 Et li grans Dieux le nos tramist,
 Et tous à ceste loi nos mist ;
 5320 Si faisons ses commandemens
 Et moult l'aimment totes nos gens ;
 Et si avommes autres Dieux
 Que nos tenommes moult à priens,
 C'est Tervagans et Apollins,
 5325 Et Jupiter et Barrakins.
 Nos vivons par aus et régnons,

et v. 308 :

Per *Bafomet* mon Dieu que totz nos a jutgier.

Vers dont celui-ci du roman d'*Agolant* (Extrait, v. 1172) est la traduction :

Par *Mahomet* qui tot a à jugier.

On connaît l'ouvrage de M. De Hammer, sur les superstitions imputées aux Templiers : *Mysterium Baphometis revelatum*. De là pour une mosquée, un temple païen, l'expression *Bafomayria*, *Bafomairia* :

Enans fara *Bafomairia*

Del mostier de Sancta Maria.

RAYNOUARD, *Choix des poésies des Troub.* IV, 364.

E veng tost e corren a la *Bafomayria*,

Fier-à-Bras, V, 4284.

M. Serrure, dans la préface de sa traduction du *Jeu d'Esmorée*, dit que les poètes du moyen âge faisaient deux personnages différens de *Mahon* et de *Mahomet*. Cela ne ressort pas du moins des passages que nous avons transcrits. *Mahomet* et son diminutif *Mahom*, sont souvent pris pour une idole quelconque. Dans le roman de *Mahomet*, on voit que *Mahomet* et *Mahom*, *Mahons*, sont pris indifféremment l'un pour l'autre : *Voy.* l'édition de M^{rs} Reynaud et F. Michel, Paris, 1831, in-8°, p. 17 :

Mahomet ai entrelaissié,

I exemple ai entrelachié

Bien convignable à ma manière.

A *Mahom* revenrons arrière.

Après pœit de tans fu mors

Ses sires ; si fist-on au cors,

Aussi c'on on dut, sa droiture.

La dame remest en grant cure :

N'avoit ne signour ni enfant :

Mahons le sert comme devant.

Cela est confirmé par Ph. Mouskes lui-même au v. 5535.

5322 *Avommes*, voy. v. 1389 et 5316.

5323 *Tenommes*, même observation ; à *priens*, de grand prix, que nous révérons beaucoup.

5324—25 *Tervagans*, etc., dans *Agolant* :

Et dist dus Neymes : « Ci n'entent ce mal non.

Dehez ait hui *Tervogant* et *Mahon*,

Et *Apolin* et tes Diex *Baratron* :

Je n'es pris mès valissant un bouton.

Perdu avons *Jupter* et *Noïron*

Et tos les Diex en cui nos croïon.

Ibid.

Dans *Fier-à-Bras*, v. 3932 :

Lo payre Ferabras, c'om apela Balan,

A jurat *Bafomet* et son Dieu *Tervogant*,

Ques el non partira a trastot so vivan.

Et dans *Aubris li Borgonnon* :

Furent venu de reigne alafriquant

A X mile homes de la gent mescréant.

Avec aus portent *Mahon* et *Tervogant*.

Tervogant, *Tervogant*, *Talvagant* ; italien, *Trevigante*, anglais, *Termagaunt*.

Les trouvères nomment encore une autre divinité sarrasine, c'est *Cahu* ou *Cau*, en allemand

Et nostre loi vraie tenons.
Si nos dient quan k'il avient.
Cil est honnit ki ne le crient.

- 5330 Pour çou si vos di que la nostre
Vaut miols que ne face l'autre;
Si faites et tort et péciét
Ki sor nous avés cevauciet. »
Agoulant dist Karles li rois :
- 5335 — « Or sai-jou bien que tu mescrois
Ki Mahom crois et autres Diex,
Et nos créons qu'il n'est c'uns seus,
Et trinités, à la par close,
Si est une méisme cose
- 5340 Père et fius od le St. espir;
Et ces trois créons I entir,
Et vous aourés le diable
Ki vos dist mençoignes et fable.
Par no créance, g'en sui fis,
- 5345 Irommes-nous en paradis,
Et vos armes en iront droit
El puant enfier, à destroit.
Et pour çou commanc-je toi-mesme
Que tu recoives St. batesme,
- 5350 Et partant viveras en pais;
U tu vieignes, comme mauvais,
Combatre et soies recréans. »
— « N'iert pas ensi, dist Agoulans,
Que nos soièmes baptisié,

Cahun, le même que le *Kijun* des Hébreux, si
l'on en croit Lachmann.

Tos cis qui croient et *Mahon* et *Cahu*
En iront droit en l'ifernal palu.

Aubris li Borgonnon.

5528 Ce sont eux qui nous prédisent tout ce
qui arrive.

5531 Vers trop court d'une syllabe.

5536 *Mahom*, voy. v. 5516.

5538 *A la par close*, enfin, en un mot.

5540 *St. espir*, saint esprit.

5545 *Mençoignes*, mensonges.

5548 *Commanc-je*, je commande.

5552 *Recréans*, vaincu.

- 5355 Ne vers Mahomet renoié,
Ainc nos combatrons par itant
Que se vous estes mious créant
Que nous, soiièmes li vencu,
Et fourjugiet et recréu;
5360 Et se nos avons, par fiance,
Millor loi et millor créance,
Vous soiiés vencut et honnit
Et de la tière fors banit;
Et soit loenge as venqéors
5365 Et as vencus hontes tos jors. »
Tout ensement fu créanté
D'ambes pars et bien devisé.
Li rois Agoulans s'en r'ala,
Et toute sa gent ordena.
5370 Et Carlemainnes a devisées
Ses batailles et ordenées.
Ensanble vinrent à bataille
Par si que li vencus, sans faille,
Seroit vencus en sa créance,
5375 Et cil ki vaintroit sans dotance
Auroit la cité quitement.
Lors combatirent asprement
XX contre XX et mil à mil
U C à cent; mais à exil
5380 Furent tot mis li Sarrasin
Et détrenciet tout en la fin.
Mais une fois en i ot cent
Crestiiens contre autant de gent;
Si fuïrent li crestien.
5385 Et s'es ocisent li paien.

Défaite des Sarrasins.

Parte des chrétiens.

- 5359 *Fourjugiet*, condamnés; *recréu*, vaincu.
5360 *Fiance*, certitude.
5366 *Ensement*, également; *créanté*, con-
senti, promis.
5367 *D'ambes pars*, des deux parts. *Devisé*,
convenu, stipulé.
5375 *Sans dotance*, sans qu'on pût le contester.
5381 *Détrenciet*, mis en pièces.

Çou senefie voirement :

Moralité.

- Ki pour Dieu la bataille prent
 Ne doit pas en fuies torner
 Ne ne se doit désespérer,
 5390 Ausi com cil ki là fuïrent,
 Et en fuiant mort déservirent;
 Quar jà couronné n'estera
 Ki loiaument ne combatra.
 Puis en i ot mil contre mil :
 5395 S'orent paien tout le péril;
 Puis tot ensamble combatirent,
 Mais crestiien tous les vainquirent.
 Si ot ocis maint Sarrasin,
 Et dist Agoulans en la fin
 5400 Que la créance crestiienne
 Vaut C tans mious que li paiene,
 Et dist qu'al demain revenront
 Et que batisier se feront.
 Jusqu'al demain fu trive prise
 5405 D'ambes pars ensi, par devise.
 Agoulans à s'ost en r'ala
 Et à tous ses barons proia
 K'il se fesissent batisier;
 Si feroit-il sans détrier.
 5410 Teus i ot ki le créantèrent
 Et si ot teus qu'el refusèrent.
 Lendemain, sans plus atargier,
 Vint Agoulans pour batisier
 Et trouva Karlon en sa tente
 5415 Ki mangoit, od mesnie gente,
 A haute table, comme rois.
 Moul't i fu rices li conrois,

Nouvelle défaite des
 Sarrasins.

5388 *En fuies*, en fuite.

5391 *Mort déservirent*, trouvèrent la mort.

5392 *N'estera*, ne sera.

5401 *C tans mious*, cent fois plus.

5410 *Créantèrent*, promirent. Voy. v. 5366.

5412 *Atargier*, tarder.

- Si ot prélas, abés et vesques,
 Kardenaus, moines, archevesques
 5420 Et bacelers et cevaliers
 Ki dras orent à remuier;
 Et si ot rois et dus et contes,
 Castelains, princes et viscontes
 Ki mangoient avec le roi;
 5425 Moultricement, à biel conroi.
 De cascune tire de gent
 Ki là séoient ensement
 Demanda li rois Agolans
 Ki cascuns ert petis u grans.
 5430 Premiers demanda-il des rois
 Ki si orent rices conrois,
 Et puis des contes et des dus
 K'il vit séoir si bien vestus;
 Puis des castelains et des princes
 5435 Ki n'ières pas vestu de cinces,
 Et des bacelers, cevaliers
 Qu'il vit si biaux et si légiers.
 Et Karles li a respondu :
 « Cil priès de moi si bien vestu
 5440 Sont mi home roi couronné
 Ki me siervent en cest regné;
 Et cil par decà sont mi conte;
 Cil autre duc et mi visconte;
 Et cil ki là me sont proçain,
 5445 Sont mi prince et mi castelain;
 Et cil autre mi vavassour,
 Ki tous jors désirent estour;

Revue de la cour de
 Charlemagne.

5421 Qui eurent vêtements à changer; qui étaient richement équipés. (*Remuier*, de *mutare*, changer.)

5426 *Tire*, rangée.

5435 *Cinces*, objet de peu de valeur. *Chinche*

est proprement une guenille, un chiffon. *Cinceux*, *chincheux* signifie méprisable.

5440 *Home*, vassaux.

5446 *Vavassour*, vassaux en général et arrière-vassaux; *voy.* Du Gange.

- Cil mi prévost et mi bailliu ,
 Ki moult bien i tièent lor liu ;
 5450 Par cele ost sont mi esquier ,
 Mi bourgeois et mi sodoier ,
 Li marcéant et li garçon
 Ki gardent maint ceval gascon ;
 Et cil sont mi arbalestrier ,
 5455 Et cil là outre mi arcier ,
 Et cil autre sont minéour
 Cil de là sont engignéour
 Et cil houset mi fauconnier ,
 Et cil avant mi ostegier ,
 5460 Cil autre sont mi venéor ,
 Ki gardent mes ciens nuit et jor
 Et les venisons nos aportent ,
 Dont mi cevaliers se déportent.
 Et cil à ces dras fieretés ,
 5465 Partis en voissies couetés ,
 Mi cevalier de prime barbe.

5456 *Minéour*, mineurs. Le P. Daniel, *Hist. de la milice française*, Paris, 1721, in-4°, I, 196.

5457 *Engignéour*, ingénieur.

5458 *Houset*, qui ont des houseaux, des guêtres.

5459 *Ostegier*; ce mot, que nous n'avons pas trouvé dans les lexicographes, signifie celui qui était chargé du soin des *ostoirs* ou autours, comme le fauconnier l'était des faucons. La fauconnerie, dont les règles étaient si subtiles et si compliquées, était connue des Francs : la loi salique condamne à une amende quiconque dérobera un *accipiter* ou un *sparvus* dressés ; mais on peut assurer en même temps que cet art était pratiqué chez les Gaulois. Sidonius Apollinaris (et Le Grand d'Aussy en a fait la remarque) n'oublie pas de dire, en louant un certain Vectius, que personne ne l'égalait à dresser un chien, un cheval et un oiseau de proie. *In equis, ca-*

nibus, accipitribus instituendis nulli secundus.

5462 *Venisons*, venaisons.

5463 *Se déportent*, se réjouissent, se régalent.

5464 *Dras fieretés*, habits rayés ; suivant nous, ce mot qui n'est point dans Roquefort ni Carpentier, viendrait de *fratus*, *frectatus* ou *fRICTATUS*. Des lettres patentes du roi de France, Charles V, citées par Du Cange, portent : *Item quod nulla ipsarum mulierum audeat portare in suis mantellis vel aliis vestibus aliquas foderaturas pannorum FRATORUM vel de camocato. Voy. aux mots FRECTA ET PANNUS.*

5465 *Partis*, les chevaliers plus tard portèrent des vêtements partis des diverses couleurs de leurs écus. *Voissies* ou *voisdie*, était une étoffe particulière ; *coueté* (en deux syllabes) pourrait bien signifier matelassé, rembourré, de *couete* (*culcitra*).

5466 *De prime barbe*, mes meilleurs chevaliers.

- Si n'ont cure d'escouse barbe,
 Mais armes et cevaus désirent
 Et les biaux dras dont il s'atirent;
 5470 S'aimment trop bataille et estor,
 Pour çou sont-il de tel atour.
 Si me servent à mon mangier
 Sans vilonnie et sans dangier.
 Cil autre jovene danzillon,
 5475 Ki n'ont ne barbe ne grenon,
 Ki tienent ces hanas d'argent
 Dont il servent moi et ma gent,
 Et ces coupes ki sont d'or fin,
 Et ces justes plainnes de vin
 5480 Et de claré u de piument,
 Sont gentil home voirement
 Ki servent pour armes avoir,
 Pour Sarrasins à decevoir. »
 Apriés Agoulans demanda
 5485 Des kardenaus que il vit là,
 Des prélas et des arcevesques

5467 *Escouse barbe*, barbe secouée (*excussa barba*)? Qui ne se font pas prier pour secouer la barbe à quelqu'un, c'est-à-dire hardis, querelleurs?

5469 *S'atirent*, se parent.

5474 *Jovene*, lisez : *jouène*; *danzillon*, damoiseau.

5478 *Grenon*, moustache.

Li bon dus Bueves o le flori *grnon*
 N'en rendist onques valisant un bouton.

Gérard de Viane, extr. v. 2517.

5476 *Hanas*, hanaps, vases à boire, coupes. Le plus célèbre des hanaps est le St. Gréal.

5479 *Justes*, mesure pour le vin qui contenait à peu près une pinte, dit Roquefort d'après Borel. Dans le roman de *Rou*, il est parlé d'une *juste* d'or qui fut donnée à Robert, duc de Normandie, pour le droit d'un rachat ou relief.

Es vos ilenc un damoiseil
 Une *juste* sus son mantel;
 Mors ert son père nuvelment,
 Volt relever sun tenement;
 Sa *juste* esteit moult bone e chière.
 N'iert mie à acheter légière,
 Tute esteit d'or noblement faite;
 Cil ki la tint l'a avant traite
 A présent el duc la tendi, etc.

Ed. de PLUQUET, I, p. 375,
 v. 7507.

Borel et Roquefort, en citant ce passage, en donnent une mauvaise leçon.

5480 *Claré*, clairret, vin qui n'était ni rouge ni blanc : il y en avait de plusieurs nuances, gris, paillet, œil de perdrix, etc. *Piument*, vin préparé avec des épices. Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, 2^e éd., III, 65 et 67.

5485 *Decevoir*, aux dépens des Sarrasins.

- Et des abés et des évesques
 Et des noirs monnes u blans u gris ,
 Ki cascuns ert et de quel pris.
 5490 Et Karles a dit Agoulant :
 « J'el te dirai sans mal talent ;
 C'est une gent et sage et nete.
 A ces dras de noire brunette
 Et si a mances à lor gounes ,
 5495 Et si ont rèzes lor courounes ,
 Kardenal sont et arcevesque ,
 Prêlat de sainte glise et vesque.
 Et cil autre noir blanc et gris ,
 C'est une gent de moult grand pris ,
 5500 Haut tondu sont et si consirent
 D'asés de cose k'il désirent ,
 Et nuit et jor proient pour nous
 A Jhésu Crist le gloriosus :
 Et cil sont kanonne et cil prestre ,
 5505 Et leur clerç sont cil à seniestre.
 Et par ceste gent savons nous
 Les commandemens précieux
 De Jhésu Crist et de sa mère ,
 Et nostre loi fist li Sauvère ,
 5510 Lui amons nous et lui créons :
 Par lui vivommes et morons .
 Et cil s'an blant sont , par exemple ,
 Frère d'Ospital u de Temple
 Et si tiennent religion ;
 5515 Cevalier sont et haus baron ,

Les Templiers.

5495 *Brunette*, étoffe teinte fine et recherchée, de couleur presque noire et que les conciles ont souvent interdite aux moines. Voy. Du Cange, au mot *BRUNETTA*.

5494 *Gounes*, robes. Anglais, *gown*.

5495 *Courounes*, tonsures.

5500 *Consirent*, s'abstiennent.

5511 *Vivommes*, voy. v. 1589.

5512 *S'an blant*, ainsi en blanc; les Templiers, portaient des robes blanches. Le Père Helyot, *Hist. des ord. relig. et mil.*, Paris, 1792, VI, 21 et suiv.

- Et saciés que , pour prendre fin ,
 Ne fuïroient pour Sarrasia.
 Li laboureur , li ahanier
 Sont pour les tières gaégner ;
 5520 Remés en France et en lor tières ,
 Si nos soucourent as grans gières ,
 D'armes , de cevaus , de viandes.
 Et puis que tu de tot demandes ,
 Nos femes sont en nos pais ,
 5525 Et les pucieles as clers vis ,
 Pour ki mi cevalier se painnent ,
 D'armes et d'amors se demainent ;
 Si sont remés li enfançon
 Ki sont encore à noureçon.
 5530 Et saciés bien qu'à votre exil
 Puis les pères venront li fil.
 Et jà sont remés li viellart ,
 Plain de sens et d'engiën et d'art ,
 Et si ne te voil pas céler ,

5518 *Ahanier*, cultivateurs.

5520 *Remés*, restés.

5522 *Viandes*, vivres comme plus haut.

Agolans , sire , vostre ost avez bani :
 Més la viande de tot lor est faillie.

Agolant, extr. v. 727.

5523 *De tot demandes*, tu t'informes de tout.

5525 *As clers vis*, aux beaux visages. Cette expression employée précédemment, est encore une forme commune, un lieu commun qui revient sans cesse dans les écrits des trouvères. La Ravalière, qui a mis un glossaire à la suite des poésies du roi de Navarre, y transcrit deux portraits où sont réunies, dit-il, toutes les parties que l'on demandait dans une femme, pour lui donner le titre de belle. L'un est en prose et l'autre en vers. II, 199-205.

Viane, escrie, dex aie St. Moris.
 C'est Oliviers qui n'est pais vostre amis.

Nies suix (*sic*) Harnaut et Gérard le marchis ,
 Mes peires est Rainier, li dus jautis,
 Et ma suer est bele Aude o le cler vis.

Gérard de Viane, extr. v. 508.

En le chambre est li Borgon Auberis
 Et le contesse qui molt ot cler le vis.

Aubris li Borgonnon.

Après mourut sa fame, li royne au vis cler.

Berte, p. 6.

Li rois et la royne et Berte o le cler vis.

Ibid., p. 10.

Sire, ce dist Morans, Diex puis-sé-je ourer
 Que vous r'avés ma dame, la royne au vis cler.

Ibid., p. 184.

Et dans (*sire*) Hernaus de Riauxlande sur mer,
 Et dans Lanbers et Aude o le vis cler.

Gérard de Viane, extr., v. 916.

Acointiés s'est de bele Aude au vis cleir.

Ibid., v. 1999.

5550 *A votre exil*, pour votre perte.

- 5535 Que il n'i ait maint baceler
 Ki, pour roubéors et pour gierre,
 Gardent mon país et ma tière.
 Et, se il m'estoit nus mestiers
 De sergans ne de cevaliers,
- 5540 Tous li arièrebaus venroit,
 Lues que mon message verroit.
 Or t'ai-jou dit et devisé
 Quan que tu m'as ci demandé. »
 Agoulans regarda cascun
- 5545 Si com il ièrent I et un,
 Priés et loing, cascun en sa part;
 Et puis regarda d'autre part,
 Si vit XIII pauvres séoir,
 Ki nut ièrent descavé et noir,
- 5550 Si demanda queus gens c'estoient
 Ki sans table à tière mangoient.
 Et li rois Carlemainne dist
 Que c'ièrent li més Jhésu Xrist
 Et pour celui ki tout sauva
- 5555 Leur donoit-il à mangier là.
 Quant Agoulans a entendu
 Que c'estoient li més Jhésu,
 Si a respondut à Charlon :
 « Cil ki là sieent environ
- 5560 Priés de toi, haut rés et tondu,
 Et cil autre si bien viestu
 Sont, ce m'est vis, bonéuré,
 Bien sont péut et abevré
 Et de tout à lor plaisir ont :
- 5565 Et cil que tu dis que il sont
 Li message ton créateur,

5536 *Roubéors*, larrons, pillards.5549 *Descavé*, décharnés, caves.5550 *Queus*, quels, wallonisme.5555 *Més*, messenger; *Xrist*, ailleurs *Crist*.5562 *Ce m'est vis*, il me semble; *bonéuré*, bien heureux.

Sont recéu à desounour
 Et de toi sont trop eslongié
 Et à tous biens ont pris congié,
 5570 N'à toi n'à ta gent n'ont amour.
 Malement aime son signour
 Ki reçoit ensi son mesage.
 Si ne t'entieng de rien à sage
 A ces ki sont de tel mésaise.
 5575 Dis tu que ta lois est mauvaise;
 G'ière venus pour batisier,
 Mais or m'en voil-jou repairier.
 Si te fac séur et ciertain
 Qu'à toi me combatrai demain. »
 5580 Dont sot Karles par lui méésme
 Qu'Agoulans refusa batesme
 Par les povres k'il vit si nus,
 Mal abevré et mal péus,
 Quar il li ot dit et moustré
 5585 Que c'ières li més Dam-el-Dé;
 Lues fist tous les povres de l'ost
 Assés donner et viestir tost,
 Et quant Karles, par bien quidier,
 Pierdi tel peule à batisier,

Aygotland refuse le bap-
 tême.

5569 *Congié*, ont pris congé à tous biens,
 sont privés de tout bien.

5573 *T'entieng*, etc., tu ne te conduis pas en
 homme sage à l'égard de ceux qui sont dans le
 malheur.

5576 J'étais venu pour me faire baptiser.

5578 Sois sûr et certain...

5580 *Méésme*, ailleurs, *méisme*.

5583 *Abevéré*, abeuvrés.

5585 *Dam-el-Dé*, ailleurs *Dam-el-Dieu*, *Dam-
 dieu*, *Dame-dieu*, etc.

Berte s'est esveillie, si se commande à *Dé*.

Berte, p. 25.

Se damo-dieus conseil n'i éust mis.

Garin, p. 2.

Et cil respont : oll, la merci-*Dé* !

Ibid., p. 12.

Dame, dit le dictionnaire de l'Académie, est une
 espèce d'adverbe (plutôt d'exclamation) qui sert
 à affirmer ou à marquer de la surprise. M. No-
 dier, dans son *Examen critique des dictionnaires
 de la langue française*, en veut faire remonter
 l'origine au mot *dam*, pris dans le sens théolo-
 gique de damnation. Nous croyons que c'est tout
 simplement une invocation du nom de Dieu,
 l'abrégié de *Dam-el-Dé*.

5589 *Peule*, peuple.

- 5590 Qu'iert dont de cascuns al juisse
 U cascuns aura, par devise,
 Selon çou que il fait aura
 Quant Dam-el-Dieux i si dira :
 « Fuiés de moi, vous maléoit,
 5595 Quant jou euc faim et jou euc soit
 Et jou fui nus et besougnous,
 De rien ne fui refais par vous. »
 Si devons savoir entresait
 Que poi vaut lois et fois sans fait;
 5600 Quar li apostles dist et conte
 Que cors sans arme rien ne monte.
 Tout ensi fois et lois sans oeuvre
 Est cose mort et rien n'acuevre.
 Or gart cascuns, si com il doit,
 5605 Qu'il ait créance et boine foit
 Et k'il serve Dieu de bon cuer,
 Quar Karlemainnes de buen fuer
 Quida les povres asséir,
 Mais Agoulans, pour escarnir,
 5610 Lor oeuvre et lor mangier blasma,
 Et le baptesme en refusa.
 Ensi s'en r'ala voirement
 Agoulans, s'atorna sa gent;
 Lendemain vinrent à bataille
 5615 D'une part et d'autre, sans faille,

5590 *Qu'iert* (*quid erit*), que sera-t-il, qu'advientra-t-il? *Al juisse*, au jugement. Ici Ph. Mouskes est fidèle traducteur. Dom Bouquet, V, 291, E, et le *Turpin* de 1838, feuillet 18.

5595 Ce passage rappelle le v. 3062 et les suivants.

5594 *Maléoit*, maudits.

5595 *Euc*, cette orthographe n'a pas été employée précédemment.

5596 *Fui*, pour *fus*, forme latine.

5599 C'est la morale de ce vers de Racine :

La foi qui n'agit point est-ce une foi sincère ?

5601 *Rien ne monte*, est sans valeur.

5605 *Acuevre*, acquiert (*acquiere*).

5604 *Gart*, garde, ait soin.

5607 *De buen fuer*, de bonne manière, serapporte au verbe *asséir*.

5608 *Asséir*, traiter.

5609 *Escarnir*, se moquer.

Grande bataille entre les chrétiens et les Sarrasins.

Par le convenant des II lois ,
 Si com deviset fu ançois ,
 Et ot de gent Karles , li fiers ,
 C et XXXVIII miliers ,
 5620 Et Agoulans en ot C mil
 De la gent mescréant et vil.
 Li François fisent III esquieles
 Et li Sarrasin VII entières.
 Grans fu la noise et li hustins
 5625 De paiens et de Sarrasins ,
 Et Agoulans fu en miliu .
 Crestien furent ententiu
 D'aus à ocire et détrencier .
 Moult en véisciés trébucier
 5630 De nostre gent et de la leur :
 Karles i fu de grant valeur .
 De l'une part fu à gens grans
 Ernaus de Biaulande , li frans ;
 Et d'autre part les Aacains ,
 5635 A toute s'ost rois Arestains .
 En l'autre si fu , par devise ,
 Gondelbues et sa gent de Frise ;
 Od les siens fist , d'autre , part somme
 Costentins , li prévos de Rome ;

5616 *Convenant*, convention suivant laquelle le vainqueur serait regardé comme ayant la meilleure loi, convention déjà violée, comme on vient de le voir. — Les Anglais disent encore *covenant*.

5617 Comme il avait été réglé auparavant.

5622 *Esquieles*, autrement *esquières*, voy. v. 4480, et cette dernière orthographe conviendrait mieux à la rime. *Scala* en basse latinité signifie un corps de troupe, autrefois une *bataille*, v. 4488. Il se trouve en ce sens dans Jacques De Guyse, édition de M. le marquis De Fortia, où on l'a mal traduit par *échelle*.

Bien chevauche li gentis et barné
 A dis escheilles qu'il a fait deviser.
Garin, cité par DU CANGE.

5629 *Véisciés*, vous en eussiez vu.

5634 *Aacains*, nous ne savons qui veut désigner Ph. Mouskes, à moins que ce ne soient les *A(mor)caïns*, puisqu'il s'agit d'un roi de Bretagne. Le *faux Turpin* range ici *Estultus* appelé *Estucius*, dans la réimpression de 1855, feuillet 15. — Les chefs dont les noms suivent ont déjà été nommés ainsi qu'Arnauld de Beaulande, voy. v. 5164.

5638 *Fist... somme*, rassembla.

- 5640 D'autre part fist Karles rengier
 Les gens al bon danois Ogier.
 Rollans et Oliviers andoi,
 Et Namles furent o le roi;
 Et Turpins fist l'arière garde
- 5645 Ki la menue gent regarde.
 Si encloent les Sarrasins :
 Moul't commença grans li hustins.
 Ernaus de Biaulande, li fiers,
 Cil se mist entre aus tous premiers
- 5650 Et vit leur couvin et lor iestre.
 Si féri tant diestre et seniestre
 Que parmi Turs Carlon voiant,
 Ocist de sa main Agoulant,
 Et li autre furent ocis
- 5655 C'onques n'en escapa piés vis,
 Fors que li Aumacors de Cordes
 Et de Sébile li rois Godes.
 Mais lor gent i fu toute ocise,
 Ensi fu Panpelune prise.
- 5660 Ci moustra Dieux apertement
 Pardevant la commune gent,
 Que mious vaut la lois crestiène
 Que ne face la lois paiene.
 Ha ! buen crestiien s'el sovons
- 5665 Garder, trop boine loi avons.
 Bien poés entendre et savoir
 Ki se combatra de cuer voir
 Dieux le prendra, cui de tot membre
 Qu'il est nos ciés et nous si membre.

Mort d'Aygoland

Prise de Pampelune.

Moralité.

5646 *Encloent*, enveloppent.5650 *Couvin*, disposition, plan de bataille;
iestre, situation.

5655 Qu'il n'en échappa point âme vivante.

5656 *Aumacors de Cordes*, voy. v. 5011.5667 *De cuer voir*, de cœur sincère.5668 *Cui de tot membre*, à qui est souvenir de
tous.5669 *Ciés*, chef, tête. *Si membre*, et nous ses
membres.

- 5670 Karles, apriés cele victorie,
 Gratia Dieu, le roi de glorie,
 Et puis s'en ala vers St. Jake,
 Od sa gent, trosques al pont d'Arge.
 Mais auquant de nos crestiens
- 5675 S'en retornèrent as paiens
 Ki mort ièrent en la bataille;
 Et, pour avoir et pour vitaille,
 Si se cargièrent cele gent
 De viandes, d'or et d'argent.
- 5680 Mais lues furent aconsuï,
 Quar l'aumacors, ki s'en fuï
 De Panpelune et escapa,
 Les ocist tous et descopa:
 D'un bois lor vint u fu entrés.
- 5685 Cis exemples vous est mostrés
 Par çaus ki lor penance ont prise,
 Par sainte confesse de glise,
 Et lor anemis ont vencus
 Et tous lor pécies gietés jus,
- 5690 Ausi comme cist orent fait,
 Et puis retraient al meffait.
 Lendemain fu dit à Carlon
 Q'uns rois ki Fourrés ot à non,
 Estoit venus à Montjardin,
- 5695 O lui maint prince palazin,
 Et à lui combatre voroient,
 Tantos, com as ious le veroient.
- 5670-71 *Victorie, glorie, lisez victor ou victoire et glorie ou gloire.*
 5675 *Pont d'Arge, Dom Bouquet, V, 292 E: Et ala jusques au pont d'Arge, qui est en la vile (en la voie) Saint Jaque. Arge et Jake, rime incomplète, comme haïne et avarise, etc.*
 5677 *Vitaille, victuailles, vivres, alimens.*
 5680 *Aconsuï, atteints.*
 5687 *Confesse, confession.*
 5688 *Anemis, les démons.*
 5689 *Gietés jus, se sont lavés de leurs péchés.*
 5691 *Et puis reviennent au mal.*
 5695 *Fourrés, Dom Bouquet, Forrés, un roi de Navarre.*
 5694 *Montjardin, en latin Mons-Garzini.*
 5697 *As ious, par ses propres yeux.*

Cupidité de quelques chrétiens punie.

Moralité.

Fourrés de Navarre.
 Le châtel de Montjardin.

- Lors se traist Karles cele part,
 Et cil ki tout sa gent repart,
 5700 La nuit fist à Dieu s'orison
 Que çaus li demostrast, par non,
 Ki morroient en la bataille.
 Donques si aparü, sans faille,
 Sour cascun de çaus une crois
 5705 Ki morir durent cele fois;
 En la diestre espaulle aparü
 Cele crois, et vermelle fu.
 Et li rois les fist demorer
 En sa kapiele, pour orer :
 5710 C furent et ciunkante et III.
 Lues s'en ala Karles combatre,
 Et fu li rois Fourrés ocis
 Et tous si home mort et pris;
 En infier en ot plenté d'armes.
 5715 La fist li rois mervelles d'armes,
 Namles, Turpins et Oliviers
 Karles et li Danois Ogiers
 Et li XII per ausement.
 Mais Rollans tot outreément
 5720 La bataille Agoulant venqui
 Ki faite fu devant cesti,
 Fors tant que Ernaus de Biaulande
 En ot los et painne moult grande.
 Fourrés de Nobles i fu mors,
 5725 Et avoec lui tous ses effors
 Et tot cil morurent sans paine
 En la kapiele Carlemaine
 Ki pour les crois remés i furent.

Vision de Charlemagne

Mort de Fourrés.

Miracle.

- 5701 *Par non*, par noms. dessus tous, c'est-à-dire principalement.
 5714 *Infier*, enfer; *plenté*, multitude; *armes*, 5721 *Cesti*, *cestui*, Aygoland.
 âmes. 5728 Ceux qui marqués d'une crois avaient
 5719 *Tot outreément*, au delà de tous, par- été enfermés par Charlemagne dans une chapelle,

- Destiné lor fu, si morurent,
 5730 Et quant Karles fu repairiés
 En sa tente, joians et liés
 De la victore k'il ot faite
 Et de sa gent ki fu entaite,
 Si li vint de çaus la nouvele
 5735 Ki mort furent en sa capiele,
 Sans çou que nus les atouçast,
 Ne de la capiele aproçast.
 Trop sont li secré Dieu couvert,
 Et quant lui plect si sont apert.
 5740 S'il ne morurent en bataille
 Pour ce, vous di-jou bien sans faille;
 Que Dieux ne volt mie sofrir,
 Que cil ne fusesent vrai martyr
 Ausi comme li autre furent,
 5745 Ki en la bataille morurent.
 Liés en fu Karles et dolans,
 Quar les miracles furent grans.
 Adonkes fu Monjardins pris
 Et Navare et tous li païs.
 5750 Karles i est VIII jors remés:
 Si fu li castiaus refermés.
 Puis revint à Karlon noviele
 Que à Nadres, sa chité biele,
 Estoit un grans gaians venus:
 5755 Si avoit à non Fiernagus.

Le géant Ferragus.

pour éviter de périr en combattant, n'en moururent pas moins.

5751 *Liés* ou *liés*, suivant les circonstances. *Voy.* v. 5426 et 4545.

5753 *Entaite*, appliquée à bien faire (*intenta*).

5755 *Nadres*, ce mot est écrit ainsi dans Dom Bouquet, V, 293, D, mais dans le *Turpin* de 1835, *Avager*. Quelquefois il semble que Mouskes ait plutôt suivi l'extrait de *Turpin*

qui est dans les *Chroniques de St. Denis*, que le texte de *Turpin* même.

5755 *Fiernagus*, Dom Bouquet *Fernagus*, le *Turpin* de 1835 *Ferragus*. Il était issu de Goliath, suivant la tradition romanesque. Cependant Rabelais, qui compte ce dernier dans la généalogie de Pantagruel, y a omis Ferragus, mais non pas le géant *Fracassus* qu'il lui donne pour père. Le Duchat dit qu'en Languedoc, on

- Et si nos tiémoguent les somes
 K'il avoit force de XX homes.
 Mais Karles, ki point n'el douta,
 Trest à Nadres, si l'asséga,
 5760 Et XX mile Turs avoec lui,
 Ki puis orent honte et anui.
 Quant Fiernagus pierçu et vit
 Que Karles ot siège bastit,
 Tous seus est de la vile issus,
 5765 En l'angarde s'en est venus;
 Si demanda bataille lors
 Contre I cevalier, cors à cors.
 Et Karles i tramist Ogier,
 Pour çou qu'el sot fort et légier.
 5770 Si s'entrevinrent à bataille
 Moult le fist bien Ogier, sans faille,
 Et durement le laidenga
 De sa force, et adamaga.
 Dusqu'al viespre sont combattu,
 5775 Qu'il n'i ot nul d'aus II venu.
 Mais Ogiers par fu trop lasés,
 Quar li Turs iert plus durs assés,
 S'ot grévé le danois Ogier.
 Fiernagus sans plus atargier,
 5780 Le prist ausi com I agniel,
 Si l'enporta en son castiel,
 Et lendemain fors repaira.
 Renaus d'Aubespín i ala,
 Si se combati moult très bien,

Combat singulier d'O-
 ger et de Ferragus.

Renaud de l'Aubépine.

désigne sous le nom de *Fer-agut* un bretteur de profession. Dans le roman de *Morgant, le Géant*, ch. XXVII, celui-ci assomme Ferragus du battant d'une grosse cloche, fiction qui n'est pas d'accord avec celle de *Turpin*.

5765 *Siège bastit*, entrepris un siège.

5765 *Angarde*, l'avant-garde.

5772 *Laidenga*, humilia, outragea.

5775 *Adamaga*, mot à mot, lui fit dommage par sa force.

5785 *Renaus d'Aubespín*, Renaud de Montauban, voy. v. 5218.

- 5785 Mais ne le pot gréver de rien.
 Et Fiernagus tout ausement
 Le prist et porta esranment
 Avoec Ogier en son castiel.
 D'ausi légier com I gastiel.
- 5790 Lendemain manda, comme preus,
 Bataille de son cors à II.
 Quar li gaians iers trop légiers.
 Si fu, comme buens cevaliers,
 Envoiiés Coustentins de Rome,
- 5795 Quar moult valoit bien I autre ome;
 Et avoec lui fu envoiiés
 Hoiaus de Nantes, li prisiés,
 Ki des Bretons estoit li sire.
 Moult asprement et par grant ire,
- 5800 Se la verté dire vous doi,
 Li sont couru seur ambedoi.
 Hoiaus le vint pardevers diestre
 Et Coustentins fu à seniestre;
 Lancent, fièrent, gietent et botent.
- 5805 Mais durement le géant doutent
 Quar n'el pueent adamagier,
 Ne pour traire ne pour lancier;

Hoiaus de Nantes.

5789 *Gastiel*, gâteau. Les vers 5786-5789 sont cités par M. Roquefort dans son glossaire, au mot *GASTIEL*, mais pour *ausement* et *esranment* le glossographe écrit *eusement*, *esraument*.

5797 *Hoiaus de Nantes* ou *Jous*, *Huon*, *Huet*, *du Mans*, voy. v. 5204. Dom Bouquet, *Hoiaus*; le *Turpin* de 1835, *Oilus*, le latin *Oellus*. — *Li prisiés*, dont on faisait grand cas :

So dis *Hugos de Nantes*, tub em a mort lieurats.
Fier-à-Bras, en prov., v. 4003.

Et *Naimes monte*, li bon vasal *proisté*.
Agolant.

Ce fu Blanchart, qui tant fit à *prister*.
Aubris.

Rendés Aubri, dist Heuris li *proisiés*.
Ibid.

Girart du Frate qui moult fist à *proistier*.
Agolant.

Ce Girart est celui qui, v. 4464, est appelé le vieil Girart.

Li velz Girars, qui cuer eut de lion.
Agolant.

5804 *Botent*, boutent, poussent, pressent.

5807 Comme qui dirait ni de l'arc (*traire*),
 ni de la lance (*lancier*).

- Et cascuns de sa force empire.
 Puis en ot Karles duel et ire,
 5810 Quar Fiernagus, ki moult fu preus,
 Les emporta pris ambes II.
 Puis en i ot envoiiés XX,
 Dont onques I seus ne revint.
 Charlemainne s'émervilla,
 5815 Ne plus à lui n'en envoia.
 Mai li cortois, li preus Rollans,
 Ki d'Ogier estoit moult dolans,
 Requist al roi et fist requerre,
 Pour ses compagnons reconquerre,
 5820 Qu'il l'i laisast aler combatre,
 Savoir s'il le poroit abatre.
 Mais li rois li a deffendu,
 Non pourquant tant proiés en fu
 Qu'il l'en a congiet douné,
 5825 Et Rollans l'en a miercié.
 Puis s'en ala messe ascouter
 Pour çou que mains péust douter.
 Et lors s'arma, si s'enparti
 Sor son destrier, le viel Anti.
 5830 Quant li géans seul l'a véu
 Moult en a grant merveille éu
 Pour çou c'on li avoit ançois
 Envoiiés II armes françois.
 A painnes s'en déгна drécier.
 5835 Mais Rollans, u n'ot qu'ensigner,

Roland demande à combattre Ferragus.

5808 Et chacun voit diminuer ses forces.

5809 *Duel*, deuil.

5825 *Proiés*, prié.

5827 Pour qu'il eût moins à redouter.

5829 *Anti*, ancien, *viel ancien*, pléonasma.

Je vos donrai ceste grant tor antie.

Aubris li Borgnonn.

5835 *Armes*, on aimerait à donner à ce mot

la signification du flamand *armen* (voy. v. 1915), et à expliquer le passage ainsi : il s'émervilla de voir qu'on lui eût envoyé *deux* (?) *pauvres français*. Autrement il faudrait l'interpréter par *deux âmes françaises*, ce qui manque de sens, ou par *deux français armés*, ce qui, vu l'inversion, est peu probable et n'a guère plus de clarté.

5835 *U n'ot qu'ensigner*, mot à mot, où il

Vint à lui, si le deffia,
 Et li géans s'en aira.
 Seure li court, si l'a féru
 Moult durement sor son escu
 5840 Et Rollans, ki moult ot proecce,
 L'a si referu k'il le blecce,
 Quar li cos vint de grant irour.
 Et li gaians, par sa fiérou,
 Venus est à lui par aval;
 5845 S'el leva fors de son cheval :
 Et si, com il l'emportoit pris,
 Rollans, ki se senti soupris,
 Prist le géant par le menton,
 Si le reversa el sablon.
 5850 Ensi kaïrent ambedui.
 Rollans, ki moult douta celui,
 Vint à son cheval, s'i monta
 Et Fiernagus point n'el douta;
 Ainc vint al sien, s'i est montés.
 5855 Rollans, ki fu plains de bontés,
 Traist Durendal, s'el féri si
 Que son destrier trença parmi.
 Et, quant li paiens fu à piet,
 Si traist son bran à loi d'iriet

Durendal.

n'y eut quelque chose à enseigner, qui était bien enseigné.

5842 *Irour*, colère.

5843 *Fiérou* (*ferocia*).

5844 *Par aval*, en se courbant, en descendant.

5855 *Bontés* ne doit pas être pris dans le sens ordinaire; mais dans celui de valeur, intrépidité.

5859 *Bran*, glaive.

Pues tret Joyos. Ne sai plus riche *brant*,
 Fors Durendart : Cele mé-ge devant.

Agolant.

Combatés vos o li *bran* acerin.

Ibid.

Tu li as mort ses deux fis à ton *brant*.

Aubris.

La cinquième strophe du *Petit Testament* de Villon est ainsi conçue :

Item, à mestre Ythier marchant,
 Auquel je me sens tres tenu,
 Laisse mon *branc* d'acier tranchant,
 Ou à maistre Jehan le Cornu,
 Qui est en gage détenu,
 Pour ung escot six sols montant.
 Je veuil, selon le contenu,
 Qu'on leur livre en le rachaptant.

A loi d'iriet, comme un homme irrité.

- 5860 Et Rollant mout en maneça.
 Mais li niés Karlon s'avança,
 Fiernagus sour le puing féri,
 Si que s'espée li kéi.
 Lors quida Fiernagus Rollant
- 5865 Férier de son puing maintenant,
 Mais le ceval férier el front,
 Si l'abati tot en I mont.
 Or furent à pié, en la préee,
 Si n'orent lance ne espée;
- 5870 Des puins s'en vont entreférant
 Et des pières entreruant
 Dont il avoit el camp assés;
 Tant que cascuns fu tous lasés.
 Lors plévi cascuns de sa main
- 5875 Boine trive jusqu'al demain,
 Et dont revenir à bataille,
 Tout ensi k'il èrent, sans faille.
 Cascuns retrest à son ostel,
 Et lendemain tout autre tel
- 5880 Sont revenu à la bataille.
 S'ot cascuns lascié la ventaille
 Pour avoir plus de livre alainne.
 Cascuns s'efforce moult et paine,
 Jusqu'à nonne se combatirent,
- 5885 Audoï moult durement s'aïrent.
 Et Rollans avoit aporté
 I baston noelleus quaré,

5860 *Maneça*, menaçà, transposition de lettres.

5862 *Puing*, poing.

5868 *Prée*, prairie.

5870 *Entreférant*, se frappant tour-à-tour.

5871 *Entreruant*, se lançant mutuellement des pierres.

5874 *Plévi*, promit.

5875 *Trive*, trêve.

5879 *Autre tel*, pareils, dans le même état.

5881 *Lascié*, lâché; *ventaille*, visière du heaume que l'on relevait pour prendre l'air.

5882 *Livre*, libre; *alainne*, haleine.

5885 *S'aïrent*, s'irritèrent, s'échauffèrent l'un contre l'autre.

5887 *Noelleus*, noueux.

- Lonc et retort et esquinlant;
Si l'en aloit souvent férant.
- 5890 Lors demanda Fiernagus triuwe
De dormir le trait d'une liuwe,
Et quant il l'ot, si s'endormi.
Rollans, ki le cuer ot hardi,
Ne point ne douta son meschief,
- 5895 Li aporta, desour son cief,
I kallau pour souef dormir,
Et il s'i fist par buen loissir.
Quant Fiernagus fu esvilliés,
Si vit Rollant séoir ensiés,
- 5900 Ne de rien ne l'avoit fausé,
Si l'en a moult forment loé,
Pour çou que il ne l'éut tray
Ne en dormant ne l'envay,
Moult en a son los amendé.
- 5905 Dont li a Rollans demandé
Comment et parquoi çou estoit
Que nus ocire n'el pooit :
Et Fiernagus li respondi
K'il li ert destiné ensi
- 5910 Que nus empirier n'el pooit
S'el lomble ne l'aconsivoit.
En sarrasinois li géhi
Et Rollans moult bien l'entendi,
Si qu'il ne s'en est percéus.

5888 *Retort*, recourbé; *esquinlant*, peut-être mieux *esquiulant*, que nous traduirions par *aigu* (*d'aculeus*).

5891 *Le trait d'une liuwe*, la durée d'une lieue; c'est-à-dire une heure; comme on dit aujourd'hui une heure pour une lieue, Mouskes prend une lieue pour une heure.

5896 *Kallau*, caillou, pierre; *souef*, bien.

5897 *Buen loissir*, générosité.

5899 *Ensiés*, près de lui.

5905 *Envay* (*invadere*), attaqué par surprise.

5911 *Lomble* (*umbilicus*), le nombril; ce mot, ainsi qu'une infinité d'autres, n'est pas dans le glossaire de M. Roquefort. *Aconsivoit*, atteignait.

5914 Cette réflexion est puérile, puisque Ferragus répondait à la demande directe de Roland.

- 5915 Dont li demanda Fernagus :
 « Queus om iés-tu, quel t'apiel-on ? »
 Et Rollans li a dit son non
 Et de quel linage il estoit
 Et quel créance il maintenoit.
- 5920 Dont coumenchièrent à parler
 De leur créance et estriver.
 Fiernagus la soie looit
 Et Rollans moult li desprisoit.
 Dist Fiernagus : « Di moi ançois
- 5925 De quel manière sont Francois. »
 — « Crestien soumes, Rollans dist,
 Si créoumes Dieu Jhésu Crist ;
 Et, pour sa loi à avancier
 Et crestienté exaucier,
- 5930 Faisommes-nous tot no pooir,
 Pour l'amour Jhésu Xrist avoir. »
 Quant Fiernagus oï parler
 De Crist, si prist à demander :
 « Rollant, or me di, sour tes lois,
- 5935 Queus est cil Crist en qui tu crois. »
 Et Rollans dont li respondi :
 « Cil ki de la Virgene nasqui
 Et fu battus et souffri mort
 Pour son droit et pour nostre tort,
- 5940 En la crois fu crucefiés,
 Par les Juïs dont fu jugiés,
 Mors fu, el sépucre posés,
 Al tierc jour en est suscités
 Et lors à infier descendi,

Dispute théologique de
 Roland et de Ferragus.

5937 *Virgene*, lisez *virgne* pour la mesure,
 comme plus haut, ou *virge* comme dans ces vers
 du roman de *Gérard de Viane*. Extr. 1066 :

Olivier freire, dist la bele à vis cler,
 A cel seignor vos puise commander

Ki en la *Virge* se dolgnoit aombrer.

5941 *Juïs* ; Juifs.

5942 *Sépucre*, sépulcre.

5943 *Suscités*, ressuscité.

- 5945 Les siens en osta à cel di
 Maugré l'anemi souduiant :
 Paradis en ot joie grant.
 Puis apriés, à l'asension,
 Monta Dieux en sa mansion.
- 5950 Fius et père et St. espirs
 Et tout est I seus Dieux entirs. »
 — « Et nos créons, dist Fiernagus,
 En cel grant Dieu ki main là sus;
 Ki de nului n'est engenrés,
- 5955 Seus est, n'i a plus déités :
 Et Mahomés si est I Dieux,
 N'en i a plus ne III ne deus. »
 — « Vérité dis, c'a dit Rollans,
 Qu'il est uns Dieux vrais et poisans;
- 5960 Mais là est fausée ta lois
 Que tu dis qu'il n'est pas en III.
 Croi le père et le fil ausi
 Et si croi le St. esperi.
 Car uns Diex est et fius et père
- 5965 Et St. espirs en III partère,
 Et Mahomés est I diables
 Ki vous dist mençoignes et fables. »
 Dist Fiernagus : « Tu iés décius
 Quant tu dis que Diex est li fius,
- 5970 Et Dieux est li pères entirs
 Et si est Dieux li St. espirs :
 Dont sont çou troi Dieu que tu crois
 Et non pas une seule lois. »

5946 *Souduiant*, trompeur, qui séduit.5949 *Mansion*, séjour. *Droit de mansion*, etc.

5950 Vers mieux mesuré s'il y avait :

Et fius et père et St. espirs.

5955 *Ki main là sus*, qui demeure là haut.5954 *Nului*, personne; *engenrés*, engendré.

5955 Il est seul, il n'y a pas d'autres dieux.

5956 Aygoland a dit, au contraire, qu'ils
 avaient plusieurs dieux. V. 5322.5965 *Partère*, parties, personnes.5966—67 *Voy.* v. 5342—43.

- « N'est pas ensi, ce dist Rollans,
 5975 Quar il n'est qu'uns seus Dieux poisans.
 Et si est trebles en personnes,
 Et si te dirai par queus choses.
 Teus com li père est, autreteus
 Si est li fuis, et tout I Dieux ;
 5980 Et li St. espirs ausement,
 Et cist troi sont I finement :
 St. esperis et père et fuis,
 Et tout si est uns Dieux soptius. »
 — « Jou ne voi pas, dist Fiernagus,
 5985 Comment une cose soit plus,
 Et si ne resai par quel iestre
 La treble cose puist une iestre. »
 Dist Rollans : « J'el te mousterai
 Par sanblance humaine, et dirai :
 5990 Tu vois qu'el solel a calour,
 Si a clarté si a rougour,
 Et tout si est I solaus seus,
 Tout ausi treble cose est Diex.
 Et encor le te sorrai mieus :
 5995 En la ruee s'est li moieus,
 Si sont li rai et si sont gantes,
 Mais ne convient pas dire quantes,
 Et tout est une seule roe.
 Ceste créance est partot noe,
 6000 Quar ele est partout pure et nete.
 Si comme la ruee de karete
 Est ensamble de plusiors choses,
 Ausi est Dieux en III persones,
 Et ces III reviennent à une.

5976 *Trebles*, triple. — Rime imparfaite.

5978—79 Tel le père, tel le fils,

5981 *Finement*, enfin.5983 *Soptius*, plein de sagesse.

5985 Comment ce qui est un soit plusieurs.

5993 *Ruee*, roue.5996 *Rai*, rayons ; *gantes*, jantes.5999 *Noe*, répandue ?

- 6005 C'est nostre créance commune,
Sainne et loiaus, sans contredi.
Encor autrement le te di :
En l'alemandle et en la nois
Si a escorce, bien le vois ,
- 6010 Et si a eskaille et noiiel ;
Ces III une alemandle apiel,
Et se cest nois c'est une seule,
Ensi le croit li plus del peule.
En toi méismes, s'il te membre ,
- 6015 S'est li cors et l'arme et li membre ,
Et tout çou si est uns seus cors :
Teus devroit estre tes recors. »
Adont respondi Fiernagus :
« Compaing Rollans, il n'i a plus :
- 6020 Combatons nous par itel foi
Que cil ki tient la piour loi
Soit vencus sans détriement
Et li venquères plainnement
Ait los et pris, et sa créance
- 6025 Soit maintenue en ramenbrance. »
Par tel s'entrecorurent seure,
Mais Fiernagus en petit d'eure
Fu parmi le cief si férus
K'il est à la tière kéus.
- 6030 Et quant il se vot redrécier
S'el fist Rollans retrébucier,
Quar il redoutoit moult ses cos,
Com cil ki n'iert couars ne fos,

- | | |
|---|---|
| 6008 <i>Alemandle</i> , amande. | 6017 <i>Recors</i> , souvenirs. |
| 6010 <i>Noiiel</i> , noyau. | 6019 <i>Il n'i a plus</i> , c'est assez. |
| 6011 <i>Apiel</i> , tu appelles. | 6020 <i>Itel</i> , telle; <i>foi</i> , condition. |
| 6013 <i>Li plus del peule</i> , la plus grande partie
du peuple. | 6021 <i>Piour</i> (<i>pejor</i>), pire. |
| 6014 <i>S'il te membre</i> , s'il t'en souvient. | 6023 <i>Venquères</i> , vainqueur. |
| | 6027 <i>En petit d'eure</i> , en peu d'instans. |

- Quar Fiernagus, tout en séant,
 6035 L'aloit moult asprement férant.
 Mais Rollans le tenoit si court
 Qu'il n'ot poir k'il se retort.
 Et quant Rollans le vit si las,
 Sour lui se lait caoir à bras ;
 6040 Si l'a sour tière si foulé
 Peu faut que ne l'a afolé :
 Petit apriés à grant travail
 Li a boutée Durendal
 Droit parmi le lonble, ens el cors.
 6045 Et Rollans, tous haitiés et fors ,
 Li a lues la tieste colpée,
 Si l'a à sa sièle toursée ;
 Lors si revint à Carlemainne
 Ki grant joie pour lui demainne :
 6050 Et li Turc pris ont Fiernagu ;
 Ses armes et son elme agu ,
 En ont en la vile porté ,
 Et moult en sont desconforté ,
 Quar s'il ne l'éust deffendu ,
 6055 Moult l'éuissent bien soucouru .
 Rollans et Carles , ce me sanble ,
 Sont asis al souper ensamble .
 Apriés mangier s'en vont dormir ,
 Quar il n'orent mais que cremir .
 6060 Lendemain present la cité ,

Durandal

Roland tue Ferragus.

- 6034 *Tout en séant*, quoique à terre.
 6039 *Lait*, laissé; *caoir*, choir; à *bras*, en
 le saisissant dans ses bras.
 6041 *Afolé*, estropié,

Ke vos guarise de mort et d'*afoler*.
Gérard de Viane, extr. v. 1069.

- 6045 *Haitiés*, joyeux.
 6046 *Colpée*, coupée.

TOM. Ier.

- 6047 *Sièle*, selle; *toursée*, attachée.
 6051 *Elme*, heaume; *agu*, en pointe. Villon
 qui, bien que postérieur d'environ deux siècles
 à Ph. Mouskes, emploie quantité de ses termes
 et de ses tournures, a fait deux *ballades* sur la
Belle Heaulmière, laquelle était sans doute de
 son temps, ce que la *Belle Ferronnière* fut de-
 puis.

6059 Car ils n'avaient plus rien à craindre.

31

- S'a li rois Ogier délivré,
 Et Coustentin et puis Hoiel,
 Dont à toute l'ost fu moult biel;
 Et apriés Jernaus de Biaulande
 6065 Dont li rois ot joie moult grande;
 Et puis les autres I et un :
 Grant joie ot li rois de cascun.
 Auquant des paiens s'enfuirent
 Et li autre se conviertirent.
 6070 Et s'en i ot moult des ocis :
 Tout ensi fu Monjardins pris.
 Quinze jours apriés fu noncié
 A Carlon, le fort roi proisié,
 Qu'Ébraïns, li rois de Sébile,
 6075 Od lui de paiens XV mile,
 Et li Aumacors k'il kaça
 Quant de Pospelune escapa,
 Dedens Corde asanblé estoient
 Et à bataille l'atendoient.
 6080 Carles esranment i ala
 Et ses batailles devisa,
 Et li Sarrasin autresi
 Ordenèrent leur gent ensi.
 Si se tinrent en l'autre part
 6085 Et, par leur engien et par art.
 Portèrent tabors et barboires,
 Hideuses cornues et noires

Ébraïns, roi de Séville.

Aspect formidable de
 l'armée palenne.

6062 *Hoiel*, appelé plus haut *Hoiaus de Nantes*.

6074 *Ébraïns*, Dom Bouquet, *Herbrans*; le *Turpin* de 1855, *Ebraïm*; *Sébile*, Séville.

6078 *Corde*, Cordoue.

6086 *Tabors*, tambours.

Où estes-vous les *tabourins*,
 Les *doulcines* et les *rebecs*,
 Que nous avions tous les matins

Entre nous autres mignonnets ?

COQUELART, le monologue du pays.

Barboires, Dom Bouquet, V, 297, A : *Et avoit chascuns une barboire cornue en sa tête, noire et hideuse, resablant à deables*. Le *Turpin* de 1855, pour *barboires* ou *barboueres*, met *barboes cornues*. C'étaient des masques avec des barbes et des cornes, ou *faulx visages*, comme le dit le même *Turpin*, feuillet 17 verso.

- Comme li diable d'infier,
 Et si èrent tout couviert de fier.
- 6090 Si féroient sor leur taburs
 De bastonciaus d'espine durs,
 Et demenoient si grant noise
 Qu'il n'i ot Franc ki vers aus voise;
 Ainc reuloient lor ceval
- 6095 Et sor le mont et sour le val
 Pour les tabours ki si sounoient
 Que li camp en retentisoient,
 Et pour les cors et pour les tronpes
 Donc li Turc ne ciesoient onques,
- 6100 Et pour les timbres ausement
 Qu'il sounoient moult durement,
 Si que la noise en ert as nues;
 Et pour les barboires cornues
 Dont li paien ki n'es connut,
- 6105 Sanbloient diable cornut;
 Si faisoient, par tel contraire,
 Tous les nostres arrière traire,
 Et li Sarrasin tout le pas
 Les encauçoient par compas.
- 6110 Dont se trest Karles à I mont.
 Si esgardèrent k'il feront
 Tous lor cevaus, pour les meruelles,
 Estouper et ious et orelles;
 Et il si fisent esranment :
- 6115 Si r'alèrent séurement

Stratagème des chré-
 tiens.

6091 *Bastonciaus*, baguettes.

6095 Qu'il n'y eut personne assez intrépide
 parmi les Français pour regarder devant soi.

6099 *Ciesoient*, cessaient.

6100 *Timbres*, dans les traductions de *Tur-
 pin* on se sert des mots *clochettes* et *campanes*.

6101 *Sounoient*, sonnaient, aujourd'hui avec
 un régime indirect.

6104-5 Qui faisaient ressembler les païens à
 des diables aux yeux de ceux qui ne les connais-
 saient pas.

6109 *Encauçoient*, poursuivaient; *par com-
 pas*, avec ordre.

6111 *Esgardèrent*, considérèrent qu'ils fe-
 raient bien de....

6115 *Estouper*, fermer, boucher.

Défaite des Sarrasins.

- Combatre vers leur anemis :
 Si ont moult de paiens ocis.
 Ébrayns, lor rois de Sébile,
 Od lui de sa gent XII mile;
 6120 Se fu trais à son estandart;
 Li remanans traist cele part,
 Si s'atravèrent entor lui
 Pour crieme de mort et d'anui,
 Et c'iert usages de leur part.
 6125 Tant com droit vissent l'estandart
 Ne fuissent pour nule painne,
 Dont trest li bons rois Karlemainne,
 Et tout férant tant s'aproça
 Que l'estandart parmi trança.
 6130 S'ocist moult de Turs et lor roi;
 Et l'Aumacors, pour guarir soi,
 Od sa gent trest en la cité
 Pour le roi que trop a douté,
 Et lendemain si se rendi
 6135 A Karlemainne, par ensi
 Que Cordes en pais retenroit
 De Charle en fief, et si manroit
 Par pais entre lui et sa gent
 Qu'il n'i preudoit or ne argent,
 6140 Ne Karles n'en auroit grévançe;
 Et çou fist-il par decevançe.
 Ensi servi-il fausement
 Carlemainne assés longement.
 Là fu mors li rois de Sébile,
 6145 O lui de Sarrasin X mile,
 Ki de paour ièrent tot lasque.

6118 *Ébrayns*, tout à l'heure, *Ébraïns*.6122 *S'atravèrent*, se rangèrent. *Voy.* v. 67.6125 *Crieme*, crainte.6125-26 *Fuissent*, Tant qu'ils voient leur éten-

dard debout, ils ne fuiraient pour aucun danger.

6127 *Trest*, marche en avant.6132 *Trest*, se retire.6146 *Lasque* (*lazare*), consternés, sans éner-

- Dont s'en ala li rois en Basque
 Od sa mesnie tout esrant ,
 Et li rois ala conquerant.
- 6150 Pour les malades séjornoit
 Devant I borc que pris avoit.
 Or ascoutés, et jou dirai ,
 Si que de rien n'i mentirai ,
 Un miracle qu'il i avint
- 6155 Quant li rois de nouviel i vint.
 Uns chevaliers amaladi ,
 Que l'on apieloit Romari ,
 A I prestre se fist confiés ;
Corpus Domini prist apriés
- 6160 Et commanda I sien couzin
 Ki le siervoit, qu'apriés sa fin
 Son ceval à deniers vendist
 Et as povres les départist ,
 Pour l'arme de lui et pour biens ,
- 6165 Et li autres harnas fust siens.
 Mors fu et cil n'a attendu
 Q'un jour, s'a le ceval vendu ,
 Mais as povres rien n'en donna ,
 Tout despendi et alouwa ,
- 6170 Dont il fist et péciét et tort.
 Mais, XXX jors apriés sa mort ,
 S'aparü li mors à celui.
 Si li a dit : « Couzin , jou sui
 Tes sire , et jou te commandai
- 6175 Que tu dounasses , sans délai ,

Miracle.

gie, autrement *lasches*. Coquillart qui florissait vers 1478, a dit :

Autres se sont détermines
 Aux dames, lesquels ont eu nom
 D'estres *lasches*, effemines,
 Sans bruyt, sans acquerir renom.

Le blason des Armes et des Dames.

6156 *Amaladi*, tombé malade.

6165 *Harnas*, le reste de son bagage. La fortune de Romari, comme celle de bien d'autres chevaliers, ne consistait que dans ses armes et son cheval.

6169 *Despendi*, dépensa ; *alouwa*, même sens.

- Tous les deniers de mon ceval
 A povre gent, tout par ingal,
 Pour m'arme, mais tu les mangas
 Et despendis et alouas
 6180 Qu'ainc pour moi n'en fesis aumosne,
 Ne pour celui ki fist le trosne.
 Ensi ne t'ai-jou pas ruvé.
 Or si m'en a Dieux pardouné
 Mes péciés, et sui fors de paine,
 6185 Mais tu, ainc que past la semaine,
 Seras dampnés et malbaillis,
 Et g'entenrai en paradis.»
 Quant çou ot dit, si s'en ala
 Et li esquiers s'esvella.
 6190 Lendemain l'a partout conté,
 Et li auquant en ont gabé.
 Esvous atant l'os désevrée
 Pour aler en autre contrée,
 Quar garit furent li bléciet.
 6195 Vers Navare sont adréciét.
 Mais si comme l'os s'en aloit
 Et li escuiers cevauchoit,
 Esvous en l'air grans uslemens,
 Si comme d'ours et de serpens,
 6200 Et c'ièresent maligne esperit
 Ki celui ont pris et périt,
 Voiant le peule, et porté fors

6177 *Par ingal*, également, par égales parts.
 6179 *Alouas*, tout à l'heure *alouwa*.
 6181 Répétition.
 6182 Ainsi ne t'ai-je pas commandé.
 6183 *Ainc que past*, avant que passe....
 6186 *Malbaillis*, mal ajusté, placé sous un mé-
 chant maître (*bail*).
 6187 *G'entenrai*, je l'entendrai, je l'appren-
 drai.

6189 *Esquiers*, l'écuyer.
 6191 *Gabé*, plaisanté.
 6192 *Esvous*, en provençal *ecvos*.

Ecvos e Rome a l'emperador Teiric.
Poème sur Boece, v. 44.

Désevrée, déseurée, divisée, rompue.
 6198 *Uslemens*, hurlemens.
 6201 *Périt*, fait périr.

Sor I mont: fu trovés li cors
 Al quart jor mors et débrisiés,
 6205 C'on n'i connut ne mains ne piés.
 Pour' çou di que grant péciét fait
 Ki l'aumosne d'autrui sostrait,
 Hounis en est ki le retient,
 Et ki le doune, biens l'en vient.

Moralité.

6210 Ensi avint-il en Biscare,
 Outre la tière de Navare.
 Si vous dirai par quel raisson
 Cil pais à Navare à non.

Origine du nom de la
Navarre.

Julius César à son tans

6215 Ki tant fu preus et conquerans,
 Ki par tot le mont tréu ot,
 De çaus d'Espagne avoir ne pot
 Son tréu. Si tramist Escos
 Et Cornevalois, en II os,

6220 Pour la tière prendre et conquerre,
 Quar il savoient moult de guerre;
 Et commanda k'il océissent
 Les homes, et si ne féissent
 As femes ne mal ne douleur.

6225 Cil atornèrent lor atour,
 Droit à Baïone sont venu:
 Lor n'es arsent fors sont issu.
 Tout exillèrent et préèrent,
 Jusqu'à César-Auguste alèrent;

6230 Mais en avant aler ne porent,

6204 *Débrisiés*, brisé.6210 *Biscare*, Biscaie.6218 *Tramist*, envoya; *Escos*, Écossais.6219 *Cornevalois*, ceux de Cornouailles; en II
os, en deux corps d'armée.

6225 Ceux-ci s'équipèrent, se mirent en point.

6227 *N'es*, ne les, comme en latin *ne eos con-*
flagrarent.6228 *Exillèrent*, ravagèrent, *préèrent*, voy.
v. 4447. Ce mot peut signifier *prirent*, *pillèrent*,
pre(hend)er(u)nt.6229 *César-Auguste*, ville, voy. v. 6284: Tar-
ragone. Cette colonie d'Auguste est mentionnée
par Ph. Mouskes du temps de Jules-César. Mais
ces anachronismes n'effraiaient pas les écrivains
du XIII^e siècle.

Quar les gens del païs le sorent.
 Asamblet sont, si combatirent
 A cele gent, et les venquirent
 Et kacièrent par le païs ;
 6235 Assés en ont et mors et pris.
 Mais cil ki vif s'en escapèrent,
 As grans montagnes s'en alèrent
 Entre Nadres et Pampelune
 Et Baione, u la mers est brune ;
 6240 Entre la terre de Biscarre
 Et d'Olavie et de Navarre,
 Là fisent-il castiaus moult fors ;
 Et si ont tous les homes mors
 Et les femes ont retenues ;
 6245 Si les ont avoec aus éues,
 Enfans en orent à plenté
 Ki pour aus furent apielé
 Navar, c'est à dire non vrais ;
 Quar lor lins ne fu pas estrais
 6250 De droit linage, ainc furent moult
 Gens asambles de partout.
 Entor aus n'ot borc ne cité
 U il n'aient fait fermeté,
 Ne roce ne haut montagne,
 6255 Quar il avoient grant compagne.
 S'ont à non Navar de Navare,
 Quar ne fu pas vraie lor bare.
 Nadavre s'est une cités

6239 *Brune*, mot amené par la rime et qui peut signifier agitée, orageuse.

6241 *Olavie*, Alava.

6249 *Lins*, lignée.

Quant Girars voit Karlon, le fis Pepin,
 Vestus d'un paille, esperoné d'or fin,
 D'un cort mantel affublé ostorin,

Et en son chief un chapel sebelin,
 Merveille semble, prince de gentil lin.
 Si se repent qu'einz le clame frarin.

Gérard de Viane.

6254 *Roce*, roche.

6257 *Bare*, extraction; est-ce ici une allusion à la barre qui brise les armes des bâtards?

6258 *Nadavre*, Naddaver, ville d'Éthiopie.

- En Aufrike d'antiquités,
 6260 Et là praieça St. Mahius,
 Ki de parler i fu souptius,
 Et pour Nadavre, çou set-on,
 Ont encor Navar le sornon,
 Pour çou que de Nadavre furent.
- 6265 Li plus de çaus ki là esturent
 Là remèsent, là sont enkor.
 De ces ne vous dirai plus or,
 A ma matère voel retraire,
 Si vous dirai avant l'afaire.
- 6270 Carlemainnes, à force et par gierre,
 Conquist adont toute la tière
 Baske et Navare et Portingal :
 Crestiiens i mist par ingal.
 Dont départi Karles les tières,
- 6275 Qu'il avoit conquises par gières,
 A çaus ki vorent demorer
 En la tière pour yréter.
 Si dona de cuer et de foit
 Cascun, selonc çou k'il valoit.
- 6280 La tière de Kastiele ançois,
 Cele fu donée as François.
 Basque et Navare, tout par non,
 Prisent à lor oés li Breton.
 César-Auguste et Nadres orent
- 6285 Li Griu, ki bien tenir le sorent.
 Li Poitevin, Arragounois,

Charlemagne partage ses
 conquêtes.

6260 *St. Mahius*, saint Mathieu.

6265 *Esturent*, furent.

6267 *De ces*, de ceux-ci; *plus or*, plus main-
 tenant.

6268 *Voel*, je veux; *retraire*, retourner.

6270 *Ce vers est trop long*, on peut lui rendre
 ainsi sa mesure :

Si vous dirai avant l'afaire

TOM. Ier.

(de) Carlemainne : à force et par gierre...

6272 *Baske*, le Turpin de 1855, *Bacles*. Por-
 tingal, Portugal.

6280 *Kastiele*, Castille.

6283 *Oés*, gré, choix.

6284 *César-Auguste*, Tarragone; *soy*. plus
 haut v. 6229.

6285 *Griu*, Grecs.

Et li Normant, Portigalois.

La tière à l'Andaluf donnée

Fu as Danois et délivrée.

6290 Et li Mansiel orent Pullois,
Biscarre prisent li Anglois.

A Compostiele demorèrent
Gent de Pontiu, si le gardèrent.

Et li Flament orent Galisse,

6295 Braibençon traisent en Venise.

Li Angevin orent Espagne

Pour çou k'il orent grant compagne.

Li manestrel et li jougleur

Orent Prouvence, si fu leur.

6300 Par nature encor çou trouvons,
Font Provenciel et cans et sons
Millors que gent d'autre pais,
Pour çaus dont il furent nays :
Mais cascune gent ne pot mie

Fiction relative aux Fla-
mands et aux Braban-
çons.

Prééminence poétique
des Provençaux.

6288 *La tière à l'Andaluf*, l'Andalousie.

6290 *Mansiel*, Manseaux; *Pullois*, la Pouille.

6294—95 *Flament* et *Braibençon*; *traisent*, allèrent. *Venise*, voilà donc les Galiciens et les Vénitiens dont les ancêtres sont des Belges ! Au reste, ce trait n'est qu'à moitié dans le *faux Turpin* qui ne parle que du partage de l'Espagne, et l'on ne peut croire que Ph. Mouskes ait placé Venise dans ce pays, non plus que la Pouille. L'édition de 1835, porte : *Et la terre des ports marins aux Danois et Flamans*; Dom Bouquet, v. 298 A : *la terre de Portugal aus Danois et aus Flamens*.

6298 *Li manestrel*, les ménestrels; *li jougleur*, les jongleurs : cette origine qui donne pour aïeux aux Provençaux des musiciens et des poètes est gracieuse et ingénieuse à la fois. MM. Raynouard et Fauriel l'adopteront sans doute volontiers, mais ainsi ne fera point M. P. Paris.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que dans le temps même où Ph. Mouskes rendait cet hommage aux ménestrels et jongleurs provençaux, un troubadour provençal, Giraut Riquier de Narbonne, qui fut très-favorisé du roi de Castille Alphonse X, adressa à ce prince une *supplication au nom des jongleurs*, dans laquelle il dit qu'il est injuste de comprendre tous les jongleurs sous une seule dénomination et de prodiguer leur nom à des ignorans qui s'en iront par les rues jouant d'un instrument bien ou mal, ou qui chanteront grossièrement dans les places, au milieu de la plus vile canaille, mendiant leur pain sans pudeur. Toute cette pièce est très-curieuse, *Hist. litt. des Troub.*, III, 356, Ginguéné, *Hist. litt. d'Italie*, I, 259.

6301 *Provenciel*, Provençaux; *cans*, chants. Mouskes reconnaît formellement la supériorité des troubadours.

6303 *Nays*, descendus, issus.

- 6305 Avoir son keus à le partie.
 Ça et là traissent par loisir,
 Si com il lor vint à plaisir.
 Là remèsent et labourèrent,
 Cités, castiaus et bors fermèrent.
- 6310 Et li bons rois s'en est partis,
 A Panpelune est revertis.
 A moult grant gent k'il ot enkor
 Si dona moult argent et or.
 Puis laisa Karles ses grans gens,
- 6315 Pour faire leur aisemens,
 A Panpelune soujourner,
 Pour les malades resaner.
 Si s'en ala Karles, li fiers,
 Blous à II mile chevaliers
- 6320 Al mostier monsignor St. Jake,
 Dont fors ièrent Navar et Basque.
 Si racesma toute la glise,
 Par grant amor et par francise,
 Et moult de biens i fist li rois,
- 6325 Et si devisa ses conrois.
 Cil ki se furent renoié
 Furent ocis et détrenié,
 Çaus ki furent buen crestiien
 Ama moult, et donna del sien.
- 6330 Et si establi arcevesque
 A Compostiele et maint évesque
 Par maint païs, et maint abé
 Et maint bons clerc ont ordené

Établissemens ecclésiastiques.

6305 *Keus*, choix; à le partie, dans le partage.
Queus ou *Keus* est employé pour cœur dans ce vers du roman d'Aubri :

Par Mahon que j'aor,
 Li queus de vos conoist cest poigneor.

6311 *Revertis* (*reversus*), retourné.

6315 *Aisemens*, ce dont on a besoin.

6317 *Resaner*, guérir, voy. v. 5895.

6319 *Blous*, voy. v. 5057 et 5277.

6321 *Fors*, qui faisait la force des Navarois et des Basques par la protection que le saint leur accordait. *Basque* et *Jake*, rimes semblables à celles que nous avons déjà annotées.

6326 *Renoié*, apostasié.

- Li arcevesque ki là furent,
6335 Et teus prélas qu'avoir i durent.
 Et pour la loi tenir nouvele
 Asist concille à Compostiele.
 Pour l'amour St. Jake le fist,
 Et apriés devisa et dist
6340 Que tout li éveske et li prince
 De cel tière de Galise,
 Et cil ki dont présent estoient
 Et cil ki apriés aus venroient,
 Seroient tout obéisant
6345 A l'arcevesque tout avant
 De Compostiele; mais à Yre
 Ne vot-il pas à vesque eslire
 Et ne le tint pas pour cité :
 Ançois a dit et commandé
6350 Qu'à Compostiele fust sougite :
 Ensi fu la cose descrite.
 Li bons arcevesques Turpins,
 Ki moult haï les Sarrasins,
 Dédia la glise St. Jake
6355 Od maint clerc et prestre et diake.
 Toute la tière de Galise
 I sousmist li rois, par devise.
 Et cele d'Espagne autresi
 Si devisa li rois ensi
6360 Que cascuns sire de maison,
 Cascun an, par devission,
 III deniers i bailleroit,
 Et pour itant tous frans seroit.
 Et fu commandé, tout oiant,
6365 Que, dès icel jour en avant,

6340—41 *Prince et Galise*, rimes du genre
 de celles des v. 6320—21.

6346 *Yre*, Dom Bouquet *Hyrie et Hurye*.
 6360 *Sire*, maître.

- Fust la glise moult reclamée
 Et sièges d'apostle nommée,
 Pour çou que St. Jakes i gist.
 Apriès si devisa et dist
- 6370 Que les croces des arceveskes
 Et les dignités des évesques
 Fusent données et rendues
 Otrouées et maintenues
 Par l'arcevesque de St. Jake.
- 6375 Si font-il encore sans tasque
 Et, se fois et lois i failloit,
 L'arcevesques en féist droit.
 Qu'autresi com par St. Jehan,
 Le vangaliste, cascun an,
- 6380 Est Éfèze tant ounorée
 C'on ne puet plus en la contrée
 Que nous apielons orient;
 Tot autresi, en occident,
 Par St. Jake s'est la contrée
- 6385 De Compostiele bien outrée
 Sor toutes autres d'onour faire;
 Çou pert encor à son repaire
 U de par tot le monde vont
 Crestiien ki pelerin sont;

6367 *Sièges d'apostle*, siège apostolique.

6370 *Croces*, crosse.

6375 *Sans tasque*, sans contrainte (*tâche*) ou sans redevance pécuniaire (*taxe*).

6376 Et si l'obéissance et la loi étaient en défaut, l'archevêque pourrait faire valoir son droit.

6380 *Éfèze*, Éphèse; *ounorée*, honorée.

6385-6 *Outrée d'onour faire*, surpasse les autres en dignité, par la vénération qu'elle inspire.

6387 *Pert*, paraît; *repaire*, séjour.

6389 *Pelerin*. Les pèlerinages à St-Jacques de Compostelle étaient anciennement, en Belgique, imposés par les tribunaux comme une expiation.

— En 1596, quelques bourgeois d'Anvers, qui avaient fréquenté des lieux de prostitution, furent condamnés à aller en pèlerinage à St-Jacques en Gallice, et à faire construire à leur retour une verge des murs de la ville. *Historisch onderzoek naer den oorsprong van de stad Antwerpen*, 1828, in-8°, pag. 193. — En 1525, Jean de Trazegnies fit revoir les chartes données à ses vassaux en 1220, par Ottes de Trazegnies et de Silly. Ces pièces ont été publiées par le comte de St-Genois dans ses *Pairies du Hainaut*. Le règlement de police offre, pag. CLVI, un article ainsi conçu: *Voyages en quels communément sont condamnés*

- 6390 Ne jà n'iert la voie remèse.
 Par tant Compostiele et Éphèse
 Si sont nommées, ce vot Dieus,
 Siéges d'apostles ambes II.
 Si di pour voir que Compostiele
 6395 Et Éphèse, ki moult est biele,
 Sont li doi siège restoré,
 Que la feme Zébédée
 Requist jadis nostre signour,
 Que ses II enfans, pour s'ounour,
 6400 Mesist l'un en son regne à diestre
 Et li autres fust à seniestre;
 Car à diestre est Éfèse là,
 Compostiele à seniestre çà :
 En ces II Jakes et Jehans
 6405 Sont et seront servi tos tans,
 Quar nostre sire l'otria,
 Ensi com lor mère pria.
 Troi siège sont voir principal
 D'apostle, se de droit ne fal :

les malfaiteurs, et le voyage à St-Jaoques, évalué à 500 lieues, n'y est pas oublié. — Qu'il nous soit permis de transcrire enfin un passage de notre Histoire de la Toison d'Or, pag. 374; il se rapporte au chapitre tenu en 1531. « Don Fernando Remon, duc de Cardona, Arragonais, absent de la fête, fut accusé de différens excès, savoir : de mêler dans ses discours des plaisanteries basses et bouffonnes, de retenir le bien d'autrui, de ne point payer ses dettes, d'avoir vendu et joué deux fois son collier, d'être d'une humeur difficile et étrange, et finalement de n'avoir satisfait à aucun point des lettres de convocation qui lui avaient été adressées pour le présent chapitre. Les chevaliers assemblés regardant la conduite du duc de Cardona comme un mépris marqué pour l'illustre compagnie dont il était membre, pro-

posèrent différentes corrections à décerner à sa charge. Les uns dirent qu'on pourrait le condamner à faire des pèlerinages, tels que d'aller à pied à Notre-Dame de Mont-Serrat, à Notre-Dame de Guadeloupe ou Saint Jacques, avec ordre de porter, durant le voyage, son collier à découvert; et en le faisant accompagner, pour s'assurer de son exactitude à remplir cette peine, d'un officier de l'ordre, ou au moins d'un ou deux officiers d'armes. D'autres, etc. »

6390 *Remèse, remese, laissée, déserte. Ce pèlerinage en effet était fort en vogue au XIII^e siècle.*

6397 *Zébédée, quadrisyllabe; il faut lire ainsi au lieu de Zébédé, au v. 4762, pour le rétablir, car Mouskes ne fait pas ailleurs fus de deux syllabes.*

6409 *Fal, erreur.*

- 6410 Éfèze et Compostiele et Rome
Que l'estore souverainne nomme.
Qu'autresi com Dieux voirement
Prist III apostles seulement,
St. Jake et Jehann et Piéron ,
- 6415 Sor tous en révélation ,
Pour dire et mostrer ses secrés ,
Tot autresi ces III cités
Sont principaus en avant totes ;
De ce ne doit estre nus doutes.
- 6420 Roume doit la première dire
Quar St. Pières i prist martire ,
Et Compostiele est la seconde ,
U St. Jake fist de soi fonde :
Sa cars fu là mise et remèze.
- 6425 La tière apriés si est Éphèze
U mesire St. Jehans dist
Im principio , et puis fist
Le mot apriés *erat verbum* ,
Et le vangille jusqu'à sum ;
- 6430 Et pardevant toutes cités
U il a vesques ordenés ,

6411 Répétition. Ce vers pour la mesure doit être corrigé ainsi :

Qu'estore souverainne nomme

ou

Que l'estore souverainne nomme ,

car le mot *souvrain* a déjà été employé.

6412 *Qu'autresi* (*quemadmodum, qualiter sic*), de même que...

6414 *Piéron*, Pierre. Le premier chapitre du roman de *Godefroy de Boulion*, Paris, 1811, in-fol., est intitulé : *Comment le roy Piéron de l'Isle-Fort eut à feme et espouse Matabrune*, etc.

6418 *Totes*, toutes.

6425 *Fist de soi fonde*, fit de soi comme le

fondement de la grandeur de cette ville? Du Cange dit que *Fundam appellarunt recentiores locum publicum in quam conveniunt mercatores*; si l'on voulait s'emparer de ce passage, *fist de soi fonde*, signifierait *fit de soi un point de réunion*, attendu le concours immense des pèlerins. Malgré les plus savans critiques qui ont cherché à démontrer qu'il était impossible que saint Jacques le Majeur eût prêché l'évangile en Espagne, le P. Cuper a réuni dans le sixième vol. de juillet des *Acta Sanctorum*, toutes les raisons favorables au système des Espagnols.

6424 *Cars*, chair pour corps; *remèze*, laissée.

6427 *Im*, in.

6429 *Jusqu'à sum*, jusqu'au bout.

- Qu'il nomme en son apocalise
 Angles de gloire, par devise,
 Ounoura-il ceste cité
 6435 Et de glise et de dignité,
 Et ilueques, en tière dure,
 Si entra-il pour soupouture.
 En toutes régions, par droit,
 Se lois et decrés il falloit
 6440 C'on n'el péuist déterminer,
 Ne esclairier, ne deviner,
 En ces III cités, par devise,
 En est la terminance asise,
 Par le concille des éveskes,
 6445 Des abés et des arcevesques.
 Ensi pupla Karles à painne
 La tière St. Jake demainne,
 Et fist tant que tous li pais,
 Fu de clers et de lais garnis,
 6450 Et maint gentil oume i laisa
 Dont li pais point n'abaissa.
 Tous les ydles que Sarrasin
 Fisent, Mahom ne Apollin,
 Ne Tervagan ne autres Diex,
 6455 Et lor temples et lor auteus

6452 *Apocalise*, Apocalypse.

6438—48 Les cas difficiles étaient fixés dans l'assemblée des archevêques, évêques et abbés.

6439 *Falloit*, manquait.

6445 *Terminance*, décision.

6446 *A painne*, non sans peine.

6449 *Clers et lais*, clergé et laïques.

6452 *Ydles*, idoles.

6453 *Apollin*,

Si chevauchiez vers la gent *Apollin*.
Agolant.

6454 *Tervagan*, voy. v. 5324.

La Fontaine, qui aimait l'ancienne poésie

française et savait en profiter, a fait intervenir *Tervagan*, dans un vers du joli conte intitulé: *la Fiancée du roi de Garbe* qui est une imitation de Boccace :

Le héros d'un revers coupe en deux l'animal :
 Part du tronc tombe en l'eau disant sa patenôtre.
 Et reniant Mahom, Jupin et *Tarvagan*,
 Avec maint autre dieu non moins extravagant...

ne autre *Diex*, tels que *Cahu* ou *Caü* :

Il li demande : « renourras dé tu ?
 Vorras tu croire (et) Mahom et *Caü* ?
Aubris li Borgonnon.

6455 *Auteus*, autels.

- Destruist Karles , fors I ymage
 Ki fu faite par artimage ,
 Droit en la tière Landalis ;
 L'uevre ot à non Salancadis ,
 6460 Et Cadis ot à non li lius ,
 U ele iert par engin soptius .
 Cele ymage ot à non Salant ,
 Si vaut en kaldeu autretant
 Com nostre Diex , et Sarrasin
 6465 Nous tiesmognent que , en sa fin ,
 Mahomés , c'on tint à moult sage ,
 Fist faire en son non cele ymage ,
 Et saïela , par nigromanche ,
 Dedans une légion grande
 6470 De Déables ki le tenoient ,
 Parquoi Sarrasin le créoient .
 Et se crestiens l'aproçoit ,
 Tot maintenant mors i caioit ;
 Et s'il i aproçast paiens ,
 6475 Jà de mal ne li tenist riens ;
 Et s'uns oisiaus sus s'aséist ,
 Tot maintenant mors i kéist .
 Pour l'ymage mious acesmer ,
 Sor le rivage de la mer
 6480 Avoit une pière entaillie ,
 D'uevre de Tours aparillie ,
 Desous lée , deseure estroite .
 Là sus estoit l'ymage droite ,
 Si haut com uns om péust traire ,
 6485 Nus ki vive or n'el saroit faire .

Idole célèbre détruite.

- 6467 *Artimage* , art magique .
 6468 *Landalis* , l'Andalousie .
 6465 *Kaldeu* , Chaldéen .
 6468 *Saïela* , scella , enferma .
 6478 *Acesmer* , orner .

- 6480 *Entaillie* et non pas *entaillié* .

Devant la sainte image qui fut bien *entaillie*
 Fu le roi à genous , qui dévotement prie .
Les quatre fils Aymon .

- 6482 Dessous large , dessus étroite .

- L'ymage estoit de fin laiton,
 En sanblant d'oume, ce set-on,
 Et ot son visage tourné
 Vers midi ; si atourné
 6490 Estoit qu'il ne pooit mieus iestre ;
 S'ot une clef en la main diestre.
 En cele ymage si créoient
 Turc et païen, et si disoient
 Que cele clés jus li kairoit,
 6495 Quant I rois crestiens venroit ;
 Si conquerroit toute lor tière
 Et dont li Sarrasin, sans gierre,
 Fors de la tière s'enfuiroient,
 Od çou que porter en poroient.
 6500 Si avint-il ciertainement :
 Quant Karles i vint esranment,
 Laissa sa clef caoir l'ymage,
 Et li Sarrasin, comme sage,
 S'enfuïrent od lor avoir :
 6505 Ki se garist il fait savoir.
 Mais plusiour, pour pais et pour bien,
 Se fisent faire crestien,
 Et s'en ot grant masse li rois
 D'or et d'argent, et biaux conrois,
 6510 Kameus, murs, palefrois, cevaus
 Pourpres, samis, ostoïrs, girfaus.
 De l'or que li prince doanèrent
 A Karlemainne, et présentèrent
 Portigalois, Navar et Basque,

Fondation de diverses
 églises.

6487 *En sanblant d'oume*, sous forme humaine.

6489 Ce vers est trop court ; lisez :

Vers miéidi ; si atourné ..

6494 *Jus*, à terre.

6505 Qui se guérit fait preuve de savoir, ou

bien encore : savoir donne moyen de se guérir.

6510-11 *Kameus*, chameaux ; *murs*, chevaux appelés *murini sonipedes*, peut-être des mulets ; *samis*, sorte de tafetas ou de satin ; *ostoïrs*, autours ; *girfaus*, gerfaux, oiseaux de proie pour la chasse. Voy. La Corne de S^{te}-Palaye, *Mém. sur la Chasse*.

- 6515 *Fist li rois le mostier St. Jake.*
 En III ans qu'il i demora
 Kanonnes riulés estora
 En la glise, pour sa victore,
 Tout droit el non St. Ysidore;
- 6520 *Ki fu évesques et confés.*
 Et si mist li rois en apriés
 Et kalises et vestemens
 Et tous autres aornemens.
 Quant li bons rois parti de là,
- 6525 *A Ais, en Gascogne, fonda,*
 El non nostre Dame, l'église;
 Encor en fait-on le service.
 Et si fist St. Jake à Toulouse
 Pour s'arme que sauver goulouse,
- 6530 *Et en Gascogne une autre en fist*
 Entre Auxé et St. Jehan c'on dist,
 Sor Durence, biaux est li lius.
 Si fist autres li rois gentius
 En France, puis quant il i vint
- 6535 *De St. Jake bien li souvint,*
 Et lues si fist recommencier
 Une autre église et annoncier
 De St. Jake, le bon martyr.
 A Paris, de fin cuer entyr,
- 6540 *Tout droit entre Saine et Montmartre,*
 Si fist dedens faire auteus IIII.
 Et si fist li rois ounourés
 Abéyes et priorés
 Par la tière qu'il ot conquise,

6517 *Kanonnes riulés*, chanoines réguliers.
 6529 *Goulouse*, désire ardemment.
 6531 *Auxé*, Auch.
 6534 *France*, la France est ici distincte de la Gascogne.

6537 *Annoncier*, placer sous l'invocation de...
 6539 *Entyr*, ailleurs *entir*.
 6540—41 *Montmartre*, quatre, rimé pareille à celle de *Basque* et de *Jake*.

- 6545 De gent d'ordène de mainte guise
 Et de moines et de nonnains,
 Pour ounorer saintes et sains.
 Et si fist Karles, par devise,
 Par les païs mainte autre glise,
 6550 Et mainte provende estora,
 Dont s'arme cascun jor miours a.
 Et si fist la capiele d'Ais,
 Ki ne fu mie enclose d'ais,
 Mais de marbres et de coulombes
 6555 C'on prist à Romme grans et longues.
 I mestre ki bien sot canter,
 Les fist venir par encanter;
 Li déables les aporta
 Pour le mestre ki l'enorta.
 6560 Droit en la vote del kancier
 Fist li rois asir à pinciel
 Laitres de fin or ki son non,
 Sans plus, devoient *Karlon*
Roi de France et Emperéour
 6565 *De Roume, la cité grignour.*
 Et si fist li boins rois, sans force,
 Faire I grant palais et I porce
 Entre la sale et la kapiele
 C'on notre Dame d'Ais apiele;

La basilique d'Aix-la-Chapelle, bâtie par enchantement.

6545 Ce vers est trop long, à moins de ne compter *ordène*, que pour deux syllabes comme *virgène* qui est employé souvent comme dissyllabe, ainsi qu'on l'a vu jusqu'ici dans Ph. Mouskes et comme le prouve le *Roman de Mahomet*, achevé en 1258 :

Ki fu *virgène* de bonne vie.

Pag. 80.

Voy. l'*Ordène de Chevalerie*, publié par Barbazan et Méon.

6551 Dont son âme se trouve mieux chaque jour.

6552 *Ais*, voy. v. 2461 et suiv.

6554 *Coulombes*, colonnes.

6556 *I mestre*, un architecte; *canter*, faire des enchantemens (*incantare*); *parencanter*, par opération magique.

6559 A cause de l'architecte qui l'y força.

6560 *Vote*, voûte; *kancier*, chœur; *quasi cancellis septus*.

6561 *Asir à pinciel*, placer à l'aide du pinceau.

6566 *Sans force*, de lui-même.

6567 *Porce*, porche.

6570 Et, pour les gens médeciner,
Fist li bons rois les bains temper
D'aigue ki vient et caude et froide,
Et bas et haut et lasque et roide.

Quant Karlemainne ot restorée

6575 L'église St. Jake et dorée
De boins kalises et de crois,
Et de viestemens à orfrois,
Et de buens livres et de sains,
Et de preudomes fers et sains,

6580 De boine clergie et de sainne
Ki furent d'entre Loire et Sainne;
Et la cités fu bien garnie
De cevaliers et de mesnie,
Et de bourgeois et de sergans,

6585 De laboureurs et de marceans,
Et de Dames et de pucieles
D'autres païs cointes et bieles,
Dont li païs fu raemplis;
Li rois n'en fu pas asoplis,

6590 Ains en fu liés et, par grant joie,
Prist congiet pour aler sa voie.
Lors revint li rois à sa gent,
A Pospelune liément.

Si dona tières et trésor

6595 A çaus ki là furent enkor,
Et fist li rois crier séjour

Bains d'Aix-la-Chapelle.

6571 *Temper (temper(are))*, tempérer, attiédier.

6575 *Lasque*, tombant mollement; voy. v. 6146.

6575 *Dorée*. Le poète Lebrun, si épris d'ailiances de mots et de hardiesses de langage, eût admiré cette figure; *dorer une église de calices et de crois*, etc.

6579 *Fers*, voy. v. 5692. *Sains (sancti)*.

6580 *Sainne*, sous entendu *clergie (sana)*.

6585 *Marceans*, en deux syllabes; ailleurs trissyllabe *marcéans*, voy. v. 803.

6588 *Raemplis*, rempli.

6589 *Asoplis*, pour *asopi*, assoupi?

6591 *Aler sa voie*, aller son chemin, aller où on l'a résolu.

6596 *Crier séjour*, crier dans l'armée qu'on séjournerait là.

Marsiles et Baligans.

- Pour fermer Panpelune entor.
 Adonques ièrent demoré
 Doi Ture, frère roi coronné,
 6600 A César-Auguste tot droit,
 Ki moult forte et moult grans estoit :
 C'iert Marsiles et Baligans
 Ki ne prisoient pas II gans
 Roi Karlemainne ue sa gent :
 6605 De leur loi furent preu et gent.
 Li amiraus de Babilone,
 Ki justiçoit Parse et Sidone,
 Les i ot tramis pour Karlon
 A garder la tière environ.
 6610 Et si orent à grant plenté,
 Tant k'il fu à leur volenté.
 Mais à Charlon orent tramis
 Et se furent à lui sousmis
 Faintement et par fauseté,
 6615 Pour retenir leur yrété,
 Ausi com cil de Cordes fisent
 Ki vers Karlemainne pais quisent ;

6597 *Entor pour autour*, à l'entour.
 6600 *César-Auguste*, Tarragone, *voy.* v.6229.
 6602 *Marsiles et Baligans*. Celui-ci enleva à Charlemagne l'épée *Durandal* pour la donner à Aygoland, toujours dans les traditions ou fictions romanesques ; *voy.* l'Introduction et la dissertation sur Roland.

Ce est Hiamons qui fu fies Agolant,
 Qui m'a tolu Anquetin le Normant
 Et m'a tolu maint chevalier vaillant.
 S'ensi s'en vet toz jor serai dolant :
 Car il emporte Durendart la trenchant,
 Que ge conquis soz Florvile en champ.
 Le fis *Marsille*, *Balaïro* et *Baligant*,
 La me tolirent soz Toloze la grant,
 Puis la donèrent au fort roi Agolant
 Qu'en adouba ce gloton sodulant.
Agolant.

6603 *Ki ne prisoient pas II gans*, nouvelle formule d'hyperbole décroissante :

Entro ces ij a un orgueil si grant
 Que tot li pires ne prise l'autre *un gant*.
Agolant.

6604 *Ue*, ou ; plutôt *ne*, *ni*.

6606 *Amiraus*, amir, émir, seigneur. *Voy.* Du Cange, dans son Glossaire et dans ses Notes sur Joinville.

6607 *Justiçoit*, rendait la justice, gouvernait.

Por le cors saint Légier
 Ci à prodrome por sa jeut alegier
 Ci doit enor et terre *justisier*.
Aubris.

Parse, la Perse; *Sidone*, Sidon, aujourd'hui Saïd, ancienne capitale de la Phénicie sur la Méditerranée.

- Mais li rois ne vot pas laisier
 Que ne se facent baptisier.
 6620 Si prist conseil à ses barons
 K'il ot de maintes régions.
 Si li loèrent li plus sage
 Qu'il i envoiait l message,
 Mais il n'i sot ki envoier.
 6625 Entr aus enprisent à noisier,
 Tant qu'à la fin se concordèrent
 Rollans et cil ki od lui èrent,
 C'on i envoiait Guenelon
 Qu'il savoient fort et félon.
 6630 Si ot le cuer hardi et fier
 Et si savoit trop biel raisnier.
 Carlemainne ensi l'otria.
 Mais Guenelon s'en aïra,
 Si maneça del cuer Rollant
 6635 Et dist qu'il le fera dolant.
 Mais li rois n'el vot pas laisier,
 Ainc li fist son saïiel cargier
 Et ses laitres et son message.
 Quar on le tenoit à moult sage
 6640 Et il s'en vait iriés tantost
 Tot droit vers Saragoce, en l'ost;
 Mais, moult à loi d'ome parastre,
 Maneçoit Rollant, son fillastre.

Ganelon.

6622 *Loèrent*, conseillèrent. *Voy.* v. 359. Le louèrent conditionnellement, c'est-à-dire, s'il faisait ce qu'ils lui conseillaient.

6625 *Enprisent*, commencèrent; *noisier*, se quereller.

6631 *Raisnier*, parler, disserter, s'exprimer avec éloquence (*rationari*).

6636-38 Malgré le mécontentement de Ganelon, Charles voulut lui donner cette mission, et lui fit délivrer ses lettres munies du sceau impérial.

6642 *A loi*, comme; *parastre*, beau-père. mauvais père.

6643 *Fillastre*, beau-fils.

Et de Milon d'Anglers ausi
 Ot cele Bierte, dont je di,
 Bauduin ki moult fu gentius.
 Moult ama Berte ces li sus
 Mais non pour qant cestui, dist-on,
 Que cis fu li *fius* Guenelon.

Mais Mouskes va dire cependant que Baudouin

Mariage de Ganélon et
de Berte, veuve de
Milon d'Angers.

Parastres fu-il voirement,
6645 Et si vous dirai bien comment
Voirs fu que dus Miles d'Angiers,
Li sages, li vaillans, li fiers,
Li père al boin conte Rollant
Et Bauduins al cors vaillant,
6650 Ki moult jovènes encore estoit
Et Rollant, son frère, servoit,
Fu navrés et ocis sans, faille,
En la premerainne bataille
Que Karles fist vers Agoulant.
6655 S'en ot li rois son cuer dolant
Et dont en France s'en revint
Pour secours, et tant li convint
Que li quens Guenles li rouva
Sa soror, et il li donna,
6660 Maugret Rollant et Baudeçon,
C'on tenoit lors pour enfançon.
Mais ce fist li rois par conseil
Pour çou que Guenelon, li fel,
Estoit de grant cevalerie,
6665 Et s'ot boine bacelerie,
Et moult iert sages et senés.
Rollans et li autres barnés
Esgardèrent sor lui l'esgart

aussi était fils de Milon d'Angers, quoique leur
mère eût épousé (dans les romans) Ganélon en
secondes noces.

6650 *Jovènes*, jouènes.

6651 *Servoit*, était son écuyer. On a déjà vu
v. 6160, un jeune damoiseil servir d'écuyer à
son cousin.

6657 *Convint*, arriva.

6658 *Guenles*, une des formes du nom de Ga-
nélon.

6660 *Maugret*, malgré; *Baudeçon*, diminutif

de Baudouin, comme *garçon de gars*, etc.
6661 *Enfançon*.

Par testament il déclare la dame
Son héritière, arrivant le décès
De l'enfançon.

LA FONTAINE, le Faucon.

6665 *Bacelerie*, avoir eu bonne bachelerie,
avoir été à bonne école.

6667 *Barnés*, barons.

6668-71 *Esgardèrent*, etc., songèrent à lui

- Del mesage, mais or se gart
 6670 Rollans, car Guenles le deffie
 K'il l'i vendra à ceste fie.
 Quant Guenles vint à Sarragouche,
 Moult biel resnier sot de la boche,
 Marsile et Baligan trouva,
 6675 Ses laitres prist, si lor puira;
 Assés fu ki leur despondi,
 Apriés son mesage rendi
 C'onques mot n'i laissa à dire.
 Mais dolans estoit et plains d'ire,
 6680 Et de Rollant forment se plainst
 Ki de mesage estre l'atainst,
 Et XII pers tout ensi
 Se plainst li fel, li faus ausi.
 Et pour çou tant i pourkaça
 6685 Que la traïson embraça
 De l'arrière garde le roi.
 Quar bien devisèrent tot troi
 Par le conseil de Blancandin,
 I moult sage home sarrasin,
 6690 Que Rollans, ki toute l'ost garde,

Traïson de Ganélon.

Blancandin.

pour ce message; cependant que Roland se tienne sur ses gardes, car Ganélon le menace (*le deffie*) de le trahir (*vendra*) cette fois (*ceste fie*). Nous expliquons ce passage ainsi et non que *Roland se tenait sur ses gardes*... car plus bas on lit le contraire, v. 6765.

Rollant ki ne s'en prenoit garde
 K'il déuissent avoir anui.

6675 *Puira*, présenta.

6681 *L'atainst*, qui l'avait fait charger de cette mission.

Li dus Rollan kant s'est apercéus
 De mautilant est tains et irascus.

Gérard de Viane, 709.

6682 *Pers, pairs*, c'est-à-dire et *des douze pairs*, pour le sens et la mesure.

Tox. Ier.

6685-86 *La traïson embraça de l'arrière garde le roi*, la traïson qui consistait à disposer l'arrière garde du roi, comme on va le dire :

... Dex i mist si ruste compaignie
 Ke puis duroit tox les jors de lor vie
 Jusc'à un jor k'ele fut départie
 En Roncevalz, en la lande follie,
 Par *Ganélon*, cui li cors deu maudie,
 Ke les *vendi* à la gent païenie,
 Au roi *Marsile*, cui Jésu maleie.
 Onkes mais jor en France la garnie
 N'avint si grant domaiges.

Gérard de Viane, 3008.

6688 *Blancandin*, ou *Blanchandin*, *Blancar-din* ou *Blanchardin*; il existe un roman sous ce nom. MS. de la bibliothèque royale de Paris, n° 6987. *Witasses le moines*, x. 2205.

- Feroit oel jor l'arière garde
 Et li XII per avoec lui.
 Créanté l'ont, n'i ot celui.
 Et si fu devisé tantost
 6695 Que li plus haut ome de l'ost,
 Comment que li afaires pragne,
 Seroient en cse compagne.
 Dont fu li sairement jurés.
 Si l'en ont X pourpres livrés
 6700 Et si en dut avoir enkor
 X soumiers entre argent et or,
 Pour faire le roi destorner
 Et outre les pors retourner.
 Lors tramisent li roi Karlon,
 6705 Par le conseil de Guenelon,
 X murs cargiés d'argent et d'or,
 Et X autres de dras encor,
 Et d'autres riqaiocs d'Espagne
 Pour repartir à sa compagne,
 6710 Et CCCC soumiers cargiés
 Que de vin nouviel que de viés;
 Et M sarrazines moult bieles,
 Viestues de reubes novieles,
 Viautres et ciers, ours et lions,
 6715 Lupars, ostoirs, girfaus, faucons,
 Murs, cevaus, kameus, palefrois,

6695 Ils ont tous pris des engagemens avec lui.

6696 *Pragne*, prene; quelle que fût l'issue de l'affaire.

6701 *Soumiers*, somniers; *entre*, placés entre, c'est-à-dire chargés d'argent et d'or.

6706 *Murs*, espèce de chevaux appelés *murini sonipedes*, ainsi nommés, dit Du Cange, *a murium colore*, ou peut être *mulets*. *Voy.* v. 6510 et aussi v. 609, où l'on a expliqué *murs*, par four-

rures, quoique dans ce cas on écrive mieux *mures*.

6713 *Reubes*, robes.

6714 *Viautres*, sorte de chiens de chasse. Sans doute l'espèce de chiens gaulois appelée *ver-tragi* et en français *vautraits*. Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Fr.*, 2^e édit., I, 401.

6715 *Lupars*, léopard.

6716 *Palefrois*, coursiers de parade; ils sont encore ici distingués des simples *chevaux*.

- Bugles, samis, cendaus, orfrois,
 Rubis, esmeraudes, safirs
 En grans vasciaus d'ivoire entirs,
 6720 Et d'autres pières moult avoec
 Dont il avoient trop illuec.
 Et si li mandèrent par non
 Qu'il s'en r'alast en son roion,
 Et il sans faille le sivoient
 6725 Et là batisier se feroient.
 Ensi fu devisé et fait,
 Et païen fisent lor agait.
 Mais Guenélons prist les présens,
 S'es fist amener à nos gens,
 6730 Si les livra le roi Charlon
 Ki n'i entendit se bien non,
 Et il fist départir tantost
 Le vin as cevaliers de l'ost,
 Et les femes furent livrées
 6735 As gens menues et données.
 Et pour çou tramises i furent
 Que li crestien i géussent,
 Quant il seroient enyvvré
 Del vin c'on leur avoit livré,
 6740 Et par çou féissent péchiet
 Dont à mort fusent aprocié,
 Quar li cevalier repartirent
 Lor vin à çaus qu'entor aus virent.
 Guenles a rendu son message
 6745 A loi d'oume hardi et sage,

6717 *Bugles*, buffles.

6727 *Agait*, embûche.

6751 Qui n'y entendit que du bien, qui ne soupçonna rien de mal.

6735 *Gens menues*, aux moindres de l'armée.

6756—58 Et on les avait envoyées pour que les chrétiens cohabitassent avec elles quand ils se seraient enivrés...

— Rime incomplète.

6741 Qui les mit en péril de mort.

6745 *A loi*, de la manière.

- Et dist que Karles fust joians,
 Quar Marsiles et Baligans
 Le sivoient outre les pors,
 Si tos qu'à painne en seroit fors,
 6750 Et se feroient batissier;
 Ce ne voloient-il laisier.
 Tant l'en jura, tant l'en plévi
 Que toute l'os bien l'en créi.
 Cele viesprée s'enivrèrent,
 6755 Et as femes se délitèrent;
 S'orent assés vins et viandes
 Dont Karles lor fist parçons grandes.
 Par cele fournikassion
 Qu'il là fisent, si entent-on
 6760 Que Dieux leur envoia martire
 Pour lor péciés mious desconfire.
 Et lendemain, bien par matin,
 Fist li rois passer son karin,
 Et commanda s'arrière garde
 6765 Rollant, ki ne s'en prenoit garde
 K'il déuissent avoir anui.
 S'ot les XII pers avoec lui
 Et XX mile d'autres François
 Ki furent esliut à son qois,
 6770 Par le conseil de Guenelon,
 Le faus traïtour, le félon.
 Ha! Diex quel traïson non per,
 Et bien le doit-on comparer

La trahison de Gandlon
 comparée à celle de
 Judas.

- | | |
|--|--|
| 6746 <i>Fust</i> , devait être. | 6761 <i>Desconfire</i> , expier. |
| 6751 Chose à laquelle ils ne voulaient pas
manquer. | 6763 <i>Karin</i> , train, charrois. |
| 6752 <i>Plévi</i> , promit. | 6766 Et confia son arrière-garde à Roland,
qui ne se doutait pas du malheur qui les mena-
çait. Voy. v. 6668—71. |
| 6755 <i>Se délitèrent</i> , (<i>se delectarunt</i>). | 6769 <i>Qois</i> , choix. |
| 6757 <i>Parçons</i> (<i>par(tition(es))</i>), distributions. | 6772 <i>Non per</i> , sans pareille. |
| 6758 <i>Fournikassion</i> , fornication. | |

- A la traïson de Judas ,
 6775 Le félon faus, le satanas ,
 Ki son père et son Dieu vendi,
 Et puis de honte se pendi ;
 S'a ses outrages comparés ,
 Mais trop par fu désespérés
 6780 Que li fel tant ne s'avanci
 K'il éuist criée merci
 Al signour ki l'avoit formé
 Et comme son disciple amé,
 Et si l'ot baissié loiaument ,
 6785 Et il l'éuist tout voirement
 Tot autresi com ot Longis ,
 Ki del cop ne fu pas engis
 Dont li ot perciet le costé ;
 Et quant il ot le sanc tasté
 6790 Ki parmi la lance couloit ,
 Ensi comme Dieux le voloit ,
 A ses ious del sanc atouça
 Et tout lues qu'il i aproça
 Si ot et lumière et clarté.
 6795 Et il fu en humelité ,
 Quar onques mais véu n'avoit ;
 A Jhésu Crist ki là pendoit
 Cria miercit, si l'ot esrant ,
 Et li lères tot maintenant
 6800 Cria merci, si l'ot ausi.

6775 *Satanas, satan.*

6778 *Outrages comparés, a payé son crime.*

6779—86 Mais il poussa trop loin le désespoir, puisqu'il n'osa pas s'avancer jusqu'à crier *merci* au seigneur qui l'avait formé et aimé comme disciple ; s'il se fût jeté sincèrement dans ses bras, certes il eût obtenu son pardon comme Longin...

6786 *Longis, Longin.*

Regnault à deux genoux li va mercy prier,

Et dit : « Franc emperières, mercy vous veuls prier

En l'honneur du pardon que Jhésus vult donner
 Marie Magdeleine, qu'à ses-piés vult plourer,
 Et du pardon Longis, qu'ou corps le vult frapper. »

Les quatre fils Aymon, 704.

6787 *Engis, coupable par malice?*

6792 *Frotta ses yeux de ce sang.*

6799 *Li lères, le larron.*

- Se Judas éuist fait ensi
 S'éuist mierci ; çou est la voire ;
 Fos est ki point se désespoire.
 Por çou raisons et drois si dist ,
- 6805 La traïsons que Guenles fist
 S'est comparée à la Judas ;
 Quar li traitres faus et las ,
 Celui ki mestres ert et fonde
 Et de lui et tout le monde .
- 6810 Oza baisier et envair
 Et pour XXX deniers traïr .
 Et Guenélons li fel , li faus ,
 Li parjures , li desloiaus ,
 Le preut , le sage Carlemainne ,
- 6815 Son lige signor en demainne ,
 Ki sa serour li ot dounée ,
 N'encor n'estoit gueredonnée ,
 Oza ne traïr ne boisier ,
 Ne pour tence ne por noisier ;
- 6820 Et la flour de bacelerie ,
 D'ounour et de cevalerie ,
 Rollant et tous ses compagnons ,
 Dont ne voel or dire les nons .
 Od XX mile de Frans traï ,

6802 *Çou est la voire*, c'est la vérité.

6803 *Point*, si c'est une négation, elle donne à la phrase un sens contraire à l'idée de l'auteur ; si c'est un participe, il signifie *punctus*, sous le poids d'une douleur poignante.

6806 *A la Judas*, à celle de Judas.

6807 *Las*, lâche.

6808 *Fonde*, voy. v. 6423 ; appui, fondement.

6815 *En demainne*, en propre ; en vertu d'une autorité naturelle.

Quant ont mangé li *demains* et li per

Li servant vont por les napes oster.

AUBRI.

Demains, dans ces vers, signifie seigneurs, *domini*.

6817 Union pour laquelle il n'avait pas encore témoigné sa reconnaissance.

6818 *Ne traïr ne boisier*, ne n'a point ici le sens négatif, mais alternatif, ou celui de *tum*, *tum* des Latins.

6819 *Noisier*, le verbe pour le substantif.

6820 *Bacelerie*, la jeunesse guerrière, la chevalerie en général.

- 6825 Pour Rollant tout seul k'il haï :
 Quar ainc ne puis n'ot à nul jour
 Tant pseudome mort en estor.
 Et par tant si est comparée
 Cele traïsons foursenée
- 6830 A la Judas, par tot le mont,
 Quar Guenles fu parent Fromont.
 Carlemainne passa les pors,
 Et apriés lui tous ses effors,
 Si fu l'arcevesques Turpins
- 6835 Et Guenles, li traitres fins.
 Mais Rollans et li XII per,
 Ki del monde estoient non per,
 Od les autres k'il ot eslius,
 Haus omes et preus et gentius,
- 6840 Trestous renommés cevaliers,
 Et sergans et arbalestriers,
 Fisent cel jor l'arrière-garde,
 Quar n'i quidoient avoir garde.
 Et Marsiles et Baligans,
- 6845 Et trestous leur arrière-bans,
 Se furent par II jors repos
 Ès grans valées et ès bos,
 Si com Guenles ot devisé,
 Ki bien ot l'afaire avisé.
- 6850 Et quant Karles fu repassés
 Et li solaus fu main levés,

6825 Rien que pour perdre Roland qu'il haïssait.

6826 *Ainc ne puis*, ni avant ni depuis.

6827 *Tant pseudome*, tant de braves. *Estor* ou *estour*, bataille, combat, rencontre.

6829 *Foursenée*, cette orthographe vaut beaucoup mieux que celle de notre mot *forcené* qui ne signifie rien, tandis que *foursené* représente *four*, *fors*, hors; *sené*, ce qui est

sensé; *foursené*, hors de sens, hors de raison.

6851 *Quar*, ce mot ne conclut pas; il devrait par la liaison des idées, signifier d'ailleurs. Sur Fromont, voir v. 2064 et principalement le roman de *Garin le Loherain*.

6854 *Turpins*, ailleurs *Tourpins*.

6857 Répétition, voy. v. 4751.

6846 *Repos*, cachés.

6851 Et qu'au matin le soleil fut levé.

- S'ont paien lor gent aprocie,
 Si vinrent à la devancie
 Rollant, ki sa gent conduisoit
 6855 Apriés Carlon ki s'en r'aloit;
 Et li Sarrazin s'aproçoient
 Et tot garni d'armes estoient.
 Rollans ki fu derière el kor,
 Vit les armes d'argent et d'or,
 6860 Vert et piers, noir, blanc et vermel,
 Vit flamboier contre solel
 Hiaumes et ventalles laciés
 Et les ensègnes déployiés,
 Vit les batailles ordenées,
 6865 Que Marsiles ot devisées,
 Et vist l'estandart aprocier
 K'il avoient jà fait drécier.
 Tout esranment li dist li cuers,
 Et devina que en tous fuers,
 6870 Pour çou qu'il en estoit hais,
 Que Guenles les avoit trais.
 Les XII pers en apiela,
 Tout ensi lor renouvela
 Et cascuns li loa par cest
 6875 Que tot fuserent garni et prest.
 Lues fist Rollans s'ost arester

Bataille de Roncevaux.

6860 *Piers*, perses, bleues.

6862 *Vantalles laciés*, visières lacées, attachées. Voy. le *Garin de M.* Paris, I, 168, II, 171.

6866 *L'estandart*, le *fauz Turpin* (1835, feuillet xvij) dit que cet étendard était trainé par sept bœufs. C'était une coutume du moyen âge qu'on retrouve dans nos chroniques belges, et que pratiquaient les Italiens. Ceux-ci portaient leur étendard sur un char tiré par quatre paires de bœufs et qu'ils appelaient *carroccio*. L'historien de Véronne, Girolamo della Corte, décrit

longuement l'étendard de Milan, et le père Menestrier copie cet écrivain dans le *Véritable art du blason ou l'usage des armoiries*, Paris, 1675, in-12, pag. 231-234.

6868 Le cœur lui dit aussitôt ce qui en était.

6869 *Que*, cette conjonction est répétée inutilement au v. 6871; *en tous fuers*, de toutes manières.

6873-74 *Lor renouvela*, il leur apprit cette nouvelle et chacun l'exhorta à tout préparer.

- Et de lor armes aprester.
 Il eskièles fisent paien ;
 En la première, j'el sai bien,
 6880 Ot XX mile Turs bien armés ;
 XX et II mil en a remés
 En l'autre pour apriés venir
 A nostre gent faire morir,
 Ki n'estoient fors que XX mil,
 6885 Tot haut ome, preu et gentil,
 Ki s'en aloient déduisant ;
 Désarmé furent li auquant
 Pour la calour ki fu levée,
 N'eskièle n'i ot ordenée,
 6890 Quar il n'orent tant de loisir :
 Et bien pot-on les Turs coisir.
 « Sire compaing, dist Oliviers,
 Périllous est cis encombriers ;
 Sounés le cor, si revenra
 6895 Carles, tantost com il l'ora. »
 Rollans li respont par air :
 « Maldehait ki sans cop férir
 Cor ne buisine i sounera :
 Or saurons bien ki preus sera. »
 6900 A tant sont les os aprociés
 Assés à mains de II arciés.
 Et li paien à prime d'eure
 Lor coururent durement seure.
 Repus estoient ès haus bos
 6905 Dont tous li pais ert enclos.

6891 *Coisir*, apercevoir.
 6893 *Encombriers*, mésaventure ; il nous est resté encombre.
 6895 *Tantost com il l'ora*, dès qu'il l'entendra.
 6896 *Par air*, avec colère.
 6897 *Maldehait*, maudit soit.

6901 *Assés à mains*, à moins ; *de II arciés*, de deux longueurs d'arcs ; *arcié* ou *arcie*, *archie* est la voûte que forme un arc quand il est tendu. Peut-être s'agit-il de deux portées d'arc, ce qui est d'autant plus vraisemblable que l'auteur ajoute *lor coururent...* — 6904 *Repus*, cachés.

- Sor aus vinrent que mot n'en sorent,
 A quan que de gent avoir porent.
 Mais Rollans, ki fu piercéus,
 Comme pseudome fu prouvéus :
- 6910 Si les reciurent vistement
 Et combatirent fièrement.
 Rollans ot son iaume lacié,
 Lance prise, escut embracié;
 Le ceval point des esporons.
- 6915 Tot ausement com li lions
 Ceurt sa proie saisir al plain,
 Quant il l'a bien quoisie à plain
 Et il n'a pas eu son sés :
 Tout ausement et mious assés
- 6920 Se féri Rollans en l'estour,
 X leur en abat à cel tour.
 Par tronçons est sa lance route;
 Il trait l'espée, s'en fist route,
 Tiestes et bras, jambes et piés
- 6925 A plus de XXX en a trenciés.
 Paiens n'el voit ki ne le fuie
 Que Durendaus n'es a consuie.
 Rollans trence os et bras et niers,
 Escus et brogues et haubiers.
- 6930 Ki là le véist il desist
 C'onques mais nus om ce ne fit.

L'épée Durandal.

6906 *Que mot n'en sorent*, sans qu'ils s'en doutassent.

6908 *Piercéus*, clairvoyant.

6909 Il nous semble que le vers serait plus correctement écrit s'il y avait :

Com pseudome fu prouvéus.

Prouvéus, pourvu, en état de recevoir l'ennemi.

6914 *Point*, pique.

6917 *Quoisie*, aperçue.

6918 *Sés*, saoul?

6920 *Se féri*, se jette.

6921 *A cel tour*, à cette fois.

6922 *Route (rupta)*, brisée.

6923 *Route*, chemin; il tire, son épée et s'en fraie un chemin.

6927 De peur que Durandal ne les atteigne.

6928 *Niers*, nerfs.

6929 *Brognes, brugnes*, cuirasses.

6930 *Desist*, eût dit.

- Là fu li bons danois Ogiers
 Sor tous les autres fors et fiers.
 Cil ocit homes et cevaus,
 6935 Tant que tous plains en est li gaus ;
 Ne fus ne fiers vers lui ne dure,
 Moult lor fait hontes et laidure.
 Tot ausement com li girfaus
 Ki les ongles n'a mie faus,
 6940 Abat les grues et les gantes,
 Tant com lui plect, je ne sai quantes,
 Quant il est vencus de famine,
 Si fist Ogiers, à cel termine,
 Morir et caoir les paiens :
 5945 Si délivroit nos crestiens.
 N'i ot paien ki l'ost atendre
 S'il ne se vot laisier pourfendre.
 De lonc li lancent dars agus,
 Mais Dieux le sauve et ses escus.
 6950 *Montjoie* escrient à haut ton

Cri de Montjoie.

- 6935 *Gaus*, bois.
 6936 *Fus*, bâton (*fus(tis)*); *fiers*, fer; ni bois
 ni fer ne lui résiste.
 6940 *Gantes*, cigognes, comme l'a dit Borel.
 6946 *L'ost*, l'osât.
 6948 *De lonc*, de loin.
 6949 *Escus*, guerriers. *G. de Viane*, v. 5271.
 6950 *Monjoie*,

François escrie : *Monjote St-Denis!*
 ::*Gérard de Viane*, 531.

François escrient : *Monjote l'esbaudie*,
 La jant Gerard *St-Morise* recient.
Ibid, 1609.

Ce dernier passage s'explique par celui-ci du
roman de Roncevaux :

Monjoie escrie por sa gent *resbaudir*.

On a beaucoup disputé sur l'origine de ce cri
 de guerre qui, par parenthèse, ne se trouve
 point dans les récits du *faux Turpin*. Jules Chif-

flet, d'après Orderic Vital qui vivait sous Louis-
 le-Gros, prend *monjoie* pour *ma joie*, *mon appui*,
mon confort, *meum gaudium*. D'autres veulent
 que *monjoie* soit une altération de *moult joie*.
 Robert Cenal, évêque d'Avranches, dans une
 espèce d'histoire de France qu'il dédia à Henri II
 en donne une étymologie d'après un auteur lié-
 geois qu'il cite : il raconte que Clovis, se voyant
 dans un extrême danger à la bataille de Tolbiac,
 invoqua saint Denis, dont la reine Clotilde lui
 avait parlé plusieurs fois, et qu'il cria *Monjove*
saint Denis, comme voulant dire que, si saint
 Denis le sauvait de ce péril et lui faisait rem-
 porter la victoire, il serait désormais son *Jove*,
 ou son *Jupiter*; et que de *monjove* qui fut de-
 puis le cri de guerre des Français, on fit *mon-*
joie. Cette explication se retrouve dans le *Diction-*
naire languedocien de l'abbé Boissier des Sau-
 vages, tom. II, édit. de 1785, p. 89, d'où M. de

Si haut que partout les ot-on,
 Ha ! Dieux, qu'or n'es pooit oïr
 Li Rois ; pour aus à resgoïr,
 I fu revenus tout le cors ;
 6955 Si leur éuist fait gent secors.
 Mais Guenles les faisoit haster
 Et outre les pors repasser
 Esrant, et les destrois d'Espagne ;
 Et ot rouvé qu'en une plagne,
 6960 As piés des pors, se logeroient
 Et lor journée alégeroient.
 Li escuier et li siergant
 Estoient jà corut avant,

Roquefort l'a extraite. Nicolas Gilles adopte la même origine, mais veut que ce soit une bataille de Clovis contre le sarrasin Audoc, et non celle de Tolbiac qui y ait donné lieu. Le savant Du Cange, dans ses *Dissertations sur Joinville* et dans son *Glossaire*, dit que le cri de *monjoie* vient de la colline voisine de Paris, sur laquelle saint Denis souffrit le martyr. Enfin, le P. Menestrier observe avec raison, comme l'a fait également Du Cange, que *mont-joie* ou *mons gaudii* signifiait en vieux langage un tas de pierres destiné à marquer les routes :

Tant i ot pierres aportées
 C'une *monjoie* i fu fondée.

Le Lusidair.

Celant son penser sur sa voie
 Tant qu'il virent à la *monjoie*
 Du chastel où cele menoit.

Vieux poème de la Bibl. de Coislin.

D'où, suivant le P. Menestrier, le cri de *mont-joie* annonçait simplement que la bannière de saint Denis réglait la marche de l'armée. Voy. le P. Menestrier, *les Recherches du Blason, seconde partie, de l'usage des Armoiries*, Paris, 1673, in-12, p. 40—47 et notre *Hist. de la Toison d'or*, introd., p. xxix et xxx. Nous avons avancé dans cet ouvrage que le cri de *monjoie* était antérieur

à la troisième race des rois de France. Ce sentiment, qui n'est que conjectural, et dont nous ferions volontiers le sacrifice, n'a pas été adopté par le P. Daniel (*Hist. de la Milice française*, Paris, 1721, I, 337). Mais la troisième race monta sur le trône en 987, et Orderic Vital, né en 1075, c'est-à-dire 88 ans après, parle du cri de *monjoie* comme d'une coutume établie : *Latitantes sub stramine*, dit-il au liv. XII, *subito proruperunt et regale signum Anglorum cum plebe vociferantes, ad munitionem cucurrerunt, sed ingressi MEUM GAUDIUM* (et non pas *Mons Gaudii*), *quod Francorum signum est, versa vice clamaverunt*. Le judicieux Raynouard, dans le *Journal des Savans* du mois d'octobre 1854, dit qu'aucun monument même du onzième siècle, ne parle de ce cri ; effectivement, Orderic Vital, né à la fin du onzième siècle, n'a écrit que dans les premières années du douzième.

6953 *Pour aus à resgoïr*, pour les réjouir.

6957 *Pors*, ne signifie pas ici ni plus haut des ports de mer, mais les Pyrénées, qui sont les *portes* (*portus* pour *porta* en basse latinité) de l'Espagne. Plus bas l'auteur dira *as piés des pors*, ce qui ne peut s'entendre que de montagnes.

6961 *Lor journée alégeroient*, se reposeraient des fatigues de la journée.

- Et li marcéant et li keus
 6965 S'orent pris tières à lor keus.
 Hé ! Dieux , com faite traïson
 Èt com vilainne mesproïsson ,
 Que cil ki brassa tel desroi ,
 Cevauçoit den coste le roi
 6970 Et par le frain le conduïsoit ,
 Et ses mençoignes li disoit ,
 Entrues que ses gens combatoient ,
 Ki la mort proçainne atendoient.
 Et c'estoient tout si confort ,
 6975 Et si solas et si déport ,
 Ki sor paiens , magres u cras ,
 Trençoient ciés , jambes u bras.
 Oliviers , li preus et li sages ,
 Cil leur décope les visages ,
 6980 Cos et quisces , trumiaux et cors ;
 De lui doit estre bons recors.
 Vers lui ne pooit riens durer.
 Ki le véïst aventurer
 Diestre et seniestre par les rens .
 6985 Et puis defors et puis dedens ,
 Homes et cevas desmenbrer ,
 Moulit li péuïst bien ramenbrer
 D'Ector ki tant fist devant Troie.
 Rollans tout le pris l'en otroie ,
 6990 Quar autresi com li lupars ,
 Quant il voit ses féons espars

6964 *Li keus*, les cuisiniers, maîtres d'hôtel.
 6966 *Faite traïson*, pour comble de trahison.
 6967 *Mesproïsson*, outrage, indignité, infamie.
 6975 *Solas*, espoir; consolation; *déport*, joie.
 6976 *Magres u cras*, maigres ou gras, parenthèse puérile.
 6980 *Cos*, cous; *quisces*, cuisses; *trumiaux*, jambes.

6981 *Recors*, mémoire.
 6985 *Defors*, dehors.
 6988 *Ector*, Hector. Ph. Mouskes prodigne ici les comparaisons et semble se calquer sur quelque poète soit ancien, soit imitateur des anciens. Il est certain qu'il a toute l'allure classique.
 6991 *Féons*, faons, petits.

- Pour le tigre et pour le lion ,
 S'aire et livré en abandon ,
 Al plus tost que il puet corre
 6995 Pour ses féonciaus à rescoure
 De la mort , et , pour aus vengier ,
 Les viout gréver et damagier.
 Trestot ensi se délivroit
 Oliviers les siens , et livroit
 7000 Son cors et ses armes pour aus
 En présent , comme bons vasaus ;
 Et , s'il durast teus longement ,
 Mout lor fesist dénonbrement.
 Namles i fiert comme senglers
 7005 Avoec les autres bachelers.
 Se li cors fu vious et floris ,
 Ses cuers fu juvenes et noris
 De hardement et de valeur ;
 Si confont et ocit les leur.
 7010 Contre ses cos ne dure nus ,
 Ausi li armés com li nus.
 Cascuns Francois I Turc cravente ,
 Si com la pluie , quant il vente ,
 Le rosiel ploie et dont l'abat.
 7015 Gondelbues trop bien s'i combat ;
 Yvores , Yve et Bierengiers ,
 Estous de Lengres et Gériers ,
 Sanses , Bége , Jernaus de Biaulande :

6995 *S'aire et livré en abandon*, et son antre
 (son aire) livré à l'abandon.

6995-96 *A rescoure de la mort*, arracher à la
 mort. *Féonciaus*, diminutif de *féous*.

6998 *Se pour si afin d'éviter une consonnance*
 pareille après *ensi*.

7001 *Vasaus*, voy. v. 217, peut ici signifier
 vassal.

7002 Et si la chose eût pu durer ainsi long-

temps. *Teus*, tellement, de telle sorte.

7003 *Dénonbrement*, diminution de nombre.

7005 *Bachelers*, guerriers en général.

7006 *Floris*, fleuri, blanchi :

Karlon, li rois à la bathe *florie*.

Gérard de Viane, v. 3298.

7007 *Jovenes*, jouènes.

7012 *Cravente*, abat. écrase.

7014 *Rosiel*, roseau.

- Cil fon entor aus place grande ;
7020 Gautiers de Tiermes et Tiris ,
 Avoec le bourgignon Aubris ,
 Font renc as espées d'acier ,
 Et, al fuïr et al kacier ,
 Salemons et Hoiaus de Nante
7025 En font morir plus de LX ;
 Rois Gaifiers et rois Arestains
 En ont assés mors et estains.
 La véist-on gent décoler ,
 Fraindre espées , tronçons voler ,
7030 Hiaumes froisier et fendre escus
 Des venkéors et des vencus ,
 Obiers dérompre et desmailler ,
 Cevaus ocire et détailler ,
 Sergans et cevaliers ocire
7035 Et découper ausi com cire.
 Moult le tenist à grant miervelle ,
 Quar l'ierbe vers en fu viermelle
 Del sanc ki partout ceurt à riu.
 Onques li Troïien ne li Griu
7040 Ne fisent à Troies tant d'armes :
 Niens est des cors , Dieux prenst des armes.
 Qu'ausi com leus , de faim rabis ,
 Dévore agniaus , moutons , brebis
 Si font li Franc , paiens et Turs.
7045 Cascuns i fu castiaus et murs ;

Aubri , le bourgignon.

7019 *Entor aus*, autour d'eux.
7022 *Font renc*, font ranger les ennemis à coups d'épée.
7023 *Al fuïr*, en les faisant fuir.
7027 *Estains*, exterminés (*extincti*).
7029 *Fraindre*, briser (*fran (ge) re*).
7032 *Desmailler*, rompre les mailles des hauberts.

7037 *Vers*, verte; *viermelle*, rouge. Voy. dans le recueil de Méon, III, 272, le *fabliau du chevalier à la robe vermeille*.

7038 *Ceurt à riu*, prononcez *keurt*, court par ruisseaux.

7041 Ce n'est rien que les corps : Dieu prend les âmes.

7042 *Rabis*, enragé (*rabies*).

Cris de guerre des deux armées.

Et comme frère s'entraoient.
Monjoie souvent réclamoient
 Et li Sarrasin *Sarragouce*,
 Li Turc *Damas* à plainne bouce,
 7050 Li paien *Babilon* et *Miec*.
 Francois n'en ont mierci ne piec,
 Pour çou que trop vont réclamant
 Et Mahommet et Tervagant.
 Oliviers *Genves* haut escrie,

7046 Répétition.

7047 *Monjoie*. *Voy.* v. 6980. Parmi les auteurs qui ont recueilli les particularités les plus curieuses sur cette matière, il faut citer Du Cange, dont la XI^e dissertation sur Joinville, pag. 205-215, traite du *Cri d'Armes*, et la XII^e, pag. 215-221, de *l'Usage du Cri d'Armes*.

Dans notre *Histoire de la Toison d'Or* on trouvera un assez grand nombre de cris d'armes. En voici quelques autres qui appartiennent à des Belges :

Les Liégeois, *S^t-Lambert*.

Les premiers ducs de Brabant, *Louvain au riche duc*.

Leurs successeurs, *Limbourg à celui qui l'a conquis*.

Les comtes de Flandre, *Flandre au Lion*.

Les ducs de Gueldre, *Nostre Dame Gueldre*.

Les comtes de Hainaut, *Nostre Dame Hainaut*; *Hainaut au noble comte*, ou simplement *Hainault*.

Les seigneurs de Waurins, *Moins que le pas*.

— de Haesbrouck en Flandre, *Help God Haesbrouck* (Dieu aide Haesbrouck).

Les seigneurs de Coyeghem, *Courtray*.

Le châtelain de Nivelles, *Tournay*.

— de Lille, *Frayes Phalempin*.

Les sires de Borluut, *Groeninge velt* (le champ de Groeningue).

Les seigneurs de Bousies en Hainaut, *Bousies au bon fier*, ou *Bousies au bon chevalier*.

Les seigneurs de Maldeghem en Flandre, *Maldeghem la loyale*.

Les Vilains en Flandre, *Gand à Vilain sans reproche*.

Les seigneurs de Mérode : *où sera-ce ?*

— Waudripont en Hainaut, *Cul-à-cul Waudripont*, parce que, dit Du Cange, ils portaient pour blason deux lions adossés, etc.

Le père Menestrier avait trouvé dans un manuscrit, à Arras, qu'en Hainaut, tous ceux qui portaient croissans, criaient *Tricq*, tous les chevrons *Machicourt*, toutes les coquilles *Le Bos*. (*Recherches du Blason*, pag. 50.

Des recherches sur Gille, seigneur de Chin, et sur le dragon qui figure aux fêtes communales de la ville de Mons, ont paru en 1825. On y lit, pag. 44, que le mot *chin-chin* qui désigne la suite du vainqueur, est un mot vide de sens, ou dont l'acception véritable n'est pas venue jusqu'à nous.

Cette signification est cependant toute simple. Le mot *chin-chin* est formé du cri d'armes du seigneur de Chin : *Chin! Chin!* cri que ses gens étaient censés répéter pendant l'attaque du monstre qu'on appelle le dragon. Le peuple aura pris par la suite cette clameur pour leur nom. C'est là une explication naturelle et conforme aux coutumes anciennes. Nous l'avons déjà consignée dans le *Messenger des Sciences et des Arts de la Belgique*, année 1854, IV^e liv., pag. 509.

7050 *Miec*, La Meke.

7051 *Piec*, pièce, ne pièce, nirien. *V.* v. 3009.

7054 *Genves*, *Genues*, Gènes.

- 7055 Mais autrement cop n'i détrie;
 Rollans *Bourdiaus* et Estous *Lengres*,
 Com cevaliers hardis et encrez,
 Gondelbues *Frise* à grant alainne,
 Gautiers *Tiermes* et moult se painne,
 7060 Coustentins *Romme* et Hoiaus *Nantes*,
 Jernaus i rescrie *Biaulande*,
 Sanse *Bourgogne*, Oches *Valie*.
 Cascuns ses compagnons ralie.
 Jofrois crie moult biel *Ango*,
 7065 Et cil *Valence*, et cil *Potto*,
 Et cil *Hainau* et cil *Braibant*,
 Et *Ruem* escrient li Normant,
Bretagne hucent li Breton,
Bordiaus et *Blaves* li Gascon,
 7070 Cil *Loherainne* et cil *Montfort*.
 Bien s'i provèrent foible et fort,
 Et li Ponnier et *Campegnois*,
 Et les gens Ogier le danois;
 Les gens Rollant fièrent par aus,
 7075 A ces n'estoit nus om paraus.
 Bien escria cascuns s'ensagne,

Oger-le-Danois.

7055 Mais n'en frappe pas un coup de moins.
 7057 *Encres* (*acer*).
 7062 *Valie*, les anciens comtes d'Anjou criaient
Valie, nom d'un canton voisin du comté d'Anjou
 que l'on nomme Vallée et où est Beaufort. Phi-
 lippe Mouskes, sur le règne de Charles-le-Simple,
 parlant des Normands, dit :

Lors s'en alèrent à gens tantes,
 Qu'ils arsent la cité de Nantes,
 Toursaine et Angers et Ango
 Le Mans et *Valie* et Poito.

Voy. Du Cange, XI^e dissertation sur Joinville,
 pag. 213-214.

7068-70 Ces trois vers sont cités par Du
 Cange, *ib.* page 214.

Tom. I^{er}.

7072 *Ponnier*, *Ponthier*, ceux du Ponthieu;
Campegnois, Champenois.

7074 *Fièrent par aus*, frappent par eux; cette
 phrase, veut-elle dire que les gens de Roland ne
 comptaient que sur eux-mêmes?

7075 A eux personne n'était égal.

7076 *S'ensagne*, son cri de guerre (*signum*).
 On lit dans la chronique rimée de Bertrand du
 Guéclin :

Chascuns crie *s'enseigne*, sans estre récréans.

Et dans *Garin* :

Monjoie escrie l'*ensagne* St. Denis.

Froissart et quelques autres auteurs usent en-
 core de ce mot. Froissart dit *crier les enseignes*,
 et Guiart *crier bannière*.

36

Noms des différens destriers.

N'i a païen ki n'ait ensagne.
 Cil i vient joster et combatre,
 Cil en ocit III et cil quatre;
 7080 Païen i suefrent grant ahan.
 Là furent destrier à lagan,
 Cil prent Ferrant et cil Moriel,
 Et cil Vairon et cil Soriel
 Et cil Liart et cil Bauçant,
 7085 Cil fuit et cil le va kaçant,
 Et cil autres Fauviel amainne.
 Li XII per i sont demainne
 Al bien férir; mainte proèce
 Fisent li autre à la destrèce,
 7090 Et li sergant et li archier

7080 *Suefrent*, souffrent; *ahan*, peine.

7081 *A lagan*, en désordre.

7082 *Ferrant*, cheval gris. Chacun connaît ces deux vers chantés par le peuple de Paris, quand le comte de Flandre Ferdinand ou Ferrant y fut amené prisonnier après la bataille de Bouvines :

Quatre *ferrans* bien ferré
 Trainent Ferrant bien en ferré.

Et non pas *ferrez* et *enferrez*, comme dans le recueil de Barbazan et de Méon, II; 221. Jacques Bretex, parlant d'un héraut qui déjà grisonnait, dit :

Viel le vi et de poil *ferrant*.
Les Tournois de Chauvenet, 2253.

Moriel, noir ou brun, couleur de More.

7083 *Vairon*, de couleur variée (*varius*); *Soriel*, de couleur roussâtre, ou de couleur que nous appelons Isabelle.

Gerars de Lost (Los) desus *Morel*,
 Bensus de Trie avoit *Sorel*
 Entre ses cuisés fort et fiert (*fer*).
Les Tournois de Chauvenet, 3475.

Il liues prist li dus à chevauchier,

Sor le rivage, sor *Morel* son destrier.
Agolant, 320.

Naymon parla, li cuer ont irascu,
Morel, dist-il, mestier m'avez éu,
 Ne fu on beste de la vostre vertu.
Ibid., 343.

Vint à *Morel*, si l'a estroit cenglé.
Ibid., 391.

En contre terre chal il et *Mortaux*.
Ibid., 433.

7084 *Liart*, gris pommelé ou gris-brun; *Bauçant*, marqué de noir et de blanc. C'est ainsi que Du Cange explique ce terme, et Roquefort au mort *Bausant*, admet cette explication, tandis qu'à l'article *Bauçant*, qui est la même chose, il le traduit par *de couleur rousse*, et par *cheval de petite taille*.

Illuecques pussesiez véir
 Maint bon destrier, fort (sor ?) et *bausent*,
 Blanc et gris et noir et ferrant.
Tournois de Chauvenet, 417.

Un grant destrier sor et *bausent*.
Ibid., 3200

7086 *Fauviel*, de couleur fauve.

7087 *I sont demainne*, y sont alertes; *demainne*, à l'instant.

- Maint Turc i fisent trébucier:
 Marsilions et Baligans,
 Rois Terefins et Estourgans,
 Cil de Damas et cil de Pierse
 7095 Ki moult de no gent ont aierse ;
 Le fisent bien premièrement,
 Mais les nos doutèrent forment.
 Arabiois et cil d'Espagne
 N'i furent pas le jor estragne,
 7100 Ainc le fisent moult bien le jor :
 Et al laiser et al soujour
 Maint crestien ont abatu
 Et prist et mort et débatu.
 Mais que vauroit trop longe fable ?
 7105 Li François furent plus estable
 Et dient tout : « Karles, bons rois,
 Se vous fusies à ces conrois,
 Pour seul vostre cors le hardi
 Fusent paien acouardi.
 7110 S'il véissent vostre banière
 Jà fusent tout fuioit arière.
 Boins rois, preus rois, moult ara hui
 Vostre mesnie grant anui. »

7095 *Aierse*, attaqué.

7097 *Les nos*, les nôtres.

7098 *Arabiois*, Arabes.

7099 *Estragne*, étrangers aux succès de la journée.

7101 *Al laiser et al soujour*, mot à mot, au partir et au rester.

7104 Mais à quoi bon un plus long discours ?
vauroit, vaudrait ; *fable*, discours.

7105 *Estable*, fermes.

7108 Nous construirions ainsi : *Pour vostre cors le hardi seul*.

7109 *Acouardi*, intimidés.

7111 *Fuioit*, fugitifs.

7112 *Hui*, aujourd'hui (*ho(d)ie*).

7113 *Mesnie*, mot fréquemment employé par Philippe Mouskes, et qui du temps de H. Estienne s'écrivait ordinairement *mesgnie* et se prononçait à Paris *mignée*, dont cet écrivain tire *mignon*. Il déduit aussi de *mesnie*, *mesnage*, et il aurait pu y ajouter *menin* qui se disait d'un homme de qualité particulièrement attaché à la personne du Dauphin. *De la précellence du langage français*, Paris, 1579, p. 179. Dans le roman de Gérard de Viane il y a *manie*; v. 1619 de l'extrait de M. E. Bekker :

Li dus Gerars à haute vois s'escrie :

Ke faites-vos ma *manie* hardie,

Ke souliez querre pris de chevalerie ?

Oger-le-Danois.

- Tot en plagnant i fiert cascuns ,
 7115 Tuent paiens et fors et bruns.
 Là fu Ogiers de Danemarce ,
 De tos les autres li estace ,
 Et tant i fist qu'à tousjors mais
 Doit-on loer lui et ses fais ,
 7120 Quar si cop estoient non per.
 Bien le fisent li XII per
 Et Oliviers , li preus , li sages ,
 Li quens Rollans et ses barnages
 Et li autre communalment ,
 7125 Mais Charlon regretent forment.
 Qu'autresi comme li estoirs
 Est plus vaillans com li woutoirs ,
 Si fu cascuns Frans plus séurs ,
 Et mioudres que paiens ne Turs
 7130 Et plus ruistement combatirent.
 Ce paru à çaus k'il ocirent.
 Rollans moult forment les en loe.
 Que tout ausi comme l'aloë
 Fuit le mousket et l'éprevier
 7135 Plus que l'aubain ne le bruhier ,

7115 *Et fors et bruns*, ces deux épithètes n'étant pas du même ordre d'idées, au lieu de *fors* il faut peut-être *sors*, de couleur roussâtre. Plus haut v. 6976, il y a également par manière de cheville, *magres et cras*.

7117 *Estace*, pilier, fanal.

Lors vi à destre et à senestre
 Deux chevaliers de moult fier estre ;
 Chacuns monte sor grant destrier
 Et mirent le pié en l'estrier ,
 Tout ausi roit comme une *estache*.

Les Tournois de Chauvenet, v. 479.

Si fu planté com un *estoz*
 Sor le cheval.

Ibid., v. 646.

7127 *Woutoirs*, vautour.

7128 *Séurs*, intrépide.

7130 *Ruistement*, impétueusement.

7133 *L'aloë*, l'alouette; en wallon, *l'aloë*, *alau(da)*. Voy. le Glossaire d'anciens mots celtiques, inséré par M. de Fortia au 8^e vol., 1^{re} partie, p. 412 de son édition de Jacques De Guyse.

7034 *Mousket*, émouchet.

Adont véissies-vous faucons
 Et ostoirs et esmérillons
 Et moult grant planté de *mouskés*
 Volent après les oiselés.

Roman de Floire et de Blancheflor.

éprevier, épervier.

7135 *Aubain*, oiseau de proie de petite espèce; *bruhier*, épervier bâlard.

- Et tout li petit oisillon
 Le houbet u l'esmérillon
 Fuient, pour lor vie sauver,
 Tot ausement al destraver
- 7140 Fuient paien devant les Frans
 Et doutent lor bras et lor brans,
 Mais il ocisent à plenté
 De la boine crestienté.
 Oliviers, ki le besoing vit,
- 7145 Vint à Rollant, si li a dit :
 « Sire compains, preus et senés,
 Vostre olifant car le sonnés.
 Karles n'est encor gaires loing
 Si revenra à cest besoing
- 7150 Quant il ora la vois del cor, »
 — « Certes jou n'i cornerai or.
 Dist li quens, car jou sai de fi
 K'il ièrent jà tout desconfi. »
 A tant brocent Bruns et Bauçans,
- 7155 Si vont férir Turs et Persans.

7137 *Houbet*, hobereau? *esmérillon*, émérillon.
 — 7159 *Al destraver*, pour se sauver.

Sur la fauconnerie on trouve des détails curieux dans les mémoires sur la chasse de La Curne de S^{te}-Palaye, qui donne une analyse étendue du livre de Gaces de la Bigne *Déduits de la Chasse*, composé par l'ordre du roi Jean pour l'instruction de son quatrième fils, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, édit. de 1826, II, 403 et suiv. On lira en outre avec intérêt l'*Histoire de la vie privée des Français*, par Le Grand d'Aussy, 2^e édit., II, 1-18. Voy. de plus dans les poésies de Guil. Cretin, Paris, Coustelier, 1723, in-12, pag. 72-109, le *Débat entre deux dames sur le passetems des chiens et oyseaux*. H. Estienne ici triomphe et s'écrie : « Mais autant qu'il y a de différence entre rien et peu, d'autant est plus grand l'avantage qu'ha nostre langue pardessus

les autres, en ce qui concerne la *fauconnerie* (qu'on a aussi appelé la *volerie*) que celui qu'elle ha en ce qui appartient à la *venerie*. Car des termes de *venerie* elles en ont peu en comparaison de la nostre.... Quant à ceux de la *fauconnerie*, les anciens n'en avoyent point, et de celles aussi qui sont aujourd'hui la plus grand'part n'en ha point du tout. » *De la précellence du langage français*, pag. 86.

7147 *Car*, donc.

7154 *Brocent*, piquent des éperons.

Le chief enclin, l'isume lacié,
 L'escu au col fort embracié,
 La lance en poing, le cheval broché
 Des esperons taillié à broché.

Les Tournois de Chauvenet, 496.

Brun et Bauçans, voy. v. 7084.

- François de la tière onorée
 I font caoir mainte corée;
 Des mors est joncié la voie.
 Mais que vaut que je tant diroie ?
- 7160 Tant i furent, tant i férèrent
 Que les XX mil paiens ocisent,
 Mais des François i ot mors tans
 Que petis fu li remanans,
 Et cil mesmes furent lasé,
- 7165 De morteus plaies entassé.
 Lors fu Marsiles irascus
 Quant les siens vit mors et vencus,
 Et, pour les nos vaintre et honnir,
 Commanda les autres venir
- 7170 Ki tout furent preu et esliut,
 Si tost qu'ainc repos ne liut
 La nostre gent ne refroidier,
 Ne recenglé n'i ot destrier.
 Venu sont li XXII mile
- 7175 Ki repus estoient par gille.
 Si corurent nostre gent seure
 Ki moult lasèrent à cele eure.
 Et li quens Oliviers moult tos
 Vint à son ami les galos.
- 7180 Si repria donkes Rollant
 Qu'il cornast son olifant
 Ançois que fusent plus restanc ;

7186 *De la tière onorée*, du pays par excellence.

7187 *Corée*, entrailles.

7188 *Joncié*, jonchée.

7189 Même sens qu'au v. 7104.

7163 *Remanans*, reste.

7165 *Morteus*, mortelles; *entassé*, criblé, accablé.

7170 *Esliut*, choisit.

7171-73 *Si tost qu'ainc*, avant que nos gens pussent se reposer, *liut* (*li(c)mit*), se rafraîchir (*refroidier*) et resangler leurs chevaux.

7179 *Vint... les galos*, vint au galop.

7181 Le vers est trop court, lisez : *que il*, ou

Qu'il cornast *de* son olifant.

7182 Avant qu'il en restât davantage sur le champ de bataille.

- Si l'oroit Karles et li Franc
 Et revenroient al soucors
 7185 Le pas et le trot et le cors.
 Mais Rollans n'el déгна sonner ;
 Ainc commence à esporonner.
 Entre paiens et Arragons
 Se fiert ausi com I dragons.
 7190 Et Oliviers et sa compagne
 Se fiert es Turs de la montagne.
 Es vous le conte Baligant
 Sor I destrier for et courant ;
 A loi de paien yrascu ,
 7195 Fiert Olivier desor l'escu
 Qu'en II moitiés fendu li a ,
 Tout le kantiel li deslia.
 Mais Oliviers trait Hauteclère ,
 Com cevaliers ki trop preus ère ;
 7200 Baligan fiert sor l'iaume agu
 Ki li remest de Fiernagu.
 Jus en abat les flors et l'or
 Et lues s'el reféri enkor
 Qu'il l'a assés plus estonné
 7205 Que fondres, s'il éuist tonnè.
 Li cos descendi contreval
 Rès à rès le col del ceval,
 Le diestrè puing à tout l'espée
 Li fait voler enmi la prée.
 7210 Baligans ki n'i ot mestier
 S'en est fuiois sour le destrier.
 Ausi com li faucons gentius

L'épée Haute-clère.

7185 *Le cors*, le galop. Rabelais ajoute l'entrepas, les ambles, le hobin, le traquenart, etc.

7197 *Kantiel*, *kancel*, *chancel*, signifie proprement barreaux, clôture ; voy. v. 6860 et 7451.

7198 *Hauteclère*, sur cette épée célèbre voir

la dissertation consacrée à Roland et v. 8576.

7201 Qui lui restait de Ferragus.

7205 *Fondres*, foudre.

7208 *A tout l'espée*, de toute la force de son épée.

Est désirans et ententius,
 Quant il voit son vol de saison,
 7215 U al mallart u al hairon
 U à le grue, s'il le prent;
 U li laniers, quant il souprent
 Le coulou u cornelle u pie,
 Quant son vol i voit et espie;
 7220 U li tiercious à le piétris,
 Quant li geus l'en est biaux partis,
 U le limoge, s'il l'ataint,
 Quant la famine le destraint.
 Tout ausi Rollans et li autre
 7225 Fièrent es Turs lance sor fautre.

7214 Quand, suivant la saison, l'occasion, il observe le vol...

7215 *Mallart*, le mâle de la canne sauvage; *hairon*, le héron qu'on appelait une *viande royale*.

7217 *Laniers*, oiseau de proie moins estimé que le faucon et dont le nom a été employé figurément pour dire un paresseux, un lâche.

7220 *Tiercious*, tiercelet. Voici une curieuse remarque de H. Estienne sur ce mot : « A propos de ce que j'ay dict du gentilhomme qu'on appelle un hobreau, il me souvient qu'on dit : *il fait du tiercelet de prince*, du gentilhomme qui veut enjambrer pardessus le rang des gentilhommes et ha quelques façons qui sentent non-seulement le bien grand seigneur, mais le prince, ou, pour le moins, le petit prince. Car en fauconnerie le masle s'appelle tiercelet, comme estant un tiers plus menu que la femelle : et se dit *un tiercelet de faucon*, au lieu qu'ès autres espèces d'oyseaux de proye, ceux qui sont de moindre corsage et ne diffèrent autrement, retiennent le nom des autres, ayant seulement pris la forme de diminutif (comme sacret de sacre, et de lanier, laneret, au lieu de dire lanieret) : ou bien sont appelez d'un nom du tout dissemblable : comme quand le masle de l'espervier est appelé mouchet. Or est une chose non moins esmerveillable que

notable, que presque en toutes les espèces d'oyseaux de proye le masle est plus menu que la femelle, si non du tiers (d'où j'ay dict que venoit ce mot tiercelet) pour le moins de beaucoup. » *De la précellence du langage français*, pag. 94. — *Piétris*, perdrix.

7221 Quant ce jeu lui est départi, permis.

7222 *Limoge*, linotte? gelinotte?

7223 *Destraint*, presse.

7225 *Lance sor fautre*, nous avons v. 4659 et 4873, expliqué cette locution par aisément, sans tenir la lance en arrêt; en effet, elle s'appuyait alors sous l'aisselle, tandis que *sur fautre*, elle reposait dans une garniture de la selle. Ce préliminaire admis, et pour suivre notre première interprétation, cette expression semble signifier ici que Roland et ses compagnons laissant la lance dans l'arçon, frappaient à coups d'épée sur les Sarrasins. Mais dans le *Renart* de *Perrot de S'-Cloud*, édit. de Méon, I, 9481, on lit :

Premis i cort ami que li autre
 Lance levée sor le fautre,
 Roonel chien Dant Frobert
 Et Espillar le chien Robert.

D'après ce passage, il semble cependant que la lance soit déjà tenue pour combattre, ainsi que

- Onques Hector mious n'asanbla
 A çaus de Grèse ne capla,
 N'onques de Troie Troillus,
 Puis Ector, ne fist d'armes plus,
 7230 Ne Paris pour la biele Elaine
 Ne se mist onques en tel paine
 Comme François pour leur signour,
 Et pour détenir leur ounour.
 Et quant l'uns d'aus estoit céus,
 7235 Tantos com il ière véus;
 Cil ki premiers i sorvenoit
 A son pooir le soucouroit.
 Broçant i sorvint l'Augalie,
 Plus tost qu'en mer ne va galie,
 7240 Sor I destrier de moult grant los :
 Fiert Olivier parmi le dos
 D'une lance fort acérée
 K'il li tresparce la corée.
 Pardevant férir ne l'osa
 7245 Pour çou que li quens grant los a.
 Et puis s'escria à plain mot :
 « Traï vos a cil ki vos ot
 A guier et à maintenir;
 L'or et l'argent fist requellir
 7250 Que Marsiles li fist livrer
 Pour vous ocire et désevrer;
 Çou fu Guenles, bien le saciés. »

dans ces vers du roman de *Perceval* :

Escu au col, lance *sor fautre*...
 Il met la lance el *fautre*, et point.

Alors l'explication que donne du mot *fautre* Roquefort et après lui Méon et le Glossaire à la suite des *Tournois de Chauvenci*, devrait être développée comme plus bas.

7227 *Capla*, combattit (*cap(u)lare*).

TOM. I^{er}.

Senher, tan can poyrem, pensem del be chaplar,
Fier-à-Bras, v. 4145.

7229 *Puis Ector*, depuis Hector.

7235 Aussitôt qu'il était vu à terre.

7238 *L'Augalie*, un des princes sarrasins.

7239 *Galie*, navire.

7243 *Corée*, entrailles.

7248 *Guier*, guider.

7251 *Désevrer*, mettre en déroute.

- Oliviers, ki moult fu bléciés,
 L'entendi bien et autresi
 7255 Rollans méismes bien l'oï,
 Ki de rien ne se donoit garde.
 Oliviers Rollant en regarde,
 Mais li sans ki del cors li saut
 L'afebloie moult pour le caut,
 7260 Et ses cevaus fu restanciés,
 Quar de lances iert enficiés.
 Et li Ture angousent le conte;
 Assés li font enuis et honte.
 Mais, ançois que li quens kéist,
 7265 Plus de XXX paiens ocist.
 Mais en la fin l'ont abatu
 Et tant navré et débatu
 Que li quens est entr'aus pasmés;
 Mais il n'est pas ensi remés.
 7270 III peus en tière férivent,
 Le conte souvin estendirent,
 De III hars li ont liés
 As peus et les mains et les piés;
 Et puis les membres ki là tendent
 7275 De coutiaus agus li pourfendent
 Et lor coutiaus, pour faire pis,
 Li boutent el cors et el pis,
 Tant que l'arme s'en est sevrée.
 En paradis fu tos livrée.
 7280 Quant Rollans vit morir le conte
 Et démener à si grant honte,

7258 *Saut*, jaillit.
 7259 *Afebloie*, affaiblit; *le caut*, la chaleur.
 7260 *Restanciés*, épuisé.
 7261 *Enficiés*, percé.
 7262 *Angousent*, causent de l'angoisse au comte, à Olivier.

7268 *Pasmés*, sans connaissance.
 7270 *Peus*, pieux; *férivent*, plantèrent.
 7271 *Souvin*, couché sur le dos, (*supin(us)*).
 7272 *Hars*, cordes, liens. Condamner à la hart.
 7277 *Pis*, poitrine (*pec(tus)*).
 7278 *Sevrée*, séparée.

- Le ceval broce sans détrit,
 Voit l'Augalie ki s'en rit;
 Pourvec que il faire li loisse,
 7285 S'il ne s'en venge poi se proisse.
 Une fort lance ot recouvrée,
 A I Turc l'ot des puins ostée.
 Enseigne i ot et fier trençant.
 Et li quens est venus broçant,
 7290 Fiert l'Augalie sor l'escu,
 De cuer dolant et irascu.
 De tel viertu le fier enpainted
 Que l'escut d'or et d'azur painted
 Li fent ausi com une escorce.
 7295 Et puis apriés tant s'i esforce
 Qu'il li desmalle le haubierc;
 Et puis li fait I autre miera
 Que le clavain et le pourpoint
 Li a trespiercié et despoint,
 7300 Si que très parmi la corée
 Le fier et l'enseigne dorée
 Plus d'une toise fait passer.
 Son cop enpoint al trespaser
 Parmi la crupe dou ceval.
 7305 S'en ist la lance contreval;
 Cevaus ne cevaliers ne dure
 A cel cop, mais à tière dure
 Trébucent si très durement,
 Qu'andoi morurent esranment.
 7310 *Monjoie* escrie li bons quens;

7285 *Poi se proisse*, s'estime peu.
 7288 *Fier*, fer.
 7292 *Enpainted*, enfonce (*imping(i)t*).
 7297 *Miera*, marque.
 7298 *Clavain*, autrement *esclavine*, que Barbazan veut à tort lire *esclamine*, espèce de manteau.

7299 *Despoint*, déchirer à plusieurs places.
 7303 *Enpoint*, frappe; *al trespaser*, de manière à passer...
 7304 *Crupe*, croupe.
 7305 *S'en ist*, sort.
 7310 Dans le *Prælium Woeringanum*, imité de

Devant ses cos fremist li rens.

Marsiles une lance prent,
Le ceval point, tière pourprent,
Gerin féri parmi le cors;

Gerins.

7315 D'autre part ist la lance fors;
Mors est céus, l'arme s'en vait.
N'i a François ki duel n'en ait.

Garin.

Garins, li dus, vint; a poignant
Tint une lance à fier trençant,
7320 Fiert I païen par tel viertu
Qu'à tière l'a mort abatu.
Mais ains k'il soit d'entr'aus partis,
Fu de XIII pars abatis.
Del ceval à tière le misent

7325 El puis à grant honte l'ocisent.
Lambiers de Béorges i broce,
Si com li quariaus ki deskoce,
Se fiert entre les Esclavons,
O lui XIII compaignons.

Lambert de Bourges.

Van Heelu que publie M. Willems, on lit, p. 42: sente ce passage, p. 80:

*Nomen Montjoye, frequent
Clamores ingeminans.*

Mais ici il s'agit d'un château situé sur la Roër, et dont nous avons parlé dans nos Mémoires sur quelques anciens fiefs de la Belgique. Voyez v. 6980.

7313 *Tière pourprent*, prend du champ.

Et li faut et porprent terre.

Vers qui n'a pas sa mesure et qu'on lit dans les *Tournois de Chauvenci*.

7318 *A poignant*, prenant au poing.

7323 *Ahatis*, pressé, enveloppé.

7327 *Quariaus*, gros trait d'arbalète: les carreaux de la foudre; *ki deskoce*, qui est décoché.

7328 *Esclavons*. Le roman de Mahomet, publié par MM. Reinaud et Francisque Michel, pré-

Avoec i ont mis li *Escler*.

Sur quoi les éditeurs font cette note: « D. Carpentier et M. de Roquefort (*Gloss.*, tom. I, p. 802) traduisent le mot *Escler*, par *Esclavons*; mais la citation que ce dernier fait, et le passage de notre poème se rapportent nécessairement à un peuple musulman. Il s'agit probablement ici des Turcs, qui étaient alors maîtres de l'Égypte, et dont le nom d'*Esclaves*, équivalent du mot Arabe *Mamelouk* a pu être changé en *Escler*. » On voit par Ph. Mouskes, que les Sarrasins étaient appelés indifféremment *Esclavons*, et *Agolant*, dans le roman dont il est le héros, est désigné lui-même ainsi. *Escler* est l'*Esclar* des Provençaux:

Entorn luy s'ajustero pus de viij mil *Esclar*
E pus de V cens Turcs von la porta tancar.

Fier-à-Bras, v. 4136.

7330 Fièrent, ocient et mahagent
Turc, les encloent et acagent.
Tous leur cevaus ont lues ocis ;
Mais onques d'aus n'orent mercis,
Tués les ont et détrenchiés.

7335 Guimars i vint tous aficiés,
L'espée traite, vait férir
I paien, par moult grant air ;
La tieste à tot l'iaume doré
Li fait voler enmi le pré ;

Guimart.

7340 Entr'aus s'élance d'ire espris,
Mais paien l'ont à force pris :
Le cevalier et le cheval
Ont ocis à force en I val.

Biernars de Nuble et Estormis

Bernard de Nuble, Estormis, Engeliers.

7345 D'autre part ont Turs estormis.
Engeliers et cil de Gascougne
N'i a celui M cos n'i dougne.
Tot ausement comme li ciers
Fuit devant les ciens en traviers.

7350 Fuiant persant et Sarrasin
Devant les nostres al cemin.
Mais li Turc tous III les ahotent,
Tant les desbrisent et débatent.
Que d'aus font les armes partir.

7355 Cil de Baudas et cil de Tyr
Viennent à esporon broçant ;
As nos se vienent aproçant.
Bégon ont mort et mis à fin

Bèghes ou Bégon, Renaud de Montauban.

7330 *Mahagent*, blessent.
7331 *Encloent*, enveloppent ; *acagent*, harcèlent. Roquefort traduit *acaner* par insulter, *acanizare*.
7335 *Aficiés*, ferme sur ses étrières (*affixius*).
7336 *Traite*, tirée.

7343 *Val*, vallon.
7345 *Estormis*, mis en désordre. Fl. *storm*.
7347 *Dougne*, donne.
7352 *Ahotent*, pressent. *Voy.* v. 7523.
7355 *Baudas*, Bagdad, ville appelée aussi *Baudaire* dans le roman de la *Violette*, v. 1788.

Mort des autres chefs de
l'armée de Charlema-
gne.

- Et apriés Renaut d'Aubespín ,
7360 Gautiers de Tiermes et Guillaume :
N'es garirent escut ne hiaume.
S'ont mort Téri et Costentin ;
Grant noise i ot et grant hustin.
S'ont ocis Yvon et Yvorie ,
7365 Othon et Biérenghier et Florie ;
Et Gondelbue , le roi de Frise ,
Ont ocis et sa gent ocise.
Les grans routes des Aufricans
Vinrent parmi les nos auquans ;
7370 Clers les trouvèrent et lasés ,
A cel poindre en ont mors assés ,
Quar il les fisent desrengier .
Li Soudans ocist Bierengier
S'ocist Gerier et Salemon ,
7375 Hoiel de Nantes et Sanson .
Les compagnes des Arabis
Vinrent çà III , çà VII , çà X .
Turc houbièlent , paien glatisent ,
Li nostre branlent et frémisent
7380 Quar li Persan vinrent entait ;
Et cil furent las et sostrait ,
Quar li Tur cople as ars de cors .
Lor trespercent membres et cors ,
Et font laidures et grant honte .
7385 Tant en i muert nus n'en set conte .
Li désarmé et li enfant

- | | |
|--|--|
| 7361 <i>N'es garirent</i> , ne les sauvèrent. | 7378 <i>Houbièlent</i> , crient ; <i>glatisent</i> , aboient. |
| 7363 Répétition. | 7380 <i>Entait</i> , disposés au combat, <i>intenti</i> . |
| 7364-68 La mesure demande <i>Yvore</i> et <i>Florie</i>
en place d' <i>Yvorie</i> et de <i>Florie</i> . | 7381 <i>Las</i> , abattus ; <i>sostrait</i> , enlevés, <i>sub-</i>
<i>tract(i)</i> . |
| 7368 <i>Routes</i> , troupes. | 7382 <i>Cople</i> peut-être pour <i>cope</i> , coupe, <i>frap-</i>
<i>pe</i> ; <i>as ars de cors</i> , à la partie de devant du corps ? |
| 7370 <i>Clers</i> , éclaircis. | 7383 <i>Cors</i> , cœurs. |
| 7371 <i>A cel poindre</i> , à cette attaque ; <i>mors</i> ,
tué, comme plus haut | 7384 <i>Laidures</i> , blessures. |

- S'en alèrent al bos fuiant,
 Et li plusiour par les estrées
 Ont lor armures jus gietées.
 7390 Si vont courant à la foriest,
 Qu'il n'osent faire plus d'ariest.
 Ki là vosist armes avoir
 Assés en péuist recevoir.
 Que des ocis que des bléciés
 7395 Est li cans couviers et jonciés.
 Li navrés brait, li mors s'aquoise.
 Sarasin demainnent grant noise,
 Sounent tinbres, trompes, tabor;
 Les nos acignent tot entor,
 7400 Quar lor haubiere et lor escut
 Ièrent desclos et desromput,
 Et lor iaume iert embaré.
 Defroiscié lor branc acéré.
 Poitral, estrier, cengles ne sièles
 7405 Ne lor valoient Il cenièles;
 Ne genoulières ne pourpoint
 Partot n'avoit d'entire point,
 Et lor ceval èrent si las
 Qu'il furent des galos el pas;
 7410 Quar souvent furent atiéré,
 Li plus en ièrent desfiéré
 S'en i ot mout esbovelés

- 7588 *Estrées*, chemins, *stra(ta)*.
 7591 *Ariest*, arrêt, action de s'arrêter.
 7596 *Brait*, pleure, gémit, wallonisme; *s'a-*
quoise, reste tranquille.
 7597 *Noise*, bruit.
 7401 *Desclos*, ouverts.
 7402 *Embaré*, enfoncé.
 7403 *Defroiscié*, ébréché, brisé, *branc acéré*:

Ains morirai à mon *brant acérin*.
Agolant.

Ne arméure fors les *brans acérins*.
Garin, I, 3.

- 7404 *Sièles*, selles.
 7405 *Cenièles*, fruit du houx. Addition à la
 remarque sur les v. 2167 et 5300.
 7409 Qu'au lieu de galoper ils n'allèrent plus
 qu'au pas.
 7410 *Atiéré*, attérés, renversés.
 7411 *Desfiéré*, déferrés.
 7412 *Esbovelés*, éventrés.

- D'espée et d'espious noélés ;
 Ne li arcier n'orent que traire ,
 7415 De tout estoient à contraire.
 François furent à grant meschief ,
 N'orent jambes , ne bras , ne cief
 U il n'ait plaies III u deus ,
 Ausi li couars com li preus ;
 7420 Si n'orent lance ne espée
 Ki ne fust froiscié u copée .
 Fors que Durendal et Cortain ,
 Dont Ogiers se combat à plain ,
 Lor batailles brise et destire.
 7425 Li autre n'orent arme entire
 Dont il se péussent aidier .
 Mais se voir fuserent sohaidier
 Carles venist à la rescouse
 De le Val Carle u il destorse.
 7430 Li sohaidiers petit lor vaut
 Et moult s'agrièvent pour le caut ,
 Turc et paien moult les apriésent ,
 Glatissent , cornent et engriésent .
 Mais onques Judas Macabeus
 7435 Ne féri si fais cos ne teus
 Pour Sarrasins à desconfire ,
 Com li nostre i fièrent à tire.
 Namles , li Dus , vint par le plain ,
 Une lance tint en sa main ,

Épées Durandal et Cortain.

Le duc Naymes.

- | | |
|---|---|
| 7415 <i>Espious</i> , épieux ; <i>noélés</i> , noueux. | 7430 Souhaiter leur est de peu de secours. |
| 7414-18 Les chrétiens n'avaient que faire de tirer ; tout leur était contraire. | 7431 Leur situation s'aggrave beaucoup à cause de la chaleur. |
| 7424 <i>Destire</i> , détruit. | 7432 <i>Apriésent</i> , accablent. |
| 7427 <i>Sohaidier</i> , mais si leurs souhaits avaient pu être exaucés. | 7433 <i>Engriésent</i> , s'acharnent. |
| 7429 <i>De le Val Carle</i> , du vallon de Charles ; <i>u il destorse</i> , où il se repose ? | 7437 <i>A tire</i> , Martial de Paris , I, 132 : |
| | Si y vindrent de belle tire. |

- 7440 Le ceval esporonne et coite,
 La lance baise ki fu droite,
 Fiert le soudan enmi le pis;
 L'aubiers est rous et désartis;
 Parmi le cors outre li boute,
 7445 Et la lance est en pièce route.
 Jambes levées en I mont,
 Le trébuçe mort sur I mont,
 Cria : « *Monjoie, Dieux aië,*
 » Confondés ceste gent haïe. »
 7450 Rollans le voit, moult l'en est biel,
 L'escut atorne en cantiel.
 Une lance ot I Turc toluë;
 Rice enseigne i avoit pendue,
 Paint i avoit I lupart d'or
 7455 Et I lion deseure el kor.
 Des esporons al ceval donne,
 Si fiert entre çaus d'Aragonne.
 I amiral a encontré,
 L'escut li a fraint et outré,
 7460 L'aubierc romput et desmalliet,
 Parmi le cors li a bailliet
 Fier et fust, lion et lupart.
 Del sanc ki de son cors espart,
 Pot bien cascuns estre enivrés.
 7465 Quar li cors est à mort livrés,
 Les talons vers le ciel trébuçe.
 Namles voit Rollant, si le huçe.
 « Sire, fait-il, traiiés-vous çà,

7440 *Coite*, presse.7445 *Rous* (*ru(ptu)s*), rompu; *désartis*, à peu près même sens.7446 *En I mont*, mieux *en amont*.7450 *Moult l'en est biel*, la chose lui est moult belle, honorable.7451 *En cantiel*, de côté, suivant Du Cangesur Joinville. *Observ.*, pag. 45. Cette explication peut convenir aussi au v. 7197, car la cuirasse s'attachait de côté. Flamand, *kant*, côté.7459 *Fraint*, brisé (*fran(ger)*); *outré*, percé.

7461-62 Il lui a plongé dans le corps le fer de la lance avec sa hampe et l'enseigne.

7468 *Traiiés-vous çà*, regardez.

- Voies quel damage ci a,
 7470 Voies com, dure désevrée;
 Nostre gent est à mort livrée.»
 Ogiers, li preus, li bons Danois,
 Cis fait as paiens moult d'anois;
 Pour la vengeance d'Olivier
 7475 En a fait M mors trébucier.
 Cil fiert, cil trence, cil ocist,
 Cil n'a de nul paien mercit.
 Tot ausement com li lions
 Toutes biestes et lor féons
 7480 Destraint et kace à son plaisir,
 U par grant haste u par loisir,
 Autresi fuient devant lui
 Turc et paien, n'i a celui.
 A Rollant vint et à Namlon
 7485 Ki se combatent el sablon.
 « Signour, fait-il, moult bon me sanble,
 Que nous troi soiommes ensamble.
 Nostre gent est toute perdue
 Et malbaillie et confondue.
 7490 Vengons la mort de nos amis,
 Tant com vivons, as brans forbis.
 Sonnés le cor, il n'i a plus;
 Se li rois l'ot, tos iert venus.
 Hui cest jor nos convient morir,
 7495 Si nos fera ensevelir
 Que les biestes et li oisiel
 Ne facent de nos cors maisiel. »

7485 *N'i a celui*, nul excepté. *Voy.* 7547.

7488 *Sablon*.

Li os assemble ses Viane ou *sablon*.
Gérard de Viane, 1560.

En la grant ile sor Viane ou *sablon*.
Ibid., y. 2474.

Moult fu dolens de son destricr gasgon,

Que il voit mort devant lui u *sablon*.

Agolant, 250.

7491 *As brans forbis*, avec nos épées bien fourbies.

7492 *Il n'i a plus*, il n'y a plus que cette ressource.

7497 *Maisiel*, boucherie.

- Par le conseil del bon Ogier
 Et del duc Namlon, le Baivier,
 7500 Souna Rollans II fois son cor.
 Karles n'iert pas logiés enkor.
 La vois del cor bien entendî,
 Ariestés est, si atendi,
 I poi s'oï le cor encor,
 7505 Fors des autres se trest el cor
 Pour mious reconnoistre le ton.
 Esvous le cuviert, le glouton,
 Guenélou pardevant le roi.
 « Guenles, dist Karles, certes g'oi
 7510 Le cor Rollant, mon cier neveu;
 Quar retornommes, de par Dieu.
 Bien sai k'il ont perde et besoing,
 Je méismes le vous tiesmoing,
 Quar li cuers me destraint forment.
 7515 S'il ont damage ne torment
 Jamais mes cuers ne sera liés,
 Quar g'es ai piécà travelliés.
 R'alons i, li jour sont moult lonc.»
 Jà fust r'alés li rois adonc,
 7520 Mais Guenles, ki bien sot jengler,
 Dist: « Sire, c'est pour I sengler
 Que vostre niés va si cornant.
 Or n'aiiés mie cuer d'enfant.

Roland sonne de son cor.

Nouvelle perdue de Ga-
nêlon.

- 7501 *Logiés*, arrivé au gîte.
 7503 *Ariestés*, arrêté.
 7508 Il se sépare de sa suite, il se met à l'é-
 cart.
 7507 *Cuviert*, v. 7826; *glouton*, proprement
 avide, généralement injure, reproche avilissant.

Si m'en crééis, par le cors S. Simon
 Pendre feriés à forche (fourches) cel *glouton*.
Gérard de Viane, 1348.

Ge ai noroi en vos molt mal *glouton*.

Onques n'i fustes certes, m'avés *glouton*.
Agolant, 272, 274.

- 7511 *Quar*, c'est-à-dire donc.
 7513 J'en suis moi-même la preuve.
 7514 *Destraint*, serre.
 7519 *Jà fust r'alés*, eût été déjà parti.
 7520 *Jengler*, mentir; de là *jongleur*, *jon-
 glerie*?
 7522 *Va si cornant*, va ainsi sonnant du cor.

- Nos gens logent, alons logier.
 7525 Se Rollans a od lui Ogier
 Et les XII pers et Namlon,
 Petit proisse Marsilion,
 Et s'il éuissent nul damage
 Tramis vous éussent mésage.
 7530 Alons logier, vous aves fain. »
 Lors a pris le roi par le frain,
 Si l'en a mené tout contant
 De Marsile et de Baligant,
 Et dist que moult se doit proisier
 7535 Quant pour lui voelent batisier.
 Hélas ! se li bons rois séuist
 Sa traïson, il le pendist
 Le traïtour, le foursené :
 Quar nos gens èrent tel mené
 7540 Qu'il n'en i avoit pas II cens
 Ki péussent cerkier les rens.
 Ogiers et Namles et Rollans
 Cil ont les cuers las et dolans,
 De lor gent k'il voient périr,
 7545 Cà VII, ça dis, cà XX morir.
 Et non pourquant es Turs se ficent,
 Fausent aubiers, lances esclicient.
 Tot ausement com li vilains
 U li pestres loiaus et sains
 7550 Gardent lor biestes es boins leus
 Pour les goupiaus et pour les leus,

7527 *Petit proisse*, est de peu de valeur.
 7532-33 *Contant*, l'entretenant de Marsile et
 de Baligant ou Baligan.
 7541 *Cerkier les rens*, chercher leurs rangs,
 se remettre en état de combattre.
 7546 *Se ficent*, se fichent ; c'est-à-dire se jet-
 tent au milieu des Turcs.

7547 *Esclicient*, brisent en éclats.
 7548 *Vilains*, villageois.
 7549 *Pestres*, pasteur ; *loiaus*, fidèle ; *sains*,
 prudent.
 7550 *Es boins leus*, dans les bons endroits.
 7551 *Goupiaus*, renards ; *leus*, loups.
 On se rappelle ce passage des fables de Lafon-

- Tout ausi Namles et Rollans
 Et Ogiers , li Danois vallans ,
 Gardent lor gent çou qu'il en ont :
- 7555 Et non pour quant moult blecié sont.
 « Signour , dist Rollans , n'est pas lait
 Qui si conquiert l'ounor , si l'ait.
 Vendons nous à pois de balance ,
 Férons d'espée apriés le lance ;
- 7560 Vencu sommes , mais la victore
 Sera nostre , là sus en gloire :
 S'il nos a martire douné
 Bien nos sera gueredonné. »
Monjoie Dieux atant s'escrient ,
- 7565 Lor compagnons vivans ralien.
 Arestars , li rois de Bretagne ,
 Vint lui dousine de compagne ;
 Es Turs se fiert comme serpens ,
 Réuser les fait II arpens ,
- 7570 Et bien fait sanblant k'il les hace.
 Mainte gisarme et mainte hace
 Levèrent li Turc à cel poindre
 Pour aus détrencier et desjoindre .
 Namles et Rollans , sans plaidier ,
- 7575 I sont venu pour aus aidier ,
 Et Gaifiers , li rois de Bordiaus ,
 Doune paiens cos et bendiaus .
 Estous , li fius al conte Oedon ,
 Nés revis de pas empardon .

taine, iv. 16 :

Biaus chires *leups* , n'écoutez mie
 Mère tenchant chen feux qui crie.

7557 *Si l'ait* , s'il l'obtient.

7558 *A pois de balance* , vendons chèrement
 notre vie.

7566 *Arestars* , Arestains , Arestagne , etc.

7569 *Réuser* , reculer.

7571 *Gisarme* , guisarme , pertuisane , hache
 à deux tranchans.

7574 *Sans plaidier* , sans s'amuser à discourir.

7577 *Cos* , coups ; *bendiaus* : ce mot n'est pas
 dans Roquefort. Ne signifierait-il pas des estafilades en forme de *bandes* ?

7579 Ce vers nous semble signifier qu'Estous
 ne reçut pas les paiens à merci. *Revis* , *révis* doit

- 7580 Et si vint Ernaus de Biaulande
 A esporons, parmi la lande;
 Et li danois Ogiers i broce;
 VII en ocit joustes une roce.
 Si com li vilains al marcié,
 7585 Ki tout le pais a marcié,
 Kace ses biestes devant lui,
 Ki s'obésent à celui,
 Tout ausi traient à garant
 Li Francois Ogiers et Rollant.
 7590 Volentiers entor aus se tienent
 Quant de l'estor navré revienent.
 Rois Arestains et rois Gaifiers,
 Ki moult estoit vallans et fiers,
 Plus de XL en i ot mors
 7595 Ki vers aus s'estoient amors.
 Mais cil d'Aufrique les encloent,
 Lor haubiers fausent et descloent,
 Les II rois nous ont mors gétés,
 As ars turcois les ont biesés,
 7600 S'ont ocis Ernaut de Biaulande
 Qui d'aus ocire estoit en grande,
 Et Auberi, le bourgignon,
 Nos ont ocis li Arragon.
 Namles le voit, de duel s'ocit,
 7605 Quar il n'i voit nule miércit,
 Od lui Estout, le fil Oedon,
 Maitent leur cors en abandon,
 Tuent paiens et Sarrazins.

être un mot mal écrit pour *revist*, *reust* ou quelque chose d'analogue.

7584 *Al marcié*, au marché.

7587 *A celui*, à lui.

7588 *Traient à garant*, entraînent pour les sauver.

7589 *Rollant*, sans la rime il faudrait *Rollans*.

7595 *Amors*, qui s'étaient attachés à eux.

7596 *Aufrique*, Afrique.

7599 *Ars*, arcs; *biesés*, percés, blessés?

7604 *De duel s'ocit*, meurt de douleur.

- Mais les II contes palazins
 7610 Ont des cevas jus abatus ;
 Tant les ont de maces batus
 Et d'espées et de coutiaus
 Qu'il en font paroir les boiaus ;
 Mort en furent à cele besogne.
 7615 Guielins i vint de Bourgogne ,
 Pour aus vengier s'abandouna ,
 Mais I paiens tel li dona
 D'une make turcoise grant
 Qu'il l'abat jus de l'auferant ;
 7620 La ventaille li ont ostée ,
 Si li ont la tieste copée.
 Quant Ogiers vit le grant besoing ,
 Mout en ot grant piec et grant soing ;
 Et voit le duel et le martire
 7625 Que de leur sanc ont batestire ,
 N'i voit plus que lui et Rollant
 Ki partout va Turs ociant.
 Vers lui trest à poi de mesnie ,
 Et cele fu mout desgarnie.
 7630 Si com l'ostoirs garde sa proie ,
 Quant famine li rueue et proie ,
 Qu'autres ne viegne ki li tolle ,
 Pourvec que la verté vous solle ,
 Si gardent li doi compagnon
 7635 Lor petite gent environ ;
 Quar de çou sont forment iriet
 Que des cevas sont mis à piet.
 Et non pourquant mout cier s'i vendent ,

7611 *Maces*, masses d'armes.7618 *Make*, massue, masse.7619 *Auferant*, cheval gris de fer, suivant
M. Michel, *Roman de la violette*, p. 126.7625 *Batestire*, baptistaire, baptême.7631 *Rueue*, presse ; *proie*, sollicite.7633 *Solle*, vous contente (de *solvere*), ou
vous soit agréable (de *solari*).

- Maint Turc ocient et pourfendent.
 7640 Ogiers broce parmi le plagne,
 Ne puet laisier sa gent ne plagne.
 Es Turs se fiert l'espée traite,
 Mainte arme lor a des cors traite,
 Fiert, escierviele, ocit et tue,
 7645 Et cascuns des paiens le hue,
 Quar son ceval virent restanc
 Et de son cors raiier le sanc.
 Mais que vauroit une brébis
 Entre M leus de faim rabis?
 7650 Quoi k'il pardevant se deffent,
 L'un ocit et l'autre pourfent.
 Parderière l'ont asailli,
 Et par les costières sailli,
 En lancant de dars et d'espées
 7655 Li ont ses armes décopées
 Et son ceval ont détrenciet.
 Quant il le virent trébuciet
 S'ont mort le cevalier loial,
 Mais il ot couronne roial :
 7660 C'iert li sires des cevaliers,
 Li preus des preus, li fiers des fiers ;
 Le plus hardi, le plus douté
 De toute la crestienté
 Ont là ocis li Sarrazin.
 7665 Çou fu grans dious del palasin,

Mort d'Oger-le-Danois.

- 7640 *Plagne*, plaine.
 7641 *Plagne*, plaigne; ne peut laisser de plaindre ses gens.
 7647 *Raiier*, couler (*r(ig)a(r)e*).
 7653 *Costières*, côtés.
 7660 *Sires*, le premier, le maître de la chevalerie. Dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, ouvrage que peut revendiquer la Belgique, puis-
 qu'il représente les *dévis* de la cour du dauphin Louis XI à Genappe, il y en a une intitulée les *Trois Monumens*, où on lit : « Si dit-on au *sire des nopces* que meshuy quant il lui plaira, il pourra bien coucher avec sa femme. » Éd. de La Haye, 1753, II, 26.
 7662 *Douté*, redouté.
 7665 *Dious*, deuil; *palasain*, comte du pa-

- Quar il fist tant en Rainscevaus ,
 Et par les mons et par les vaus
 Contre Sarrasins combatant ,
 Et si fist sovent aillors tant
 7670 Que tous jors mais sera retrait.
 Bien est ki dit, s'il est ki fait.
 Des III lois vous sai-je bien dire
 Les III mellors, tot sans desdire.
 Ogiers, au dit des anciens,
 7675 Si fu li mioudres crestiens.
 Li mioudres paiens fu Ector :
 Cil ot le cuer plus gros d'un tor.
 Jà s'il n'éuist la vie outrée ,
 Troie ne fust si désiertée.
 7680 Etor trençoit os, car et niers,
 Vers lui ne duroit fus ne fiers.
 Li mioudres juïs, li plus preus
 Fu, pour voir, Judas Macabeus.
 Des III lois vous ai-je nommés
 7685 Les III c'on a mellors clamés.
 Et pour Ogier et pour Rollant ,
 Vous ai remis Ector avant
 Et Judas Macabeu, le fort,
 Dont sainte glise fait recort.
 7690 Quant mors fu li Danois Ogiers
 Moult en fu grans li destorbiers.
 Si compagnon, à cele fois ,
 Furent ocis sans nul défois.
 Rollans le voit mort en I val,
 7695 Des esporons point le ceval

Oger, Hector et Judas
Machabée.

lais; *palatin*, et enfin *paladin* :

Dont grant despit en vint au *palasin*.
Garin, I, 51.

7670 *Retrait*, retracé, mis en mémoire.

TOM. I^{er}.

7671 Les conteurs ne manquent pas, s'il est
gens qui agissent.

7678 *Vie outrée*, perdu la vie.

7680 *Etor*, tout à l'heure *Ector*; *car*, chair.

7695 *Défois*, défense, comme plus haut.

39

Durendal.

- Pour ses compagnons à vengier ;
 Et pour Namlon et pour Ogier ,
 Tint Durendal, si frape et fiert ,
 Quar autre cose n'i a fiert.
- 7700 Tot ausement com la cerciele ,
 Ki de voler est mout isniele ,
 S'enfuit pardevant l'esprivier
 U par rivière u par gravier ,
 Si s'enfuient pardevant lui.
- 7705 Des Sarrasins n'i a celui
 Qu'il n'osent atendre son cop ,
 Se lor vies ne héent trop .
 Tout seul le laissent, si s'en vont ,
 Parmi I val, de joste I mont.
- 7710 Mais les III pers des leur i laissent
 Dont les compagnes moult abaisent ;
 A Rollant n'osent aprocier ;
 S'il ont guerpi joste I ramier .
 Trop fu la cose mal partie
- 7715 En Rainscevaus, à cele fie ,
 Quar XX mile Francois i ot
 Dont Karles bien le conte sot ,
 Et furent auques desgarni
 Et de traïson eskarni.
- 7720 S'ot XLII mile Turs
 Sor aus tos garnis et séurs ;
 Preu furent tot, mais non pourquant

7799 *Afiert*, convient, importe.7700 *Cerciele*, sarcelle. Roquefort donne *cercelle*, espèce d'insecte volant, papillon, suivant lui. Dans ce passage de Ph. Mouskes, c'est bien d'une sarcelle qu'il s'agit. *La Violette*, v. 1137 :A *cerciele* ni à vaniel.7701 *Isniele*, dispos, prompt, agile.7705 *Gravier*, sable, terre.7705 *N'i a celui*, il n'y en a aucun.7707 *Héent*, haïssent.7709 *De joste*, auprès (*juxt(a)*).7710 *III pers*, Olivier, Naymes et Oger.7711 *Compagnes*, compagnons; *abaisent*, affaiblissent.7715 *Fie*, fois.7719 Et dupes de la trahison. Le mot *eskarni* implique l'idée de la raillerie et de l'insulte. *Voy.* v. 8609.

- Ce ne lor valu tant ne quant.
 Ocis furent et dépeciet
 7725 Par traïson et par péciét.
 Mais trop cièrement se vendirent,
 Tant qu'en la fin paien venquirent.
 Si furent no Francois tot mort
 Fors que Rollans, le preu, le fort.
 7730 Baudouins, li frère Rollant,
 S'en iert alés al bos fuiant
 Avoec Téri, son esquier,
 Ki moult avoit le cors légier,
 Et bien CCC de nos Francois
 7735 Se furent tapi ens el bois,
 Et Rollans demora tous seus
 En la bataille comme preus.
 Et trop s'i estoit combatu,
 Moult fu navrés et débats,
 7740 Et li paien et lor banière
 S'ières trait une liue arière,
 Mais Rollans les ala sivant
 Une eure arière l'autre avant,
 Comme cil ki tos s'estoit mis
 7745 A destruire ses anemis.
 Mais trop plagnoit que l'Augalie
 Ot Olivier tolu la vie.
 Tant ala k'il vit I paien
 Ki s'en alast encore bien;
 7750 Entre les mors navrés gisoit
 Et de paour là se fagnoit.
 Rollans le prist, si le lia
 A I arbre qu'il trouva là.
 Or poroit-on ci demander

Baudouin.

7741 *Trait*, retirés.

7743 Répétition.

7751 *Fagnoit*, cherchait à se cacher, de feindre, dissimuler.

Question théologique.

7755 Pourquoi Diex laisa çaus tuer
 Ki fornication ne fisent
 Ne del vin ivrece ne prisent,
 Si comme li autre orent fait.
 Et jou vous dirai le mesfait.

7760 Nostre sire ne vot soffrir
 Qu'il s'en péusent revenir
 En lor país et dont pécier.
 Si leur volt là donner loier
 De leur déserte par martire.

7765 Et des autres, bien le puis dire,
 Ki furent yvre et dont pécièrent
 As femes u il se coucièrent,
 Que par la mort k'il là reciurent
 Lor péciét espanéi furent.

Moralité.

7770 Li yvre senefient çaus
 Ki priestre sont, et nous et aus
 Doivent garder et dont s'enivrent
 Et as femes vont et abitent
 K'il ne devroit mie faire;

7775 Et s'il le font, bien os retraire
 Qu'il se perdent à esciant;
 Et cil ausi ki tot avant
 Se sont mis en religion,
 S'il s'en ostent, bien le set-on

7780 Qu'il se dounent à l'anemi,
 Si perdent Dieu lor boin ami,
 Ki miséricors est et pius
 Et à nous sauver ententius.
 Si deveroit cascuns penser

7785 K'il péuist s'arme à bien tensor.

7757 *Ivrece*, ivresse.7764 *Déserte*, mérite.7769 *Espanéi*, expiés.

7775 S'il le font, j'ose bien affirmer.....

7785 *A bien tensor*, diriger vers le bien, ré-
 primer pour son bien.

- Retraire voel à ma matère.
 Si vous dirai la grant misère
 Et la grant dolour que Rollans
 Soufri le jor, comme vallans,
 7790 Quant il ot loiet le paien
 A cel abre, bien fort et bien,
 Si s'en ala vers la foriest
 Et là si fist I poi d'ariest.
 Lors regarda et sus et jus
 7795 Et vit qu'à lui ne venoit nus.
 Dont monta li quens en I mont,
 Si garda à val et à mont;
 Desous le bos en la valée
 Vit la gent Marsile arestée
 7800 Et vit que moult i ot paiens,
 Et vit tos mors les crestiens.
 Moult tenrement en a ploré,
 Et Dam-el-Dieu pour aus oré.
 Adonques retorna Rollans
 7805 Et par les bos et par les cans;
 Si corna son cor durement
 Il fois et tierce voirement
 Tant que par la vois de son kor
 C crestien et plus enkor
 7810 Ki s'estoient repus el bos
 Vinrent à lui corant moult tos
 Et ont forment Dieu gracié
 De çou k'il l'ont vivant trové.
 Il méismes fu d'aus si liés
 7815 Que maintenant les a baisiés.
 Adont recorna une fois
 Qu'aucuns n'en fust remés el bois,
 Si durement et si très haut

7790 *Loiet*, lié. — 7791 *Arbre*, wall.7794 *Sus et jus*, haut et bas.

Qu'en retentirent bos et gaut.
 7820 Et méismes li rois, ses oncles,
 Ki se devoit logier adonques
 Oï le conte haut corner,
 Si vot l'ost faire retourner.
 Mais Guenélons, au cuer enrièvre,
 7825 Li dist : « Sire, c'est pour l lièvre
 Que Rollans corne, u pour l cierf. »
 Or oiés del traïtour sierf.
 Tant l'a par ses bourdes lasé
 Qu'il furent jà les pors pasé
 7830 Et Rollans fu en Rainscevaus ;

7819 *Gaut*, forêts, bocages.

7824 *Enrièvre*, obstiné dans le mal ?

7827 *Sierf*, serf, terme de mépris pour désigner un homme qui a des sentimens ignobles. C'est ainsi qu'on donnait à un être pareil l'épithète de *cuvert* ou *cuivert*, mot qui vient de *col-libertus* (d'où le nom propre *Colbert*), c'est-à-dire affranchi. M^r P. Paris a très-bien précisé le sens de ce mot en citant un passage de Renaud de Montauban où Roland veut insulter Oger-le-Danois qui n'avait pas livré Renaud à Charlemagne :

Jamais par cel apostre que quièrent pelerin,
 Si mauvés *serf* coart de mère ne nasqui !
 Onc de Danemarce ne vis prodome issir.
 Fis à putain ! couars ! mauvés *serf* acatis !
 Por quatre deniers l'an iès-tu *aculvertis* ?..
 Come Ogiers l'entendi, si est en piés salli :
 — « Rolans, vos i mentez, par Dieu qui tox nos fist.
 Sire, ves-ci mon gaige, por combattre vers li,
 Que je ne suis *culvert*, acatés ne conquis.
 Onques li miens linages à çou ne le tramist. »

Voy. l'édit. de *Garin*, II, 267-68. Ph. Mouskes, pour exprimer la félonie s'est déjà servi du mot *cuivert* ; en restant plus près de cette expression nous l'avions traduite par *couvert*, perfide ; mais *cuivert* doit être la même chose que *culvert*, *cuvert*, *cuivers*, etc. *Voy.* v. 719.

Ménage, dans son *Dict. étymol.*, au mot *CUVERT*,

cite l'ancienne coutume d'Anjou et du Maine au titre de *Homme estrange et cuvert*. Hélynand ou l'auteur quel qu'il soit du poème sur la mort, st. 25 dit :

Mors fait franc homme de *cuivert* ,

c'est-à-dire, fait un homme libre d'un serf.

7828 *Bourdes*, mot conservé dans le style familier.

Et Ysengrin li vierse
 Une *bourde* pour lui deçoivre.

Le couronnement Renart, M^{ss}on., IV, etc.

C'est sans mentir et sans falourde,
 J'oï dire ne sai s'est *bourde*.

Ibid., 24.

7829 *Pors*. Ce mot rappelle le couplet suivant d'une chanson populaire basque :

Tchorittoua, nourat houn,
 Bi hegalez, aïrian ?
 Espanalat jonaiteko,
 Elhurra duk bortian :
 Algarreki jouanen gutuk
 Elhurra hourtzen denian.

c'est-à-dire :

Où vas-tu, petit oiseau,
 En l'air avec tes ailes ?
 Pour aller en Espagne,
 La neige est sur les ports :
 Ensemble nous irons
 Quand la neige fondra.

- Si ot cierkiés et mons et vaus
 Et ot trouvés C crestiens
 Ki repus ièrent pour paiens ;
 N'en pot plus avoir avoec lui ,
 7835 Si s'en revint droit à celui
 Qu'il avoit à l'arbre lié ;
 Lors a son bran tot nus sacié
 Et dist s'il ne li mostre esrant
 Marsilion et Baligant
 7840 Qu'il li trencera le cief
 Et puis li a dit de recief
 Que se il li pooit moustrer
 Sain et sauf c'en lairoit aler.
 Et cil ki paour ot moult grant
 7845 Li a dit : « Sire maintenant
 Véés-là roi Marsilion ,
 A l'escut d'or, al vert lion ,
 Al cheval ferrant pumelé,
 A cel hiaume d'or noélé,
 7850 Lès cele grant banière levée
 Plait tienent en cele valée
 De Guenélon ki lor apris
 Que François sont à mort surpris ,
 Par ces lairis et par ces kans.
 7855 Et cil autres est Baligans ;
 A ces armes teus com ses frère ,
 Mais que la bordure est dentée.
 Grant dol on fait hui tot le jor ,

7831 *Cierkiés*, cherché.7837 *Sacié*, saqué, tiré.7838 *Mostre*, montre.7840 *Ce vers est trop court* : lisez sans élision :

Que il li trencera le cief.

7848 *Pumelé*, pommelé.7851 *Plait tienent*, tiennent assemblée, conseil.7854 *Lairis*, champs en friche.7856-57 *Frère et dentée* sont à peine des assonances. Il est superflu de faire remarquer l'anachronisme résultant de l'emploi du blason au temps de Charlemagne. Marsilion, suivant Philippe Mouskes, portait d'or un lion de sinople, et Baligant les mêmes armes à la bordure dentée.7858 *Dol*, deuil.

- Quar Baligans, el grant estour,
 7860 Fu d'Olivier hui si frapés
 Que ses puins destres est volés.
 Lor autres gens sont avant traites
 Sor l'aigue d'Ébre ont loges fetes
 Pour leur malades méciner
 7865 Et pour les navrés resaner,
 Dont vostre gent ki sont vencu
 Ont Marsile fet yrascu.
 — « Hé! Dieux pères, çou dist Rollans,
 Com jou sui de ma gent dolans!
 7870 De Dam-el-Dieu et de ses nons
 Soit hui honnis teus compagnons
 M'a tolus et tel barounie
 Dont France est hui si desgarnie! »
 Rollans laisça celui aler,
 7875 Si fist sa gent bien atorner,
 Et recenglèrent lor destriers
 Et renoèrent lor estriers;
 Et li kans iert tous entasés
 D'armes dont ils prisent assés;
 7880 Sa banière avoit retrouvée
 Li quens, si l'a amont levée,
 A I siergant le coumanda,
Montjoie II fois escria,
 Son escut ot, dedens se goint.
 7885 Des esporons Viellantu point

7864 *Méciner*, médeciner. Cette disposition à syncoper les mots dérivés du latin est un caractère de la langue française. Ainsi dans le roman des *quatre fils Aymon*, au lieu de *divinité* il y a *dinité*:

Mais bien souvent disoit le bon duc en secret :

« Biau sire dieu de gloire, par vostre *dinté*
 M'avez de vostre grace bonnement conforté. »

Extr., v. 918.

Et Dodenehan le *marchal*.

Eustache Deschamps, *CHAPELET*, p. 258.

7871 Soit honni celui qui m'a ravi tels compagnons et tel baronnage....

7882 *Coumanda*, confia (*commenda(vit)*).

7884 *Dedens se goint*, il s'en couvre.

7885 *Viellantu*, ailleurs *Viellantin*, v. 4495, le *Viel anti*, v. 8829 et *Viosantis*, v. 7955 et 8042. Ce qui prouverait que les modernes ont eu tort

- Si férèrent es gens Marsile;
 Com cil qui n'orent soing de gille,
 Tout se sont mis en la balance.
 Rollans tint une grose lance;
 7890 De quan que li cevaus pot rendre,
 Fait le soudan son escu fendre,
 Parmi le cors li fait passer,
 Mort l'a fait à tière verser,
 Puis féri si de Durendal
 7895 I cevalier et son ceval
 Qu'ans II les a trenciés parmi,
 Si que l'unès pars en kaï
 A diestre et l'autres à seniestre.
 Par la viertu del roi céliestre,
 7900 Li C François bien s'i provèrent,
 Maint paien à force i tuèrent
 Et Rollans ot de Durendal
 Colpé le Turc et le ceval.
 Quant li paien virent cel cop,
 7905 Pour Rollant s'esmaièrent trop
 Et pour les autres ki si fièrent
 Que devant aus armes ne tienrent.
 Mais li Turc, ki furent estout,
 Des C François ocisent moult;
 7910 XL et VII en ont ocis,
 Ki cevalier ièrent de pris.
 Trop durement se desconforte

Durendal.

d'appeler le destrier de Roland *Vaillant* ; car l'idée de *vieillesse* se marque dans ce mot plutôt que celle de vaillance : *viel*, *vios*. Quant à l'autre partie du nom *antin*, *anti*, *antu*, *antis*, il est possible que ce soit un pléonasme comme on l'a dit v. 5829, d'après M. Raynouard (*Journal des Savans*, février 1834) et plusieurs autres ; mais nous ne l'affirmerons pas cependant. M. Paris traduit *anti* par élevé, droit, *Garin*, II, 161.

Tom. I^{er}.

7890 Avec toute la force que permet la rapidité de son cheval.

7899 *Céliestre*, du ciel.

Encore n'en peüst bien pis estre

Si en lot (lo) Dieu le roi *célestre*.

Le couronnement Renart, M^{on.}, IV, 20.

7908 *Estout*, furieux (lat. *stultus*, fl. *stout*).

40

- Rollans, quant il vit sa gent morte,
 Et vit gésir sour le sablon
 7915 Olivier, Ogier et Namlon,
 Et tous les autres vit à fin,
 L'un envers et l'autre souvin;
 Lors dist k'il n'a cure de vivre,
 Point le ceval, ès Turs se livre,
 7920 De son bras et de Durendal
 Fait de paiens moult grant détal,
 Et çou k'il ot encor de gent
 Des Sarrasins ocisent C.
 Tout ausement com li brohons
 7925 Desconfiroit M esprohons,
 Trestout ausi li quens Rollans,
 Ki de sa gent estoit dolans,
 Ses anemis ocit et tue,
 Et de bon cuer s'en esvertue.
 7930 Quant li paien voient le conte
 Ki les demainne à si grant honte,
 En fuies sont torné par ire;
 Si laisièrent tot seul Marsile
 A petit de gent combatant:
 6935 Et Rollans le vint atagnant.
 Si a de Durendal, s'espée,
 Marsile la tieste copée;
 Mais mort i sont si compagnon,
 N'en escapa se Rollans non,
 7940 Ki navrés fu de III lances,

7917 *Envers*, sur le ventre; *souvin*, sur le dos;
 ce qui montre que Roquefort n'a pas été exact
 dans l'explication du premier de ces mots.

7921 *Détal*, carnage.

7922 Et ce qui lui reste de gens.

7924 *Brohons*, pour *Bruhier*? épervier bâtard.

7925 *Esprohons*, étourneaux; encore un mot

omis par Roquefort, mais qui se trouve dans le
 Glossaire de Méon, sur le quatrième volume du
Renart.

7932 *Fuies*, fuite.

7935 *Ire* et *Marsile*, rime rurale.

7935 *Atagnant*, atteignant.

7939 Il n'en échappa que Roland.

- Et par le corps et par les hances,
 Et tant plaiiés et débats
 Et degietés et combatus
 Qu'à moult grant painne est escapés,
 7945 Com cil ki moult estoit lasés.
 Et Baligans de Montagis,
 Quant Marsilion vit ocis,
 A tant qu'il li remest de gent,
 S'en est tornés hastivement;
 7950 A l'aigue d'Ébre cevaucièrent,
 Avoec les autres s'i logièreent.
 Rollans s'est de l'estour partis,
 Car férus estoit Viosantis
 Parmi le cors de IIII lances
 7955 Et II en ot parmi les hances.
 Mais s'il péuist venir à mie
 Pour tous cos ne morust-il mie.
 Li quens ausi fu trop bléciés
 Et moult par estoit coureciés
 7960 De ses compagnons qu'il lait mors;
 Lors s'en vait vers les piés des pors,
 Une fois son cor i souna,
 Si que li bos en retouna.
 Bauduins, li frères Rollant,
 7965 Et d'autres François, ne sai quant,
 S'ièreent repus en dementiers

7941 *Hances*, hanches.

7942 *Plaiiés*, couvert de blessures.

7945 *Degietés*, ballotté.

7951 *Avoec*, écrit aussi *avoèques*, *aveuc*, etc.

Ces différentes orthographes, selon M. P. Paris, *Garin*, II, 97, indiquent clairement la racine tant cherchée à *voce* ou *ad vocem alicujus*. Dans plusieurs provinces, ajoute-t-il, on prononce encore *avó* et *avoc*.

7955 *Viosantis*, nom du cheval de Roland,

voyez plus haut vers 4495, 5329, 7885.

7956 *Venir à mie*, venir à mieux, s'il eût été secouru.

7959 *Par*, augmentatif.

7963 *Retouna*, retentit avec force.

7966 *Repus*, Roquefort explique ce mot par cachés. Dans les *Chron. de S^t-Denis*, Dom. Bouquet, v. 504, A, il y a *repost*: « Aucuns des crestiens, qui ou bois s'estoient *repost* pour la paour des Sarrasins. » *Repos(i)t(i)*. V. 6904.

Thierri, écuyer de Roland.

- Que li estors fu plus pleners,
 Car il estoient désarmé,
 Parfont el bos furent alé ;
- 7970 Térés, li escuiers Rollant,
 I fu alés tot emplorant.
 Quant il orent le cor où
 Fors de la foriest sont issu,
 Truevent les mors et les navrés,
- 7975 Si les ont durement plorés ;
 Pour le cor dont la vois oïrent
 Le conte Rollant partout quisent,
 Plorant et demenant grant duel.
 Mais Rollans, dont jou dire voel,
- 7980 Ert vers les pors, desos I arbre ;
 Si descendi d'encoste I marbre ;
 Com cil ki teus menés estoit
 Que plus aidier ne se pooit.
 Lors commença à dementer
- 7985 Sa bonne espée et regreter,
 Al plus doucement que il pot,
 Et pour la grant paour k'il ot
 Que Sarrasins là ne venist
 Ki cele espée li tolist,
- 7990 Ne son cor ne son bon destrier ;
 Pour çou k'il le quida brisier,
 III fois en la pière féri,
 Et quan k'il pot s'en asperi,
 N'onques l'espée ne pot fraindre,
- 7995 Et dont le commença à plaindre,
 Quar la pière fendi parmi,
 Ne l'espée mal ne senti.

7967 *Pleners*, égal.

7982 *Teus menés*, en tel état.

7984 *Dementer*, se lamenter à cause de son épée.

7995 *S'en asperi*, et y mit toute la rudesse dont il était encore capable. Sur cette naïve et touchante douleur de Roland, voir la dissertation qui lui est spécialement consacrée.

Quant Rollans vit fendre la pière
 Ne li brans n'ot de mal ès pière,
 8000 Lors doblement le recea
 Et des ious tenrement plora.
 Durendal ot à non li brans,
 C'est-à-dire durs cos donant.
 Li bons rois ki forment l'ama
 8005 Tot ensement le recea.
 « Ha ! boine espée, digne espée,
 De saintuaire envolpée,
 Je vous amoie plus que rien,
 Et pour m'ounor et pour mon bien ;
 8010 Longe, droite, très ferme et forte ;
 Séurs est li om ki te porte ;
 Ensignié ies de crois à or,
 Et des plus haus nons Dieu encor ;
 Convenable, trençans, ague,
 8015 Sor totes autres esmolue ;
 Qui t'ara mais, ki te tenra,
 En estor ki te portera,
 Cil qui t'ara, jà n'iert vencus,
 Ne n'en garra qu'en ert férus.
 8020 Par toi est Espagne venchue
 Et gent paiene confondue,
 Par tes cos est Dieux essauciés,
 Et li rois Karles avanciés ;
 Se mauvais ne traitres t'a,
 8025 M'arme moult dolante sera.
 Tu fus faite par tel conseil
 Qu'il n'a el siècle ta parel. »
 Rollans tot ensi dementoit

Étymologie du mot Durendal, empruntée au faux Turpin.

Regrets donnés par Roland à son épée, à son cheval et à son cor.

8000 *Recea*, regretta. Manque dans Roquefort, comme une multitude d'autres expressions.

8007 *Saintuaire*, reliques ; *envolpée*, envelopée, *involuta*.

8008 *Amoie*, aimais.

8012 *Ensignié*, marque, *insigni(ta)*.

8019 Ni n'en guérira qui en sera frappé.

8024 *Ne*, ou.

- Sa boine espée et s'el tenoit,
 8030 Si com Térís le tiesmougna
 Ki là sourvint, dont il sougna.
 Dont regreta-il son ceval
 Qu'il tenoit jousté lui el val,
 Ensi comme j'el vous dirai,
 8035 Si com par l'estore le sai :
 « Cevaus proisiés, cevaus hardis,
 Cevaus doutés, cevaus eslis,
 Ki montera jamais sor toi
 En bataille ne en tornoi,
 8040 Plus fust I cevaliers séurs
 Sor toi qu'en tors à trebles murs.
 Ha ! Viousantis, ki serviras ?
 Quant je me muir, que devenras ?
 Se Sarrasins t'a ne traître
 8045 M'arme en sera dolante et triste. »
 Apriés regreta-il son kor :
 « É ! cors d'ivoire, ensigniés d'or,
 Biaus cors, boins cors et de bon ton,
 Plains de mélodie par son,
 8050 Ki te cornera nul jor mais
 Ne pour bataille ne pour pais ?
 Se traîtres ne mauvais t'a
 M'arme de duel s'enragera. »
 Carlemainne apriés regreta,
 8055 Son oncle, ensi com orés jà :
 « Rois hardis, rois larges et preus,

Éloge de Charlemagne.

8036 *Cevaus*, est ici au singulier ; *proisiés*,
 voy. Du Cange, *Gloss.*, aux mots *Equi appretiati*.

Là véissiez les chamberlans venir
 Qui portent robes et bons dras de samis,
 Les escuiers aus murs et aus roncins,
 Aus palefrois et aus *chevaus de pris*.

Garin, II, 146.

M. Paris rend *murs* par *mulets*. *Voy.* v. 4493,
 6510.

8042 *Viousantis*, voy. v. 5829 et 7885.

8044-45 Répétition qui peint ici la préoccu-
 pation du paladin mourant.

8051 *Ne*, ou.

8052 Encore la même observation qu'aux vers
 8044-45.

- Si vaillans c'onques ne fu teus ,
 Ki te consellera jamais
 Ne de bataille ne de pais ,
 8060 Quant li XII per sont ocis
 Que li fel Guenles a traïs? »
 Lues apriés regreta-il France
 Et dist : « Tière plentive et france ,
 De bos , de rivières , de prés ,
 8065 De vins , de cevaliers doutés ,
 De pucieles , de bieles dames ,
 De vous est grans dious et grans dames
 Ki si demorés desgarnie
 De loial gent et de hardie. »
 8070 Puis recea ses compagnons
 Trestous , uns et uns , par lor nons.
 Mais à Oliviers coumença ,
 Çou dist Térís ki l'anonça :
 « Hé! Oliviers , biaux dous compaing ,
 8075 Com je vous duel , com je vous plaing :
 Sages , larges , hardis et preus
 De vostre vie estoit grans preus.
 Vous avanciés gent crestiène ,
 Si destruisiés la loi paiene.
 8080 Compains qu'iestes-vous devenus ?
 Se vous n'iestes el ciel là sus
 Avoec les glorious martirs ,
 Com cevaliers loiaus entirs ,
 Dont n'i doit nus jamais entrer
 8085 Pour foit et loiauté porter.
 Mais que vaut , ore je m'en tais ,
 Tex cevaliers n'en ert jamais. »

Éloge de la France.

Roland passe en revue
ses compagnons d'ar-
mes.

Olivier

8063 *France*, franche.8067 *Dames*, perte, *dam(num)*.8077 *Grans preus*, grand avantage, profit.8084 Le sens est qu'Olivier n'étant pas au
ciel personne n'y doit aller, si la foi et la loyauté
sont des titres à ce bonheur.

- Maintenant si plainst-il Ogier
 Mais n'el fist mie de légier :
- Oger-le-Danois. 8090 « Ha ! bons Danois de Danemarce »
 Ciertes jamais en nule marce
 Si bons chevaliers ne naistra ,
 Ne tant Sarrasin ne vaintra ;
 Vous n'estiés mie nouveliers ,
- 8095 Mais sor tous autres chevaliers ,
 Comme roze sor toutes flors.
 Bien a Diex eslius les millors
 De trestot le monde à son keus.
 Poi faut que jou ne di que Dieus
- 8100 Fist faire ceste traïson
 Le faus traïtor Guenélon ,
 Dont il a tele compaignie :
 Mais il avoit peu de mesnie.
 Et quant Diex violt que seus remagne
- 8105 Dont me convient-il que gés plagne ?
 Mais se Dieu plest à ki je maing ,
 Gière à court terme lor compaing.
 Dieux ! que fera Carles , li rois ,
 Ki pierdus a si fais conrois ?
- Naymes de Bavière. 8110 Ahi ! Namles , boins chevaliers ,
 Vous estiés ses vrais conseillers.
 L'arme del cors li partira
 Quant il si faite mort sara.
 Yvon et Yvore et Salemon
- Autres paladins. 8115 Doi-jou plorer ? voir ce fas mon ,

8094 *Nouveliers*, passager, peu stable.

8099 Singulière idée ! Roland est tenté de croire que Dieu lui-même a conseillé à Ganélon sa perfidie, afin d'avoir autour de lui les illustres chevaliers qui en furent les victimes.

8107 *Gière*, je serai ; à court terme, bientôt.

8109 *Si fais conrois*, une si belle suite.

8113 *Sara*, saura.

8115 *Voir ce fas mon*, vraiment le fais-je donc. « Son cor d'yvoire mist à sa bouche, et comença à corner par si grant force, comme il pot plus, savoir mon si.... » *Chron. de St-Denis*, Dom Bouquet, V, 304, A.

- Quar il furent buen cevalier. »
 Estout , Oedon et Biérenghier ,
 Gaifier , le roi ki tint Bordiaus ,
 Arestains , ki fu preus et biaux ,
 8120 Gondelbuet et Hoïel de Nante ,
 Sanson et Ernaut de Biaulande ,
 Gautier de Termes et Béghon ,
 Et Auberi , le Bourgignon ,
 Uns et uns trestos les nomma ,
 8125 Quar trop durement les ama.
 Et dist : « Guenles , traîtres lère ,
 Fel , desloiaus et faus mordère ,
 Dont te vint si fais hardemens
 Et si desloiaus pensemens
 8130 Que , pour l'avoir que tu as pris ,
 As hui tant gentil home ocis ,
 Dont tos li mons iert soffraitos ?
 Ha ! Diex , vrais pères glorious ,
 Quar destruisiés et confondés
 8135 Celui ki fu si mal fondés
 Qu'il a tant preudome abatu ,
 Ki pour vous ièrent combatu.
 Dieux , recevés em paradis
 Aus et lor armes à tous dis ,
 8140 Quar il vous ont servi de cuer ,
 Ne vous fausissent à nul fuer. »
 Dont tort ses puins , bati son pis ,
 Et encore éuist-il fait pis
 Se ses aubiers fust deslaciés ,
 8145 Qu'il éuist ses ceviaus saciés.
 Et non pourquant tel dol mena
 Que moult durement s'en gréva.

8126 *Lère*, larron.8127 *Mordère*, assassin, meurtrier.

8132 Dont le monde entier ressentira la perte.

8134 *Quar*, donc, en conséquence.8141 *Fausissent*, manquèrent de foi.8145 *Ceviaus*, cheveux.

N'est om vivans, s'il le véist,
 Ki de duel faire se tenist.
 8150 Et lues plainst-il, à contençon,
 Son petit frère Baudeçon;
 Mais Térís li dit k'il vivoit,
 Par la bataille le queroit.
 Del bos vinrent quant il corna;
 8155 Li quens ensi son dol fina.
 Dont souna-il pour çou son kor,
 Se crestiens i fust enkor,
 Ki par aventure i venist,
 Ainc que l'arme de lui partist,
 8160 Si enportasent Durendal
 Et s'enmenasent son ceval,
 Si éuissent son cor ausi;
 Quar Térís avant s'en parti,
 Si fu alés Bauduin querre,
 8165 Lonc de lui VII bouniers de terre;
 Par tel air corna Rollans
 Que fendus est ses olifans,
 Et encor pert k'il est fendus
 A Blaves, u il est pendus.
 8170 Li quens si durement corna
 Que soi méisme en estonna
 Et les vaines del col rompirent,
 Mais tot li val en retombirent.
 Si que l'alainne de cel ton

Son terrible du cor de
 Roland.

8150 *A contençon*, en se tourmentant.

8151 *Baudeçon*, diminutif de Baudouin.

8165 *Bouniers*, bonniers, mesure agraire, usitée aux Pays-Bas.

8168 *Pert*, paraît.

8169 *Blaves*, Du Chesne. *Les antiquités et recherches des villes, châteaux et places plus remarquables de toute la France*, Paris, 1609, II, 93, article de BLAYE SUR GIRONDE : « Le chas-

» teau est séparé de la ville, et tient-on que
 » Roland nepveu du dit Charlemagne, en estoit
 » seigneur, et qu'il y est aussi enterré. Quoy
 » que c'en soit les Blaysiens y monstrent encore
 » de ses armes et mémoires, et maintiennent
 » qu'il y prist naissance, voirre qu'il présida
 » sur eux comme leur comte. »

8172 *Vaines*, veines.

8175 *Retombirent*, retentirent.

- 8175 Par ala jusques à Karlon,
 Ki jà avoit les pors pasés,
 U logiés estoit, tous lasés,
 En une moult biele valée
 Que li Vaus-Karle est apielée ;
 8180 VII liues i avoit de là
 Dont la vois del cor avala.
 Si devons croire voirement
 Que li angle Dieu proprement
 Portèrent cele vois ensi
 8185 Que Carles, ses oncles, l'oi.
 Donques vot li rois retourner
 Et toute l'ost rouva monter,
 Ne fust Guenles ki li a dit :
 « Biaus sire rois, se Diex m'aït,
 8190 Nos ne seriemes sens ne preus.
 Je connois bien vostre neveu,
 Pour I lièvre, s'il l'a keusi,
 Corne li quens adières ensi,
 Ausi fait Bauduins, ses frères. »
 8195 Atant le laisa l'emperères
 Et Rollans fu mout agrévés
 Del cor ki fu si haut cornés,
 Et des plaies dont tant avoit
 Qu'à painnes jugier se pooit.
 8200 Et s'ot moult grant soif pour le caut,
 Ne là n'iert ki boivre li baut.
 Atant este vous Bauduin,
 Son frère, cerçant le cemin,
 Et trouva le conte Rollant
 8205 U il s'aloit de soif morant.

Baudouin, frère de Roland.

8180 C'était à sept lieues de l'endroit d'où le son du cor était parti (*avala*).

8187 *Rouva monter*, commanda de remonter à cheval. — 8189 *M'aït*, m'aide.

8190 *Seriemes*, serions, wallon; *sens*, sensés.

8192 *Keusi*, aperçu.

8201 *Li baut*, lui baillât.

8205 *Este vous* comme *esvous*, voici.

- Quant li quens vit son frère, en oire
 Si li a fait signe de boire,
 Et Bauduins en ala quierre.
 Mais en une liue de tière
 8210 Ne trouva-il gué ne fontaine,
 Pour la calour ki fu grévainne.
 Si se hasta del retourner
 Et dist que point n'en pot trouver.
 Pour son frère souspire et plaint,
 8215 Et Rollans ki se vit ataint,
 Li fist signe que Durendal
 Persist, s'espée, et son ceval
 Et son cor et si s'en alast,
 Qu'aucuns paiens ne li trovast
 8220 Ki li tolist, car il moroit,
 Ne de rien aidier n'el poroit.
 Si s'en alast apriés Carlon.
 L'enfés si fist bénéïçon,
 S'el commanda al St. Espir.
 8225 Atant vait l'espée saisir
 Et le cor, si monte el ceval
 A tout s'entourna contreval,
 Apriés l'ost se mist à la sente.
 Mais son frère plaint et demente
 8230 Qu'il ot laisiet en Rainscevaus.
 Alés s'en est et plains et vaus,
 Et Rollans giut lès le perron,
 Tous armés, cauciet l'esperon.
 Atant ès vous Tiéri venu
 8235 De la bataille u alés fu,
 Et Bauduin quis i avoit
 Ki jà départis en estoit.

8206 *En oire*, promptement.8211 *Grévainne*, excessive, insupportable.

8228 Se mit dans le sentier, le chemin,

pour arriver à l'armée, pour regagner l'ost.

8233 *Cauciet*, chaussé.8236 *Quis*, cherché.

- Si en ot mené le ceval,
S'ot le cor pris et Durendal.
- 8240 Quant il vit Rollant formené,
Si en a moult grant dol mené
Et trop a maudi Guenélon,
Ki faite avoit la traïson,
Car l'Augalie leur ot dit,
- 8245 A l'estour, k'il ièrent traît.
Téris plaint Rollant et sospire,
Et puis li commença à dire :
« Ha ! sire quens de grant renon,
Garnissiés de confission
- 8250 Et vostre cuer et vostre cors,
Quar petit faut que n'iestes mors. »
Dont fist li quens à Dieu proière
Et mist sa main à s'aumosnière,
Si en a trait pain bénéy,
- 8255 Crois fist entor et crois enmi,
Mist le en sa bouce, s'el massa,
Atant avaler le laïssa,
Et s'ot le jour confiesse prise,
Et le vrai cors Dieu, sans faintise;
- 8260 Et tout li autre, ainc l'aprieser,
S'orent fait ausi confieser
As priestres, ki furent en l'ost.
Li quens Rollans, de cuer moult tost,
Se commença à repentir
- 8265 Et ses péciés à regéhir.
Si pria Dieu pour soi avant
Et lues pour tous çaus maintenant
Ki mort estoient avoec lui.

8249 *Garnissiés*, garnissez, fortifiez.8251 *Petit faut*, peu s'en faut.8253 *Aumosnière*, bourse.8255 *Enmi*, au milieu, *in me(dio)*.8256 *Massa*, mâcha.8260 *Ainc l'aprieser*, avant de le prendre.
avant de communier.8265 *Regéhir*, déclarer.

- Si pardouna sa mort celui
 8270 Ki la traïson ot bastie.
 A tant l'arme s'en est partie,
 Si com Tiéris le tiesmogna,
 Ki tout ensi mort le laïssa.
 A la voie se mist esrant
 8275 Sor I ronci k'il ot Ferrant,
 Pour la vérité Karlon dire,
 Dont il iert dolans et plains d'ire.
 Si com l'aigles vaut mious d'escoufle
 Que li vens abat jus et soufle,
 8280 Et li ciers vaut mious del tassion,
 Quant il est cras et de saison,
 Tout ensi Francoïis mious valurent,
 Et non pourquant tot mort i furent
 Li cors, mais les armes vesquirent
 8285 En paradis, qar il venquirent
 En créance et en volenté

8275 *Ferrant*, on a déjà donné plus haut des exemples relatifs aux différens noms des chevaux, au moyen âge. En voici d'autres qui ne sont pas moins curieux : le poète décrit la cour du roi Lion :

Si i fu li chevaus *Moriaus*
 Et *Ferrans* li ronchis ki bias
 Estoit...
Renars-le-Nouvel, v. 109.

Si nous a laïssié....
Moriaus et li roncis *Ferrans*.
Ibid., v. 2137.

Wistaces sous *Mortel* remonte.
Wistaces-le-Moines, v. 727.

Wistaces s'en vint à l'estable,
 Qui molt sot del art au dyable,
 I cheval le conte, *Mortel*,
 Qui molt est riches et molt biel
 Fist ensieler à I serghant.
 Lors monte, si s'en va butant.
 Au serghant dist au départir

K'il l'alast au conte jéhir
 Que Wistace enmainne *Mortel*.
 Et li serghans s'escrie isniel :
 « Hareu ! hareu ! sainte Marie ! »
 Li quens saut et l'autre maisnie :
 « C'as-tu ? » dient li chevalier.
 « I dyable moigne adversier
 » Vait de chi montés sor *Mortel*. »
 « Vois, dit li quens, por le cerviel,
 » Por les boiaus, por la froissure !
 » Or tost apriés grant aléure. »
 — « Puis k'il est sur *Mortel* montés
 » Jamais n'iert pris ni attrapés ;
 » Car *Mortels* court comme tempeste
 » Et cil a le dyable en la teste
 » Ki le mainne. »

Ibid., 549.

8278 *Escoufle*, Milan. La 87^e fable de Marie de France est intitulée : *D'un Escoufle et dou jai*.
 Roquefort, II, 338. *V.* aussi Robert, 11, 83, 459.

8280 *Tassion*, blaureau. La 77^e fable de Marie de France a pour titre : *Dou tassion et dou porc*.
 Roquefort, II, 320.

De maintenir crestienté.

- Li bons arcevesques Turpins,
 Ki fu preudom loiaus et fins,
 8290 Messe del St. Espir cantoit
 En la Val-Charle u l'os estoit,
 En la capiele Carlemainne,
 Le roi, son bon signour, demaine.
 Et el secré çou li fu vis,
 8295 Fu en l'autre siècle ravis,
 El mois de jule, et oï cans
 Moult dous en l'air, aparisans
 Que moult grant joie demenoient
 Angle, ki les armes portoient
 8300 Del conte Rollant et de çaus
 Ki mort ièrent en Rainscevaus.
 Enpriés oï grans uslemens,
 Si comme d'ours et de serpens,
 Et s'ières maligne esperit,
 8305 Si com jou truis el livre escrit,
 Ki Marsile et toute sa gent,
 Sans faire nul arestement,
 Portoient en infier manoir.
 L'arcevesques en cel espoir,
 8310 Turpins, li clers et li loiaus,
 A demandet à l'un de çaus ;
 « Quel gent iestes ? que portés-vous ? »
 Et uns diables noirs, hidous,
 Li dist : « Nos emportons Marsile,
 8315 Ki tousjors a vescu de gille,
 A toute sa gent en infier,
 Si com il sont armet de fier.
 Et Gabriel et St. Mikious,

L'archevêque Turpin.

Vision de Turpin.

8296 *L'autre siècle*, l'autre vie.

8296 *El mois de jule*, au mois de juillet.

8297 *Aparisans*, témoignant.

8305 *El livre*, dans le livre, la *Chronique de Turpin*, voy. l'éd. de 1835, fol. 22.

8315 *Hidous*, hideux.

- Li arcangle, portent ès cious
 8320 L'arme del buen combatéour
 Rollant, vostre buissinéour,
 Et d'Olivier, son compagnon,
 D'Ogier, d'Iernaut et de Namlon,
 Et de trestoute la compagne
 8325 Que Guenles vendi en Espagne. »
 A tant revint en l'esperit
 Turpins, et son siervice a dit,
 Esranment si s'est desvestus,
 Si s'en est à Carlon venus
 8330 Et li a dit : « Sire, merchi,
 J'ai véues miervelles chi ;
 Saciés de voir que St. Mikious
 Emporte les armes ès cious
 De nos Francois ki tot sont mort,
 8335 Et li Déable, sans resort,
 Emportent, quar drois est et biens,
 Les armes de tous les paiens.
 Mai jou ne sai, n'a droit n'a tort,
 Pourquoi ne comment il sont mort. »
 8340 Si com l'arcevesques Turpins,
 Li bons clers, li cevaliers fins,
 Resnoit ensi à Carlemainne,
 Esvous Bauduin en demainne
 Sour le ceval Rollant, son frère ;
 8345 Et vint droit là u l'emperère
 A Turpin, son ami, conselle,
 Ki li contoit cele miervelle.

- | | |
|---|--|
| 8319 <i>Arcangle</i> , archanges. | état naturel, reprit connaissance, se ranima. |
| 8320 <i>Combatéour</i> , combattant. | 8335 <i>Sans resort</i> , sans ressource. |
| 8321 <i>Buissinéour</i> , qui sonne du cor, proprement de la trompette (<i>buccina(t)or</i>), <i>Chron. de St-Denis</i> , Dom Bouquet, V. 306, C. | 8341 Voilà un archevêque mis au rang des chevaliers. |
| 8326 <i>Revint en l'esperit</i> , revint dans son | 8342 <i>Resnoit</i> , parlait. |
| | 8346 <i>Conselle</i> , prend conseil, tient conseil. |

- Si tost com Bauduins coisi
 Carlemainne, si descendi
 8350 Et vint tout plorant devant lui,
 Si li conta son grant anui,
 Et de Rollant et des barons
 Que traïs avoit Guenélons.
 Et li rois fist prendre esranment
 8355 Guenélon moult vilainement;
 A XX siergans que il manda,
 Bien à garder le commanda,
 Et sor leur ious et sor leur cors.
 Et cil l'alèrent saisir lors,
 8360 En karkans l'ont mis et embuies
 Qu'il ne peüst torner enfuies;
 Apriés l'ost, sor une karete,
 Le font mener tel com le rete.
 Adonques commença li cris
 8365 Et li plorers et li estris.
 As armes ceurent, si s'atornent
 Et droit en Rainscevaus retornent;
 Si ne ciesèrent d'aler outre.
 Esvous Téri ki les rencontre :
 8370 Si a le roi Carlon conté
 Toute la grant desloiauté,
 Et li boins rois tot en plorant
 Commanda l'ost venir avant.
 Si ne finèrent d'exploitier
 8375 Parmi les pors et de quoitier
 Jusques là u li estours fu.
 Desous l'arbre ont apercéu
 Rollant ki mors gisoit tous cois,

Châtiment de Gandlon.

8360 *Embuies*, enlacé (*imbu(tus)*).8365 *Rete*, accusé en justice.8365 *Plorers*, pleurs; *estris*, bruit, confusion.8368-69 *Outre et rencontre*, rime rurale.8374 *Exploitier*, marcher; le mot *exploiter* a été long-temps employé dans ce sens.8375 *Quoitier*, pousser.

- Ses mains sor sa poitrine en crois.
 8380 Carlemainne de son ceval
 Se laisa caoir contreval,
 Sor le cors, et mena tel duel
 Qu'ains si grant ne fu véus d'uel,
 Et tout ensi, com vous orés,
 8385 Fu ses couzins plains et plorés.
 « Ahi ! biaux niés, poisans et fors,
 Li diestres bras de tot mon cors,
 Haubiers, escus, espée et lance
 De tot le roiaume de France,
 8390 Et de valour et de justice
 Et de largaice et de francise,
 Sanblans à Judas Macabeu,
 De gentil cuer loial et preu,
 Et sanblans de force à Sanson,
 8395 Et de grant sens à Salemon,
 Et sanblans, ki bien s'i remort,
 Saül et Jonata, de mort ;
 Et de cevalerie enkor
 Sanblans le bon troïen Ector ;
 8400 Chevaliers sages en tous biens,
 Desfendères de crestüens,
 Murs de clers, bastons d'orfenins.
 Desfendères de pélerins,
 Sires de povres et de rices,
 8405 Haères de fos et de nices,
 Relevères de sainte glise,
 Boins aumosnier et sans faintise,
 Langue ki ne savoit mentir,

Charlemagne fait l'éloge
de Roland.

8383 *D'uel*, d'œil.

8396 *Ki bien s'i remort*, pour qui s'en souvient.

8397 *De mort*, par sa mort.

8401 *Desfendères*, défenseur.

8402 *Murs de clers*, mur, rempart du clergé ;

bastons, défense ; *orfenins*, orphelins.

8405 *Haères*, ennemi ; *fos*, fous ; *nices*, gens de petit entendement.

8406 *Relevères*, qui relève la gloire...

8407 *Aumosnier*, qui fait l'aumône.

- Droit jugières de cuer entir ,
 8410 Destruisières de Sarrasins ,
 A crestiens aidières fins ,
 Pourquoi vous amenai-jou ça ,
 La mors pourquoi vous avança ?
 Quant moi ne prist moult fist com fole.
 8415 Biaux niés , de com biele parole
 Vous estiés à toute la gent !
 Vous départiés l'or et l'argent ,
 Dous estiés à tous vos amis
 Et fel contre vos anemis.
 8420 Biaux niés , jou sai à escient
 Que Diex s'esgoît voirement
 De vous et de vos compagnie ,
 Quar il avoit poi de mesnie. »
 Tout ensi regreta li rois
 8425 Cel jor Rollant et maintes fois.
 Car losengier et traïtour
 Li fisent grant anui maint jor ,
 Ki devoient iestre si home.
 L'estore Doon premiers nomme ,
 8430 Quant il fist Bertran mesagier
 Pour aler Nantuel asségier.
 Et cil Bertrans fu fuis Namlon ,
 De Baiwière le preu baron ,
 Ki sages iert sor toute rien ,

Ennemis de Charlema-
gne.

Doon de Nanteuil,
Bertrand de Bavière.

- 8409 *Jugières*, juge, jugeur.
 8410 *Destruisières*, destructeur.
 8411 *Aidières*, aide.
 8414 La mort fit une folie de ne pas me prendre.
 8415-16 Quelles belles paroles vous adressiez à tout le monde.
 8419 Répétition.
 8423 Idée répétée v. 8099 et 8664. Dieu avait peu de compagnie, suivant le bon Ph. Mouskes,

aussi se réjouit-il de celle de Roland et de ses compagnons d'armes.

8426 *Losengier*, trompeurs; *traïtour*, traîtres.

8428 Eux qui devaient lui être serviteurs fidèles.

8429 Tout ce qui suit fait allusion à des fictions romanesques, à des chansons de gestes alors célèbres. — *Doon*, Doon de Nanteuil :

Salemon de Bretegnie et de Nanteuil *Doon*.
Les quatre fils Aymon, Extr., v. 241.

Garnier de Nanteuil.
Aye d'Avignon.

- 8435 Et maintes fois le siervi bien.
Puis ot-il anui, ce dist on,
Par Aigentine et par Guion.
Car Hervils ot ocis Garnier,
Père Guion, buen cevalier,
8440 Et Dame Aye reprist pour bien
Ganor, I rice roi paien.
Et Bazins li fist maint anui,
Ki l'enmena enbler od lui.
Et par Renaut, le fil Aymon,
8445 Ot-il maint anui, ce trueve-on,
Mais li rois Yus, ki tint Gascogne,
Tray Renaut en sa besogne,
Dont il fu moult à court retés,
Mais nus n'en fu desyrétés
8450 Par jugement de sa couronne;
N'onques puis n'ot roi en Gascogne.
Rainbaus, li Fris, tot ausement
Fu moult grévés destroitement
Par félons et par traitours,
8455 Princes, marcis, dus et contors
Ki France ont grévée souvent.
Guenles, li fel, et si parent,
Fromons, li vious, et Aloris,
Hardrés, Sansons et Amaugris

Radbod le Frison.

8457-58 *Guion et Garnier de Nanteuil*. M. Roquefort, *De la Poés. fr.*, p. 140, dit que Garnier était père de Guion; et d'un autre chevalier appelé Garnier comme lui.

8440 *Aie, Aye ou Ayce d'Avignon*. Les personages que mentionne le texte figurent avec *Siperis de Vineaux* et *Doolin de Mayence*, dans les différentes branches du roman de *Garnier de Nanteuil*, attribué à Huon de Villeneuve.

8444 *Renaut*, Huon de Villeneuve lui a consacré deux romans.

8448 *A court*, à la cour; *retés*, accusé.

8452 *Rainbaus*, Radbod; *li Fris*, le Frison.

8455 *Contors*, conseillers, ministres.

8458 *Fromons, li vious*. Dans *Garin*, II, 157, on lit :

...*Li vieux Fromons* a dit :

« De dame-dieu soiés-vous mallés... »

et p. 243 :

« Qu'en avez fait? » ce dist *Fromons li viés*.
Etc., etc.

Voy. v. 2064 et 6831.

8459 *Hardrés*, dans le roman de *Garin*, est père

- 8460 Et li autre traïtour faus,
 Et par leur parage et par aus,
 Ont maint roi de France grévé.
 Par Guenélon est ramenbré
 Ki Carlemainne, le bon roi,
 8465 Toli sa gent à tel desroi.
 Carlemainnes, pour le mescief,
 Plora des biaux ious de son cief
 Et rouva garder Guenélon
 Moult destroitement; le félon
 8470 Lors fu mis en doubles karkans
 Et bien gardés d'aus, ne sai quans.
 N'onkes Guenles, bien le set-on,
 N'avoit mais faite traïson.
 Ains ot esté bons chevaliers,
 8475 Haus hom et corageus et fiers.
 Mais Fromons fu de sa lignie,
 Si retraïst à la félonie.
 Et ceste par fu trop crueuse
 Et trop piesme et trop dolereuse.
 8480 Ce paru bien en Rainscevaus,
 As homes mors et as cevaus.
 François esranment s'i logièrent,
 Tentes et pavellons drécièrent.
 A grant dolor et à grant ire
 8485 Cascuns i trait painne et martire.
 Carles, à cuer vain et dolant,
 A fait ouvrir le cors Rollant

Honneurs rendus à Ro-
 land.

dé Fromont. *Amaugris*, Maugis d'Aigremont, personnage principal d'un roman attribué à Huon de Villeneuve.

8461 *Parage*, parenté, on dit encore un *homme de haut parage*.

8465 Le nom de Ganélon est surtout conservé dans la mémoire.

8471 *Ne sai quans*, je ne sais pas le nombre

de ses gardiens.

8476 *Fromons*, ce motif de la perfidie de Ganélon a déjà été donné au vers 6831.

8477 *Retraïst*, revint, c'est-à-dire il revint au naturel de sa race.

8478 *Crueuse*, cruelle.

8479 *Piesme*, détestable (*pes(st)m(a)*).

8486 *Vain*, abattu.

- Et embausmer devant ses gens
D'aloés, de mire et d'encens.
- 8490 Et l'entraille fist bien saler
En I vaissiel et saielier.
Et, parmi tout son grant contraire,
Fist moult bel luminaire faire
Et couvrir ricement le cors.
- 8495 Et fist-on service de mors
La nuit ensi là demorèrent,
Et lendemain, quant ils levèrent,
Si s'en alèrent là tot droit
U la bataille faite estoit.
- 8500 Et trouvèrent gisans le cors,
Les uns navrés, les autres mors.
Olivier, le conte esprouvé,
Ont mort gisant envers trové,
En crois et piés et mains liiés
- 8505 A IIII peus el pré fichiés.
En despit de nostre signour,
L'orent ocis à deshounour.
Et s'iert de coutiaus escorciés
Des ongles des mains dus c'as piés.
- 8510 Et, si com l'escris le ramenbre,
Dépéciet ièrent tot si membre
De dars, de lances et d'espées;
S'ot les vainnes del cief copées.
Destendus fu et desliiés,
- 8515 Et dont fu li cris enforciés
Que de VII liues plainnement
N'avoit fors que duel seulement.

Ducil causé par la mort
d'Olivier.

8492 Et malgré sa douleur; *contraire*, ce qui
contraire, afflige.

8506 *En despit*, en mépris (*despect(us)*).

8508 *Escorciés*, écorché.

8509 *Dus c'as piés*, jusqu'aux pieds.

8517 Dans les *Chron. de S^t-Denis*, Dom
Bouquet, v. 308, C. D., on lit que Oger le Da-
nois, Gondebaud, roi de Frise, Arestans, roi
de Bretagne, Garin, duc de Lorraine et le noble
comte Olivier furent enterrés au châtel de Belin,

- Donques requist cascuns le sien.
 Ki l'ama si le plora bien.
- 8520 Et Karles, li buens rois, jura
 Que jamais jour liés ne sera
 S'aura les Sarrasins atains.
 A tant monta k'il ne pot ains,
 Od lui si mellour cevalier ;
- 8525 Si s'en ala pour aus vengier,
 Et fu toute lor gens armée.
 Si s'en vont par une valée,
 Et li solaus, si com Dieu plot ;
 Ki bien le consenti et vot,
- 8530 Fu quois l'espasse de II jors
 C'onques ne mua ses coulors.
 Et Carlemainne cevauça
 Tant qu'une rivière aproça,
 Ébre ot à non, jou sai de fi,
- 8535 Cele rivière dont jou di,
 U li paien s'ièresent logié
 Ki moult furent joiant et lié,
 Jà n'i quidoient avoir garde,
 Quant Carlemainnes les regarde.
- 8540 Si fist sa banière drécier
 Et commanda sa gent rengier.
 Mais doi M Sarrasin estoient
 Armé, ki les autres gardoient.
 François brocent des esporons,
- 8545 Cascuns iriés comme lions.
 Et Carles les vait envair,
 Plus volentiers et par air

Charlemagne prend sa
 revanche sur les Sar-
 rasins.

Le soleil s'arrête pen-
 dant deux jours.

près de Bordeaux, et que dans cette dernière ville, au cimetière St-Severin, furent ensevelis Gaifier, duc de Bourges et d'Aquitaine, Gelins, Geliers, Renaud d'Aube-Espine (mort à Cologne dans le roman), Gautiers de Termes, Gucelins et Bègues. Hojaus de Nantes fut porté dans cette cité.

8530 *Quois*, immobile (*quiet(us)*).

8540 *Si fist*, etc. *Le Faux Turpin* français parle de cette bataille prétendue, au ch. XXVI; voy. le texte latin, p. 813.

8545 *Iriés*, furieux.

- K'il ne mangast saumons ne lus.
 Onques ne caus ne kiévelus
 8550 N'i ot manaie ne défois.
 Cil de Toulaite et cil de Fois
 Li fisent bien, et de St. Gille.
 Cel jor orent male végille
 Amorave, Turc et paien.
 8555 Moul't y gaignent crestiien :
 Cevaus, palefrois et roncis,
 Tentes et pavellons froncis
 D'or et de soie de coulours,
 Moul't i refragnent lor dolours.
 8560 Rices vasciaus d'or et d'argent
 I prenent moul't la povre gent.
 Kameus, bugles, vaces et pors,
 Senglers et ciers, bisces et tors
 Et tant d'autre rice viande,
 8565 Que l'ost Carlon, ki fu bien grande,
 En fu soutenue III mois,
 Sans le blet et sans le trémois.
 Et tant d'autres riçaices eurent
 Qu'a paines porter les en peurent.
 8570 Et s'orent esmeraudes fines,
 Rubins et safirs et sardines.
 A cel estour, g'en sui tous fis,

Mort de Baligant.

8548 *Lus*, brochets. Le rapprochement est au moins singulier.

8549 *Caus*, chauve; *kiévelus*, chevelu; vers dans le genre des 6976 et 7115.

8550 *Manaie*, refuge; *défois*, défense.

8551-52 *St-Gille*; *La Violette*, v. 305.

8553 *Male végille*, mauvais jour.

8554 *Amorave*, Orderic Vital désigne ainsi les Sarrasins d'Afrique. Du Cange croit que ce sont ceux que les écrivains espagnols appellent *Almoravides*.

8557 *Froncis*, plissés.

8559 *Refragnent*, refrèment, consolent.

8560 *Vasciaus*, vaisseaux, vases.

8563 *Tors*, jeunes bœufs, (*taur*(*t*)).

8567 *Trémois*, céréales; un titre de la *Somme rurale* est intitulé *de blez, avoines et autres trémois*.

8571 *Rubins*, rubis; *sardines*, sardoines.

Et s'ot heaume de convoitise

U il ot mainte pière assise,

Seffirs, *rubins* et *casmahieus*.

Renars-le-Nouvel, v. 269.

- Fu li rois Baligans ocis.
 Adonkes fu regaégnie
- 8575 Hauteclère, d'or ensignie, L'épée Hauteclair.
 L'espée al boin conte Olivier,
 S'orent courtain l'espée Ogier L'épée Courtaia.
 Et l'espée al bon duc Namlon,
 Le Gondelbuet et le Sanson,
- 8580 Et les armes de nos François
 Qu'il orent désarmés ançois,
 S'orent les armes des Persans
 C'on n'esligast mie à besans.
 De tant s'est Karles alégiés
- 8585 Qu'il est le jour si bien vengiés
 Que XII mil en i ot mors.
 N'en escapa foibles ne fors,
 Et, par l'aslongement del jour,
 Les trouva-il à tel séjour,
- 8590 Et çou fu miracle et viertus
 Que pour Carlon i fist Jhésus,
 Car Dieux li ot dit et mandé
 Li qeus li seroit mious à gré
 U viertus face à son comant
- 8595 Pour lui puis sa mort u devant.
 Quant Carlemainnes l'entendi,
 A l'angle Dieu si respondi
 Qu'en sa vie li démostrast
 Teus viertus que plus s'i fiast.
- 8600 Et Dieux li otria et fist,
 Et assés plus k'il ne li quist.
 Ce paru bien à cel soujour

8574 *Regaégnie*, regagnée.8575 *Hauteclère*, voy. v. 7198.8577 *Courtain*, voy. v. 7422.8579 *Le Gondelbuet*, l'épée de Gondelbuet.8583 *Esligast*, ELIGERE, acheta; *mie à besans*,

point avec des besans.

8595 Lequel lui serait plus agréable.

8595 *Puis sa mort u devant*, après ou avant sa mort.8602 *Soujour*, rencontre.

Que Dieux fist aslongier le jour,
 Parquoi Carles bien s'envenga
 8605 Des paiens qu'il adamaga.
 Mort furent en itel manière;
 Donques revint Carles arière
 Là u la bataille ot esté;
 Si ot de mors si grant plenté
 8610 Des paiens ki furent encoistre
 C'on n'i pot crestien connoistre.
 Et donques proia Carlemainne
 Au roi Jhésu-Crist, en demainne,
 Que il i démontrast tel signe
 8615 Que li François fusent plus digne
 A reconnoistre, et il si fist,
 Quar à cascuns François assist
 Une aubespine florissant;
 Et li paien furent gisant
 8620 Lait et hideus, et sor cascun
 Ot I sek arbre noir et brun,
 Si c'on les pot bien entiercier.
 Donques fist li bons rois cerkier
 Tot Raincevaus u li mort èrent,
 8625 Et trestous lor cors aportèrent
 Là u li cors Rollant gisoit
 Et l'os logié s'i estoit.
 Lors commença li rois de France
 A plorer sa mesnie france,
 8630 Et dist: « U'est Rollans li saves,
 Li quens d'Angiers et quens de Blaves?
 Dieux m'a-il dont ensi laiscié?
 Mi duel n'èrent mais abaiscié!
 Hé! Olivier, biaux dous amis,

Miracle des aubepines.

Plaintes de Charlemagne
sur la mort de ses
guerriers.

8610 *Encoistre*, pressés, entassés?

8617 *Assist*, mit.

8622 *Entiercier*, distinguer.

8627 Vers trop court:

8633 *Abaiscié*, diminués; *ducil* a ici un plu-
riel qu'il a perdu.

- 8635 Jou vous avoie bien promis
 Q'Audain, vostre seror, donroie
 A Rollant, quant jou revenroie,
 Boins cevaliers, cortois et sages,
 Humles et dous, hardis et larges,
 8640 Qu'est devenue vo bontés?
 Certes c'est grans desloiautés
 Que jou vif et vous iestes mors
 Par Sarrasins et Turs et Mors.
 Ogier, amis, que devenirai?
 8645 U trairai-jou? Dieux, que ferai?
 Namles, ki me consillera?
 Jamais, quant mestiers me sera,
 Ki m'aidera à conforter,
 De mes grans anuis à porter?
 8650 U est Hernaus, u est Estous,
 Li fuis Woedon, li biaux, li prous?
 Dieux! u est or li rois Gaifiers
 Et li rois Arestains, li fiers,
 Et u est li rois Gondelbues?
 8655 Hé! Diex! pourquoi ne muir-je lues
 Quant de tel mesnie sui blous!
 Dieux! u est mes barnages tous?
 Dieux, je diroie, se g'osoie,
 Que çaus par qui jou reposeie
 8660 M'avés tolus malvaisement,
 Dont jou remaing à tel torment.
 Petit faut que Dieu ne mescroi,
 Quar jou quic bien et sai et croi
 K'il vot et fist et a souffiert

8636 *Audain*, Aude-la-Belle, *voy.* v. 4518.
 8642 *Jou vif*, je vive.
 8651 *Woedon*, ailleurs, *Oedon*, en deux syl-
 labes.
 8658 *Muir-je*, meurs.

8656 *Blous*, plus haut on a expliqué ce mot
 par *seulement*, c'est ici un adjectif qui semble
 signifier privé, abandonné.
 8663 *Quic*, cuide, crois.
 8664 Cette idée a déjà été employée par Phi-

- 8665 Que Guenles a tel offre offiert
 Dont il m'a mort et desconfi :
 Or n'i a plus, jou sai de fi,
 Que paradis iert besounous
 De boine gent et sôffraitous,
- 8670 Et si avoit peu de martirs
 Si fais, si biaux ne si entirs
 Ne ki fuserent de si haut cuer,
 Si n'es vot laisier à nul fuer.
 Pour çou s'a Diex à son keus pris
- 8675 Sables, vairs, hermines et gris,
 Les plus vallans et les plus sages
 Ki fuserent en tous les éages.
 Dieux, jou ne vous quic fol ne veule,
 Ki reciut avés si fait peule,
- 8680 Se paradis en est joians
 G'en serai à tous jors dolans.
 » Lères Guenles, qu'aves vous fet,
 Ki sans reproce et sans meffet,
 Par outrage et par félounie,
- 8685 M'as tolue tel barounie
 Dont Dieux est liés et jou m'en duel,
 Assés plus que dire ne voel ?
 Bien devroit li sires morir
 Ki tele gent soloit norir.
- 8690 Or l'a pierdue ; à tel meschief
 On piert le cors apriés le chief.
 Si ferai-jou, se dieux n'en pense ;
 Quar il n'est autres ki me tense.
 Baron, qu'ieste vous devenu

lippe Mouskes qui ne craint pas les redites.
Voy. v. 8099 et 8422.

8668 *Iert besounous*, avait besoin.

8674 Rapprochement emprunté tout entier
 au blason : armoiries prises pour ceux qui les

portent. Le vers 8676 rappelle le vers 8747.

8678 Dieu, je ne vous crois ni insensé ni ab-
 ject.

8679 *Peule*, multitude.

8693 *Tense*, protégé.

- 8695 Ki si bien m'avés maintenu ?
 Certes or sai-jou bien par mi
 Que mes cuers partira parmi.
 N'iert miervelle s'il criève et part
 Quant il de tel gent se départ.
- 8700 Or m'estuet armes endoser
 Et jou déuisse reposer.
 Or m'esteura hiaume lacier,
 Ki me déuisse solacier ;
 Or m'esteura escut porter
- 8705 Si m'en déuisse déporter ;
 Or m'esteura viestir l'aubierc
 Dont j'aurai sovent aucun miere ;
 Or m'esteura porter ma lance
 Et jou sui vious et em balance ;
- 8710 Or m'esteura espée çaindre
 Ki déusce en mes cambres maindre ;
 Or m'estuet cevaus cevaucier,
 Pour mes guerres mious avancier,
 Ki devroie à tos mes sanblans
- 8715 Cevaucier palefrois amblans.
 Or devroie-jou rivoiier
 Et par mes foriés arcoiier,
 Prendre senglers et dains et ciers,
 Mais or sui-jou séurs et ciers
- 8720 Qu'il me convenra travellier,
 Les jors pener, les nuis vellier.

8696 *Par mi*, par moi.

8700 *M'estuet*, il me faut.

8705 *Ki*, moi qui ; *solacier*, récréer.

8707 *Aucun miere*, quelques marques.

8709 *Em balance*, chancelant.

8711 *Déusce*, tout-à-l'heure *déuisse* ; *en mes cambres maindre*, rester dans mes appartemens.

8714 *A tos mes sanblans*, avec tous ceux qui me ressemblent.

8715 *Palefrois amblans*, chevaux paisibles n'allant que l'entrepas, l'amble.

8716 *Rivoiier*, aller en rivières, *voy. v. 2891*. Dans le livre de *Messire Guy de Warewyk* et de *Herolt d'Ardenne*, on dépeint un chevalier accompli et l'on n'oublie pas de dire : « De chanter de dances et de *déduyt de boys et rivière* en l'aige de XIII ans sçavoit tant que geneil homme doit sçavoir. »

8719 *Séurs et ciers*, sûr et certain.

- Cist estoient partout ami,
 Cist estoient mi bon ami,
 Se g'ière rois, cist ièrent roi
 8725 Pour abatre orguel et desroi ;
 Or sui-je mors quant il sont mort :
 Fos est li preudom ki s'amort
 A traïtour ne à félon,
 Si com jou fis à Guenélon. »
 8730 Atant s'esorie et bat ses paumes.
 En disant orisons et saumes.
 Dont li resouvint de Rollant
 Et dist : « Biaux niés, à cuer dolant
 M'avés seul et triste laisié,
 8735 S'avés tot mon règne abaisié ;
 Boins cevaliers et de grant sens
 A vous estoit tous mes asens,
 En vostre cors manoit proecce
 Et en vos mains gisoit largecce.
 8740 Humilités, parole douce
 Soujournoit en la vostre bouce ;
 En vos biaux ious iert pasience,
 En vostre cuer obédience.
 Vous estiés bien en Dieu créans,
 8745 Vous destruisiés les mescréans.
 De tous cevaliers convenables
 Estiés vous ermines et sables ;
 Et, de tous preudomes non pers,
 Vous estiés al bon Ector pers,
 8750 De cevalerie et d'ouneur

Nouveaux éloges de Rollant et d'Olivier.

- 8722 *Cist*, ceux-là.
 8727 *S'amort*, se laisse amorcer.
 8750 *Bat ses paumes*, s'affliger.
 8731 *Saumes*, psaumes.
 8734 *Tristre*, pour triste, comme *celestre* pour céleste, v. 7899.
 8737 *Asens*, sympathie.

8749 Guenélon, sa trahison était devenue proverbiale.

Mais sous tous poise Lisiart
 Qui molt fu fel et de mal art.
 Plus ot en lui homme félon
 K'il n'ot onkes en *Guenélon*.

Roman de la Violette, v. 244.

De courtoisie et de valeur
 Vous n'aviés pas la cière baude,
 Ainc estiés la fine esmeraude.
 Or iestes mors et je morrai,
 8755 Jà, se Dieu plest, n'i demorrai. »
 D'Olivier apriés li souvint
 X fois le nomma, voire XX.
 « Hé! Olivier, ce dist li rois,
 Vous abaisciés les grans desrois,
 8760 Vous confondiés les orgilleus,
 Et les grans estors périlleus;
 Courtoisie estoit en vous née,
 Certes bien i fu asenée;
 Vous estiés rose et violaite
 8765 De tous les chevaliers, par dette,
 Vous estiés de bacelerie
 Souvrains et de cevalerie,
 Partout estiés vrais et entirs;
 Si com li naturaus safirs,
 8770 Vous estiés de tous biens li sire;
 Trop m'a Guenles vendue s'ire,
 S'il vous ocist jou m'ocirai,
 Partant mon duel avancirai. »
 Puis s'amenbra li rois d'Ogier
 8775 Et dist : « Ogier, adamagier
 Me volt cil ki vos a tray .
 S'il vos haoit il m'a hay.
 Ogier, vous estiés li rubis

Oger-le-Danois.

8752 *La cière baude*, la mine d'un homme
 ami du plaisir, d'un *bobier*, comme au v. 8784.

8755 *N'i demorrai*, je ne tarderai pas.

8763 *Asenée*, enracinée.

8765 *Par dette*, de droit.

8766-7 *Bacelerie*, *cevalerie*, ici, comme en
 d'autres passages ces deux choses sont réunies
 et distinctes; Roquefort explique *bacelerie* par

adolescence; mais ici c'est plutôt la valeur guer-
 rière purement et simplement, et *cevalerie* la
valeur dirigée par les lois de l'honneur et du
 devoir.

8771 *S'ire*, son ressentiment.

8773 *Avancirai*, avancerai.

8778-79 *Rubis* et *safirs*, rime incomplète, à
 moins que l'r de *safir* ne s'effaçât par la pronon-

- Entre les autres vrais safirs
 8780 Vous estiés la flor des Danois ,
 Vous m'avés ostet moult d'anois ;
 Vous estiés girouflés et lis
 Sour tous cevaliers, et délis ;
 Vous n'estiés estous ne bobiers ,
 8785 Ainc estiés sires des haubiers ;
 Vous n'estiés onques irascus ,
 Mais sires d'armes et d'escus ;
 Vous n'estiés onques enbalances .
 Mais li sires de brisier lances
 8790 Et des eaumes et des espées ;

ciation. Au lieu de *rubis* plus haut nous avons vu *rubin*, comme dans ce passage du roman de la *viollette*, v. 833, que nous citons d'autant plus volontiers qu'on y trouve deux personnages dont parle Ph. Mouskes :

En la chainture ot tel jagonse ,
 Tel *rubin* et telle esméraude .
Rollans l'envoia la *bielo Aude*
 Quant il ala en Roncevaus
 Où il soffri les grans travaux .

8780 *La flor des Danois*, des critiques respectables pensent que ce paladin n'était pas un personnage imaginaire et qu'il a véritablement existé dans *Aultaire*, Frison, que les romanciers ont surnommé le Danois, en confondant la Frise avec le Danemarck, et qu'ils ont changé en Ogier, Oger et Otger. C'était un des premiers seigneurs du royaume de Carloman, frère de Charlemagne, qui lui donna souvent le commandement de ses armées. Après s'être signalé dans beaucoup d'actions, il se fit religieux avec son compagnon Benoît, dans l'abbaye de St-Faron de Meaux, où on voyait encore avant la fin du siècle dernier, son tombeau, un espadon et une épée antiques pesant cinq livres et un quart, et qu'on disait avoir appartenu à ce guerrier. On sait que le valet de pique porte son nom. Voy. l'Introduction et la Dissertation sur Roland.

8783 *Délis*, délice; il faut entendre : *vous esties girouflés, lis et délis sour tous cevaliers*.

8784 *Bobiers*, présomptueux, ami du plaisir, v. 8782.

8785 *Haubiers*, quoique cette expression *sire des haubiers*, ait des analogues dans Ph. Mouskes, et ne soit pas plus singulière que *sire des espées*, on pourrait peut-être, par amour de l'interprétation, au lieu d'expliquer *haubiers* par *hauberts* ou cottes de mailles, y voir *haut bers*, hauts barons. Dans les romans, Charlemagne lui-même est appelé *Ber*.

Seigneur, or faites pais et veillés escouter :
 Des quatre fils Aymon je vous voudray conter,
 De leur comméhement jusques au défnier,
 Si comme ils guerroyèrent Charlemaïne le *ber*,
 Pour l'amor Bertoulet que Regnaut vout tuer ;
 Comment grant povreté leur convint endurer
 Eus es forets d'Ardane, et vourray recorder
 Comme il vinrent à Dordonne à leur mère parler
 Et au bon duc Aymon qui les vout engenrer.
 Comment Maugis y vint pour eux reconforter.
 Puis se vouldrent partir et en Gascongne aler
 Servir au roi Yon, qui depuis vout donner
 Sa suer en mariage à Renaut le bon *ber*,
 Clarice...

Les quatre fils Aymon, Extr. v. 24.

Néanmoins nous nous en tiendrons au sens naturel d'*haubiers*, sire des hauberts, c'est-à-dire prince des hauberts, le premier en tout ce qui regarde la guerre.

- M tiestes sont par vous copées
 Que de Sarrasins ke de turs ;
 Vous estiés castiaus à III murs ,
 Vous estiés sire de biauté
 8795 Et d'ounour et de loiauté ;
 Vous haiés honte et couardise ,
 Si amiés douçor et francise .
 Vous n'estiés mie nouveliers ,
 Ains estiés de tous cevaliers
 8800 Mestres et sire , ausi com Dieus
 Est sor ses angles III u deus .
 Cil ki vous a mort et tué
 Ne m'a de rien esviertué ,
 Ainc m'a tolue ma viertu
 8805 Et poi s'en faut tout abatu ,
 Et jou pour vous me tuerai :
 Jà ne m'en esviertuerai .
 » Rollans mes niés estoit mes cuers
 Ki me sostenoit à tous fuers ;
 8810 Oliviers iert mes bras seniestres
 Et Ogiers estoit li miens diestres .
 Or n'ai-jou bras ne cuer ne cors
 Qu'en ces III ert tous mes recors .
 Namlon fis-jou mon consillier ,
 8815 Or l'a fait Guenles exillier !
 Si quic que Diex voloit combatre
 Pour ne sai qui vaintre et abatre ;
 Si a pris les combatéours

8798 *Nouveliers*, cette expression a déjà été employée à propos de Roland.

8801 *III u deus*, cheville qui affaiblit le sens.

8803 *Esviertué*, évertué.

Or me convient esvertuer
 Et le mal ch'ai én tuer.

Roman de la Violette, v. 2330.

8813 *Recors*, recours.

8816 *Si quic*, je cuide, je crois. La pensée qui suit se reproduit pour la quatrième fois.

Atant courut por l'esprevier ,
 Ne cuic k'éust dusqu'à Peviers
 Miels volant.

Roman de la Violette, v. 2363.

- K'il savoit el monde millors.
 8820 Or sace bien que jou li manc
 Que la mort d'aus tous li demanc.
 Or a il fait sa volenté.
 Ki mantenra crestienté?
 Or niert-il mais ki se combate
 8825 Ne ki mescréandise abate
 Ne ki ses armes en ost prendre
 Pour la crestienté deffendre?
 Or sai-jou bien que Sarrazin
 R'auront l'or tières jusqu'al Rin,
 8830 Quant cil sont mort ki maintenoient
 Crestienté et desfendoient
 Dieux, jou ne sai que devenir
 Ne u aler ne u venir,
 Diex, donnés moi la mort proçainne,
 8835 Quar tote joie m'est lointainne;
 Bien doit morir ki tant baron
 A perdu par I faus larron.
 Or n'i a plus, taire m'estuet,
 Si fait que mious faire ne puet.
 8840 » Alixandre ama Diex forment
 Ki le gieta de tel tormant
 Que ne vit pas sa gent souffrir
 Tel mort n'a traison offrir;

Alexandre-le-Grand.

8820 Or qu'il sache bien que je lui impute la mort de tous ces guerriers. *Manc* (*mando*), *demanc* (*demando*). Le *c* dans les verbes, à la fin des mots, tient la place que nous donnons à l'*S*:

Par dieu, je *tiens* à folie
 D'essayer ne d'esprouver
 Ne sa feme ne s'amie.

Roman de la Violette, v. 1314.

- 8825 *Mantenra*, maintiendra.
 8825 *Mescréandise*, impiété.
 8826 *Ost*, osât.

8829 *Jusqu'al Rin*, jusqu'au Rhin.

8836 *Tant*, si grand, *tant(us)*.

8838 *Or n'i a plus*, c'en est fait.

8839 Ainsi fait qui ne peut mieux faire.

8840 *Alixandre*, Alexandre-le-Grand, qui aime Dieu et qui a aussi ses douze pairs !! Alexandre est appelé *Alis* dans le roman de la *Violette*, v. 1765 :

Puis vesti I haubere trealis

Qui fu l'emperour (*lisez l'emperéour*) *Alis*..

- Ains ot espasse d'asener
 8845 Ses XII pers et couronner.
 Des roiaumes k'il ot vencus
 Et par aus et par leur escus ;
 Et sa feme, sans nule envie,
 Entrues k'il fu en plainne vie,
 8850 A Tolemeu remaria.
 La dame, ki tel mari a,
 Souffri son duel et son anui,
 Quar pseudome avoit en celui.
 Apriés si home l'emportèrent
 8855 Et à grant hounor l'entierèrent
 Comme celui ki par sa gierre
 Avoit conquise mainte tière,
 L'ielme lacié, lance sor fautre ;
 Et dont conforta li l'autre,
 8860 Mais je n'aurai jamais confort ;
 Ne de foible home ne de fort.
 « Artus, li bons rois de Bretagne,
 Si com l'estore nos ensagne,
 Sans faire plainte et lonc séjor

Artus de Bretagne.

8845 *Couronner*,

Soldats sous Alexandre, et rois après sa mort.

8850 *Tolemeu*, Ptolémée, fils de Lagus. L'anecdote rapportée par Ph. Mouskes, n'appartient pas à l'histoire.

8858 *Lance sor fautre*, ce passage semble confirmer que cette expression signifie *en état de combattre, lance haute*, et fig. de haute lutte. Le sens de *fautre* (*fulcrum*) deviendra plus clair, et ce qui a été dit aux v. 4689 et 7223 sera rectifié par ce passage de Fauchet, qui transcrit le P. Daniel, *De la Milice française*, liv. VI, ch. iv. « Quant à la lance, elle a toujours été arme de chevalier, plus longue toutes fois que celles du jourd'huy, et comme celles des Polonois, laquelle, encore que les chevaliers n'eussent

» point d'arrêt ferme (*fautre*), à cause que leurs
 » hauberts étoient de mailles, l'on n'eust sceu où
 » le clouer (*cet arrêt*) sur les mailles, les chevaliers
 » ne laissoient pas de clouer sur la selle,
 » ou appuyer le gros bout contre l'arçon de la
 » selle de leurs chevaux, je crois, bandée de
 » fer à l'angloise ; mais il ne me souvient point
 » d'avoir veu peintes des lances qui eussent des
 » poignées comme aujourd'huy, avant l'an 1300,
 » mais toutes unies depuis le fer jusqu'à l'autre
 » bout, comme javelines, lesquelles, mesmes de
 » tems de Froissart, les chevaliers étant descendus
 » à pied, rongnoient (*rognaient*) pour mieux
 » s'en aider au poussis. »

8862 *Artus*, Charlemagne déploie une grande érudition. Il pouvait du reste citer Artus qu'on fait vivre dans le VI^e siècle.

Gauvain, neveu d'Artus.

- 8865 Moru d'armes à poi de jour,
 Apriés Gawain, son cier neveu,
 Le sage, le courtois, le preu;
 S'il ne fusent mort ambedui,
 De tant séurs et ciertains sui.
- 8870 Artus plainsist tos jors Gawain,
 Gawains Artu, non pas en vain.
 Ne jà la plainte ne fausist,
 Et Diex partant grant bien lor fist
 Qu'il morurent si priés apriés
- 8875 Que l'uns ne fu de l'autre en griés;
 Mais ma plainte ne fera jà;
 Mal ait ki si m'adamagia.
 » Prians, de Troie li boins rois,
 Ki par outrage et par desrois
- 8880 Vit ocire feme et enfans,
 Et sa cité, ki fu moult grans,
 Vit destruire et toute sa gent,
 Reuber son or et son argent,
 N'ot que plaindre ne que doloir
- 8885 Car il pot auques bien voloir,
 Quant il les vit ocire aluec,
 K'il fu destruis esrant avoec:
 Si ne fu plorés de nului
 Ne il ne plora pour autrui.
- 8890 Mais jou ki sui tos seus remés,
 Serai dolans et abosmés
 A tous les jours que jou vivrai:
 Jà si garder ne m'en saurai.
 » Ke diront or de leur maris
- 8895 Dont jou sui dolans et maris,

Priam.

8874 *Si priés apriés*, si promptement l'un après l'autre.

8875 *En griés*, mot à mot en regret.

8876 *Faura*, faillira, finira.

8886 *Aluec, illec*, là.

8891 *Abosmés*, abimé.

- Les dames gentes avenans
 Ki les grans tières sont tenans ?
 Que diront ore les pucièles
 Cortoises et gentius et bieles ,
 8900 De leur frères, de leur amis
 Que j'amenai, s'es ai demis ?
 Que diront li pères des fuis
 Et li fil des pères gentius
 Et la suer que dira del frère ,
 8905 Del fil que redira la mère,
 Que jou trais fors de lor pais ?
 Guenles, vous les aves trais ,
 Dieux traise l'arme de vous ,
 Li vrais pères, li glorious ! »
 8910 Lors tirast li roi ses bliaus
 Et dérompist barbe et ceviaus ,
 Mais pour le duel caï pasmés.
 De l'arcevesque en fu blasmés,
 Turpin, quant il fu revenus ,
 8915 Qu'autres n'i osoit parler nus ;
 Il le regarde et dont souspire
 Et puis a dit : « De vostre empire,
 Gentius rois, vous prenge pitiés,
 Et pour aus vo duel respitiés.
 8920 Voiïés com vostre gent s'esmaie ,
 Sire, prenge vous ent manaie,
 Il sont tout mort se vous morés,
 Et vous encor ci demorés
 En la tière de Sarrasins.
 8925 Sire, vos contes palasins

Turpin entreprend de
 consoler Charlema-
 gne.

8896 *Avenans*, on dit encore aujourd'hui
l'air avenant, etc.

8901 *S'es ai demis* ? si j'ai causé leur perte ?

8910 *Bliaus*, robe, manteau.

8911 *Ceviaus*, chevaux.

8915 Nul autre que Turpin n'osait alors lu
 parler.

8918 *Prenge*, prenne.

8919 *Respitiés*, mettez un terme à votre deuil.

8921 *Ent* (*en, em*) ; *manaie*, grâce, merci.

Réponse de Charlema-
gne.

Derniers honneurs ren-
dus aux morts.

Reconfortés, et vo meanie
 Ki si par est descomsillie.
 Sire, laisiés cest dol ester,
 Quar n'i poés rien conquerer. »
 8930 « Sire arcevesques, dist li rois,
 Jou sui cil ki pour mes conrois
 Et pour ma gent cest dol laira,
 Si iert ensi com Dieu plaira. »
 Adont fist li rois commander
 8935 C'on laisast tout le duel ester.
 Cele nuit vellièrement ensamble
 Et lendemain, si com moi samble,
 S'atornent et de tous lor mors
 En fisent aporter les cors.
 8940 De çaus ki plus furent vallant
 Si fisent bières maintenant
 Et litières et karetius,
 S'i misent les contes gentius;
 Et la menue gent k'il virent
 8945 Morte, en Rainscevaus enfoïrent.
 Les débats et les navrés
 Ont as mies partot livrés,
 Atirée ont mainte litière
 Encoste et devant et derière,
 8950 S'es portèrent et mons et vaus
 A palefrois et à cevaus,
 Et as bons asnes et as murs
 Par les destrois aspres et durs,
 Quar il orent les cors salés
 8955 Et les boiaus bien entierés.

8927 *Par.... descomsillie*, tout-à-fait décou-
ragée, qui ne sait quel parti prendre.

8928-29 Sire, renoncez à cette douleur, car
vous n'y pouvez rien gagner.

8932 *Laira*, laissera.

8942 *Karetius*, charretées.

8947 *Ont as mies liérés*, ont mis dans une si-
tuation meilleure.

8949 *Encoste*, de côté.

8952 *Murs*, décidément mulets.

- Mais enbausmé furent li conte ,
 Et li plusior , à moult grant honte ,
 Portaient à pié leur amis ,
 Tant que cascuns estoit pouris ,
 8960 Et dont laisier leur convenoit.
 Dolant iert ki là l'enfouoit ,
 Mious amasent en lor pais
 A reporter les mors traïs.
 Ensi Karles et sa compagne
 8965 Trespasèrent les ports d'Espagne ,
 Et faisoit Guenelon tenir ,
 Pour la traïson regéhir ,
 En karkans , sor I karetil :
 Le gardoient bon sergant mil.
 8970 A cel tans estoient conté
 Doi cimentère en dignité.
 L'uns iert à Arle en Aliscans ,
 Et li autres si fu moult grans
 A Bourdiaus que Dieux bénéi
 8975 Par VII évesques k'il sainti.
 Li premiers fu évesques d'Ais
 Maximiiens , ki moult fu vrais ,
 St. Trofins d'Arle fu secons ,
 Paul de Nierbone tierc clamons ,
 8980 Saturnins de Toloze est quars ,
 Ki preudom fu en toutes pars ;
 Frontins de Piéregort fu quins .
 Ki moult fu loiaus om et fins ;
 Marciaus de Limoges fu sistes ,

Cimetières célèbres.

8961 *Enfouoit*, enfouissait.8962 *Amasent*, aimassent, aimeraient.8967 *Regéhir*, confesser de nouveau.8968 *Karetil*, une petite charrette.8971 *Cimentère*, voy. v. 8517.8972 *En Aliscans*, *Chron. de S^t-Denis*, DomBouquet, V, 508 A : « Li uns estoit à Alle en un lieu qui est apelez *Aleschans*. » *Le Turpin de 1855 : és halles des champs*.8975 *Sainti*, mit au nombre des saints.8979 *Paul*, *Chron. de S^t-Denis*, Dom Bouquet, V, 508 : « *S^t-Pons*, archevêques de Nerbonne. »

- 8985 Eutropes de Saintes siétimes.
 Et tout cist VII furent confiés,
 Si saintinrent puis lor déciés.
 Et furent cil doi cimentère
 D'aus bénéi el non del père
- 8990 Et del fil et del saint espir.
 Larmes i ot et maint sospir.
 De ceste gent, si com il durent,
 En ces II cimentères furent
 Une grant partie enfoui,
- 8995 Et cil ki furent mort ausi
 En l'oratore al roi Charlon,
 Sans çou que nul entouça-on,
 Carles les ot fait demorer
 En sa kapiele pour orer.
- 9000 Al repairier de la bataille
 I furent mort trové sans faille.
 Et saciés tout de fi, çou furent
 Cil sor ki les crois aparurent
 A la bataille d'Agoulant,
- 9005 Si com jou vous ai dit avant.
 Li quens Rollans, li preus, li saves,
 Cil en fu portés droit à Blaves,
 Et la vint Girars de Viane,
 I jour apriés méridiane ;
- 9010 S'amena biele Audain od lui

Roland enterré à Blaye.

Gérard de Vienne.

8985 *Saintes*, Dom Bouquet: *Sans*; *Le Turpin*
 de 1835: *Xaintes*.

8997 Sans qu'aucun en fût distrait.

9004 *Agoulant*, ou plutôt de *Fourrés*.

9005 *Voy.* v. 8705.

9007 *Blaves*, voy. v. 8169.

9008 *Girars de Viane*, Gérard de Vienne,
 oncle d'Aude-la-Belle.

9009 *Méridiane*, midi.

9010 *Biele Audain*, Aude-la-Belle, célébrée

dans une foule de romans du moyen âge, entre
 autres celui de *Gauthier d'Aupais*, cité par
 M. Francisque Michel.

Plus n'ai pres joie e salut

Qu'anc no i pres d'*Alda* Rotlan.

BARTHELEMY ZORGY, *poésies des Trouv.*,
 publ. par M. RAYNOUARD, II, 311.

Mais ce n'estoit mie bele *Aude*,

Ains estoit lede et contrefete.

La veille Truande, *Recueil de M^{on}*,
 1808, III, 155, v. 54.

- Ki puis i fu morte d'anui.
 Là fu li cris et li dious grans,
 Mis fu Oliviers et Rollans
 En la glise de St. Romain
 9015 Qu'il édésia de sa main.
 St. Romain fu bons éurés
 U teus martirs fu entières.
 Kanonnes riplés i ot mis,
 Doumé lor avoit et promis,
 9020 Et là fu enfouois li quens
 Ki tant fu sages, preus et buens.
 Et misent à son chief s'espée
 Pour çou que tant l'avoit amée,
 Mais par tant qu'ele estoit si bonne
 9025 L'en ostèrent puis li kanonne,
 Si l'envoiièrent Carlemainne
 Ki grant joie et grant dol en mainne;
 Et s'enfouirent à ses piés
 Son cor d'ivoirie, çou saciés,
 9030 Ki moult estoit rices et biaux;
 Mais il fu puis mis à Bordiaus,
 En l'église de St. Sévrin.
 Mais Oliviers fu à Belin,
 Son castiel, de sa gent portés,
 9035 Et là fu li quens entières.
 Et Gondelbues, li rois de Frise,
 Ki moult fu plains de gentelise,
 Et puis li bons danois Ogiers,
 Ki tant fu preus et fors et fiers,
 9040 Et Arestains, rois de Bretagne,
 Et Garins, dus de Loheragne.
 Boins éurés fu li castiaus

Durandel.

Cor de Roland.

Olivier enterré à Belin,
avec Gondebaud, Ogier,
Arestains et Garin.9029 *D'ivoirie*, la mesure exige *d'ivoire*.9055 *Belin*, voy. v. 2080.9037 *Gentelise*, réunion des qualités dignes
d'un homme de haute naissance.

Noms des paladins en-
terrés à Bordeaux.

- De Belin, ki si boins *guiiaus*
Herberga et si rices cors;
9045 Dont paradis a fait recours.
A Boundiaus u vont pelerin,
Droit el moustier St. Séverin,
Fu li rois Gaifiers enfois,
Et Lambiers de Bécourges mis,
9050 Et Engeliers, dus d'Aquitagne,
Gériers, Gerins, et lor compagne,
Et Guielins fu mis illuec
Et tout si compaignon avoec,
Et apriés Renaus d'Aubespis
9055 Et Béges, ki mist Turs à fu
Gautiers de Termes et Guillaumes
Ki batre fisent pis et paumes,
Et V mil d'autres François
I ot enfouois ançois,
9060 St. Sévrins fu bons eürés
Ki teus ostes a ostelés.
Hoiaus, li quens, par vérité
Droit à Nantes en sa cité,
Tout bielement et par loisir,
9065 En fu portés ensevelir,
Et moult de Bretons avoec lui
Ki mort furent en cel anui;
Moult fu Nantes boine eürée
U teus compagne est entierée.
9070 Quant tout cist furent entierés,
Li rois, ki moult en a ploré,
Douna V mil onces d'argent,
Pour leur armes, a povre gent,
Et autretant de fins besans,

Hoiaus, enseveli à Nan-
tes.

Aumônes et fondations
pieuses.

- 9045 *Guiiaus*, chefs, capitaines. aux Sarrasins, à tous leurs ennemis.
9057 *Pis et paumes*, poitrines et mains, 9058 Manque une syllabe.
c'est-à-dire, qui causèrent de grands regrets 9061 *Ostelés*, hébergés.

- 9075 Que péchés ne lor fast peçans,
 En la ramiembrance de Dieu
 Et del buen Judas Macabieu.
 Et à l'église St. Roumain
 Douna li rois à lendemain
- 9080 Trestoute sa possession
 A VII liues tot environ,
 Et quan k'il i avait pour Dieu
 Pour l'arme Rollant, son neveu;
 Et bourc et castiel et marine,
- 9085 Quan k'il en ot en sa saisine,
 Si qu'en franc alue le tenroient
 Cil ki le siervice feroient.
 Dont et apriés, comme proudome,
 Ne jamais siervice à nul ome
- 9090 Ne féiscent, mais proier Dieu
 Pour l'arme Rollant, son neveu.
 Et pour les armes de tos çaus
 Ki furent mort en Rainscevaus.
 Et le jour de sa passion
- 9095 Cascun an, par devision,
 XXX messes pour lui cantasent
 Et XXX sautiers viersellasent,
 Et siervice de mors feroient
 Il et cil ki apriés venroient.
- 9100 Et XXX povres saolassent
 Et dras soufisans lor donasent.
 Tous li clergiés, par sairement,
 Prisent cele aumosne ensement,
 Cil ki présent adont vivoient

9075 *Que*, afin que.

9079 *A lendemain*, dorénavant.

9085 *Saisine*, possession.

9086 *Alue*, alleu. Dans Garin :

Et de Vicoigne, des *alues* St-Bertin.

9095 *Par devision*, par stipulation.

9097 *Viersellasent*, récitassent, chantassent
 alternativement par versets.

9099 *Il*, eux.

9100 *Saolassent*, rassasiassent.

- 9105 Et cil ki apriés aus vennoient.
 Encor en tiennent-il les rentes.
 Et s'en font les aumosnes gentes.
 Et à St. Sévrin, à Bourdiaus,
 Douna-il mices et mériaus.
- 9110 Pour çaus ki là enfouoit furent,
 Et le siervice faire en durent.
 Apriés si douna à Belin
 Et mainte rente et maint molin.
 Pour Olivier ki là fu mis
- 9115 Et pour ses autres bons amis,
 Et pour Hoïel ki gut à Nantes,
 Fist-il aumosnes ne sai quantes
 En la glise, et pour sa compagne
 Ki mis i furent de Bretagne.
- 9120 Et pour Ogier nomméement
 Douna-il grant asenement,
 Droit à Beliz en l'abaie,
 Quar Oliviers l'ot de mesnie.
 Lors se parti li preus, li savies
- 9125 Carles à toute s'ost à Blaves,
 Com cil ki le repos goulouze,
 Si s'en ala parmi Toulouze.

9109 *Mices*, droits de percevoir la moitié des fruits d'une terre, suivant Roquefort. Mais ce mot doit plutôt être pris dans le sens de *micca*, comme dans ce passage allégué par Du Cange : *Circa sepulturam meam distribuet pauperibus... tredecim albos panes seu miccas*. En effet, dans le roman de *Roncevaux* on trouve ce mot accolé au suivant, comme ici :

Qui fait auroat et mices et mériaus.

Quant à *mériaus*, il semble provenir de *meruagium*, blé méteil, ou de *mericulum*, portion de vin pur. Voy. Du Cange. Il pourrait venir encore de *merita*, profits en général, ou de

merallus; espèces de jetons donnés aux chapelains pour le prix de leurs messes : *capellanis distribuuntur pro stipendio missarum quas celebrare tenentur*. Add. à Du Cange, au mot *Merallus*. Cependant nous préférons la première explication.

9113 *Molin*; moulin.

9116 *Gut*, git.

9121 *Asenement*, assignation.

9125 *Mesnie*, famille; *de mesnie*, par héritage.

9124 *Savies*, la mesure et la rime demandent *saves*.

9126 *Goulouze*, désire ardemment.

- Et par Gascougne à Arle droit
 U grans pars de son ost estoit,
 9130 Ki d'Ostrevan ièrent parti
 Et li Boungignon autresi.
 Si portèrent mors et navrés,
 Dont cascuns estoit moult lasés.
 Tot droit à Arle en Aliscans,
 9135 El cimentère ki fu grans,
 Fu enfouois Estous li sire,
 Ki de Lengres tenoit l'empire,
 Si fu enfouois Salemons,
 Et Auberis, li Bourgignons,
 9140 Et Sanse, li dus de Borgogne,
 Ki moult fu preus en la besogne,
 Et Ernaus de Biaulande apriés
 Et puis Estornais, li engriés,
 Guimars et Othes et Térés,
 9145 Ki moult fu preus et bien noris,
 Et Yvories, cil d'Ivorie
 I prist avec herbergerie.
 Li quena Yve i fu ausi mis,
 Ses compaing et ses bons amis,
 9150 Et Bernans de Nubles, li preus,
 Et Biérensiers n'i fu pas ceus,
 Et Namles, li Dus de Baivière,
 A X mile d'autre gent fière :
 Tot eist furent, g'en sui tous fis,
 9155 A Arle el cimentère mis.
 Costentins, li prévos de Rome,
 Avec lui maint autre preudome
 Roumain et pullois, par verté,
 Cil furent à Roume porté.

Paladins ensevelis à
 Arles.

9130 *D'Ostrevan*, de l'orient. Bouquet, v. 509, A : *Yvorsins* et *Yvoires*, comme
 9145 *Bien noris*, bien élevé. Mouskes lui-même, v. 7364.
 9146 *Yvoires*, la mesure veut *Yvores*. Dom 9147 *Herbergeris*, place.

- 9160 Pour lor armes dona li rois
 XII mil dragmes d'argent frois
 Et autretant de beens d'or,
 As povres d'Arle pour restor.
 Quant toust cist furent entiere
- 9165 Li rois en a forment ploré,
 Tout son dol en renouvela
 Et tout cil ki dont farent là
 A Bordiaus, à son revenir,
 N'est om ki s'en péust tenir.
- 9170 Si ot mainte larme plorée
 Pour Audain c'on ot entierée.
 Girars de Viane em plora
 Ki mainte aumosne en estora.
 Que pour Rollant que pour Audain
- 9175 I ot grant dol jusqu'al demain.
 Bauduins, li frères Rollant,
 Cil ot le cuer triste et dolant,
 Car il sot de fi que ses oncles
 En France s'en r'iroit adonques;
- 9180 Dont commença son frère à plaindre.
 « Frère, or m'esteura seul remaindre;
 Vous me deviés, pour avancier,
 Faire à cort tierme chevalier.
 Sire, ki me fera jamais
- 9185 Cevalier, quant je mort vous lais?
 Je l'amasce mious de vous iestre
 Que de nului, s'il péuist iestre.
 Frère, vous m'amiés autretant
 Com vostre cors, al aparant.

Baudouin, frère de Ro-
 land.

9161 *Argent frois*, ne peut être pris dans le sens d'*or frois*, broderie; car quel don pour des pauvres que des broderies d'argent? *Argent frois* (*argentum fractum*) serait donc de l'argent monnayé, en pièces diverses ou espèces.

9165 *Restor* (ut restaur(arentur)).

9174 *Que*, tant (*cum*).

9179 *R'iroit*, retournerait.

9182 *Pour avancier*, pour mon avancement.

9189 *Al aparant*, à ce qui paraissait.

- 9190 A paines m'amera mais nus.
Sire, qu'ieste vous devenus ? »
A tant s'ahierst par les cespiaus
Qu'il avoit crespis, blons et biaux,
Jà les eüst rompus et trais,
- 9195 Quant li rois dist : « Couzin, que fais ?
Lais ton dol et jou lais le mien,
Quar n'i poens conquèster rien.
On soies débonnaire et preus,
Çou te sera ounors et preus.
- 9200 Samble ton frère et, se tu vios,
Jà soie-jou ferrans et vious,
A court tierme t'adoberai
Et grant tenure te donrai
Et s'auras la tière Rollant,
- 9205 Ton frère, le conté vallant. »
— « Sire, dist l'enfès, volentiers,
Quar il m'est bésolus et mestiera
Que jou vos sierve com signeur,
Et si sui fus vostre sereur;
- 9210 Si me devés bien avancier
Quar mea frères vous ot moult cier. »
Atant, se verté dire voel,
Fist Karles remanoir le duel,

9192 *S'ahierst, se tire, d'ahierdre.*
9193 *Crespis, crépus, touffus.*
9199 *Preus, profit, avantage.*
9200 *Samble, ressemble à; vios, veux.*
9201 *Jà soie-jou ferrans, quoique je sois gri-
sonnant.*
9202 *T'adoberai, je t'armerai chevalier. Du
Cange, au mot adobare, cite un passage de Ph.
Mouskes relatif à Louis VIII :*

S'estoit chevaliers devenus
De la main du roi proprement
Et l'adoba moult ricement.

Et dans *Garin*, I, 64 :

Li rois tint court à Lengres la cité,
De mains leus sunt li baron assemblé.
Là fu Garins chevaliers adoubés, etc.

De là les chevaliers étaient appelés simplement
adoubés ou *adobés*.

M. P. Paris fait sur ce passage une remarque
qui mérite d'être lue.

9203 *Tenure, possession.*

Dans *Hébers de Saint-Lis* fin de grant *tenure*.
ROB. VAGES cité par DU CANGE.

Berthe, mère de Roland.

- Es vous la sœur Carlemainne,
 9215 La mère Rollant en demainne,
 Qui si grant duel ot demené
 Pour son fil Rollant le céné,
 Que tous li mons s'émervilloit
 Comment ele durer pooit.
 9220 Al roi son frère vint parler
 Pour çou qu'il en devoit aler,
 Et, quant çou vint al congié prendre,
 Pour son fil ot le cuer si tendre
 Que sour Charlón caï pasmée,
 9225 Dont recommença la criée.
 Plora li rois, plora sa suer,
 Plora Bauduins de bon cuer,
 Plora oncles et fuis et mère,
 Quar cele mors iert trop amère.
 9230 « Rollans, dist la mère, biaux fuis,
 Com vous m'estiés dous et soutius
 Que n'auroit que je plus diroie,
 Tous vos biens nonbrer ne poroie.
 Cil Diex ki fist pardon Longis
 9235 Maice vostre arme en paradis
 Et si doinst malemort et luite
 Celui ki tel gent a destruite. »
 — « Suer, dist li rois, ce ne valt rien,
 Laisons ester, si ferons bien;
 9240 Je m'en irai, vous remanrés,
 Et pour vostre fil proierés
 Et tenrés tot vostre irétage
 Tant que Bauduins ert d'éage,

9218 *Li mons*, le monde.9225 *La criée*, les clameurs, les gémissemens.9230 *Rollans*; le vocatif qui tout-à-l'heure ne
prenait pas d's en prend un ici.

9232 Que je ne saurais dire plus.

9234 *Longis*, répétition.9235 *Maice*, mette.9238 *Valt*, vaut.9239 *Laisons ester*, laissons cela.9240 *Vous remanrés*, vous resterez.

- Se Guenles fist la traïson,
 9245 Que jou vos dounai à baron ,
 Bien sai que coupes n'i avés,
 Mais grand damage en atendés.
 J'el destruirai par jugement,
 Ne plorés mais, alés-vous-ent ,
 9250 Bauduins en venra od moi ,
 Quar cevalier faire le doi. »
 Par le conseil de l'arcevesqe
 Turpin , ki fu de boine tece ,
 Remest li dious et l'aatie.
 9255 La dame s'est del roi partie ,
 Plorant desous le kaperon
 Pour son fil et pour son baron.
 Mais le plus de son fil ploroit
 Et pour l'arme de lui oroit
 9260 Que Dieux le giet fors de péril ,
 Mais son baron, le faus, le vil ,
 Souhaida moult à décoper ,
 Que jà Diex n'el laist escaper ,
 Ki sans grévance et sans désierte
 9265 Ot lui et li mise à tel pierre.
 Par II choses si fort s'acriève

9245 Que se rapporte à *Guenles*; *baron*, mari;
Voy. vs. 2707.

9246 *Coupes (culpa)*, faute. Dans *Fier-à-Bras*,
 v. 4975, on lit :

Cascus s'aginolhet, sa colpa enclinada.

C'est-à-dire, chacun s'agenouille et bat sa *coulpe*.

Le roman d'Agolant, texte de M. E. Bekker,
 présente *courpes* au lieu de *coupes* :

Jésu réclament le père roïnant,
 Batent lor *courpes*, à Deu se vont rendant.

9250 Baudouin s'en viendra avec moi.

9255 *Tece, teke*, qualité, disposition morale
 et intellectuelle.

Tom. I^{er}.

9254 Renonce au deuil et au ressentiment;
aatie, haine, colère :

Ne vos di pais mesoigne ne folie
 Mais bon ystoire et de grant baronie
 De bone geste et de grant *aatie*.
Gérard de Flans, Extr., v. 325.

Lors recommence molt fière l'*aatie* (*sic*).
Ibid, v. 1769.

Kant vit l'assut et la fière *aatie*.
Ibid, v. 1776.

9260 *Le giet*, le jette, le mette.

9264 *Désierte*, motif, tort.

9266 *S'acriève* pour *s'agriève*, s'abat, se dé-
 sole.

- Poi faut que li cuers ne li criève :
 L'une iert de çou qu'ele savoit
 Que li quens Guenélons l'avoit
 9270 Espousée et c'iert ses maris ,
 S'en iert marie et il maris ,
 Quar la dame est sovent marie
 Ki de mal signor se marie.
 Pour çou s'en ot le cuer mari
 9275 Qu'ele a honte voit son mari.
 L'autre iert de çou q'en traïson ,
 Sans grévance et sans mesprison ,
 Ot traï son fil ki sot tant ,
 Le biel, le preu, le combatant ;
 9280 S'en iert traïe et il traïs
 Et de tout le monde haïs
 Et ses linages avilliés ,
 Et il en seroit exilliés.
 Par çou disent nostre ancisour :
 9285 De male brance male flour ,
 De male racine male ierbe ,
 Et si dist-on en I provierbe
 Que del fier sont mestre li fevre ,
 Et cil cunchie sa baulèvre
 9290 Ki sont nés trence , et cors ausi.
 Guenélons fist trestot ensi
 Qu'il quida autrui engigner ,

9271 *Marie, maris*, souffrante, souffrant.

9275 Ce n'est ici qu'un rare exemple de ce mauvais goût qui consistait à jouer sur un mot, et dont on voit de fréquents exemples dans Gautier de Coinsi, Baudouin de Condé, Rutebeuf et une foule d'autres rimeurs de la même époque. Gibert de Montreuil ne tombe guère qu'une fois dans ce défaut puéril :

Gérart volontier *esgardèrent*.
 Mais Aiglente le *regarda* ;

En l'esgarder ne se garda
 Que nus i éust pris *regart* ;
 Mais laiens n'ot, se *Dex me gart*.
Roman de la Violette, v. 2170.

Voy. plus haut, v. 25.

9284 *Nostre ancisour*, nos devanciers.

9288 *Fevre*, forgerons.

9289 *Cunchie*, salit ; *baulèvre*, menton.

9290 *Et cors ausi*, malgré l's final doit être régime de *cunchié*, car autrement il le serait de *trence*, ce qui aurait peu de clarté et de sens.

- Si s'engigna al bargignier ;
 Il vot autrui prendre sos cape
 9295 Si s'est atrapés de s'atrape.
 Pour çou dient n'i a celui ;
 Teus quide cunciier autrui
 Ki se cunchie et mait à fin ,
 Ensi se part li faus del fin.
 9300 S'aviunt ensi en ceste fie ,
 Si dist l'escripture et asie ,
 Que Rollans et si compaignon
 Ki traii furent del gagnon ,
 Ne furent mie chuncié ,
 9305 Ainc furent posé et coucié
 En paradis avoec les sains ,
 Quar lor entendemens fu sains
 En foit , en créance et en oeuvre.
 Cil est guaris ki bien se cuevre ;
 9310 Et cil qui poi furent couviert
 Se couvrirent par le cuviert
 Ki lor fist paradis ouvrir
 Et lor créance descouvrir.
 Se li fel à mort les offri.
 9315 Nostre sire la mort soufri
 Pour aus doner si rice don

- 9295 *Al bargignier*, à force de barguigner.
 9294 *Sos cape*, sous cape; expression con-
 servée.
 9296 *N'i a celui*, tout le monde.
 9297 *Cunciier*, même verbe qu'au v. 9289.
 9298 *Mait à fin*, met à fin, se perd.
 9299 *Se part*, se sépare, *fin*, dans le sens
 que nous lui donnons, *or fin*, etc.
 9300 *S'aviunt*, ainsi avint; *en ceste fie*, cette
 fois, en cette occurrence.
 9305 *Del gagnon*, par un méchant.
 9304 *Chuncié*, la même chose que *cuncié*,

cunchié, salis, ternis.

- 9309 *Cuevre*, soigne, garantit.
 9310 Et ceux qui avaient pris peu de soin
 d'eux-mêmes, y suppléèrent en quelque sorte
 par la trahison du perfide, qui leur fit ouvrir le
 paradis et prouver leur foi.
 9311 *Par le cuviert*, par le moyen du vil traî-
 tre, *cuviert*, voy. vs. 7827. Voy. au *Glossaire*
 un passage du moine Thégan.
 9315 *Descouvrir*, encore un exemple du mau-
 vais goût signalé vs. 23, *cuevre*, *coviert*, *covri-*
rent, *cuviert*, *ouvrir*, *descouvrir*.

- Com martire pour gueredon ,
 Qu'il ne pécasent el repaire
 Del cemin u à lor repaire
 9320 Qu'il furent traï à besloi.
 Et paradis si a tel loi
 Qui plus l'acate mellor l'a
 Ensi avint-il de çaus là
 Pour tant est sages ki fait bien
 9325 Quar il n'en perdera jà rien :
 S'on en fait le vallant d'un pois ,
 S'en aura on C mile pois
 Al juisse, quant Dieus parra
 Et li fais de cascun parra.
 9330 Si fait savoir qui son cuer coze ,
 Or vous dirai avant la cose :
 La dame les dégrés avale ;
 A son monter ot moult grant ale ,
 Bauduins, ses fius, tint l'estrief,
 9335 Lors s'entrebaissent ious et cief,
 Congié prent, si s'en est alée,
 Puis fu ele nonne velée,
 Si proiea pour l'arme son fil,
 Le noble conte, le gentil.
 9340 Carles iert encor el palais,
 Mais on n'i ot ne sons ne lais.

La mère de Roland entre en religion.

Doléances de Charlemagne.

9318-19 *Qu'il*, afin qu'ils, *pécasent*, péchassent ; *el repaire del cemin u à lor repaire*, à l'aller ou au retour. Quant à ramener le même mot pour la rime, les exemples en fourmillent, et Ph. Mouskes lui-même, plus bas, aux vers 9328-29, en donne encore un :

Toutesfois vous sçavez
 Que tous hommes n'ont pas bon sens *rassis* ;
 Intercédés doncques de cuer *rassis*,
 Envers le fils de la vierge Marie.

VILLON, *éd. de PROMPSAULT*, p. 307.

9320 *Qu'il*, lorsqu'ils ; à *besloi*, indignement.

9326 Si on en fait la valeur d'un *pois*, on en aura cent mille fois le *pois*.

9329 Il y a deux fois *parra* dans le MS. ; le sens serait plus clair si, à la seconde, il y avait *paira*. *Voy.* vs. 875.

9330 *Fait savoir*, la mère de Roland sans doute ; *coze*, accuse (*caus(at)*).

9333 Elle mit grand empressément à monter sur son palefroi.

9334 *Estrief*, étrier, comme au vs. 9402.

9337 *Velée*, voilée.

9341 *Lais*, gémissement, et en général chan-

- Issus estoit d'une autre sale,
 S'ot mout la cière tainte et pâle :
 Lors commanda, sans ariester,
 9345 Trestoute son oire aprester,
 Et, quant il vint as sieles metre,
 Si ne vit nului entremetre
 De soi consillier k'il fesist.
 Lors s'apensa I poi et dist :
 9350 « Dieux, or ne sai-je que plus face,
 Ce pert à moi et à ma face ;
 Vrais Dieux ki me consillera
 Ne pour moi ki travaillera ?
 Jou soloie avoir consilleur
 9355 Plain de grant sens et de valeur,
 Qui tout adières pensoit de mi
 De cuer entier et non demi,
 Et cascun jour et priés et loing,
 Estoit proçains à mon besoing,
 9360 Si gardoit ma tière et mon cors :
 A lui estoit tous mes recors.
 » Namles estoit mes cors entieres,
 Quar c'est grans sens et biaux mestires
 De bien consillier son signour,
 9365 Jou ne sai loiauté grignour.
 Et cis iert de si haut conseil
 Kil n'ot el siècle son parel.
 Je m'i soloie consillier

sons (*lieden*). Voy. Eustache Dechamps, *l'Art de Dietier*, Crapelet, 278 ; Henry de Croy, *l'Art et science de Rhétorique*, F. Michel, a. III.

9345 *Cière*, visage ; les Italiens parlent encore de cette manière : *ciera*.

9345 *Oire*, voyage.

9346 Et quand il fut au moment de monter à cheval.

9348 *K'il fesist*, ce qu'il avait à faire.

9349 *S'apensa* ; ce verbe a une signification qui doit le faire regretter ; *pensa à part soi* (*secum reputavit*).

9351 *Pert*, paraît.

9354 *Soloie*, j'avais coutume (*solebam*).

9361 *Recors*, recours.

9363 *Mestires*, métier, fonction.

- De repos u de travellier ,
 9370 De rivoier u de berser ,
 De castiaus faire u deverser ,
 De geus u d'esbanoiemens ,
 De guerre u de tournoiemens ,
 Mais or n'iert mais qui me consaut ,
 9375 Mal ait qui m'a mis à tel saut ,
 Or me consaut Diex ki tout set
 Mais ce me samble k'il me het ,
 Et s'a vers moi gierre et corine
 Et male amour et grant haine
 9380 K'il m'a tolue ma poissance ,
 Ma viertu et ma soustenance
 Et tel conseil m'a-il tolu
 Ki sor toute rien m'a valu.
 Désormais Diex , se lui plest ,
 9385 Isi voirement com il est ,
 Pères et fuis et St^t espirs
 Et de ces III uns Diex entirs ,
 Il me confort , il me sostiegne ,
 Ma couronne gart et maintiegne ,
 9390 Et je mesmes i metrai painne. »
 Lors voit Turpin et il l'acainné.
 « Sire arcevesques , dist li rois ,
 Faites atorner nos conrois ;

Charlemagne part pour
 Vienne.

- 9370 *Berser*, tirer de l'arc.
 9371 *Deverser*, renverser, détruire.
 9374 *Consaut*, conseille; on disait encore
 sous le gouvernement autrichien les *consaux*,
 pour les conseils de l'État.
 9377 *Het*, hait.
 9378 *Corine*; Du Cange a rendu ce mot par
cozine, dans trois passages qu'il emprunte à Phi-
 lippe Mouskes, *Gloss.*, au mot *COCINA* :

Ensi par cete dame sote
 Commença *cosine* et rihote.

Vs. 716.

Assurés fu de la tierre
 K'il n'i ot *cosine* ne guerre.

Et ailleurs :

.....puis ot anui
 Entr'aus deus et *cosine* grant.

Il est évident qu'il faut *corine*, et le sens de
 cette expression est clair.

9384 Manque une syllabe.

9391 *Acainne*; suivant Roquefort ce mot vou-
 drait toujours dire injurier, mais ici il paraît ne
 signifier qu'apostropher, peut-être, il est vrai,
 avec brusquerie.

- Alés monter, je monterai,
 9395 Droit à Viane m'en irai. »
 Lors demanda ses esporons,
 On les bailla à II barons
 Haus homes et bien acesmés,
 Si li ont ens es piés fermés,
 9400 Et puis li ont çainte s'espée;
 Si a une kape afublée.
 III contes ot à son estrief,
 Montés est, si sainna son cief,
 A tant s'en vait la teste encline,
 9405 Le mostier St. Romain encline,
 Et dist : « St. Romain vous et Dieu,
 Commanç-jou l'arme mon neveu
 Et toutes les armes de çaus
 Qui furent mort en Rainscevaus. »
 9410 A tant s'en ist fors de la vile,
 Et apriés lui plus de XX mile.
 Li trompeur les trompes sonnèrent,
 Et tot esranment si montèrent :
 Duc et oonte, prince et marcis,
 9415 Cascuns s'en est adevancis;
 Montent baron et cevalier,
 Bourgois, sergant, arbalestrier.
 Vous avés devant bien oï

Jugement de Ganélon.

9395 *Viane*, Vienne.

Desous *Viane*, la fort cité antie.
Gérard de Viane, BEKKER, 1242.

9399 *Ens es piés fermés*, ils les ont attachés
 à ses pieds.

9402 *Estrief*, étrier, voy. vs. 9354.9403 *Sainna*, signa.9404 *Encline*, inclinée, baissée.9405 *Encline*, salue.9407 *Commanç-jou*, je vous recommande.

C'est la même orthographe dans ce passage :

Au prestre vint, se fit I ris :
 « Que quérés-vous ? », che dist li maistre.
 « A confesse *vienc*, sire prestres. »
Lai d'Ignaurès, MONMERAQUÉ et FR. MICHEL, 9.

Phil. Mouskes dit plus haut, vs. 5348.

Et pour çou *commanç-je* toi-mesme
 Que tu reçoives St. batesme.

9412 *Trompeur*, ceux qui sonnaient de la trompe.

- Des mors ki furent enfoui.
 9420 A I castiel s'en vint li rois,
 Logier i fist tous ses conrois,
 Mandé furent tout si baron.
 « Signour, fait-il, de mon laron,
 Mon traïtor, voel esranment
 9425 Que vous m'en dites jugement.
 De quel mort g'el ferai morir. »
 Dont l'a fait devant soi venir.
 « Faus traïtres, ce dist li rois,
 Si vostre cors soit maléois
 9430 Et vostre vie soit hounie
 Ki morte avés tel baronnie. »
 Guenles li respont par loisir :
 « Sire, vous dirés vo plaisir,
 Mais il n'a cevalier en France
 9435 Ki tant i soit de grant poissance,
 Que par mon cors et par mes armes
 Ne li face gehir à larmes
 Que je n'ai coupes en leur mort.
 Si me faites grant honte à tort. »
 9440 En la court avoit cevaliers,
 Haus homes corageus et fiers,
 Qui montèrent à Guenelon;
 Si loèrent le roi Carlon
 Qui desfendre en laisast son cors;
 9445 Si parroit li drois et li tors.
 Lors fu li dious renouvelés,
 Et li quens Guenles apielés
 De traïson; et il s'arma
 Par ostages qu'il i donna,

Guenelon demande le jugement de Dieu.

9424 *Voel*, je veux.

9429 *Si*, ainsi.

9431 *Morte avés*, avez fait mourir.

9432 *Par loisir*, sans s'émouvoir.

9444 Ils conseillaient au roi de le laisser se défendre.

9445 Ainsi paraîtrait le droit ou le tort.

9449 *Ostages*, celui qui demandait à se pur-

- 9450 Pour çou que ~~des~~endre l'estuet.
 Gondelbues, li fins Gondelbuet,
 Pour son père qu'il ot tray,
 L'ot apielet ~~et~~ en vay.
 Et quant Guenelons fu armés
- 9455 Et ses cevas bien acemés,
 Montés est, s'a pris son escu
 Et la lance à loi d'irascu;
 L'iaume lacié, s'en est isçus,
 Droit en la place en est venus,
- 9460 Tous atournés por assaillir;
 Ausi k'il vosist pour saillir
 Son ceval, et pour asaier;
 Et quant la gent vit delaiier,
 Le ceval point des esporons,
- 9465 Voiant contes, dus et barons,
 Touça en fuies quant k'il pot.
 Et quant Karlemainnes le sot,
 Plains fu d'ire et de maltalent,
 Ses omes en blasma forment
- 9470 Pour çou que Guenles eskapa.
 Mais li quens Othe le kaça,
 Cil despolise et si le prist
 Et devers Carlon le remist;
 Et Gondelbues i fu alés,

Le fils du roi de Frise,
 provoque Ganélon.

Ganélon veut fuir.

Il est repris.

ger par le combat, donnait des otages, ainsi que son adversaire. *Voy. vs. 9807.*

9451 *Gondelbues*, comme plus haut, ne fait que trois syllabes, et se prononçait sans doute *Gondelbués*. L'orthographe ici sauve toute équivoque, le nominatif est distingué du génitif par l'emploi de l'*s* final, remplacé par le *t* au génitif. La chronique manuscrite du Saint-Sépulcre de Cambrai, qui va jusqu'en 1090, appelle Radbod *Robuet-le-Sarrasin*. P.-J. Heylen, qui la cite au tom. IV des anciens *Mémoires de l'Académie de*

Bruxelles, pag. 419, remarque à cette occasion que ce que le peuple appelle *Sarrasins*, peut signifier les *Normands*, *Frisons*, etc.

9461 *Vosist*, voulût.

9462 *Asaier*, se mettre en selle

9463 *Delaiier*, se retirer.

9466 *Touça en fuies*, prit la fuite.

9472 *Despolise*; nous ne saurions préciser le sens de ce mot, qui par la place qu'il occupe doit signifier *atteint*. Il ne paraît pas, du moins, venir de *despolier*, dépouiller.

Pinabiel, sire de Sorence,
neveu de Gandlon.

- 9475 Par ces II fu il ramenés.
Atant este vous Pinabiel
I cevalier vaillant et biel,
Ki sires estoit de Sorence :
Contée li estoit la tence
- 9480 Comment Carles et si baron
Demandoient à Guenélon,
Son oncle, la mort de tos çaus
K'il ot traïs en Rincevaus.
A la court vint à moult grant gent
- 9485 S'aporta moult or et argent.
Pinabiaus vint devant Carlon
Et vit son oncle Guenélon
C'on avoit jà tout désarmé
Et de karkans enkaïné.
- 9490 « Sire, dist Pinabiaus al roi,
Vous avés fait moult grant desroi
Qui menés mon oncle à tel honte.
Il n'ai çaiens prince ne conte,
S'il disoit que Guenles fesist
- 9495 La traïson tele c'on dist,
Que par mon cors ne l'en desdie
Que mes oncles n'i fist boisdie. »
Lors vint li escuiers Rollant,
Téris li preus, al cors vallant,

Combat singulier de Pi-
nabiel et de Thiéri,
écuyer de Roland.

9490 *Sire*, etc. En général rien de plus libre que la manière dont parlent les chevaliers aux rois. Une relation de l'ambassade de Coligny à Charles-Quint, pour la ratification de la trêve en 1556, porte ce qui suit : « Quelque curieux » pourra remarquer ici que je ne fais aucune » mention de ce mot *majesté*, parlant de ces » deux grands princes, l'empereur et notre roi. » Je désire qu'il sache que le langage françois » estoit lors si net et si chaste, que on ne savoit » que c'estoit de ce mot de *majesté*, et autres

» mots sycophantes que la flatterie a inventés » depuis, et en contre-échange la rébellion et » mépris de la dignité royale a pris siège en nos » cœurs, et ne peut-on qu'à bien grande peine » les arracher. » *Revue rétrospective*, juillet 1834, pag. 31.

9495 *Il n'ai*, pour *il n'est* ou *il n'aït*; c'est une faute de copiste.

9496 *Desdie*, ne lui donne un démenti; *par mon cors*, en risquant ma vie. Sur Pinabiel, voir le Faux-Turpin, 1835, fol. xxiii.

- 9500 Si l'en apiela de bataille
 Et fu fais cevaliers sans faille;
 Quar la traïson ot contée
 Et tiesmognie et démontrée,
 Mais Pinabiaus al cuer félon,
 9505 Couzins al conte Guenelon,
 Vers Téri son gage douna.
 Li rois ostages demanda,
 Barons i ot de son linaghe
 Qui pour lui furent en ostage.
 9510 Et Téris en i mist des siens
 Jovenes omes et anciens.
 Li rois fist Tiéri bien armer
 De toutes choses acesmer.
 Pinabiel si parent armèrent
 6515 Et pour desfendre l'acesmèrent;
 El camp vinrent et ont juré
 Sour les sains ki furent livré.
 Théris jura de Guenelon
 Qu'il ot faite la traïson,
 9520 Et Pinabiaus s'en aati
 Et jura qu'il avoit menti.
 Sor les cevaus montèrent lues,
 Si com mestiers lor fu et woes,
 Et brocièrent li I vers l'autre
 9525 Irément, lance sor fautre.
 Moul't asprement se combatirent
 Et durement s'entreférent.
 Mais Pinabiaus i fu vencus
 Et comme traîtres pendus

Pinabiel est vaincu. Ses
 otages sont décapités
 ainsi que lui.

9505 *Couzins*, pris pour neveu, à la flamande.
 9507 *Ostages*, vs. 9449. Tous les détails de ce
 combat sont précieux à recueillir.

9508 *Linaghe*, pour *linage*, que réclame la
 rime.

9511 *Jovenes*, prononcez *jouènes*.

9520 *Aati*, fâcha, irrita.

9525 *Woes*, volonté.

9525 *Lance sor fautre*; c'est bien ici le sens
 de lance en arrêt, lance haute. *Voy.* vs. 7223.

- 9530 As cans u il fu trainés.
 Ses ostages ont amenés,
 S'ot cascuns d'une bonne espée.
 Tot esrant la tieste copée,
 Et li boins rois par jugement
- 9535 Rouva dire tot esranment
 De quel mort il feroit morir
 Celui que tant pooit haïr;
 Mainte manière ot devisée,
 De mort crueuse et forsenée;
- 9540 Mais en la fin fu-il jugiés,
 Et par les mains et par les piés
 Fu loiiés à IIII cevaus
 Et detrais par mons et par vaus
 En quatre règues de ça mer,
- 9545 Tant com règues en pot durer,
 Et sa tière mise à escil.
 Encore sont li oir plus vil.
 Et pourvec que voir dire voelle
 Uns haus quens, Grife d'Autefuelle,
- 9550 Si fu père à cest Guenélon
 Qui vers Rollant ot cuer félon.
 N'onques avant n'orent bastie
 Ne traïson ne félonie
 Et s'ières moult dontant linage
- 9555 Et vaillant et cortois et sage,
 Mais on a dit piécà tos tans :
 Plus avient I jor k'en M ans.

Ganélon est tiré à quatre chevaux.

Griffon d'Autefuelle.

9544 *Règues de ça mer*, royaumes en-deçà de la mer. On disait indifféremment *regne* et *regne*, suivant les besoins de la versification. *Voy.* v. 4385.

Et mult homes de lur linage
 Urent le *regne* en héritage.
 Ainçais ke Engleis i entrast,
 Ne home de Sesoigne i habitast

Li reis danes tint le *regnez*
 Ki de Denemarcke fu nez, etc.

Chron. de GAIMAR; British Museum, MS. n° 13, A XXI, fol. 124 recto, col. I.

9547 *Oir*, descendans.

9554 *Dontant*, redoutable, qui sait dompter, vaincre.

- Quant trainés fu li traître
 Moult en furent si parent triste
 9560 Et li rois fu moult alégiés
 De çou dont plus estoit grégiés.
 A dont si a fait commander
 C'on laisast tot le dol ester
 Et que mais n'en plorast-on larmes,
 9565 Mais cascuns priast pour les armes
 De çaus que Guenles ot traïs.
 As miés fu menés Tiris,
 Quar il estoit forment bléciés.
 Et li rois fu joians et liés,
 9570 Si fait grant joie demener,
 Et puis fist s'ost aceminier.
 Si vinrent ensamble à Viane,
 I mardi puis méridiane.
 Adont l'arceveskes Turpins,
 9575 Clers loiaus et chevaliers fins,
 Pour les travaux et pour l'engagne
 K'il avoit soufiers en Espagne
 Demora pour soi aaissier
 A Viane fors de noissier.
 9580 Mais al partir pria le roi,
 Sor l'amour k'il avoit à soi,
 Que s'il moroit ançois de lui
 Savoir li fesist sans refui,

Ordonnance de Charle-
 magne.

Prière adressée par Tur-
 pin à Charlemagne.

9558-59 *Traître, triste*, rime rurale ou en goret, comme on en a déjà eu tant d'exemples.

9561 *Grégiés*, grevé.

9567 *As miés*, à mieux; *Tiris*, tout-à-l'heure *Téris*. Son état s'améliora. *Miés*, qui est ici de deux syllabes, signifie aussi la ville de Metz :

La plus sage et la plus courtoise
 Qui soit entre *Miés* et Pontoise.

Roman de la Violette; Fa.
 MICHEL, p. 13.

Le fait monter li dus de *Miés*.

Ibid., p. 64.

9576 *Engagne*, ruse, perfidie dont il avait été victime.

9578 *Aaissier*, soulager, reposer, proprement se mettre à son aise. On connaît la jolie ballade de Villon, dont le refrain est :

Il n'est trésor que de vivre à son aise.

Éd. de l'abbé PROMPSAULT, p. 211.

9579 *Fors de noissier*, loin de toute noise.

- Et se il ains de lui moroit
 9585 Par son més savoir li feroit.
 Turpins à tant s'en départi,
 Quar moult malade se senti,
 Et cest afaire et cest estorie
 Escriut-il et mist en mémoire.
 9590 Et li rois ki III jours fu là
 A toute l'ost lues en ala,
 Forment joians pour Guenelon
 Qui géhie ot la traïson,
 Quant on le lia as cevaus
 9595 Qui le detraïsent mons et vaus.
 Droit à Paris vint sa cité,
 Si asambla par vérité
 Arcevesques, vesques, barons
 Et abés de religions
 9600 Et ses barons de tot l'empire,
 Mais de Rollant sovent sospire.
 Quant si prince furent venu
 Et bas et haut, gros et menu,
 Par le conseil qu'il li dounèrent,
 9605 A St. Denise tout alèrent
 Pour le hautaïce del St. lieu.
 Si rendi Carles grasce à Dieu
 Et al boin baron St. Denis
 Ki en tel pooir l'orent mis
 9610 K'il avoit Sarrasins vencus

Charlemagne revient à
 Paris.

Il va ensuite à St.-Denis.

9585 *Més*, envoyé, *mis(sus)*. *Més*, *message*, *messenger*, avaient aussi le sens d'ambassadeur. Villon, dans la ballade où il veut établir qu'il n'est bon bec que de Paris, dit :

... on tient balles langagières
 Genevoises, Véniciennes,
 Assez pour estre *messalgères*.

Le Duchat a cru que ce dernier mot était

l'équivalent de *messagères* d'amour. M. Prompsault traduit mieux par *ambassadrices*.

9588-89 *Estorie et mémoire* pour *estore et mémore*, que demande la mesure. Il est assez singulier que cette méprise se présente si souvent.

9599 *Religions*, ordres religieux, monastères.

9608 *Baron*, cette qualification appliquée à saint Denis, est une marque de vénération assez naïve, mais commune dans les trouvères.

- Et mors et pris et confondus.
 Donques douna li rois pour Dieu
 A St. Denis en franc-aleu
 Trestoute France entirement,
 9615 Selonc St. Pol et St. Climent
 Ki li orent ançois dounée.
 C'en est la vérités provée,
 Et si commanda sans doutance
 Qu'apriés lui tot li roi de France
 9620 Et li clergiés et li baron
 Fusent obéisant par non
 A St. Denise en boine pais,
 Et que nus rois dès ore mais
 N'éuist couronne el chief asise
 9625 Sans faire homage à St. Denise
 Et conte et duc, baron et veske
 Fusent si home et arceveske,
 Et apriés otria li rois
 Que cascuns vilains et borgois
 9630 De son chief et de sa maisson,
 Cascun an, par devission,
 III deniers i envoiast,
 U de sa main les i dounast,
 Et par tant fust fors de servage
 9635 A tos les jours de son éage.
 Dont se mist li rois, voiant tos,
 Devant St. Denis à jenous,
 Et proia de cuer umlement
 Pour trestos çaus nomeément
 9640 Ki les III deniers donroient,
 Et pour çaus qui laisiés avoient

La France donnée en
 franc-alleu à saint De-
 nis.

9628 *Otria*, octroya.
 9636 *Tos*, la rime voudrait *tous*. On lit cepen-
 dant de même dans le *Lai de Melion*, p. 45 :

Molt par estoit cortois et *prons*
 Et amer se faisoit à *tos*.

9658 *Umlement*, humblement.

- Femes, enfans, tières, pais;
 Ki furent en Espagne ocis.
 Et apriés pria pour Rollant
 9645 De cuer, moult tenrement plorant,
 Et al saint s'arme coumanda
 Et tous ses drois li amenda.
 Si douna St. Denis tous çaus
 Qui mort furent en Rainscevaus.
 9650 A tant s'en est plorant issus,
 Si s'en est à Paris venus.
 La nuit en priés çou voirement
 Si s'aparü tout proprement
 St. Denises al roi Charlon,
 9655 Et li dist bielement par non
 Qu'il ot à Dieu pour çaus proiié
 Qui li avoient otroiié
 Ces III deniers, amendant
 Pour sa victore et pour Rollant.
 9660 Son neveu, et pour sa compagne
 Que Guenles vendi en Espagne.
 Et dist St. Denis, li preudon,
 A Carlemainne, en vision :
 « Karles, j'ai tant à Dieu proié
 9665 K'il m'a graet et otriée
 Çou que tu m'avois requis.
 Tous en soies chiertains et fis. »
 Et li boins rois qui dont vella,
 Fu liés et mout s'esmiervella
 9670 Pour la clarté et pour la vois.
 Atant se rendormi li rois.

Saint Denis apparait à
 Charlemagne.

9647 *Amenda*, augmenta.

9655 *Par non*, en propres termes.

9660 *Compagne*, compagnons.

9665 *Graet*, gratifié.

9666 Ce vers est trop court. On pourrait lire
 sans élision :

Çou que tu *me* avois requis.

ou

Tout çou que tu m'avois requis.

- Al demain, à la matinée,
 Quant la messe fu définée,
 Si le raconta Carlemainne
- 9675 A toute sa gent en demaianne,
 Et puis oel jon furent nommé
 Franc li François qui, de lor gré,
 Ont donnés les III deniers,
 Et la tière, ki fu premiers
- 9680 Gaille apielée, sans doutance,
 Pour les Francs fu nommée France.
 Puis s'en ala li rois em pais
 Tout droit à sa capiele, à Ais,
 Et fist bains faire en sa contrée
- 9685 D'aigue caude, froide et temperée
 Et si fist, pour le preu de s'arme,
 Faire l'église Notre-Dame,
 Et si donna quan que mestiers
 I fu, de gré et volentiers;
- 9690 Et si fist paindre voirement
 Trestout le Nouviel Testament
 Et le Viés Testament apriés.
 Mout en furent li mestre en griés.
 Et droit en son palais de jousté,
- 9695 Fist li rois paindre mainte jousté,
 Castiaus, chités, viles et bors
 Poignis, batailles et estours,
 Et quan qu'il ot fait en sa vie.
 Et les VII ars n'oblia mie,

Origine fabuleuse du
 nom de France.

Bains d'Aix-la-Chapelle.

Église Notre-Dame.

Palais d'Aix-la-Chapelle.

9675 *Définée*, finie.

9685 *A Ais*. Le mélange que fait Ph. Mouskes de l'histoire et des romans, jette dans son récit une confusion qui est cause qu'il répète plusieurs fois les mêmes faits. *Voy.* p. 99.

9685 *Temperée*, lisez *temprée* pour la mesure.

Un baing fait causer, puis le *tempre*.

Roman de la Violette, FR. MICHEL, p. 33.

9686 *Le preu de s'arme*, le profit de son âme.

9695 Les maîtres (les peintres) y furent fort
 empressés.

6694 *Jouste*, *just(a)*.

9697 *Poignis*, etc., combats, batailles, ren-
 contres, *pugn(a)*.

9699 *Les VII ars*. C'était alors le plus haut
 degré du savoir humain. Alain de l'Isle ou de

Les sept arts.

La grammaire.

- 9700 Toutes VII les vous nommerai,
Si com par l'estore les sai.
Gramare i fu painte première
Qui nos enseigne en quel manière
On doit escrire les figures
- 9705 Et asambler les congointures.
Par li sont clerc adroit lisant,
Et boine clergie aprendant,
Quar sans gramare ne puet nus
De haute clergie avoir lus,
- 9710 Car c'en est la clés et la sière,
Si com haubiers est de la gierre
Clés et raisons avoec l'espée,
Tot ausement en est l'entrée.
Sans gramaire ne peut nus clers
- 9715 De clergie estre fins ne fers.
Musike est apriés la seconde,
Ki de canter est clés et fonde.
Si nos moustre l'art de canter
Et d'abaiscier et de monter.
- 9720 Et par ceste art est Dieux servis
Es églises par le pais.
Et par vois d'angle fu trouvée
Ceste ars, à vérité prouvée;
Qui de musike est bien fondés
- 9725 De tous les cans est abondés,
Car c'en est li drois avirons
S'à bien canter nos avirons.

La musique.

Lille, en a traité dans son *Anti-Claudien*, comme l'avait fait Martianus Capella. On a de Henri d'Andeli, trouvère du XIII siècle, la *Bataille des sept arts. Notices et extraits des MSS. de la bibl. royale de Paris*, V, 496-511.

Eustache Deschamp, au commencement de son *Art de dictier*, passe aussi les sept arts en revue. *Voy. le Faux-Turpin*, 1835, fol. xxiv, verso.

9705 *Congointures*, les divers membres de phrase.

9709 *Lus*, lumière.

9710 *Sière*, serrure, ser(a).

9717 *Fonde*, base.

9725 *Cans*, chants.

9727 Si nous prenons la bonne voie pour bien chanter.

- Dyalétique est tierce apriés
 Qui fait les clers auques en griés
 9730 De counoistre le voir del faus
 Et desputer les fait entr'aus.
 Si fait l'un dire par effors
 Qu'il est asnes, foibles u fors.
 Dialétique fait ségurs
 9735 Les clers ausi com trebles murs
 Fait le castiel u la chité,
 Ce set-on par auctorité.
 Rétourike est quatre nommée
 Dont parole est à droit formée.
 9740 De biel parler et sagement
 Di rétorike avancement.
 Jà tant n'en iert nus irascus,
 C'en est la force et li escus.
 Géométrie est apriés quinte
 9745 Ki les tières mesure et quinte,
 Et fait mesurer mons et vaus,
 Ausi bien les bas com les haus.
 Et par ceste peut-on traitier
 Quantes verges a el bonnier
 9750 Et quans piés en cele verge a.
 Moul fu sages ki le trouya,
 Qu'à mesurer moul poi détrie
 Ki s'en tient à géometrie.
 Par li sont les voies tailliés
 9755 Et les grans sentes adreciés.

La dialectique.

La rhétorique.

La géométrie.

9729-30 Qui donne les moyens aux gens instruits de distinguer le vrai du faux.

9733 *Asnes*. Cette sorte d'épithètes, en effet, faisait partie de la dispute.

9734 *Fait ségurs*, donne de la sécurité.

9735 *Trebles murs*, triple muraille.

9745 *Tières*, terres; *quinte*, divise.

9749 *Quantes*, combien; *bonnier*, mesure

agraire très-ancienne en Belgique. Voir la dissertation de M. Guilmot sur les mesures anciennes en usage dans le département du Nord. *Archiv. hist. et litt. du nord de la France*, II, 145.

9752 *Poi détrie*, tarde peu, trouve peu de difficulté.

9755 *Sentes*, chemins, *sem(i)t(a)*.

On dit encore en wallon *piésente* pour *sentier*.

L'arithmétique.

Par géométrie set-on,
 Par le pais tout environ,
 Quantes liues on peut conter
 D'un pais à l'autre aler,
 9760 C'en est li pors et li rivages;
 Ce savommes par les elers sages.

Arimétike la siste est,
 Ki l'oume fait de conte prest
 Et si ensègne à deviner
 9765 Quante pière on poroit trover
 En une tour k'il defferoit,
 U quante pière on i metroit.
 Si ensaigne, par vérité,
 Quans grains a en I mui de blé,

L'astronomie.

9770 De cest arimétike force,
 Si com del fust couvrir l'escorce.

Astrologie sietme di
 Ki des estoiles, tout de fi,
 Nos moustre le cours et l'afaire,
 9775 Et la cose couvierte esclaire,
 Et si fait bien détierminer
 Comment on peut adevener
 Des aventures les regars,
 Quant uns afaires est espars.

La médecine.

9780 D'adeviner sens u folie
 Est wis et porte astrenomie.
 Apriés vous qui en totes ars,

9758 *Conter*, compter.
 9766 *K'il defferoit*, qu'il démolirait.
 9771 *Fust*, bois, *fust(is)*. Cette comparaison
 n'est pas très-exactement amenée.
 9772 *Sietme*, septième.
 9773 *Tout de fi*, avec certitude.
 9775 C'est l'*operta tumescere* de Virgile.
 9777 *Adevener*, deviner, prédire. Les *Adoi-*

niaux amoureux, tel est le titre d'un ouvrage
 réimprimé dans la collection de facéties de Te-
 chener.

9778 Les suites des événemens, quand une
 affaire commence à se répandre.

9781 *Wis*, ou *kuis*, entrée.

9782 Ce vers embrouille la phrase; les trois
 suivans signifient : chacun de ces sept arts (ce

- A cascade de ces VII ars
 Une fille art par desous li
 9785 Dont je fisque l'une di,
 Ki par orinaus et descloit
 Moustre quel mal avoir on doit.
 De teus maus savoir la médecine
 Est fisque mestre et racine,
 9790 Et par ierbes en garist-on
 U d'emplastres u de puisson.
 Des autres filles ne di rien
 Cil autre clerc les sevent bien.
 Ces VII ars i fist Karles paindre
 9795 Et de coulors divierses taindre,
 Et toutes lor filles apriés.
 Moulte en fu li mestres en griés.
 Si furent paint tot li estour
 K'il venqui onques à nul jour,
 9800 Et les tières k'il ot conquises
 Et les lois k'il i ot assises.
 Tout i fist Karles paindre et metre
 Celui ki s'en sot entremetre.
 Pour çou que li clerc de là outre
 9805 Claimment nigromance art auotre,
 N'el laisça Karles paindre el liu,

La nécromancie.

mot est féminin dans le texte) a sous lui une fille,
 un art qui en dépend, l'un est la médecine, etc.

9786 *Orinaus*, urine; *descloit*, déjections.
 Dans la comédie hollandaise de P. Langendyk,
 intitulée *les Mathématiciens*, un des docteurs
 s'appelle *Urinal*, et dans la farce de Pathelin :

Et mon orine
 Vous dit-elle point que je meure?
 Éd. de COUSTELIER, p. 47.

Voy. aussi plus haut, p. 112, à la note sur le
 v. 2707, une citation tirée du *Jus Adan*.

9788 *Mécine*, remède.

9791 *Puisson*, potion, breuvage.

9792 *Filles*, arts dans la dépendance des autres
 ou qui en dérivent.

9795 *Coulors*, couleurs.

9797 *Mestres*, voy. v. 9695. C'est ce que dans
 le roman des *Quatre fils Aymon* on appelle *li
 maistre de l'œuvre*. Voy. la note du vers 9851.

9801 *Lois... assises*; on connaît les célèbres
assises de Jérusalem.

9804 *De là outre*, de Rome.

9805 *Claimment*, appellent; *auotre*, illégitime,
adulter(inum).

Étymologies.

C'on dit que *mantia* en griu
 C'est en françois devinement,
 Et *ydros* c'est aigue, à droit sens,
 9810 *Nigros* c'est mors et *piros* feu :
 S'est de ceste art li titles teus :
 Ci commence li mors de l'ame,
 Ki tous çaus qui l'antent adame.

Guerres de Charlema-
gne.

Puis ot li rois en moult de lius
 9815 Guerre u il fu moult ententius.
 Et dans Rainnaus, li fius Aimon,
 Dont encore moult l'estore aimon,
 Il et si frère sour Baiart
 Le guerroièrent tempre et tart.

Les quatre fils Aymon et
le cheval Bayart.

9820 S'en fu mainte gent morte et prise
 Et mainte forteraiçe esprise.

9807 *Mantia*, *μαντεία*; *griu*, grec. — Tolède avait, dans le moyen âge, la réputation d'être une fameuse école de magie. Voir une curieuse note de M. Fr. Michel sur ce passage du roman d'Eustache le moine :

. . . . De *Toulete* revint,
 Où il ot apris *nigromanche*.
 N'ot homme el roiaume de Franche
 Ki tant seu ars ne caraudes,
 A maintes gens fist maintes caudes.
 Il avoit à *Toulete* esté
 Tout i ivier et un esté
 Aval sous terre en l'abisme
 Où parloit au malfé méisme,
 Qui li aprit l'enghien et l'art
 Qui tout le mont dechoit et art.
 Il aprit mil conjuremens,
 Mil caraudes, mil expiremens, etc.

Au X^e siècle, Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II, après avoir étudié dans le monastère d'Aurillac, voulant étendre ses connaissances et s'initier aux mystères de l'Orient, se rendit à Tolède, où pendant trois ans, il étudia les mathématiques, l'astrologie judiciaire et la magie, sous des docteurs arabes.

Philippe Mouskes, mettant à contribution les

légendes romanesques, dit, v. 5290, que Charlemagne lui-même avait appris le sarrasinois à Tolède, sans ajouter toutefois qu'il s'y fût instruit des secrets de la magie.

9810 *Nigros*, *νεκρός*.

9811 *S'est*, c'est; quelquefois *ce*, en revanche devient personnel; *titles*, titre, *tit(u)(us)*.

9815 *L'antent*, s'en mêlent; *adame*, frappe, condamne? Peut-être aussi au v. 1984.

9817 *Aimon*, aimons.

9818 *Baiart*. Sur ce cheval célèbre et ses maîtres, voy. l'INTRODUCTION.

Mais Regnaut ot *Bayart* le destrier Arragon.

Les quatre fils Aymon, BEKKER, v. 250.

Puis alloient sus *Bayart* ès hameaus environ,
 Là prenoient du pain et de char de bacon.

Ibid., v. 404.

Tout entour *Bayart* furent li chevalier veillant.
 Des harcel du bois vont les estriers faisant,
 Puis sont monté dessus, Regnaut estoit devant.

Ibid., v. 437.

Maugis dit, v. 697 :

Je parlerois au diable, qui vous ira pourtant
 Là où je prins *Bayart*, en l'île de Boucquant.

- Et, quant si frère furent mort,
 Renaus, ki souvent en ot tort,
 Se repentî et fu confiés,
 9825 S'ala com pénéans apriés,
 Tant qu'en la cité de Coulogne,
 U gent fermoient pour besogne,
 Se traist et siervi les maçons,
 Quar il ert fors et grans et lons,
 9830 Si portoit plus que troi ne quatre,
 Dont il le vorent sovent battre,
 Mais ils n'osent pour sa grandece.
 Tant que fors de la forterece
 Alèrent mangier li ouvrier,
 9835 Et il n'ot cure de mangier.
 Si s'endormi trop asséur,
 Et cil revinrent sor le mur,
 Si le trovèrent là dormant
 Et I macons d'un martiel grant
 9840 Le féri el chief, s'el tua
 Et lues en l'aigue le rua.
 Et Renaus tot mors contremont
 S'en ala, car Dieux li sémont.
 Et puis, si com on le tiesmogne,
 9845 Fu mis en fierte vers Tremogne,
 Quar il fu mors vrais repentans
 Et s'avoit Dieu amé toustans
 Et saciés bien k'il déservoit
 Double loier plus qu'il n'avoit.
 9850 Et pour bien faire le tuèrent

Mort de Roland.

9852 *Grandece*, sa grande taille.
 9856 *Asséur*, tranquille.
 9842 *Contremont*, contre le courant.
 9843 *Sémont*, veut, commande.
 9845 *Tremogne*. *Voy.* v. 401 et 9957, et la
 table géographique.

Des carnieux de *Tremogne* a l'ost Carle avisé.
Les quatre fils Aymon, 828.

A *Tremogne* s'en vinrent faisant chiér effraée.
Ib. 986.

9848-49 Il faisait deux fois plus d'ouvrage
 qu'il ne recevait d'argent.

Expédition contre les
Saxons.

Cil qui en l'aigue le ruèrent.

Lors ot Carles sa gent mandée

Et mainte autre i fu abondée.

Sour Guitekin s'en fus alés

9855 Ki vers lui s'estoit revélés,

Mais paien Sesne orent tant gent,

Que pour la loi, que pour argent,

K'il ne pot rien faire vers aus,

Et dont li loa ses consaus

9860 Que mandés fust l'arrière bans

Des gens menues et des grans.

Dont furent mandé Hurepois,

Sour iestre sierf outre leurs pois.

Si aportèrent sor leur lances

9865 Lor cauages en connisances;

Tot ausément, com par engage.

Les Hurepois.

9851 Or diray de Regnault, s'il vous plect et agréé
Qui par grant povreté cherqua mainte contrée.
Un jour vint à Coulongne, celle cité loée;
Pour Dieu a en la ville l'amosne demandée.
Mais dedens le cité ot une plache lée,
Où on ot une église commenchié et fondée;
Et là vit de machons une grande assablée,
Et des povres varlés qui le pierre ont portée.
Dont li vient en avis par dévoute pensée
Que tant que cette église sera faite et fondée
Aidera le machons et soir et matinée,
Et là voira gagner loyaument sa journée.
Ainsi est avisé li nobles duc Renaux
L'endemain au matin, ains que levast solaux;
En est venus à l'œuvre li bon duc naturels,
Et a pris à porter et pierres et cailliaux.
Chacun s'est esbahis qu'il porte tels fardiaux:
Car du porter fu tous enchargiez uns kevaux.
Dont li maistre de l'œuvre disoient par cembiaux,
« Amis, foy que je doy Dieu, vous aurez deux saux. »
Un viespre li voloient donner sans nuls deffaux,
Mais que quatre deniers ne prist li duc loyaux.
Et sachiez qu'onques plus n'en vuelt prendre à yaux
De l'un estoit payez ses lis et ses hostaux,
Et le second estoit aux messes naturels,
Li tiers donnez pour Dieu qui est espiritaux,
Du quart avoit du pain, de quoy il estoit saux,
Voir une fois le jour; plus ne mangeoit li....
Car ainsi le tesmoignes e légende royaux.

Ainsi li duc Regnault droit à Coulogne estoit.
Quatre deniers par jour pour se labeur prenoit.
Aux ouvriers de laiens moult forment en pesoit
Pour che que leur journée on leur appetisoit,
Que quatre deniers n'orent si com Regnault avoit,
Dont dit li uns à l'autre: « Nostre, gaigne décroît,
» Et tout par che glouton. Par le Dien où on croit,
» Il ne viveroit guère, qui croire me voroit. »
— « Par foy, che dit li sultres, je voel bien qu'ensi soit.. »

Les quatre fils Aymon, v. 992.

9854 *Guitekin*, Witikind, l'auteur revient sur un sujet dont il a déjà parlé plus d'une fois. Mais ici c'est le roman qu'il suit.

9857 *Que.... que*, tant pour.... que pour.

9862 *Hurepois*. Roquefort, d'après Fauchet, Du Cange et Ménage, explique ce mot par gens qui ont les cheveux hérissés. A la table géographique, on parlera de ce peuple.

9865 *Sour iestre sierf*, sous peine d'être réduits en esclavage; *outre leur pois*, outre leurs autres charges?

9865 *Cauages*, capitations, tribut; *en connisances*, avec intention.

9866 *Engagne*, adresse.

- Venut i sont à grant compagne.
 Enfans et femes amenèrent ,
 A Carlemainne s'acordèrent
 9870 Del kauage qu'il leur manda
 S'il ne venoient à lui là.
 Moult ot li rois de gent commune.
 Si fisent le pont parmi Rune.
 Mais Bauduins iert cevaliers ,
 9875 S'ot Rune passée premiers
 Armés, sor le destrier noant,
 Quar il n'i ot de gués niant.
 Bérars ausi de Mondisdier ,
 Qui cevaliers iert, sans quidier ,
 9880 Trestous armés, sor le cheval,
 I passa tout noant aval;
 Com cil qui n'ot soing de perecce
 I fist mainte biele proecce.
 Sébile iert logie el rivage,
 9885 Qui la plus biele et la plus sage
 De tot le mont estoit noumée
 Et de la melleur renoumée.
 S'avoit od li mainte puciele
 Courtoise, haute feme et biele,
 9890 Qui faisoient les baleries
 Pour véoir les cevaleries.
 Bérars et Bauduins sovent
 Pasèrent Rune, par couvent ,

Baudouin, frère de Roland.

Bérard de Mondidier.

La reine Sébille, de Saxe.

9870 *Kauage*, tout-à-l'heure, *ouage*.
 9873 *Rune*. Rihm, dans les *Chr. de St-Denis*;
 Dom Bouquet, V, 246, où ce mot désigne le
 Rhin. On y parle aussi d'un lieu voisin du Weser,
 appelé *Rhim*, *Rime*, *Rimie*, *Remie*, mais ce
 n'est pas une rivière, pas plus que le *Rhoene*,
 qui est une chaîne de montagnes.

9876 *Noant*, nageant.

Tom. I^{er}.

9877 *Niant*, aucun, nullement.
 9879 *Sans quidier*, sans balancer, propre-
 ment sans réfléchir.
 9882 *Perecce*, paresse.
 9890 *Baleries*, divertissemens.
 9891 Pour avoir l'occasion de voir les cheva-
 liers.

9895 *Par couvent*, en vertu d'un accord.

49

- As Sarrasin i fisent joustes
 9895 Voiant Sébile et voiant totes ;
 Cascuns d'aus II sovent bagna ,
 Cascuns d'aus II i gaégna ,
 Quant li Sarrasin i venoient
 Qui vers aus prover se voloient.
 9900 Méismes li rois Guitkins
 I fu abatus tous souvins ,
 Voiant la roïne Sébile ,
 Ki cascun jour , à boine estrine ,
 Faisoit miréor de son cors
 9905 As bacelers légiers et fors.
 Mais Bauduins il et Bérars ,
 Qui souvent orent ses regars ,
 Pour çou qu'ele ert biele et senée ,
 Pasèrent une matinée.
 9910 Bauduins en sa tente ala ,
 A Sébile d'amour parla ,
 Acolé sont et acointié ,
 S'ot l'un de l'autre s'amistié.
 Et Bérars , ki venus i fu ,
 9915 Si tost com li jours a paru ,
 A cuer forsenés , irascu ,
 Tous armés , embracié l'escu ,
 Prist l'amor d'une autre puciele ,

Amours de Baudouin et
de Bérard.

9896 *Bagna*, se baigna.

9899 Qui voulaient s'éprouver avec eux.

9901 *Souvins* :

Sous le menton, ens la gorge
L'a enfermé par tel ravine
Que il l'abat *panche souvine*.

La Violette, 281.

mot à mot *panse renversée*.

9902-905 *Sébile* et *estrine*, rime en goret ; à *boine estrine*, à bonne étrenne.

9904 *Faisoit miréor*, se montrait avec complaisance.

9905 *Légiers*, alertes.

9906 *Mais Bauduins il*, comme nous dirions *mais Bauduins, lui...*

9908 *Senée*, cette sagesse qui consiste, dans une reine mariée, à faire miroir de son corps aux jeunes bacheliers, à lancer des œillades à Baudouin et à Bérard, etc., est assez surprenante et ne prouve pas des mœurs bien austères. Il ne faut pas oublier non plus que c'est un ecclésiastique qui parle.

9912 *Acolé*, embrassés ; *acointié*, unis.

- Qui gentius femē estoit et biele.
 9920 Nièce fu Rainbaut, le Frison.
 N'ot en li nule mesprisson.
 Sa tière orent paien gastée,
 Si l'en avoient aportée,
 Et cele siervoit boinement
 9925 Sébile, ki l'amoit forment,
 N'encore, très bien le saciés,
 N'iert mie li pons commenciés.
 Souvent à gué et souvent non
 I passoient li doi baron,
 9930 Que pour dosnoi que por noblece,
 Que por amour que por proece,
 Et fisent i joust plus d'une.
 Adonques si fu, parmi Rune,
 Li pons bastis et commenciés
 9935 Et atornés et estaciés.
 Hurepois i furent pseudome;
 Cil le parfisent en la some.
 Mais Guitkins lor deffendoit.
 Sor la rive logiés estoit,
 9940 Sovent i ot trait et lancié,
 Maint homme mort et trébucié.
 Carlemainnes et sa gens passa
 Tant i fist et tant s'i lassa
 Que paien et Sesne défit,
 9945 Mort i furent et desconfit,
 Et si prist Karles Guitekin
 Ki Dieu fausoit et son parin

Mort de Witikind.

9921 *Mesprisson*, rien qu'on pût blâmer.
 9922 Les Saxons avaient ravagé le pays de
 cette belle et l'avaient enlevée elle-même. C'était
 ainsi qu'elle était venue à la cour de la reine
 Sébille.
 9935 *Estaciés*, et appuyé sur les piliers.

9936 *I furent pseudome*, y firent bien leur
 devoir.
 9937 *En la some*, jusqu'au bout.
 9938 *Lordeffendoit*, s'opposait à leurs travaux.
 9947 *Fausoit*, trompait, reniait; *parin*, par-
 rain.

Baudouin épouse Sé-
bille.

Carlou , et se voir dire voel ,
Petit apriés moru de duel
9950 Et Bauduins , frères Rollant ,
Ki le corage ot moult vaillant ,
Ot a feme sage Sébile.
As noces ot de gens VII mile.
S'i fu Bérars de Mondisdier ,

Prise de Trémogne.

9955 C'on tint à moult preu cevalier.
Apriés , si com l'escris tiesmogne ,
Prist Karles à force Trémogne.
Les dames et les damoiseles ,
Dont moult avoit en l'ost de bieles ,
9960 I fist li rois totes remaindre ,
Quar il volt kacier et ataindre
Les Sarrasin ki s'enfuirent ,
Quant Guitekin desconfi virent.
Mais li keus et li bon garçon
9965 Demorèrent , à eslichon ,
Avoec les dames pour siervir ,
Et li viellart , sans nul aïr ,
Demorèrent en la cité ,
Ki forte iert et d'antiquité.
9970 Et li boins rois suï les Turs
Qu'il n'es gari castiaus ne murs.
Les uns prist , les autres ocist ,
Bours et cités , castiaus refist
Et s'i mist , à sa volenté ,
9975 Clers et lais de crestienté.
Mais les dames qui demorèrent ,
Lor garçons mesmes enamèrent.
Et avoec aus si se coucièrent ,

9957 *Trémogne*, voy. v. 401 et 9845.

n'eut qu'à choisir.

9964 *Keus*, maîtres d'hôtel, cuisiniers; *li bon garçon*, les varlets.

9967 *Aïr*, violence.

9965 Demeurèrent à choix, de manière qu'on

9971 De sorte que ni châteaux ni murs ne pussent les mettre à couvert.

- Dont leur mari se courecièrent,
 9980 Quant Carles arriere revint ;
 Mais non pour quant si l'en convint
 K'il a les dames racordées
 Qui moult fort ièrent descordées,
 Et , par conseil et par recort ,
 9985 Fist Karles à force l'acort.
 Bérars i fu de Mondisdier
 C'on dist k'il fu mors el gravier ;
 Navrés i fu-il voirement
 D'une lance par hardement ,
 9990 Quar il estoit buens chevaliers.
 Et puis fu-il quens de Poitiers.
 Sage Sébile longement
 A Bérart tramist l'ongement
 Dont i fust garis et curés ,
 9995 Quar li maus li estoit durés
 Plus de V ans entirement
 Qu'il n'en ot point d'alégement.
 Puis fist Karles si sa besogne
 Qu'il prist Alemagne et Saisogne
 10000 Et tout le pays par sa gierre ,
 Et mist as crestiens la tierre.

Suite des guerres de
 Charlemagne.

9982 *Racordées*, réconciliées avec leurs maris.
 Encore un exemple de la manie de jouer sur les
 mots auquel on peut comparer ce passage de
 Molinet :

J'ai veu seigneur Des Cordes ,
 Aux Flamens accorder,
 Cordeller grans discordes
 Pour pays descorder ;
 Flamens se raccordèrent
 Au duc que recordons,
 Et les François cardèrent
 De guerre les cardons.
Recoll. des Merveilleuses, COUSTELIER ,
 172 et notre édition de *l'Histoire des ducs
 de Bourg.* de M. De Barante, tom. X.

9987 *Gravier*, ce mot est expliqué par *comte* au
 v. 4554 , mais là comme ici , *el gravier* veut dire
 plutôt *sur le sable* dont était semée la lice.

Enpoint le bien , si l'ait fait trabuchier
 Le coig de l'hianme li fêrit ou gravier.
Gérard de Viane, BEKKER, 271.

Ansi est blanche come nois sor gravier.
Ibid., 3469.

9989 *Par hardement*, à cause de son intré-
 pidité.

9992 *Longement*, long-temps après.

9995 *L'ongement*, l'onguent.

- Si revint séjourner en France
 U il ot fait grant demorance,
 Et mist en bonne pais Espagne
 10005 Çaus de Gascongne et d'Aquitagne,
 Car li Sarrasin ierent tuit
 Desconfi et mort et destruit.
 Et puis avint, bien le set-on,
 Que, par la force d'Avegnon,
 10010 Moustrèrent à Carlon orguel
 Maintes gens et Guis de Nantuel :
 Et ot fait son père Garnier
 De son atour confannonnier,
 Et s'ot de sa feme cel fil,
 10015 Aïien d'Avegnon, le gentil;
 Mais ocis fu par traïson
 Del grant parage Guénélon;
 Dont puis avint que en I liu
 S'en combati Guis à Herviu,
 10020 Et puis fist-il si sa besougne
 Sor Aiglentine de Gascogne.
 Al tans que Karles à poisance
 Sostenoit la tière de France;
 Si avoit sainte glise éu
 10025 Maint contraire, mais desfendu
 L'avoit li rois, et guardé bien
 Qu'à painnes i perdirent rien.
 Ausi com li vilains sa vache

Garnier et Gui de Nantuel.

Aïien d'Avignon.

Hervis.

Aiglentine de Gascogne.

10009 *Avegnon*, Avignon.

10015 *De son atour confannonnier*, porte-bannière de ses armées, ou bien si l'on s'éloigne du sens propre de *confannonnier*, grand-maitre de sa maison, atour et toute espèce de train, de préparatifs.

10019 *Herviu*, Hervé ou Hervis, nom de plusieurs personnages du roman de *Garin le Loherain*.

10021 *Aiglentine*, une des héroïnes du roman des quatre fils *Aymon*, porte ce nom gracieux.

Esglentine est dolente au cuer, sous la mammelle,
 De Regnaut qu'il a femme; tout le cuer li sautelle.

BEKKER, 903.

Aiglentine ou Aiglante dans le roman de *la Viollette*, est aussi le nom de la fille de Milon, duc de Cologne.

10028-29 *Vache* et *mace*, rime rurale.

- Et son buef donte de sa mace
 10030 Et tant les enbat et kastie
 Que la tière en ère et deslie ;
 Tout ausi les castioit-il ,
 U il les metoit à escil ,
 U à la mort, à grant hontage ,
 10035 U il ièrent en vil servage.
 S'el doutèrent n'i ot celui
 Quar Dame-Dieux estoit en lui
 Tant que sa bonne renommée
 En fu partout le monde alée.
 10040 Dont en la tière de Surie
 Fu la guerre si estormie
 Que Jhérusalem fu perdue
 Et toute leur tière tolue ,
 Et li patriacles Jehans ,
 10045 Sains om et debonnaire et frans ,
 Si fu de la cité fors mis
 Et tout li crestien ocis ,
 Fors qu'en Andioce et Asur
 Dont li mur èrent fort et dur.
 10050 Lors manda li boins patriacles
 Aie par toutes ses marces.
 Et si vint en Coustantinoble ,

Jean, patriarche de Jérusalem.

- 10050 *Kastie*, châtié.
 10051 Ce vers est obscur, du moins pour nous. Signifierait-il que la terre en était si battue qu'elle était réduite en fine poussière, *deslie* ?
 10054 *Hontage*, honte.
 10056 Il n'était personne qui ne le redoutât.
 10041 *Estormie*, orageuse. All. *sturm*.
 10044 *Jehans*, *Chronique de St-Denis*, Dom Bouquet, v. 269.
 10046 *Fors mis*, chassé.
 10048 *Andioce*, Antioche, aujourd'hui An-

- takié*. — *Asur*, Salomon bâtit dans la Judée une ville nommée *Assur*. Il n'y a pas d'*Assur* en Syrie. Plus loin Mouskes change ce nom en *Sur*, et en effet il y avait en Syrie une ville de *Sur* ou *Sura* près de l'Euphrate. C'était aussi le nom d'un bourg de la Lycie où les augures rendaient des oracles *piscibus insidentes*. Enfin une ville de la Phénicie était appelée également ainsi. *Voy.* v. 10242.
 10050 *Patriacles*, patriarche.
 10051 *Aie*, aide; *marces* et *patriacles*, rime en goret.

- De Grèse et de Coustantinoble
 Al buen emperéour gentil
 10055 Coustentin et Léon, son fil,
 Tout son anui lui a conté
 Et comment on ot ahonté
 Et le sépucre et le St. liu
 U Dieux avoit tos jors géu,
 10060 Et Jhérusalem autresi,
 Et Belléem u Dieux nasqui,
 Et moult de leur castiaus perdus
 Et craventés et abatus.
 Coustantins en fu trop dolans,
 10065 Si fu Léons, ses fius, Il tans.
 Et si disent al patriacle
 A Boukelion, en sa sale,
 Que lor conseil i meteroient
 Al plus tost k'il onques poroient.
 10070 La nuit se couça l'emperère,
 Mais il ne pot de son cuer rère
 Le grant anui et le fourfait
 Que del sépucre avoient fait
 Turc et Sarrazin et paien,
 10075 Dont ocis ièrent crestien.

Vision de Constantin
 Copronyme.

10055 *Coustentin*, Constantin IV dit Copronyme; *Léon*, Léon IV surnommé *Chazare*.

10061 *Belléem*, Bethléhem.

10064 Constantin, qui était un tyran sanspitié, est ici représenté comme susceptible de nobles émotions.

10065 *Il tans*, être deux temps? qu'est-ce que cela veut dire? S'il y avait *jtans* (*itans*), on traduirait: son fils était de même.

10066 *Patriacle* et *sale*, rime incomplète ou rurale.

10067 *Boukelion*, appelée par Ville-Hardoin *Bokedelion*, et dans la chronique anonyme publiée par M. Buchon, à la suite de Ville-Hardoin,

le *Palais de Bouckolyon*, pag. 285. Lisez *Bucoléon*.

Sale, peut signifier palais ou salle d'honneur, ce que les trouvères appelaient la *salle vouitée*, la *salle perrine*, la *maistre-salle*.

Grand fut l'esbatement en la *salle vouitie*
 De chanter, de danser toute nuit à nuitie.

Les quatre fils Aymon, BEKKER, 148.

Entour la Saint Jehan que la rose est fleurie,
 Fut rois Charles Martiaus en sa *sale vouitie*.

Berte aus grans piés, PAULIN PARIS, 3.

En la *maistre-salle* le maine,
 Si le désarme bien et biel.

La Violette, FR. MICHEL, 233.

- A Dam-el-Dieu conseil en quist ,
 Et Dieux li annonça et dist
 Par I sien angle et devisa
 Ensi com jou vous dirai jà.
- 10080 Li vrais Dieux qui n'oublie mie
 Son ami ne sa bonne amie ,
 Son angle tranmist à son lit
 U il gisoit sans nul délit.
 Si a dit à l'emperéour
- 10085 Qui se gisoit en grant fréour :
 « Coustentin , ne dors mie , amis ,
 Dam-el-Dieux à conseil t'a mis ,
 Et si te doune compaignon
 Le buen roi de France Carlon ,
- 10090 Le vengéor de sainte glise
 Qui Sarrazin vaint et justice.
 Or soiés joians , je m'en vois. »
 Quant Coustentins oï la vois ,
 Si s'est esbahis à miervelle ,
- 10095 Com cil qui ne dort ne ne velle ,
 Et vit dalés lui , par samblant ,
 I cevalier moult biel estant ,
 Tout armé , s'ot escut ,
 S'ot rice espée d'aparrel
- 10100 Et si tenoit une fort lance :
 Del fier issoit feus par sanblance
 Dont la flame al ciel s'en aloit ;
 Et une verge d'or tenoit ,
 Et si avoit blanche la barbe ,
- 10105 Ausi longe com une garbe ,

10078 Cette vision est rapportée dans les
Chron. de St-Denis, Dom Bouquet, V, 270.

10085 *Délit*, plaisir.

10088 *Fréour*, frayeur.

10091 *Justice*, justicie.

10096 *Par samblant*, il ne s'agit en effet que
 d'une vision.

10098 Vers trop court : *et si ot le rétablirait*.

10099 *Aparrel*, appareil.

10105 *Garbe*, gerbe.

- De biel grant et de bel corsage,
 Et s'iert moult fiers en son corage.
 Quant li emperère ot véue
 Cele avision et séue,
 10110 Al main revint al patriarce
 Et ot mandée par sa marche
 Les haus homes, et il i vinrent.
 De cel afaire conseil tinrent,
 Si trouvèrent à leur conseil
 10115 Que, par laitres et par séel,
 Manderoient au roi Carlon
 Qu'il soucourust la région
 U Dieux ot esté mors et vis,
 Quar il ot véu par avis.
 10120 III messages ont luès pris,
 Preus et sages et bien apris,
 Li doi si furent crestien
 Li doi ébriu, çou sai-jou bien.
 Cascuns en sa langue aporta
 10125 Teus laitres qu'on li en dita.
 L'uns crestiens ot non Jehans,
 Sagea priestres et bien parlans,
 Li autres ot Davis à non,
 Arcepriestres de grant renon,
 10130 De la cit de Jhérusalem,
 Et si fu nés vers Belléem.
 Li buens patriacles Jehans,
 Ki pour la tière ot moult d'ahans,
 Escriut sa cartre et dist ensi
 10135 Com jou le vous dirai ausi :

- | | |
|---|--|
| 10110 <i>Al main</i> , le matin. | forme aux <i>Chron. de St-Denis</i> , Dom Bouquet, |
| 10111 <i>Ot mandée</i> , il ot mandé; <i>marche</i> , plus
haut <i>marce</i> qui rimerait mieux. | V, 269 et suiv. |
| 10119 <i>Voy. v.</i> 10187. | 10125 <i>Dita</i> , dicta. |
| 10123 <i>Ébriu</i> , hébreux. Tout ce récit est con- | 10128 <i>Davis</i> , David. |
| | 10130 <i>Cit</i> , cité. |

- « Li siers des siergans Dieu , Jehans ,
 A grans painnes , à grans ahans ,
 Évesques de Jhérusalem ,
 De Surie et de Belléem ,
 10140 Desyrétés à grans hustins ,
 Et l'emperères Coustentins
 Et Léons , ses fius li saçans ,
 Li amis Dieu , ses buens voellans ,
 De la contrée d'orient ,
 10145 Mandent salus en occident
 Le noble emperéour Carlon ,
 Pour le grant bien , pour le renon
 Qu'il oient de lui cascun jour ,
 Et à travail et à soujour .
 10150 Et se li mandent , em plorant
 En dolour et en souspirant ,
 Que Turc et Sarrazin , par luite ,
 Ont la sainte cité destruite ,
 Et le sépucre , u Diex fu mis ,
 10155 Ont livret à ses anemis .
 Et ce ne devoit nus soffrir
 Qui se vosist à bien offrir .
 Et pour çou mierci t'enquerons ,
 Et plus diriens , mais tant plorons
 10160 Que les larmes et li souspir
 Ne nos en laissent plus jehir . »
 Teus fu la carte al patriacle
 Pour trametre en France , la marce .
 Coustentins et Léons , ses fius ,
 10165 Orent II messages ébrius .
 Li uns ot Ysaac à non ,

Lettres du patriarche
 de Jérusalem et de
 Constantin et de son
 fils à Charlemagne.

10157 *Ahans*, peines, tourmens.

10142 *Li saçans*, le sage, l'instruit.

10159 *Diriens*, dirions, wallonnisme.

10161 *Jehir*, ou *gehir*, déclarer.

10162-65 Toujours même observation pour la
 rime. *Carte*, tout-à-l'heure *cartre*.

- De grant simplece et moult preudon ;
 Li autres ot non Samuel,
 Évesques iert de buen conseil :
- 10170 Et çou que disoit l'une cartre
 Tot ausement si disoit l'autre,
 Fors tant que Coustentins i mist
 La vision que Dieux li fist ;
 Et tant i mist apriés avoec
- 10175 Que maintes fois ot-il illuec
 Turs et Sarrasins desconfis
 Et délivret tout le païs ,
 A mains de gent qu'il n'avoit or ,
 A moult amains de grant trésor ;
- 10180 Ne pour soufraitte de grant gent ,
 Ne pour paour , ne pour argent ,
 Ne l'avoit-il mie mandé ,
 Mais pour çou que Dieux l'ot mondé
 Et esliut à sa volonté ,
- 10185 Pour adrécier crestienté.
 Et voirementes le savoit
 Par l'avis que véu l'avoit.
 Quant les cartres furent escrutes
 Et saielées et reliutes ,
- 10190 Li mesagier s'aceminèrent ,
 Quant que mestier lor fu , portèrent ,
 Par la tière des Esclavons
 S'en viunrent , de fi le savons ,
 Et puis trespasèrent Hongrie.

10170-71 *Cartre et l'autre* ne riment que pour les yeux.

10179 *Moult amains*, beaucoup moins.

10180 *Soufraitte*, manque de troupes.

10185 *Mondé*, au lieu de ce mot le sens ferait préférer le retour de *mandé*.

10185 *Adrécier*, redresser; de là l'expression consacrée de *redresseur de torts*.

10186 *Voirementes*, vraiment.

10187 *Voy. v.* 10119.

10188 *Escrutes*, écrites.

10189 *Reliutes*, relues.

10192 *Esclavons*, nous avons déjà dit que l'on appelait aussi de cette manière les Musulmans, v. 7328 et 10346.

10195 *Viunrent*, vinrent.

- 10195 La caurre del jour les agrie
 Tant cevaucièrent à grant route
 De tière en autre, que, sans doute,
 Vinrent à Rains. Si leur dist-on
 Que li rois et tout si baron
- 10200 Iert en Navare cevauciés.
 Ès les vous atant hierbegiés,
 Quar li uns malades estoit ;
 Lendemain ot santé, et droit
 A St. Denis en sont venu.
- 19205 A lendemain conté lor fu
 Que li rois venoit, si montèrent,
 Tout droit à Paris s'en alèrent,
 Si fu cascuns bien atournés.
 Et Karles estoit retournés
- 10210 De Navare et de Bourgogne
 Ut il ot faite sa besougne.
 S'el consivirent li message,
 Qui moult ièrent vaillant et sage,
 Tout droit al entrer de Paris,
- 10215 Les saiiiaus ont en lor mains pris,
 Si est cascuns al roi venus
 Et li ont dit grés et salus
 Del patriacle, leur signor.
 Et puis de par l'emperéour
- 10220 Et de l'apostole en apriés,
 Qui de leur besoing ert engriés.
 Si li ont leur laitres bailliés
 Bien saielées et ploiiés,
 Et li buens rois a respondu
- 10225 Moult doucement à leur salu

10195 *Caurre*, chaleur ; *agrie*, incommode.10201 *Ès les vous*, les voilà...

10210 Pour que le vers ait sa mesure il ne faut pas d'élision.

10215 *Les saiiiaus*, les lettres scellées.10217 *Grés*, grâces.10221 *Engriés*, préoccupé, zélé, empressé.

10225 Le même mot au féminin et au masculin.

Que Dieux saut lor signors et lui
 Et gart d'encombrier et d'anui.
 Dont s'en alèrent tout parlant
 Parmi Paris, en cevauçant,
 10230 Tant k'il descendent al palais
 Qui n'estoit mie adonques lais.
 Si commanda les mesagiers
 Li rois à ses ostes plus ciers,
 Et puis les rouva revenir,
 10235 Et il si fisent par loissir.
 Lors brissa li rois les saiaus,
 Et si a ouvieres les piaus.
 Si a léu, de cief en cief,
 Et le damage et le mescief,
 10240 Et vit que moult s'esmiervelloient
 Cil de Grèse, et faire devoient,
 Et cil d'Andioce et de Sur,
 Qui n'estoient mie assésur,
 Que Carles, ki tant ot conquis
 10245 Et tant roi Sarrasin ocis
 Et tante tière à lui sousmise,
 Dont il avoit la commandise,
 Par Dieu qui l'ot fait souverain roi,
 Pour adrécier lui et sa loi;
 10250 Que la tière de Jurzalem,
 De Surie et de Belléem,
 Qui si estoit desconsillié,
 N'avoit soucorue et aidié.
 Puis regarda el parcemin.

Douleur de Charlema-
gue.

10226 *Saut*, sauve.

10252 *Commanda*, recommanda.

10255 *Ostes*, hôtes.

10257 *Piaus*, peaux, parce que ces lettres étaient sur parchemin. On n'a découvert aucune charte en parchemin antérieure au VI^e siècle.

10242 *Sur*, tout-à-l'heure *Asur*. *Voy. v.* 10048.

10250 *Jurzalem*, syncope dont nous avons eu plus d'un exemple. Le second *que* est de trop.

10252 *Desconsillié*, abandonnée sans conseil, sans secours.

- 10255 Si vit qu'en voie et par cemin
 Ne remanoient orestien
 Que n'océsisent li paien ,
 S'orent tout l'or et l'argent fin ;
 Et si liut plorant en la fin
- 10260 Ès laitres le pape moult bien ,
 Que Turc , Sarrasin et paien
 Del saint sépucre délitable
 Orent fais as cevaus estable ,
 Et el S^t. temple Salemon
- 10265 Ne faisoit-on s'ordures non ,
 Et ès autres S^t. lius manoiënt
 Et moult vilment s'i demenoient ,
 Clers ocioient, et nonnains
 Formenoient comme putains ,
- 10270 Dont tous li mons devroit plorer
 Et mierci et vengeance orer.
 Quant çou ki ne li a pléu
 A li rois guardé et léu,
 Del cuer sospire, des ious pleure ,
- 10275 Et puis apriés, en petit d'eure,
 Uns et uns apiela par nons,
 Clers, princes, dus, contes, barons,
 Qui le devoient conseiller.
 Si lor conta pour mervillier ,
- 10280 Et consel leur en demanda
 Et à dire leur commanda.
 Et cil furent sage prouvé,
 Si ont à leur consel trouvé
 Que boin est que li rois i aille ,
- 10285 Pour destruire l'orde kiénaille,
 Paiens et Turs qui Dieu ne croient
 Et sa douce mère mescroient ,

Il consulte des conseil-
 liers.

10257 *N'océsisent*, ne tuassent.

10285 *Orde kiénaille*, vile canaille.

Et par trestoute paiénime
Croient en Mahomet méisme.

10290 Leur conseil ont finé li conte
A Dieu vengier et à sa honte.
Al roi l'ont dit et il fu liés,
Si s'est tot esranment croissiés
Et, par grant joie, luès et tos

Charlemagne se croise.

10295 Si fist Karles crier ses os :
Et tout si baron et si prince,
Et bas et haut et povre et rice,
Que par proière que par don,
Se sont croissiet à cel pardon,

Indulgences plénières.

10300 Quar l'apostoles l'ot tel fait
K'il n'i avoit el que souhait
As avers et as enteciés
De luxure et de tous peciés.
Li rois lor a dit tierme et jour

10305 De mouvoir; sans point de séjor,
S'a les messages apielés,
Si lor a moult biaux dons donnés,
Cascun tramist à son signor,
Et li manda tout son atour,

10310 Et k'il face atorner sa gent;
Si quière assés or et argent.
Atant en sont li més partis
De bien esrer sont aati,
Cascuns a cevauçure noble,

10288 *Paiénime*, pays habités par les païens.
10290-91 Les comtes ont conclu qu'il fallait
venger Dieu et les outrages qu'on lui faisait.
Tout ce qui suit appartient encore à l'histoire
fabuleuse de Charlemagne.

10296-97 *Prince, rice*, rime en goret.
10299 *Pardon*, des indulgences étaient tou-
jours accordées aux croisés.

10301-3 *El*, en lui, dans ce pardon; *que sou-*

hait, qu'à souhaiter, c'est-à-dire qu'un pardon gé-
néral était accordé aux avars, à ceux qui étaient
entachés de luxure et de tous autres péchés.

10305 De partir, sans aucun retard.
10309 *Atour, voy.* v. 10013. Il lui fit part de
ses préparatifs en l'invitant à faire les siens de
son côté.

10313 *Esrer*, aller; *aati*, empressés.

10314 *Cevauçure*, monture.

- 10315 S'est venus en Coustantinoble,
Et ont trouvé l'emperéour
Et le patriacle à soujour.
Le mant Carlon ont despondu
Et l'emperère a respondu :
- 10320 « Dam-el-dieux en soit gratiés
Qu'or iert-il sans faille vengiés.
— « Voire », ce dist I mésagiers,
Quar li rois est encor légiers,
Et l'apostoles qui, j'el dis,
- 10325 En est de joie resbaudis.
Esrant fist l'emperères tost
Crier et sa meute et son ost,
Et li patriacles i dist
Tant que tous croisier les i fist.
- 10330 En dementiers Karles, li rois,
Fist bien atorner ses conrois
Et fist crier que, sour siervage,
Alassent tout en cel voiage
Et fesiscent comme preudome.
- 10335 Adont s'esmurent li haut ome
Et li rois se mist al cemin,
A guise de buen pelerin,
Et li autre, com il ainc peurent,
Apriés Karlemainne s'esmeurent
- 10340 Et trespasent à grant compagne
France, Borgogne et Loheragne.
Ensi trespasent, à grant route,
Le pais et la tière toute,
Tant qu'en la foriest sont entré

Forêt remarquable.

10317 *A soujour*, qui étaient là.
10323 *Légiers*, dispos, alerte, vert.
10326 *De joie resbaudis*, transporté de joie.
10327 *Meute*, entreprise militaire, expédition, mot(us).

10335 *S'esmurent*, se mirent en mouvement.
10338 *Com il ainc peurent*, ainsi qu'ils purent.
10341 *Loheragne*, Lorraine.

- 10345 Ki VII journées ot de lé,
En la tière d'Esclavonnie.
La foriés fu grans en hiermie,
Si ot voies grans et petites
Qui ne furent onques esclites
- 10350 Ne de nule des gens antées;
Et ot partout rainsces plantées.
Mais li vens avoit dérompues
Li folles, si furent céues
Des grans kesnes et des ramiers :
- 10355 Si orent couviers les sentiers,
Si c'on n'i pot voie tenir,
Ne pour aler ne pour venir.
Ensi trestot le jor esrèrent.
C'onques ne sorent u il èrent.
- 10360 Al viespre fist li rois logier,
Mais en lui n'ot que courcier.
Viandes orent, si mangièrent,
Al miés que porent s'aaisièrent;
V^c siergans font l'ost gaitier,
- 10365 Li autre dorment sans luitier.
Vint al demain la matinée.
Si com li rois vit la journée,
Si s'apoya desour son lit,
Com cil ki n'iert mie à délit,
- 10370 Et miroit ses bras et ses paumes
En disant orisons et saumes,
Tant qu'à l'vier vint del sautier,

10345 *Lé*, largeur.

10346 *Esclavonnie*, voy. v. 7328 et 10192.

10347 *Hiermie*, solitude, désert, *erem(us)*.

10349 *Esclites*, choisies, suivies.

10350 *Antées*, hantées.

10351 *Rainsces*, ronces.

10355 *Folles*, feuilles; *céues*, tombées.

10364 *Gaitier*, faire le guet, monter la garde, garder.

10365 *Luitier*, sans lutter contre le sommeil.

10368 *S'apoya*, s'appuya.

10370 *Miroit*, regardait; *paumes*, mains.

10372 *Vier*, verset; *sautier*, psautier.

- Souspirant de fin cuer entier,
Et disoit li rois, ki vella :
- 10375 « *Deduc me in semita*
Mandatorum tuorum.
Cest vier disoit li rois par non
Et en la fin del vier si a :
Et non in avarissid.
- 10380 Li buens roi prioit sans faintise
Que Diex le gietast d'avarise
Et dounast ses voies tenir
Et ses commandemens sentir.
En dementiers k'il çou prioit
- 10385 Et à Dieu son corage avoit,
Este vous I oisiel volant
Pardevant lui en trespasant,
Et disoit à mos et à cris
Moult haut : « Frans, que dis ? Frans, que dis ? »
- 10390 Et li buens rois, qui dont vella,
De cel oisiel s'esmiervella,
Et li oiziaus reprist son tor,
Si revint, volant par entor,
Par tel esbat et à tel vol
- 10395 Que li plus sage et li plus fol
S'esmiervillèrent de l'oiziel;
Ausi fisent li damoisiel;
IIII mil en sont esvellié
Et de l'oissiel esmervellié,
- 10400 Ki par III fois ensi revint
C'onques aillors voie ne tint,
Et pardevant Carlon toudis
Crioit : « Frans, que dis ? Frans, que dis ? »

Oiseau merveilleux.

10379 *Avarissid* (*avaritiâ*).
10381 *Gietast d'avarise*, le préservât d'avarice.

10385 *Corage*, cœur.
10386 *Oisiel*, oiseau.
10395 *Par entor*, autour de lui.

- Ausi bien com feist uns om.
- 10405 Carles, qui moult estoit preudom,
Et justes et sages et dignes,
S'apensa que c'iert aucuns signes
Que Dieux li avoit démontré
Pour aus conduire à sauveté.
- 10410 Si se leva tout esranment
Et li autre tot ausement.
Si s'atornèrent pour aler;
Si com l'oissiel virent voler
Qui devant Carlon s'en aloit,
- 10415 Et toudis, Frans, que dis? crioit.
Tout ensi l'oissiel parsuïrent
Tant que de la foriest issirent,
Et sont el droit cemin entré,
Si ont l'oissiel à destre outré
- 10420 (Car il remest el país là
Et encor d'autre teus i a)
De cors, de crit et de façon.
N'onques el país environ,
N'orent mais tel oisiel véu,
- 10425 Çou fist Dieux ki l'a pourvéu.
Dont mena tant Karles, li rois,
Et ses grans gens et ses conrois
Qu'en Costantinoble parvint
U l'emperères sa court tint.
- 10430 Bien fu recius et honorés,
Et l'emperère est atournés.
Il et ses gens et ses pooirs
Si s'en alèrent, çou fu voirs,
Conquerant par tière en Surie;

Charlemagne arrive à
Constantinople.

10419 *Outré*, fatigué, excédé.

10420 *Remest*, demeure.

10421 *D'autre teus*, d'autres pareils.

10430 *Recius*, reçu.

10431-32 *Emperère*, sans *s* pour la mesure.
Et ses *pooirs*, et sa puissance.

- 10435 S'ont Jhérusalem asségié.
 Li buens rois Karles tant i sist
 Et tant i exploita et fist
 Qu'il reconquisent la cité,
 S'ont le sépucre vissité,
 10440 Et la tière reguaégné
 Que païen orent exillié;
 Et le patriacle ont remis
 En son liu, et tous ses amis,
 Et païen furent confondu,
 10445 Mort et navré, pris et rendu.
 Dont proia, li rois Carlemainne
 A l'emperéour en demainne,
 Et en apriés al patriarce,
 K'il le menasent par la marce
 10450 Dont fors iérent Turc et Judeu,
 Véoir les sains lius Dam-el-dieu,
 Par la tière de Belléem,
 Et tous çaus de Jhérusalem.
 Lor traist l'emperères gentius
 10455 Et li patriacles soutius.
 Si menèrent à grant conroi
 Carlemainne et la gent le roi
 A tous les St. lius de la tierre
 K'il orent perdus par la gierre
 10460 VIII journées ou IX ou X
 L'enmenèrent par le país
 Et partout là ou porent esrer.
 Moult s'i pena li rois d'orer.
 Mais assès de teus lius i ot
 10465 Que li rois cevaucier n'i pot,

Siège de Jérusalem.

Charlemagne va à Jérusalem.

10435 *Asségié*, la rime veut qu'on prononce ainsi et non pas *asségié*.

10440 *Reguaégné*, regagnée.

10447 *En demainne*, en premier lieu.

10450 *Fors iérent*, où n'étaient pas; *Judeu*, Juifs.

10455 *Soutius*, mot appliqué en bonne part aux personnes et aux choses.

10462 *Là* est de trop pour la mesure.

Description des saints
lieux.

- Or oiés et jou vos dirai
Les S^t. lius, et devisserai.
En Jhérusalem, la cité,
A I saint liu d'antiquité,
10470 De moult précieuse manière:
Et si est couviers d'une pière
U Salemons escriut, sans tence,
Tout le livre de sapience.
Moult priés de là s'a I liu tel,
10475 Droit entre le temple et l'autel,
U li sans fu de Zakarie
Espandus, le fil Barracie,
Tout droit el marbre pardevant,
Voirs est et s'el trouvons lisant.
10480 Illuekes priés si est la pière
U li Juif, faisant proière,
Une fois cascun an venoient,
Et cele pière si oignoient
D'olie d'olive tout plorant,
10485 Grans lamentasions faisant,
Et tout plorant s'en repairoient
Et grant tristece demenoient.
Priés de là si est, ce lissons.
Li louaus u fu la maissons
10490 Le roi de Jude Ezéchie,
A qui Dieux aslonga sa vie
XV ans trestot entirement,
Ce fu miracles voirement;
S'ele fu biele, assés plus grans

10468 Ici commence une de ces interminables digressions auxquelles l'auteur se livre avec tant de plaisir et de laisser-aller.

10472 *Escriut*, écrit; *sans tence*, loin du bruit, du tumulte, ou bien incontestablement, sans qu'on puisse le nier.

10477 *Barracie*, Barachias ou Barachel, père du prophète Zacharie.

10481 *Juif*, deux syllabes.

10484 *Olie*, huile; lisez *oile*.

10488-89 *Lissons*, lisons; *louaus*, lieu.

10490 *Ezéchie*, Ézéchias, sans élision.

- 10495 I fist Diex, li pius, li soufrans.
 En Égypte, assés priés de là,
 Fu la maisons et moult dura,
 U la douce sainte Marie
 Fu conciute, née et norie,
 10500 Tant qu'ele ot XIII ans d'âge,
 Et fu aprise comme sage,
 Et cascun jour à Dieu prioit,
 Selonc çou qu'ele apris avoit.
 Apriés est li lius et li angles
 10505 Là ou St. Gabrius, li angles,
 En l'oratorie u ele fu,
 Li aporta le vrai salu,
 Quant il dist : « *Ave Maria,*
De gratia Dei plena,
 10510 Li St. espirs venra en toi,
 Ne t'esmaier jou t'en castoi, »
 Et la puciele respondi :
 « A Dieu m'otroi, en Dieu ma fi,
 Si face de moi son commant,
 10515 De par moi li dites cest mant. »
 Puis est li lius u la puciele
 Ki s'iert dounée à Dieu anciele,
 Tout ensi com le manda Dieux,
 Fu mariée des Judeus.
 10520 Adont teus la coustume estoit
 Que feme ki baron n'avoit,

Mariage de la Vierge.

10499 *Conciute*, conçue, *concept(a)*.10504 *Angles*, recoin, *ang(u)(us)*.10508 *Gabrius*, Gabriel.

Ce fu St. Gabriel qui dit : Ave Marie,
 Grace t'est pleinement aujourd'hui otrie :
 Car sur toutes tu es de Dieu otorisie,
 Et du Saint Esperit seras tu jà rempille.

Les quatre fils Aymon, BEKKER, 759.

10506 *Oratorie*, pour la mesure lisez *oratoire*.

10513 Je m'abandonne à Dieu. *En Dieu ma fi*, en Dieu est ma foi, ou *en Dieu m'afi (m'afie)*.
 je me confie en Dieu.

10515 *Mant*, ce que je mande, mon intention,
mand(atum).

10521 *Baron*, signifie ici mari. *Voy.* plus haut
 v. 2707.

- S'ele fust grose ne ençainte,
 Tantost com ele fust atainte,
 Si fust arse par jugement,
 10525 Jà n'i éuist ariestement.
 Si vous dirai comment sa mère
 Osta Dieux de mort si amère.
 Pour çou que ce fust amendé,
 Si ot Dieux as Juïs mandé,
 10530 Par une vois, qu'il se hastasent
 Et la puciele mariasent.
 Luès si furent tot asanblé;
 Si leur a pléut et samblé
 Moul't bon que cascuns en sa main
 10535 Tenist une verge al demain;
 En qui main ele floriroit
 La puciele à moullier auroit.
 Josep d'Égypte i fu venus,
 Ki tous estoit vious et cenus,
 10540 Que pour lor ban, que pour le cri
 Ne s'oza maitre en détri,
 Ne de moullier n'avoit talent.
 Venus i fu le pas moul't lent,
 El renc des autres fu asis,
 10545 Aukes lasés et moul't pensis;
 Une verge li ont dounée
 Ki toute estoit sece et pelée.
 Li damoisiel, li baceler,

Miracle des verges.

- 10524 *Si fust arse*, Ph. Mouskes ne paraît pas très-versé dans la connaissance des mœurs juives.
 10525 *Ariestement*, retard.
 10529 *Juïs*, Juifs.
 10535 *Al demain*, aussitôt.
 10536 Et celui en la main duquel...
 10545 *Moullier*, femme. On voit bien que tout ce récit n'est pas conforme aux évangiles reconnus authentiques, et il est remarquable qu'un ecclésiastique ait préféré puiser dans des livres que nous considérons comme apocryphes.
 10540 A cause du ban publié, de la proclamation faite.
 10541 La mesure demande :
 Ne se osa maitre en détri.
 N'osa rester en retard.
 10545 *Pensis*, pensif.
 10548 Quoiqu'il n'eût pas envie de se marier.

- Le commencièrent à gaber
 10550 Pour çou qu'il iert venus as bans,
 Quar il avoit bien CC ans.
 Cascuns sa verge en sa main ot
 Et la Josep, si com Dieu plot,
 Toute secce en sa main verdi
 10555 Et ot eskorce, si flori.
 Et quant li Juï l'esgardèrent,
 La puciele avant amenèrent.
 Si fu par la loi devisée
 Marie à Josep mariée
 10560 Et St. Josés ki l'espousa,
 Droit en Belléem l'enmena,
 Et la puciele al cuer entir
 Fu luès plainne del St. espir.
 Josep, ki n'ot à li toucié,
 10565 Si mescréi d'aucun pécié :
 Si se pensa k'il s'enfuiroit
 Par nuit, et la virgène lairoit.
 Adont li vrais Dieux s'avança
 Et par son angle li nonça
 10570 Que la puciele nete et saine
 Estoit jà del St. espir plainne,
 Mais la puciele bien gardast,
 Bien le siervist et ounorast ;

10549 *Gaber*, plaisanter.
 10551 *CC ans*, cet âge de Joseph est encore
 une fiction.
 10553 *La*, celle.
 10554 *Secce*, sèche.
 10558 *Devisée*, susdite.
 10560 *Josés*, ou *Josep*.
 10565 *Mescréi*, la soupçonna.
 10567 *Virgène*, - prononcez *virgne* ou *virge*
 pour la mesure, comme plus haut. Nous avons
 déjà cité des exemples de pareille syncope dans
 Tom. I^{er}.

les mots en *ène*, comme *Jovène* et *Estievène*.

La Virge, mère Dieu, par sa sainte amisté
 Qu'il ot à son chier fil, li pri par sa pitié
 Qu'il gart le roi de France et treuist de péché,
 Et la bone Roine confort li rois dou ciel.

Robert Sincertax, sermon sur la mort de St.
 Louis, dans le Joinville de DU CAHIZ, I, 163.

Sire, bon jour vous doinst li Père
 Ki de la *Virgène* fist sa mère,
 Et gart vo membres et vo vie.

La Violette, Fr. MICHEL, 86.

- Et il si fist moult doucement
 10575 Jusqu'al jour de l'enfantement.
 Belléem, ce trovons escrit,
 Si fu cités au roi Davit,
 U nostre sire Dieux fu nés.
 Là méismes, c'est vérités,
 10580 Viers la costière de midi,
 S'a une église, j'el vos di.
 Sor bieles colonbes de marbre,
 Et s'a entor maint diviers arbre.
 Là est li lius u Dieux nasqui,
 10585 Si est l'église faite enki
 Virgène concit, virgène enfanta,
 Virgène remest, virgène alaita.
 Li lius est defors Belléem,
 A Diestré vers Jhérusalem,
 10590 U l'angles as pastors nonça
 La naissance que Diex prist là.
 Et si lor dist, à sa vois clère,
 Que nés estoit li vrais sauvère,
 Ki, par sa douce humilité,
 10595 S'estoit mis en humanité,
 Pour desconfir le mors amer
 Et pour ses amis mors amer,
 Qu'Adans ot mis et sa feme Ève
 D'infier en la parfonde grève;
 10600 Quar tot cil qui lores moroient
 Sempres à infier s'en aloient.

- | | |
|---|---|
| 10577 <i>Davit</i> , David. | 10596 Pour vaincre la mort cruelle. |
| 10580 <i>Viers</i> , vers; <i>costière</i> , côté. | 10597 Et par amour pour ses amis morts. |
| 10582 <i>Colonbes</i> , colonnes. | 10599 <i>Grève</i> , lieu plein de sable et pierreux,
dans le voisinage des rivières, d'où la <i>grève</i> , |
| 10585 <i>Enki</i> , où. | pour la place des exécutions à Paris. |
| 10586 <i>Virgène</i> , même observation que plus
haut. | 10600 <i>Lores</i> , alors. |
| 10593 <i>Sauvère</i> , sauveur. | 10601 <i>Sempres</i> , toujours, <i>semper</i> . |

- En **Bellém** si est la crèpe,
 Ki moult est précieuse et nete,
 U nostre sire Jhésu-Cris.
- 10605 Fu pardevant les bestes mis.
 Adont s'aparue li estoile
 Plus clère que solaus en voile,
 Et li troi roi s'aceminèrent,
 Or et mire et encens portèrent
- 10610 Et, pour aouer le fil Dieu,
 S'en alèrent tant qu'en I lieu
 S'asanblèrent tot troi ensamble,
 Si com Dieu plect et bon li samble,
 Ki lor dénonça sa naissance
- 10615 Et son plaisir et sa consence.
 Hérodes adonques régnait
 Qui sor tous rois estre quidoit.
 Li troi roi sont à lui venu,
 Si li disent qu'iert avenu
- 10620 Et que nés iert li rois del monde,
 En qui tous biens nest et abonde,
 S'el queroient pour aouer
 Et pour siervir et ounourer;
 S'avoient l'estoile véue
- 10625 Ki sor aus estoit aparue.
 Hérodes leur a commandé
 Qu'il voient là u sont mandé,
 Par tel quant il le trouveront
 Que tout par lui s'en revenront.

Hérode.

10602 *Crèpe*, crèche. Les premiers fidèles, dit M. De Chateaubriand, avaient élevé un oratoire sur la crèche du Sauveur. Adrien le fit renverser pour y placer une statue d'Adonis. Sainte Hélène détruisait l'idole, et bâtit au même lieu une église.

10607 *En voile*, nous n'entendons pas bien ce

mot mis peut-être pour *voie*. Autre explication:

Adonc apparut une étoile, à travers
 Les voiles de la nuit, plus claire que le soleil.

10615 *Consence*, volonté.

10627 *Voient*, aillent.

10628 *Par tel*, à condition.

10629 *Par lui*, de son côté.

- 10630 D'Érode dont li roi parti,
De Dieu querre tout aati;
L'estoile sour aus aparu,
Si les mena droit là où fu.
Là s'ariesta u Dieu tenoit
- 10635 La mère, ki mout cier l'avoit.
Aouret l'ont et dénonciet,
A la viesprée sont couciet,
Mais nostre sires lor manda
Par I sien angle et commanda
- 10640 Que par Hérode n'en ralasent,
Mais autre voie s'entornasent;
Et il si fisent al demain,
Quant il furent levet bien main.
Hérodés s'est apiercéus,
- 10645 Que par les rois iert décéus
Et fu plains de forsenement.
Si commanda tot esranment
Sergans et cevaliers aler
A tous les enfans décoler,
- 10650 Pour cel enfant ocire avoec
C'on li dist ki fu nés aluec.
Mais St. Josés, ki l'oï dire,
En fu coureciés et plains d'ire,
De paour en sospire et tremble,
- 10655 Quant, par l'anoncement de l'angle,
La mère et l'enfant enmena
En Égipte u Dieux l'assena.
Li enfés crut et devint grans,
Dous fu et humles et soufrans,
- 10660 Par la tière XXX ans ala,

10634 *Dieu*, c'est ici le régime, suivant la règle connue.

10636 *Dénonciet*, reconnu.

10643 *Main*, matin.

10646 *Forsenement*, colère.

10651 *Aluec*, là.

10657 *L'assena*, l'assigna.

10659 *Soufrans*, patient.

- St. Pière en la mer apiela
 Et ses apostles un et un ,
 Si devisa sa loi chascun ,
 Apriés fist-il de l'aigue vin
 10665 As noces St. Arcedeclin.
 Moult a buens lius en Belléem .
 Or dirai de Jhérusalem ,
 Qui cités est douce et saintisme
 Et sacrée de Dieu méisme.
 10670 Priés de là tant com vous porois
 Traire d'un bougon à II fois ,
 Vers orient si est li temples ,
 Ce nos tiesmogne vrais exemples ,
 U Salemons l'autel fonda ,
 10675 U nostre Dame presenta
 Son fil à offrande par non
 Ès mains del viellart Siméon ,
 Ki forment s'en eslaieça
 Et tout esranment commença :
 10680 *Nunc dimittis me , domine ,*
 Servum tuum estre in pace .
 A diestre de cel temple là
 Salomons son temple fonda .
 Et, entre ces II temples, fist
 10685 Rois Salemons, si com on dist ,
 I porce sour rices coulombes

Suite de la description
 des lieux saints

10665 *St. Arcedeclin*, Mouskes prend pour un saint le maître d'hôtel dont il est parlé dans l'Évangile, à propos des noces auxquelles Jésus fut invité à Cana, en Galilée : *Ut autem gustavit architriclinus aquam vinum factam...* JOAN. II, 9.

10668 *Saintisme*, très-saint, *sanctis(sim)us*. M. De Chateaubriand, qui, dans l'introduction de son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, passe en revue les écrivains qui ont décrit les saints lieux, n'a pu parler de Ph. Mouskes.

10670-71 A deux portées d'arbalète ; *bougon*, trait d'arbalète.

10678 *S'en eslaieça*, s'en réjouit.

10681 *Estre*, ce mot français est singulièrement placé au milieu de ce latin. Le cantique de Siméon porte : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace*. Luc. II, 29.

10686-87 *Porce*, porche ; *coulombes* et *longes*, rime rurale.

- De fin marbre droites et longues.
 Tout droit à seniestre de çà
 S'est *probatica pissina* :
- 10690 C'est une aigue, par vérité ;
 Tot li malade ièrent sané
 Quant li angles Dieu le movoit,
 U il méismes i venoit.
 Priés de Jhérusalem avoit
- 10695 I castiel et Dieu là pasoit.
 Un asne i fist prendre et monta,
 Viers portes ores cevauça
 U moult de gent encontre alèrent
 Qui rains portoient et cantèrent :
- 10700 *Ozanna filio Davit*.
 Ensi l'ont toute jour servit.
 Assés priés en l'oatel Simon,
 Si qu'en l'évangille truevon,
 Sist nostre sires al mangier.
- 10705 Là vint à lui sans nul dangier
 Marie, c'on dist Mazelainne,
 Ki d'ors péciés iert tote plainne.
 Desous la table se muça,
 De ses larmes plorant lava
- 10710 Les piés Jhésu k'il ot moult biaux,
 Et resua de ses cheviaus,
 Et puis les oinst d'un ongement
 Qu'ele avoit gardet longement.

10689 *Probatica pissina* : Est autem Jerosolymis *probatica piscina*, quæ cognominatur hebraice *Bethsaida*, quinque porticus habens. JOAN. V, 2. Le prince N. C. Radzivil qui visita Jérusalem en 1583, dit : *Porta eadem, seu Ephraïm, civitatem ingressi ad lavam, vidimus probaticam piscinam, quæ prope arcam templi Salomonis fuit, et erat ampla satis et profunda*. JEROSOL. PEREGRINATIO. Antv. 1614, fol., pag. 76. Voy.

aussi l'*Itinéraire* de M. De Chateaubriand qui décrit cette piscine.

10699 *Rains*, rameaux.

10706 *Mazelainne*, Madelaine.

Où trente ans soit comme la *Magdaleine*

Sans vestir drap de linge ni de leine.

VILLON, ed. PROMPSAULT, 336.

10707 *Ors*, vilains, *hor(ridus)*.

10711 *Resua*, essuya ; *cheviaus*, cheveux.

- Et nostre sires li douna
 10715 Tel don que il li pardouna
 Tous ses péciés entirement;
 Quar ele ot ouvré loiaument.
 Ne gaires lonc I liu si a
 Là u nostre sires lava
 10720 Les piés St. Pière et St. Simon,
 Assés priés de sa passion,
 Et avoec aus sist à la çainne;
 Et puis apriés, sans nule painne,
 Les piés de cascun i lava.
 10725 Encor voit le liu ki là va.
 Priés de là si est Getzeman,
 Ce nos dient li païssan.
 C'est une vile u Dieux fu jà
 Et mainte cose i deviza.
 10730 D'autre part' si est li cortius,
 Qui moult est encore biaux lius,
 C'on dist *trans torrentem Cedron*,
 U Judas fist la traïsson,
 Et Dieu, son signour, i vendi
 10735 XXX deniers qu'on li rendi.
 Apriés, ne gaires lonc de là,
 C'est li lius u il le baïssa,
 Et li juïf tout esranment
 Le saisirent moult cruelment.
 10740 Mainte arme i orent aportée,
 Et St. Pières i traist s'espée,
 A l'un d'aus l'orelle trença,
 Mais nostre sires le sana.

10722 Çainne, cène.

10726 *Getzeman*, Gethsemani au pied du mont des Oliviers. : *Tunc venit Jesus cum illis in villam quæ dicitur Gethsemani.* MATTH. XXVI, 36. On voit que ce n'était pas une ville, mais

bien un village; le mot *villa* a trompé le bon Philippe Mouskes. *Gethsemani* signifie *vallis pinguedinis*.

10730 *Cortius*, enclos, encoïnte, ou jardin fermé.

- Puis noia Pières sen signour.
 10745 Quant il vit le besoing grignour,
 Ainc que li cos éuist kanté
 Tierce foies, par vérité.
 Deviers seniestre par deçà
 Est li lius u on le mena
 10750 Devant Pilate, et priés d'enki,
 Si est la cartre, j'el vos di,
 U Dieux fu mis en la prison,
 Quant il fu pris à mesprisson.
 Apriés, à la porte de Naple,
 10755 Si est li prétores Pilate
 Et là fu Jhésu-Cris jugiés,
 Des juïs priestres renoiés
 Et des princes de cele loi,
 Par traïson et par besloi.
 10760 Apriés cel liu qui moult est bas
 Si est la maissons Kayfas
 U la coulombe est et l'estace
 U Jhésu-Cris à simple face
 Fu par mains et par piés loiiés.
 10765 Batus de verges et déplaiés,
 De cief en cief, de grant corgiés.

10744 *Noia*, renia.

10745 *Le besoing grignour*, l'extrémité plus pressante.

10746 *Cos*, coq.

10747 *Tierce foies*, pour la troisième fois.

10751 *Cartre*, prison, carcer.

On dit encore en *chartre privée* : dans le passage suivant de Ville-Hardoin, *chartre* est aussi employé concurremment avec *prison* : « Un soir, à la mienuit que l'empereur Alips dormoit en sa chambre, cil qui garder le devoient, Morchufes meesmement et li autre qui avec lui estoient, le pristrent en son lit et le gettèrent en une *chartre* en prison. » БУСМОН, 88.

10753 *A mesprisson*, au mépris de la justice ou bien avec outrage.

10754 *Naple*, Naplouse, l'ancienne *Neapolis* du siècle d'Hérode, la *Mamortha* de Plinie, plus connue sous son nom primitif de Sichem. C'est la porte de *Babel-el-Hamoud* ou *Bab-el-Cham*. la porte de la colonne ou de Damas, qui mène à Sichem, St-Jean-d'Acre et Damas.

10761 *Maissons*, maison; *Kayfas*, Caïphe.

10762 *Coulombe*, colonne; *estace*, poteau.

10764 *Loiiés*, lié.

10765 *Déplaiés*, couvert de plaies.

10766 *De cief en cief*, d'une extrémité à l'autre, de la tête aux pieds; *corgiés*, écourgées.

- Et si fu couronné d'espines
 Dures et aspres et poignans,
 Dont contre val couru li sans.
- 10770 Ne gaires lone de là, pour voir,
 Ce nos fait li livres savoir,
 Si est, pour acomplir l'afaire,
 Golgata, li mons de Cauvaire;
 Et là fu Dieu crucéfiés,
- 10775 Et de la lance cloficiés.
 Longis le féri el costé,
 Et, quant il ot le sanc tasté,
 A ses ious touça, s'ot véue
 Qu'il onques mais n'avoit éue.
- 10780 Là droitement si est li lius
 Ki n'est oribles ne eskius,
 U St. Jehans fu et sa mère,
 Qui cele mors fu moult amère.
 Mais al fil Dieu ensi avint
- 10785 Que l'amers en douçor revint,
 Quar ses gens furent asopli
 Ki, par cel, furent raempli
 De grasse et de misericorde,
 Si com l'évangilles recorde.
- 10790 Et là tout droit u li Judeu
 Crucifièrent le fil Deu,
 Fu Adans, li premiers om, mis
 Et entierés et soupoulis,
 Et Éve, sa feme, avoec lui,
- 10795 Par qui nos euïmes l'anui

Longin.

Sépulture d'Adam et
d'Ève.10770 *Pour voir*, vraiment.10775 *Cauvaire*, Calvaire.10778 *Cloficiés*, lui Jésus qui était *fiché*, attaché avec des clous.

10777-79 Répétition de ce qui a déjà été dit vers 6780-94. Cette histoire de Longin qui, étant

aveugle, recouvre la vue, est encore une addition aux récits des évangélistes.

10781 *Oribles*, horrible; *eskius*, désert.10785 *Qui*, il vaudrait mieux écrire *cui*, à qui.10786 *Asopli*, rendus plus souples, touchés.10795 *Soupoulis*, enseveli.

- De la pume qu'Adans manga,
 Dont li fius Dieu puis nos vengra
 Par la grant painne qu'il soufri,
 Quant le sien cors à mort offri.
- 10800 Illuec tout droit sacrefia
 Abrehan et glorefia
 A Dam-el-Dieu premièrement,
 Ce set-on bien certainement.
 Priés de là, le giet d'une pière,
- 10805 Vers occident, ce m'est avière,
 Est li lius u Josep requist,
 Pour les saudées qu'il i fist,
 Le cors Dieu à ensevelir,
 Et Pilate sans nule ayr,
- 10810 Boinement congié l'en dona.
 Josep fors de la crois l'osta,
 En I sépucre le coucha
 U nus om onques n'atouça.
 Et là vinrent les III Maries
- 10815 Ki pour Dieu furent trop maries;
 Mais li angles, al jour de Pasques,
 Qui de plorer les vit moult lasques,
 Lor dist k'il iert résurrexis,
 S'el déisent à ses amis.
- 10820 D'ilueques priés si est la glise,
 Si com l'escriture devise,
 Que Coustantins fist metre à somme,
 Ki fu emperères de Roume

10796 *Pume*, pomme.10801 *Abrehan*, Abraham.

10804 A la distance du jet d'une pierre.

10805 *Avière*, avéré.10807 *Saudées*, pour l'argent qu'il donna.10817 *Lasques*, abattues.10818 *Résurrexis*, ressuscité.10819 *S'el déisent*, qu'elles en avertissent ses amis.10822 *Constantins*, M. De Chateaubriand (*Itinéraire*, IV) remarque qu'il nous reste une lettre de Constantin, qui ordonne à Macaire, évêque de Jérusalem, d'élever une église sur le lieu où s'accomplit le grand mystère du salut.

- Et de Constantinoble ausi.
 10825 Sa mère Elaine, al cuer masi,
 En aporta maint saintuaire,
 Quant ele se mist al repaire.
 Del mont de Cauvaire si a
 XIII piés, sans plus, jusques là
 10830 U la moitié de tot le mont
 Est en largaice et en réont.
 Tout droit, pardeviers occident.
 Ce dist-on anciuement,
 Priés del sépucre, à diestre part,
 10835 Si que li temples le départ,
 Si est li moustiers de Latin
 Fais en l'ounour et el destin
 La douce mère Dieu saintisme,
 Et là fu sa maisons méisme.
 10840 En cel moustier mesme si a
 I rice autel c'on i fonda
 U madame sainte Marie,
 La mère Dieu, s'estut marie,
 Et la Marie Cléofé
 10845 Od la Marie Solomé,
 Toutes III plorans et dolans
 Pour les painnes, pour les ahans

Le milieu du monde.

10825 L'église du St-Sépulcre fut bâtie en partie par sainte Hélène, mais les princes chrétiens qui vinrent après, la firent augmenter pour y comprendre le mont Calvaire qui n'est qu'à cinquante pas du saint sépulcre.— *Al cuer masi*. Nous n'entendons pas ce mot *masi*, qui, d'après la place qu'il occupe, doit signifier pieux ou quelque chose d'analogue. Peut-être faut-il lire *mari*.

10826 *Saintuaire*, reliques.

10827 *Se mist al repaire*, se mit en chemin pour revenir.

10831 *Largaice*, largeur; *réont*, rondeur.

10843 *S'estut*, se tint.

10844 *Erant autem ibi, mulieres multe a longe que secute erant Jesum a Galilæa, ministrantes ei: interquas erat Maria Magdalena et Maria Jacobi et Joseph mater, et mater filiorum Zebedi. MATH. XXVII, 55. Et cum transisset sabbatum, Maria Magdalena et Maria Jacobi et Salome emerunt aromata.... MARC., XVI, 1. — Cléofé, Cléophas ou Marie, sœur de la sainte Vierge, était mère de Jacques-le-Mineur.*

- Que les virent nostre signor
 Souffrir en la crois, à cel jor,
 10850 Par la cruele gent amère,
 Quant Diex dist à sa doce mère :
 « Femme, femme, vois-ci ton fil ; »
 Et puis à St. Jehan dist-il
 Et al peule : « Vois-ci ta mère ; »
 10855 De la crois u il pendus ère.
 Et d'illueques, viers orient,
 A demie liue ausement,
 Est la montagne d'Olivet,
 U Dieux de cuer et piu et net,
 10860 Dist à son père et ora :
Pater noster, et cetera.
 Tout droit illueques, en la pière,
 Si escriut-il, à sa manière,
 La patenostre de sa main,
 10865 Encor li voient li tamain.
 Et là à ses apostles dist
 Et l'enseignement lor en fist
 K'il nonçassent à toute gent
 La voie de lor sauvement.
 10870 Et les langages lor aprist,
 Par quoi cascuns l'afaire emprist.
 D'illueques monta-il ès ciours,
 Od lui Gabriel et Mikious,
 Al jour c'on dist l'assension,
 10875 Si qu'en l'évangille list-on.
 A diestre, entre mont Olivet
 Et cel temple saintisme et net,
 Si est li vaus de Josafas

10860 Pour que la mesure soit exacte il ne faut point d'élision.

10862 Encore une addition au récit des évangélistes.

10865 *Tamain*, quelques-uns.

10871 *Emprist*, entreprit.

10872 *Ciours*, cioux.

10878 *Vaus*, vallée.

- Dont jou ramenbrance vous fas ,
 10880 Car illuec fu sainte Marie
 Des apostles ensevelie.
 En cele valée méismes
 Si venra Dieux, li rois autismes ,
 Jugier tot le mont al juise,
 10885 Si com l'escriture devise.
 Là tranblera justes et saus ,
 Quant Diex i jugera les faus.
 Priés de là, ce dist l'escriture,
 Si est encor la soupouture
 10890 La boine proféte Yzaie,
 Ki nonça mainte profésie.
 D'illueques, à liuwe et demie,
 Si est li lius en Bétanie
 U Jhésu-Cris, quant il vint là ,
 10895 St. Lazaron resuscita,
 Frère Marie Magdelainne,
 Ki IIII jours, à dure painne,
 Avoit en la tière géu,
 U il tous mors enfouois fu.
 10900 Avant de là, viers Jérico,
 XX miles i a, mains moult po ,
 Est l'arbres sicamors u sus
 Monta li petis Zachéus
 Pour Jhésu-Crist à regarder ,
 10905 Ki par illuec devoit passer.
 Et Dieux le rouva jus descendre
 Et volt od lui son ostel prendre.

10879 *Fas*, fais.

10885 *Autismes*, très-haut, *altis(s)im(us)*.

10886 *Saus*, sauve, *sa(levat)us*.

10890 Mouskes met prophète au féminin
 comme il l'a déjà fait pour pape; ces mots, en
 effet, ont la terminaison féminine.

10896 *Lazaron*, Lazare.

10901 *Mains moult po*, fort peu moins.

10902 *Sicamors*, sycomore. « *Et præcurrens
 ascendit in arborem sycomorum, ut videret eum.* »
 Luc.

10905 *Zachéus*, Zachée.

- Et cil estoit uns fors pécière .
 Si fus liés de si grant manière
 10910 Que la moitié de quan k'il ot
 Rendi pour Dieu , al mious qu'il pot .
 Et s'il à nului rien toli ,
 A IIII doubles li rendi.
 Et là dist Diex qu'il iert venus
 10915 Sauver celui ki iert perdus.
 Ce n'est pas mençoigne ne gille ,
 Ainc le trueve-on en l'évangille.
 Une milaite apriès de ça
 Si est la fontaine et sourt là
 10920 Del buen profète Élizéi ,
 Que il sainna et bénéy ,
 Et mist sel en sénéfiance
 D'aigue benoite , à ramenbrance
 De cele c'on encore fait.
 10925 Encore i sourt ele entresait.
 A V miles priés de cel plain
 Si est , pour voir , li fluns Jordain
 U St. Jehans Dieu baptisa.
 De Jursalem VIII en i a.
 10930 Moul't priés de là si est li lius
 Précious , dignes et soptius ,
 Dont Élyas en fu tous vis
 Par les angles ès cious ravis.
 Trece journées tot à plain
 10935 Si a , pour voir , del flun Jourdain ,
 Desi qu'al mont de Synay.

10912 Et s'il avait pris quelque chose à quel-
 qu'un.

10918 *Milaite* , milète , wallonnisme pour si-
 gnifier un peu , *Dict. rouchi* , 3^e éd. 304.

10919 *Sourt* , de sourdre.

10925 *Entresait* , de temps à autre ; les Es-

pagnols disent *entre si*.

10927 *Fluns* , fleuve. « Et chevaucha tant
 qu'il vint vers Messinople sur un *flum*. » *Ville-*
Hardoin , éd. de Buchon , 108.

10932 *Élyas* , Élie.

10936 *Desi qu'...* jusques.

- D'Alixandre, j'el sai de fi,
 Portèrent là, à joie fine,
 Li angle Sainte Katerine,
 10940 Quant Maxenses l'ot décolée,
 Et droit là fu ele entierée.
 Et si rent oile à grant fuison,
 Dont li malade ont garison.
 Droit sour le mont de Synay,
- 10945 S'aparü Jhésu-Cris ausy
 A Moyset, en I buisson
 Tout ardant, par avision;
 Et là tout droit li fu donnée
 La loi escriute et devisée.
- 10950 A lueques si est li vasciaus
 Mervillous et rices et biaux
 Que nous apielons *ydria*.
 Et saciés de fit qu'il i a
 D'olie d'olive adiès assés;
- 10955 Jà tant n'en prendra-on son sés.
 En cel vasciel l'arcedecclin
 Fist Dieux servir d'aige fait vin.
 Mons de Tabour à III journées,
 Tout par mesure devisées,
- 10960 Si est priés de Jhérusalem,
 A diestre part de Belléem.
 Là devant III de ses disciples
 Se transfigura nostre sires.
 Droit sour cel mont fu devisée
- 10957 *D'Alixandre*, d'Alexandrie, ville où
 naquit sainte Catherine.
 10942 *Oile*, huile; *fuison*, foison.
 10946 *Moyset*, Moïse. Il est singulier qu'un
 ecclésiastique, instruit pour son temps, fasse ap-
 paraître à Moïse Jésus-Christ né bien long-temps
 après le législateur des Hébreux.
 10950 *Vasciaus*, *vasciel*, vaisseau.
- 10952 *Ydria*. « *Erant autem ibi lapidea hy-
 dria sex...* » JOAN. II, b.
 10954 *Olie*, pour la mesure liex *oile*.
 10955 *Son sés*, son souil.
 10956 *L'arcedecclin*, voy. v. 10665.
 10957 *D'aige fait vin*, d'eau changée en vin.
 10958 *Tabour*, Thabor.
 10962 *Disciples* et *sires*, rime en goret.

- 10965 La première messe et cantée
De nostre signour Jhésu-Crist,
Et le sacre i nota et fist.
Et al piet del mont de Tabor,
Ce nos dient li ancissour,
10970 Si est la mers de Galélie
Et l'autre mers de Tabarie,
Ki n'est mie mers mais estans,
Grans et parfons et quois estans;
Et de cel estanc nest li flons,
10975 Que nous Jourdain apielons.
D'autre part I poi de là,
Une ymage painte si a
De madame S^{te}. Marie,
En une aisciele bien taillie;
10980 Et de cele ymage sourt oles,
Si le reçoit-on en ampoles.
Se mil pelerin i venoient
De cel s^t oile assés auroient
Et s'uns tous seus en i venoit
10985 Jà plus de l'olie n'en istroit.
Pour çou qu'ele est en bosc formée,
S'est l'hymage *ycoine* apielée,
Et croist et forme cascun jour

10967 *Sacre*, le sacrifice, la consécration;
nota, marca le rituel.

10969 *Ancissour*, prédécesseurs, anciens.

10970 *Galélie*, Galilée.

10971 *Tabarie*, Tibériade, a donné son nom
au lac voisin, appelé aussi le lac *Genzareth* ou la
Mer de Galilée. Tibériade est remplacée aujourd'hui
par un mauvais bourg nommé *Tabarya*.

10972 *Estans*, étang, lac.

10975 *Quois*, tranquille.

10976 Le vers est trop court; il aurait sa mesure
si l'on mettait :

D'autre part à 1 poi de là.

10979 *Aisciele*, ais, planche, morceau de bois.

10980 *Oles*, *oiles*, *olie*, huile.

10981 *Ampoles*, ampoules, vases qui étaient
en usage pour conserver le vin et l'huile.

10985 *Olie*, lisez *oile*; *istroit*, sortirait.

10986 *Bosc*, bois.

10987 *Ycoine*, image, *Εἰκών*. L'étymologie
donnée par Ph. Mouskes est ridicule; le bois
dont l'image est faite n'entre pour rien dans son
appellation.

- En car, çou sèvent li plusiour ,
 10990 Et l'oiles devient care ausi ,
 Tout par vérité le vos di.
 Cele ymage est à Sartenai
 Moult bien gardée, bien le sai.
 A diestre part, en vérité,
 10995 De Jhérusalem, la cité,
 Tant com uns ars traire poroit,
 S'uns om en sa main le tenoit,
 Si est a li mons de Syon.
 Là ot faite pour Salemon
 11000 Une église, et dedens auteus.
 Là manga nostre sire Diex
 Avoec ses apostles par non,
 Pardevant sa grant passion.
 Droit là descendi tos entirs
 11005 Sour les apostles S^t espirs,
 En guise de flame et de feu,
 Et tout, par le plaisir de Dieu,
 Diviers langages i parlèrent
 Et par la tière s'en alèrent.
 11010 Là droit si transi nostre Dame
 Et li angle emportèrent l'arme,
 Et de là son cors emportèrent
 Li apostle et si l'entièrement :
 Tout droit el val de Josafas
 11015 Portée l'orent à lor bras.
 Et là tenra Dieux son juïse
 Qui moult sera d'estrange guise.
 Viel et jovène là renestront

10989 *Car*, chair.

10992 *A Sartenai*, *Sartan* est un lieu voisin de Jerraël. Pour la géographie de la Terre-Sainte et les sources qu'a pu consulter notre auteur, voy. l'introduction.

TOM. Ier.

10994 *Part*, côté.

10998 *Si est a pour si est là?*

11000 *Auteus*, autels.

11010 *Transi*, trépassa.

11018 *Jovène*, toujours la même observation.

- Et fourme de XXX ans aront.
 11020 S'auront infier li faus toudis
 Et li boin auront paradis.
 Droit al piet de monte Syon
 S'est la fontaine, ce dist on,
 C'on apiele de Siloé,
 11025 Dont li riü sont de bien loé,
 Et sourt de tière non de roce,
 Mais il n'i a poisson ne roce.
 Moult priés de là, viers Belléem,
 Est li lius c'on nomme Sichem.
 11030 Là vint Josep querre ses frères
 Par Ébron, es grandes vallées.
 Là est la vile ke Jacop
 Douna Josep k'il ama trop,
 Pour çou k'il ert des autres fius
 11035 K'il avoit, tous li plus gentius.
 Et là fu Jacop entiérés
 Très dont k'il fu à fin alés.
 D'illuec à une mile ausi
 Si est li lius de Sichay
 11040 U Diex parla, sans nulle painne,

11019 *Fourme de XXX ans*, le révérend père Étienne Broustin, du Hainaut, lequel a écrit des quatre fins de l'homme *De quatuor hominis novissimis*, Lov., 1598, in-8°, et qui est entré dans un fort grand détail sur l'état des âmes et des corps après la mort, décide que nous ressusciterons à l'âge où le Christ mourut. « *Primo de atate. Omnes resurgent in statu corporis et naturalis virtutis quam habuerunt vel quam habuissent, nisi affuisset impedimentum, et quidem in eadem atate qua Christus resurrexit. Perfectio enim nature tunc habenda requirit quod in optimo statu resurgant.* » C XLIX.

11025 *De bien loe*, vantés pour leurs bons effets.

11026 *Roce, roche*.

11027 Mais il ne s'y trouve poisson grand ni petit; *roce*, roche, espèce de petit poisson.

11030-31 *Ébron*, Hébron, en arabe *Khalil*, se vante à tort de posséder le tombeau d'Abraham révééré des Musulmans comme des Chrétiens; *frères, vallées*, rime en goret.

11032 *La vile*: « *Juxta prædium quod dedit Jacob Joseph, filio suo.* » JOAN. IV, 5.

11037 *Très dont k'il*, après que, aussitôt que.

11038 *Mile*, même sens que *milaitę*, voy. v. 10918.

11039 *Sichay*, Samarie ou Sichar. « *Venit ergo in civitatem Samarię, quę dicitur Sichar.* » JOAN. IV, 5.

A la feme samaritaine.

Moult priés d'enki li lius esta

Et l'angeles à Jacob luita

Moult vistement pour lui saïier,

11045 Mais Diex lor fist moult tos laisier.

Là, ce dient li païssan,

Si est li kastiaus Abrehan

C'on apieloit adon Tochor,

Et ensi a-il mom enkor.

11050 Et en cel castiel, j'el vos di,

Furent cist troi enseveli

Abraham, Ysac et Jacob,

Et lor feme q'amèrent trop.

A semiestre, moult priés de là,

11055 Si est li lius c'on apiela

Dont et or *Dominus vidit*,

Et là, çou saciés-vous de fit,

Volt Abrehan sacrefier

Son fil à Dieu, qu'il ot moult ciér

11060 Ysaac, mais Diex li manda

Par son angle, ki li noncha

Que il laisast cel sacréfisse.

Si fesist autre ki soffisce.

11042 *D'enki*, de là; *esta*, fut,

11043 *Et*, pour où; *luita*, lutte.

11044 *Vistement*, vivement; *saïier*, éprouver, essayer.

11048 *Adon*, pour *adont*.

11051 *Cist troi*. Abraham fut enterré à côté de Sara, dans une caverne du champ qu'il avait acheté, pour sa sépulture, des fils de Heth.

11056 « *Appellavitque nomen loci illius Dominus videt. Unde usque hodie dicitur: in monte Dominus videbit.* » *Genes. XXII.*

11063 *Ki soffisce*, qui suffise. Le sacrifice d'Abraham a inspiré au poète hollandais Hoogvliet de beaux vers dont nous avons essayé cette faible

imitation :

. . . A travers les palmiers

Mouraient les traits du jour, et c'étaient les derniers.

La nuit sur Berséba tendait ses sombres voiles,

Le soleil s'enfuyait à l'aspect des étoiles

Et dans un autre monde allait porter ses feux.

De l'astre au font d'argent l'éclat pâle et douteux

Rassurait les mortels au milieu des ténèbres;

Ses rayons dissipaient les fantômes funèbres,

Tandis que la rosée en tombant sur les fleurs

De perles, de brillans disparaît leurs couleurs;

Les vents prétaient silence et la nature entière

Semblait de ses faveurs vouloir combler la terre.

Tel à l'heure marquée un serviteur zélé

Attend son maître absent, dans ses vœux rappelé,

Et voudrait sans tarder, touchante impatience!

Par des soins empressés lui payer sa présence.

Tous les St. lius de Belleem

- 11065 Et tous çaus de Jérusalem,
Là u nus om pot aprocier,
Aler à piet ne cevaucier,
Moustra l'emperères demainne
Et li clergiés à Carlemainne,
11070 Puis retraisent en la cité,
S'ont le sépucure vissité
Et la cité bien refermée
Et de clers et de lais puplée.
Adonques proia l'emperère,
11075 Com à signor et com à frère,
A Carlemainne, le buen roi,
Tout par amor et sans desroi,
Que de lor juiiaus fesist prendre
Biaus et joians; sans plus atendre,
11080 Li fist mostrer samis, orfrois,
Cevaus, roncis et palefrois,
Mules et murs, ours et lions;
Girfaus et ostoirs et faucons,
Hanas d'argent et coupes d'or,
11085 Çaintures et fermaus enkor

Munificence de l'empereur et du patriarche.

Alors de séraphins, d'anges environné,
L'Éternel, sur un char par l'aigülon traîné
Pose son pied divin, part, descend de la nue
Et, frappant Berséba de sa voix si connue,
Il appelle Abraham : « Me voici, lui répond
Le pieux patriarche, en inclinant le front :
« Que voulez-vous, seigneur, de votre créature ?
» Qu'impose au vermisseau l'auteur de la nature ? »
— « Prends ton fils, ton seul fils, le fils de ton amour,
» Aux champs de Morisa, va, devance le jour,
» Là d'un fragile autel élevant l'édifice
» De ce fils bien aimé fais-moi le sacrifice. » —

11072 *Refermée*, fortifiée de nouveau.

11074 *L'emperère*, sans l'exigence de la rime il faudrait l'emperères.

11078 *Juiiaus*, joyaux, plus bas *guiiaus*.

11079 *Joians*, réjouissans, agréables à voir.

11081 *Roncis*, cheval de moindre qualité, et quelquefois aussi noble monture. Du Cange dit qu'anciennement au lieu de *roncin*, on disait quelquefois *rous* :

Hue s'en retourne sur le *rous* Arabi.
Carins.

Bien fu armé sur le *rous* Arabi.
Ibid.

11082 *Mules et murs*, mules et mulets.

11085 *Fermaus*, agrafe, boucle, chaîne, crochet, carcan, etc. Dans un inventaire de joyaux de la maison de Bourgogne, publié par M. Barrois, on trouve parmi ceux d'Isabelle de Portugal, femme de Philippe-le-Bon : « Item, ung *fermailles* à mectre sur la poitrine de l'espousée,

- Pières précieuses assés,
 Tant que li rois en fu lasés
 Blous seulementes del véoir.
 Mais il les mist en non caloir.
- 11090 Et l'emperères, ki fu preus,
 Sages et larges et visseus,
 Li résoumounoit k'il presist
 Tot u la moitié, s'il vosist.
 Et li patriarce apriés
- 11095 Des siens guiaus fu moult engriés
 Qu'il em presist à son plaisir.
 Mais li rois ne vot plus taisir,
 Ainc lor a dit moult bielement :
 « Signor, saciés tot voirement
- 11100 Que jou vos en sai mellour gré
 Que j'en éuisse tout porté.
 Je ne suis pas, la-Dieu-merci,
 Pour guiaus prendre venus ci,
 Quar g'en ai à moult grant plenté
- 11105 En mon païs, à volenté.
 Ançois i ving, bien le saviés,
 Pour çou que Diex i fust vengiés,
 Et pour m'ounor et pour mon preu
 Faire à la volenté de Dieu,
- 11110 Et pour le sépucre ravoïr.
 Ciertes jou n'i quis autre avoir.
 Et s'il vous plect que rien i prenge
 Dont j'aie honor et Dieux loenge,

gharny de quatre sophirs ung balais et XVI perles. » *Bibl. Protyp.* 551.

11088 *Blous seulementes*, rien qu'à. *Blous*, doit venir de l'allemand *blos*, seulement.

11089 *Non caloir*, non chaloïr, indifférent.

11092 *Résoumounoit*, pressait.

11095 *Guiaus*, joyaux; au v. 9045, capitaines?

11097 *Taisir*, se taire.

11102 *Que si j'avais tout accepté.*

11106 *Ançois i ving*, j'y suis venu plus tôt. *Chr. de St-Denis*, Dom Bouquet, v. 275.

11111 *Avoir*, avantage.

11112 *Rien i prenge*, que j'accepte quelque chose.

Charlemagne demande
des reliques.

- Si me moustrés des painnes Dieu
 11115 K'il soufri jadis en cest lieu.
 Et, s'il vous plect, si m'en donés,
 S'ière noblement asénés
 Et s'en iert moult France onourée
 Et tout cil liet de la contrée. »
- 11120 L'emperères luès apiela
 Le patriacle ki fu là,
 Et le clergiet ki fu présens.
 « Signor, dist l'emperères gens,
 Vesci Karlemainne de France
- 11125 Ki, par Dieu et par sa poisance,
 Nos a la tière délivrée,
 Ki toute iert as paiens livrée.
 Si ne violt prendre nul juiel,
 Ki tant i soient rice et biel,
- 11130 Mais des painnes à cel signor.
 Ki pour nous ot mort et dolour,
 Viout li rois et prendre et véoir;
 Or enpensés à vo pooïr. »
 Li patriarches respondi :
- 11135 « Sire emperères, jou vos di
 Qu'eles furent mises en liu
 Biel et convenable et soutiu,
 En vaisciaus et d'or et d'argent
 Pour cele Sarrasine gent.
- 11140 Hêlainne, mère Costentin,
 Les i fist mètre, avant sa fin,
 En I piler de cel mostier,
 Quar del perdre n'aviens mestier.
 Droit est k'il en ait et s'en voie

11117 *Asénés*, cela sera noblement placé, ce sera une noble générosité.

11119 *Liet*, joyeux.

11123 *Gens*, gent, le gentil empereur.

11128 *Violt*, vent; *juiel*, joyau.

11129 Quelque riche et beau qu'il soit.

11143 *N'aviens*, n'avons.

11144 *S'en voie*, en voie, en puisse voir.

- 11145 Ançois k'il soit mis à la voie.
 Or n'i a plus, nos en iroumes
 Et les saintuaires querromes. »
 A tant si fu pris li congiés,
 Si s'en est alés li clergiés,
 11150 Si ont tant quis et demandé
 A çaus qui il fu commandé,
 Qu'uns vious priestres lor enseigna,
 Qui savoit les estres piécà
 Et s'ot esté al saieler
 11155 En I moult ancien piler.
 Doi priestre se sont reviestu,
 Si sont droit al piler venu,
 Martiaus present, si l'ont ouviert,
 Voiant tot le peule en apiert,
 11160 Et Carles iert à orissons
 Et tous li peules environ.
 Li patriacles et li priestre,
 Qui bien sorent et l'uevre et l'estre,
 Ains que les reliques ostasent
 11165 Ne que de lor mains i touçasent,
 Les fisent iestre à jenellons,
 Et fist cascuns ses orissons.
 Ensi est la cose remèse.
 Daniaus, uns evesques de Grèse,
 11170 C'on savoit preudoume et sotiu,
 S'est aprociés droit al St. liu
 Et si a ouviert I vaisciel
 De fin or moult rice et moult biel,

11145 Avant qu'il parte.
 11146 *Or n'i a plus*, bien plus.
 11151 *A çaus*, à ceux à qui.
 11153-55 Qui depuis long-temps connaissait
 les êtres et avait vu sceller ces reliques dans un
 vieux pilier.

11159 A la vue de tout le peuple, ouverte-
 ment.
 11166 *Jenellons*, genoux et non pas jeûnes,
 quoique Charlemagne les fit jeûner pendant trois
 jours, disent les *Chroniques de St-Denis*.
 11168 Ainsi la chose est rapportée.

- Dont l'uevre ert préciose et bonne,
 11175 Et là dedens iert la couronne
 Dont Dieus ot esté coronnés,
 Quant à passion fu menés.
 Et tout esranment c'om l'ouvri,
 Si très douce odours en issi
 11180 Qu'avis fu çaus ki le sentirent
 Que en paradis descendirent.
 Lors se mist Karles simplement
 A genous, sor le pavement.
 Si pria moult dévotement
 11185 Al vrai signor omnipotent,
 Que des painnes k'il ot sofertes
 Fesist les gens entor lui ciertes
 Que nus de rien ni mescréist.
 Et Dieux tot esranment si fist
 11190 Que quant sa proière ot finée
 Si vint del ciel une rosée
 Sor les espines, si verdirent
 Novielement et si florirent,
 Et si douce oudours en issi
 11195 Que li emfer furent guari
 Ki là furent et li malade,
 Si que cascuns s'en prist luès garde,
 Et si ot si très grant clarté
 Que tout furent espoenté.
 11200 L'éveskes a pris I coutiel
 C'uns priestres li balla moult biel,
 De l'espine trença le fust.
 Se luès de la tière issus fust,
 Si ne fust il mie plus vers.

Miracles.

11180 *Avis fu*, furent d'avis.11185 *Genous*, au v. 11166 *jenellons*.11187 *Ciertes*, certains, convaincus.11188 *Mescréist*, dontât.11195 *Emfer*, infirmes.11202 *Fust*, le bois.

11203-4 Si on l'avait à l'instant même ôté de terre, il n'eût pas été plus vert.

- 11205 Carles en fu séurs et fers.
Si se mist sor le pavement
A orisons tot esranment,
Si loa Dieu de grant manière
Ki essaucié ot sa proière.
- 11210 Mais l'estore dist en la fin
Que çou sont jonc outre marin
Ki portent espines poignans,
Dures et aspres et trençans;
De celes fu Diex couronnés
- 11215 Quant il fu en la crois pénés.
Charles, ki son cuer i ot mis,
Prist une pièce de samis;
Des flors reciut en sa main destre.
I arcevesque ot à seniestre,
- 11220 En regardant li a tendu
Et cil n'i a plus atendu,
Quar l'arcevesques regardoit
As saintuaires k'il véoit,
Dont il i ot moult grant plenté,
- 11225 Et il i ot la volenté.
Si ne reciut mie del gant
Et Diex, par son digne commant,
Le gant et les flors à bon flair,
Priés d'une eure, sostint en l'air
- 11230 C'onques nus om n'i atoucha.
Et Karles avant s'aprocha,
Des espines a donques prises

De quelles épines Jésus
fut couronné.

Miracle du gant de
Charlemagne qui se
soutient en l'air.

11210 *Mais l'estore....* « Selon la tradition latine à Jérusalem, dit M. de Chateaubriand, la couronne de Jésus-Christ fut prise sur l'arbre épineux *lycium spinosum*. Mais le savant botaniste Hasselquist croit qu'on employa pour cette couronne le *napka* des Arabes. » *Itinéraire*, IV.

11215 *Pénés*, martyrisé.

11216 Charles qui était tout entier, de cœur,

à cette sainte besogne.

11225 Et il était entièrement absorbé par ce spectacle.

11226 Le gant dans lequel Charlemagne avait mis les fleurs de la sainte épine; ce miracle se lit dans les *Chr. de S-Denis*, Dom Bouquet, II, 234. Voy. le *Turpin* aux *Appendices*.

11228 *A bon flair*, odorantes.

- Et si les a el cendal mises ;
 Tot bielement et sans noisier ,
 11235 Les vot l'arcevesque ballier ,
 Si com il avoit fait le gant.
 Li rois , ki le cuer ot joiant ,
 Se regarda arière soi ,
 Et vit le gant en l'air tot quoi ,
 11240 Et dont , par vérité , pensa
 Que l'arcevesques n'i touça ,
 Sa main esranment i tendi
 Et le gant en l'air requelli ,
 Si volt les flors espandre luès
 11245 El samit ki fu nés et nuès
 U les espines ot posées ,
 Mais les flors èrent jà muées
 En manne , sans autre devise ;
 Cele est encore à St. Denise.
 11250 Mais li auquant se font moult ciert
 Que c'est cele ki , el désiert ,
 Pleut sor le peule d'Israiel ,
 Si com al roi Jhésu fu biel.
 Or oiés les dignes viertus
 11255 Qu'adont i fist li rois Jhésus
 A cele eure que les espines
 Furent al démontrer flories.
 Si garirent en la chité ,
 Par Dieu et par sa dignité ,
 11260 De la douçour ki s'espandi ,
 Et tout par verté le vos di ,

11235 *Les vot l'arcevesque* , les veut à l'ar-
 chevêque....

11243 *Requelli* , recueillit.

11245 *Nés* , net ; *nuès* , neuf , qui n'a pas en-
 core servi.

11248 *Sans autre devise* , pour n'en pas dire

plus , pour couper court , pour abréger.

11250 Mais quelques - uns se disent cer-
 tains.

11253 *Fu biel* , plut.

11256-57 *Espines* , *flories* , rime rurale. *Al*
démontrer , à la vue.

- Troi C et chiunkante malade
 Ki XXX ans orent esté fade ,
 Et sans oir et sans véoir
 11265 Et sans parler et sans savoir.
 Quant on descouvri les espines ,
 Tant précieuses et si dignes ,
 Si recouvrèrent cil véue
 Ki point n'en avoient éue ,
 11270 Et , quant eles furent flories ,
 Si orent li sourt leur oïes ,
 Et , al trencier del fust , parlèrent
 Trestot cil ki là muïel èrent.
 Et dont cantèrent cleric et prestre ,
 11275 Si loèrent Dieu et son iestre ,
 Jointes lor mains , al ciel là sus
 Cantant : *Te Deum laudamus*.
 Et tous li peules ki là fu ,
 Rendi grasses au roi Jhésu ,
 11280 Et li boins rois disant ses saumes ,
 Mis à genous , jointes ses paumes ,
 Les saintes relikes reciut
 C'on li douna , si com il diut ,
 Et mist en rices aumosnières
 11285 Et en boïstes d'ivoïrie cières
 Et en vassiaus d'or et d'argent ,
 Pardevant la commune gent.
 Et lors a fait aparillier

11265 *Fade*, ensorcelés? Roquefort explique *fade* par dégoûtant, déplaisant, *fa(sti)d(i)osus*.

11266 - 67 *Espines*, *dignes*, rime incomplète.

11272 *Al trencier del fust*, et quand le bois de l'épine fut coupé.

11275 *Muïel*, muets.

11276 *Al ciel*, vers le ciel.

11281 *Jointes ses paumes*, les mains jointes.

11284 *Aumosnières*, le P. Montfaucon, dans ses *Monumens de la monarchie française*, a donné la représentation d'une bourse ou aumônière pour les croisades, dans laquelle on rapportait des reliques. II, 166.

11285 *D'ivoïrie*, ivoire, lisez *d'ivoire* pour la mesure.

Retour de Charlema-
gue.

- Son afaire, pour cevaucier.
 11290 Si les aporta dignement
 Viers Ais-la-Capiele esranment,
 Quar li saintuaire èrent rike,
 Dusqu'en la tière d'Osterike.
 Fu convoiiés à grant honneur
 11295 De patriacle et d'empereur
 Et de tant de gent com il orent,
 Com cil ki bien faire le sorent.
 Al départir s'entr'acolèrent
 Et à Dieu s'entrecommandèrent.
 11300 Par tière ala Carles et vint,
 Que mer passer ne li convint.
 Carles trespasa la contrée
 Et sa gent en a remenée;
 Droit viers Ais son cemin tourna,
 11305 Son afaire bien atourna.
 Partout en ala la noviele
 Qui fu povres et rices et biele.
 Uns haus om el país manoit
 Ki seulement I fil avoit,
 11310 Et cil iert teus, sans nule doute,
 K'il caoit de mauvaise goutte,
 Et estoit boçus et diervés
 Ès piés et ès mains et el nés
 Avait poacre, sans mençoigne,
 11315 Et tout le cors pourpris de rogne.
 Quant li haus om sot la noviele

Nouveaux miracles.

- 11296 Et d'autant de gens qu'ils avaient.
 11302 *Trespasa*, traversa.
 11307 *Povres*, pour les pauvres.
 11312 *Diervés*, Roquefort explique ce mot
 par extravagant, insensé. Ici il doit signifier
 contrefait, *de recta via*. Voy. v. 11376.
 11314 *Poacre*, *po(d)agr(a)*. La *poucre* est ici
 distinguée de la mauvaise goutte ou male goutte :
 Male goutte lor criet lor ieus !
Roman de la Violette, 3.
 M. Francisque Michel fait, à l'occasion de ce
 passage, une note intéressante sur la goutte.
 11315 *Pourpris*, couvert.

- Des reliques , moult li fu biele.
 Son fil fist encontre porter ,
 Par créance et pour conforter .
- 11320 Mais il fu agrévés si fort
 Qu'il le convint venir à mort
 Ainc k'il venist al saintuaire ,
 C'on aportoit en I almaire.
 Et li pères ot tel créance
- 11325 C'onques pour cele mésestance
 Ne laissa son fil à porter
 As saintuaire encontre.
 Ensi par tant país outra
 Que l'ost Karlemainne encontra.
- 11330 Al roi s'en vint , si li contoit
 Com faitement il li estoit ,
 N'i laissa rien à aconter.
 Li rois fist les sains apoter ,
 Ki pité ot de son afaire ;
- 11335 I si tot com li saintuaire
 Furent à la bière toucié ,
 Ès vous le mort home drécié ,
 Et fu tous sains rendus al père
 Et as parens et à la mère.
- 11340 Dont fu Diex loés durement
 De toute la commune gent.
 Et li haus om , pour le péril ,
 Dieu et nostre Dame et son fil
 Douna à tos jors quitement
- 11345 Par I marc d'or entirement ,
 Et sa feme et son cors ausi ,
 Pour çou que Dieux ot fait ensi.

11325 *Almaire*, espèce d'armoire, Du Cange,
 au mot *Almaria*.

11325 *Mésestance*, mésaventure.

11327 *Encontre*, aller à la rencontre.

11328 *Outra*, alla, outrepassa.

11331 Ce qui lui était arrivé.

11334 *Ki* se rapporte à *rois*.

11338 *Sains*, sain, guéri.

- A Ais fu dounés li mars d'or,
 Li clerc en ot la rente encor
 11350 Ki là siervent à la capiele
 Ki moult est disne et gente et biele.
 Li rois Karles fu trop joians
 De cel miracle ki fu grans,
 S'el fist noter en parcemin
 11355 Et les autres que par chemin
 Fist nostre sires as emfers,
 Dont li rois fu créans et fers,
 Et li peules, tant il créoit
 Que tous li mons i acourait.
 11360 Droit à Kalogne vint li rois,
 Moult i douna rices conrois
 Et de saintuaires assés,
 Et à Trièves u fu passés
 Si douna de la crois Albroing
 11365 Qui moult i avoit grant besoing,
 Et en maint liu par le país,
 Dont il ne fu mie haïs.
 A Ais, ne quidiés que je mence,
 Vint Karles par I diemence,
 11370 Et quant les relikes apertes
 Furent à la kapiele offertes,
 U tous iert asanblés li peules,
 Si r'enlumina Dieux aveules,
 Voiant maint roi et duc et conte,
 11375 Tant que nus om n'en sot le conte,
 Si ot XII diervés guaris,

Charlemagne distribue
 les reliques rappor-
 tées de l'Orient.

Guérisons miraculeuses.

- | | |
|---|--|
| 11381 <i>Disne</i> , digne. | 11368 <i>Mence</i> , mente. |
| 11687 <i>Fers</i> , certain, <i>fir(mu)s</i> . | 11370 <i>Apertes</i> , ouvertes, mises en vue. |
| 11360 <i>Kalogne</i> , Cologne. | 11375 <i>R'enlumina</i> , rendit la lumière, illumina
de nouveau; <i>aveules</i> , aveugles. |
| 11365 <i>Trièves</i> , Trèves. | 11376 <i>Diervés</i> , démoniaques, possédés; les
<i>Chroniques de S^t-Denis</i> se servent du premier de |
| 11364 <i>Albroing</i> , l'archevêque Ébroïn, dont
parle A Thymo, II, 1, 6. | |

- Et VIII lépreus, mésiaus poris,
 Et puis XV palezineus
 Et XIII clos tous boceus.
- 11380 Apriés si ot XXX esmankiés
 Garis et de mains et de piés,
 Et XXV kéans de goute
 Et M enfers, sans nule doute,
 Et plusiors autres d'escroiele,
- 11385 Et si ot miracle plus biele :
 XXV contrait i drécièrent
 Qui de lonctans afolé ièrent.
 Dont establirent par teus fais,
 De buen cuer, à la glise d'Ais,
- 11390 L'arcevesques et l'apostoles
 Et li clergiés od leur estoles,
 Le grant pardon as pelerins
 Ki la venroient des cemins,
 Et si metroient leur offrandes,
- 11395 Fussent u petites u grandes.
 Pour cel pardon faire et esbatre
 S'ot à cel jour quarante et IIII
 Qu'arceveskes que vesques là;

ces mots. Dom Bouquet, V, 279, C. Un fabliau publié par Méon, III, 466, finit par cette moralité :

Qui fame croit, si est *dervez*.

Or *dervez* peut signifier *ensorcelé* et *extravagant* comme le veut Roquefort; mais plutôt encore *ensorcelé* comme dans ce passage d'un autre fabliau :

Lasse ! dist-ele, mar fui née
 Quant ma suer est ainsi *dervez*
 Qu'ele aime celui qui m'amoit.

MÉON, III, 467.

11577 *Lépreux mésiaus*, puisque ces deux mots sont employés simultanément, il doit y avoir une différence dans leur signification, quoi-

que ordinairement *mésiaus* soit pris pour *lépreux*. On pourrait traduire *lépreux couverts d'ulcères; poris*, rongés de pourriture, v. 11312.

11578 *Palezineus*, paralytiques.

11579 *Clos*, boiteux; *boceus*, bossus.

11580 *Esmankiés*, perclus.

11582 *Kéans*, tombant.

11584 *Escroiele*, écrouelles.

11586 *Contrait*, contrefaits.

11587 *Afolé*, estropiés.

11592 *Le grant pardon*, les indulgences solennelles et plénières.

11596 *Esbatre*, s'emploie habituellement dans un sens de réjouissance; c'était en effet une réjouissance religieuse.

- Et des abbés tant i ala
 11400 Et d'autre clergiet, par vierté,
 K'il n'en i ot nombre conté.
 Et de gent laie n'i fu contes,
 Tant i ot rois et dus et contes.
 De l'autre gent conte ne sai,
 11405 Moult en i vint deviers Ausai
 Et d'Engletière et de Saisogne,
 Pour emferté et pour besogne.
 Les reliques vous nommerai,
 Si com par l'estore les sai;
 11410 Demie la couronne Deu
 Qu'el cief li misent li Judeu.
 D'espines aspres et poignans
 Ki li furent al cief joignans.
 Si aporta des flors avoec,
 11415 Ki flories furent illuec
 U la couronne fu trencie,
 Quant li rois en ot sa partie.
 Ces flors en manne se muèrent,
 Voiant çaus qui là present èrent.
 11420 Encore est ele à St. Denise,
 Ce nos dist l'estore et devise.
 L'un des claus dont Diex fu clofis
 Aporta-il, g'en sui tous fis,
 En I vasciel d'ivoire mis;
 11425 Envolepé d'un vert samis.
 S'ot une piece de la crois
 U pendus fu Jhésus, li rois,
 Quant des Juïs fu cloficiés
 Et des III claus bien ataciés.

Énumération des reliques.

11405 *Ausai*, Alsace. Les *Tour. de Chauv.*, 22:

Tout droit à Saumes en *Ausai*.

11407 *Emferté*, infirmité; *besogne*, nécessité.

11410 *Demie*, la moitié.

11417 *Partie*, part.

11420 Ph. Mouskes a déjà dit cela v. 11249.

11422 *Claus*, clous; *clofis*, attaché, cloué.

11425 *Envolepé*, voy, v. 8007.

- 11430 Et le suaire Jhésu-Christ
 Ki viertus et miracles fist,
 Dont il ot la face couvierte,
 Aporta-il, c'est cose apierte.
 S'ot la chemise nostre Dame,
- 11435 Ki de toutes autres est gemme,
 La glorieuse mère Dieu,
 Ki miracles fist en maint lieu.
 Apriés s'aporta la çainture
 Dont li fuis Dieu, en noreture,
- 11440 Est estet estrains el hiercuel:
 S'el virent moult de gens aluel.
 Si fu li bras St. Siméon
 Del keute jusq'as dois en son,
 Dont il reciut Dieu à offrande
- 11445 Parquoi il ot esté en grande,
 Quant sa mère li présenta,
 Et *nunc dimittis* commença;
 Que on cante encore à complie.
 Ensi fu la cose aéplie.
- 11450 Uns des sollers sainte Marie
 Dont ele avoit esté caucie,
 Aporta-il, bien le savons,
 Et cil est encore à Sessions.
 Encore ot Karles moult grignor
- 11455 Saintuaire del vrai signor;
 Ce fu del sanc ki s'espandi

- 11435 C'est chose reconnue.
 11434-38 *Dame et gemme*, ne riment qu'à la
 syllabe muette. *Gemme*, perle.
 11439 *En noreture*, quand on l'allaitait.
 11440 *El hiercuel*, dans le berceau.
 11441 *Aluel*, là.
 11445 Depuis le coude jusqu'à l'extrémité des
 doigts; *en son*, *ad sum(mum)*.
 Par grant ire a l'espée traite,

Puis a la guimpe sus levée
 En son (en haut) la pointe de l'espée.
 De Piramus et de Tisbé,
 M^{ox}, IV, 349.

- 11445 *En grande*, empressé, c'est-à-dire de
 recevoir le fils de Marie.
 11449 *Aéplie*, accomplie *u(d)emple(ta)*.
 11450 *Sollers*, souliers.
 11451 *Caucie*, chaussée.

- Quant la pière de sous fendi,
 Quant Longins l'ot ens el costé
 Féru de la lance et tasté.
- 11460 Et de cele lance méisme
 Ki fu gloriouse et saintisme,
 Ot il le fier et s'ot del fust
 Dont nus malades qui là fust
 N'ot enferté, puis qu'il touça
- 11465 Al saintuaire n'aprocha.
 Del lait nostre Dame autresi
 Dont ele son enfant nourri,
 Aporta li rois dignement.
 Si est à Leun voirement.
- 11470 Une larme que Dieux plora
 Li rois avec en aporta,
 A Vendôme en l'abée,
 Le voit-on, par aucune fie,
 Et d'apostles et de martirs
- 11475 Et de confiés sains et entirs
 Et de St. Pol et de St. Pière
 Aporta-il mainte manière,
 Et de virgènes et d'inocens
 Qu'Érodes fist ocire à cens.
- 11480 Et si aporta, bien le sai,
 De l'ymage de Sartenai
 De l'olie ki se mue en kar
 A grant plenté, non à eskar.
 Et en une ampole argentine
- 11485 De l'olie sainte Kateline,

11459 *Voy. v. 6789-94 et 10777-79.*
 11462 *Fier, fer.*
 11464 *Enferté, infirmité; puis qu'il, après qu'il.....*
 11469 *Leun, Laon.*
 11472 *La sainte larme de Vendôme a occupé plus d'un écrivain, tels que J.-B. Thiers,*

Mabillon, le carme Honoré de Sainte-Marie, etc.
 11475 *Par aucune fie, aucunes fois.*
 11481 *Sartenai, voy. v. 10992.*
 11482 *Olie, pour la mesure lisez oile.*
 11483 *Non à eskar, non pas avec épargne.*
 11484 *Ampole, vase, voy. v. 10981.*
 11486 *Kateline, Catherine.*

- Et d'autres sains et d'autres saintes
 Aporta-il relikes maintes,
 A moult grande dévotion.
 Des autres relikes le non :
- 11490 Ne sai dire, tant en i ot :
 Moult fu liés qui véoir les pot.
 En la kapiele d'Ais si furent
 Auquant poéé, si com ils durent,
 De saintuaires dont je di ;
- 11495 Et ont esté jusqu'à cest di,
 Car li bons rois les i laisa.
 Et assés aillors en posa
 Qui moult i furent bien venu
 Et hounouré et cier tenu,
- 11500 Car Diex le vot et commanda.
 Al tans Karlemainne amenda
 Moult forment la tière de France
 Et sainte glise et sa poisance
 Et tout clergiés fu ounorés
- 11505 Plus que jamais dire n'orés,
 Et furent maint bien établi :
 Quant Carlemainne afébli
 De son éage et emferma,
 Ses haus omes que moult ama
- 11510 Manda, et asambla concille
 En une soie boine vile,
 Et, par le conseil de ses homes
 Et des clergiés et des preudomes,
 Fist de son fil emperéour
- 11515 Loéys, à moult grant ounour,

Charlemagne fait couronner empereur son fils Louis en 813.

11508 *Emferma*, devint infirme.

11511 *En une soie boine vile*, Charlemagne, dans une assemblée générale tenue à Aix-la-Chapelle en 813, associa à l'empire son fils Louis, roi d'Aquitaine, et confia l'Italie à Bernard, son

petit-fils, fils de Pepin, qu'il fit appeler roi. En élevant Louis à l'empire, Charles lui recommanda ses fils Drogon, Thiéri et Hugues. Dom Bouquet, V. LXXXIV, v.

11515 *Clergiés*, clergé, ecclésiastiques.

- Et s'el courouna en sa vie,
 Sans fauseté et sans envie,
 Quar il n'ot adont plus d'enfans
 D'espousée, petis ne grans;
 11520 Ainc ièrent mort et trespasé,
 Dont li rois ot son cuer lasé.
 Mais de sognant encor avoit
 Fius et filles que moult amoit,
 Et des autres plaint et sospire.
 11525 Aséurés fu de l'empire
 Loéys, si com jous vos di,
 Et li rois moult amaladi.
 Quatre ans devant çou qu'il moru
 Li boins rois, ki pourpensés fu,
 11530 Fist deniers de tout son trésor,
 De juiaus et d'argent et d'or
 Et de pières et de cendaus,
 De samis, d'orfrois, de bliaus,
 Et apriés, par devission,
 11535 De toute sa possession,
 Et devisa son testament
 Moult bien et moult honnestement
 Qu'apriés sa mort n'en fust fais contes
 Pardevant rois ne dus ne contes,
 11540 Ki par la tière èrent espars.
 Par tel manière en fist III pars

Testament de Charle-
 magne.

- 11527 *Amaladi*, devint de plus en plus malade.
 11528 *Quatre*, Eginhard dit trois.
 11529 *Pourpensés*, prévoyant, réfléchi.
 Et lui même est *porpensés*
 Que il sont dui.
Le fable d'Aloul. Mton, III.
 11535 *Bliaus*, robes, vêtements.
 Anveloppé en un *bliant*
 Avoit la cote et le plison.
Du Prestre et d'Alison, Mton, IV, 434.
 11536 *Devisa*, répla. Eginhard, xxxiii, Dom
 Bouquet, V, 102, A : « *Divisionem tamen the-
 saurorum et pecuniæ ac vestium, aliæque sup-
 plectilis, coram amicis et ministris suis, annis
 tribus antequam decederat, fecit : contestatus eos,
 ut post obitum suum a se facta distributio per illo-
 rum suffragium permaneret.* » Suit cette distribu-
 tion elle-même.
 11538 *N'en fust fais contes*, on n'en parlât
 défavorablement.
 11541 « *Primo quidem trina divisione partitus*

- Dont les II pars, pour départie,
 Mist en vint et une partie,
 Dont cascade pars fu livrée
 11545 As arcevesques et dounée
 De son empire vint et un,
 Et sa part douna à chascun,
 Ensi que cascuns arceveskes
 Dounast les II pars as évesques
 11550 Desous lui, pour aumosnes faire.
 I si fist li rois son afaire,
 Et l'arcevesques en sa glise
 L'une part éuist quite mise,
 Si com l'escriture i adierce;
 11555 Et as povres donnast la tierce
 Qui fuserent en l'arcevesquié:
 Ensi fu fait et otroiié.
 Et quant tout çou fu devisé,
 Si mist les pars à sauveté,
 11560 Et cascade par, sans détrit,
 Fu devisée par escrit
 A quel cité ele dut iestre
 Devisée et à quel mestre.
 Carles, ki fu de grant savoir,
 11565 La tierce part de son avoir,
 Par devisance et par pourpens,
 Retint à faire son despens
 Et çou que mestiers li seroit,

est. Deinde easdem partes subdividendo, de duabus partibus viginti et unam partem fecit et tertiam integram reservavit. Et duarum quidem partium in viginti et unam partes facta divisio tali ratione consistit, ut quia in regno illius metropolitana civitatis viginti et una esse noscuntur, unaquæque illarum partium ad unamquamque metropolim per manus heredum et amicorum suorum eleemo-

synæ nomine perveniat, et archiepiscopus qui tunc illius ecclesiæ rector extiterit, partem quæ ad suam ecclesiam data est suscipiens, cum suis suffraganeis partiatur, eo scilicet modo, ut pars tertia suæ ecclesiæ sit, duæ vero partes inter suffraganeos dividantur. »

ЕГІІІ. XXXIII.

11559 A sauveté, en lieu sûr.

11560 Sans détrit, sans retard ou conteste.

- En dementres que il vivoit.
- 11570 Et dont fist li rois commander,
 Pour l'afaire plus amender,
 Qu'apriés sa mort fust asablés
 Li remanans et acomblés
 De çou k'il avoit mis ensamble.
- 11575 Pour çou que moult bien fait li sanble,
 S'en fesist-on IIII parties
 Bien tireus et bien aaties,
 Et de ces IIII si fust l'une
 Remise avoec les XX et une,
- 11580 Et l'autre seconde partie
 Fust tot en welment départie
 A ses filles et à ses fuis,
 U il estoit moult ententius,
 Et à ses parens autresi.
- 11585 Assené fu et fait ensi
 Quar Loéis, ses fuis ainsnés,
 Comme drois oirs fu coronnés,
 Com cil ki valoit et savoit,
 Ne de mollier plus d'oirs n'avoit.
- 11590 La tierce part fist assener
 As orgillous povres donner :
 Et commanda, par bon esgart,
 Que on acréust cele part
 De son fief et de son métal
- 11595 Et de ses reubes, par ingal,
 De gourdines et de tapis,

11569 *En dementres*, pendant.

11573 *Acomblés*, c'est-à-dire mis en masse,
 accumulé.

11577 *Tireus, aaties*, disposées, arrangées.
 Voy. Eginhard, l. c.

11581 *En welment*, également.

11585 *Assené*, réglé, assigné.

11589 *Mollier*, du latin *mulier*, femme légitime.

11591 *Orgillous povres*, pauvres honteux; *orgillous* veut dire orgueilleux.

11595 *Reubes*, robes.

11596 *Gourdines*, voiles, draperies, cour-
 tines.

- Si que nus maus n'i fust tapis ,
 Ainc fust as povres départie ;
 S'en éuist cascuns grant partie.
- 11600 Et la quarte part, sans relais ,
 Fist assener çaus del palais
 Et des cambres , ki le siervoient
 Et longement siervi l'avoient.
 Tout ensi com li rois ot dit
- 11605 Fu atiré sans contredit ,
 N'ainc puis que ce fu devisé
 N'ot li rois gaires de santé ;
 Et si vesqui plus de VII ans
 Et ot assenés ses enfans
- 11610 De bas , dont IIII avoit encor :
 Si leur dona de son trésor.
 Car ainc puis que Rollans fu mors
 Ne fu bien en santé ses cors ,
 Ainc avoit moult son cuer dolant
- 11615 Et nuit et jour plaignoit Rollant ,
 Le duc Namlon et Olivier
 Et puis le bon danois Ogier
 Et tous les XII compagnons
 Dont vous avés oïs les nons.
- 11620 Et d'Audain moult sovent ploroit ,
 Et pour leur armes moult oroit
 A Dam-el-Dieu et à sa mère
 Qu'il les ostât de mort amère.

Roland.

11597 De sorte qu'aucune mauvaise nippe n'y fut mêlée.

11602 *Cambres*, les officiers de la chambre.

11605 *Atiré*, convenu, arrangé.

11609 *Assenés*, assigné la part de ses enfans.

11610 *De bas*, illégitimes; c'est ainsi qu'il faut entendre cette expression et non la traduire par de bas âge. *Voy.* v. 1421. Jean-le-Robert,

abbé de St-Aubert de Cambrai depuis l'année 1432 jusqu'à l'année 1469, dit qu'Engueraud de Monstrelet fut né *de bas*, qualification, remarque M. Dacier, qui, suivant le suppl. au Gloss. de Du Cange et suivant les plus habiles généalogistes, désigne constamment un fils naturel. *Voy.* l'éd. du Gloss. par les bénédictins, au mot *bastardus*.

11620 *Audain*, la belle Aude.

Del commencement jusqu'à son

- 11625 Fu Karlemainne trop preudom,
Et si vos ai dit quel us ot
Li rois, ki moult vahu et sot.
III fius de sa feme première
Ot Karles, li buens gueroière,
- Enfans de Charlemagne.
- 11630 Carlon, Pepin et Loéys,
Si nos tiesmogne li escriis
Qu'il ama moult çaus de sognant,
Droon et Huon, le saçant;
Et VIII filles ot-il ausi :
- 11635 Les VI furent, j'el sai de fi.
De ses II femes espousées,
Et les III qui furent mainnées,
Furent de sognant, j'el sai bien,
Si les ama sor toute rien.
- Pepin-le-Bossu.
- 11640 Ses fius bastars fu preus Térís,
Et cil Pepins, çou dist l'escriis,
Qui boçus est et mal tailliés,
Et fu malement consilliés,
Quar il jura à I haut home,
- 11645 Que l'estore pas ne me nomme,
Que son père li liverroit
Par traïson, luès k'il poroit ;
Mais li rois le sot, si le prist
Et moine en Lombardie en fist.
- 11650 Mais à cel jour que, par ouneur,

11626 *Us*, habitudes, *us(us)*.

11629 *Gueroière*, guerrier.

11634 *VIII filles*, il a été parlé des enfans de Charlemagne, pag. 117, 118, 119.

11642 *Mal tailliés*, il passe pour avoir été beau de visage, quoique bossu. *Facie quidem pulcher, sed gibbo deformis*. Eginhard, xx.

11644 Cette conspiration de Pepin eut lieu

en Bavière. *Ann. Fuld.*, Dom Bouquet, V; 550, c. Sigebert dit, d'après Éginhard : *A quibusdam Francorum primoribus promissione regni illectus, contra patrem conjuravit*. *Ibid.*, 377, E.

11646 *Liverroit*, livrerait.

11649 *Lombardie*, non pas en Lombardie, ce qui eût été impolitique, mais dans l'abbaye de Pruhm, au diocèse de Trèves.

- Ot fait de son fil empereur
 Loéys, et couronné l'ot
 Al plus ricement que il pot,
 S'ières mort li fil avoec soi
- 11655 Karles et Pepins ambedoi
 Qu'il ot de sa feme première,
 Ki moult fu de bonne manière;
 Car il ot cuer gentil et fin
 Et fu preudom jusqu'en sa fin.
- 11660 Et de sa feme, la seconde,
 Qui fu gentius et biele et blonde,
 Ot des VI filles III éues,
 Cointement les ot maintenues
 Et à III contes mariées,
- 11665 Et les III furent déviées.
 Carlemainne estoit bien talliés,
 De cors, de jambes et de piés,
 Gros par le pis, gens par çainture
 VII piés fu lons en sa mesure,
- 11670 Lie cière ot, s'iert débonnaire
 Et bien savoit grant ounor faire;
 Moult volentiers assés mangoit,
 Mais petit et souvent bevoit.
 Trop haoit ivraice et son cop,
- 11675 Et géuners li grévoit trop;
 Si mangoit moult volentiers rost
 Et moult amoit à iestre en ost.
 Déduis de bois et de rivière
 Li plaisoit de moult grant manière,

Nouveau portrait de
 Charlemagne.
 (Voy. pag. 119).

11655 Charles mourut en 811, et Pepin en 810, tandis que Louis fut associé à l'empire en 813. Voy. pag. 118.

11663 Cointement, prudemment.

11665 Déviées, décédées.

11669 VII piés, Charlemagne, suivant l'idée

qu'il avait laissée de lui, ne pouvait être qu'un géant.

11673 Bevoit, buvait.

11674 Ivraice, ivresse; cop, le coup de l'ivresse.

11675 Géuners, le jeûne.

- 11680 Bons clers estoit et s'amoit clers,
Tous çaus k'il sot loiaus et fers,
Et sovent grans biens lor faisoit.
Et chevaliers moult ounouroit,
Mescines, pucieles et dames
- 11685 Destornoit volentiers de blames;
Si amoit bourgeois et vilains,
Quant il les sot d'aucun bien plains;
Volentiers antoit sainte glise
Et ascoutoit le Dieu service,
- 11690 Et moult iert biaux parleurs et sages,
Si iert à povre gent moult larges
Et as autres selonc lor oevre,
Famillous peut, les nus recuevre,
As pelerins del sien douna
- 11695 Volentiers quant les encontra.
Et s'ot à non, ce m'est avis,
Pour itant, *Karles au fier vis*,
Qu'il ot fière regardéure,
Mais moult avoit sens et mesure;
- 11700 Pour les biens dont il fu dontés
Si estoit il partout doutés,
Comme rois et com emperères,
Buens justiciers, bons conquerères.
Or oiés com Karles fu dignes

Surnom de Charlema-
gne.

11684 *Mescines*, ce mot désignait également une fille en général, de quelque qualité qu'elle fût, servante, noble, bourgeoise : ici ce paraît être un degré au-dessous de la damoiselle.

En Babilone la cité,
Furent dui home renomé,
Dui citéain de grant hautece,
De parenté et de richece.
Li riche home orent dui enfanz
D'ingal biauté et de sanblanz.
L'un fu vallés, l'autre *meschine*.

De Piramus et de Thisbé, Méon, IV, 328.

Voilà la fille d'un homme de *grande hautece* appelée *meschine*. Ce mot, dans cet endroit, semble n'être qu'une indication d'âge et de sexe.

11688-90 *Glise* et *service*, *suges* et *larges*, rimes en goret.

11695 *Famillous peut*, donne à manger à ceux qui ont faim; *les nus recuevre*, couvre ceux qui sont nus.

11697 *Pour itant*, doit se lier avec *qu'il ot*.

11698 *Regardéure*, regard habituel.

11700 *Dontés* a ici le sens de *doté*.

- 11705 Et quels miracles et quels signes
 Devant sa mort fist nostre sire.
 Li rois aloit par son empire
 D'une chité à I castiel,
 Sor I palefroi rice et biel.
- 11710 S'œcurci li jors devant lui,
 Dont li rois ot moult grant anui.
 Quar une flame vint à diestre,
 Si le trespasa à seniestre.
 S'en ot li rois si grant paor,
- 11715 Et ses cevaus itel fréour
 Que li bons rois en caï jus,
 Mais moult tos l'enlevèrent sus
 Si compagnon et sa mesnie;
 Et apriés, à une autre fie,
- 11720 Li solaus et la clère lune,
 Que Dieux a fait partot commune,
 Par VIII jors continuelment
 Furent oscuri durement,
 I ce fu une grant miervelle
- 11725 Sor toutes autres non parelle.
 Et li jours fu aténébris
 Et ses noms ki estoit escrits
 A or musike en la glise
 Se desfaça par itel guise
- 11730 Que home ne feme n'i touça,
 Et li porces jus trebuça
 Qui entre sa capiele estoit
 Et la sale u li rois manoit,
 Droit al jour de l'asension;
- 11735 Si que mervelles en ot-on

Signes qui précédèrent
 sa mort.

11715 *Itel*, une telle. *Voy. les Chron. de St-Denis*, Dom Bouquet, V, 311.

11725 *Oscuri*, tout à l'heure *oscurci*.

11726 *Aténébris*, rendu ténébreux.

11728 *A or musike*, en mosaïque d'or.

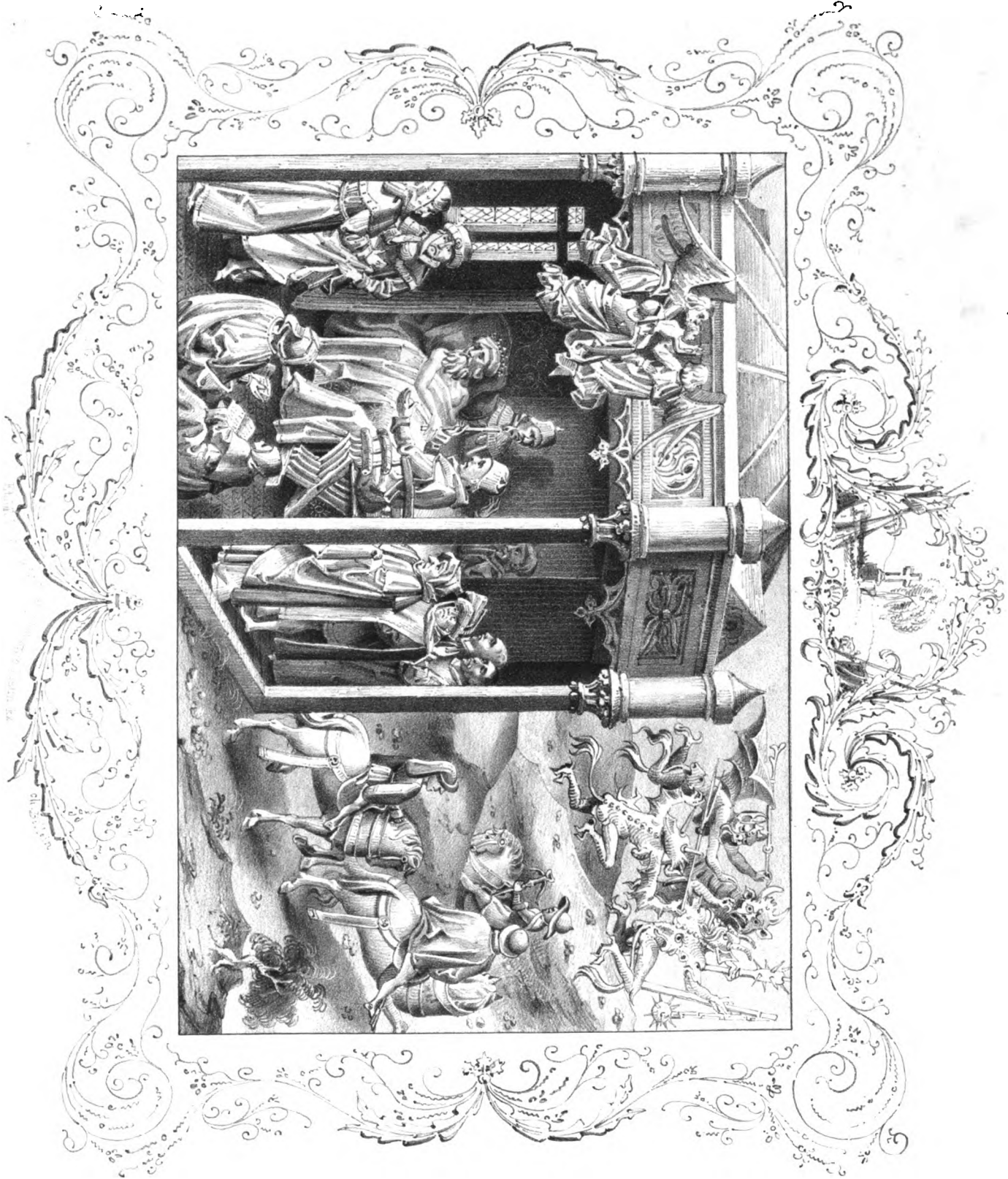
11731 *Porces*, porche, un portique.

- Comment ensi avenu fust.
 Et uns pons k'il ot fait de fust
 A Maïence, u il mist VII ans,
 Quar il iert lons et haus et grans,
 11740 S'en vint argant par la rivière,
 Si ne sot-on par quel manière.
 Li rois en fu moult esmaiés,
 Petit apriés s'est acouciés
 Et moult forment amaladi
 11745 A la jorner d'un samedi.
 Si li ramenbra de Turpin
 Des convenances de sa fin
 Que il li diut faire savoir.
 Si ne l'en vot pas decevoir
 11750 Quant il se vit priés de la mort,
 Que n'i avoit autre confort.
 Si apiela I cevalier
 Et li dist que, sans détrier,
 Estant k'il seroit déviés.
 11755 Pensast k'il fust aceminés
 Et si laisast savoir Turpin
 L'eure et le tierme de sa fin.
 Petit apriés s'est esperis.
 Si descendi St. Esperis,
 11760 L'arme Carlon en a ravie.
 Ensi trespasa-il de vie.
 Quant li rois Karles dévia
 Li cevaliers ne s'oublia.
 Droit viers Turpin s'en est alés,
 11765 Qui vious estoit et adolés,

Charlemagne touche à
 sa fin.

Sa mort.

- | | |
|---|--|
| 11740 <i>Argent</i> , pour nageant ? | 11785 Songeât à se mettre en route. |
| 11743 <i>Acouciés</i> , couché. | 11788 <i>S'est esperis</i> , il expira. |
| 11746 <i>Jorner</i> , journée. | 11763 <i>Ne s'oublia</i> , n'oublia point d'exécuter |
| 11747 <i>Convenances</i> , de la convention en vertu
de laquelle il devait le faire avertir de sa fin. | les ordres du monarque défunt. |
| | 11766 <i>Adolés</i> , affligé. |



- Mais ainc k'il venist à Turpin
 Sot-il l'uevre bien et sa fin ,
 Quar il avoit la matinée
 Messe del S^t. Espir cantée
 11770 Et se fu mis à genillons ,
 Devant l'autel, en orisons.
 Si fu ravis en l'esperit
 Luès k'il ot commencié et dit :
Deus in adjutorium ,
 11775 Et vit une grant légion
 De gens ausi com cevaliers ,
 Noirs et hideus, félons et fiers ,
 Et si ièrent de puant flair ;
 Si cevauçoient sus en l'air.
 11780 Tot droit le cemin viers Cologne.
 Turpins vot savoir lor besogne ;
 Si demanda le daerrain ,
 Qui moult estoit de lait pelain :
 « Quel gent iestes? que querés vous ? »
 11785 Et cil respondi tous irous :
 « Nos en alons par Loheraine ,
 A Ais, à la mort Carlemainne ,
 Et, se l'arme avoir en poons ,
 Droit à infier l'enporterons ,
 11790 En liu vilain noir et oscur. »
 Et dist Turpins : « Jou te congrur

Vision de Turpin.

11770 *Genillons*, genoux.

11772 Cette vision est tirée du faux Turpin, d'où l'ont extraite Guillaume Guiart dans sa *Branche aux royaux lignages*, publiée par M. Buchon, P. a Thymo, part. II, tit. 1, c. 17; l'auteur flamand de l'Excellente Chronique de Brabant et Lenglet Du Fresnoy, *Recueil de dissertations anc. et nouv. sur les apparitions*, Avignon et Paris, 1751, I, 182. Lenglet traduit même cet extrait dans sa préface, pag. LXXXVII. On lit éga-

lement la vision de Turpin dans les *Fleurs des Chroniques* de Bernard Gui, décédé en 1351, et dans le *Miroir moral royal* de Robert de Senlis. *Not. et extraits des MSS. de la biblioth. royale de Paris*, II, 15.

11782 *Daerrain*, le dernier.11785 *Lait pelain*, laide peau.

11785 *Irous*, en colère. *Tous*, mot bien écrit, mais au v. 10098 il y a pourtant *tout armé*.

11791 *Congur*, conjure.

- De par Jhésu , le souverain roi ,
 Que quant fait auras ton desroi ,
 Revien par moi , si me diras
 11795 Comment exploitié en aras. »
 Atant s'en partent cil plus tos
 Que vens ne keure parmi bos ;
 Si qu'à painnes finée avoit
 Turpins la saume k'il disoit ,
 11800 Quant cil diable et cil tirant
 Revinrent par l'air acourant ,
 Et Turpins ki l'ot atendu ,
 Lor demanda qu'iert avenu ;
 Et cil à qui il ot parlet ,
 11805 Li a tout dit et racontet.
 Et dist à lui par cuviertisse :
 « Turpin , St. Jakes de Galise ,
 Cil ki ot la tieste copée ,
 Nos en a l'arme sosplantée ,
 11810 Quar il gieta en la balance
 Confésion et repentance
 Et mairiens et pières d'églises ,
 Messes et vespres et siervices
 Et kalises et viestemens
 11815 Et tant d'autres aornemens
 Dont on siert Dieu et jor et nuit ,
 Qu'il enporte , qui k'il anuit ,

11806 *Cuviertisse*, perversité, perfidie.

11811 *Confésion*, confession.

11812 *Mairiens*, matériaux.

11817 *Qui k'il anuit*, le sens est : malgré notre dépit. Guiart traduit ainsi le faux Turpin :

« Enten , dist-il , tu qui convoites
 A savoir nos griex et nos blasmes ;
 C'est le certain qu'à Ais alasmes ,
 Avoir cuidions à l'estraîne
 L'ame de ton roi Kallemaine ;
 Du prendre estoit nostre gent preste ,

Mès un Galicie sanz teste
 I est pour deffendre avolé ,
 O lui un François décolé ;
 Par ceux avons perdu chevance ,
 Car tant ont mis en leur balance.
 Clochiers , tours , églises entieres ,
 Calices , fierces , filatières ,
 Chapes de cuer , viez saintuaires ,
 Sautiers , mesels et bréviaires
 Aubes , froz , chasubles , estoles ,
 Croiz , crucefiz et marioles ,
 Unes d'argent , autres de fust ,
 Que l'enfer à l'encontre fust ,

- L'arme Carlon em paradis
 U ele ara joie à toudis. »
- 11820 A tant s'en parti li tirans ,
 Et Turpins l'arceveskes frans
 Revint tost luès en sa mimore ,
 Et tout çou mist-il en estore.
 Quar méisme cele viesprée
- 11825 K'il ot cele cose nombrée ,
 Parvint à lui li cevaliers
 Ki pour Carlon iert mésagiers
 Et dist l'arcevesque Turpin
 L'eure et le tierme de sa fin ,
- 11830 Si com li tirans li ot dit ;
 Si sot bien que point n'ot mesdit.
 Onques puis li buens arcevesques ,
 Qui plains estoit de bonnes tèces ,
 N'ot santé, mais petit apriés
- 11835 Fu cumeniés et comfiés
 A moult preudomes par III fois ,
 Luès moru , si fu enfouois
 D'autre part Viane, viers France ,
 Contre orient, par connissance ,
- 11840 En I moustier ki dont i fu.
 Mais pieçà n'i a point éu ,
 Et là fu li siens cors trouvés
 En I sarqu ki fu bendés ,

Mort de Turpin.

Et tuit si menistre i tirassent,
 Ne croi-ge pas qu'ils l'enlevassent ;
 Par quoy li ange ont l'ame prise,
 Et nous ont batuz de tel guise
 Que puis que des ciex jus chéismes,
 Tant de martire ne soufrismes.
 Or m'en vois, que blasmé ne soie. »

- 11820 *Tirans*, méchant.
 11822 *Mimore*, mémoire, connaissance.
 11835 *Cumeniés*, communié.
 11838 *Viane*, Vienne.

11841 *Éu*, il vaudrait mieux *jéu*.

11843 *Sarqu*, cercueil. M. Roquefort a publié en 1833 un dictionnaire étymologique censuré par le docteur E. Kärcher, dans le *Heidelberger Jahrbücher*, jul. 1833, p. 679-703. Le critique s'y moque de la manie des étymologies grecques, et dit qu'il est plus naturel, par exemp., de tirer cercueil de l'allemand *zargel* ou *zarg* que du grec *σαρξ*; comme cerfeuil de *kerbel*, plutôt que de *χαίρω*; briser de *brechen*, plutôt que de *βρῆω*, etc.

- Al tans le pape Ezébii ,
 11845 Mais il fu luès ostés d'enqui ,
 Si fu portés en la cité ,
 En I moustier d'antiquité.
 Là fu-il mis et est encore.
 Et se Rollans fu mis en gloire
 11850 Et Ogiers et si compagnon
 Qui pour martire ont gueredon ,
 K'il souffrirent en Rainscevaus ,
 Dont créoumes que il fu saus ,
 Quar et Turpins et Carlemainne
 11855 Morurent plus tos de la painne.
 Si sont sauf ausi comme cil
 Qui là morurent en exil
 U Guenles traï les François ,
 Si com jou vous ai dit ançois.
 11860 Cis nons Karles à voies première
 Senefie *car de lumière* ,
 Car de tous rois en apriés Deu
 Le doit-on tenir à plus preu
 Qui fust onques de car ne d'os.
 11865 Et Dieux méismes, par son los ,
 Fist pour lui viertus en sa vie ,
 Et s'arme a-il ès cious ravie.
 Cis nons Rollans dist autretant
 Comme *rolles de viertu grant*
 11870 Et d'ounor et de sapience
 Et de créance et d'astinence
 Et de viertu et de biauté ,
 De proaice et de loiauté.
 Cis nons Olivier si s'acorde
 11875 A *viertu de miséricorde* ,

Étymologie des noms
 de Charlemagne, de
 Roland, Olivier, Oger
 ou Ogier et Naymes.

11844 *Ezébii*. Depuis Charlemagne on ne
 trouve point d'Euzèbe parmi les papes.
 11855 *Saus*, sauvé.

11857 *En exil*, au milieu de la destruction.
 11861 *La Chron. de St-Denis : homme de char*
 et *jour de char*. Dom Bouq., V, 311, D. Et v. 4121.

- Car il fu dous et débonnaire ;
 Si fu estrais de gentil aire ,
 Et si fu loiaus cevaliers ;
 Preus et sages hardis et fiers.
- 11880 Cis nons Turpin dist ausement
 Comme *très fors outréement*
 A la loi de Dieu anoncier
 Et bien parler et praiecier.
 Et al besoing , sans trécerie ,
- 11885 S'iert-il de grant cevalerie ;
 Laides paroles trop haoit
 Et les preudomes moult amoit.
 Cis nons Ogier nous sénéfie
 Qu'il fu *légiers en bonne vie* ,
- 11890 Son signour servi loiaument
 Et fu hardis trop durement ,
 Si aima tosjors crestiens
 Et vot destruire les paiens.
 S'il ot hardement et proaice
- 11895 Ausi ot-il sens et largaice.
 Cis nons Namlon dist autresi
 Com *amis Dieu* , car tot ensi
 Combati-il en boine foi
 Pour avancier Dieu et sa loi.
- 11900 Si fu trop hardis cevaliers
 Et viers Carlon buen consillier.
 En julie , à sezime kalendre
 Nos dist l'estore c'on entende ,
 K'il furent mort en Rainævaus
- 11905 Et dont doit-on proier pour aus
 Et pour tous çaus ki en Surie
 S'ont trespasset pour Dieu de vie ,

11877 *Aire*, état, manière d'être, autrement *erre*. C'est par corruption que plus tard on a écrit *air*, de *grands airs*, de *bel air*, etc.

11902 *Julie*, la mesure voudrait *jule*.

Obsèques de Charle-
magne.

- En Grifonnie et en Espagne
Ne en nule autre tière estragne,
11910 Pour destruire la loi paiene
Et avancier la crestiène.
Or vous redirai del bon roi
Karlemainne et de son conroi.
Li bons rois moru, Carlemainne,
11915 Le premier jor de la semaine,
Tout droit en la quinte kalende
De février, ki le tans amende.
Ricement de rices conrois
Fu-il atornés comme rois,
11920 Et s'ot el chief rice couronne,
Si com drois et raisons li donne,
Et si ot le septre et l'espée.
De rices orfrois envolepée;
Com empèrere et comme rois,
11925 Fu atornés de tous conrois.
Mais ainc k'il fust si acesmés,
Fu tous ses cors enbausémés :
En I rice vasciel de keane
Le misent et François et Sesne,
11930 Et si ot fait tel luminaire
Com il convint à tel afaire.
Arcevesques i ot assés,
Vesques et prélas et abés
Qui III fois i fisent siervice,
11935 Tel com il diurent, haut et rice.

11908 *Grifonnie*, Grèce byzantine. Ph. Mous-
kes dit ailleurs :

A tout lor *Griffons* et lor Turs
S'iroient par la mer as murs.

Villehardoin appelle aussi quelquefois les Grecs
Griffons. Voy. Du Cange *Gloss.* au mot *Griffones*.

11909 *Ne*, ou.

11914 Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle
le 28 janvier 814.

11917 *Ki le tans amende*, quand la saison
commence à s'adoucir.

11927 *Enbausémés*, enbaumé.

11928 *Vasciel*, cercueil; *kesne*, chêne.

- Des barons des dus et des contes
 N'i pot iestre tenus li contes.
 Droit enmi la sale fu mis,
 Si ot grant duel de ses amis.
- 11940 Mais de souner et nuit et jor
 N'i orent clokes nul séjor.
 Et s'ot li rois, c'on tint à sage,
 III^{xx} ans et X d'éage,
 N'onques ne canga de savoir,
- 11945 Et saciés qu'il moru, pour voir,
 En l'an del incarnation
 VIII cens et XIII par non.
 S'ot XLVIII ans régné
 Et s'ot emperères esté
- 11950 XXVII ans sor les Romains;
 Si fu moult plorés des tamains;
 Quar il n'iert couars ne falis
 Et fu à Ais ensevelis.
 Ens la capiele nostre Dame,
- 11955 Desous une moult rice lame;
 S'a non li kapielle réonde
 Dont il fist la première fonde.
 A ses travaux aciévés
 K'il est sains en fiertre levés,
- 11960 A Ais le voit-on, ki là va.
 Sa painne ses péciés lava,
 Quar il n'ot cure de mesfait,
 Et son testament k'il ot fait,
 Trestot ensi com il l'ot dit,
- 11965 Le fist ses fius sans contredit,
 Rois Loéys, empriés sa mort,

11941 *Nal séjor, nulle cesse.*

11943 *III^{xx} ans et X, lisez LXXII.*

11948 *XLVIII ans, lisez XLVI.*

11950 *XXVII ans, lisez XIV.*

11952 *Falis, sans cœur, sans foi.*

11958 *Il a ses travaux aciévés.*

- Si com l'estore s'i remort.
 Carles ot bon commencement
 Et si ot mellor finement ,
 11970 De lui ne poroit-on mesdire.
 Mais sa conquete vous voil dire
 De contés et de régions
 Et de castiaus dont j'ai les nons ,
 Selonc les estores rimés ,
 11975 Si que peu en i a remés.
 Or oiés et j'es nommerai.
 Il prist à force, bien le sai ,
 Kolimbre, Luke et Visulme ,
 Tude, Auremie et Ire et Dume
 11980 Et Midoine, grant fermeté ,
 Et Brakaire, mestre cité
 De nostre Dame, grant et biele ,
 Wimare, Érinne et Compostiele ,
 Qui donkes estoit moult petite ,
 11985 Godelfar, Yspale, Madrite ,
 Auskale, Uzèdre, Talemanke ,
 Ulme, Kanelais, Salemanke ,
 Maket, sainte, Altetite
 Et Talevert ki moult est rice ,
 11990 Bellarige, Osme, et Radagot ,
 Sépulnege et Davile ot ,

Philippe Mouskes in-
voque les histoires
rimées.

11974 *Estores rimés*, les noms qui suivent, à quelques légères différences près, se retrouvent dans le faux Turpin, éd. de 1835, fol. 11. Quant aux *Estores rimés*, ce sont les romans de Charlemagne, voy. l'introduction.

11978 *Kolimbre*, Coimbre; *Luke*, Lugo; *Visulme*, Viseu.

11979 *Tude*, Tudela; *Auremie*, Amarante; *Ire*, Irun; *Dume*, Doncos?

11980 *Midoine*, Medina.

11981 *Brakaire*, Brachara, Braga en Portugal.

11983 *Wimare*, Vimeiro; *Érinne*, Llerena?

11985 *Godelfar*, Guadalaxara? *Yspale*, Hispalis, Séville.

11986 *Auskale*, Alcalá; *Uzèdre*, Uzès.

11987 *Ulme*, Olmedo? *Kanelais*, Cabanillas?

11988 *Maket*, Maqueda; *Sainte.....*. Le Turpin de 1835 porte *sainte Eulalie*.

11989 *Talevert*, Talavera.

11990 *Osme*, Osma; *Radagot*, Badajoz? Ciudad-Rodrigo?

11991 *Sépulnege*, Sepulveda? *Davile*, Avila.

- Ségoybe, Ségontiane
 Clarave, Turgel, Godiane
 Toulaite, Emérite, Altacore
 11995 Et Palence et Lucerne encore,
 Kapre et Ostinges et Ventouse
 Qu'on apiele ore Kartouse;
 Et siet en Valvert, ce set-on,
 Oneton, Lions, Karrion,
 12000 Burs, Nadres, Karroges, Urence,
 C'on dist l'Estoile, et prist Valence,
 Clatau et Mirade et Tourtouse,
 Et puis Tudiele et Sarragouce
 C'on apiele César-Auguste,
 12005 Jache, Baione et Pampelune
 Et si prist Osche à grans estours,
 Quar il i ot nonnante tours;
 Barbastre, Roses, Terrasconne,
 Urgel et Ulne et Baltione,
 12010 Algenne, Giéronde, et Téride
 Adame, Askalonne, Yspolite,
 Hore et Barbetoc, bon castiel,
 Aurele, u il a pais biel,
 Et Bouriane, grant contrée,
 12015 Et Malague qui moult est lée,

11992 *Ségoybe*, Ségovie; *Ségontiane*, Siguenza, l'ancienne *Segontia*.

11994 *Toulaite*, Tolède; *Emérite*, Merida; *Altacore*, Alcantara?

11995 *Palence*, Palencia; *Lucerne*, Lucena.

11996 *Ostinges*, Astorga.

11997 *Kartouse*, le Turpin de 1835: *Carcese*.

11999 *Oneton*, le faux Turpin *Ovelum* et *Ouette*, c'est-à-dire Oviédo; *Lions*, Léon; *Karrion*, Carrion.

12000 *Burs*, Burgos; *Nadres*, Najero? *Karroges*, le faux Turpin *Calogorie*, Calahorra; *Urence*, Orense.

12001 *L'Estoile*, Estella.

12002 *Clatau*, Calataiud; *Mirade*, Miranda; *Tourtouse*, Tortose.

12003 *Tudiele*, Tudela; *Sarragouce*, Sarragosse.

12005 *Jache*, Sant-Jago ou Jaca.

12006 *Osche*, Huesca.

12008 *Barbastre*, Barbastro; *Roses*, Rosas.

12009 *Ulne*, Linas?

12010-12 *Giéronde*, Gerone; *Téride*, pour *Leride*, Lerida; *Askalonne*, Escalona; *Hore*, Oria.

12014 *Bouriane*, Burriana.

12015 *Malague*, Malaga.

- Ubède, Baience, et Brutoise,
 U on fuet bon argent à toise,
 Béthie, Granadre, Sative,
 Sébile, Cordes, Accentive,
 12020 U gist St. Torkis, li confiés,
 Qui St. Jake fu souvent priés
 Et ses disciples ot estet.
 Si a I olivier plantet
 Sor lui et porte cascun an,
 12025 Empriés la fieste St. Jehan,
 Fruit méur le jor de sa fieste,
 Voiant la gent ki si arieste.
 Si prist Abule et si ot Biste
 Ki cités est, et Arrabite.
 12030 Dont li Arrabit sont nommet,
 Ki sont cevalier esprouvet;
 Si prist la tière de Bougrie
 U il a roi, et Agaybe;
 Si prist Boare en Barbarie,
 12035 Ki cités est et forte et rice,
 Et s'ot Fourmentine et Méloe,
 Almarie, Menete, Alcore.
 Si prist Cartage et Gilbataire
 Et Septe u il a moult à faire,
 12040 Quar çou est I destrois d'Espagne,
 Gezir, Taruf et la Montagne.
 Si conquist Marseille et Nierbonne

12016 *Ubède*, Ubeda; *Baience*, Baeza ou Bajalance.

12018 *Granadre*, Grenade.

12019 *Sébile*, Séville; *Cordes*, Cordoue.

12032 *Bougrie* ou *Bougie*, sur la côte d'Afrique, dont Charles-Quint prenait le titre. Une généalogie en tableau à volets qui est à la *Bibl. de Bourg.* montre que les armes de Bougie étaient de gueules à la tortue d'or. C'est du nom de

ce pays que Ménage tire celui de nos bougies.

12035 *Agaybe*, ou Algarves.

12036 *Fourmentine*, Fromentera, une des îles Baléares; *Méloe* (*Mélore*?) Majorque.

12037 *Almarie*, Almeria; *Alcore*, Alcora.

12038 *Cartage*, Carthagène; *Gilbataire*, Gibraltar.

12039 *Septe*, Ceuta.

12041 *Gezir*, Algésiras; *Taruf*, Tarifa.

- Et li haut mur de Karkasonne
 S'aclinèrent encontre lui,
 12045 Si qu'encore i pert al jord'ui :
 Les castiaus prist et les cités
 Et les bors et les fermetés.
 La tière à l'Andalus prist-il
 Et mist à cendre et à exil,
 12050 Et la tière de Portigal
 Qu'il départi tout par ingal ;
 Et la tière de Sarrasins
 U il ot painnes et hustins.
 Et si prist la tière des Turs
 12055 U il ot moult castiaus et mura ;
 Si prist la tière de Castiele,
 Ki moult est plentivose et biele,
 Et si prist la tière des Mors,
 Et Navare qui moult est fors ;
 12060 Si ot Basque et si prist Biscare
 Et prist la tière de Palagre
 De l'une mer jusques à l'autre
 Conquist li rois, lance sor fautre,
 Et Danemarce et Engletière,
 12065 Alemagne et Saisogne à gière,
 Et si reconquist Belléem
 Et la tière de Jursalem ;
 Très dont que César Julius
 Et l'autrea César Augustus
 12070 Regnèrent par trestot le mont,

12044 *S'aclinèrent, s'inclinèrent.*
 12048 *Tière à l'Andalus, l'Andalousie. Ail-*
leurs la tière à l'Andaluf et Landalis. Voy. v.
 6288 et 6488.

12050 *Portigal, Portugal.*
 12056 *Castiele, Castille.*
 12057 *Plentivose, abondante.*

12058 *Mors, Maures.*
 12060 *Biscare, Biscaie.*
 12061 *Palagre, Pélasge? rime rurale. Tellus*
Palargorum, Pseudo-Turpin.

12063 *Lance sor fautre, Froissart a dit (105) :*
Mès sont parti lance sus fautre.

12068 *Très, depuis.*

Ki grant pooir orent adont ,
 Ne régna nus ki si preudom
 Éuist estet jusques à som.

- Toutes ces tières voirement
 12075 Furent à son commandement.
 Les unes prist à force bien
 Et les autres par son engien ,
 Fors que Luziernes en Valvert
 U tos jors a maint arbre vert ,
 12080 Et forte iert de tors et de murs
 Et de Sarrasins et de Turs
 Iert bien garnie pour défois.
 Karles i sist par III mois ,
 Que prendre n'el pot par périère ,
 12085 Et dont si fist à Dieu proière ,
 Et à St. Jake pour lui prendre.
 Et li mur furent luès si tendre
 Qu'autresi com la nois fondirent ,
 Voiant toute l'ost , et cairent ;
 12090 Et si est encor toute apierte ,
 Sans abitéours et désierte.
 En milieu croist I lais dormans
 U il a noirs poissons moult grans ;
 Mais nus om n'en ose gouster.
 12095 Autre roi que bien sai nommer
 Devant Karlemainne , le grant ,
 Le preu , le sage , le vallant ,
 Prisent de ces tières partie
 Et moult en orent conviertie ,
 12100 Que de Juïs que de paiens.
 Ce fu li premiers cresttiens
 Rois Cloévis et Dagobiers ,

Siège de Luziernes ou
 Lucéna ?

Comparaison de Char-
 lemagne avec ses pré-
 décesseurs.

12082 *Défois*, défense.
 12084 *Périère*, péril, force.

12092 *I lais dormans*, une eau croupie et
 dormante.

- Et rois Clotaires en apriés ,
 Et Karles Martiaus et Pepins ,
 12105 Ki moult destruisit de Sarasins .
 Cist present granment de la terre
 Et s'en laisièrent à conquierre ,
 Mais quant il passèrent de vie ,
 Et par outrage et par envie .
 12110 A la loi paiene retraisent ,
 Pour çou que lor fausetés plaisent .
 Mais Karlemainnes , li grans sire ,
 Leur fist si fort comparer s'ire
 K'il les conquist tous à son tens
 12115 Et par sa force et par son sens .
 Mais III fors cités i ot
 Qu'en moult lonctans prendre ne pot ,
 Lusierne , Ventouse , Kaparte ,
 Adame est nommée la quarte .
 12120 Ces III cités que vous di ,
 Pour sa painne et pour son détri ,
 Maudi Karles nommément ,
 Pour çou sont eles voirement
 Sans gent et sans habitéors
 12125 Tresdont et seront à tos jors .
 Mors fu Karles et atirés ,
 A grant ounor fu entières

12110 Ces nouveaux convertis revenaient à la loi paienne.

12115 *Comparer*, payer.

12118 Le faux Turpin appelle ces quatre villes *Lucerna*, *Ventosa*, *Caparra* et *Adavia*. Ce trait est aussi recueilli par P. a Thymo, l'auteur flamand de l'Excellente Chronique de Brabant, et celui de la *Branche aux royaux lignages* :

En Espaigne fu longnement
 A fier ost et à grant barnage ,
 Là refu par lui le viage

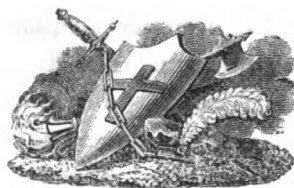
De Saint Jaques si aquites ,
 Qu'il i prist cent et six citez ,
 N'es en garda puis ne cisterne .
 Ventouse , Caparca , Luiserne
 Maudist , car pas ne les ama .
 Autresi fist-il Adama ,
 Certes sont , sans estre habitées ,
 A toujours mais deshéritées .
 A brief parler , outre Gascoigne ,
 Conquist Basclois et Cataloigne ,
 Où mainte tour a forte et bele .
 Si fist-il Navarre et Castele ,
 Maillogres , Portigal , Esture ,
 Et Laudabif (*l'Andalif*), tant com il dure .

A Ais, à la digne kapiele,
 Que on de Nostre Dame apiele.
 12130 S'ot torné son vis viers Espagne
 Ce fu démonstrance et ensagne
 Qu'encor Sarrasins maneçoit
 De Joieuse qu'el puing tenoit.

L'épée Joyeuse.

12135 *Joieuse, Joyeuse.*
 Dans le roman d'*Agolant* on lit :
 Puis ceint *Joiose* au senestre costé

Li pont est d'or, si out ou séelé
 De Saint Denis et de Saint Honoré.
 Qui l'a sor lui, jà mar ara douté
 C'on l'ait au champ honi ne vergondé.



APPENDICES.

APPENDICES.

I.

HISTOIRE FABULEUSE DE CHARLEMAGNE.

(Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Tournay, marqué au dos : *Chroniques anciennes*, petit in-fol., parch., à deux colonnes. Voyez plus haut, pag. 48, note sur le vers 1086.)

LA BATAILLE DE CHARLON CONTRE AGOULANT ET JAUMONT SON FIL.

Bien avés oi desus coment Carles, li rois de Franche, fu coronés à Rome à emperéor par la main pape Lyon. Quant il fu repariés en Franche et il ot une piéche séjorné, novieles li vinrent que Agoulans, uns poissant prinches d'Aufrique, avait envoié Jaumont, son fil, Aygoland et Jaumont, en Espagne por conquerre toute la tierre : il avoit si grant plenté de gent od lui qu'a painnes l'osoit nus atendre. Li emperères Charles ne volt par longement atendre ; ains semonst ses os et ala celle part ; si le trova en Aspremont et se combati à lui ; si le vainqui lui et ocist Aspremont. lui et la plus grant partie de sa gent et li remanans s'en fui et Carles s'en revint en Franche.

Poi après mut uns grant descors entre Carlon et Gérart de Viane, par coi Carles l'aséga Gérard de Vienne, Roland, Olivier, Aude-la-Belle.

dedens Viane et i sist Carles grant pièche. Mais en la fin en fu pais faite par Rollant, le neveu Carlon, et Olivier, le neveu Gérard, qui proumist à doner à Rollant sa seror Aude qui estoit la plus damoisele qui fust à celui jor.

Saint-Amend.

En cel tans fu S. Amans levés en tierre.

Or vous dirons d'Agoulant. Quant il sot que Carles ot son fil ocis, moult en fu iriés. Si asambla tres grant multitude de Sarrasin, si entra en Espagne et ocist çou que il pot trover de crestiens et fist grant escil en la tierre. Quant Carles le sot, il asambla ses os et ala cele part, et orent pluisors batailles ensamble. Mais en la fin i fu Agoulans ocis et la plus grant partie de sa gent.

Ferragus.

Aprîés entendi Carles qu'il avoit I Sarrasin à Nadres, qui estoit si grant et si fors que nus ne se pooit à lui tenir. Li rois ala cele part et mist siège devant la ville. Li Sarrasin qui Fernagus avoit non, issi fors et demandoit joustes as François. Il i alèrent pluisor li un apriés l'autre. Mais ains n'i porent avoir durée; ains les enporta en son castiel. En la fin i ala Rolans, li niés Carlon. Si se combati au jaient et l'ocist. Poi apriés prist li rois la cyté et tout le país entor, et puis s'en repairea en Franche.

Vision de Charlemagne.

Mais il n'i ot gaires demoré quant il fu amonestés par vision de S. Jake de Composterne (*Compostelle*), que il délivrast son país de la main as Sarrasin.

Marsile et Baligant.

Quant Carles ot esté pluisor fois amonestés, il ne volt plus atargier. Ains assambla grant ost et entra en Espagne et ot pluisors batailles contre les Sarrasin. Dedens le terme que il i demora, il i avoit 13 frères Sarrasin qui manoièrent en la cité de César-Auguste qui puis fu nommée Sarragouche. Li uns avoit non Marsiles et li autres Baligans. Cil estoient venu des parties d'Aufrique deffendre la tierre. Mais il ne s'osèrent deffendre contre l'emperéor, Carlon; si li fisent entendre, par boisdie, qu'il avoient grant tallent d'estre crestien et que il se batyeroient quant li rois seroit repariés de Galice là où il véoit à aler. Carles qui cuida que il deissent voir, passa outre en Galisce (*sic*) et délivra tout le país. Après fist raparelier la glise S. Jake et pluisors autres, et quant il ot les Sarrasin caciés hors dou règne, il s'i mist au retour viers Franche.

Carlon.

LA BATAILLE DE RAINCHEVAUS.

Ganélon.

Quant il aproça les pors il envoya Guénélon à Marsile et à Baligan, et lor manda que il venissent recevoir batespme. Cis Guénéles estoit chevaliers vaillant. Il avoit la seror Carlon, la mère Rollant. Quant il vinrent à Saragouche et il ot conté son message, Marsiles et Baligans qui n'avoient talent d'estre crestien, parlèrent tant à lui que cil le corrompirent par loier. Et lor ot en covent que il apaiserait le roi de lor venue et que il le feroit passer les pors et se il pooient gréver l'arrière-garde il meteroit conseil que il n'auoient point d'aide de l'ost. Ceste cose fist por le haine que il avoit à Rollant. Car li rois Carles li avoit donée sa seror, quant li quens Miles d'Angiers fu mors, li pères Rollant, contre la volonté Rollant. Et par che

Milon d'Angers.

monta grant hayne entre Guenélon et Rollant. Et Guenélon savoit bien que Rollant devoit faire l'arrière-garde.

Quant Guenèles fu repairiés au roi, il li dist que il passast les pors seurement, car Marsiles et Baligans apparelloient lor oire pour lui sievir et que il l'ateinderoient anchois que il fust venus en Franche. Li rois qui cuida que il deist voir, aparella son oire et passa les pors. Rolans et li XII pers qui fasoient l'arrière-garde à tout grant plenté de gent, si con il orent Les douze pairs. une pièche cevaucié, Marsiles et Baligans qui s'estoient porveu dès lors que Guenèles s'estoit partis d'iaus et avoient raloié (*ralié*) tous les Sarrasins qui s'estoient escapé des batailles que il avoient éues contre Carlon, quant il virent lor point, il envoièrent une partie de lor gent por envair l'arrière-garde. Quant Rollans et li sien virent venir si grant plenté de Sarrasin sor iaus, bien pensèrent que il estoient trahi. Car li pluisor savoit bien le haine qui estoit entre Rollant et Guenélon. Dont ordona Rollant ses batailles. Oliviers li dist que il sonast son cor. Le cor de Roland. Car li rois n'estoit pas si loing que bien ne le peüst oïr, et se il savoit le besoing, il les secoroit tantost. Rolans dist que il ne corneroit devant çou que il en auroit mestier, car hontes li sambleroit se il requeroit aide devant çou que il aroit assié (*éprouvé*) ses anemis.

Quant li Sarrasin furent si aprochié que il n'i ot que des lances à baissier, Rollans et li sien frirent (*friront*) des esporons à l'assembler od et grant noise des cors et des buisines. Moulit le fist bien Rollans, Oliviers, Gondrebues, li rois de Frise, et moulit i ot de Sarrasin ocis. Au daerin ¹ tornèrent les dos, mais anchois i ot moulit de crestiens mors et navrés.

Quant Marsiles vit sa première esciele desconfite, il se féri en la bataille, à tout le remanant de sa gent, dont il i ot si grant plenté que à painnes les porent li crestien soustenir. Dont recomença la bataille grant et périlleuse, mais moulit fu grant li mesciés as crestiens, car il avoient perdu partie de lor milors compaignons et li autre estoient durement lassé et aucun plaié. Oliviers requist Rollant pluisors fois que il sonast son cor, mais il ne volt. En la fin après çou que li crestien orent ocis grant multitude de Sarrasin, lor mesbai durement que Chevaliers morts à Ramevaux. il perdirent Olivier qui moulit estoit vaillant chevaliers, et Yvoret et Yvore, Haton, Bérengier, Estout de Langres, Angelier, Ernaut de Bellande, Gautier de Termes, Aubri le Borgenon, Salemon de Bretaingne, Hoel de Nantes et le roi Arestain, Costentin le prévost de Roume, Jofroi l'angevin et tant des autres que li remanans fu moulit petis. Bauduins, li frères Rollant qui jouènes estoit, s'en fui vers le bois à peu de compaignie. Rollant demora en l'estor come vaillans chevaliers, et faisoit grant ocision de Sarrasin. Il ocist Marsile et moulit d'autres. En la fin quant il vit que il ot tant perdu de ses compaignons, il sona son cor. Carles qui n'avoit encore passés les pors lor si dist : « Jou ai oï le cor Rollant; saciés que il a besoing, retournons. » Guenèles traist avant et li dist que Rollans ne pooit avoir nul besoing, car il savoit bien que Marsiles et Balligans ne li gréveroient mie, ains s'apareleroient por recevoir batesme et puis que il ne seroient contre iaus, li remanans n'avoit mie grant pooir. Tant dist Guenèles que li rois passa les pors et se loga en un lieu que on apiele le Val-Charle. Rollans qui demoré estoit en la bataille à poi de compaignie, faisoit les rens de ses anemis frémir, qui ne duroient devant ses cos.

¹ Tous jusqu'au dernier.

Li paiien qui çou virent, se traissent arière, car bien s'orent que poi i avoit de crestiens remés qui ne fuissent ocis et il méisme estoient ausques lassé et avoient perdu la plus grant partie de lor gent. Rollans les encauça tant que en la fin ne demora avoec lui crestiens qui ne fust ocis et il méisme estoit durement lassés et bléciés et ses chevaus navrés en pluisors lieux et quant il vit que il ne poroit plus sievre ses anemis, il s'aresta desous un arbre et prist son cor et le sona si roidement que il en rompi aucunes de ses vainnes. Bauduins, ses frères, qui estoit ou bois, oï le cor, li vint là corant. Rollans li dist que il quesist de l'aige, car moroit de soif. Dont s'en ala Bauduins, mais il ne pot trover rieu ne fontaine. En che point revint Thiéris, ses escuiers, qui avoit oï la vois dou cor, si trova Rollant en tel point que à painnes pooit-il mais parler, et Bauduins estoit revenus qui n'avoit point d'aige trovée. Si demenèrent grant duel et demorèrent là tant que l'ame se parti dou cors Rollant. Il prissent Durendal, s'espée et son cor, et puis s'en alèrent plus tos que il porent vers l'ost Carlon. Bien avoient oï dire as pluisors Sarrasin, ausi come en reproche, que Guenéles, lor mesagiers, les avoit trahis. Quant il furent venu à Carlemainne, il li contèrent les dolereuses novies et comment Guenéles les avoit trahis, dont n'ot ou roi que corechier. Si fist penre tantost Guenélon et bien garder et puis fist toute l'ost armer et monter et retorna en Rainchevaus. là où la bataille avoit esté. Quant il vit Rollant, son neveu, et les autres pseudomes qui gissoient ocis, il ot si grant duel qu'il caï pasmés de son cheval. Là ot grant duel demené, car cascuns plorait son ami.

Durendal.

Quant li rois ot une pièche demené son duel, il ne volt plus atargier, ains chevaucha vers les Sarrasin qui trait estoient sor une rivière por rafrescir et les navrés atorner; car là cuidoient-il estre assés, mais quant il virent le roi venir à toute s'ost, il furent moult esbai et corurent as armes hastivement. Li rois et li François se frirent (*fèrèrent*) en iaus par grant ire et les commencèrent à ocire à destre et à senestre. Li Sarrasin se défendirent au miex que il porent, mais en la fin saolèrent li Franchois partie de lor mautalent¹, car de VI M de Sarrasin qui remés estoient de la bataille, n'en escapa nus qui ne fust mors et méismes Baligans i fu ocis. Dont prisent li François les despoilles des Sarrasin et les armes et les chevaus et pui retornèrent en Rainchevaus. Lors recommença li dieus si grant que à painnes les poroit nus raconter et i jurent celle nuit. Lendemain en fist li rois porter les cors des ocis por avoir sépulture. Rollans fu ensevelis à Blaves, Oliviers à Belin, Hoyaus fu portés à Nantes, li rois Gaifiers à Bordiaus, Angeliers, li dus d'Aquitainne, et Gautiers de Termes et très grant plenté d'autres furent mis ou cymentère d'Arle.

Après ces choses fist li rois amener Guenélon por faire jugier, mais il s'en volt escondire et dist que il s'en combateroit contre li millor chevalier de le cort. Dont sailli avant Gondrebues, li fil Gondrebuet de Frise, et dist que il avoit faite la traïson et que il le prouveroit. Guenéles estoit de grant linage. Si requisent li roi que il laissast Guenélon escondire ou avoir la bataille. Li rois l'otroia; dont s'alèrent armer. Quant Guenéles fu montés, il commencha son cheval à porsallir² ausi comme pour assaier, et quant il fu un poi eslongné, il féri des esporons et s'en cuida fuir. Mais il fu ratains et ramenés devant le roi. A celle eure vint Pinabiaus qui

Pinabiel.

¹ Assouvirent leur vengeance.

² Roquefort explique ce mot par *poursuivre*; il paraît vouloir dire ici *faire galoper, caracolier*.

estoit niés Guendelon, et dist au roi que ses oncles n'avoit onques fait trahison, et se il avoit home en sa court qui le vosist dire, il le deffenderoit. Dont vint avant Thiéris, li escuiers Rollant, et dist que il prouveroit la traïson de son cors. La bataille fu créantie d'une part et d'autre, et li rois fist Téci chevalier. Et quant il furent armé, il vinrent ou camp; s'i fu la bataille qui dura longuement. Mais en la fin fu Pinabiaus vaincus. Li rois le fist pendre et ses ostages les tistes coper. Après fu Guenés amenés. Il ihési¹ la traïson quant il vit que il ne poroit escaper. Li rois la fist leüier à III chevaux par les piés et par les bras, et ensi le fist détraire.

Après se parti li rois dou pais et repaira vers Franche. Quant il vint à Viane, li bons archevesques Turpins dist au roi que il n'osoit là demorer, car il estoit viels et debrisiés ^{Turpin.} des travaux que il avoit sofers, et li proia, se il moroit devant, que il li fist saveir sa mort et autretel feroit-il lui. Après oes choses départi li rois de Viane et revint en Franche, mais il n'i ot gaires demoré que novieles li vinrent dou patriarch de Jhérusalem qui lui mandoit que li Sarrasin avoient prise la sainte cyté de Jhérusalem et les sains lieus ordonés; si li requeroit por dieu que il i meist conseil.

Li rois qui onques ne volt faillir au besoing nostre signor, fu moult dolans de ces novieles. Il envoya dont partout, si assambla grant ost et passa mer et ot pluisors batailles contre Sarrasin. En la fin les vainqui et délivra la sainte cyté et le pais, et puis s'en repaira en Franche. Il passa par Constantinoble, li emperères le receu moult liément et li offri moult de biaux dons, mais il les refusa, ains dist que se il li voloit riens doner que il li donast reliques. Dont li dona li emperères des espines de la corone nostre signor et un des claus dont il fu ataciés et une pièche de la crois et dou suaire nostre signor et la chemise nostre dame et un de ses solers et le brac S. Syméon et moult d'autres saintuaires. Après que Carles ot une pièche séjorné en Constantinoble, il prist congié à l'emperéor et s'en revint à Ays. Si manda grant plenté de prélas, de vesques, d'arcevesques qui furent à la venue des reliques. Si fu grans pardons assis as pelerins qui là venroient et comfermé par l'apostole.

¹ *Gési*, confessa.

II.

(SUITE DE L'HISTOIRE FABULEUSE DE CHARLEMAGNE.)

TABLE

DES

Conquestes De Charlemaine.MS. de la bibliothèque de Bourgogne décrit dans
l'Introduction.*Icy comence la table du premier volume des anciones croniques et conquestes du très excellent
empereur Charlemaine, le conquerant, qui sont dignes de haulte louenge et recommandation
come cy après s'ensieut.*

Et premièrement prologue de l'acteur, folio.	IX.
De la fachon et corpulence du noble empereur Charlemaine, folio.	Onze.
Comment Charlemaine conquist Braiamont, le puissant jaiand, folio.	Douze.
Comment Charles et Charlemaine, frères germains, partirent et com- ment Charlemaine print terre, folio	Quatorze.
Comment Charlemaine ala à grant ost en Gascogne sur le duc Huuault; comment il le desconfy en bataille, comment Huuault se sauva à la fuitte et comment Charlemaine sceut où il se tenoit, folio.	Dix huit.
Comment le duc Huuault eut sa paix au preu Charlemaine lequel fist fonder le chastel de Fontenay sur la rivière de Dordonne, folio. .	Vingt et trois.
Comment la roine Berthe fist la paix de ses deux filz Charles et Charlemaine et aussi comment Charlemaine fu couronné roy de France après la mort de Charles, son frère, folio	Vingt et six.
Comment Charlemaine ala encontre Désier, le roy des Lombars, à la requeste du saint père Andrieu et aussi comment le pervers duc Huuault se rendy paiien et devint apostat, folio	Trente.
Comment le roy Désier s'en fuy en Pavie après sa desconfiture, et comment le duc Huuault fu détrait à chevaux par le jugement des barons de France, folio	Trente cinq.
Des previlléges que le pape Andrieu dona à Charlemaine en la	

<p>cité de Romme et comment Pavie fu prinse et toute la Lombardie à l'obéissance de France, folio</p>	<p><i>Trente sept.</i></p>
<p>Comment les Sesnes esmeurent la guerre encontre Charlemaine et cuidèrent ardoir une chappelle que saint Boniface avoit fondée, et ce qu'il en advint depuis, folio.</p>	<p><i>Quarante.</i></p>
<p>Comment l'empereur Charlemaine assiégea Brunebier qui siet sur la rivière de Guisarre et comment il print le roy Sigemort, et de ses entreprinses et vaillances, folio</p>	<p><i>Quarante quatre.</i></p>
<p>Comment l'empereur Charlemaine party du pais de Sassoine, après la paix faite, et aussi comment il retourna en France à grant victoire, folio</p>	<p><i>Cinquante huit.</i></p>
<p>Comment le roy Helsis et le roy Sigemort, son nepveu, faulserent leur promesse par eux faite au noble Charlemaine, et comment ilz asségièrent les villes de Harebourg et de Sigebourg, folio</p>	<p><i>Soixante trois.</i></p>
<p>Comment le vaillant Charlemaine se party de Harebourg à tout son ost et tira jusques à Sigebourg où le roy Helsis et Sigemort, son nepveu, tenoient siège, et comment ilz furent desconfis à leur grant confusion, folio.</p>	<p><i>Soixante huit.</i></p>
<p>Comment, après leurs grans pertes, les Sesnes se firent baptisier pour complaire à Charlemaine à intention de retourner à leur premier erreur, folio</p>	<p><i>Soixante treze.</i></p>
<p>Comment aucuns Rommains villonnèrent de batures le pape Léon, et comment le noble Charlemaine le remist à Romme en son premier degré de papalité, folio</p>	<p><i>Soixante sese.</i></p>
<p>Comment le noble Charlemaine fu couronné empereur de Romme par la main du saint père Léon et de ses fais, folio</p>	<p><i>Soixante dix noeuf.</i></p>
<p>Comment les Sesnes retournèrent à leur ydolatrie et comment Charlemaine entra en Sassoine, puis les combaty et mist à desconfiture et degasta tout leur pais et mist à exil, folio</p>	<p><i>III^{xx}. III.</i></p>
<p>Comment l'empereur Charlemaine envia son ambaxade devers Gargane, roy de Hongrie, qu'il se déportast des extortions qu'il cometoit ou pais d'Allemaigne, lequel Gargane occist le conte de Clermont, dont ce fu pitié et dommaige, folio.</p>	<p><i>Quatre vings quatorze.</i></p>
<p>Comment l'empereur Charlemaine ala à tres grant ost conquerre le roiaulme de Hongrie et comment le roy Gargane lui livra incontinent bataille, folio</p>	<p><i>Quatre vings dix huit.</i></p>
<p>Comment le noble empereur assiégea la cité de Bude, comment il la print par forche d'assault, puis occist de sa main le roy Gargane, et comment il essilla la plus part du roiaulme de Hongrie, folio</p>	<p><i>Cent quatre.</i></p>
<p>Comment Doon de Maience entra en Paris où le preu Charlemaine estoit et s'en party sans le daignier aler visiter, de quoy le noble em-</p>	

pereur fu mal content, folio	<i>Cent dix sept.</i>
Comment l'angèle de nostre seigneur pacifia l'empereur Charlemaine et Doon de Maience, et devindrent bons amis, folio	<i>Cent vingt.</i>
Comment le patriarche de Jhérusalem fu dejeté de son siège, puis vint en Constantinoble devers l'empereur de Grèce, et comment tous deux envoièrent en France devers le noble et bien fortuné Charles, le grant, pour avoir confort et aide, folio.	<i>Cent vingt trois.</i>
Comment le Souldan de Damas et aultres prinches payens envoièrent leurs espies en Constantinoble. Et comment ilz se mirent en point pour livrer bataille aux vaillans crestiens, folio	<i>Cent trente cinq.</i>
Comment les nobles empereurs Charles, le conquerant, et Constantin de Grèce livrèrent bataille au Souldan de Babiloine, celluy de Damas et le caliphe, le roy de Turquie, celluy de Damiette et plusieurs autres rois paiens qui furent desconfis et mis à mort, réservé celluy de Babiloine qui s'en fuy, folio	<i>Cent trente huit.</i>
Comment, après la victoire achievée, les deux vaillans empereurs assiegèrent la sainte cité de Jhérusalem et comment le Souldan de Babiloine et le roy de Damiette leur livrèrent bataille, lesquelz furent illec occis et la sainte cité reconquise en la propre journée, et de leurs fais, folio	<i>Cent quarante quatre.</i>
Comment, après la conquête faite, les deux nobles empereurs et le patriarche visitèrent les sains lieux de Jhérusalem, et aussi comment ilz firent mettre à mort le caliphe, puis conquièrent toute Surie par force d'armes, folio	<i>Cent cinquante.</i>
Comment, après la belle conquête, les deux nobles empereurs partirent de la cité de Jhérusalem et vindrent en Constantinoble, folio.	<i>Cent cinquante cinq.</i>
Comment, au partir de Constantinoble, fu par l'empereur Constantin donné au très excellent Charles, le grant, de moult belles reliques quil fist rapporter en ses paiis de par dechà, folio.	<i>Cent cinquante huit.</i>
Comment le noble Charlemaine ala à ost contre Gauffroy de Danemarche qui lui bailla son filz Ogier en hostaige par le conseil de sa seconde femme, folio	<i>Cent soixante deux.</i>
Comment Charlemaine envoya ses messaiges devers Gauffroy de Danemarche, lesquelz messaiges il fist deffigurer ou despit de l'empereur par sa cruauté, folio	<i>Cent soixante sept.</i>
Comment Ogier fu respité de mort par la prière des prinches de France et par le moien d'une ambaxade que le saint père envoya devers le noble empereur, folio	<i>Cent soixante treze.</i>
Comment Charlemaine ala à Romme en l'aide du saint père pour le secourir, et comment Ogier fist armes avecques Charlot, filz du noble empereur Charles le grant, folio.	<i>CLXXVI.</i>

- Comment le noble empereur pardonna à Ogier de Danemarche son mal talent et le fist chevalier, folio *Cent quatre vings et cinq.*
- Comment le filz Charlemaine nomme Charlot vint au secours du roy son père, et de ses fais, folio *Cent quatre vings et treze.*
- Comment bataille fu prinse de Charlot filz de Charlemaine à l'encontre d'un paien nommé Sadoine, et de Ogier encontre le roy Carahu, folio *Deux cens.*
- Comment Charlot, filz de Charlemaine, se combaty à l'encontre d'un paien nommé Sadoine, et Ogier de Danemarche encontre Carahu d'Inde et comment Ogier fu prisonnier aux paiens, folio *Deux cens sept.*
- Comment Ogier fu mené devant Corsuble le souldan, comment la belle Gloriande l'eut en garde et comment Carahu se vint rendre prisonnier au noble Charlemaine qui le receu courtoisement, folio *Deux cens onze.*
- Comment le roy Carahu fu accusé de trahison par Brunamont, roy d'Égypte, et comment Ogier le combaty à la requeste de la belle Gloriande, puis l'occist, folio *Deux cens dix sept.*
- Comment le duc Ogier vainquy, puis occist en champ de bataille le roy Brunamont d'Égypte, et comment Broiefort, le bon cheval, lui demoura et Courtain, la bonne espée, folio **II°XXIII.**
- Comment la cité de Romme fu reconquise sur les Sarrazins, comment Corsuble le souldan et son filz Danemont furent occis et leurs gens desconfis, et comment le roy Carahu, Sadoine, Doliferne et les autres hostagiers furent délivrez et eslargis. *Deux cens vingt sept.*
- Comment l'empereur Charlemaine eut certaines nouvelles que le roy Agoulant le vouloit venir combatre en France, folio *Deux cens trente quatre.*
- Comment le roy Baalam retourna faire son message au grant et puissant roy Agoulant et comment il fu chargé de trahison pour ce qu'il disoit tant d'honneur de Charlemaine et des Franchois, folio *Deux cens trente noeu.*
- Comment le noble Charlemaine envia l'arcevesque Turpin à Vienne devers Guérard d'Eufrate, folio *Deux cens quarante cinq.*
- Comment Guérard de Vienne manda ses nobles hommes pour aler à l'encontre du roy Agoulant, par l'admonnestement de sa femme, folio *Deux cens cinquante et ung.*
- Comment le conquérant Charlemaine approcha l'ost des paiens, et comment Naimés, duc de Bavière, ala devers le puissant roy Agoulant, folio *Deux cens cinquante quatre.*
- Comment Agoulant envia à Romme espier la puissance de Charlemaine, l'empereur, par ung trucheman, folio *Deux cens cinquante noeu.*
- Comment Charlemaine envia le duc Naymes devers le roy Agoulant, comment il se combaty à ung roy paien et ce qu'il y exploitta, folio *Deux cens soizante.*
- Comment les crestiens s'embatirent sur les paiens qu'ilz desconfirent, lesquelz venoient de pillier le païs et ramenoient très groz bu-

tin, folio	<i>Deux cens soixante douse.</i>
Comment le duc Guérard de Vienne desconfy en bataille Heaulmont, filz du roy Agoulant, et comment il conquist la tour de Hape sur les paiens, folio.	<i>Deux cens soixante dix huit.</i>
Comment le roy Agoulant envoia à son filz Heaulmont grant nombre de paiens pour courir sus aux crestiens, folio.	<i>II^e IIII^{xx} et IIII.</i>
Comment Charlemaine sceut que Guérard de Vienne estoit en Calabre et des vaillances qu'il avoit desjà faites sur les ennemis de la foy, folio.	<i>Deux cens quatre vings et huit.</i>
Comment Charlemaine et le duc Guérard abordèrent et combattirent Heaulmont lequel estoit à quatre cens mil combatans sur la champaigne, folio	<i>Deux cens quatre vings et douse.</i>
Comment Heaulmont fu desconfy en bataille et comment le preu Charlemaine le occist de sa main à l'aide du duc Rolant, folio.	<i>Trois cens.</i>
Comment Agoulant estant à Rise, en Calabre, fu adverty de la desconfiture des paiens et de la mort de son filz Heaulmont que tant aimoit, folio.	<i>Trois cens et noeuuf.</i>
Comment le victorieux Charlemaine fu adverty de la puissance et venue d'Agoulant quy chevauchoit sur luy pour le combatre aux champz, folio	<i>Trois cens et quinze.</i>
Comment le roy Agoulant demanda trèves au preu Charlemaine, à cautele pour veoir son estat et pour le surprendre à son advantaige, folio	<i>Trois cens et dix sept.</i>
Comment le roy Agoulant manda somer Charlemaine qu'il luy venist faire hommaige et restorast son dommaige, et de la response de l'empereur, folio	<i>Trois cens vingt et ung.</i>
Comment le noble Charlemaine ordonna ses batailles pour combatre les paiens, et comment le saint père ottroia à Turpin de porter ce jour la croix, folio	<i>Trois cens vingt quatre.</i>
Comment quant les deux ostz furent assemblez la première bataille d'Agoulant fu desconfite par la vaillance de Rolant, folio	<i>III^eXXIX.</i>
Comment la criminele bataille commença et comment Agoulant y fu desconfy et occis en la champaigne, folio	<i>Trois cens trente deux.</i>
Comment la cité de Rise fu conquise sans assault et sans aucune defense, folio	<i>III^eXLIIII.</i>
Comment la roine Anselix, femme de Agoulant, fu trouvée en une tour où elle s'estoit mucée, doubtant la mort, et comment elle fu crestiennee, folio	<i>Trois cens quarante huit.</i>
Comment la roine Anselix, fu mariée à Florent, filz du roy de Hongrie, folio	<i>III^eL.</i>
Comment l'empereur Charlemaine envoia ses messages devers le	

- noble et puissant duc monseigneur Guérard de Vienne, affin qu'il le venist servir, et de la response qu'il rendy aux ambassadeurs, folio . *Trois cens cinquante six.*
- Comment l'empereur Charlemaine et monseigneur Guérard, duc de Vienne, firent chascun leur mandement, folio. *Trois cens soixante et ung.*
- Comment Rolant et Olivier s'entrecogneurent et accointèrent premièrement ensamble, et comment Aimery de Beaulande josta à l'encontre du preu Rolant qui le fist tumber par terre devant la belle Ande, folio *CCCLXV.*
- Comment Guerin de Montglenne, Mille de Puille et Robastre, le jaiand, vindrent au secours de monseigneur Guérard, de Hervault et de Regnier de Jennes en la grant cité de Vienne que Charlemaine avoit assiégée, et de leurs adventures, folio *Trois cens soixante et treze.*
- Comment le noble empereur et le duc Rolant se reboutèrent en la bataille, folio *CCCIII^{xx} IIII.*
- Comment le duc Rolant ala en la cité de Vienne veoir Ande, la sereur d'Olivier, sur la sceureté d'un chevalier viennois, folio. *CCCIII^{xx} et V.*
- Comment le duc Rolant ala en la cité de Vienne veoir la belle Ande de quoy l'empereur fu mary et comment il y retourna depuis pour traittier la paix, folio *Quatre cens et ung.*
- Comment le très preu Rolant ala en la cité de Vienne pour traittier de paix entre le duc Guérard qu'il deffia et l'empereur. Comment le bruit se leva sur luy. De la nativité du fort Robastre et comment chascune partie se retray de la bataille, folio *Quatre cens six et sept.*
- Comment le duc Rolant fist drescer une quintaine devant la cité de Vienne. Comment le vaillant Olivier la bouta par terre et print son prisonnier Lambert de Mascon qui luy fu depuis moult propice, folio. *Quatre cens douze.*
- Comment Olivier de Vienne, sur la fiance de Lambert son prisonnier, ala devers Charlemaine pour traittier de paix, comment il jetta son gand que le preu Rolant releva, et comment ilz prindrent journée de combatre, folio *Quatre cens XVIII.*
- Comment le duc Rolant et Olivier se combatirent et menèrent l'un l'autre jusques à oultrance par leur prouesse, folio *III^e.XXV.*
- Comment l'angèle de nostre seigneur visita et pacifia Rolant et Olivier de leur différent, et comment Rolant racompta à Charlemaine sa vision, folio *Quatre cens trente cinq.*
- Comment, après le pacifiement des deux chevalliers, le duc Guérard envoya devers le noble Charlemaine, cuidant avoir appointment au vaillant empereur, et de la response qu'il fist aux Viennois, folio. . *Quatre cens trente nouf.*
- Comment il print volenté au vaillant empereur tenant son siège devant la cité de Vienne d'aller chasser. Comment il se perdy et comment ung espie le conduisy jusques es mains de ses ennemis, folio . . . *Quatre cens quarante deux.*

Comment le bon Charlemaine pardonna à Guérard de Vienne son mal talent, comment luy et ses barrons alèrent en la cité où ilz furent receus honnorablement et comment le preu Olivier ottoia par mariage sa sereur au conte Rolant, son compaignon

CCCCXLVI.

CY FINE LA TABLE DE CE PRÉSENT VOLUME.

Cy commence la table des rubriques du second volume de Charlemaine, empereur de Romme et roy de France, contenant ses haultes prouesses, emprinses, conquestes et vaillances.

Et premièrement la rubrique du prologue, folio	Ung.
Comment le noble empereur Charlemaine, estant à Vienne, sceut que l'admiral Balaam avoit destruit la cité de Romme, occis le saint père, et de l'entreprinse qu'il vouloit faire; et comment le vaillant prince ala sur l'admiral et sur Fierabras d'Alexandrie, son filz, folio.	Ung.
Le partement du noble empereur Charles le grant, folio.	Deux.
Comment Fierabras d'Alexandrie rencontra Olivier et les bons crestiens qui emmenoit la proie des Sarrazins, folio	Noeuf.
Comment Fierabras, roy d'Alexandrie, vint deffier Charlemaine, l'empereur, en son tref, par le despit qu'il avoit eu ses hommes desconfiz, fol.	XV.
Comment Olivier ala combatre contre le jaiand Fierabras par le jugement de Guennelon de Hardres et de leurs parens, lesquelz l'eussent bien volontiers veu desconfir et morir, folio	XXI.
Comment Olivier de Vienne et les nobles princes et pers de France furent emmenez en la prison du père de Fierabras d'Alexandrie, et de la bonne adventure qui leur survint par une damoiselle appelée Floripaix, folio.	Trente et deux.
Comment Olivier de Vienne et ses compaignons furent respitez de mort par la fille de l'admiral, nommée Floripaix, folio	Trente cinq.
Comment l'admiral Balaam envia deffier le noble empereur Charlemaine par certains sarrazins messagiers qui rencontrèrent pareillement les messages de France sur le chemin, folio.	Quarante cinq.
Comment les princes de France conquirent le chastel d'Aigremoire par le conseil et aide de la belle Floripaix, et de leurs vaillances, folio.	LIII.

Comment le noble conte Guion de Bourgoigne fu envoié pendre de par l'admiral Balaam et comment il fu recouz par ses compaignons , à la requeste de la belle Floripaix , folio	<i>Cinquante et six.</i>
Comment les nobles princes de France envoierent Richart, le gentil duc de Normandie, querir secours devers l'empereur Charlemaine, fol.	<i>Soixante et deux.</i>
Comment l'admiral Balaam manda deffendre à Mautrible que personne ny passast sans son sceu , folio	<i>Soixante et quatre.</i>
Comment l'empereur Charlemaine fu délibéré de faire deslogier son ost et soy retourner en France, par le conseil de Guennelon, de Hardres et d'autres traittres , folio	<i>Soixante et six.</i>
Comment les nobles princes crestiens conquirent le pont de Mautrible et occirent le jaiand , par le sens et conduite du duc Richart de Normandie, et comment ils passerent avec l'ost du très victorieux Charlemaine empereur , folio	LXXIII.
Comment l'admiral Balaam ouy la nouvelle que les crestiens avoient conquis le pont de Mautrible et la cité et occis Galaffre , folio	LXXV.
Comment les crestiens estans ou chastel de Aigremoire le perdirent par assault et se retirent en la tour où estoit le trésor de l'admiral Balaam , folio	<i>Soixante et dix sept.</i>
Comment les crestiens jettèrent les ydoles de l'admiral Balaam hors de leur tour, et comment ilz veirent les banières de l'empereur Charlemaine venant devers Mautrible, folio	LXXIX.
Comment Charlemaine envoya deffiances à l'admiral Balaam qui avoit asségié la tour d'Aigremoire et plusieurs nobles crestiens de France, fol.	<i>Quatre vings et ung.</i>
Comment l'admiral Balaam fu desconfy en bataille, la cité d'Aigremoire conquise et les nobles crestiens délivrez de la main de leurs ennemiz avec la belle Floripaix, folio	III ^{xx} et II.
Comment les nobles crestiens abordèrent leur bataille contre Bruhant, le cruel paiien, folio	III ^{xx} et III.
Comment le noble empereur fist chevalliers les quatre enfans de Dourdonne, et aussi comment Regnault occist Bartoulet, dont la guerre commença, folio	<i>Quatre vings et onse.</i>
Comment Regnault et ses trois frères, acompaigniés d'aucuns autres, remparèrent Montessorb, et comment l'empereur les vint asségier, fol.	<i>Quatre vings dix huit.</i>
Comment les quatre enfans de Dourdonne habandonnèrent la forest d'Ardenne, folio	C.III.
Comment le noble Charlemaine sceut nouvelles des enfans de Dourdonne, et comment il fist son mandement pour les destruire, folio	C.VIII.
Comment, par le conseil de Guennelon, Yon, le roy de Gascongne, vout livrer par trayson le preu Regnault et ses trois frères, et ce qu'il en advint, folio	<i>Cent et treze.</i>

- Comment le siège fu mis devant Montauben et Maugis d'Aigremont prins et rendu à l'empereur, et comment il emporta les douze espées des douze pers de France dedens Montauben, folio *Cent et sexe.*
- Comment le noble empereur fist faire et drescher devant Montauben deux merveilleux engins, et comment Maugis le emporta par enchantement au duc Regnault lequel le ramena jusques assez près du siège et s'en retourna, folio *Cent vingt et six.*
- Comment le duc Regnault, ses frères et toute sa famille se partirent et habandonnèrent Montauben, par le conseil du roy Yon de Gascongne, lequel les mena seurement en la cité de Tresmoingne, folio. *Cent et XXXI.*
- Comment le puissant Charlemaine fist son assemblée pour aler asségier Tresmoingne où Regnault et ses frères estoient, que il vouloit avoir, folio *Cent et trente sept.*
- Comment le vaillant duc Regnault trouva le noble empereur dormant en la forest de Tresmoingne, et comment il le préserva de mort à l'encontre du faulx traître Guannelon, folio *Cent et quarante deux.*
- Comment le noble Charlemaine racompta à ses barons la trayson de Guannelon et la courtoisie que Regnault lui avoit faite, folio. *C.XLVIII.*
- Comment Regnault de Montauben se advisa, par la grace de Dieu, d'envoyer par devers le puissant et noble empereur Charlemaine pour avoir merchy, folio *Cent et cinquante noeuif.*
- Comment Guannelon, Hardres, Bérengier et Alory compillèrent une trayson sur les quatre filz Emond de Dourdonne, folio. *C.LXVI.*
- Comment le duc Regnault, ses trois frères, sa femme et ses deux enfans vindrent par traité de paix devers le puissant empereur et comment il les receu, folio *Cent et soixante sept.*
- Comment le duc Regnault se party de la cité de Tresmoingne, puis passa la mer conquist la cité de Jhérusalem et d'autres lieux, aussi partie de la couronne, deux des clouz et la lance dont le sauveur Jhésucrist fu martirisé en la vraie croix, folio. *Cent et soixante et dix.*
- Comment Saint Jaques apparu par trois fois à Charlemaigne et l'incita d'aler conquérir les Espaignes et les délivrer des mains des infidèles, folio *Cent et soixante quatre.*
- Comment les grans ostz de l'empereur Charlemaine se assemblèrent au jour devant dit pour aler conquérir les Espaignes et les terres voisines, folio *Cent quatre vingt et ung.*
- Comment les Francois passèrent Géronde, par la grace de Dieu, et conquirent Bordelle, la cité, à l'emprise du noble duc Rolant, folio. *Cent III^{xx} et XIII*
- Comment le roy Fourré fu occis, contre le gré de l'empereur, par Olivier de Vienne quy vengra la mort de son frère Gérier que Fourré avoit occis, et comment la cité de Nobles fu conquise par le noble duc

Rolant, folio.	C.III ^{xx} et XIII.
Comment la paix du bon roy Gouldebeuf et du noble duc Rolant fu faite à l'empereur Charlemaine, folio	<i>Deux cens.</i>
Comment Pampelune fu asségiée par le noble empereur Charlemaine qui y séjourna long temps, folio	<i>Deux cens et deux.</i>
Comment la cité de Pampelune fu prinse par assault et puis rebailliée aux paiens par le noble empereur quy les pensoit convertir par amour, folio.	<i>Deux cens et six.</i>
Comment le puissant Charlemaine reconquist Pampelune par la haulte prouesse et entreprise du duc Rolant et des jennes chevalliers, folio	<i>Deux cens et noeuif.</i>
Comment Charlemaine conquist Mont Jardin et le frère du roy Fourré nommé David qui depuis fu bon crestien à merveilles et amy de Dieu, folio.	<i>Deux cens et douze.</i>
Comment le duc Rolant conquist un jaiand terrible nommé Fernagud et conquist Nadres, la grant cité, et de ses haultes emprinses, folio	<i>Deux cens et quinze.</i>
Comment aucuns roys paiens se assablèrent en grant compaignie de Sarrazins et vindrent à bataille contre les crestiens qu'ilz mirent en fuite, folio	<i>Deux cens vingt et deux.</i>
Comment le roiaulme de Navare fu conquist par le bon Charlemaine, folio	CC. XX VI.
Comment Charlemaine constitua archevesque et siège d'apostre à Compostelle par le conseil des prélats et princes quy estoient en sa compaignie, folio	<i>Deux cens et trente.</i>
Cy parle d'un miracle que fist Dieu et monseigneur Saint Jaques en icellui noble voiage, folio.	<i>Deux cens trente deux.</i>
Comment Guennelon fu envoyé en la cité de Sarragoce devers l'admiral Marcille et Baligant, son frère, folio	<i>Deux cens XXXIII.</i>
Comment la trayson de Rainchevaux fu compilée, accordée et bastie par Marcille de Sarragoce et de Guennelon, conte des paiis de Cham-paigne, folio.	<i>Deux cens quarante.</i>
Comment le roy Marcille racompta son fait à ses hommes, et comment il envoya devers le noble empereur Charlemaine soubz ombre de trayson, folio	<i>Deux cens quarante et trois.</i>
Comment le conte Guennelon se party de l'empereur Charlemaine pour aler devers l'admiral Marcille la seconde fois avec les messagiers paiens que le Sarrazin Marcille avoit tramis devers Charle-maigne, folio	CC. L.
Comment la trayson de Rainchevaux fu confermée par le très des-léal Guennelon et l'admiral Marcille, folio.	<i>Deux cens LIII.</i>

Comment le traître Guannelon retourna devers le noble Charle- maine, lequel estoit alé à Cordres attendre son message de par Marcille d'Espagne, folio	<i>Deux cens cinquante cinq.</i>
Comment le vaillant duc Rolant fu esleu pour faire l'arrière garde et demorer en Rainchevaux où il moru depuis par le conseil du faulx traître Guannelon qui conduisoit la mauditte besongne, folio. . .	CC. LVII.
Comment l'admiral Marcille assembla ses gens en Rainchevaux, par l'avis du très desléal Guannelon, et ala au devant de Rolant et des nobles pers affin qu'ilz ne passassent les pors d'Espagne, folio. . .	<i>Deux cens cinquante huit.</i>
Comment le duc Rolant, le conte Olivier et les douze pers de France se combattirent à l'admiral Marcille quy les faisoit guaittier en la vallée de Rainchevaux, acompaignié de son armée quy estoit grosse, folio.	<i>Deux cens soizante trois.</i>
Comment le duc Rolant sonna son olifant contre la voulenté de Olivier son compaignon, lequel l'en avoit par avant requis tant in- stamment, folio.	<i>Deux cens soizante noeuf.</i>
Comment le noble duc Rolant et Olivier, le vaillant conte, moru- rent en Rainchevaux, par la trahison et pourchas du très desléal traître Guannelon, folio	<i>Deux cens soizante quinse.</i>
Comment Rolant, le noble combatant, moru en la très doloureuse journée de Rainchevaux en Espagne, folio	<i>Deux cens quatre vingts.</i>
Comment le très puissant et victorieux empereur Charlemaine sceut la trahison de Rainchevaux, la mort de son nepveu Rolant et du conte Olivier, par le conte Bauduin, folio	II ^o . III ^{xx} VIII.
Comment Baligant vint au secours et mandement du roy Marcille, son frère, et de l'Angalie, leur oncle, contre l'empereur Charlemaine de France, folio	<i>Deux cens quatre vings et douze.</i>
Comment Baligant fu desconfy et mort en bataille par le noble Char- lemaine, et conquis Sarragoce, folio	<i>Deux cens III^{xx} XV.</i>
Comment le bon Charlemaine retourna pour combatre Baligant quy le pensoit souprendre à son advantaige et desconfir en la vallée de Rainchevaux, folio	<i>Deux cens III^{xx} XVII.</i>
Comment la cité de Sarragoce fu conquise et comment le roy Mar- cille moru de courouz, folio	III ^o . V.
Comment le dolant Charlemaine envoya par devers le noble duc Gérard de Vienne et Ande, la sereur du conte Olivier, faintement pour les faire venir vers luy avant qu'ilz sceuscent la mort des bar- rons de France et par especial du preu Olivier, folio.	<i>Trois cens XIII.</i>
Comment le traître Guannelon eschappa à ceulx qui l'avoient en garde, et comment il fu chassé et lendemain au plus matin retrouvé et repris, folio	<i>Trois cens et quinze.</i>
Comment les messages et chevalliers du noble Charlemaine alèrent	

quérir Gérard de Vienne et Ande , sereur à Olivier , au dit Vienne , fol.	III ^e . XIX.
Comment la belle Ande fu douteuse de la mort du vaillant duc Rolant et du conte Olivier , son frère , par aucuns songes qui lui vindrent au devant où elle reposoit , folio	III ^e . XXII.
Comment Gille , femme du conte Guennelon , arriva à Blaisnes et comment elle et Ande se rencontrèrent plourans et menans dueil , folio.	III ^e . XXV.
Comment le puissant empereur ala au devant du noble duc Gérard de Vienne et de sa niepce Ande , sereur du conte Olivier , folio . . .	III ^e . XXVII.
Comment Gille , la sereur du noble Charles le Grant , vint devers lui à Blaisnes où elle estoit mandée , et comment elle et Ande se devisèrent , folio.	III ^e . XXIX.
Comment la belle Ande , sereur du conte Olivier , moru pour l'amour du duc Rolant et de Olivier son frère qu'elle sçavoit mors , folio.	III ^e . XXXII.
Comment le noble Charlemaine fist enterrer les corps du duc Rolant , du conte Olivier , et de sa sereur la belle Ande , folio . . .	<i>Trois cens trente et sept.</i>
Comment le puissant prince Charlemaine assiégea et prist Nerbonne et la donna au gentil Aymery , filz à Hervault de Beaulande , folio.	III ^e . XLI.
Comment le noble Charlemaine vint à Chartres et fist amener Guennelon après lui à Laon , par le jugement de ses nobles barrons , folio.	III ^e . LII.
Comment le traître Guennelon s'en fuy la seconde fois et comment il fu pris de rechief et ramené , folio	<i>Trois cens et cinquante quatre.</i>
Comment le conte Pinabel fu desconfy en champ de bataille , comme raison estoit , par Thierry , filz du duc Gieffroy d'Angiers , folio . .	<i>Trois cens soixante.</i>
Comment Guennelon , conte de Champaigne , fu jugié à morir honteusement par les nobles princes et barrons de la court du conquérant empereur Charlemaine , folio	<i>Trois cens soixante deux.</i>
Comment les Sesnes menèrent guerre au noble empereur Charlemaine et barrons de France , quant ilz sceurent la mort du duc Rolant et de Olivier , folio	<i>Trois cens soixante quatre.</i>
Comment Guittelin de Sassoigne espousa la belle Sébille laquelle fu depuis bonne crestienne , folio	<i>Trois cens et soixante sept.</i>
Comment les Sesnes se mirent sus et gastèrent la cité de Coulongne sur le Rime , folio.	III ^e . LXVIII.
Comment le vaillant empereur Charles le Grant , fu adverty de la prise et meschief de la cité de Coulongne et de la mort du roy Millon et comment la belle Helissent fu sauvée de mort , laquelle Bérard de Mondidier devoit avoir par mariage , folio.	<i>Trois cens soixante et onze.</i>
Comment le noble empereur Charlemaine envoya en Héruppe requérir les princes qu'ilz le venissent servir et aussi que ilz apportaissent leur treu , folio	<i>Trois cens soixante quatorze.</i>
Comment Hues , le sage conte du Meinne , manda tous les barrons des	

seignouries de Héruppe pour venir devers luy en la cité du Mans, folio.	<i>Trois cens soixante dix sept.</i>
Comment les messagiers du noble empereur Charlemaine retournerent vers luy faire leur rapport de ce qu'ilz avoient exploittié, folio.	<i>Trois cens IIII^{xx}.</i>
Comment les princes et seigneurs de Héruppe se mirent en délibération pour aler ou paiis de Sassoine, en l'aide du puissant Charlemaine, contre le roy Guittelin paiien, folio	<i>III^o. IIII^{xx} et II.</i>
Comment Charlemaine fu adverty de la venue des nobles princes de Héruppe qui venoient en son ayde, à l'encontre des paiiens, fol.	<i>III^o. IIII^{xx} et V.</i>
Comment la paix fu faite d'entre l'empereur Charlemaine et les princes de Héruppe, folio.	<i>III^o. IIII^{xx} et VI.</i>
Comment le noble empereur Charlemaine fu adverty de la venue des Héruppoiz, ce dont il ne se donnoit garde, folio.	<i>III^o. IIII^{xx} et X.</i>
Comment le saint père et le noble Charlemaine alèrent au devant des nobles barrons Héruppoiz et les receurent honorablement, folio.	<i>III^o. IIII^{xx} et XII.</i>
Comment le conquerant Charlemaine receipt les deniers d'achier, lesquelz il fist fondre en signe d'amour et de franchise, folio. . .	<i>III^o. IIII^{xx} et XII.</i>
Comment le noble empereur se party de la cité d'Aix en Allemaigne pour aler à Coulongne et la recouvrer des mains des infidèles Sesnes, ce quil fist, folio.	<i>III^o. IIII^{xx} et XIII.</i>
Comment Guitelin de Sassoine, estant à Tresmoingne, ouy parler de la venue du noble empereur Charlemaine, folio	<i>III^o. IIII^{xx} et XIII.</i>
Comment la noble roine Sébille fist tant envers le roy Guittelin qu'elle fu logiée sur l'eau de Rime, pour plus à son aise veoir Bauduin, frère au duc Rolant, folio.	<i>Quatre cens et trois.</i>
Comment Bauduin, nepveu de l'empereur Charlemaine, passa la rivière de Rime pour l'amour de la roine Sébille, femme du puissant roy Guittelin, folio	<i>Quatre cens et cinq.</i>
Comment Adam d'Alesmes cuida sousprendre le gentil duc Bauduin, lequel le occist en la prairie, folio.	<i>Quatre cens et dix.</i>
Comment l'empereur Charlemaine eut nouvelles de la venue des princes de Héruppe et des dames qui estoient demourées à saint Herbert, comme dit est, folio	<i>III^o et XIII.</i>
Comment le très victorieux Charlemaine manda aux Héruppoiz que ilz exploittaissent leur venue, folio.	<i>Quatre cens et vingt.</i>
Comment les Héruppoiz arrivèrent devers l'empereur Charlemaine, folio	<i>III^o et XXX.</i>
Comment Bérart occist Affart de Dempnemarche pour ce qu'il fu accusé de l'empereur Charles le Grant, folio	<i>III^o et XXXI.</i>
Comment le conte Bauduin passa la rivière de Rime pour les nouvelles que Bérard de Mondidier luy rapporta de la roine Sébille paiienne, folio	<i>III^o. XLI.</i>

- Comment le roy Guittelin sceut la mort du roi Cahanins, son nepveu, que Bauduin avoit occis, par ung Sarrazin quy le trouva mort, folio. *Quatre cens et quarante six.*
- Comment le noble Charlemaine sceut l'adventure de son nepveu, le conte Bauduin, et aussi comment luy et Bérard de Mondidier joustèrent, folio *Quatre cens et quarante huit.*
- Comment le vaillant empereur passa la rivière de Rime tout seul, par l'envie de son nepveu Bauduin qui l'avoit moult argué, folio. . . *III^o et LI.*
- Comment le conte Bauduin ala, par le commandement du noble Charlemaine, requerir en don à la roine Sébille ung anel qu'elle avoit, ou autrement il n'eust pas eu sa paix, folio *Quatre cens cinquante six.*
- Comment le roy Guittelin sceut la mort des cinq rois par les deux qui retournèrent, et comment le gentil Bauduin fu descouvert de son entreprinse, folio *III^o et LVIII.*
- Comment le conte Bauduin occist Justamont que le roy Guittelin avoit envoyé contre luy, folio *Quatre cens et LXI.*
- Comment le noble conte fist fait d'armes à l'encontre de son oncle Charlemaine quant il fu repassé la grosse rivière de Rime, folio . . . *III^o. LXXIII.*
- Comment l'empereur Charlemaine fist édifier ung pont sur la rivière de Rime, pour la traverser et aler combatre les Sarrazins, folio . . . *III^o. LXXI.*
- Comment le roy Guittelin fist faire et drescer ung chastel à manière de Bastille, devant le pont que le noble Charlemaine faisoit faire pour defendre le passage dudit pont aux crestiens, folio. . . . *Quatre cens et LXXV.*
- Comment le puissant Charlemaine et ses nobles princes et barrons alèrent assaillir les Sarrazins en leur ost et les desconfirent, folio . . . *III^o et III^{xx}.*
- Comment l'empereur Charlemaine occist en bataille Guittelin, roy de Sessoine Sarrazin et de ses victoires, folio. *Quatre cens quatre vings et III.*
- Comment le noble et riche Gouldebeuf, roy de Bourgoingne, fu occis en bataille *III^o. III^{xx} et VII.*
- Comment les batailles des crestiens et des paiens se realièrent les unes à l'encontre des autres, folio *Quatre cens quatre vings et dix.*
- Comment, après la mort du roy Guittelin, le conte Bauduin espousa Sébille, la noble princesse, et Bérard de Mondidier la belle damoiselle Hélissent, folio *III^o. III^{xx} et XI.*
- Comment le noble Charlemaine entra en la forte cité de Tresmoingne, par le conseil de la roine Sébille, laquelle il couronna et espousa au conte Bauduin son nepveu, lequel il couronna roy de Sessoine, folio. *Quatre cens III^{xx} et XVI.*
- Comment les enfans du roy Guittelin se mirent sus pour vengier la mort de leur père, quant ilz sceurent sa grande mésadventure et dommage, folio *III^o. III^{xx} et XVIII.*
- Comment le noble Charlemaine prist congé à ceulx de Tresmoingne et ordonna Bauduin, son nepveu, roy du paiis, folio. . . *V^o et I.*

Comment le noble Bauduin envoia devers l'empereur, son oncle, querir secours par le conseil de la roine Sébille, sa compaigne, folio.	V ^o et V.
Comment, après la mort du roy Guittelin, ses deux filz vindrent asségier la cité de Tresmoingne, folio	<i>Cinq cens et six.</i>
Comment les deux filz du roy Guittelin se efforcèrent de assambler un groz poeuple pour vengier la mort de leur père sur les nobles crestiens, folio	<i>Cinq cens et sept.</i>
Comment le noble empereur print congié à ceulx de la cité de Tresmoingne, et comment il ordonna de rechief Bauduin, son nepveu, roy et gouverneur du pais, folio.	<i>Cinq cent et XII.</i>
Comment le noble roy Bauduin et Bérard de Mondidier furent, par leur haulte prouesse, occis en bataille, folio	<i>Cinq cens et quinze.</i>
Comment le roy Bauduin et Fieramort se combatirent et occirent l'un l'autre, folio	V ^o et XXI.
Comment l'empereur Charlemaine fu contraint par le roy Dalias de soy retraire en la cité de Tresmoingne, folio	<i>Cinq cens et vingt cinq.</i>
Comment Dalias, le roy paiien, vint defier l'empereur Charlemaine et requerre de combatre corps contre corps, folio	<i>Cinq cens et XXXII.</i>
Comment Charlemaine conquist le fort roy Dalias, filz à Guittelin de Sessoine, et comment il le mena prisonnier en la cité de Tresmoingne, folio	<i>Cinq cens trente et six.</i>
Comment le duc Naimes de Bavière, qui pour celle nuit faisoit le guet, conquist le roy Salorins, frère du roy Guittelin qui estoit mort, folio.	V ^o XLV.
Comment l'ost des Sarrazins fu desconfy par les Héruppoiz et Francois qui là arrivèrent, et comment le pais de Sessoine demoura du tout en la main du noble et puissant Charlemaine, folio	<i>Cinq cens et cinquante trois.</i>
Comment Charlemaine fist fonder une abbaie de dames où la roine Sébille se rendy, folio.	V ^o LVII.
Comment Charlemaine assambla en la cité de Paris ung grant concille d'évesques et prélatz de son roialme pour visiter l'église de mon seigneur Saint Denis, le benoit martir et patron de France, folio	<i>Cinq cens et cinquante neuf.</i>
Comment le dévot empereur s'en retourna en Allemaigne, folio.	<i>Cinq cens et LXI.</i>
Comment Charlemaine trespasa et comment nostre Seigneur monstra à sa fin miracles évidents, folio	<i>Cinq cens et soixante trois.</i>
Comment l'archevesque Turpin, luy estant à Vienne, sceut la mort du noble Charlemaine, folio	<i>Cinq cens et LXVIII.</i>

CY FINE LA TABLE DE CESTUY VOLUME.

NOTA. *Le second volume est relié en deux parties, il n'y a néanmoins qu'une table placée au commencement de la première.*

III.

JOANNIS TURPINI

HISTORIA DE VITA CAROLI MAGNI ET ROLANDI EX REUBERO.

Epistola beati Turpini archiepiscopi ad Leoprandum.

CAP. I.

TURPINUS, Dei gratia archiepiscopus Remensis, ac sedulus Caroli Magni imperatoris in Hispania consocius, Leoprando decano Aquisgranensi salutem in Domino. Quoniam nuper mandastis mihi apud Viennam, cicatricibus vulnerum aliquantulum ægrotanti, ut vobis scriberem qualiter imperator vester famosissimus Carolus Magnus tellurem Hispanicam et Gallicianam a potestate Saracenorum liberavit, mirorum gestorum apices ejusque laudanda super Hispanicos Saracenos trophæa, quæ propriis oculis intuitus sum, quatuordecim annos perambulans Hispaniam et Galliciam una cum eo : quod exercitibus suis pro certo scribere, vestræque fraternitati mittere non ambigo. Etenim magnalia divulgata quæ rex in Hispania gessit, in S. Dionysii Chronico, ut mihi scripsistis, reperire plenarie autoritas vestra nequivit. Igitur auctorem illius (aut pro tantorum actuum scriptura prolixa, aut quia idem absens ab Hispania, ea ignoravit) intentio vestra intelligat minime ea ad plenum scripsisse, et nusquam volumen istud ab eo discordasse. Vivas et valeas et Domino placeas, Amen.

Carolus Magnus a Jacobo apostolo ad Hispaniam et Galetiam e Saracenorum potestate liberandam excitatur.

CAP. II.

Gloriosissimus itaque Christi apostolus Jacobus, cum aliis apostolis et dominicis discipulis diversa cosmi climata adeuntibus, ut fertur, primitus in Galicia prædicavit. Deinde ejus asseclæ, apostolico corpore ab Herode rege perempto, scilicet ab Hierosolymis ad Galliciam per mare translato, in eadem Galicia prædicaverunt. Sed ipsi Galliciani postea peccatis suis

exigentibus, fidem postponentes, usque ad Caroli Magni imperatoris Romanorum, Gallorum, Teutonicorum, cæterarumque gentium, tempus, perfidi retro abierunt. Hic vero Carolus, postquam multis laboribus per multa climata orbis, diversa regna, Angliam, Galliam, Teutonicam, Boiariam, Lotharingiam, Burgundiam, Italiam, Britanniam, cæterasque regiones, innumerasque urbes, a mari usque ad mare, divinis subsidiis munitas, invincibili brachio potentia suæ acquisivit et a Saracenorum manibus abstulit, christianoque imperio subjugavit; gravi labore, ac tanto sudore fatigatus, ne amplius bellum iniret, et ut requiem sibi daret, proposuit. Statimque in cælo intuitus est quandam viam stellarum, incipientem a mari Frisias, et tendentem inter Teutonicam et Italiam, inter Galliam et Aquitaniam, rectissime transeuntem per Gasconiam, Basclam et Navarram et Hispaniam, usque ad Galetiam, qua beati Jacobi corpus tunc temporis latebat incognitum. Quam viam cum Carolus per singulas noctes sæpe perspiceret, cœpit sæpissime præmeditari quid significaret. Cui hæc summo studio cogitanti heros quidam, optimam et pulcherrimam ultra quam dici fas est, habens speciem, nocte in ectasia apparuit, dicens: « Quid ais, fili mi? » At ille inquit: « Quis es, Domine? » « Ego sum, inquit, Jacobus apostolus, Christi alumnus, filius Zebedæi, frater Joannis Evangelistæ, quem Dominus super mare Galilææ ad prædicandum populis sua ineffabili gratia eligere dignatus est, quem Herodes rex gladio peremit, cujus corpus in Galetia, quæ a Saracenis adhuc turpiter opprimitur, incognitum requiescit. Unde ultra modum miror cum terram meam a Saracenis minime liberasti, qui tot terras tantasque urbes acquisivisti. Quapropter tibi notifico, quia sicut Dominus potentio rem omnium regum terrenorum te fecit, sic ad præparandum iter meum et liberandam tellurem meam a manibus Moabitaram, te inter omnes ut tibi coronam æternæ retributionis exinde præpararet, elegit. Via stellarum quam in cælo vidisti, hoc significat, quod tu cum magno exercitu ad expugnandam gentem paganorum perfidam, et liberandum iter meum et tellurem, et ad visitandum basilicam meam et sarcophagum meum ab his oris usque ad Galliciam iturus es; et post te omnes populi a mari usque ad mare peregrinantes, veniam delictorum suorum a Domino impetrantes; illuc iterum ituri sunt, narrantes laudes Domini et virtutes ejus, et mirabilia ejus quæ fecit: a tempore vero vitæ tuæ usque ad præsentis sæculi finem ibunt. Nunc autem perge quam citius poteris, quia ego ero auxiliator tuus in omnibus, et propter laborem tuum impetrabo tibi coronam a Domino in cælestibus, et usque ad novissimum diem erit nomen tuum in laude. » Taliter beatus apostolus tribus vicibus Carolo apparuit. His itaque auditis, Carolus apostolica promissione fretus et coadunatis sibi exercitibus multis, ad expugnandas gentes perfidas Hispaniam ingressus est.

De muris Pampiloniæ per semetipsos lapsis.

CAP. III.

Prima urbs quam obsidione circumivit, Pampilonia extitit, et sedit circa eam tribus mensibus, et nequivit eam capere, quia muris inexpugnabilibus munitissima erat. Tunc fecit Domino precem dicens: « Domine Jesu Christe, pro cujus fide in has terras ad expugnandam

gentem perfidam veni, da mihi hanc urbem capere, ad decus nominis tui. O beate Jacobe, si verum est quod mihi apparuisti, da mihi capere illam.» Tunc Deo donante, beato Jacobo orante, muri collapsi funditus corruerunt. Saracenos vero qui baptizari voluerunt, ad vitam reservavit; et qui renuerunt, gladio trucidavit. His auditis mirabilibus, Saraceni ubique Carolo pergenti se inclinabant, et mittebant ei tributum et reddebant ei urbes: et facta est tota terra illa ei sub tributo. Mirabatur gens Saracenicæ cum videbat gentem Gallicam, optimam scilicet ac bene indutam et facie elegantem, et honorifice pacificeque recipiebant eos, armis etiam rejectis. Inde visitato sarcophago beati Jacobi, venit ad Petronum, et infixit in mari lanceam, agens Deo et sancto Jacobo grates, qui eum usque illuc duxit, qui tamen antea ire non poterat. Galecianos vero qui post beati Jacobi prædicationem discipulorumque ejus ad perfidiam paganorum conversi erant, baptismatis gratia per manus Turpini archiepiscopi regeneravit, illos scilicet qui ad fidem voluerunt converti, qui nondum baptizati erant: illos vero qui fidem recipere noluerunt, aut gladio trucidavit, aut sub Christianorum imperio captivavit. Deinde ivit per totam Hispaniam, a mari usque ad mare.

De idolo Mahumeth.

CAP. III.

Idola et simulacra quæ tunc in Hispania invenit, penitus destruxit, præter idolum quod est in terra Alandaluf, quod vocatur Salamcadis: Cadis dicitur proprie locus in quo est Isalam, in lingua Arabica Deus dicitur. Tradunt Saraceni, quod idolum istud Mahumeth, quem ipsi colunt, dum adhuc viveret, in nomine suo proprio fabricavit, et dæmoniacam legionem quandam sua arte magica in ea sigillavit: quæ etiam tanta fortitudine illud idolum obtinet, quod a nullo unquam frangi potuit. Cum enim aliquis christianus ad illud appropinquat, statim periclitatur. Sed cum aliquis Saracenus causa adorandi vel deprecandi Mahumeth accedit, ille incolumis recedit. Si forte super illud avis quælibet se deposuerit, ilico moritur. Est igitur in maris margine lapis antiquus opere Saracenco optime sculptus supra terram, deorsum latus et quadratus, desursum strictus, altissimus, scilicet quantum solet volare in sublime corvus: super quem elevatur imago illa de auro optimo in effigie hominis, fusa super pedes suos, erecta faciem suam tenens versus meridiem, et manu dextra tenens quandam clavam ingentem. Quæ scilicet clava, ut ipsi Saraceni aiunt, a manu ejus cadet anno quo rex futurus in Gallia natus fuerit, qui totam terram Hispanicam christianis legibus in novissimis temporibus subjugaverit. Mox ut viderunt clavam lapsam, gazis suis in terram positis omnibus, fugiunt.

De ecclesiis quas Carolus fecit.

CAP. V.

De auro quod Carolo reges et principes Hispaniæ dedere, beati Jacobi basilicam tunc per

tres annos in illis oris commorans augmentavit, antistitem et canonicos, secundum beati Isidori episcopi et confessoris regulam, instituit, eamque tintinnabulis, palliisque, libris cæterisque ornamentis decenter ornavit. De residuo vero auro et argento immenso quod de Hispania attulit, regressus ab ea multas ecclesias fecit : ecclesiam sanctam beatæ Mariæ virginis, quæ est apud Aquisgranum; et basilicam S. Jacobi, quæ est apud Tolosam; et illam quæ est in Gasconia, inter urbem quæ vulgo dicitur Axa, et secundum sanctum Joannem Corduæ via Jacobitana; et ecclesiam sancti Jacobi, quæ est apud urbem Parisios, inter Sequanam fluvium et montem Martyrum, et abbatias innumeras per mundum quas fecit.

De reditu Caroli ad Galliam et de Aigolando, rege Aphricanorum.

CAP. VI.

Deinde reverso Carolo ad Galliam, quidam paganus rex Aphricanus, nomine Aigolandus, cum suis exercitibus terram Hispanorum sibi acquisivit, ejectis etiam et interfectis de oppidis et urbibus custodibus christianis, quos ad custodiendam terram Carolus reliquerat. His auditis, Carolus cum multis exercitibus rursus Hispaniam adiit, et erat cum eo dux exercituum Milo de Angleris.

De exemplo eleemosynæ mortui.

CAP. VII.

Sed quale exemplum tunc Dominus nobis omnibus ostendere dignatus est, de his qui mortuorum eleemosynas injuste retinent, nobis est dicendum. Cum igitur apud Baionam urbem Basculorum Caroli exercitus hospitatus esset, miles quidam nomine Romaricus valde ægrotus, morti proximus, accepta pœnitentia et eucharistia a sacerdote, ut equum quem habebat venderet, preciumque clericis et egenis erogaret, cuidam suo consanguineo præcepit. Quo mortuo, consanguineus ille, invidiæ stimulo tactus, equum centum solidis vendidit, preciumque cibis potibusque velociter expedit. Sed quia malis factis divini judicis vindicta proxima esse solet, transactis triginta diebus, apparuit ei nocte in ectasi mortuus, dicens : « Quomodo res meas pro animæ meæ redemptione in eleemosyna tibi commendavi ad dandum? scias omnia crimina mea Deum mihi dimisisse, sed quia injuste eleemosynam meam retinuisti, per triginta dies in tartareis pœnis moras me intelligas fecisse : te autem in eodem loco infernali, unde egressus sum, die crastina scias ponendum, et me in paradiso futurum. » His itaque dictis, mortuus recessit, vivusque tremefactus evigilavit. Quæ cum summo mane narraret quæ audierat omnibus, atque omnis exercitus de tanta re inter se loqueretur, ecce subiti clamores super eum in aere quasi rugitus leonum, luporum et vitulorum; et statim de medio circumstantium a dæmonibus in ipsiis ululatus vivus ac sanus rapitur. Quid plura? quæritur qua-

tuor diebus per montes et valles ab equitibus et peditibus, et nusquam invenitur. Denique cum per duodecim dies exercitus noster per deserta telluris Navarrorum et Larvarum peragrasset, reperitur corpus ejus exanimatum ac contractum in cujusdam silicis fastigio, cujus ascensus tribus leucis habebatur supra mare, distans a præfata urbe quatuor diætis. Dæmones vero ejus corpus ibi ejecerant, animamque ad tartara rapuerant. Nota : Quapropter sciant qui mortuorum eleemosynas sibi ad dandum commendatas injuste retinent, damnandos in ævum.

De bello sancti Facundi, ubi hastæ viruerunt.

CAP. VIII.

Postea vero cœperunt quærere Aigolandum per Hispaniam Carolus et Milo cum suis exercitibus. Quem cum caute investigarent, invenerunt eum in terra quæ dicitur de Campis, super flumine quod dicitur Cera, in pratis, scilicet in optimo loco et plano, quo postea beatorum martyrum Facundi et Primitivi basilica ingens et optima jussu et auxilio fabricatur, et in qua eorundem martyrum corpora requiescunt, et monachorum abbatia constituitur, et magna villa pinguis in eodem loco. Appropinquantibus vero Caroli exercitibus, mandavit Aigolandus Carolo bellum, secundum velle suum, vel viginti contra viginti, vel quadraginta contra quadraginta, vel centum contra centum, vel mille contra mille, vel duos contra duos, vel unum contra unum. Interea missi sunt a Carolo centum milites contra centum Aigolandi, et interfecti sunt Saraceni. Tum Aigolandus misit ducentos contra ducentos, et statim occisi sunt omnes Mauri. Deinde Aigolandus misit duo millia contra duo millia, quorum pars quædam occiditur, parsque alia terga vertit. Tertia vero die ejecit sortes Aigolandus secrete, et agnovit Caroli detrimentum, et mandavit ei ut pugnam plenariam sequenti die faceret, si vellet : quæ ab utroque concessa est. Tunc astiterunt quidam e christianis, qui sero ante diem belli arma bellica sua studiose præparantes, hastas suas infixerunt, erectas in terra ante castra, in pratis videlicet juxta præfatum fluvium : quas summo mane corticibus in frondibus decoratas invenerunt, hi scilicet qui in acie proxima martyrii palmam Dei fide accepturi erant : et ultra quam dici fas est, admirantes, tantumque Dei miraculum gratiæ divinæ adscribentes, absciderunt eas prope terram, et radices quæ remanserunt in tellure, in modum perticarum ex se magna postea generaverunt arbusta, quæ adhuc in illo loco apparent. Erant enim illorum multæ hastæ de lignis fraxineis. Mira res, magnumque gaudium magnumque animabus proficuum, ingensque corporibus detrimentum. Quid plura? Dum vero illa agitur utrorumque pugna, in qua occisi sunt quadraginta christianorum millia, et dux Milo, Rolandi genitor, cum his quorum hastæ fronduerunt, ibi palmam martyrii adeptus est, et Caroli equus peremptus est. Tunc Carolus stans pedes cum duobus millibus christianorum peditum, in medio belli Saracenorum evaginavit spatam suam nomine Gaudiosam, et trucidavit multos Saracenos per medium. Die vero advesperante, vertuntur Saraceni et christiani in castris. Altera die venerunt ad succurrendum Carolo quatuor marquisii de Italiæ oris, cum quatuor millibus virorum bellatorum. Mox ut illos Aigolandus agnovit, terga vertens, in Legionenses

oras secessit, et Carolus cum suis exercitibus tunc ad Galliam remeavit. Nota : In præfata acie fas est intelligi salutem pro Christo certantium. Sicut enim Caroli milites pugnaturi, ante bellum arma sua ad bellandum præparaverunt, sic et nos arma nostra, id est bonas virtutes, contra vitia pugnaturi præparare debemus. Quisquis enim vel fidem contra hæreticam pravitatem, vel charitatem contra odium, vel largitatem contra avaritiam, vel humilitatem contra superbiam, vel castitatem contra libidinem, vel orationem continuam contra dæmoniacam tentationem, vel paupertatem contra felicitatem, vel perseverantiam contra instabilitatem, vel silentium contra jurgia, vel obedientiam contra carnalem animum ponit; hasta ejus florida et victrix in die judicii Dei erit. O quam felix et florida erit in cœlesti regno victoris anima, quæ legitime contra vitia decertaverit in terra! Non coronabitur nisi qui legitime certaverit, et sicut Caroli pugnatore pro Christi fide obierunt in bello, sic et nos mori debemus vitiis, et vivere virtutibus sanctis in mundo, quatenus palmam de triumpho floridam habere mereamur in cœlesti regno.

De urbe Agenni.

CAP. IX.

Inde Aigolandus adunavit sibi gentes innumeras, Saracenos, Mauros, Moabitas, Æthiopes, Parthos, Africanos, Persas, Terephinum regem Arabum, Urabellum regem Alexandriæ, Avitum regem Bugiæ, Ospinum regem Algarbiæ, Facinum regem Barbariæ, Ailis regem Malclos, Alphinorgeum regem Majoricæ, Manuonem regem Mequæ, Ebraim regem Sibilæ, Altumajorem regem Cordubæ, et venit usque ad urbem Gasconæ Agennum, et cepit eam. Deinde mandavit Carolo, ut veniret ad se pacifice cum parva militum turma, promittens ei auro et argento cæterisque gazis sexaginta equos, in signum amicitæ et benevolentæ, oneratos, si imperiis suis tantum subjaceret. Idcirco hoc dicebat, quia agnoscere eum volebat, ut postea eum in bello occidere potuisset. Sed Carolus hæc animadvertens, cum duobus millibus fortium usque ad quatuor milliaria prope urbem Agennum venit, et ibi dimisit illos occulte, et venit cum sexaginta tantum militibus usque ad montem qui est prope urbem, unde potest civitas videri, ibique dimisit illos, et mutatis vestibus suis optimis, sine lancea, retro supra dorsum clypeo verso, ut mos nunciorum belli est, cum solo milite venit ad urbem. Illico quidam ab urbe egressi, venerunt ad illos sciscitandos, quid quærent. «Nuncii sumus, inquit, Caroli Magni regis missi ad Aigolandum regem vestrum.» At illi duxerunt illos ad urbem ante Aigolandum, qui dixerunt ei : « Carolus misit nos ad te, quia ipse venit, ut imperasti, cum sexaginta militibus, et vult tibi militare, et effici tuus, si vis illi dare quod pollicitus es : idcirco veni ad eum cum sexaginta tuis similiter pacifice, et loquere ei.» Tunc armavit se Aigolandus, et dixit ut redirent ad Carolum, et dicerent ad Carolum ut expectaret eum; et nondum putabat Aigolandus illum esse Carolum, qui sibi loquebatur. Carolus vero illum tunc cognovit, et exploravit urbem qua parte erat ad capiendum fragilior, et vidit reges in ea qui erant, et rediit ad sexaginta milites quos retro reliquerat, cum quibus rediit usque ad duo millia. Aigolandus quidem citius insecutus est illos cum septem millibus militum, volens peri-

mere Carolum , sed ipsi animadvertentes fugere cœperunt. Deinde Carolus rediens in Galliam , coadunatis sibi exercitibus multis, venit ad urbem Agennum et obsedit eam, et sedit circa eam sex mensium spacio. Septimo vero mense aptatis juxta murum petrariis et mangatellis, et troiis et arietibus cæterisque artificiis ad capiendum, et castellis ligneis, a Carolo, nocte quadam, Aigolandus cum regibus et majoribus suis per latrinas fraudulentè exivit, et fluvium Garunnam, qui fluit juxta urbem, transmeantes, a Caroli manibus evasit. Die vero sequenti Carolus in urbem cum magno triumpho intravit. Tunc quidam ex Saracenis gladio occisi sunt, quidam per Garunnam cum magno impetu evaserunt. Decem tamen millia Saracenorum gladio perempti sunt.

De urbe Sanctonica, ubi hastæ viruerunt.

CAP. X.

Inde Aigolandus venit Sanctonas, quæ tunc Saracenorum imperio subjacebat : Carolus vero secutus eum mandavit illi, ut redderet urbem ; ipse vero noluit reddere, sed exilivit ad bellum contra eum tali convenientia, ut esset urbs, qui vinceret alium. Sero autem ante diem belli, castris et arietibus et turmis præparatis, in pratis scilicet quæ sunt inter castrum quod dicitur Talaburgum, et urbem juxta fluvium Caranta, infixerunt christiani quidam hastas suas erectas in terra ante castra. Crastina vero die hastas suas corticibus et frondibus decoratas invenerunt, hi scilicet qui in bello præsentì accepturi erant martyrii palmam pro Christi fide. Qui etiam tanto miraculo Dei gavisì, abscissis hastis suis de terra, simul coadunati primitus in bello perierunt, et multos Saracenos occiderunt, sed tandem martyrio coronantur. Erant exercitus eorum quatuor millium, et equus etiam Caroli ibi occiditur. Carolus vero oppressus fortitudine paganorum, resumptis viribus cum suis exercitibus pedites multos interfecit illorum. At illi bellum ferre non valentes, fatigati ex illis quos occiderant, fugerunt in urbem. Carolus vero insecutus illos obsedit urbem, et circumivit omnes muros ejus præter illum qui erat contra fluvium. Demum sequenti nocte Aigolandus cum suis exercitibus aufugere per fluvium cœpit, Carolus vero hoc animadvertens insecutus est illos, et occidit regem Algarbiæ et regem Bugiæ, aliosque multos paganos circiter quatuor millia.

De fuga Aigolandi, et de militibus exercituum Caroli.

CAP. XI.

Tunc Aigolandus fugiens transmeavit portus Aserros, et venit usque Pampiloniam, et mandavit Carolo, quod ibi expectaret eum causa bellandi. Quo audito, Carolus rediit in Galliam, et cum summa cura omnes exercitus suos longe lateque ad se venire mandavit, et præcepit per totam Galliam, ut omnes servi qui sub malis consuetudinibus relegati tenebantur, soluta servitute proprii capitis, et deposita venditione sua cum omni progenie sua præsentì et fu-

tura, usque in sempiternum liberi permanerent, et ne alicui barbaræ genti Franci amplius servirent, illi scilicet qui cum eo in Hispaniam ad expugnandam gentem perfidam irent, præcepit. Quid plura? Omnes etiam quos ergastulis captos reperit, absolvit, et quos pauperes invenit, hos ditavit, nudos vestivit, malevolos pacificavit, expulsos ab hæreditatibus, honoribus propriis relevavit, omnes armis doctos et scutiferos militari habitu honorifice ordinavit, et quos ab amore suo juste separaverat Dei dilectione compunctus, ad amicitiam suam omnino convertit, amicos etiam et inimicos, domesticos et barbaros, ad pergendum in Hispaniam omnes sibi sociavit: et quos rex sibi sociabat ad expugnandam gentem perfidam, ego Turpinus dominica autoritate et nostra benedictione et absolutione hos a peccatis cunctis relaxabam. Tunc coadunatis sibi centum triginta quatuor millibus virorum bellatorum, profectus est in Hispaniam contra Aigolandum. Hæc sunt nomina pugnatorum majorum qui fuere cum eo: ego Turpinus archiepiscopus Rhemensis, qui dignis monitis Christi fidelem populum ad bellandum fortem et animatum et a peccatis absolutum reddebam, et Saracenos propriis armis sæpe expugnabam: Rolandus, dux exercituum, comes Genomanensis et Blavii dominus, nepos Caroli, filius ducis Milonis de Angleris, natus Berthæ, sororis Caroli, cum quatuor armatorum millibus: alius tamen Rolandus fuit, de quo nobis nunc silendum est: Oliverius, dux exercituum, miles acerrimus, bello doctissimus, brachio et mucrone potentissimus, cum tribus millibus virorum bellatorum: Estultus, comes Lingonensis, filius comitis Odonis, cum tribus millibus virorum bellatorum: Arastagnus, rex Britannorum, cum septem millibus virorum bellatorum: alius tamen rex tempore ipsius in Britannia erat, de quo mentio nunc ad plenum non fit: Engelerus, dux Aquitaniæ, cum quatuor millibus virorum bellatorum. Isti erant docti omnibus armis, maxime arcubus et sagittis. Tempore istius Engeleri erat alius comes in Aquitania, scilicet in urbe Pictavorum, de quo non est modo loquendum. Hic vero Engelerus genere Gasconus, dux urbis Aquitaniæ erat, quæ scilicet urbs sita erat inter Lemovicas et Biturigas et Pictavos, quam etiam Cæsar Augustus primum in illis oris fecit, et Aquitaniam nominavit, cui etiam urbi Biturigas et Lemovicas et Pictavos et Sanctonas et Engolismam cum provinciis subjugavit, unde tota patria illa Aquitania vocatur. Hæc vero civitas post Engeleri obitum viduata duce suo, in vastitatem vertitur, eo quod cives ipsius omnes in Runtiavalle gladio obierunt, nec alios colonos habuit amplius. Gaiferus, rex Burdegalensis, cum tribus millibus virorum bellatorum, cum Carolo in Hispaniam profectus est, Galerius, Galinus, Salomon, socius Estulti, Balduinus, frater Rolandi, Galdebodus, rex Frisiæ, cum septem millibus heroum, Oellus, comes urbis quæ vulgo dicitur Nantas, cum duobus millibus heroum (de hoc canitur in cantilena usque in hodiernum diem, quia innumera fecit mirabilia); Lambertus, princeps Bituricensis, cum duobus millibus virorum, Samson, dux Burgundiæ, cum decem millibus heroum, Rainoldus de alba Spina, Galterius de Thermis, Wilterinus, Garinus, Lotharingiæ dux, cum quatuor millibus virorum, Hego, Albertus Burgundio, Berardus de Nublis, Gumardus, Esturinitus, Theodoricus, Ivonius, Berengarius, Hato, Ganalonus, qui postea traditor extitit. Et erat exercitus propriæ telluris Caroli quadraginta millibus militum, sed et peditum numerus non erat. Isti præfati sunt viri famosi heroes, bellatores potentibus cosmi potentiores, fortiores Christi proceres, christianam fidem in mundo propagantes. Ut enim Dominus noster Jesus Christus una cum duodecim apostolis suis et discipulis mundum

acquisivit, sic Carolus, rex Gallorum et imperator Romanorum, cum his pugnatoribus Hispaniam acquisivit ad decus nominis Dei. Tunc omnes exercitus in Landis Burdegalensibus coadunantur. Cooperiebant enim totam terram illam, longitudine scilicet et latitudine duabus diætis: spacio duodecim milliarum audiebantur fremitus et sonitus illorum. Item Arnoldus de Bellanda prius transmeavit portus Aserros, et venit Pampiloniam. Statim insecutus est illum Estultus comes cum suo exercitu. Deinde venit Arastagnus rex, et Engelerus dux cum suo exercitu simul. Postea venit Galdebodus rex cum suo exercitu: deinde Ogerius rex, et Constantinus cum suis exercitibus venerunt. Novissime vero venit Carolus cum omnibus aliis exercitibus, et cooperuerunt totam terram a flumine Rume, usque ad montem qui distat ab urbe tribus leucis, via Iacobitana. Octo diebus moram fecerunt ad transmeandum portus. Interea mandavit Carolus Aigolando qui erat in urbe, ut redderet ei urbem quam ædificaverat et rursus munierat, aut exiret ad bellum contra eum. Aigolandus ut vidit quia urbem non poterat tenere contra eum, elegit ad bellum exire contra eum, quam in urbe turpiter mori. Tunc mandavit Carolo, ut daret sibi inducias quousque omnis exercitus ejus egrederetur ab urbe, et ad bellum præpararetur, et cum eo etiam ore ad os loqueretur. Desiderabat enim Carolus videre Aigolandus.

De datis treugis et de disputatione Caroli et Aigolandi.

CAP. XII.

Itaque datis treugis inter se, egressus est Aigolandus cum suis exercitibus ab urbe, et dimissis illis juxta urbem venit cum sexaginta ex majoribus suis ante Caroli tribunal, qui cum suis exercitibus uno milliari ab urbe distabat: et erat tunc exercitus Aigolandi et exercitus Caroli in quodam* plano et optimo qui est juxta urbem, habens in longitudine et latitudine sex milliaria. Via Jacobitana dividebat utrumque exercitum. Tunc dixit Carolus Aigolando: « Tu es Aigolandus qui terram meam fraudulenter a me abstulisti; tellurem Hispanicam et Gasconicam brachio invincibili potentiæ Dei acquisivi, christianis legibus subjugavi, omnesque ejus reges in eo imperio averti, tu autem Dei christianos me ad Galliam remeante peremisti, meas urbes et castella destruxisti, totamque terram igne et gladio vastasti. Unde multum conqueror in præsentia.» Mox ut Aigolandus cognovit loquelam suam arabicam quam Carolus loquebatur, miratus est multum et gavisus est. Didicerat enim Carolus linguam Saracenicam apud urbem Toletum, in qua, cum esset juvenis, aliquanto tempore commoratus est. Tunc ait Aigolandus Carolo: « Obsecro, inquit, ut tu tantum dicas, cur terram quæ jure hæreditatis tibi non contigit, aut pater tuus, aut avus, aut abavus, aut atavus non possedit, a nostra gente abstulisti? » « Ideo, inquit Carolus, quod Dominus noster Jesus Christus, creator cæli et terræ, gentem nostram scilicet christianam, præ omnibus gentibus elegit, et super omnes gentes totius mundi eam dominari instituit, tuam gentem Saracenicam legi nostræ in quantum potui converti.» « Valde indignum est, ait Aigolandus, ut gens nostra tuæ genti subjaceat, cum lex nostra magis quam vestra valeat: nos habemus Mahumeth, qui Dei nuncius fuit nobis a Deo missus, cujus præcepta tenemus; imo Deos omnipotentes habemus, qui jussu omnipotentis

Mahumeth nobis futura manifestant, quos colimus, per quos vivimus et regnamus.» « Aigolande, inquit Carolus, in hoc erras, quia nos Dei mandata tenemus, vos vana præcepta vani hominis tenetis : nos in Deum Patrem et Filium et Spiritum sanctum credimus, et adoramus; vos diabolum in simulachris vestris et creditis et adoratis. Animæ nostræ per fidem quam tenemus, post mortem ad paradisum et ad vitam perennem tendunt; vestræ autem ad orcum proficiscuntur. Unde liquido patet, quod magis valeat lex nostra quam vestra. Quapropter aut baptismum accipe tu et gens tua, et vive, aut veni in bellum contra me, ut male moriaris.» « Absit a me, inquit Aigolandus, ut baptismum accipiam, et Mahumeth, Deum meum omnipotentem, abnegem : sed pugnabo ego et gens mea contra te, et gentem tuam, tali pacto, quod si vestra magis valeat quam nostra, vos convincatis, et sit usque in ultimum diem victis opprobrium, invictis autem laus et exultatio in sempiternum : insuper si gens mea vincitur, ego baptismum accipiam, si vivere possim.» Quod ex utraque parte conceditur. Statim eliguntur viginti milites christiani adversus viginti milites ex Saracenis in campo belli, et tali pacto cœperunt debellari. Quid plura? ilico interfecti sunt pariter omnes Saraceni. Inde mittuntur quadraginta contra quadraginta, et perimuntur Saraceni. Rursum mittuntur centum contra centum, et statim fugientes christiani retro interficiuntur, ideo quod moritantes fugerunt. Nota : Hi vero typum gerunt certantium fidelium Christi, quia qui pro fide volunt pugnare, nullo modo debent retro abire. Et sicut illi ideo occisi sunt, quia retro fugerunt : sic Christi fideles, qui debent fortiter Spiritus sancti adminiculo contra vitia pugnare, si retro reversi fuerint, in vitiis turpiter et cum æternæ salutis dispendio moriuntur : sed qui bene contra vitia pugnant, hi inimicos, id est dæmones, qui vitia administrant, facile occidunt. Non coronabitur quis, inquit Apostolus, nisi legitime qui certaverit. Inde mittuntur ducenti contra ducentos, et interficiuntur omnes Saraceni, denique mille contra mille, et occiduntur omnes Saraceni. Tunc, data ex utraque parte treuga, venit Aigolandus ad alloquendum Carolum, affirmans legem christianam meliorem esse, quam Saracenorum, et pollicitus est Carolo, quod die crastina ipse et gens sua acciperet. Itaque rediit ad gentem suam, et dixit regibus et majoribus suis se velle baptismum accipere, et præcepit cunctis gentibus suis ut baptizarentur omnes : quod alii concesserunt, alii renuerunt.

De ordinibus qui erant in convivio Caroli, et de pauperibus unde Aigolandus scandalum sumpsit et renuit baptizari.

CAP. XIII.

Crastina vero die, circa tertiam, treuga data eundi et redeundi, venit causa baptizandi Aigolandus ad Carolum. Mox ut vidit Carolum prandentem, et mensas multas circa eum paratas, discumbentesque quosdam habitu militari indutos, quosdam habitu monachali atro tectos, quosdam canonicali habitu albo indutos, interrogavit Carolum de unoquoque ordine, cujusmodi gens erat. Cui Carolus inquit : « Quos vides birris unius coloris indutos, episcopi et sacerdotes nostræ legis sunt, qui nobis præcepta legis exponunt, et a peccatis absolvunt, et

benedictionem nobis dominicam tribuunt: quos habitu atro vides, monachi et abbates, illi sanctiores sunt, qui dominicam majestatem semper pro nobis implorare non cessant, missas quia matutinas et horas Dominicis decantant. » Interea videns Aigolandus in quadam parte tredecim pauperes miserrimo habitu indutos, ad terram residentes sine mensa et lintheaminibus comedentes, parvo cibo et potu utentes, interrogavit cujusmodi essent. At ipse Carolus ait: « Hæc est gens Dei, nuncii Domini nostri Jesu Christi, quos sub numero duodecim apostolorum Domini per unumquemque diem ex more pascimus. » Tunc Aigolandus respondit: « Hi qui circa te resident felices sunt, et tui sunt, et feliciter comedunt et bibunt et induuntur: illi vero quos Dei tui homines esse dicis, et nuncios ejus esse asseris, cur fame pereunt et male vestiuntur, et longe a te projiciuntur et turpiter tractantur? male Domino suo servit, qui sic nuncios ejus recipit: magnam verecundiam Deo suo facit, qui ejus famulis ita servit. Legem tuam quam dicebas esse bonam, nunc ostendis falsam. » Et, accepta ab eo licentia, rediit ad suos, et baptizari renuens mandavit ei die crastino bellum. Tunc intelligens Carolus quod propter parvulos quos vidit male tractari, renuit Aigolandus baptizari, omnes pauperes quos in exercitu invenit, diligenter procuravit optime indui, et cibum et potum honorifice illis ex more præbuit. Nota: Hinc animadvertendum, quam magnam culpam christianus quilibet acquirit, qui Christi pauperibus studiose non servit. Si Carolus regem baptizandum et gentem suam perdidit, eo quod male pauperes tractavit, quid erit illis in extremi examinis die, qui male hic pauperes tractavere? Quomodo audient vocem terribilem dicentem: « Discedite a me, maledicti, ite in ignem æternum, quia esurivi et non dedistis mihi manducare, etc. » Considerandum, quia lex Domini et fides ejus in christiano parum valet, nisi operibus adimpleatur, apostolo affirmante, qui dicit: « Sicut corpus mortuum est sine anima, ita fides sine operibus bona mortua est in semetipsa. » Sicut rex paganus baptismum repulit, idcirco quia baptismi opera recta in Carolo non vidit: sic timeo ne fidem baptismi in nobis Dominus repudiet in die judicii, idcirco quia baptismi opera non invenit.

De bello Pampilonensi et de morte Aigolandi.

CAP. XIV.

Inde crastina die omnes armati ex utraque parte convenerunt in campo, causa pugnandi præfato pacto duarum legum. Et erat exercitus Caroli centum triginta quatuor millibus, et exercitus Aigolandi centum millibus. Christiani vero quatuor acies fecerunt, et Saraceni quinque: quarum prima quæ ad bellum primitus accessit, et ilico convicta fuit. Mox ut viderunt Saraceni detrimentum sui, simul coadunantur omnes, et Aigolandus in medio eorum extitit. Quod ut christiani viderunt, accinxerunt illos undique. Ex una parte accinxit illos Arnoldus de Bellanda cum suo exercitu, ex alia Estultus comes cum suo exercitu, ex alia Arastagnus cum suo exercitu, et ex alia Galdebodus rex cum suo exercitu, et ex alia Ogerius rex cum suo exercitu, et ex alia Constantinus cum suo, et ex alia Carolus cum innumeris suis exercitibus. Tunc Arnoldus de Bellanda cum suo exercitu prius irruit super illos, et

trucidavit ac præcipitavit omnes ad dextram et ad lævam, quousque pervenit ad Aigolandum, qui in medio illorum erat, et potenter propria spatha illum peremit. Statimque factus est nimius clamor omnium, et irruerunt ex utraque parte christiani super Saracenos, et occiderunt illos omnes. Ibi agitur tanta paganorum occisio, quod nullus eorum evasit, nisi tantum rex Sibilæ et Altumajor Cordubæ. Hi cum paucis Saracenorum turmis fugerunt. Tanta sanguinum effusio de illa agitur, quod victores usque ad bases in sanguine natabant, Saraceni vero qui inventi sunt in urbe omnes trucidati fuerunt. Ecce quia Carolus contra Aigolandum decertavit pro pacto christianæ fidei, occidit illum: quapropter patet, quia lex Christiana omnibus ritibus et legibus totius mundi excellit. Nota: O christiane, si fidem bene tenueris corde et operibus, quantum poteris adimpleveris, veraciter super angelos cum capite tuo Christo, cujus membrum es, sublimatus eris. Si vis ascendere, firmiter crede, quia possible omnia sunt credenti, dicit Dominus. Tunc Carolus coadunatis sibi exercitibus suis gavisus est de tanto triumpho: venit usque ad pontem Arge, via Iacobitana, et ibi hospitatus est.

De Christianis qui ad illicita spolia redierunt.

CAP. XV.

Tunc quidam christiani gazarum cupidi mortuorum, nocte illa retro redierunt Carolo ignorante in campo belli, quo mortui jacebant, et auro argentoque diversis gazis onustati ad Carolum redire cœperunt. Ilico Altumajor Cordubæ, qui erat absconditus inter montes, cum aliis Saracenis qui de bello fugerant, peremit illos omnes, nec unus quidem ex eis remansit: et erat numerus illorum qui interficiuntur, circiter mille. Nota: Hi vero typum gerunt fidelium pro peccatis certantium, sed postea ad vitia redeuntium. Quia sicut illi postea inimicos suos devicerunt, ad mortuos cupiditatis causa redierunt, et interficiuntur ab inimicis: sic fidelis quisque, qui vitia sua devicit et pœnitentiam accepit, ad mortuos, id est ad vitia, iterum redire non debet, ne forte ab inimicis, id est a dæmonibus, interficiatur: et sicut illi ad aliena spolia revertentes præsentem vitam perdiderunt et nece turpi perierunt; sic religiosi quique qui sæculum dimiserunt, et ad terrena negocia postea inflectuntur, vitam cœlestem perdunt et mortem perpetuam amplectuntur.

De bello Furræ.

CAP. XVI.

Altera vero die nunciatum est Carolo, quod apud montem Garzimi princeps quidam Navarrorum, nomine Furre, volebat debellare contra eum. Adveniente vero Carolo ad montem Garzimi, disposuit princeps ille venire ad bellum contra eum die sequenti. Carolus namque serio, antequam bellum esset, rogavit Dominum, ut ostenderet illos ei qui morituri erant de suis in

bello. Die vero crastina armatis Caroli exercitibus apparuit rubeum signum dominicæ crucis in humeris moriturorum, retro scilicet super loricas. Quos ut vidit Carolus, mox retrusit illos in oratorio suo, ne morentur in bello. Quam incomprehensibilia sunt judicia Dei, et investigabiles viæ ejus! Quid plura? peracto bello et perempto Furre cum tribus millibus Navarrorum scilicet et Saracenorum, quos custodia retruserat, Carolus reperit exanimatos: et erat numerus eorum centum quinquaginta. O Christi pugnatorum sanctissima caterva, etsi gladius peccatoris non abstulit, palmam tamen martyrii non amisit. Tunc Carolus cœpit castrum montesque Garzimi in suum, totamque patriam Navarrorum.

De bello Ferracuti Gigantis, et de optima disputatione Rolandi.

CAP. XVII.

Statimque nunciatum est Carolo, quod apud Nageram Gigas quidam nomine Ferracutus, de genere Goliad, advenerat, de oris Syriæ, quem cum viginti millibus Turcorum Babylonis Admiraldus ad bellandum Carolum regem miserat. Hic vero lanceam aut sagittam non formidabat, vim quadraginta fortium possidebat. Quapropter Carolus ilico Nageram adiit. Mox ut ejus adventum Ferracutus agnovit, egressus ab urbe, singulare certamen, scilicet unum militem contra alterum, petiit. Tunc mittitur ei primum a Carolo Ogerius Dacus: quem mox ut Gigas solum in campo aspexit, suaviter juxta illum vadit, et ilico eum brachio dextro cum omnibus armis suis amplexatus est, et deportans illum cunctis videntibus in oppidum suum leviter, quasi esset una mitissima ovis. Erat enim statura ejus quasi cubiti duodecim, et facies ejus longa quasi unius cubiti, et nasus unius palmi mensurati, et brachia et crura ejus quatuor cubiti erant, et digiti tribus palmis. Deinde misit ad eum causa belli Carolus Rainaldum de Alba Spina, et detulit illum solo brachio ilico in carcerem oppidi sui. Deinde mittitur Constantinus rex Romanus et Oellus comes, et ipsos simul unum ad dexteram et alium ad lævam carcere retrusit. Deinde mittuntur viginti pugnatores, scilicet duo insimul separatim, et illos similiter carcere mancipavit. His itaque inspectis Carolus, cunctis insuper admirantibus, neminem postea ausus est mittere ad expugnandum eum: Rolandus tamen vix impetrata licentia a rege, accessit ad Gigantem bellaturus. At illi Gigas ilico rapuit eum sola manu dextera, et misit eum ante se super equum suum. Cumque illum portaret versus oppidum, resumptis viribus suis, in Domino confisus arripuit eum per mentum, et statim evertit eum retro super equum, et ceciderunt ambo simul de equo prostrati solo: statimque elevantur a terra ambo pariter, et ascenderunt equos. Illico Rolandus, spatha propria evaginata, Gigantem occidere putans, equum ejus solo ictu per medium trucidavit. Cumque Ferracutus pedes esset, spathamque evaginatam manu tenens ei nimias minas intulisset, Rolandus sua spatha in brachio quo spatham suam Gigas tenebat, illum percussit, et minime eum læsit, sed spatham ejus e manu excussit. Tunc Ferracutus, gladio amisso, percutere putans pugno clauso Rolandum, ejus equum in frontem percussit et læsit, et statim equus obiit. Denique sine gladiis pedites usque ad nonam pugnis et lapidibus debellarunt. Die advesperante impetrabat treugas Ferra-

cutus a Rolando usque in crastinum. Tunc disposerunt inter se, ut die crastina in bello sine equis et lanceis ambo convenirent, et, concessa pugna, ex utraque parte unusquisque ad proprium remeavit hospitium. Crastina vero die, summo diluculo separatim venerunt pedites in campo belli, sicut dispositum fuerat: Ferracutus tamen secum attulit spatham, sed nihil ei valuit, quia Rolandus baculum quendam retortum et longum secum detulit, cum quo tota die illum percussit, et minime læsit eum. Percussit eum cum magnis et rotundis lapidibus, quibus campus abundanter erat, usque ad meridiem, illo tempore conveniente, sed eum nullo modo lædere potuit. Tunc impetratis a Rolando treugis Ferracutus somno prægravatus cœpit dormire: Rolandus vero, ut erat juvenis alacer, misit lapidem ad caput ejus, ut libentius dormiret. Nullus enim christianorum illum tunc occidere audebat, ne ipse Rolandus. Nam talis erat inter eos institutio: quod si christianus Saraceno, vel Saracenus christiano daret treugas, nullus ei injuriam faceret; et si aliquis treugam datam ante diffidentiam frangeret, statim interficeretur. Ferracutus itaque postquam satis dormivit, evigilavit, et sedit juxta eum Rolandus, et cœpit eum interrogare, qualiter ita fortissimus et durissimus habebatur, quam ut gladium aut lapidem aut baculum non formidabat. «Vulnerari, inquit Gigas, non possum nisi per umbilicum.» Loquebatur ipse lingua hispanica, quam Rolandus satis intelligebat. Tunc Gigas cœpit Rolandum aspicere et interrogare eum, dicens: «Tu autem quomodo vocaris?» «Rolandus, inquit, vocor.» «Cujus generis, inquit Gigas, es, qui fortiter me expugnas?» «Francorum genere oriundus, inquit Rolandus, sum.» At Ferracutus ait: «Cujus legis sunt Franci?» Et Rolandus: «Christianæ legis, Dei gratia, sumus, et Christi imperiis subjacemus, et pro ejus fide in quantum possumus, decertamus.» Tunc paganus audito Christi nomine ait: «Quis est ille Christus, in quem credis?» Et Rolandus: «Filius Dei Patris, inquit, qui ex virgine nascitur, cruce patitur, sepulchro sepelitur, et ab inferis tertia die resuscitatur, et ad Dei Patris dexteram super cœlos regreditur.» Tunc Ferracutus: «Nos credimus, inquit, quia creator cœli et terræ unus est Deus, nec filium habuit nec patrem: sed sicut a nullo generatus est, ita neminem genuit: ergo unus est Deus, non trinus.» «Verum dicis, inquit Rolandus, quia unus est. Sed cum dicis, trinus non est, in fide claudicas. Si credis in Patrem, crede in Filio ejus, et Spiritu sancto. Ipse enim Deus Pater est, Filius et Spiritus sanctus est unus Deus permanens in tribus personis.» «Si Patrem, inquit Ferracutus, dicis esse Deum, Filium Deum, Spiritum sanctum Deum: ergo tres Dii sunt, quod absit, et non unus Deus.» «Nequaquam, inquit Rolandus, sed unum Deum et trinum prædico tibi, et unus est et trinus est. Totæ tres personæ coæternæ sibi sunt et coæquales. Qualis Pater, talis Filius, talis Spiritus sanctus; in personis est proprietas, in essentia unitas, et in majestate adoratur æqualitas. Trinum Deum et unum angeli adorant in cœlis. Et Abraham tres vidit, et unum adoravit.» «Hoc ostende, inquit Gigas, qualiter tria unum sint.» «Ostendam etiam tibi, inquit Rolandus, per humanas creaturas: sicut in cithara, cum sonat, tria sunt, ars scilicet, chordæ et manus, et una cithara est; sic in Deo tria sunt, Pater et Filius et Spiritus sanctus, et unus est Deus. Et sicut in amygdala tria sunt, corium scilicet, nucleus et testa, et una tamen amygdala est: sic tres personæ in Deo sunt, et unus Deus est. In sole tria sunt, candor, splendor et calor, et tamen unus sol est. In rota plaustri tria sunt, modius scilicet, brachia et circulus, et tamen una rota est. In temetipso tria sunt, corpus scilicet, membra et anima, et tamen unus homo es. Sic in Deo

et unitas et trinitas esse perhibetur. » « Nunc, Ferracutus inquit, trinum Deum et unum esse intelligo : sed qualiter Pater Filium genuit, ignoro. » « Credis, inquit Rolandus, quod Deus Adam fecit. » « Credo, inquit Gigas. » Quemadmodum, inquit Rolandus, Adam a nullo generatus est, et tamen filios genuit : sic Deus Pater a nullo generatus est, et tamen Filium ineffabiliter ante omnia tempora divinitus, prout voluit, genuit a semetipso. » Et Gigas : « Placent, inquit, mihi quæ dicis, sed qualiter homo effectus est qui Deus erat, penitus ignoro. » « Ille, inquit Rolandus, qui cælum et terram et omnia creavit ex nihilo, ipse fecit humanari Filium in virgine sine semine humano, sed spiramine sacro suo. » « In hoc, inquit Gigas, laboro, et qualiter sine humano semine, ut asseris, nascitur de virginis utero. » Et Rolandus ait : « Deus qui Adam sine semine alterius formavit, ipse Filium suum sine semine hominis de virgine nasci fecit, et sicut de Deo Patre nascitur sine matre, sic ex matre nascitur sine homine patre. Talis enim decet partus Deum. » « Valde, inquit Gigas, erubesco, quomodo virgo sine homine genuit. » « Ille, inquit Rolandus, qui fabæ gurgulionem et arboris et gliſci facit gignere vermem, et multos pisces et vultures et apes et serpentes sine masculino semine facit parere prolem, ipse virginem intactam absque virili semine facit gignere Deum et hominem. Qui primum hominem sine alterius semine, ut dixi, fecit, facile potuit facere ut Deus homo factus de virgine sine masculino concubitu nasceretur. » « Bene, inquit Ferracutus, potest esse, quia de virgine natus fuit : sed si Filius Dei fuit, nullatenus, ut asseris, in cruce mori potuit. Nasci, ut dicis, potuit, sed si Deus fuit, nequaquam mori potuit ; Deus enim nunquam moritur. » « Bene, inquit Rolandus, dixisti, quia de virgine nasci potuit, ecce quia ut homo natus fuit. Si natus est ut homo, igitur mortuus est ut homo ; quia omnis qui nascitur, moritur. Si credendum est nativitati, igitur credendum est passioni, simul et resurrectioni. » « Quomodo, inquit Ferracutus, credendum est resurrectioni ? » « Quia, inquit Rolandus, is qui nascitur, moritur ; et qui moritur, tertia die vivificatur. » Tunc Gigas audito verbo miratus est multum, dixitque ei : « Rolande, cur tot verba inania profers ? Impossibile est ut homo mortuus denuo ad vitam resurgat. » « Non solum, inquit Rolandus, Dei filius a mortuis resurrexit, verum etiam omnes homines qui fuere ab initio usque ad finem, sunt resurrecturi ante ejus tribunal et accepturi meritorum suorum stipendia, prout gessit unusquisque sive bonum, sive malum. Ipse Deus qui modicam arborem in sublime crescere fecit, et granum frumenti mortuum in terra putrefactum reviviscere, crescere, ac fructificare facit, ille cunctos propria carne et spiritu de morte ad vitam resuscitabit in die novissimo. Leonis mysticam tibi assume. Si die tertia leo catulos suos mortuos anhelitu suo vivificat, quid mirum si Deus Pater Filium suum die tertia a mortuis resuscitavit. Nec novum tibi debet videri, si Dei Filius ad vitam rediit, cum multi mortui ante ejus resurrectionem ad vitam redierint. Si Helias et Elisæus facile defunctos resuscitarunt, facilius Deus Pater illum resuscitavit : facile a mortuis resurrexit, a morte nullatenus teneri potuit, ante cujus conspectum mors ipsa fugit, ad cujus vocem mortuorum phalanx resurrexit. Tunc Ferracutus : « Satis, inquit, cerno quæ dicis, sed qualiter cælos penetravit, ut dixisti, prorsus ignoro. » « Ille, inquit Rolandus, qui de cælis descendit, polos facile ascendit : qui facile per semetipsum resurrexit, facile polos penetravit. Exempla multarum rerum tibi sume : vides rotam molendini quantum ad ima de superis descendit, tantum de infimis ad sublimia ascendit. Avis volans in aere quantum descendit, tantum ascendit. Tu ipse si forte de quodam

descendisti monte , bene potes iterum redire unde descendisti. Sol ab Oriente heri surrexit , et ad Occidentem occubuit , et hodie similiter in eodem loco surrexit. Unde ergo filius Dei venit , illuc rediit.» «Tali igitur pacto , inquit Ferracutus , tecum pugnabo ; quod si vera est hæc fides quam asseris , ego victus sim ; et si mendax est , tu victus sis ; et sit genti victæ jugiter opprobrium , victori autem laus et decus in ævum.» «Fiat ,» inquit Rolandus. Idcirco bellum ex utroque corroboratur , et ilico Rolandus paganum aggreditur. Tunc Ferracutus ejecit ictum spathæ suæ super Rolandum , sed ipse Rolandus subsiliit ad lævam , et accepit ictum spathæ in baculo suo. Interea abscisso baculo Rolandi , irruit in eum et ipse Gigas , et illum arripiens leviter inclinavit subter se ad terram. Statim agnovit Rolandus , quod tunc nullo modo evadere poterat. Cœpit igitur implorare auxilium filii beatæ Mariæ virginis , et erexit se Deo juvante paulatim , et revolvit eum subter se , et adjunxit manum suam ad mucronem ejus , et punxit ejus parumper umbilicum , et evasit. Tunc alta voce cœpit Deum suum Gigas invocare , dicens : «Mahumeth , Mahumeth , Deus meus , succurre mihi , quia jam morior.» Et statim ad hanc vocem accurrentes Saraceni sustulerunt eum , portantes manibus versus oppidum. Rolandus vero jam incolumis ad suos redierat , et statim christiani una cum Saracenis qui Ferracutum deferebant in oppidum , urbem violento impetu ingrediuntur. Sicque , Gigante perempto , urbs et castra capiuntur et pugnatores a carcere eripiuntur.

De bello Larvarum.

CAP. XVIII.

Post exiguum vero tempus relatum est imperatori nostro , quod apud Cordubam Ebraim , rex Sibilæ , et Altumajor , qui de bello Pampiloniæ olim fugerant , expectabant eum causa pugnandi , et venerant ad eos in auxilium viri bellatores de septem urbibus Sibilæ , scilicet Granada , Desatina , Dema , Ubeda , Abula , Baetia. Tunc disposuit Carolus ire ad bellum contra illos. Cum itaque Cordubam cum exercitibus suis appropinquaret , exierunt reges præfati cum exercitibus suis contra eum armati , longe ab urbe tribus milliaribus : et erant Saraceni circiter decem millia , nostri vero sex millia. Tunc disposuit Carolus exercitum suum in tribus turmis , quarum prima militum probatissimorum fuit , secunda peditum , ultima vero militum extitit. Et Saraceni similiter fecerunt. Cumque appropinquaret , jubente Carolo , prima turma militum nostrorum contra primam turmam militum paganorum , venerunt ante singulos equos illorum singuli pedites , habentes larvas barbata , cornutas , dæmonibus consimiles , tenentesque singuli tympana , quæ manibus fortiter percutiebant : quorum sonitus et voces equi nostrorum militum mox ut audierunt , terribilesque illorum viderunt similitudines , nimis pavefacti retro quasi amentes fugere cœperunt , et nullatenus milites eorum retinere valebant. Cumque aliæ duæ turmæ nostrorum exercitus primam turmam fugere viderunt , in fugam omnes conversæ sunt. Tunc Saraceni valde gavisi retro lento gradu insecuti sunt nos , quousque ad quemdam montem pervenimus , qui ab urbe fere duobus milliaribus distat. Illic vero omnes coadunati ex nobismetipsis asylum fecimus , illos expectantes ad bellum. Quod illi videntes aliquantulum

retro redierunt : ilico tentoria nostra fiximus , ibi manentes usque in crastinum : mane autem facto , accepto consilio , Carolus cum omnibus pugnatoribus præcepit ut omnes equites exercitus nostri equorum suorum capita linteis et pannis velarent , ne larvas nefandorum præspicerent , et aures eorum similiter fortiter obturarent , ne tympanorum sonitus audirent. Ars mirabilis. Ilico clausis oculis et auribus eorum , accesserunt confidenter ad pugnam , parvipendentes sonitus subdolos impiorum. Tunc constanter nostri simul similiter expugnaverunt illos , a mane usque ad meridiem , et multos illorum occiderunt , non tamen usque ad omnium internecionem. Et erant omnes Saraceni simul coadunati , et in medio illorum erat plastrum , quod octo boves trahebant , super quod vexillum rubeum eorum elevabatur : mosque erat quod nemo de bello fugeret , quamdiu vexillum eorum erectum videret. Quod cum Carolus agnovisset , lorica et galea et spatha invincibili septus , divina virtute obumbratus , ingressus est inter acies iniquorum , præcipitando illos ad dexteram et lævam , quousque pervenit ad plastrum. Tunc propria spatha perticam quæ vexillum sustentabat , abscidit : et statim omnes Saraceni huc illuc dispersi fugere cœperunt. Ilico utrorumque exercituum magnoque clamore et impetu octo millia Saracenorum interficiuntur , et rex Sibihiæ occiditur ; et Altumajor cum duobus millibus Saracenorum ingressus urbem munivit. Crastina vero die tandem victus reddidit imperatori nostro urbem tali pacto , ut baptismo se subjiceret , imperioque Caroli subiaceret , et urbem amplius de illo teneret. His itaque gestis terras et provincias Hispaniæ pugnatoribus et gentibus suis , illis scilicet qui in illa manere volebant , tunc Carolus divisit ; terram Navarrorum et Basclorum Britannis , et terram Castellanorum Francis , terram Nageræ et Cæsaraugustam Græcis et Apulis , qui in nostro exercitu sunt , et terram Arragonis Picardis , et terram Alandaluf juxta maritima Teutonicis , et terram Portugallorum Dacis et Flandris dedit. Terram Galliciæ Franci inhabitare noluerunt , quoniam aspera eis videbatur. Nemo postea fuit , qui auderet in Hispania Carolum impugnare.

De concilio Caroli , et profectione ejus ad sanctum Jacobum.

CAP. XIX.

Tunc dimissis majoribus exercitibus , Carolus in Hispania beati Jacobi limina adiit , et quos in illa patria habitantes reperit , christianos amplificavit. Illos vero qui ad perfidiam Saracenorum reversi fuerant , aut gladio peremit , aut in Galliam exules misit. Tunc constituit per civitates antistites et presbyteros , et adunato in urbe Compostella episcoporum et principum concilio , instituit a majore* beati Jacobi , quod cuncti præsules et principes et reges christiani , * *A majore ?* Hispani scilicet et Galliciani , præsentis et futuri , episcopo sancti Jacobi obedirent : apud Iriam præsulem minime instituit , quia illam pro urbe non reputavit , sed villam subjectam sedi Compostellensi esse præcepit. Tunc in eodem concilio , ego Turpinus , Rhemensis archiepiscopus beati Jacobi basilicam et altare , cum quadraginta episcopis , Caroli rogatu , calendis Junii honorifice dedicavi. Et subjugavit rex eidem ecclesiæ totam terram Hispanicam et Gallicianam , deditque ei in dote præcipiens , ut unusquisque possessor domus totius Hispaniæ et Galliciæ

quatuor nummos annuatim ex debito daret, et ab omni servitute, rege præcipiente, liberi essent. Et constituitur die illo, ut illa ecclesia amplius vocitetur sedes apostolica, eo quod ibi Jacobus apostolus requiescat, et in ea episcoporum totius Hispaniæ crebro concilia teneantur, et episcopales virgæ et regales coronæ per manus episcopi ejusdem urbis ad decus apostoli domini præbeantur. Et si fides in aliis urbibus, peccatis populorum exigentibus, vel dominica præcepta defecerint, ibi concilio ejusdem episcopi reconcilientur et merito in ecclesia illa venerabili fides reconciliari et stabiliri decernitur. Et sicut per beatum Joannem Evangelistam, beati Jacobi fratrem, in orientali parte apud Ephesum Christi fides et apostolica sedes instituitur; sic per beatum Jacobum in occidentali parte regni Dei apud Galliciam fides eadem et apostolica sedes constituitur. Hæ sunt procul dubio sedes, Ephesus scilicet, quæ est ad dexteram in regno terreno Christi, et Compostella, quæ est ad sinistram. Quæ videlicet sedes his duobus fratribus filiis Zebedæi in divisione provinciarum contigerunt, quia ipsi petierant a Domino, ut unus ad dexteram in regno ejus sederet, et alius ad lævam. Tres apostolicas sedes principales præ omnibus sedibus in orbe merito religio christiana venerari præcipue consuevit, Romanam scilicet, et Gallicianam, et Ephesiam. Sicut enim tres apostolos, Petrum scilicet et Jacobum et Joannem præ omnibus apostolis Dominus instituit, quibus sua secreta plenius cæteris, ut in Evangeliiis patet, revelavit: sic per eos tres has sedes præ omnibus cosmi sedibus reverendas constituit: et merito hæ sedes dicuntur principales. Quia sicut hi tres apostoli dignitatis gratia cæteros præcesserunt apostolos: sic loca illa sacrosancta, in quibus prædicaverunt, et sepulti fuere, dignitatis excellentia totius orbis sedes jure præcedere debent. Jure Romæ sedes apostolica prima præponitur, quia eam princeps apostolorum Petrus prædicatione sua et proprio sanguine et sepultura dedicavit. Compostella quoque sedes secunda merito dicitur, quia beatus Jacobus inter cæteros apostolos præcipua dignitate et honore et honestate major post beatum Petrum extitit, et in cœlis primatum super illos tenet, prius martyrio laureatus, eam sua prædicatione olim munivit, sepultura sua sacratissima consecravit, et miraculis adhuc perlustrat, et indeficientibus beneficiis indesinenter ditare non cessat. Tertia sedes rite Ephesus dicitur, quia beatus Joannes Evangelista in ea Evangelium suum (scilicet *in principio erat verbum*) eructavit, coadunato episcoporum concilio, quos ipse per urbes disposuerat, quos etiam in Apocalypsi sua angelos vocat, eamque doctrina sua et miraculis et basilica quam in ea ædificavit, insuper propria sepultura consecravit. Si ergo aliqua judicia, aut divina, aut humana, in aliis sedibus orbis sua difficultate terminari forte nequeant, in his tribus sedibus tractari et definiri legitime et juste debent. Itaque Gallicia in primis temporibus a Saracenis expetita, virtute Dei et beati Jacobi et auxilio Caroli, constat honesta usque in hodiernum diem in fide orthodoxa.

De persona et fortitudine Caroli.

CAP. XX.

Et erat rex Carolus capillis brunus, facie rubeus, corpore decorus et venustus, sed visu

efferus. Statura vero ejus erat in longitudine octo pedum suorum, scilicet qui erant longissimi; amplissimus renibus, ventre congruus, brachiis et cruribus grossus, omnibus artubus fortissimus, certamine doctissimus, miles acerrimus. Habebat in longitudine facies ejus unum palmum et dimidium, et barba unum, et nasus circiter dimidium, et frons ejus erat unius pedis, oculi leonini scintillantes ut carbunculi. Supercilia oculorum ejus dimidium palmum habebant. Statim perterritus erat, quem ipse ira commotus apertis oculis respiciebat. Cingulum namque quo ipse cingebatur, octo palmis extensum habebatur, præter id quod dependebat. Parum panis comedebat, sed quartam partem arietis, aut gallinas duas, aut anserem, aut spathulam porcinam, aut pavonem, aut gruem, aut leporem integrum edebat; modicum vinum et aquæ lympham sobrie bibeat. Tantæ fortitudinis erat, quod militem armatum sedentem super equum, a vertice capitis usque ad bases, simul cum equo, uno ictu, propria spatha sæcabat, quatuor ferraturas equorum simul facile extendebat, militem armatum rectum stantem super palmam suam a terra usque ad caput suum sua manu velociter elevabat. Et erat donis largissimus, judiciis rectissimus, locutionibus luculentus. In quatuor solennitatibus, per circulum anni, præcipue in Hispania curiam suam tenens, coronam regiam et sceptrum gestabat, die scilicet natali Domini, et die Paschæ, et die Pentecostes, et die sancti Jacobi. Ante ejus tribunal spatha nuda more imperiali ferebatur. Circa lectum ejus per singulas noctes assidue centum viginti fortes orthodoxi constituebantur ad custodiendum eum, quorum quadraginta primam noctis vigiliam trahebant, decem scilicet ad caput, et decem ad pedes, et decem ad dextram, et decem ad lævam, manu dextera nudam spatham, et sinistra ardentem candelam tenebant. Eodem modo secundam vigiliam alii quadraginta, similiter alii quadraginta tertiam vigiliam noctis, usque ad diem, aliis dormientibus, observabant. Sed si quem magna ejus gesta audire delectaverit, enarrare nobis magnum est et onerosum. Quemadmodum Galafrus, admiraldus Toleti, illum in provincia exulatum ornavit habitu militari in palatio Toleti, et quomodo idem Carolus postea, ob merita ejusdem Galafri, occidit in bello Braimantum, magnum ac superbum regem Saracenorum Galafri inimicum, et qualiter diversas terras et urbes acquisivit, et trino nomini subjugavit, et quomodo abbatias multasque ecclesias per mundum instituit, et quomodo multorum sanctorum corpora et reliquias in auro et argento collocavit, et qualiter Romæ Imperator fuit, et dominicum sepulchrum adiit, et qualiter lignum Dominicum secum attulit, unde multas ecclesias dotavit, scribere nequeo: magis deficit manus et calamus quam ejus historia. Quemadmodum tamen post liberationem telluris Gallicæ ab Hispania rediit, nobis breviter est dicendum.

De prodicione Ganalonis, et de bello Runciævallis, et de passione pugnatorum Caroli.

CAP. XXI.

Postquam Carolus Magnus, imperator famosissimus, totam Hispaniam diebus illis ad Dei et apostoli ejus sancti Jacobi decus acquisivisset, rediens ab Hispania Pampiloniam, cum suis exercitibus hospitatus est: et erant tunc temporis commorantes apud Cæsaraugustam duo reges

Saraceni, Marsirius scilicet et Beligandus frater ejus, ab admiraldo Babylonis de Perside ad Hispaniam missi, qui Caroli imperiis subjacebant, et libenter ei in omnibus serviebant, sed in caritate ficta. Quibus Carolus per Ganalonem mandavit ut baptismum subirent, aut tributum ei mitterent. Tunc miserunt ei triginta equos oneratos auro et argento gazisque hispanicis, et quadraginta equos vino dulcissimo et purissimo, aliisque itidem pugnatoribus ad potandum, et mille Saracenas formosas. Ganaloni vero viginti equos argento et auro et palliis oneratos fraudulententer obtulerunt, ut pugnatores in manu illorum traderet. Qui concessit, et pecuniam

* Alibi *Ganalonus*.

illam accepit. Itaque inter se firmato pacto pravo traditionis rediit Ganalon* ad Carolum, et dedit ei gazas quas reges illi miserant, dicens, quod Marsirius vellet effici christianus, et præparabat iter suum ut veniret ad Carolum in Galliam, et ibi baptismum acciperet, et totam terram Hispanicam deinceps de illo teneret: majores vero pugnatores unum ab eo solummodo acceperunt, mulieres vero nullatenus, sed juniores sustulerunt. Tunc Carolus credens verbis

* Alibi *Acerros et Ciceræ*.

Ganalonis, disposuit transire portus Cisereos*, et redire in Galliam. Inde accepto consilio a Ganalone, Carolus præcepit carissimis suis, Rolando nepoti suo, Cenomatiensi et Blaviensi comiti, et Oliverio Gebennensi comiti, ut cum majoribus pugnatoribus et viginti christianorum millibus ultimam custodiam in Runciavalle facerent, donec ipse Carolus cum aliis exercitibus portus Cisereos transiret, idque factum est. Sed quia præcedentibus noctibus vino Saracenicis ebrii quidam cum mulieribus paganis, et christianis, etiam fœminis quas secum multi de Gallia adduxerant, fornicati sunt, mortem incurrerunt. Quid plura? dum Carolus portus cum viginti millibus christianorum et Turpino et Ganalone transiret, et præfati ultimam custodiam facerent, Marsirius et Beligandus cum quinquaginta millibus Saracenorum summo mane exierunt de nemoribus et collibus, ubi consilio Ganalonis duobus diebus totidemque noctibus latuerant: et fecerunt duas turmas bellicas. Una viginti millium primum cœpit post tergum subito percutere nostros: ilico nostri reversi sunt contra illos, et expugnant eos a mane usque ad tertiam, omnes occiderunt, nec unus quidem ex viginti millibus evasit. Statim nostros, tanto bello fatigatos et lassos, alia triginta millia Saracenorum aggrediuntur, et percusserunt eos a majore usque ad minorem, nec unus quidem ex triginta millibus christianorum evasit: alii lanceis perforantur, alii perticis verberando perimuntur, alii spathis decollantur, alii securibus abscinduntur, alii sagittis et jaculis perforantur, alii cultellis vivi excoriantur, alii igne cremantur, alii arboribus suspenduntur. Ibi interficiuntur omnes pug-

* Alibi *Theodoricum*.

natores præter Rolandum et Balduinum et Turpinum et Thedricum* et Ganalonem. Balduinus et Thedricus, dispersi per nemora, tunc latuere, et postea evaserunt. Tunc Saraceni una leuca retro redierunt. Nota: Hoc in loco interrogandum est, cur illos qui minime cum mulieribus fornicati sunt, Dominus mortem incurrere permisit. Quia noluit ut ad propriam patriam amplius redirent, ne forte ibi graviora peccata committerent. Etenim voluit illis pro laboribus suis coronam cœlestis regni per passionem rependere. Illos vero qui fornicati sunt, mortem permisit incurrere, quia per gladii passionem voluit illorum peccata delere. Nec credendum est, quod clementissimus Deus voluerit remunerare transactos labores, eorum scilicet qui in finem nomen ejus confessi sunt, peccata confitentes: licet enim sint fornicati, tamen pro Christi nomine sunt in fine perempti. Igitur pergentibus ad prælium, patet, quod perniciosus sit comitatus fœminarum. Quidam enim terreni principes, Darius scilicet et An-

tonius, olim cum uxorum comitatu perrexerunt in bellum, et ambo ibi corruerunt : Darius superatus ab Alexandro, Antonius vero ab Octaviano Augusto. Quapropter nec decet, nec expedit habere mulieres in castris, ubi libido castranda est, impedimentum animæ simul et corpori. Illi qui inebriati et fornicati sunt, significant sacerdotes et religiosos viros, contra vitia pugnantes, quibus non licet inebriari et mulieribus coinquinari. Quod si fecerint, ab inimicis suis, id est a dæmonibus, se noverint superandos et æterna morte plectendos.

De passione Rolandi, et morte Marsirii et fuga Belligandi.

CAP. XXII.

Itaque peracto bello, cum rediret Rolandus solus causa explorandi adversus paganos, et adhuc ab eis longe distaret, invenit quendam Saracenum atrum, de bello fessum, in nemore latentem, et captum, vivumque nexum fortiter cum quatuor retortis, ad arborem quandam dimisit. Tunc ascendit in montem quandam, et exploravit illos, et vidit quia multi erant, et rediit retro ad viam Runciævallis, qua illi pergebant qui portus transire cupiebant. Tunc insonuit tuba sua eburnea : ad cujus vocem redierunt ad eum ex christianis circiter centum. Cum quibus retro per nemora, versus Saracenos, usque ad Saracenum nexum rediit, quem citius a vinculis absolvit, et elevavit spatham suam nudam super caput ejus, dicens : «Si mecum veneris, et Marsirium mihi demonstraveris, vivum te dimittam; alioquin te interficiam.» Nondum enim cognoscebat Rolandus Marsirium. Ilico ivit Saracenus ille cum eo, et ostendit inter agmina Saracenica a longe Marsirium cum equo rufo et clypeo rotundo. Tunc Rolandus illo dimisso animatus ad bellum, resumtis viribus Dei, cum his quos secum habuit, irruiit ilico super Saracenos, et vidit quendam inter alios qui erat statura major aliis, et uno ictu secuit illum et equum ejus propria spatha, a summo usque deorsum, ita quod pars Saraceni et equi ejus cecidit ad dextram, et alia ad lævam. Quod ut alii Saraceni viderunt, ilico Marsirium cum paucis in campo dimittentes fugere huc illucque cæperunt. Mox Rolandus Dei virtute fretus, intravit inter acies Saracenorem, illos ad dexteram et lævam præcipitando, et consecutus est Marsirium fugientem, et potenti virtute Dei illum inter alios peremit. Tunc in eodem bello centum socii Rolandi, quos secum adduxerat, interfecti sunt, et idem Rolandus quatuor lanceis, imo hastis et lapidibus graviter percussus et attritus evasit. Mox ut Belligandus Marsirii necem agnovit, cum aliis Saracenis ab illis oris ilico recessit. Thedricus vero et Balduinus, ut prædiximus, et alii quidam christiani, per nemora huc illucque dispersi et perterriti latitabant, alij vero portus transibant. Carolus vero cum suis exercitibus jam montis fastigia transierat, et quæ post tergum facta fuerant, ignorabat. Tunc Rolandus tanto bello fatigatus, de nece christianorum et tantorum virorum dolens, Saracenorum ictibus magnis et percussionibus acceptis afflictus, usque ad pedem portuum Ciceræ* per nemora solus pervenit, et ibi sub arbore quadam juxta lapidem marmoreum, qui ibi erectus erat in prato optimo super Runciavalle, equo desiliit. Habebat ipse adhuc quandam spatham suam secum, opere pulcherrimam, acumine incomparabilem, fortitudine inflexibilem, mira clari-

* Alibi portus Acerros et Ciceræos.

tate resplendentem, nomine Durenda. Durenda interpretatur durus ictus : cum ea namque prius deficiet brachium, quam spatha. Quam cum evaginasset, et manu eam teneret, intuitus eam lacrymosis vocibus dixit : «O ensis pulcherrime, sed semper lucidissime, longitudinis decentissimæ, latitudinis congruæ, fortitudine firmissime, capulo eburneo candidissime, cruce aurea splendidissime, superficie deaurate, pomo beryllino decorate, magno nomine Dei insculpte, acumine legitime, virtute omni prædite, quis amplius tua virtute utetur, quis amplius te possidebit? quis tenebit, quis habebit te? Qui te possidebit, erit invictus, non attonitus, non formidine inimicorum perterritus, non ullis phantasiis pavidus, sed semper erit divina virtute fretus, auxilio divino circumdatus : per te Saraceni destruuntur, gens perfida destruitur, lex christiana exaltatur, laus Dei et gloria et celeberrima fama acquiritur. Quotiens Domini nostri Jesu Christi sanguinem per te vindicavi? quotiens Christi inimicos peremi, quot Saracenos per te trucidavi! quot Judæos ac perfidos pro christianæ fidei, exaltatione destruxi! Per te Dei justitia adimpletur, pes manusque latrocinio assueta amputantur. Quotiens per te aut Judæum perfidum, aut Saracenum peremi, totiens Christi sanguinem, ut arbitror, vindicavi. O spatha felicissima, acutissimarum acutissima, cui similis non fuit, nec amplius erit! Qui te fabricavit, nec ante, nec post consimilem fecit. Nullatenus vivere potuit qui ex te vulneratus aliquantulum extitit. Si miles ignavus aut timidus te habuerit, si Saracenus aut aliquis perfidus, valde doleo.» His itaque dictis, timens ne in manus Saracenorum deveniret, percussit spatha lapidem marmoreum trino ictu, a summo usque deorsum lapis dividitur, et gladius biceps illæsus educitur.

De sonitu tubæ et de confessione et transitu ejus.

CAP. XXIII.

Deinde tuba sua cœpit altisona tonitruare, si forte aliqui ex christianis, qui per nemora Saracenorum timore latitabant, ad se venirent : vel si illi qui portus jam transierant, forte ad se redirent, suoque funeri adessent, spathamque suam et equum acciperent, et Saracenos persequerentur. Tunc tanta virtute tuba sua eburnea insonuit, quod flatu omnis ejus tuba per medium scissa, et venæ colli ejus et nervi rupti fuisse feruntur. Cujus vox ad aures Caroli, qui in valle quæ Caroli dicitur, cum exercitu suo tentoria fixerat, loco scilicet qui distabat a Carolo octo miliaribus versus Gasconiam, angelico ductu pervenit. Ilico Carolus voluit ad eum, laturus auxilium, redire. Sed Ganalonus passionis Rolandi conscius, dixit ei : «Noli retro, domine mi rex, redire : quia Rolandus pro minimo solet tubicinare quotidie, scias quia nunc auxilio tuo non indiget, sed venandi studio aliquam feram persequens, per nemora cornicando discurrit.» O subdola consilia Judæ proditoris traditioni comparata! Cumque super prati herbam Rolandus jaceret, aquam quam ad refocillandam sitim nimis desideraret, superveniente Balduino, ut sibi aquam præberet, innuit. Qui cum aquam huc illucque quæreret, nec inveniret, videns eum morti proximum benedixit ei, et formidans ne in manus Saracenorum incideret, equum ejus ascendit, et Caroli exercitum præcedentem, relicto eo,

insecutus est. Quo recedente, ilico advenit Theodoricus, et cœpit valde super eum lugere, dicens ei ut animam suam fidei confessione muniret. Accepit ipse Rolandus die eodem eucharistiam et delictorum suorum confessionem a quibusdam sacerdotibus, antequam ad bellum properaret. Erat enim mos, ut omnes pugnatores eucharistia et confessione per manus sacerdotum, episcoporum, et monachorum qui ibi aderant, munirentur, antequam pugnam aut bellum inirent. Tunc, elevatis in cœlum oculis, Rolandus, Christi martyr, ait: « Domine Jesu Christe, pro cujus fide patriam meam dimisi, in hisque barbaris oris ad exaltandam christianitatem tuam veni, multa perfidorum bella, tuo munitus auxilio, devici, innumeras alapas, ruinas, vulnera multa, opprobria, irrisiones, fatigationes, calores, frigora, famem, sitim, anxietates pertuli, tibi in hac hora commendo animam meam. Sicut pro me de virgine dignatus es nasci, crucem pati, mori, sepeliri, et tertia die ab inferis resuscitari, cœlos, quos nunquam tui numinis præsentia deseruisti, voluisti ascendere; sic animam meam liberare digneris a morte æterna. Ultra quam dici fas est, me reum et peccatorem esse confiteor: sed tu, qui omnium peccatorum indultor clementissimus es; quique misereris omnium, et nihil odisti eorum quæ fecisti, dissimulans peccata hominum propter pœnitentiam: qui peccatoris omnia facinora, in quacunque die ad te reversus fuerit et ingemuerit, oblivioni in perpetuum tradis; qui inimicis pepercisti, et mulieri deprehensæ in adulterio pepercisti, et Magdalensæ remisisti, et Petro lacrymanti relaxasti, et latroni confidenti paradisi januam aperuisti: mihi veniam non deneges delictorum, quodque in te peccavi, mihi remitte, et animam meam in æterna requie fovere digneris. Tu enim es qui non perimis moriendo corpora nostra, sed mutantur in melius, qui animam a corpore separatam meliori vita vivere facis; qui dixisti, te malle vitam peccatoris quam mortem. Credo corde, et ore confiteor, quia idcirco animam meam ab hac vita vis educere, ut post mortem eam in meliori vita facias vivere. Sensum et intellectum quem nunc habet, tanto meliorem habebit, quantum differt umbra a corpore.» Et tenens pellem et carnem circa mammas, et cor, ut idem Theodoricus postea retulit, dixit cum lacrymosis gemitibus: « Domine Jesu Christe, fili Dei vivi et beatæ Mariæ virginis, totis visceribus confiteor, et credo quod tu redemptor meus vivis, et in novissimo die de terra resurrecturus sum, et in carne ista videbo Deum Salvatorem meum.» Tribus vicibus carnem et pellem suam fortiter tenens manibus, ait: « Et in carne ista videbo Deum Salvatorem meum; » et misit manus super oculos, et tribus vicibus similiter ait: « Et oculi isti conspecturi sunt; » et rursus apertis oculis cœpit aspicere cœlum, et omnes artus suos et pectus signo sanctæ crucis munire, et dicere cœpit: « Omnia terrena invilescent: nunc enim, Christo donante, intueor quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quod præparavit Deus diligentibus se.» Denique manus suas ad Dominum expandens, effudit precem pro his qui in bello præfato mortui fuerant, dicens: « Moveantur viscera tuæ misericordiæ, Domine, super fideles tuos qui hodie in bello mortui sunt. De longinquis partibus in has barbaras oras ad expugnandam gentem perfidam, et ad exaltandum nomen sanctum, et vindicandum sanguinem tuum preciosum et declarandam fidem tuam, advenerunt. Nunc autem pro te manibus Saracenorum perempti jacent, sed tu, Domine, maculas eorum clementer absterge, et a barathri cruciatibus animas eripere digneris; mitte archangelos tuos super illos, qui eorum animas recipiant de regionibus tenebrarum, et perducant eos in

regna cœlestia , quatenus una cum sanctis martyribus tuis regnare valeant tecum sine fine , qui vivis et regnas cum Deo Patre et Spiritu sancto in sæcula sæculorum , Amen.» Et statim , Theodorico recedente , in hac confessione et prece beati Rolandi martyris , anima beata de corpore egreditur , et ab angelis in perenni requie transfertur , ubi regnat et exultat sine termino , choris sanctorum martyrum , dignitate meritorum , conjuncta.

De nobilitate et moribus Rolandi.

CAP. XXIII.

Non decet hunc igitur vacuis deflere querelis ,
 Quem lætum summi nunc tenet aula poli.
 Nobilis antiqua decurrens prole parentum ,
 Nobilior gestis nunc super astra manet.
 Egregius , nulli de nobilitate secundus ,
 Moribus excellens , culmine primus erat.
 Templorum cultor , recreans modulamine cives ,
 Vulneribus patriæ fida medela fuit ,
 Spes cleri , tutor viduarum , panis egentum ,
 Largus pauperibus , prodigus hospitibus.
 Sic venerabilibus templis , sic fudit egenis ,
 Mitteret ut cœlis quas sequeretur opes.
 Dogmata corde tenens plenus velut arca libellus ,
 Quisquis quid voluit fonte fluente bibit.
 Consilio sapiens , animo pius , ore serenus ,
 Omnibus ut populis esset amore parens.
 Culmen honoratum , decus almum , lumen opimum ,
 Laudibus in cujus militet omne decus.
 Pro tantis meritis hunc ad cœlestia vectum ,
 Non premit urna rogi , sed tenet aula Dei.

De visione Turpini episcopi , et de lamentatione Caroli super morte Rolandi.

CAP. XXV.

Quid plura? dum beati Rolandi anima exiret de corpore , et ego Turpinus in valle Caroli , loco præfato , astante rege , defunctorum missam eodem die scilicet sextodecimo calendas Julij celebrarem , raptus in ectasin audivi chorus in cœlestibus cantantes , ignorans quid hoc esset. Cumque illi ad sublimia transirent , ecce post tergum tetrorum militum phalanx quasi de raptu rediens prædamque ferens , ante me transivit. Cui subito mox dixi : « Quid fertis ? » « Nos , inquiunt , Marsirium portamus ad inferna , tubicinem verum cum multis Michael fert ad superna.» Tunc missa celebrata dixi Carolo regi : « Veraciter , rex , scias quia Rolandi animam cum multis aliorum christianorum beatus Michael archangelus deducit in cœlum ; sed qua morte mortuus est , prorsus ignoro : sed et dæmones cujusdam Marsirii , cum animabus

multorum infidelium, ad incendia gehennalia ferunt. » Dum hæc dicerem, ecce Balduinus super equum Rolandi, qui omnia quæ facta fuerant, et Rolandum in agone positum juxta lapidem in monte se dimisisse nobis enarravit. Moxque per omnem exercitum omnibus exclamantibus retroque redeuntibus, invenit prius Carolus Rolandum exanimatum jacentem conversis brachiis supra pectus in effigie crucis positum, et circuiens super eum, cœpit lacrymosis gemitibus et singultibus incomparabilibus, suspiriisque innumerabilibus lugere, manus complodere, faciem suam unguis laniare, barbam et capillos vellere, et dixit altis sonis mœrens : « O brachium dextrum corporis mei, barba optima, decus Gallorum, spatha justitiæ, hasta inflexibilis, lorica inviolabilis, galea salvationis, Judæ Machabæo probitate comparatus, Samsoni assimilatus, Sauli Jonathæ mortis fortuna consimilis, miles acerrime, bello doctissime, fortissime fortiorum, genus regale, destructor Saracenorum, defensor christianorum, murus clericorum, baculus orphanorum, viduarum refectio, tam pauperum quam divitum, relevatio ecclesiarum, lingua ignara mendacii in judiciis omnium, comes inclyte Gallorum, dux exercituum fidelium, cur te in has oras adduxi? cur mortuum te video? cur non morior tecum? cur me mœstum et inanimem dimittis? Heu miser! quid faciam? Vivas cum angelis, exultes cum martyrum choris, læteris cum omnibus sanctis. Sine fine tamen legendum est super te, quemadmodum luxit et doluit David super Saul et Jonatham et Absalon. » Versus :

Tu patriam repetis, nos tristi sub orbe relinquis;
Te tenet aula nitens, nos lacrymosa dies:
Sex qui lustra gerens, octo bonus insuper annos,
Ereptus terræ justus ad astra redis,
Ad paradisiacas epulas te cive reducto:
Unde gemit mundus, gaudet honore polus.

His verbis et similibus Carolus Rolandum luxit quamdiu vixit. Statimque in eodem loco quo Rolandus jacebat defunctus, illa nocte, tentoria sua Carolus fixit cum suo exercitu, et corpus exanimatum balsamo et myrrha et aloe condidit, exequias magnas cantibus et luctibus precibusque, circa eum luminaribus et ignibus per nemora accensis, honorifice, tota nocte illa, cuncti peregerunt.

*De hoc quod Sol stetit spacio trium dierum, et de quatuor millibus Saracenorum,
et morte Ganalonis.*

CAP. XXVI.

Crastina itaque die, summo diluculo, armati ad locum quo bellum peractum fuerat, et pugnatore perempti jacebant, in Runciavalle ierunt, et singuli amicos suos, quosdam penitus exanimatos, quosdam adhuc vivos, sed lethaliter vulneratos, invenerunt. Oliverium namque ab hac luce in meliorem translatum, jacentem invenerunt super solum terræ eversum, in effigiem crucis extensum, quatuor palis in terra fixis cum quatuor retortis fortiter nexum, et

a collo usque ad unguis pedum et manuum cultellis acutissimis excoriatum, jaculisque et sagittis, lanceisque et spathis perforatum, magnisque ictibus baculorum attritum. Clamor quoque et luctus et vox plangentium innumerabilis erat, quia unusquisque super amicum suum dolebat: totum nemus et vallem clamoribus suis replebant. Tunc juravit rex per regem omnipotentem, quod post paganos currere non cessaret, quousque illos inveniret. Ilico eo post illos currente cum sua tanta militia, sol stetit immobilis, et prolongata est dies illa spacio quasi trium dierum, et invenit eos juxta fluvium Ebra nomine, juxta Cæsaraugustam jacentes et comedentes. Tunc, quatuor millibus ex his interfectis, reversus est rex noster cum sua militia ad Runciamvallem. Quid plura? Defunctis et infirmis et vulneratis ad locum quo Rolandus jacebat, translatis, cepit inquirere Carolus si verum esset an non, quod Ganalon pugnatore, ut multi asserebant, tradidisset. Ilico duos milites armatos, Pinabellum scilicet pro Ganalone et Theodoricum pro semetipso, ad declarandam veritatem congregari jussit. Quorum Theodoricus ilico peremit Pinabellum. Sicque traditione Ganalonis declarata, jussit illum Carolus quatuor equis ferocissimis totius exercitus alligari, et super eos quatuor sesores agitates, contra quatuor plagas cæli: et sic digna morte discerptus interiit.

De corporibus mortuorum aromatibus et sale conditis.

CAP. XXVII.

Tunc defunctorum corpora amici eorum diversis aromatibus condiverunt, alii myrrha, alii balsamo, alii sale diligenter perfuderunt: multi corpora per ventrem findebant, et stercora ejiciebant, et sale, alia aromata non habentes, condiebant: alii feretra lignea ad ferendum ea aptabant, alii super equos vectabant, alii humeris, alii inter manus ferebant, alii vulneratos et infirmos in scalis super colla sua portabant, alii alios ibidem sepeliebant, alius usque Galliam vel ad proprium locum amicum suum deferebat, alius portabat illum quousque in putredinem dissolveretur, et tunc sepeliebant.

De duobus cæmeteriis sacrosanctis, uno apud Arelatem, altero apud Blavium.

CAP. XXVIII.

Et erant tunc temporis bina cæmeteria præcipua sacrosancta, alterum apud Arelatem in Aylis campis, alterum apud Burdegalam, quod Dominus per manus sanctorum septem antistitum, scilicet Maximini Aquensis, Trophini Arelatensis, Pauli Narbonensis, Saturnini Tholosanensis, Frontini Petragoricensis, Martialis Lemovicensis, Eutropii Sanctonensis consecravit; in quibus pars maxima illorum sepelitur, et illi qui in acie montis Garzimi gladiis intacti obierunt, in his cæmeteriis aromatibus peruncti sepeliuntur.

De sepultura Rolandi, et cæterorum qui apud Belinum et diversis locis sepulti sunt.

CAP. XXIX.

Beatum namque Rolandum super duas mulas tapeto aureo subvectum, palliis tectum, usque Blavium Carolus deferri fecit, et in beati Romani basilica, quam ipse olim ædificaverat, canonicosque regulares intromiserat, honorifice sepelivit, mucronemque ipsius ad caput, et tubam eburneam ad pedes, scilicet ad decus Christi et probæ militiæ ejus, suspendit. Sed et tubam postea aliam in Beati Severini basilicam, apud Burdegalam condigne transtulit. Felix urbs dignissima Blavii, quæ tanto hospite decoratur, cujus corporali solatio lætatur, ejus subsidiis munitur. Apud Belinum sepelitur Oliverius, et Galdibodus, rex Frisiæ, et Ogerius, rex Daciæ, et Arastagnus, rex Britanniæ, et Garinus, dux Lotharingiæ, et alii multi. Felix villa macilenta Belini, quæ tantis heroibus honoratur! Apud Burdegalam cœmiterio S. Severini sepelitur Gaiferus, rex Burdegalensis, Engelerus, dux Aquitaniæ, Lambertus, princeps Bituricensis, Galerus, Galinus, Rainaldus* de alba Spina, Galterius de Thermis, Willerinus*, Bego, cum quinque millibus aliorum. Oellus comes apud Nantas, urbem suam, cum aliis multis Britannis sepelitur. His itaque viris sepulturæ traditis, ac pro animarum eorum salute duodecim millibus unciis argenteis, totidemque talentis aureis, vestibusque et cibariis, Carolus instar Machabæi largitis, egenis totam terram, quæ circa basilicam sancti Romani Blaviensis milliarium..... spacio porrigitur, totumque oppidum Blaviense cum cunctis quæ sibi pertinent, et etiam mare quod sub eo est, usibus ejusdem ecclesiæ in allodio, amore Rolandi, dedit, et præcepit canonicis ejusdem loci, ne alicui personæ humanæ servitutis officia amplius exhiberent, sed solummodo pro salutē animæ nepotis sui sociorumque ejus, die passionis eorundem annuatim triginta pauperes cunctis vestibus necessariis induerent, cibariisque reficerent, et triginta psalteria, totidemque missas, cum vigiliis cæterisque plenariis defunctorum obsequiis in commemorationem eorum annuatim non solum pro his, verum etiam pro omnibus qui in Hispania martyrium pro divino amore vel acceperant vel accepturi forent, diligenter canonici, scilicet præsentēs et futuri, celebrarent, quatenus ipsorum coronæ in cœlestibus participes fieri mererentur. Quod illi sub pacto jurisjurandi faciendum promiserunt.

* Alias *Rainoldus.*
* Sup. *Willerinus,*
Hego.

De his qui sepulti sunt apud urbem Arelatem, in Aylis campis.

CAP. XXX.

Postea vero ego et Carolus cum quibusdam exercitibus nostris a Blavio discedentes, per Gasconiam et Tolosam tendentes Arelatem perreximus: ibi vero invenimus Burgundionum exercitus, qui a nobis in Hostavalle discesserant, et per Morlanum et Tolosam venerant cum mortuis suis et vulneratis, quos lectulis et bigis secum adduxerant ad sepeliendum eos in cœmiterio in Aylis campis. In quo cœmiterio per manus nostras sepulturæ traduntur Estultus, comes Lingonensis, et Salomon et Samson, dux Burgundionum, et Arnoldus de Bellanda, et

* *Supr. Albertus.* Albericus* Burgundio, Gumardus et Esturinitus, Hato et Iverius* et Berardus de Nublis, et
 * *Ivonius sive Ivorius.* Berengarius, et Naaman, dux Boiariæ, cum decem millibus aliorum. Constantinus, præfectus apud urbem Romam, per mare delatus, cum aliis multis Romanis et Apulis sepelitur, pro quorum animabus uncias duodecim millia argenti totidemque talenta aurea Carolus apud Arelatem egenis dedit.

De concilio quod apud beatum Dionysium Carolus adunavit.

CAP. XXXI.

Post hæc Viennam simul perreximus, et ibi vulnerum cicatricibus verberibusque, percussionibus multisque alapis, quas in Hispania pertuli, angustiatum remansi, et rex aliquantulum debilitatus cum suis exercitibus Parisiacam adiit urbem. Tunc adunato episcoporum et principum concilio in basilica S. Dionysii, agens Deo grates, qui sibi vim dederat paganam gentem subjugandi, omnem Franciam ecclesiæ ejus in prædio dedit, sicut beatus Paulus apostolus et Clemens papa beato Dionysio in episcopatu antea illam præbuerant. Et præcepit ut omnes Franciæ reges et episcopi, præsentés et futuri, pastori ejusdem ecclesiæ essent obedientes in Christo: nec reges sine ejus consilio essent coronati, nec episcopi ordinati, nec apud Romam recepti essent, aut damnati. Rursum post plurima dona eidem ecclesiæ unusquisque possessor uniuscujusque domus totius Galliæ quatuor nummos annuatim ad ædificandam ecclesiam daret, et omnes servos qui hos nummos libenter darent, manu misit. Tunc beatum Dionysium, juxta ejus corpus stans, imploravit, ut pro salute eorum qui libenter illos dabant, Domino precem funderet, et pro christianis similiter qui propria sua pro divino amore dimiserant, et in Hispania in bellis Saracenorum martyrii coronam acceperant. Nocte proxima regi dormienti beatus Dionysius apparuit, eumque excitavit dicens: « Illis qui tua admonitione et exemplo tuæ probitatis animati, in bellis Saracenorum mortui et morituri sunt, delictorum suorum omnium veniam, et illis qui nummos ad ædificandam ecclesiam meam dant et daturi sunt, gravioris sui vulneris medicamina a Deo impetravi. » His a rege relatis, populi nummos saluberrimæ promissionis devotissime offerebant, et qui libentius reddebat, Francus sancti Dionysii ubique vocabatur, quomodo liber ab omni servitute, rege præcipiente, erat. Hinc mos surrexit, ut terra illa, quæ antea vocabatur Gallia, tunc Francia vocaretur, id est, ab omni servitute aliarum gentium libera. Quapropter Francus liber dicitur, quia super omnes gentes alias dominatio et decus illi debetur. Tunc Carolus rex Aquisgranum versus Leodio perrexit, et balnea aqua calida et frigida temperata in eadem villa paravit, et beatæ Mariæ virginis basilicam, quam ibi ædificaverat, auro et argento, cunctisque ornatibus ecclesiasticis decenter adornavit, veterisque et novæ legis historiis eam depingi jussit, et palatium similiter, quod ipse juxta eam ædificaverat. Bella namque quæ ipse in Hispania devicit, et septem liberales artes inter cætera miro modo in eo depicta sunt.

De morte Caroli.

CAP. XXXII.

Post exiguum vero tempus Caroli regis mors mihi demonstratur. Cum igitur apud Viennam, in ecclesia ante altare, die quadam raptus in extasi, precibus insisterem, psalmumque *Deus in adiutorium meum*, etc. cantarem, ferorum agmina innumerabilia militum ante me præterire, ac versus Lotharingiam tendere agnovi. Qui cum omnes pertransirent, intuitus sum quendam illorum, Æthiopi consimilem, retro lento gradu alios insequentem. Cui dixi: «Quo tenditis?» «Aquisgranum, inquit, ad Caroli mortem tendimus, ut ejus spiritum ad tartara rapiamus.» Cui dixi: «Adjuro te per nomen Domini Dei nostri Jesu Christi, ut peracto itinere tuæ dispositionis, ad me reverti non renuas.» Tunc modicum commorati, vix expleto psalmo, eodem ordine ad me redierunt, et dixi novissimo, cui prius locutus fueram: «Quid egistis?» Et dæmon: «Gallicianus, inquit, sine capite tot ac tantos lapides ac ligna basilicarum suarum in statera suspendit, quod magis appenderunt bona quam ejus mala, et idcirco ejus animam a nobis abstulit: «et his dictis dæmon evanuit. Itaque intellexi eadem die Carolum ex hac luce migrasse, et subsidiis beati Jacobi, cujus ecclesias multas ædificaverat, ad superna merito regna subvectum. Nam et ego ab eo, die scilicet qua nos ab invicem apud Viennam separavimus, impetraveram, ut si fieri posset nuncium mortis suæ mihi mitteret, si ante mortem meam mors illi veniret: similiter ipse a me impetraverat, ut mortem ei prænunciarem. Quapropter cum ægritudine esset detentus, factæ promissionis memor præcepit cuidam militi alumno antequam moreretur, ut cum ejus mortem agnovisset, ilico mihi nunciaret. Quid plura? Post ejus mortem transactis quindecim diebus per eundem nuncium didici, ab ipso tempore, quo ab Hispania recessit, usque ad diem mortis suæ illum assidue ægrotasse, ac pro salute præfatorum defunctorum eadem die qua ipsi martyrium pro divino amore susceperunt, scilicet XVI calendas Julii, duodecim millia unciarum argenti, totidemque talenta aurea, vestes etiam et cibaria, annuatim in omni vita pauperibus solitum erogasse, totidemque psalteria, missasque et vigiliis cantari fecisse, atque eadem die et hora, qua visionem ego videram, scilicet quinto calendas Februarij, anno dominicæ incarnationis octingentesimo et quartodecimo illum ab hac vita migrasse, et apud Aquisgranum in beatæ Mariæ basilica rotunda, quam ipse ædificaverat, honorifice sepultum illum fuisse. Et hæc signa ante mortem ejus per tres annos contigisse audivi. Nam solem et lunam, sex dierum spacio, atro colore ante ejus mortem contigit immutari. Nomen ejus, id est CAROLUS PRINCEPS, quod erat scriptum in pariete ecclesiæ præfatæ, ante ejus mortem omnino per semetipsum deletum est. Porticus quæ inter basilicam et regiam erat, die ascensionis dominicæ funditus per semetipsam cecidit. Pons ligneus, quem ipse apud Moguntiam sex annorum spacio ingenti studio super fluvium Rheni ædificaverat, incendio funditus per semetipsum consumptus fuisse dicitur. Cumque ipse de loco ad locum die quadam pergeret, subito dies atra efficitur, et flamma magna rogi, a parte dextera versus lævam, ante ejus oculos velociter pertransiit. Unde ipse valde pavefactus, attonitusque in alteram partem de equo cecidit, et arca quam manu ferebat, in aliam. Illico socii ejus occurrerunt, et manibus a terra eum eleva-

runt. Nunc igitur illum esse participem in corona martyrum præfatorum credimus quorum labores illum cum eis sustulisse credimus. In hoc exemplo datur intelligi, quod qui ecclesiam ædificat, regiam Dei sibi præparat, a dæmonibus, ut Carolus, eripitur, et in cœlesti regia subsidiis sanctorum, quorum ædificat basilicas, collocatur.

*Qui legis hoc carmen, Turpino posce iuramen,
Ut pietate Dei subveniatur ei.*

IV.

SAINT AMAND

ET L'ABBAYE QUI PORTAIT SON NOM.

(Voyez page 27.)

Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Tournay, in-4^o, papier, XVII^e siècle, reliure en parchemin, n^o 11, écrit en partie de la main de N. Dufief et provenant de la bibliothèque du chapitre de Tournay. Ce manuscrit commence par un fragment de Gilles Li Muisis et contient des morceaux en latin, français, espagnol, etc. Cf. *Acta Sanctorum Belgii*, IV, 176—290.

Incipit chronica brevis de fundatione et abbatibus monasterii Elnonensis juxta exemplar quod habetur (habebatur) in monasterio Rubræ-Vallis.

« Hanc chronicam manu propria scripsit ex MS. dicti monasterii Rubræ-Vallis R. D. Nicolaus Dubois, hujus Elnonensis coenobii modernus abbas 76^{ma}, dum Bruxellis nuper in comitiis curialibus ad pacem toti patriæ conciliandam degeret; et quantumvis magnis et multis actionibus et negotiis occuparetur, cæteris tamen nihilominus laboribus et hunc addere non est gravatus anno 1633. »

Anno incarnati verbi IV^o XXXIII^o D. Amandus, Trajectensis episcopus, a Dagoberto, Clotarii secundi filio, Francorum rege christianissimo, pro monasterio construendo locum vulgo a

circumfluente fluviolo *Elmone* vocitatum supplex petiit, et cum utraque silva, utraque aqua, circumjacentibus etiam pascuis et pratis, munificentiae regiae beneficio, obtinuit; ad petitionem nempe praefati pontificis idem rex libens annuit; tum quia filius ejus baptisaverat, quando idem infans XI^o dierum (amen) miraculose respondit, tum quia Amandus ipse per id temporis vir erat vita ac doctrina spectatissimus, facilius assensu praebuit. Donatio ipsa Parisius civitate facta est kalendis maii, indict. VII, anno XJ^o domini Dagoberti, cujus tenor in archivis monasterii nostri in praesentem diem conservatur ¹.

Loco igitur praenominato inter duos fluvios Scarp et Elnonem sito obtento, mox pater sanctus monasterium inchoavit, ecclesiam etiam licet parvam ad honorem divi Andreae apostoli erexit et consecravit, in qua, ante altare divae Virginis, post plura lustra idem vir Dei Christo spiritum reddidit.

Primus igitur abbas fuit ipse Amandus, genere Aquitanus, Trajectensis supra Mosam episcopus, vir sanctissimus, genuina scientia divina et humana praeditus, eloquentia plusquam Tulliana meritisque praclarus, Deo et hominibus dilectus, qui, qualis quantusque fuerit tam in abbatiali onere quam in episcopali dignitate ex luculenta ejusdem vita diverso stylo apud nos scripta manifeste apparet: in morte nempe et in vita tot miraculis coruscavit quod ² inter sanctorum non solum numerum deputari, sed inter apostolicos, ut puta, mortuorum suscitator computari meruerit.

Inchoato ergo a B. Amando, ut praefatum est, Elnonensi coenobio, de grege sibi commisso sollicitus, Trajectensem suam diocesim visitare disposuit. Ante tamen Elnone vices gerentem in abbatem suum ordinat discipulum nomine Ursum, qui, litteris sufficienter edoctus et conversione monastica laudabilis, monasterium annis aliquot laudabiliter rexit ac tandem beato fine quievit.

Cui a B. Amando ordinatus successor S. Jonatus, vir modestiae singularis, ipsius monasterii monachus, cui in sanctitate vitae, morum probitate, praecleara scientia et exemplari vita vix consimilis tunc reperiebatur, ut puta qui discipulus, et specialis alumnus praefati fuerat ter B. praesulis Amandi; quem quidem Marchianas ³ instituerat B. idem Amandus primum abbatem. Verum episcopalem curam oneri honorique ejus, dum renuntiasset et limina apostolorum pro tertia vice, adjunctis sibi sanctis Humberto de Maricolis et Nicasio Elnonensi monacho et discipulo, petere decrevisset, praedicto Jonato Marchianensi Elnonense coenobium simul duxit commendandum. Dein Amando, liminibus apostolicis visitatis, Elnonensem repente, locum Marchianae nominatum repetuisse reperimus, ubi post mortem etiam B. Amandi aliquot lustris regulariter vivens, diversos utriusque sexus ad religionem indixit et castitatem. Ejus festivas agitur kalendis augusti.

Jonato successit B. Andreas, B. namque Amandus cum a Roma tertio redisset et aliquantulis annis Elnone curam abbatialem gessisset, sentiens laboris sui defectus, laboribus confectus et senio, nec abesse longius exitus sui diem, amore quietis et contemplationis, pondus curae pastoralis graviter ferens elocatum, ad se B. Andream scientia et merito

¹ On trouve ce diplôme dans les *Acta SS. Belg.* IV, 201. Mais Le Gointe le rejette ainsi que celui du pape S. Martin. | ² *Uti.* | ³ *Marchianensem.*

præclarum, quem in cella Barisiaci primum abbatem instituerat, ut Elnonem repedaret imperat eumque ad se venientem constituit super familiam suam quam Elnone collegerat, successorem. Revocari tamen decrevit in jus monasterii Elnonensis, in possessionem perpetuam, quidquid Barisiaci ante possiderat munificentia regis Hilderici, quod usque in hodiernum diem, juxta viri Dei dispensationem, irrefragabiliter observatur.

Anno eodem quo idem est Andreas Elnonensis abbas effectus, scilicet VI^o LXII, idem B. Amandus, meritis et nomine amantissimus, sub Vitaliano papa, post multiplices atque felices certaminum cursus, sciens sibi imminere obitus sui diem, ad dedicandam ecclesiam apostolorum Petri et Pauli quam construxerat, convocatis episcopis in Elnone Reolo, Rhemensi archiepiscopo, Mommoleno Noviomensi, et Vindeciano Cameracensi abbatibus, etiam sanctis Bertino Schythiensi¹, Adelberto sancti Bavonis, et Joanne Blandiniensi, testamentum de corpore suo ne ab aliqua ecclesiastica secularive persona ab eodem monasterio unquam auferretur, attestantibus et subscribentibus eisdem, anathemate confirmavit; et post XC^o ætatis suæ anno in ecclesia divi Andree ante altare gloriosæ virginis Mariæ, VIII idus februarii. Domino spiritum reddidit, et in ecclesia beatorum apostolorum quam recenter dedicaverat ab obitu die tertio honorificæ sepulturæ traditur, in qua annis fere XLI incorruptus et incontaminatus requievit.

Post cujus felicem obitum B. Andreas, ejus successor et filius, duobus fere lustris in humanis agens, miraculis coruscus, terram linquens astra petiit; sepultus juxta patris sui vestigia anno VI^o LXX.

Post aliquot tamen annos cum corpore B. Amandi inde translatus est ad grandiores ecclesiam D. martyri S. Stephano dedicatam, qui, ut de mundi hujus tenebris ad christum migravit, ad ejus sepulchrum, divina clementia meritis ejus languoribus plurimorum salutem contulit. Cujus hoc exstat epitaphium :

Hunc tumulum quique non irreverenter adite,
Andree sancti loculum quia claudit et artus,
Qui pius et prudens humilis fuit et venerandus,
Discipulus patris simul et successor Amandi.
Hunc pastor caulæ, præsentis conditor aulæ,
Hugo levans, limphaque lavans thecaque recondens,
Mundato tumulo solemniter hic relocavit
Febre fatiscens ubi convaluere frequenter.

Reperit etiam idem corpus Joannes abbas anno MCCLXXXII et iterato honorifice reposuit.

Huic successit B. Joannes a B. Amando Blandinii abbas constitutus. Hujus temporibus constructa est ecclesia B. Stephani major, propter crebra B. Amandi miracula, et B. Amandi corpus in eam transfertur per B. Eligium anno ab obitu ejus XV^o; qui cum aliquot annis laudabiliter vixisset ecclesiam, bonorum studiorum et piorum actuum finem faciens faustum Domino spiritum reddidit.

Cui successit Venegisilus.

¹ *Sithiensi.*

Nomina abbatum et successorum D. P. Amandi in regimine abbatiæ, prout reperiuntur in quodam MS. Rubec-Vallis, folio insequente Chronicon Elnonense (MS. Dufief, Ib.)

- Primus abbas S. Amandus, Trajectensis episcopus.
- 2 Ursus, aliquot annis sub S. Amando.
- 3 S. Jonatus, etiam secundus Marchianensis abbas.
- 4 S. Andræas, confessor, primus abbas Barisiacensis et post S. Amandi.
- 5 S. Joannes (I), confessor, abbas etiam Blandiniensis.
- 6 Wenegillus.
- 7 Wenevertus.
- 8 Firminus.
- 9 Gunterus.
- 10 Gherhaus.
- 11 Sarawardus.
- 12 Ostingus.
- 13 Ermenteus.
- 14 Gillebertus (I), episcopus Noviomensis atque Tornacensis.
- 15 Agelfredus, episcopus Leodiensis (Caroli Magni nepos).
- 16 Arno, archiepiscopus Rhemensis.
- 17 Adalricus.
- 18 Rotffridus.
- 19 Adalleodus.
- 20 Gillebertus II.
- 21 Hildericus.
- 22 IV nonas februarii, Adalhardus.
- 23 Alfridus, episcopus.
- 24 Carlomannus, filius Caroli Calvi, imperatoris.
- 25 Goslinus, episcopus Parisiensis.
- 26 Robertus.
- 27 Rogerus. Quo mortuo, durante infestatione Normannica, XX annis vacat sine abbate.
- 28 Lendricus.
- 29 Genulphus.
- 30 Wericus.
- 31 Radbodus.
- 32 Richardus, qui multarum abbatiarum exstitit reformator devotus, qui deseruit abbatiam a^o MXVIII.
- 33 Malbodus piæ memoriæ.
- 34 Lambertus qui et Fulcardus.
- 35 MLXXXV Bovo (I).
- 36 Hugo (I), MCVII, VIII idus sept. die dominica, vir bonus.
- 37 Bovo II, MCXXI, V idib. decembris, recolendæ memoriæ.
- 38 Galterus I, dimisit MCXXXIV.
- 39 Absalon, MCXLVI.
- 40 Galterus II qui anno MCL fit monachus Clara-Vallensis.
- 41 Hugo (II), MCLXIX, abbas Humolariensis.
- 42 Joannes (II), resignavit MCLXXXII.
- 43 Eustachius, MCXCI, thesaurarius S. Petri Gandavensis.
- 44 Arnulphus degradatus MCXCIII.
- 45 Galterus III, abbas S. Nicasii Rhemensis.
- 46 Joannes (III).
- 47 Guillelmus I.
- 48 Galterus IV.
- 49 Herbertus.
- 50 Joannes (IV), Gaverianus.
- 51 Walterus de Hartaing.
- 52 Ægidius de Tornaco.
- 53 Henricus de Scanden.
- 54 Fulco.
- 55 Augustinus.
- 56 Guillelmus II.
- 57 Petrus Grangnars.
- 58 Theodoricus Dandius.
- 59 Joannes (V) de Vassonia.
- 60 Jacobus Soudanus.
- 61 Joannes de Mauritania.
- 62 Nicolaus de Maricolis.
- 63 Nicolaus Loubiert.
- 64 Matthæus de Launays.

- 65 Leo de Branda.
 66 Gerardus Cultelli.
 67 Philippus de Bruine. Hic Philippus non invenitur in nostro catalogo, unde numeramus Petrus Quicq 67.
 68 Petrus Quicq, episcopus Tornacensis. Hic ecclesiam S. Stephani, quæ incendio destructa fuerat, reparavit et testudine lignea sumptuosissima anno MCCCC operuit, eandemque basilicam consecravit anno MCI. Obiit autem anno MCV, in sacello S. Sepulchri religiose sepultus.
 69 Carolus de Alto-Bosco, episcopus Tornacensis.
 70 Guilelmus Bosart.
 71 Ludovicus de Borbonio, sacro-sanctæ ecclesiæ romanæ, tituli S. Silvestri in Urbe cardinalis-presbyter, episcopus et dux Laudunensis, ac etiam episcopus Cenomansis.
Huc usque ex MS. monasterii Rubecæ-Vallis.
 72 Georgius d'Egmont, Trajectensis episcopus.
 73 Antonius Perrenotus, cardinalis Granvelanus, prius Mechliniensis, deinde Ventione Burgundionum archiepiscopus, consilii regii in Hispania præses.
 74 Joannes Carton.
 75 Carolus de Par.
 76 Laurentius Dorpere.
 77 Nicolaus Du Bois, qui hoc universum monasterium tam intus quam foris reformavit. Abbas ab anno MDCXXII usque in hodiernum diem virtute validus et corpore, ætatis suæ XLVIII, anno Christi MDCXXXV.

EXPLICIT.

Excerpta ex catalogo veterum librorum MSS. abbatiæ Elnonensis. (MS. Dufief.)

Ce catalogue a été rédigé en dernier lieu au XVI^e siècle, puisque l'on y cite Tritheim et Surius, mais il l'a été sur des documens beaucoup plus anciens. Sanderus en a donné un extrait dans sa *Bibl. Belg. MS.*, I, 31. Il le tenait d'un moine de S. Amand, Ildephonse Goetgebuer, qui déclare avoir trouvé à la fin d'un S^t. Jérôme copié au XIII^e siècle une liste des anciens livres de l'abbaye avec des notes : *ne forte temere aut frivole de antiquitatibus assererem, certitudinem vero deduxi invento in sine pervetusti cujusdam codicis (continentis opera quædam S. Hieronymi) catalogo librorum qui antiquitus in bibliotheca nostra habebantur, additis ad singulos libros nominibus abbatum aut fratrum quorum cura et providentia iidem libri scripti fuerunt : hoc, inquam, reperto catalogo certam confeci notam...* » On trouvera ici les renseignements omis dans l'extrait de Sanderus. (Voy. *Bulletin de l'Acad. roy. des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, 1835, n^o 6, pp. 217-223.)

Floruit Hugo abbas 36 Elnonensis a^o MLXXXVIII, qui existens præpositus cœpit reædificare ecclesiam et abbas consummavit. Suæ nempe ordinationis anno 3 incensæ ecclesiæ parietibus ac turri usque ad cryptam funditus eversis, ante dictam ecclesiam per 22 annos sub abbatibus Fulcardo et Bovone, ampliorem et altioram prima, a se reædificatam, convocatis episcopis Ratbodo Tornacensi et Gerardo Cameracensi, eo die quo a S. Eligio anterior ecclesia consecrata fuerat, fecit dedicari. Hæc habentur pag. 8.

Pagina 22—57. Hieronymi explanationum in Ezechielem prophetam libri XIV. B.

Volumen hoc scriptum est cura et providentia Gualteri abbatis, quo cedente a° MCXXIV, ordinatur in concilio Belvacensi Absalon anno MCXXIV, forma et speculum totius religionis et a puero Elnonensis monachus. Hic disciplinam, quæ pro magna parte deperierat, reformavit. Obiit tandem Absalon, vir in Christi ecclesia magnæ reverentiæ, anno MCXLVI 12 kal. octobris.

Pagina 24. — 61. S. Hieronymi in Matthæum commentarius.

Volumen hoc acquisitum est cura et providentia abbatis Gualteri (et quamvis fuerint quatuor Gualteri hujus ecclesiæ abbates, crediderim ego ex variis conjecturis esse Gualterum tertium, scilicet abbatem S. Nicasii Rhemensis, cujus tempore anno MCXCVI, quidam sacerdos et hujus S. Amandi cœnobii, nomine Radulphus, a tribus perfidis, gladii detruncatur in paludibus Aquicinctensi monasterio vicinis, pridie kal. april. Obiit hic abbas Gualterus a° MCCIV.

Folio 31 in hoc libro scriptum reperi quomodo Lambertus abbas noster 34 *per cartham et atramentum* (sic enim ipse scribit) posteritati intimavit qualiter quædam fidelium beneficia mensæ fratrum ipsius sunt restituta tempore, quæ Genulphus abbas 29 inde abstraxerat per quiddam (?), quod quia nefas est dictu, congruum duximus reticere; quæ uti suorum cuidam tradidit contubernalium, per successionis tramitem, nostri hujus Lamberti tandem diebus, in manibus Gotfridi, junioris clerici, pervenerunt, etc., quæ ibi sequuntur de hac bonorum restitutione. Actum die primo adventus dominici a° Dñi MLXXI, ep. XXVIII (XVII) concurrente V; Philippo sceptrum Francorum tenente, Ratbodo Noviomorum cathedram regente.

Hujus Lamberti (qui et Fulcardus vocatus est) abbatis tempore, ecclesia combusta fuit anno MLXVI, negligentia cujusdam. Elnone accensæ sunt domus in foro hora fere 3, anno ab incarnatione MLXVI, a transitu S. Amandi CCCCVI, sabbatho ante dominicam septuagesimæ, 3 idus februarii. De quo incendio et miraculis S. Amandi exstat libellus Gilberti, decani Elnonensis, IV libellis subdivisus, quem hic etiam infra, suo in loco, annotabimus. Tandem hic venerabilis Fulcardus qui et Lambertus, senio gravatus, diem clausit extremum, idibus decembris anno MLXXVI; cujus hoc epitaphium :

Marmoris hac tumba Fulcardus conditur alba,
Qui sibi non vile commissum rexit ovile;
Præfuit huic claustro, qui tali clauditur antro;
Vivat ut in cœlis cui poscat quisque fidelis.

Claruit hic Guillebertus anno Dñi MLXXVI, primus ecclesiæ S. Andreæ Elnonensis decanus, post etiam monachus, qui in vitiorum tumultus et diaboli versutias viriliter dum viveret dimicans, tam cleri quam populi doctor egregius et prædicator enituit eximius. Obiit tandem MXCVI, in medio ecclesiæ apostolorum primo humatus a venerabili Hugone abbate, nunc vero ejus sepulchrum cum epitaphio in crypta, ante martyrum sacellum; legitur :

Hoc Gislebertus sub marmore pausat opertus,
Formam pastoris qui nostris gessit in horis (oris),
Dogmata diva ferens et Christo totus inhærens,
Tandem sublatus terris, petit astra vocatus.

Fol. 54. — 125. Eugippii liber collectus ex floribus S. Augustini. M.
Volumen in-4° scriptum jussu Lotharii; sic enim legitur in ultimo folio :

Presbyter exiguus librum Lotharius istum
Ad decus et laudem Domini sic scribere jussit.

Lotharius iste monachus noster floruit circa annum Dⁿⁱ DCCCX, quo tempore erat abbas Arno, antea Elnonensis cœnobii hujus monachus, vir bonus qui et exemplo suo multos ad virtutem provocavit, ita ut post in archiepiscopum electus sit. Obiit tandem hic archiepiscopus anno DCCCXXI, in ecclesia nostra S. Petri sepultus. Obiit vero hic noster vir vita venerabilis, ecclesiæ S. Amandi archicustos et ædituus, Lotharius (qui post annos 150 a B. Amandi transitu corpus ipsius incorruptum repertum secundo a terra levans, nam primo S. Eligius levaverat, per 32 dies multis videndum præbuit) anno Dⁿⁱ DCCCXXVIII, et hic sepultus quiescit cum hoc epitaphio :

Respicias oppositum marmor procul? Hujus in urna
Lotharius pausat, celeberrimus iste sacrista,
Qui pius et prudens, industrius et reverendus,
Sanguine vernantem tumulo relevavit Amandum,
Nostras structuræ augens et bibliothecam.

Fol. 57. — 128. Alcuini exceptiones super Priscianum.

Habitu est volumen hoc cura et providentia Gilleberti qui in hoc monasterio Elnonensi a puero monachus, 14 abbas et paulo post Noviomagensis ac Tornacensis episcopus effectus est. Vir virtute honorabilis veritateque conspicuus. Qui inter cætera quæ gessit, commutavit cum episcopo Atrebatensi jus diocesanum quod habebat in villa et monasterio de Marchennis ad parochiam S. Martini de S^o Amando. Tandem, infirmitate tactus, ad suum hoc monasterium se referri curavit, et hic mortuus et sepultus est in sacello SS. apostolorum Petri et Pauli cum hoc epitaphio, anno Dⁿⁱ DCCLXXXII :

Qui pastoralis fastum ambitis honoris,
Cernitæ quam cito gloria transiit hujus honoris,
Et quam districtum manet hunc examen honorem,
Quod tamen evasi, Domino mihi subveniente,
Me Gillebertum quem prætulit Elnoniensis;
En vermes rodunt : nunc virga nec infula prodet.

Fol. 81. Vita S. Amandi episcopi et confessoris, passio SS. martyrum Cyrici et Julittæ quæ celebratur 16 junii; item eorumdem reliquiarum translatio facta ab Hugbaldo. Auctore R. D. Philippo abbate de Eleemosyna, qui hæc omnia ornatissime scripsit ad nostros Elnonenses abbates Hugonem et Joannem.

Hic est ille noster 41 abbas Hugo qui prius prior S. Joannis Laudunensis, post abbas Humolariensis, demum abbas Elnonensis, qui ipsam ecclesiam strenue rexit annis 18. Intus et

foris depravata reparavit, utpote vir discretus, eloquens et religiosus et totius Flandriæ consiliarius, qui tandem obiit anno MCLXIX; qui apud Deum per retributionem vivit, et apud nos per memoriam et laudes.

Joannes vero qui huic Hugoni successit (quemque multa laude prosequitur in prologo dictæ vitæ S. Amandi idem Philippus abbas de Eleemosyna, quam ad eundem scripsit ornatisime) cum 14 annis laudabiliter præfuisset, apud Atrebatum, in præsentia Guilelmi, archiepiscopi Rhemensis, et *Flandriæ comitis*, abbatiam resignavit anno 1182, et ibidem D. Eustachius thesaurarius S. Petri Gandensis est electus, qui dormitorium et capellam S. Andreæ renovari fecit, et alia bona fecit monasterio. Obiit anno MCXCI.

Fol. 97—244. Milonis opera, etc.

In chronica nostra Elnonensi hæc de Milone leguntur :

Hilderici abbatis 21 temporibus, scilicet anno DCCCL, XII kal. octobr. ignis divinitus accensus est ad sepulchrum B. Amandi, de quo Milo monachus sic canit :

Lumen, in æthereo qui clarus habetis Olympo,
 Monstrasti monachis, præsul Amande tuis;
 Da famulis ambire tuæ consortia vitæ
 Ut valeant donis participare tuis.

Quo Hilderico defuncto successit venerabilis Adelardus. Hic primo fuit abbas S. Bertini XV, sed invidiose ab Carolum regem diffamatus, abbatia privatus est, et Hugoni cujusdam¹, regis avunculo donata. Rexit post monasterium S. Amandi (ut in chronicis S. Bertini legitur) circiter tribus annis; quarto vero sui regiminis anno in monasterio S. Amandi ægrotans, obiit IV nonas februarii, anno DCCCLXIII, ibique sepultus est in crypta intranti a latere sinistro. Hujus tempore sub Milone monacho ac pholosopho gemini fratres Drogo et Pipinus, filii Caroli Calvi, litteris incumbentes, una cum fratre Carlomanno, post etiam Elnonensi abbate, aliique ducum ac comitum filii ob artium liberalium studia, enutriebantur; cujus rei gratia, Carolus ipse diversa bona atque privilegia eidem cœnobio legitur contulisse. Qui gemini post obitum in eodem cœnobio S. Amandi sunt cum hoc epitaphio sepulturæ traditi, prope sacellum SS. Petri et Pauli :

Quisque videns nostras sollerti corde figuras,
 Perspice quam subito defluat orbis honos.
 Rege sati fuimus, nomen qui nomine duxit
 De magni magnus, de Caroli Carolus.
 Nec licuit totum vitæ complectier annum,
 Sed rapuit nostras debita mors animas.
 Si, genitor, nostras dignaris visere tumbas,
 Rex, nostros obitus ne doleas petimus.
 Terris sublatis placida regione locati,
 Cum sanctis requie perpetua fruimur.
 Vos nostri memores, felices este parentes :
 Hoc Pipinus ego posco simulque Drogo.

¹ Pour *cuidam*.

Obiit vero Milo monachus noster anno DCCCLXXI, sepultusque est Elnone cum hoc epitaphio :

Milo poeta, sophus, cubat hoc sub marmore clausus.
 Carmine dulciloquo qui librum Sobrietatis
 Edidit et sanctum pulchre depinxit Amandum,
 Floribus exornans metro prosaque venustans,
 Tanti pontificis palmam cepit atque coronam.

Ici est cité un MS. contenant des poésies de Milon et de Hucbald, puis on lit :

Hujus Hucbaldi meminit chronicon Elnonense post tempora Adelardi abbatis 22 qui obiit DCCCLXIV.

Alfridus, Elnonensis monachus, huic successit, virtutibus et scientia clarus. Qui, cum esset Carolo Calvo regi notus et familiaris, invitus ac renitens Trajecti inferioris est electus episcopus. Hujus tempore clarebat Milo monachus sub quo adolescebat nepos ejus Hucbaldus qui maxime in musica claruit et cantum multorum sanctorum composuit, ut de trinitate, 9 antiph. de S. Petro *in plateis* cum aliis. Sub hujus Alfridi tempore cœpit persecutio normannica Galliæ fines perturbare. Alfrido in episcopum assumpto Elnone Carlomannus, Caroli Calvi, Francorum regis et Rom. imperatoris, filius, 24^{us} abbas instituitur, qui privilegia non pauca a patre cœnobio Elnonensi procurat. Qui etiam multis aliis abbatibus præfuit. Qui post contra patrem agens, ab eo apud Silvanectum in carcere clausus est ibique defunctus.

Defuncto vel amoto Carlomanno successit abbas 25^{us} Goslinus qui in multis præliis Normannis restitit, ac ejus tempore B. Amandus Parisius delatus est a S. Hermano, cujus (sic habetur) idem Goslinus abbas etiam exstitit sicut et in aliis plerisque locis. Qui etiam post Parisiensis episcopus constitutus est verè venerabilis post Egelwinum, et obiit anno DCCCLXXXVIII in S. Germano sepultus. Ei successit abbas 26 Robertus Parisiensis, qui etiam ministerialis Caroli regis fuit et in expeditione ei, abbatum more, servivit. Hic Robertus videtur fuisse scrupulosissimus et timore Domini confixus. Ex sua nempe humili petitione qua insinuat se iram divinam, si a B. Amanda fratribus attributa in sua converteret ipsis invitis, formidare (quod quidam prælatorum nunc parum ponderant) clarissime conjectari potest. Cui successit Rogerus, et ipse comes Rodulpho regis, anno DCCCCXXIV, quo mortuo ecclesia Elnonensis circiter annis 20 abbate caruit usque ad annum MCCCCLII. Obiit hoc tempore Hucbaldus monachus, vir doctus et bene religiosus anno DCCCCXXX, in uno tumulo cum avunculo suo Milone sepultus, cum hoc epitaphio :

Dormit in hac tumba simplex sine felle columba,
 Doctor, flos et honos tam cleri quam monachorum,
 Hucbaldus, famam cujus per climata mundi
 Edita sanctorum modulamina gesta que clamant.
 Hic lyrici membra pretiosa reperta Nivernis
 Nostris invexit oris scripsitque triumphum.

De utroque, scilicet Milone et Hucbaldo.

Philosophi simul hic pausant celebresque magistri
 Ecclesie nostræ flores per sæcula clari,
 Alter discipulus fuerat, didascalus alter;
 Fratres, quod estis fuimus, quod fuimus eritis.
 Mementote nostri.

Fol. 104—249, Liber de anatomia corporis humani.

Volumen hoc scriptum est anno Dⁿⁱ MCCCCXXX, temporibus scilicet hujus cœnobii abbatis
 65 D. Leonis de Branda, in sacello S. Huberti ante altare tumulati cum hoc epitaphio :

Marmore sub pulchro Leo de Branda jacet isto,
 Clara de gente Cortraco prodiit iste.
 Pollet ei pietas; viginti quatuor abbas
 Exstitit hic annis datus et curis bene magnis
 MC quater sumpta, semel L et V littra
 Demonstrant certe cum pastor transiit orbe.
 Augusto mensi viginti junte diesque
 Et septem, tunc mors absolvit hunc sibi consors.
 Hinc omnis dicat: Deus omnipotens sibi parcat,
 Ut sanctis iste societur da, bone Christe!

Fol. 116. Restant in bibliotheca nostra et alii MSS. quos amicam quærens breviter, quoniam neque adeo antiqui, neque tantæ auctoritatis videntur, omitto, non tamen inter cætera spernenda puto opuscula quædam R. D. Balduini Denis, hujus cœnobii religiosi ab annis viginti, qui inter alia acta et mores omnium Elnonensium abbatum eleganti descripsit poemate.

Cœnobii Elnonensis illustrissimi viri diversis in locis in pontifices ordinati et consecrati.
 (MS. Dufief.)

Sanctus AMANDUS, ordinis divi Benedicti monachus et prædicti cœnobii Elnonensis monachus et fundator eximius post sanctum Martinum; trium mortuorum suscitator magnificus, in Trajectensium, Tungrensium ac Leodiensium invitatus est institutus et ordinatus pastor et episcopus.

Sanctus LAUDOALDUS, archipresbiter Romanæ ecclesiæ cardinalis, a B. papa Martino sancto Amando datus consocius, vices ejus in Trajecto novem annis honorifice supplevit magister et rector ecclesiæ sancti Lamberti; in sanctuario divi Bavonis sepultus.

GILBERTUS, abbas Elnonensis, a B. Amando XCIIJ, post B. Eligium Noviomensium atque Tornacensium XIJ ordine, dignus constitutus est antistes et episcopus. In ecclesia BB. apostolorum Petri et Pauli Elnone jacet sub arcu reconditus. Hic Lingonicæ civitatis oriundus fuit.

AGELFRÆDUS, Elnone monachus et abbas decimus quintus, in Leodiensium administrationem est antistes et episcopus optime meritus decentissime ordinatus.

ARNO, Elnonensis abbas et XXVI in archipræsulem insignis ecclesiæ Remensis est sublimatus et mirifice institutus, ut fama refert.

GOSLINUS, Elnonensis monachus et abbas XXV, ibidem quondam et Caroli imperatori cognomento Calvi in expeditione comes palatinus, pater etiam diversorum cœnobiorum, ob vitæ meritum et nominis integritatem in Parisiensem episcopum est electus et canonicè consecratus.

ALFRIDUS, monachus Elnonensis et abbas XXIII in episcopale fastigium venerabiliter assumptus et ordinatus.

PETRUS QUICQUE, præfati cœnobii abbas LXVII, sub Alexandro hujus nominis sexto, in Tornacensium pontificem et episcopum est consecratus. Hic ecclesiam sancti Stephani Amandensis abbatiæ, quæ incendio destructa fuerat omnis, et reparavit et testudine lignea somptuosissima, ut cernitur, operuit et decoravit anno MCCCCLXXXVIII, obiitque anno MDV, in eodem monasterio, in sacello sepulchri dominici religiose tumulatus.

Præfato etiam monasterio assumpti sunt et diversis in locis in abbates vigilantissimos instituti et ordinati:

Sanctus FLORIBERTUS, Elnonensis monachus, a B. Amando constituitur abbas primus, in ecclesia S. Petri in castro Ganda quæ nunc Bavonis dicitur, et in ecclesia S. Petri in monte Blandinio juxta Gandavum.

Deodatus JOANNES, Elnonensis etiam monachus, in præfatis ecclesiis successit Floriberto.

Sanctus JONATHANUS a B. Amando abbas Marchianensis eximius instituitur, cujus festum ab ecclesia celebratur kalendis Augusti.

Sanctus ANDRÆAS ab Amando in cella Barisiacensi abbas primus instituitur et ab eodem Elnone revocatus successor eligitur.

GOELMUS, abbas S. Germani de Pratis, Parisius et Fossatensis cœnobii apostolorum Petri et Pauli, quod nunc S. Mauri dicitur.

BOVO, præpositus in reparatione Hasnoniensi cœnobii et vices gerens ibidem Malbodi abbatis, cui locus ipse a Balduino comite datus fuit.

ROLANDUS, Elnonensis cellerarius, primus abbas Hasnonii post reparationem est institutus.

GUILLELMUS, abbas quondam Hasnonii, Elnone factus est monachus.

ADALBERTUS, Hasnonii post Rolandum in abbatem electus in controversia; qua durante Elnone factus est monachus et, lite sopita, abbati Rolando successor effectus est.

ALARDUS, dictus *Hurault de Laudion*, Elnonensis monachus, Hasnoniensi factus est abbas.

THEODERICUS, abbas sancti Joannis Morinensis.

HENRICUS, S. Michaelis de Terrasia abbas.

GOFFRIDUS, S. Andrææ de Castello abbas.

MELINUS, prior Elnonensis, S. Theodorici abbas.

Undecimus abbas Aquicinctensis Elnonensis monachus.

MARSELINUS ¹, Humolariensis abbas.

¹ *Marcelinus.*

- GALTERUS, Elnonensis prior, abbas S. Martini Tornaci.
 BALDUINUS, abbas Hugniacensis.
 JOANNES, abbas antiquæ Corbeyæ.
 JOANNES *Du Fait*, Elnonensis monachus, doctor Parisiensis, theologus, abbas S. Bavonis Gandensis.
 ANSELMUS *des Essars*, abbas Liciensis.
 GUILLELMUS, abbas S. Trudonis in Hasbania.
 Et alii numero plures.

Nomina illustrissimorum virorum cœnobii Elnonensis qui nonnulla a se scripta posteris memoris digna reliquerunt. (MS. Dufief.)

SANCTUS AMANDUS.

B. Amandus, Trajectensis episcopus, Elnonensis cœnobii abbas primus et fundator mirificus, ordinis S. Benedicti, miraculorum patrator magnificus, in divinis scripturis nobiliter doctus, diversa edidit, licet compendiosa, posteris opuscula. Scripsit ad B. papam Martinum plures epistolas, et idem Martinus ad eundem responsivas, specialiter de episcopatu non dimittendo et de subjectis a pestifera heræticorum doctrina protegendis. Etiam exstat codicillus testamenti ipsius famigeratissimi patris Amandi a se editi, de corpusculo ab Elnone minime amovendo. Et plura alia edidit quæ vetustas nobis illiterata reddidit.

BAUDEMUNDUS.

Hic, cum esset Elnonensis monachus et S. Amandi scriba et notarius, postea cum patris præacti codicillum testamenti scripsisset propria manu, jussu ipsius Amandi etiam subgnavit, et, post obitum ejusdem legendam seu ipsius vitæ historiam quam pridem scripserat, claro et soluto sermone posteris ad lucem prodidit.

LOTHARIUS,

Sacrista et elnonensis monachus.

Hic archicustos seu ædituus cœnobii Elnonensis, ordinis S. Benedicti monachus, vir vitæ venerabilis et suo tempore venerandus, cum corpus B. Amandi integrum et incorruptum reperisset et a terra levasset, de ipsa repertione et miraculo de sanguine et corpore mortuo in extractione dentium peracto libellum claro et soluto stilo edidit, et tamen circumferentia sepulcri præacti patris Amandi non contemnendos exaravit versiculos et diversa alia. Acta est repertio præacta anno dominicæ incarnationis octingentesimo decimo, XII kalend. octob., a depositione ejusdem Amandi circiter centesimo quinquagesimo.

TOM. I^{er}.

67

MILO ,

Philosophus.

Hic Milo philosophus, monachus Elnonensis, ordinis divi Benedicti, in divinis scripturis jugi exercitatione peritus et tamen disciplinis secularium litterarum nobiliter doctus, theologus et poeta clarus, ingenio subtilis et comptus eloquio, scripsit metro et prosa quædam volumina. Exstat ejus volumen elegantissimo metro ad Carolum Calvum de Sobrietate, continens libros duos, diversa etiam alia metro stiloque curioso ad eundem, præterea legenda B. Amandi, etiam metro in quatuor partes dispertita, de laude calvorum ad præactum imperatorem, item supplicationes, additiones in libellum vitæ S. Amandi, carmine¹ soluto, liber seu argumentum de tempore nativitatis et obitus S. Amandi; exstat codex ejusdem de constructis cœnobiis per B. Amandum nominaque ejusdem patris discipulorum sive ad religionem conversorum; historia de elevatione corporis B. Amandi ab Eligio episcopo sancto, et de corporis ipsius incontaminatione, quæ licet a Lothario fuissent descripta stilo sufficienti, ordinavit ipse stilo curiosiori. Homeliæ seu sermones ad laudem Amandi editi fuerunt ab eo; historia de igne divinitus accenso ad tumbam B. Amandi, versus inde curiose editi, ad diversos ejusdem epistolæ, in libros suos proscenia et alia diversa; exstat epitaphium geminorum filiorum Caroli Calvi ipsius Milonis discipulorum, Elnone sepulcorum, etiam ab ipse editum. Obiit hic Milo anno DCCCLXXII, Elnone tumulatus.

HUCBALDUS.

Hic Hucbaldus, Milonis nepos et discipulus, Elnonensis monachus ordinis D. Benedicti, vir in divinis scripturis eruditissimus et tamen secularibus litteris nulli suo tempore apud Gallos inferior, philosophus et musicus insignis, conversatione sanctissimus, quippe cui ante mortem apparuit B. Petrus apostolus nec non B. Cirilus, martyr magnus et puer parvulus. Scripsit historiam sanctæ Celinæ, matris S. Remigii, Remensis episcopi, officium et cantus de eadem, historiam magnam S. Rictrudis Marchianensis, officium, hymnos et cantus de eadem, cantum super officium de inscrutabili trinitate, cantum etiam de S. Andræa, officium totale de S. Cirico martyre cujus corpus a Nivernis ipse Hucbaldus Elnone transtulit, composuit; historiam S. Aldegundis Malbodiensis, libellum de conflictu veris et hyemis; attribuitur tamen Miloni; de cucullo, de diebus ægyptiacis; novissime etiam antiphonas de S. Petro *in plateis* jam moriturus² composuit. Demum hic Hucbaldus philosophus, monachus ecclesiæ Amandensis, Milonis philosophi nepos, obiit quemadmodum in somnis a prædicto martyre Cirico audierat, anno ætatis circiter nonagesimo, incarnationis vero dominicæ DCCCCXXX, XX kalend. julii, Elnone sub tumba lapidea honorifice reconditus. Etiam edidit libellos de iride, triplicibus versibus de quatuor temporibus anni, præ vetustate, apud nos vix legibiles.

¹ *Sermone.* | ² Après ce mot on lit dans le MS. *ponabantur infirmi*, mots qui ne se rapportent à rien.

THOMELLUS.

Thomellus, Elnonensis monachus, ad reparationem Hasnoniensis cœnobii Rolando in socium datus, libellum de reparatione ipsius monasterii et de moribus Balduini imperatoris, cui familiaris exstiterat dum viveret, sermone luculento edidit.

GILBERTUS,

Primo decanus S. Andrææ.

Hic Gillebertus, sacerdos venerabilis, primo S. Andrææ Elnonensis decanus et postmodum Elnonensis factus monachus, vir in divinis scripturis studiosus et eruditus, vita et sanctitate conversationis insignis, qui contra vitiorum tumultus et versutias viriliter dimicavit, et qui tam clero quam populo dum adviveret doctor egregius et prædicator eximius enituit, non spernendæ lectionis opusculum edidit de incendio monasterii sui Elnonensis, de deportatione corporis S. Amandi per Franciam, de miraculis per Amandum patratis, de reparatione ejusdem cœnobii, stilo soluto et prosaico, de ejusdem secundum sensum historicum, moralem et anagogicum carmen per libros tres. Obiit in S. Petro Elnone, ante gradus altaris tumulatus.

GUNTERUS.

Hic Gunterus, D. Amandi Elnonensis monachus, etiam ut præcedentes ordinis S. Benedicti, in divinis scripturis jugi studio peritus, ingenio et eloquio clarus, nomen suum varia scribendo ad notitiam posteritatis transtulit, e quibus exstat ejus volumen eleganti metro de passione S. Cirici, aliud quoque de eadem sermone soluto, et quædam epistolæ, item codicillus de translatione corporis S. Cirici per Hucbaldum confratrem et commonachum, a Nivernis Elnone. Claruit temporibus Henrici regis IV, anno D. MC. Obiit autem anno MCVII, Elnone sepultus, cujus tumba adhuc visitur.

REBARTIUS,

Diaconus.

EREMBALDUS.

Hi monachi Elnonensis cœnobii ordinis S. Benedicti, in scripturis studiosi, exercitatione docti, licet pauca tamen utilia suis sequacibus sui reliquere monumenta, Rebartius quidem vocabularium, *claves scripturarum* vocitatum, alias glossarium reliquit; Erembaldus vero libellum metris editum de figura arcæ Noe a se compositum bibliothecæ recondidit.

JOANNES DU FAIT ,
Elnonensis monachus.

Hic Joannes, natione gallus, cœnobii Elnonensis S. Amandi et præscripti ordinis D. Benedicti a puero monachus, postmodum in Parisiensi academia theologus doctor effectus, a summo pontifice cum esset in S. Bavonis abbatem electus et benedictus, etiam reformator sui ordinis est constitutus, in quo quidem officio bonos rectores instituit, lectioni vacans, prædicationibus dans operam, multa posteris suis virtutum scientiæque reliquit monumenta. In consistoriis cardinalium, in præsentia etiam diversorum summorum pontificum nec non in visitationibus monachorum, in licentiis doctorum, benedictionibus abbatum et abbatissarum et in pluribus locis aliis, certis emergentibus causis, sermones non paucos imo plures et utiles habuisse comperimus. Exstant quippe litteris commendati LXXVI qui in pluribus sui ordinis reperiuntur locis. Edidit præterea librum prædicatoribus accommodum cui nomen *manipulus exemplorum*, aliumque cui nomen *tabula philosophorum* et plura alia. Floruit sub pontificibus summis Innocentio VI, MCCCLXII, Clemente sexto et septimo.

V.

ÉVÊQUES DE TOURNAY.

Chronicon de Episcopis Tornacensibus, bibliotheca Cisoniensis (MS. Dufief.)

Anno a passione Domini CCLXXIIIJ, temporibus Aurelii imperatoris decimam persecutionem christianis inferentis, Beatissimus vir S. Piatas, natione Beneventanus, sub occulto cordis christianus, Romam venit ibique associatus BB. martyribus Victorico, Fusciano Regulo, Quintino, Luciano Crispino, Crispiniano et quibusdam aliis; quia Roma egressi in Galliam venerunt et Christi nomen prædicantes nonnullos ad fidem converterunt locaque prædicationis opportuna elegerunt. Piatas Carnotum, Quintinus Ambianum, Lucianus Belvacum, Crispinus et Crispinianus Suessionis, Victoricus et Fuscianus Teruanam adierunt.

B. vero Piatas cum Christi nomen publice Carnoti prædicaret quibusdam credentibus, ^{Piatas.} nonnullis etiam dubitantibus, excutiens pulverem de pedibus suis, Spiritu sancto revelante, Tornacum civitatem aggressus est et, Christum prædicans, in vico qui platea dicitur, ubi nunc est crux, mansionem accepit, tantumque affuit illi divina gratia ut civitatem a sacrificiis sculptilium in parvo tempore revocaret, surdis auditum, cæcis visum et infirmis sanitatem tribuens; inter quos etiam Hyrenæus qui avus exstitit beati Eleutherii, cum crederet, ^{Hyrenæus.} a tributariis Maximiani passionem ¹ interemptus occubuit.

B. igitur Piatas, divini spargendo semina verbi, ejusdem urbis populum ad fidem catholicam convertit, multitudine pollens miraculorum et passiones innumeras sustinens. Dignitatem vero flaminum quam, secundum ritum gentilium, in exhibendis superstitiosis sacrificiis idolorum et causis determinandis forensibus, tempore gentilitatis civitas Tornacensis obtinuerat super vicina oppida, in christianitate, tempore novæ gratiæ, mutavit in episcopali sede et sacerdotali benedictione. Unde factum est, ut in ipsis primordiis christianæ fidei domum orationis, ecclesiam videlicet B. Dei genitricis Mariæ quæ necdum locis illis et populis nota erat, juxta posse suum, ædificaret, locum baptismatis quo filii adoptionis renascerentur in eadem civitate constitueret; ministros quoque novæ gratiæ, clerum scilicet, qui divinis carismatibus sedulo deserviret novellamque plantationem fidelium monitis salutaribus roboraret, probatos personæ constituit. Anno CCLXXX, regnantibus Diocletiano et Maximiano, una cum cæteris Christi cultoribus coronam martyrii adeptus est et deinde in loco *Siclum* ² sepultus a fidelibus.

Fundata igitur venerabili ecclesia Tornacensi a B. Piato martyre glorioso, fideles in Tornaco supradictis temporibus et ex post commorantes plurima passi sunt opprobria et contumelias, propter nomen Domini omnia patienter tolerantes, expulsi enim et exulati ab infidelibus atque suis bonis temporalibus privati, in loco qui nunc Blandinum appellatur, convenientes, ibidem ecclesiam in honorem S. Petri, principis apostolorum, ædificaverunt, Domino famulantes, et Theodorum in episcopum consecrari procurarunt, qui, paucis diebus ^{Theodorus.} evolutis, divino percussus spiculo, interiit.

Quo mortuo, successit ei Sereni filius B. Eleutherius, qui consecratus fuit in episcopum ^{Eleutherius.} Tornacensem anno IIIJ° LXXXIIIJ, qui tres mortuos suscitavit, leprosos mundavit, cæcos illuminavit, debilibus gressum donavit, Clodovæi, regis Franciæ primi christiani, peccatum et obtentum remedium revelavit, heræses et heræticos confutavit et extirpavit uno et eodem tempore. S. autem Medardus sedem episcopalem ab urbe Viromandensi persecutione Vanda- ^{Medardus.} lorum subversa et destructa, Noviomum translata regebat et jam non Viromandensis sed Noviomensis episcopus vocabatur, qui, vivente B. Eleutherio, pro nimia senectute et infirmitate caligantibus oculis officium, episcopale exercere non valente, ad rogatum ipsius B. Eleutherii, cui ab infantia familiari dilectione adstrictus erat, aliquo tempore in consecrandis ecclesiis et ordinibus celebrandis cæterisque officiis exercendis, vices pontifici supplevit in civitate et diocesi Tornacensi, et tam vitæ probitate quam doctrinæ salutaris dulcedine captare benevolentiam et favorem civium visus est. Prædictus vero B. Eleutherius XLV annis ec-

¹ Le MS ajoute B. Piatas. | ² Siclin.

clesiam Tornacensem virtuose gubernavit et eidem præfuit videlicet XVIII annis Blandini et XXXVII annis Tornaci; in vico opidano in quo natus fuerat plenus dierum decessit et a dicto B. Medardo, Noviomensi episcopo, in ecclesia S. Petri Blandinensis in qua ordinatus fuerat, honorifice sepelitur.

Episcopatus Torn. Noviom. conjungitur.

Quo sepulto per clerum et populum Tornacensem fuit electus unanimiter B. Medardus qui reluctabatur et contradicebat, dicens nec cautum nec possibile sibi esse, ut duos episcopatus teneret, Tornacensibus S. Remiginus archiepiscopum Remensem adeuntibus et deprecantibus ut S. Medardo regimen ecclesiæ Tornacensis una cum Noviomensi, committere dignaretur, quod et fecit, considerando eorum devotionem et B. Medardi religionem, vinculo obedientiæ præponens tam Tornacensis quam Noviomensis ecclesiæ ei injunxit sollicitudinem, ei dicens: « Alias oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili et illas oportet me audire et vocem meam audiunt. Et fiat unum ovile et unus pastor. »

S. Medardus ergo rexit Tornacensem ecclesiam annis XVI et obiit anno DXLV.

Tornacenses vero post ejus obitum se prædictum S. Medardum elegisse pœnituerunt, videntes quia quod semel concesserant se ulterius non posse mutare, nam dum sibi proprium episcopum eligere vellent, non potuerunt, obstantibus Noviomensibus, pristinam possessionem B. Medardi, videlicet utriusque episcopatus, simul detinentes. Civitas ergo Tornacensis spatio sexcentorum sexdecim annorum vel circiter, proprio episcopo privata fuit, in non modicum dedecus, damnum et detrimentum dictæ ecclesiæ Tornacensis. Quæ tandem cum maximis difficultatibus et expensis proprium recuperavit episcopum, anno videlicet MCXLVI, prout infra continetur.

Medardi successores.

Mors Sigiberti.

Crasmarus.

Chilperici donationes.

Sancto Medardo successerunt per ordinem Augustinus, Gondulphus, Brulphus. Brulpho successit Crasmarus, tempore cujus Sigibertus rex, persequendo regem Chilpericum fratrem suum, inter Atrebatum et Duacum, in loco qui *Lambres* nuncupatur, jussu reginæ uxoris Chilperico occisus et Suessionis sepelitur, rege Chilperico Tornaci existente, quæ sola suum regem suscepit et refovit ab hostibus persecutum et fatigatum. Qui quidam Chilpericus opulenter dotavit ecclesiam Tornacensem, dedit enim dicto domino Crasmaro episcopo quidquid fiscus regius in Tornaco possidebat aut vindicare valebat, in stipendiis canonicorum promerendis, DCLXXVIII. Ex qua donatione episcopus Tornacensis retinuit sibi et suis successoribus dominium civitatis ac homagia castellani et advocati, francumque martellum monetæ et aurifabrorum, mayariam seu fermentum cervisiæ ac quidem foragia cervisiarum, quæ posteri episcopi omnia commutarunt cum rege Franciæ ad castrum Terras, redditus et emolumenta castri de Vuez, proventus et Lesannes et Deschellines et ad quædam alia plenius declarata in littera super hoc confecta, cujus copia habetur in decima sexta capsula primi lecti privilegiorum. Capitulo vero ex eadem donatione provenerunt stallagia, vinagia, theolonia, pondus, gallonæ¹ et foragia tam vinorum quam goudalorum, cervisiarum, medonis² et quorundam aliorum poculorum, citra Scaldim in civitate Tornacensi quantumcumque venditorum, prout hæc omnia patent primo per originalem litteram dicti Chilperici regis, quæ habetur in prima capsula primi lecti, et per alias divisas, litteras, arresta et concordias inter ecclesiam

¹ Gallonæ ou gallonæ, mesure des liquides ou vases qui les contiennent. | ² Medonis hydromeli.

et cives Tornacences factas, quæ habentur in singulis supra dictis titulis servatis in lecto privilegiorum ¹.

Crasmaro successit B. Acharius, Tornacensis episcopus, cujus temporibus et consensu, Acharius. S. Amandus Tongrensis sive Trajectensis episcopus vices pontificis in civitate et diocesi Tornacensi supplevit. Hic convertit Gandenses ad fidem ibidemque monasterium S. Petri fundavit, illustrem etiam Bavonem nomine ad fidem convertit et monasterium S. Petri Elnonensis in quo ipse requiescit, construxit, obiitque anno VI°.

B. Achario successit B. Eligius qui corpus B. Amandi in ampliori ecclesia apud Elnonenses Eligius. in honorem S. Stephani protomartyris a præfato B. Amando constructa et ab ipso B. Eligio consecrata et dedicata, transtulit et sepelivit. Corpus vero S. Amandi ante XVI annos sepultum integrum et incorruptum repertum fuit ac si eadem die fuisset inhumatum.

Idem etiam Eligius monasterium S. Martini Tornacensis ædificavit, quod postmodum in persecutione normanica destructum narratur. Item idem Eligius corpus B. Piatii Siclinensis transtulit seu elevavit atque auro, argento et gemmis pretiosis propriis manibus capsam in qua dictum corpus reposuit, exornavit et fabricavit, beneficiaque in eadem ecclesia delegavit opulenter. Ipse ordinatus fuit episcopus anno VI°XLIX et obiit anno VI°LX.

Cui successit B. Mommolenus qui unicum mortuum suscitavit, et alia plura miracula Dominus Eligii successores. minus per eum operatus est.

Mommoleno successit Gonduinus, Gonduino Guarulphus, Guarulpho Fracunarger, Fracunargero Humanus, Humano Guido, Guidoni Entuicius, Entuicio Elizæus, Elizæo Adelfredus, Adelfredo Dido, Didoni successit Gilbertus qui fuerat abbas S. Amandi in pabula. ² Iste commutavit cum episcopo Atrebatensi jus diocesanum quod habebat in villa, parochia et monasterio de Marchienes ad parochiam S. Martini de S. Amando.

Gilberto successit Pildon, Pildoni Guandelmarus cujus tempore Ludovicus, filius Caroli Magni, cognomento pius, imperator et rex Franciæ, mandavit eidem episcopo de suo proprio fisco ampliari et augmentari claustra canonicorum, ad cujus opus donavit dictæ ecclesiæ particas terræ perpetuo libere habendas et possidendas, et in ditione ipsius ecclesiæ consistendas. Datum Aquisgrani in palatio regali anno Domini VIII°XL. Require litteram originalem in prima capsâ primi lecti et ejus transcripta in 2° et in tertio ³.

Cæterum nota quod super ista donatione fundata fuit et est juridictio et alta justitia capituli in cimiteriis ecclesiæ, claustro ac grangiis, nec non et domibus ecclesiæ et atrii supradicti contiguis.

Guandelmaro successit Berengarius, Berengario seu Longario successit Fichardus, Fichardo Cunno episcopus qui in persecutione normanica anno VIII°LX dicitur ante valvas ecclesiæ Tornacensis fuisse occisum. Ejus tempore Carolus Calvus, imperator et rex Franciæ, ad supplicationem dicti Cunnonis episcopi, dedit ecclesiæ Tornacensi, in stipendiis clericorum Deo in eadem ecclesia servientium villam, quæ La Medines dicitur cum integritate sua et mariscum unum in Flandria. Item idem rex confirmavit decimas populi ad ipsam ecclesiam confluentis; item theloneum, civitatem ⁴ et alias res tunc tam in Brabantia quam in Flandria ad

¹ Voy. p. 45 et Miræi *Oper. dipl.* I, 6. | ² *Ad Pabula?* | ³ *Civitatis?*

eandem ecclesiam pertinentes ; similiter confirmavit vineas in territorio Noviomensi ab eodem pontifice collatas , unde quolibet anno percipiebantur centum et XX modia vini. Præfatus etiam Carolus statuit tercenarium numerum canonicorum in eadem ecclesia non debere excedere , nisi novæ res ad sufficientiam fratrum superaddantur. Datum apud Vermeriam in palatio regali , anno XV et incarnationis dominicæ anno VIII^oLXXX. Require litteram originalem in prima capsâ primi lecti et ejus transcripta in cartæ fol. , in 3^o folio.

Normanni. Cunnoni successit Ramelinus , Ramelino successit Heydilo qui corpus B. Eleutherii anno VIII^oLXXXI elevavit ; ejus etiam tempore clerus et cives Tornacenses cum pignoribus et reliquiis sanctorum ac rebus et jocalibus ecclesiæ et suis Noviomum se transtulerunt , civitate Tornacensi tunc temporis a Normannis devastata , depopulata et inhabitabili effecta , dictis Normannis Condato sedem suam ac mansionem tenentibus , gladio et igni populos et urbes Galliæ per XXX annos interminabiliter devastantibus et destruentibus.

Tornacum instauratur. Qui quidem clerus et populus Tornacensis Noviomum mansionem continuam tenuerunt annis fere XXX , donec quatuor potentes et nobiles cives Tornacenses Tornacum redirent , qui inter se dictam civitatem in quatuor partes diviserunt , eandemque , prout melius et utilius potuerunt , reparaverunt , et deinde per partes et portiones reparatas quibuscumque redire volentibus , in eadem civitate remanentes subdiviserunt et tradiderunt recentes , sibi et suis posteris certis annuis redditibus cum debito censu. Et est notandum quod ante hanc desolationem redditus et census supra fundos assignati et singulis annis solvendi raro reperiuntur fuisse introducti seu consueti et consimiliter ante tempus supra dictum non invenitur scabinatus aliquis in Tornaco fuisse ordinatus , qui postmodum propter confusionem evitandam et propter securitatem contractuum et venditionum , reddituum , censuum et possessionum , exstitit adinventus et constitutus. Tunc etiam transporti dictorum reddituum , censuum et possessionum solum fiebant coram illis quibus census annuus debebatur absque aliquis litteris seu chirographis qui tempore dicti scabinatus sunt introducti et ordinati ad perpetuam memoriam , prout potest satis apparere , nam pauca imo nulla chirographa anterioris datæ reperiuntur in Tornaco. Præterea non est prætermittendum quod ecclesia et clerus Tornacenses per supradictum recessum et longam moram ac devastationem multa incommoda ac damna passi sunt , quia , prout narrat chronica dictæ ecclesiæ Tornacensis , ipsi perdiderunt terras , molendina , possessiones ac beneficia ecclesiæ , demptis theloneo , foragio , pontenagio in quibus postea plurima sustinuerunt disturbia , ut satis potest apparere per varias litteras ac concordias super iisdem juribus inter ecclesiam et cives subsequenter diversis temporibus factas , et propter hoc desuetam solutionem dictorum jurium regalium , quorum etiam jurium ipsa ecclesia perdidit justitiam sibi olim cum eisdem per Childericum regem collatam.

Heydiloni episcopo successerunt successive Rambertus , Aivardus , Gualbertus , Transmarus et Rodulphus , cujus tempore Ludovicus , rex Franciæ , filius Caroli cognomento Simplicis , dedit ecclesiæ Tornacensi villam de Marliain , cum integritate sua , anno IX^oLII. Require litteram in undecima capsâ tertii lecti. Et facta fuit hæc donatio partim in honore S. Nicasii martyris.

Ex præmissis satis constant fatus ¹ et prosperitas quos clerus et ecclesia Tornacensis his

¹ *Fastus.*

temporibus habere potuerat ex largitione imperatorum, regum, principum et praelatorum a tempore suae primae foundationis citra quae jam per III^o annos praecesserunt. Sed proh dolor! post hunc praefuerunt eidem ecclesiae quidam pontifices potius raptores et dissipatores quam rectores, mercenarii quam pastores, qui beneficia ecclesiae disperdiderunt et pene ad nihilum totam ecclesiam redegerunt. Improbi praesules.

Supradicto Rudolpho episcopo successit Fulcherus anno IX^o LIII, qui praefuit octodecim mensibus. Hic ex genere ignobili, spurius filius fuit principis coquorum regis Franciae. Episcopatum ambiens, regem et optimates regalis curiae simoniacos effecit; contra sacros canones promotus, intumuit; finitimas ecclesias et monasteria subvertit, vitam indignam duxit, ecclesiarum praedia, redditus et bona laicis distribuit, eorum favorem acquirendo. Unde tandem ultione divina, cunctis videntibus, pediculi glomeatim de corpore ejus ebullire coeperunt, guttur et faciem ejus cum toto corpore cooperientes, donec animam redderet. Quo defuncto pediculi non cessarunt ebullire et vestes ejus cooperire in tantum quod in corio cervino corpus ejus insutum fuit et sic sepultum anno IX^o LVI. Iste monasteria canonicorum S. Quentini in Foro et S. Petri in quo moniales degebant, destruxit et eorum bona dissipavit militibus distribuendo. Fulcherus.

Fulchero successerunt Hadulphus, deinde Rendulphus et postea Rabodus. Hujus tempore quidam Rostardus nomine, ob reverentiam S. Nicasii martyris, cujus corpus servabatur in ecclesia Tornacensi, dedit eidem ecclesiae duos curtillos cum octo bonuariis terrae jacentis apud Barges, regnante Hugone, rege Franciae, anno IX^o XCVI. Require super hoc litteram in IX^a capsula tertii lecti. Ejus successores.

Rabodoni successit Harduinus anno IX^o LXXXVIII. Iste fuit in gravi indignatione Hugonis regis Franciae, et ob hoc volens eum placare per medium et intercessionem Balduini Barbati, comitis Flandriae, et Balduini, ejus filii, qui in uxorem habebat filiam Hugonis regis, idem episcopus procuravit sibi gratiam praefati regis et ob hoc in remunerationem hujus praefatus episcopus vendidit dicto comiti XII altaria quae ipse, ratione episcopatus Tornacensis, in Flandria possidebat, per tres tamen generationes ab ipso comite et suis successoribus tenenda, videlicet de Curtraco, Puttem¹, Thourout, Aldenarda, Eynen², Cominense³, Houtem⁴, Densa, Nivella, Bodembourg, Maldeghem et de Slipes⁵; quorum donatio seu successio adhuc durat. Harduinus.
Balduinus Barbatus,
comes Flandriae, et
ejus filius.

Supra dictus Balduinus, filius Balduini Barbati, fundavit ecclesiam S. Petri Insulensis cum collegio canonicorum.

Harduino successit Balduinus⁶ qui dedit ecclesiae Tornacensi altare de Martirea seu de Meetkerke, quod tenet monasterium de Eekhout in Brugis, solvendo quolibet anno ecclesiae Tornacensi septem marcas argenti ad pondus Trecense. Actum anno milleno. Balduinus episcopus.

Balduino successit Rabodus qui consecratus fuit anno MLXXLI. Iste instituit fieri solemnem processionem circa villam in exaltatione S. Crucis, propter inguinariam pestem vigentem in anno MXCII. Item anno MXCIX, de consensu capituli, capellam modicam et ruinosam in monte S. Martini Tornacensis dedit cuidam magistro scholarum et quibusdam aliis, ac claustrum construxit ut ibidem regularem ducerent vitam. Quibus praefecit in abbatem dictum Rabodus II.

¹ Pitthem. | ² Eenhaeme. | ³ Commines. | ⁴ Cousin, *Hist. de Tourn.*, Hultem et Meyero, Haltre.
| ⁵ Slype. Cousin: *Mallenghem et Scipies.* | ⁶ Cousin, III, 71: *Hugues.*

magistrum nomine Odonem , salva possessione decimarum et oblationum. Iste etiam Robodus confirmavit seu fecit concordiam inter capitulum et Walterum, thesaurarium Tornacensem, super oblationibus, anno MXC. Item confirmavit seu concessit ecclesiæ altaria de Orchies, Namaing et de Wauchaing anno MLXXX; item etiam altaria de Wez, Velveaing, Spira S. Leodecarii et de Ramegnies anno MXCV.

Baldericus.

Rabodo successit Baldericus, Noviomensis archidiaconus, consecratus in episcopum anno MXCVII. Iste contra Tornacenses commotus eo quod contra dominum papam procurarent sibi proprium episcopum restitui, absque omni audientia et indicio canonico in urbe Tornacensi divinum interdixit officium, unde canonici, magis indignati, diligentius institerunt ut proprium recuperarent episcopum. Iste modico tempore præfuit ecclesiæ. Eodem tempore Gautherus, Cameracensis episcopus, deponitur et ejicitur, eoquod per pecuniam dictum episcopatum adeptus fuerat, anno MXCVI. Iste Valdericus¹ dedit ad usum canonicorum, pro anniversarii sui celebratione, altare de Wendin, anno MCI. Item confirmavit ad opus vicariorum in ecclesia instituentium altare de Bevere in Gaucia, anno MCXII; et in eadem littera dedit canonicis anniversaria præbendarum post mortem. Item concessit canonicis altaria de Dons, Espaing, Avelin et de Marka, anno MC; item altare de Landas confirmavit ecclesiæ ad opus præpositi, anno MCV. Item altaria de Fretin canonicis et de Mehin ad opus cantorum, anno MCVII, altare S. Genesii, anno MCXXX.

Lambertus.

Balderico successit Lambertus, Tornacensis archidiaconus, pecunia famosus, qui per Noviomenses eligitur ad impediendum persecutionem Tornacensium, et per Remensem archiepiscopum fraudulenter confirmatur, et in episcopum consecratur, præsentem Ludovico Grosso, Francorum rege, qui Tornacensibus consensum dederat ut proprium episcopum habeant, prætextu cujus Tornacenses, una cum decreto papæ, elegerant archidiaconum Morinensem, cujus electionem dictus archiepiscopus cassavit.

Simon.

Lamberto successit Simon, ex stirpe reguli Jwenis, cujus sororem habebat Carolus, comes Flandriæ. Iste multos labores habuit erga Guillermmum, comitem Flandriæ, ad hoc ut duodecim altaria superius per suos prædecessores alienata recuperaret, quod et obtinuit, mediante Ludovici regis auxilio; et tandem nil profuit, nam optimates Flandriæ, quibus eadem altaria jam distributa fuerant, obedire noluerunt. Iste certam præbendam ad regimen pauperum hospitalis deputavit, et eidem hospitali univit, anno MCXXVI. Iste Simon episcopus statuit continuam canonicorum residentiam, ita quod quilibet, antequam recipiatur, stabilitatem loci juret, quod si postea ad commorationem alibi migraverit, præbendæ suæ abrenunciassæ indicetur et redeunti nullus ad eam aditus aperiatur. Item concessit seu confirmavit ecclesiæ altaria de Landas, Era, Blandaing, Hem et Willem, anno MCXXX. Item et de consensu ejusdem Simonis ecclesia Tornacensis, precibus et intercessionibus B. Bernardi Clarivallis abbatis, proprium recuperavit antistitem, Anselmum videlicet abbatem S. Vincentii Laudunensis, ad prosecutionem Letberti Blondi, Tornacensis ecclesiæ post modum decani, anno MCXLVI. Item ultra concessionem supradictorum altarium præfatus Simon episcopus dedit ecclesiæ multa bona, prout in ejus anniversario quarto idus febr. constat. Item et ipsius tempore fundatum fuit et institutum monasterium S. Nicolai de Pratis prope Tor-

Ecclesia Tornacensis
propriam recuperat
episcopum.

¹ Sic.

nacum, cui capitulum Tornacense concessit capellam S. Medardi perpetuo possidendam. Actum anno MCXXVI. Sicque Tornacensis ecclesia a transitu B. Eleutherii usque ad dictum Simonem inclusive, curriculo seu spatio quasi VI^o annorum suo proprio pastore viduata, in pristinam libertatem proprium deinceps habendi episcopum restituta est per merita et intercessionem dicti B. Bernardi qui sic fieri debere persuasit et scripsit domino papæ Eugenio, olim consocio suo ordinis Cisterciensis. Vivente igitur dicto Simone, anno suæ consecrationis XXIIII, successit ei in ecclesia Tornacensi Anselmus, abbas S. Vincentii Laudunensis, quem dominus papa Eugenius tertius elegit, confirmavit et consecravit supradicto anno MCXLVI, quemque Tornacenses, ut præulem et dominum suum gratanter et benigne receperunt, cum debito honore reverentiam et homagium exhibendo. Qui quidem Anselmus dedit ecclesiæ, pro anniversarii sui celebratione, altare de Stades anno IX consecrationis suæ; quod quidem anniversarium celebratur IX kalend. septembr. Anselmus.

Anselmo successit Gerardus, episcopus confirmatus anno MCLIX; qui dedit ad opus refectorii altaria de Willem, Gedeke et de Helseghem, anno MCLXVI. Hujus anniversarium celebratur pridie idus julii. Et nota quod iste primus est episcoporum qui reperitur quidquam refectorio contulisse, quod ejus etiam tempore videtur fuisse primitus ordinatum propter societatem sacerdotum majoris altaris qui eodem tempore instituebantur, ut patet per eorum fundationes quæ raro præcesserunt; et tunc etiam non erat nisi unicus capellanus in ecclesia Tornacensi, institutus perpetuus per Letbertum Blondum, decanum, anno MCL. Iste Gerardus instituit et fundavit capellam et domum leprosororum Vallis, anno MCLIIJ; cujus regimen et administrationem capitulo commisit, quemadmodum habet in hospitali pauperum nostræ Dominæ Tornacensis. Gerardus.

Gerardo successit Walterus, Tornacensis decanus, in episcopum consecratus anno MCLXVI. Iste dedit fratribus Deo militantibus in ecclesia Tornacensi anniversaria præbendarum de viva manu in vivam manum transeuntium, anniversaria non habentium, ad usus refectorii canonicorum sine aliqua diminutione convertenda, anno MC.....¹. Item et ad opus refectorii ecclesiæ contulit altaria de Roubaix, Kesselare, Ursele, Zomerghem, Averendre et de Gothem, et de altari de Bondues quod Letbertus Blondus tenuerat, unam canonicam sacerdotalem instituit ad capituli dispositionem, itaque si negligens aut indigne inveniatur alter loco sui, absque reclamatione, vicarius instituatur eidem. Item et de altaribus de Olsene, Elseghem, fano S. Eligii ac de Nouvaux et quibusdam aliis bonis per Thomam appositis consimilem vicariam constituit anno MCLXXJ. Bona per præfatum Thomam apposita sunt domus juxta mansum magistri Gossuini, item apud d'Afflieres V quart. terræ, item in vico S. Martini X lib. 1 s. redditus, et in vico de Salmes, ante pratum Willardi, XIIJ hospites. Require in nona capsâ primi lecti et in secundo cartæ folio XXII, et in 3^o fol. XX^o. Iste etiam, auctoritate domini Alexis papæ tertii et de consensu capituli, statuit de XXX præbendis fieri XL anno MCLXX. Ejus anniversarium celebratur XIIII kal. septembr. Walterus.

Waltero prædicto successit Eyrardus consecratus anno MCLXXIIJ. Iste statuit terram forandam cellarii quam singulares canonici in villagiis prope Tornacum tenebant, ipsis canonicis de- Eyrardus.

¹ In codice annus haud integre notatur.

cedentibus, debere cedere ad usus canonicorum ecclesiæ servientium. Actum anno MCLXXVIII. **Item** ad usus quotidianæ distributionis canonicorum qui cum psallentibus in choro in propria **persona** se competenter exhibuerunt in horis diei et noctis, dedit altare de Morsleede, anno MCLXXXVIII. **Item** ad easdem distributiones dedit altare de Derlike, anno MCLXXXI, **item** et altare de Warenghem, anno MCLXXXIX. **Item** ad usum refectorii dedit altaria de Lugne, Zwindrecht et de Barlare, anno MC. **Item** et pro anniversarii sui celebratione dedit refectorio altare de Huerne, anno MCLXXXII. In cujus distributione associat singulos presbiteros et clericos et chorum frequentantes.

Et, nota, est primus episcoporum qui presbiteris et clericis in refectorio distributiones ordinavit, quo tempore erant solum quatuor aut quinque capellani perpetui in ecclesia Tornacensi instituti. Ejus anniversarium celebratur quarto kalendarum octobris.

Stephanus.

Evrardo successit Stephanus consecratus anno MCXII. Iste auctoritate domini papæ Celestini, reformavit et moderavit statutum per dominum Simonem episcopum factum super residentia canonicorum, satis conformem statuto Walteri de Marvis, sed multo strictius. Nullus enim poterat se absentare ab ecclesia ultra viginti dies quolibet anno. Iste dedit tabulam argenteam inferiorem ante majus altare. **Item** dedit urceolum cum duobus thuribulis majoribus; **item** situlam et asperjorium argenteum; **item** ordinavit duas speciales refectioes, unam in die sanctorum Prothi et Jachinti, quando ejus celebratur anniversarium, aliam in die commemorationis animarum pro quibus dedit refectorio XVIIJ Konuaria terræ jacentia apud Barges, ex quibus etiam fiunt distributiones in ejus anniversario ordinato IIIJ id. sept. Dedit etiam ecclesiæ alia plura bona in dicto anniversario latius expressata.

Item instituit duo festa novem lectionum perpetuo celebranda, videlicet sanctorum Cunan episcopi et confessoris et Genovefæ virginis. Iste etiam, de consensu capituli, construxit oratorium S. Vincentii, per quod episcopus habet ingressum in ecclesiam, et in eodem oratorio perpetuum capellanum episcopo commensalem instituit, anno MC.....

Gossuini.

Stephano successit Gossuinus, Tornacensis archidiaconus, in episcopum consecratus anno MC..... Iste ordinavit missam de Nostra Domina per duos canonicos præbendas sacerdotales obtinentes quotidie, durante sonagio primæ, celebrari, et pro anniversario suo dedit refectorio unam decimam apud Wasemonstre et aliam decimam apud Nivellam, una cum domo sua in Normeria sita, cum quibusdam aliis bonis in ejus anniversario, IV kalend. novemb., latius declaratis. Isti episcopo recognovit Philippus, rex Franciæ, civitatem Tornacensem et ejus jurisdictionem ad episcopum pertinere, anno MCC. **Item** iste excommunicavit comitem Flandriæ, et ejus patriam supposuit interdicto. **Item** istius tempore Tornacenses extraxerunt a claustrum nostræ Dominæ Jacobum Clerici et eum suspenderunt propter homicidium per ipsum in civitate commissum.

Walterus de Marvis.

Gossuino successit Walterus de Marvis, oriundus de Tornaco ex vico de le Rihaugne, canonicus, deinde in episcopum Tornacensem consecratus anno MCCXIX. Iste viriliter et utiliter conservavit, augmentavit et defendit ecclesiam et ejus libertates et jura, et cives Tornacenses pro supradicta extractione Jacobi Clerici, tempore Gossuini, punivit et perpetuæ servituti subegit juxta sanctiones canonicas in præstatione juramenti et alias. Iste Walterus fundavit ecclesias monialium de Pratis fratrumque Minorum Tornacensium ac Beghinarum,

nec non et domos emeritorum ¹ et bonorum puerorum. Item redemit de manu laica patronatum ecclesiarum Aenem. et Couwem. ² quæ olim Harduinus episcopus alienaverat, et in eisdem ecclesiis hic Walterus beneficia instituit et delegavit abunde. Item iste novum chorum ecclesiæ Tornacensis incœpit fabricare. Item parochias suæ diocesis certis limitibus non limitatas limitavit et novalium decimarum extra terras parochiarum limitatarum unam medietatem capitulo Tornacensi donavit, reliquam sibi et suis successoribus reservans per totum comitatum Flandriæ provenientem, dempta Wasia, cujus decimas novalis monasterio de Bondelo assignavit. Item dedit capitulo medietatem decimarum de Capric ³, Ecclo, Lembeke et de Bassevelde. Item fundavit parochialem ecclesiam de Nazareth et ministros in eadem instituit. Item pro anniversario suo dedit refectorio decem libras Parisienses annui redditus supra decimam Deschelinas capiendas. Item pro eodem dedit quandam decimam apud Frelenghem, cum certis pecuniarum summis, ad redditus comparandos. Item ad opus horarum cellarii dedit certas obligationes seu vadia decimarum sibi invadiatarum, ascendentes ad summam IX^o lib. Parisiensium ad redditus comparandos. Item et ad opus panis canonicis dedit II^o lib. Item officiis fabricæ et thesaurariæ fecit multa bona. Item, de mandato Innocentii papæ, reformavit statutum super residentia canonicorum. Item visitando suam diocesim reformavit omnes ecclesias et earum statuta. Item tempore suo fuit indictus generalis accessus ad terram sanctam cum indulgentiis confectis quem pro se redemit de IJ^m libr. veterum Artesiæ.

Ejus anniversarium celebratur XIII kal. martii. Vivente adhuc dicto Waltero episcopo, fuit retractata donatio novalium extra Wasiam consistentium per dominam comitissam Flandriæ; itaque de portione episcopi, decani et capituli Tornacenses hospitale Insulense inde recepit tertiam partem, ut constat per concordiam super hoc factam.

Waltero de Marvis successit Walterus de Cruce ⁴, decanus Tornacensis, postea episcopus Walterus de Cruce. consecratus anno MCCLII. Iste Walterus retractavit donationem decimarum novalium Wasie per suum prædecessorem monasterio de Bondelo datarum, absque consensu capituli sui, super quibus tandem concordatum exstitit quod episcopus, decanus et capitulum unam medietatem dictarum decimarum novalium inter se pro æquali portione dividendam perciperint et reliquam medietatem dictum monasterium retinuerit, salva debita portione presbyteris parochialibus locorum fienda ⁵. Item prædictus Walterus de Cruce super portione suarum prædictarum decimarum assignavit refectorio, pro anniversarii sui celebratione, octuaginta libras Parisienses annui redditus. Item dedit XX lib. par. ecclesiæ annui redditus capiendas supra decimam Gerardi de Gandavo militis, dicti Diaboli, apud Caprick ⁶. De quibus redditibus fiunt distributiones in ejus anniversario tam in feriis quam in refectionibus et aliis, prout in ejus autentico continetur, VI kalend. decemb. — Item dedit ad augmentum distributionum parvarum horarum cellarii medietatem dictæ medietatis novalium Wasie supra monasterium de Bondelo recuperatorum.

Waltero de Cruce successit Johannes Buchel ⁷ oriundus de Tornaco, primo magister scho- Johannes Buchel.

¹ *Les anciens prêtres. Cousin, Hist. de Tourn*; I, 327. Vid. diploma apud Cousin, IV, 53 | ² Cousin, IV, 58; *Aenen et Commines* in epitaphio Walteri de Marvis, legebatur: Et *Comminenses* ad se vocat et *Aenenses* (Kenamenses?) | ³ *Capryck*. | ⁴ Alias *Walterus Mandrius*. | ⁵ *Sic*. | ⁶ *Superius Capric*. | ⁷ Alias *Buchianus*.

larum, deinde presbyter S. Quintini Tornacensis, postea canonicus, consequenter decanus, et tandem fuit episcopus Tornacensis consecratus anno MCCLXII ¹. Iste dicitur parentem suum natalem ², tunc præpositum, communionem Tornacensium excommunicasse, propter jurisdictionem ecclesiæ quam dictus præpositus perturbabat. Iste fundavit anniversarium suum in refectorio, prout continetur, V kalend. martii.

PHILIPPUS DE GANDAVO, Chronicorum auctor.

Moneta aurea Tornacensis.

Johanni Buchel successit dominus PHILIPPUS DE GANDAVO ³, canonicus et cancellarius Tornacensis, in episcopum consecratus anno MCCLXXIV. Ab isto recepit Philippus rex licentiam usque ad certum tempus cudendi monetam auream in Tornaco anno MCCLXXXIX.

Item pro anniversario suo dedit cellario decimam de Huerne, unde restituuntur refectorio quolibet auro, XIX libr., prout nonis januarii constitit. Item episcopi istius tempore facta fuit inter ipsum ac dignitates et capitulum Tornacense specialis ordinatio super regimen domorum emeritorum et bonorum puerorum et sacerdotum introductione.

Michael de Warenghem.

Philippo, Tornacensi episcopo, successit Michael de Warenghem ⁴, scholasticus Tornacensis, in episcopum consecratus anno MCCXCIII ⁵. Iste excommunicavit comitem Flandriæ, in festo omnium sanctorum, in aula Insulensi. Item fecit erigi patibulum supra altiores muros pratelli domus episcopalis Tornacensis versus forum, pro eo quod cives nolebant permittere quod quidam malefactor educeretur extra curiam episcopalem ad jurisdictionem temporalem episcopatus, mortem recepturus. Item iste fecit construi castrum et turrin de Helcin. Item ordinavit scholasticum Tornacensem qualibet hebdomada debere legere in altera majorum facultatum, propter quod assignavit dicto scholastico certos annuos redditus a cellario percipiendos; et in officiis cellarii et refectorii suum anniversarium opulenter fundavit, ut habetur, XVII kalend. decembris.

Johannes de Vassonia.

Michaeli, episcopo Tornacensi, successit Johannes de Wassovia ⁶, de stirpe regali Franciæ descendens, primo archidiaconus Brugensis, deinde consecratus in episcopum Tornacensem anno MCCXCIX ⁷. Iste, de consensu capituli, fecit ædificare capellam in honorem S. Ludovici, regis Franciæ, et in eadem instituit duos perpetuos capellanos, et ad decimam de Menin eorum fructus assignavit. Pro anniversarii sui celebratione refectorio contulit V^o libr. ad redditus comparandos prout habetur IV kalend. aprilis.

Gulielmus de Ventaduro.

Johanni successit Gulielmus de Ventaduro ⁸ Lemovicensis ⁹, monachus ordinis S. Benedicti, per papam promotus. Iste pauca fecit notanda. Habuit lupum in tibia, et Wasennes morabatur fundavitque debilitus anniversarium suum, ut XVI kalend. junii continetur, et successit eidem

Andreas de Florentia.

Andreas de Florentia ¹⁰, consiliarius regis Franciæ, per papam promotus in episcopum Tornacensem, deinde in cardinalem. Iste, tempore episcopatus sui, movit capitulo magnam litem super punitione et correctione clericorum extraneorum in ecclesia vel cimiterio ecclesiæ Tornacensis delinquentium, quæ tandem per concordiam sopita fuit, sicque dicta correctio

¹ Alii MCCLXI. | ² Alias *Gossuinum* Buchelii. | ³ Vid. proemium Successorem Joannem Enghianum anno MCCLXVII alii fuisse narrat. | ⁴ Alias *Warenghem*. | ⁵ Castillion : 1282. | ⁶ Alias *Wassonia*, aut *Wassonia*. | ⁷ MCCC. | ⁸ Inter Johannem Wasonium et Gulielmum Ventadurium, J. B. de Castillion Joannem Murium, Guidonem Bononiensem et Elionem Ventadurium, Gulielmi fratrem, enumerat. | ⁹ Cluniacensis. | ¹⁰ Castillion : *Joannes Portaillius, Theobaldus Sausoirius et post eos Andreas Florentinus*.

totalis commissa fuit thesaurario ecclesiæ prædictæ sub nomine dignitatis, ut habetur per litteras super hoc confectas. Iste fundavit anniversarium in refectorio, et certas distributiones fiendas in festis nativitatis Mariæ et festo S. Andrææ, pro quibus dedit certam decimam apud Reimerch in parochia de Menin currentem, ut habetur IV nonas junii. Obiit anno MCCCXLIII, et sepultus est Florentiæ in ecclesia S. Benedicti, prope palatium civitatis, quam ipse de bonis suis fundavit.

Cui successit Petrus de Foresta ¹, consiliarius regis, qui fuit per papam confirmatus. Petrus de Foresta.

Dicto Petro successit Joannes de Pratis, oriundus de territorio Belvacensi, consiliarius Franciæ, per papam confirmatus. Iste movit capitulo gravem litem pro apertura graduum capellæ S. Vincentii et accessu ad ecclesiam per eosdem gradus. Item iste ordinavit singulis diebus missam cum nota, hora primæ, ante imaginem Nostræ Dominæ, de beata Virgine celebrari. Item ordinavit tria anniversaria certis diebus fieri in refectorio, pro quibus omnibus adimplendis dedit medietatem decimarum et proventuum villæ de Noyelle, in territorio Insulensi, sicut per litteras super hoc confectas continetur, et in ejus anniversario quod idus junii habetur.

Johanni de Pratis successit Philippus de Ambrosio ², Burgundus, consiliarius Ludovici de Malle, comitis Flandriæ, primo curatus de Bevre prope Bethuniam, deinde elemosinarius dicti comitis, postea Noviomensis et tandem Tornacensis episcopus; qui viriliter defendit jura episcopalia et fecit ædificari ecclesias et monasteria, videlicet chartusianismum, prope Tornacum, heremitarium S. Augustini in Tornaco, et Beatæ Mariæ novæ in opido Insulensi. Item fundavit unam præbendam in ecclesia S. Donatiani Brugensis. Item unam perpetuam capellaniam altarum sedium in ecclesia Tornacensi. Item instituit decantationem annuam de *Salve regina* in choro cum certa distributione, item processiones post nativitatem Domini cum decantatione de *inviolata*, et post Pascha ad *Reginam cæli*, cum sonagio majoris campanæ et indulgentia ampla personis eisdem processionibus interessentibus. Item dedit refectorio XIII scuta de auro domini Johannis, regis Franciæ, in bursa dicti officii perpetuo remansura, ad finem quod dictum officium valeat, singulis septimanis, personis chori de suis anniversariis et lucro satisfacere. Item dedit thesaurariæ calicem aureum cum patena, item pelvim et urceolum argenteos cum pluribus ornamentis, item fundavit duodecim solemnes obitus, in principio cujuslibet mensis, cum sono duarum majorum campanarum celebrandos, pro quibus omnibus speciales et sufficientes redditus consignavit. Iste abunde et laute vixit, largas elemosinas pauperibus erogans, et de residuo bonorum suorum in loco de Arbosio, in comitatu Burgundiæ, unde ipse erat oriundus, est ecclesia collegiata duodecim canonicorum secularium cum cæteris personis, redditibus et bonis, rebusque et ornamentis necessariis et condecantibus, opulenter dotata; cujus anniversarium celebratur VI nonas julii.

Philippo prædicto successit Petrus de Auxio ³, canonicus Tornacensis, per capitulum electus, confirmatus anno MCCCLXXVIII ⁴, quo tempore exortum est in ecclesia universali Petrus de Auxio.

¹ In Catalogo Castillionæ Petro de Foresta sufficitur *Joannes Pratanus*, in nostro chronico tanquam ejus successor designatus. | ² Alias *Arboisio* sive *Arbosio* et inferius | ³ *Auxio*. | ⁴ Castillion: 1377.

pestiferum schisma quod annis fere XL duravit, post obitum Gregorii papæ XI; eodem etiam tempore viguerunt in Flandria guerræ gravissimæ Gandensibus et pluribus. Flandria cum eis contra Ludovicum de Malle, comitem Flandriæ, se movit¹, ita quod interdum in obedientia matricæ ecclesiæ Tornacensis nihil habuit pro tunc dictus episcopus nisi Tornacum et ejus balivatum cum ejus pertinentibus, nam tota Flandria cum castellaniis Orchienti et Insulensi obedivit intruso, matrica eorum ecclesia derelicta et in alia obedientia existente. Et ob hoc idem Petrus quam plurima sustinuit incommoda et injurias non modicas pro obedientia recuperanda, quam tandem apud Insulam et Orchies recuperavit, schismaticos defunctos exhumando et eorum sacramenta comburendo. Postea Parisiis, per suos servitores deprædatus, obiit et sepultus est in ecclesia minorum ibidem.

Ludovicus Tremollius. Ei successit Ludovicus de Tremollia, consiliarius domini Philippi, senioris ducis Burgundiæ; per papam Clementem VII promotus, qui dicti domini ducis, comitis Flandriæ, auxilio, quasi totam Flandriam ad obedientiam matris ecclesiæ Tornacensis cum multis laboribus et expensis reduxit; deinde Parisiis obiit, sepultus in ecclesia prædicatorum.

Johannes de Thoisi. Cui successit Johannes de Thoisi, prædicti Philippi nec non Johannis et Philippi, Burgundiæ ducum et comitum Flandriæ, successive consiliarius, primo Anthisidorensis, deinde Tornacensis episcopus, per papam Johannem XXIII promotus anno MCCCCX²; cujus tempore prædictum schisma sopitur, nam Martinus, papa quintus, in consilio Constantiensi, Maguntinensis provinciæ, assumitur. Item anno MCCCCXXIII, in profesto S. Medardi populus Tornacensis assumpsit auctoritate propria et erexit vexilla sua, decanos officiorum ordinando et sibi quasi totaliter jurisdictionem attribuendo et assumendo decimas vinearum et hortorum ultra Schaldam, et foragia vinorum ex dictis vineis provenientium quodam die a capitulo vi et minis sibi dari et perpetuo remitti procurarunt, nemine canonicorum tunc in capitulo audente contradicere, propter metum eisdem incussum; super quo dicti decani duabus vicibus requisiverunt sibi litteras concedi et dari, quas tandem habere nequiverunt. Item et eodem tempore pluribus annis coloni Tornacenses, prætextu dictorum vexillorum, decimas majores et minores, tam citra quam ultra Schaldam, et braxatores multuram brasii et foragia quatuor lotorum pro centenario numero debita, de facto solvere renuerunt, et sibi retinuerunt. Populus etiam Tornacensis, sine exceptione personarum, viros ecclesiasticos laicorum f...entibus³ subegit, ita quod sicut populus, ita et sacerdos. Item dedit thesaurario Tornacensi unam imaginem Nostræ Dominæ argenteam pondere XX marcharum vel circiter. Item dedit officio refectorii, pro suo anniversario celebrando, quandam partem in decima de Helsinghem, videlicet medietatem, quam paulo ante ejus obitum emerat et amortizari procuraverat, cujus anniversarium celebratur secundo nonas junii.

Johannes de Haricuria. Dicto Johanni de Thoisi successit Johannes de Haricuria, primo Ambianensis, deinde Tornacensis episcopus, per papam promotus anno MCCCCXXXIII. Qui tamen paulo post per dictum papam, ad prosecutionem Philippi, ducis Burgundiæ et comitis Flandriæ, volentis ad dictum episcopatum Tornacensem Johannem Chevroti, ejus consiliarium, promovere, translatus fuit ad archiepiscopatum Narbonensem, et ad dictum capitulum Tornacense

¹ Verbum istud incertum est. | ² In codice 10400. | ³ Vox dubia.

dictus Chevroti promotus, cui translationi dictus de Haricuria aliquibus annis nolens consentire, remansit in Tornaco, subtracta sibi obedientia in Flandria et alibi extra Tornacum et ejus ballivatam, et duravit controversia usque ad annum XXXVIII¹. Qua occasione ecclesia Tornacensis passa fuit multa incommoda, damna et expensa. Tandem dictus de Haricuria consultus, suæ translationi consentiit, victus tum vexationibus et quasi invitus, sibi aliquibus refusis expensis; ad quam refusionem expensarum, pro bono pacis, civitas et ecclesia Tornacensis contribuerunt.

Dicto de Haricuria sic translato ad archiepiscopum Narbonensem, remansit unicus et pacificus Johannes Chevroti, consiliarius domini Philippi, ducis Burgundiæ et comitis Flandriæ, episcopus Tornacensis supra dictus, et per papam promotus. Iste dedit ecclesiæ Tornacensi primo unam imaginem S. Johannis evangelistæ argenteam et deauratam; item unam notabilem et magnam crucem argenteam et deauratam, cum toto crucifixo, faciebus, imaginibus Beatæ Virginis et Beati Johannis Evangelistæ de puro auro esmailliato, ornatis lapidibus pretiosis. Item dedit notabilia ornamenta, cappas VI, casulas cum tunicibus, de panno albo aureo. Item dedit *Speculum historiale*² in quatuor voluminibus, Guiliermum de *Universo* et Henricum Boyc in duobus voluminibus. Item fundavit suum anniversarium opulenter super decima de Nouvaux, fundavitque festum duplex B. Hippolyti, fundavit etiam singulis diebus missam immediate post matutinas in altari, *de requiem*, retro majus altare; et fundavit distributionem denariorum ad omnes horas, tempore adventus et a septuagesima usque ad caput jejunii. In suo vero testamento legavit eidem ecclesiæ ad ampliandum et augmentandum distributiones denariorum ad horas II^m et V^o scuta auri in redditibus implicanda. Omnia vero arieragia sibi ad casulam novam (?) debita fabricæ dictæ ecclesiæ legavit, unam notabilem casulam panni aurei de veluto de cramoyssi ad serviendum in celebratione suarum missarum, duo notabilia gradualia cum duobus sequenciariis.

Sexagesimus sextus³ succedens Johanni Chevroti, Tornacensis episcopus factus est Wilhelmus Tullensis episcopus, consiliarius magni ducis Philippi, Flandriæ comitis, qui fuit abbas S. Bertini in Sethiu villa, præsentatus per dictum ducem. Hic frequenter ad provincias diversarum regionum, nomine Philippi ducis directus, orator lepidus peroravit. Si quidem et ipse peritus in arte et canonico jure suo tempore non inferior æstimandus, composuit librum egregium de *Vellere aureo*. Hic inter cætera magnifica quæ gessit in episcopatu, fundavit in ecclesia Tornacensi festum duplex B. Bertini abbatis, nec non diem obitus sui. Dedit etiam ornamenta pretiosa, casulas, dalmaticas et cappas panni purpurei coloris. Dedit etiam tabulam ad majus altare congruam, quæ apponitur altari in festivitibus B. Mariæ, quæ artificiosa facta est cum acu, opere polimatho, ex auro puro Cyprico et serico. Qui etiam ad honorem Dei commissam sibi ecclesiam S. Bertini multis ampliavit divitiis, in qua sepultus jacet. Oratorium et aulam exstruxit in honorem Philippi duci qui visitare locum illum non parum delectabatur. Post cujus ducis obitum unicus ejus filius et successor Carolus, dux bello metuendus, dietas sæpe suas ibi statuit parlamentandi, tractandi convenien-

¹ Castillion, 1437. | ² De Vincentio Bellovacensi, Speculi auctore, vide quod in historia Francorum litteraria scripserit tum ingenio tum eruditione conspicuus P.-C.-F. Daunou. | ³ Castillion : 69.

dique cum adversariis; quod præpensæ materiæ forsam aures offenderent si recitarentur. Præfuit autem circiter XVI annis, obiitque Gandavi et sepultus est in ecclesia S. Bertini; cujus episcopi epitaphium exstat ¹ :

Abbas quisque erat clara Willelmus in aula,
 Hoc jacet in templo, cui bona multa tulit.
 Verduni fuit hic, præsul Tullique deinceps,
 Inde Tornaci per pietatis opus.
 Hic ducis invicti Burgundi in sede Philippi
 Consilii primus qui bene nosset erat.
 Sic omnes moriemur, sic virtus sola beatos
 Efficit, illa comes teque, Guillelme, beat.

Sexagesimus septimus² Tornacensis episcopus Willelmo succedens erat Ferricus de Cluni-giaco, prothonotarius, in episcopum Tornacensem consecratus a Sixto papa quinto anno MCCCCLXXIII. Data in hoc versu habetur :

PRÆVL FERRICVS PRÆCCOR VT FIAT AMICVS.

Hujus frater, nomine Gulielmus, erat coadjutor perpetuus Morinensis, vivente episcopo Morinorum Henrico de Lotharingia, sed cum accusatus esset Gandavi capitali sententia puniendus occasione regiminis sub duce Carolo, relicta Flandria devertit ad Ludovicum regem Francorum, qui eum in episcopum Ebroicensem perfecit. Iste Ferricus ad altiora tendens, factus est cardinalis tituli S. Vitalis, ut manus evaderet malignantium in Flandria, præcipue Brugensium a quibus in quadam convictione captivus retentus parumper exstitit. Guerras fugiens Romæ se recepit, galeroque suscepto, ut fertur, extoxicatus est, cujus morte cognita, cardinales commendaverunt magistrum³ Johannem Monissart, decanum ecclesie Tornacensis, qui cum præfato Ferrico ascenderat. Cui illico summus pontifex Sixtus episcopatum tradidit et confirmavit.

Johannes Monissart.

Sexagesimus octavus⁴ Tornacensis episcopo Ferrico succedens, erat dominus Johannes Monissart, per papam Sixtum IV promotus et confirmatus in urbe Roma episcopus, anno Domini MCCCCLXXXII⁵. Et cum ad notitiam capituli Tornacensis nova de morte dicti Ferrici pervenirent, capitulum volens ignorare promotionem dicti Johannis, instinctu regis Francorum Caroli, et vigore pragmaticæ sanctionis, elegit dominum Ludovicum⁶, monachum ordinis S. Benedicti, qui assequi non valuit papalem benedictionem, obstante Romana curia. Ipse vero dominus Johannes introitum suum in Tornacum fecit, scilicet semper in urbe manens obedientiam tamen non habuit in Flandria et non sub regno (?). Anno autem Domini MCCCXCI, XVIII die augusti, migravit a sæculo, sepultusque est in ecclesia B. Mariæ de Populo, juxta prædecessorem suum Ferricum, cardinalem tituli S. Vitalis.

Ludovicus Pot.

¹ Legitur in Fopp *Bibl. Belg.* 402, accuratius vero quam in codice quem tamen correctum hic lector habebit. | ² Castillion : 70. | ³ In codice *Nigrum.* | ⁴ Castillion : 71. | ⁵ Castillion : 1483. | ⁶ *Potum.*

Sexagesimus nonus ¹ episcopus Tornacensis succedens Johanni Monissart factus dominus Anthonius ², cardinalis tituli S. Anastasiæ, per papam Innocentium octavum promotus in Antonius Palavicinus. urbe, anno Domini MCCCCXCI ³. Et de dicto domino cardinali S. Anastasiæ assecutus est dictum episcopatum Tornacensem dominus Petrus de Quicke, Gandensis, abbas S. Amandi. Petrus de Quicke. Et pabula ⁴ et successive et alternatis vicibus habuerunt regredientiam fructuum in partibus Franciæ ipse et dominus Ludovicus Pot. Fuit tamen ipse de Quicke consecratus in episcopum Tornacensem sub titulo ecclesiæ Tornacensis et dominus prævaluit (?). Sed defuncto domino Ludovico Pot, capitulum Tornacense elegit episcopum de mandato regis Franciæ, eligens dominum ac magistrum Carolum de Haulebois, anno Domini MDV ⁵. Anno eodem (?) Carolus du Haultbois. dominus Petrus de Quicke cessit episcopatu ad requestam principis ac regis Castellæ, mediante annua pensione II^m florenorum, et sopitum ⁶ fuit schisma a morte Ferrici usque tempus præsens, XXIII annorum spatio. Annuat Deus pacem et unionem in ecclesia sponsa sua! Amen.

Domino Carolo de Haulebois successit in episcopatu Tornacensi dominus Ludovicus Successores ejus. Guillard, Parisiensis, per resignationem domini Caroli prædicti, quam resignationem dominus papa Leo decimus confirmavit ac secum super ætate et aliis dispensavit qui accepit possessionem, die mensis augusti anno MDXIII. Qui episcopus postea fuit episcopus Carnotensis anno MXXXIV ⁷.

Reverendissimus dominus Carolus de Croy, filius comitis de Porcean, abbas Affleghemensis et Ghislenopolis, MDLXIV.

Reverendissimus dominus Ghilbertus d'Oignies, decanus et filius gubernatoris civitatis Tornacensis, MDLXV.

Reverendissimus dominus Petrus Pintaflour, oppido Cassellensi Flandriæ oriundus, ex decano factus episcopus, MDLXXV.

Reverendissimus dominus Maximilianus Morillon, Lovaniensis, MDLXXXIII.

Reverendissimus dominus Joannes de Vendeville, doctor in utroque jure, ac regis Philippi II consiliarius, MDLXXXVII.

Illustrissimus et reverendissimus dominus Ludovicus de Barlaymont ⁸, archiepiscopus et dux Cameracensis, MDXCIII.

Reverendissimus dominus Michael d'Esne, dominus de Betencourt, illustri familia oriundus, MDXCVII ⁹.

¹ Castillion : 72. | ² *Palavicinus*. | ³ Castillion : 1484. | ⁴ S. Amandi ad Pabula? | ⁵ Castillion : 1506. | ⁶ Vox ista deest in codice. | ⁷ In codice 1513. | ⁸ *Barlaymont*. | ⁹ Castillion : 1597.

VI.

ÉGLISE ROYALE D'AIX-LA-CHAPELLE.

(Voyez pages 101, 260.)

I.

Indiculus reddituum Regalis Ecclesie B. M. V. Aquisgrani, sæculo XII scriptus.

In Aquisgrani palatio sunt II dominicales mansi et II bonuaria. Aspiciunt ibi VIII mansi, quorum unusquisque solvit II porcos II sol. valentes, et X modios avenæ et V carratas ligni et XV ova, et exercet II bonuaria, et servit XII dies.

Curtilia solvunt III sol. et II den.

Sunt ibi II mansi elemosinæ solventes VIII sol. et II frissingias ovinas.

Sunt ibi II appendicia imperatoris, ex quibus habent fratres decimam et nonam.

In *Ritcherche* est capella ad quam pertinet decima pars et nona de labore dominicali comitis Hezelon, insuper decima ejusdem prædii.

In *Giminiaco* est capella ad quam pertinet decima et nona de labore dominicali, insuper decima ejusdem prædii. In eodem prædio sunt constructæ II capellæ, ob commoditatem civium. Ad unam pertinet I mansus, et ad aliam V sol.

In *Erclenze* sunt V dominicales mansi. Aspiciunt ibi XXIII mansi et dimidium, quorum unusquisque solvit XX denarios et duos porcos XII den. valentes, et II pullos et II carratas lignorum, et exercet III bonuaria et servit per totum annum, si opus fuerit. In eodem prædio sunt VIII mansi quos servientes tenent. Est etiam ibi I camba solvens XXX modios. Est etiam ibi molendinum solvens XXX modios. Est etiam ibi terra solvens XVIII den. Haistaldi¹ solvunt I libram. Est etiam ibi terra elemosinæ solvens XV den.

In *Ostrich* sunt III dominicales mansi et VII bonuaria et dimidium. Aspiciunt ibi XVI mansi tale servitium et tributum reddentes, sicut superiores. Sunt etiam ibi præter hos XI mansi, unusquisque ex his solvens V sol. Sunt etiam ibi III mansi quos servientes tenent. Est etiam ibi terra noviter exulta, nichil adhuc solvens. Est ibi mansus I penitus vastatus. Sunt ibi V molendina. De uno exeunt XIII modii, de secundo XII modii, de tertio X modii, de quarto VIII modii, de quinto XIII modii. De theloneo III sol. De sylva exeunt XX modii avenæ et XX pulli. Curtilia sunt ibi solventia III sol.

¹ *Haistaldi* vel *Hastaldi*, rustici, coloni, hospites, gallice *manans*.

Ad ecclesiam ejusdem prædii pertinet I mansus et VIII bonuaria et V mancipia, insuper decima ipsius prædii. Cujus decimæ tertiam partem tenet sacerdos ibi serviens.

In *Homberch* sunt IIII mansi, solventes XXX sol.

Nona de *Haslo*, de *Linna* et de *Sualmo* pertinet ad ecclesiam Aquensem, quæ tamen ab usu fratrum penitus rapiuntur.

In *Rikela* sunt VI dominicales mansi. Aspiciunt ibi IIII mansi, ex quibus tenet villicus I in beneficio, cæteri serviunt et solvunt, solvit autem unusquisque II porcos XII den. valentes, et VII modios blasi et III sol., et unum bovem ad angream. In uno anno solvunt IIII pullos et X ova, in alio II pullos et XX ova. Et exercet IIII bonuaria et servit XXVIII dies. Curtilia solvunt XVII den. et de *Mortier* similiter.

In *Harmala* est dimidius dominicalis mansus. Aspiciunt ibi II mansi hoc idem reddentes quod superiores, videlicet de *Rykela*¹. Est ibi ecclesia ad quam pertinet decima totius illius prædii.

In *Mortario* sunt II dominicales mansi et dimidius. Aspiciunt ibi IIII mansi et dimidius, quorum unusquisque solvit XIII den. et X modios annonæ, II pullos et X ova, et exercet II bonuaria; servit XXXVI dies. Est ibi ecclesia ad quam pertinet I mansus.

In *Taurili* campo est mansus I solvens XVI den. et XVII modios avenæ, II pullos et X ova.

In valle est I mansus solvens V sol. Est ibi camba solvens XL modios annonæ. Haistaldi solvunt XII solidos.

In *Retines* est unus dominicalis mansus et dimidium. Aspiciunt ibi VI mansi et quarta pars mansi. Unusquisque ex his solvit I porcum XII den. valentem, cum XVI den., II pullos et XV ova. Et unus ex his mansis supereminet alios XVII den. Est etiam ibi camba solvens XXV modios.

In *Engelzeies* est I dominicalis mansus. Aspiciunt ibi duo mansi. Unusquisque solvit XVIII modios avenæ et XVI den., II pullos, X ova et exercet II bonuaria.

In *Aneit* sunt V mansi et dimidius, solventes inter omnes II sol. et III den. et servit unusquisque per circulum anni in secunda feria, et solvit I pullum et V ova. Est etiam ibi pratium ferens XII carratas fœni. Est ibi terra extirpata solvens VIII den.

In valle sunt V bonuaria dominicalis terræ. Aspiciunt ibi I mansus et I bonuarium serviens per circulum anni in secunda feria, aut aratro aut plaustro. Sunt etiam ibi II molendina solventia XVI modios. Sunt ibi V curtilia solventia XVIII den. Haistaldi solvunt XII sol.

In *Juppilla* sunt II dominicales mansi. Aspiciunt ibi XII mansi quorum unusquisque solvit XXX den. et I porcum VI den. valentem, II pullos et X ova, et exercet II bonuaria; servit X dies. Præter hos mansos tenet villicus I mansum. Supersunt ibi mansi II solventes dimidiam libram. Curtilia solvunt XXII den. Haistaldi solvunt V sol. Est ibi mater ecclesia ad quam pertinet de omni dominicali labore nona et decima, et insuper decima ipsius prædii et de piscibus.

In *Unandala* est I dominicalis mansus et III bonuaria. Aspiciunt ibi VI mansi. Sextus solvit XL denarios et de cæteris unusquisque solvit XL denarios, et de cæteris unusquisque

¹ Superius *Rikela*.

solvit II porcos, unum XII den. valentem et alium III sol. valentem, et solvit XVI den. et II pullos et XV ova, et exercet II bonuaria; servit X dies.

In *Resneis* est I dominicalis mansus. Aspiciunt ibi VII mansi; unusquisque solvit XXXIII den. et II porcos, unum XII den. valentem et alterum III sol., et III pullos et XV ova, et exercet II bonuaria, et servit XX dies. Est ibi dimidia ecclesia, ad quam pertinet I mansus, et de XXIII mansis decima. Est ibi molendinum XX modios solvens. Haistaldi solvunt XIII sol. Est ibi molendinum XX modios solvens. Curtilia solvunt XXVIII den. Est etiam ibi terra solvens XVIII sol. et IX den.

In *Fletherun* est dimidia ecclesia, ad quam pertinet decima de X mansis.

In profunda valle est mansus solvens III sol.

In *Tillaz* est dimidius mansus.

In *Fontibus* est terra solvens VI sol.

In *Regenberti Valle* est I mansus dominicalis. Aspicit ibi mansus et II bonuaria et dimidium. Qui mansus solvit V sol. Sunt ibi VI curtilia solventia XXII den. et XVIII pullos. Est ibi terra solvens III den.

In *Curtils* datus est S. Mariæ I mansus pro anima comitis Brunonis, solvens V sol., et in natale domini III magnos panes, III cappones, III fircellas avenæ et II den.

In *Aucta Platea* Aquis datus census domorum, id est XXVI den., pro anima Hadewigis.

(Ex chartulario Reg. Eccl. B. M. Aquisgrani, fol. 110—113.)

II.

Carolus Crassus imp. Regali Ecclesiæ Aquisgranensi Bastoniam villam anno 887 donat.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

Karolus, divina favente clementia, imperator augustus. Noverit ergo omnium fidelium nostrorum, videlicet præsentium et futurorum, industria, qualiter nos, pro petitione Richardæ¹, dilectæ conjugis nostræ, et Luiberti, archiepiscopi nostræ sanctæ Magunciensis ecclesiæ, quasdam res nostræ proprietatis ad partem S. Mariæ capellæ in Aquis palatio sitæ, jure perpetuo in proprietatem concessimus, ad fratrum ibidem scilicet commorantium ac Deo militantium victum atque vestimenta præbendum; id est in pago *Hardunensi* villam quæ dicitur *Bastonica*, cum mercatu suo et oneribus ad eam rite et juste pertinentibus, ædificiis videlicet, terris, agris, pratis, pascuis, sylvis, aquis aquarumque decursibus, exitibus et redivis, viis et inviis, cultis et incultis, communiis et mancipiis utriusque sexus, vel quidquid ibi juste et legali ordine, sicut jam supra diximus, pertinere videtur. Et jam dicti fratres absque ullius contradictione mancipentur, nullusque ejusdem ecclesiæ abbas (qui modo dicitur præpositus) beneficiandi habeat licentiam. Et ut hæc autoritas nostræ

¹ Altera Caroli uxor, nobili apud Scotos, ut ferunt, genere.

largitionis nostris futurisque temporibus, Domino protegente, inviolabilis habeatur et ab omnibus verius credatur et observetur, hoc idem præceptum propria manu nostra subter firmari decrevimus et annulo nostro sigillari iussimus.

Signum domini Karoli imperatoris augusti. Waldo Cancellarius, ad vicem Luitunardi(?), archicancellarii, recognovi.

Datum anno ab incarnatione Domini DCCCLXXXVII, indict. V, anno imperii piissimi imperatoris V. Actum palatio regali Regesneburgh felicitur. Amen.

(Ex Chartulario eodem, fol. 98 v.)

III.

Arnolphus, imperator quæ rex Lotharius, Carolusque crassus imp. Aquensi Ecclesiæ donaverant ann. 888 confirmat. Quo in diplomate plures Belgii tractus recensentur.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

ARNOLPHUS, *divina favente gratia rex,*

Cum petitionibus sacerdotum Dei et sanctorum congregationum rationabilibus, divini cultus amore, favemus, superna nos gratia muniri non diffidimus; quocirca perveniat ad notitiam omnium fidelium Dei nostrorumque, præsentium scilicet et futurorum universitatem, qualiter venerabilis sanctæ Coloniensis ecclesiæ archiepiscopus Willibertus et Albertus cancellarius noster adierunt clementiam nostram obtuleruntque obtutibus nostris quandam auctoritatem in qua erat manifestum quomodo consobrinus noster Lotharius rex nonas partes omnium rerum de XLIII villis id est de Aquis Palatio, *Geminis, Marsna, Warachte, Linnika, Nui-maga, Tectis, Spirismonte, Harna, Aschlo, Bailus, Richeim, Haristalio, Jopilla, Astanid, Glaniaco, Charango, Wactarmala, Novavilla, Tumba, Corvia, Amblava, Vuadenninas, Bulinge, Mandervelt, Compendio, Dura, Villare, Aschvilra, Flattima, Moffondurp, Lens, Palisiola, Urio, Casapetrea, Cavinciaco, Gammunias, Longolare, Caviniaco, Maslaro, Cloduna, Ambarlao, Bastonio et Ortao*, daret ecclesiæ sanctæ Dei genitricis semperque Virginis Mariæ, capellæ videlicet quæ est in Aquis Palatio; qualiterque patruus noster Karolus, pius, augustus, ob æternam remunerationem animæ suæ villam Bastonicam eidem præscriptæ capellæ contulisset, deprecantes clementiam nostram prædictus scilicet Willibertus archiepiscopus et Albertus cancellarius, ut prædicti consobrini nostri Lotharii regis auctoritas, patruique nostri Caroli augusti pia largitio a nostra corroboraretur excellentia; quod et summa consensimus benevolentia, volumusque ut sicut Lotharii regis auctoritas retinetur de nominatis jam XLIII villis, de omni conlaboratu domini nostri et speciali peculiare¹

¹ Sic.

omnium animantium et jumentorum, seu ex omni censu, quarumcumque rerum pars nona a ministris ipsarum villarum, sive in regis dominium sint, sive quibuslibet personis beneficentur, absque negligentia jugiter tribuatur, et rector atque provisor ipsius capellæ nichil ex hoc quasi suum proprium, nisi ad disponendum et ordinandum providendumque, et sicut unus ex aliis fratribus, sibi vindicet, sed ad victum et vestimenta eorum et luminaria concinnanda pertineant. Villa vero supra sine ulla retractione seu minoratione in jam dicto perpetualiter, in Dei nomine, cum mercatu suo consistat dominio ecclesiæ.

Si quis igitur successorum nostrorum vel quælibet alia persona hujus ordinationis nostræ, quam pro stabilitate ecclesiæ Dei et omnium salute fieri decernimus, destructor et violator esse præsumperit, offensam et iram Dei omnipotentis ac genitricis Domini nostri Jhesu-Christi, Beatissimæ semper Virginis Mariæ simulque omnium sanctorum incurrat, nobisque pro hoc opere amoris Dei et studio pietatis perfectæ maneat æterna retributio. Et ut hoc verius credatur et diligentius manu propria nostra subter hoc confirmavimus et sigillo nostro assignari jussimus.

Signum domini Arnolphi invictissimi regis, Albertus cancellarius, ad vicem Deotman archicapellani, recognovi. Dat. idus junii, an. dominicæ incarn. DCCCCLXXXVIII, indict. VI; an. autem I regni domini Arnolphi serenissimi regis. Actum ad Frankennofurt palatio regali, in Christi nomine. Amen.

Ibid.

IV.

Ludovicus IV, Germaniæ et Lotharingiæ rex, quædam bona in patria Limburgensi sita Ecclesiæ Aquensi concedit IX die oct. 902.

IN NOMINE DEI OMNIPOTENTIS ET SALVATORIS NOSTRI JHESU CHRISTI,

HLODEWICUS, *divina favente gratia, rex,*

Si juxta morem antecessorum nostrorum, imperatorum scilicet regumque religiosorum loca sacro-sancta ditamus famulisque ibidem Deo servantibus ex rebus nostri juris aliquid distribuimus, per sanctorum patrocinia præmium nobis ex hoc pio remuneratore Jhesu-Christo incunctanter recompensari credimus. Quocirca omnium sanctæ Dei ecclesiæ nostrorumque fidelium præsentium et futurorum noverit industria, quia Gehehardus, comes illustris, nostram adiit clementiam, suggerendo ut pro amore Dei ac reverentia B. Mariæ genitricis ipsius fratribus ex monasterio *Capremons* vocato eidem Dei genitrici ibidem desservientibus aliquid ex rebus nostræ proprietatis in proprium concederemus; cujus suggestioni humillimæque petitioni libentissime adquiescentes, concessimus prænominatis fratribus, ad mensam ipsorum, in pago *Leuchia*, in comitatu *Sigarhardi*, in villa vocata *Wandria*, mansos II, quos hactenus Rohingus jure beneficiario possedit; et in alio loco *Hasnidi* vocato quid-

quid idem Rohingus inibi visus fuit habere, sua¹ sponte consentiente, cum mansis, campis, pratis, pascuis, sylvis, mancipiis utriusque sexus, viis et inviis, exitibus et redivibus, totum et integrum prænominatis fratribus, per hoc nostræ autoritatis præceptum, condonamus, hoc sanctientes ut genitoris nostri memores ac celsitudinis nostræ, cunctas res supradictas ab hodierno die deinceps habeant, teneant atque possideant. Et ut hæc nostræ largitionis munificentia per succedentia tempora melius credatur, manu propria subter eam firmavimus anulique nostri impressione sigillari iussimus.

Signum Lodevici, serenissimi regis. Theodulphus notarius ad vicem Rachpodi, archiepiscopi summique cancellarii, recognovi.

Data VII idus octobris an. dominicæ incarn. DCCCCII, indict. V, an. vero domini Lodewici², piissimi regis, III. Actum Aquisgrani palatii, in Dei nomine feliciter. Amen.

(Ex eodem Chartulario, fol. 96 sq.)

V.

*Otto I, imper. comitis Immonis in Belgio et alibi Aquensi ecclesiæ dona confirmat,
XVII die jan. 966.*

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

OTTO, divina favente clementia, imperator augustus,

Noverit omnium Dei nostrorumque fidelium industria, qualiter nos, pro remedio animæ beatæ memoriæ patris nostri domini Henrici regis, pro statu regni nostri, pro incolumitate nostra, dilectæque conjugis nostræ Adelheidæ, imperatricis augustæ, dilectique filii nostri Ottonis regis, ad capellam quam divæ memoriæ KAROLUS imperator augustus ob culmen et fastigium sui imperii, in honorem salvatoris Domini nostri Jhesu-Christi ejusque genitricis S. Mariæ in palatio Aquisgrani construxerat, et ad victum cæterasque utilitates fratrum inibi Deo servientium, curtem *Galmina* nominatam, quæ quondam Rudolphi erat, sed ob infidelitatem ejus, quam in nostrum imperium exercuerat, in nostrum jus dejudicata, sitam in pago *Haspengevoe*, in comitatu *Werenharii*, cum omnibus ad eam pertinentibus, concessimus, quam postmodum fideli nostro comiti *Immoni*, jure concambii possidendam condonavimus; contra vero prænotatus comes Immo eidem capellæ et usui fratrum inibi Deo servientium ex sua proprietate contulit quidquid in pagis et locis subter nominatis aliquo jure possederat, hoc est in pago *Luitgovi*, in comitatu *Richerii*, *Furon*, *Curcella*; in pago *Mulchkewe*, in comitatu *Eremfredi*, *Herklinze*, *Hosticg*, *Berge*, *Ricolferod*, *Waszarlar*; in pago *Auulgovi*, in comitatu *Eberhardi*, *Libge*, *Romeresdorf*, *Dullendorf*, *Brei-*

¹ Si adderetur *ipso* melius sermo procederet. | ² *Hlodewici*, *Lodewici*, *Lodewici*.

tenbach, Zessendorp, cum omnibus ad ea loca pertinentibus curtilibus, ædificiis, mancipiis, agris cultis et incultis, vineis, aquis, aquarumque decursibus, molendinis, piscationibus, pratis, pascuis, sylvis, exitibus et redditibus et cum omnibus utilitatibus. Hanc ejus traditionem etiam nostro corroboravimus præcepto. Eidem capellæ et usui fratrum Deo inibi servientium, ecclesiam in villa quæ dicitur *Thuisra* cum omnibus ad eam pertinentibus, perpetualiter possidendam dedimus. Nos etiam periculosa tempora prædecessorum nostrorum, imperatorum seu regum intuentes, quorum aliqui quasdam abbatias, quæ sub tuitione et immunitate imperatorum et regum erant, electionemque¹ inter se eligendi abbatem ad episcopiam seu abbatias, seu etiam, quod pejus est, laicis dissipandis² suo præcepto tradidissent; modo vero succedentium temporum imperatorum, regum consulentes, cum omni consilio procerum nostrorum episcoporum, videlicet Magunciensis ecclesiæ archiepiscopi Wilhelmi, Theoderici, Trevirensis ecclesiæ archiepiscopi, Theoterici, Metensis ecclesiæ episcopi, Annonis, Wormensis ecclesiæ episcopi, Lantwardi, Mindanensis ecclesiæ episcopi, Gerardi, Tullensis ecclesiæ episcopi, reliquorumque primatum nostrorum abbatum, ducum, marchionum, comitum, hoc palatium Aquisgrani, præcipuam cis Alpes regiam sedem, hoc præcepto firmamus ut canonici in præfata capella cui modo Bruno, venerabilis canonicus abbas præesse dignoscitur, salvatori nostro Jhesu-Christo domino ejusque matri Mariæ famulantes, liberam inter se habeant licentiam canonicum eligendi abbatem, quem modo dicimus præpositum. Quod vero absit, si inter eos talis inveniri non possit, qui eos regere possit, imperator sive rex talem canonicum inveniat, non episcopum, non monachum, sed eum qui Dei timorem habeat, eosque juxta canonicam regulam arguere, increpare, obsecrare et sapiat et queat et velit. Et ut nullus unquam successorum nostrorum, imperatorum sive regum, hanc præfatam capellam seu aliquid ad hanc pertinens, sive in terra, sive in ædificiis, sive in mancipiis, sive in aliqua re, vel ad aliquam ecclesiam vel alicui in proprium, vel alicui episcoporum, vel alicui personæ in beneficium det, sed ut semper in tuitione et immunitate imperatorum et regum³, jussimus hoc præsens præceptum conscribi anulique nostri impressione insigniri manuque propria subtus illud firmavimus.

Signum dni Ottonis, magni et invictissimi imperatoris augusti. Luitolfus cancellarius ad vicem Wilhelmi archicapellani, recognovi.

Data XVI kal. februarii, an. dominicæ incarn. DCCCCLXVI, indictione VIII, an. regni Ottonis regis XXXI, imperii vero IIII. Actum Aquisgrani palatio, in Dei nomine feliciter.

(Ex eodem Chartulario, fol. 45 sq.)

¹ Melius *licentiamque* ut inferius. | ² *Dissipandam?* | ³ Deest verbum saltem unum, fac *conservet*.

VI.

Otto III imperator Aquensi ecclesie pro Caroli Magni animæ remedio, quædam bona in Westphalia sita condonat, anno 997.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

OTTO, *divina favente clementia, Romanorum imperator augustus,*

Quæ propter... omnium... noverit universitatis industria qualiter nos pro Dei amore nostræque animæ ac parentum nostrorum, nec non pro illius venerandæ memoriæ KAROLI MAGNI imperatoris, qui eam quam redintegrare vel augere studemus noviter, fundavit ecclesiam, animæ remedio, quondam nostræ proprietatis locum *Trotmannin* dictum in pago *Westfalon* situm, cum omnibus pertinentiis suisque adjacentiis... ad ecclesiam Sanctæ Dei genitricis et Virginis Mariæ in Aquisgrani palatio constructum, scilicet ad superius altare in eadem capella sub honore sanctæ resurrectionis Christi dedicatum, nostra imperialis præcepti atque traditionis, nec non donationis et oblationis pagina, donamus, offerimus, concedentesque confirmamus et corroborantes largimur, prout juste et legaliter possumus, ea videlicet ratione eoque pacto atque rata stabilitate, ut præfatus locus *Trotmannin*, cum omnibus pertinentiis supra scriptis jugiter et perpetualiter ad perpetuam stabilitatem præfato altari in honore sanctæ resurrectionis Domini nostri Jhesu Christi pertineat. Et ut hæc nostræ oblationis et traditionis donationisque concessio cunctis temporibus firma et stabilis maneat ac perseveret, hoc præceptum inde conscriptum sigilli nostri impressione signari jubentes manu propria, sicut inferius cernitur, corroboramus.

Signum domini Ottonis, invictissimi Romanorum imperatoris augusti. Hildebaldus, episcopus et cancellarius vice Villegisi archiepiscopi, recognovi.

Data III idus octobris anno dominicæ incarnationis DCCCCXCVII, indictione XI, anno vero tertii Ottonis regni XIII, imperii autem secundo. Actum in Aquisgranensi palatio feliciter. Amen.

(Ex eodem Chartulario, fol. 94.)

VII.

Henri. II imperator, Aquensis ecclesie, prædium de Mollendorf, in Esonis comitatu, tradit, anno 1020.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

HEINRICUS, *Dei gratia, Romanorum imperator augustus.*

Quia divinæ pietatis munificentia huc usque nobis propitia, quamvis immeriti regni et

imperii fascēs accipimus... Unde per istud scriptum præsentibus atque futuris innotescimus, qualiter pro animabus parentum et antecessorum nostrorum regum et imperatorum, et nominatim pro anima tertii Ottonis imperatoris, et pro remedio animæ nostræ et Cuni-gundæ, dilectissimæ conjugis nostræ, quandam curtem *Mollendorf* nominatam, quam de monasterio *Heroloesfeldensi* S. Wichberti, speciali nostri juris proprietate, ad regnum non pertinente communi militiæ ac familiæ, libitu atque consensu commutavimus et in comitatu Ezzonis, palatini comitis, in pago qui dicitur *Bunnekowe*, ad monasterium sanctæ Dei genitricis Aquisgrani, in usus fratrum ibidem Deo servientium, ea lege concessimus, ut nulla major vel minor persona hanc post hanc¹ ab eorum communi utilitate aut in beneficium aut in privatos usus conferre præsumat, cum tota terra illa, quæ ibi nostri juris hactenus erat, cum mancipiis utriusque sexus, terris cultis et incultis, cum foresto, sylvis, venationibus... et omnibus appartenentiis, quæsitis et inquirendis, et omnibus quæ dici vel nominari poterunt... Et ut hæc nostra traditio omni tempore stabilis et inconvulsa permaneat, hanc imperialis præcepti paginam inde conscribi ac manu propria confirmantes sigillo nostro insigniri jussimus.

Signum domini Henrici, Romanorum imperatoris invictissimi; Gunherius, cancellarius vice Ercanbaldi archicapellani, recognovit.

Anno ab incarnatione domini MXX, indict. III, data VIII kal. augusti, anno vero dni Henrici secundi regni XX, imperii autem ejus VII. Actum Aquis grani feliciter.

(*Ibid.* fol. 101 sq.)

VIII.

Henricus III imp. Aquensi ecclesiæ bona in Belgio sita tradit, III die aug. 1042.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

HENRICUS, *divina favente clementia, rex,*

Omnibus modis quibus nostrorum præteritorum patrum vestigia sequentes in augmentis ecclesiarum, vel in aliquibus cæteris bonis operibus exercemur, non pro temporalis et fragilis atque eaducæ vitæ statu, quæ casura est, elaborare debemus, sed semper in omnibus bonis operibus commorantes ad illud summæ beatitudinis præmium et remunerationem, quæ fine carent, cunctis viribus totaque mentis intentione, tendere debemus. Quapropter omnium sanctæ Dei ecclesiæ fidelium nostrorumque præsentium scilicet ac futurorum solertia noverit quoniam nos hac moti sollicitudine, ac pro Dei caritate, nostræque animæ parentumque nostrorum remedio, quoddam prædium traditum nobis ab Henrico duce,

¹ *Posthac.*

adjacens *Giminiaco et Harvia*, in comitatu *Teubaldi*, cum omnibus suis appendiciis et adjacentiis, in mancipiis utriusque sexus, in cunctis areis, ædificiis, terris cultis et incultis, quæsitis et inquirendis, ecclesiæ S. Dei genitricis Mariæ in nostro Aquisgranensi palatio constructæ, per nostrum regalis traditionis, oblationis atque donationis præceptum donamus, ea videlicet ratione rata firmaque stabilitate, quatenus prædium cum omnibus supra descriptis jugiter ac perpetualiter ad prænominatam ecclesiam pertinere noscitur. Et ut hæc nostræ auctoritatis pagina firma et stabilis permaneat, hoc præceptum inde conscriptum sigilli nostri impressione signari jubentes, manu propria, sicut subtus cernitur, corroborantes confirmavimus.

Signum dui Henrici tertii Deo volente regis invictissimi. Berhardus cancellarius vice Berthonis archicapella in recognovit.

Datum VI idus augusti indict. X, anno dominicæ incarn. MXLII, anno autem dni Henrici tertii ordinationis ejus XX, regni vero IIII. Actum Cunfongon feliciter. Amen.

(*Ibid.*, fol. 101.)

IX.

Henri. IV imp. Aquensi ecclesiæ paterna dona confirmat, IIII die martii 1059.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

HENRICUS, *divina favente Clémentia, rex,*

Notum sit omnibus Christi nostrique fidelibus, tam futuris quam præsentibus, qualiter nos ob remedium patris nostri piæ memoriæ Henrici imperatoris augusti, simulque ob interventum ac petitionem dilectissimæ genitricis nostræ Agnetis imperatricis augustæ, ecclesiæ sanctæ Dei genitricis Mariæ in nostro Aquisgranensi palatio constructæ omnia quæ vel a patre nostro vel ab aliis ante tradita tempore ipsius possedit, possidenda in perpetuum annuimus et confirmavimus: nominatim autem capellam in monte *Locesberth* positam cum omnibus quæ ad eam pertinent, una cum prædio in villis *Harvia et Vals*, in pago *Leucia* et in comitatu *Teubaldi* sito, quod prædictus genitor noster ab Henrico, Bavariæ duce, sibi traditum, prænominatæ Dei genitricis ecclesiæ prius tradidit, et legali præcepto confirmavit. Nos eidem sanctæ Dei genitricis ecclesiæ cum omnibus appendiciis ejus, hoc est utriusque sexus mancipiis, areis, ædificiis, terris cultis et incultis, agris, pratis, pascuis, campis, sylvis, venationibus, aquis, aquarumque decursibus, piscationibus, molis, molendinis, exitibus et redditibus, viis et inviis, quæsitis et inquirendis, ac cum omni utilitate, quæ ullo modo inde provenire potest, ad usum fratrum Deo ibidem famulantium in proprium dedimus atque tradidimus. Et ut hæc nostra regalis traditio stabilis et inconvulsa omni permaneat

ævo, hanc chartam inde conscribi, manuque propria, ut subtus cernitur, corroborantes, sigilli nostri impressione jussimus insigniri.

Signum dni Henrici quarti regis. Gebehardus, cancellarius vice Luitpaldi archicapellani, recognovit.

Data est III non. mart. ann. dominicæ incarn. MLVIII, indict. XII, anno autem ordinationis domini Henrici quarti regis V, regni vero III. Actum Aquisgrani, in Dei nomine feliciter, amen.

(Ex originali.)

X.

Henricus IV imp. advocatiam quarundam villarum Aquensi ecclesiæ concedit, anno 1076.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

HEINRICUS, *divina favente clementia, rex,*

Antecessorum nostrorum, regum seu imperatorum exemplis didicimus quantum honoris et utilitatis regibus contulerit et negaverit honor et status ecclesiarum ab eisdem regibus servatus et adauctus, neglectus et minutus. Ut enim de bonis sumamus exempla, sic MAGNI KAROLI imperatoris divæ memoriæ consuevit facere prudentia, qui ecclesias fundavit, fundatas prædiis ditavit, honore ampliavit, religione dilatavit, in cujus dilatatione quantum honoris et commodi sibi et regno contulerit, magni nominis ejus fama in universali adhuc servat ecclesia, cujus meritorum et virtutis commemoratio procul dubio successorum est ædificatio; quem et nos, pro posse, Dei adjutorio imitari cupientes, ejus exemplo res nostras ampliari et regni statum dilatari credimus, si ejus exemplo Dominum in sanctis suis honorare, quod est religionem ecclesiarum servare, voluerimus. Quam ob rem ecclesiam, quam idem KAROLUS beatæ memoriæ Aquisgrani in honorem gloriosissimæ Dei genitricis perpetuæ Virginis Mariæ fundavit, respeximus, cujus petitionem in petitionis effectum ducere decrevimus, annuente Bertha et regni et thori socia, præsentibus Hiltolfo Coloniensi, Liemaro, Hammaburgensi archiepiscopis, Ruoberto Babenbergensi, Ebbone Nuinburgensi, Willehelmo Trajectensi episcopis cum cæteris regni principibus succinentibus dilecti capellani nostri Cuonradi, ejusdem ecclesiæ præpositi precibus, si quidem tres advocatias super tot loca scilicet *Harne, Loncins, Mandrevelt*, quas nos nostra manu dare et negare debuimus, sanctæ Dei genitricis Virgini Mariæ, in perpetuitatem concessimus, ea ratione ut Cuonradus ejusdem ecclesiæ præpositus, omnesque sui successores ejus ecclesiæ præpositi has tres advocatias potestative teneant et pro utilitate ecclesiæ, consilio fratrum ibidem sanctæ Dei genitricis, Virgini Mariæ, filioque ejus Deo nostro servientium, cui velint et negent et tribuant super tria præfata loca cum universis eorum appendiciis, hoc est utriusque sexus mancipiis, areis, ædificiis, pratis, pascuis, terris, cultis et incultis, viis et inviis, sylvis, venationi-

bus, aquis, aquarumque decursibus, molis, molendinis; piscationibus, exitibus et redditibus, quæsitis et inquirendis, et universis utilitatibus eisdem tribus locis accumulatis et accumulandis, cujus firmæ et perpetuæ donationis testem chartam nostro jussu conscriptam et propria manu, ut infra videtur, conscriptam et corroboratam sigilli nostri quoque impressione insignitam, omnis generationis, tam futuræ quam præsentis, notitiæ reliquimus.

Signum dni Heinrici quarti, regis invictissimi. Adelberoa, cancellarius vice Sigefridi archicancellarii. Anno dominicæ incarn. millesimo septuagesimo sexto, indict. XV, XI kal. maii.

Data anno autem ordinationis dni Heinrici quarti regis XXII, regni vero XX. Actum Aquisgrani in nomine dni nostri Jesu Christi. Amen.

(Ex originali.)

XI.

Henricus V imp. Aquensi ecclesie villæ dictæ WALHORN possessionem confirmat, anno 1112.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

HENRICUS, *divina favente clementia, quartus Romanorum imperator augustus,*

Considerantes quod conditio hujus lubrici sæculi brevis sit et incerta, statuimus in hac valle lacrymarum serere quod in futuro cum gaudio sit metendum. Quapropter, exemplo prædecessorum nostrorum et præcipue parentum nostrorum imperatorum qui decorem ecclesiæ quam plurimum dilexerunt, cultum Dei ampliandum, ubi et quantum possumus, decrevimus. Notum itaque facimus omnibus Christi nostrique fidelibus tam futuris quam præsentibus, qualiter curiam *Harnam*, quam pater noster Henricus, beatæ memoriæ, tertius imperator, ecclesiæ sanctæ Dei genitricis Mariæ quæ est Aquisgrani, delegavit, eadem nos ammonitione et rogatu principum nostrorum et catholicorum virorum, videlicet Brunonis, Trevirensis archiepiscopi, Harthuici, Ratisponensis episcopi, Ottonis, Bavenbergensis episcopi, Erlungi, Werceburgensis episcopi, Burchardi, Monasteriensis episcopi, Arnoldi, capellanarii nostri et prædictæ ecclesiæ præpositi, Godefridi, comitis de *Caloen*, Herimanni, marchionis, et aliorum multorum, delegavimus cum omnibus appendiciis, scilicet mancipiis advocatiæ, agris, pratis, pascuis..... et delegando imperiali nostra auctoritate corroboramus et confirmamus, ea videlicet ratione, ut singulis annis in exequiis patris nostri placito vel districtione liberum potius esset et immune, etc.

(Ex archivis regalis Aquensis ecclesiæ.)

XII.

Godefridus, dux Lotharingæ se Henrico Romanorum regi aream TILIZ in Heristalio cessisse declarat ut Aquensi ecclesiæ assignaretur, anno 1185.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

Ego GODEFRIDUS, dux Lotharingæ, considerans.....

Notum esse volo omnibus imperii et regni fidelibus, tam futuris quam præsentibus, aream illam in banno *Haristalliensi*, quæ dicitur *Tiliz*, tunc sylvosam, in manus domini Henrici, regis Romanorum, ad opus Aquensis ecclesiæ me resignasse, filiis meis Heinrico milite et Alberto clerico præsentibus et resignantibus. Sciant vero universi fideles Christi cum omni jure meo, salva omni libertate, in aquis et pascuis *Haristalliensis* parochiæ, eandem terram, ipsam etiam advocatiam ejus loci, ea lege et conditione prædicto domino regi me assignasse, quatenus in nullam aliam personam transferretur, sed regno tantum et imperio pro perenni gloria et firmissima tuitione nobilis et regalis Aquensis ecclesiæ reservaretur. Quia vero propter transitoriam rerum memoriam et invalescentem calumniantium versutiam abundans cautela est necessaria, hanc præsentem chartulam sigillo mei testimonii in argumentum veritatis communiri et testes idoneos qui præsentem interfuerunt traditioni subter assignari decrevi. Nomina testium sunt hæc : Philippus, Coloniensis archiepiscopus, Rodolphus, Leodiensis episcopus, Herimannus, Monasteriensis episcopus, Adolphus, major decanus in Colonia, magister Cunradus, præpositus S. Alberti, Aquenses fratres; Albertus, vice-dominus, magister Werembertus, Aquensis scholasticus, Heribertus Niger, Heribertus Albus, Willelmus, comes Juliensis, Cono de Minscenberg, Warnerus de Rode, Marinardus, dapifer regis, Willelmus, advocatus Aquensis, Cono, Gerardus, Gozmarus, et alii quam plures.

Facta autem sunt hæc et annotata in curia Leodii celebrata mense septembri, anno incarnati verbi MCLXXXV, indictione III, Friderico, Romanorum imperatore, Henrico filio ejus regnante, Rodolpho, Leodiensi episcopo, Godefrido, imperiali ante cancellario et Aquensi præposito.

(Ex chartulario regalis Aquensis ecclesiæ, fol. 28.)

XIII.

Henricus VI, imp., Aquensi ecclesiæ allodium TILIZ tradit, anno 1185.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS,

HENRICUS, *divina favente clementia, Romanorum rex,*

De innata et consueta regiæ largitatis munificentia ad sanctarum ecclesiarum possessiones

ampliandas earumque statum in sua integritate conservandum grato intendimus affectu, in eo qui dat salutem regibus salutarem æternæ remunerationis fructum expectantes. Noverit igitur universarum regni nostri fidelium tam præsens ætas quam successura posteritas, quod princeps noster Godefridus, dux Lovanii, terram quandam quæ dicitur *Tiliz*, in parochia Haristalliensi sitam, quam de allodio regni in beneficio tenebat, in manus nostras ad usum Aquensis ecclesiæ libere resignavit, datis ei ob hoc ab ecclesia Aquensi ducentis et quindecim marcis argenti, filiis suis Heinrico milite et Alberto clerico præsentibus et eandem terram cum eo resignantibus. Ea vero plenitudine et integritate una cum filiis suis terram illam nostræ resignavit potestati, ut nec jus advocatiæ, nec aliquod aliud jus alicujus potestatis vel sibi, vel posteris suis reservaret, vel in causa criminali, vel pecuniaria aut alio quocumque casu emergente, ita quoque ut nullus in loco illo iudex ordinetur, nisi quem ecclesia Aquensis instituerit. Ad majorem etiam ejusdem ecclesiæ Aquensis commoditatem et cautelam instituit, ut habitatores prædicti loci *Tiliz* communionem habeant omnium utilitatum Haristalliensis parochiæ tam in aquis, tam in pascuis, quam in sylvis cæterisque commoditatibus ad communes usus spectantibus. Nos igitur zelo divinæ retributionis invitati, prænominatum allodium nostrum *Tiliz* Beatæ Virgini Mariæ in ecclesia Aquensi et canonicis Deo in ea militantibus, in omni ea, qua prædictum est, libertate, a duce resignatum, regiæ majestatis auctoritate contradimus, eodem Godefrido duce præsentem et super hac nostra traditione gaudentem. Ut autem hujus nostræ donationis liberalitas in omne ævum perpetuam habeat firmitudinem, præsentem inde paginam conscribi fecimus, et auctoritatis nostræ sigillo communiri. Hujus rei testes sunt Philippus, Coloniensis archiepiscopus, Rodolphus, Leodiensis episcopus, Herimannus, Monasteriensis episcopus, Philippus, comes Flandriæ, Conradus, palatinus comes Reni, Henricus, dux de Limburg, comes Guliacensis, comes Gerardus de Lon, comes Theodericus de Hostade, Adolphus, major decanus de Colonia, Conradus, præpositus S. Adalberti in Aquis, Marquardus, dapifer domini regis, Warnerus de Rode, Willelmus, advocatus Aquensis, Cono de Minzenberg, Henricus Marscalcus de Callendin, Cono, Gerardus, Gozmarus, Herimannus de Wislelmisdorf, et alii quamplures.

Signum domini Henrici, Romanorum regis gloriosissimi. Ego Godefridus cancellarius, vice Cunradi, Maguntinæ sedis archiepiscopus et Germaniæ archicancellarii, recognovi.

Acta sunt hæc anno dominicæ incarnationis MCLXXXV, indict. III, regnante domino Henrico, Romanorum rege invictissimo. Anno regni ejus XVI.

Datum apud Aquisgrani, mense octobris, VIII kal. novemb. feliciter, Amen.

(Ex eodem Chartulario, fol. 24.)

XIV.

Henricus, dux Limburgiæ, exactiones quas in homines ecclesiæ Aquisgranensis antecessores sui exercebant, effectuat, anno 1208.

Notum sit omnibus tam futuris quam præsentibus, quod ego Henricus, dux de Lemborg,

Том. Ier.

71

ob amorem Dei et reverentiam gloriosæ semper Virginis, ipsius genitricis Mariæ, pro remedio animæ meæ et omnium antecessorum meorum, omnem injuriosam exactionem quam faciebam in hominibus majoris ecclesiæ Aquensis in banno *Harne* effestucavi et penitus dimisi, volens quod nec ego nec aliquis heredum meorum in illis hominibus talia de cætero sibi vindicet, vel jus in eis sibi dicat. Quod autem hoc semper ratum de cætero maneat et inconvulsum, præsentem cartulam inde scribi et sigillo domini regis Philippi ac nostro fecimus sigillari. Testes hujus rei sunt decanus Aquensis Winandus, Sibodo vicedecanus, Heinricus cantor, et alii quamplures. Milites: Waleranus, filius ipsius ducis, Tiricus de Scinne, Godefridus, burchgravius de Rode, Winandus de Lumirs, Gerardus Aquensis, Reinardus et Franco de Mirica, Radolfus de Malone, Hermannus, advocatus de Harne, Harlivus, dapifer domini ducis, Bonefacius de Vivario, et alii quamplures.

Acta sunt hæc anno incarnati verbi MCCVIII, indictione XI, præsidente Romanæ ecclesiæ Innocentio tertio papa, Hugone, episcopo Leodiensi, ac regnante feliciter Philippo, Romanorum rege.

Appendent ex filis sericis sigilla regis et ducis, ceræ albæ impressa et omnino integra.

(Ex autographo tabularii publici Aquensis).

VII.

SAINT LAMBERT ET L'ÉGLISE DE LIÈGE.

(Voy. pag. 71.)

CATALOGUS ET ACTA

EPISCOPORUM LEODIENSIVM, PRINCIPUM TUNGRENSIVM, DUCVM QVOQVE BRABANTINORVM,

FRATRE JOHANNE BRUESTHEMIO,

FRANCISCANO TRUDONENSI COLLECTORE.

(Scriptus in *Mislen* monialium, opera et expensis D. Dionysii *Straween* anno a partu Virgineo MDLXVI.

Illustrissimo Reverendissimoque Leodiensi antistiti D. Cornelio a Bergis, frater Johannes a BRUESTHEMIO ordinis fratrum minorum humillimam cum vestigiorum osculo reverentiam.

Naturali illo motus instinctu, ornatissime præsul, quo quisque suam de qua natus est conatur

estollere patriam, insignis ecclesiæ Leodiensis præclarissimorum pontificum edere proposui historiam, opus quidem arduum præsertim, ubi nec ingenium natura, nec eruditionem doctrina neque orationis splendorem indulget eloquentia. Verum quia frequenter vires quas imperitia denegat, charitas subministrat, ex variis chronographorum codicibus vetustissimæ Tungrorum nobilitatis originem, Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium præsulum catalogum, illustrissimorum denique Brabantia ducum lineam, ex Tungrorum principibus materno genere propagatam, certissimo schemate, quantum historiae fides præstare potest, in hac charta Celsitudinè vestra dedicata, delineavi, obnixius deprecans ut eandem, R. D. V. benigne dignetur admittere, et quod minus recte actum est clementer ignoscere.

Ex oppido vestro Sancti Trudonis, anno salutis MDXLII.

Adam primus homo, de limo terræ formatus, ex uxore Eva genuit Seth. Seth Enos, Chainam, Malaleem, Jareth, Enoch, Mathusalem, Lamech. Noe filius Lamech genuit ante diluuium Sem, Cham et Japhet, post diluuium genuit triginta filios et filias, inter quos præcipuus fuit Thuy- Ætas incerta.
scon, cujus posteritatem singulari privilegio Noe in filios adoptavit. A Thuycone germanorum regnum exordium sumpsit.

Regnum Celtarum seu Gallorum. — Samoths (qui et Dis), quartus filius Japhet filii Noe, a Beroso scribitur. Qui Celtas colonias fundavit, nec quispiam illa ætate isto sapientior fuit, ac Romanenses fabula.
propterea Samoths dictus. Regnare cœpit ab aquis diluuii anno CXLIV, ante natum Christum MMCLXXI, regnavit annis CLV. Magus, filius Samothis, apud Celtas regnat, a quo illis oppida plurima posita sunt. Ejus tempore conditur urbs Treveris. Sarron, filius Magi: hic ut ferociam hominum contineret publica litterarum studia instituit. Druius, filius Sarronis, peritia plenus, a quo dicti sunt Druides philosophi. Bardus, filius Druii, inventione carminum et musicæ apud Celtas inclutus. Longo, filius Bardis. Bardus, junior filius Longonis. Lucius, filius Bardis, a quo denominati sunt populi Lucenses. Celtes, filius Lucii, a quo Celtes populi. Galathea, filia Celtis, nupsit Herculi Libyco. Galathes, filius Herculis, ex Galathea. Ejus frater fuit Tuscus a quo provincia Tusciæ dicta est. Harbon, filius Galathis. Lugdus, filius Harbonis, a quo provincia et homines cognomenta sumpserunt. Religius, filius Lugdi, cujus tempore nascitur Moyses. Jasius Janigena cujus frater fuit Dardanus, Troiæ fundator. Quæ condita est anno ante Christi natiuitatem MCCCCLXXXIV ¹.

Allobrox ex Herculis et Galathæ sanguine, a quo provincia Allobrogum, quæ nunc Sabaudia et Delphinatus. Romus, filius Allobrogis, a quo Romandi et lingua Romandica. Paris, filius Romi. Lemannus, filius Paridis. Olbius, filius Lemanni. Galathes, junior filius Olbii, hic condidit Galathas Asiæ. Namnes, filius Galathæ. Remus, filius Namnetis, a quo civitas Remensis in Campani a fundatur. Hujus tempore, anno ante Christi incarnationem MCLXXXVII, subversa est Troia sub Priamo rege, cujus filius Hector, pater Francionis seu Franci, in bello corrui.

¹ Sequentia in margine leguntur: Troia condita est post diluuium DCCCXXVIII annis, ante Christum MCC annis, regnarunt que in ea sex reges: Dardanus, Erichthonius, Tros, ilus, Laumedon et Priamus, sub quo subversa est a Græciis.

Regnum Sycambrorum. — Francio (vel Franco), Hectoris supradicti in subversione Troiæ perempti filius, vir in armis strenuus, ex nobili Germanorum radice progenitus, unicam Remi, Gallorum regis, filiam accepit uxorem. Qui civitatem construxit quam ex nomine Sycambriæ amitæ suæ, Sororis Priami regis, Sycambriam nuncupavit, et in ea regnavit sex annis. Sycamber, filius Francionis et rex Sycambrorum, regnum suum plurimum ampliavit. Priamus, Sycambri filius et rex Sycambrorum, regnavit annis quinquaginta duobus. Uxorem duxit Pannoniorum regis filiam. Hector, Priami filius, quartus Sycambrorum rex, regnavit annis quadraginta novem. Huic nati sunt tres filii. Troyrus, Bolidamus et Brabon priscus, de quo Salvius Brabon, primus Brabantiae dux, prodiit. Troyrus, filius Hectoris, quartus Sycambrorum rex, cujus filii fuerunt Torgotus et Troiades. Hi, post mortem patris, regno Sycambriæ pulsati, novas sibi sedes quærere debuerunt, unde et antiquissimum et quondam famosissimum Tungrorum regnum initium sumpsit.

Tungris urbs conditur anno ante Christi nativitatem DCCCXCVII. — Torgotus itaque, Troyri Sycambrorum regis filius, cum Troiade fratre suo Sycambrorum regni exules, ad littus Rheni fluminis descendentes, civitatem Veronam, quæ nunc Bunna dicta est, fundaverunt; deinde Troiades versus aquilonem descendens, aliam civitatem quam Troiam minorem (nunc Zantis) nuncupatur. Sane Torgotus, versus occidentem declinans, ad littus Oceani civitatem prægrandem extruxit, quam Tungrim appellandam decrevit. Sane mos erat reliquiis Troianæ dispersionis, ut civitates quas conderent a suis vel parentum vel filiorum vocarent nominibus. Nonnullas etiam ab ipsa urbe Troia sive a flumine, portis, turribus, aut vicis denominabant, erat igitur in urbe Troia vicus magnus in quo manebant Aromatarii, ubi electuaria et antidota parabantur, et hic Tungris dicebatur, ab hoc vico Torgotus filium Tungrum et civitatem suam Tungrim nuncupavit.

Tungrus, Torgoti filius et Tungrorum princeps, anno ante Christum natum DCCCLIII, regnavit annis quinquaginta. Hic ditionis suæ fines dilatare cupiens, universam terram versus meridiem usque ad sylvam carbonariam, multis in ea constructis villis et coloniis, occupavit. Ipse filium suum Teuthonem Treverensibus adversus Nervios misit, qui in bello occubuit, relinquens uxorem gravidam: at Tungrus natum nepotem posthumum Treverensium tutelæ commisit.

Teutho, filius posthumus Teuthonis filii Tungrii, et Tungrorum princeps anno ante Christum DCCCIII regnavit annis uno et quinquaginta. Hujus Teuthonis tutelam senatus Treverorum suscipiens Catholdum, virum strenuum, Tungrensis civitatis et regionis præsidem constituit, qui juste gubernans annis viginti duobus præsedet. Cum autem Teutho in adultam excrevisset ætatem, Treverorum senatus Catholdum revocans Teuthoni principatus sui gubernacula resignavit. Anno Teuthonis quinquagesimo ante Christum DCCLIII condita est Roma¹.

Agrippa, filius Teuthonis secundo genitus, quartus Tungrorum ac Troianorum Rhenensium princeps, anno ante Christum natum DCCLII, regnavit annis quadraginta et octo. Hunc Agrippam Teutho per ducem et præsidem Troianorum Veronensium ordinavit, et primogenito suo Teuthoni Tungrorum principatum constituit. Quo in bello perempto, Agrippa utrumque

¹ Legitur in margine: ante Romam Treveris fuit annis mille trecentis.

principatum tenuit. Hic inter utrasque suas civitates Zanctum et Bunnam, in littore Rheni fluminis, tertiam ædificavit et Agrippam appellavit.

Ambro, Agrippæ filius, quintus Tungrorum et Troianorum Rhenensium princeps ante Christi adventum anno DCCV, regnavit annis uno et quadraginta. Ab hujus nomine dicti sunt Ambrones, gens super Rhenum habitans, audax et bellicosa. Hic inter Trevericæ ditionis principes dignitate et auctoritate primus, multas civitates ac regiones sibi subjecit, finesque sui principatus ab Eyflia usque ad Velnam extendens ampliavit. Ejus tempore Bisantium construitur, nunc Constantinopolis dicta.

Thuringus, Ambronis filius, sextus Tungrorum et Ambronum princeps anno ante Christum DCLXIV, regnavit annis XLII. Hic in senatu Treverico patris locum obtinuit. Ipse filiam cujusdam potentis in Alemannia uxorem duxit, ex qua tres filios Anchisem, Cimbrum et Thuringum sibi æquivocum propagavit. Thuringus junior ab avo materno in filium adoptatur; Anchises autem Ambronensium et Cimber Tungrorum obtinet principatum.

Cimber, Thuringi filius, septimus Tungrorum princeps ante Salvatoris adventum DCXXII, regnavit annis quadraginta tribus. Dictus est Cimber a porta magna urbis olim Troiæ, quæ Cimbræa vocabatur. Hinc ipse in sua civitate Tungrensi magnifici operis portam, nomine Cimbræam, versus occidentem extruxit. Ab eo nomen sumpsit gens ferocissima Cimbrorum, a quibus Romani variis fuere bellis fatigati. Horum termini amplissimi fuere.

Camber, filius Cimbræ, octavus Tungrorum et Cimbrorum princeps ante natum Christum anno DLXXIX, regnavit annis quinquaginta. Servius Tullius, sextus Romanorum rex, censum, tributa ac vectigalia persolvi debere primus instituit. Is cum Mosam fluvium transire vellet à Cambro Tungrorum principe prohibitus est. Verum rex Servius victor effectus, Mosa transmissa, Tungrorum civitatem obsedit, captamque civitatem spoliavit et destruxit. Huius qui cum Servio erant Numeiam, Juppileam, Capremontem, Durpeyum, ac castrum prope Trajectum ad Mosam condiderunt. Camber civitatem Cambracum seu Cameracum extruxit.

Servius, Cambri filius, nonus Tungrorum princeps anno ante Christum DXXII, regnavit a Rheno usque Scaldam annis quadraginta septem. Hic civitatem suam Tungrensem reparavit, ut vix desolationis præscriptæ ruinæ paterent. Vocatus a Melbrando fratre suo adversus Britannos et Senones, magna in hostes facta strage, gloriose de ipsis triumphavit, percussoque Melbrando fratre suo, Belgarum regnum obtinuit, soliumque regni a Cambraco ad Belgiam civitatem transtulit.

Baldwinus¹, filius Servii, decimus Tungrorum princeps, regnare cœpit super Tungros, Cimbro et Belgas anno ante Christum natum CCCXCXVII, regnavitque annis octo et triginta. Hic civitatem Hostiliam (quæ nunc Tornacum dicitur) cepit funditusque dejecit. Post hæc non longe a monte Minervæ oppidum extruxit, quod a suo nomine Blandinium nuncupavit. Gorbubugo, Britonum rex, Puthenos, qui nunc Flandrenses, invadens multa damna inflixit. Quem Blandinius in fugam vertens tandem a suis preceptus est.

Suardus, Blandinii filius, Morinorum dux et Tungrorum princeps undecimus, regnare cœpit super Tungros, Belgas et Cimbro ante Christi nativitatem anno CCCCLXIX, regnavit que

¹ Legendum : Blandinius.

annis duobus et quinquaginta. Hic dum post patris interitum in multa pace et prosperitate rexisset, tandem in templo Bacchi a suis interfectus est.

Walacharinus, filius Suardi, duodecimus Tungrorum, Belgarum et Cimbrorum princeps, regnare cœpit anno ante Christum CCCCVII. Regnavit que annis viginti quinque. Hic patris sui necem dum graviter nimis vindicat, toti regno gravis exstitit. Cumque ad libitum cuncta ageret, ac coram Belis ara ipse sacerdotio fungi vellet perpetuo, relegatus est exilio. At Walacharinus regno pulsus cum suis in quamdam maris insulam applicuit, illamque pro sua habitatione contra marinos insultus firmans aggeribus, ex suo nomine Walachariam appellavit. Tungrenses et Cimbri Leonem, Walacharini filium, anno quinto paternæ relegationis, suum nativum principem receperunt.

Leo I, Walacharini filius, decimus tertius Tungrorum et Cimbrorum princeps, vivente patre, suscipitur anno ante Christum CCCXCII, regnavit que annis quadraginta quinque. Brennius, rex Allobrogum, Tungrensibus bellum indixit, et in introitu Rhetia-Bassæ, quæ nunc Brabantia dicitur, ad hyemandum castrum construxit, quod a suis Senonensibus Senogias nomen accepit. At Leo Tungrorum princeps inter sylvam Soniæ et paludes Rhetia, ad præcludendum Senonensibus transitum, in clivo montis castrum erexit, loco ubi a paludibus Bruxella nuncupatur. Leo princeps et cum eo Belgius, Treverorum dux, in loco ubi nunc est Lovanium, Deo Marti fanum erexerunt atque annuas victimas offerendas sponderunt.

Leo II, Leonis primi filius, quartus decimus princeps Tungrorum, Cimbrorum et Treverorum anno ante Christum CCCXLV, regnavit annis triginta novem. Galli rursus Romam aggrediuntur, cumque Gallorum quispiam Romanum quemdam nobilem ad singulare provocasset certamen, victor romanus torquem auream de collo interfecti suo collo imposuit, et exinde Torquati nomen exordium sumpsit.

Leo III, Leonis secundi filius, quindecimus Tungrorum princeps ac Treverorum dux, anno ante Christum CCCVI regnare cœpit et annis quadraginta septem regnavit. Saxones diutina pace potiti regis sui de gente Belgarum caput Treverensibus et deinde Tungrensibus transmisserunt. At Treverenses et Tungrenses hostes suos Saxones conserto prælio prostraverunt. Interim Romani Tungrim rursus obsederunt, quos regressi Tungrenses fortiter deturbaverunt.

Waringerus, filius Leonis, decimus sextus Tungrorum et Cimbrorum princeps, anno ante Christum CCLX, regnavit annis quadraginta novem. Hujus tempore novi Galli Romanos invadunt, contra quos varia sorte bellatum est. Tandem per Sempronium, Gaium ac Valerium, Romanorum consules, Galli in Liguria victi sunt et ex illis ferme XL millia recisi.

Tainardus, filius Waringeri, decimus septimus Tungrorum ac Cimbrorum princeps anno ante Christum CCXII, regnavit annis uno et quinquaginta. Clari habentur Philo Judeus, Cato et Mathathias Machabæorum pater.

Magius, filius Tainardi, decimus octavus Tungrorum ac Cimbrorum princeps anno ante Christum CLXI, regnavit annis quadraginta sex. Castrum Magii circa Mosam fundatur. Hujus anno secundo, Judas Machabæus Judæorum ducatum suscepit.

Menapius, filius Magii, undevicesimus Tungrorum princeps anno ante Christum CXVI, regnavit annis quatuor decim. A quo Menapio dicti qui hodie Julienses. Cum Romani hoc

tempore totum fere orbem armis et potentia moderassent, etiam cum Treveribus fœdus firmissimum inierunt. Dum autem de renovando seu continuando cum Tungrensibus tractaretur, audiens Menapius dixit se Romanorum amicum nolle vocari. Si quidem hoc dictum Menapii Romanorum corda permovit, ut Cassium consulem cum multis legionibus ad conterendam Tungrorum audaciam mitterent, et Tungrenses primo a facie Romanorum fugientes, resumptis viribus, Cassium et ejus exercitum occiderunt, et supervenientem Lucium cum duabus legionibus prostraverunt. Tandem Gaius Publius pactum cum Tungrensibus iniiit, ut Romani Tungrensibus deinceps bella non moverent. Romanorum tamen nomen Menapio semper exosum fuit.

Leo, quartus filius Menapii, vicesimus Tungrorum et Cimbrorum princeps anno ante Christum CIII, regnavit annis septem. Huic erant fratres Godefridus Teuthonicus et Cloadicus ex quibus duo posteriores cum ingenti exercitu ad Romanæ urbis demolitionem sunt profecti. Ceciderunt Romanorum circa Rhodanum circiter octoginta millia, et Tungrenses, junctis Cimbris, victores effecti quæque pretiosa, velut Romanorum prædam, spernentes in mare miserunt. Verum in secundo congressu victi sunt Tungrenses et ex eis occisi centum et quadraginta millia, demptis mulieribus quarum ingens fuit numerus. Cecidit in hoc conflictu Teuthonicus, et Cloadicus captus. Ansonarix, Saxonum rex, Leonem principem interfecit.

Godefridus, frater Leonis, filius Menapii, vicesimus primus princeps Tungrorum et Cimbrorum ante natum Christum anno XCVI, regnavit annis viginti sex. Hic videns terram desolatam, cogitansque duos fratres occisos et tertium captum, vix unquam lætari potuit. Unde ad castrum Magii secedens sub villano habitu moestus residens Caroli nomen accepit, quod teuthonice rudem vel rusticum sonare videtur. Interventu Treverensium Cloadicus libertati restituitur.

Carolus, qui et Ynachus, Godefridi filius, vicesimus secundus Tungrorum et Cimbrorum princeps anno ante Christum LXXIII, regnavit annis viginti duobus. Hic in Arcadia provincia Græciæ sub Lucio Julio proconsule, patre Julii Cæsaris, militavit. Erant Julio Cæsari sorores duæ, Octavia quam Gneus Senator uxorem duxit, et Octavianum postea Augustum ex ea genuit, et Germana quam Carolus Ynachus conjugem sumpsit, quæ ei filium Octavium et filiam Germanam sive Swanam, Salvii Brabonis uxorem, peperit.

Octavius, Caroli Ynachi ex Germana Cæsaris sorore filius, vicesimus tertius Tungrorum et Agrippinæ princeps anno ante Christum natum LI, regnavit annis triginta septem. Hujus terras Julius Cæsar ab omni censu et tributo Romanorum fecit exemptas, sed et Octavianus Augustus, annuente senatu, ipsam tributorum immunitatem confirmando renovavit, ac in tribus honore speciali privilegiavit: *Primo* dominium Rheni, Mosæ et Schaldæ concessit, ita ut cuncti principes terras suas inter dictos fluvios sitas ab ea tanquam legali domino recognoscere deberent. *Secundo*, ut in regno suo numisma in auro et argento, quod solis licebat Romanis, cudere posset. *Tertio* ut tanquam primus post Augustum et Summus regum aquilam cum unico capite in clypeo aureo pro insigni ferre deberet. Obiit Octavius eo anno quo nata beatissima Virgo Maria, anno scilicet ante Christum natum decimo sexto.

Julius, filius Octavii, impubes immatura morte sublatus est. Sicque Tungrorum principatus

ad Carolum, ducem Brabantiae, legitima successione devolutus est, sopitoque regni nomine Brabantico ducatus annexus.

De Brabantia. Bartholomæus Anglicus, de Proprietatibus rerum, libro XVII, capite XXV.
— Brabantia Germaniae finalis est provincia, quæ Galliae Belgicae est contigua, quam amnis Mosa præterfluit, et Schalda fluvius intrans cum fluxu et refluxu maris. Cum aliis rivulis variis et fontibus irrigua, terra in multa parte vinifera, nemorosa, collibus, pratis et hortis decora, arboribus fructiferis et sylvestibus plena, abundans animalibus domesticis et sylvestribus, cervis, hinnulis, capris, leporibus et cuniculis, multa habens oppida famosa, terra fertilis in frugibus, et populosa, gens elegantis staturæ et venustæ formæ, bellicosa, animosa contra hostes, inter se autem placita et quieta.

Salvius, cognomento Brabon, primus Brabantiae dux, cum conjugē sua Swana nobili Tungrorum stirpe, patre Carolo Ynacho, matre domina Germana (quæ et Swana prisca) progenita anno ante filii Dei benedictam nativitatem LII. Hic Salvius ex Francione qui Remi, Celtarum regis, filiam duxerat uxorem (ut supra dictum est) nobilem traxit originem. Troyrus namque Torgoti primi Tungrorum principis pater, fratrem habuit Brabonem priscum, a quo vigesimo loco natus est Salvius Brabon in Arcadia, provincia Græciæ. Qui sub Julio Celso patre, ac deinde sub Julio Cæsare filio, militavit. Hic Salvius cum ad notitiam dominæ Swanæ relictæ Caroli Ynachi in sequendo cycnum pervenisset, et Julio Cæsari retulisset, idem Cæsar neptem suam Swanam juniorem Salvio sociavit conjugem deditque cum ea Brabantiae ducatum. Occiditur Salvius anno principatus sui sexto, relinquens filium Carolum sex menses natum.

Carolus, dictus Brabon, filius Salvii, annorum quindecim, dux secundus Brabantiae anno ante Christum natum XXXII, rexit annis quadraginta duobus. Hic Epirogi Turingiæ principis filiam duxit uxorem, ex qua duos filios habuit Julium et Titum. Defuncto Tungrorum rege avunculo Caroli, ejusque filio unico Julio immatura morte sublato, Tungrorum principatus Caroli legitima successione et Augusti concessionē accrevit. Atque ex tunc Tungrorum principatus defecit. Caroli tempore civitas Tungrorum a Treverensibus succenditur, et quasi ad nihilum redigitur. Christus Jesus de Virgine Maria nascitur.

Julius Brabon, Caroli primogenitus, tertius dux Brabantiae, Tungrorum vero vicesimus sextus, anno Domino quadagesimo, rexit annis quadraginta. Hic vivente patre et senio presso, terras inter Rhenum et Mosam gubernandas suscepit, oppidum quoque Juliacum a suo nomine dictum fundavit. Tornacum civitas reædificatur. Duo quoque viri egregii a Nerone proscripti ad Julium confugerunt, quorum alter Granus senatoria pollens dignitate palatium exstruxit, unde locus nomen Aquisgrani accepit; alter Antonius vir tribunitiæ potestatis munitorem erexit, loco ubi nunc Trajectum inferius. Hoc etiam tempore, Trajectum ad Mosam fundatur.

Octavius, cognomento Brabon, filius Julii Brabonis, quartus Brabantiae Tungrorum vero vicesimus septimus princeps anno Domini octogesimo, rexit annis quadraginta sex. Hujus principis tempore, Galli exactionibus, tributis ac etiam bellis intestinis vexati Tungrorum civitatem ad perimendum exactores suos Romanos obsederunt, Octavio autem cum Romanis fortiter resistentibus, civitas inconcussa permansit. Ipse Trajano imperatori confœderatus Saxones e Valencenis ejecit.

Godardus Brabon, filius Octavii, quintus Brabantiae dux, Tungrorum vero vicesimus octavus, anno Domini CXXVI, rexit annis quadraginta septem. Anno CXLVIII, Antoninus Pius imperator, ad Huyum veniens ejusdemque oppidi mirabilem situm prospiciens, in culmine rupis arcem fortissimis muris extruxit, civitatem quoque ampliavit et Benefactam appellavit. Godardus, Antonino Pio singulari foedere junctus, praefectus totius Galliae Belgicae constituitur.

Godefridus Brabon, filius Godardi, sextus Brabantiae dux, Tungrorum vicesimus nonus, anno Domini CLXXIII, rexit annis quadraginta quinque. Defuncto Antonino vero Caesare, successit Aurelius Commodus, qui nonnullos Galliae principes capite truncari jussit, inter quos et Godefridi ex sorore nepos consimilem excepit sententiam. Turbatus ob hoc Godefridus, a Romanorum foedere dissociatus, omnes qui Commodum abjurare nollent trucidari jussit, ac Tornacum civitatem, ad quam Romani confugerant, obsedit, et Sorico Germanorum, ac Werico Treverorum ducibus junctus, maximam in Romanorum exercitum stragem dedit. Qui et Werici filiam uxorem sumpsit.

Wericus, filius Godefridi ex Werici Treverorum ducis filia, septimus Brabantiae dux, Tungrorum tricesimus, anno Domini CCXVIII, rexit annis sexaginta novem. Hic senio confectus, Artsardo filio principatus sui gubernacula commisit et centenarius obiit.

Artsardus, Werici filius, octavus dux Brabantiae, Tungrorum tricesimus et primus, anno Domini CCLXXXVII, rexit annis octo et quadraginta. Eo tempore nobilis quidam Carausius, procurator imperialis, dominabatur, cumque subditos nimium opprimeret, Artsardus hoc ipsum senatui romano ac etiam Maximiano Caesari significavit. Quorum auctoritate et mandati vigore Carausium in Britanniam fugavit, ac ipse provinciam quam Carausius tenuerat, a Schalda secus mare Oceanum, pacifice gubernavit. Quae provincia usque hodie marchia sacri imperii dicitur. Artsardus Constantium Caesarem, in arce Lingonensi obsessum, liberavit et victoriam de hostibus fecit.

Marsiandus, Artsardi filius, nonus dux Brabantiae, Tungrorum tricesimus secundus, anno Domini CCCXXXVI, rexit annis duobus et quadraginta. Hic Constantino magno imperatori sociatus adversus Maxentium et postea Licinium, invasores imperii, gravissima praelia cum victoria gessit. Unde et ultra paternum dominium imperiali privilegio Picardiae et Arthesiae principatum obtinuit.

Taxander, filius Marsiandi, decimus Brabantiae, tricesimus tertius Tungrorum princeps, ac tertius marchio sacri imperii, anno Domini CCCLXXVIII, rexit magnifice annis triginta. Hic in aula Gratiani educatus et Theodosio tunc militiae magistro charissimus, insidiosa aemulatione in carcerem retruditur. Sed virtute divina ereptus a Beato Martino, Thuronorum episcopo, baptismi gratiam percepit. Ipse primus hujus propaginis christianus. Ab eo Taxandria nomen accepit.

Ansigisus, filius Taxandri, undecimus dux Brabantiae, Tungrorum tricesimus quartus, ac quartus marchio sacri imperii, anno Domini CCCCVIII, rexit annis triginta. Hic audita morte Archadii imperatoris, ad Honorium Constantinopolim profectus, gratanter excipitur. Interim Grosclus, Wandalorum dux, Moguntiam ac Metim subvertit et Treverim obsedit. Quem Ansigisus a Constantinopoli regressus fugavit.

Carolus, cognomento Pulcher, Ansigisi filius, duodecimus Brabantiae dux, Tungrorum tricesimus quintus, ac quintus marchio, anno Domini CCCXXXVIII, rexit annis duobus et viginti. Hic Theodosio Juniori a patre commendatus et Valentiniano Cæsari intimus Gallam, Valentiniani sororem, conjugem duxit, cum qua annis quindecim in multa pace rexit. Verum septem anni sequentes pleni dolore fuerunt. Nam anno Domini CCCCLIII Attila, Hunorum rex, occidentale invadens imperium, omnia pene devastavit, nobilem quoque Tungrorum urbem, diu obsessam ac tandem captam, occisis omnibus qui in ea reperti fuere, flammis absumpsit XIII julii.

Lando, Caroli Pulchri filius, decimus tertius Brabantiae dux, Tungrorum tricesimus sextus ac marchio sextus, anno Domini CCCCLX, rexit annis decem et octo. Hic civitatum suarum reparationi intentus, cum Tungrorum urbem reaedificare nequiret, aliam de novo construxit, quam a suo nomine Landen appellavit. Cernens Lando Romanorum vires deficere, Francorum vero augeri, Hilderico Francorum regi sociatus est, filium quoque Austrasium eidem regi commendavit: desiitque nomen Gallorum et pro eo Francorum regnum dici coepit.

Austrasius, Landonis filius, decimus quartus Brabantiae dux, Tungrorum tricesimus septimus ac marchio septimus, anno Domini CCCCLXXVIII, rexit gloriose annis duobus et viginti. Huic Clodoveus rex, adhuc gentilis, gubernationem totius Galliae Belgicae commisit, quam prudentia tanta rexit, ut ab ejus nomine Austrasia diceretur. Anno Domini D, Clodoveus bellum adversus Alemannos habuit, in quo, cum periculum immineret, clamavit ad regem Austrasius, ut Deum christianorum quem uxor sua colebat invocaret. Quo facto mox victor evasit et baptismi gratiam obtinuit.

Carolus, cognomento Naso, filius Austrasii, quintus decimus Brabantiae dux, Tungrorum tricesimus octavus et marchio octavus, anno domini D, rexit annis quatuor et viginti. Hic, Clodoveo regi amicissimus, inter primos regni est habitus. Filiam regis Thuringiae Malbergam duxit uxorem, cujus soror Radegundis Lothario Francorum regi postea nupsit. Carolus, auxilio Lotharii et Theodorici regum, Thuringiam cepit, sublatoque regni nomine, in eo dux constituitur.

Carolus, dictus Hasbanus, Caroli Nasonis filius, sextus decimus dux Brabantiae, Tungrorum tricesimus nonus, marchio nonus, anno domini DXXIV, rexit annis sex et triginta. Hujus frater natu minor Bergarius ducatum Thuringiae tenebat. Quibus erat soror Veraia, quæ viro nupsit. Quatuor Haymonis filii. Quatuor præpotenti Haymoni genuitque quatuor filios dictos vulgariter *Haym's kinderen*. Ab eo Hasbanianomen sumpsit, quia illam frequentius incoluit. Ipse a Theodeberto rege ad Julianum imperatorem directus, dum legationis suæ negotia perorat, de marchia sacri imperii, quod eam injuste teneret, corripitur. Et Carolus, cum se modestius defenderet, marchiam quidem ad manus Juliani resignavit; ea vero pro quibus legatione fungebatur ad votum obtinuit, et imperator marchiam Anselberto senatori ab imperio tenendam concessit, quæ in Ansigiso ejus nepote ad Brabantiam rediit.

Carlomannus, filius Caroli Hasbani, decimus septimus dux Brabantiae, Tungrorum et Hasbanorum quadragesimus, anno Domini DLX, rexit annis quinquaginta quinque. Ab hoc plures Brabantinorum exorsi sunt historiam. Hic cum Sigiberto, Lotharii Francorum regis filio, Hunorum in Thuringia delevit reliquias. Cum beato episcopo Gondulpho Tungrorum civitatem

reparare cœpit; sed dum omnia fulgure dissolverentur et tempestate, ab opere cessavit, et Landen civitatem ampliavit, palatium quoque amplissimum in ea exstruxit, in quo et ipse et sui successores multo tempore habitarunt.

Pipinus ¹ sanctus primus, Carlomanni filius, decimus octavus Brabantiae dux, Tungrorum Pipinus I Landensis. et Hasbanorum quadragesimus primus, anno Domini DCXV, rexit annis uno et triginta. Hic sanctus et inclytus princeps ex conjuge Ideberga, Aquitanorum ducis filia, sanctissimam virginem genuit Gertrudem, filium quoque Grimoaldum et filiam sanctam Beggam. Pipini soror Amelberga filium habuit Walbertum, filiam quoque sanctam Amelbergam. Walbertus genuit sanctam Aldegundem ac sanctam Waldetrudem, cujus ex sancto Vincentio comite filius erat sanctus Laurentius, Metensis episcopus, sanctæque virgines Magdeberta et Aldetrudis. Porro sanctæ Amelbergæ quinque nati erant: Emebertus sanctus, Cameracensis episcopus, sanctus Venantius confessor, Gudila Bruxellensis, sanctæ Reneldis et Phareldis. Fuit nobilis dux Pipinus opinatissimæ famæ, sapientiæ domicilium, thesaurus consiliorum, defensio legum, controversiarum finis, munimentum patriæ, curiæ decus. Qui a decursu Mosæ et Mosellæ usque ad terminos Phrisiæ et Flandriæ principatum tenuit. A Lothario rege majordomus et regni gladiator constituitur. Ampliatisque terminis Austriæ, Lotharingiæ ac Brabantiae, archidux inscribitur.

Grimoaldus, Pipini filius, nonus decimus Brabantiae dux, Tungrorum et Hasbanorum Grimoaldus. quadragesimus, secundus, princeps, anno Domini DCXLVII, rexit annis XI. Rex Sighebertus, cooperante Grimoaldo, multa monasteria fundavit in quibus Stabulaus et Malmundarium eminebant. Grimoaldus, dux et majordomus, instinctu Francorum (propter secretas quasdam factiones, Parisiis ²) a Clodoveo rege est in carcerem coniectus. Amara consumitur morte anno Domini DCLVIII, sepultus in Jupilia.

Ansigisus cum Begga, vicesimus dux Brabantiae, Tungrorum vero quadragesimus tertius Ansigisus. princeps, anno Domini DCLVIII, rexit annis septem et viginti. Hic vir sanctus Ansigisus filius fuit sancti Arnulphi, marchionis sacri imperii ac post Metensis episcopi, ex sancta Doda. Sancta vero Begga filia fuit Pipini et soror Grimoaldi. Quo in carcere defuncto, ducatum cum viro suo obtinuit. Ansigisus in venatione a Goduino, quem in paupertatis nido inventum de sacro fonte levaverat et ad summos militiæ honores provexerat, perimitur anno DXLXXXV. Sancta autem Begga se suaque Domino consecravit et in monasterio *Andene*, quod ipsa inter Huyum et Namurcum construxit, cursum vitæ in sancto viduitatis proposito consummavit. Hoc tempore monasterium *Corbeis* a Barilde regina construitur.

Pipinus ³ secundus, dictus Grossus, filius Ansigisi ex conjuge sancta Begga, vicesimus Pipinus II Heristalius. primus dux Brabantiae, Tungrorum et Hasbanorum quadragesimus quartus princeps, anno Domini DCLXXXV, rexit annis novem et viginti. Hic ex uxore sancta Plectrude filios habuit, Diogenem Campaniæ ducem, Grimoaldum ⁴, cui filia Rathbodi, Phrysonum ducis, desponsata fuerat, qui etiam Leodii orans a Raginerio satellite perimitur, et sanctum Silvinum confes-

¹ Legitur in margine: Pipinus sanctus cum Suevis et Germanis populis plurima bella victoriose gessit |

² Hæc in parenthesi adduntur in margine cod. | ³ In mag.: Pipinus Grossus van Herstael fuit etiam majordomus Franciæ. | ⁴ In mag.: Grimoaldus Leodii in ecclesia divi Jacobi sepultus est.

sorem, filiam quoque sanctam Notburgem¹. Pipinus Neustriam sibi subjugavit, Rathbodum ducem Phrysonum bello vicit, ac sanctum Willibrordum illuc ad prædicandum direxit. Hic gloriosus princeps scædum adulterii crimen incidit, repudiataque Plectrude conjuge, Alpaïdem pellicem super induxit. Obiit Pipinus anno Domini DXXXIV. Alpaïs in sancta pœnitentia vitam finivit.

Carolus I Martellus. Carolus Martellus², a fortitudine et audacia sic dictus, cui etiam cognomen Tutides, filius Pipini ex Alpaïde pellice, vicesimus secundus dux Brabantiae, Tungrorum quadragesimus quintus, anno Domini DXXXIV, rexit annis quatuor et triginta. Hunc Plectrudis, relicta Pipini, captum in Colonia custodiae mancipavit. Interim Franci Raginfredum majorem domus constituunt. At Carolus a custodia ereptus Raginfredum insequitur, et Rigobertum Remensem episcopum suum in baptisate patrem, urbem suam præ timore Raginfredi aperire recusantem, episcopatu privavit. Pro simili causa sanctum Eucherium Aurelianensem episcopum a sua sede expulit, qui apud Sarchinium, Hasbaniae vicum, exulans in monasterio sancti Trudonis cursum vitae feliciter consummavit. Carolus CCCLXXX millia Saracenorum cum rege suo Abdirama peremit. Saxones et Phrysones domuit, Aquitaniam subegit. Obiit anno Domini DCCXLVIII, sepultus in ecclesia sancti Dionysii.

Pipinus III Parvus. Pipinus³ tertius, filius Caroli Martelli, dictus Parvus quia statura pusillus, virtute tamen magnanimus, anno Domini DXXXLVIII, præfuit annis viginti. Ejus frater Carlomannus, seculo renuntians, in monasterio Montis-Sirapti sub religionis habitu Domino servire cœpit; sed propter notorum et amicorum frequentiam ad monasterium Montis-Cassini secessit. Pipinus auctoritate domini papæ Zachariæ per sanctum Bonifacium⁴ in Francorum regem ungitur, anno Domini DCCL, regnavitque annis decem et octo, postquam majores domus annis circiter octoginta octo principari cœpissent. Ipse Halstulphum, Longobardorum regem, rogatu Domini papæ Stephani, vicit. Obiit anno Domini DCCLXVIII, sepultus ad sanctum Dionysium. Hic multa quæ pater abstulerat ecclesiis restituit.

Carolus II Magnus. Carolus Magnus, Pipini filius, regnare cœpit anno Domini DCCLXVIII, regnavit annis sex et quadraginta. Hic pro felicitatis magnitudine agnominatus est Magnus. Corpore quidem decorus, visu ferus, statura ejus octo pedum qui longissimi fuerunt. Erat in donis largissimus, in judiciis certissimus, in sermone luculentus. Uxorem habuit Hildegardem, Eraclii imperatoris filiam, ex qua tres filios suscepit: Carolum, regem Alamanniæ, Pipinum, regem Lombardiæ et Ludovicum, regem Aquitaniæ. Ipse Hispaniam, Saxoniam, Westphaliam, etc., christianitati subjecit. Anno Domini DCCCI, acclamantibus Romanis, Carolus in imperatorem per manus papæ Leonis III Coronatur, imperavit que annis tredecim. Qui etiam XXIII monasteria ad numerum

¹ Adduntur in margine: quæ Coloniae sepulta miraculis claruit | ² Adduntur in margine: Carolus Martellus, majordomus Franciæ, devictis Saracenis apud omnes maximo in pretio habitus est. Et ex tunc regia Fraucorum potestas ad majorem domum in omnibus fuit. Hoc duntaxat excepto, quod qui rex dicebatur semel in anno in Martis campum curru invectus, ibidem in eminenti sedens se populo spectandum præbebat, publica dona ei solemniter oblata suscipiens, majoredomus ante se stante, et quæ eo anno agenda erant populo nunciante. Ita rege domum revector, majordomus cætera regni negotia administrabat, licet privilegia et chartæ regis nomine signarentur. | ³ In marg.: Pipinus Parvus primus parlamentum instituit. | ⁴ Notatur in margine: Moguntinensem episcopum.

litterarum alphabeti construxit ac unicuique litteram auream magni pretii donavit. Obiit anno Domini DCCCXIV, Aquisgrani sepultus.

Ludovicus, cognomento Pius, Caroli Magni ex Hildegarde filius, successit in imperio, regno Ludovicus I Pius. et ducatu anno Domini DCCCXIV, regnavitque annis sex et viginti. Hic etsi religionis esset amator, quia tamen nemo ex omni parte beatus, contra canonicas sanctiones incestuoso concubitu fœdatus est, cujus etiam causa sanctus Fridericus Trajectensis antistes trucidatur. Quare et justo Dei judicio multa a filiis passus adversa, dignitatem imperii deponere cogitur, et in monasterium retruditur; sed anno sequenti honori pristino restituitur. Gregorius papa quartus festivitatem omnium sanctorum, a Bonifacio Romanis institutam, per omnes ecclesias celebrari decrevit. Obiit Ludovicus anno Domini DCCCXL, Metis in ecclesia S. Arnulphi sepultus¹.

Lotharius, Lodovici Pii ex Ermgarde filius, jure primogenituræ successit in imperio, regno Lotharius I. et ducatu Brabantia anno Domini DCCCXLI, regnavitque annis quindecim. Porro Carolus et Ludovicus ejus fratres se debita parte regni privari dolentes cum fratre prælium committunt, in quo tanta utrinque facta est cædes, ut nulla meminerit ætas tantam in gente Francorum stragem fuisse. A Lothario provincia Lotharingiæ inter Rhenum et Schaldam nomen sumpsit. Ipse, partito inter filios regno, in Prumia monachus factus dormivit in Domino anno Domini DCCCLV. His temporibus fames valida Germaniam sic attrivit, ut pater filium comedere voluerit.

Carolus dictus Calvus, filius Lodovici Pii ex Judith secunda uxore, regnare cœpit in Francia Carolus III Calvus. et Brabantia anno Domini DCCCXLVII, regnavitque annis quatuor et triginta. Defuncto Ludovico imperatore Lotharii filio, Carolus Calvus patruus ejus Romam pergens, imperator creatur, imperavit annis duobus, et quoniam inconsulto fratre suo Ludovico Germaniæ rege, solus fratruelis usurpaverat imperium, bellum ei paratur. Mortuo Ludovico, cum audiret fratruelles suos Carolum et Carlomannum contra se exercitum adducere, cum esset Mantuæ, hausto veneno, obiit anno Domini DCCCLXXVIII. Ejus tempore comitatus Flandriæ, Hollandiæ et Geldriæ sumpserunt initium.

Ludovicus, cognomento Balbus, Caroli Calvi filius regnare cœpit in Francia et Brabantia Ludovicus II Balbus. anno Domini DCCCLXXIX, regnavitque annis duobus. Moritur anno DCCCLXXXII, relinquens uxorem imprægnatam. Interim Normanni cum Danis Brabantia, Leodii, Flandriæ, etc., fines erumpunt et devastant. Ludovicus et Carlomannus, filii Ludovici Balbi supra dicti ex concubina, regnum inter se dividentes regnant annis quinque. Interea nascitur filius posthumus Ludovici defuncti, dictus Carolus. Normannorum duces Godefridus et Sygefridus Leodium, Trajectum, Tungris, Coloniam, etc., comburunt, multaque mala committunt. Quos Carolus Crassus imperator ad pacem reduxit.

Carolus, dictus Simplex, Ludovici Balbi filius, annorum novem, regnare cœpit in Francia et Carolus IV Simplex. Brabantia anno Domini DCCCC, regnavitque annis septem et triginta. Longa disceptatio fuit inter Carolum et Odonem, filium Roberti ducis a Normannis occisi. Nam Franci, neglecto Carolo, Odonem regem sibi præfererunt. Carolus autem Remis a Fulcone archiepiscopo in regem

¹ In margine : vel obiit in insula quadam Rheni e regione Ingelheimii, et Moguntia sepultus.

benedicitur. Moriens Odo primates obtestatur ut Carolum in regno suscipiant. Cum Normanni annis circiter quadraginta inaudita crudelitate desævissent, tandem fidem Christi recipiunt; accepitque Rollo, Normannorum dux, Gillam Caroli filiam, et cum ea terram Neustriæ quæ modo Normannia vocatur. Obiit Carolus in castro Peronæ in custodia, exul et martyr, anno Domini DCCCCXXVII.

Ludovicus III Simplex. Ludovicus Simplex, filius Caroli, regnare cœpit in Francia et Brabantia anno Domini DCCCCXXVIII, regnavitque annis septem et viginti. Uxorem habuit Gerbergam, Ottonis primi imperatoris sororem, ex qua filios genuit Lotharium et Carolum. Hic anno regni sui vicesimo a Francorum ducibus circumventus ac a Normannis captus, consilio Hugonis comitis sui adversarii, Lugdunum missus custodiæ publicæ traditur, sed auxilio Ottonis liberatur. Obiit anno Domini DCCCCLV.

Lotharius II. Lotharius, filius Ludovici Simplicis, Francorum rex et dux Brabantiæ, anno Domini DCCCCLVI, regnavit annis uno et triginta. Hujus filius Ludovicus, cum uno anno regnasset, sine prole defunctus est¹. Hic Lotharius regno ineptus ordinavit Hugonem comitem, Hugonis Capeti patrem, suum seneschallum; movit Lotharius Ottoni imperatori et nepoti suo bellum propter Lotharingiam superiorem. Otto vero collecto exercitu in Franciam veniens, cum Lothario fœdus iniit, ut ipse Lotharius omne jus, quod in Lotharingia prætendebat, a se abdicaret.

Carolus V. Carolus, frater Lotharii, anno Domini DCCCCLXIII, præfuit annis novem et viginti. Sub hoc separatur ducatus Brabantiæ a corona Franciæ post annos CCXII, a tempore Pipini, patris Caroli Magni. Dux namque Carolus, mortuo Ludovico Lotharii filio, a majoribus vocatur, ut coronam regni suscipiat. Is autem dum morosius ageret neque periculum in mora esse perpenderet, Hugo Capetus Francorum regnum usurpat. At Carolus ab Hugone captus Aurelianum deducitur, ibique in vinculis moritur anno Domini DCCCCXCII.

Otto. Otto dux, filius Caroli, anno Domini DCCCCXCII, præfuit annis quindecim, obiit anno Domini MVI, non relinquens post se prolem. Quamobrem soror Ottonis Gerberga jure propinquitatis ducatum possidere voluit; sed ab Henrico imperatore repulsa allodium comitatus Lovaniensis obtinuit. Ducatus vero ducibus Ardennæ cessit, quem annis centum et uno tenuerunt.

Godefridus I (III) Ardennas. Ottone duce sine herede defuncto, datus est ducatus Lotharingiæ ac Brabantiæ ab Henrico imperatore ducibus Ardennæ. Godefridus itaque, filius Godefridi ducis Ardennæ, ducatum obtinet anno Domini MV, præfuitque annis decem et quatuor. Hic comitatum Montensem depopulatur. Quem Rogmerius cum patruo suo Lamberto Lovaniensi comite apud Florinas bello impetiit, ubi et Lambertus comes corruit.

Godefrido successit Gozelo², frater ejus, anno Domini MXX. Hic duos filios habuit, Godefridum qui ei successit, et Fridericum qui ex canonico S. Lamberti Leodiensis levita fuit sanctæ romanæ ecclesiæ. Sed quia exosus fuit Henrico imperatori pro odio fratris sui Godefridi, post

¹ Adduntur in margine: Hic dicebatur Ludovicus quintus et obiit sine liberis anno DCCCCLXXXVIII. Post hujus mortem successio jure quidem devenisset ad Carolum. Brabantiæ ducem, hujus Ludovici patrum, nisi Hugo Capet regnum invasisset. | ² Alias Othelo.

legationem Constantinopolitanam, apud Cassinenses monachus et postea abbas factus est, ac tandem ad summum sublimatus apostolatum, alterato nomine, Stephanus IX est dictus. Erat præterea Gozeloni filia, Oda quam Lambertus secundus, comes Lovanii, accepit uxorem.

Godefridus¹, filius Gozelonis, succedit anno Domini MXLV, rexitque annis viginti sex. Hic Godefridus II (IV). castrum Magii incendit et irrecuperabiliter destruxit².

Godefridus, filius Godefridi, cognomento Struina, etsi corpore deformis, animo tamen eximius, successit anno Domini MLXXI, præfuitque annis undeviginti. Hujus tempore Wilhelmus, Trajectensis episcopus ab Henrico tertio imperatore obtinuit comitatum Hollandiæ, Zelandiæ et Phrysiæ, allegans dudum juris fuisse Trajectensis ecclesiæ. Vocato igitur in auxilium Godefrido, duce Ardennæ et Brabantiæ, collectoque militum exercitu venerunt in Hollandiam non longe ab oppido Leidis. Quo audito Robertus comes Flandriæ, maritus Margaretæ comitissæ Hollandiæ, episcopum ac ducem bello oppetiit, consertoque prælio Hollandinorum exercitus corruit. Comes vero cum uxore Gandavum fuga lapsus accessit. Dux itaque Godefridus comitatum Hollandiæ ab episcopo Wilhelmo in feudum annis quinque tenuit, ac oppidum Delfense in facti memoriam fundavit. Cum idem dux Antuerpiæ degens secretum naturæ locum petiisset, de subtus hasta confossus, moxque Trajectum ad Mosam advectus, ibidem moritur. Et quia prole carebat, Godefridum Bullonensem sanctæ Idæ sororis suæ filium ducem constituit.

Godefridus Bullonensis, de regno Franciæ, provincia Rhemensi, civitate Bolonia oriundus, Godefrido Gibboso successit anno Domini MXC; rexit annis undecim. Hujus pater erat dominus Eustachius Boloniensis, fratres ejus dominus Balduinus, comes Edissanus, Eustachius comes Boloniensis et Guilielmus. Erat Godefridus vir omni virtute conspicuus, pius et justus, et quod in professione militari rarum est, seculi vanitatum contemptor, humilitatis et honestatis amator, statura procerus, viribus robustus, facie venusta, capillo et barba flavis. Henricus Limburgensis succedit anno Domini MCI, rexitque annis sex. Hunc Henricus III imperator debellatum ad deditionem cœgit, cui postea, multa summa gratiam suam redimenti, etiam ducatum Lotharingiæ seu Brabantiæ donavit. Quem Henricus quartus captum custodiæ tradidit, dictoque ducatu privavit³. Anno Domini MXCVI, magnificus dux Godefridus Bullonensis, cum fratribus suis Balduino et Eustachio multisque aliis principibus occidentalibus cruce signatis, ad obtinendam terram sanctam profecti sunt; transitoque mari. Hellespontico ac recensito exercitu, inventi sunt peditum sexcenta millia, equitum vero centum millia. Qui anno MXCVII Niceam urbem populosissimam expugnaverunt. Dominus vero Balduinus Edissam, Mesopotamiæ civitatem, obtinuit. Anno MXCVIII capta est urbs Antiochia. Novissime ad civitatem sanctam Hierusalem applicantes anno Domini MXCIX, feria sexta mensis Julii, die decima quinta, postquam annis tribus in tanta peregrinatione laborassent, tandem sanctam Hierusalem obtinuerunt.

Lambertus cum Gerberga, anno Domini MV, præfuit annis novem. Hic Lambertus, dictus Lambertus I Barbatus, frater comitis Hannoniæ, uxorem duxit Gerbergam Caroli ducis filiam, Ottonis

¹ Leg. in marg. : petulans. | ² In marg. : et obiit anno MLXX. | ³ Leg. in marg. : et Godefrido Barbato contulit.

ducis sororem, factusque est comes Lovaniensis ac marchio sacri imperii. Hic Lambertus bellum cum Balderico Leodiensi episcopo in Hugardis habuit. Ad extremum in bello apud Florinas occubuit¹, ubi dum Lambertus spem victoriæ haberet, gestabat quippe philacterium in collo, sanctorum plenum reliquiis, quorum auxiliis se tutum fore existimabat in periculis. Sed instante ei vitæ termino, philacterium a collo exiliit, et comes antea invictus perimitur anno Domini MXIV. Quidam militum philacterium accipiens in caliga abscondit, sed coxa et crure intumescente, rem prodidit et philacterium domino suo Gozeloni dedit.

Henricus I.

Henricus Senior, filius Lamberti ex Gerberga, comes Lovanii ac marchio sacri imperii anno Domini MXIV, rexit annis duobus et triginta. Hujus filius fuit Lambertus et filia quoque Mechtildis, uxor Eustachii Boloniensis, quorum filius Eustachius filiam habuit Idam, matrem Godefridi Bullonensis. Obiit Henricus anno Domini MXLVI.

Lambertus II.

Lambertus II, filius Henrici Senioris, anno Domini MXLVI, rexit annis octo. Accepit uxorem Odam, filiam Gozelonis, erexit collegium canonicorum Bruxellæ in monte sancti Michaelis, ubi nunc est ecclesia Sanctæ Gudilæ, ad quam idem comes cum venerabili Gerardo, Cameracensis episcopo, corpus ejusdem Sanctæ Gudilæ virginis de ecclesia sancti Gaugerici transporterunt. Collegium etiam sancti Petri Lovanii instituit. Tandem comes Lambertus, in prælio prope Tornacum peremptus, sepelitur in ecclesia Nivelensi, anno Domini MLIV.

Henricus II.

Henricus II, filius Lamberti ex Oda filia Gozelonis, anno Domini MLIV, præfuit annis viginti quinque. Hic in prælio quemdam captivum detinuit, nomine Hermannum, a quo dormiens jugulatur, isque perpetrato flagitio clam fugit, anno Domini MXCVIII.

Henricus III.

Henricus III, filius Henrici II, successit in comitatu Lovanii, anno Domini MLXVIII, rexitque annis duobus et viginti. Accepit uxorem ducis Thuringiæ sororem, ex qua duos filios genuit Henricum et Godefridum Barbatum. Ejus tempore, anno Domini MLXXX, fundatur monasterium *Affligem* ordinis sancti Benedicti.

Henricus IV.

Henricus IV, comes Lovaniensis, filius Henrici III, ex sorore ducis Thuringiæ, anno Domini MXC, rexit annis quinque. Occiditur in bello prope Tornacum, anno Domini MXCV, sepultus in ecclesia Nivelensi.

Godefridus I (VII)
Barbatus.

Godefridus I, dictus Barbatus, Henrici III filius, Henrici IV frater, in comitatu successit, anno Domini MCVII. Hic anno comitatus sui decimo tertio, anno Domini MCVII ducatum Brabantiae resumpsit, quem annis triginta tribus strenue gubernavit. Uxorem accepit Henrici III imperatoris filiam, ex qua duos filios suscepit et tres filias: Godefridum qui ei successit, alterum in *Affligem* monachum, Aleydem Angliæ reginam, Idam Cliviæ comitissam, et Clarissam virginem. Ejus tempore, Henricus imperatoris Henrici filius, contra jus naturæ et fas legum in patrem insurgens, quam indigne eum tractaverit declarat epistola ex ore ipsius patris ad Philippum Francorum regem scripta. Moritur Henricus imperator Leodii. Succedens Henricus IV filius ducatum Brabantiae Henrico Lymburgensi (quem ut reum læsæ majestatis captum custodiæ mancipaverat) ablatum Godefrido Barbato contulit. Godefridus oppidum sancti Trudonis cepit, captumque cum ecclesiis incendit XIII calend. Aug. anno MCXV. Cum Alexander I, episcopus Leodiensis, castrum Durassii prope sanctum

¹ Occisus a Godefrido ab Ardenna.

Trudonem obsideret, Godefridus, comiti Durassii Gisleberto auxilium præbiturus, in campo juxta *Wilre* magnam suorum cladem passus est. Erexit præposituram capellæ Bruxellensis ac cænobium monialium in *Bygarden*. Insuper abbatiam S. Trudonis amplissimis dotavit redditibus. Obiit anno Domini MCXL, sepultus in *Affighem*. Eodem anno construitur monasterium Villariense.

Godefridus II, filius Godefridi Barbati ex filia Henrici III imperatoris, anno Domini MCXL, Godefridus II (VIII). præfuit annis tribus. Accepit uxorem Luytgardem, filiam ducis de *Saltsbach*. Hic bellum adversus Grimberganos habuit, a quibus et damna sustinuit. Cum Henricus, dux Limburgensis, Godefridum ducem crebris lacesseret molestiis, atque oppidani S. Trudonis partes Henrici faverent, Godefridus dictum oppidum gravi obsidione vallavit, continuisque assultibus oppugnavit, ac cives, conspecta infidelitate ducis Limburgensis, salvis rebus et corporibus, sese ultro dederunt. Dux vero oppidum ingressus, magistratus et officiales ad arbitrium ordinavit. Obiit anno Domini MCXLIII, sepultus Lovanii, in templo sancti Petri.

Godefridus III, filius Godefridi II ex Luytgarde ducis de *Saltsbach* filia, infans unius Godefridus III (IX). anni in ducatu successit, anno Domini MCXLIII, præfuitque annis quadraginta. Ejus terram Grimbergani devastabant, quibus majores Brabantinorum bellum indixerunt, utque Brabantinis audacia accresceret, ducem infantem in cuna argentea in campum deportarunt, sicque Brabantinis victoria cessit. Adultus Godefridus requiritur a comite Flandriæ, ut ducatum ab eo in feudum relevaret; at ille exortum gladium comiti porrigens: « Malo, inquit, cervicem gladio supponere, quam ducatum tam nobilem a comite relevare. » Primam uxorem habuit Henrici ducis Limburgensis filiam, secundam vero ¹ filiam comitis Lossensis. Obiit anno Domini MCLXXXIV, sepultus Lovanii in templo sancti Petri cum patre.

Henricus, dictus Bellicosus, Godefridi III filius ex Margareta, ducis Limburgensis filia, Henricus I (V) Bellicosus. anno Domini MCLXXXV, rexit annis quadraginta quinque. Hic cum Friderico imperatore cæterisque christianis principibus ad recuperationem sanctæ terræ profectus est, anno Domini MCXCIV. Conrardus, archiepiscopus Moguntinus, cum Henrico duce Brabantiae, Balduino, comite Hannoniæ et Flandriæ, multis etiam magnatibus clericis et laicis patriæ Leodiensis, ceperunt Constantinopolim. Dux Henricus in die Dominicæ Ascensionis, anno Domini MCCXII, Leodium cepit, sacramque beati Lamberti aram occisorum sanguine rubricavit. Et anno sequenti XII Octobris, prælium in *Stips*, in quo episcopus Hugo vicit. Dux, facta pace Coloniae, obiit anno Domini MCCXXX, sepultus Lovanii in choro sancti Petri.

Henricus II, filius Henrici, dictus magnanimus, ex Mechtilde, filia comitis Bononiæ, anno Domini Henricus II (VI) Magnanimus. MCCXXXV, præfuit annis tredecim. Accepit uxorem Mariam, filiam Philippi regis Alemanniæ, filii Friderici primi imperatoris, ex qua filium habuit Henricum et quatuor filias, Mechtildem uxorem comitis Arthesiæ, fratris regis Franciæ, Mariam uxorem ducis Baviariæ, Beatricem, uxorem Lantgravii Thuringii, Margaretam virginem. Hic dux bella adversus Colonienses habuit, vineas circa Bonnam dissipavit. Terram de *Daelheim* bellica manu obtinuit. Claustrum *Ter bank* juxta Lovanium ædificavit. Defuncto Henrico sexto imperatore, requiritur Henricus dux ab Innocentio papa IV ad suscipiendum imperium, ipse autem promovit Gui-

¹ Leg. in marg. : Imainam, quæ postea fuit abbatissa Belisiensis.

lielmum, Hollandiæ comitem, suum ex sorore nepotem, postea a Phrysonibus interemptum. Obiit Henricus anno Domini MCCXLVII, sepultus in monasterio Villariensi.

Henricus III (VII). Pacificus.

Henricus III¹, filius Henrici II, dictus Pacificus, anno Domini MCCXLVIII, rexit annis duodecim. Ejus mater erat Maria, filia Philippi regis Alemanniæ. Porro Henricus uxorem habuit Aleydem, ducis Burgundiæ filiam, ex qua tres suscepit filios, Henricum, Godefridum et Johannem, filiam quoque Mariam, quam Philippus, filius sancti Ludovici regis Franciæ, secundam accepit uxorem. Godefridus, filius Henrici, juniorem filiam suam dedit comiti Lossensi et cum ea terram de Zichenis et Rhodium S. Agathæ. Henricus fundavit ecclesiam prædicatorum Lovanii, in qua et sepulturam accepit, anno Domini MCCLX. Post quem relicta ejus Aleydis annis octo prudenter et pacifice rexit. Ad quam sanctus Thomas de Aquino crebras litteras direxit, et ab eo accepit sepulturam, et ipsa in ecclesia prædicatorum Lovanii. His temporibus comitissa de *Henneburch* uno partu fertur edidisse CCCLXV proles, sepulta in monasterio Lansdunensi, quod ipsa construxit, ubi et facti memoria pictura reservatur.

Johannes I.

Johannes I, filius Henrici III ex Aleyde ducis Burgundiæ filia, anno Domini MCCLXVIII, rexit annis viginti sex. Uxorem duxit Margaretam, Philippi Francorum regis filiam. Qua in angustia partus mortua, accepit Margaretam, filiam Guidonis comitis Flandriæ. Occasione ducatus Lymburgensis, quem Johannes ab Adulpho, comite Montensi, emerat, gravissimum intervenit prælium in *Woranck*², anno Domini MCCLXXVIII, in quo dux victor exstitit, ceciditque in eo Henricus, comes Lutzeburgensis cum tribus fratribus, capti vero archiepiscopus Coloniensis, comes de *Nassouwe*, dominus de *Valckenburch*. Tandem dux, in Angliam ad nuptias filiæ regis profectus, ibidem in duello ictu lanceæ cecidit MCCXCIV. Cujus corpus relatum Bruxellam in ecclesia fratrum minorum sepultum est.

Johannes II.

Johannes II, filius Johannis primi, ex filia Guidonis comitis Flandriæ, anno Domini MCCXCIV, rexitque annis undeviginti. Hic Margaretam, Eduardi regis filiam, accepit uxorem. Ejus tempore, dissensio gravissima fuit Philippi IV Francorum, cognomento Pulchri, cum Flandrensibus. Rex Flandriam sibi subjugavit, eique Jacobum, comitem sancti Pauli, gubernatorem præfecit. Cujus tyrannide Flandrenses attædiati, juxta Cortracum conserto prælio, adversus regem fortiter dimicarunt et vicerunt, XI Augusti anno Domini MCCCII. Ceciderunt nobilium Francorum circiter undecim millia. Exortus est tunc tumultus Mechliniæ propter ademptas libertates: non minori periculo tumultuatum est Bruxellæ inter mechanicum vulgus adversus magistratus, multaque mala suborta sunt. Obiit Johannes anno Domini MCCCXII, sepultus Bruxellæ³.

Johannes III.

Johannes III, filius Johannis II ex Margareta, Anglorum regis Eduardi filia, anno Domini MCCCXII, rexit annis tribus et quadraginta. Uxorem accepit neptem, sororis patris sui filiam. Adversus eum sexdecim principes terræ in oppido S. Trudonis convenerunt, cogitantes quomodo eum perderent. Rex Franciæ, audita ducis constantia, inito cum eo fœdere, filiam

¹ Leg. in marg.: Henricus Pacificus filium habuit Henricum Simplicem, qui octo annis rexit, postea consilio matris, fratri suo Johanni ducatum dat, et ipse monachus fit in Burgundia. | ² Leg. in marg.: vel *Vuorng*. In memoria hujus victoriæ celebratur Bruxellæ commemoratio beatæ Mariæ virginis, quinta Junii. | ³ In marg.: ad S. Gudilam.

suam filio ducis dedit. Aliud bellum Johannes dux habuit adversus Ludovicum, Flandriæ comitem, cui in auxilium alii quindecim comites venerant, propter medietatem Mechliniæ, quam episcopus Leodiensis Adolphus dicto comiti vendiderat. Anno Domini MCCCXV tanta fuit victualium caristia, qualis vix unquam fuerat audita. Subsecuta est mortalitas gravissima. Obiit Johannes, anno Domini MCCCLV, sepultus in abbazia Villariensi, relinquens filiam Johannam.

Wencelaus ex utero matris casus, cum Johanna, filia Johannis III, anno Domini MCCCLV, Wencelaus et Johanna. rexit annis octo et viginti. Fuit Wencelaus filius regis Bohemiæ. Hic etiam bellum habuit adversus Ludovicum, Flandriæ comitem, qui uxorem habuit Margaretam, Johannæ sororem. Circa hæc tempora, quidam nequissimi, ex partibus Sabaudia ultra centum millia venientes, et in aulicos maxime debacchantes, omnem potentatum destruere conabantur: homines occidebant; conspicientibus uxoribus et filiis, quosdam assabant, conspicientes de carnibus assis manducare compellebant. Quibus tandem occurrens dux Wencelaus cum ducibus Barensi et Lotharingæ, in Sabaudiam fugavit. Orta est seditio inter civitates Brabantia, præsertim Lovanii, ubi septemdecim viri ex consulatu, de fenestris præcipitati a furente populo, lanceis sunt excepti. Dux Lovanium obsidet; dux autem Johannes de *Erckel*, Leodiensis episcopus, cum suo majori capitulo pacem reformat. Proscripti undeviginti conspirationis auctores prope oppidum S. Trudonis suburbium de novis domibus¹ construxerunt, anno MCCCLXXXIII. Obiit Wencelaus sine liberis anno MCCCXXXIII, sepultus in monasterio Aureæ-Vallis. Domina autem Johanna obiit anno MCCCXVI, sepulta Bruxellæ in choro fratrum Carmelitarum.

Anthonius, filius Philippi ducis Burgundiæ, ex Margareta Ludovici Malani comitis Flandriæ Anthonius. filia, (et Margareta² soror Johannæ prædictæ) fuit patruus Philippi II sequentis, et principatur in Brabantia anno Domini MCCCXVI, rexitque annis novem. Erant Anthonio fratres Johannes et Philippus, tres quoque sorores. Prima sine prole moritur; altera ex viro suo Wilhelmo duce Baviariæ filiam genuit Jacobam; tertia virum accepit Amedæum ducem Sabaudia, qui in Basiliensi synodo papa eligitur, dictus Felix Quintus. Anthonii uxor fuit Johanna *Walrauy*, comitis sancti Pauli. Anno Domini MCCCXVII, occiditur dux Aurelianensis Ludovicus, germanus regis Franciæ. Eodem anno, Leodienses adversus dominum suum Johannem de Bavaria tumultuantes, Trajectum obsident anno MCCCXVIII. Dominus Johannes, dux Burgundiæ, qui sororem episcopi habebat conjugem, dominus Wilhelmus, dux Baviariæ, frater ejus et dominus Philippus de *Nivers* Leodienses gravi strage prosternunt. Obiit Anthonius occisus ab Anglis (ante *Blangy*), anno MCCCXV, in Vura sepultus.

Johannes IV, filius Anthonii, ex Johanna filia comitis S. Pauli, annorum tredecim, Joannes IV. dominari coepit anno Domini MCCCXV, præfuit que annis duodecim. Hic per dispensationem uxorem duxit dominam Jacobam, filiam Wilhelmi ducis Baviariæ. Mortuo dicto Wilhelmo, dissensio oritur inter dominum Johannem de Bavaria, dudum Leodiensem episcopum, et Jacobam ejus neptem, propter comitatum Hollandiæ. Anno Domini MCCCXIX, occiditur dolose dominus Johannes, dux Burgundiæ, frater ducis quondam Anthonii. Jacoba, repudiato viro suo duce Johanne, in Anglia confugiens, duci Cloestriæ, fratri regis Angliæ, nupsit. Verum hoc novissimo

¹ Leg. in marg.: *Nauwen huysen*. | ² In marg.: *Avia materna Anthonii hujus fuit*.

matrimonio apostolica determinatione cassato, remittitur ad ducem Johannem. Qui tamen ipsam ad suum nequaquam admisit consortium, et quia dominus de *Sevenberghe* Jacobæ partes tenebat, Philippus, frater ducis Johannis, oppidum *Sevenberghe* obsessum in deditionem accepit. Anno Domini MCCCCXXI, in Hollandia septuaginta pagi inundatione pereunt. Anno MCCCCXXVI universitas Lovaniensis instituitur. Obiit Johannes, anno Domini MCCCCXXVIII, in Vura sepultus, ætatis suæ vicesimo quarto.

Philippus I.

Philippus I, comes sancti Pauli, filius Anthonii, frater Johannis prædicti. Quo sine liberis mortuo, Philippus succedit in ducatu Brabantiæ, anno Domini MCCCCXXX, rexitque annis tribus. Anno Domini MCCCCXXXVI, circa Quinquagesimam, facta sunt Bruxellæ hastiludia et torneamenta per ducem Philippum suosque nobiles et milites, inter quos etiam fuit dominus Johannes de *Heynsberck*, episcopus Leodiensis. Quidam autem ex parte ducis turrim quamdam Dionanti nocte clam præoccupare tentabant, sed custodes vigilantes saxis grandibus ascensores dejiciebant et a scalis solo tenus præcipitabant, quibusdam peremptis, aliis, membris collisis, prout poterant abeuntibus. Suborta est grandis discordia inter Leodienses et Namurcenses. Obiit Philippus anno Domini MCCCCXXX, VI Augusti, sepultus in sacello castris Lovaniensis.

Philippus II Bonus.

Philippus II, filius domini Johannis ducis Burgundiæ, ex filia ducis Baviariæ Alberti, ex regio Francorum sanguine ortus est, nam Carolus V, Gallorum rex dedit ducatum Burgundiæ Philippo, natu minimo fratri, qui ex filia comitis Flandriæ genuit Johannem. Is postea Philippum hunc secundum qui (Philippo nepote suo sine prole mortuo) ducatum Brabantiæ accepit, anno Domini MCCCCXXX, rexit annis XXXVII. Nitebatur ducatum obtinere domina Margareta, amita Philippi, relicta quondam Guilielmi ducis Baviariæ, sed non prævaluit. Primam Philippus uxorem habuit Michaelam, filiam Caroli VI, Francorum regis; alteram duxit relictam patri sui domini Philippi de *Nivers*. Quibus sine prole defunctis, accepit tertiam Isabelam, filiam regis Portugalæ, ex qua suscepit filios Anthonium et Judocum, qui impuberes decesserunt, et Carolum, comitem de *Chaerloys*. Anno Domini MCCCCXXXV, facta est pax in civitate Atrebatii inter Carolum septimum, regem Franciæ, et Philippum ducem Burgundiæ, de morte domini Johannis, ducis Burgundiæ, patris Philippi, qui anno MCCCCXIX in oppido Monstrioli proditiose occisus fuerat. His temporibus, misera atque lamentabilis devastatio totius patriæ Leodiensis originem sumpsit. Cum enim anno MCCCCLXIV, ipso die S. Margarete castrum *Reide* Leodienses cepissent, in tantam prorumpere coeperunt audaciam, ut terram Brabantiæ hostiliter ingressi cuncta rapinis, igne et ferro vastarent. Committitur certamen prope *Montenaken*, anno Domini MCCCCLXV, cecideruntque Leodiensium circiter MDCCC. Eodem tempore, funditus evertitur Dionantum. Obiit dux Philippus decima quinta Junii, anno Domini MCCCCLXVII, ætatis suæ LXXIII, Divione sepultus.

Carolus I Audax.

Carolus, filius Philippi, natus est ex Isabela, filia regis Portugalæ, anno MCCCCXXXIV, decima Novembris. Successit in ducatu anno Domini MCCCCLXVII, rexit annis decem. Desponsata fuerat ei Catharina, filia Caroli regis Franciæ, qua in ætate puellari morte ablata, alteram duxit *Elizabeth*, Caroli ducis de *Borbon* filiam, ex qua nata est ei filia Maria. Tertiam uxorem habuit Margaretam, Eduardi regis Angliæ sororem. Hic illustris princeps, vivente patre Philippo, prælia cum victoria gessit. Regressus a Francia, rebusque cum rege Ludovico juxta vota dispositis, terram Leodiensem adire disposuit. At Leodienses, duci humiliter occurrentes, gratiam precan-

tur et obtinent. Verum tamen pacta non multo post violant. Anno Domini MCCCCLXVII, mense Octobri, dux oppidum S. Trudonis obsidet, quod etiam mox in deditionem accepit¹. Interea irruentibus ex improvise Leodiensibus, in vigilia apostolorum Symonis et Judæ, acerrime pugnatum est prope Brusthemium², ubi ex Leodiensibus circiter tria millia corruerunt. Rursum dux Leodienses aggressus sub gravissimis peccatis, eos in gratiam recepit, et fornecem triumphalem, quam Paronam vocant, abstulit ac Brugis deferri jussit. Anno Domini MCCCCLXVIII, penultima Octobris, Dominica die, capta est civitas Leodiensis, ubi et tanta crudelitate grassatum est, ut quisquis audierit, ambæ aures ejus tinniant. Anno Domini MCCCCLXXIII, dux cepit Novimagium³, fuitque æstas fervidissima et mortalitas dissenteriarum. Eodem anno, infra octavas sancti Francisci, exhibuit in urbe Treveri convivium. Anno MCCCCLXXIV, dux obsidet oppidum Nussæ, sed illud expugnare non potuit. Tandem anno MCCCCLXXVII, in vigilia Epiphaniæ, in obsidione oppidi *Nanchy*, inclytus dux Carolus lethaliter vulneratus occubuit, sepultus *Nanchy* in templo sancti Nicolai, ante aram beati Georgii⁴.

Maximilianus cum Maria post mortem Caroli, patris Mariæ, ducatum Brabantiae obtinuit, Maximilianus cum Maria.
 anno Domini MCCCCLXXVII, rexitque annis sedecim. Fuit Maximilianus Frederici imperatoris III filius, ex Leonora, regis Portugalie Johannis filia. Illustris autem domina Maria Caroli ducis unica fuit filia. Eodem anno MCCCCLXXVII, in coena Domini, capite plectuntur in oppido Gandensi nobiles viri inter quos et dominus Guido de Humbercourt. Maximilianus prælia multa gessit in Hungaria, Bohemia, Italia, Lombardia, Francia, Alemannia, Flandria, Hollandia. Anno MCCCCLXXXII, obiit illustrissima domina Maria, uxor Maximiliani, Martii decimo sexto. Eodem anno, occiditur dominus Ludovicus de *Borbon*, episcopus Leodiensis; unde timentes Brabantini ne et ipsi aliquid forte mali paterentur, dominica die pridie natiuitatis beatæ Mariæ, terminos suos egressi, oppidum S. Trudonis obsessum in deditionem acceperunt, deinde pridie exaltationis sanctæ crucis oppidum Hasselt expugnaverunt. Anno Domini MCCCCLXXXIII, prælium in Hollonia fuit. Eodem anno, pestis gravissima. Anno Domini MCCCCLXXXIV, exercitus Maximiliani, dictus Gardia, in nocte beatæ Lucie, clam oppidum Tungris occupavit. Anno MDI, portenta in crucibus ac aliis signis. Obiit Maximilianus, rex Paep Thoen morio.
 Romanorum, anno Domini MDXIX, decima secunda Januarii. Ejus tempore, anno domini MCCCCLXXXVII, decima septima Martii, obiit Lovanii dominus Anthonius, dictus *Paepthoen*⁵, cujus joci mirandi fuerunt.

¹ Legitur in margine : oppidum S. Trudonis capitur, anno MCCCCLXVII in Octobri, per Carolum ducem : anno MCCCCLXXXII, VII Septembris, per Maximilianum : anno MCCCCLXXXVI, ipso die Sebastiani, ab Arensburgiis. Oppidum S. Trudonis obsessum fuit, anno MCCCCLXXXVIII, in octavis Paschæ, a *Philip. Monsieur* cum Arensburgiis, sed ipso Georgii, ultro obsidionem sustulerunt. | ² Legitur in margine : *den slach opt Distilbroeck*. | ³ In margine :

*Noyent man soe haeten zomer en sach
 Als doen hertoch Caerl voir Nisumeghen lach.*

⁴ Legitur in marg. : Obitus Caroli : epitaphium ejus :

Te piguit pacis, tædultque quietis in vita.
 Hic jaces, Carole, jamque quiesce tibi.

⁵ Legitur ad marginem : *Paep Thoon*.

Philippus III Pulcher. Philippus III, filius Maximiliani Romanorum regis, archiducis Austriae, etc., ex Maria, filia Caroli supradicti, anno ætatis decimo, successit in ducatu Brabantiae, anno Domini MCCCCXCIII, rexitque annis tredecim. Hic nobilissimus princeps, anno Domini MCCCCCLX¹, accepit uxorem dominam Johannam, Ferdinandi Hispaniarum regis filiam, genuitque ex ea duos filios et quatuor filias. Leonora nata est anno Domini MCCCCLXVIII²; quæ primum nupserat regi Portugaliæ. Quo defuncto, juncta est Francorum regi Francisco. Karolus primogenitus natus est in oppido Flandriæ Gandavo, anno Domini MD, die post festum cathedræ S. Petri. Isabella nascitur Bruxellæ anno MDI, quæ nupserat Christierno regi Daciæ. Ferdinandus nascitur in Hispania anno MDIII; accepit uxorem filiam regis Hungariæ. Maria nata est anno MDVI, habuitque virum Ludovicum, Hungariæ regem, in bello occisum. Katharina post obitum patris nascitur, anno MDVII, nupsitque regi Portugaliæ. Philippus, secundo in Hispaniam profectus, obiit vicesima quinta Septembris, anno MDVI. Cujus corpus in Hispaniis, eor Hierosolymis, exta in Flandria, oppido Brugis, recondita sunt.

Carolus II (V in Imperio). Carolus, filius Philippi, ex Johanna filia Ferdinandi Hispaniarum regis, annorum quindecim, receptus est in ducem Brabantiae, anno Domini MDXV. Quem in præsentiarum pro defensione orthodoxæ fidei continuis fluctuantem laboribus, triumphatorem faciat altissimus! Anno Domini MDXVII, profectus est in Hispaniam, et sequenti anno coronatus in regem. Eodem anno, congregatio quædam virorum (qui se vocabant nigrum exercitum) prosternitur, multique ex his, qui superiori anno in oppidulo *Asperen* inauditam egerint tyrannidem, dignas nequitiae suæ pœnas luerunt. Eodem anno decimo octavo, initum fuit et firmatum fidelitatis pactum inter Brabantos et Leodienses. Anno MDXVII, pullulare cœpit pestiferum Lutheranae hæreseos dogma. Anno Domini MDXIX, mortuo serenissimo Romanorum rege Maximiliano, electus est in imperatorem illustrissimus princeps Carolus, et anno vicesimo Aquisgrani coronatus. Anno vicesimo primo, tenente domino Carolo conventum apud Wormaciam, obierunt dominus Guilielmus Croyus, dominus de *Chievre*, ejusque consanguineus dominus Guilielmus, archiepiscopus Toletanus cardinalis. Suborta est simultas gravissima inter Carolum imperatorem et Franciscum Francorum regem: obsidetur oppidum *Masiens* et Valencenis; anno MDXXII Rhodus capitur a Turcis. Anno Domini MDXXV, in vigilia beati Matthiæ apostoli, captus est Francorum rex Franciscus apud Papiam per ducem Borbonium, et Carolo traditus. Quem tamen ipse idem imperator, pro ingenua sua clementia, libertati restituit. Anno MDXXVI, Ludovicus, Hungariæ rex, in bello adversus Solimannum, Turcarum regem, cecidit. Anno MDXXVII, Roma capitur ab imperatoris exercitu, duce Borbonio, qui etiam lethaliter vulneratus occubuit. Anno MDXXVIII, Cæsar, per suos, Geldros redegit ad subjectionem et pacem. Anno MDXXVIII, obierunt clarissimi viri dominus Erardus de Marcka cardinalis, episcopus Leodiensis, dux Geldriæ, dux Juliaci, comes de *Nassouw*. Anno MDXXIX, morbus sudoris miserabiliter plurimos exstinxit. Anno MDXXXIX, obiit serenissima Romanorum imperatrix, uxor Caroli, domina Isabella, regis Portugaliæ filia. Anno Domini MDLVIII, obiit Carolus V imperator in Hispaniis, ipso die Matthæi apostoli.

Philippus IV (II in Hispania). Philippus, Caroli Quinti imperatoris filius, natus est in Hispaniis anno Domini MDXXVII,

¹ Legendum: Vicesima prima Octob. MCCCCXCVI, Liræ. | ² Emenda: Lovanii, MCCCCXCVIII.

vicesima prima Maii. Duxit Isabellam, filiam Portugalizæ regis, uxorem anno MDXLIV, ex qua, sequenti anno, suscepit filium, Carolum dictum. Ipsa vero in puerperio moritur. Anno Domini MDXLIX¹, Philippus ubique per Belgium dux Brabantizæ inauguratur (vivente patre). Anno MDLIV, vicesima quarta Julii, duxit Philippus secundam uxorem, Angliæ reginam, Mariam. Qua sine liberis defuncta, tertiam ducit anno MDLX Elizabetham, Gallizæ regis Henrici II filiam, ultima Januarii².

CHRONICON

EPISCOPORUM LEODIENSIIUM.

Celeberrimo splendidissimoque senatui venerabilium dominorum insignis ecclesiæ Leodiensis canonicorum, frater Joannes a Bruesthemio s. p.

Chartam nuper edideram, viri præstantissimi, in qua ex plurimis variisque historiographorum codicibus quæ ad nobilissimam ecclesiæ et patriæ Leodiensis spectare noscuntur illustrationem et gloriam, velut spicas post terga metentium collegeram, ac juxta legis mandatum, velut messis meæ primitias, in domum Dei ad vestram utique insignem detuli ecclesiam. Quam licet nullo depictam fuco rhetorico, ut in lucem curarem edere tam vestra quam aliorum nonnullorum pia exposulavit affectio. Verum scientia nil tam exquisitum tamque elaboratum huic nostro eruditissimo afferri posse seculo, quod non multorum pateat calumniæ, maluissem equidem nullo scribendi adornatus genere, ut privata lectione contentus ipsam in publicum nequaquam efferre debuissim neque fastidiosos cibos ingerere. Obnixius igitur rogo, patres optimi, ut hunc laborem balbutientis filii vestri, totis visceribus ecclesiæ vestræ honorem affectantis et gloriam, corde prolatum simplici, spiritu quoque simplici recipiatis, et quidquid in eo superfluum inveneritis aut vitiosum discretionis vestræ lima corrigatis. Insiapiens ista scribendo factus sum, vos plane me coegistis.

De Leodiensibus Raimundus in commentariis Cæsaris.

Eburones, populi inter Belgas gente, nomine et numero Germani appellati, Condrosiis, Menapiis, Atuaticis, Treveris, quorum clientes erant, et silvæ Arduennæ finitimi, nunc Leodienses dicti; horum maxima pars inter Rhenum et Mosam, qui, scilicet Mosa, fluvius eos alluit. Apud Eburones autem stirpem Caroli Magni in vico Juppilia, Leodiensi civitati proximo, ortum habuisse tradunt. Civitas est nunc episcopalis.

¹ Leg. in marg.: anno MDXLVIII, evocatus ex Hispaniis Philippus a patre, Genuam venit in Octobri, deinde per Germaniam, in Belgium. | ² Leguntur sequentia in marg. manu recentiori scripta: Carolus filius Philippi II obiit hoc anno:

FILIV: ante DieM patros InquVirt In annos.

Nomina oppidorum et civitatum patriæ Leodiensis.

Leodium , sedes episcopalis.	Vuarhemia.
Bulloen , ducatus.	Los-castrum , comitatus.
Tungris.	Hasselt.
S. Trudo.	Stockem.
Trajectum .	Maseyck.
Huyum.	Bree.
Dionantum.	Herck.
Fossis.	Beeringhen.
Visetum.	Belisia.
Thudinum.	Hamont.
Covinum.	Peer.
Cennacum.	

Summi Pontifices ex Leodiensibus.

- Stephanus IX, Fridericus antea dictus, natione Lotharingus, canonicus ecclesiæ Leodiensis.
 Nicolaus II, Gerardus antea vocatus, natione Burgundus, ecclesiæ Leodiensis canonicus.
 Urbanus IV, antea dictus Jacobus de Curto Palatio, natione Trecensis, canonicus et archidiaconus Leodiensis.
 Gregorius X, Theobaldus antea vocatus, natione Placentinus, canonicus et archidiaconus Leodiensis.

Archidiaconi Leodienses.

- Archidiaconus Campiniæ præest quinque conciliis : Berck , Woensel , Cuyck , Eyck , Beeringhen.
 Archidiaconus Hasbaniæ præest tribus conciliis : Trajectensi , Tungrensi , S. Trudonis.
 Archidiaconus Brabantiae præest sex conciliis : Zusteren , Wassenburch , Geldoniæ , Lovaniensi , Leeuwensi , Hosemont.
 Archidiaconus Hannoniæ præest quinque conciliis : Andennensi , Gemblacensi , Flerunensi Florinensi , Tudinensi.
 Archidiaconus Condrosii præest tribus conciliis : S. Remaculi , Offemii , Havreche.
 Archidiaconus Ardennæ præest tribus conciliis : Rupisfortis , Bastoniensi , Stabulensi.
 Archidiaconus Famennæ præest duobus conciliis : Chimacensi , Bredis.

Abbates Leodiensis diocesis.

ABBATES MITRATI.

S. Trudonis.	Stabulensis.
S. Jacobi.	S. Laurentii.
S. Huberti.	Gemblacensis.
Lobiensis.	Vlierbacensis

Vilariensis.
Alnensis.
Parcensis.

Floreffiensis.
Ayerbediensis.
Heylechemensis.

ABBATES NON MITRATI.

Bromiensis.
Cambironensis.
Boneffiensis.
Vallis-S.-Lamberti.
Vallis-Dei.
Belli-Reditus.
Leffiensis.
Grandisprati.
Wachoriensis.
Hastiriensis.

Florinensis.
S. Remigii.
Jardinæ.
Molinensis.
Maloniensis.
S. Egidii.
S. Flonensis.
Novi Monasterii.
S. Gertrudis.
Rodii-Ducis.

Ecclesiæ collegiata.

Leodiensis, *S. Lamberti, caput et mater omnium, S. Petri, S. Pauli, S. Johannis, S. Dionysii, S. Martini, S. Crucis, S. Bartholomæi.*

S. Trudonis, *S. Mariæ.*
Tungrensis, *S. Mariæ.*
Trajectensis, *S. Servatii, S. Mariæ.*
Huyensis, *S. Mariæ.*
Dionantensis, *S. Mariæ.*
Lossensis, *S. Odulphi.*
Cortresheimensis, *S. Petri.*
Chimacensis, *S. Monegundis.*
Aquensis, *S. Mariæ, S. Adalberti.*
Namurcensis, *S. Mariæ, S. Albini, S. Petri.*
Nivellensis, *S. Gertrudis.*
Tudinensis, *S. Medardi.*
Fossensis, *S. Phoilani.*
Cennacensis, *S. Mariæ.*
Amamensis, *S. Odæ.*
Andaniensis, *S. Beggæ.*
Valcuriensis, *S. Mariæ.*
Lovaniensis, *S. Petri, S. Jacobi.*
Diestensis, *S. Sulpitii, S. Johannis.*
Thenensis, *S. Germani.*
Leeuwensis, *S. Leonardi.*
Hugardensis, *S. Gorgonii.*

Buscoducensis, *S. Johannis.*
Aerschotensis, *S. Mariæ.*
Derschothensis, *S. Petri.*
Eyndoviensis, *S. Catharinæ.*
Bergensis super Zomam, *S. Gertrudis.*
Montis, *S. Gertrudis.*
Breda, *S. Mariæ.*
Zittart, *S. Petri.*
Beeck, *S. Petri.*
Tolms, *S. Mariæ.*
Rodensis, *S. Odæ.*
Graviensis, *S. Elizabeth.*
Ruremundensis, *S. Spiritus.*
Eyck veteris, *SS. Herlendis et Relendis.*
Heynsberch, *S. Gengulphi.*
Vuassenbergensis, *S. Georgii.*
Boxtelensis, *S. Petri.*
Hoxemensis, *S. Johannis Evangelistæ.*
Ruttis, *S. Martini.*
Molhaniensis, *S. Emeri.*
Visetensis, *S. Hadelmi.*
Nassoniensis, *S. Mononis.*
Scleyn, *S. Felicis.*
Serou, *S. Martini.*
Florinensis, *S. Gengulphi.*

Phoilani.

Episcopi Leodienses.

- Maternus.** Maternus sanctus, Christi apostolorumque ejus amantissimus discipulus, tertius in urbe Treverica post transitum sanctorum Eucharii et Valerii pontifex, et Coloniensium primus antistes. Anno Domini CI, pontificatus beati Clementis anno VIII, imperii Trajani II, principatus Octavii in Tungri ac Brabantia XIV, præfecturam administrante in Tungri Trecano, beatus Maternus Tungrorum gentem ad Christum convertit, ecclesiam in honore beatissimæ Virginis Mariæ construxit, Pontificalem sedem constituit, in qua ipse primus episcopus annis circiter XXX sedit. Hunc ferunt filium fuisse viduæ, quem dominus a morte in porta civitatis *Naïm* suscitavit. Huyenses, Dionantenses, Namurcenses, Cennacenses ad Dominum convertit, et ecclesias plures fundavit. Sub uno Paschalis (seu ut alii volunt) Natalis solemnitate die, Treveris, Coloniæ et Tungris missarum solemnia celebravit. Obiit XVIII calend. octobris, anno Domini CXXX, Treveri sepultus.
- Navitus.** Navitus sanctus, natione Tungricus, beati Materni discipulus, ducis Galliarum filius, et Tungrorum principis ex fratre nepos, episcopus anno Domini CXXX, præfuit annis LXI. Hunc propriæ vitæ sanctitas et magistri electio commendabilem probatumque sacerdotali officio reddiderat. In ecclesia Treverensi Auspicius pontifex, ac post eum alii XIV, qui omnes infra LI annorum spatium glorioso martyrio laureati fuerunt. Obiit Navitus XII calend. Octobris, anno Domini CXCI, Tungri sepultus.
- Marcellus.** Marcellus, natione Tungricus, beati Naviti discipulus, tertius episcopus, anno Domini CXCI, præfuitque annis circiter XX. Hic ad conversationem Lutii, Britannorum regis, sanctissimis monitis, cum sanctis viris Fugiano et Damiano, ad hoc ab Eleutherio papa destinatis, efficaciter laboravit. Ipse in civitate Tungrica quatuor erexit ecclesias, sanctorum scilicet Materni, Johannis, Jacobi et Andrææ. Obiit VII kalend. Octobris, anno CCXX, Tungri sepultus.
- Metropulus.** Metropulus sanctus¹, ex ea provincia quæ hodie Lotharingia nuncupatur, patre nobili principe Metropulo genitus, quartus episcopus, anno Domini CCLXXXI, præfuit annis XIX. Obiit III kalend. Octobris, anno Domini CCXL, Tungri sepultus.
- Severinus.** Severinus sanctus, Messeronis Lovaniorum principis filius, quintus episcopus, circa annum Domini CCXL, præfuitque annis XIV. Qui duas in Tungri construxit ecclesias. Obiit II kalend. Novembris, anno Domini CCLIII, Tungri sepultus.
- Florentius.** Florentius sanctus, ex nobili Tungrorum prosapia, sextus episcopus, anno Domini CCLIV, præfuitque annis XII. Floruit vir Dei Florentius, tempore beati Cornelii papæ. Ipse etiam in civitate Tungrica duas ædificavit ecclesias. Anno CCLXI, Origenes moritur. Obiit episcopus Florentius VI kalend. Martii, anno Domini CCLXVI, sepultus in ecclesia Tungrica.
- Martinus.** Martinus sanctus, Martini Namurcensis comitis filius, septimus episcopus, anno Domini CCLXVI, præfuitque annis XI. Hic Hasbanos convertit: in villa a populo rejectus, super rupem villæ vicinam nocte occubuit, ubi (mirum dictu) petra viro sancto, tanquam in molli cera, sedem præbuit. Vocatur locus Passus S. Martini. In civitate Tungrica ecclesiam sanc-

¹ Filius ducis Lotharingiæ ex Hungariæ regis filia. N. MS. (ad ann. 107 a Castillionæo refertur).

torum apostolorum Symonis et Judæ dedicavit. Obiit II calend. Julii anno Domini CCLXXVI, Tungri sepultus.

Maximinus sanctus, filius Maximini pagani, ex Helena Christiana, octavus episcopus, anno Domini CCLXXVII, præfuitque annis XIII. Construxit in civitate Tungrensi ecclesiam sanctorum Andreae et Bartholomæi apostolorum. Obiit idibus Septembris, anno Domini CCXC, Tungri sepultus.

Valentinus sanctus, IX episcopus, anno Domini CCXC, præfuitque annis triginta. Hic, sicut et octo prædecessores sui, trium ecclesiarum Tungrensis, Treverensis et Coloniensis curam gessit. In supremo constitutus spiritu, pastorem baculum in altari reponi jussit, et ne quis eum auferret, donec alius episcopus divinitus declararetur, vetuit. Obiit VII idus Junii, anno Domini CCCXX, Tungri sepultus.

Servatius, vir sanctissimus, Christi secundum carnem consanguineus, ex confinio Persidis et Armeniæ, civitate Penestia oriundus, patre *Emiu* qui filius fuit *Eliud*, fratris S. *Elisabeth*, matris beati Johannis-Baptistæ. Divina ordinatione factus est decimus Tungrensis ecclesiæ episcopus, anno Domini CCCXXVII, ætatis suæ CCXCVII, Sylvestri papæ anno XIII, Constantini Magni imperatoris XIX, præfuitque annis LXXVI. Hic vir apostolicus, dum lingua sua nativa diversarum linguarum gentibus prædicaret, ab omnibus intelligebatur. De negotiis aliis non nisi per interpretem loquebatur. Obiit III idus Maii, anno Domini CCCCLIII, ætatis suæ CCCLXXXIII, Trajecti sepultus. Hujus autem longævitas ratio alibi diffusius declaratur.

Agricolaus ¹ sanctus in prima synodo, Aurelianis celebrata per sanctum Remigium episcopum et Clodoveum, Francorum regem primum christianum, ordinatur XI episcopus, anno Domini DXII, post transitum beati Servatii, annis CVIII et sex mensibus. Præfuit annis circiter quinque. Hic tectum oratorii beati Servatii restauravit, quod ante eum nemo potuit. Ejus tempore Huyum reædificatur cum ecclesia a sancto Materno exstructa, sed ab Hunis devæstata. Obiit Agricolaus nonis Februarii, circa annum Domini DXVII, Trajecti sepultus. Ejus tempore Boetius incarceratur.

Urcisinus sanctus, filius patricii Romani, ex Burgundionum principis filia, XII episcopus circa annum Domini DXVII, præfuit annis quinque. Obiit circa annum Domini DXXII, calend. Octobris, Trajecti sepultus.

Designatus sanctus, ex Dacia claris ortus natalibus, ex filia Scotorum regis, XIII episcopus, circa annum Domini DXXII, præfuit annis circiter IV. Obiit idibus Januarii, circa annum Domini DXXV, Trajecti sepultus.

Resignatus sanctus, ex Neustria ortus, XIV episcopus, circa annum Domini DXXV, præfuit annis circiter IV. Obiit calend. Decembris, circa annum Domini DXXVIII, Trajecti sepultus.

Sulpitius sanctus, filius Caroli Nasonis, ex filia principis Galliæ, XV episcopus, circa annum Domini DXXIX, præfuit annis circiter VIII. Ejusque tempore, construuntur per Hasbaniam villæ a Bodone, Tungrorum præside, Vuarhemia, *Othoi*, *Putsei*, *Blarey*, *Fauskempmorcz*, *Vilier* et *Biersey*. Prædictum autem Bodonem legitur occisum fuisse jussu Lotharii Francorum regis, eo quod sibi dominium oppidi Trajectensis usurpare voluisset, substitutoque

¹ Filius custodis Flandriæ ex filia regis Britannicæ. N. MS.

alio præside Goberto, Lotharius se fidelem ecclesiæ defensorem exhibuit. Obiit Sulpitius episcopus XV calend. Februarii, circa annum Domini DXXXV (quando etiam agitur festum beati Sulpiti Bituricensis), sepultus in ecclesia Trajectensi.

Quirillus. Quirillus sanctus, filius Namurcensis comitis, ex filia comitis Dionensis, XVI episcopus circa annum Domini DXXXV, præfuit annis circiter II. Erat vir vita insignis et doctrina. Obiit pridie calendarum Maii, anno Domini DXXXVII, sepultus Trajecti.

Eucharis I. Eucharis I sanctus, filius comitis Osternæ, ex filia comitis Namurcensis, XVII episcopus, circa annum Domini DXXXVII, præfuit annis circiter II. Qui, cum verbum salutis et gratiæ instanter disseminasset, obiit circa annum Domini DXXXIX, calend. Martii, Trajecti sepultus.

Falco. Falco sanctus, germanus Eucharis I, XVIII episcopus, circa annum Domini DXXXIX, præfuit annis circiter III. Hic nobilis Falco, volatu contemplationis ac voce sonoræ prædicationis, multam Domino suo lucrificet animarum prædam. Obiit circa annum Domini DXLVII, Trajecti sepultus.

De his sanctis pontificibus, ab Agricola usque ad Eucharium II, quibus annis Dominicæ nativitatibus, quotve annis præfuerint, quosque eorum vita habuerit exitus, perpauca admodum invenimus, solum pro certo habentes, quod omnes sancti fuerint, et sanctorum felicitati annumerati.

Eucharis II. Eucharis II sanctus, Britonum regis filius, XIX episcopus, circa annum Domini DXLII, præfuit annis circiter III. Cujus etiam secundum nomen ita et laus fuit, nam bonæ gratiæ annuntiator exstitit. Obiit circa annum Domini DXLV, sepultus in ecclesia Trajectensi.

Domitianus. Domitianus sanctus, genere clarus, ex illustri Bavarorum stirpe oriundus, XX episcopus, anno Domini DXLV, præfuit annis XVI. Hic sacris Aureliensibus et Averniensibus synodis interfuit, et a Childeberto rege prædia et castella, et quæ Tungrensibus ecclesiæ erant beneficia, recuperavit. Siccatibus tempore suis precibus pluviam obtinuit. Apud Huyum draconem interfecit. Fontem infectum obstruxit, alium fixo baculo erumpere fecit. Obiit pridie nonas Maii, anno Domini DLXI, sepultus in ecclesia Huyensi. De cujus tumba odor suavissimus prodiit.

Monulphus. Monulphus sanctus, filius comitis Dionanti, ex filia comitis Osternæ, XXI episcopus, anno Domini DLXI, præfuit annis XXXIX. Hic vice quadam per sylvam (ubi nunc Leodium est) iter faciens vidit crucem præfulgidam a terra in cælum elevari, et mox prophetico tactus spiritu, adstantibus fratribus dixit: «Eia, fratres charissimi, Legia, locus quem Dominus ad multorum salutem fidelium elegit, quemque, per merita cujusdam servi sui postmodum magnifice illustratum, summis civitatibus æquabit.» In ipso loco oratorium sanctorum Cosmæ et Damiani, et juxta humilem domum episcopalem construxit. Ecclesiam S. Servatii in auro et argento, quibus in ministerio opus est, mirifice glorificavit. Obiit XVII calend. Augusti, anno Domini DC, sepultus Trajecti.

Gondulphus. Gondulphus sanctus, filius ducis Lotharingiæ, ex filia Lotharii regis Franciæ, XXII episcopus, anno Domini DC, præfuit annis VIII. Hic Tungrorum civitatem reædificare cœpit, verum fulgure et tonitruo prohibitus, lupis etiam operarios invadentibus, a cœpto destitit. Et quod contra Dei voluntatem ignorans fecerat, pœnitentia delevit. Obiit XVII calend. Augusti, anno Domini DCVIII, Trajecti Sepultus.

Perpetuus. Perpetuus sanctus, filius comitis Osternæ, ex filia præsidis Coloniensis, XXIII episcopus, anno

Domini DCVIII, præfuit annis XIII. Qui talentum sibi creditum Domino suo cum lucro reportavit. Obiit in senectute bona, pridie nonarum Novembris, anno Domini DCXXI, sepultus in ecclesia beati Vincentii Dionantensis. Postea translatus est ad ecclesiam Beatæ Mariæ ejusdem oppidi, ubi, a civibus devote invocatus, alter post Christum est eis patronus.

Ebregisus sanctus, nobilissima Tungrorum stirpe genitus, XXIV episcopus, anno Domini ^{Ebregisus.} DCXXI, præfuit annis XIV. Fuit vir auctoritate clarus et sanctitate eximius. Ejus tempore, anno DCXXVIII, nascitur sanctus Trudo¹ in Sarchinio Hasbania pago. Anno ætatis suæ XXVII, a sancto Glodulpho, episcopo Metensi, sacerdos consecratur. Obiit Ebregisus V calend. Aprilis, anno Domini DCXXIX, sepultus in Tremonia, postea translatus ad ecclesiam sanctæ Cecilie, in civitate Coloniensi. Anno DCXXIII, Mahumeth annorum XXVIII profanam legem edere cœpit.

Johannes primus sanctus, cognomento Agnus, ab innocentia et simplicitate, XXV episcopus, ^{Johannes I.} anno Domini DCXXIX, præfuit annis fere sex. Fuit filius domini de *Hermale*, ex filia domini de *Tyhaingne*, ad quem peregrinus quidam a Deo missus significavit eum futurum episcopum. Admirans vir simplex: «Quomodo, inquit, hoc aridum lignum florere potest? sic ego futurus sum episcopus.» Mox lignum floruit. Ædificavit ecclesiam Albarum Dominarum Trajecti. Obiit VIII calend. Augusti anno DCXXXIV, in oratorio castri Huyensis, sepultus.

Amandus sanctus², filius Streni, Aquitanici principis, ex matre Amancia, XXVI episcopus, ^{Amandus.} anno Domini DCXXXIV, præfuit annis XII. Hic in juventute serpentem miræ magnitudinis signo crucis fugavit. Suspensum patibulo, quem vivum eripere non potuit, defunctum vitæ restituit. Sanctum Bavonem, Hasbania comitem, in monasterio reclusit. Ipse tandem auctoritate apostolica sanctum archipresbyterum Landoaldum sibi substituens, orationibus ac sanctæ prædicationis intentus officio, sine beato quievit, VIII idus Februarii, anno Domini DCXLVI, ætatis suæ XC, sepultus in Flandria³, in oppido S. Amandi.

Remaclus⁴ sanctus, genere Aquitanicus, domini Albutii de *Bezenthem* ex matrilinea filia ^{Remaclus.} Sabaudia filius, XXVII episcopus, anno Domini DCXLVI, præfuit annis decem. Sigebertus rex

¹ Leg. in marg. : Anno DCXLVII, S. Trudo monasterium ad divi Trudonis suis facultatibus extruxit et dotavit. Obiit sanctus Trudo, anno ætatis suæ LXV.

Anno DCLXIV, obiit sancta Adela, ex Austrasiorum duorum orta sanguine, mater sancti Trudonis, sepulta in Zelem, prope Diest, pago suo hereditario.

² Leg. in marg. : Fuit etiam S. Amandus primus episcopus Argentinensis et totam Alsatiam ad Christum convertit, et Gandenses in Flandria. | ³ Leg. in marg. :

EPITAPHIUM S. AMANDI.

Præsul amavit oves proprias et pavit Amandus :
Idcirco superis semper Amandus erit.
Ille Deum docuit ardenter amandus amandum,
Et nobis igitur semper amandus erit.

⁴ S. Remaclus ope Sigeberti, Gallia regis, episcopus factus est. Habuit instructores Sulpitium Bituricensem episcopum et sanctum Eligium. Joppilæ templum in honorem S. Amandi consecravit. N. MS.

monasteria *Malmundarii* et *Stabulaus*¹ construxit ac beati Remaculi directione commisit. Hic sanctus multorum discipulorum pater exstitit, Theodardi et Lamberti, inter quos beatus Christi sacerdos Trudo refusit. Landelinus Lobienſe monasterium ac Alnensem ecclesiam construxit. Obiit sanctus Remaculus in monasterio *Stabulensi*², III nonas Septembris.

Theodardus.

Theodardus sanctus, nobilis baronis Bavarorum filius, ex filia comitis Namurcensis, XXVIII episcopus, anno Domini DCLV, praeſuit annis II atque a S. Cuneberto Coloniensi archiepiscopo consecratus est, anno DCLIII. Hic multas ecclesiae possessiones direptas restituit, tandem ab æmulis juxta Spiram pro justitia interemptus est, IV idus Septembris, anno Domini DCLVII. Cujus sacra ossa per beatum Lambertum Leodium relata sunt. Sanctus Theodardus ecclesiam sancti Trudonis, III idus octobris, in honore sanctorum Quintini et Remigii consecravit.

Lambertus.

Lambertus sanctus, insignis ecclesiae Leodiensis patronus specialis, XXIX episcopus, anno Domini DCLVII, praeſuit annis XL. Aetatis suae XX, assumptus est ad episcopatum. Fuit filius Apri, nobilis comitis Osternae sive Lossensis, ex genere Mauricii imperatoris, matre vero Herisplinde, filia Sigolai, domini sancti Petri prope Trajectum. Hic vir sanctus a puerilibus annis beato Landoaldo archipresbytero commendatus, dum in praedio *Wintershoven* degeret, ignem in sinu suo veste illæsa ad magistrum portavit; fontem oratione produxit. Factus episcopus, Taxandriam convertit. Ab episcopatu rejectus, et in *Stabulaus* monasterio VII annis humiliter conversatus, tandem sedi suae restituitur. Ac demum propter reprehensum in Pipino duce adulterii crimen, martyrio coronatur, anno domini DCXCVII, Trajecti sepultus, sed post Leodium translatus.

Hubertus.

Hubertus sanctus³, Bertrandi Aquitanici ducis et comitis palatini, ex sorore sanctae Odæ filius, regali Francorum sanguine clarus, XXX episcopus, anno Domini DCXCVII, praeſuit annis XXX. Hic, XIII pontificatus sui anno, ossa beati Lamberti a Trajecto Leodium cum multa miraculorum gloria transtulit. Ecclesiam in loco passionis gloriosi martyris construxit, et in ea episcopalem sedem auctoritate Johannis papae VII constituit. Ecclesiam sancti Petri aedificavit. In villula Legia civitatem construere coepit, civibus jura legalia tribuit. Carolus Martellus ecclesiae Leodiensi omne territorium cum tribus comitatibus, *Mohault, Clermont et Francimont*, in feudum donavit. Obiit S. Hubertus in Vura, castello Brabantiae, III calendas Junii, anno Domini DCCXXVII, relatus Leodium et in crypta S. Petri sepultus, crebris miraculis gloriosus.

Floribertus.

Floribertus sanctus, XXI episcopus, anno Domini DCCXXVII, praeſuit annis XVIII. Fuerat *Stabulensis* cœnobii monachus et abbas, majoris collegii Leodiensis decanus, et ecclesiae beati Petri praepositus. Nam his duabus congregationibus eum praefecerat S. Hubertus. Qui si carnalis, ante sumptum religionis habitum (ut vulgatum erat), Floriberti pater exstitit, nihil pontificali derogatur honori. Sanctus Floribertus ecclesiae Leodiensis decem canonicos addidit, et corpus sanctae Odæ viduae in ecclesia Amoniensi⁴ de terra levavit. Obiit VII calendas Maii, anno DCCXLV, sepultus, in ecclesia Leodiensi.

¹ Leg. in marg. : Sigebertus rex, de prolis posteritate desperans, duodecim monasteria passim aedificavit.

| ² Anno VII pontificatus, resignavit episcopatum et fit monachus in *Stabulaus*. | ³ Leg. in marg. : Verba Angeli ad sanctum Hubertum : « Huberte, Maria mater Dei mittit tibi hanc stolam, et sicut petisti a Domino, habebis scientiam tibi necessariam perfectam. » ⁴ *Amaniensi*?

Fulcarius, comitis Lovanii filius, ex filia comitis Flandriæ, XXXII episcopus, anno Domini Fulcarius. DCCXLVI, præfuit annis XIX. Hic sanctum Floribertum prædecessorem suum, crebris coruscantem miraculis, de terra levatum in feretro decenter reposuit. Ejus tempore, claruerunt viri sancti, Rumoldus martyr et pontifex, ac Christi confessor Gummarus. Robertus¹, ob flagitia Diabolus cognominatus, patre Auberto, Normannorum duce, matre Ida, Burgundionum ducis sorore, mira gessit. Domus regia cum ecclesia beatæ Mariæ in Harstallo a Pipino, Francorum rege ac duce Brabantæ, construitur. Obiit Fulcarius anno Domini DCCLXV, sepultus in ecclesia Leodiensi.

Agilfridus, ducis Burgundiæ filius, ex filia comitis Arverniensis, Caroli Magni consanguineus, Agilfridus. abbas sancti Bavonis Gandensis, XXXIII episcopus anno Domini DCCLXV, præfuit XVIII. Ejus tempore, Carolus Magnus nondum imperator, rogatu Adriani papæ, Desiderium, Longobardorum regem, cum uxore et filia apud Papiam cepit, et ad Agilfridum, Leodiensem episcopum, direxit. Veniens deinde Carolus ad Harstallum, ibique per mensem permanens, amore nepotis sui Agilfridi episcopi, multis privilegiis ecclesiam et patriam Leodiensem nobilitavit ac liberam reddidit. Obiit Agilfridus anno Domini DCCLXXXIII, sepultus in ecclesia Leodiensi.

Gerebaldus, Bavarorum ducis ex amita victoriosi principis Ogeri Dani filius, XXXIV episcopus, anno Domini LXXVIII, præfuitque annis XXV. Ejus tempore, anno Domini DCCCIII, Gerebaldus.
Ogerus Danus. venerabilis papa Leo III a Romanis exoculatus et lingua privatus, sed Dei virtute mirabiliter sanatus, in Germaniam veniens, ab imperatore Carolo Magno debito honore excipitur. Cujus etiam rogatu, idem pontifex ecclesiam Aquensem in honore virginis Mariæ concessis gratis dedicavit. Ad humiles etiam venerabilis Gerebaldi episcopi preces, ecclesiam Turgensem, per Ogerum Danum post Hunorum destructionem reædificatam, die secunda Maii consecravit, ipsum que dominum cerebaldum cardinalatus honore sublimavit. Carolus bellum in Italia adversus regem de *Gonthis* habuit, in quo dominus Aper, comes Lossensis, sancti Lamberti fratruelis, occubuit. Qui quia prolem non habuit, comitatum ejus Ogerus Danus ex dono Caroli obtinuit, dictusque est comitatus de *Loen*, qui prius Osterna dictus fuit. Carolus et Ogerus standerium ecclesiæ contulerunt. Obiit Gerebaldus XV calendas Novembris, sepultus in ecclesia Leodiensi.

Walcandus, ducis Bulloniæ et Ardennæ ex filia ducis Britanniæ filius, XXXV episcopus, Walcandus. anno Domini DCCCX, præfuit annis XXII. Hic, annuente Ludovico Pio imperatore, corpus beati Huberti, quondam Leodiensis episcopi, a Leodio ad Andagiense monasterium in Ardenna transtulit, eidemque ecclesiæ sortem hereditatis Erchenboldi, fratris sui, ex integro donavit, ac de suis etiam ample providit. Huic solemnissimæ translationi interfuisse leguntur tres reges cum episcopo..... ac aliis archiepiscopis, episcopis et abbatibus. Circa hæc tempora, Theodulphus, Aurelianensis episcopus, apud Ludovicum imperatorem accusatus, et ob hoc Andegavis carcere reclusus, hymnum: « *Gloria, Laus et Honor* » composuit. Quem dum prodeunte processione, audiente Augusto, dulci modulatione decantaret, absolutus sedi suæ restitutus est. Obiit Walcandus VI Aprilis anno Domini DCCCXXXII, sepultus in Seranio Campi.

Pirardus, Reneri Barenis comitis filius, XXXVI episcopus, anno Domini DCCCXXXII, præfuit Pirardus.

¹ Leg. in marg. : *Roobrecht der Duyvel*.

annis duobus. *Ædificavit ecclesiam sancti Caprasii, ubi prius fuerat ecclesia sancti Germani. Obiit VIII Julii anno DCCCXXXIV, sepultus in ecclesia Leodiensi.*

Hircharius.

Hircharius, comitis Sabaudia ex filia comitis Limogiensis filius, XXXVII episcopus, anno Domini DCCCXXXIV, præfuit annis XXI. Ejus tempore post Leonem quartum, mulier, dicta Johannes Anglicus, assumpta ad papatum fuisse legitur. Obiit Hircharius III calendas Augusti anno Domini DCCCLVI, sepultus in ecclesia sancti Lamberti.

Franco.

Franco, ex nobili milite Hannonia, monachus Lobiensis, XXXVIII episcopus, anno Domini DCCCLVI, præfuit annis XLVIII. Hic monasterium Lobiense ecclesie Leodiensi subjecit. Ejus tempore, gens Normannorum in Francia, Brabantia ac patria Leodiensi horrenda crudelitate sæviens, civitates, oppida, castella, locaque sacra ferro et igne vastavit. Cum Normanni Mechliniam devastassent, anno DCCCLXXXIII, sanctus comes Libertus, causa præsidii, ad ecclesiam S. Trudonis confugiens, in ea trucidatur. Contra quos Franco episcopus audacter arma arripuit, et nobiliter de eis triumphavit. Obiit dominus Franco V idus Januarii anno Domini DCCCIV, sepultus in ecclesia Leodiensi. Ipse primus episcoporum arma accepit.

Stephanus.

Stephanus, filius comitis Salinensis, XXXIX episcopus, anno Domini DCCCIV, præfuit annis XVIII. Hujus soror Plectrudis, uxor comitis Namurcensis, filium habuit sanctum Gerardum, qui anno DCCCXXXIII cœnobium Bromiense construxit, et corpus beati Eugenii, primi episcopi Toletani et martyris, illuc transtulit anno DCCCXXXV. Sanctus Wibertus Gemblacense monasterium fundavit. Stephanus episcopus Fossensem ecclesiam cum suis attinentiis acquisivit, forestam quoque Francimontis a Carolo rege obtinuit. Multa egregie scripsit¹. Ordo Cluniacensis anno DCCCXIII incepit. Obiit episcopus Stephanus XIV calendas Julii anno DCCCXXXII, sepultus in ecclesia Leodiensi.

Richarius.

Richarius, filius comitis Hannonia, abbas Stabulensis et Prumiensis, XL episcopus, anno Domini DCCCXXXII, præfuit annis XXIV. Hic sancta loca a Normannis profanata reparavit, ecclesiam S. Petri restauravit, dimissisque monachis XXX, canonicos ampliatis ædificiis instituit. Ordinavit XIII abbates, qui per singulos menses cum episcopo horas canonicas decantarent. Quorum ordo hic fuit: sancti Lamberti Leodiensis; sanctorum Herlendis et Relendis Eyckensium; sanctæ Odæ Amoniensis²; sanctæ Mariæ Huyensis; sancti Severini Meffiensis; sanctæ Mariæ Cennacensis; sancti Hadelini Cellensis; sanctæ Mariæ Dionensis; S. Mariæ Namurcensis; sancti Bertuini Maloviensis; sancti Petri Akensis; sancti Theodardi Thudiensis; sancti Rumoldi Mechliniensis, Cameracensis diocesis. Ipse etiam fontem in foro ebullire fecit. Ecclesiam sancti Servatii super rivum Legiam ædificavit. Obiit X calendas Augusti anno DCCCXLVI, sepultus in ecclesia sancti Petri.

Hugo I.

Hugo, vir nobilis et prudens cujus genealogiam non inveni, XLI episcopus, anno Domini DCCCXDVI, præfuit annis duobus, mensibus sex. Fuerat præpositus et post modum abbas sancti Maximini Trevirensis. Quod quidem cœnobium a Normannis pessumdatum resarcire, moresque fratrum reformare studuit. Ejus tempore fames maxima fuit. Obiit III idus Aprilis anno Domini DCCCXLVIII, sepultus in ecclesia Leodiensi.

¹ Leg. in marg. : Vitam sancti Lamberti, cantum de sancta Trinitate, de inventione S. Stephani et cantum nocturnum de S Lamberto episcopo. | ² Amamensis?

Pharabertus, filius comitis sancti Pauli, abbas Prumiensis, XLII episcopus, anno Domini Pharabertus. DCCCCXLVIII, præfuit annis sex. Hic monasterium Eyckense cum suis attinentiis ecclesiæ Leodiensi subdidit. Ecclesiam S. Andreæ Leodiensis construxit. Ædificantur ecclesiæ sanctorum Georgii et Katherinæ. Obiit episcopus Pharabertus V calendas Augusti, anno Domini DCCCCLIII, sepultus in ecclesia Leodiensi.

Ratherius, filius comitis Viennensis, XLIII episcopus, anno Domini DCCCCLIV, præfuit Ratherius. annis fere III. Fuerat monachus Lobiensis et episcopus Veronensis. Sed bis a sede sua repulsus, dum in mores hominum satis mordaciter inveheret et nemini penitus deferret, a sede sua Leodiensi jam tertio rejicitur, et apud Lobias relegatur, anno DCCCCLVI. Et ibidem anno expulsionis suæ XIX, finivit vitam et sepulturam accepit. Scripsit libros multo sale conditos, unum quem vocavit *Phrenesim*; alium quem prætitulavit *Inefficax*¹; librum *de corpore et sanguine Domini, de prædestinatione, sermonum, confessionum, agonisticon id est* Proloquiorum.

Baldericus I, comitis Montensis filius, annitente Raginerio comite Hannoniæ et Montensi Baldericus I. patruo suo, XLIV episcopus, anno Domini DCCCCLVII, præfuit annis III. Ejus anno primo, Hungaris regnum Ottonis primi imperatoris, ductu Conrardi Lothariensium ducis, depopulantibus, imperator eos bello excepit. Conrardus autem, ab Hungaris ad imperatorem pœnitendo refugiens, Deum suppliciter exoravit, ut pro perfidiæ suæ pœna in ipso bello ab Hungaris perimeretur, quod et factum est. Ducatum Conrardi adeptus est Bruno archiepiscopus, qui Raginerium, Montensem comitem, irrevocabili damnavit exilio. Anno DCCCCLVIII, obiit sanctus Gerardus, fundator cœnobii Bromiensis. Obiit Baldericus XV calendas Novembris, anno Domini DCCCCLIX, sepultus in ecclesia sancti Lamberti.

Euraclus, ducis Poloniæ filius, ex Saxoniam ducis filia, ecclesiæ Bonnensi præpositus, Euraculus. XLV episcopus, anno Domini DCCCCLIX, præfuit annis XII. Instituit in Adventu et Quadragesima nigras cappas deferri. A morbo, quem lupum vocant, Turonis ad sepulcrum beati Martini medelam mirabiliter obtinuit, cujus nomine ecclesiam² Leodii cum viginti canonicis construxit. Ecclesiam S. Pauli usque ad fenestras inchoavit; ecclesiam S. Laurentii ædificare cœpit. Obiit VI calendas Novembris, anno Domini DCCCCLXXI, sepultus in ecclesia sancti Martini. Hic corpus sancti Evermari in Ruttis elevavit.

Notgerus, filius Graionis ducis Sueviæ, ex Helena sorore Ottonis I imperatoris, XLVI epis- Notgerus. copus, anno Domini DCCCCLXXI, præfuit annis XXXVI. Hic vir gloriosissimus ecclesiam sancti Laurentii consummavit, castrum Capræmontis subvertit, civitatem Leodiensem a Normannis destructam, magnifice reparavit. Ecclesiam sancti Lamberti resarcivit et in ea LX vel XL canonicos instituit. Ecclesiis S. Pauli, Dionysii, Crucis, canonicos addidit; ecclesiam S. Johannis in insula construxit; comitatum³ Huyensem obtinuit. Obiit IV idus Aprilis, anno MVII, sepultus in ecclesia S. Johannis.

Baldericus II, filius comitis Lossensis ex filia ducis Limburgensis, XLVII episcopus, anno Baldericus. Domini MVII, præfuit annis II. Hic ecclesiam S. Jacobi in insula Leodiensi fundavit. In

¹ Adde *garritus*. | ² Ecclesiam S. Martini Leodiensis. | ³ Leg. in margine: Comes Huyensis Amfredus collegium Dominarum in *Thoren* instituit, quo uxorem et filiam vitam agere præcepit. Et ipse initiatus sacris episcopus Trajectensis fit, et comitatum suum episcopo Leodiensi dedit.

Hugardis castrum ædificans, cum Lamberto Lovaniensi comite prælium ¹ habuit, comitissa vero Lossensis Luytgardis pacem fecit, et castrum suum Vuarhemix ecclesix dedit. Episcopus ad sustentationem XXX pauperum allodium suum tribuit. Obiit IV kalendas Augusti anno Domini MXVIII, sepultus in ecclesia S. Jacobi. Claruit Guido Aretinus, qui notas *ut, re, mi, fa, sol, la*, adinvenit.

Wolbodo.

Wolbodo sanctus, filius Gaufridi, comitis Montensis, ex Johanna, filia Balduini III, comitis Flandriæ, et Agnetis, filix Ludovici III regis Franciæ, XLVIII episcopus, anno Domini MXVIII, præfuit annis duobus, mensibus sex. Fuit vir procerus et corpulentus, sed valde sobrius. Cibaria delicata clam pauperibus porrigi jussit, ipse modico pane et aqua contentus; nudis pedibus incedebat. Dolore stomacho fatigatus, apparente ei beato Laurentio, obiit secundo kalendas Maii, anno Domini MXX, sepultus in crypta ecclesix S. Laurentii.

Durandus.

Durandus, genere obscurus, scientiis eximius, Notgeri episcopi quondam discipulus, XLIX episcopus, anno Domini MXX, præfuit annis tribus. Hic multa a beato Wolbodone ecclesix S. Laurentii bona donata abstulit. Qui ab ipso sancto semel et iterum in spiritu lenitatis admonitus, et tertio in virga furoris percussus, dum omnia restituere proponit, morte præventus obiit VII Januarii, anno MXXIII, sepultus e vicino sepulcri S. Wolbodonis.

Reginardus.

Reginardus, filius ducis Bavarix, ex filia regis Frisix, nepos sancti Hereberti, Coloniensis archiepiscopus, L episcopus, anno Domini MXXIV, præfuitque annis XIV. Electus fuerat in Virdunensem episcopum, sed tamen Leodiensem episcopatum magis ambiebat. Sciens ² itaque se non per ostium, sed aliunde intrasse, compunctus Romam adiens, episcopatum in manu Johannis XX papæ resignavit, quem tamen summus ipse pontifex eidem restituit. Qui ad preces Hezelonis comitis ecclesiam sancti Laurentii construxit, et anno MXXX consecravit, primumque abbatem dominum Stephanum instituit ³. Ipse tempore famis MCC pauperes sustentavit. Obiit pridie nonas Decembris anno MXXXVIII, sepultus in ecclesia S. Laurentii.

Ricardus.

Ricardus ⁴, filius Wilringi, sexti tutoris Ghelriæ, ex Beatrice, sorore Reginardi episcopi supradicti, LI episcopus, anno Domini MXXXVI, præfuit annis quatuor, mensibus septem. Juvenis erat ætate, sed maturus moribus. Duas in civitate Leodiensi parochiales ædificavit ecclesias: unam S. Remigii, alteram S. Thomæ. Obiit quarto kalendas Augusti, anno Domini MXLI, sepultus in ecclesia Leodiensi.

Waso.

Waso, filius comitis Juliensis, ex filia amitæ domini Notgeri, quondam episcopi, LII episcopus, anno Domini MXLI, ætatis suæ CV, præfuit annis sex. Hic vir venerabilis sub Notgero episcopo scholarium deputatus fuit magisterio. Sub Balderico decanatus sublimatur honore, sub Reginardo præpositus, et archidiaconus, et tandem episcopus. Multa, etsi decrepitis, strenue gessit. Ecclesix S. Crucis XX canonicos et S. Bartholomæi X addidit. Hermannus, frater Lossensis comitis, ecclesiam Lossensem ampliavit et septem canonicos instituit. Obiit Waso octavo kalendas Julii, anno Domini MXLVIII, sepultus in ecclesia Leodiensi.

¹ Leg. in margine: Prælium in Hugardis in quo episcopus superatur. Ideo rebus pacatis monasterium divi Jacobi instituit, ut pro CCC occisis quotidie oraretur. | ² Quia pontificium pecunia ab imperatore Conrado comparavit. N. MS. | ³ In margine: Pontem lapideum supra Mosam construxit et parochiam sancti Nicolai fundavit | ⁴ Leg. in margine: Castrum Dionanti construxit.

Theoduinus, filius nobilis principis Bavariz, Henrici III imperatoris consanguineus, Theoduinus. regio Alamannorum ortus genere, LIII episcopus, anno Domini MXLVIII, præfuit annis XXVIII. Sub ejus pontificatu, duo ecclesie Leodiensis canonici et archidiaconi ad summum pontificatum sunt assumpti. Stephanus IX, Fredericus antea dictus, qui eidem ecclesie superhumeralia transmisit, summæ dignitatis insigne; Nicolaus II, antea Gerardus vocatus, qui concilium celebravit apud Lateranum, anno Domini MLVII, in quo Berengarius suam hæresim de sacramento Eucharistie abnegavit. Theoduinus ecclesiam Huyensem et S. Evermari in Ruttis dedicavit. Obiit nono kalendas Junii, anno Domini MLXXV, sepultus in ecclesia Huyensi.

Henricus I, dictus Pacificus, filius comitis Tullensis, ex amita Godefridi Bullonensis ducis, Henricus I. LIV episcopus, anno Domini MLXXVI, præfuit annis XVII. Hic oppidum S. Trudonis obsedit; cives vero cum ipso pacem iniverunt. Adelardus, abbas sancti Trudonis, ecclesiam Beatæ Mariæ in foro cum collegio canonicorum, et alias duodecim diversis locis per viciniam ædificavit. Tempore Henrici episcopi, Henricus quartus imperator Leodium veniens canonicorum albo annotatur. Erant tum canonici Leodiensis ecclesie, regum filii quatuor, ducum XVII, comitum XXXI. Obiit Henricus episcopus pridie kalendas Junii, anno MXCI, sepultus in ecclesia Huyensi.

Obertus ¹, filius marchionis Brandenburgensis, ex sorore regis Dacie, LV episcopus, anno Obertus. Domini MXCII, præfuit annis XXVIII. Hic ducatum Bullonensem a Godefrido duce obtinuit ecclesie, datis MCCC marchis argenti. A Balduino, comite Hannonie, Thudinum cum omnibus ad ipsum pertinentibus accepit pro L marchis auri puri. Similiter et Covinum, claustrum Clarimontis, *Franguis* multo pretio ecclesie acquisivit. Castrum *Mirwaer* reædificavit. Anno MCXV, oppidum S. Trudonis comburitur per Godefridum Lovaniensem. Anno MCXVII, ecclesia S. Trudonis reædificata ab Oberto dedicatur. Anno MCCXIX, civitas sancta Jherusalem capitur. Obiit Obertus pridie kalendas Februarii, anno Domini MCXVIII, sepultus in ecclesia Leodiensis.

Fredericus, filius comitis Namurcensis, præpositus sancti Lamberti, LVI episcopus, anno Fredericus. Domini MCXVIII, præfuit annis fere tribus. Contra hunc Alexander archidiaconus episcopatum, de manu Henrici III imperatoris excommunicati, usurpavit; sed Fredericus prævaluit. Erat vir bonus et sanctus. Rediens ex concilio Remensi nudis pedibus, III kalendas Julii, moritur anno MCXXII, sepultus in ecclesia Leodiensi, clarus miraculis.

Albero I, ducis Burgundie filius, Metensis canonicus, LVII episcopus, anno Albero I. Domini MCXXIII, præfuit annis sex. Erat hic venerandus pontifex vir columbinæ simplicitatis, nec minus prudentiæ serpentinæ, pacis zelator, cujus tempore pax in ecclesia Leodiensi fuit. Nocturno tempore, per sanctorum memorias, pro grege suo deprecaturus, discurrebat. Ipse etiam ex abundantia innatæ sibi misericordie juri suo renuntiavit, sive servituti quæ *mortua manus* nuncupatur. Anno MCXXIX, sanctus Bernardus fundavit monasterium Clarævallis. Albero episcopus construxit ecclesiam sanctorum Clementis et Trudonis, ac ecclesiam sanctæ

¹ Leg. in margine: Hujus tempore Henricus imperator filium fugiens Leodium venit. — Mira monstra edebantur. — Leodium multis cœlestibus plagis attritum fuit.

Aldegundis; in ecclesia sancti Ægidii canonicos regulares instituit. Obiit Albero prima Januarii, anno MCXXVIII, sepultus in ecclesia S. Ægidii.

Alexander I.

Alexander I, comitis Juliacensis filius, LVIII episcopus, anno Domini MCXXIX, præfuitque annis octo. Hic, anno MCXXX, ecclesiam S. Adulphi Lossensis dedicavit. Gisbertum, comitem Durassii, prope S. Trudonem obsedit. Raynaldus, comes Barensis, castrum Bullonii cepit. Anno MCXXXI, dominus Innocentius II papa cum beato Bernardo abbate Leodium venit, et Lotharium Alamanniæ regem ejusque conthoralem, præsentibus XXXII episcopis, coronavit. Fuisse scribuntur canonici Leodienses filii regum IX, ducum XIV, comitum XXIX, baronum VII. Depositus Alexander ab episcopatu ob simoniam in concilio Pisano, anno Domini MCXXXVI. Sepultus absque pontificalibus in ecclesia S. Ægidii.

Albero II.

Albero II, filius Gerardi primi, comitis Ghelriæ, ex sorore comitis Namurcensis, LIX episcopus, anno Domini MCXXXVII, præfuit annis XV. Hic de violenta detentione castri Bullionensis ter apud Calixtum II papam, et Conrardum regem conquestus, cum nullum subsidium perciperet, adductis S. Lamberti reliquiis, castrum obsedit et obtinuit. Ea quoque occasione festum translationis S. Lamberti instituitur. Leodii orta tempestate, LXIX presbyteri fulmine interierunt¹. Hic accusatus quod nimis esset remissus, Romam adiit, unde rediens obiit sexta kalendas Aprilis, anno MCLI, Ortinæ sepultus.

Henricus II.

Henricus II de Baiis, filius comitis Luceburgensis, LX episcopus, anno Domini MCLII, præfuit annis XVI. Ejus tempore S. Bernardus, cujus auxilio clerus reformatur, iterato Leodium venit. Missam præsentem episcopo cantavit, sermonem fecit multisque miraculis claruit, ejusque consilio episcopus Alnense cœnobium fundavit. Fredericus imperator Mediolanum obsedit, sed cum post septennalem obsidionem ipsum expugnare non posset, Henricus episcopus in omni negotio et consilio imperatori fideliter adstitit. Capta tandem, civitate, anno MCLXIII, imperator trium magorum corpora ibidem inventa Henrico episcopo dedit. Quo apud Papiam defuncto, pridie nonas Octobris anno MCLXVI, Raynoldus archiepiscopus, ea Coloniam transtulit. Hic episcopus ecclesiam suam multis bonis ampliavit. Sepultus est in ecclesia Leodiensi.

Alexander II.

Alexander II, filius Godefridi comitis Bononiæ, ex filia regis Navarra, LXI episcopus, anno Domini MCLXVII, præfuit annis tribus. Hic, jussu Alexandri papæ, cum Raynoldo archiepiscopo Coloniensi ossa Caroli Magni levavit et transtulit. Obiit in expeditione Italica cum Frederico imperatore, in vigilia S. Laurentii, anno MCLXX, relatus et sepultus in ecclesia Leodiensi.

Radulphus.

Radulphus², filius ducis Lotharingiæ, ex filia comitis Namurcensis, LXII episcopus, anno Domini MCLXX, præfuit annis XXII. Comes Lossensis Gerardus oppidum Tungris violenter ingressus, ecclesiam ac domum episcopalem ecclesiæ contiguam incendit. Episcopus autem terram comitis ingressus, castra de *Los* et *Coolmont* cepit, ecclesiam Lossensem concremavit. Anno MCLXXXIII, ecclesia sancti Lamberti et sancti Petri cum vicinis domibus miserabiliter arserunt. Anno MCLXXXIV, combustum est oppidum S. Trudonis, cum ecclesia S. Mariæ. Obiit episcopus rediens de Antiochia, anno MCXC, sepultus in ecclesia Visetensi.

¹ Leg. in margine : Hoc tempore clerus in horrenda vitia prolapsus erat. | ² Fuit antea episcopus Moguntinus et ob simoniam ejectus.

Albertus I, frater Henrici I ducis Brabantiae, ex Margareta filia ducis Limburgensis, LXIII Albertus I. episcopus, anno Domini MCXCI, praefuit annis quinque. Hic multa pro justitiae defensione sustinuit. Et quoniam imperator Henricus alium quemdam Lotharium praeficere volebat, Albertus dominum apostolicum Coelestinum III adiit, qui eum benigne receptum confirmavit et insuper cardinalem creavit. Cui et duas mitras pretiosissimas donavit, quarum alteram abbati Lobiensi dedit. Consecratus ab archiepiscopo Remensi, jussu imperatoris Henrici sexti¹, in campo crudeliter trucidatur, XXIV Novembris, anno MCXCVI, sepultus in ecclesia Remensi, clarus miraculis.

Albertus II de Cuyck, filius comitis Blesensis, ex filia Henrici comitis de Cuyck, LXIV Albertus II. episcopus, anno Domini MCXCVI, praefuit annis quatuor. Ejus tempore, anno Domini MCXCVIII, carbones primum inventi sunt juxta Leodium. Ducissa Brabantiae adversus ecclesiam Leodiensem se erigens, presbyteros et clericos contumeliis affecit, sed pax per Bertrandum episcopum Metensem reformata fuit. Instituitur Leodii propter plagam siccitatis annua processio. Obiit Albertus tertia Februarii, anno Domini MCXCIX, sepultus in ecclesia Leodiensi.

Hugo II de Petraponte, filius domini Hugonis de Wasvadio, domini de Petraponte, ex Cle- Hugo II. mentia filia domini de *Reyteste*, LXV episcopus, anno Domini MCC, praefuit annis XXXIX. Hic vir totus inclytus fuit et gloriosus, clerum Leodiensem una cum Guidone, Cisterciensi abbate episcopo legato, reformavit. Comitatum de Muha ab Alberto comite accepit. Comes² Lossensis Ludovicus comitatum sub certis pactis beato Lamberto donavit, quem etiam in feudum ab ecclesia levavit; castra quoque Bruesthemii, Montinaci, et Hannuti ecclesiae dedit. Anno MCCXX, monasterium vallis S. Lamberti fundatur. Anno MCCX, consecratur ecclesia Beatae Mariae de Juncis. Anno DCCXV, bellum committitur inter Hugonem episcopum et Henricum primum, ducem Brabantiae, in monte *Stips*. Claruerunt sancti viri Dominicus et Franciscus, et multae sanctae mulieres in diocesi Leodiensi. Hugo episcopus Lateranensi gloriosus concilio interfuit. Obiit pridie idus Aprilis anno Domini MCCXXIX, sepultus in ecclesia Leodiensi.

Johannes de Happia, Hugonis praedicti ex sorore nepos, filius Domini Hugonis Florinensis, Johannes II. LXVI episcopus, anno Domini MCCXXIX, praefuitque annis novem. Eriguntur hujus tempore caenobia Grandisprati, *Vinengues*, Cruciferorum in Huyo, fratrum minorum Leodii, Trajecti, in S. Trudone, *Huy*, Lovanii, *Nivelle*, Namurci, Dionanti, Mechliniae. Anno Domini MCCXXXII, translatio monasterii S. Catharinae prope S. Trudonem ad locum *Mielen*, quem nobilis domina de *Percy*s eisdem monialibus donavit. Construitur Leodii, in insula Granaria, ecclesia beatae Mariae, quam nunc scholares inhabitant. His temporibus, pene tota Frisia marinis fluctibus demergitur, propter irreverentiam corpori Christi factam. Obiit Johannes episcopus, XXVI Aprilis, anno Domini MCCXXXVII, sepultus in Valle S. Lamberti.

Guilielmus, filius comitis Flandriae et Hannoniae, LXVII episcopus, anno Domini MCCXXXIII, Guilielmus. praefuit annis duobus. Hic in urbe confirmatus et consecratus a Gregorio IX, dum in patriam ardentem desideratus revertitur, in Sabaudia moritur, anno Domini MCCXL, sepultus in Cathecumba, monasterio ordinis Cisterciensis.

¹ Leg. in marg. : Hic Henricus, filius Frederici *Barbarossa*, postea resipiscens, Leodii duas aras munifice dotavit SS. Lamberti et Romacii. | ² In marg. : Comitatus Lossensis ecclesiae datur, modo aliquis comitum moriatur absque legitima successione, et ab imperatore confirmata est haec donatio.

- Robertus.** Robertus de Thorata, Lingonensis quondam episcopus, vir doctus et nobilis, LXVIII episcopus, anno Domini MCCXL, præfuit annis sex. Hic Leodii consecravit ecclesiam fratrum prædicatorum. Facta est his temporibus siccitas magna, ut fructus terræ ab omnibus fere desperarentur. Verum indicto triduo jejunio, post humiles processiones sanctorumque invocationes, cælum dedit pluviam. Hic episcopus impetravit per totum ordinem Cisterciensem festum beati Lamberti martyris celebrari. Obiit Robertus episcopus apud castrum Fossense, XV calendas Novembris, anno Domini MCCXLVI, sepultus in ecclesia Alnensi, post modum translatus ad ecclesiam Clarevallis.
- Henricus III.** Henricus III de Montiforti, alias de Ghelria, frater Ottonis III, comitis Ghelriæ, ex sorore ducis Brabantiae, consobrinus Guilielmi, Romanorum regis. LXIX episcopus, anno Domini MCCCLVI, præfuit annis XXVII. Hic ob gratiam generis, XVI annis dispensatus est Leodiensem regere ecclesiam, ad sacerdotium non promotus. Hic magnam habuit discordiam cum Henrico III duce Brabantiae, propter quod oppidum sancti Trudonis hinc inde multa passum est. Ejus tempore instituitur solemnitas gloriosi corporis Christi. Ipse cum suis amicis Mechliniam obsedit, sed post dies XX obsidionem movit. Deponitur in concilio Lugdunensi, anno Domini MCCLXXIV. Postmodum ab Ogerico de Pratis, equite aurato, prope *Francimont* occisus et in Ruremunda sepultus.
- Johannes III.** Johannes III de Anginis, ex illustrissimo Francorum sanguine ortus, LXX episcopus, anno Domini MCCLXXIV, præfuit annis septem. Erat antea episcopus Tornacensis. Ejus tempore Odolphus imperator confirmavit privilegia cleri Leodiensis. Grisellus, sancti Lamberti cantator, construxit ecclesiam Leodii in Auroto, ubi nunc est prioratus Wilhelmitarum. Ab hoc venerabili viro Henricus olim episcopus certam pecuniæ summam expetiit, ipsumque juxta Hugaridis dolose captum et in arcta cella nimis compressum, in semita prope abbatiam de *Heyllechem* semivivum dereliquit. Qui mox in gremio mulieris supervenientis exspiravit, anno Domini MCCLXXXI, in die S. Bartholomei, sepultus primo in ecclesia beatæ Mariæ ad fontes, translatus ad ecclesiam sancti Lamberti.
- Johannes IV.** Johannes IV, filius Guidonis, comitis Flandriæ et Namurcensis, LXXI episcopus, anno Domini, MCCLXXX, præfuit annis XII. Fuerat episcopus Metensis humilis, modestus et doctus. Anno MCCLXXXIV, translatus est a Colonia corpus sanctæ Odiliæ ad ecclesiam Cruciferorum in Huyo. His temporibus, sanctus Warnerus a Judæis die sancto Parasceves martyrio afficitur. Hoc etiam tempore, cum apud Trajectum chorea duceretur, nec sacerdoti Eucharistiam portanti honor exhiberetur, subito ponte fracto, circiter CC homines in Mosa fluvio dimersi sunt. Dum autem Johannes episcopus circa Bullonem venaretur, insidiose captus est, et per quinque menses detentus, morbo calculi, obiit tertia idus Octobris anno MCCXCI, sepultus in Flandria in monte *Perue*.
- Hugo III.** Hugo III de Cabilone, filius Arnoldi, comitis Arverniensis, ex filia Adulphi, ducis Burgundiæ, LXXII episcopus, anno Domini MCCXCII, præfuit annis sex. Fuit antea episcopus Cabilonensis.
- Waroux et Awans.** Ejus tempore, incipit cruenta discordia inter nobiles de *Waroux* et *Awans*, quæ usque ad tempora Adulphi de Marca duravit, annis XXXVII; quo tempore de utraque parte duo millia hominum perimuntur. Accusatur episcopus, coram papa Bonifacio VIII, de multorum nece, monetæ diminutione ac patriæ spoliatione. Apparens episcopus absolvitur, episcopatu Leo-

diensi translatus ad archiepiscopatum Bizantinum. Anno MCCC I, ipse inito fœdere cum Johanne, duce Brabantiae, donavit illi omne jus ecclesiae Leodiensis, de medietate Mechliniae. Anno Domini MCCC, incepit imperium Turcarum cujus primus imperator Ottomannus.

Adulphus I de *Waldech*, filius comitis de *Waldech*, ex Helena filia Marchionis Brandeburgensis, LXXIII episcopus, anno Domini MCCC I, praeftit anno et mensibus sex. Hic patriam multis discordiis dissidentem ad pacem redegit. Non tamen omnium insolentias statim refrenare valuit. Pueri namque et servi nobilium, albis caputiis induti, per civitatem gradientes, gabellas a popularibus importune exigebant. Cumque prohibiti desistere nollent, civitas interdicto supponitur. Tandem res ea conditione sopitur, ut de caetero unus ex nobilibus, alter ex ministerialibus magistri essent civitatis. Episcopus usurarios ejecit. Obiit in Decembri, anno MCCCII, sepultus in ecclesia Leodiensi. Eligitur magister Wilhelmus de Attrebato qui, accepto deliberandi tempore, resignavit.

Theobaldus de Baris, filius Theobaldi, comitis Barenensis, ex filia Reinoldi primi, comitis Ghelriae, LXXIV episcopus, anno Domini MCCCIII, praeftit annis decem. Hic ecclesiam sancti Leonardi Leeuwensis collegiatam fecit. Anno MCCCVII, condemnatur ordo Templariorum. Eodem anno, in die sancto Pascha, sub processione corrui magna pars testudinis ecclesiae S. Lamberti, absque hominum laesione, sed coronae et nobilis pavamenti conquassatione. Multa mala percrebuerunt. Fugientes magnates ad ecclesiam S. Martini, succensa turri, CC combusti sunt. Infringentes denique domos, quotquot magnatum invenerunt, interemerunt. Octo arbitri pacem composuerunt. Theobaldus in urbe Roma lethali vulnere saucius, obiit anno MCCCXII, sepultus in ecclesia S. Petri, in urbe.

Adulphus II de Marca, filius comitis de Marca ex regio Francorum sanguine, LXXV episcopus, anno Domini MCCCXIII, praeftit annis XXXI. Hic vir, licet animosus et strenuus, multa tamen adversa sustinuit. Anno MCCCXXXIV, reformatur pax inter nobiles de *Ewanz* et *Warauz*, et XII pacificatores patriae initium sumpserunt. Episcopus castra de *Ewanz* et *Clarimont* cum eorum appenditiis ecclesiae subiecit. Anno MCCCXXXVI vel XXXIX, obiit dominus Ludovicus, comes Lossensis, non relinquens prolem, sicque comitatus ad ecclesiam devenire debebat¹. Anno MCCCXLIII, confirmantur in crastino Pentecostes XXII iudices. Episcopus vendidit Ludovico, comiti Flandriae, medietatem Mechliniae² centum mille florenis auri regalis. Obiit Adulphus, die sancti Huberti, anno MCCCXLIV, sepultus in choro Leodiensi.

Engelbertus de Marca, filius fratris dicti Adulphi de Marca, ex filia domini de *Weesmale*, LXXVI episcopus, anno Domini MCCCXLIV, praeftit annis XX. Anno MCCCXLVI, multa exorta sunt disturbia propter comitatum Lossensem, quem sibi dominus Theodoricus de *Heynsberch* jure propinquitatis usurpaverat. Leodienses arces de *Muha*, *Dionanti*, *Claremontis*, *Hamaliae*, *Arckenteel* obsident et evertunt. Moritur dictus Theodoricus anno M., et episcopus comitatum Lossensem in jus ecclesiae recepit. Verum dominus de *Dalembroec*, propinquus³ domini de *Heynsberch* se opposuit. Gravis epidemiae ac dysenteriae mortalitas fuit. Tansfertur dominus Engelbertus ad archiepiscopatum Coloniensem, anno Domini MCCCXLIV.

¹ Leg. in marg. : Hujus Ludovici avus vel proavus, sub episcopo Hugone de Petraponte, comitatum Lossensem capitulo S. Lamberti dederat, et rursus ab eodem episcopo in feudum receperat. | ² In margine : Medietas Mechliniae venditur, consentiente capitulo, per auctoritatem summi pontificis. | ³ Nepos.

Johannes.

Johannes de *Eichel*, filius comitis de *Arckel*, ex filia comitis de *Verneburch*, LXXVII episcopus, anno Domini MCCCLXIV, præfuit annis XV. Fuit antea episcopus Trajectensis. Hic, anno MCCCLXVI, obsedit castrum de *Rummen*¹, eo quod dominus Arnoldus de *Rummen* a domino de *Dalenbroeck* jus, quod ad comitatum Lossensem prætendebat, emisset, ipsumque possidere voluisset. Castrum prædictum in deditione recipitur post novem septimanas ac funditus evertitur, et dominus Arnoldus pacem cum episcopo fecit. Multas discordias episcopus cum Leodiensibus habuit, propter XXII judices, quorum judicio subesse recusabat. Obiit Johannes episcopus prima Julii, anno Domini MCCCLXXVIII, sepultus in majori ecclesia Trajectensi. Vacante autem sede episcopali, *Landen*, *Limborch* et *Peterscheim* expugnantur a Leodiensibus.

Arnoldus.

Arnoldus² de *Horn*, filius domini de *Horn* et de Clivis, ex matre nobili Brabantinorum et Ossensi ortus prosapia, LXXVIII episcopus, anno Domini MCCCLXXIX præfuit annis decem. Ejus tempore, anno Domini MCCCLXXXII, ædificatum est oppidulum de Novis Domibus³ juxta sanctum Trudonem. Anno MCCCLXXXIII, exorta est Leodii grandis commotio propter schisma romanum, quibusdam adhærentibus Clementi, qui Clementinos se nominabant; major autem et sanior pars cum Arnolde episcopo Urbano, pontifici Romano, ut vero Christi vicario, adhæsit. Unde factum est ut fidelissima Leodiensium ecclesia in obedientia sanctæ romanæ ecclesiæ firma manserit et inconcussa. Obiit Arnoldus episcopus VIII Martii, anno Domini MCCCLXXXIX, sepultus in *Horn* cum patribus suis. Fuerat etiam episcopus Trajectensis.

Johannes VI.

Johannes de Bavaria, domini Alberti, ducis Baviaræ, filius, comitis Hannoniæ, Hollandiæ, et Zelandiæ, LXXIX episcopus, anno Domini MCCCXC, præfuit miserabiliter annis XXVIII. Hujus tempore, multa percubuerunt prælia. Quidam perversi, qui se, gallice *Heydroyt*, primi osores justitiæ nominabant, in episcopum conspiraverunt. Anno MCCCXVI, malo Leodiensium consilio, eligitur dominus Theodoricus de *Perwys* in episcopum, et ejus pater Henricus in mainburnum. Decollantur injuste et sine causa generosi milites, dominus Guilielmus de *Horion* et Johannes ejus filius, cum nonnullis aliis. Anno MCCCXVIII, cruentum prælium in campo prope *Elch*, in quo circiter XXX millia Leodiensium corruerunt. Tandem dominus existens subdiaconus, relicto episcopatu, duxit uxorem neptem suam, relictam domini Anthonii, ducis Brabantiæ, ducissam Lutsemburgensem, anno Domini MCCCXVIII. Obiit anno MCCCXXIV, sepultus in Haga comitis, apud prædicatores.

Johannes VII.

Johannes VII de Walro⁴, ex partibus Franconiæ, LXXX episcopus, anno Domini MCCCXVIII, præfuit mensibus decem. Fuit antea archiepiscopus Rigensis. In concilio Constantiensi adversus Johannem Wicleff egregiam declamationem habuit. Erat vir doctus et justus. Obiit in *Alken*, anno Domini MCCCXIX, feria sexta post Ascensionem Domini, sepultus in ecclesia Leodiensi.

¹ Leg. in marg.: castrum in Rummen evertitur, cujus in hunc diem apparent antiquitates et ruinæ.

² Leg. in marg.: Hujus tempore, ordinatum est ut magistratus Leodienses eligeretur ipso die Jacobi. Item, ut Leodii quotannis XXII judices residerent, qui etiam in pontificiis sententiis et civitatum determinationibus censuram ferrent. | ³ *Nauwon-Hausen* (Superius *Nauwon-Huyzen*). | ⁴ *Valenrode*. In marg.: Hujus tempore, monasterium regulissarum in suburbio divi Trudonis, sub parochia S. Johannis, vulgo dictum Vallis sanctæ Luciæ vel *Sint-Jans-Cloester*, ædificatum est.

Johannes VIII de *Heynsberch*, filius domini Johannis de *Heynsberch* et *Leeuwenberch*, LXXXI Johannes VIII. episcopus, anno Domini MCCCCXIX, præfuit annis XXXVI. Anno Domini MCCCCXXIV, conditur domus canonicorum regularium in Tungri. Anno MCCCCXXX, Leodienses et Namurcenses multis sese in invicem damnis ferro ac igne affecerunt. Eodem tempore, Johannes comes transportarunt. Anno Namurcensis, comitatumsuum Gandensibus vendidit, qui illum Philippo, duci Burgundiæ, MCCCCXXXV, inchoata est domus fratrum in *Zepperen*, et anno MCCCCXXXVII, conventus fratrum Cruciferorum in *Colen* prope Loss-castrum. Anno Domini MCCCCXXXV, expugnatum fuit oppidum Huyense a Flandrensibus, ubi, præter alios occisos, LIV viri patibulo fuerunt appensi. Tandem episcopus Johannes episcopatum resignavit, anno MCCCCGLV, ad favorem domini Ludovici de *Borbon*, qui, aliquot supervivens annis, obiit in *Diest*, sub die festo sancti Lucæ, anno MCCCCCLIX, sepultus in *Heynsberch* cum patribus suis.

Ludovicus de *Borbon*, domini Caroli ducis Borbonii et Arvernæ filius, ex Agnete filia Ludovicus. Johannis ducis Burgundiæ ac comitis Flandriæ, LXXXII episcopus, anno Domini MCCCCGLVI, præfuit annis XXVI. Multa sustinuit adversa, et patria tribulationibus variis afflicta. Anno MCCCCCLXI, quidam viles et perversi, qui se *Fustigatores* nuncupabant, multam in procuratores *Fustigatores*. egere tyrannidem. Anno MCCCCCLXIV, expugnatur castrum de Reyda; unde Leodienses in superbiam et contemptum erecti, pessimo inito consilio, anno MCCCCCLXV, elegerunt in mainburnum patriæ dominum Marcum de *Baden*. Eodem anno, prælium in *Montenaken*, in quo Leodienses plurimi corruerunt. Eo tempore, dominus Carolus venit ad oppidum S. Trudonis, ad inveniendum pacis modum inter dominum electum et Leodienses. Anno MCCCCCLXVI, prostrati sunt Piccardi in *Oetersloo*. Eodem anno, Dominus Ludovicus de *Borbon* in sacerdotem et episcopum consecratur. Reliqua sub duce Carolo scribuntur. Tandem dominus Ludovicus episcopus, lethalem habens hostem dominum Guilielmum de Marca, penultima Augusti, anno MCCCCLXXXII, lethaliter vulneratus occubuit, sepultus in ecclesia Leodiensi.

Johannes de *Horn*, filius domini Jacobi comitis de *Horn*, ex illustri Cliviensium prosapia, Johannes IX. matre vero comitis de *Muers* filia, LXXXIII episcopus, anno Domini MCCCCLXXXIV præfuit annis XXI. Celebravit primum sacræ missæ officium in solemnitate et ecclesia beati Lamberti, decantante evangelium domino et fratre Jacobo patre suo, qui, spretis mundi divitiis et honoribus, regulam et habitum beati Francisci assumpserat. Anno MCCCCLXXXV, captus est dominus Wilhelmus de Marcka ac Trajectum perductus, ibidemque capite truncatus. Anno MCCCCXXXVI, oppidum S. Trudonis per notos aditus capitur. Eodem anno, Ghisbertus de *Canne*, vir seditiosus, perimitur. Anno MCCCCLXXXVI conflictus fuit in *Opheer*. Infra octavas Paschæ, oppidum S. Trudonis obsidetur, sed non obtinetur. Expugnatur oppidum Chenense, et arx *Coolmont* in deditionem recepta demolitur. Anno Domini MCCCCXC, prælium inter *Hasselt* et *Zonoven*. Obiit dominus episcopus, anno Domini MDV, XVI calendas Februarii, sepultus in ecclesia fratrum minorum, in monte prope Trajectum.

Erardus de Marcka, filius illustrissimi ac inter cunctos sui temporis principes nomina- Erardus. tissimi, domini Roberti, comitis de Marcka, ecclesiæ Leodiensis canonicus, et sacrosanctæ apostolicæ sedis protonotarius, LXXXIV episcopus, anno Domini MDVI, præfuit annis XXXII, mense uno, diebus XVI. Hujus dignissimi præsulis egregia facta tot et tanta fuerunt, ut in eis conscribendis integro volumine opus esset, nam miranda sua prudentia patriam, quam assiduis

bellorum turbinibus pene invenit perditam, magnifice restauravit. Summa tranquillitate gubernavit. Arces *Huy*, *Dionanti*, *Stocheim*, *Churingie*, *Franchimont*, etc., palatium quoque, quod penitus desertum fuit, incomparabilibus sumptibus reparavit. Anno MDXVIII, discedens a Francis, communi patriæ procerumque consensu, cum Brabantis societatem iniit, et¹ imperatori Carolo factus, Valentia archiepiscopatum et cardinalitiam dignitatem ejus favore obtinuit. Tandem legatus existens a latere, febrili correptus calore, moritur XVI Februarii, anno Domini MDXXXVIII, sepultus in choro sancti Lamberti, sub tumba quam sumptuoso opere præparaverat.

Cornelius de Bergis.

Cornelius de Bergis, ex illustri marchionum Bergensium ortus prosapia, patre domino Cornelio, matre vero domina Maria, generosi domini a *Seckenberghen* filia, primum quidem ob ingenuam morum probitatem a domino Erardo in coadjutorem assumptus, eo quoque jam defuncto, LXXXV episcopus, omnium ingenti exspectatione et lætitia, susceptus est, anno Domini MDXXXVIII. Quem in tranquillitate et pace patriam suam usque in hunc annum MDXLII gubernantem, dirigat et conservet Altissimus! Ejus tempore, exorta seditione Trajecti, mense, Septembri, anno MDXXXIX, turpiter trucidantur domicellus Gerardus de *Goere* præfectus, et magister Remigius *Printen*, juris licentiatum, civium magister, ob quorum necem multi passim puniti sunt.

¹ Verbum supplere, dum lubeat, *fæderatus* sive *socius*.

LEÇONS DIVERSES

ET

OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES.


~~~~~

## LEÇONS DIVERSES

ET

## OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

—

### TEXTE DE LA CHRONIQUE.

==

VERS 1. *Philippres Mouskes s'entremet.*

Au lieu de *Philippres*, Du Cange imprime *Philippie*.

V. 23. Que par aus empirent l'empire.

Il manque le vers suivant :

Si que l'aatre gens en empire.

*L'aatre, l'autre.*

V. 177. Si avoit guerre as Alains.

Ce vers n'a sa mesure qu'en s'abstenant de l'élosion.

## V. 181. As Kambre....

C'est-à-dire à *Sicambre*. Voyez la dissertation de M. Mone, sur les Francs, leur origine troyenne, la cité de Sicambre, etc. *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*. 1835, 1-9, 125-130.

V. 319. St. Remis, li buens, ordenés  
A Rains.

Un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, n° 188 B, in-4°, parch., 181 pp., contient une longue vie rimée de saint Remi. L'écriture est du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle.

L'auteur dit avoir suivi l'archevêque *Imer*, c'est-à-dire Hincmar. Voici la fin de la bataille de Clovis et d'Alaric II, roi des Goths occidentaux :

Aloris, par son mal encontre,  
 Dis lieues li vint à l'encontre  
 Loins de Poitiers, à lui combatre.  
 Lors comencièrent à abatre  
 François plus menu Prouvenciaus,  
 Que bouchier n'acorent pourciaus,  
 Et à trenchier pis et corailles  
 Et faire traire ces entrailles;  
 Courre faisoient ces chevaus  
 Et par monteignes et par vaus;  
 Desconfi furent Prouvenciel,  
 N'i ot viellart ne jovencel,  
 Qui son pareil y atendist,  
 Et qui à fuir n'entendist.  
 Mais ne s'en porent eschaper  
 Pour çourre ne pour galoper,  
 Car Clodéus pas ne se faint,  
 Tant chevaucha, que il ataint  
 Alori, que forment haoit.  
 En dementiers qu'il l'occioit,  
 Se furent à lui a costé  
 Doy prouvencel, qui ou costé  
 Le vinrent férir en travers,  
 Garans li fu li bons haubers,  
 Voire li haubers de vertu  
 Dont Dame-Diex l'avoit vestu  
 Par les orisons seint Remi, etc.

F.-J. MONE, *Anzeiger*, etc., 1835, 222-227, et vers 4535-4561 du MS.



## V. 401. N'ot plus sage dusqu'a trémogne.

Lisez :

N'ot plus sage dusqu'à Tremogne.

Tremogne est une ville mentionnée dans les récits romanesques des troubadours (Ph. Mouskes, v. 9956 et table des noms de lieux). Nous avons cité un passage du roman des *Quatre fils Aymon*, où le nom de cette cité se trouve rapporté. Dans les *Conquestes de Charlemaigne* (v. plus haut, p. 482), au feuillet 142 du second volume, le vaillant duc Regnault trouve le noble empereur dormant en la forêt de *Tresmoigne*, et le préserve de mort à l'encontre du faux traître *Guennelon*. Un peu plus loin le duc Regnault quitte *Tresmoigne* pour aller en Jérusalem. Voici un fragment de ces chapitres :

« Ung jour estant le noble empereur en son palaiz à Laon où il séjournoit »  
 » pour aucunes besongnes qu'il y avoit à faire, si lui survint ung certain »  
 » message qui lui fist savoir comment les quatre filz Emon de Dourdonne »  
 » estoient en la cité de *Tresmoigne*, faisans illec tout à leur volenté mieulx »  
 » que quant ilz estoient à Bordeaux avecques le roy Yon de Gascongne. Et »  
 » quant le riche Charles le grant entendy le message, qui fu esbahy? ce fu »  
 » le noble prince. Non pour tant, il demanda au message qui les avoit illec »  
 » recueillies et quelz gens les favourissoient et soustenoient. — Certes, sire, »  
 » ilz y sont de par le roy Yon qui leur a donné sa terre et seignourie dès leur »  
 » partement de Mont-Auben. Si vous dy encoires plus, car le larron Maugis »  
 » est retourné avecques eulx, dont ilz sont plus asseurez que s'ilz avoient en »  
 » leur compaignie dix mil hommes en lieu de luy. »

*Tremogne* ou *Tresmoigne*, semble être ici une ville de la dépendance du roi de Gascogne; elle ne serait donc ni *Tremonia*, ni *Tremonium*, Dormund, en Westphalie, où se tint un concile en 1005. M. le marquis de Fortia nous écrit que ce pourrait bien être un château de la Trémoille. Le plus fameux est celui qui a donné son nom à une famille célèbre. Il y en a un autre en Rouergue ou en Querci, dont la situation convient mieux à un roi de Gascogne, mais qui est peu connu.

D'après la note de M. le marquis de Fortia il semblerait que Tremogne était une ville de France, mais Ph. Mouskes la place manifestement en Allemagne aux v. 9956 et suivans :

Apriés, si com l'escri tiesmogne,  
 Priet Karles à force Trémogne, etc.

Cette ville devait être dans le voisinage du Rhin. L'illustre M. Raynouard me fait l'honneur de m'écrire qu'il en est beaucoup parlé dans la chanson des *Saisnes* :

Challes es à *Trémoigne* sus ou palais auçor (*très haut*).

(*Fol. 88 recto v. 15.*)

Tant a par ses journées, puis et vaus trespassez  
Que au pont desor *Rune* (*Rhin*), qui est amples et lez,  
I lundi par matin s'en est outrepassez ;  
Vers *Trémoigne* chevauche et il et ses barnex.

(*Ibid. fol. 99 recto v. 12.*)

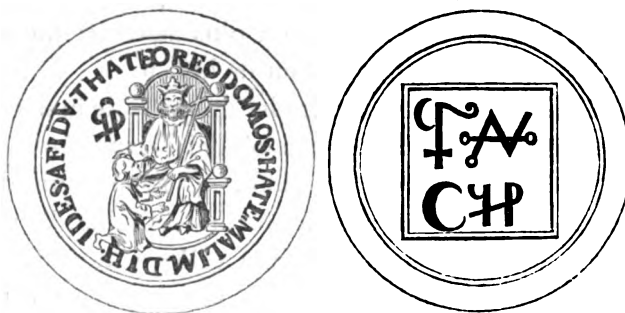
Ce MS appartient à M. La Cabanne, de la bibliothèque du Roi, section des MSS.

V. 610. Murs et palefrois et cevaus.

*Murs*, mulets, comme aux vers 6706 et 8036.

V. 660. Celpris ot Sessions, li ainsnés.

M. J.-P. Meinaerts, de Louvain, qui s'est formé un médailler très-précieux et choisi avec goût, possède un médaillon en argent, de 12 lignes de diamètre, dont voici l'empreinte :



Plusieurs personnes, et M. Meinaerts lui-même, s'autorisant d'un passage de Procope, ont cru que ce médaillon représentait l'empereur Justin, adoptant Chilpéric, et y ont lu deux fois les monogrammes de ces princes. Nous-même, séduit par leurs raisonnemens, nous en avons parlé dans ce sens à l'Académie. Mais un examen plus attentif a détruit cette opinion. Le caractère de

la médaille, la légende qui l'accompagne, tout se réunissait pour la combattre. Heureusement nous étions à portée de consulter M. Lelewel, savant qui a jeté sur la numismatique une lumière nouvelle. Il a bien voulu nous dire qu'il est aussi persuadé que le type mis sous les yeux du lecteur, ne peut pas avoir de relation avec le siècle des Mérovingiens, et que la supposition qui l'attribue à Chilpéric, ne mérite pas d'être discutée. Quant à l'explication de cette pièce, il est d'avis que le hasard seul fournira les moyens de la donner. Vouloir comprendre ce qui est inintelligible est un travers de l'érudition comme de l'ignorance. Il est probable, au surplus, que la médaille est alchimique ou mystique; elle peut être la marque d'une association, d'une confrérie, un signe commémoratif, énigmatique ou cabalistique, enfin une espèce de talisman; mais, certainement elle n'est pas de Chilpéric et nous ne l'avons copiée ici que pour prévenir toute erreur à cet égard.

V. 719. Son frère, le félon cuuiert.

(*Cuuiert*, le vrai sens du mot a été développé au v. 7827. Voyez aussi v. 791 et 7507.

V. 761. A cestui tint-on à moult sa vie.

Lisez :

Cestui tint-on à moult savie.

*Savie*, sage, esp. *sabio*. Voyez v. 1488, 3487 et 5299.

V. 1006. Furent as cans à Dolant-Mont.

J. De Guyse parle d'un Dolent-Mont, *Mons-dolentis*, III, 232, mais il le place dans une autre localité.

V. 1078. Note.

La dissertation inédite du marquis Du Chasteler, sur *Érasme*, semble être indiquée dans la notice de M. H. Delmotte, sur ce gentilhomme, comme ayant été publiée.

V. 1421. A Sigebiert, son fil de bas.

Tom. I<sup>er</sup>.

77

Il ne faut pas traduire *de bas* par *d'une mère peu illustre*, mais par *d'une naissance illégitime*, comme aux v. 1662 et 2077. L'explication de ce mot se trouve au vers 1667 :

Pour çou que de sougnant fu nés.

Dans l'édition des Chron. de St.-Denis, par M. P. Paris, I, 76, au lieu de *bas* on a mis *bast*, ce qui se rapproche davantage de *bastard*.

V. 1489. A preut le tinrent et à sa vie.

Lisez :

A preut le tinrent et à savie.

C'est le même sens qu'au vers 761.

V. 1571. Uns rices ber quens palasins.

On remarque sur les vers subséquens que Charlemagne lui-même était appelé *ber*. Il reçoit encore cette épithète dans un ancien poème dont jusqu'ici nous n'avons pu découvrir le titre, parce que les manuscrits des épopées chevaleresques sont rares dans nos dépôts, et que par conséquent nous manquons de moyens de vérification. Les passages qu'on va lire, ont été copiés sur quelques morceaux de parchemin, détachés de la couverture d'un Jean de Lyra relié au XV<sup>e</sup> siècle, et qui nous ont été communiqués par M. Bormans, professeur extraordinaire à l'université de Gand.

L'écriture de ces fragmens est du XIII<sup>e</sup> siècle. Le personnage principal semble être Louis, fils de Charlemagne, et c'est probablement à cette chanson de geste qu'il est fait allusion dans le fabliau des *Deux bordéors ribaus* :

Et si sai du roi Loéis.

Sur quoi M. De Roquefort remarque qu'il ignore duquel roi Louis le poète veut parler <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *De l'état de la poésie, etc.*, p 304, et ci-dessus Introd., p. CLXXI.

Rich's <sup>1</sup> a non cis rois, si com j'oi conter,  
 Il anfant a moult gens qu'on ne porroit trouver  
 Plus biax an nule tere, si l'ai oi conter.  
 Li uns est chevaliers, bien set armes porter.  
 L'autres est une fille, Sébile o le vis cler.  
 Il n'a plus bele dame jusqu'à la rouge mer.  
 Rich', li emperères, la fist bien marier,  
 Car li rois l'a de France Challemaine li ber.  
 Il la prist à mouillier, à oissor et à per <sup>2</sup>.  
 Qant Var. <sup>3</sup> oï del hermite parler  
 Et du roi Challemaine qui tant fist à *douter*,  
 La dame regarda, si l'a véu plorer.  
 « Dame, dit Var., por Dieu lessiez ester,  
 » Por amor Looy's le vos covient celer,  
 » Encui verrez vostre oncle or pansons deléier. »  
 Looy's et sa mère n'i ont plus arestu,  
 Var., li viellars qui ot le poil chanu,  
 Lilerres <sup>4</sup> les conduist parmi le bois fellu.  
 Il ont tant exploitié et alé et venu  
 Qu'à la maison l'ermite ont devant els véu.  
 Petite estoit l'entrée devant le mostier.....  
 A une fenestrele ot un maillet pandu.  
 Var. vint avant, s'a du maillet féru.  
 Li hermites l'oï, qui disoit son salu,  
 Et devant son autel gisoit tos estandu.  
 Li hermites se liève tot droit en son....  
 Qant il ot l'uis ouvert, si regarda avant,  
 Il a choisi <sup>5</sup> la dame et l'oï son enfant.  
 . . . . .  
 . . . . .  
 Li fardiax fu pesans à poi qui n'est crevet <sup>6</sup>.  
 Un vilein encontra à l'entrée d'uns prés,  
 I asne devant lui qui de busse ert trossés.  
 « Sire, dist Gri. <sup>7</sup>, cest asne me vendés. »  
 Et cil li respondi : « Por noient en parlés,  
 Je n'aprandroie mie tot quanque vos avés. »  
 Qant Gri. l'oï qu'il n'est a poi desvés,  
 Envers l'asne s'avait, de lui est acolés,

<sup>1</sup> Nom propre abrégé

<sup>2</sup> Pour épouse et compagne, *per* (*par*).

<sup>3</sup> Nom propre abrégé.

<sup>4</sup> Incontinent

<sup>5</sup> Aperçu.

<sup>6</sup> Le fardeau était si pesant qu'il s'en fallut peu qu'il n'en fût écrasé.

<sup>7</sup> Nom propre abrégé.

An l'oreille li dist 11 enchantemens tés <sup>1</sup>  
 Que li asnes s'andort, à la terre est versés.  
 Gri. prant son asne, n'i est plus arestés.  
 Le pein mist de desus et les poissonne delés,  
 Et les barit de vin dont il estoit troussés,  
 Puis sesi l'aguillon, III fois s'est escriés :  
 « Het avant, diex aïe ! » à tant s'en est tornés  
 Desci que <sup>2</sup> l'ermitage n'est-il pas arestés,  
 Var. et la dame furent au main levé,  
 Et Looyz, li enfés, qui tant avoit biautés,  
 Pour vooir Gri. est chascuns à baer.  
 Looyz l'aparçoit, si s'est haut escriés :  
 « Je voi là Gri. où vient tos abriévés.  
 Un asne devant lui de vitaille est trossés,  
 Encontre lui s'an vont, moult fu biau salués :  
 « Bien veignor ! bien veignor ! » hautement escriés.  
 « Seigneur, dist Gri., Diex vous tiegne en bontés.  
 . . . . .  
 Moult parfu Gri. acolés doucement.  
 Les poissons destroussa et le pain de froment,  
 Et les bariux de vin, dont il furent joiant,  
 Les coupes d'or reluisent el fardel duremant.  
 Looyz les présente lilerres maintenant.  
 « Amis, dit Looyz, c (*ceaf*) mercit vos an rant <sup>3</sup>.  
 Sire, dit Var. por Dieu omnipotant,  
 Dont m'est signes à voirs que voici en présant,  
 Tu en as tué home, j'el sai certainement.  
 « Sire, dit Gri., vos parlés malemant.  
 Onques ome n'ocis, Dieu en trai à garant.  
 Mes Diex le vous envoie, à cui li mors dépant,  
 Ce que Diex vous anvoie nel refusés néant. »  
 — « Amis, dit li hermites, sachiez tot vraieimant, etc.  
 Si com je cuit et croi et me fet antandant,  
 Var. regarda li rois an sorriant,  
 Porce qu'il le vit nice et descil fet feublant,  
 Bien sot que li vallet ne li estoit noiant.  
 « Joscerant, dist li rois, c mercit vos en rant,  
 Car mon filluel m'avés gardé si longuemant. »  
 I serjant apela qui ot nou Elinant  
 Et cil s'agenoilla devant lui maintenant.

<sup>1</sup> Tels.<sup>2</sup> Jusqu'à.<sup>3</sup> Formule long-temps employée et qu'on retrouve au XV<sup>e</sup> siècle.

« Sés-tu , ce dit li rois , que te vois commandant ;  
 Si d'eschés et de table apren bien cest enfant  
 Et de tos les mestiers qu'à chevalier apant. »  
 Et cil li respondi : « Tout à votre commant. »  
 Sa mère aloit voir et.....  
 Et li borjois son oste qui ot bon esciant ,  
 Li borjois ot 11 filles moult beles et plesant ,  
 L'aisnée vint à lui , si le vet acolant ;  
 — « Sire frans damoiseax , entendez mon semblant ;  
 Alevé nous avons et norri bel enfant ,  
 Qant venistes céans vos n'aviez noiant ,  
 Var. , vostre pères , qui a le poil ferrant ,  
 Amena nostre dame , sachoï moult povrement.  
 Vos nous avons servi moult encéablement ,  
 S'or voliés estre sages , mar iroit en avant ,  
 Mes prenés moi à feme , je li voil et demant  
 Looy , biax dous frère , entendés ma proière ,  
 Aiés merci de moi , ne suis pas losengière.

. . . . .  
 Paris n'ama Elcine que il avoit tant chièr. »  
 — « Bele , dit Looy , je ne vois mie arrière ,  
 Bele estes de façon , et de cors et de chièr ,  
 Et je sui povres enfès , si n'ai bois ne rivière ,  
 N'ai terre ne avoir qui vaille une estrivière <sup>1</sup> ,  
 Et ma dame est malade , ausi com fust en bière ,  
 Et Var. , mes pères qui a la brace fière ,  
 Ma dame sert moult bien et de bone manière ;  
 Vos pères m'a norri et mostré bele chièr ,  
 Et si n'ot onc du mien vaillant 1 lasnière ,  
 Mès se Diex m'amendoit qui fist ciel et lumière ,  
 Je li randrai à double , trop me fet bele chièr .  
 Ralès-vos-an pucele , ne soiés par lanière ,  
 Gardés vo pucelage , trop me semblés legère ,  
 Que ne vos ameroie pour tot l'or de Bavière. »  
 Qant l'antant la pucele , si fist si mate chièr  
 Qe n'i volsist estre por tot l'or de Bavière <sup>2</sup> .  
 La pucele fu moult corrociée et marrie ,  
 De ce que Looy ne la volt amer mie ,  
 Tel duel ot et tele honte , tote fu en palis  
 Mes Looy n'ot cure d'amor ne druerie , etc.

<sup>1</sup> Voy. pag. 89 et 213, des exemples de ces comparai-  
 sons annihilantes.

<sup>2</sup> Remarquez cette expression et voyez le *Glos-  
 saire*

. . . . .  
 Dont estes de queu terre, me me devez noier.  
 — « Sire, dit la roïne, à celer ne vos qier,  
 Droit de Costentinople qui tant fet à prisier,  
 Rich's li enperère qui le reine à baillier,  
 Certes il m'engendra en sa franche mouliier.  
 Challemaine de France fiat por moi envoier  
 Droitement à Paris an son palès plènier,  
 Là si me prist à feme, à per et à molliier.  
 Un an fui avec lui, à celer ne vos qier,  
 Or m'en a fors gitée par dit de losengier.  
 Par les maus traïtors cui Diex doinst encombrier,  
 Les parent Guenélon que Dieu n'orent ains chier...

V. 1828. Si se gari com karbosniers.

On a vu dans l'Introduction que ce vers fait allusion à un événement de la vie de Gérard de Roussillon, tel qu'il est raconté dans le roman. Il est possible que cet épisode ait donné lieu à un proverbe, mais rien ne le prouve.

V. 1915. Dont encor s'en plaignent les armes.

La conjecture sur l'étymologie flamande du mot *armes* est peu vraisemblable.

V. 1970. Note.

En citant le roman de *Berte aus grans pids*, il faut entendre la légende suivie par Adenez, mais non pas le roman d'Adenez même.

V. 1984. Et saciés que trop s'adama.

Au lieu de traduire *s'adama* par *eut trop soin d'elle-même*, il faut expliquer ce mot par *se nuisit*, *s'adamagea*, s'il est permis d'ainsi parler, *sibi ipsa damnum intulit*.

V. 2337. . . . ce dist l'estorie.

C'est-à-dire non pas le roman d'Adenez, mais la légende qu'il a suivie.



V. 2393. Mais plentive *iert* et bien séans.

M. Berger De Xivrey : *Recherches sur les sources antiques de la littérature française*, 1829, in-8°, p. 30 :

Mais plentive *s'ert* et bien séans.

V. 2407. Et orent fait tousjors ancois.

Ce vers est omis par M. Berger De Xivrey, *ib.*, p. 32.

V. 2416. Et li rois vint tout *sous* kaçant.

M. Berger De Xivrey, p. 33 :

Et li rois vint tout *soul* kaçant.

V. 2419. Moult grant et rice de norois.

M. De Xivrey, *ib.* :

Moult grand et rice, de Norois,

c'est-à-dire du Nord ou de Norwége, leçon préférable à la nôtre et qui en fait tomber l'explication. Voy. *Norois* au glossaire.

V. 2421. Ki n'estoit mie trop lointaine.

Vers omis par M. De Xivrey.

V. 2434. En l'aigue, et caude *le* trouva.

M. De Xivrey, p. 34 :

En l'aigue et caude *la* trouva.

V. 2442. Ne fust-ele si kaude pas.

Ce vers a été mal expliqué. Il faut l'entendre ainsi : *Si l'eau eût été remplie de feu, elle n'aurait pas été si chaude.*

V. 2443. Et s'iert réonde par compas.

M. Berger De Xivrey traduit, pag. 35 : *Elle était ronde (comme si elle eût été tracée) au compas.*

V. 2449. Et forment s'en *esmervilla*.

M. De Xivrey, pag. 36 :

Et forment s'en *esmierveilla*.

V. 2461. Assés i ot kambres et *lais*.

On a, dans la note, expliqué *et lais* par *et même grandes*. M. De Xivrey rend le vers ainsi, p. 37 :

Il y avait beaucoup de chambres et de salles.

Sur le palais d'Aix-la-Chapelle, voir entre autres ouvrages, G.-P. James, *The history of Charlemagne*, London, 1832, in-8°, p. 396. Cette histoire, qui du reste n'annonce pas une érudition bien profonde, est ornée d'un portrait fort curieux de Charlemagne, copié sur une peinture conservée dans le monastère de St.-Caliste, à Rome.

V. 2477. Mestres i ot de plusiors tière.

M. De Xivrey, p. 39 :

Maistres iot de plusieurs terres.

V. 2731. La fille al duc, bele ert et *sawe*.

Au lieu d'expliquer *sawe* par agréable (*suavis*), il vaut mieux lui conserver le sens de *sage* comme plus haut.

V. 2776-77. Carles, ses fius, ert jà si grans  
Qu'il *behourdoit*, et s'ot XV ans.

Le jésuite Menestrier a puisé dans la chronique en vers de Jean D'Outre-meuse, un passage assez long qu'il a inséré dans son *Art du blason ou de*

*l'origine des armoiries*<sup>1</sup>. Ce passage contient la description d'un tournoi qui doit avoir eu lieu près de Huy, dans le pays de Liège, et qui s'est tenu, dit le P. Menestrier, *sur la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*.

Mais M. De Villenfagne remarque avec raison<sup>2</sup> que si ce jésuite eût fait attention à l'endroit qu'il copie, il eût vu que ce n'était pas sur la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, mais *sous le règne de Charlemagne*, que le rimeur, par un anachronisme familier aux romanciers, plaçait ce tournoi.

V. 2966. Se il n'euist aucun *daintié*.

En anglais *dainty* veut dire friandise.

V. 2989-90. Et si savoit plusiors langages,  
Si que drugeman l'apieloient.

Quoiqu'il soit évident que La Ravallière, l'abbé Aubert, M. Tissot et ceux qui ont suivi leur opinion se sont trompés, en prenant la langue *francisque* ou *francisque* pour la langue *romane* ou *française*, et que notre remarque sur ce point pût suffire, il n'est pourtant pas inutile de prouver qu'en langue théotisque même on se servait alors du mot *francisque* dans le sens que nous lui avons assigné. Ainsi Otfried appelle la francisque *frénkisga zungun*, au ch. 1 du liv. I, v. 1.

Nu uuil ih scriban unser héil,  
Evangéliono deil,  
So uuir nu hiar bigunnen  
In *frénkisga zungun*.

C'est encore ainsi qu'Ermoldus Nigellus, donnant, au premier livre de son poème sur Louis-le-Débonnaire, l'étymologie allemande ou germanique du nom de *Ludowicus*, dit :

Seu quis *franciscam* mavult reserare loquelam,  
Nominis ut possit noscere notitiam.

V. 3004. Et moult volontiers escrisoit.

Voyez l'*Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, 1818, V, 358; Lambecius,

<sup>1</sup> Pages 382 et suiv. | <sup>2</sup> *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*, 1817, I, 400.  
Tom. I<sup>er</sup>.

*Comment. de bibl. Cæs.*, II, 263, et Kollarius, *Anal. Vindob.*, I, 351. Lambecius, qui établit, et avec beaucoup de vraisemblance, que Charlemagne savait écrire, transcrit de plus des vers latins qu'il regarde comme ayant été composés par lui et où, en effet, ce prince est censé parler en son propre nom.

On a conservé celui d'un de ses copistes; il s'appelait *Dagulfus*. Lambecius et Kollarius, *ibid.*

Dans l'Introduction, on a vu que Remacle Mohy, écrivain, à la vérité, sans autorité aucune, lui attribue des vers sur la mort de Roland, vraisemblablement ceux rapportés par le Faux Turpin (v. plus haut pag. 513).

V. 3214. Faite lor orent seurtance.

Lisez pour la mesure :

Faite lor orent séurtance.

V. 3300. Une ymage que Sarrazin  
Aouroient soir et matin.

Les opinions ont été fort partagées sur *Hermensul* ou *Irmensul*, dont le Poète Saxon a dit (I, 65, Bouquet, V, 137) :

Gens eadem coluit simulacrum, quod vocitabant  
*Irmensul*, cujus factura simulque *columna*  
Non operis parvi fuerat, pariterque decoris.

Dans ce mot composé les uns découvrent le *monument* (*Saeule*) d'Herman ou d'Arminius, les autres celui de Mercure, de Mars ou des guerriers. Voyez Parisot, *Biogr. univ.*, partie mythologique, 1832, II, 468-470, J. Grimm, *Deutsche mythologie*, Goetting., 1835, in-8°, pp. 45, 81, 83, 208, 209, etc.; Vonder Hagen, *Irmin*, *seine Saeule*, *seine Strasse und sein Wagen*, 1817. Consulter, en outre, dans la Dissertation sur Roland et les paladins de Charlemagne, le paragraphe consacré aux *Rolands-Saeulen*.

V. 3341. Et Dieux, ki vot sa gent gavir,

Lisez :

Et Dieux, ki vot sa gent garir.

*Garir*, sauver, comme dans l'Introduction, p. CLXVII.

V. 3522. De sa tière et mist à exil.

La correction proposée doit être considérée comme non avenue.

V. 3579. N'autre garçon ne *bielemier*.

Au lieu de ce dernier mot ne faudrait-il pas *bielenier*, *belinier*, filou, trompeur? Le sens serait : *Que ni mauvais garçon, ni trompeur n'en tirât loyer*. Rabelais se sert de *belinier* et de *beliner*, verbe auquel il donne une signification obscène. *OEuv. de Rabelais*, édit. de Janet, 1823, III, 164, 437.

V. 3590. Roume est la première c'on nomme,

Sigebert de Gembloux, sous l'an 810, énumère ces métropoles.

V. 3716-17. . . . . ensi commence  
Li haus livres de sapience.

Cette maxime du livre de la sagesse est employée par Gautier de Coinsi, au commencement de son fabliau de l'*Empereri*.

V. 4447. Qu'il *préèrent* toute la tière.

*Préèrent*, pillèrent, ravagèrent. Voyez v. 6228.

V. 4472. Et li vious Namles et *Ogiers*.

Au second volume nous nous occupons assez d'Oger le Danois.

La *Conversio Othgerii* se trouve dans les *Acta Sanctorum ordinis Benedicti sæc. IV*, P. I, p. 662. Elle y est conforme au manuscrit de St.-Germain-des-Prés, n° 1607; on y a seulement omis, ligne 13, le passage suivant, après le mot *loco*.

Nulli recte sapientium sive justæ discretionis notitiam habentium dubium est quod tanquam gloriæ miseria, lætitiæ est aversa tristitia, sic bona malis ac vitia virtutibus

naturaliter existunt contraria. Cum igitur pessimi plures qui lætantur cum male fecerunt, et exsultant in rebus pessimis, bonis ubertim affluunt temporalibus, justi autem, semper operam virtutibus impendentes, permansuram ope felici præstolantes lætitiâ, multis miseriis et pluribus affligi videntur angustiis; occulta Dei judicia ac suæ dispensationis ignorantes providentiâ, erronea retractatione mirantur quod fieri possit ut prospera malis, bonis adversa, quia sunt contraria, indicem convenient ut sociari valeant; sed cum multa sit temporis et æternitati distantia, bona temporis sive mala justis indifferenter eveniunt et injustis; æternitatis vero bona non nisi bonis, mala autem perpetua non debentur nisi malis. In his ergo quæ temporalia sunt nec inaniter de prosperis gloriari, nec inepte de adversis justi debent conturbari, sunt etenim transitoria, sed potius in tribulatione gaudere.

V. 4534. Tant k'il avint que *el gravier*.

L'explication est cherchée trop loin : lisez *sur le gravier*, sur l'arène, dans la lice.

V. 4608. Li capelains esrant les liut.

La signification donnée au mot *capelains* est confirmée encore par ce passage des Appendices, p. 557 : *Berhardus cancellarius vice Berthonis archicapellani recognovit*.

V. 4659. Conquist Karles, *lance sor fautre*

*Lance sor fautre* veut dire lance haute, lance en arrêt, comme on l'a corrigé au vers 7225 et 9525.

V. 5120. Et Agoulans passa les *pors*.

Sur le mot *pors* consulter la table géographique. *Voy.* v. 5253 et 6957.

V. 5324-25. C'est Tervagans et Apollins  
Et Jupiter et Barrakins.

Ce passage en rappelle un du *Lohengrin* :

Darzu so soll uch *Tervigant*  
Unde *Mahmet* ir gotlich hilfe tun bekant,  
*Apoll*, *kahun* uch helfen siges walten.

J. GOETTES, *Lohengrin*, Heidelb., 1813, in-8°, pp. xciv et 114.

V. 5829. Sor son destrier le *viel Anti*.

Ou *Vielanti*.

Dans la note, on remarque que le nom du coursier de Roland présente un pléonasme ; mais il disparaîtra, si l'on tire *anti* du mot anglo-saxon *entas* (*enten*), qui désigne les *géans*. Un fragment anglo-saxon, cité par M. Mone (*Anzeiger*, etc., 1836, I), porte :

Cæstra beodh feorran gesyne  
 Ordhanc enta geweorc :  
 Tha the on thysse eordhan syndon  
 Wrætlic weall-stâna geweorc.

*Viel Anti* ou *Vielanti*, dont on a fait *Vaillant*, aurait donc rapport à l'âge et à la taille colossale du cheval de Roland, et M. Paulin Paris qui explique *Anti* par *élevé*, semble abonder dans ce sens. V. 4493, 7885, 7953, 8042.

Nous parlons des *géans* dans la dissertation sur les paladins de Charlemagne.

V. 5832-33. Pour çou c'on li avoit ançois  
 Envoiiés ii armes françois.

Envoyé deux armées françaises ?

V. 5835. Mais Rolans, u n'ot qu'ensigner.

Cette dernière expression est employée dans le roman d'*Ogier le Danois*, Introduction, p. cxci, v. 80.

V. 6505. Ki se *garist* il fait savoir.

La note dit *qui se guérit*.... c'est plutôt *qui se sauve*. Introduction, p. clxvii.

V. 6600. A César-Auguste tot droit.

Voy. aussi v. 6229.

Le Poète Saxon (Dom Bouquet, V, 142, E) dit :

Cæsaris Augusti quondam de nomine dictam  
 Urbem præcipuam....

Au lieu de Tarragone il vaut mieux mettre Saragosse.

V. 8972. L'uns iert à Arle en *Aliscans*.

Il existe une chanson de geste de *la Bataille d'Aleschans*, laquelle est une branche du roman d'*Aymeri de Noirbone*. Catal. de La Vallière, n° 2735. M. Robert dit que c'est une suite du roman de *Guillaume, le marquis au Court nez, oncle de Vivien*. Partonopeus de Blois, pp. 41-42 de l'Introduction.

V. 9043-44. . . . ki si boins *guiaus*  
Herberga et si rices cors.

D'autres passages nous déterminent à rendre *guiaus* par *joyaux* (reliques précieuses), plutôt que par *chefs, capitaines*.

V. 9807. Note.

Dans cette note on cite le pape Sylvestre II ou Gerbert, dont un poème latin du XIII<sup>e</sup> siècle dit :

Ortus Remensis præclaris mænibus urbis,  
Illic Gerbertus libris datur erudiendus;  
Discere non potuit, et ob hoc trepidando refugit.  
Ut silvas, iniit Satanas huic obuius ivit:  
« Quid, Gerberte, fugis? vel quo tam concite vadis? »  
— « Dicere non possum, dixit, fugioque magistrum. »  
— « Heus, ait ille, mihi si vis tantummodo subdi,  
» Ne quis Gerberto sit doctior en ego faxo. »  
Annuit his ille, secum subit abdita silvæ,  
Sedulo quem docuit, cunctos præcedere fecit.

*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1833, col. 188. Ph<sup>e</sup>. B. (*Blommaert*), *Theophilus, gedicht der XIV<sup>e</sup> eeuw, gevolgd door drie andere gedichten van het zelfde tydvak*. Gent, 1836, in-8<sup>o</sup>, p. vi.

V. 11210. Note.

Brown, *Erreurs popul.*, I, 356, croit qu'il n'est pas plus possible de



savoir de quelle espèce d'épines était la couronne du Sauveur, que de quel bois provenait la verge de Moïse. Cependant plusieurs botanistes instruits n'ont pas cru cette question insoluble. M. Ch. Morren, professeur extraordinaire à l'université de Liège, nous a communiqué à ce sujet la note suivante :

« J'ignore sur quel fondement Hasselquist motive son idée que la branche d'épines avec laquelle on fit la couronne du Christ, provenait d'un *lycium spinosum*. Sieber nous a fait connaître le végétal de ce nom, mais il faut remarquer qu'Adanson est le premier qui ait cru que le *lycium* des anciens était une espèce du genre *lycium*, établi par Linné, sans avoir pour étayer cette opinion des preuves bien valables. Sous le nom de *lycium* les anciens désignaient une foule d'arbrisseaux garnis d'épines, à feuilles ressemblant à celles du buis, c'est-à-dire coriaces, dures, d'un vert foncé. Nous comptons au moins douze genres à qui le nom de *lycium*, déjà mentionné par Dioscoride et Pline, peut convenir. Le *lycium afrum* dont les rameaux sont droits et épineux, est originaire de l'Afrique septentrionale; le *lycium barbarum*, également épineux, mais à rameaux lâches et convenant mieux pour faire des couronnes que le précédent, habite l'Asie, l'Afrique et l'Europe. On pouvait certainement balancer entre ces deux espèces pour expliquer le passage en question des textes sacrés. Mais une découverte importante est venue à la fin de 1835, modifier nos opinions à l'égard de l'arbre qui aurait fourni la couronne. M. Bové, médecin et directeur des jardins d'Ibrahim-pacha, a présenté à l'Académie des sciences de Paris, un beau travail sur la culture de l'Égypte. M. Decaisne, notre compatriote, a publié l'énumération des plantes recueillies par M. Bové dans les deux Arabies, la Palestine, la Syrie et l'Égypte. Dans ces recherches, on découvre aisément que M. Bové a eu un soin particulier d'établir des rapprochemens entre les noms actuellement vulgaires des plantes et les faits auxquels elles ont donné lieu dans ce berceau du christianisme. C'est ainsi qu'un arbre y est appelé encore *épine du Christ*; il croît spontanément dans les plaines de l'Égypte; et cet arbre est le *jujubier*, *rhamnus ziziphus*, Linn. (*ziziphus vulgaris*), dont les feuilles alternes ont à leur base deux stipules subulées, très-aiguës, persistantes et se changeant en aiguillons. C'est bien cette plante qui passe sur les lieux pour être celle qui a fourni la couronne placée dérisoirement sur le front du Sauveur.

» Les recherches de M. Bové peuvent inspirer d'autant plus de confiance qu'il est parvenu à découvrir dans le *Jardin des Olives*, près de Jérusalem.

huit oliviers dont les troncs ont chacun plus de six mètres de tour et qui peuvent très-bien être ceux qui y ont existé du temps du Christ. En calculant l'âge de ces arbres par leur grosseur et en faisant attention que ces oliviers ont pu croître d'environ un demi-millimètre en largeur par année, le calcul leur donne effectivement plus de dix-huit siècles d'existence. Les chrétiens ont encore aujourd'hui le plus grand soin de ces contemporains de la Passion.

» Si l'arbre qui a fourni la couronne d'épines est bien le jujubier, je ferai remarquer ce rapprochement curieux que le *ziziphus lotus*, espèce très-voisine du *ziziphus vulgaris*, paraît être, d'après les travaux de l'illustre Desfontaines, le *lotos* des anciens, dont les fruits doux comme le miel, faisaient, dit Homère, oublier aux étrangers leur patrie. »

Il existe d'assez nombreuses recherches sur la couronne du Sauveur, telles que celles de l'abbé Gosselin; *Notice historique et critique sur la sainte couronne d'épines de notre Seigneur Jésus-Christ et sur les autres instrumens de sa passion, qui se trouvent dans l'église métropolitaine de Paris*, suivie de pièces justificatives; Paris, 1828, in-8°. Le père Léandre Corrieris, cistercien et préfet de la bibliothèque Sessorienne, a publié un ouvrage sur les reliques de la passion qui se conservent à Rome : *De Sessorianis D. N. J. C. reliquiis commentarius*, Romæ, 1830, in-8° (Voy. *Nouv. conservateur Belge*, publié par M. l'abbé De Ram, IX, 569, et les notes du même sur les *Vies des Pères, des martyrs et des autres principaux saints*, par Alban Butler, éd. de Louvain, VI, 192, note 6, XX, 184.)

V. 11958. A ses travaux aciévés.

Le MS porte :

Biens a ses travaux aciévés.

APPENDICES, pag. 479. *Devant la belle Aude.....*

Le MS des *Conquestes de Charlemaine*, de la bibliothèque de Bourgogne, porte partout *la belle Ande* pour *la belle Aude*, dont il a déjà été parlé, et sur laquelle nous revenons dans la dissertation consacrée à Roland et aux paladins de Charlemagne.

Pag. 489.

## TURPIN.

Un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne, marqué le 149<sup>e</sup> des historiens latins, puis le 666<sup>e</sup> de l'histoire profane, contient une histoire de Charlemagne par un anonyme qui vivait sous l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, surnommé *Barberousse*, vers l'an 1165 ou 1170. Lambecius se proposait de le publier, et, en attendant la réalisation de ce projet, qu'il n'a jamais exécuté, il en a donné l'analyse et des extraits dans ses *Commentarii de augustissima bibliotheca Cæsarea Vindobonensi*, Vindob., 1669, in-fol., II, 329-339. A.-F. Kollarius le répète dans ses *Analecta monumentorum omnis ævi Vindobonensia*. Vindob., 1761, in-fol., I, 468-489. Mais ce dernier rapporte une observation de J.-B. Gentilotus, qui s'étonne que Lambecius n'ait pas fait remarquer que la préface générale de cette vie de Charlemagne et les argumens des chapitres qu'il donne lui-même, se lisent avec des fragmens qu'il ne donne pas dans le recueil des Bollandistes, sous le 28 janvier. Au reste, Gentilotus ne croit pas que le reste mérite la peine d'être imprimé, attendu, dit-il, que ce n'est qu'un centon d'Éginhard, des fables ridicules de Turpin (*ex turpissimis pseudo-Turpini fabulis*) et d'autres pièces aussi méprisables<sup>1</sup>.

Il est vrai que dans le troisième livre on trouve les chapitres suivans empruntés au prétendu Turpin :

I. *Epistola Tulpini, Remensis archiepiscopi, Leobrando Aquisgranensi decano transmissa, sanctitatis Beati Karoli assertiva.*

II. *De beata visione stellaris viæ.*

III. *Qualiter Sanctus Jacobus beato Karolo apparuit.*

<sup>1</sup> Sur cet ouvrage, voir l'*Hist. litt. de la Fr.*, IV, 208. *Acad. des Inscr.*, XXI, 149. Dans ce dernier recueil il est dit que le roman de Turpin est inséré *tout entier* dans la vie anonyme de Charlemagne : assertion inexacte. Le second livre de cette vie anonyme de Charlemagne est pris d'un autre MS de Vienne, dont Lambecius parle aussi : II, 362-364; Kollarius, I, 543-546. Ce MS est intitulé : *Relatio quomodo Carolus magnus a Constantinopoli Aquisgrani attulerit clavum et coronam Domini, et qualiter hæc eadem Carolus Calvus restulerit in ecclesiam S. Dionysii areopagite, ac de institutione indicti \**, utque corpus ejusdem Caroli in præfatam ecclesiam translatum est.

\* Voir dans le *Recueil de l'Acad. des Inscr.*, t. XXI, *Hist.*, pp. 167-174, une dissertation de l'abbé Le Beuf sur l'assemblée générale qui, sous le nom de l'INDICT, et depuis du LANDIT, s'est tenue pendant plusieurs siècles dans la plaine de St.-Denis.

IV. *De subita ruina murorum Pampilonæ.*

V. *De subversione idolorum Hispaniæ et de idolo Mahumeth.*

VI. *Imperialis largitio ecclesiæ beati Jacobi et aliis venerabilibus locis collata.*

VII. *De ultione cujusdam infidelis divinitus facta in exercitu Cæsariano.*

VIII. *De hastis nocte in terra fixis et mane facto corticibus et frondibus vestitis.*

Ce troisième livre est précédé d'un prologue où l'on remarque ces mots : *Igitur tertiæ hujus distinctionis initium ab ea epistola assumemus, quam Tulpinum, Remensem archiepiscopum, Leobrando, Aquisgranensi decano, transmisisse in Chronicis Francorum apud Sanctum Dionysium in Francia reperimus.....*

A la suite de cette vie de Charlemagne, le même manuscrit offre le roman de Turpin, avec des additions qui ne se trouvent pas dans les textes de Schar dius et de Reuberus, mais qui sont, en tout ou en partie, soit dans les traductions françaises, soit dans les chroniques de St.-Denis, et ont été manifestement connues de Philippe Mouskes.

Avant de donner ces suppléments je ferai remarquer que, entre autres variantes, au lieu de *ab eo discordasse* (pag. 489, lig. 16), tous les imprimés portent *ab ea*. Cependant le sens semble demander *ab eo*, car *ea* ne se rapporte à rien, et Dom Brial qui transcrit le premier chapitre tout entier, traduit : « D'ailleurs cette chronique ne détruit aucunement ce qu'on rapporte dans ce volume des gestes de Charlemagne. » Diss. sur les douze pairs, en tête du XVII<sup>e</sup> volume du recueil des historiens français. De même au lieu de lire avec Reuberus au ch. XI, p. 496, lig. 32 : *Oellus, comes urbis quæ vulgo dicitur Nantas, cum duobus millibus heroum (de hoc canitur in cantilena usque in hodiernum diem, quia innumera fecit mirabilia)*, on lit dans plusieurs manuscrits : *Oellus, comes urbis quæ vulgo dicitur Nantas, cum duobus millibus heroum; Ogerius, rex Daciæ (Danicæ) cum decem millibus pugnatorum (de quo usque in hodiernum diem vulgo canitur quod innumera fecerit mirabilia)*.

Revenons maintenant au manuscrit de Vienne. Le roman de Turpin n'y commence point par la dédicace à Léobrand ou Léoprand; le copiste l'aura sans doute omise, puisqu'il l'avait déjà transcrite précédemment. Voici le titre de ce fabuleux ouvrage : *Gesta Beati Karoli in Hispania*; puis vient tout

d'un coup le chapitre II : *Gloriosissimis itaque*, etc. Sans parler ici des leçons diverses qu'on y pourrait recueillir, nous nous contenterons d'en réunir les parties qui manquent à notre édition.

Immédiatement après le chapitre XXXI, où, vers la fin, il est dit que Charlemagne fit peindre les sept arts libéraux dans son palais d'Aix-la-Chapelle, on lit ce morceau, qui est aussi dans un manuscrit de la bibliothèque d'Amsterdam, au rapport de G.-J. Vossius, de *Historicis latinis*, lib. II, c. 32, et que Ph. Mouskes a imité :

Grammatica scilicet, quæ est omnium artium mater, per quam omnes scripturæ et cœlestia et terrestria noscuntur; quæ docet quot et quales literæ debent exerceri, et quando scribi, et quibus literis partes et syllabæ debent adscribi, et quibus locis diphthongon componi, ut duo orthographiæ codices, qui primum inter cæteros ostendunt. Orthographia est scientia recte scribendi, nam *ορθως* græce dicitur recte, *graphia*, scriptura. Per hanc artem lectores in sancta ecclesia, quæ legunt, intelligunt. Quam qui ignorat, lectionem quidem legit, sed plenarie minime intelligit; sicut qui non habet thesauri clavem, et nescit quid intus latet.

Rhetorica, quæ scienter et convenienter, placide et pulchre docet loqui et recte; *rectos* græce dicitur facundus <sup>1</sup>. Verbis enim facundum et eloquentem scientem <sup>2</sup> se ars reddit.

Dialectica in aula regis depingitur, quæ docet verum a falso discernere, disputare, de verborum ingeniis tractare, stultos concludere, scientes verbis abundare. In qua si pedem firmiter posueris, inde extrahere non poteris.

Arithmetica depingitur ibi, quæ loquitur de numeris omnium rerum; quam qui plenarie intelligit, cum turrim aut murum videt excelsum, scit quot lapides in eo sunt, vel quot guttæ lymphæ sunt in scypho, vel nummi in uno cumulo, vel quot in uno exercitu homines vel millia habeantur comprehendit. Per hanc artem lapidicæ, quamvis ignorantes eam, turres excelsas et muros operantur.

Musica ibi depingitur, quæ est scientia bene et recte cantandi; qua etiam divina ecclesiæ officia celebrantur et decorantur, unde carior habetur. Hac vero arte cantores in ecclesia canunt et organizant; quam qui ignorat et more quidem bovis valet ululare, sed vocum melos et gradus nequit scire; sicut qui in pergamento torta regula lineas facit, si vocem suam emittit. Et sciendum quia non est cantus secundum musicam, nisi per quatuor lineas scribatur. Per hanc etiam artem David cum sociis suis in psalterio decachordo et cithara et tubis ductilibus et cimbalis, in tympano et choro et

<sup>1</sup> Un autre MS de Vienne, *Hist. lat.*, n° 202, porte : *Et recte Rectos græce dicitur, facundus latine*. Lambecius propose de corriger ainsi : *Et recte, qui Rhetor græce, dicitur Facundus latine*. | <sup>2</sup> Kollarius imprime mal *scientiam*.

organo, diu cecinerunt psalmos. Omnia musicorum instrumenta per hanc facta fuere. Hæc namque ars ab angelicis vocibus et cantibus divinitus in cœlo edita fuit. Quis ergo dubitet voces canentium, ante altare Christi, in ecclesia dulci corde emissas, angelicis vocibus in cœlis ammisceri? Ait namque *liber sacramentorum*<sup>1</sup> sic: « Cum quibus, id est cum angelis, et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur. » A terra usque ad aures summi Regis vox digne canentium fertur. In hac arte magna sacramenta, magna mysteria continentur. Nam quatuor lineæ, quibus scribitur, et octo toni quibus continentur, quatuor virtutes, Prudentiam scilicet, Fortitudinem, Temperantiam et Justitiam, et octo beatitudines, quibus anima nostra munitur et decoratur, designant.

Geometria ibi depingitur, quæ mensuratio terræ dicitur. Hæc ars terrarum, montium et vallium et marium spatia et milliaria et leucas mensurare docet; quam qui intelligit ad plenum, cum spatium cujuslibet regionis, vel loci, vel campi, vel provinciæ, vel urbis videt, quot vel quantis brachiis, vel pedibus, vel milliariis patet longitudine et latitudine, mensurare scit. Per hanc artem senatores Romani cæteras antiquas urbes componentes, et milliaria et vias de urbe ad urbem, et filii Israël terram desiderabilem funiculo distributionis latitudine et longitudine olim mensuraverunt. Hac etiam arte agricolæ, quamvis ignorantes, terras et vineas, prata et lucos et campos mensurant et laborant.

Astronomia in opere Regis pingitur, quæ dicitur rimatio stellarum; qua accidentia bona sive mala, præterita sive præsentia, sive futura, quæ alibi fiunt, noscuntur. Quam qui plenarie intelligit, cum in itinere ire, vel aliquid magnum facere appetit, quid sibi futurum est, prænoscit. Similiter cum duos viros pugnatuos videt, quis illorum victus erit, prænoscit. Per hanc artem Romæ senatores necem virorum et bella in oris barbaris facta, regumque et regnorum detrimentum, statum et stabilimentum novērunt. Magi et Herodes, stella apparente, Christum natum per eam cognoverunt.

Unaquæque istarum artium filiam sibi subjectam de se habet. Nigromantia, ex qua oritur Pyromantia, Hydromantia et Liber sacratus, imo execratus, in aula Regis non pingitur; quæ libera ars minime habetur. Sciri enim libere potest, sed operari nisi dæmonum familiaritate nullatenus valet. Et ideirco ars adultera dicitur, quod etiam ejus nomine adprobatur. *Mantia* enim græce divinatio dicitur et *nigro*<sup>2</sup> quasi Nigra, unde Nigromantia nigra divinatio, quia ad atra dæmoniorum vincula utentes se adducit. *Pyros*<sup>3</sup> græce ignis vel roguis dicitur, *Hydros*<sup>4</sup> lympha, unde Pyromantia ignea divinatio et Hydromantia lymphatica dicitur, quia ad roguis et lympham inferni operantes se adducunt. Unde Job propheta ait: « A nimio calore transibunt ad aquas nimium. » Quapropter quicumque hunc Turpini libellum fidelis legis, stude illam evitare. Titulus enim Nigromantiæ sic dicit: « Incipit mors animæ. »

<sup>1</sup> De saint Grégoire le Grand. | <sup>2</sup> *Necromantia*, divinatio per evocationem τῶν νεκρῶν. | <sup>3</sup> Πῦρ. | <sup>4</sup> Ἵδωρ.

Après le mot *collocatur* qui termine le trente-deuxième et dernier chapitre, le manuscrit de Vienne présente encore ce supplément ou cette branche, qui a été traduite en français, comme la précédente, pareillement contenue dans le MS d'Amsterdam allégué par Vossius.

Sed valde dignum est, ut inter cætera ad Domini nostri Jesu Christi decus revocetur ad memoriam quoddam optimum exemplum, quod Beato Rotolando, dum adhuc viveret, antequam etiam ingrederetur Hispaniam, ut fertur, accidit. Cum igitur vir venerandus Rotolando comes Granopolim urbem cum innumeris christianorum exercitibus septem annorum spatio per circuitum obsedisset, velox advenit paranympus, nuntians ei quod Karolus, ejus avunculus in arce quadam urbis Germaniæ, obsidione trium regum Wandalorum scilicet, Saxonum et Frisonum, omnique eorum exercitu tenebatur, mandans et efflagitans, ut sibi cito cum suis exercitibus succurreret, eumque a paganis liberaret. Tunc nepos, avunculi sui dilecti anxietate mœstus, præmeditari studuit, quid sibi melius esset faciendum, aut urbem, pro qua tantos labores passus fuerat, relinquere, aut avunculum liberare, aut illum dimittere et urbem expugnare, et Domino nostro Jesu Christo eam subjugare. O virum per omnia laudabilem, pietate redundantem, inter duas fortunas meditatione angustiatum ! Sed quid vir venerandus egerit, nobis est diligenter audiendum. Tribus diebus totidemque noctibus non manducans aut bibens, sacris precibus cum suis exercitibus vacat, Deumque sibi in auxilium invocat, dicens : « Domine Jesu Christe, fili patris altissimi, qui divisisti mare rubrum in divisiones, et eduxisti Israël per medium ejus, et præcipitasti Pharaonem in mari rubro et transduxisti populum tuum per desertum; qui percussisti gentes multas ejus adversarias, et occidisti reges fortes, Seon, regem Ammoræorum, et Og, regem Basan, et omnia regna Chanaan, et dedisti terram eorum hæreditatem populo tuo Israël; qui Jericho muros, quibus adversantium cingebatur exercitus, sine humana pugna et absque machinatione humani artificis, optima processione facta, tubis clangentibus præcipitasti; tu, Domine, destrue urbem hujus fortitudinem totamque ejus armaturam in manu tua potenti et brachio tuo invincibili confringe, ut gens pagana, quæ in sua feritate non in te confidit, agnoscat<sup>1</sup> te Deum vivum omnium regum fortiorem, omnipotentem christianorum auxiliatorem et protectorem esse; qui cum patre et spiritu sancto vivis et regnas, Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen. » Quid plura? facta hac prece, tertia die sine humano tactu lapsis undique muris urbis detrusisque paganis et effugatis, Rotolando comes gavisus cum suis exercitibus ad Karolum, in terram scilicet Teutonicam, cito profectus est, eumque

<sup>1</sup> Lambecius et Kollarus agnoscit.

potenti virtute Dei ab inimicorum nexibus eripuit. A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris.

Qui legis hoc carmen, Turpino posce juvamen,  
Ut pietate Dei subveniatur ei.

Beatus itaque Turpinus, Remensis archiepiscopus, Christi martyr, post Beati Karoli regis transitum ex hoc mundo, modico tempore vivens, apud Viennam doloribus vulnerum et laborum suorum angustiat, digna nece ad Dominum migravit, et ibi juxta urbem, ultra Rhodanum scilicet versus orientem, in quadam ecclesia olim sepultus exstitit. Cujus sanctissimum corpus nostris temporibus quidam ex nostris clericis in quodam sarcophago optimo episcopalibus vestibus inductum, pelle etiam propria et ossibus adhuc integrum invenerunt, et ab ecclesia illa, quæ erat vastata, detulerunt illud contra Rhodanum in urbem, et sepelierunt in alia ecclesia, ubi nunc veneratur. Modo coronam victoriæ obtinet in cælis, quam laboribus multis acquisivit in terris. Credendum quod hi qui in Hispania martyrium pro fide Christi acceperunt, in cælestibus regnis merito coronantur, et quamvis Karolus et Turpinus una cum Rotolando et Olivero cæterisque martyribus in Runtiavalle necem minime accepissent, tamen ab eorum corona perpetua non alienantur, qui sensere, quamdiu vixere, plagarum et percussionum et laborum dolores, quos cum illis in agone acceperunt. Si socii passionum, inquit Apostolus, fuerimus, simul et consolationis erimus.

*Rotolandus* interpretatur *rotulus scientiæ*, quia omnes reges et principes omnibus scientiis imbutus excellit. *Oliverus* interpretatur *heros misericordiæ*, quia clemens et misericors super omnes exstitit, clemens sermonibus, clemens operibus, clemens martyrii generibus. *Karolus* interpretatur *lux carnis*, quia omnes reges carnales post Christum luce omnium virtutum et sanctitatum excellit. *Turpinus* interpretatur *pulcherrimus* sive *non turpis*, quia aut turpia opera aut verba in nullo, sed honesta dilatavit.

Sexto decimo kalendas Julii, illa die scilicet, qua de mundo ad Dominum transierunt, officium defunctorum, vigilia scilicet et missa *Requiem æternam* cum propriis exequiis et horis debent celebrari, non solum pro his cunctis, qui a tempore ejusdem Karoli usque in hodiernum diem in Hispania et in Hierosolymitanis oris pro Christi fide martyrium sumpserant. Quot et quanta Karolus pro animarum eorum salute die passionis eorundem egenis usus sit impertiri, superius legendo fas est inveniri.

Quid patriæ Gallæciæ post Karoli necem accidit, nobis est memoriæ tradendum. Cum igitur post Karoli necem Gallæciæ tellus per multa tempora in pace temporali quiesceret, dæmonis instinctu surrexit quidam Saracenus Altumajor<sup>1</sup> Cordubæ, dicens

<sup>1</sup> Voir le *Glossaire roman* à la fin du second volume.



quod terram Gallæcianam et Hispanicam, quam Karolus ab antecessoribus suis olim abstulerat, ipse sibi acquireret legibusque Saracenis subjugaret. Tunc coadunatis sibi exercitibus multis et terram et patriam huc et illuc devastando, usque ad Beati Jacobi urbem <sup>1</sup> pervenit, et quicquid invenit in ea, totum vi abstulit. Similiter basilicam apostolicam indigne totam devastavit, codices et mensas argenteas et tintinnabula ab ea abstulit. Cumque in ea Saraceni ipsi cum equis suis hospitati essent, gens dira digestionem etiam circa altare apostolicum agere cœperunt. Quapropter alii ex illis divina ultione operante, solutione ventris commoti, quicquid corpore continebant, per posteriora foras ejiciebant, alii vero oculorum lumina, per basilicam et urbem cœci errantes, amittebant. Quid plura? Hac ægritudine idem Altumajor tactus, etiam excœcatus, consilio cujusdam captivi sui, ejusdem basilicæ sacerdotis, cœpit invocare Deum christianorum in auxilium, his verbis dicens : « O Deus christianorum, Deus Jacobi, Deus Mariæ, Deus Petri, Deus Martini, Deus omnium christianorum, si me ad pristinam sanitatem revocaveris, Mahummet, Deum meum, abnegabo, et Jacobi, viri magni, ad patriam rapacitatis causa amplius non veniam. O Jacobe, vir magne, si utero meo et oculis meis salutem dederis, quicquid a domo tua abstuli, omnia restituum. » Tunc post quindecim dies omnibus dupliciter restitutis, ad pristinam salutem Altumajor revocatur, a patria S. Jacobi recedit, promittens se non amplius venire in oras ejus causa rapacitatis, prædicans Deum christianorum esse magnum, Jacobum magnum esse virum. Postea vero oras Hispanicas devastando, pervenit ad villam, quæ vulgo dicitur *Orntz* <sup>2</sup>, in qua Beati Romani basilica optima ac pulcherrima erat, palliis ac codicibus optimis et crucibus argenteis et textis aureis decorata. Ad quam cum iniquus Altumajor venit, rapuit quicquid in ea invenit et villam similiter devastavit. Cumque in eadem villa cum suis exercitibus hospitatus esset, quidam dux exercituum ejus ingressus, in eadem basilica vidit columnas lapideas, quæ ejusdem ecclesiæ tecta sustentabant; quæ etiam in summitate deargentatæ et deauratæ erant; nequitia invidia tactus, quemdam cuneum ferreum inter bases cujusdam columnæ et eandem columnam fixit. Cum itaque cuneum illum malleo ferreo fortiter magnisque ictibus feriret, divino operante judicio idem homo lapis efficitur. Qui etiam lapis usque hodie in effigie hominis in eadem basilica persistit, habens talem colorem qualem ejusdem Saraceni tunica tunc gerebat. Solent etiam peregrini enarrare, qui illuc precum causa tendunt, quod lapis ille fætorem emittit. Quod ut Altumajor vidit, ait domesticis suis : « Magnus est revera Deus christianorum et glorificandus, qui tales habet alumnos qui cum sint ab hac vita migrati, tamen in nos sibi rebelles ita justificant, quod uni oculorum lumen auferunt, et alium lapidem mutum faciunt. Jacobus lumen ocularem a me abstulit, Romanus lapidem fecit. Sed magis Jacobus clementissimus est, quam

<sup>1</sup> *Compostellam, Sant-Jago.* | <sup>2</sup> *Orense, en Galice.*

iste Romanus. Jacobus enim oculos meos reddidit, mihi misertus, sed hominem meum reddere non vult Romanus. Fugiamus ergo ab his oris.» Tunc confusus abcessit paganus cum suis exercitibus, nec fuit postea, per multum tempus, qui Beati Jacobi patriam<sup>1</sup> debellare auderet. Sciant igitur se damnandos in ævum, qui ejus tellurem amplius inquietaverint. Qui vero a potestate Saracenorum illam custodierint, cœlesti munere remunerantur.

*Finito libro fit maxima laus Rotolando.*

Suit dans le manuscrit l'office de saint Charlemagne, composé en 1165. On sait que, par les soins de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse, le corps de ce prince fut levé à Aix-la-Chapelle et Charlemagne mis au nombre des saints par l'antipape Paschal III. On n'ignore pas non plus que le pape Alexandre III s'étant réconcilié en 1167 avec Frédéric, approuva cette canonisation et confirma le diplôme accordé par l'empereur à la ville d'Aix-la-Chapelle en 1166, diplôme qui est rapporté dans l'*Aquisgranum* de Pierre Beka, dans les *Fasti Belgici* d'Aubert Le Mire et que reproduit en partie Lambecius et après lui Kollarus.

Pag. 535. *S. Amandi in pabula.*

C'était l'expression consacrée, qui, par conséquent, ne doit pas être remplacée par *S. Amandi ad pabula*.



## TABLE DES MATIÈRES.

(Voir à la fin du second volume les tables des noms d'hommes et de lieux, les glossaires latin et roman, et le relevé des locutions proverbiales.)

|                                                                                                                                              | Pages. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| INTRODUCTION . . . . .                                                                                                                       | I      |
| § I. COUP D'OEIL SUR LES TENTATIVES ET LES TRAVAUX FAITS JUSQU'AUJOURD'HUI POUR<br>PUBLIER LES MONUMENS ORIGINAUX DE NOTRE HISTOIRE. . . . . | ib.    |
| Gilbert ou Giselbert . . . . .                                                                                                               | II     |
| Jacques De Guyse . . . . .                                                                                                                   | III    |
| De Dinter ou De Dynter . . . . .                                                                                                             | VI     |
| Pierre Vander Heyden ou a Thymo. . . . .                                                                                                     | ib.    |
| Maximilien I <sup>er</sup> , empereur d'Allemagne . . . . .                                                                                  | VII    |
| Charles-Quint . . . . .                                                                                                                      | VIII   |
| Jacques Meyer ou De Meyer . . . . .                                                                                                          | IX     |
| Pierre Van Dieve ou Divæus . . . . .                                                                                                         | ib.    |
| Pontus Heuterus . . . . .                                                                                                                    | X      |
| J.-B. Gramaye . . . . .                                                                                                                      | ib.    |
| Jean Lautens . . . . .                                                                                                                       | XII    |
| Juste Lipse . . . . .                                                                                                                        | ib.    |
| F. Sweertius . . . . .                                                                                                                       | ib.    |
| Henri Canisius ou De Hondt . . . . .                                                                                                         | XIII   |
| Jean Chapeville ou Chapeauville . . . . .                                                                                                    | ib.    |
| David Lindanus ou Vander Linden . . . . .                                                                                                    | XV     |
| Aubert Le Mire . . . . .                                                                                                                     | XVI    |
| Anecdote sur le manuscrit original de Sigebert de Gembloux . . . . .                                                                         | XVII   |
| Antoine Sanderus . . . . .                                                                                                                   | XX     |
| Collections de manuscrits en Belgique . . . . .                                                                                              | ib.    |
| Catalogues de manuscrits . . . . .                                                                                                           | XXII   |
| G. Gervatius ou Gevaerts . . . . .                                                                                                           | XXIV   |
| Jean-Jacques Chifflet . . . . .                                                                                                              | XXV    |
| Tom. I <sup>er</sup> .                                                                                                                       | 80     |

|                                                                               | Pages.     |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Jules Chifflet . . . . .                                                      | XXV        |
| Philippe Brasseur . . . . .                                                   | <i>ib.</i> |
| Valère André . . . . .                                                        | XXVI       |
| Olivier De Wrée ou Vredius . . . . .                                          | XXVII      |
| Ch. Butkens . . . . .                                                         | <i>ib.</i> |
| H.-C. De Donghelberge . . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| Erycius Puteanus . . . . .                                                    | XXVIII     |
| Placards de Brabant et de Flandre . . . . .                                   | <i>ib.</i> |
| <i>Acta Sanctorum.</i> . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Bollandistes . . . . .                                                        | XXX        |
| J.-B. Christyn . . . . .                                                      | XXXI       |
| J.-B. Carpentier . . . . .                                                    | <i>ib.</i> |
| J. Le Roy. . . . .                                                            | XXXII      |
| <i>Luyster van Brabant</i> . . . . .                                          | XXXIII     |
| R. Robyns . . . . .                                                           | XXXIV      |
| DD. Martène et Durand . . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| Voyages littéraires . . . . .                                                 | <i>ib.</i> |
| M. J.-F. Ozeray. . . . .                                                      | XL         |
| G. De Crassier . . . . .                                                      | <i>ib.</i> |
| G. De Louvrex . . . . .                                                       | <i>ib.</i> |
| Antoine Le Roux . . . . .                                                     | XLIII      |
| Henri Estienne . . . . .                                                      | <i>ib.</i> |
| Jean Pistorius . . . . .                                                      | <i>ib.</i> |
| Denys Sauvage . . . . .                                                       | <i>ib.</i> |
| Jean De Selve, Denys et Jean Godefroid, Lenglet Du Fresnoy, R. De Beauchamps. | <i>ib.</i> |
| God.-Guill. Leibnitz . . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Jean Burckhard Mencken. . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| DD. Jean Mabillon et Luc D'Achery. . . . .                                    | <i>ib.</i> |
| André Du Chesne . . . . .                                                     | XLIV       |
| Nic. Vignier et Baluze. . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| François Du Chesne, Dom Bouquet et ses continuateurs . . . . .                | <i>ib.</i> |
| J. Dumont . . . . .                                                           | <i>ib.</i> |
| Bernard De Montfaucon . . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| L'Académie des Inscriptions . . . . .                                         | <i>ib.</i> |
| Le Long et De Fontette . . . . .                                              | <i>ib.</i> |
| DD. Plancher et Salazar . . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| DD. Des Salles et Aubry . . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| L.-F.-J. De la Barre . . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| L'abbé De Foy . . . . .                                                       | <i>ib.</i> |
| L.-G.-O.-F. De Bréquigny, G.-J. Mouchet, F.-J.-G. La Porte Du Theil. . . . .  | <i>ib.</i> |
| P. Lambecius, Ad.-Fr. Kollar . . . . .                                        | XLV        |

TABLE DES MATIÈRES.

635

|                                                                                                               | Pages. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| M. Frecher, J.-P. Ludewig, B. Pez . . . . .                                                                   | XLV    |
| F.-C.-J. Fischer. . . . .                                                                                     | ib.    |
| C.-J. Kremer, Th. Rymer . . . . .                                                                             | ib.    |
| Janus Dousa, Hildebr. Van Wouw, Corn. Van Alkemade, Balt. Huydecoper,<br>Isaac Le Long. . . . .               | ib.    |
| Fr. Van Mieris, G.-F. Thoe Schwartzenberg, P. Bondam, A. Mathæus, Adr. Kluit.                                 | ib.    |
| Pierre Bor, J. Marcus, procès des comtes d'Egmond et de Horn . . . . .                                        | XLVI   |
| Marie-Thérèse . . . . .                                                                                       | ib.    |
| J. Bertholet, C.-P. Hoyneck Van Papendrecht. . . . .                                                          | XLVII  |
| Le comte Ch. De Cobenzl ou Cobentzl . . . . .                                                                 | XLVIII |
| Le comte Patrice De Neny . . . . .                                                                            | ib.    |
| L'abbé Corn.-Fr. De Nelis. . . . .                                                                            | ib.    |
| J.-B. Verdussen et J.-C.-J. Van Heurck . . . . .                                                              | L      |
| Jean-Noël Paquot . . . . .                                                                                    | ib.    |
| Jean-Michel Van Langendonck . . . . .                                                                         | ib.    |
| Le prince George-Adam De Stahremberg . . . . .                                                                | LI     |
| Jos. De Crumpipen. . . . .                                                                                    | ib.    |
| <i>Musæum Bellarmini</i> . . . . .                                                                            | LII    |
| <i>Analecta Belgica</i> . . . . .                                                                             | ib.    |
| Jos. Ghesquière. . . . .                                                                                      | ib.    |
| Suppression des jésuites aux Pays-Bas autrichiens . . . . .                                                   | LIII   |
| Jean Des Roches . . . . .                                                                                     | ib.    |
| Corn. De Bye, Jacq. De Buë, Ignace Hubens. . . . .                                                            | LV     |
| F.-A. De Kulberg . . . . .                                                                                    | ib.    |
| Le comte T.-F.-J. De Fraula, l'abbé P.-J. Heylen, l'abbé François Lenssens,<br>l'abbé G.-S. Warnots . . . . . | LVI    |
| Jeseph Gérard . . . . .                                                                                       | LVII   |
| Le marquis F.-G.-J. Du Chasteler . . . . .                                                                    | ib.    |
| Corn. De Smet . . . . .                                                                                       | LVIII  |
| Sifrid Thys . . . . .                                                                                         | LIX    |
| D. Anselme Berthod . . . . .                                                                                  | ib.    |
| J.-B. Lesbroussart, J. Meerman . . . . .                                                                      | ib.    |
| Le comte De St.-Genois . . . . .                                                                              | LXI    |
| Suppression de la société des Bollandistes . . . . .                                                          | LXII   |
| Son rétablissement à Tongerloo . . . . .                                                                      | ib.    |
| J.-B. Fonson. . . . .                                                                                         | LXIII  |
| Siard. Van Dyck, C. Goor, M. Stals . . . . .                                                                  | ib.    |
| Galliot . . . . .                                                                                             | LXIV   |
| Réunion de la Belgique à la France. . . . .                                                                   | ib.    |
| Essai pour faire continuer les <i>Acta Sanctorum</i> . . . . .                                                | LXV    |
| S.-P. Ernst . . . . .                                                                                         | LXVI   |

|                                                                                                                                              | Pages.     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Archives de Flandre . . . . .                                                                                                                | <i>ib.</i> |
| J.-P. Hellebaut, M. J.-B. Wallez . . . . .                                                                                                   | <i>ib.</i> |
| La Serna, C.-J. De Grave, N. Cornelissen, M. De Bast, Raepsaet, le baron De<br>Stassart, M. Ph. Lesbroussart, M. Le Mayeur. . . . .          | LXVII      |
| Ch. Van Hulthem . . . . .                                                                                                                    | <i>ib.</i> |
| Rétablissement de l'Académie royale des sciences et belles-lettres. . . . .                                                                  | <i>ib.</i> |
| C.-L. Diericx . . . . .                                                                                                                      | LXVIII     |
| W.-A. Van Spaen . . . . .                                                                                                                    | <i>ib.</i> |
| M. Josse Goethals-Vercruysse . . . . .                                                                                                       | <i>ib.</i> |
| J. Tarte cadet . . . . .                                                                                                                     | LXIX       |
| <i>Mémoires de Vander Vynckt et de Jacques Du Clercq</i> . . . . .                                                                           | <i>ib.</i> |
| M. J.-C. De Jonge . . . . .                                                                                                                  | <i>ib.</i> |
| M. J.-F. Willems . . . . .                                                                                                                   | <i>ib.</i> |
| M. S. Van De Weyer . . . . .                                                                                                                 | LXX        |
| M. Ch.-Chrét.-Sigism. Bernhardi . . . . .                                                                                                    | <i>ib.</i> |
| M. L.-V. Raoul . . . . .                                                                                                                     | <i>ib.</i> |
| J.-F. Vande Velde . . . . .                                                                                                                  | LXXI       |
| M. P.-F.-X. De Ram . . . . .                                                                                                                 | <i>ib.</i> |
| M. E.-M.-A.-G. Helias D'Huddeghem . . . . .                                                                                                  | <i>ib.</i> |
| M. A. Voisin. . . . .                                                                                                                        | <i>ib.</i> |
| MM. J. Van Praet, L.-P. Gachard, J.-J.-Ant. Nyhoff, J.-O. Delepierre et<br>J. Perneel. . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| MM. C.-F.-A. Hartman, J.-L. Büchler, C.-G. Dümge, G.-H. Pertz, G. Ritz,<br>C. Quix, le marquis De Fortia, J. Barrois, J.-A. Buchon . . . . . | LXXII      |
| MM. Ch. Steur, J.-F. Van Hoorebeke, N. Cornelissen, J. De St.-Genois, J.-B.-B.<br>Van Praet, L.-A.-M. De Bast . . . . .                      | LXXIII     |
| M. L. Warnkœnig . . . . .                                                                                                                    | LXXIV      |
| MM. J.-J. De Smet, And. Van Hasselt, J.-J. Lambin . . . . .                                                                                  | <i>ib.</i> |
| MM. L. Warnkœnig, A.-E. Gheldolf, C.-P. Serrure. . . . .                                                                                     | LXXV       |
| MM. Parmentier, Scourion, Ph. et H. Delmotte, S. Van De Weyer, R. Chalon.<br>Société des Bibliophiles de Mons. . . . .                       | LXXVI      |
| MM. Ed. Lavalleye, Th. Lenz, J.-P. D'Hane De Potter, M.-L. Polain, le baron<br>H.-N. De Villenfagne d'Ingihoul . . . . .                     | LXXVII     |
| MM. F. Van Ertborn, F.-J.-P. Hye-Schoutheer, A. Van Lokeren, A.-G.-B.<br>Schayes, J.-E.-G. Roulez . . . . .                                  | LXXVIII    |
| MM. Arthur Dinaux, Aimé Leroy, E. De Montglave, J. Desnoyers, J. Tasche-<br>reau, Fr.-Jos. Mone . . . . .                                    | LXXIX      |
| MM. Jacques Scheltema, Jacq. Grimm, Hoffmann Von Fallersleben . . . . .                                                                      | LXXXI      |
| <i>Horæ Belgicæ</i> . . . . .                                                                                                                | <i>ib.</i> |
| MM. J.-C.-W. Lejeune, G.-A.-J. Hécart, O.-L.-B. Wolff, Ph. Bloemaert, J. Ketel.<br>M. A. Le Glay . . . . .                                   | LXXXII     |
|                                                                                                                                              | <i>ib.</i> |

TABLE DES MATIÈRES.

637

|                                                                                                                                                                                                                                                     | Pages.     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| M. Edw. Le Glay . . . . .                                                                                                                                                                                                                           | LXXXIII    |
| MM. Achille Jubinal, Weiss, B.-E.-C. Guérard, le comte A.-A. Beugnot, Ch.-B. Hase, J.-T. Reinaud, E. Quatremère, P.-C.-F. Daunou, Jos. Naudet, J.-M. Pardessus, J.-M. Lappenberg . . . . .                                                          | LXXXIV     |
| M. Altmeyer . . . . .                                                                                                                                                                                                                               | <i>ib.</i> |
| MM. La Cabanne, le marquis C.-E.-J.-P. De Pastoret . . . . .                                                                                                                                                                                        | LXXXV      |
| MM. J.-P. Van Cappelle et Guill. Groen Van Prinsterer . . . . .                                                                                                                                                                                     | <i>ib.</i> |
| MM. J.-F. Boehmer, A.-J. Binterim, Mooren, T.-J. Lacomblet, Boos . . . . .                                                                                                                                                                          | <i>ib.</i> |
| MM. Purton Cooper, Sir Harris Nicolas, Th. Duffus-Hardy, Ch. Roberts, Jos. Hunter, Sir Francis Palgrave, H. Ellis, J. Caley, W. Illingworth, J. Bailey, R.-J. Harper, W. Minchin, R. Lemon, T. Thomson, G. Vanderzee, G. Rose, J. Raithby . . . . . | <i>ib.</i> |
| § II. DE LA LANGUE FRANÇAISE EN BELGIQUE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À LA FIN DU XIII <sup>e</sup> SIÈCLE . . . . .                                                                                                                    | LXXXVI     |
| Deux langues principales en Belgique de toute antiquité . . . . .                                                                                                                                                                                   | <i>ib.</i> |
| Quelles langues on parlait en Belgique au temps de César. . . . .                                                                                                                                                                                   | LXXXVII    |
| Langue wallonne ou romane . . . . .                                                                                                                                                                                                                 | XCIII      |
| VII <sup>e</sup> siècle . . . . .                                                                                                                                                                                                                   | XCVIII     |
| VIII <sup>e</sup> siècle . . . . .                                                                                                                                                                                                                  | C          |
| IX <sup>e</sup> siècle. . . . .                                                                                                                                                                                                                     | CIII       |
| Sermens de 842. . . . .                                                                                                                                                                                                                             | CIV        |
| Otfried . . . . .                                                                                                                                                                                                                                   | CVII       |
| X <sup>e</sup> siècle . . . . .                                                                                                                                                                                                                     | CIX        |
| Anéantissement progressif du tudesque en France . . . . .                                                                                                                                                                                           | CX         |
| Chants populaires sur la victoire du roi Louis, en 881 . . . . .                                                                                                                                                                                    | CXI        |
| Sens étendu du mot <i>wallon</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                          | CXII       |
| Adelard, abbé de S <sup>t</sup> -Trond . . . . .                                                                                                                                                                                                    | <i>ib.</i> |
| Patois. . . . .                                                                                                                                                                                                                                     | CXIV       |
| Godefroid de Bouillon . . . . .                                                                                                                                                                                                                     | CXVII      |
| XI <sup>e</sup> siècle. . . . .                                                                                                                                                                                                                     | <i>ib.</i> |
| Thierri, abbé de S <sup>t</sup> -Trond . . . . .                                                                                                                                                                                                    | <i>ib.</i> |
| Rodulphe, abbé de S <sup>t</sup> -Trond. . . . .                                                                                                                                                                                                    | CXVIII     |
| Jongleur . . . . .                                                                                                                                                                                                                                  | CXIX       |
| Adèle de Hainaut . . . . .                                                                                                                                                                                                                          | CXX        |
| Universalité du français au moyen âge. . . . .                                                                                                                                                                                                      | CXXI       |
| XII <sup>e</sup> siècle . . . . .                                                                                                                                                                                                                   | CXXVI      |
| Saint Norbert . . . . .                                                                                                                                                                                                                             | <i>ib.</i> |
| Lambert de Liège . . . . .                                                                                                                                                                                                                          | CXXXII     |
| Chroniques d'Enguerrand de Bar et de Hugues De Pierrepont . . . . .                                                                                                                                                                                 | CXXXV      |
| Radu, doyen de S <sup>te</sup> -Croix de Liège . . . . .                                                                                                                                                                                            | CXXXVI     |

|                                                                          | Pages.     |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|
| Lucius de Tongres . . . . .                                              | CXXXVII    |
| Baudouin III, Baudouin VI, Baudouin V, comte de Hainaut . . . . .        | CXXXVIII   |
| Jongleurs et jongleresses . . . . .                                      | CXXXIX     |
| Chroniques de Baudouin VI . . . . .                                      | <i>ib.</i> |
| Lambert, abbé de Lobbes. . . . .                                         | CXL        |
| Philippe d'Alsace . . . . .                                              | CXLII      |
| Chrestien De Troyes . . . . .                                            | <i>ib.</i> |
| Simon De Boulogne . . . . .                                              | CXLV       |
| Hésard de Haedem . . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| Gautier de L'Écluse . . . . .                                            | CXLVI      |
| Le Clerc Simon . . . . .                                                 | CXLVII     |
| Jean-le-Névelois. . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Guy de Cambrai . . . . .                                                 | CXLIX      |
| <i>XIII<sup>e</sup> siècle</i> . . . . .                                 | <i>ib.</i> |
| Camelin de Cambrai . . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| Poème sur la conspiration des Ronds du HAINAUT . . . . .                 | CLI        |
| Henri de Valenciennes . . . . .                                          | CLII       |
| Jean Baillehaus . . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Jean de Condé . . . . .                                                  | CLIII      |
| Baudouin de Condé . . . . .                                              | CLIV       |
| Gautier de Soignies . . . . .                                            | CLV        |
| Poètes d'Arras . . . . .                                                 | <i>ib.</i> |
| Jean Bodel et Adam De la Halle . . . . .                                 | <i>ib.</i> |
| Quens de Béthune . . . . .                                               | CLVI       |
| Gibert de Montreuil . . . . .                                            | <i>ib.</i> |
| Guillaume de Bapaume . . . . .                                           | <i>ib.</i> |
| Extrait du roman inédit de <i>Guillaume-au-court-Nez</i> . . . . .       | CLIX       |
| Mention de Louis-le-Débonnaire et de Charlemagne dans ce poème . . . . . | <i>ib.</i> |
| Ernaut-le-Fier, héros du même ouvrage. . . . .                           | CLXIII     |
| Guillaume le Marquis et Bertrand, idem . . . . .                         | CLXIV      |
| Extrait du roman inédit d' <i>Aymeri de Noirbone</i> . . . . .           | CLXV       |
| Mention d'Alexandre-le-Grand . . . . .                                   | CLXVI      |
| — de Roland, d'Oliver et de Ganélon . . . . .                            | CLXVII     |
| Siège de Barbastro, Marsile . . . . .                                    | CLXVIII    |
| Le duc de Naymes, Ganélon. . . . .                                       | CLXIX      |
| Marie de Brabant . . . . .                                               | CLXXII     |
| Extrait du roman inédit de <i>Cléomadès</i> . . . . .                    | CLXXIII    |
| Ouvrages composés par Adenez . . . . .                                   | <i>ib.</i> |
| Éloge de Marie de Brabant et de Blanche d'Artois . . . . .               | CLXXIV     |
| Caldas, roi de Sardaigne . . . . .                                       | CLXXVI     |
| Dona Ynabele . . . . .                                                   | <i>ib.</i> |



TABLE DES MATIÈRES.

639

|                                                                                                        | Pages.     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Martadigas . . . . .                                                                                   | CLXXVII    |
| Henri III, duc de Brabant . . . . .                                                                    | CLXXIX     |
| Magie de Virgile . . . . .                                                                             | CLXXXI     |
| Guillebert De Berneville . . . . .                                                                     | CLXXXIV    |
| Adenez . . . . .                                                                                       | CLXXXV     |
| Jean Mados . . . . .                                                                                   | CLXXXVI    |
| Extrait du roman inédit d' <i>Ogier le Danois</i> . . . . .                                            | CLXXXVIII  |
| Plaintes contre les mauvais jongleurs . . . . .                                                        | <i>ib.</i> |
| Guy, comte de Flandre, père des jongleurs . . . . .                                                    | CLXXXIX    |
| Ogier, prisonnier à S <sup>t</sup> -Omer . . . . .                                                     | CXC        |
| Le duc Godefroid de Danemarck . . . . .                                                                | <i>ib.</i> |
| Le duc Naymes . . . . .                                                                                | CXCI       |
| Ogier . . . . .                                                                                        | CXCH       |
| Flandrine. . . . .                                                                                     | <i>ib.</i> |
| Corras, Hues et Gibonés . . . . .                                                                      | <i>ib.</i> |
| Marie de France. . . . .                                                                               | CXCHH      |
| Butor, Manessier . . . . .                                                                             | CXCIH      |
| Jean Dyckeman . . . . .                                                                                | CC         |
| Henri de Gand . . . . .                                                                                | CCI        |
| Mahieu ou Mathieu de Gand . . . . .                                                                    | CCH        |
| Jacquemart Gielée . . . . .                                                                            | CCHH       |
| Trouvères de la Flandre française . . . . .                                                            | CCIV       |
| Gilles Li Muisis . . . . .                                                                             | <i>ib.</i> |
| Trouvères cambrésiens . . . . .                                                                        | CCV        |
| Chronique anonyme en vers . . . . .                                                                    | <i>ib.</i> |
| § III. NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR PHILIPPE MOUSKES. . . . .                                               | CCVII      |
| Vrai nom de cet écrivain . . . . .                                                                     | <i>ib.</i> |
| Il devient chanoine et chancelier de l'église de Tournai. . . . .                                      | CCVIII     |
| Mort de Ph. Mouskes . . . . .                                                                          | CCXIII     |
| Bibliothèque de St.-Martin . . . . .                                                                   | CCXIV      |
| Simon et Étienne de Tournai. . . . .                                                                   | <i>ib.</i> |
| Fausaires . . . . .                                                                                    | CCXV       |
| Puy de rhétorique, école de philosophie à Tournai . . . . .                                            | CCXXVI     |
| Henri de Gand . . . . .                                                                                | <i>ib.</i> |
| § IV. DE LA CHRONIQUE MÉTRIQUE DE PHILIPPE MOUSKES. — ANALYSE ET EXAMEN DU<br>PREMIER VOLUME . . . . . | CCXXVII    |
| Manuscrit de Philippe Mouskes . . . . .                                                                | <i>ib.</i> |
| Par qui cité . . . . .                                                                                 | CCXXVIII   |
| Jugemens sur la chronique de Ph. Mouskes . . . . .                                                     | CCXXIX     |

|                                                                                                        | Pages.           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Analyse du premier volume de sa chronique . . . . .                                                    | CCXXXIII         |
| Dépôt historique de S <sup>t</sup> -Denis . . . . .                                                    | <i>ib.</i>       |
| Archives d'autres églises . . . . .                                                                    | CCXXXV           |
| Chroniques de l'église cathédrale de Liège . . . . .                                                   | CCXXXVI          |
| Sources latines des romans et fabliaux . . . . .                                                       | <i>ib.</i>       |
| Artifices des anciens écrivains . . . . .                                                              | CCXXXIX          |
| Ph. Mouskes a puisé dans des romans en vers . . . . .                                                  | CCXL             |
| Plaintes en faveur des ménestrels et des trouvères . . . . .                                           | CCXLI            |
| Fabliau . . . . .                                                                                      | <i>ib.</i>       |
| Passage contraire aux ménestrels . . . . .                                                             | CCXLII           |
| Origines troyennes. . . . .                                                                            | CCXLIII          |
| Roman de Buscalus ou Bustalus, sur Tournai. . . . .                                                    | CCXLV            |
| Roman de <i>Gérard de Roussillon</i> . . . . .                                                         | CCXLVI           |
| Gérard de Roussillon est forcé de se faire charbonnier . . . . .                                       | CCXLVII          |
| Histoire romanesque de Berte-aus-grans-piés, antérieure au roman d'Adenez.                             | CCXLIX           |
| Roman de <i>Flore et Blanchefleur</i> . . . . .                                                        | <i>ib.</i>       |
| Extrait inédit de ce roman . . . . .                                                                   | <i>ib.</i>       |
| Félis ou Félix, roi d'Espagne . . . . .                                                                | CCLI             |
| Dideric Van Assenede. . . . .                                                                          | CCLV             |
| Légende de Garin le Lorrain . . . . .                                                                  | CCLVI            |
| Éginhard. . . . .                                                                                      | CCLVII           |
| Turpin ou Tilpin . . . . .                                                                             | <i>ib.</i>       |
| Voyage de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem . . . . .                                        | CCLVIII          |
| Géographie au moyen âge . . . . .                                                                      | CCLX             |
| Mort de Charlemagne . . . . .                                                                          | CCLXI            |
| Ce qui a été fait dans cette édition . . . . .                                                         | CCLXII           |
| Revue des pièces justificatives . . . . .                                                              | CCLXIV           |
| M. Monmerqué . . . . .                                                                                 | CCLXVI           |
| Brusthem. . . . .                                                                                      | CCLXVII          |
| <b>BELGICARUM RERUM PRODRONUS; SIVE DE HISTORIA BELGICA EJUSQUE SCRIPTORIBUS COMMENTATIO</b> . . . . . | <b>CCLXXV</b>    |
| <b>REMARQUES.</b> . . . .                                                                              | <b>CCCLXXXIX</b> |
| Notice sur le marquis F.-G.-J. Du Chasteler . . . . .                                                  | <i>ib.</i>       |
| Notice sur Lucius de Tongres et sur quelques autres écrivains du moyen âge.                            | CCCLX            |
| Notice sur Érodocus et Rucler . . . . .                                                                | CCCLXII          |
| Notice sur les manuscrits d'a Thymo . . . . .                                                          | CCCLXIV          |
| Notice sur Jacques Meyer. . . . .                                                                      | CCCLXV           |
| Notice sur P. Divæus . . . . .                                                                         | CCCLXVII         |
| Courte note sur le chancelier Christyn . . . . .                                                       | CCCLI            |
| Notice sur Jacques De Hemricourt . . . . .                                                             | <i>ib.</i>       |

TABLE DES MATIÈRES.

641

|                                                                                                                                                      | Pages.     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Courte note sur le comte De Cobenzl . . . . .                                                                                                        | CCCLVI     |
| Extraits des bulletins de la Commission royale d'histoire . . . . .                                                                                  | CCCLVII    |
| Notice sur Jacques De Guyse . . . . .                                                                                                                | CCCLXII    |
| Extrait des bulletins de la Commission royale d'histoire . . . . .                                                                                   | CCCLXIV    |
| Extrait des nouveaux Mémoires de l'Académie. Tentatives faites par cette<br>compagnie pour la publication des monumens de l'histoire de Belgique . . | CCCLXVIII  |
| Note sur MM. J.-B. Lesbroussart et Ch. Van Hulthem . . . . .                                                                                         | CCCLXXIII  |
| Notice sur les frères Azevedo, le comte De Coloma, De Vivario, De Vegiano, etc.                                                                      | CCCLXXIV   |
| Note sur M. Groen Van Prinsterer . . . . .                                                                                                           | CCCLXXVI   |
| Préface de l'édition commencée d'a Thymo . . . . .                                                                                                   | <i>ib.</i> |
| Fragment d'un sermon du XIII <sup>e</sup> siècle . . . . .                                                                                           | CCCLXXIX   |
| <i>Post scriptum</i> . . . . .                                                                                                                       | CCCLXXXI   |
| Explication des figures du premier volume . . . . .                                                                                                  | CCCLXXXIII |

CHRONIQUE DE PHILIPPE MOUSKES.

|                                                            |            |
|------------------------------------------------------------|------------|
| PROLOGUE . . . . .                                         | 1          |
| Guerre de Troie . . . . .                                  | 4          |
| Émigration des Troyens . . . . .                           | 6          |
| Marcomire . . . . .                                        | 11         |
| Pharamond . . . . .                                        | 12         |
| Clodion . . . . .                                          | 13         |
| Mérovée . . . . .                                          | 14         |
| Saint Remi, saint Nicaise et saint Piat . . . . .          | <i>ib.</i> |
| Les Hongrois ou les Huns . . . . .                         | <i>ib.</i> |
| Saint Éleuthère, saint Denis . . . . .                     | 15         |
| Childeric . . . . .                                        | 16         |
| Clovis, Clotilde . . . . .                                 | 17         |
| La Sainte-Ampoule . . . . .                                | 18         |
| Saint Clément . . . . .                                    | 19         |
| Saint Vaast, saint Bénolt . . . . .                        | <i>ib.</i> |
| Saint Mars, Floévent, saint Riquier . . . . .              | 20         |
| Clotaire I <sup>er</sup> et ses frères . . . . .           | 22         |
| Saint Amé, saint Omer et saint Bertin . . . . .            | <i>ib.</i> |
| Théodoric I <sup>er</sup> ou Thieri, roi de Metz . . . . . | 23         |
| Mort de Childebert, roi de Paris . . . . .                 | 25         |
| Saint Amand, saint Bavon et saint Éloi . . . . .           | 27         |
| Chilperic, roi de Soissons . . . . .                       | <i>ib.</i> |
| Sigebert I <sup>er</sup> , roi de Metz . . . . .           | 28         |
| Brunehaut . . . . .                                        | <i>ib.</i> |
| Frédégonde . . . . .                                       | 30         |
| Tom. I <sup>er</sup> .                                     | 81         |

|                                                                                       | Pages. |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Siège de Tournai . . . . .                                                            | 35     |
| Traditions fabuleuses sur Tournai . . . . .                                           | 41     |
| Lideric , le forestier de Flandre . . . . .                                           | 43     |
| Privilèges de l'évêque de Tournai et du chapitre . . . . .                            | 47     |
| Assassinat de Chilperic . . . . .                                                     | 50     |
| Clotaire II . . . . .                                                                 | 51     |
| Dagobert I <sup>er</sup> . . . . .                                                    | 55     |
| Diudonné et Boniface V , papes . . . . .                                              | ib.    |
| Charibert II . . . . .                                                                | 56     |
| Samon , chef des Esclavons . . . . .                                                  | 57     |
| Clovis II . . . . .                                                                   | 61     |
| Arnould , maire du palais . . . . .                                                   | ib.    |
| Saint Éloi ( <i>voy. pag. 27</i> ) . . . . .                                          | 62     |
| Grimoald . . . . .                                                                    | 63     |
| Pepin-le-Gros . . . . .                                                               | ib.    |
| Le pape Honorius I <sup>er</sup> . . . . .                                            | ib.    |
| Le pape Séverin . . . . .                                                             | 64     |
| Les empereurs Héraclius et Héraclius-Constantin . . . . .                             | ib.    |
| Rois fainéans . . . . .                                                               | ib.    |
| Clotaire III , roi de Neustrie et de Bourgogne . . . . .                              | 65     |
| Childeric II , roi d'Austrasie . . . . .                                              | ib.    |
| Erchinoald . . . . .                                                                  | 66     |
| Ébroïn . . . . .                                                                      | ib.    |
| Thierry III , roi de Neustrie et de Bourgogne . . . . .                               | ib.    |
| Vulfoad . . . . .                                                                     | 67     |
| Saint Léger . . . . .                                                                 | 68     |
| Gislemar , maire de Neustrie . . . . .                                                | ib.    |
| Lideric et Enghelram , prétendus comtes de Flandres ( <i>voy. pag. 43</i> ) . . . . . | 69     |
| Alpaide . . . . .                                                                     | ib.    |
| Clovis ou Clotaire , roi de Neustrie . . . . .                                        | 70     |
| Childebert III , roi de Neustrie . . . . .                                            | ib.    |
| Dagobert III. . . . .                                                                 | ib.    |
| Saint Lambert . . . . .                                                               | 71     |
| Charles Martel . . . . .                                                              | ib.    |
| Clotaire , roi d'Austrasie . . . . .                                                  | 73     |
| Thierry V , roi d'Austrasie et de Neustrie . . . . .                                  | ib.    |
| Bataille de Poitiers , l'an 732 . . . . .                                             | 74     |
| Gérard de Roussillon . . . . .                                                        | 75     |
| Sainte Pharaïlde . . . . .                                                            | 77     |
| Pepin-le-Bref et Carloman . . . . .                                                   | 78     |
| Vision de saint Euchère . . . . .                                                     | 79     |

TABLE DES MATIÈRES.

643

|                                                              | Pages.     |
|--------------------------------------------------------------|------------|
| Berthe-aux-grands-pieds . . . . .                            | 81         |
| Childeric III. . . . .                                       | 83         |
| Pepin, roi, mars 732 . . . . .                               | <i>ib.</i> |
| Gripçon, frère de Pepin. . . . .                             | 84         |
| Le pape Étienne II. . . . .                                  | 85         |
| Le comte Bègues de Bélin . . . . .                           | 86         |
| Garin le Lorrain . . . . .                                   | <i>ib.</i> |
| Lignage du roi Pepin . . . . .                               | 88         |
| Anscéis de Carthage . . . . .                                | 89         |
| Didier, roi des Lombards . . . . .                           | 90         |
| Vision du pape Étienne II . . . . .                          | <i>ib.</i> |
| Sacre de Pepin et de ses deux fils, l'an 754 . . . . .       | 93         |
| Guerre de Lombardie . . . . .                                | <i>ib.</i> |
| Expéditions d'Aquitaine . . . . .                            | 94         |
| Tentatives pour rendre les dîmes à l'église . . . . .        | 95         |
| Concile . . . . .                                            | <i>ib.</i> |
| Mort de Pepin, 24 septembre 768 . . . . .                    | 96         |
| Mort de Carloman . . . . .                                   | 97         |
| Charlemagne . . . . .                                        | <i>ib.</i> |
| Adrien I <sup>er</sup> , pape, 772 . . . . .                 | 98         |
| Guerre d'Aquitaine . . . . .                                 | <i>ib.</i> |
| Aix-la-Chapelle . . . . .                                    | <i>ib.</i> |
| Découverte des sources minérales d'Aix-la-Chapelle . . . . . | 99         |
| Granus, prétendu frère de Néron . . . . .                    | 101        |
| Vision de Charlemagne . . . . .                              | <i>ib.</i> |
| Fondation de la basilique d'Aix-la-Chapelle . . . . .        | <i>ib.</i> |
| Franchises d'Aix-la-Chapelle . . . . .                       | 103        |
| Ambassade d'Haroun, calife persan . . . . .                  | 105        |
| Horloge merveilleuse . . . . .                               | <i>ib.</i> |
| Règlement des affaires ecclésiastiques. . . . .              | 107        |
| Écoles . . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| Conciles . . . . .                                           | 108        |
| Mariage de Charlemagne . . . . .                             | 109        |
| Sœurs de Charlemagne . . . . .                               | 111        |
| Roland . . . . .                                             | 112        |
| Baudouin, fils de Milon ou de Ganélon . . . . .              | <i>ib.</i> |
| Hildegarde, épouse de Charlemagne . . . . .                  | <i>ib.</i> |
| Fastrade . . . . .                                           | 113        |
| Luidgarde . . . . .                                          | 114        |
| Pepin, fils de Charlemagne . . . . .                         | 115        |
| Mathalgarde. . . . .                                         | <i>ib.</i> |

|                                                                          | Pages.     |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|
| Drogon . . . . .                                                         | 116        |
| Hugue . . . . .                                                          | <i>ib.</i> |
| Mort de Berthe-aux-grands-pieds . . . . .                                | 117        |
| Amour de Charlemagne pour ses enfans . . . . .                           | <i>ib.</i> |
| Leur éducation. . . . .                                                  | <i>ib.</i> |
| Mort de Pepin, roi d'Italie, 8 juillet 810. . . . .                      | 118        |
| Passion de Charlemagne pour la chasse . . . . .                          | 119        |
| Bains, Costume. . . . .                                                  | 120        |
| Table . . . . .                                                          | 122        |
| Savoir de Charlemagne . . . . .                                          | 123        |
| Alcuin . . . . .                                                         | 124        |
| Qualités morales de Charlemagne . . . . .                                | 125        |
| Envoi du patriarche de Jérusalem à Charlemagne . . . . .                 | <i>ib.</i> |
| Hôpitaux . . . . .                                                       | 126        |
| Bienfaisance de Charlemagne. . . . .                                     | <i>ib.</i> |
| Moralité . . . . .                                                       | 127        |
| Charlemagne ennemi de l'hérésie . . . . .                                | 128        |
| Hérésie de Félix, évêque d'Urgel . . . . .                               | <i>ib.</i> |
| Expédition en Espagne et en Gascogne . . . . .                           | 130        |
| Expédition contre les Bretons, l'an 786 . . . . .                        | 131        |
| Expédition en Lombardie. . . . .                                         | <i>ib.</i> |
| Guerre en Bavière, l'an 787. . . . .                                     | 132        |
| Guerre contre les Esclavons, l'an 789. . . . .                           | 133        |
| Guerre contre les Danois ou Normands, l'an 808. . . . .                  | <i>ib.</i> |
| Mort de Charles, fils de Charlemagne . . . . .                           | 134        |
| Alphonse ou Hildephonse, roi de Galice et d'Asturie . . . . .            | <i>ib.</i> |
| Le calife Haroun . . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| Autres succès et expéditions de Charlemagne . . . . .                    | 135        |
| Soulèvement des Saxons . . . . .                                         | 136        |
| Autres mouvemens des Saxons . . . . .                                    | 138        |
| Vision de Charlemagne . . . . .                                          | 139        |
| Saint Benoit d'Aniane . . . . .                                          | 140        |
| Nouvelle défaite des Saxons . . . . .                                    | 141        |
| Concile de Constantinople . . . . .                                      | 142        |
| Piété de Charlemagne; ses grandes qualités; ses belles actions . . . . . | <i>ib.</i> |
| Apostrophe aux grands de la terre . . . . .                              | 144        |
| Suite de l'éloge de Charlemagne . . . . .                                | 146        |
| Justice de Charlemagne pour les petits . . . . .                         | <i>ib.</i> |
| Archevêchés du temps de Charlemagne . . . . .                            | <i>ib.</i> |
| Monastères . . . . .                                                     | 148        |
| Suite de l'éloge de Charlemagne . . . . .                                | 151        |

TABLE DES MATIÈRES.

645

|                                                                             | Pages.     |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|
| Aventure de Charlemagne et d'un ermite . . . . .                            | 159        |
| Suite des exploits de Charlemagne . . . . .                                 | 163        |
| Guerre d'Aquitaine ( <i>voy.</i> pag. 98) . . . . .                         | 164        |
| Origine fabuleuse du surnom de <i>Grand</i> , donné à Charlemagne . . . . . | 165        |
| Amalberge . . . . .                                                         | 167        |
| La guerre recommence en Lombardie . . . . .                                 | 168        |
| Mort d'Enghelram, comte (?) de Flandre . . . . .                            | 172        |
| Odoacre, son fils . . . . .                                                 | <i>ib.</i> |
| Le pape Léon III, 795 . . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| Miracle en faveur de Léon III. . . . .                                      | 174        |
| Générosité de Léon . . . . .                                                | 175        |
| Charlemagne, empereur, 800 . . . . .                                        | <i>ib.</i> |
| Étymologie du nom de Charlemagne . . . . .                                  | 177        |
| Expédition d'Espagne . . . . .                                              | 178        |
| Aygoland et Jaumont, son fils . . . . .                                     | <i>ib.</i> |
| Apremont . . . . .                                                          | 179        |
| Gérard-le-Vieux . . . . .                                                   | 180        |
| Naymes de Bavière . . . . .                                                 | <i>ib.</i> |
| Oger le Danois . . . . .                                                    | <i>ib.</i> |
| Roland . . . . .                                                            | <i>ib.</i> |
| Mort de Jaumont, fils d'Aygoland . . . . .                                  | 181        |
| L'épée Durandal et le cheval Vaillant . . . . .                             | <i>ib.</i> |
| Cornet de Roland . . . . .                                                  | <i>ib.</i> |
| Gérard de Vienne . . . . .                                                  | <i>ib.</i> |
| Olivier . . . . .                                                           | 182        |
| Aude-la-Belle, sa sœur . . . . .                                            | <i>ib.</i> |
| Bernard d'Auvergne . . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Combat de Roland et d'Olivier . . . . .                                     | <i>ib.</i> |
| Roland épouse Aude . . . . .                                                | 183        |
| Saint Thomas . . . . .                                                      | <i>ib.</i> |
| Révolte des Saxons . . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Querelle de Charlemagne et de Roland et leur réconciliation . . . . .       | 184        |
| Roland délivre Charlemagne . . . . .                                        | 186        |
| Expéditions diverses . . . . .                                              | <i>ib.</i> |
| Oger ou Ogier le Danois . . . . .                                           | <i>ib.</i> |
| Jean de Lanson . . . . .                                                    | 187        |
| Le duc Garin le Lorrain . . . . .                                           | <i>ib.</i> |
| Guion de Bourgogne . . . . .                                                | 188        |
| Richard de Normandie . . . . .                                              | <i>ib.</i> |
| Fier-à-Bras . . . . .                                                       | 189        |
| Baume miraculeux . . . . .                                                  | <i>ib.</i> |

|                                                                          | Pages.     |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|
| Saint Jacques apparaît à Charlemagne . . . . .                           | 190        |
| Siège de Pampelune . . . . .                                             | 192        |
| Charlemagne visite la sépulture de saint Jacques . . . . .               | 194        |
| Aygotland vient en Espagne . . . . .                                     | 195        |
| Milon d'Angers . . . . .                                                 | <i>ib.</i> |
| Défaite des païens . . . . .                                             | 196        |
| Miracle des lances . . . . .                                             | 197        |
| Mort de Milon. . . . .                                                   | <i>ib.</i> |
| Charlemagne abandonne l'Espagne . . . . .                                | 198        |
| Sens spirituel du miracle des lances . . . . .                           | <i>ib.</i> |
| Alliés d'Aygotland. . . . .                                              | 199        |
| Prise d'Agen (répétée plus bas) . . . . .                                | 200        |
| Ruse d'Aygotland . . . . .                                               | 201        |
| Charlemagne assiège Agen . . . . .                                       | 203        |
| Il s'en empare . . . . .                                                 | <i>ib.</i> |
| Défaite des Sarrasins . . . . .                                          | 204        |
| Affranchissemens . . . . .                                               | 205        |
| Turpin . . . . .                                                         | <i>ib.</i> |
| Recensement de l'armée de Charlemagne . . . . .                          | 206        |
| Roland, Olivier, Estous ou <i>Estultus</i> , comtes de Langres . . . . . | <i>ib.</i> |
| Arestain de Bretagne . . . . .                                           | 207        |
| Engeliers de Gascogne . . . . .                                          | <i>ib.</i> |
| Gaifiers de Bordeaux . . . . .                                           | <i>ib.</i> |
| Geriers, Gerins et Salomon . . . . .                                     | <i>ib.</i> |
| Baudouin, frère de Roland. . . . .                                       | <i>ib.</i> |
| Gondebaud, roi de Frise . . . . .                                        | 208        |
| Hoiaus de Nantes . . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| Ernaus de Biaulande . . . . .                                            | <i>ib.</i> |
| Naymes de Bavière . . . . .                                              | <i>ib.</i> |
| Oger de Danemarck . . . . .                                              | <i>ib.</i> |
| Lambert de Bourges . . . . .                                             | 209        |
| Sanson de Bourgogne . . . . .                                            | <i>ib.</i> |
| Constantin de Rome . . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| Renaud de Montauban . . . . .                                            | <i>ib.</i> |
| Garin le Lorrain . . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| Gautier de Termes . . . . .                                              | <i>ib.</i> |
| Guillaume de Vaucouleurs . . . . .                                       | <i>ib.</i> |
| Aubri le Bourguignon . . . . .                                           | <i>ib.</i> |
| Bègues de Bélin . . . . .                                                | 210        |
| Bernard de Nubles . . . . .                                              | <i>ib.</i> |
| Estourmis . . . . .                                                      | <i>ib.</i> |



TABLE DES MATIÈRES.

647

|                                                               | Pages.     |
|---------------------------------------------------------------|------------|
| Guimard . . . . .                                             | 210        |
| Yvoires . . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| Geris d'Orléans . . . . .                                     | <i>ib.</i> |
| Otton . . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| Béranger . . . . .                                            | <i>ib.</i> |
| Ganélou . . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| L'armée se met en mouvement . . . . .                         | 211        |
| Siège de Pampelune . . . . .                                  | <i>ib.</i> |
| Entrevue de Charlemagne et d'Aygoland . . . . .               | 212        |
| Dispute sur la foi . . . . .                                  | <i>ib.</i> |
| Défaite des Sarrasins . . . . .                               | 216        |
| Perte des Chrétiens . . . . .                                 | <i>ib.</i> |
| Moralité. . . . .                                             | 217        |
| Nouvelle défaite des Sarrasins . . . . .                      | <i>ib.</i> |
| Revue de la cour de Charlemagne . . . . .                     | 218        |
| Les Templiers . . . . .                                       | 221        |
| Aygoland refuse le baptême . . . . .                          | 224        |
| Grande bataille entre les Chrétiens et les Sarrasins. . . . . | 226        |
| Mort d'Aygoland . . . . .                                     | 227        |
| Prise de Pampelune . . . . .                                  | <i>ib.</i> |
| Moralité. . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| Cupidité de quelques Chrétiens punie. . . . .                 | 228        |
| Moralité. . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| Fourrés de Navarre . . . . .                                  | <i>ib.</i> |
| Le châtel de Montjardin . . . . .                             | <i>ib.</i> |
| Vision de Charlemagne . . . . .                               | 229        |
| Mort de Fourrés, miracle . . . . .                            | <i>ib.</i> |
| Le géant Ferragus . . . . .                                   | 230        |
| Combat singulier d'Ogier et de Ferragus . . . . .             | 231        |
| Renaud de l'Aubépine . . . . .                                | <i>ib.</i> |
| Hoiaus de Nantes . . . . .                                    | 232        |
| Roland demande à combattre Ferragus . . . . .                 | 233        |
| Durandal . . . . .                                            | 234        |
| Dispute théologique de Roland et de Ferragus . . . . .        | 237        |
| Durandal . . . . .                                            | 241        |
| Roland tue Ferragus. . . . .                                  | <i>ib.</i> |
| Ébrains, roi de Séville . . . . .                             | 242        |
| Aspect formidable de l'armée païenne . . . . .                | <i>ib.</i> |
| Stratagème des Chrétiens . . . . .                            | 243        |
| Défaite des Sarrasins . . . . .                               | 244        |
| Miracle . . . . .                                             | 245        |

|                                                                   | Pages.     |
|-------------------------------------------------------------------|------------|
| Moralité . . . . .                                                | 247        |
| Origine du nom de la Navarre . . . . .                            | <i>ib.</i> |
| Charlemagne partage ses conquêtes . . . . .                       | 249        |
| Fiction relative aux Flamands et aux Brabançons . . . . .         | 250        |
| Prééminence poétique des Provençaux . . . . .                     | <i>ib.</i> |
| Établissements ecclésiastiques . . . . .                          | 251        |
| Idole célèbre détruite. . . . .                                   | 257        |
| Fondation de diverses églises . . . . .                           | 258        |
| La basilique d'Aix-la-Chapelle bâtie par enchantement . . . . .   | 260        |
| Bains d'Aix-la-Chapelle . . . . .                                 | 261        |
| Marsiles et Baligans . . . . .                                    | 262        |
| Ganélon . . . . .                                                 | 263        |
| Mariage de Ganélon et de Berte, veuve de Milon d'Angers . . . . . | 264        |
| Trahison de Ganélon . . . . .                                     | 265        |
| Blancandin <i>alias</i> Blanchardin . . . . .                     | <i>ib.</i> |
| La trahison de Ganélon comparée à celle de Judas . . . . .        | 268        |
| Bataille de Roncevaux . . . . .                                   | 272        |
| L'épée Durandal . . . . .                                         | 274        |
| Cri de Montjoie . . . . .                                         | 275        |
| Aubri le Bourguignon . . . . .                                    | 279        |
| Cris de guerre des deux armées . . . . .                          | 280        |
| Oger le Danois . . . . .                                          | 281        |
| Noms des différens destriers . . . . .                            | 282        |
| Oger le Danois . . . . .                                          | 284        |
| L'épée Haute-clère . . . . .                                      | 287        |
| Gerins et Garin . . . . .                                         | 292        |
| Lambert de Bourges . . . . .                                      | <i>ib.</i> |
| Guimart . . . . .                                                 | 293        |
| Bernard De Nuble, Estormis, Engeliers . . . . .                   | <i>ib.</i> |
| Bèghes, Bègues ou Bégon, Renaud de Montauban. . . . .             | <i>ib.</i> |
| Mort des autres chefs de l'armée de Charlemagne . . . . .         | 294        |
| Épées Durandal et Courtain . . . . .                              | 296        |
| Le duc Naymes. . . . .                                            | <i>ib.</i> |
| Roland sonne de son cor. . . . .                                  | 299        |
| Nouvelle perfidie de Ganélon. . . . .                             | <i>ib.</i> |
| Mort d'Oger le Danois . . . . .                                   | 304        |
| Oger, Hector et Judas Machabée . . . . .                          | 305        |
| Durandal . . . . .                                                | 306        |
| Baudouin, frère de Roland . . . . .                               | 307        |
| Question théologique. . . . .                                     | 308        |
| Moralité. . . . .                                                 | <i>ib.</i> |

TABLE DES MATIÈRES.

649

|                                                                           | Pages.     |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nouveaux exploits de Roland . . . . .                                     | 309        |
| Durandal . . . . .                                                        | 313        |
| Thierry, écuyer de Roland . . . . .                                       | 316        |
| Étymologie du mot <i>Durandal</i> , empruntée au faux Turpin . . . . .    | 317        |
| Regrets donnés par Roland à son épée, à son cheval et à son cor . . . . . | <i>ib.</i> |
| Éloge de Charlemagne . . . . .                                            | 318        |
| Éloge de la France . . . . .                                              | 319        |
| Roland passe en revue ses compagnons d'armes . . . . .                    | <i>ib.</i> |
| Olivier . . . . .                                                         | <i>ib.</i> |
| Oger-le-Danois . . . . .                                                  | 320        |
| Naymes de Bavière . . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| Autres paladins . . . . .                                                 | <i>ib.</i> |
| Son terrible du cor de Roland . . . . .                                   | 322        |
| Baudouin, frère de Roland . . . . .                                       | 323        |
| L'archevêque Turpin . . . . .                                             | 327        |
| Vision de Turpin . . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Châtiment de Ganélon . . . . .                                            | 329        |
| Charlemagne fait l'éloge de Roland . . . . .                              | 330        |
| Ennemis de Charlemagne . . . . .                                          | 331        |
| Doon de Nanteuil . . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Bertrand de Bavière . . . . .                                             | <i>ib.</i> |
| Garnier de Nanteuil . . . . .                                             | 332        |
| Aye d'Avignon . . . . .                                                   | <i>ib.</i> |
| Radbod-le-Frison . . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Honneurs rendus à Roland . . . . .                                        | 333        |
| Deuil causé par la mort d'Olivier . . . . .                               | 334        |
| Charlemagne prend sa revanche sur les Sarrasins . . . . .                 | 335        |
| Le soleil s'arrête pendant deux jours . . . . .                           | <i>ib.</i> |
| Mort de Baligant . . . . .                                                | 336        |
| L'épée Hauteclaire ou Haute-Clère . . . . .                               | 337        |
| L'épée Courtain . . . . .                                                 | <i>ib.</i> |
| Miracles des aubépines . . . . .                                          | 338        |
| Plaintes de Charlemagne sur la mort de ses guerriers . . . . .            | <i>ib.</i> |
| Nouveaux éloges de Roland et d'Olivier . . . . .                          | 342        |
| Oger-le-Danois . . . . .                                                  | 343        |
| Alexandre-le-Grand . . . . .                                              | 346        |
| Artus de Bretagne . . . . .                                               | 347        |
| Gauvain, neveu d'Artus . . . . .                                          | 348        |
| Priam . . . . .                                                           | <i>ib.</i> |
| Turpin entreprend de consoler Charlemagne . . . . .                       | 349        |
| Réponse de Charlemagne . . . . .                                          | 350        |

TOM. I<sup>er</sup>.

82

|                                                                           | Pages.     |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| Derniers honneurs rendus aux morts . . . . .                              | 350        |
| Cimetières célèbres . . . . .                                             | 351        |
| Roland enterré à Blaye . . . . .                                          | 352        |
| Gérard de Vienne . . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Durandal . . . . .                                                        | 353        |
| Cor de Roland . . . . .                                                   | <i>ib.</i> |
| Olivier enterré à Belin avec Gondebaud, Oger, Arestain et Garin . . . . . | <i>ib.</i> |
| Noms des paladins enterrés à Bordeaux . . . . .                           | 354        |
| Hoiaus, enseveli à Nantes . . . . .                                       | <i>ib.</i> |
| Aumônes et fondations pieuses . . . . .                                   | <i>ib.</i> |
| Paladins ensevelis à Arles . . . . .                                      | 357        |
| Baudouin, frère de Roland . . . . .                                       | 358        |
| Berthe ou Berte, mère de Roland . . . . .                                 | 360        |
| La mère de Roland entre en religion . . . . .                             | 364        |
| Doléances de Charlemagne . . . . .                                        | <i>ib.</i> |
| Charlemagne part pour Vienne. . . . .                                     | 366        |
| Jugement de Ganélon. . . . .                                              | 367        |
| Ganélon demande le jugement de Dieu . . . . .                             | 368        |
| Le fils du roi de Frise provoque Ganélon. . . . .                         | 369        |
| Ganélon veut fuir. . . . .                                                | <i>ib.</i> |
| Il est repris. . . . .                                                    | <i>ib.</i> |
| Pinabiel, sire de Sorence, neveu de Ganélon . . . . .                     | 370        |
| Combat singulier de Pinabiel et de Thierrî, écuyer de Roland . . . . .    | <i>ib.</i> |
| Pinabiel est vaincu. Ses otages sont décapités ainsi que lui . . . . .    | 371        |
| Ganélon est tiré à quatre chevaux . . . . .                               | 372        |
| Griffon d'Autefeuille . . . . .                                           | <i>ib.</i> |
| Ordonnance de Charlemagne . . . . .                                       | 373        |
| Prière adressée à Turpin par Charlemagne . . . . .                        | <i>ib.</i> |
| Charlemagne revient à Paris . . . . .                                     | 374        |
| Il va ensuite à S <sup>t</sup> -Denis . . . . .                           | <i>ib.</i> |
| La France donnée en franc-alleu à S <sup>t</sup> -Denis . . . . .         | 376        |
| Saint Denis apparalt à Charlemagne . . . . .                              | <i>ib.</i> |
| Origine fabuleuse du nom de France . . . . .                              | 377        |
| Bains d'Aix-la-Chapelle . . . . .                                         | <i>ib.</i> |
| Église Notre-Dame . . . . .                                               | <i>ib.</i> |
| Palais d'Aix-la-Chapelle . . . . .                                        | <i>ib.</i> |
| Les sept arts . . . . .                                                   | 378        |
| La grammaire. . . . .                                                     | <i>ib.</i> |
| La musique. . . . .                                                       | <i>ib.</i> |
| La dialectique, la rhétorique, la géométrie . . . . .                     | 379        |
| L'arithmétique, l'astronomie, la médecine . . . . .                       | 380        |

TABLE DES MATIÈRES.

651

|                                                                                           | Pages.     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| La nécromancie . . . . .                                                                  | 381        |
| Étymologie . . . . .                                                                      | 382        |
| Guerres de Charlemagne. . . . .                                                           | <i>ib.</i> |
| Les quatre fils Aymon et le cheval Bayart . . . . .                                       | <i>ib.</i> |
| Mort de Roland . . . . .                                                                  | 383        |
| Expédition contre les Saxons . . . . .                                                    | 384        |
| Les Hurepois . . . . .                                                                    | <i>ib.</i> |
| Baudouin , frère de Roland . . . . .                                                      | 385        |
| Bérard de Mondidier . . . . .                                                             | <i>ib.</i> |
| La reine Sébille de Saxe . . . . .                                                        | <i>ib.</i> |
| Amours de Baudouin et de Bérard . . . . .                                                 | 386        |
| Mort de Witikind . . . . .                                                                | 387        |
| Baudouin épouse Sébille . . . . .                                                         | 388        |
| Prise de Trémogne . . . . .                                                               | <i>ib.</i> |
| Suite des guerres de Charlemagne. . . . .                                                 | 389        |
| Garnier et Guy de Nanteuil . . . . .                                                      | 390        |
| Aïien ou Aye d'Avignon . . . . .                                                          | <i>ib.</i> |
| Hervis . . . . .                                                                          | <i>ib.</i> |
| Aigentine de Gascogne . . . . .                                                           | <i>ib.</i> |
| Jean , patriarche de Jérusalem . . . . .                                                  | 391        |
| Vision de Constantin Copronyme . . . . .                                                  | 392        |
| Lettres du patriarche de Jérusalem , de Constantin et de son fils à Charlemagne . . . . . | 393        |
| Douleurs de Charlemagne . . . . .                                                         | 398        |
| Il consulte ses conseillers . . . . .                                                     | 399        |
| Charlemagne se croise . . . . .                                                           | 400        |
| Indulgence plénière . . . . .                                                             | <i>ib.</i> |
| Forêt remarquable . . . . .                                                               | 401        |
| Oiseau merveilleux . . . . .                                                              | 403        |
| Charlemagne arrive à Constantinople . . . . .                                             | 404        |
| Siège de Jérusalem . . . . .                                                              | 405        |
| Charlemagne va à Jérusalem . . . . .                                                      | <i>ib.</i> |
| Description des saints lieux . . . . .                                                    | 406        |
| Mariage de la Vierge . . . . .                                                            | 407        |
| Miracle des verges . . . . .                                                              | 408        |
| Hérode . . . . .                                                                          | 411        |
| Suite de la description des saints lieux . . . . .                                        | 413        |
| Longin . . . . .                                                                          | 417        |
| Sépulture d'Adam et d'Ève . . . . .                                                       | <i>ib.</i> |
| Le milieu du monde . . . . .                                                              | 419        |
| Munificence de l'empereur et du patriarche . . . . .                                      | 428        |
| Charlemagne demande des reliques . . . . .                                                | 430        |

|                                                                                           | Pages.     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Miracles . . . . .                                                                        | 432        |
| De quelles épines Jésus fut couronné . . . . .                                            | 433        |
| Miracle du gant de Charlemagne, lequel se soutient en l'air . . . . .                     | <i>ib.</i> |
| Retour de Charlemagne . . . . .                                                           | 336        |
| Nouveaux miracles . . . . .                                                               | <i>ib.</i> |
| Charlemagne distribue les reliques rapportées de l'Orient. . . . .                        | 438        |
| Guérisons miraculeuses . . . . .                                                          | <i>ib.</i> |
| Énumération des reliques . . . . .                                                        | 440        |
| Charlemagne fait couronner empereur son fils Louis, en 813 . . . . .                      | 443        |
| Testament de Charlemagne . . . . .                                                        | 444        |
| Roland . . . . .                                                                          | 447        |
| Enfance de Charlemagne. . . . .                                                           | 458        |
| Pepin-le-Bossu. . . . .                                                                   | <i>ib.</i> |
| Nouveau portrait de Charlemagne ( <i>voy. pag. 119</i> ). . . . .                         | 449        |
| Surnom de Charlemagne. . . . .                                                            | 450        |
| Signes qui précédèrent sa mort . . . . .                                                  | 451        |
| Charlemagne touche à sa fin; sa mort. . . . .                                             | 452        |
| Vision de Turpin . . . . .                                                                | 453        |
| Mort de Turpin . . . . .                                                                  | 455        |
| Étymologie des noms de Charlemagne, de Roland, Olivier, Oger ou Ogier et Naymes . . . . . | 456        |
| Obsèques de Charlemagne . . . . .                                                         | 458        |
| Philippe Mouskes invoque les <i>Histoires rimées</i> . . . . .                            | 460        |
| Siège de Luziernes ou Lucéna . . . . .                                                    | 464        |
| Comparaison de Charlemagne avec ses prédécesseurs . . . . .                               | <i>ib.</i> |
| L'épée Joyeuse. . . . .                                                                   | 466        |

## APPENDICES.

|                                                                                                                                       |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| I. HISTOIRE FABULEUSE DE CHARLEMAGNE . . . . .                                                                                        | 469        |
| Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Tournai . . . . .                                                                        | <i>ib.</i> |
| La bataille de Charlon contre Agoulant et Jaumont son fil . . . . .                                                                   | <i>ib.</i> |
| Bataille de Rainchevaus . . . . .                                                                                                     | 470        |
| II. TABLE DES CONQUESTES DE CHARLEMAINE, manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne . . . . .                                          | 474        |
| III. JOANNIS TURPINI HISTORIA DE VITA CAROLI MAGNI ET ROLANDI EX REUBERO, AUCTA ET<br>EMENDATA . . . . .                              | 489        |
| <i>Epistola beati Turpini archiepiscopi ad Leoprandum. Cap. I . . . . .</i>                                                           | <i>ib.</i> |
| <i>Carolus Magnus a Jacobo apostolo ad Hispaniam et Galetiam e Saracenorum<br/>  potestate liberandum excitatur. Cap. II. . . . .</i> | <i>ib.</i> |
| <i>De muris Pampiloniæ per semetipsos lapsis. Cap. III . . . . .</i>                                                                  | 490        |
| <i>De idolo Mahumeth. Cap. IIII . . . . .</i>                                                                                         | 491        |
| <i>De ecclesiis quas Carolus fecit. Cap. V . . . . .</i>                                                                              | <i>ib.</i> |

|                                                                                                                                               | Pages. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <i>De reditu Caroli ad Galliam et de Aigolando, rege Aphericanorum.</i> Cap. VI. . . . .                                                      | 492    |
| <i>De exemplo eleemosynæ mortui.</i> Cap. VII. . . . .                                                                                        | ib.    |
| <i>De bello S. Facundi, ubi hastæ viruerunt.</i> Cap. VIII. . . . .                                                                           | 498    |
| <i>De urbe Agenni.</i> Cap. IX. . . . .                                                                                                       | 494    |
| <i>De urbe Sanctonica, ubi hastæ viruerunt.</i> Cap. X. . . . .                                                                               | 495    |
| <i>De fuga Aigolandi, et de militibus exercituum Caroli.</i> Cap. XI. . . . .                                                                 | ib.    |
| <i>De datis treugis, et de disputatione Caroli et Aigolandi.</i> Cap. XII. . . . .                                                            | 497    |
| <i>De ordinibus qui erant in convivio Caroli, et de pauperibus unde Aigolandus scandalum sumpsit, et renuit baptizari.</i> Cap. XIII. . . . . | 498    |
| <i>De bello Pampilonensi et de morte Aigolandi.</i> Cap. XIV. . . . .                                                                         | 499    |
| <i>De Christianis qui ad illicita spolia redierunt.</i> Cap. XV. . . . .                                                                      | 500    |
| <i>De bello Furræ.</i> Cap. XVI. . . . .                                                                                                      | ib.    |
| <i>De bello Ferracuti gigantis, et de optima disputatione Rolandi.</i> Cap. XVII. . . . .                                                     | 501    |
| <i>De bello Larvarum.</i> Cap. XVIII. . . . .                                                                                                 | 504    |
| <i>De concilio Caroli, et protectione ejus ad sanctum Jacobum.</i> Cap. XIX. . . . .                                                          | 505    |
| <i>De persona et fortitudine Caroli.</i> Cap. XX. . . . .                                                                                     | 506    |
| <i>De prodicione Ganalonis, et de bello Runciævallis et de passione pugnatorum Caroli.</i> Cap. XXI. . . . .                                  | 507    |
| <i>De passione Rolandi, et morte Marsirii et fuga Belligandi.</i> Cap. XXII. . . . .                                                          | 509    |
| <i>De sonitu tubæ et de confessione et transitu ejus (scilicet Rolandi).</i> Cap. XXIII. . . . .                                              | 510    |
| <i>De nobilitate et moribus Rolandi.</i> Cap. XXIV. . . . .                                                                                   | 512    |
| <i>De visione Turpini episcopi, et de lamentatione Caroli super morte Rolandi.</i> Cap. XXV. . . . .                                          | ib.    |
| <i>De hoc quod sol stetit spacio trium dierum, et de quatuor millibus Saracenorum et morte Ganalonis.</i> Cap. XXVI. . . . .                  | 513    |
| <i>De corporibus mortuorum aromatibus et sale conditis.</i> Cap. XXVII. . . . .                                                               | 514    |
| <i>De duobus cæmeteriis sacrosanctis, uno apud Arelatem, altero apud Blavium.</i> Cap. XXVIII. . . . .                                        | ib.    |
| <i>De sepultura Rolandi, et cæterorum qui apud Belinum et diversis locis sepulti sunt.</i> Cap. XXIX. . . . .                                 | 515    |
| <i>De his qui sepulti sunt apud urbem Arelatem, in Aylis campis.</i> Cap. XXX. . . . .                                                        | ib.    |
| <i>De concilio quod apud beatum Dionysium Carolus adunavit.</i> Cap. XXXI. . . . .                                                            | 516    |
| <i>De morte Caroli.</i> Cap. XXXII. . . . .                                                                                                   | 517    |
| <i>De variis lectionibus et supplementis ad Pseudo-Turpini historiam... Vid. ad p. 603.</i>                                                   |        |
| IV. SAINT AMAND ET L'ABBAYE QUI PORTAIT SON NOM . . . . .                                                                                     | 518    |
| <i>Incipit chronica (sic) brevis de fundatione et abbatibus monasterii Elnonensis.</i> . . . .                                                | ib.    |
| <i>Nomina abbatum et successorum D. P. Amandi in regimine abbatiæ . . . . .</i>                                                               | 521    |
| <i>Excerpta ex catalogo veterum librorum MSS abbatiæ Elnonensis. . . . .</i>                                                                  | 522    |
| <i>Cænobii Elnonensis illustrissimi viri diversis in locis in pontifices ordinati et consecrati. . . . .</i>                                  | 527    |

|                                                                                                                                                                                           | Pages. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <i>Nomina illustrissimorum virorum cœnobii Elmonensis, qui nonnulla a se scripta posteris memoriæ digna reliquerunt.</i> . . . . .                                                        | 529    |
| V. <i>ÉVÊQUES DE TOURNAI</i> . . . . .                                                                                                                                                    | 532    |
| <i>Chronicon de Episcopis Tornacensibus.</i> . . . . .                                                                                                                                    | ib.    |
| VI. <i>ÉGLISE ROYALE D'AIX-LA-CHAPELLE.</i> . . . . .                                                                                                                                     | 548    |
| I. <i>Indiculus reddituum regalis ecclesiæ B. M. V. Aquisgrani, sæculo XII scriptus.</i> . . . . .                                                                                        | ib.    |
| II. <i>Carolus Crassus imp. regali ecclesiæ Aquisgranensi Bastoniam villam anno 887 donat.</i> . . . . .                                                                                  | 550    |
| III. <i>Arnulphus, imperator, quæ rex Lotharius Carolusque Crassus imp. Aquensi ecclesiæ donaverant ann. 888 confirmat. Quo in diplomate plures Belgii tractus recensentur.</i> . . . . . | 551    |
| IV. <i>Ludovicus IV, Germanicæ et Lotharingiæ rex, quædam bona in patria Limburgensi sita ecclesiæ Aquensi concedit IX die oct. 902.</i> . . . . .                                        | 552    |
| V. <i>Otto I, imper., comitis Immonis in Belgio et alibi Aquensi ecclesiæ dona confirmat, XVII die jan. 966.</i> . . . . .                                                                | 553    |
| VI. <i>Otto III, imp., Aquensi ecclesiæ pro Caroli Magni animæ remedio, quædam bona in Westphalia sita condonat, anno 997.</i> . . . . .                                                  | 555    |
| VII. <i>Henricus II, imper., Aquensis ecclesiæ, prædium de Mollendorf, in Exonis comitatu, tradit, anno 1020.</i> . . . . .                                                               | ib.    |
| VIII. <i>Henricus III, imp., Aquensi ecclesiæ bona in Belgio sita tradit, III die aug. 1042.</i> . . . . .                                                                                | 556    |
| IX. <i>Henricus IV, imp., Aquensi ecclesiæ paterna dona confirmat, III die martii 1059.</i> . . . . .                                                                                     | 557    |
| X. <i>Henricus IV, imp., advocatiam quarundam villarum Aquensi ecclesiæ concedit, anno 1076.</i> . . . . .                                                                                | 558    |
| XI. <i>Henricus V, imp., Aquensi ecclesiæ villæ dictæ WALHORN possessionem confirmat, anno 1112.</i> . . . . .                                                                            | 559    |
| XII. <i>Godefridus, dux Lotharingiæ, se Henrico, Romanorum regi, aream TILIZ in Heristalio cæsisse declarat ut Aquensi ecclesiæ assignaretur, anno 1185.</i> . . . . .                    | 560    |
| XIII. <i>Henricus VI, imp., Aquensi ecclesiæ allodium TILIZ tradit, anno 1185.</i> . . . . .                                                                                              | ib.    |
| XIV. <i>Henricus, dux Limburgiæ, exactiones quas in homines ecclesiæ Aquisgranensis antecessores sui exercebant, effestucat, anno 1208.</i> . . . . .                                     | 561    |
| VII. <i>SAINTE LAMBERT ET L'ÉGLISE DE LIÈGE</i> . . . . .                                                                                                                                 | 562    |
| <i>Catalogus et acta episcoporum Leodiensium, principum Tungrensium, ducum quoque Brabantinorum, fratre Johanne Bruesthemio, franciscano Trudonensi, collectore.</i> . . . . .            | ib.    |
| LEÇONS DIVERSES ET OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES . . . . .                                                                                                                                 | 603    |
| TABLE DES MATIÈRES . . . . .                                                                                                                                                              | 633    |

FIN DU PREMIER VOLUME.



## CORRIGENDA.

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Page 11, ligne 30, <i>Jean-François</i>, lisez <i>François-Gabriel-Joseph</i>.</p> <p>— LXVIII, — 28, <i>De Foer</i>, lisez <i>De Foere</i>.</p> <p>— LXXV, — 11, <i>Longe</i>, lisez <i>Lange</i>.</p> <p>— CXII, — 19, <i>après le mot waelen</i>, ôtez la virgule.</p> <p>— CXV, — 8, <i>bible</i>, lisez <i>bibl</i>.</p> <p>— <i>ib.</i>, — 21 et dern., <i>Guérard</i>, lisez <i>Quérard</i>.</p> <p>— CXXIII, — dern., <i>Fr.</i>, lisez <i>Ital</i>.</p> <p>— CCLV, — 19 <i>Guinguéné</i> lisez <i>Ginguené</i>.</p> <p>— <i>ib.</i>, — 20 <i>de bibl. de Cæs. V</i>, I. lisez <i>de bibl. Cæs., V</i>.</p> <p>— 9, ligne 24, <i>Trotiens</i>, lisez <i>Trotien</i>.</p> <p>— 18, — 11, <i>con</i>, lisez <i>c'on</i>.</p> <p>— 58, note sur le v. 1389, lig. 1, <i>prétérit</i>, lisez <i>présent de l'indicatif</i>.</p> <p>— 86, ligne 22, ..... Si s'en vint là<br/>Bulsart, et fol si l'apiela.<br/>lisez ..... Si s'en vint là.<br/>Buisart (<i>imbécile</i>) et fol si l'apiela.</p> | <p>Page 114, note marginale, <i>Luidgarde</i>, lisez <i>Liudgarde</i>.</p> <p>— 211, note sur le v. 5251, lig. 1, <i>Agalant</i>, lisez <i>Agolant</i>.</p> <p>— 225, ligne 1, <i>juise</i>, lisez <i>juise</i>.</p> <p>— 228, note sur les v. 5670-71, ligne 1, <i>victor</i>, lisez <i>victore</i>.</p> <p>— 235, ligne 26, <i>Audoit</i>, lisez <i>Andoit</i>.</p> <p>— 288, note sur le v. 7225, lig. 12, <i>ami</i>, lisez <i>ains</i>.</p> <p>— 304, ligne 16, <i>lancant</i>, lisez <i>lançant</i>.</p> <p>— 341, note sur le v. 8716, lig. 6, <i>geneil</i>, lisez <i>gentil</i>.</p> <p>— 346, — sur le v. 8820, lig. 5, <i>tiene</i>, lisez <i>tienc</i>.</p> <p>— 347, — sur le v. 8858, lig. 6, <i>qui</i>, lisez <i>que</i>.</p> <p>— 357, ligne 31, <i>pullois</i>, lisez <i>Pullois</i>.</p> <p>— 383, note sur le v. 9845, col. B., lig. 3, <i>chiér</i>, lisez <i>chière</i>.</p> <p>— 391, note sur le v. 10030, lig. 1, <i>châtié</i>, lisez <i>châtie</i>.</p> <p>— 447, ligne 27, <i>ostât</i>, lisez <i>ostast</i>.</p> <p>— 540, — 12, <i>MCXII</i>, lisez <i>MCXCII</i>.</p> <p>— <i>ib.</i>, note marginale, <i>Gossninns</i>, lisez <i>Gossuinus</i>.</p> <p>— 542, ligne 10, <i>auro</i>, lisez <i>anno</i>.</p> <p>— 557, — 11, <i>archicapella in</i>, lisez <i>archicapellani</i>.</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|











